

de crêtes d'un rouge vermeil dans les jeunes filles, une de chaque côté, qui descendent en grossissant jusque vers le milieu de la vulve, s'appellent *nymphes*, parce qu'on a cru qu'elles dirigeoient le cours de l'urine. Elles ne sont ni de même longueur dans tous les sujets, ni toujours de même grosseur l'une que l'autre; & elles s'allongent tellement dans quelques femmes, particulièrement de certains pays, qu'on est obligé de les couper.

Les *nymphes*, en latin *nymphæ*, sont deux plis prominens de la peau intérieure de la grande aile extérieure, étendus depuis le prépuce du clitoris jusqu'au grand orifice de la matrice, de l'un & de l'autre côté. Ces plis sont d'abord fort étroits; ils prennent de la largeur à mesure qu'ils descendent, & ils vont ensuite en se retrécissant vers leur extrémité inférieure.

Ils sont d'une substance spongieuse, composée de membrane délicate, de vaisseaux très-déliés & parfumés de petites glandes sebacées, dont plusieurs sont sensibles à la vûe. Cette disposition intérieure les rend capables de se gonfler à proportion du clitoris, lorsque le sang & les esprits leur sont portés en abondance.

La situation des *nymphes* est oblique; leurs extrémités supérieures sont fort approchées: la distance qui est entre leurs extrémités inférieures est plus grande; elles sont pourvues de quantité de mamelons qui les rendent fort sensibles; elles reçoivent des artères & des veines des vaisseaux honteux, & leurs nerfs viennent des intercostaux.

Les filles ont ces parties si fermes & si solides, que l'urine sort de l'uretère entre leurs parois avec une espèce de sifflement; mais elles sont plus ou moins flasques & flétries dans les femmes mariées, à proportion des enfans qu'elles ont eu & de leur âge.

Les *nymphes* sont quelquefois si larges ou si allongées, qu'elles prominent hors des lèvres des parties naturelles, & qu'elles incommodent en marchant, en s'asseyant, & même dans les plaisirs de l'amour: quand ce cas existe, on est obligé de les couper. Mauriceau dit avoir fait à Paris le retranchement des deux *nymphes* à une femme qui l'en pria très-instamment, tant parce qu'étant obligée, à ce qu'elle lui dit, d'aller souvent à cheval, l'allongement de ses *nymphes*, qu'elle avoit très-grandes, lui causoit par le froissement une douloureuse cuisson, que parce que cette difformité lui déplaisoit fort, aussi bien qu'à son mari.

Pour faire cette opération, on étend la personne sur le dos, on lui écarte les cuisses & les lèvres des parties naturelles: ensuite le chirurgien prend avec sa main gauche l'une ou l'autre des *nymphes*, & en la coupe, avec une paire de ciseaux qu'il tient de la droite, autant qu'il est nécessaire. Il a soin de se pourvoir de styptiques pour arrêter l'hémorrhagie, & des autres remèdes dont il pourroit avoir besoin si la malade tomboit en défaillance. Il panse ensuite la blessure avec quelques baumes vulnéraires, & il parvient facilement à la guérir d'après cette méthode. On trouve dans Solingen, *observat. 80.* un cas dans lequel la mortification des *nymphes* en rendit l'amputation nécessaire.

L'excision des *nymphes* a été pratiquée chez les Egyptiens, & dans quelques endroits de l'Arabie & de Perse. Strabon dit que les femmes égyptiennes recevoient la circoncision. Bélon nous apprend, dans ses observations, livre III. chap. xxviii. que cet usage, qui subsistoit encore de son tems, étoit simplement fondé sur des raisons naturelles qui même n'ont pas lieu dans toutes les femmes de ce pays-là.

Cette incommodité est assez commune en Afrique, & il y a des hommes, si l'on en croit Léon l'Africain,

qui n'ont d'autre métier que de savoir retrancher aux femmes les *nymphes* trop allongées; ils crient à haute voix dans les rues: *Qui est celle qui veut être coupée, &c. (D. J.)*

NYMPHÉE, f. m. *nymphæum*, (*Architect. antiq.*) Les Grecs & les Romains appelloient ainsi certains bâtimens rustiques qui renfermoient des grottes, des bains, des fontaines, & d'autres édifices de cette nature, tels qu'on imaginoit qu'étoient les demeures des nymphes.

On voit un édifice de ce genre entre Naples & le mont Vésuve; il est construit de marbre & de forme carrée; on y entre par une seule porte, d'où l'on descend dans une grande grotte qu'arrose une fontaine. Le pavé est de marbre de diverses couleurs, & les murailles sont revêtues de coquillages, & tout le tour est orné de diverses statues de nymphes & de figures grotesques.

Il y avoit à Rome & à Constantinople de magnifiques *nymphées*, dont il ne reste aucun vestige.

On appelloit encore *nymphées* certaines maisons publiques où ceux qui n'avoient point de logemens commodes venoient faire des festins de noces. On nommoit ces bâtimens *nymphæa* ou *lymphæa*, à cause de leurs jardins de plaisance, qui étoient embellis de grottes, de coquillages & de jets d'eau. (*D. J.*)

NYMPHÉE, (*Géogr. anc.*) en latin *Nymphæa* & *Nymphæum*. Ptolomée parle d'une île *Nymphæa* dans la mer Méditerranée, au voisinage de l'île de Sardaigne. Pline fait mention d'une autre île *Nymphæa* dans la mer Ionienne, aux environs de Samos.

Nymphæum étoit une ville de Pont qui appartenoit aux Athéniens, & qui leur payoit chaque année un talent pour tribut.

Il y avoit une autre ville de même nom dans la Chersonèse taurique. Enfin *Nymphæum* étoit un lieu sur la mer Ionienne, auprès du fleuve Aous, dans le territoire d'Apollonie. Cet endroit est célèbre dans les écrits des anciens, par un oracle & un feu merveilleux qui sortoit, disent-ils, du fond d'une vallée & d'une prairie verdoyante. Tite-Live, Plutarque, & Dion Cassius en parlent sur le même ton. (*D. J.*)

NYMPHIUS, (*Géogr. anc.*) ou *Nymphæus*, fleuve de Mésopotamie qui, selon Suidas, se jette dans le Tigre. Procope dit qu'il servoit de borne entre les Perses & les Romains. (*D. J.*)

NYMPHOMANIE ou **FUREUR UTÉRINE**, (*Med.*) maladie ou symptôme qui accompagne les passions amoureuses, les pâles couleurs, les obstructions de la matrice, & enfin la sécheresse, l'acrimonie & la salacité dans les humeurs de cette partie. Voyez **FUREUR UTÉRINE**.

NYMPHOIDE, *nymphoides*, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale ordinairement en forme de rosette, & profondément découpée. Le pistil sort du calice; il perce la partie inférieure de la fleur, & devient dans la suite un fruit ou une gaine oblongue, aplatie & molle, qui n'a qu'une seule capsule, & qui renferme des semences enveloppées chacune d'une coëffe. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez **PLANTE**. (*I*)

NYMPHOTOMIE, f. f. terme de Chirurgie, signifie l'amputation d'une partie des *nymphes* ou du clitoris, que quelques-uns appellent aussi *nymphes*, lorsque ces parties forment un volume si considérable qu'elles empêcheroient la consommation du mariage, ou la rendroient extrêmement difficile. Voyez **NYMPHES**.

Galien observe qu'on étoit souvent obligé de faire la *nymphotomie* sur les femmes égyptiennes; mais dans notre Europe il est rare que cette opération soit nécessaire.

Si cependant il arrive qu'elle le soit, les castistes

décident que la femme est obligée de s'y soumettre.

La *nymphotomie* est, à proprement parler, la circoncision des femmes. Voyez CIRCUNCISION.

L'allongement des nymphes est si ordinaire dans l'empire des Abyssins, qu'il a fallu y établir la circoncision pour les femmes.

Les nymphes & les levres deviennent quelquefois si longues, qu'on ne sauroit approcher certaines femmes. Au rapport de Léon l'Africain, il y a des hommes qui n'ont d'autre métier que de savoir retrancher ce que la nature a trop allongé dans ces parties.

Le célèbre Mauriceau, chirurgien de Paris, a fait avec succès cette opération. Une femme de condition, obligée de monter souvent à cheval, sentoit alors des cuiffons insupportables & de la douleur par le froissement des nymphes, qu'elle avoit très-longues. Elle se détermina à se les faire amputer par cette raison, & aussi parce que la longueur démesurée de ces parties déplaisoit beaucoup à son mari. Il faut prendre des précautions pour arrêter le sang avec soin: car Mauriceau dit que plusieurs heures après l'opération il a vu survenir une hémorrhagie assez considérable, qui mit la malade en danger. On prévient cet accident en lavant la plaie avec de l'eau alumineuse, & par l'application de l'agaric, de la charpie sèche, de compresses graduées soutenues par un bandage qui fasse une compression suffisante. Voyez HÉMORRHAGIE, LIGATURE, STYPTIQUES. Il y a apparence que les historiens qui disent que dans certains pays on châtroit les femmes, n'ont entendu parler que de la *nymphotomie*, & non de l'extirpation des ovaires qu'on pratique sur les truies pour les rendre stériles. Voyez, sur la castration des femmes, la *généanthropie* de Sinibaldus. (Y)

NYN, (Géogr.) rivière d'Angleterre; elle a sa source dans le Northamptonshire, & va se décharger dans le Boston-deep. J'en ai déjà parlé à l'article NEYN, car ce mot s'écrit Neyn, Nyn, Néane, &c.

NYON, (Géog.) petite ville de Suisse au canton de Berne, chef-lieu du petit bailliage de même nom, près du lac de Genève, & à quatre lieues de cette ville.

Nyon est fort ancienne, comme le prouvent des inscriptions romaines, qui marquent qu'il y a eu des romains établis dans son territoire. Plin la nomme *colonia equestris*, parce qu'elle avoit été peuplée de cavaliers vétérans. Elle est appelée simplement *equestris* dans l'itinéraire d'Antonin. Elle est située pour la plus grande partie sur une colline qui s'élève au bord du lac de Genève, & en partie dans la plaine qui s'étend le long du lac au pié de la colline. Elle a bien de la peine à se relever de l'incendie qui la réduisit en cendres l'an 1399. Longit. 23. 44. latit. 46. 25.

NYSA ou NYSSA, (Géog. anc.) Je dis Nysa ou Nyssa, car ces deux mots se prennent indifféremment l'un pour l'autre par les anciens géographes, pour désigner la même ville. On en trouve plusieurs

qui portent ce nom de Nysa ou Nyssa; savoir,

1°. Nysa, ville de l'Arabie heureuse, aux confins de l'Egypte, selon Diodore de Sicile, qui dit que Jupiter y porta le petit Bacchus son fils, afin qu'il y fût nourri par les nymphes: & c'est de-là qu'il fut appelé *Dionysius*, nom formé de celui de Jupiter son pere, & de celui de la ville Nysa.

2°. Nysa ou Nyssa, ville de la Cappadoce, nommée en françois Nyssè, Voyez NYSSÉ.

3°. Nysa, ville de l'Inde, entre les fleuves Cophènes & Indus. On prétend qu'elle fut bâtie par Bacchus, qui lui donna son nom. Elle étoit commandée par une montagne nommée *Merus*, mot qui en grec signifie une *cuiffe*. On voit assez que ce nom fait allusion à la seconde naissance de Bacchus, sorti de la cuiffe de Jupiter.

4°. Nysa, ville de la Lydie, selon Strabon, ou de la Carie, selon Ptolomée. Weheler dit avoir vu une médaille de Nysa, frappée du tems de l'empereur Maximin, dont elle porte la tête & le nom; sur le revers il y a une fortune qui tient en sa main une corne d'abondance, & un gouvernail en l'autre, avec ces lettres, ΕΠΙΑΥΡ. ΠΡΥΜΟΤ ΡΟΥΦΙΝΟΥ ΝΙΣΕΩΝ, c'est-à-dire que cette médaille de la ville de Nysa a été frappée sous le gouverneur Aurelius Primus Ruphinus.

5°. Etienne le géographe parle d'une Nysa, ville de Béotie; d'une autre Nysa, ville de la Thrace, d'une troisième Nysa, ville de l'île de Naxie; d'une quatrième, ville de l'Eubée; & d'une cinquième, ville de la Libye. (D. J.)

NYSLÖT, (Géog.) forteresse de l'empire Russe dans la Livonie, sur la rive occidentale de la Narva, à 8 lieues S. O. de Narva. Longit. 46. 30. latit. 58. 46.

NYSSA, (Botan.) nom d'une plante décrite par Gronovius, & dont Linnæus a fait un genre distinct d'après les caractères suivans. Ses fleurs sont mâles & femelles; dans la fleur mâle le calice est à cinq feuilles étendues: la fleur est monopétale, partagée en cinq segmens de la forme & de la grandeur de ceux du calice: les étamines sont six filamens pointus plus longs que la fleur; les bossettes des étamines sont doubles. Dans la fleur femelle le calice est semblable que dans la mâle, mais il reste avec le fruit: la fleur est aussi la même. Le pistil a sous le calice un germe oval; le style est délié, plus long que la fleur: le stygma est oblong, applati & penché. Le fruit est un noyau ovoïde à une seule loge, qui renferme une noix pointue aux deux bouts, & sillonnée dans les bords des raies longitudinales. (D. J.)

NYSSÉ, (Géog. anc.) en latin Nyssa, ville de la Cappadoce, que l'itinéraire d'Antonin place sur la route d'Ancyre à Césarée, entre Parnassus & Osiana. Elle est fameuse par S. Grégoire de Nyssa, que son frere S. Basile y établit évêque en 371. Ses ouvrages, dont le P. Fronton a donné une édition en 1605, sont écrits dans un style affecté & plein d'allégories & de raisonnemens abstraits, souvent inintelligibles. (D. J.)

O, S. m. (*Gram.*) c'est la quinzième lettre, & la quatrième voyelle de l'alphabet françois. Ce caractère a été long-tems le seul dont les Grecs fissent usage pour représenter le même son, & ils l'appelloient du nom même de ce son. Dans la suite on introduisit un second caractère ω , afin d'exprimer par l'ancien l'o bref, & par le nouveau, l'o long : l'ancienne lettre o ou o, fut alors nommée \omicron , *o parvum*; & la nouvelle, ω ou ω , fut appelée ω , *O magnum*.

Notre prononciation distingue également un o long & un o bref; & nous prononçons diversement un *hôte* (*hospes*), & une *hotte* (*sporta dosuaria*); une *côte* (*costa*), & une *cotte* (*habillement de femme*); il *saute* (*saltat*), & une *sotte* (*stulta*); *beauté* (*pulchritudo*), & *botté* (*ocreatus*), &c. Cependant nous n'avons pas introduit deux caractères pour désigner ces deux diverses prononciations du même son. Il nous faudroit doubler toutes nos voyelles, puisqu'elles sont toutes ou longues ou breves: *a* est long dans *cadre*, & bref dans *ladre*; *e* est long dans *tête*, & bref dans *il tette*; *i* est long dans *gîte*, & bref dans *quitte*; *u* est long dans *flûte*, & bref dans *culbute*; *eu* est long dans *deux*, bref dans *feu*, & plus bref encore dans *me*, *te*, *de*, & dans les syllabes extrêmes de *fenêtre*; *ou* est long dans *croûte*, & bref dans *déroute*.

Je crois, comme je l'ai insinué ailleurs (*voyez LETTRES*), que la multiplication des lettres pour désigner les différences prosodiques des sons n'est pas sans quelques inconvénients. Le principal seroit d'induire à croire que ce n'est pas le même son qui est représenté par les deux lettres, parce qu'il est naturel de conclure que les choses signifiées sont entre elles comme les signes: de-là une plus grande obscurité sur les traces étymologiques des mots; le primitif & le dérivé pourroient être écrits avec des lettres différentes, parce que le mécanisme des organes exige souvent que l'on change la quantité du radical dans le dérivé.

Ce n'est pas au reste que je ne loue les Grecs d'avoir voulu peindre exactement la prononciation dans leur orthographe: mais je pense que les modifications accessoire des sons doivent plutôt être indiquées par des notes particulières; parce que l'ensemble est mieux analysé, & conséquemment plus clair; & que la même note peut s'adapter à toutes les voyelles, ce qui va à la diminution des caractères & à la facilité de la lecture.

L'affinité mécanique du son *o* avec tous les autres, fait qu'il est commuable avec tous, mais plus ou moins, selon le degré d'affinité qui résulte de la disposition organique: ainsi *o* a plus d'affinité avec *eu*, *u*, & *ou*, qu'avec *a*, *é*, *é*, *i*; parce que les quatre premières voyelles sont en quelque sorte labiales, puisque le son en est modifié par une disposition particulière des lèvres; au lieu que les quatre autres sont comme linguales, parce qu'elles sont différenciées entre elles par une disposition particulière de la langue, les lèvres étant dans le même état pour chacune d'elles: l'abbé de Dangeau, *opusc.* pag. 62. avoit insinué cette distinction entre les voyelles.

Voici des exemples de permutations entre les voyelles labiales, & la voyelle *o*.

O changé en *eu*: de *mola* vient *meule*; de *novus*, *neuf*; de *foror*, *sœur* qui se prononce *seur*; de *populus*, *peuple*; de *cor*, *cœur*.

Tome XI.

O changé en *u*: c'est ainsi que l'on a dérivé *humanus* & *humanitas* de *homo*; *cuisse* de *coxa*; *cuir* de *corium*; *cuit* de *coctus*; que les Latins ont changé en *us* la plupart des terminaisons des noms grecs en *os*; qu'ils ont dit, au rapport de Quintilien & de Priscien, *huminem* pour *hominem*, *frundes* pour *frondes*, &c.

Au contraire *u* changé en *o*: c'est par cette métamorphose que nous avons *tombeau* de *tumulus*, *combles* de *culmen*, *nombre* de *numerus*; que les Latins ont dit *Hecoba* pour *Hecuba*, *colpa* pour *culpa*; que les Italiens disent indifféremment *fosse* ou *fusse*, *facoltà* ou *facultà*, *popolo* ou *populo*.

O changé en *ou*: ainsi *mouvoir* vient de *movere*, *moulin* de *moetrina*, *porceau* de *porcus*, *glouffer* de *glocio*, *mourir* de *mori*, &c.

Les permutations de l'*o* avec les voyelles linguales sont moins fréquentes; mais elles sont possibles, parce que, comme je l'ai déjà remarqué d'après M. le président de Brosses (*art. Lettres*), il n'y a proprement qu'un son diversement modifié par les diverses longueurs ou les divers diamètres du tuyau: & l'on en trouve en effet quelques exemples. *O* est changé en *a* dans *dame*, dérivé de *domina*: en *e* dans *adversus*, au lieu de quoi les anciens disoient *advorsus*, comme on le trouve encore dans Térence; en *i* dans *imber*, dérivé du grec $\epsilon\rho\upsilon\sigma$.

Nous représentons souvent le son *o* par la diphthongue oculaire *au*, comme dans *aune*, *baudrier*, *cause*, *dauphin*, *fauffeté*, *gaule*, *haut*, *jaune*, *laurier*, *maur*, *navfrage*, *pauvre*, *rauque*, *sauteur*, *taupe*, *vautour*: d'autres fois nous représentons *o* par *eau*, comme dans *eau*, *tombeau*, *cerceau*, *cadeau*, *chameau*, *fourneau*, *troupeau*, *fuséau*, *gâteau*, *veau*. Cette irrégularité orthographique ne nous est pas propre: les Grecs ont dit $\omega\lambda\alpha\zeta$ & $\alpha\delta\lambda\alpha\zeta$, *fulcus* (*fillon*); $\tau\rho\alpha\upsilon\mu\alpha$ & $\tau\rho\alpha\upsilon\mu\alpha$, *vulnus*, (*blessure*): & les Latins écrivoient indifféremment *cauda* & *coda* (*queue*); *plaustrum* & *plostrum* (*char*); *lautum* & *lotum* au supin du verbe *lavare* (*laver*).

La lettre *o* est quelquefois pseudonyme, en ce qu'elle est le signe d'un autre son que de celui pour lequel elle est instituée; ce qui arrive par-tout où elle est prépositive dans une diphthongue réelle & auriculaire: elle représente alors le son *ou*; comme dans *bésoard*, *bois*, *soin*, que l'on prononce en effet *bésouard*, *bouas*, *souèn*.

Elle est quelquefois auxiliaire, comme quand on l'associe avec la voyelle *u* pour représenter le son *ou* qui n'a pas de caractère propre en françois; comme dans *bouton*, *courage*, *douceur*, *foudre*, *goutte*, *houblon*, *jour*, *louange*, *moutarde*, *nous*, *poule*, *souper*, *tour*, *vous*. Les Allemands, les Italiens, les Espagnols, & presque toutes les nations, représentent le son *ou* par la voyelle *u*, & ne connoissent pas le son *u*, ou le marquent par quelque autre caractère.

O est encore auxiliaire dans la diphthongue apparente *oi*, quand elle se prononce *é* ou *è*; ce qui est moins raisonnable que dans le cas précédent, puisque ces sons ont d'autres caractères propres. Or *oi* vaut *é*: 1°. dans quelques adjectifs nationaux, *anglois*, *françois*, *bourbonnois*, &c.: 2°. aux premières & secondes personnes du singulier, & aux troisièmes du pluriel, du présent antérieur simple de l'indicatif, & du présent du suppositif; comme je *lisois*, tu *lisois*, ils *lisoient*; je *lirois*, tu *lirois*, ils *liroient*: 3°. dans *monnoie*, & dans les dérivés des verbes *connoître* & *paroître* où l'*oi* radical fait la dernière syllabe.

P p

be, ou bien la pénultième avec un e muet à la dernière ; comme je *connois*, tu *reconnois*, il *reconnoît* ; je *comparois*, tu *disparois*, il *reparoît* ; *connoître*, *méconnoître*, que je *reconnoisse* ; *comparoître*, que je *disparoisse*, que tu *reparoisses*, qu'ils *apparoissent*. On vaut è : 1°. dans les troisièmes personnes singulières du présent antérieur simple de l'indicatif, & du présent du suppositif ; comme il *lisoit*, il *lirait* : 2°. dans les dérivés des verbes *connoître* & *paroître* où l'oi radical est suivi d'une syllabe qui n'a point d'e muet ; comme *connoisseur*, *reconnaissance*, je *méconnoîtrai* ; vous *comparoitrez*, nous *reparoitrons*, *disparoisant*.

La lettre o est quelquefois muette : 1°. dans les trois mots *paon*, *faon*, *Laon* (ville), que l'on prononce *pan*, *fan*, *Lan* ; & dans les dérivés, comme *paonneau* (petit paon) qui diffère ainsi de *panneau* (terme de Menuiserie), *laonnois* (qui est de la ville ou du pays de Laon) : 2°. dans les sept mots *œuf*, *bœuf*, *mœuf*, *chœur*, *cœur*, *mœurs* & *sœur*, que l'on prononce *euf*, *beuf*, *meuf*, *keur*, *keur*, *meurs* & *seur* : 3°. dans les trois mots *œil*, *œillet* & *œillade*, soit que l'on prononce par è comme à la fin de *soleil*, ou par eu comme à la fin de *cercueil*. On écrit aujourd'hui *économie*, *économie*, *écuménique*, sans o ; & le nom *Œdippe* est étranger dans notre langue.

O' apostrophé devant les noms de famille, est en Irlande un signe de grande distinction, & il n'y a en effet que les maisons les plus qualifiées qui le prennent : o' *Brien*, o' *Carroll*, o' *Cannor*, o' *Néal*.

En termes de Marine, O veut dire *ouest* ; S. O. *sud-ouest* ; S. S. O. *sud-sud-ouest* ; O. S. O. *ouest-sud-ouest*. Voyez N & RHUMB.

Sur nos monnoies, la lettre o désigne celles qui sont fabriquées à Riom.

Chez les anciens, c'étoit une lettre numérale qui valoit 11 ; & surmontée d'une barre, Ō valoit 11000, selon la règle ordinaire :

O numerum gestat qui nunc undecimus extat.
(B. E. R. M.)

O, f. m. (*Théol.*) nom qu'on a donné aux sept ou neuf antiennes qu'on chante dans l'Avent pendant sept ou neuf jours auparavant la fête de Noël, & qui précèdent le cantique *Magnificat*. On les appelle encore ainsi parce que chacune d'elles commence par cette exclamation : comme O *rex gentium*. O *Emmanuel*, &c. Voyez ANTIENNE.

O, o, o, (*Ecriture.*) considéré dans sa forme, c'est une ligne courbe continue, dont tous les points supérieurs & inférieurs sont plus éloignés du centre que ceux des flancs ; elle est presque racine de toutes les mineures ; elle se forme sans interruption du mouvement mixte des doigts & du poignet : dans l'italienne les angles de l'o sont beaucoup plus obtus que ceux de l'o coulé ; ce qui fait que celui-ci est moins ouvert que celui-là. A l'égard de l'o rond, il est ainsi appelé, parce qu'il approche du cercle, que ses points supérieurs & inférieurs sont à un point près aussi proche du centre que ceux des flancs. Voyez le volume des Planches à la table de l'Ecriture des figures radicales mineures.

O, (*Comm.*) dans les livres des marchands, banquiers, ou négocians, joint à quelques autres lettres, marque différentes abréviations : ainsi C. O. est l'abréviation de *compte ouvert* ; O N C. ou O N. signifient *onces*. Dictionn. de Comm. (G)

O, majuscule (*Musique.*) qui est proprement un cercle, ou double C, est dans nos musiques anciennes ; la marque de ce qu'ils appelloient *tems parfait*, c'est-à-dire, de la mesure triple ou à trois, à la différence du tems imparfait ou de la mesure double, qu'ils marquoient par un C simple, ou par un O tronqué à droite ou à gauche C, ou O.

Le tems parfait se marquoit par un O simple, ou

pointé en-dedans, ou barré.  Voyez TEMS ; (S)

OA, (*Géog. anc.*) village de Grece en Attique, sous la tribu Pandionide, comme le prouve une inscription rapportée par Spon. Il ne faut pas confondre ce village avec Oé qui étoit de la tribu Oénéide.

OACCO, (*Géog.*) province d'Afrique dans l'Ethiopie au royaume d'Angola. C'est une espèce de désert habité, dont les peuples n'ont pas l'industrie de cultiver les terres avec art ; & pourquoi l'auroient-ils, ils n'ont point de terres en propriété ? Tout ce qu'en dit le pere Labat ne mérite aucune créance.

OAKHAM, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans le Rutland, au diocèse de Péterberoug. Elle est dans la belle & riche vallée de Cathmos, à 74 milles de Londres. Long. 16. 45. lat. 52. 38.

OANNES, f. m. (*Mythol.*) les Babyloniens rendirent leurs hommages à l'eau en général, comme élément, sous le nom d'Oannes, moitié femme & moitié poisson, telle qu'étoit la figure que Lucien en avoit vue en Phénicie. Les Syriens représentoient de même leur *Atergatis*, & les Scythes leur *Thamysades* ; c'étoient des symboles de la lune & de la mer. (D. J.)

OANUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile selon Pindare ; Fazell croit que le nom moderne est *Frascolari*, rivière qui coule sur la côte méridionale.

OARII, (*Géog.*) province de l'Ethiopie occidentale au royaume d'Angola, sur le bord septentrional de la Coanza. (D. J.)

OARISSE, f. m. (*Belles lettres.*) terme en usage dans la poésie grecque, qui signifie un dialogue entre un mari & une femme ; tel par exemple que celui qu'on trouve au sixième livre de l'Iliade, entre Hector & Andromaque. Voyez DIALOGUE.

Scaliger remarque que l'*oaristus* n'est point à proprement parler, un petit poème particulier, ni une pièce de vers détachée ; mais qu'il fait toujours partie de quelque grand poème. Il ajoute que l'endroit d'Homere dont nous venons de parler, est proprement le seul *oariste* qui se trouve dans les anciens poètes grecs.

OASIS, (*Géog. anc.*) ville & désert de l'Egypte, aux confins de la Lybie. Il y avoit deux villes nommées *Oasis*, & que l'on distinguoit par les surnoms de *grande* & de *petite*. Auprès de la plus grande de ces deux villes, étoit l'affreux désert d'*Oasis*. Chacune de ces villes avoit un nom. Pline, Strabon, Ptolomée, Hérodote & les autres historiens en parlent ; mais ils ne s'accordent point entr'eux, tant les pays de l'Egypte étoient peu connus des étrangers.

OAXACA, (*Géog.*) vallée de l'Amérique, & province de la nouvelle Espagne, c'est la même que Guaxaca. Voyez GUAXACA.

OAXIS, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Crete dans la côte septentrionale selon Hérodote, l. IV. ch. cliv. Varron dit qu'Oaxe, fils d'Apollon & d'Anchiale, bâtit en Crete une ville qu'il appella de son nom. Servius assure la même chose, en expliquant la première églogue de Virgile où est ce vers :

Et rapidum Cretæ veniemus Oaxem.

(D. J.)

OB, (*Art. numismat.*) M. Patin rapporte une médaille frappée à l'honneur de l'empereur Adrien (peut-être à cause de la connoissance qu'il avoit de la Médecine), où l'on voit d'un côté Esculape avec Hygée, & de l'autre Téléphore, avec cette inscription autour : Περγα επί κεφαλαίονος. Auprès du Téléphore il y a ces lettres ob. Cet antiquaire explique les premiers mots de cette manière, *pergamenorū sub cephalione*, ajoutant en caractères italiens *Telephorus*. Il dit ensuite, après Pausanias,

que Téléphore étoit une divinité des Pergaméniens, qui avoit été ainfi nommée par le commandement de l'oracle, & que quelques-uns traduifoient ce mot par celui de *devin* ou de *ventriloque*.

Voici comme en parle Selden. « On traduit ordinairement le mot *ob*, par celui de *pithon* ou de *magicien*; mais *Ob* étoit un esprit ou un démon, qui donnoit ses réponses comme fi les paroles étoient sorties des parties que l'honnêteté ne permet pas de nommer, ou quelquefois de la tête, & quelquefois des aisselles; mais d'une voix si basse, qu'il sembloit qu'elle vint de quelque cavité profonde, comme si un mort avoit parlé dans le tombeau; en sorte que celui qui le consultoit, ne l'entendoit souvent point du tout, ou plutôt entendoit tout ce qu'il vouloit ». Selden ajoute peu après ce qui suit. Voyez l'histoire de Samuel, dont la figure fut montrée à Saül par une femme, des parties honteuses de laquelle *Ob* parloit, ou étoit censé parler. L'écriture, dans le premier livre de Samuel, ch. xxxviii. appelle cette femme *pithonisse* ou *ventriloque*, comme traduisent les septante, *une femme qui avoit Ob*. De-là vient que Saül lui parle ainfi: *Prophétise-moi, je te prie, par Ob*, ce que les septante ont traduit, *prophétise-moi par le ventriloque*. *Ob* étoit donc un esprit qui parloit du ventre. Nos traducteurs ont rendu le mot des septante, *ἐν γαστήρι μωβος*, par *esprit familier* ».

Buxtorf interprete le mot hébreu *ob*, par celui de *pithon*, ou d'esprit qui rend des réponses par quelque puissance diabolique, & qui travaille à éloigner les hommes de Dieu. *Levit. xix. 31. & xx. 27.* Il remarque que *ob*, signifie encore en hébreu, *bouteille*, *Job, xxxij. 19.* Ce qui a fait dire à Aben-Esra, qu'on l'avoit transporté par métaphore à un esprit qui enflait le ventre de celui qui en étoit possédé, comme une bouteille, & rendoit ses oracles par cette partie, d'où le possédé étoit appelé *ἐν γαστήρι μωβος*.

On a vu de nos jours des gens qui savoient ménager leur voix, de façon qu'elle sembloit sortir de quelque endroit hors d'eux, soit éloigné de leur corps, soit voisin, & cela d'un ton tel que celui de l'*Ob*, décrit par Selden. Il y avoit aux environs de Londres un garçon âgé de 25 ans, qu'on appelloit en anglois *The speaking-smith* (ce qui revient à *voci-faber*, qu'on ne peut rendre en françois), qui possédoit ce talent dans une grande perfection. Il ne lui eût pas été difficile de se faire passer pour forcier parmi la populace; mais il se contentoit d'effrayer des portiers, des charretiers, & d'autres gens de cette espèce, qui ne connoissoient point son art.

J'ai entendu parler d'une femme qui parcouroit l'Angleterre en mendiant, & qui savoit si bien ménager sa voix qu'elle paroïssoit s'entretenir avec plusieurs personnes à la fois; elle disoit, pour émouvoir la compassion, que les interlocuteurs étoient son mari & ses enfans, qu'elle avoit perdus il y avoit plusieurs années, & qui pendant leur vie, avoient mangé tout son bien. (D. J.)

OBACATIARAS LES, (Géog.) peuples de l'Amérique méridionale dans le Brésil. Ils habitent les îles de la riviere de S. François. De Laët les donne pour anthropophages, & vraisemblablement sans en avoir de preuves.

OBAI ou ROBAI, (Hist. nat. Botan.) c'est une sorte de jasmin du Japon qui a des fleurs doubles. Son écorce est brune; son bois foible & rempli de moëlle; ses feuilles alternativement opposées & terminées par une pointe un peu recourbée; ses fleurs, qui paroissent au mois de Février avant ses feuilles, & qui sortent d'un calice écailléux, sont d'un jaune pâle, & composées de deux sortes de pétales, dont les extérieurs sont d'ordinaire au nombre de huit, longs d'un demi pouce en oval; & les intérieurs, plus petits,

de grandeur inégale, au nombre de huit & plus; marqueté de points couleur de sang; l'odeur de la fleur tire sur celle de la violette, mais devient dégoûtante à la longue, & le goût est très-désagréable. Cet arbrisseau, qu'on croit apporté de la Chine, est d'une beauté qui le fait cultiver soigneusement dans les jardins.

OBARÉNIENS, LES, (Géog. anc.) en grec, *ὄβαρηναι*; peuples qui habitoient une partie considérable de l'Arménie, aux environs du fleuve Cyrus.

OBBA, f. m. (Hist. anc.) vale fort creux dont on se servoit aux repas funebres.

OBBA, (Géog.) ville d'Afrique dans la Mauritanie Césaréense. Au cinquième concile général assista Valérien évêque d'*Obba* en Afrique. La conférence de Carthage fournit aussi Félicissime évêque d'*Obba*, *Obbensis*.

OBODORA ou L'OBODORIE, (Géog.) autrefois *Lucomorie*; contrée de la Tartarie moscovite, au couchant du Jénifréa & à l'orient de l'Oby, qui la sépare de la Coudora. Ce pays est coupé par le cercle polaire en deux parties à-peu-près égales, sous le soixantième degré de latitude: il fait partie de la Sibérie. Pierre-le-Grand y avoit commencé quelques habitations qui n'ont pas été continuées. (D. J.)

OBÉANCIER, f. m. (Jurisprud.) est un titre usité dans l'église collégiale de S. Jul de Lyon; le grand obéancier est la première dignité. Le premier chanoine après les dignitaires, a aussi le titre d'*obéancier*. Ce terme paroît être venu par corruption d'*obédien-cier*; il y a apparence que ces obéanciers ont été ainfi nommés, parce que dans l'origine ils étoient envoyés par l'archevêque de Lyon pour desservir cette église. Voyez OBÉDIENCIER.

OBÉDIENCE, f. f. (Jurisprud.) ce terme dans son origine étoit toujours synonyme d'*obéissance*; dans la suite on lui a attribué différentes significations en matière ecclésiastique.

En général *obéissance* signifie *soumission* à un supérieur ecclésiastique; quelquefois ce terme se prend pour l'autorité même du supérieur; quelquefois enfin on entend par *obéissance*, la permission que le supérieur donne d'aller quelque part, ou de faire quelque chose.

Pendant le grand schisme d'Avignon on se servoit du terme d'*obéissance* pour désigner le territoire dans lequel chacun des deux papes étoit reconnu comme légitimement élu. Presque toutes les villes de Toscane & de Lombardie, toute l'Allemagne, la Bohême, la Hongrie, la Pologne, la Prusse, le Danemark, la Suede, la Norvege, l'Angleterre étoient de l'*obéissance* de Clément VII. qui s'étoit retiré à Avignon; la France, la Lorraine, l'Ecosse, la Savoie & le royaume de Naples, se rangerent sous l'*obéissance* d'Urbain: l'Espagne prit d'abord le même parti, ensuite elle se mit sous l'*obéissance* de Clément VII.

C'est en ce même sens que l'on appelle ambassadeurs d'*obéissance*, ceux que des princes envoient au pape, pour lui rendre hommage de quelques fiefs qui relevent de lui: c'est ainfi que le roi d'Espagne envoie un ambassadeur d'*obéissance* au pape, auquel il présente la haquenée que ce prince doit au pape à cause du royaume de Naples.

Les provinces dans lesquelles le concordat n'a pas lieu, & qui sont soumises à toutes les règles de chancellerie, que l'on observoit avant le concordat, telles que la Bretagne, la Provence, la Lorraine, sont appelées communément *pays d'obéissance*, ce qui est une expression très-impropre, vu que ces pays ne sont point soumis au pape plus particulièrement que les autres; toute la différence est que la règle de *mensibus & alternativa* y a lieu, c'est-à-dire que le pape y confère les bénéfices pendant huit mois de l'année, les autres collateurs n'ont que quatre mois, à

la réserve des évêques, lesquels en faveur de la résidence, ont l'alternative, c'est-à-dire qu'ils ont la collation pendant un mois, & le pape pendant l'autre, & ainsi de suite alternativement.

Le pape n'use point de prévention dans les pays d'obédience, dans les six mois de l'alternative des évêques ni dans les quatre mois des autres collateurs.

OBÉDIENCE, se prend aussi pour un acte qu'un supérieur ecclésiastique donne à un inférieur, soit pour le faire aller en quelque mission, soit pour le transférer d'un lieu dans un autre, ou pour lui permettre d'aller en pèlerinage ou en voyage : un prêtre ne doit point être admis à dire la messe dans un diocèse étranger, qu'il ne montre son obédience. On doit arrêter les moines vagabonds, qui errent par le monde, & qui ne montrent point leur obédience.

On a aussi appelé obédiences les maisons, églises, chapelles & métairies qui ne sont pas des titres de bénéfices séparés, & dans lesquels un supérieur ecclésiastique envoie un religieux pour les desservir ou administrer. On les a ainsi appelés obédience, parce que le religieux qui les dessert n'y est envoyé qu'en vertu d'un acte d'obédience, & qu'il est révocable *ad nutum*.

Dans les premiers siècles de l'état monastique, tous les prieurés n'étoient que des obédiences. Il y a encore quelques abbayes où les prieurés qui en dépendent, ne sont que de simples obédiences. Voyez l'histoire de l'église de Meaux, t. I. pag. cxix ; les Mémoires du clergé ; les lois ecclésiastiques & la Jurisprudence canonique de Lacombe. (A)

OBÉDIENCIER, s. m. (Jurisprud.) est un religieux qui va, par l'ordre de son supérieur, desservir une église dont il n'est point titulaire. Voyez OBÉDIENCE. (A)

OBÉIR, v. n. (Gram.) c'est se soumettre à la volonté d'un autre. Celui qui commande est censé supérieur, & celui qui obéit subalterne. On obéit à Dieu, en suivant sa loi ; aux rois, en remplissant leurs lois ; à la nécessité, aux passions, &c.

Obéir se prend encore dans un sens différent, lorsqu'il se dit d'un corps roide, inflexible, qu'on ne plie pas à volonté ; le fer trempé n'obéit pas, &c.

OBÉIR, se dit d'un cheval qui répond aux aides. Voyez AIDES.

OBÉISSANCE, s. f. (Droit naturel & politique.) Dans tout état bien constitué, l'obéissance à un pouvoir légitime est le devoir le plus indispensable des sujets. Refuser de se soumettre aux souverains, c'est renoncer aux avantages de la société, c'est renverser l'ordre, c'est chercher à introduire l'anarchie. Les peuples, en obéissant à leurs princes, n'obéissent qu'à la raison & aux lois, & ne travaillent qu'au bien de la société. Il n'y a que des tyrans qui commanderoient des choses contraires ; ils passeroient les bornes du pouvoir légitime, & les peuples seroient toujours en droit de réclamer contre la violence qui leur seroit faite. Il n'y a qu'une honteuse flatterie & un avilissement odieux, qui ait pu faire dire à Tibère par un sénateur romain : *Tibi summum rerum judicium dū dedere, nobis obsequii gloria relicta est*. Ainsi l'obéissance ne doit point être aveugle. Elle ne peut porter les sujets à violer les lois de la nature. Charles IX. dont la politique inhumaine le détermina à immoler à sa religion ceux de ses sujets qui avoient embrassé les opinions de la réforme, non content de l'affreux massacre qu'il en fit sous ses yeux & dans sa capitale, envoya des ordres aux gouverneurs des autres villes du royaume, pour qu'on exerçât les mêmes cruautés sur ces sectaires infortunés. Le brave d'Orte, commandant à Bayonne, ne crut point que son devoir pût l'engager à obéir à ces ordres sanguinaires. « J'ai commandé, dit-il au Roi, le commandement de

» V. M. à ses fideles habitans & gens de guerre de
» la garnison, je n'y ai trouvé que bons citoyens
» & braves soldats, mais pas un bourreau : c'est
» pourquoi eux & moi supplions très-humblement
» V. M. de vouloir employer nos bras & nos vies
» en choses possibles ; quelque hasardeuses qu'elles
» soient, nous y mettrons jusqu'à la dernière goutte
» de notre sang ». Le comte de Tende & Charny
répondirent à ceux qui leur apportèrent les mêmes
ordres, qu'ils respectoient trop le roi pour croire
que ces ordres inhumains pussent venir de lui. Quel
est l'homme vertueux, quel est le chrétien qui
puisse blâmer ces sujets généreux d'avoir désobéi ?

OBÉLE, s. m. (Belles-Lettres.) désignoit chez les anciens une petite ligne, semblable à une aiguille, d'où lui est venu le nom d'obelus, *obelos*, qui signifie aiguille en grec.

Ces mot est principalement d'usage, en parlant des Hexaples d'Origène ; cet auteur ayant distingué par un astérique ou étoile les suppléments qu'il a ajoutés au texte des septante dans les endroits où ils n'ont point entendu l'hébreu, & ayant marqué d'un obèle, ou de la petite ligne (-) les endroits où ce qui se trouve dans les septante, n'est point dans l'hébreu. Voyez HEXAPLE.

S. Jérôme dit que l'obèle se trouvoit seulement dans les endroits où on avoit retranché quelque chose des septante, comme superflu ; & l'astérique, dans ceux où il manquoit quelque chose. Ces sortes de marques se rencontrent fréquemment dans les anciens manuscrits. Ordinairement l'obèle est accompagné de deux points, l'un au-dessus, l'autre au-dessous de la ligne (·-·), & l'astérique est une croix de S. André, accompagnée de quatre points. (·X·)

OBÉLISQUE, s. m. (Archit. & Antiq. égyptiennes.) espèce de pyramide quadrangulaire longue & étroite, qui est ordinairement d'une seule pierre, & qu'on élève dans une place pour y servir d'ornement. La proportion de la hauteur à la largeur est presque la même en tous les obélisques. Cette proportion est telle : leur hauteur est de neuf parties ou neuf parties & demie, & quelquefois dix de leur grosseur par le bas ; par le haut la largeur n'est jamais moindre de la moitié, ni plus grande que les trois quarts de celle d'en-bas, & on place un ornement sur sa pointe, qui est émouffée ; mais nous nous proposons d'entretenir ici le lecteur des obélisques d'Egypte, parce que ce sont les seuls monumens qui subsistent de l'ancienne sagesse de ce peuple.

Sésostris, roi d'Egypte, après s'être rendu maître de la plus grande partie de l'Asie & de l'Europe, s'appliqua sur la fin de son regne à élever des ouvrages publics pour l'ornement du pays, & pour l'utilité des peuples. Entre les plus considérables de ses ouvrages, on compte les deux obélisques que ce prince fit élever dans la ville d'Héliopolis. Ils sont d'une pierre très-dure, tirée des carrières de la ville de Syenne en Egypte, tout d'une pièce, & chacun de 120 coudées de haut.

Auguste, après avoir réduit l'Egypte en province, ayant fait transporter à Rome ces deux obélisques, il en fit dresser un dans le grand cirque, & l'autre dans le champ de Mars, avec cette inscription sur la base, *Cæs. D. F. Augustus Pont. max. Imp. XII. Cos. XI. Trib. Pot. XV. Ægypto in potestatem populi rom. redact. soli donum dedit*.

Le corps de ces obélisques est tout chargé de figures hiéroglyphiques, ou écritures symboliques, qui marquent, selon Diodore la grande puissance de ce roi, le détail des tributs qu'on lui payoit, & le nombre des nations qu'il avoit vaincues. Un de ces obélisques est aujourd'hui rompu en pièces, & couvert de terre ; l'autre, qu'Auguste avoit fait placer dans le

cirque, avec la même inscription, a été mis par le pape Sixte V. à la porte del popolo l'an 1589.

Le successeur de Sésostris, nommé par Hérodote Pharon, & par Pline *Nimcoreus*, fit élever deux *obélisques*, à l'imitation de son pere. Ils avoient chacun cent coudées de haut, & huit coudées de diamètre. On voit encore de nos jours un de ces *obélisques* à Rome devant l'église de S. Pierre, où il a été élevé par le pape Sixte V. Caius César l'avoit fait venir d'Egypte sur un vaisseau d'une fabrique si singulière, qu'au rapport de Pline, on n'en avoit jamais vu de pareil. Cet *obélisque* est tout uni, sans aucun hiéroglyphe.

Rameffès, autre roi d'Egypte, crut devoir consacrer au soleil un *obélisque* d'une grande hauteur. On dit qu'il y eut vingt mille hommes employés à le tailler, & que le jour qu'on devoit l'élever, le roi fit attacher son fils au haut de l'*obélisque*, afin que les ingénieurs disposassent leurs machines avec assez d'exactitude pour sauver la vie au jeune prince, & pour conserver en même tems un ouvrage fait avec tant de soin. Pline qui rapporte cette histoire, ajoute que Cambyse ayant pris la ville d'Héliopolis, & y ayant fait mettre le feu, il le fit éteindre, dès qu'il s'aperçut que l'embrasement avoit gagné jusqu'à l'*obélisque*.

Auguste, après avoir soumis l'Egypte, n'osa toucher à cet *obélisque*, soit par religion, soit par la difficulté qu'il trouva à transporter cette grande masse. Constantin ne fut pas si timide; il l'enleva pour en orner la nouvelle ville qu'il avoit fait bâtir. Il le fit descendre le long du Nil jusqu'à Alexandrie, où il avoit fait mettre un bâtiment exprès pour le transporter à Constantinople. Mais sa mort, qui arriva dans ce tems-là, fit différer cette entreprise jusqu'à l'an 357 de J. C.

Alors Constance l'ayant fait mettre sur un vaisseau, il fut amené par le Tibre jusqu'à un village à trois milles de Rome, d'où on le fit venir avec des machines dans le grand cirque, où il fut élevé avec celui qu'Auguste y avoit fait mettre long-tems auparavant. Depuis le tems de Constance, il y avoit donc deux *obélisques* dans le cirque; & c'est de ceux-là dont parle Cassiodore avec assez peu d'exactitude, quand il dit qu'il y en avoit un consacré au soleil, & l'autre à la lune, & que les caracteres qui y sont gravés, sont des figures chaldaïques, qui marquent les choses sacrées des anciens: ce discours sent bien l'ignorance du bas empire.

Enfin cet *obélisque* qui étoit tombé, a été relevé par le pape Sixte V. devant l'église de saint Jean de Latran l'an 1588, 1231 ans depuis qu'il avoit été amené par Constance, & 2420 ans depuis qu'il avoit été taillé par les soins de Rameffès.

Hermapion avoit autrefois donné en grec l'interprétation des figures hiéroglyphiques qui sont gravées sur ce monument; ce qui marque que de son tems on avoit encore l'intelligence de ces figures. On peut lire cette interprétation dans Ammien Marcellin, qui nous en a conservé une partie. Elle contient d'abord les titres pompeux du roi « Rameffès, » fils du soleil, chéri du soleil & des autres dieux, » à qui ils ont donné l'immortalité, qui a soumis » les nations étrangères, & qui est le maître du » monde, &c. » Mais outre ces titres flatteurs, cet *obélisque* contenoit une histoire de ses conquêtes.

Il en étoit de même de tous les autres *obélisques* en général: voici ce que dit Diodore de Sicile. Sésostris éleva deux *obélisques* d'une pierre très-dure de cent vingt coudées de haut, sur lesquels il fit graver le dénombrement de ses troupes, l'état de ses finances, & le nombre des nations qu'il avoit soumises.

À Thebes, suivant Strabon, il y avoit des *obélis-*

ques avec des inscriptions, qui constatoient les richesses & le pouvoir de leurs rois; l'étendue de leur domination, qui embrassoit la Scythie, la Bactriane, l'Inde & le pays appelé aujourd'hui *Ionis*: enfin la grande quantité de tributs qu'ils recevoient & le nombre de leurs troupes, qui montoit à un million d'hommes.

Proclus, dans son commentaire sur le Timée, nous dit que les choses passées sont toujours nouvelles chez les Egyptiens; que la mémoire s'en conserve par l'histoire; que l'histoire chez eux est écrite sur des colonnes, sur lesquelles on a le soin de marquer tout ce qui mérite l'admiration des hommes, soit pour les faits, soit pour les nouvelles inventions & pour les arts.

Germanicus, au rapport de Tacite, alla voyager en Egypte pour connoître l'antiquité. Il voulut voir les ruines de l'ancienne ville de Thebes; il n'y avoit pas long-tems qu'elle étoit ruinée; car elle ne le fut que sous Auguste par Cornelius Gallus, premier gouverneur d'Egypte. On voyoit encore, dit Tacite, sur des colonnes des lettres qui marquoient les grandes richesses des Egyptiens; & Germanicus ayant demandé à un prêtre du pays de lui expliquer ces hiéroglyphes, ce prêtre lui dit que ces lettres marquoient qu'il y avoit eu autrefois dans la ville sept cent mille hommes en âge de porter les armes, & que c'étoit avec cette armée que le roi Rameffès s'étoit rendu maître de la Lybie, de l'Ethiopie, des Medes, des Perses, des Bactres, de la Scythie, de la Syrie, de l'Arménie & de la Cappadoce; qu'il avoit étendu son empire jusque sur les côtes de Bithuque & de Lycie. On lisoit aussi sur ces colonnes les tributs qu'on levoit sur ces nations, le poids de l'or & de l'argent, le nombre des armes & des chevaux, l'ivoire & les parfums, le bled & les autres tributs que chaque nation devoit payer, qui n'étoient pas moins magnifiques, ajoute Tacite, que ceux que les Parthes ou les Romains exigent aujourd'hui.

En un mot les *obélisques* nous ont laissé des vestiges étonnans de l'opulence des rois d'Egypte, & l'explication que les prêtres donnent dans Tacite, répond si bien aux figures que nous voyons gravées au sommet des *obélisques* qui nous restent, singulièrement de celui élevé à Thebes par Rameffès, qui est actuellement dans la place de saint Jean de Latran, & dont on a donné une estampe au commencement de ce siècle, qu'il nous paroîtroit déraisonnable de révoquer en doute une puissance dont il reste tant de témoins & de monumens.

Il semble même que les Romains aient été effrayés d'imiter les *obélisques* des rois d'Egypte. Ces beaux ouvrages ont été pour l'Italie des bornes sacrées. La grandeur romaine a cru, en les transportant, faire tout ce qu'elle pouvoit, & n'a pas osé en construire de nouveaux pour les mettre en parallèle avec les anciens. Au lieu donc que la pyramide de Cestius prouve qu'une famille particulière a tenté un modele de ces pyramides si superbes & si exhaussées des rois d'Egypte, la circonstance singulière que personne n'a imité la structure des *obélisques*, constate pleinement que les empereurs eux-mêmes ne se sont pas hasardés d'opposer des ouvrages de ce genre à ceux de ces monarques. Ils tiroient leur marbre d'une carrière unique dans le monde. Cette carrière étoit située près de la ville de Thebes & des montagnes qui s'étendent vers le midi de l'Ethiopie & les cataractes du Nil. Cinq *obélisques* d'Egypte, relevés par les soins de Sixte V. servent à justifier la magnificence de Sésostris & de Rameffès en ce genre: cependant le nom de Dominique Fontana qui les rétablit, est encore célèbre à Rome, tandis que celui des artistes qui les taillèrent & les transporterent de si loin, est pour jamais inconnu. Mais le lecteur curieux de

s'éclairer davantage sur cette matière, peut consulter *Bargai de obelisco*. Il est inféré dans le beau recueil des antiquités romaines de Grævius *commentarius*, tom. IV. (Le Chevalier DE JAUCOURT.)

OBÉLISQUE (*Hydr.*) s'entend de certaines fontaines qui forment un rocher large par en-bas, terminé en pointe en forme d'un obélisque; telle est la belle fontaine de Versailles qui porte ce nom. Il y en a encore quatre dans le bosquet nommé *l'arc de triomphe*, qui sont à jour & triangulaires, formés par des corps de cuivre doré, d'où sortent des nappes d'eau à divers étages, imitant des cristaux.

OBÉR, (*Géog.*) mot allemand, qui, en géographie, signifie *haut, élevé*, & qui se compose avec un nom propre, ayant pour opposé le mot *nieder*, bas: ainsi les Allemands disent *ober-Baden, nieder-Baden*, le haut, le bas pays de Bade; *ober-Bayern, nieder Bayern*, la haute & la basse Bavière; *ober-Elfsatz, nieder-Elfsatz*, la haute & la basse Alsace, & ainsi des autres lieux & pays distingués en haut & bas. (*D. J.*)

OBÉRÉ, adj. (*Comm.*) celui qui est endetté, qui, à cause de ses dettes considérables, est hors d'état de continuer son commerce, ou de payer ses créanciers. *Dictionn. de commerce.*

S'OBÉRER, s'endetter, contracter de continuelles & de grandes dettes. *Id. ibid.*

OBÉRKIRCH, (*Géograph.*) c'est à-dire, *haute église*, petite ville & château d'Alsace, au-delà du Rhin, vers la forêt Noire, à une lieue de Strasbourg. Elle appartient à l'Evêque de Strasbourg. *Long. 25. 55. lat. 48. 35. (D. J.)*

OBERNDORFF, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Suabe, dans la forêt Noire. Elle appartient à la maison d'Autriche: on la divise en haute & en basse. Elle est sur le Neckar. *Long. 28. 18. lat. 48. 10. (D. J.)*

OBERNPERG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans la Bavière, avec un château. Elle appartient à l'Evêque de Passau, & en est à 4 milles. *Long. 30. 54. lat. 48. 33. (D. J.)*

OBERWESEL, (*Géog.*) ancienne petite ville d'Allemagne, au cercle du bas Rhin, autrefois impériale, mais à présent sujette à l'électeur de Trèves. Elle est sur le Rhin. (*D. J.*)

OBÉSITÉ, f. f. (*Médec.*) la quantité de graisse dans le corps humain, plus considérable que les autres humeurs, & que les parties solides ne le demandent, s'appellent en Médecine *obésité, obesitas*, & plus expressivement encore par Coelius-Aurelianus, quoique peut-être improprement, *polysarcia*, car l'*obésité* n'est pas une surabondance de chair, mais de graisse; on pourroit dire *polystearcia*; c'est un embonpoint excessif; c'est une maladie opposée au marasme.

Ceux dont le corps est maigre, sans être décharné, ou charnu sans être gras, sont beaucoup plus vigoureux que ceux qui deviennent gras; dès que la surabondance de la nourriture a pris cette route, & qu'elle commence à former de la graisse, c'est toujours aux dépens de la force. Ce n'est point par l'augmentation des solides que se fait celle du volume de tout le corps dans les personnes grasses; mais cet embonpoint consiste, en ce que les solides forment par leur extension de plus grandes cavités, qui se remplissent d'un plus grand amas d'humeurs, & par conséquent l'excès d'embonpoint nuit, affoiblit, suffoque: un médecin fait donc bien distinguer la nutrition de la réplétion, puisque la première donne de la force & de la densité aux vaisseaux, au lieu que l'autre les dilate, les relâche & les affoiblit.

La différence qu'il y a d'une personne maigre à une personne grasse, c'est que la personne grasse a

ses vaisseaux entourés d'une graisse croupissante dans les cellules de la membrane adipeuse qui en sont gonflées. La personne maigre, au contraire, a une graisse rougeâtre, formant des globules légers & circulaires: plus il s'amasse de graisse dans les cellules, plus les humeurs perdent de leur masse & de leur nature. Les vaisseaux retrécis par le volume énorme de la graisse, produisent la foiblesse, la paresse, l'inaction & l'inaptitude aux mouvemens.

Lorsque l'accroissement de toutes les parties du corps est entièrement achevé, & que ces parties du corps ne peuvent presque plus admettre de nourriture, alors la graisse commence à se former dans les hommes & dans les femmes qui menent une vie oisive. Mais de plus, certains sujets y ont une disposition naturelle, qui augmente à proportion de la plus grande quantité d'alimens que l'on prend, du repos du corps, de celui de l'esprit, de l'interruption des exercices ordinaires, de la suppression d'une hémorrhagie accoutumée, & de la suppression des mois dans les vieilles femmes. Cette disposition est encore favorisée par l'amputation de quelque membre.

La différence des climats & des degrés de transpiration, contribue sans doute à cet état. On remarque que pour une personne d'un embonpoint excessif dans les provinces méridionales de France, il y en a cent en Angleterre & en Hollande, ce qu'on peut attribuer en partie au climat, & en partie à l'usage habituel des bières récentes & féculentes, dans lesquelles la partie oléagineuse n'est pas suffisamment atténuée.

Les Grecs, sur-tout les Lacédémoniens, ne pouvoient souffrir ce massif embonpoint; aussi les jeunes Spartiates étoient obligés de se montrer nus tous les mois aux éphores, & l'on imposoit un régime austère à ceux qui avoient de la disposition à devenir trop gras. En effet, l'équilibre se détruit chez les personnes d'un embonpoint excessif; en sorte qu'elles deviennent asthmatiques & quelquefois apoplectiques. Les solides se relâchent, la respiration s'embarasse, le pouls est plus profond & plus caché par la graisse dominante; souvent dans les femmes le retour des règles plus tardif, & la stérilité sont une suite de l'*obésité*: dans les enfans elle annonce une dentition pénible.

Le moyen de diminuer l'*obésité*, est de manger moins, d'augmenter le mouvement des solides & des fluides par la promenade, à pié ou à cheval, & généralement en pratiquant tous les exercices du corps. On employera les frictions en pressant légèrement les vaisseaux, & en repoussant doucement les fluides: on usera avec prudence & modération des acides, des médicamens acides austers, & des spiritueux qui ayent fermenté. On pourra prévenir l'*obésité* par les mêmes secours, quoiqu'on voie des personnes, sur-tout dans certains climats qui y ont une si grande disposition naturelle, que tous les moyens échouent, si on ne les met en usage consécutivement & de très-bonne heure.

Il y a peu de modernes qui ayent écrit sur cette maladie; mais entre les anciens, Coelius-Aurelianus l'a traitée avec une intelligence supérieure, en établissant solidement les symptômes & la méthode curative.

Il considère d'abord l'*obésité* comme une espèce de cachexie qui produit l'inaction, la foiblesse, la difficulté de respirer, l'oppression & les sueurs copieuses dans lesquelles on tombe pour peu qu'on fasse d'exercice. On guérit, selon lui, cette maladie de deux manières; savoir, en empêchant que le corps ne reçoive trop de nourriture, soit par le moyen de la gestation, & par l'usage des alimens peu nutritifs; ou en observant certaines règles, &

pratiquant par degré certains exercices laborieux, & propres à causer du changement dans le corps.

Il entre dans toutes les directions particulières & relatives à la cure ; il enjoint aux malades de faire beaucoup d'exercice à cheval ou en voiture ; de voyager sur mer, de lire haut, de lutter, & de marcher à grands pas pour mieux exercer les jambes. Il leur prescrit de se frotter avec une serviette grossière, bien sèche, & de saupoudrer le corps de sable ; il veut qu'ils excitent la sueur à l'aide de la chaleur des étuves ; usant, tantôt de bains chauds pour aider la transpiration, & tantôt de bains froids, pour resserrer le corps. Il leur ordonne de se couvrir de sable chaud, de se baigner dans des fontaines médicinales, & après avoir sué dans le bain, de se saupoudrer avec du sel. Il conseille ensuite d'employer les frictions avec du nitre pulvérisé, boire légèrement, & user dans la boisson d'un peu de vin médiocrement âcre. Leurs alimens seront du pain de son qui est peu nourrissant, des herbes potagères apéritives, comme asperges, panais, carottes, ache, fenouil, porreaux, &c. des viandes dont la chair soit sèche & dépouillée de graisse. Il leur défend de dormir après le repas, & de dormir long-tems, parce que le défaut de sommeil joint à l'exercice ne peut que tendre à diminuer l'embonpoint.

Enfin, Coelius Aurelianus examine toutes les autres méthodes de ses prédécesseurs, & condamne en particulier celle des Médecins qui ordonnoient contre l'obésité la saignée, les purgatifs, les clystères, l'usage des femmes au sortir du bain, la pratique de vomir après souper, & autres remèdes de ce genre dont il n'est pas difficile de sentir le ridicule ou les mauvais effets.

Je finis par un exemple bien singulier d'embonpoint excessif, que j'ai lu dans les nouvelles publiques de Londres du 31 Octobre 1754. sur Jacques Powell, mort dans le comté d'Essex, son obésité monstrueuse l'avoit rendu célèbre ; il avoit environ quinze piés d'Angleterre de circonférence, & il pesoit six cens cinquante livres. (D. J.)

OBJECTER, v. act. (*Gram.*) c'est montrer le faux d'un raisonnement, par la raison contraire qu'on y oppose ; les suites fâcheuses d'un projet, la vanité d'une entreprise, le ridicule d'une prétention, &c. si l'on a tort d'*objecter* à quelqu'un sa naissance, on a tort aussi de se prévaloir de la sienne.

La raison *objectée* s'appelle *objection* ; il arrive de tems en tems, qu'il faudroit mettre la preuve en objection & l'objection en preuve.

On se fait quelquefois des objections si fortes, que l'on entraîne son auditeur dans l'opinion contraire à celle qu'on s'étoit proposé de leur inspirer.

OBJECTIF, s. m. adj. (*Dioptr.*) verre *objectif* se dit de celui des verres d'une lunette ou d'un microscope à plusieurs verres qui est tourné vers l'objet : on l'appelle ainsi pour le distinguer de l'*oculaire* qui est tourné vers l'œil. Voyez **MICROSCOPE**, **TÉLESCOPE**, &c. on dit aussi l'*objectif* tout court. (O)

Dans le télescope l'*objectif* doit être d'un plus grand foyer que l'*oculaire* ; c'est tout le contraire dans les microscopes. Voyez **TÉLESCOPE** & **MICROSCOPE**.

Pour s'assurer de la régularité & de la bonté d'un verre *objectif*, on décrira sur un papier deux cercles concentriques tels que le diamètre de l'un soit égal à la largeur du verre *objectif*, & le diamètre de l'autre égal à la moitié de cette largeur ; on divisera la circonférence intérieure en six parties égales, & on y fera six petits trous avec une aiguille ; ensuite on couvrira avec ce papier une des faces du verre, &

l'exposant au soleil, on recevra les rayons qui passeront par chaque trou, sur un plan qui soit à une juste distance du verre ; en reculant ou approchant le plan, on doit trouver un endroit, où les six rayons qui passent par les six trous, se réunissent exactement : s'ils se réunissent en effet ainsi, c'est une marque que le verre *objectif* est bien fait, & le point de réunion est le foyer de ce verre.

Mais il n'y a peut-être pas de meilleur moyen de s'assurer de la bonté d'un verre *objectif*, que de le placer dans un tube, & de l'essayer avec un petit verre oculaire sur des objets placés à différentes distances ; car le verre *objectif* est d'autant meilleur, qu'il représente les objets plus distinctement & plus clairement, & qu'il embrasse un plus grand champ, & souffre un verre oculaire plus concave ou plus convexe, sans colorer & obscurcir les objets.

Pour s'assurer si un verre *objectif* est bien centré, il faut tenir le verre à une distance convenable de l'œil, & observer les deux images d'une chandelle, réfléchies par ses deux faces, l'endroit où les images se réunissent ou se confondent, est le vrai centre : si ce point répond au milieu ou au point central du verre, il est bien centré. Voyez **CENTRER**. (T)

OBIER, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *opulus* ; genre de plante qui porte deux sortes de fleurs monopétales ; l'une est en forme de rosette & stérile, elle est percée dans son milieu par un pistil qui sort du calice ; l'autre fleur a la forme d'un bassin, elle est aussi percée par le sommet d'un pistil qui devient dans la suite un fruit, ou une baie molle dans laquelle on trouve une semence aplatie & en forme de cœur. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez **PLANTE**. (I)

OBIER, *opulus*, arbrisseau qui se trouve en Europe & dans l'Amérique septentrionale. Il donne plusieurs tiges dont la plupart s'élevont à 12 ou 15 piés. Ses feuilles sont assez grandes, chargées de rides, découpées en trois parties, & d'un verd brun. Ses fleurs qui sont blanches, viennent au mois de Mai en grandes ombelles au bout des branches, mais les fleurons qui bordent l'ombelle, sont stériles ; & néanmoins plus blancs, plus grands & beaucoup plus apparens que ceux du centre qui portent les fruits. Ce sont des baies rondes, succulentes & rouges qui renferment une graine dure & plate, figurée en cœur.

Cet arbrisseau vient assez bien par-tout ; cependant il se plaît dans les lieux frais & couverts, à l'exposition du nord, dans les terres grasses & humides, au bord des ruisseaux ; mais s'il se trouve dans un terrain sec & trop exposé au soleil, il y fait peu de progrès, & les feuilles tombent de bonne heure. Il est extrêmement robuste. On le multiplie aisément de graines, de rejettons, de branches couchées & de bouture. Tous ces derniers moyens sont plus prompts que la semence qui ne leve que la seconde année, si on ne l'a pas semée en automne. L'*obier* fait une grande quantité de racines noires & chevelues qui assurent sa transplantation. On peut donner à cet arbrisseau une forme régulière, & lui faire une jolie tête ; mais il convient sur-tout à faire des palissades de six ou huit piés de haut, qui réussissent sous d'autres arbres. Ses fruits mûrissent à la fin de Septembre, alors ils sont fades & de mauvais goût ; mais après l'hiver ils sont acides & de même goût que l'épinevinette ; ils sont d'un rouge vif & très-apparens, & ils restent sur l'arbre long-tems après la chute des feuilles. C'est un bon appât pour attirer les oiseaux qui en sont très-avides, & c'est aussi une bonne nourriture pour la volaille.

Cet arbrisseau a des variétés qui ont de l'agrément.

1. *L'obier ordinaire.*
 2. *L'obier à fleurs doubles, ou la rose de Gueldres.* Dans l'espece à fleurs simples qui précède, les seules fleurs de la circonférence de l'ombelle sont stériles, mais plus grandes & d'une blancheur plus apparente que toutes celles du centre, qui sont fort petites, d'un blanc sale peu apparent, & néanmoins fécondes; au lieu que dans la *rose de Gueldres*, toutes les fleurs du centre de l'ombelle sont de la même forme que celles de la circonférence; & comme leur volume est plus considérable, & qu'il leur faut plus d'espace pour s'étaler, c'est ce qui force l'ombelle à se former en rond, comme si c'étoit une boule; ce qui a fait donner à cette fleur le nom de *pelote de neige*. Cet arbrisseau est de même accroissement que le précédent. Ses fleurs paroissent aussi au mois de Mai; il en donne en quantité & d'une si belle apparence, qu'on ne peut lui refuser une place dans les plantations que l'on fait pour l'agrément.

3. *La rose de Gueldres à feuilles panachées.* Ses feuilles sont joiment tachées de jaune; c'est tout ce qui en fait la différence avec le précédent; mais il ne faut pas mettre cet arbrisseau dans un terrain gras & humide, où un accroissement trop vigoureux effaceroit peu-à-peu la bigarure qui fait son mérite.

4. *L'obier de Canada, ou le pemina.* Cet arbrisseau ressemble à l'obier ordinaire, si ce n'est qu'il est plus précoce, & que les belles fleurs de la circonférence de l'ombelle sont plus grandes, & ont plus belle apparence.

OBJET, f. m. (*Logique.*) signifie la *matiere* d'un art, d'une science, ou le *sujet* sur lequel on s'exerce. Dans l'école on distingue différens *objets* de la même science: savoir, l'*objet* matériel, l'*objet* formel, & l'*objet* total ou adéquat.

L'*objet* matériel, c'est la chose même que la science considère ou dont elle traite. Ainsi le corps humain est l'*objet* de la Médecine.

L'*objet* formel, c'est la maniere de considérer l'*objet* matériel. Ainsi le corps humain, considéré dans le dessein de le guérir, est l'*objet* formel de la Médecine.

L'*objet* total ou adéquat, c'est la réunion de l'*objet* matériel & de l'*objet* formel.

Il faut observer qu'une chose n'est l'*objet* matériel d'une science, que lorsqu'elle y est considérée pour elle-même. Ainsi la Botanique & la Chimie ne peuvent être regardées comme l'*objet* matériel de la Médecine; parce que la Médecine n'envisage pas ces deux parties pour elles-mêmes, mais seulement en tant qu'elles contribuent, par l'application qu'on en fait, à la guérison du corps. Ainsi les mois ne font point partie de l'*objet* de la Logique, puisque cette science ne les emploie pas pour eux-mêmes; mais seulement parce qu'ils sont l'unique moyen que les hommes aient pour se transmettre leurs pensées.

Comme l'*objet* matériel signifie chez les Philosophes la même chose qu'un *objet* commun, il suit de-là que deux sciences peuvent avoir le même *objet* matériel. Ainsi la Médecine & l'Anatomie ont elles pour *objet* matériel le corps humain; mais ce qui les distingue l'une de l'autre, c'est que la première considère le corps humain pour le guérir, au lieu que la seconde l'envisage seulement pour le connoître.

OBJET, (*Peinture.*) c'est ce qui attire nos regards. Il vaut mieux dans un tableau laisser quelque chose à désirer, que de fatiguer les yeux du spectateur par une trop grande multiplicité d'*objets*. On reconnoît le goût sûr & délicat d'un artiste, au choix des incidens qu'il fait entrer dans un sujet, à son attention de n'employer rien que de piquant, à rejeter ce qui est fade & puérile, enfin à composer un tout auquel chaque *objet* en particulier soit comme nécessairement lié; mais voyez des détails plus intéressans au mot *SUJET*, *Peinture*. (*D. J.*)

OBIT, voyez l'article suivant.

OBITUAIRE, f. m. (*Jurisprud.*) se dit d'un registre où l'on écrit les obits, c'est-à-dire, où l'on fait mention des décès & sépultures de certaines personnes. Ailleurs on dit registre mortuaire, quelquefois on dit l'*obituaire* simplement pour registre mortuaire. On entend ordinairement par *obituaire* le registre sur lequel on inscrit les obits, c'est-à-dire, les prières & services fondés pour les défunts, & les autres fondations qui ont été faites dans une église. On appelle aussi ces sortes de registres *nérologe* ou *martyrologe*. (*A*)

OBITUAIRE, est aussi un bénéficiaire pourvu d'un bénéfice *per obitum*, c'est-à-dire, par le décès du précédent titulaire. Le résignataire est préféré à l'*obituaire*. Voyez *RÉSIGNATION*. Dans la chancellerie romaine il y a un officier appelé *dataire* ou *reviseur per obitum*. Voyez *DATAIRE*. (*A*)

OBLADO, voyez *NIGROIL*.

OBLAT, f. m. (*Hist. ecclési.*) enfant consacré à Dieu dans une maison religieuse. Un *oblat* étoit autant engagé par sa propre volonté que par la dévotion de ses parens. On le regardoit comme apostat s'il quittoit. L'*oblat* embrassoit l'état monastique dans son enfance, le convers dans un âge plus avancé. Ce fut au commencement du onzième siècle que la coutume absurde des *oblats* s'institua. On nommoit *oblat* ou *oblato* celui ou celle qui vouoit sa personne & son bien à quelque couvent. L'*oblat* s'appelloit aussi *donné*. On voit dans les archives de l'abbaye de saint Paul de Verdun une permission accordée à un homme de se marier, à condition que la moitié de ses enfans appartiendroit à l'abbaye, & l'autre moitié à l'évêque. O tems stupides! ô corrupteurs des mœurs! Un *oblat* étoit encore un moine lai que le roi plaçoit dans certaines maisons riches, abbayes, prieurés, &c. il sonnoit les cloches, balayoit l'église, étoit nourri, vêtu, même pensionné. C'est ainsi que le souverain récompensoit ceux qui avoient été blessés à son service. Le laïc qui obtenoit de la cour une pension sur un bénéfice, s'appelloit *oblat*.

OBLATA, (*Hist. ecclési.*) mot qui veut dire *offrande*. C'est sous ce mot que des souverains & des particuliers donnerent autrefois à l'église leurs biens de patrimoine, pour en jouir moyennant une légère redevance. On prit cette précaution dans les tems de troubles & de rapines; c'étoit la ressource des foibles dans les gouvernemens orageux de l'Italie; les Normands même, quoique puissans, l'employèrent comme une sauve-garde contre des empereurs qui pouvoient devenir plus puissans. (*D. J.*)

OBLATÆ, f. f. (*Hist. ecclési.*) oublies consacrées ou hosties qu'on distribuoit aux communians à la messe. On donnoit aussi quelquefois le nom d'*oblato* aux repas ordinaires qu'on faisoit dans les maisons religieuses.

OBLATE, f. f. (*Hist. ecclési.*) congrégation de religieuses, fondée en 1425 par sainte Françoise. Le pape Eugene IV. en approuva les constitutions. On les appelle aussi *collatrices*.

OBLATION, f. f. (*Théolog.*) l'action d'offrir; se prend quelquefois pour les dons mêmes & les choses offertes, qu'on nomme autrement *offrandes*. Voyez *OFFRANDES*.

Les *oblations* que les fideles faisoient à l'autel étoient en quelque sorte des sacrifices qu'ils offroient au Seigneur, des marques de leur reconnoissance pour les prêtres, des effets de leur charité pour les pauvres. Elles consistoient d'abord en pain & en vin. On en offroit pour les pénitens qui étoient morts avant que d'avoir été reconciliés, mais non pour les catéchumenes qui étoient morts avant que d'avoir reçu le baptême. Les fideles, vivans ou morts, n'étoient distingués des excommuniés que pour le droit qu'ils

qu'ils avoient de faire recevoir leurs *oblations*. Depuis, elles furent converties en argent ; & quelques conciles particuliers ont excommunié ceux qui refuseroient de les payer dans les tems prescrits. Mais on les a ensuite laissées à la volonté des fideles, & il n'y en a plus aujourd'hui de réglées que celle qu'on fait du pain beni tous les dimanches à la messe de paroisse. Voyez PAIN BENI & OFFRANDES.

OBLATION, se dit encore parmi les catholiques romains de la partie de la messe qui suit immédiatement l'évangile, ou le chant du *credo*, & qui consiste dans l'offrande que le prêtre fait d'abord du pain destiné au sacrifice, posé sur la patene, puis du vin mêlé d'un peu d'eau dans le calice qu'il tient quelque tems élevé au milieu de l'autel, accompagnant ces deux actions de prieres qui y sont relatives & qui en expriment la fin. C'est-là proprement que commence le sacrifice qui consiste dans l'oblation du corps & du sang de Jésus-Christ. On dit en ce sens que la messe est à l'oblation, que le *credo* précède l'oblation, que la préface suit l'oblation, &c.

OBLATION, (*Jurisprud.*) signifie tout ce qui est offert à l'église en pur don ; c'est la même chose qu'offrande. Dans les premiers siècles de l'église, les ministres ne vivoient que d'oblations & d'aumônes : l'usage qui s'est établi de payer la dixme n'a pas empêché que les fideles n'aient continué à faire des oblations ; mais il y a des églises qui ne jouissant pas des dixmes, n'ont d'autre revenu que les oblations & le casuel. Il y a eu dans chaque église divers réglemens pour le partage des oblations entre les clercs. Le concile de Merida en Espagne, tenu en 666, ordonne, *canon xiv.* que les oblations faites à l'église pendant la messe se partageront en trois : que la première part sera pour l'évêque ; la seconde, pour les prêtres & les diacres ; la troisième, pour les sous-diacres & les clercs inférieurs. Les oblations des paroissiens appartiennent aux curés à l'exclusion des curés primitifs, des patrons & marguilliers, &c. Les oblations casuelles & incertaines ne sont point imputées sur la portion congrue. Voyez le traité de M. Duperray sur les portions congrues & dixmes, & au mot PORTION CONGRUE. (A)

OBLATION, étoit aussi un droit que les seigneurs levoient en certaines occasions sur leurs hommes, comme il se voit dans la coutume de celles de l'an 1216. Voyez le gloss. de M. de Lauriere. (A)

OBLATIONNAIRE, f. m. (*Jurisprud.*) dans la basse latinité, *oblationarius*, étoit un officier ecclésiastique qui recevoit les offrandes & oblations des fideles. C'étoit un diacre ou sous-diacre qui avoit cet emploi ; *oblationnaire* ou *diacre des oblations* étoit la même chose. Quand le pape célébroit, l'oblationnaire apportoit du palais les oblations, c'est-à-dire, le pain & le vin, & les donnoit à l'archidiacre. Voyez l'*ordo romanus*, l'*hist. de la transl. de S. Sébast. & Anastas.* bibliot. ad VIII. *synod. art. 2.* (A)

OBLIAGE, f. m. (*Jurisprud.*) est une redevance annuelle due en certains lieux au seigneur. Quelques-uns ont prétendu qu'obliage se disoit pour *oubliage*, & que ce terme venoit d'oubli ; c'est ainsi que l'interprete de la coutume de Blois, sur l'art. 40, dit que l'obliage est l'amende que le sujet doit à son seigneur, pour ne lui avoir pas payé sa rente ou devoir annuel au jour accoutumé, & pour l'avoir oublié. En effet, les cens & rentes emportent communément une amende faite de paiement ; mais M. de Lauriere remarque avec raison que c'est une imagination ridicule de faire venir obliage du mot oubli.

Le droit appelé obliage vient du latin *oblata*. C'étoit le nom que l'on donnoit autrefois aux pains qui étoient présentés pour la communion, ainsi qu'il se voit dans le seizième concile de Tolède, *ch. xvj.*

On donna aussi le même nom à des pains ronds &

plats que les sujets étoient tenus de présenter à leur seigneur. Ces pains furent appelés *oblata quasi munera oblata, seu oblationes ab offerendo*, à cause qu'ils étoient présentés au seigneur, & peut-être aussi parce qu'ils étoient à l'instar de ceux que l'on donnoit pour la communion. On les appella en françois *oblies*, & par corruption *oublies* ; c'est de-là qu'on appelle *oublies* ces menues pâtisseries rondes & plates que les pâtissiers font avec de la farine & du miel ; & c'est aussi de-là que les pâtissiers sont appelés *oblayers* dans le *livre noir du châslet*.

Du mot *oblies* l'on fit *obliage* & *oubliage*, pour exprimer la redevance des oublies ou pains dus au seigneur ; & en effet, dans la coutume de Dunois, pains & oublies sont employés indifféremment & dans la même signification.

Ces oublies étoient plus ou moins grands & de divers prix, selon la convention ou l'usage de chaque lieu.

Ce terme d'obliage a aussi été employé pour exprimer toute sorte de redevance due au seigneur, comme oublies de vin, oublies de froment, oublies de chapons ; mais quand on disoit *oublies* simplement, ou *oubliage* sans autre explication, cela s'entendoit toujours d'une redevance en pain.

Dans presque toutes les seigneuries, ces droits d'obliage ont été convertis en argent. Voyez le gloss. de Ducange, au mot *oblata* ; & celui de M. de Lauriere, au mot *obliages.* (A)

OBLIGATION, (*Droit nat.*) On peut définir l'obligation considérée en général, une restriction de la liberté naturelle produite par la raison, dont les conseils sont autant de motifs qui déterminent l'homme à une certaine maniere d'agir préférablement à tout autre.

Telle est la nature de l'obligation primitive, qui peut être plus ou moins forte, selon que les raisons qui l'établissent ont plus ou moins de poids sur notre volonté ; car il est manifeste que plus les motifs seront puissans, & plus aussi la nécessité d'y conformer nos actions sera forte ou indispensable.

M. Barbeyrac établit pour principe de l'obligation proprement ainsi nommée, la volonté d'un être supérieur, duquel on se reconnoît dépendant. Il pense qu'il n'y a que cette volonté, ou les ordres d'un tel être, qui puissent mettre un frein à la liberté, & nous assujettir à régler nos actions d'une certaine maniere. Il ajoute que ni les rapports de proportion & de convenance que nous reconnoissons dans les choses mêmes, ni l'approbation que la raison nous donne, ne nous mettent point dans une nécessité indispensable de suivre leurs idées comme des regles de conduite. Que notre raison n'étant au fond autre chose que nous-mêmes, personne ne peut, à proprement parler, s'imposer à soi-même une obligation ; enfin, il conclut que les maximes de la raison, considérées en elles-mêmes, & indépendamment de la volonté d'un supérieur qui les autorise, n'ont rien d'obligatoire.

Il nous paroît cependant que cette maniere d'expliquer la nature de l'obligation, & d'en poser le fondement, ne remonte pas jusqu'à la source primitive. Il est vrai que la volonté d'un supérieur oblige ceux qui sont dans sa dépendance ; mais cette volonté ne peut produire cet effet, qu'autant qu'elle se trouve approuvée par notre raison, & qu'elle tend à notre bonheur. Sans cela on ne sauroit concevoir qu'un homme se puisse soumettre volontairement aux ordres d'un supérieur, ni se déterminer de bon gré à l'obéissance. J'avoue que suivant le langage des juriconsultes, l'idée d'un supérieur qui commande, intervient pour établir l'obligation, telle qu'on l'envisage ordinairement. Mais si l'on ne fonde l'autorité même de ce supérieur sur l'approbation que la raison lui donne, elle ne produira jamais qu'une contrain-

te extérieure, bien différente de l'obligation morale, qui par elle-même a la force de pénétrer la volonté & de la fléchir par un sentiment intérieur; en sorte que l'homme est porté à obéir de son propre mouvement, de son bon gré, & sans aucune violence.

Il convient donc de distinguer deux sortes d'obligations: l'une interne & l'autre externe. J'entends par obligation interne, celle qui émane de notre propre raison considérée pour la règle primitive de notre conduite, & en conséquence de ce qu'une action a en elle-même de bon ou de mauvais. L'obligation externe fera celle qui vient de la volonté de quelque être, dont on se reconnoît dépendant, & qui commande ou défend certaines choses sous la menace de quelque peine: ces deux obligations ne sont point opposées entr'elles; car comme l'obligation externe peut donner une nouvelle force à l'obligation interne, aussi toute la force de l'obligation externe dépend en dernier ressort de l'obligation interne; & c'est de l'accord & du concours de ces deux obligations que résulte le plus haut degré de nécessité morale, le lien le plus fort ou le motif le plus propre à faire impression sur l'homme, pour le déterminer à suivre constamment certaines règles de conduite, & à ne s'en écarter jamais.

On pourroit donc regarder, avec Cumberland, l'obligation morale, comme un acte du législateur, par lequel il donne à connoître que les actions conformes à sa loi sont nécessaires pour ceux à qui il les prescrit. Une action est regardée comme nécessaire à un agent raisonnable, lorsqu'il est certain qu'elle fait partie des causes absolument nécessaires pour parvenir à la félicité qu'il recherche naturellement, & par conséquent nécessairement. Ainsi nous sommes obligés à rechercher toujours & en toute occasion le bien commun, parce que la nature même des choses nous montre que cette recherche est absolument nécessaire pour la perfection de notre bonheur, qui dépend naturellement de l'attachement à procurer le bien de tous les êtres raisonnables.

L'obligation d'avancer le bien commun, comme une fin nécessaire, étant une fois établie, il s'ensuit que l'obligation commune de tous les hommes à suivre les maximes de la raison sur les moyens nécessaires pour le bonheur de tous, est suffisamment connue. Or toutes les maximes sont renfermées dans la proportion générale sur la bienveillance de chaque être raisonnable envers tous les autres. D'où il paroît clairement qu'une guerre de tous contre tous, ou la volonté que chacun auroit de nuire à tout autre, tendant à la ruine de tout, ne sauroit être un moyen propre à les rendre heureux, ni s'accorder avec les moyens nécessaires pour cette fin; & par conséquent ne peut être ni ordonné ni permis par la droite raison. (D. J.)

OBLIGATION, (*Jurisprudence.*) signifie en général un lien de droit ou d'équité, & quelquefois de l'un & de l'autre, par lequel quelqu'un est tenu de faire ou de donner quelque chose.

Il y a des obligations purement naturelles, d'autres purement civiles, d'autres naturelles & civiles tout ensemble.

Les Romains distinguoient encore les obligations civiles des obligations prétoriennes.

Les diverses sortes d'obligations seront expliquées dans les subdivisions qui suivront cet article.

L'obligation procède de quatre causes; savoir, d'un contrat, ou d'un quasi-contrat, d'un délit, ou quasi-délit. Voyez CONTRAT, DÉLIT, QUASI-CONTRAT, QUASI-DÉLIT.

Les obligations ou contrats se forment en quatre manières; *re, verbis, litteris, & solo consensu.* Voyez CONTRAT.

On dit en droit que l'obligation est la mere de l'ac-

tion, parce qu'en effet toute action est produite par une obligation; & quand il n'y a point d'obligation, il n'y a point d'action. Mais il y a des obligations qui ne produisent point d'action; les obligations naturelles, les obligations sans cause, les obligations contre les bonnes mœurs. Voyez ACTION.

On entend quelquefois par obligation l'écrit qui contient l'engagement; & quand ce terme est pris dans ce sens, on entend ordinairement par obligation un contrat passé devant notaire, portant promesse de payer une somme qui est exigible en tout tems, ou du moins au bout d'un certain tems. Voyez aux *Institutes* les titres de obligationibus quibus modis re contrahitur obligatio; de verborum obligationibus; de litterarum obligat. de obligat. quæ in consensu; de obligat. quæ ex delicto nascuntur. (A)

OBLIGATION ACCESSOIRE, est celle qui est ajoutée à l'obligation principale pour procurer au créancier plus de sûreté; telles sont les obligations des gages, & les hypothèques relativement à l'obligation personnelle qui est la principale; telles sont aussi les obligations des cautions & fidéjusseurs, lesquelles ne sont qu'accessoires relativement à l'obligation du principal obligé. Les obligations accessoires cessent lorsque l'obligation principale est acquittée. Voyez l'art. 132. des Placités du parlement de Rouen, voyez OBLIGATION PRINCIPALE.

OBLIGATION AUTHENTIQUE, est celle qui est contractée devant un officier public, ou qui résulte d'un jugement.

OBLIGATION EN BREVET, est celle qui est passée devant notaire sans qu'il en reste de minute chez le notaire, mais dont l'original est remis au créancier. Voyez BREVET.

OBLIGATION CAUSÉE, est celle dont la cause est exprimée dans l'acte, comme cela doit être pour la validité de l'obligation, mais toute obligation sans cause est nulle.

OBLIGATION CIVILE, est celle qui descend de la loi, mais qui peut être détruite par quelque exception péremptoire, au moyen de laquelle cette obligation devient sans effet; telle est l'obligation que l'on a extorquée de quelqu'un par dol ou par violence. Pour former une obligation valable, il faut que l'obligation naturelle concoure avec la civile, auquel cas elle devient mixte. Voyez OBLIGATION MIXTE & OBLIGATION NATURELLE.

OBLIGATION CONDITIONNELLE, est un engagement qui n'est contracté que sans condition: par exemple, *si navis ex Asia venerit*; elle est opposée à l'obligation pure & simple.

OBLIGATION CONFUSE, est celle qui est éteinte en la personne du créancier par le concours de quelque qualité ou obligation passive qui anéantit l'action; telle est l'obligation que le défunt avoit droit d'exercer contre son héritier, laquelle se trouve confusée en la personne de celui-ci par le concours des qualités de créancier & de débiteur qui se trouvent réunies en sa personne.

OBLIGATION *ad dandum*, est un contrat par lequel on s'engage à donner quelque chose; ce qui peut tenir de deux sortes de contrats spécifiés au droit romain, *do ut des, facio ut des.* Voyez les *Institutes*, liv. XII. tit. 14. (A)

OBLIGATION ÉCRITE ou PAR ÉCRIT, est celle qui est rédigée par écrit, soit sous seing privé, ou devant notaire, ou qui résulte d'un jugement, à la différence de celles qui sont verbales, ou qui résultent d'un délit ou quasi-délit.

OBLIGATION ÉTEINTE, est celle qui ne subsiste plus, soit qu'elle ait été acquittée par un paiement, ou par quelque compensation, soit qu'elle soit présumée acquittée par le moyen de la prescription, ou

qu'elle soit anéantie par l'effet de quelque fin de non-recevoir.

OBLIGATION ad faciendum, est celle qui consiste à faire quelque chose, comme de bâtir ou réparer une maison, de fournir des pièces, &c. c'est le cas des contrats innommés *do ut facias, facio ut des*. *Inst. tit. lib. II. tit. 14.*

OBLIGATION EN FORME, ou EN FORME PROBANTE ET EXÉCUTOIRE, est celle qui est mise en grosse, intitulée du nom de juge & scellée; au moyen de quoi elle emporte exécution parée. *Voyez FORME EXÉCUTOIRE.*

OBLIGATION GÉNÉRALE, est celle par laquelle celui qui s'engage oblige tous ses biens meubles & immeubles présents & à venir, à la différence de l'*obligation* spéciale, par laquelle il n'oblige que certains biens seulement qui sont spécifiés, à moins qu'il ne soit dit que l'*obligation* spéciale ne dérogera point à la générale, ni la générale à la spéciale, comme on le stipule presque toujours.

OBLIGATION A LA GROSSE, ou CONTRAT A LA GROSSE, on sous-entend *aventure*. *Voyez GROSSE AVENTURE.*

OBLIGATION A JOUR, on appelle ainsi en Bresse les obligations payables dans un certain tems: comme les contrats de constitution ne sont point usités dans cette province, il est permis d'y stipuler l'intérêt des *obligations à jour*, quoique le principal n'en soit pas aliéné. (A)

OBLIGATION MIXTE, est celle qui est partie personnelle & partie réelle; comme de l'*obligation* du preneur à rente & de ses héritiers, & même celle du tiers détenteur pour les arrérages échus de son tems.

OBLIGATION NATURELLE, est celle qui n'engage que par les liens du droit naturel & de l'équité, mais qui ne produit pas d'action suivant le droit civil; telle est l'*obligation* du fils de famille, lequel ne laisse pas d'être obligé naturellement, quoiqu'on ne puisse le contraindre. Cette *obligation naturelle* ne produit point d'action, mais on peut l'opposer pour faire une compensation.

OBLIGATION DEVANT NOTAIRE, est celle qui est contractée en présence d'un notaire, & par lui rédigée. *Voyez CONTRAT DEVANT NOTAIRE.*

OBLIGATION PERSONNELLE, est celle qui engage principalement la personne, & où l'*obligation* des biens n'est qu'accessoire à l'*obligation* personnelle.

OBLIGATION PRÉTORIENNE, étoit chez les Romains celle qui n'étoit fondée que sur le droit prétorien; comme le *constitut* & quelques autres semblables. *Voyez CONSTITUT.*

OBLIGATION PRÉPOSTÈRE, est un acte par lequel on commence par promettre quelque chose, ensuite on y met une condition.

Ces sortes d'*obligations* étoient nulles par l'ancien droit romain.

L'empereur Léon les admit en matière de dot.

Justinien les autorisa dans les testaments & dans toutes sortes de contrats; de manière néanmoins que la chose ne pouvoit être demandée qu'après l'événement de la condition, à quoi notre usage est conforme. *Voyez la loi 23. au cod. de testamentis.*

OBLIGATION PRINCIPALE, est celle du principal obligé à la différence de celle de ses cautions & fidejusseurs, qui ne sont que des *obligations* accessoires & pour plus de sûreté.

On entend aussi quelquefois par *obligation principale*, celle qui fait le principal objet de l'acte; comme quand on dit que dans le bail-à-rente l'*obligation* des biens est la *principale*, & que celle de la personne n'est qu'accessoire. (A)

OBLIGATION PURE & SIMPLE, est celle qui n'est restreinte par aucune condition, ni terme; à

la différence de l'*obligation* conditionnelle, dont on ne peut demander l'exécution que quand la condition est arrivée. *Voyez OBLIGATION CONDITIONNELLE.*

OBLIGATION RÉELLE, est celle qui a pour objet principal un immeuble; comme dans un bail-à-rente, où l'héritage est la principale chose qu'on oblige à la rente.

OBLIGATION SANS CAUSE; est un contrat où l'obligé n'exprime aucun motif de son engagement: une telle *obligation* est nulle, parce qu'on ne présume point que quelqu'un s'engage volontairement sans quelque raison; & pour qu'on puisse juger de sa validité, il faut l'exprimer. *Voyez OBLIGATION CAUSÉE.*

OBLIGATION SOLIDAIRE, est celle de plusieurs personnes qui s'obligent chacun, soit conjointement ou séparément, d'acquitter la totalité d'une dette. *Voyez SOLIDITÉ.*

OBLIGATION SOLUE, est celle qui a été acquittée. On dit quelquefois *solue & acquittée*; ce qui semble un pléonafme, à moins qu'on n'entende par *solue*, que l'*obligation* est dissoute.

OBLIGATION SPÉCIALE, est celle qui ne porte que sur certains biens seulement. *Voyez ci-devant OBLIGATION GÉNÉRALE.*

OBLIGATION TERME, est celle dont l'acquiescement est fixé à un certain tems. *Voyez TERME.*

OBLIGATION VERBALE, est une promesse ou contrat que l'on fait de vive-voix & sans écrit; la preuve par témoins de ces sortes d'*obligations* n'est point admise pour somme au-dessus de 100 livres, si ce n'est dans les cas exceptés par l'ordonnance. *Voyez PREUVE PAR TÉMOINS.* (A)

OBLIGATOIRE, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui oblige la personne ou les biens, & quelquefois l'un & l'autre. On dit des *lettres obligatoires*, c'est-à-dire, un contrat portant obligation. Il y a des actes qui ne sont *obligatoires* que d'un côté; comme une promesse ou billet, lequel n'oblige que celui qui le souscrit. Il y a au contraire des actes ou contrats synallagmatiques, c'est-à-dire, qui sont *obligatoires* des deux côtés; comme un bail, un contrat de vente, &c. *Voyez BAIL, CONTRAT, OBLIGATION, SYNALLAGMATIQUE.* (A)

OBLIGÉ, adj. pris subst. (*Jurisprud.*) est celui qui a contracté quelque obligation ou autre engagement, soit par écrit, soit verbalement ou autrement. *Voyez CONTRAT, ENGAGEMENT, OBLIGATION.* (A)

OBLIGÉ, s. m. (*Comm.*) acte par lequel un jeune homme se met en apprentissage chez un maître pour le nombre d'années portées par les réglemens de chacun des corps & communautés des marchands ou des arts & métiers. Ces actes doivent être passés par-devant deux notaires, & enregistrés par les jurés sur le registre du corps & communauté.

L'obligé porte un engagement réciproque des apprentis envers leurs maîtres, & des maîtres envers leurs apprentis; aux uns, de servir fidelement & assiduellement tout le tems de leur apprentissage; aux autres, de leur montrer leur profession ou métier, les garder chez eux & les nourrir tant qu'ils sont apprentis. *Voyez APPRENTIF.*

Un maître peut engager un apprentif à plus d'années qu'il n'est ordonné par les statuts, mais jamais à moins. *Diction. de comm.*

OBLIGÉ, adj. en *Musique*, on appelle *partie obligée* celle qu'on ne sauroit retrancher sans gâter l'harmonie ou le chant, à la différence des parties de remplissage qui ne sont ajoutées que pour une plus grande perfection d'harmonie, mais par le retranchement desquelles la pièce n'est point mutilée.

Brossard dit qu'*obligé* se prend aussi pour *contraint* ou *assujéti*. Je ne sache pas que ce mot ait aujourd'hui un pareil sens en Musique. Voyez CONTRAINT. (S)

OBLIGER, v. a. (*Gramm.*) ce verbe a plusieurs acceptions diverses. *Obliger*, c'est contraindre ou lier. Voyez les articles OBLIGATIONS. Révolter un poltron, c'est l'*obliger* à se défendre; *obliger* quelqu'un ou lui rendre un service, c'est la même chose. Voyez les articles suivans.

OBLIGER UN APPRENTIF, (*Comm.*) c'est l'engager chez un maître de quelque corps ou communauté, pour y apprendre pendant un certain nombre d'années réglées par les statuts la profession ou métier du maître chez qui il entre.

On dit aussi qu'un maître ne peut *obliger* qu'un ou deux apprentifs à-la-fois, pour dire qu'il ne peut avoir que ce nombre d'apprentifs, suivant les réglemens. *Diction. de comm.* Voyez l'article OBLIGÉ.

OBLIGER, s'*obliger* pour quelqu'un, c'est lui servir de caution, s'engager à payer pour lui, répondre des pertes & dommages qui peuvent arriver par sa faute. Voyez CAUTION & CAUTIONNEMENT.

OBLIQUANGLE, adj. (*Géom.*) triangle *obliquangle* est celui dont tous les angles sont obliques, c'est-à-dire ou aigus ou obtus. Voyez TRIANGLE. De même un parallélogramme *obliquangle* est un parallélogramme, dont aucun angle n'est droit. Voyez PARALLÉLOGRAMME, RHOMBE, LOZANGE, RHOMBOÏDE. (O)

OBLIQUATION, s. f. terme en usage dans les anciens auteurs de *Catoptrique*. Cathete d'*obliquation*, *cathetus obliquationis*, est une ligne droite perpendiculaire au miroir, dans le point d'incidence ou de réflexion du rayon. Voyez CATHETE, MIROIR, &c. (O)

OBLIQUE, adj. (*Gramm.*) ce mot en Grammaire est opposé à *direct*; on s'en sert pour caractériser certains cas dans les langues transpositives, & dans toutes pour distinguer certains modes & certaines propositions.

1. Il y a six cas en latin: le premier est le nominatif, qui sert à désigner le sujet de la proposition dont le nom ou le pronom fait partie; & comme la principale cause de l'institution des noms a été de présenter à l'esprit les différens sujets dont nous apercevons les attributs par nos pensées, ce cas est celui de tous qui concourt le plus directement à remplir les vûes de la première institution: de-là le nom qu'on lui a donné de *cas direct*, *rectus*. Les autres cas servent à présenter les êtres déterminés par les noms ou les pronoms sous des aspects différens; ils vont moins directement au but de l'institution, & c'est pour cela qu'on les a nommés *obliques*, *obliqui*. Voyez CAS.

Priscien & les autres Grammairiens ont imaginé d'autres causes de cette dénomination, mais elles sont si vagues, si peu raisonnables, & si peu fondées, qu'on ne peut s'empêcher d'être surpris du ton sérieux avec lequel on les expose, ni gueres moins de celui avec lequel Scaliger (*de caus. l. l. lib. IV. cap. lxxx.*) en fait la réfutation.

2. On distingue dans les verbes deux espèces générales de modes, les uns personnels, & les autres impersonnels. Les premiers sont ceux qui servent à énoncer des propositions, & le verbe y reçoit des terminaisons par lesquelles il s'accorde en personne avec le sujet; les autres ne servent qu'à exprimer des idées partielles de la proposition, & non la proposition même; c'est pourquoi ils n'ont aucune terminaison relative aux personnes.

C'est entre les modes personnels que les uns sont directs, & les autres *obliques*. Les modes directs sont ceux dans lesquels le verbe sert à énoncer une pro-

position principale, c'est-à-dire l'expression immédiate de la pensée que l'on veut manifester: tels sont l'indicatif, l'impératif & le suppositif, voyez ces mots. Les modes *obliques* sont ceux qui ne peuvent servir qu'à énoncer une proposition incidente subordonnée à un antécédent, qui n'est qu'une partie de la proposition principale. Voyez MODE & INCIDENTE. Tels sont le subjonctif qui est presque dans toutes les langues, & l'optatif qui n'appartient guere qu'aux Grecs. Voyez OPTATIF, SUBJONCTIF.

Le verbe a été introduit dans le système de la parole pour énoncer l'existence intellectuelle des sujets sous leurs attributs, ce qui se fait par des propositions. Quand le verbe est donc à un mode où il sert primitivement à cette destination, il va directement au but de son institution, le mode est direct; mais si le mode est exclusivement destiné à exprimer une énonciation subordonnée & partielle de la proposition primitive & principale, le verbe y va d'une manière moins directe à la fin pour laquelle il est institué, le mode est *oblique*.

3. On distingue pareillement des propositions directes & des propositions *obliques*.

Une proposition directe est celle par laquelle on énonce directement l'existence intellectuelle d'un sujet sous un attribut: *Dieu est éternel; soyez sage; il faut que la volonté de Dieu soit faite; nous serions ineptes à tout sans le concours de Dieu, &c.* Le verbe d'une proposition directe est à l'un des trois modes directs, l'indicatif, l'impératif ou le suppositif.

Une proposition *oblique* est celle par laquelle on énonce l'existence d'un sujet sous un attribut, de manière à présenter cette énonciation comme subordonnée à une autre dont elle dépend, & à l'intégrité de laquelle elle est nécessaire, *il faut que la volonté de Dieu soit faite; quoi que vous fassiez, faites-le au nom du Seigneur, &c.* Le verbe d'une proposition *oblique* est au subjonctif ou en grec à l'optatif: il n'est pas vrai, même en latin, que le verbe à l'infinitif constitue une proposition *oblique*, puisque n'étant & ne pouvant être appliqué à aucun sujet, il ne peut jamais énoncer par soi-même une proposition qui ne peut exister sans sujet. Voyez INFINITIF.

Toute proposition *oblique* est nécessairement incidente, puisqu'elle est nécessaire à l'intégrité d'une autre proposition dont elle dépend: *il faut que la volonté de Dieu soit faite*, la proposition *oblique*, *que la volonté de Dieu soit faite*, est une incidente qui tombe sur le sujet *il* dont elle restreint l'étendue; *il (cette chose) que la volonté de Dieu soit faite*, est nécessaire; *quoi que vous fassiez, faites-le au nom du Seigneur*, la proposition *oblique*, *que vous fassiez*, est une incidente qui tombe sur le complément objectif *le* du verbe *faites*, & elle en restreint l'étendue, c'est pour dire, *faites au nom du Seigneur le quoi que vous fassiez*.

Mais toute proposition incidente n'est pas *oblique*, parce que le mode de toute incidente n'est pas lui-même *oblique*; ce qui est nécessaire à l'*obliquité*, si on peut le dire, de la proposition. Ainsi quand on dit: *Les savans qui sont plus instruits que le commun des hommes, devoient aussi les surpasser en sagesse*; la proposition incidente, *qui sont plus instruits que le commun des hommes*, n'est point *oblique*, mais directe, parce que le verbe *sont* est à l'indicatif, qui est un mode direct.

La proposition opposée à l'incidente, c'est la principale; la proposition opposée à l'*oblique*, c'est la directe: l'incidente peut être ou n'être pas nécessaire à l'intégrité de la principale, selon qu'elle est explicative ou déterminative, voy. INCIDENTE; mais l'*oblique* l'est à l'intégrité de la principale d'une nécessité indiquée par le mode du verbe; la principale

peut être ou directe ou *oblique*, & la directe peut être ou incidente ou principale, selon l'occurrence. *Voyez PRINCIPALE.* (B. E. R. M.)

OBLIQUE se dit en *Géométrie* de ce qui s'écarte de la situation droite ou perpendiculaire. *Voyez DROIT & PERPENDICULAIRE.*

Angle *oblique* est un angle qui est ou aigu ou obtus, c'est-à-dire toute sorte d'angle, excepté l'angle droit. *Voyez ANGLE.*

Ligne *oblique* est une ligne qui tombant sur une autre, fait avec elle un angle *oblique*. *Voyez LIGNE.*

Une ligne qui tombe sur une autre *obliquement*, fait d'un côté un angle aigu, de l'autre un angle obtus; & la somme de ces angles est égale à deux droits.

Plans *obliques* se dit dans la *Gnomonique* des plans qui s'écartent du zénith, & qui s'inclinent vers l'horizon. *Voyez CADRAN & PLAN.*

L'*obliquité* d'un tel plan ou la quantité de son écartement du zénith se mesure aisément par un quart de cercle, puisqu'elle n'est autre chose que l'arc de quelque azimuth ou cercle vertical, intercepté entre le zénith & le plan proposé. Cet azimuth ou cercle vertical est toujours perpendiculaire au plan dont on veut mesurer l'*obliquité*.

Percussion *oblique* est celle dans laquelle la direction du corps choquant n'est point perpendiculaire au corps choqué, ou n'est point dans la ligne du centre de gravité de ce dernier corps. *Voyez PERCUSSION.*

Projection *oblique* en *Mécanique* est celle par laquelle un corps est jetté suivant une ligne qui fait avec l'horizon un angle *oblique*. *Voyez PROJECTILE, BALISTIQUE, JET DES BOMBES, &c.*

Sphere *oblique* en *Géographie* est cette situation de la sphere, dans laquelle l'horizon coupe l'équateur *obliquement*, & dans laquelle l'un des poles est élevé au-dessus de l'horizon d'un angle moindre que 90 degrés, mais qui n'est pas zéro ou nul. *Voyez SPHERE & DROIT.*

C'est cette *obliquité* qui occasionne l'inégalité des jours & des nuits. *Voyez NUIT & JOUR.*

Ceux qui ont la sphere *oblique*, comme nous & tous les habitans des zones tempérées, n'ont jamais les jours égaux aux nuits que dans les équinoxes. *Voyez EQUINOXE.*

Ascension *oblique* en *Astronomie* est l'arc de l'équateur, compris entre le premier point d'*aries* & le point de l'équateur qui se leve avec une étoile, &c. dans la sphere *oblique*. *Voyez ASCENSION.*

Descension *oblique* est l'arc de l'équateur, compris entre le premier point d'*aries* & le point de l'équateur qui se couche avec une étoile &c. dans la sphere *oblique*; cet arc se compte de l'occident vers l'orient. *Voyez DESCENSION.*

Pour trouver, par le moyen du globe, l'ascension & la descension *oblique*, voyez *GLOBE.*

Navigation *oblique* se dit de la route que fait un vaisseau lorsque courant sous quelque rhumb intermédiaire entre le quatre points cardinaux, il fait un angle *oblique* avec le méridien, & change à chaque instant de latitude & de longitude. *Voyez RHUMB, NAVIGATION & LOXODROMIE.*

La navigation *oblique* est de trois sortes; favoir la navigation plane, la navigation de mercator, & la navigation par un grand cercle. *Voyez NAVIGATION.*

OBLIQUE, en *Anatomie*, nom de différentes parties dont la situation est *oblique*, par rapport aux différens plans du corps. *Voyez CORPS.* C'est dans ce sens, qu'on dit les apophyses *obliques* des vertèbres, voyez **OBLIQUES**. Les muscles *obliques* ou simplement les *obliques* supérieurs & inférieurs de la tête, le grand & petit *oblique* de l'œil, les

grands & petits *obliques* du bas-ventre, &c. *Voyez VERTEBRE, MUSCLE, VENTRE, &c.*

L'*oblique* inférieur de la tête part de l'apophyse épineuse de la seconde vertèbre du cou, & va en se grossissant s'insérer *obliquement* à l'apophyse transverse de la première. Quelques auteurs le rangent au nombre des muscles du cou. *Voyez COU.*

L'*oblique* supérieur ou le petit *oblique* de la tête part de l'apophyse transverse de la première vertèbre du cou, & va en montant *obliquement* s'insérer latéralement à la partie inférieure de l'occipital, au-dessous de la tubérosité.

L'*oblique* supérieur ou le grand *oblique* de l'œil. *Voyez ŒIL.*

Il a son origine dans le fond de l'orbite; & venant gagner le grand angle de l'œil, il passe à travers une membrane en partie cartilagineuse située à la partie latérale externe de l'apophyse angulaire interne, & qu'on appelle *trochlée* ou *poulie*, ce qui le fait appeler lui-même *trochléateur*; & de-là il se réfléchit dans son extrémité vers la sclérotique, sur la partie postérieure du globe de l'œil où il se termine.

L'*oblique* inférieur ou le petit *oblique* de l'œil; fort du bord extérieur de la partie inférieure de l'orbite, près de l'angle interne; & de-là s'élevant vers l'angle externe, il se termine auprès de l'autre.

Oblique descendant, paire de muscles de l'abdomen, fort larges, & dont chacun couvre une moitié de l'abdomen & une partie du thorax. On le nomme de la sorte par rapport à l'*obliquité* de leurs fibres. Ils viennent des deux ou trois dernières vraies côtes & des cinq fausses; & il est entrelacé par sa partie supérieure avec le grand pectoral, le grand dentelé, au moyen de cinq à six digitations, dont chacune reçoit un nerf des interstices de la côte. Il s'attache inférieurement au bord de la levre externe ou de l'os des isles; de-là plusieurs de ses fibres tendineuses étant parvenues à l'épine antérieure supérieure, le réfléchissent en formant un replis intérieurement, auquel on a donné le nom de *ligament de Fallope* ou de *Poupart*. Elles s'infèrent à l'os pubis, & forment le pilier postérieur, tandis que les fibres tendineuses qui se remarquent au-dessus de celle-ci, vont s'attacher à l'os pubis du côté opposé, & former le pilier postérieur. C'est l'écartement qui se remarque entre ces fibres, qu'on appelle l'*anneau*. Les plans tendineux des digitations supérieures vont se croiser avec celles du côté opposé. *Voyez nos Planches anatomiques & leur explication.*

L'*oblique* ascendant est au-dessous de la partie inférieure de l'autre; il va précisément en sens contraire, c'est-à-dire, de la partie inférieure & postérieure à la partie supérieure & antérieure. Il prend son origine à la crête de l'os des isles, aux apophyses transverses des vertèbres des lombes, & se termine au bord cartilagineux formé par la dernière des vraies côtes & par toutes les fausses, & antérieurement à la ligne blanche en formant une espèce de gaine dans laquelle une grande partie du muscle droit est placée. *Voyez nos Pl.*

L'*oblique* de l'oreille est attaché dans la partie extérieure du canal de l'aqueduc; d'où montant par derrière, il entre dans le tambour par une sinuosité *oblique* qui se trouve immédiatement au-dessous du cercle osseux, auquel le timpan est attaché, & il s'insère ensuite dans la petite apophyse du marteau.

L'*oblique* du nez ou latéral est étroitement uni avec le pyramidal; il vient de l'apophyse nasale de l'os maxillaire, & se termine en cartilage mobile près l'os maxillaire.

Oblique ascendant du nez. *Voyez MYRTI-FORME,*

OBLIQUE, (*Ecrivains.*) se dit aussi, dans l'*Écriture*, des lignes de pente gauche & droite, sur lesquelles se trouve placée la plus grande partie des traits de l'écriture.

OBLIQUE, OBLIQUITÉ. (*Morale.*) Il se dit de toutes les actions qui s'écartent de la vérité, de la justice, de la décence, en un mot de tout ce qui est considéré comme règle de droiture parmi les hommes. Mais outre l'idée d'injustice & d'écart, il s'en trouve encore une autre à l'*obliquité*, c'est la feinte, la tromperie, la trahison secrète.

OBLIQUITÉ, f. f. (*Géom.*) c'est la quantité dont une ligne ou surface est oblique à une autre ligne, une autre surface, &c. Voyez **OBLIQUE**.

L'*obliquité* de l'axe terrestre sur l'écliptique est la cause de la différence des saisons, des nuits & des jours. Voyez **PARALLELISME**.

Obliquité de l'écliptique est l'angle que l'écliptique fait avec l'équateur. Voyez **ECLIPTIQUE**.

Il est certain, 1°. que cet angle n'est pas toujours le même, & qu'il est sujet à une inégalité provenant de la nutation de l'axe de la terre, & qui est d'environ 18" en 19 ans, voyez **NUTATION**. 2°. Il est même impossible qu'indépendamment de cette inégalité, l'angle de l'écliptique avec l'équateur diminue continuellement; c'est aujourd'hui le sentiment de plusieurs astronomes, quoiqu'il ne soit peut-être pas encore suffisamment prouvé. Ce qu'il y a de certain, c'est que presque toutes les observations depuis Pythéas, donnent cette *obliquité* décroissante; ceux qui adoptent cette opinion, donnent à l'*obliquité* de l'écliptique une diminution d'environ 30" par siècle. Voyez la *Connoissance des tems* pour l'année 1760. p. 140. Voyez **ECLIPTIQUE**. (O)

OBLIQUITÉ, terme d'*Ecrivains*, se dit aussi dans l'*Écriture*, des degrés obliques, droits & gauches sur lesquels sont fondées toutes les parties de l'écriture; majeurs, mineurs, traits & passes. Voyez le volume des *Planches*, à la table de l'*Écriture*.

OBLONG, adj. se dit en *Géométrie*, d'une figure qui est plus longue que large. Voyez **FIGURE**. Ainsi un parallélogramme rectangle, dont les côtés sont inégaux, est un parallélogramme *oblong*. Voyez **PARALLÉLOGRAMME**: de même une ellipse, un ovale est aussi une figure *oblongue*. Voyez **ELLIPSE & OVALE**. (O)

OBLONG, (*Géom.*) sphéroïde *oblong* est la même chose que sphéroïde *alongé*, qui est plus usité. Voyez **ALONGÉ & APPLATI**. Voyez aussi **FIGURE DE LA TERRE**.

OBMISSION. Voyez **OMISSION**.

OBMISSION ou **OMISSION**, en terme de *Commerce*, se dit des articles de recette & de dépense qu'on a oublié de porter dans un compte.

En fait de finances, lorsque l'*obmission* de recette est frauduleuse & prouvée telle, le comptable est condamné à restituer le quadruple. *Dictionnaire de Commerce*. Voyez **OMISSION**.

OBNONCIATION. (*Hist. anc.*) *obnuntiatio*. S'il arrivoit que les augures remarquassent au ciel quelque signe sinistre, ils faisoient dire, *obnuntiant*, à celui qui tenoit les comices, *alio die*, à un autre jour. La loi *Ælia* & la loi *Fusia* avoient institué l'*obnonciation*; mais elle fut abolie cent ans après par la loi *Clodia*, les augures abusant de la liberté qu'ils avoient de remettre les comices, pour conduire les affaires comme ils le jugeoient à propos.

OBOCA, (*Géog. anc.*) en grec *Ὀβόνα*, rivière de l'Irlande, selon Ptolomée qui en met l'embouchure dans la partie orientale de l'île. Si le *Modonus* est, comme on le croit, la Liffe qui coule à Dublin, l'*Oboca* devroit être la Boyne, & non la

rivière d'Arklow, comme le prétendent les interprètes de ce géographe. (D. J.)

OBOLCOLA, (*Géog. anc.*) ou **OBULCOLA**, ville des Turdetains, dans la Bétique, selon Ptolomée. liv. II. c. 4. Rodericus Carus dit que c'est il *castello de la Moncloua*, château de l'Andalousie. (D. J.)

OBOLE, f. f. (*Monnoie attique.*) monnoie ancienne d'Athènes, qui faisoit la sixième partie d'une dragme. L'*obole* valoit 20 deniers; trois *oboles* 60; & six *oboles* faisoient une dragme. La dragme attique pesoit 67 de nos grains; la sixième partie de 67 est $11 + \frac{1}{6}$. L'*obole* pesoit donc 11 de nos grains plus un $\frac{1}{6}$ de grains; ensorte que si l'argent étoit à 32 livres le marc, la dragme attique seroit 1 fol 8 den. $\frac{1}{6}$, c'est-à-dire, près d'un fol 9 den. Mais comme l'argent est actuellement à 52 liv. le marc, l'*obole* attique reviendroit à 2 f. & 5 den. Le docteur Brerewood estime la dragme d'Athènes environ 15 f. de notre monnoie, ce qui revient à notre même calcul.

Obole est tirée du mot grec *ὀβολός* qui s'étoit fait de *ὀβελός*, *aiguille*; & cette monnoie avoit pris ce nom, parce qu'elle étoit marquée d'une espèce d'aiguille: sa figure étoit ronde comme celle des dragmes & des didragmes. (D. J.)

OBOLE, (*Monnoie moderne.*) monnoie de cuivre valant une maille ou deux pites, ou la moitié d'un denier. Nicod & Borel pensent que maille & *obole* ne font qu'une même chose; mais M. le Blanc estime que sous la seconde race, l'*obole* ne faisoit que la moitié du denier. On fabriqua des *oboles* sous Louis VIII. & sous les règnes suivans. Les historiens de France parlent d'*oboles* d'argent du poids d'un den. 15 grains, & d'*oboles* d'or qui eurent cours pendant le règne de Philippe-Auguste, de Saint-Louis & de Philippe-le-Bel. Sous ce dernier, l'*obole* d'or est estimée cinq sous; le demi-gros tournois étoit appelé *maille* ou *obole* d'argent, à cause qu'il valoit la moitié du gros-tournois. Le tiers du gros se nommoit aussi *maille* ou *obole* tierce, parce qu'il valoit le tiers du gros-tournois. Il est fait mention des *oboles* tierces sous l'an 1310. (D. J.)

OBOLE, (*Poids anciens*) L'*obole* chez les Juifs étoit une espèce de poids nommé *gerach* qui pesoit 16 grains d'orge; mais chez les Siciliens l'*obole* étoit le poids d'une livre, & même une espèce de monnoie.

OBOLE, (*Poids médicinal.*) poids dont on se sert en Médecine pour peser les drogues. L'*obole* pese 10 grains un demi-scrupule. Il faut trois scrupules pour faire une dragme ou un gros, & huit dragmes pour faire une once. (D. J.)

OBOLEE DE TERRE, (*Jurisprud.*) est la quantité de terre que l'on tient sous la redevance d'une *obole*. Ainsi, comme l'*obole* étoit la moitié d'un denier, l'*obolee de terre* est la moitié d'une *denrée* de terre, c'est-à-dire de la quantité que l'on en tient pour un denier, eu égard au taux courant du cens. Voyez le *gloss.* de Ducange, au mot *obolata*. (A)

OBOLLAH, (*Géog.*) ville de Perse dans l'Iraqe babylonienne, sur un bras du Tigre, près de Bassora. Les Orientaux la vantent comme un des quatre endroits les plus délicieux de l'Asie, qu'ils appellent *paradis*, parce que l'on y voyoit une longue suite de jardins & de portiques qui se répondoient symétriquement les uns aux autres. Long. 63. 50. latit. 30. 15.

OBOTRITES, LES, (*Géog. anc.*) en latin *Obotritæ* ou *Obotriti*, étoient entre les Varnaves, d'un côté, & de l'autre confinoient à la Trave, rivière qui coule à Lubec. C'étoit un peuple d'entre les Slaves qui avoit ses princes particuliers, ainsi que les Vagriens. On croit qu'ils ont bâti les anciens

lieux ou forteresses de leur pays, comme Mecklenbourg, Werle, Kiffim, &c. (D. J.)

OBRANG, (Botan. exot.) nom donné par les habitans de Guinée à une plante fort singulière, dont nous n'avons point encore d'exacte description. Ses feuilles ont une fausse ressemblance avec celles de la réglisse; d'où vient que Petivier nomme cet arbrisseau *glycyrrhizæ folio singulari, frutex guincensis, spinis gemellis*. *Philos. Transf. n° 232.* (D. J.)

OBREPTICE, adj. (Jurisprud.) est un terme de palais & de chancellerie qui se dit des lettres dans l'exposé desquelles on a caché quelque fait essentiel, pour obtenir par surprise quelque grâce, comme un bénéfice, ou l'admission d'une pension en cour de Rome, ou pour obtenir du prince une commission, des lettres de rescision, &c. Ces lettres sont appelées *obreptices*, à la différence de celles où l'on a avancé quelque fausseté pour les obtenir plus facilement. Quand la grâce est *obreptice*, c'est-à-dire obtenue sur des lettres *obreptices*, elle est nulle. Voyez ci-après OBREPTION. (A)

OBREPTION, f. f. (Jurisprud.) est la surprise que l'on fait à quelque supérieur de qui on obtient quelque grâce, en lui faisant une vérité dont la connoissance auroit été un obstacle à sa concession. Les lettres où il y a *obreption* sont appelées *obreptices*. L'*obreption* annule de droit le titre ou la grâce qui se trouve ainsi accordée: par exemple, celui qui en demandant un bénéfice n'exprime point ceux dont il est déjà pourvu, est déchu, par cette réticence, du bénéfice qu'il a impétré.

Le défaut d'expression d'une chose nécessaire, quoique de bonne foi & sans en avoir connoissance, ne laisse pas d'être fatal & de rendre les provisions nulles, parce que l'on fait attention à la volonté & à l'intention du collateur, & non à la faute de l'impétrant. Voyez Panorme, sur le chapitre *constitutus de rescriptis*, & le traité de l'usage & pratique de cour de Rome, tome I. page 280. (A)

OBRIMAS, (Géog. anc.) rivière d'Asie en Phrygie, qui tomboit dans le Méandre. Plin., livre V. ch. xxx. & Tite-Live, livre XXXVIII. ch. xv. en font mention.

OBRINE, (Hist. mod.) chevaliers de l'obrine, ordre militaire institué dans le xiiij. siècle par Conrad, duc de Mazovie & de Cujavie, que quelques auteurs appellent aussi *duc de Poland*.

Il donna d'abord à cet ordre le nom de *chevaliers de Jesus-Christ*. Leur premier grand-maître fut Bruno. Leur principale destination étoit de défendre le pays des courses des Prussiens, qui étoient pour lors idolâtres, & y commettoient de grandes cruautés.

Le duc Conrad mit ces chevaliers en possession du fort de l'Obrine, d'où ils prirent leur nouveau nom; & ils convinrent ensemble que toutes les terres qu'ils envahiroient sur les Prussiens seroient également partagées entr'eux.

Mais les Prussiens ayant bloqué le fort de manière qu'aucun des chevaliers n'en pouvoit sortir, l'ordre dont il s'agit devint inutile, & fut aussi-tôt supprimé, & Conrad appella à son secours l'ordre Teutonique. Voyez TEUTONIQUE.

OBRINGA, (Géog. anc.) rivière ainsi nommée par Ptolomée, livre II. chap. jx. qui la met dans la Gaule belgique, & la donne pour bornes entre la haute & la basse Germanie. Quoique le savant Adrien de Valois pense que l'*Obringa* de Ptolomée est la Moselle, il paroît cependant qu'il se trompe, & que c'est vraisemblablement l'Aar. (D. J.)

OBRIZUM AURUM, (Hist. nat.) nom donné dans l'antiquité à un or qui avoit été purifié plusieurs fois par le feu. Plin. dit, *auri experimento ignis est, ut simili colore rubeat quo ignis; atque ipsum obrizum vocant*; c'est-à-dire c'est le feu qui peut servir à éprou-

ver l'or; & quand en le faisant rougir il devient de la même couleur que le feu, on l'appelle *obrizum*. Voyez Plin., *Hist. nat. lib. XXXIII. cap. xxiiij.*

OBRON, f. m. terme de Serrurier, morceau de fer percé par le milieu, qui est attaché à l'obronnière du coffre, & dans lequel, par le moyen de la clé, on fait aller le pêne de la serrure quand on ferme le coffre. Il y a d'ordinaire trois ou quatre *obrons* attachés à l'obronnière du coffre fort.

OBRONNIERE, f. f. terme de Serrurier, bande de fer à charnière qui est attachée dedans au couvercle d'un coffre-fort.

OBSCENE, adj. (Gramm.) il se dit de tout ce qui est contraire à la pudeur. Un discours *obscene*, une peinture *obscene*, un livre *obscene*. L'*obscénité* du discours marque la corruption du cœur. Il y a peu d'auteurs anciens entièrement exempts d'*obscénité*. La présence d'une honnête femme chasse l'*obscénité* de la compagnie des hommes. L'*obscénité* dans la conversation est la ressource des ignorans, des fots & des libertins. Il y a des esprits mal faits qui entendent à tout de l'*obscénité*. On évite l'*obscénité* en se servant des expressions consacrées par l'art ou la science de la chose.

OBSCUR, adj. (Gramm.) privé de lumière. Il se dit d'un lieu: cette chapelle, ce vestibule est *obscur*; d'une couleur qui réfléchit peu de lumière, ce brun est *obscur*; d'un homme qui n'est distingué dans la société par aucune qualité, qu'il est *obscur*; d'une vie retirée, qu'on vit *obscurément*; d'un auteur difficile à entendre, qu'il est *obscur*. D'*obscur* on a fait *obscurcir* & *obscurité*.

OBSCUR, (Phys.) Chambre obscure. Voyez CHAMBRE & BOETE CATOPTRIQUE. Voyez aussi LANTERNE MAGIQUE & ŒIL ARTIFICIEL.

OBSCURITÉ, f. f. (Logique & Belles-Lettres.) c'est la dénomination d'une chose obscure. L'*obscurité* peut être ou dans la perception ou la diction.

L'*obscurité* dans la perception vient principalement de ce qu'on ne conçoit pas les choses comme elles sont ou comme on trouve qu'elles sont, mais comme on juge qu'elles doivent être avant de les avoir connues; de sorte que notre jugement précède alors notre connoissance, & devient la règle & pour ainsi dire l'étendard de nos conceptions: au lieu que la nature & la raison nous disent que les choses ne doivent être adjudgées que comme elles sont connues, & que nous les connoissons non comme elles sont en elles-mêmes, mais telles qu'il a plu à Dieu de nous les faire connoître. Voyez CONNOISSANCE.

L'*obscurité* dans la diction peut venir en premier lieu de l'ambiguïté du sens des mots; secondement, des figures ou ornemens de rhétorique, 3°. de la nouveauté ou de l'ancienneté surannée des mots.

OBSCURITÉ, *achlys, ἀχλὺς*. Ce mot signifie en général un air épais & rempli de brouillards: de-là *ἀχλὺδες ὄμμα* un vil noir & trouble, ou qui ne voit qu'avec peine: ce qu'Hippocrate regarde comme un mauvais symptôme dans les maladies aiguës, *Prædic. lib. I. xlvi.* & dans les prognostics de Cos 218. Il appelle encore *ἀχλὺδες* les vents méridionaux, *aphor. 3. l. III.* à cause qu'ils offusquent la vue, & comme Celse le remarque, qu'ils émoussent tous les sens, *liv. II. ch. j.* On appelle encore *ἀχλὺδες* ceux qui ont la vue trouble de la fièvre, *coac. prænot. xxxv.* Quelques-uns croient cependant qu'Hippocrate veut parler de ceux dont les humeurs sont extrêmement agitées, ou dont la couleur & le tempérament sont altérés & obscurcis par la maladie; mais Galien donne ce nom à ceux qui pendant la maladie perdent cette vivacité & cet éclat qu'on observe autour de la prunelle lorsque le corps jouit d'une parfaite santé.

Ce terme signifie aussi une petite marque ou cicatrice

devant la prunelle de l'œil, laissée sur la cornée par une ulcération superficielle, suivant l'interprétation de Galien. Enfin, suivant le commun des Médecins, c'est une espèce d'obscurité dans les yeux qu'on rapporte à l'amblyopie ou obscurcissement de la vûe.

OBSÉCRATION, f. f. (*Belles-Lettres.*) figure de Rhétorique par laquelle l'orateur implore l'assistance de Dieu ou de quelqu'homme. Voyez **FIGURE**.

Cicéron fait un admirable usage de cette figure dans la harangue pour le roi Dejotarus, lorsqu'il dit à César : *Per dexteram te istam oro, quam rege Dejotaro, hospes hospiti porrexisti; istam inquam dexteram, non tam in bellis & in praeliis, quam in promissis & fide firmiorem.* De même Virgile dit :

*Quod te per cæli jucundum lumen & auras,
Per genitorem oro, per spem surgentis Iuli
Eripe me his, invicte, malis.* *Æneïd. VI.*

OBSÉDER, voyez **OBSSESSION**.

OBSÈQUES, f. f. pl. (*Usages.*) derniers devoirs ou services, *obsèquia*, qu'on rend à un mort: on trouvera, sous le mot **FUNÉRAILLES**, la pratique de cette cérémonie chez plusieurs peuples du monde. « Je ne crois pas, dit Lucien, après en avoir fait » la peinture, que les monumens, les colonnes, les » pyramides, les inscriptions, & les oraisons funèbres à la mémoire des défunts, puissent leur servir là-bas d'attestations valables de vie & de » mœurs ». La pompe des *obsèques* regarde la coutume ou la consolation des vivans, & jamais le besoin des morts. Criton demandoit à Socrate comment il vouloit être enterré. Comme vous voudrez, répondit-il, ou comme vous pourrez, rien ne m'est plus indifférent. La religion chrétienne a eu raison de réprimer en plusieurs lieux la dépense des *obsèques*; car, comme le remarque l'auteur de l'Esprit des lois, qu'y a-t-il de plus naturel que d'ôter la différence des fortunes dans une chose & dans les momens qui égalisent toutes les fortunes. (*D. J.*)

OBSERVANCES, (*Hist. ecclésiast.*) ce sont des statuts, des ordonnances ecclésiastiques; Tertullien de *Oratione cap. xij.* donne une excellente règle sur la conduite qu'il convient de tenir au sujet des *observances*: il faut, dit-il, rejeter celles qui sont vaines en elles-mêmes, celles qui ne sont appuyées d'aucun précepte du Seigneur ou de ses apôtres, celles qui ne sont pas l'ouvrage de la religion, mais de la superstition, celles qui ne sont fondées sur aucune raison solide, enfin celles qui ont de la conformité avec les cérémonies payennes. (*D. J.*)

OBSERVANCE, (*Hist. ecclésiast.*) se dit en particulier d'une communauté de religieux qui sont obligés à l'observation perpétuelle de la même règle; ce mot pris en ce sens signifie la même chose que *congrégation* ou *ordre*. Voyez **ORDRE**.

Les Cordeliers prennent le nom de *religieux de l'observance*, de la grande & de la petite *observance*. Voyez **CORDELIERS**.

Parmi les Bernardins, il y a des religieux de l'étroite *observance*, *strictioris observantiæ*, lesquels sont toujours maigre. Voyez **BERNARDINS**.

OBSERVANTINS, f. m. pl. (*Hist. ecclésiast.*) religieux cordeliers de l'observance: en Espagne il y a des *Observantins* déchauffés.

OBSERVATEUR, f. m. (*Astronom.*) on donne ce nom à un astronome qui observe avec soin les astres & les autres phénomènes célestes. Hypparque & Ptolomée ont été célèbres sous ce nom parmi les anciens. Albætégnius qui leur a succédé l'an 882, & Vlugh-Beigh, petit-fils du grand Tamerlan l'an 1437, ont aussi mérité ce nom parmi les Sarrasins. En Allemagne les *observateurs* sont Jean Regiomontant en 1457, Jean Wermer, Bernard Walther en 1475, Nicolas Copernic en 1509, Tycho-Brahé en 1582,

Guillaume landgrave de Hesse, & Jean Hévélius dans le siècle précédent. En Italie Galilée & Riccioli; en Angleterre Horocce, Flamstéed & Bradley; & en France Gassendi, les Cassini, Delahire père & fils, le chevalier de Louville, Maraldi, de Lille.

OBSERVATEUR, (*Phys. & Astr.*) se dit en général de tous ceux qui observent les phénomènes de la nature; il se dit plus particulièrement des astronomes ou *observateurs* du mouvement des astres. Voyez **ASTRONOMIE & OBSERVATION**. (O)

OBSERVATEUR, (*Gram. Physiq. Méd.*) celui qui observe. Voyez **OBSERVATION**. On a donné le nom d'*observateur* au physicien qui se contente d'examiner les phénomènes tels que la nature les lui présente; il diffère du physicien *experimental*, qui combine lui-même, & qui ne voit que le résultat de ses propres combinaisons; celui-ci ne voit jamais la nature telle qu'elle est en effet, il prétend par son travail la rendre plus sensible, ôter le masque qui la cache à nos yeux, il la défigure souvent & la rend méconnoissable; la nature est toujours dévoilée & nue pour qui a des yeux, ou elle n'est couverte que d'une gaze légère que l'œil & la réflexion percent facilement, & le prétendu masque n'est que dans l'imagination, assez ordinairement bornée, du manouvrier d'expériences. Celui-là au contraire, lorsqu'il a les lumières & les talens nécessaires pour observer, suit pas-à-pas la nature, dévoile les plus secrets mystères, tout le frappe, tout l'instruit, tous les résultats lui sont égaux parce qu'il n'en attend point, il découvre du même œil l'ordre qui regne dans tout l'univers, & l'irrégularité qui s'y trouve; la nature est pour lui un grand livre qu'il n'a qu'à ouvrir & à consulter; mais pour lire dans cet immense livre, il faut du génie & de la pénétration, il faut beaucoup de lumières; pour faire des expériences il ne faut que de l'adresse: tous les grands physiciens ont été *observateurs*. Les académiciens qui allèrent déterminer la figure de la terre n'y réussirent que par l'observation; le fameux Newton a vû tomber une poire d'un arbre sur la terre; il n'a jamais détourné la nature pour l'approfondir & l'interpréter, ç'a été un des plus grands génies. M. *** qui fait tourner si joliment une expérience, est un très-mauvais physicien; il n'a, dit-on, de l'esprit qu'au bout des doigts. Je ne suis pas surpris, que la prodigieuse quantité d'expériences qu'il y a, aient si peu éclairci la Physique, & que cette physique qui n'est fondée que sur des expériences ait été si inutile à la vraie philosophie; mais je suis surpris que les Physiciens négligent l'observation, qu'ils courent après l'expérience, & qu'ils préfèrent le titre si facile à acquérir de faiseurs d'expériences à la qualité si rare, si lumineuse, & si honorable d'*observateurs*. Voyez **OBSERVATION**.

Ce qu'il y a encore de plus étonnant, c'est que nos moralistes soient si peu *observateurs*, ils composent dans leur cabinet des traités de morale sans avoir jetté un coup-d'œil sur les hommes; remplis d'idées vagues, chimériques, ensevelis dans les préjugés les plus grossiers, les plus contraires à la vérité, ils se représentent les hommes tout autrement qu'ils sont & qu'ils doivent être, & dictent des règles, des arrêts qu'ils prétendent être émanés du sein de la divinité, dont l'exécution est très-souvent contraire à la raison, au bon sens, quelquefois impossible. Qu'il seroit à souhaiter qu'on observât, qu'on vît avec des yeux bien disposés & bien organisés les choses telles qu'elles sont! peut-être se convaincra-t-on qu'elles sont comme elles doivent être, & que vouloir les faire aller autrement est une prétention imaginaire & ridicule; mais le talent d'*observateur* est plus difficile qu'on ne pense, & sur-tout celui qui a pour objet les mœurs & les actions des hommes.

hommes. *Voyez* MORALE. Il est cependant dans ce cas absolument indispensable. Le meilleur traité de morale seroit une peinture de la vie humaine; la Bruyere n'a fait un si bon ouvrage que parce qu'il a été dans le cas de voir & qu'il a bien observé. Un auteur qui n'ayant jamais vû le monde que par un trou & à-travers un verre mal fait, sale, obscurci, peut-il raisonnablement se flatter de le connoître? est-il en état de l'observer, de le peindre, & de le réformer?

Le nom d'*observateur* est en Médecine un titre honorable qui est, ou plutôt qui doit être le partage du médecin, qui assidu auprès de son malade, s'instruit des causes qui l'ont réduit en cet état, observe attentivement la marche régulière ou anormale de la maladie, les symptômes qui la caractérisent, les changemens qui arrivent dans son cours, ses différentes terminaisons, & qui ne perd de vûe son malade que lorsqu'il est assuré d'une parfaite guérison; ou si la maladie a eu une issue fâcheuse, si le malade est mort, il pousse ses observations jusque sur le cadavre, il cherche les causes de la mort, les dérangemens, les altérations qui ont pu l'occasionner, & auxquels, si on les avoit mieux connus, on auroit peut-être pû remédier; enfin il décrit exactement, avec sincérité & candeur tout ce qu'il a vû: tel est l'emploi de l'*observateur* en Médecine, qui se réduit à bien voir & à raconter de même; mais pour remplir & exécuter comme il faut ces deux points, que de qualités paroissent nécessaires! 1^o. Pour bien voir, ou observer (je prends ici ces deux mots comme synonymes), il ne suffit pas d'une application quelconque des sens, il faut que les sens soient bien organisés, bien disposés non-seulement par la nature, mais par l'art & l'habitude, & que cette application se fasse sans passion, sans intérêt, sans préjugés, &c.

Ainsi il faut en premier lieu que l'*observateur* n'ait dans les organes des sens aucun vice de conformation qui en empêche l'usage libre & complet, que les yeux soient clairvoyans, le tact fin, l'odorat bon: &c. 2^o. qu'ils soient propres à recevoir les impressions des phénomènes qui se présentent, quelque difficiles qu'ils soient à appercevoir & à les transmettre inaltérés au principe du sentiment, de la réflexion & de la mémoire; c'est l'art & l'habitude qui donnent cette faculté de sentir, cette finesse dans le sentiment, & cette justesse dans la perception. Il y a des symptômes assez enveloppés pour se dérober à la vûe d'un homme qui n'a que des sens, qui exigent des lumières précédentes appropriées. Tous les phénomènes ne se présentent pas de la même façon que la dureté de la pierre frappe le manoeuvre le plus ignorant, que la couleur jaune du visage dans l'ictère que tout assistant voit, que la violence du pouls, que le dernier chirurgien & la moindre femmelette peuvent appercevoir; mais la couleur jaune n'est pas frappante dans tous les hystériques, il faut que le médecin la cherche dans les yeux ou les urines; il y a une infinité de modifications dans le pouls que bien des médecins même peu instruits ne savent pas distinguer. Il y a certaines connoissances préliminaires qui sont indispensables à tout médecin *observateur*; quelque teinture d'Anatomie grossière qui suffise pour connoître le siège des maladies, des blessures, & sur-tout pour les observations *cadavériques*, une bonne Physiologie qui ne soit qu'un détail des phénomènes que présente l'état de santé, leur mécanisme qui suppose toujours beaucoup d'incertitude est absolument inutile; cette partie n'est nécessaire que pour mieux faire appercevoir, dans l'état de maladie, en quoi & comment une fonction est dérangée; mais il doit sur-tout posséder la science des signes, être bien

instruit de leur nature, de la manière dont il faut s'y prendre pour les saisir comme il faut, de leur valeur & de leur signification: c'est par-là que le médecin éclairé diffère & se met infiniment au-dessus de tous ceux qui n'ont aucune connoissance ou qui n'en ont que d'imparfaites & fautives; du reste, pour acquérir encore plus de facilité à saisir les symptômes les plus obscurs, à se former une idée nette de ceux qui sont les plus embrouillés, il faut de l'habitude, il faut familiariser ses sens avec les malades, on les rend plus fins & plus justes; l'on ne peut mieux prendre ce coup-d'œil *observateur*, cette expérience si nécessaire que dans les hôpitaux, où la maladie entée sur la misère, attire un grand concours de personnes. L'hôpital de la Charité de Paris est un de ces établissemens avantageux, où le malade indigent est sûr de trouver tous les secours réunis administrés gratuitement avec beaucoup de zèle, de soin, & de propreté, & où les jeunes médecins peuvent très-commodément, favorisés & attirés par les religieux complaisans, examiner les malades & observer les maladies aussi souvent & aussi long-tems qu'ils le desirent; éprouvant nous-mêmes tous les jours ces avantages, nous devons ce témoignage public à la reconnaissance & à la vérité.

Le médecin muni de ces connoissances suit exactement son malade, instruit par sa bouche ou par celle des assistans des causes qui ont donné lieu à sa maladie, de l'erreur qu'il peut avoir commise dans les six choses non-naturelles, il considère lui-même les maladies regnantes, s'il n'y a point quelque épidémie qui ait influé sur la maladie qu'il observe; il examine après chaque symptôme l'état des différens viscères, manifesté par l'exercice des fonctions appropriées, il consulte le pouls, la langue, les urines, ne dédaigne point de porter sa curiosité jusques sur les excréments les plus fétides; il considère aussi attentivement tout l'extérieur du corps, les extrémités des oreilles, le nez, les yeux, le visage, il marque exactement le chaud ou le froid, les changemens dans la couleur & dans toutes les autres qualités, la sueur, la transpiration, l'humidité ou la sécheresse de la peau, &c. tous ces signes peuvent donner des lumières pour le diagnostic, le pronostic, & la guérison des maladies. *Voyez* tous ces articles particuliers SEMÉIOTIQUE.

S'il ordonne quelques remèdes il doit en savoir distinguer l'effet d'avec les changemens dûs à la marche de la maladie; le médecin qui sortant de chez le malade rempli du portrait qu'il s'en est fait, va le mettre sur le papier, peut sans doute en donner un journal fidele; mais pour que le portrait soit ressemblant, il faut qu'il ait vû les objets tels qu'ils étoient, que l'imagination bouillante ne les ait pas grossis, que la préoccupation ne les ait pas défigurés, que l'attente vive d'un résultat ne l'ait pas fait appercevoir au lieu de la réalité, que la passion n'ait rien changé, que l'envie & l'espérance du succès n'ait pas diminué, ou la crainte augmenté la gravité des symptômes; que de difficultés, que d'obstacles à vaincre, que d'écueils à éviter! mais qu'il est rare qu'on y résiste & qu'on y échappe! Les uns remplis d'idées théoriques, persuadés que l'acrimonie des humeurs est la cause de la maladie qu'ils veulent observer, s'imaginent sentir sous le doigt les petites pointes des humeurs âcres qui piquotent l'artere, & substituent ainsi la façon dont ils conçoivent les objets à leur façon propre d'exister; d'autres emportés par une imagination active, préoccupée, ne voient les choses que comme ils voudroient qu'elles fussent, & souvent tout autrement qu'elles ne sont en effet. Le médecin *tant pis* verra toujours noir dans les maladies; le moindre symptôme paroîtra mortel à ses yeux, la crainte lui grossira les objets. Le méde-

cin tant mieux ne fera attention qu'aux symptômes qui peuvent flatter l'espérance ; les signes fâcheux prendront chez lui une signification avantageuse, & la maladie fera toujours douce & favorable. Il y en a qui regardant plusieurs signes comme peu intéressans, négligeront de les consulter ; celui-ci ne tâtera pas le pouls ; celui-là ne regardera pas la langue : l'un trop délicat dédaignera d'aller jeter les yeux sur les excréments, l'autre n'ajoutera pas foi à l'ouromantie ou n'aura pas la commodité d'examiner les urines, & quelques-uns trop pressés ne jetteront qu'un coup d'œil en passant sans entrer dans le moindre détail ; il y en a d'autres qui confondront les signes les plus significatifs avec ceux qui ne disent rien, passeront rapidement sur les premiers, & s'étendront minutieusement sur ce dont on n'a que faire ; comme ce médecin allemand, qui regardant le mouvement comme un obstacle à la crise, qui, suivant lui, demande un repos absolu de tous les membres & une extrême tranquillité, avoit soin d'observer scrupuleusement toutes les fois que son malade remuoit les piés ou les mains ; & ainsi pour bien voir, c'est-à-dire tout ce qu'il faut comme il faut, & pas plus qu'il ne faut, il faut des lumieres, de la sagacité, du génie, il faut être instruit, assidu au lit des malades, pénétrant, désintéressé, dépouillé de toute idée théorique, de préjugé, & de passion.

2°. Pour bien raconter ce qu'on a vu ; à ces qualités, qui sont encore pour la plupart nécessaires ici, il faut joindre beaucoup de candeur & de bonne foi ; le style doit être simple, le détail circonstancié sans être minutieux ; les faits exposés dans l'ordre qu'ils ont suivi, de la manière dont ils se sont succédés, sans raisonnement, sans théorie. Les mauvais succès doivent être décrits avec la même sincérité que les heureux, même dans le cas où ils pourroient être attribués à l'inopportunité d'un remède ; ces cas sont les plus instructifs. Que la candeur de Sydenham est admirable, lorsqu'il dit, qu'enthousiasmé de l'efficacité du sy op de nerprun dans l'hydropisie, il voulut se servir de ce remède dans tous les cas qui se présentoient ; qu'il l'ordonna à une dame hydropique dont la maladie empirait toujours ; que lassée d'un remède dont elle éprouvoit de si mauvais effets, elle le congédia, appella un autre médecin, qui suivant une route opposée, vint à bout de la guérir en peu de tems. Ainsi que l'intérêt ou la passion ne guident jamais la plume du médecin observateur, qu'il les fasse plutôt céder à la vérité ; & sur-tout s'il n'a pas le courage de la publier, qu'il la laisse plutôt ensevelie dans un profond silence, comme ces médecins qui rougissent d'avouer qu'il leur est mort quelque malade entre les mains ; mais qu'ils se gardent bien de la défigurer, de transformer en succès glorieux les suites les plus funestes, à l'exemple de ces charlatans, qui n'ayant jamais la vérité pour eux, sont obligés de recourir au mensonge pour accréditer un remède souvent dangereux, & pour acquérir une réputation qui sera pernicieuse. A cet obstacle qui s'oppose à la fidélité des observateurs, on peut en ajouter un autre encore très-fréquent, c'est que la plupart ne font des observations que pour confirmer quelque idée, quelque opinion, quelque découverte, & alors ou ils voyent mal & racontent de bonne foi, ou ce qui est le plus ordinaire, ils détournent l'observation en leur faveur, ils l'interprètent à leur fantaisie, & arrangent de façon qu'il paroît que le système a plutôt servi à créer l'observation, que l'observation n'a été faite pour favoriser le système. C'est pour cela qu'il nous parvient peu d'observations exactes, & que pendant plus de vingt siècles à peine pourroit-on compter huit ou dix médecins observateurs.

Hippocrate a été le premier & le meilleur de tous les médecins observateurs ; nous n'hésitons pas à le proposer pour modèle à quiconque veut suivre une semblable route, c'est-à-dire, s'adonner à la partie de la médecine la plus sûre, la plus utile & la plus satisfaisante. Ses ouvrages annoncent à chaque ligne son génie observateur ; peu de raisonnement & beaucoup de faits, voilà ce qu'ils renferment. Ses livres d'épidémie sont un morceau très-précieux & unique en ce genre : il commence par donner une histoire fidèle des saisons, des variations qu'il y a eu, des changemens dans l'air, les météores, &c. Il passe au détail des maladies différentes ou analogues qui ont régné : il vient enfin à la description de chaque maladie, telle que chaque malade en particulier l'a éprouvée ; c'est-là sur-tout qu'il est inimitable. Quand on lit ces histoires, on se croit transporté au lit des malades ; on croit voir les symptômes qu'il détaille ; il raconte simplement, sans y mêler rien d'étranger ; & ces narrations simples, fidèles, qui, dénuées de tout ornement, paroissent devoir être séches, ennuyeuses, ont un attrait infini, captivent le lecteur, l'occupent & l'instruisent sans le lasser, sans lui inspirer le moindre dégoût. Il n'a point honte de terminer souvent ses observations par ces mots si injustement critiqués, *απεθανε, il est mort* ; on voit là une candeur, une bonne foi qu'on ne sauroit assez louer. Que je l'admire aussi lorsqu'il avoue ses erreurs, lorsqu'il dit, qu'ayant confondu la future du crâne avec une fente, il fit trépaner mal-à-propos un homme ! A quel point de certitude auroit été portée la médecine, si tous les médecins l'avoient imité ? Que les médecins mériteroient bien ce qu'on dit assez mal-à-propos d'eux, qu'ils sont les hommes qui approchent le plus de la divinité, en conservant la vie & rétablissant la santé ! Que la médecine me paroît belle quand je la vois dans ses écrits ; mais que je reviens de cette bonne opinion quand je jette les yeux sur la manière dont on la pratique aujourd'hui, sur les bassesses auxquels on a recours, sur le charlatanisme qui devient dominant, sur les morts qui, . . . Mais tirons le rideau sur un spectacle aussi révoltant. Hippocrate a principalement observé la maladie laissée à elle-même, & il nous a laissé tirer cette heureuse conséquence, *donc la maladie se guérit souvent par les seuls efforts de la nature*. Nous ne dissimulerons cependant pas que ce genre d'observations, quelque avantage qu'il ait apporté ensuite, a été quelquefois pernicieux aux malades sur qui il les faisoit. On peut aussi reprocher à Hippocrate qu'il a un peu trop négligé l'anatomie & les observations cadavériques. Galien, son illustre commentateur, a été aussi très-bon observateur ; mais il a trop donné dans la théorie, & ses observations s'en ressentent. Parmi les médecins qui ont marché sur ses traces, on peut compter les Aretée, les Baillou, les Duret, les Baglivi, les Sydenham. Riviere, Fernel, Sennert mériteroient aussi à quelques égards d'être mis dans cette classe. Sydenham a été appelé avec raison l'Hippocrate anglois ; il a comme ce divin législateur, vu exactement & décrit avec beaucoup de simplicité & de naïveté ; il a eu la candeur d'avouer que dans les épidémies, les premiers malades qui étoient confiés à ses soins, couroient un grand danger, qu'ils étoient immolés ou à la force de la maladie, ou à l'irrégularité de sa pratique. Il diffère d'Hippocrate, en ce qu'il nous a sur-tout fait connoître ce que peut l'art d'accord à la nature dans le traitement des maladies ; mais on peut lui passer d'avoir prétendu dans la pluresie avoir en son pouvoir la matière morbifique par la saignée, & de regarder le trou fait au bras par la lancette, comme très-propre à suppléer la

trachée artère & à en faire la fonction, Sydenh. *opér. sect. VI. cap. iv.* On pourroit mettre au même rang quelques médecins estimables qui se sont appliqués à des observations particulières, à constater la valeur de certains signes, à en déterminer la signification, à les classer, &c. De ce nombre sont Prosper Alpin; Bellini pour les urines; Solano, Nihell & Bordeu pour le pouls, &c.

On voit par-là combien le nombre des médecins observateurs est petit; cependant la flatterie, l'abus, l'ignorance avoient avili ce titre honorable en le prodiguant indifféremment à l'ignorant empirique, au praticien routinier, au systématique préoccupé, au compilateur d'observations, au descripteur de maladie, &c. mais on n'est pas observateur pour avoir inséré deux ou trois observations dans quelques journaux, collections ou mémoires d'académie; pour avoir rassemblé, abrégé & défiguré des observations, & en avoir composé des suites de volumes sans choix & des gros *in folio*. On n'est pas non plus observateur, parce qu'on a vu bien des malades; il faut voir des maladies. On l'est encore moins quand on n'a vu ni l'un ni l'autre, quoiqu'on donne des descriptions fort méthodiques; c'est ce qui est arrivé au fameux Boerhaave, qui a composé ses aphorismes dans un tems où quelques mauvais succès lui avoient ôté la confiance du public, & l'avoient relegué dans son cabinet: il lui est arrivé aussi de décrire les maladies, plutôt comme il imaginoit qu'elles devoient être, que comme elles étoient en effet. De-là cette division multipliée à l'infini, ces regles toujours générales, & jamais des particularités: de-là aussi cette grande méthode à classer les maladies, à y rapporter toutes les causes avec une extrême facilité, cet ordre si bien soutenu dans cet ouvrage, qui décele toujours le travail du cabinet, & qui est si différent de l'irrégularité qu'on observe au lit du malade, qui est si bien peinte dans les ouvrages d'Hippocrate & de Sydenham, & dont la description affiche & caractérise infailliblement le médecin observateur. (m)

OBSERVATIONS CÉLESTES, (*Astron. pratiq.*) sont les observations des phénomènes des corps célestes faites avec les instrumens d'Astronomie, afin de déterminer les situations, les distances, les mouvemens, &c. de ces corps.

Les observations se font avec différens instrumens, dont les principaux sont le télescope, le quart de cercle, l'instrument des passages, le secteur, la machine parallactique, &c. Voyez ces mots, voyez aussi ASTRONOMIQUE & ASTRONOMIE.

Les observations faites de jour ont cet avantage que les fils du micromètre qui sont placés au foyer de l'objectif du télescope, s'aperçoivent sans aucun secours; au lieu que dans celles qu'on fait la nuit, il faut les éclairer.

Pour y parvenir on se sert d'une lumière dont on fait tomber obliquement les rayons sur l'objectif, afin que la fumée n'interprète pas ceux de l'astre qu'on observe, & lorsqu'on en a la commodité, on fait une ouverture à la lunette auprès du foyer de l'objectif, & c'est alors vis-à-vis de cette ouverture qu'on place la lumière afin d'éclairer les fils.

M. de la Hire, par un moyen fort simple, a beaucoup perfectionné la première de ces deux méthodes: il veut qu'on couvre le bout du tube vers l'objectif d'une pièce de gaze ou de crepe fin de soie blanche, avec cette seule précaution, il suffit de placer le flambeau à une bonne distance du tube pour rendre visible les fils du micromètre.

Les observations du soleil demandent absolument qu'on place entre l'œil & l'oculaire du télescope,

un verre noirci par la fumée d'une chandelle ou d'une lampe, afin d'intercepter par ce moyen la plus grande partie des rayons du soleil qui troubleroient la vue & endommageroient l'œil.

Les observations astronomiques se font ordinairement avec des lunettes à deux verres qui renversent les objets; parce qu'il importe peu pour l'astronomie que les astres soient renversés, & qu'on gagne beaucoup à n'avoir que deux verres.

On peut observer les corps célestes dans toute l'étendue du ciel visible; mais on distingue ordinairement les observations en deux fortes, celles qui sont faites à leur passage par le méridien, ou à leur passage dans les autres verticaux. Voyez MÉRIDIDIEN & VERTICAL.

Les observations des anciens étoient beaucoup moins exactes que les nôtres, faute d'instrumens suffisans & convenables. L'invention du télescope, l'application de la lunette ou quart de cercle, & celle du micromètre à la lunette; enfin la perfection de l'horlogerie pour la mesure du tems, ont rendu les observations astronomiques modernes d'une précision qui semble ne laisser plus rien à désirer. Voyez MICROMÈTRE, HORLOGE, PENDULE, &c. (O)

OBSERVATION, f. f. *en termes de mer*, signifie l'action de prendre la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, & principalement du soleil, afin de déterminer la latitude. Voyez HAUTEUR, MÉRIDIDIENNE & LATITUDE.

Trouver la latitude par l'observation de la hauteur méridienne, s'appelle chez les marins faire l'observation.

OBSERVATION, (*Gram. Physiq. Méd.*) c'est l'attention de l'ame tournée vers les objets qu'offre la nature. L'expérience est cette même attention dirigée aux phénomènes produits par l'art. Ainsi, l'on doit comprendre sous le nom générique d'observation l'examen de tous les effets naturels, non-seulement de ceux qui se présentent d'abord, & sans intermède à la vue; mais encore de ceux qu'on ne pourroit découvrir sans la main de l'ouvrier, pourvu que cette main ne les ait point changés, altérés, défigurés. Le travail nécessaire pour parvenir jusqu'à une mine, n'empêche pas que l'examen qu'on fait de l'arrangement des métaux qu'on y trouve, de leur situation, de leur quantité, de leur couleur, &c. ne soit une simple observation; c'est aussi par l'observation qu'on connoît la géographie intérieure, qu'on fait le nombre, la situation, la nature des couches de la terre, quoiqu'on soit obligé de recourir à des instrumens pour la creuser & pour se mettre en état de voir; on ne doit point regarder comme expérience les ouvertures des cadavres, les dissections des plantes, des animaux, & certaines décompositions, ou divisions mécaniques des substances minérales qu'on est obligé de faire pour pouvoir observer les parties qui entrent dans leur composition. Les lunettes des Astronomes, la loupe du Naturaliste, le microscope du Physicien n'empêchent pas que les connoissances qu'on acquiert par ce moyen ne soient exactement le produit de l'observation: toutes ces préparations, ces instrumens ne servent qu'à rendre plus sensibles les différens objets d'observation, emporter les obstacles qui empêchoient de les appercevoir, ou à percer le voile qui les cache; mais il n'en résulte aucun changement, pas la moindre altération dans la nature de l'objet observé; il ne laisse pas de paroître tel qu'il est; & c'est principalement en cela que l'observation diffère de l'expérience qui décompose & combine, & donne par-là naissance à des phénomènes biens différens de ceux que la nature présente; ainsi, par exemple, si lorsqu'on a ouvert une mine, le chimiste prend un morceau de

métal, & le jette dans quelque liqueur qui puisse le dissoudre; l'union artificielle de ces deux corps, effet indispensable de la dissolution, formera un nouveau composé, produira des nouveaux phénomènes, & fera proprement une expérience, par laquelle aux résultats naturels on en aura substitué d'arbitraires; si le physiologiste mêle avec du sang nouvellement tiré d'un animal vivant quelque liqueur, il fera alors une expérience; & la connoissance qu'on pourra tirer de-là sur la nature du sang, & sur les altérations qu'il reçoit de cette liqueur, ne fera plus le fruit d'une simple *observation*; nous remarquerons en passant que les connoissances acquises par ce moyen sont bien médiocres & bien imparfaites, pour ne pas dire absolument nulles, & que les conséquences qu'on a voulu en tirer sur l'action des remèdes sont très-fautives, & pour l'ordinaire démenties par l'*observation*; & en général, on tire peu d'utilité de l'expérience dans l'examen des animaux & des végétaux, même des expériences chimiques, qui, de toutes les expériences, sont, sans contredit, les plus sûres & les plus lumineuses, & la partie de la Chimie qui traite des corps organisés est bien peu riche en faits dûment constatés, & bien éloignée de la perfection où l'on a porté la Minéralogie; & l'on ne pourra vraisemblablement parvenir à ce point dans cette partie, que par la découverte des lois du mécanisme de l'organisation, & de ce en quoi elle consiste; découverte précieuse & féconde, qu'on ne doit attendre que de l'*observation*. L'expérience sur les corps bruts inanimés est beaucoup plus utile & plus satisfaisante: cette partie de la chimie a été poussée très-loin; le chimiste est parvenu à décomposer & à recomposer ces corps, soit par la réunion des principes séparés, soit avec des principes tirés d'autres corps en entier, comme dans le soufre artificiel, ou en partie comme cela se pratique à l'égard des métaux qu'on récomposé, en ajoutant à la terre métallique déterminée un phlogistique quelconque.

L'*observation* est le premier fondement de toutes les sciences, la voie la plus sûre pour parvenir, & le principal moyen pour en étendre l'enceinte, & pour en éclairer tous les points: les faits, quels qu'ils soient, la véritable richesse du philosophe, sont la matière de l'*observation*: l'historien les recueille, le physicien rationnel les combine, & l'expérimental vérifie le résultat de ces combinaisons; plusieurs faits pris séparément paroissent secs, stériles & infructueux; dès qu'on les rapproche, ils acquièrent une certaine action, prennent une vie qui par-tout résulte de l'accord mutuel, de l'appui réciproque, & d'un enchaînement qui les lie les uns aux autres; le concours de ces faits, la cause générale qui les enchaîne, sont des sujets de raisonnement, de théorie, de système, les faits sont des matériaux; dès qu'on en a ramassé un certain nombre, on se hâte de bâtir; & l'édifice est d'autant plus solide, que les matériaux sont plus nombreux, & qu'ils trouvent chacun une place plus convenable; il arrive quelquefois que l'imagination de l'architecte supplée au défaut qui se trouve dans le nombre & le rapport des matériaux, & qu'il vient à bout de les faire servir à ses desseins, quelques défectueux qu'ils soient; c'est le cas de ces théoriciens hardis & éloquens, qui, dépourvus d'une patience nécessaire pour observer, se contentent d'avoir recueilli quelques faits, les lient tout de suite par quelque système ingénieux, & rendent leurs opinions plausibles & séduisantes par les coloris des traits qu'ils emploient, la variété & la force des couleurs, & par les images frappantes & sublimes sous lesquelles ils savent présenter leurs idées; peut-on se refuser à l'admiration, & presque à la croyance, quand on lit Epicure, Lu-

crece, Aristote, Platon, & M. de Buffon? Mais quand on s'est trop pressé (c'est un défaut ordinaire) de former l'enchaînement des faits qu'on a rassemblés par l'*observation*, on risque à tout moment de rencontrer des faits qui ne sauroient y entrer, qui obligent de changer le système, ou qui le détruisent entièrement; & comme le champ des découvertes est extrêmement vaste, & que ses limites s'éloignent encore à mesure que la lumière augmente, il paroît impossible d'établir un système général qui soit toujours vrai, & on ne doit point être étonné de voir des grands hommes de l'antiquité attachés à des opinions que nous trouvons ridicules, parce qu'il y a lieu de présumer que dans le tems elles embrassoient toutes les *observations* déjà faites, & qu'elles s'y accorderoient exactement, & si nous pouvions exister dans quelques siècles, nous verrions nos systèmes dominans qui paroissent les plus ingénieux & les plus certains, détruits, méprisés & remplacés par d'autres qui éprouveront ensuite les mêmes vicissitudes.

L'*observation* a fait l'histoire, ou la science des faits qui regardent Dieu, l'homme & la nature; l'*observation* des ouvrages de Dieu, des miracles, des religions &c. a formé l'histoire sacrée; l'*observation* de la vie, des actions, des mœurs & des hommes a donné l'histoire civile; & l'*observation* de la nature, du mouvement des astres, des vicissitudes des saisons, des météores, des élémens, des animaux, végétaux & minéraux, des écarts de la nature, de son emploi, des arts & métiers, a fourni les matériaux de différentes branches de l'histoire naturelle. *Voyez ces mots.*

L'*observation* & l'expérience sont les seules voies que nous ayons aux connoissances, si l'on reconnoît la vérité de l'axiome: *qu'il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans le sens*; au moins ce sont les seuls moyens par lesquels on puisse parvenir à la connoissance des objets qui sont du ressort des sens; ce n'est que par eux qu'on peut cultiver la physique, & il n'est pas douteux que l'*observation* même dans la physique des corps bruts ne l'emporte infiniment en certitude & en utilité sur l'expérience; quoique les corps inanimés, sans vie, & presque sans action, n'offrent à l'observateur qu'un certain nombre de phénomènes assez uniformes, & en apparence aisés à saisir & à combiner; quoiqu'on ne puisse pas dissimuler que les expériences, sur-tout celles des Chimistes, n'ayent répandu un grand jour sur cette science; on voit que les parties de cette physique, qui sont entièrement du ressort de l'*observation*, sont les mieux connues & les plus perfectionnées; c'est par l'*observation* qu'on a déterminé les lois du mouvement, qu'on a connu les propriétés générales des corps; c'est à l'*observation* que nous devons la découverte de la pesanteur, de l'attraction, de l'accélération des graves, & le système de Newton, celui de Descartes est bâti sur l'expérience. C'est enfin l'*observation* qui a créé l'Astronomie, & qui l'a portée à ce point de perfection où nous la voyons aujourd'hui, & qui est tel qu'elle surpasse en certitude toutes les autres sciences; l'éloignement immense des astres qui a empêché toute expérience, sembloit devoir être un obstacle à nos connoissances; mais l'*observation* à qui elle étoit totalement livrée, a tout franchi, l'on peut dire aussi que la physique céleste est le fruit & le triomphe de l'*observation*. Dans la Chimie, l'*observation* a ouvert un vaste champ aux expériences; elle a éclairé sur la nature de l'air, de l'eau, du feu, fut la fermentation, sur les décompositions & dégénération spontanées des corps; c'est l'*observation* qui a fourni presque tous les matériaux de l'excellent traité du feu que Boerhaave a rassemblé de divers physiciens; il y a dans la Minéralogie une partie qui ne pourra être

éclairée que par le flambeau de l'*observation* ; c'est l'accroissement, la maturation & la dégénération des métaux dans les mines ; & si jamais on parvient à la découverte de la pierre philosophale, ce ne peut être que lorsqu'on aura vu les moyens dont la nature se sert pour porter les métaux aux différens points de maturation qui constituent chaque métal en particulier, alors l'art rival & imitateur de la nature pourra peut-être hâter & opérer la parfaite maturité, qui, suivant l'idée assez vraisemblable des adeptes, fait l'or.

En passant de la physique des corps bruts à celle des corps organisés, nous verrons diminuer les droits de l'*expérience*, & augmenter l'empire & l'utilité de l'*observation* ; la figure, le port, la situation, la structure, en un mot l'anatomie des plantes & des animaux, les différens états par lesquels ils passent, leurs mouvemens, leurs fonctions, leur vie, &c. n'ont été aperçues que par le naturaliste observateur, & l'histoire naturelle n'a été formée que par un recueil d'*observations* : les différens systèmes de botanique & de zoologie, ne sont que des manières différentes de classer les plantes & les animaux en conséquence de quelques propriétés qu'on a observé être communes à un certain nombre, ce sont autant de points où se place l'observateur, & auxquels il vient rapporter & ranger les faits qu'il a rassemblés ; l'effet même de ces corps, pris par l'homme en remède, ou en nourriture, n'est constaté que par l'*observation* ; les expériences n'ont presque apporté aucune lumière sur leur manière d'agir, la pharmacologie rationnelle de la plupart des medicamens est absolument ignorée ; celle que nous avons sur quelques-uns est très-imparfaite, on n'en connoît que les vertus, les propriétés & les usages, & c'est à l'*observation* que nous devons cette connoissance ; il en a été à-peu-près des autres remèdes comme du quinquina, dont la vertu fébrifuge s'est manifestée par hasard à quelques indiens attaqués de fièvres intermittentes, qui allerent boire dans une fontaine où étoient tombées des feuilles ou de l'écorce de l'arbre appelé quinquina ; ils furent aussi-tôt guéris, le bruit s'en répandit, l'observateur recueillit ces faits, les vérifia, & ce remède fut d'abord regardé comme spécifique ; d'autres *observations* en firent apercevoir les inconvéniens, & sur cela, on fixa les cas où il étoit indiqué, ceux où il étoit contr'indiqué, & l'on établit des regles & des précautions pour en prévenir les mauvais effets ; c'est ainsi que notre matière médicale s'est enrichie, & que la Pharmacologie, produit de l'expérience, est restée si imparfaite.

L'homme enfin de quelque côté qu'on l'envisage, est le moins propre à être sujet d'*expérience* ; il est l'objet le plus convenable, le plus noble, & le plus intéressant de l'*observation*, & ce n'est que par elle qu'on peut faire quelque progrès dans les sciences qui le regardent ; l'*expérience* est ici souvent plus qu'inutile. On peut considérer l'homme sous deux principaux points de vue, ou comme relatif à la morale, ou dans ses rapports à la physique. Les *observations* faites sur l'homme moral sont, ou doivent être la base de l'histoire civile, de la morale, & de toutes les sciences qui en émanent. Voyez MORALE. L'histoire de l'élévation & de la décadence de l'empire romain, & le livre immortel de l'esprit des lois, excellens traités de morale, ne sont presque qu'un immense recueil d'*observations* fait avec beaucoup de génie, de choix, & de sagacité, qui fournirent à l'illustre auteur des réflexions d'autant plus justes, qu'elles sont plus naturelles. Les *observations* faites sur l'homme considéré dans ses rapports à la physique, forment cette science noble & divine qu'on appelle Médecine, qui s'occupe de la connois-

sance de l'homme, de la santé, de la maladie, & des moyens de dissiper & prévenir l'une, & de conserver l'autre ; comme cette science est plus importante que toute autre, qu'elle doit beaucoup plus à l'*observation*, & qu'elle nous regarde personnellement, nous allons entrer dans quelque détail.

L'*observation* a été le berceau & l'école de la Médecine, en remontant aux siècles les plus reculés où la nécessité l'inventa, où la maladie força de recourir aux remèdes, avant que quelques particuliers sacrifiaissent leur tranquillité, leur santé, & leur vie à l'intérêt public, en s'adonnant à une science longue, pénible, respectable, & souvent peu respectée. La Médecine étoit entre les mains de tout le monde ; on exposoit les malades à la porte de leurs maisons, dans les rues, ou dans les temples ; chaque passant venoit les examiner, & propoisoit les remèdes qu'il avoit vû réussir dans une occasion semblable, ou qu'il jugeoit telle : les prêtres avoient soin de copier ces recettes, de noter le remède & la maladie, si le succès étoit favorable ; l'*observation* des mauvais succès eût été bien avantageuse, & dans quelques endroits on écrivoit ces *observations* sur les colonnes des temples ; dans d'autres on en formoit des espèces de recueils qu'on consulta ensuite lorsqu'ils furent assez considérables. De-là naquit l'empirisme dont les succès parurent d'abord si surprenans, qu'on déifia les Médecins qui s'y étoient adonnés. Toutes leurs *observations* sont perdues, & on doit d'autant plus les regretter, qu'elles seroient sûrement simples, dépouillées de toute idée de théorie, de tout système, & par conséquent plus conformes à la vérité. La Médecine qui se conservoit dans la famille des Asclépiades, & qui se transmettoit de pere en fils, n'étoit sans doute autre chose que ce recueil intéressant ; les premières écoles de Médecine n'eurent pas d'autres livres, & les sentences cniidiennes n'étoient, au rapport d'Hippocrate, que de pareils recueils d'*observations*. Tel a été l'état de la Médecine clinique jusqu'au tems mémorable de ce divin législateur. Quelques philosophes après Pythagore, avoient essayé d'y joindre le raisonnement ; ils avoient commencé d'y mêler les dogmes de la physique regnante ; ils étoient devenus théoriciens, mais ils n'étoient médecins que dans le cabinet ; ils ne voyoient aucun malade ; les empiriques seuls qui avoient fondé la Médecine, l'exerçoient ; l'*observation* étoit leur unique guide ; serviles, mais aveugles imitateurs, ils risquoient souvent de confondre des maladies très-différentes, n'en ayant que des descriptions peu exactes, & nullement instruits de la valeur des vrais signes caractéristiques ; l'empirisme étoit alors nécessaire, mais il étoit insuffisant ; la Médecine ne peut absolument exister sans lui, mais il n'est pas seul capable de la former. Le grand & l'immortel Hippocrate rassembla les *observations* de ses prédécesseurs ; il paroît même s'être presque uniquement occupé à observer lui-même, & il a poussé si loin l'art de l'*observation*, qu'il est venu à bout de changer la face de la Médecine, & de la porter à un point de perfection, que depuis plus de vingt siècles on n'a pû encore atteindre. Quoique possédant bien des connoissances théoriques, les descriptions qu'il a donné des maladies, n'en sont point altérées, elles sont purement empiriques ; ses *observations* sont simples & exactes, dépouillées de tout ornement étranger ; elles ne contiennent que des faits & des faits intéressans ; il détaille les *observations* dans ses livres d'épidémie, ses aphorismes, ses prénotions coaques, & les prorrhétiques, & les livres de prognostics supposent une quantité immense d'*observations*, & en sont une espèce d'extrait précieux. A quel degré de certitude ne seroit point parvenue la Médecine, si tous les

Médecins qui l'ont suivi, eussent marché sur ses traces ? Si chacun se fût appliqué à observer & à nous transmettre ses *observations* avec la simplicité & la candeur d'Hippocrate, quelle immense collection de faits n'aurions-nous pas aujourd'hui ? Quelles richesses pour le médecin ? Quel avantage pour l'humanité ? Mais, avouons-le, la Médecine d'aujourd'hui, & encore plus la Médecine du siècle passé, est bien éloignée, malgré les découvertes anatomiques, l'augmentation de la matière médicale, les lumières de la Physique, de la perfection que lui a donné un seul homme. La raison en est bien évidente : c'est qu'au lieu d'observer, on a raisonné, on a préféré le titre brillant de théoricien, au métier pénible & obscur d'observateur ; les erreurs de la Physique ont de tout tems infecté la Médecine ; la *théorizomanie* a gagné ; plus on s'y est livré, & moins on a cultivé l'*observation* ; les théories vicieuses dans leur principe, l'ont été encore plus dans leurs conséquences, Aesclepiade médecin hardi & présomptueux, blâma publiquement l'*observation* qu'avoit suivi Hippocrate, & il eut des sectateurs. Il se forma aussi dans le même tems une nouvelle secte d'empiriques par système ; mais l'insuffisance de leur méthode les fit bien-tôt disparaître ; long-tems après parut le fameux commentateur d'Hippocrate, Galien qui a beaucoup observé, mais trop raisonné, il a monté la Médecine sur le ton de la Philosophie ; les Grecs l'ont suivi dans ce défaut, & ont négligé l'*observation* ; ils ont donné dans les hypothèses, & ont été imités en cela par les Arabes, qui ont presque entièrement défiguré la Médecine. Nous n'avons d'eux que quelques *observations* de Chirurgie, & une description très-exacte de la petite vérole qu'on trouve dans Rhasis. La Médecine passa des mains des Galénistes ignorans & servilement attachés aux décisions de leur maître, dans celles des Chimistes médecins actifs, remplis d'imagination que la vapeur de leurs fourneaux échauffoit encore. Les principes de leur médecine étoient totalement opposés à l'*observation*, à l'étude de la nature ; ils vouloient toujours agir, & se vanter de posséder des spécifiques assurés ; leurs idées étoient très-belles, très-spécieuses : qu'il seroit à souhaiter qu'elles eussent été vraies ? Les Mécaniciens s'emparèrent de la Médecine, la dépouillèrent de toutes les erreurs qu'y avoit introduit la chimie, mais ce fut pour en substituer de nouvelles. On perdit totalement de vue l'*observation*, & on prétendit la suppléer par des calculs algébriques, par l'application des Mathématiques au corps humain. La prétendue découverte de la circulation éblouit tous les esprits, augmenta le délire & la fureur des hypothèses, & jeta dans l'esprit des Médecins le goût stérile des expériences toujours infructueuses ; les théories qu'on bâtit sur ces fondemens devinrent la règle de la pratique, & il ne fut plus question de l'*observation*. Le renouvellement des Sciences procura à la Médecine quelques connoissances étrangères à la pratique, plus curieuses qu'utiles, plus agréables que nécessaires. L'Anatomie, par exemple, & l'Histoire naturelle, devinrent l'objet des recherches des Médecins, qui furent par-là détournés de l'*observation*, & la médecine clinique en fut moins cultivée & plus incertaine, & nous n'y gagnâmes d'ailleurs que quelques détails minutieux absolument inutiles ; la Physiologie parut faire quelques progrès ; la connoissance des maladies & la science des signes furent beaucoup plus négligées ; la Thérapeutique s'enrichit du côté des remèdes, mais elle en fut moins sûre dans les indications, & moins simple dans les applications ; dans les derniers tems le *Chirocisme* étant devenu dominant, la médecine active fut mise à la mode, & avec elle l'usage inconsidéré des saignées & des purga-

tions. L'*observation* fut moins suivie que jamais, & elle étoit peu nécessaire, parce que ces remèdes s'appliquoient indifféremment dans tous les cas, ou si l'on donnoit quelques *observations*, il n'étoit pas difficile de s'apercevoir qu'on voyoit avec des yeux préoccupés, & qu'on avoit des intérêts à ménager en racontant.

Telle a été la Médecine depuis Hippocrate jusqu'à nos jours, passant sans cesse d'un sectaire à l'autre, continuellement altérée & obscurcie par des hypothèses & des systèmes qui se succédoient & s'entre-détruisoient réciproquement, avec d'autant plus de facilité, que le vrai n'étoit d'aucun côté, plongée par le défaut d'*observation* dans la plus grande incertitude, quelques médecins observateurs en petit nombre, ont de tems en tems élevé la voix ; mais elle étoit étouffée par les cris des Théoriciens, ou l'attrait des systèmes empêchoit de la suivre. Voyez OBSERVATEUR. Le goût de l'*observation* paroitroit avoir repris depuis quelque tems : les écrits de Sydenham, de Baglivi, de Stal, ont servi à l'inspirer ; le pouvoir de la nature dans la guérison des maladies, rappelé par cet illustre auteur sous le nom impropre d'*ame*, n'y a pas peu contribué ; ce système qui n'est vicieux que parce qu'on veut déterminer la qualité de la nature & la confondre avec l'*ame*, est très-favorable à la Médecine pratique, pourvu qu'on ne le pousse pas à l'excès ; il a fait beaucoup de partisans, qui sont tout autant de sectateurs zélés de l'*observation*. L'esprit philosophique qui s'introduit heureusement dans la Médecine, qui veut principalement des faits, qui porte à tout voir, à tout examiner, à saisir avec ardeur le vrai & à l'aimer par-dessus tout ; la quantité prodigieuse d'erreurs passées, qui nous en laisse moins à craindre, peut-être aussi les lumières de notre siècle éclairé, toutes ces causes réunies, favorisent le retour de l'*observation*, & servent à rallumer ce flambeau. La Médecine paroît être sur le point d'une grande révolution ; les systèmes bien apprêtés sont réduits à leur juste valeur ; plusieurs médecins s'appliquent comme il faut à l'*observation* ; ils suivent la nature, ils ne tarderont pas à faire revivre la Médecine d'Hippocrate, qui est la véritable Médecine d'*observation*. Ainsi, après bien des travaux, cette science pourra être avancée & portée au point où elle étoit il y a deux mille ans. Heureux encore les hommes, si les Médecins qui viendront après, continuent de suivre cette route, & si toujours guidés par le fil de l'*observation*, ils évitent des égaremens si honteux pour eux-mêmes, & si funestes aux autres.

En parcourant toutes les parties de la Médecine, nous verrons qu'elles sont toutes formées par l'*observation*, & qu'elles sont d'autant plus certaines & plus claires, que l'*observation* y a plus de part ; on pourroit assurer la même chose de toute la Physique ; & de cet examen naîtront les différentes espèces d'*observations* qui sont du ressort des Médecins. 1°. L'Anatomie résulte de l'*observation* simple, de l'arrangement, de la figure, de la situation, &c. des parties qui composent le corps humain ; l'*observation* des fonctions qui sont produites par le mouvement ou la vie de ces différentes parties bien disposées, constitue la partie historique de la Physiologie & la séméiotique de la santé ; d'où l'on tire plus ou moins directement la Physiologie théorique. L'*observation* appliquée à l'homme malade, fait connoître les dérangemens qui se trouvent dans les fonctions qui constituent proprement l'état de maladie, & les causes éloignées qui les ont fait naître : c'est la vraie Pathologie, & ses deux branches essentielles l'Étiologie & la Symptomatologie ; on doit aussi se rapporter la séméiotique de la maladie. L'*observation* de l'effet que produisent sur le corps sain l'air, les

alimens, le sommeil, l'exercice, les passions, & les excréments, en un mot, les choses non-naturelles, forme l'Hygiène, & sert de fondement & de principe aux regles diététiques. L'observation des changemens que produisent les remedes sur le corps malade & dans la marche des maladies, a établi la Thérapeutique, ou la science des indications, d'où est née la matiere médicale. Telles sont les différentes sources d'observations qui se présentent au médecin, & dans lesquelles il peut & doit puiser la vraie Médecine : nous allons les suivre chacune en particulier, mais en peu de mots.

1°. *Observations anatomiques cadavériques.* Ces observations peuvent se faire sur des cadavres d'hommes morts de mort violente dans la simple vûe d'acquérir des connoissances anatomiques, où elles peuvent avoir lieu sur ceux qui sont morts de maladie, & elles ont alors pour but de découvrir les causes de la mort & les dérangemens intérieurs qui y ont donné lieu : la premiere espece d'observation, que nous appellerons simplement *anatomique*, peut aussi se faire sur les animaux, leur structure interne est, à peu de chose près, semblable à celle de l'homme, & c'est par la dissection des animaux que l'anatomie a commencé dans un tems où l'ignorance, la superstition & le préjugé faisoient regarder comme une souillure de toucher aux cadavres humains, & empêchoient à plus forte raison d'y porter le couteau anatomique pour en connoître l'intérieur ; & même dans notre siecle que nous croyons devoir appeler modestement le *plus savant*, le *plus éclairé* & le *plus exempt* de préjugés ; si l'on ne donne pas dans le ridicule outré de se croire souillé par la dissection d'un cadavre ; on se fait une peine d'en accorder au zele louable & aux recherches avantageuses des Anatomistes, & dans quelques endroits où l'on accorde (pour de l'argent) les cadavres des hommes, on refuse ceux des femmes, comme si l'un étoit plus sacré que l'autre pour le médecin, & qu'il ne lui fût pas aussi utile & nécessaire de connoître la structure des femmes que celle des hommes. Hérophile & Erasistrate passent pour être les premiers qui ont osé secouer le préjugé en dissequant non-seulement des cadavres humains, mais des hommes vivans criminels, que les princes zélés pour le bien public & philosophes leur faisoient remettre. Dès que le premier pas a été fait, les médecins qui les ont suivis se sont empressés de marcher sur leurs traces, & les rois éclairés ont favorisé leurs tentatives par les permissions les plus authentiques & les récompenses les plus honorables ; de-là les progrès rapides de l'Anatomie, les découvertes fréquentes qui se sont faites successivement. Voyez-en l'histoire à l'article ANATOMIE, voyez aussi au même endroit les recueils d'observations anatomiques dans les ouvrages qui y sont cités, auxquels on peut ajouter les mémoires des différentes académies, & sur-tout de l'Académie royale des Sciences, où l'on trouve dans chaque volume des observations singulieres, curieuses & intéressantes, ces mémoires sont devenus des monumens qui attestent & classent les découvertes qui se font chaque jour. Comme cette science, qui ne demande que de la dextérité dans la main & une bonne vûe, & qui est par conséquent du ressort immédiat & exclusif de l'observation, a été bientôt portée à une certaine perfection, il reste à présent peu d'objets d'observations, peu de chose à découvrir ; aussi n'ajoute-t-on, à présent que la science est faite, que quelques observations de monstres qui ne seront pas encore épuisées, parce que les écarts de la nature peuvent varier à l'infini, que quelques divisions futiles, quelques détails minutieux qui ne sont d'aucune utilité ; on ne peut même dissimuler que les avantages de l'Anatomie ne sont pas aussi grands qu'on

devoit se le promettre. Il paroïssoit tout naturel de croire que le corps humain étant une machine, plus on en connoitroit les ressorts, plus il seroit facile de découvrir les causes, les lois, le mécanisme de leurs mouvemens, plus aussi on seroit éclairé sur la maniere d'agir & sur les effets des causes qui dérangoient ces ressorts & troubloient ces mouvemens, & qu'enfin ces connoissances devoient répandre un grand jour sur l'art de guérir, c'est-à-dire de corriger des altérations si bien connues ; mais l'événement n'a pas justifié un raisonnement en apparence si juste & si conséquent ; toutes les observations & les découvertes anatomiques ne paroissent avoir servi jusqu'ici qu'à exercer la pénétration, la dextérité & la patience des hommes, & à enrichir la Médecine d'une science très-curieuse, très-fatisfaisante, & un des plus forts argumens, selon Hoffman, & tous les médecins & philosophes, de l'existence & de l'opération de Dieu. Cette espece d'observation auroit sans doute été plus utile, si l'on avoit examiné, comme Hérophile, la structure du corps dans l'homme vivant ; l'Anatomie raisonnée ou Physiologique auroit été principalement éclairée sur l'usage & la nécessité des différentes parties. On ne doit point regarder l'exécution de ce projet comme une action barbare & inhumaine ; il y a tant de gens qui ont mérité par leurs crimes de finir leur vie sur un échafaud dans les tourmens les plus cruels, auquel il seroit au-moins très-indifférent d'être mis entre les mains d'un anatomiste, qui ne regarderoit pas l'emploi de bourreau qu'il rempliroit alors comme déshonorant, mais qui ne le verroit que comme un moyen d'acquérir des lumieres, & d'être utile au public, *le crime fait la honte & non pas l'échafaud.* Le criminel pourroit encore avoir l'espérance de survivre aux observations qu'on auroit fait sur lui, & on pourroit proportionner le danger & la longueur des épreuves à la gravité des crimes : mais quand même une mort assurée attendroit ce coupable, ou même un autre, soumis au couteau anatomique, il est des cas où il est expédient qu'un homme meure pour le public, & l'humanité bien entendue, peut adopter cette maxime judicieuse d'un auteur moderne, *qu'un homme vis-à-vis de tous les autres n'est rien, & qu'un criminel est moins que rien.*

Le seul usage qu'on pût tirer des observations anatomiques, ou de l'Anatomie telle qu'on la cultive aujourd'hui, ce seroit sans doute d'éclairer pour les observations cadavériques, j'appelle ainsi celles qui se font pour découvrir les causes de mort sur des sujets que quelque maladie a mis au tombeau. Nous sommes encore forcés d'avouer ici qu'on n'a pas retiré beaucoup de lumiere sur la connoissance des causes de cette espece d'observation ; la Médecine clinique n'étoit pas moins avancée lorsqu'il ne se faisoit point d'ouverture de cadavres du tems d'Hippocrate qu'elle l'est aujourd'hui ; est-ce un vice attaché à la nature de cette observation, ou un défaut dépendant de la maniere dont on la fait ? Si l'on y fait attention, on verra que ces deux causes y concourent, 1° il est bien certain que les choses ne sont pas dans le même état dans un homme mort de maladie, que dans un homme mort subitement, ou encore vivant, les gangrenes qu'on trouve à la suite des maladies aiguës inflammatoires sont une suite ordinaire de la cessation de la vie dans ces parties, on en trouve quelquefois des traces dans des parties où il n'y a point eu d'inflammation ; les obstructions, suppurations que présentent les cadavres de ceux qui sont morts de maladie chronique, n'ont souvent eu lieu qu'à la fin de la maladie lorsqu'elle tenoit à sa fin, & qu'elle étoit incurable ; quelles lumieres de pareilles observations peuvent-elles répandre sur la connoissance & la guérison de ces

maladies? On raisonneroit bien mal, & on pratiqueroit bien plus mal encore si l'on établissoit des indications curatives sur les *observations* cadavériques. Pour avoir quelque chose de certain, il faudroit avoir ouvert cinquante personnes attaquées de la même maladie, & morts dans des tems différens par quelqu'autre cause, on pourroit alors voir les progrès de la maladie & des dérangemens qu'elle occasionne, ou qui l'ont produite; *observation* presque impossible à suivre. Un des cas où l'on regarde l'*observation* cadavérique comme inutile, favoir celui où l'on ne trouve aucun vestige de maladie, aucune cause apparente de mort, où tous les viscères bien examinés paroissent sains & bien disposés: ce cas, dis-je, est précisément celui où cette *observation* me semble plus lumineuse, parce qu'elle démontre qu'il n'y avoit qu'un vice dans les nerfs, & que la maladie étoit strictement nerveuse: un des cas encore où l'*observation* peut avoir quelque utilité, c'est pour déterminer le siege de la maladie; il arrive souvent qu'on attribue des toux, des symptomes de phthisie, à des tubercules du poumon, tandis qu'il n'y a que le foie d'affecté: la même chose arrive dans certaines prétendues péripneumonies, & alors l'*observation* cadavérique peut faire réfléchir dans une occasion semblable, rectifier le jugement qu'on porte sur la maladie, & faire suivre une pratique différente. La seconde cause de l'inutilité des *observations* cadavériques, c'est qu'on les fait mal. Un malade auroit-il eu une douleur vive au côté, après sa mort le médecin qui croit que c'étoit une pleurésie, fait ouvrir la poitrine, n'y voit aucun dérangement, s'en va tout étonné, & ne s'éclaire point; s'il eût ouvert le bas-ventre, il eût vû le foie ou la face inférieure du diaphragme enflammée. Un homme meurt dans les fureurs d'un délire phrénétique: on se propose de voir la dure-mere engorgée, tout le cerveau délabré, on scie le crâne, la dure-mere & le cerveau paroîtront dans leur état naturel, & on ne va pas s'imaginer & chercher le siege de la maladie dans le bas-ventre. Quand on veut examiner un cadavre pour y découvrir quelque cause de mort, il faut tout le parcourir, ne laisser aucune partie sans l'*observer*. On trouve souvent des causes de mort dans des endroits où on les auroit le moins soupçonnées: un autre inconvénient qui s'oppose à la bonté des *observations* cadavériques, c'est de fouiller les cadavres avec un esprit préoccupé, & avec l'envie d'y trouver la preuve de quelque opinion avancée; cette prévention qui fait trouver tout ce qu'on cherche, est d'une très-grande conséquence en Médecine; on prépare par-là de nouveaux écueils aux médecins inhabiles, & on taille des matériaux pour des systèmes erronés; c'est un défaut qu'on reproche à certains infatigables faiseurs d'expérience de nos jours. J'ai vû des médecins qui ayant annoncé dans un malade une suppuration dans la poitrine, & en conséquence une impossibilité de guérison, prétendoient la trouver dans le cadavre, prenoient pour du pus l'humeur écumeuse qui sortit des vesicules bronchiques dans le poumon très-sain: il y en a d'autres qui ayant imaginé le foyer d'une maladie dans quelque viscere, trouvent toujours dans l'ouverture des cadavres quelques vices, mais ils sont les seuls à faire ces *observations*. Ceux qui seront curieux de lire beaucoup d'*observations* cadavériques dont je me garde bien de garantir l'exacritude & la vérité, peuvent consulter le *Sepulchretum Boneti*, les recueils d'*observations* de Tulpius, Forestus, Hoffman, Riviere, Sennert, Schenckius, Zacutus Lusitanus, *Italpart Van der-vic*, les *miscellanea natur. curiosor.* & le *synopsis*, & Wepfer *histor. apoplectic. cum observat. celebr. medicor.* Manget, *bibliothec. med. practic.* Lieu-

taud, son *précis de la Médecine*, remarquable par les *observations cadavériques* qu'il a faites lui-même, ou qu'il a rassemblé des autres, mais qu'on est fâché de voir si abrégée; Morfon, sa *Physiologie*; Senac, son *immortel traité du cœur*; & un petit, mais excellent ouvrage sur les *fièvres intermittentes & remittentes*, où il y a un chapitre particulier qui renferme les *observations* faites sur les cadavres de ceux qui sont morts de *fièvres intermittentes*, &c. on trouve aussi de ces *observations* dans une foule de petits traités particuliers sur chaque maladie; les *mémoires* de différentes académies; les *essais* de la société d'Edimbourg, & le *journal de Médecine* en renferment aussi beaucoup.

Observations physiologiques. Ce sont des *observations* sur l'homme vivant & en bonne fanté, par lesquelles on s'instruit de tous les phénomènes qui résultent du concours, de l'ensemble & de l'intégrité des fonctions humaines; le recueil de ces *observations*, bien fait & tel que je le conçois, formeroit une histoire de l'homme physique très-complète, très-féconde & absolument nécessaire pour bâtir solidement un système bien raisonné d'économie animale: ce genre d'*observations* a cependant été presque généralement négligé; inondés de traités de Physiologie, à peine en avons-nous un qui soit fait d'après l'*observation* exacte de l'homme, aussi quelle inexactitude dans les descriptions, quelles conséquences dans les explications! quel vague, quelles erreurs dans les systèmes! Tous les physiologistes n'ont fait que se copier dans les descriptions, & semblent n'avoir eu en vûe que de se combattre dans les théories; loin d'aller examiner la nature, de s'étudier soi-même, de consulter les autres, ils n'ont cherché qu'à se former une liste des fonctions de l'homme, & ils les ont expliqué ensuite chacune en particulier, comme si elles n'avoient pas les unes sur les autres une action, une influence réciproque; il semble dans leurs écrits qu'il y ait dans l'homme autant d'animaux différens qu'il y a de parties & de fonctions différentes; ils sont censés vivre séparément, & n'avoir ensemble aucune communication. On lit dans ces ouvrages un traité de la circulation après un chapitre de la digestion, & il n'est plus question de l'estomac, des intestins, de leur action sur le cœur & les artères après qu'on en a fait sortir le chyle, & qu'on l'a fait monter mécaniquement jusqu'à la souclaviere gauche. On pourroit, suivant l'idée de ces auteurs, comparer l'homme à une troupe de grues qui volent ensemble dans un certain ordre, sans s'entraider réciproquement & sans dépendre les unes des autres. Les Médecins ou Philosophes qui ont étudié l'homme & qui ont bien observé par eux-mêmes, ont vû cette sympathie dans tous les mouvemens animaux, cet accord si constant & si nécessaire dans le jeu des différentes parties les plus éloignées & les plus disparates; ils ont vû aussi le dérangement qui résultoit dans le tout du désaccord sensible d'une seule partie. Un médecin celebre (M. de Bordeu) & un illustre physicien (M. de Maupertuis) se sont accordés à comparer l'homme envisagé sous ce point de vûe lumineux & philosophique à un groupe d'abeilles qui font leurs efforts pour s'attacher à une branche d'arbre, on les voit se presser, se soutenir mutuellement, & former une espece de tout, dans lequel chaque partie vivante à sa maniere, contribue par la correspondance & la direction de ses mouvemens à entretenir cette espece de *vie* de tout le corps, si l'on peut appeler ainsi une simple liaison d'actions. Le traité intitulé, *recherches anatomiques sur la position & l'usage des glandes*, où M. de Bordeu donne cette comparaison composée en 1749, fut imprimé & parut au commencement de 1751. La dissertation

de M. de Maupertuis où il en est question, a été aussi imprimée à Erlang en 1751 sous ce titre.

Pour faire une bonne physiologie, il faudroit d'abord l'histoire exacte & bien détaillée de toutes les fonctions du corps humain, de la maniere apparente extérieure dont elles s'exécutent, c'est à-dire des phénomènes qui en sont le produit, & enfin des changemens qu'operent sur l'ordre successif de ces fonctions les causes naturelles de la durée de la vie. Voyez **ECONOMIE ANIMALE & PHYSIOLOGIE**. On ne peut obtenir cela que par une *observation* assidue, désintéressée & judicieuse de l'homme; ce plan a été suivi par l'illustre auteur du *specimen medicinae conspectus*, de l'idée de l'homme physique & moral &c. qui n'a donné dans ces ouvrages un système très-naturel & très-ingénieux d'économie animale qu'après s'être long-tems étudié & observé lui-même & les autres, nous l'exposerons à l'article **ECONOMIE ANIMALE**. Ce fameux médecin pense que pour tirer un plus grand parti de l'*observation*, il faut déjà avoir une espece de théorie, un point de vûe général qui serve de point de ralliement pour tous les faits que l'*observation* vient d'offrir; mais il est à craindre que cette théorie antérieure dont l'esprit est préoccupé, ne lui déguise les objets qui se présentent; elle ne peut être indifférente ou même utile qu'entre les mains d'un homme de génie, qui ne fait pas se prévenir, qui voit du même œil les objets contraires à son système que ceux qui lui sont favorables, & qui est assez grand pour savoir sacrifier quand il le faut les idées les plus spécieuses à la simple vérité.

Nous rapportons aux *observations* physiologiques la séméiotique de la santé, ou la science des signes qui caractérisent cet état si désirable, & qui peuvent faire promettre qu'il sera constant & durable; pour déterminer exactement la valeur, la signification & la certitude de ces signes, il faut avoir fait un grand nombre d'*observations*: la séméiotique n'en est qu'un extrait digéré & rapproché.

Les *observations* hygiéniques trouvent aussi naturellement leur place ici, parce qu'elles nous apprennent ce que peut, pour maintenir la santé, l'usage réglé des six choses non-naturelles. Cette connoissance, fruit d'une *observation* suivie, est proprement la Médecine, & ce n'est qu'en l'exerçant qu'on peut l'obtenir. Hippocrate la recommande beaucoup; il faut principalement, dit ce divin vieillard, s'appliquer à connoître l'homme dans ses rapports avec ce qu'il boit & ce qu'il mange, & les effets qui en résultent dans chaque individu: *omni studio annitatur ut percipiat quid sit homo, collatione factâ ad ea quæ eduntur & bibuntur, & quid à singulis cuique eventurum sit, lib. de veter. medicin.* Ce n'est qu'après avoir rassemblé beaucoup d'*observations* qu'on a pu établir les différentes regles d'hygiène, dont la principale, la plus sûre & la plus avantageuse est pour les personnes qui ont un tempérament assez robuste de n'en point observer. Voyez **DIETE, HYGIENE, RÉGIME**. On trouvera des *observations* & des regles d'hygiène dans les ouvrages d'Hippocrate, de Galien & de Celse, dans l'école de Salerne; on peut consulter aussi deux traités du docteur Arbuthnot, l'un intitulé: *an essay concerning the nature of aliments and the choice of them, according to the different constitutions of human bodies in which, &c.* London. 1731; & l'autre a pour titre: *practical rules of diet in the various constitutions and diseases of human bodies.* London. 1732, &c.

Observations pathologiques ou pratiques. Ce sont les *observations* qui se font au lit des malades, & qui ont, ou doivent avoir pour objet, les causes de la maladie, les symptômes qui la caractérisent, la marche qu'elle fait, les bons ou mauvais effets qui re-

Tome XI.

sultent de l'administration des remèdes, & ses différentes terminaisons; c'est cette espece d'*observation*, cultivée dans les tems les plus reculés, si bien & si utilement suivie par le grand Hippocrate, qui a été le fondement de la médecine chimique. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit plus haut sur les avantages de cette *observation*, & sur les qualités nécessaires à un bon observateur, voyez ce mot. Il ne nous reste plus qu'à donner un exposé des détails que doit embrasser une *observation*; nous l'extrairons encore des ouvrages d'Hippocrate, que nous ne pouvons nous lasser de citer, & de proposer pour modèle sur-tout dans cette partie: ce n'est point une prévention ridicule pour les anciens, un mépris outré des modernes, ou un enthousiasme aveugle pour cet auteur qui nous conduit, c'est la simple vérité, c'est l'attrait puissant qui en est inséparable, & que sentent très-bien ceux qui ont lu & relu ses écrits. On peut se former un plan très-instructif d'*observations*, en lisant celles qu'il rapporte dans ses épidémies, & sur-tout dans le premier & le troisième livres qui ne sont point altérés, & que personne ne lui conteste. Mais il a soin d'avertir lui-même, avant d'entrer dans le récit circonstancié de ses *observations*, de la maniere dont il faut s'y prendre pour parvenir à la connoissance des maladies, & des points sur lesquels doit rouler l'*observation*: voici comme il s'exprime. « Nous connoissons les maladies par leur nature commune, particulière & individuelle; par la maladie présente; par le malade; par les choses qui lui sont offertes, & même par celui qui offre (ce qui n'est pas toujours indifférent), par la constitution partielle ou totale des corps célestes, τῶν ὑρανῶν (& non pas simplement de l'air, comme me l'a traduit le D. Freund), & du pays qu'il habite; par la coutume, le genre de vie, par les études; par l'âge de chacun; par les discours que tient le malade, ses mœurs, son silence, ses méditations, ses pensées, son sommeil, ses veilles, ses songes; par les inquiétudes, les démangeaisons, les larmes, les redoublemens, les déjections, les urines, les crachats, les vomissemens. Il faut aussi voir, continue cet illustre observateur, quelles sont les excréations, & par quoi elles sont déterminées, καὶ ὅσα ἐκ οὐρανῶν; quelles sont les vicissitudes des maladies, en quoi elles dégèrent; quels sont les abcès ou métastases nuisibles, quels sont les favorables; la fièvre, les frissons, le refroidissement, la toux, l'éternuement, le hoquet, l'haleine, les renvois, les vents chassés sans bruit, ou avec bruit: les hémorragies, les hémorrhoides, doivent encore être mûrement examinées; il est enfin nécessaire de s'instruire de ce qui arrive de toutes ces choses, & de ce qui en est l'effet. *Morb. vulgar. l. I. sect. iij. n.º. 20.* Telle est la table des objets que l'*observateur* doit recueillir auprès d'un malade. Il nous seroit facile de démontrer combien chaque article est important; mais ce détail nous meneroit trop loin: il n'est d'ailleurs point de médecins, qui ayant vu des malades & des maladies, n'en sentent toute l'utilité. Les *observations* qui regardent les corps célestes, l'air, le pays, qui ont paru absolument indifférentes à plusieurs, ne laissent pas d'avoir beaucoup d'utilité; l'influence des astres n'étant plus regardée comme chimérique lorsqu'elle est restreinte dans des justes bornes, suffit pour constater les avantages des *observations* de la constitution des corps célestes, voyez **INFLUENCE des astres**, & plus bas, **OBSERVATIONS météorologiques**. On pourroit ajouter à l'exposition d'Hippocrate, les *observations* qui se font sur le pouls, & qu'on a de nos jours beaucoup cultivées, rendues plus justes & plus propres à éclairer la marche des maladies, que tous les autres signes, voyez **POULS**. Parmi les *observations*

S s

de cette espece, celles qui sont les plus utiles, sont celles qu'on fait sur des maladies épidémiques, dans lesquelles, malgré quelque variété accidentelle, on voit toujours un caractère général; on observe le génie épidémique, même marche dans les symptômes, même succès des remèdes, même terminaison, &c. Mais il faut sur-tout dans ces *observations*, bannir toute conjecture, tout raisonnement, tout fait étranger; il n'est pas même nécessaire de rapprocher les faits, de faire voir leur liaison; il suffit, après avoir exposé la constitution du tems, les saisons, les causes générales, de donner une liste & une notice des maladies qui ont régné, & d'entrer après cela dans le détail. Voyez les épidémies d'Hippocrate, de Baillou, de Sydenham. Les recherches des causes prochaines ne doivent jamais entrer dans les *observations*. Celse voudroit qu'on les bannît de l'art; il ne devoit pas permettre qu'on les laissât dans l'esprit des médecins: *causis*, dit-il, *non ab artificis mente, sed ab arte rejectis*. Elles sont toujours obscures, incertaines, & plus ou moins systématiques. Si un auteur a fait sur ses *observations* quelques remarques qu'il juge utiles, il peut en faire part à la fin & en peu de mots; ces petits corollaires, sans jetter de la confusion dans le cours d'une *observation*, sont quelquefois naitre des vûes avantageuses. Quoique les *observations* dénuées de raisonnement & d'application, paroissent stériles, sans sel & sans usage, elles sont, suivant l'expression de Baglivi, comme les lettres de l'alphabet qui, prises séparément, sont inutiles, & qui dès qu'elles sont rassemblées & diversement rapprochées, forment le vrai langage de la nature. Un avantage bien précieux qu'on peut & qu'on doit tirer des *observations* recueillies en grande quantité, c'est d'en extraire tout ce qu'on voit d'exactlyment semblable, de noter les particularités qui ont eu les mêmes signes, les excréments qui ont eu les mêmes avant-coureurs: on peut former par ce moyen un code extrêmement intéressant, de sentences ou d'aphorismes vérifiés par une *observation* constante. C'est en suivant ce plan qu'Hippocrate a formé, par un travail immense & avec une sagacité infinie, tous ces ouvrages aphoristiques qui sont la base de la séméiotique, & qui font tant d'honneur au médecin qui en fait profiter: c'est en marchant sur ses traces qu'on peut procurer à l'art des richesses inaltérables & des fondemens assurés. Hippocrate après avoir vu mourir plusieurs phrénétiques qui avoient eu des urines pâles, limpides, &c. il fit cet aphorisme: *quibus phreneticis urina alba, limpida, mala, l. IV. aphor. lxxij*. L'*observation* de plusieurs fièvres, qui ont été bientôt terminées lorsqu'il est survenu des convulsions, & qu'elles ont cessé le même jour, lui a fait dire: *convulsio in febre orta, & eadem die desinens, bona est, coac. præ. not. l. I. ch. iij. n°. 52*. & ainsi des autres, par où l'on voit que chaque aphorisme, chaque prédiction est le résultat de plusieurs *observations*. Quelle quantité n'a-t-il pas été obligé d'en rassembler! Quand on lit ses ouvrages, & qu'on voit le génie & la travail qu'ils exigent, on a de la peine à croire qu'un seul homme y ait pu suffire.

La table que M. Clifton a proposée, peut servir de modele à ceux qui s'appliquent à l'*observation*. Une société illustre qui travaille avec fruit aux progrès de notre art l'a adoptée; elle renferme six colonnes. Il met dans la première le sexe, l'âge, le tempérament, les occupations & le genre de vie du malade; dans la seconde, les jours de la maladie; dans la troisième, les symptômes; dans la quatrième, les jours du mois; dans la cinquième, les remèdes administrés; & dans la sixième, la terminaison de la maladie. Il y auroit bien des remarques à faire sur la maniere dont il faut remplir chaque colonne;

mais chaque *observateur* doit consulter là-dessus ses propres lumières, & ce que nous avons dit dans le courant de cet article, que plus d'une raison nous force d'abrégé: je remarquerai seulement qu'il me paroît qu'on devoit ajouter à la tête une colonne qui renfermât les *observations* météorologiques, l'état de l'air & du ciel pendant que cette maladie a eu son cours, & avant qu'elle se décidât: cette attention est sur-tout nécessaire lorsqu'on décrit les maladies épidémiques. La seconde colonne dans la façon de vivre, comprendroit les causes éloignées, ou un détail des erreurs commises dans les six choses non-naturelles, s'il y en a eu. Enfin on pourroit y joindre une dernière colonne qui contiendrait les *observations* cadavériques; quoique nous ayons dit que ces *observations* n'avoient pas jetté jusqu'ici beaucoup de lumières sur le diagnostic des maladies, je n'ai point prétendu décider une absolue inutilité; j'ai encore moins pensé qu'on ne pourroit jamais perfectionner ce genre d'*observations*, & le rendre plus utile: je serois bien volontiers de l'avis de ceux qui regardent comme très-avantageuse une loi qui ordonneroit que les cadavres ne fussent remis entre les mains des prêtres, qu'au sortir de celles des Anatomistes; la connoissance des maladies ne seroit même pas le seul bien qui en resulteroit. Les *observations* seroient infiniment plus utiles si chaque médecin s'appliquoit à suivre avec candeur, le plan que nous venons d'exposer, ou tel autre semblable; le lecteur se mettroit d'un coup d'œil au fait des maladies. Et qu'on ne dise pas qu'il n'y a plus rien de nouveau à observer, & que les sujets d'*observations* sont épuisés; car 1°. il y a des maladies qui ne sont pas encore assez bien connues, telles que les maladies de la peau, du nez, des yeux, de la bouche, des oreilles, de l'estomac, du foie, des nerfs, &c. la goutte, la migraine, beaucoup de fièvres, &c. Des *observations* bien suivies sur ces maladies seroient neuves, curieuses & importantes. Il nous manque encore des distinctions bien constatées des maladies nerveuses d'avec les humorales, des maladies incurables d'avec celles où l'art n'est pas absolument inutile; nous aurions aussi besoin des signes assurés, qui nous fissent connoître ces maladies dès le commencement. Nous ne sommes que très-peu éclairés sur la valeur des signes qu'on tire des urines & des selles, & ce n'est que depuis peu de tems que de nouvelles *observations* ont perfectionné ceux que le pouls fournit; elles méritent & ont encore besoin d'être confirmées: nous ne finirions pas si nous voulions suivre tous les sujets nouveaux d'*observations*. Baglivi en indique quelques-uns, voyez les ouvrages excellens que nous avons de lui, *Præcos medic. l. II. ch. vij*. Mais en second lieu, quand les *observations* qu'on seroit ne seroient qu'à vérifier celles qui sont déjà faites, à leur donner plus de force, de poids & de célébrité, ne seroit-ce pas un grand avantage, & j'ose même dire plus grand que celui qu'on procureroit par des découvertes qui, quelque intéressantes qu'elles soient, ont toujours des contradicteurs dans les commencemens, & ensuite, qui pis est, des enthousiastes outrés? Quoique nous n'ayons pas beaucoup de médecins qui méritent le titre glorieux d'*observateur*, il y a cependant une assez grande quantité d'*observations*. Plusieurs médecins ont pris la peine d'en former des recueils, & nous leur avons obligation de nous avoir conservé & rassemblé des faits quelquefois intéressans, qui sans cette précaution, se seroient perdus, ou seroient restés épars çà & là, & par conséquent ignorés. La plupart des auteurs de ces recueils se sont principalement attachés aux *observations* des faits merveilleux, qui nous montrent plutôt les écarts peu fréquens de la nature, que sa marche uniforme, & qui par-là sont bien moins utili-

les ; d'autres pour rassembler un plus grand nombre de faits, les ont tronqués, & ont prétendu nous donner des *observations* en deux ou trois lignes; quelques-uns pour les plier à leurs opinions, sont allés jusqu'à les défigurer. Les principaux auteurs qui nous ont transmis des collections générales, sont *Schenkius, Tulpius, Benivenius, Zacutus & Amatus Lusitanus, Forestus, Riviere, Manget, Sthalpart Van-der wiel, Hoffmann, Bonet, Chesneau, Albert* qui a fait une espèce de *lexicon d'observations*, *Cherli* auteur italien. On trouve beaucoup d'*observations* semblables dans les mémoires des différentes académies, dans les *acta natur. curiosor. les essais & observations de médecine de la société d'Edimbourg*; dans les *miscellanea di medicina, che contiene dissertazioni lettere, & osservazioni di alcuni celebri professori*, &c. dans les *medical observations and inquiries, by a society of physicians in London*; dans les ouvrages de *Freind*; dans les *transactions philosophiques* & leurs différens extraits & abrégés. Nous avons ensuite des *observations* sur des maladies particulières. Hippocrate en a donné sur les maladies épidémiques, de même que *Sydenham, Huxham, Baillou, Ramazzini, Cleghorn on the epidemical diseases in minorca from the year 1744, to 1749. Bianchi*, sur les maladies du foie; *Morton*, sur la phthisie; *Senac*, sur les maladies du cœur, dans l'immortel traité qu'il a fait sur cette matière, &c. On travaille à présent à un recueil d'*observations* de médecine, sous forme de journal. Le projet en étoit beau, louable; il étoit dirigé par un célèbre médecin, tout sembloit devoir promettre une heureuse exécution, mais l'événement n'y a pas répondu. Nous sommes bien éloignés d'en attribuer la faute à l'auteur; nous savons que la jalousie peut faire échouer les desseins les plus utiles & les mieux concertés. La plupart des *observations* sont très-mal faites, remplies de raisonnemens à perte de vue, de théorie, de conjectures, & ces défauts ne sont pas pour le journaliste un motif d'exclusion; elles sont insérées sans choix, & l'on y reçoit également l'*observation* d'un chirurgien, qui dit avoir guéri une maladie interne, que celle d'un apothicaire qui raconteroit une amputation qu'il auroit faite. Quoique ce défaut n'en soit pas un rigoureusement, on ne peut cependant s'empêcher d'être surpris qu'un chirurgien se vante d'avoir exercé une profession qu'il n'entend pas, & dont l'exercice lui est défendu par les lois & les arrêts les plus formels; & qu'un médecin publie bonnement ce fait, quoiqu'il ne soit ni rare, ni curieux, ni en aucune manière intéressant, & qu'il n'ait d'extraordinaire que la qualité de l'auteur.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. L'état de l'air, les différens changemens qui arrivent dans l'atmosphère, les météores, la température & la constitution des saisons, sont en général le sujet de ces *observations*. Le physicien y trouve un objet intéressant de curiosité, de recherches & d'instruction, & elles sont ou peuvent être pour le médecin attentif une source féconde de lumière dans la connoissance & même la curation de bien des maladies, & surtout des épidémiques. Ce n'est point notre but ni notre dessein de faire voir combien la Physique doit à ces *observations*, de combien de faits précieux & satisfaisans elle s'est enrichie par-là; plusieurs physiciens ont écrit sur cette matière. On trouve d'excellens mémoires là-dessus dans la collection de ceux de l'académie royale des Sciences. Voyez d'ailleurs dans ce Dictionnaire les articles AIR, ATMOSPHERE, AUREOLE BORÉALE, CHALEUR, FROID, MÉTÉORE, PLUIE, TONNERRE, VENT, &c. *Physique*.

Quant à leur utilité en Médecine, il sera facile de s'en appercevoir, si l'on fait attention que nous vivons dans l'air, que ce fluide pénètre par bien des endroits toutes les parties du corps; qu'il est un prin-

cipe de vie & de santé lorsqu'il est bien constitué, & qu'il doit en conséquence devenir nécessairement un principe de maladie lorsqu'il y a quelque changement subit dans sa température, ou qu'il éprouve une altération considérable. Combien de maladies n'observe-t-on pas tous les jours qui doivent évidemment leur origine à un air vicieux, trop chaud, trop froid, sec ou pluvieux (voyez AIR, CHALEUR, FROID, &c.), combien qui dépendent d'un vice inconnu, indéterminé de l'atmosphère? J'ai démontré par un grand nombre d'*observations*, que l'état particulier de l'air dans les voisinages de la mer, des étangs, des marais, étoit la principale & presque l'unique cause des fièvres intermittentes, Mémoire lu à la société royale des Sciences année 1759. Les maladies épidémiques sont évidemment dûes à quelque vice de l'air. On ne peut, dit Hippocrate, recourir qu'à des causes générales communes à tout le monde (& par conséquent qu'à l'air), pour la production des maladies qui attaquent indifféremment tous les sexes, tous les âges & toutes les conditions, quoique la façon de vivre soit aussi variée qu'il y a d'états différens. C'est aussi dans ces maladies que les Médecins se sont particulièrement attachés à ces *observations*: nous en trouvons le premier exemple dans Hippocrate, qui, avant d'entrer dans le détail des maladies qui ont régné pendant la constitution qu'il va décrire, donne une idée exacte, souvent très-étendue, de l'état de l'air, des saisons, des vents, des pluies, des chaleurs ou des froids qui ont régné. Il a été suivi en cela par *Sydenham* & les autres auteurs qui ont écrit des maladies épidémiques. Il est très-important de remarquer la température des saisons: on ne sauroit croire jusqu'à quel point elles influent sur les maladies, sur leur genie & sur leur curation. Les maladies qui viendront à la suite d'un été très-chaud, demanderont souvent une autre méthode curative que ces mêmes maladies précédées d'un été tempéré ou pluvieux. J'ai fait principalement cette *observation* sur les diarrhées & les dysenteries, qui sont pour l'ordinaire assez fréquentes sur la fin de l'été. Lorsque les chaleurs avoient été douces, modérées par les pluies, & les fruits d'été en conséquence peu mûrs, aqueux ou glaireux, l'hypécacua donné dans les dysenteries les dissipoit avec une extrême promptitude, & comme par enchantement; lorsqu'au contraire l'été avoit été sec & brûlant, & les fruits mûrs, vifs & spiritueux, tous les dysentériques auxquels on ordonnoit inconsiderément l'hypécacua, mouroient en peu de tems, victimes de cette aveugle & dangereuse routine. Les rafraîchissemens mucilagineux, anti-phlogistiques étoient beaucoup plus efficaces. Voyez SAISONS. Hippocrate ne se contente pas de décrire les maladies propres à chaque saison, il a poussé ses *observations* assez loin pour pouvoir déterminer les accidens qui sont à craindre lorsque deux ou trois saisons ont été de telle ou telle température. Destitué des instrumens de physique imaginés & exécutés depuis peu, qui sont extrêmement propres à mesurer les différens altérations de l'atmosphère, il n'y employoit que l'usage de ses sens, & il les appliquoit bien sans se perdre dans les questions inutiles à la Médecine, savoir si l'ascension du mercure dans le barometre est due à la gravité ou à l'élasticité de l'air, si elle présage de la pluie ou du vent; il se contentoit d'observer ces effets & de les décrire. Cependant on ne sauroit disconvenir qu'avec l'aide de ces instrumens, ces *observations* ne soient devenues plus faciles & moins équivoques: nous connoissons même plus sûrement avec le thermometre les différens degrés de chaleur; l'hygrometre sert à marquer l'humidité de l'air; le barometre est une mesure qui me paroît assez suspecte & très-peu nécessaire, car la

pluie & le vent ne demandent pour être observés que l'usage des sens ; la girouette bien mobile & située sur un toit ou un clocher bien élevé , sert à déterminer la direction des vents. Il y a quelques machines propres à en évaluer la force , mais elles sont fautives & très-peu d'usage , & ne valent jamais , comme l'a remarqué M. Jurin , le simple usage des sens. On se sert aussi , pour savoir la quantité de pluie tombée dans un mois ou un an , d'un vaisseau cubique ou cylindrique élevé & placé dans un endroit isolé dont on connoît exactement la capacité , & qui est divisé en pouces & en lignes ; & pour éviter dans ce cas toute erreur que pourroit introduire l'évaporation , il faut avoir soin ou de mesurer tous les jours , ou de prendre des précautions pour empêcher l'eau tombée de s'évaporer. *Voyez tous ces articles particuliers.*

L'observateur muni de tous ces instrumens , peut les consulter à différentes heures de la journée : il y en a d'assez patiens , d'assez scrupuleux pour ne pas laisser passer une ou deux heures sans aller examiner les variations qui peuvent être arrivées dans l'état de leurs mesures. Ces détails minutieux peuvent avoir quelque utilité en Physique ; mais pour l'usage medicinal , trois observations par jour sur le thermometre , savoir le matin , à midi & le soir , autant ou même moins sur le barometre & l'hygrometre , sont très-suffisantes. Du reste , on ne peut donner là-dessus aucune regle rigoureuse ; les changemens considérables qu'on peut appercevoir , doivent décider dans bien des cas. On a construit des tables suivant lesquelles on peut disposer les observations qu'on aura faites : l'académie royale des Sciences fait imprimer tous les ans un livre intitulé *la connoissance des tems*,

où l'on trouvera une table commode pour ces observations. La société des medecins d'Edimbourg a regardé ces observations comme un objet intéressant , digne de l'application de ses membres. A la tête de chaque volume qu'elle donne au public , on voit une table très-exacte des observations météorologiques , & une description assez détaillée des maladies qui ont régné pendant ce tems ; & on a fait fort judicieusement précéder ces observations d'une description de la ville d'Edimbourg qui a paru , disent les éditeurs , nécessaire , parce que sa situation & d'autres particularités peuvent influer sur la disposition de l'air ou occasionner des maladies. *Essais & observat. tom. I. préface.* L'auteur du journal de Medecine a rendu cet ouvrage plus intéressant & plus utile , en y joignant aussi des observations météorologiques faites sur le plan de celles d'Edimbourg , & suivies d'un exposé trop court des maladies épidémiques , & auxquelles il manque la description ou la carte topographique de Paris & des environs , avec une notice des vents les moins saluaires. *Recueil périodique d'observations de Medecine, &c. Janvier 1757, tome VI. & suiv.*

La table dont se servent les medecins d'Edimbourg est composée de huit colonnes ; la premiere contient le jour du mois , dont le nom est mis au-dessus de la table ; la seconde les heures ; la troisieme le barometre ; la quatrieme le thermometre ; la cinquieme le hygroscope ; la sixieme la direction & la force du vent ; la septieme les variations du tems ; la huitieme enfin , la quantité de pluie tombée dans le vaisseau. Nous transportons ici , pour donner une idée plus claire de cette table , les premieres lignes qui renferment les observations faites le premier de Juin 1731.

Jun 1731.

Jour.	Heures.	Barometre. Pouces.	Thermometre. Pouces.	Hygrosco. Pouces.	Vent.		Tems.	Pluie dans le vaisseau.	
					Direct.	Force.			
I	9 mat.	30 $\frac{1}{10}$	15 $\frac{6}{10}$	1 $\frac{8}{10}$	S.-O.	6 ^d .	S. 1 ^d .	Beau.	o Pouces.
	5 soir.	30 $\frac{1}{10}$	16	1 $\frac{6}{10}$	S.-O.	6	S. o	Couvert.	o

Les observations que nous venons de proposer ne peuvent nous instruire que des qualités physiques de l'atmosphere. Il y a lieu de croire qu'il ne seroit pas moins important de connoître la nature des corps hétérogenes , des miasmes vicieux qui la remplissent & l'infectent. Les observations & les expériences chimiques sont les seuls moyens que nous ayons pour parvenir à cette connoissance : déjà elles nous ont appris qu'un acide universel étoit répandu dans l'air , que cet acide étoit le vitriolique , & qu'il étoit plus abondant dans certains pays , comme dans les montagnes des Pyrénées ; que sur les côtes de la mer l'acide marin domine ; que les mouffetes devoient leurs mauvais effets le plus souvent à une surabondance d'acide sulphureux , volatil , constaté par la noirceur de l'argent & du verre de Saturne , &c. On pourroit s'assurer encore mieux & plus utilement de l'état de l'air dans les maladies épidémiques , si on analysait la pluie , la grêle , la rosée , la neige , &c. si on exprimoit des linges imbibés de ces eaux dans quelque liqueur ; si on exposoit à l'air des fils de soie teints de différentes couleurs. Les Chimistes connoissent que l'air est infecté de miasmes arsénicaux , lorsqu'ils voient les métaux des mines voisines devenir friables & s'en aller en poussiere , & le cuivre acquérir l'éclat de l'argent. Nous proposons ces vûes , que nous présumons pouvoir être utiles à quelque chimiste éclairé qui veuille bien sacrifier une partie de son tems à l'intérêt public : il en résulteroit de là une nouvelle preuve des avantages que la Medecine

même pratique peut tirer de la chimie bien dirigée. M. Broussonnet , illustre medecin de Montpellier , a répondu d'une maniere très-satisfaisante à cette belle question , qui lui fut proposée avec plusieurs autres aussi intéressantes , lors de la dispute d'une chaire dans l'université de Montpellier en 1759 , savoir *si on peut par les moyens chimiques découvrir les differens états de l'air , & de nuisible le rendre salutaire.* L'extrême brieveté du tems accordé dans ces fortes d'occasions , ne l'a pas empêché de discuter savamment & de résoudre exactement ces deux questions. On peut voir le recueil de ses theses , imprimé à Montpellier en 1759 ; l'on ne s'appcevra pas en les lisant qu'elles ont été composées & imprimées , suivant l'usage , en moins de douze jours.

Enfin , pour compléter les observations météorologiques , il me paroît qu'on devoit avoir égard à l'état du ciel , y joindre quelques observations astronomiques : l'influence des astres est une question qui a eu assez de célébrité chez les anciens pour mériter d'être vérifiée. Plusieurs célèbres medecins modernes y sont revenus (voyez cet article au mot INFLUENCE) , & nous avons prouvé qu'il y avoit assez de réel dans cette prétention pour faire soupçonner qu'il peut y avoir de l'utile , & qu'il ne manque pour l'en retirer que des observations bien suivies. Hippocrate a recommandé & cultivé lui-même ce genre d'observations ; il marque soigneusement au commencement des épidémies , l'état du ciel tel qu'il le connoissoit , le lieu du soleil , la situation des pleiades , de l'arcture ,

Ec. voyez INFLUENCE. Les observations, aujourd'hui que l'Astronomie a été si perfectionnée, sont devenues plus faciles à faire, peuvent être plus sûres & plus détaillées : on pourroit marquer les heures du lever & du coucher du soleil, son lieu dans le ciel, les phases de la lune, les éclipses, la situation & les conjonctions des planetes, &c. il faudroit ensuite comparer ces observations avec celles qu'on feroit sur les maladies ; & quand on en auroit rassemblé un assez grand nombre, on verroit si elles sont contraires ou favorables aux opinions des anciens, si elles confirment ou détruisent leurs prétentions, & l'on se déclareroit conséquemment avec connoissance de cause ou contr'eux ou en leur faveur.

OBSERVATIONS THÉRAPEUTIQUES, elles ont pour objet l'effet des différens secours tirés de la diete, de la Chirurgie & de la Pharmacie, sur la marche & la guérison des maladies, & pour but ou pour avantage, la connoissance des cas où il faut les employer, & de la maniere dont on doit les varier ; la superstition, les préjugés, l'ignorance, l'enthousiasme, la théoriso manie & l'intérêt même ont presque toujours présidé aux observations qui se sont faites sur les remedes, & plus particulièrement sur ceux que la Pharmacie fournit, qu'on appelle plus strictement *médicamens*. Les premiers medecins observateurs, qui étoient des prêtres d'Esculape, attribuoient tous les bons effets qui résultoient de l'application des remedes, à l'opération secrette du dieu dont ils étoient les ministres, guidés en cela par l'intérêt qui leur revenoit de la grande célébrité de leur dieu, & par une aveugle superstition, causes qui ne sont pas sans exemples : par ce moyen on n'avoit aucune observation assurée sur l'effet d'un remede. Quelque tems après l'ignorance & les erreurs dominantes couvrirent les vertus des medicamens sous le voile epais & mystérieux de la magie ; un faux genre d'analogie tiré de la couleur, de la figure, de la dureté de quelques medicamens, leur fit attribuer des vertus spécifiques ; l'esprit prévenu supposa des observations, défigura ou altera les faits qui se présentoient. Lorsqu'on fut ou qu'on crut être plus éclairé, on s'avisait de raisonner sur les remedes, sur le mécanisme de leur action, & on donna pour des observations les théories les plus absurdes & les moins vraisemblables ; le défaut d'une regle sûre pour évaluer l'effet des remedes, fit tomber les plus prudens dans l'erreur, & donna lieu à une foule d'observations erronnées, quoique fidelles en apparence ; parce qu'on attribua à l'effet d'un remede donné, les changemens qui étoient la suite ordinaire de la marche de la maladie ; on regarda certains remedes comme curatifs dans bien des maladies, qu'ils n'auroient pas manqué d'aigrir, s'ils avoient eu quelque efficacité ; c'est ainsi qu'on a vanté la saignée & les purgatifs dans la guérison des fievres inflammatoires & putrides, où ils auroient produit des mauvais effets ; ils en avoient produit quelqu'un, ils avoient été assez forts pour n'être pas indifférens : & nous voyons dans une foule d'observations des guérisons attribuées à ces sortes de remedes, parce qu'elles sont venues à la suite ; on donnoit dans cette mauvaise & pernicieuse Logique, *post hoc ergo propter hoc*, axiome dont l'usage a été souvent renouvelé par les ignorans & les fripons : enfin l'espece de fureur avec laquelle on s'est porté à tous les remedes nouvellement découverts, a beaucoup nui à ce genre d'observations ; on les a regardés & donnés comme des remedes merveilleux, polychrestes, pour des panacées infailibles ; & ce n'est pas seulement en Médecine qu'on a vu cet acharnement & cette confiance démesurée pour le nouveau : *quid in miraculo non est*, a dit Plin, *ubi primum in notitiam venit* ? La confiance avec laquelle les malades prenoient ces remedes a, dans

les premiers momens, beaucoup contribué à faire naître & à favoriser l'illusion : c'est une des meilleures dispositions pour aider à la vertu des remedes, & qui quelquefois seule suffit pour guérir. Aussi a-t-on vu constamment les remedes faire plus de bien dans les commencemens qu'après quelque tems ; on a vu aussi quelquefois les meilleurs remedes & les plus indifférens, & même les mauvais, avoir dans les momens d'un enthousiasme à-peu-près les mêmes succès : mais avec le tems la confiance diminue, l'illusion cesse, les masques tombent, les mauvais remedes sont pros crits, & les bons restent & s'accréditent. Ainsi pour faire des observations justes, il faut attendre que ce tems de vogue ait passé. Un des grands défauts de ces observations, c'est de ne contenir que les bons effets d'un remede : l'histoire des événemens fâcheux qui en feroient la suite, auroit bien plus d'utilité ; on pourroit y ajouter celle des précautions qu'il faut prendre dans leur usage. Presque tous les auteurs qui ont écrit sur un remede particulier en font des éloges outrés. M. Geoffroy a donné dans ce défaut ; quoiqu'il ait entrepris un traité général de matiere médicale, il semble à chaque article n'être occupé que d'un seul remede, & que ce remede soit découvert depuis peu, tant il est prodigue en éloges ; il n'y en a presque point qui ne possède toutes sortes de vertus. Nous aurions besoin d'une histoire critique de tous les medicamens, semblable à celle que Tralles a donnée sur les terreux dans son *examen rigoureux*, &c. M. Borden, dans ses recherches sur le pouls, a indiqué quelques moyens de reconnoître par le pouls l'effet de plusieurs remedes, & de distinguer ceux qui sont efficaces d'avec ceux qui sont indifférens. Les regles & les observations qu'il donne là-dessus méritent par leur utilité d'être vérifiées & plus étendues. Le chapitre xxxiv. de son excellent ouvrage doit être sur-tout consulté. Cette méthode, pour évaluer l'effet des remedes, est bien sûre & bien lumineuse pour un observateur éclairé. (m)

OBSERVATOIRE, f. m. (*Astron.*) lieu destiné pour observer les mouvement des corps célestes ; c'est un bâtiment qui est ordinairement fait en forme de tour, élevé sur une hauteur, & couvert d'une terrasse, pour y faire des observations astronomiques.

Les observatoires les plus célèbres sont, 1°. l'observatoire de Greenwich, que Chambers, comme écrivain anglois, cite le premier, quoiqu'il ne soit pas le plus ancien. Cet observatoire fut bâti en 1676 par ordre du roi Charles II. à la priere de MM. Jonas Moor & Christophe Wren, & pourvu par ce roi de toutes sortes d'instrumens très-exacts, principalement d'un beau sextant de 7 piés de rayon, & de télescopes.

Le premier qui fut chargé d'observer à Greenwich, fut M. Flamsteed, astronome, qui, selon l'expression de M. Halley, sembloit né pour un pareil travail. En effet, il y observa pendant plusieurs années, avec une assiduité infatigable, tous les mouvemens des planetes, principalement ceux de la Lune, qu'on l'avoit principalement chargé de suivre ; afin que par le moyen d'une nouvelle théorie de cette planete, qui feroit connoître toutes ses irrégularités, on pût déterminer la longitude.

En l'année 1690, ayant fait dresser lui même un arc mural de 7 piés de diametre, exactement situé dans le plan méridien, il commença à vérifier son catalogue des étoiles fixes, que jusqu'alors il n'avoit dressé que sur les distances des étoiles mesurées avec le sextant : il se proposoit de déterminer de nouveau la position de ces étoiles par une méthode nouvelle & fort différente ; cette méthode consistoit à prendre la hauteur méridienne de chaque étoile, & le moment de sa culmination, ou son ascension droite & sa déclinaison. Voyez ÉTOILE.

Flamsteed prit tant de goût pour son nouvel instrument, qu'il abandonna presque entièrement l'usage du sextant. Telle fut l'occupation de cet astronome durant 30 ans; pendant tout ce tems il ne fit rien paroître qui répondit à tant de dépenses & d'appareils; de sorte que ses observations paroissent avoir été plutôt faites pour lui & pour quelques amis, que pour le public: cependant il étoit certain que les observations qu'il avoit faites étoient en très-grand nombre, & qu'il avoit laissé une prodigieuse quantité de papiers.

C'est ce qui engagea le prince George de Danemark, époux de la reine Anne, à nommer en 1704, un certain nombre de membres de la société royale, savoir MM. Wran, Newton, Gregory, Arbuthnot, pour examiner les papiers de Flamsteed, & en extraire tout ce qu'ils jugeroient digne d'être imprimé, se proposant de le faire paroître à ses dépens; mais le protecteur de cet ouvrage étant mort avant que l'impression fût à moitié, elle fut interrompue pendant quelque tems, jusqu'à ce qu'enfin elle fut reprise par l'ordre de la reine Anne, qui chargea le docteur Arbuthnot de veiller à l'impression, & le docteur Halley de corriger & de fournir la copie.

Ainsi parut enfin l'histoire céleste, dont la principale partie contient un catalogue des fixes, autrement appelé le catalogue de Greenwich. Voyez ETOILE & ASTRONOMIE.

La latitude de l'observatoire de Greenwich a été déterminée par des observations très-exactes, de 51^d. 28'. 30". nord.

Après la mort de Flamsteed, sa place fut donnée au célèbre M. Halley: elle fut demandée pour lui au feu roi George par les comtes de Maclesfield, chancelier d'Angleterre, & de Sunderland, secrétaire d'état, qui l'obtinrent sur le champ. C'est là que M. Halley a observé le ciel jusqu'en 1740; & qu'il a rassemblé entr'autres une très-grande suite d'observations sur les lieux de la Lune, pour les comparer avec ses calculs, & pour réduire enfin à quelque loi le cours bizarre de cet astre. Voyez LUNE.

M. Halley étant mort en 1742, on lui a donné pour successeur le célèbre M. Bradley son ami, si connu par sa belle découverte de l'aberration des fixes, & par celle de la nutation de l'axe de la Terre. Voyez ABERRATION & NUTATION. L'astronome de Greenwich, qui a le titre d'astronome de sa majesté britannique, est presque le seul savant en Angleterre qui soit pensionné par le gouvernement; cependant cette nation n'en cultive pas moins les sciences: ce qui prouve, à l'honneur des lettres, que ce ne sont pas toujours les récompenses qui en hâtent le succès.

2°. Le deuxième observatoire célèbre, & qui a même la primauté d'existence sur celui de Greenwich, est celui de Paris, bâti par ordre de Louis XIV. au bout du fauxbourg S. Jacques. Il fut commencé en 1664, & achevé en 1672. C'est un fort beau bâtiment, mais d'une architecture singulière: les desseins en ont été donnés par Cl. Perrault; mais les mémoires de Ch. Perrault son frere, imprimés en 1759, nous apprennent que ces desseins n'ont pas été suivis en tout, & on n'en a pas mieux fait. L'observatoire de Paris a 80 piés de haut, & une terrasse au-dessus. C'est là qu'ont travaillé M. de la Hire, M. Cassini, &c. Sa différence en longitude d'avec l'observatoire de Greenwich est de 20. 2'. vers l'ouest.

Dans l'observatoire de Paris il y a une cave à 170 piés de profondeur, destinée aux expériences qui doivent être faites loin du Soleil, & principalement à celles qui ont rapport aux congélations, réfrigérations, &c.

Il y a dans cette même cave un ancien thermome-

tre de M. de la Hire, qui se soutient toujours dans la même hauteur; ce qui prouve que la température y est toujours la même. Elle est taillée dans le roc, & l'on y voit les pierres couvertes d'une eau qui à la longue se pétrifie: sur quoi voyez STALACTITE & LABYRINTHE DE CANDIE. Depuis le haut de la plate-forme jusqu'en bas de la cave, il y a une espece de puits dont on s'est servi autrefois pour les expériences de la chute des corps. Ce puits est une espece de long tuyau de lunette, par lequel on voit les étoiles en plein midi. L'observatoire est garni d'une prodigieuse quantité d'instrumens pour servir aux observations astronomiques. On y a tracé aussi avec beaucoup de soin une méridienne, sur laquelle sont tracés les signes du zodiaque avec leurs divisions. Par malheur ce bâtiment tombe en ruine dans le tems où nous écrivons, & la plupart de nos astronomes ne l'habitent plus. Il seroit à souhaiter néanmoins qu'on ne laissât pas dépérir un pareil monument.

3°. Le troisième observatoire célèbre, est celui de Tycho-brahé, qui étoit dans la petite île de Ween, ou l'île Scarlet, entre les côtes de Schonen & de Zelande, dans la mer Baltique. Cet astronome avoit fait élever ce bâtiment, & l'avoit fourni d'instrumens à ses dépens, il lui donna le nom d'Uranibourg, & il y passa 20 ans à observer: ses observations produisirent son catalogue & plusieurs autres découvertes utiles à l'Astronomie. Voyez ETOILE.

M. Gordon remarque dans les *Transactions philosophiques*, que l'endroit où étoit l'observatoire de Tycho, n'étoit pas des plus commodes pour certaines observations, principalement pour celles des levers & des couchers, attendu qu'il étoit trop bas, & n'avoit de vue que par trois côtés, & que l'horizon n'en étoit pas uni. On trouvera à l'article URANIBOURG un plus grand détail sur cet observatoire.

Enfin le quatrième observatoire est celui de Pekin. Le pere le Comte nous fait la description d'un grand & magnifique édifice qu'un des derniers empereurs de la Chine a fait élever dans cette capitale, à la priere de quelques jésuites astronomes, principalement du pere Verbiest, que l'empereur fit le premier astronome de cet observatoire.

Les instrumens en sont prodigieusement grands, mais ils sont moins exacts par leurs divisions, & moins commodes que ceux des Européens. Les principaux sont une sphere zodiacale armillaire, c'est-à-dire, dont les poles sont ceux du zodiaque, de 6 piés de diametre; une sphere équinoxiale, c'est-à-dire, dont les poles sont ceux de l'équateur, de 6 piés de diametre; un horizon azimuthal, de 6 piés de diametre; un grand quart-de-cercle, de 6 piés de rayon; un sextant, de 3 piés de rayon, & un globe céleste, de 6 piés de diametre. Chambers. (O)

OBSERVATOIRE DE GREENWICH, (*Hist. Astr. mod.*) c'est une rodomontade d'un étranger établi à Londres, qui a occasionné la belle fondation de l'observatoire de Greenwich. En voici l'histoire qui est fort plaisante.

Le sieur de Saint-Pierre, françois de nation, qui avoit quelque légère connoissance de l'Astronomie, & qui s'étoit acquis la faveur de la duchesse de Portsmouth, ne proposa pas moins que la découverte des longitudes. Il obtint du roi Charles II. une espece de commission à milord Brouneker, aux docteurs Setward, évêque de Salisbury, Christophe Wren, aux chevaliers Charles Scarborough, Jonas Moore, au colonel Titus, au docteur Pell, au chevalier Robert Murray, à M. Hooke, & à quelques autres savans de la ville & de la cour, d'écouter ses propositions; avec le pouvoir de recevoir parmi eux les autres habiles gens qu'ils jugeroient à propos, & ordre de donner leur avis là-dessus au roi.

Le chevalier Jonas Moore mena M. Flamsteed dans leurs assemblées, où il fut choisi pour être de leur compagnie.

On lut ensuite les propositions du françois, qui étoient les suivantes : I. Avoir l'année & le jour des observations ; II. la hauteur de deux étoiles, & savoir de quel côté du méridien elles paroissent ; III. la hauteur des deux limbes de la Lune ; IV. la hauteur du pôle, le tout en degrés & minutes.

Il étoit aisé de voir, par ces demandes, que le sieur de S. Pierre ignoroit que les meilleures tables lunaires diffèrent du ciel ; & par conséquent, que ce qu'il demandoit, ne suffisoit pas pour déterminer la longitude du lieu où ces observations auroient été faites ou se feroient, par rapport à celui pour lequel les tables lunaires étoient faites. C'est ce que M. Flamsteed représenta sur le champ à la compagnie. Mais ces messieurs faisant réflexion sur le crédit que la protectrice du sieur de Saint-Pierre avoit à la cour, souhaiterent qu'on lui fournît ce qu'il demandoit. M. Flamsteed s'en chargea, & ayant trouvé le véritable lieu de la Lune par des observations faites à Derby le 23 Février 1673 ; & le 12 Novembre de la même année il donna au sieur de Saint-Pierre des observations telles qu'il les demandoit. Comme il avoit cru qu'on ne pourroit pas les lui fournir, il dit qu'elles étoient supposées.

M. Flamsteed les délivra au docteur Pell le 19 Février 1674 ; & celui-ci lui ayant rendu réponse quelque tems après, M. Flamsteed écrivit une lettre aux commissaires en anglois, & une autre en latin au sieur de Saint-Pierre, pour l'assurer que les observations n'étoient point supposées, & pour lui prouver, que, quand même elles le feroient, si nous avions seulement des tables astronomiques qui pussent nous donner le véritable lieu des étoiles fixes, tant en longitude qu'en latitude, à moins d'une demi-minute près, nous pourrions espérer de trouver la longitude des lieux, par des observations lunaires, quoique différentes de celles qu'il demandoit ; mais que tant s'en falloit que nous eussions le véritable lieu des étoiles fixes, que les catalogues de Tycho-Brahé erroient souvent de dix minutes & plus ; qu'ils étoient incertains jusqu'à trois ou quatre minutes, parce que Tycho supposoit une fautive obliquité de l'écliptique ; &c. que les meilleures tables lunaires différoient d'un $\frac{1}{4}$, sinon d'un $\frac{1}{2}$ d'un degré du ciel ; & enfin qu'il auroit pu apprendre de meilleures méthodes de Morin son compatriote, qu'il auroit dû consulter avant que de s'avancer à faire des demandes de cette nature.

M. Flamsteed n'entendit plus parler du sieur de Saint-Pierre après cela ; mais il apprit que ses lettres ayant été montrées au roi Charles II, ce prince avoit été surpris de ce qu'il assuroit que les lieux des étoiles fixes étoient marqués faussement dans les catalogues, & avoit dit avec quelque vivacité « qu'il vouloit qu'on les observât de nouveau, qu'on les examinât, & qu'on les corrigeât pour l'usage de ses mariniens.

On lui représenta qu'on auroit besoin d'un bon corps d'observations pour corriger les mouvemens de la Lune & des planetes, il répondit avec le même feu, qu'il vouloit que cela se fit ; & comme on lui demanda qui feroit, ou pourroit faire ces observations, il répliqua, « le même homme qui vous en fait connoître la nécessité. » Ce fut alors que M. Flamsteed fut nommé astronome du roi, avec 100 liv. sterlings d'appointement, & il reçut en même tems des assurances qu'on lui fourniroit de plus tout ce qui pourroit être nécessaire pour avancer l'ouvrage.

On pensa donc sans délai au lieu où l'on feroit

l'observatoire. On en proposa plusieurs, comme Hyde-Park, & le college de Chelsey. M. Flamsteed vint visiter les ruines de ce dernier ; & jugea qu'on pourroit s'y établir, d'autant plus qu'il seroit proche de la cour. Le chevalier Moore penchoit pour Hyde-Park ; mais le docteur Christophle Wren ayant parlé de Greenwich, on se détermina pour ce dernier endroit. Le roi accorda 500 liv. sterlings en argent, avec des briques de Tilbury-Fort, où il y en avoit un magasin ; il donna aussi du bois, du fer, & du plomb ; & il promit de fournir tout ce qui seroit nécessaire d'ailleurs. Enfin, le 10 Août 1675 on posa les fondemens de l'observatoire royal de Greenwich, & il fut achevé très-promptement.

La différence du méridien de l'observatoire de Greenwich à celui de l'observatoire de Paris (qui fut bâti en 1665), est de 2. 1. 15. occid. La latitude de l'observatoire de Greenwich est 51. 28. 30. (D. J.)

OBSERVER. (*Critiq. sacr.*) Ce mot signifie épier, prendre garde à quelque chose. Job, xxiv. 15. L'adultere qui a peur d'être reconnu, observe à ne marcher que dans l'obscurité. Observer la bouche de quelqu'un, c'est épier ses paroles pour le surprendre ; observer la bouche du roi, *os regis observare*, Ecclési. viij. 2. c'est garder ses commandemens. Seigneur, si vous entrez dans un examen rigoureux de nos fautes : *si iniquitates observaveris*, qui pourra soutenir votre jugement ? dit David, ps. cxxix. 3. (D. J.)

OBSESSION DU DÉMON. (*Théol.*) On distingue l'obsession de la possession du démon, en ce que dans la possession, l'esprit malin est entré dans le corps de l'homme, & ne le quitte point, soit qu'il le tourmente & l'agite toujours, soit qu'il lui nuise seulement par intervalles. L'obsession, au contraire, est lorsque le démon, sans entrer dans le corps d'une personne, la tourmente & l'obsède au-dehors, à peu près comme un importun qui suit & fatigue un homme de qui il a résolu de tirer quelque chose. Les exemples d'obsession sont connus dans l'Histoire & dans l'Écriture-sainte.

Il faut mettre au rang des obsessions ce que le 1^{er}. liv. des Rois, c. xvj. v. 23. raconte de Saül qui de tems en tems étoit agité du mauvais esprit ; de même que ce qui est rapporté dans le livre de Tobie, du démon Asmodée qui faisoit mourir tous les maris qui vouloient approcher de Sara, fille de Raguel. Ce mauvais esprit obsédoit proprement cette jeune fille ; mais il n'exerçoit sa malice que contre ceux qui vouloient l'épouser. Il est aussi fort probable que ceux dont il est parlé dans S. Matthieu, c. iv. 24. & c. xvij. 14, & qui étoient principalement tourmentés pendant les lunaisons, étoient plutôt obsédés que possédés.

On regarde à bon droit, tant les obsessions que les possessions du démon, comme des punitions de la justice de Dieu, envoyées ou pour punir des péchés commis, ou pour s'être livré au démon, ou pour exercer la vertu & la patience des gens de bien ; car on fait qu'il y a des personnes obsédées, qui ont vécu d'une manière très-innocente aux yeux des hommes.

Les marques de l'obsession sont, d'être élevé en l'air, & ensuite d'être rejeté contre terre avec force, sans être blessé ; de parler des langues étrangères, qu'on n'a jamais apprises ; de ne pouvoir dans l'état de l'obsession, s'approcher des choses saintes, ni des Sacremens ; d'en avoir de l'aversion, jusqu'à n'en pouvoir entendre parler ; de connoître & de prédire des choses cachées, & de faire des choses qui surpassent les forces ordinaires de la personne ; si elle dit ou fait des choses qu'elle n'oseroit ni faire ni dire, si elle n'y étoit poussée d'ailleurs, & si les dispositions de son corps, de sa santé, de son tempérament, de ses inclinations, &c. n'ont nulle pro-

portion naturelle à ce qu'on lui voit faire par la force de l'obsession ; si les meilleurs remèdes n'y font rien ; si le malade fait des contorsions de membres extraordinaires, & que ses membres après cela se remettent dans leur état naturel sans violence & sans effort, tous ces symptômes ou une partie d'entr'eux peuvent faire juger qu'une personne est réellement obsédée du démon.

L'Eglise ne prescrit point d'autres remèdes contre ces sortes de maux que la prière, les bonnes œuvres, les exorcismes ; mais elle ne condamne pas les moyens naturels que l'on peut employer pour calmer les humeurs & diminuer les mauvaises dispositions du corps du malade, par exemple, la mélancolie, la tristesse, les humeurs noires, la bile, le défaut de transpiration, l'obstruction de certaines parties, & tout ce qui peut corrompre ou épaissir ou aigrir le sang & les humeurs. Aussi voyons-nous que Saül étoit notablement foulagé dans les accès de son mal, par le son des instrumens de musique que David touchoit devant lui. On a d'autres expériences de pareilles guérisons opérées par des herbes, des fumigations, des essences. Calmet, *Dictionn. de la Bible.*

OBSIDIENNE, PIERRE, (*Hist. nat.*) lapis obsidianus ou marmor obsidianum ; nom donné par Théophraste, par Plin & les anciens naturalistes à un marbre noir, très-dur & prenant un très-beau poli. Ils le tiroient de la haute Egypte & d'Ethiopie ; on en trouvoit aussi, suivant Plin, aux Indes, en Italie & en Espagne. On prétend qu'il se trouve en France, dans le Rouffillon, des fragmens d'une pierre noire & luisante, qu'on regarde comme de la même nature que la pierre obsidienne, mais les carrières n'en sont point ouvertes. Les anciens, à cause du beau poli que prend ce marbre, en faisoient des miroirs de réflexion. Saumaïse & M. Hill croient qu'obsidianus est venu par corruption du mot grec οψίς, la vue. Quelques auteurs ont regardé cette pierre comme la vraie pierre-de-touche. Voyez **TOUCHE PIERRE DE.** (—)

OBSIDIONALE, COURONNE, (*Antiq. rom.*) Cette couronne s'accordoit pour récompense à celui qui avoit obligé les ennemis de lever le siège d'une ville ou d'un camp, qu'ils assiégeoient : elle n'étoit composée que de gazon, pris dans le lieu même d'où l'on avoit fait lever le siège. Plin, *liv. XXII. c. xxxiv*, dit que cette couronne, toute méprisable qu'elle étoit en apparence, se préféroit à toutes les autres couronnes, quelque précieuses qu'elles fussent ; parce que les troupes la donnoient au général qui les avoit délivrées, & que les autres couronnes étoient distribuées par le général aux soldats, ou par les soldats à leurs camarades. (*D. J.*)

OBSIDIONALE, (Monnoie.) On appelle ainsi des pièces de monnoie frappées dans une ville assiégée, pour suppléer pendant le siège, au défaut ou à la rareté des espèces.

Ce mot est dérivé du latin *obsidio* qui signifie *siège d'une place de guerre*. L'usage de frapper des monnoies particulières, qui pendant le siège ont cours dans les villes assiégées, doit être fort ancien, dit M. de Boze, puisque c'est la nécessité qui l'a introduit. En effet, ces pièces étant alors reçues dans le commerce pour un prix infiniment au-dessus de leur valeur intrinsèque, c'est une grande ressource pour les commandans, pour les magistrats, & même pour les habitans de la ville assiégée.

Ces sortes de monnoies se sentent ordinairement de la calamité qui les a produites : elles sont d'un mauvais métal & d'une fabrique grossière. Il y en a de rondes, d'ovales, de carrées, d'autres en losange, & d'autres en octogone, en triangle, &c.

leur type & leurs inscriptions n'ont pas des règles plus certaines. Les unes sont marquées des deux côtés, mais cela est rare ; d'autres n'ont qu'une seule marque. On y trouve quelquefois le nom de la ville assiégée ou ses armes, ou celles du souverain, ou celles du gouverneur avec le millésime, & d'autres chiffres qui dénotent la valeur de la pièce.

Les plus anciennes monnoies *obsidionales* qu'on connoisse, ont été frappées en Italie au commencement du xvj. siècle, aux sièges de Pavie & de Crémone, sous François I. On en frappa depuis à Vienne assiégée par Soliman, & à Nicosie en Chypre assiégée par les Turcs en 1570.

Dans les guerres des Pays-bas, après leur révolte contre l'Espagne, on en frappa à Harlem, à Leyde, à Middelbourg, &c. Celle de Campen en 1578, est marquée des deux côtés, & porte dans l'un & dans l'autre, le nom de la ville, le millésime, la note de la valeur de la pièce, & au-dessus ces deux mots, *extremum subsidium*, ce qui revient assez au nom de *pièces de nécessité* qu'on leur donne en Allemagne.

Au reste, ce ne sont pas proprement des monnoies autorisées par la loi & l'usage : elles en tiennent lieu à la vérité pendant quelque tems ; mais au fond on ne doit les regarder que comme des espèces de mereaux, ou de gages publics de la foi & des obligations contractées par le gouverneur ou par les magistrats dans des tems aussi difficiles que ceux d'un siège.

Elles peuvent donc être marquées du nom & des armes d'un gouverneur ; mais il seroit plus convenable d'y mettre le nom du prince, comme firent deux gouverneurs d'Aire, l'un espagnol, l'autre françois, qui firent mettre le nom de Louis XIII. & celui de Philippe IV. sur la monnoie qu'ils firent frapper dans cette ville pendant les deux différens sièges qu'elle soutint en 1641. Il faut se donner de garde de confondre ce qu'on appelle *monnoie obsidionale* avec les médailles frappées à l'occasion d'un siège, de ses divers événemens, ou de la prise d'une ville. *Mém. de l'acad. des Bell. Lettr. tom. I.*

OBSIGNATION, (*Hist. anc.*) *obsignatio*, scel. On se servoit de cire & d'un cachet pour sceller. Dans les premiers tems, au lieu du cachet, c'étoit un morceau de bois pourri. On scelloit les portes, les armoires, les coffres, les effets des absens, ceux des criminels en fuite, les lettres, les papiers, les actes, les obligations, les testamens, &c.

OBSTACLE, f. m. (*Méchan.*) On appelle ainsi en Physique, tout ce qui résiste à une puissance qui le presse. L'effet d'une puissance qui presse un obstacle, c'est l'impulsion par laquelle cet obstacle passe d'un lieu dans un autre, en cas qu'il puisse être mu par la puissance qui le presse.

L'effet d'une puissance qui presse, est momentané. Si l'effet continue, il est composé de diverses pressions qui se succèdent, & qui ont toutes produit leur effet dans un moment indivisible : elles se suivent l'une l'autre comme les momens du tems, qui se succèdent les uns aux autres sans aucune interruption : par conséquent un effet simple d'une puissance qui presse, dépend d'une action momentanée ; mais un effet continu dépend de l'action continuée d'une puissance : nous ne traiterons ici que de l'action d'une puissance qui presse, laquelle se fait dans chaque moment indivisible.

L'action d'une pression qui pousse un obstacle, peut différer, tant à l'égard de la grandeur de l'obstacle que par rapport à la vitesse avec laquelle il est mu : par conséquent on peut découvrir l'action d'une puissance par la grandeur de l'obstacle en mouvement, & par la vitesse avec laquelle l'obstacle est mu. Pour estimer la grandeur d'une pression, il faut

fait en comparer deux l'une avec l'autre : ces deux pressions peuvent alors agir sur des *obstacles* égaux ou inégaux ; elles peuvent les mouvoir avec une vitesse égale ou inégale. Si deux pressions poussent deux *obstacles* égaux, & avec une égale vitesse ; les actions de ces pressions seront égales, si deux pressions poussent des *obstacles* inégaux avec une égale vitesse, leurs actions seront en raison des grandeurs des *obstacles*.

L'action momentanée d'une puissance dépend de la grandeur de l'*obstacle* ; de sorte que l'action est d'autant plus grande que l'*obstacle* est plus grand, ou qu'il fait plus de résistance. Or comme la grandeur d'un *obstacle* peut varier infiniment, l'action momentanée d'une puissance peut aussi varier infiniment.

Voici quelques propositions qui suivent des principes exposés dans cet article. Si deux puissances poussent deux *obstacles* égaux, mais avec une vitesse inégale, leurs actions seront en raison des vitesses. Si deux *obstacles* de grandeur inégale sont mus avec des vitesses inégales, les actions des puissances qui pressent, seront en raison composée, tant des vitesses que des grandeurs des *obstacles*. Si les actions des deux puissances sont égales, & les *obstacles* inégaux, les grandeurs des *obstacles* seront en raison renversée des vitesses ; & si les grandeurs des *obstacles* sont en raison renversée des vitesses, les puissances seront égales. Si l'on divise les actions de deux puissances par les grandeurs des *obstacles* qui sont poussés, on aura leurs vitesses : si l'on divise ces mêmes actions par les vitesses des *obstacles*, on aura les grandeurs des *obstacles*. Enfin, si deux puissances qui agissent également fort, se pressent l'une l'autre avec une direction opposée, elles resteront toutes deux dans la même place ; & elles anéantiront leurs pressions mutuelles, tandis qu'elles se presseront. Voyez *Muschenbroeck, Essai de Phys.* §. 145 & suiv. Article de M. FORMEY. Voyez FORCE & PERCUSSION, & les autres articles éparés dans cet ouvrage, & relatifs à la masse, à la vitesse & au mouvement.

OBSTACLE, (*Jurisprud.*) dans certaines coutumes, signifie *saisie & empêchement*, & singulièrement la *saisie consuevée* que le seigneur fait des fruits.

Dans la coutume d'Orléans, art. 103, le seigneur de censive pour les arrérages de son cens, & son défaut, & droits censuels, peut empêcher & *obstacle* l'héritage tenu de lui à cens, si c'est maison, par *obstacle* & barreau mis à l'huis, & si c'est terre labourable ou vigne, par brandon mis à fruits ; les auteurs des notes sur cette coutume observent que dans l'usage on fait mention dans le procès-verbal de saisie de cette apposition de barreaux & brandons, mais qu'on n'en appose point.

La coutume d'Orléans, art. 125, porte aussi que pour être payé des relevoisons à plaisir & arrérages de cens, & d'un défaut qui en feroient dûs, le seigneur censier peut *obstacle* & barrer l'héritage qui doit lesdites relevoisons jusqu'à paiement desdites relevoisons, cens, & un défaut ou provision de justice ; mais la coutume ajoute que le seigneur censier ne peut procéder par *obstacle* que quinze jours après la mutation, ni enlever les huis & fenêtres *obstacles* que huit jours après l'*obstacle* fait.

Les auteurs des notes observent que ce droit d'enlever les portes & fenêtres est particulier à ces censives ; que par ce terme *enlever* on entend les ôter de dessus leurs gonds & les mettre en-travers, mais que cet enlèvement se pratique peu. Voyez la coutume d'Orléans avec les notes de Fournier, & les nouvelles notes. (A)

OBSTINATION, f. f. (*Gramm.*) volonté permanente de faire quelque chose de déraisonnable. L'*obstination* est un vice qui tient au caractère natu-

rel & au défaut de connoissances. Si on se donnoit le tems d'entendre, de regarder & de voir, on se départiroit d'un projet intenté ; on ne formeroit pas ce projet si l'on étoit plus éclairé. Il y a des hommes qui voyent moins d'inconvénient à faire le mal qu'à revenir sur leurs pas. On dit que la fortune s'*obstine* à poursuivre un homme, qu'il ne faut pas *obstiner* les enfans ; en ce sens, *obstiner* signifie s'*opposer* à leurs volontés sans aucun motif raisonnable.

OBSTRUANS, (*Médecine.*) ce sont des remèdes qui incrassent & épaississent les humeurs trop subtiles, & qui les arrêtent ; tels sont les narcotiques & les astringens.

Tous les emplâtres, les onguens & les onctueux, sont en cette qualité bons pour attirer la suppuration, parce qu'en fermant les pores ils empêchent la transpiration de la partie, & sont cause que la résolution qui d'ailleurs n'étoit pas possible ne se faisant point, la matière engorgée fermente, se broie, se divise & devient plus âcre, conlomme les parties solides & les vaisseaux qui la contenoient par sa corrosion, & par-là devient une cause de la suppuration. Les suppuratifs sont donc des remèdes *obstruans*. Voyez AGGLUTINATIFS, SARCOTIQUES, SUPPURATIFS.

OBSTRUCTION, (*Médecine.*) L'*obstruction* est une obturation de canal qui empêche l'entrée du liquide vital, sain ou morbifique, qui doit y passer, & qui a pour cause la disproportion qui se trouve entre la masse du liquide, & le diamètre du vaisseau.

Elle vient donc de l'étroite capacité du vaisseau, de la grandeur de la masse qui doit y passer, ou du concours des deux. Un vaisseau se rétrécit, quand il est extérieurement comprimé par sa propre contraction, ou par l'épaississement de ses membranes. La masse des molécules s'augmente par la viscosité du fluide, ou par le vice du lieu où il coule, & par ces deux causes à la fois, lorsque les causes de l'un & de l'autre mal concourent ensemble.

Les vaisseaux sont extérieurement comprimés, 1°. par une tumeur voisine, pléthorique, inflammatoire, purulente, skirrheuse, chancreuse, œdémateuse, empoulée, variqueuse, anévrysmale, tophéuse, pituiteuse, calculeuse, calleuse : 2°. par la fracture, la luxation, la distorsion, la distraction des parties dures qui compriment les vaisseaux qui sont des parties molles : 3°. par toute cause qui tire trop & alonge les vaisseaux, soit une tumeur, soit la pression d'une partie dérangée de sa place, soit l'action d'une force externe : 4°. par des vêtements étroits, par des bandages, par le poids du corps tranquillement couché sur une partie, par le frottement, par le travail.

La cavité d'un vaisseau se rétrécit, quand sa propre contraction, celle des fibres longitudinales, & principalement de ses fibres spirales, augmente. Cette contraction a pour cause 1°. tout ce qui augmente le ressort des fibres, des vaisseaux & des viscères ; 2°. la trop grande plénitude des petits vaisseaux qui forment les parois & la cavité des grands ; 3°. la diminution de la cause qui dilatoit les vaisseaux, soit que ce fût l'inaction ou l'inanition. C'est pourquoi les vaisseaux coupés retiennent bien-tôt leurs liquides.

L'augmentation de l'épaisseur des membranes mêmes du vaisseau, vient 1°. de toute tumeur qui se forme dans les vaisseaux qui composent ces membranes ; 2°. de callosités membraneuses, cartilagineuses, osseuses qui s'y forment.

La masse des parties fluides s'augmente jusqu'au point de devenir immuable, 1°. lorsque leur figure sphérique se change en une autre qui présente plus de surface à l'ouverture du vaisseau ; ou 2°. lorsque plusieurs particules qui étoient auparavant séparées

se réunissent en une seule petite masse. Ce changement de figure arrive principalement lorsque les molécules fluides n'étant plus également ni en même tems pressées de toutes parts, sont abandonnées à leur propre ressort, c'est-à-dire, lorsque le mouvement languit, ou que le tissu du vaisseau est relâché, ou que la quantité du fluide est diminuée.

L'union des molécules vient du repos, du froid, de la gelée, du desséchement, de la chaleur, de la violence de la circulation, & de la forte pression du vaisseau, de coagulans acides, austères, spiritueux, absorbans, de matieres visqueuses, huileuses.

Les parties d'un fluide deviennent imméables par le vice du lieu où il coule, lorsqu'elles ont été poussées avec force dans un vaisseau dilaté vers sa base & trop étroit vers son extrémité, dans laquelle elles ne peuvent finir leur circulation. La pléthore, l'augmentation du mouvement, la raréfaction des liqueurs, le relâchement du vaisseau, sont les principales causes de cette dilatation, sur-tout lorsqu'elles sont immédiatement suivies des causes contraires.

On connoît par-là les causes & la nature de toutes sortes d'*obstructions*.

Quand elles se trouvent formées dans un corps vivant, elles s'opposent au passage des humeurs qui y doivent couler, elles arrêtent tout ce qui vient heurter contre elles, elles en reçoivent l'effort, expriment les parties les plus subtiles, réunissent les plus épaisses, distendent les vaisseaux, les dilatent, les atténuent, les brisent, condensent le fluide dont elles causent la stagnation, suppriment les fonctions qui dépendent de l'intégrité de la circulation, désemplissent & dessèchent les vaisseaux qui en doivent être arrosés, diminuent la capacité qui leur est nécessaire pour transmettre les liqueurs, augmentent la quantité & la vélocité des liqueurs dans les vaisseaux libres, & produisent enfin tous les maux qui en peuvent dépendre.

Ces effets se manifestent différemment selon la différente nature du vaisseau obstrué, & de la matiere de l'*obstruction*.

Elle produit une inflammation du premier genre dans les arteres sanguines, une autre du second genre dans les arteres lymphatiques, un oedeme dans les grands vaisseaux lymphatiques, des douleurs sans tumeur apparente dans les petits; d'autres effets dans les conduits adipeux, osseux, médullaires, nerveux, biliaires.

Celui qui connoîtra bien le siege, la nature, la matiere, les causes, les effets des différentes *obstructions*, ne se trompera point aux signes qui manifestent l'*obstruction*, à ceux qui font prévoir celle qui doit arriver, & ses effets. Toutes les especes de ce mal étant connues, il ne sera pas difficile de trouver la cure propre à chacune.

En effet, celle qui vient d'une compression externe, indique la nécessité d'ôter la cause de cette compression; & si la chose est possible, on emploiera la maniere d'y parvenir qui sera indiquée dans la suite.

L'*obstruction* qui vient de l'augmentation de la contraction des fibres se connoît non-seulement par les signes de la rigidité des fibres des vaisseaux, des viscères, mais encore par les signes clairs de sa cause.

Cette *obstruction* se dissipe 1°. par les remedes propres à corriger la trop grande rigidité des fibres, des vaisseaux: 2°. principalement, si on peut les appliquer à la partie même affectée sous la forme de vapeurs, de fomentations, de bains, de linimens, de clysters: 3°. en désemplissant les vaisseaux trop pleins par des évacuans en général, mais sur-tout par des laxatifs, des délayans, des dissolvans, des

atténuans, des déterfifs, des purgatifs: 4°. par des médicamens qui ont la vertu de fondre les callosités. Mais il est bien rare que l'on guérisse, si on le fait jamais, l'*obstruction* qui naît de cette cause dans la vieillesse. Les meilleurs remedes sont les émoulliens & les relâchans. Tant il est vrai que la mort est inévitable, & qu'il est très-difficile de se procurer une vie longue par le secours de la Médecine.

La difficulté qu'ont les fluides à passer par les vaisseaux, laquelle vient de ce qu'ils ont perdu leur figure sphérique, se fait aisément connoître par l'examen de ses causes; car elles sont ordinairement sensibles. L'on y remédie en rétablissant cette figure, c'est-à-dire, en augmentant le mouvement des liqueurs dans les vaisseaux & dans les viscères par les irritans, les fortifiens, l'exercice.

Quant aux concrétions du sang, elles se forment par tant de causes différentes qu'elles exigent divers remedes, ou diverses méthodes selon la circonstance. C'est cette variété soigneusement recherchée en chaque maladie, qui indique les secours nécessaires & la maniere de s'en servir. Cependant on les guérit en général par le mouvement réciproque du vaisseau; 2°. par les délayans; 3°. en y portant une liqueur fluide qui atténue la matiere par son mélange & son mouvement; 4°. en faisant cesser la cause coagulante.

On donne du ressort aux vaisseaux 1°. en diminuant leur tension par la saignée; 2°. par les fortifiens; 3°. par le frottement & l'action des muscles; 4°. par les irritans.

L'eau délaye sur-tout si on la prend chaude en boisson, en injection, sous la forme de fomentations ou de vapeurs déterminées vers le siege de la concrétion; les attractifs, dérivatifs, propulsifs sont bons aussi à cet usage.

Les atténuans sont 1°. l'eau; 2°. le sel marin, le sel gemme, le sel ammoniac, le sel de nitre, le borax, le sel fixe alkali, volatil; 3°. les savons faits d'alkali & d'huile, naturels, composés, fuligineux, volatils, fixes, labiles; 4°. les préparations mercurielles qu'on détermine vers la partie affectée par des dérivatifs, des attractifs, des propulsifs. On détruit la cause coagulante en la faisant passer dans une autre qui l'attire. C'est ainsi que les alkalis absorbent les acides, les huiles, &c. & c'est principalement par des expériences chimiques qu'on fait ces découvertes.

Lorsqu'un fluide qui a été poussé dans des lieux étrangers y devient impénétrable, & forme par-là des *obstructions*, plusieurs maladies malignes s'ensuivent; c'est pourquoi ce genre de mal mérite d'être examiné attentivement.

On le connoît, lorsqu'on fait 1°. qu'il a été précédé de ses causes qu'il est ordinairement assez aisé d'observer; 2°. que des causes contraires leur ont ensuite succédé; 3°. enfin, quand on voit clairement ses effets, il est assez facile d'en prévoir les suites.

La cure consiste 1°. à faire rétrograder la matiere de l'*obstruction* dans de plus grands vaisseaux; 2°. à la résoudre; 3°. à relâcher les vaisseaux; 4°. à la faire suppurer.

Ce mouvement de rétrogradation se procure 1°. en évacuant par de grandes & subites saignées les liqueurs qui, par leurs mouvemens, forçoient la matiere de s'engager davantage, & par ce moyen, le vaisseau à force de se contracter, la fait rétrograder; 2°. par des frictions faites de l'extrémité du vaisseau vers sa base.

Tel est le système de Boerhaave sur l'*obstruction*; il est le premier médecin qui ait donné des idées claires & de vrais principes sur cette maladie. (D. J.)

OBTEMPÉRER, v. n. (Gramm. & Jurisprud.)

c'est la même chose qu'obéir ; on dit *obtempérer* à un commandement ; *obtempérer* à un ordre , à une loi.

OBTENIR, v. act. (*Gramm.*) est relatif à *solliciter*. J'ai obtenu du roi la grace que je sollicitois. Il y a des occasions où l'importunité supplée au mérite , & où l'on obtient presque aussi sûrement de la lassitude des grands que de leur bienveillance & de leur justice. Et puis , le moyen de ne pas imaginer que celui qui s'obstine à demander , n'ait quelque droit d'obtenir ?

OBTENIR d'un cheval, (*Maréchal.*) c'est venir à bout de lui faire faire ce qu'il refusoit auparavant.

OBTINCESIMÆ - OPPIDO, (*Géog. anc.*) c'est ainsi qu'on lit dans un passage d'Ammien-Marcellin, liv. XX. ch. viij. mais MM. de Valois ne doutent point qu'il ne faille lire *Tricesima - Oppido*, & que ce ne soit la même ville que *Colonia Trajana*, ainsi nommée du séjour de la légion *tricesima*. (*D. J.*)

OBTURATEUR, **TRICE**, adj. en *Anatomie*, se dit de certaines parties relatives à l'ouverture du trou ovalaire de l'os des îles , dont quelques-unes le ferment.

Le muscle *obturateur interne* est attaché à presque toute la circonférence interne du trou ovalaire : toutes ses fibres se réunissent en un fort tendon qui se glisse dans une sinuosité, située entre l'épine & la tubérosité de l'ischium , & va se terminer en passant entre les deux jumeaux avec lesquels il se confine dans la cavité du grand trochanter.

L'*obturateur externe* vient de la partie antérieure & inférieure de la circonférence externe du trou ovale , & se termine à la partie inférieure de la cavité du grand trochanter.

Le nerf *obturateur* est formé par des rameaux de la seconde, troisième & quatrième paires lombaires ; il sort du bas-ventre par la partie supérieure des muscles *obturateurs* & du trou ovalaire de l'os innominés ; il donne en sortant plusieurs filets à ces muscles & aux autres muscles voisins.

Le ligament *obturateur* est un composé de plusieurs fibres ligamenteuses qui se croisent différemment , & qui ferment le trou ovale de l'os des hanches , en laissant des petits intervalles , sur-tout à la partie supérieure , pour le passage de l'artere de la veine & du nerf.

OBTURATEUR, instrument de chirurgie destiné à boucher un trou contre nature à la voûte du palais. Les plaies d'armes à feu ou d'autres causes extérieures peuvent causer une déperdition de substance à la voûte du palais : elle arrive plus communément par la carie des os & les ulcères que causent le virus vénérien ou le scorbut.

Lorsqu'une ouverture établit contre l'ordre naturel une communication entre les fosses nasales & la bouche, les personnes ne peuvent presque plus se faire entendre en parlant, parce que l'air qui doit former le son de la voix s'échappe par la breche de la voûte du palais, & la déglutition est fort difficile, parce que les alimens que le mouvement de la langue doit porter dans l'arrière-bouche, passent en partie par le nez.

Le traitement le plus méthodique des causes virulentes qui ont occasionné la maladie, l'exfoliation parfaite des os viciés ou l'extraction des esquilles dans les fracas de la voûte du palais par cause extérieure, laissent un vice d'organisation auquel il faut suppléer par une machine qui empêche les inconvéniens que nous venons de décrire. On y réussit par l'application d'une plaque d'argent ou d'or assez mince, qui a un peu plus d'étendue que l'ouverture qu'elle doit boucher. Cette plaque doit être légèrement convexe du côté de la voûte du palais, & un peu concave du côté qui regarde la langue. Toute la difficulté est de contenir cette plaque. Ambroise

Paré a donné la description des *obturateurs* du palais, qu'il a imaginés & appliqués avec succès. Du milieu de la surface supérieure de la plaque *obturatrice* s'élevent deux tiges d'argent plates & élastiques, destinées à embrasser une petite éponge. Elle est portée dans le nez par l'ouverture du palais ; & les humidités du nez gonflant l'éponge, l'instrument est retenu en situation.

M. de Garangeot dans son traité des instrumens de chirurgie, donne la description d'un autre *obturateur*. Voyez *Planche XXIII. figures 4 & 5*. Du milieu de la convexité de la plaque s'éleve une tige haute de huit lignes, & d'une ligne & demie de diamètre. Elle se termine à son sommet par une petite vis haute de deux lignes ; un petit écrou carré, de trois lignes de diamètre en tout sens, est la seconde pièce de l'*obturateur*. Pour s'en servir, on prend une éponge coupée de façon qu'elle ait une surface plate ; avec des ciseaux on donne au reste la figure d'un demi globe, qu'on enfle par le milieu avec la tige de l'instrument, & on fixe l'éponge par le moyen de l'écrou. On trempe l'éponge dans quelque liqueur ; on l'exprime bien ensuite, & on l'introduit avec la tige dans le trou de la voûte du palais.

L'expérience a démontré que l'éponge, par son gonflement, ne retenoit pas l'*obturateur* avec assez de stabilité, & qu'elle avoit en outre un inconvénient très-désagréable ; c'est de contracter dès le premier jour une odeur insupportable. On doit donc les construire sans éponge ; Ambroise Paré même en a fait graver qui sont retenues dans le nez au moyen d'une plaque qu'on tourne avec un bec de corbin. Cette plaque est comme une traverse ou un verrou dans la fosse nasale. Fauchard, dans son traité du chirurgien dentiste, décrit cinq especes d'*obturateurs*, qui sont des machines plus ou moins compliquées, & qui, dans certains cas, peuvent avoir leur utilité : mais M. Bordet, dentiste de la reine, dans un traité qui a pour titre : *recherches & observations sur toutes les parties de l'art du dentiste*, vient de donner de très-bonnes remarques sur l'usage des *obturateurs* du palais. Il trouve que dans la plupart des cas, on fait très-mal de se servir d'un *obturateur* avec une tige qui passe par le trou de la voûte du palais, parce que cette tige est un corps étranger qui empêche la réunion des parties, lesquelles sont susceptibles de se rapprocher peu à peu, & de fermer enfin à la longue le trou qu'un instrument mal construit entretient constamment. On a vu en effet au bout de six mois ou d'un an, plusieurs breches de palais absolument fermées par l'extension des parties molles. Dans cette vue, il faut se contenter d'une plaque, avec deux branches assez étendues pour être attachées avec des fils d'or à une dent de chaque côté. Cette espece d'*obturateur* remplit parfaitement les intentions qu'on a dans l'usage de cet instrument, & il ne met aucun obstacle au rapprochement des parties qui peuvent diminuer considérablement l'ouverture & même la boucher entièrement.

Dans le cas où la partie de l'os maxillaire détruite avoit des alvéoles & portoit des dents, il faut que l'*obturateur* soit en même tems dentier. On trouve des machines ingénieusement imaginées pour ce cas dans le chirurgien dentiste de Fauchard. Voyez aussi dans le livre cité de M. Bordet, l'article des palais artificiels ou *obturateurs*. (Y)

OBTURATION, terme de *Chirurgie*, qui se dit de la manière dont les ouvertures se bouchent. La voûte du palais est sujette à être trouée contre l'ordre naturel : on y remédie par l'application d'un instrument. Voyez **OBTURATEUR**.

On a mis en question utile pour la pratique de sa-

voir comment se referment les ouvertures du crane après l'opération du trépan. Ambroise Paré parle de certains abuseurs qui trompoient les malades, en leur demandant une piece d'or, qu'ils tailloient de la figure convenable à la perte de substance du crane, & qui faisoient croire qu'ils la mettoient au lieu & place de l'os. Ce grand chirurgien pense que la breche de l'os est irréparable; & les observations les plus exactes sur cet objet font voir que le trou du trépan se bouche par une substance membraneuse, fournie par la dure mere, à laquelle se joignent les bourgeons charnus qui naissent du diploë dans toute la circonférence du trou, & que les tégumens fortifient. Cette espece de tampon calleux, formé de la substance préexistante de toutes les parties qui ont contribué à le produire, a été pris pour une substance nouvelle, une génération particuliere, parce que cette production ressemble à une corne naissante par sa couleur & sa consistance. Dans les grandes déperditions de substance, la dure mere produit des bourgeons charnus, qui, en se desséchant de la circonférence de la plaie vers le centre, deviennent assez fermes pour mettre le cerveau en sureté. On sent le mouvement du cerveau au-travers de cette membrane. Pour éviter les injures extérieures, on doit faire porter aux personnes qui sont dans ce cas une calotte. M. de la Peyronie a vu des inconveniens d'une calotte d'argent: elle s'échauffe & devient fort incommode. Ambroise Paré a fait porter une calotte de cuir bouilli à un homme, pour mettre la cicatrice en sureté, jusqu'à ce qu'elle fût devenue assez ferme. Il y auroit de la prudence à ne-jamais être au moins sans une calotte de carton, après la cure des plaies où l'on a perdu une partie d'os du crane. On peut tenir pour suspecte l'observation d'un auteur, qui dit que pour suppléer à une grande partie du pariétal, on appliqua une plaque d'argent percée de plusieurs trous, à-travers desquels les chairs se joignirent par-dessus la plaque, qu'elles enfermerent. On ajoute qu'on sentoit cette plaque & ses trous, lorsqu'on portoit le doigt sur la cicatrice.

Belloste loue beaucoup dans son traité intitulé *le chirurgien d'hôpital*, un instrument de son invention pour boucher le trou du crane d'un pansément à l'autre. C'est une plaque de plomb percée de plusieurs trous, pour laisser suinter les matieres purulentes, & qui retient le cerveau très-disposé en certaines occasions à faire hernie par l'ouverture. Mais si l'on fait attention que souvent c'est une excroissance fongueuse de la tumeur qu'on prend pour une hernie du cerveau, on concevra qu'une plaque de plomb ne peut qu'être préjudiciable, & qu'il faut attaquer l'excroissance par des cathétiques capables de la détruire. En la contenant par la plaque de Belloste, on fait une compression sur le cerveau, dont il peut résulter des accidens. Si c'est la substance même du cerveau qui se tumesce, il faut remédier à cet accident par des saignées, qui diminuent le volume du sang, & l'action impulsive des vaisseaux. Il faut de plus se servir de remèdes convenables. M. de la Peyronie a observé que l'usage de l'esprit de vin, qui s'oppose à la pourriture dans toutes les parties du corps qui coagule la lymphe & excite la crispation des vaisseaux, produisoit des effets tout contraires au cerveau. Il rarefie sa substance; & en lui faisant occuper plus de volume, il en favorise la dissolution putride. L'huile de térébenthine, ou le baume du commandeur, font sur le crane une espece de vernis, qui empêche l'action putréfiante de l'air; & ces médicamens, en resserrant le tissu de ce viscere, répriment la force expansive qui lui vient de l'action de ses vaisseaux;

la saignée modere efficacement cette action. La plaque *obturatrice* de Belloste ne produit point ces effets salutaires. (Y)

OBTURATRICE, (*Anat.*) l'artere *obturatrice* vient quelquefois de l'épigastrique, d'autres fois de l'hypogastrique: elle passe par la sinuosité qui s'observe à la partie supérieure du trou ovale des os des hanches, & se distribue dans toutes ces parties.

OBTUS, adj. angle *obtus en Géométrie* est un angle de plus de 90 degrés, c'est-à-dire, qui contient plus d'un quart de cercle, ou qui est plus grand qu'un angle droit. Voyez ANGLE AIGU & DROIT.

OBTUSANGLE, adj. (*Géom.*) On appelle triangle *obtusangle* celui qui a un angle *obtus*. Voyez ANGLE & OBTUS.

OBVIER, v. neut. (*Gram.*) c'est prévenir, empêcher, aller au-devant. On crie sans cesse contre les formalités, & on ne fait pas à combien de maux elles *obvient*. Les enregistrements, par exemple, *obvient* presque à borner les actes de despotisme, que les ministres ne feroient que trop souvent tentés d'exercer sur les peuples au nom du souverain.

OBULARIA, f. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante, dont voici les caractères. La fleur n'a point de calice, & est monopétale; c'est un tube en forme de cloche, percé, dont le bord est divisé en quatre quartiers, plus courts que le tuyau. Les étamines sont quatre filets qui s'élevent des segmens de la fleur; & deux de ces filets sont un peu plus courts que les deux autres. Les bossettes des étamines sont courtes; le germe du pistil est ovale & applati; le style est cylindrique & de la longueur des étamines; le stigma est oblong, fendu en deux & subsistant; la capsule est d'une figure ovale comprimée, & renferme quantité de semences aussi menues que la poussiere. (D. J.)

OBULCON, (*Géog. anc.*) en grec, *Ὀβυλκων*; ville d'Espagne dans la Bétique, selon Ptolomée, *lib. II. c. iv.* Mariana croit que c'est présentement *Porcuna*, petite place entre Cordoue & Jaen. On y a trouvé une ancienne inscription rapportée dans le recueil de Gruter, où on lit, *Ordo Pontificienfis Obulconensis.* (D. J.)

OBUS, HAUBITZ ou OBUSIER, c'est dans l'artillerie une espece de mortier, qui se tire horizontalement comme le mortier ordinaire, & qui a un affût à roues de même que le canon. Les Anglois & les Hollandois sont les inventeurs de ces sortes de pieces. Les premiers que l'on vit en France furent pris à la bataille de Nerwinde, que M. le maréchal de Luxembourg gagna sur les alliés en 1693. Outre 77 pieces de fonte qu'ils abandonnerent, on trouva deux *obus* anglois & six hollandois. Les *obus* anglois pesoient environ quinze cens livres, & les hollandois neuf cens. (q)

OBY, (*Géog.*) grande riviere d'Asie. Elle prend sa source dans la grande Tartarie du lac Osero Telskoi vers les 52. deg. de lat. L'Irtis se jette dans l'Oby, à 60 d. 40 m. de lat. ensuite elle tourne au nord, & va se décharger vers les 65 d. de lat. dans la Guba-Tassaukoya, par laquelle ses eaux sont portées dans la mer glaciale vers les 70 deg. de lat. après une course d'environ 400 lieues. Cette vaste riviere est extrêmement abondante en toutes sortes d'excellens poissons; ses eaux sont blanches & légères, & ses bords fort élevés sont par-tout couverts de forêts. On trouve sur ses rives des pierres fines, transparentes, rouges & blanches, dont les Russes font beaucoup de cas. Il n'y a point de villes sur les bords de cette riviere, mais seulement des bourgs, que les Russes y ont bâtis, depuis qu'ils possèdent la Sibirie. La source de l'Oby est à 160^{d.} 12'. 45". de long. & à 49^{d.} 50'. de lat. (D. J.)

OCA, f. f. (*Gram. & Bot.*) racine dont les Indiens occidentaux se servent au lieu de maïs dans les provinces où ce dernier ne vient point. L'oca est grosse & longue comme le pouce; on la mange crue, & est douce au goût; on la mange aussi crue, séchée au soleil. Elle s'appelle *cavi*.

OCAIGNER un gant, *terme de Gantier*, c'est après qu'il a été retourné, l'enduire d'une composition de gomme adragant & d'huile de senteur broyés ensemble, pour le disposer à mieux prendre le parfum qu'on lui donnoit du côté de l'endroit. *Savari. (D. J.)*

OCAK, (*Géog.*) ville ruinée de la Tartarie, sur la rive occidentale du Wolga, & autrefois habitée par les Tartares nogais. (*D. J.*)

OCALEE, (*Géog. anc.*) en grec, *Ὀκαλέη*, ancienne ville de Grece en Béotie, dont parle Homère, & dont Pline, *L. IV. c. vij.* met la situation sur la côte. Strabon nous apprend qu'elle étoit à distance égale, savoir à trente stades d'Haliarte & d'Alalcomene. (*D. J.*)

OCANA, (*Géog.*) ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille, dans une plaine qui abonde en tout ce qui est nécessaire à la vie, à 9 lieues de Madrid. *Long. 14. 36. lat. 39. 36. (D. J.)*

OCANGO ou OCANGA, (*Géog.*) petite contrée très-peu connue de l'Ethiopie occidentale, à l'orient du Congo, entre le Zaire au N. O. la Zambre au N. & le Coango.

OCCA, (*Géogr.*) ce nom est commun à deux rivières bien éloignées; savoir, 1°. à une rivière d'Espagne dans la vieille Castille, qui prend sa source aux montagnes de Burgos, & qui se jette dans la mer au-dessous de Frias: 2°. *Occa* est une rivière de l'empire russe, qui a sa source dans l'Ukraine, & qui se perd dans le Wolga. (*D. J.*)

OCCABUS, f. m. (*Hist. anc.*) terme d'inscription que M. de Bose croit être la même chose que le *καλλίον*, & le *χρησος* des Grecs, qui répond au *circulus* ou à l'*armilla* des Romains; & en ce cas l'*occabus* est un ornement de cou ou de bras, un collier ou un bracelet garni de pierres précieuses, & d'où pendoient quelques petites chaînes, que les sacrificateurs portoient dans les cérémonies éclatantes, & sur-tout dans celle du taurobole.

OCCASARY, (*Hist. mod.*) c'est le titre que l'on donne dans le royaume de Bénin, en Afrique, au général en chef des forces de l'état. Quoique dans ce pays l'on ignore l'art de la guerre, la discipline des troupes est extrêmement sévère, & la moindre transgression est punie de mort.

OCCASE, f. m. (*Astronom.*) amplitude *occase* est la même chose qu'*amplitude occidentale*, *Voyez AMPLITUDE*.

OCCASION, f. f. (*Gram.*) moment propre par le concours de différentes circonstances pour agir ou parler avec succès. Je chercherai l'*occasion* de vous servir; il a montré de la fermeté dans une *occasion* difficile; fuyez l'*occasion* de faillir; l'*occasion* fait le larron.

OCCASION, (*Mythologie.*) les Grecs personnifèrent l'*Occasion*, qu'ils nommerent *Καιρος*, & qu'un poète a dit être le plus jeune des fils de Jupiter. Les Eléens lui avoient érigé un autel. Les Romains en firent une déesse, parce qu'en latin son nom est féminin. On représentoit ordinairement cette divinité sous la figure d'une femme nue & chauve par derrière. Elle portoit un pié en l'air & l'autre sur une roue, tenant un rasoir de la main droite & un voile de la main gauche. Aufone l'a peinte ainsi dans une de ses épigrammes, & l'explication de ces symboles n'est pas difficile. (*D. J.*)

OCCIDENT, f. m. (*Astronom.*) est la partie de l'horison où le soleil se couche, c'est-à-dire par laquelle le soleil paroît passer pour entrer dans l'hémisphère inférieur & pour se cacher. *Voyez ORIENT*.

Occident d'été, est le point de l'horison où le soleil se couche lorsqu'il entre dans le signe de l'écrevisse, & que les jours sont les plus longs.

Occident d'hiver, est le point de l'horison où le soleil se couche lorsqu'il entre dans le signe du capricorne, & que les jours sont les plus courts.

Occident équinoxial, est le point de l'horison où le soleil se couche lorsqu'il entre dans le bélier ou dans la balance; l'*occident équinoxial* est proprement ce qu'on appelle *couchant*, parce que le point de l'*occident équinoxial* est également éloigné du midi & du nord. *Voyez COUCHANT & HARRIS. (O)*

OCCIDENT, dans la *Géographie*, s'applique aux pays qui sont situés au coucher du soleil par rapport à d'autres pays, c'est ainsi qu'on appelloit autrefois l'empire d'Allemagne l'empire d'*occident* par opposition à l'empire d'orient qui étoit celui de Constantinople. L'église romaine s'appelle l'*église d'occident*, par opposition à l'église grecque, &c. Les François, les Espagnols, les Italiens, &c. sont appelés des *nations occidentales* à l'égard des Asiatiques, & l'Amérique *Indes occidentales* à l'égard des Indes orientales. *Chambers. (O)*

OCCIDENTAL, (*Gnom.*) se dit de tout ce qui a rapport à l'occident, qui est tourné vers l'occident, qui est à l'occident d'un lieu, &c. *Voyez OCCIDENT*.

Cadran *occidental*, est un cadran vertical dont la surface regarde directement le couchant. *Voyez CADRAN*.

OCCIPITAL, LE, adj. en *Anatomie*, qui appartient à l'occiput. *Voyez OCCIPUT*.

On divise l'os *occipital* en deux faces, une postérieure externe convexe, unie à la partie supérieure, inégale & raboteuse à la partie inférieure; une antérieure interne concave & inégale.

On remarque à la partie moyenne de la face externe la protubérance ou bosse *occipitale*, sur les parties latérales de cette protubérance deux arêtes transversales qui sont plus ou moins sensibles, au-dessous une ligne perpendiculaire appelée *épine* ou *crête de l'occipital*, qui divise la partie inférieure de la face externe, & les deux parties égales & symétriques jusqu'au grand trou *occipital*, deux plans raboteux aux parties latérales de cette ligne, les deux condyles de l'*occipital* sur les parties latérales antérieures du grand trou occipital, deux fosses condyloïdiennes antérieures, & deux trous condyloïdiens antérieurs à la partie antérieure de ces condyles; deux fosses condyloïdiennes postérieures, & deux trous condyloïdiens postérieurs (ils ne s'y trouvent pas toujours) à leur partie postérieure; l'apophyse basilaire ou l'apophyse cunéiforme, qui se termine antérieurement & inférieurement; sur les parties latérales de cette apophyse une échancrure, qui avec celle de l'os des tempes, forme le trou déchiré postérieur. *Voyez TROU DÉCHIRÉ, &c.*

On voit dans la partie moyenne de la face interne un tubercule vis-à-vis la protubérance externe, à la partie supérieure de ce tubercule, & sur ses parties latérales une gouttière, à sa partie inférieure une crête ou *épine occipitale* interne (c'est quelquefois une gouttière) qui répond à l'*épine* externe; cette *épine* & les trois gouttières forment une espèce de croix qui divise la face interne en quatre fosses, deux supérieures & deux inférieures, sur les parties latérales antérieures du grand trou *occipital*, les trous condyloïdiens antérieurs, sur l'apophyse basilaire, la fosse basilaire. *Voyez CRÊTE, ÉPINE, &c.*

Cet os est articulé avec les pariétaux, les temporaux, le sphénoïde, & la première vertèbre du cou par ginglime, il est composé de quatre pièces dans les enfans nouveaux nés; mais ces pièces s'unissent avec le tems, & n'en forment plus qu'une.

Le sinus occipital postérieur de la dure-mère est quelquefois double & se trouve situé sur les parties latérales d'une espèce de petite faux formée par la tente du cervelet tout le long de l'épine interne de l'os occipital; ce sinus s'abouche avec les sinus occipitaux inférieurs.

Ces sinus forment en partie un sinus circulaire tout-au-tour du rebord supérieur du trou occipital; ils s'appellent aussi sinus latéraux inférieurs.

L'artere occipitale vient de la carotide externe, elle passe obliquement sur la jugulaire interne, se glisse entre les apophyses siftoïde & mastoïde, & va se distribuer aux tégumens de l'occiput. Voyez OCCIPUT.

OCCIPITAUX, les muscles occipitaux sont au nombre de deux, un de chaque côté, situés obliquement de la partie externe à l'interne, de bas en haut sur l'occipital; il s'attache par ses fibres charnues à la cime supérieure demi-circulaire de l'occipital, entre la tubérosité & la partie supérieure de l'apophyse mastoïde; enfin lorsqu'il est parvenu vers la suture lambdoïde, ses fibres sont tendineuses, & vont s'entrelacer avec celles du côté opposé, celles des muscles frontaux des éleveurs de l'oreille, & se perdent en partie à la peau, qu'ils tirent en haut lorsqu'ils agissent. Voyez nos Pl. anat. & leur explication.

OCCIPUT, en Anatomie, la partie postérieure de la tête. Voyez TÊTE.

OCCITANIA, (Géog. anc.) c'est le nom que quelque auteurs du moyen âge ont donné à la province du Languedoc; mais ce nom étoit commun à tous les peuples qui disoient *oc* pour *oui*, c'est-à-dire, aux habitans de la Gascogne, de la Provence, du Dauphiné, ainsi que du Languedoc, dont le nom moderne a été formé. (D. J.)

OCCILIS, (Géog. anc.) ancienne ville de l'Arabie heureuse, autrefois marchande, & port de mer fameux par le commerce des Indes; mais ce n'est aujourd'hui qu'une aigade. Ptolomée la met à 75^d. de long. & à 12^d. 30'. de lat. (D. J.)

OCCRE, L' (Géog.) petite rivière de France en Berry. Elle vient d'auprès de Cernoï, & tombe dans la Loire entre Gien & le canal de Briare. (D. J.)

OCELLI PROMONTORIUM, (Géog. anc.) cap dans l'île d'Albion, dont parle Ptolomée, liv. II. ch. iij. Cambden croit que c'est *Kellensey*. (D. J.)

OCCULTATION, f. f. (Astron.) se dit du tems pendant lequel une étoile ou une planète est cachée à notre vue par l'interposition du corps de la lune, ou de quelqu'autre planète. Voyez ECLIPSE.

Cercle d'occultation perpétuelle est dans la sphère oblique, un parallèle aussi éloigné du pôle abaissé, que le pôle élevé est distant de l'horison.

Toutes les étoiles renfermées entre ce cercle & le pôle abaissé, ne se levent jamais sur l'horison; mais demeurent toujours au-dessous, &c. Ainsi, dans nos climats, toutes les étoiles qui sont à moins de 48°. 50'. de distance du pôle austral ou méridional, ne peuvent jamais être vues sur notre horison. C'est ce qui obligea M. Halley de se transporter, en 1677, à l'île de Sainte Helene, pour donner un catalogue de ces étoiles. Voyez ÉTOILES, CIRCUMPOLAIRE, & CERCLE. (O)

OCCULTE, se dit de quelque chose de secret, de caché, ou d'invisible. Les sciences occultes sont la Magie, la Nécromancie, la Cabale, &c. sciences toutes frivoles, & sans objets réels. Voyez MA-

GIE, CABALE, NÉCROMANCIE, &c.

Agrippa a fait plusieurs livres de philosophie occulte, remplis de folies & de rêveries; & Fuldd a fait neuf volumes de cabale, ou science occulte, où presque tout est entortillé de figures & de caractères hébreux. Voyez ROSE-CROIX.

Les anciens Philosophes attribuoient à des vertus, à des causes, à des qualités occultes les phénomènes dont ils ne sont pas capables de trouver la raison.

Si par ce mot de *qualité occulte* ces philosophes n'entendent autre chose, sinon une cause dont la nature & la manière d'agir est inconnue; il faut avouer que leur philosophie est, à plusieurs égards, plus sage que la nôtre. Voyez ATTRACTION & NEWTONIANISME.

OCCULTE, se dit en Géométrie d'une ligne qui s'aperçoit à peine, & qui a été tirée ou avec la pointe du compas, ou au crayon.

Les lignes occultes sont fort en usage dans différentes opérations, comme quand on leve des plans, qu'on dessine un bâtiment, un morceau de perspective; on efface ces lignes quand l'ouvrage est fini. Chambers. (E)

OCCULTE, couvé, se dit des maladies qui ne sont annoncées par aucun symptôme avant de se manifester; qui font sentir toute leur violence dès le premier abord, & dont le malade est accablé brusquement, & sans qu'on puisse lui reprocher d'y avoir donné lieu. Ces sortes de maladies sont causées, pour l'ordinaire, par la disposition pléthorique & cacochyme du malade, qui occasionne l'attaque subite par l'irruption de la matière morbifique qui se fait tout-à-coup, soit sur un viscère, soit sur un nombre considérable de vaisseaux.

OCCUPANT, (Jurisprud.) se dit d'un procureur constitué sur une cause, instance ou procès. Il ne peut pas y avoir deux procureurs occupans en même tems pour une même partie.

Premier occupant se dit de celui qui se saisit le premier d'une chose & qui s'en rend le maître. Les choses abandonnées sont au premier occupant. Voyez les institutes, liv. II. tit. premier, & ci-après OCCUPATION. (A)

OCCUPATION, f. f. figure de Rhétorique, qui consiste à prévenir une objection que l'on prévoit, en se la faisant à soi-même & en y répondant. M. Flechier a mis cette figure en usage dans cet endroit de l'oraison funèbre de M. de Turenne. « Quoi donc » n'y a-t-il point de valeur & de générosité chrétienne? » ne? L'Écriture qui commande de se sanctifier, ne » nous apprend-elle pas que la piété n'est point incompatible avec les armes? ... Je sai, messieurs, » que ce n'est pas en vain que les princes portent l'épée, que la force peut agir quand elle se trouve » jointe avec l'équité, que le Dieu des armées préside à cette redoutable justice, que les souverains » se font à eux-mêmes, que le droit des armes est nécessaire pour la conservation de la société, & que » les guerres sont permises pour assurer la paix, pour » protéger l'innocence, pour arrêter la malice qui » se déborde, & pour retenir la cupidité dans les bornes de la justice. »

On nomme ainsi cette figure du mot latin *occupare*, occuper, s'emparer, parce qu'elle sert à s'emparer, pour ainsi dire, de l'esprit de l'auditeur. On l'appelle autrement *préoccupation*. Voyez PRÉOCCUPATION.

OCCUPATION, (Jurisprud.) signifie quelquefois habitation, c'est-à-dire, ce qu'un locataire occupe, & le tems qu'il a à garder les lieux. C'est ainsi que l'article 162 de la coutume de Paris porte: que s'il y a des sous-locatifs, leurs biens peuvent être pris pour le loyer & charge de bail, & néanmoins qu'ils leur

seront rendus en payant le loyer pour leur *occupation*. (A)

Occupation est aussi un moyen d'acquérir du droit des gens, suivant lequel les choses appelées *nullius*, c'est-à-dire, qui n'ont point de maîtres, & les choses appartenantes aux ennemis sont au premier occupant.

Il y a, suivant le droit romain, cinq manières d'acquérir ainsi par *occupation*; savoir, *venatus*, la chasse aux bêtes fauves; *aucupium*, qui est la chasse à l'oiseau; *piscatio*, la pêche; *inventio*, comme quand on trouve des perles sur le bord de la mer, des choses abandonnées, ou un trésor; enfin, *præda bellica*, c'est-à-dire, le butin que l'on fait sur les ennemis. Voyez les instit. liv. II. tit. 1.

Ces manières d'acquérir n'ont pas toutes également lieu dans notre usage. Voyez CHASSE, PÊCHE, INVENTION, TRÉSOR, ENNEMIS, BUTIN. (A)

OCCURRENCE, f. f. (*Gram.*) il est synonyme à *conjoncture*; il marque seulement un peu plus de hasard. S'il est prudent, il n'est pas toujours honnête de changer de conduite selon les *occurrences*.

Océan, f. m. (*Géog.*) c'est cette immense étendue de mer qui embrasse les grands continens du globe que nous habitons. Les Grecs nous ont donné le mot *Océan*, *Ὠκεανός*, formé d'*Ὠκέως*, *rapidement*, & de *ρῆμα*, *couler*.

On dit *la mer* simplement pour signifier la vaste étendue d'eaux qui occupent une grande partie du globe. L'*Océan* a quelque chose de plus particulier, & se dit de la mer en général par opposition aux mers qui sont enfermées dans les terres. L'*Océan* n'environne pas moins le nouveau monde que l'ancien; mais dans les mers resserrées dans de certains espaces de terre, le nom d'*Océan* ne convient plus.

L'*Océan* lui-même se partage en diverses mers, non qu'il soit divisé par aucune borne, comme les mers enfermées entre des rivages, & où l'on entre par quelques détroits, mais parce qu'une aussi grande étendue de mer que l'*Océan* est parcourue par des navigateurs qui ont besoin de distinguer en quel lieu ils se sont trouvés, on a imaginé des parties que l'on distingue par des noms plus particuliers.

Mais en général plusieurs géographes ont divisé l'*Océan* principal en quatre grandes parties, dont chacune est appelée aussi *Océan*, & qui répondent aux quatre continens ou grandes îles de la terre, telles sont :

1°. L'*Océan atlantique*, qui est situé entre la côte occidentale du vieux monde, & la côte orientale du nouveau. On l'appelle aussi *Océan occidental*, parce qu'il est à l'occident de l'Europe. L'équateur le divise en deux parties, dont l'une est contiguë à l'*Océan hyperboréen*, & l'autre à la mer Glacée ou mer Méridionale.

2°. L'*Océan pacifique*, ou grande mer du sud, qui est située entre la côte occidentale d'Asie & d'Amérique, & s'étend jusqu'à la Chine, & aux îles Philippines.

3°. L'*Océan hyperboréen* ou *septentrional*, qui environne le continent arctique.

4°. L'*Océan méridional*, qui regne au-tour du continent méridional, & dont l'*Océan indien* fait partie.

D'autres géographes divisent aussi l'*Océan* principal en quatre parties de la manière suivante : l'*Océan atlantique*, selon eux, en fait une partie; mais ils ne l'étendent pas au-delà de l'équateur, où ils font commencer l'*Océan éthiopique*. Ils comptent aussi avec nous l'*Océan pacifique*, & ils y ajoutent l'*Océan indien*. Mais nous avons plus d'égards dans notre division aux quatre grands continens. Quelques-uns ne le divisent qu'en trois parties; savoir, l'*atlantique*, le *pacifique* & l'*indien*; mais alors ils

donnent plus d'étendue à l'*Océan pacifique*. Chacun peut s'attacher à la division qui lui semblera la meilleure; cela n'est pas fort important; car cette division n'est point faite par la nature même, c'est l'ouvrage de l'imagination seule.

L'*Océan* dans son étendue continuée environne toute la terre & toutes ses parties. Sa surface n'est interrompue nulle part par l'interposition de la terre; il y a seulement des endroits où la communication ne se fait que par des trajets plus étroits.

La vérité de cette proposition ne peut se prouver que par l'expérience qu'on a acquise principalement en navigant au-tour de la terre; ce qui a été plusieurs fois entrepris & exécuté heureusement; premièrement par les Espagnols sous le capitaine Magellan, qui a découvert le premier le détroit auquel il a donné son nom; ensuite par les Anglois, savoir, par François Drak, Thomas Cavendish & autres; & postérieurement par les Hollandois, &c.

Les anciens n'ont jamais douté que l'*Océan* ne fût ainsi continué; car ils supposoient que l'ancien monde étoit élevé au-dessus des eaux qui l'environnoient de toutes parts; quelques uns même ont cru qu'il étoit flottant. Mais quand on eut découvert l'Amérique, qui a beaucoup d'étendue du nord au sud, & qui semble interrompre la continuité de l'*Océan*, & que l'on eût trouvé les continens arctique & antarctique; alors on commença à changer de sentiment; car on s'imagina que l'Amérique étoit jointe à quelque partie du continent méridional; ce qui n'étoit pas sans vraisemblance, de même que la plupart de nos géographes modernes supposent que l'Amérique méridionale est jointe au Groenland. Si ces deux conjectures eussent été justes, il s'en seroit suivi à la vérité que l'*Océan* n'environnoit pas toute la terre; mais Magellan a levé tous les scrupules, & écarté tous les doutes à cet égard, en découvrant, en 1520, les détroits qui séparent l'Amérique d'avec le continent du sud, & qui joignent l'*Océan atlantique* avec la mer pacifique. Ainsi, ce que les anciens avoient supposé par une mauvaise forme de raisonner, l'expérience nous a démontré que c'est une vérité certaine. On en peut dire autant de l'Afrique; car les Anciens supposoient sans hésiter qu'elle étoit bornée au sud par l'*Océan*, & qu'elle ne s'étendoit pas si loin au-delà de l'équateur, ce qui s'est trouvé exactement vrai; mais quand les Portugais eurent navigé le long de la côte occidentale d'Afrique, & découvert qu'elle s'étendoit bien au-delà de l'équateur, on douta alors si on pourroit en faire le tour de manière à pouvoir y trouver un passage pour aller aux Indes; c'est-à-dire, si l'Afrique s'étendoit bien loin au midi, & si elle étoit entourée de l'*Océan*. Mais Vasco de Gama leva encore ce doute; car, en 1497, il côtoya d'abord la partie la plus méridionale du promontoire d'Afrique, appelé le *Cap de bonne espérance*; nom qui lui fut donné par Jean II. roi de Portugal, en 1494, lorsque Barthélemi Diaz, qui d'abord en revint, quoiqu'il n'eût pas doublé ce cap faute de provision, & à cause des temps orageux, lui eût donné une description détaillée de l'état tempestueux & orageux de la mer auprès de ce promontoire.

On fait bien des questions curieuses sur l'*Océan*; nous n'en toucherons que quelques-unes d'entre celles que Varenus n'a pas dédaigné de résoudre. Les voici.

I. On recherche pourquoi l'*Océan* aperçu du rivage paroît s'élever à une grande hauteur, à mesure qu'il s'éloigne?

Je réponds que c'est une erreur de la vue, ou pour parler plus exactement, une faute de calcul, qui a jetté bien des gens dans l'erreur, & leur a fait croire qu'en beaucoup d'endroits la mer est plus élevée de

quelques stades que la terre. Mais il est bien surprenant que ces personnes n'aient jamais pensé à une expérience qu'on est à portée de faire tous les jours, & qui découvre aisément cette tromperie des sens. Quand nous regardons une longue allée d'arbres ou une rangée de colonnes, la partie la plus éloignée nous paroît toujours plus haute que celle qui est auprès de nous; & toute l'allée semble s'élever petit-à-petit, à mesure que ses parties s'éloignent de nous, quoique réellement elle soit partout au même niveau: c'est ainsi que nous estimons aussi la hauteur de la mer; car, si nous prenions un niveau, & que du rivage nous observassions les parties éloignées de la mer, nous ne les trouverions pas plus hautes que nous; au contraire elles se trouveroient un peu plus basses que l'horizon sur lequel nous sommes.

II. On demande si l'Océan est partout de la même hauteur?

Il paroît que les différentes parties de l'Océan & les baies ouvertes sont toutes de la même hauteur; mais les baies en longueur, & principalement celles que forment des détroits ferrés, sont un peu plus basses, surtout à leurs extrémités. Il seroit cependant à souhaiter que nous eussions des observations meilleures & plus exactes que celles qu'on a faites jusqu'à ce jour sur ce sujet. Il seroit desirable que ceux qui sont à portée de les faire, travaillassent de lever, s'il est possible, les doutes suivans: savoir, 1°. si l'Océan indien, pacifique & atlantique n'est pas plus bas que les deux autres; 2°. si l'Océan septentrional auprès du pôle, & sous la zone froide est plus élevé que l'atlantique; 3°. si la mer rouge est plus haute que la Méditerranée; 4°. si la mer pacifique est plus haute que la baie de Mexique; 5°. si la mer baltique est aussi haute que l'Océan atlantique. Il faudroit encore observer ces différences dans la baie de Hudson, au détroit de Magellan, & dans d'autres endroits.

Le flux & reflux continuel de la mer, & les courans, font changer la face de l'Océan, & rendent les parties d'une hauteur différente dans différens tems: mais ce changement est opéré par des causes étrangères, & nous n'examinons ici que la constitution naturelle de l'eau; d'ailleurs, il ne paroît pas que ce changement de hauteur soit si sensible au milieu de l'Océan qu'auprès des côtes.

III. La profondeur de l'Océan n'est-elle pas variable, & telle dans quelques endroits qu'on n'en peut pas trouver le fond?

La profondeur de l'Océan varie suivant que son lit est plus ou moins enfoncé; on la trouve quelquefois de $\frac{1}{10}$, $\frac{1}{40}$, $\frac{1}{100}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$, &c. mille d'Allemagne, &c. Il y a des endroits où l'on trouve un mille & plus, & où la sonde ne se trouve pas communément assez longue pour atteindre au fond; cependant il est assez vraisemblable que, même dans ce cas, le fond n'est pas aussi éloigné qu'on le croit, si ce n'est peut-être aux endroits où il se rencontre des trous extraordinaires, ou des passages souterrains.

La profondeur des baies n'est pas si grande que celle de l'Océan, & leurs lits sont d'autant moins creux, qu'ils se trouvent plus proches de la terre: par la même raison l'Océan n'est pas si profond auprès des côtes que plus avant, ce qui est occasionné par la figure concave de son lit.

Les marins trouvent la profondeur de la mer avec un plomb de figure pyramidale, & d'environ douze livres de pesanteur; qu'ils attachent à une ligne de 200 perches de longueur; quelquefois on prend un plomb plus pesant. Cependant ils peuvent bien être trompés dans cette observation lorsque la sonde est entraînée par un courant ou un tournant d'eau: car alors elle ne descend pas perpendiculairement, mais

dans une direction oblique. Lorsque la profondeur est si grande que la sonde ne suffit pas pour y parvenir, on peut employer la méthode donnée par le docteur Hook dans les Transactions philosophiques, n°. 9.

Il paroît pourtant que la profondeur de l'Océan est limitée par-tout, & qu'elle ne va pas jusqu'aux Antipodes; car si deux portions de terre étoient divisées par quelque partie de l'Océan qui pût être continuée à-travers le centre du globe jusqu'au côté opposé, elles tomberoient ensemble au centre, à moins d'être soutenues par les arcades, par la raison que la terre est plus pesante que l'eau. D'ailleurs toute la masse de la terre & de l'eau est limitée, & conséquemment la profondeur de l'Océan ne peut pas être infinie.

D'ailleurs les observations qu'on a faites en divers endroits à ce sujet, prouvent clairement que la profondeur de la mer équivaut à-peu-près à la hauteur des montagnes & des lieux méditerranés, c'est-à-dire qu'autant les unes sont élevées, autant l'autre est déprimée; & que comme la hauteur de la terre augmente à mesure qu'on s'éloigne des côtes, de même la mer devient de plus en plus profonde en avançant vers son milieu, où communément sa profondeur est la plus grande.

La profondeur de la mer est souvent altérée dans le même lieu par quelques-unes des causes suivantes: 1°. par le flux & reflux; 2°. par l'accroissement & le décroissement de la lune; 3°. par les vents; 4°. par les dépôts du limon qui vient des côtes: ce qui fait qu'avec le tems les sables & le limon rendent petit à petit le lit de la mer plus plat.

IV. Pourquoi l'Océan qui reçoit tant de rivières, ne s'aggrandit-il point? Cette question est très-curieuse.

Puisque l'Océan reçoit perpétuellement une quantité prodigieuse d'eau, tant des rivières qui s'y déchargent que de l'air par les pluies, les rosées & les neiges qui y tombent, il seroit impossible qu'il n'augmentât pas considérablement, s'il ne diminuoit de la même quantité par quelque autre moyen; mais comme on n'a remarqué aucun accroissement considérable dans la mer, & que les limites de la terre & de l'Océan sont les mêmes dans tous les siècles, il faut chercher par quel moyen l'Océan perd autant d'eau qu'il en reçoit par les pluies & les rivières. Il y a à ce sujet deux hypothèses chez les Philosophes: l'une est que l'eau de la mer est portée par des conduits souterrains jusqu'aux sources des rivières, où se filtrant à-travers les crevasses, elle perd sa salure: l'autre hypothèse est que cette perte se fait par les vapeurs qui s'élevent de sa surface. La première opinion est presque abandonnée de tout le monde, parce qu'il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'expliquer comment l'eau de l'Océan, étant plus basse que l'embouchure des rivières, peut remonter aux sources, qui sont la plupart sur de hautes montagnes. Mais dans la seconde hypothèse on n'a point cette difficulté à expliquer, ni à empêcher l'accroissement de l'Océan, ni à fournir d'eau les sources: ce qui se doit faire aisément par les vapeurs que nous savons certainement être attirées de la surface de l'Océan.

La quantité de vapeurs qui s'éleve de la mer a été calculée par M. Halley de la manière suivante. *Trans. philos. n°. 189.*

Il a trouvé, par une expérience faite avec beaucoup de soin, que l'eau salée au même degré que l'est ordinairement l'eau de mer, & échauffée au degré de chaleur de l'air dans nos étés les plus chauds, exhale l'épaisseur d'un soixantième de pouce d'eau en deux heures: d'où il paroît qu'une masse d'eau d'un dixième de pouce se perdra en vapeurs dans l'espace de

de douze heures. De sorte que connoissant la surface de tout l'Océan ou d'une de ses parties, comme la Méditerranée, on peut aussi connoître combien il s'en élève d'eau en vapeurs en un jour, en supposant que l'eau soit aussi chaude que l'air l'est en été.

Il s'ensuit de ce qui vient d'être dit, qu'une surface de dix pouces carrés perd tous les jours un pouce cubique d'eau; un pié carré une demi-pinte; le carré de quatre piés, un gallon; un mille carré 69 1/4 tonneaux; & un degré carré de 69 milles anglois, 33 millions de tonneaux.

Le savant Halley suppose que la Méditerranée est d'environ 40 degrés de longueur & 4 de largeur, compensation faite des lieux où elle est plus large avec ceux où elle est plus étroite: de sorte que toute sa surface peut être estimée à 160 degrés carrés; & par conséquent toute la Méditerranée, suivant la proportion ci-devant établie, doit perdre en vapeurs au moins 5 milliars 280 millions de tonneaux d'eau dans un jour d'été. A l'égard de la quantité d'eau que les vents emportent de dessus la surface de la mer, qui quelquefois est plus considérable que celle qui s'exhale par la chaleur du soleil, il me paroît impossible d'établir aucune règle pour la fixer.

Il ne reste qu'à comparer cette quantité d'eau avec celle que les rivières portent tous les jours à la mer: ce qu'il est difficile de calculer, puisqu'on ne peut mesurer ni la largeur du lit de ces rivières, ni la vitesse de leur courant. Il n'y a qu'une ressource, c'est d'établir une comparaison entre elles & la Tamise; & en les supposant plus grandes qu'elles ne sont réellement, on peut avoir une quantité d'eau plus considérable qu'elles n'en fournissent réellement dans la Méditerranée.

La Méditerranée reçoit neuf rivières considérables, savoir l'Ebre, le Rhône, le Tibre, le Pô, le Danube, le Neïster, le Boristhène, le Tanais & le Nil; toutes les autres sont peu de chose en comparaison. Cet ingénieux auteur suppose chacune de ces rivières dix fois plus grande que la Tamise, non qu'il y en ait aucune de si forte, mais afin de compenser toutes les petites rivières qui vont se rendre dans la même mer.

Il suppose que la Tamise au pont de Kingston, où la marée monte rarement, a 190 aunes de large & trois de profondeur, & que ses eaux parcourent l'espace de deux milles par heure. Si donc on multiplie 190 aunes de largeur de l'eau par trois aunes de profondeur, & le produit 390 aunes carrées par 48 milles ou 8 1/2 milles 480 aunes, qui est la vitesse que l'eau parcourt en un jour, le produit sera 25 millions 344 mille aunes cubiques d'eau, ou 20 millions 300 mille tonneaux qui se rendent chaque jour dans la mer Méditerranée.

Or si chacune de ces neuf rivières fournit dix fois autant d'eau que la Tamise, il s'ensuivra que chacune d'elles porte tous les jours dans la mer 203 millions de tonneaux d'eau, & conséquemment toutes les neuf ensemble donneront 1827 millions de tonneaux d'eau par jour.

Or cette quantité ne fait guère plus que le tiers de ce qui s'en exhale en vapeurs de la Méditerranée en douze heures de tems: d'où il paroît que la Méditerranée, bien loin d'augmenter ou de déborder par l'eau des rivières qui s'y déchargent, seroit bien-tôt desséchée si les vapeurs qui s'en exhalent n'y retournoient pas en partie au moyen des pluies & des rosées qui tombent sur sa surface.

V. Il y a des parties de l'Océan dont la couleur est différente des autres, & l'on en cherche la raison.

On observe que vers le pôle du nord la mer paroît être de couleur noire, brune sous la zone torride, & verte dans les autres endroits; sur la côte de la nouvelle Guinée elle paroît blanche & jaune par

endroits, & dans les détroits elle paroît blanchâtre sur la côte de Congo. Vers la baie d'Alvaro, où la petite rivière Gonzales se jette dans la mer, l'Océan est d'une couleur rouge, & cette teinture lui vient d'une terre minérale rouge sur laquelle la rivière coule. Mais l'eau la plus singulière pour sa couleur, est celle du golfe Arabique, qu'on appelle aussi par cette raison la mer Rouge. Il est probable que ce nom lui a été donné à cause du sable rouge qui se trouve sur son rivage, & qui contre sa nature se mêle souvent avec l'eau par la violence du flux & reflux, qui est extraordinaire dans ce golfe: de sorte qu'il le ballotte comme des cendres, & l'empêche de tomber au fond par sa violente agitation. Les marins confirment ce fait, & disent que cette mer paroît quelquefois aussi rouge que du sang; mais que si on met de cette eau dans un vase sans le remuer, le sable rouge se précipite, & qu'on peut le voir dans le fond. Il arrive souvent que de fortes tempêtes exerçant leur furie sur la mer Rouge vers l'Arabie & l'Afrique, emportent avec elles des monceaux de sable rouge capables d'engloutir des caravanes entières, & des troupes d'hommes & d'animaux, dont par succession de tems les corps se changent en véritables momies.

VI. Pourquoi la mer paroît-elle claire & brillante pendant la nuit, sur-tout quand les vagues sont fort agitées dans une tempête?

Ce phénomène nous paroît être expliqué par ce passage de l'optique de Newton, pag. 314. « Tous les corps fixes, dit-il, ne luisent-ils pas & ne jettent-ils pas de la lumière lorsqu'ils sont échauffés jusqu'à un certain point? Cette émission ne se fait-elle pas par le mouvement de vibration de leurs parties? Tous les corps qui ont beaucoup de parties terrestres & sur-tout de sulphureuses, ne jettent-ils pas de la lumière toutes les fois que leurs parties sont suffisamment agitées, soit que cette agitation se fasse par la chaleur, par la friction, la percussion, la putréfaction, par quelque mouvement vital, ou autre cause semblable? Par exemple, l'eau de la mer brille la nuit pendant une violente tempête, &c. »

VII. Comment arrive-t-il que l'Océan abandonne ses côtes en certains endroits, de sorte qu'il se trouve de la terre ferme où il y avoit autrefois pleine mer?

En voici les principales causes: 1°. si la violence des vagues qui s'élancent contre la côte est arrêtée par des rochers, des bas fonds, & des bancs répandus çà & là sous l'eau, la matière terrestre contenue dans l'eau, comme la boue, la vase, &c. fait un dépôt & augmente la hauteur des bancs de sable, au moyen de quoi ils opposent de plus en plus de la résistance à la violence de l'Océan, ce qui lui fait déposer encore plus de sédiment: de sorte qu'à la longue les bancs de sable étant devenus fort hauts, excluent tout à fait l'Océan & se changent en terre sèche.

2°. Ce qui contribue beaucoup à augmenter les bas-fonds, c'est quand ils sont de sable & de rocher: car alors la mer venant s'y briser & s'en retournant, n'en peut rien détacher; au lieu que toutes les fois qu'elle en approche elle y laisse un sédiment qui les augmente, comme je l'ai déjà dit.

3°. Si quelque rivage voisin est d'une terre légère, poreuse, & qui se détache aisément, le flux de la mer en emporte des parties qui se mêlent avec l'eau, & qu'elle dépose sur quelqu'autre côte adjacente qui se trouve plus dure. D'ailleurs quand la mer anticipe sur une côte, elle quitte autant de terrain sur une autre voisine.

4°. Les grandes rivières apportent une grande quantité de sable & de gravier à leurs embouchures

ou à l'endroit où elles se déchargent dans la mer, & l'y laissent, soit parce que le lit est plus large & moins profond à cet endroit, soit parce que la mer résiste à leur mouvement. C'est une observation que l'on fait principalement dans les pays où les rivières débordent tous les ans.

5°. Si les vents soufflent fréquemment de la mer vers les côtes, & que la côte elle-même soit de rocaillies ou d'une terre dure sans fable, elle amasse la vase & les sédiments, ce qui la rend plus haute.

6°. Si la marée y monte vite & sans beaucoup d'effort, & qu'elle descende lentement, elle apporte beaucoup de matières étrangères sur le rivage, & n'en remporte point.

7°. Si la côte a une longue pente oblique dans la mer, la violence des vagues se trouve ralentie & diminuée par degrés, au moyen de quoi la mer y dépose sa vase & sa boue.

Il y a plusieurs endroits ou cantons de terrain que l'on fait certainement avoir été couverts autrefois par l'Océan. L'endroit où est actuellement l'Égypte étoit une mer autrefois, comme le démontre l'expérience & le témoignage des anciens : car le Nil venant des régions éloignées de l'Éthiopie, quand il est débordé, couvre toute l'Égypte pour un tems ; & ensuite diminuant insensiblement, il dépose de la vase & une matière terrestre, que le cours violent du fleuve avoit entraînés avec lui ; au moyen de quoi l'Égypte devient plus élevée d'année en année. Mais avant que le Nil eût apporté cette quantité si prodigieuse de matière, la mer, qui maintenant est repoussée par la hauteur que l'Égypte a acquise, couvroit alors tout son terrain.

Le Gange & l'Inde, deux fameuses rivières de l'Inde, font le même effet que le Nil par leurs inondations, aussi-bien que le Rio de la Plata au Brésil. Il est probable que la Chine s'est formée de la même manière, ou du moins qu'elle s'est considérablement étendue, parce que le fleuve rapide appelé *Hoambo*, qui coule de la Tartarie dans la Chine, & qui est sujet à des débordemens fréquens, quoique non annuels, contient tant de fable & de gravier, que ces matières font presque le tiers de ses eaux.

Ces exemples démontrent la quatrième cause ; savoir que les rivières font que la mer abandonne la côte ; mais il y a plusieurs pays où la mer elle-même est cause de cet abandon, parce qu'elle apporte & dépose sur le rivage assez de matière & de sédiment pour augmenter la hauteur de la côte, de manière qu'elle n'est plus en état de la couvrir de ses eaux. C'est ainsi que la Hollande, la Zélande & la Gueldres ont été formées, car la mer couvroit autrefois ces pays, comme il est démontré, tant par les anciens monumens conservés dans l'Histoire, que par la qualité même de leur terrain. On trouve dans les montagnes de Gueldres, près de Nimegue, des coquillages de mer ; & en creusant la terre en Hollande, on a trouvé à une grande profondeur des arbrisseaux de mer & des matières marécageuses. Outre cela, la mer même y est plus haute que les terres, qui en feroient submergées si on ne la retenoit par des digues & des écluses. D'un autre côté, il y a des gens qui croient avec assez de vraisemblance que la Hollande & la Zélande ont été formées des sédiments déposés par le Rhin & la Meuse. De même la Prusse & les pays voisins s'agrandissent de jour en jour, parce que la mer se retire.

VIII. Il n'est pas difficile de comprendre par quelle raison l'Océan couvre la terre dans des lieux où il n'y avoit point d'eau auparavant.

Cela peut arriver de plusieurs manières : 1°. quand il se fait passage dans les terres en formant des baies & des détroits, comme la Méditerranée, la baie de Bengale, le golfe d'Arabie, &c. Ainsi se sont formés

les détroits d'entre la Sicile & l'Italie, entre Ceylan & l'Inde, entre la Grèce & le Nègrepont ; les détroits de Magellan, de Manille & du Sund. Quelques-uns même prétendent que l'Océan atlantique a été ainsi formé, & qu'il a séparé l'Amérique d'avec l'Europe, afin de pouvoir par ce moyen expliquer plus aisément comment les habitans descendent d'Adam. Il est certain qu'un prêtre égyptien dit à Solon l'athénien, qu'environ 600 ans avant Jésus-Christ (comme on le voit dans le *Timée* de Platon) il y avoit vis-à-vis du détroit de Gibraltar une île plus grande que l'Afrique & l'Asie, qu'on appelloit *Atlantis*, & que par un grand tremblement de terre & une inondation, la plus grande partie fut submergée en un jour & une nuit : ce qui nous fait voir qu'il y avoit parmi les sçavans d'Égypte une tradition que l'Amérique avoit été séparée du vieux monde plusieurs siècles auparavant.

2°. Quand les eaux de la mer sont poussées par de gros vents sur les côtes, & qu'elles minent les rivages & les bancs formés par la nature ou par l'industrie des hommes, il y a plusieurs exemples d'inondations considérables, comme autrefois en Thessalie, & plus récemment dans la Frise & le pays de Holstein.

3°. Quand par les mêmes causes l'Océan se répand dans les terres, & y forme des îles en plusieurs endroits, comme dans les Indes orientales.

4°. Quand la mer mine ses bords & entre dans les terres, par exemple, la mer Baltique s'est étendue dans la Poméranie, & a détruit *Vineta* port de mer très-célebre. La mer a miné la côte de Norwege, & séparée du continent quelques îles. L'Océan germanique est entré dans la Hollande auprès du village de Catti, & a submergé un grand espace de terrain. Les ruines de l'ancien château Breton qui étoit un lieu de garnison des Romains, sont fort avancées dans la mer, & ensevelis sous les eaux. Dans la partie méridionale de Ceylan, auprès de l'Inde, la mer a mangé 20 milles de terrain, & forme une petite île ; on pourroit citer encore beaucoup d'autres exemples.

On conçoit aisément, par ce détail historique, que l'Océan occupe maintenant des lieux qui faisoient autrefois partie du continent, & qui pourront retourner à leur premier état, si le monde dure encore des milliers d'années.

I X. Enfin, on demande pourquoi, il y a peu d'îles dans le milieu de l'Océan, & qu'on ne trouve jamais de petites îles ramassées, qu'auprès des grandes îles ou du continent.

L'expérience confirme la vérité de ce fait, & personne n'en doute. On trouve à peine une petite île dans le milieu de l'Océan pacifique ; & il y en a très-peu dans le grand Océan, entre l'Afrique & le Brésil, si ce n'est Sainte-Hélène & l'île de l'Ascension ; mais c'est sur les côtes de l'Océan & du grand continent que se trouvent toutes les îles, excepté celles que je viens de nommer, & sur-tout les bouquets d'îles. Celles de la mer Egée sont auprès de l'Europe & de l'Asie & le continent méridional : il n'y a que les Açores qui semblent être au milieu de l'Océan, entre l'Amérique & le vieux Monde, quoiqu'elles soient plus proches du dernier.

La cause de ce phénomène paroît venir de ce que la mer les a séparées du continent, en se faisant passage dans les terres, & qu'elle n'a pas pu les couvrir, à cause de leur hauteur ; peut-être aussi que quelques-unes ont été formées de la manière suivante. La mer ayant miné quelque étendue de terrain, & ne pouvant pas en emporter les petites parties, les a déposées insensiblement auprès de la terre, ce qui a formé à la fin des îles : mais on voit peu d'îles dans le milieu de l'Océan. 1°. Parce que la mer n'a

pas pû emporter si loin les particules qu'elle détachoit des côtes ; 2°. parce que l'eau y a beaucoup de force & un mouvement qui tend à augmenter la profondeur de la mer , plutôt qu'à former des îles ; 3°. parce que n'y ayant point là de continent , il n'a pas pû se former des grappes d'îles de la manière dont j'ai dit qu'elles se formoient. Cependant dans les tems reculés , lorsque le milieu de l'Océan n'étoit pas où il est maintenant , il a pû y avoir des grappes d'îles , que la force de l'eau aura pû miner & détruire par la fuite des fiecles. *Le Chevalier DE JAVCOURT.*

Océan , (*Mythol.*) les Poètes ont jugé à propos d'en faire une divinité : Hésiode nous dit que l'Océan eut de Thétis prise pour la terre , tous les fleuves dispersés dans le monde , & la plupart des Nymphes qui , par cette raison portèrent le nom d'Océanides. Homère va plus loin , il atteste que l'Océan est le premier de tous les dieux ; les hymnes attribués à Orphée nous débitent la même idée. Virgile lui-même l'appelle le pere de toutes choses, *Oceanum patrem rerum*, suivant la doctrine de Thalès , qui enseignoit d'après les Egyptiens , que l'eau étoit la matiere premiere dont tous les corps étoient composés.

Homère fait faire aux dieux de fréquens voyages chez l'Océan , où ils passaient douze jours de suite dans la bonne chere & les festins : c'est une allusion que le poète grec fait à une ancienne coutume des peuples qui habitoient sur les bords de l'Océan atlantique , lesquels célébroient dans une certaine saison de l'année des fêtes solennelles , où ils portoient en procession la statue de Jupiter , de Neptune & des autres dieux , & leur offroient des sacrifices.

Les Grecs & les Romains n'oublièrent point de leur côté de sacrifier à la divinité de l'eau , sous le nom de l'Océan , ou sous celui de *Poseidon* chez les uns , & de *Neptune* chez les autres. De-là , tant d'autels & de temples que le paganisme éleva à la gloire de ce dernier , dont la souveraineté bornée d'abord à la Méditerranée , s'étendit depuis à toutes les autres mers. Nous apprenons de Diodore de Sicile , que les Egyptiens donnerent le nom d'Océan au Nil , & qu'ils le reconnurent pour une divinité suprême.

D'anciens monumens nous représentent l'Océan sous la figure d'un vieillard , assis sur les ondes de la mer , & ayant près de lui un monstre marin ; ce vieillard tient une urne , dont il verse de l'eau , symbole de la mer , des fleuves & des fontaines. (*D. J.*)

Océanides , f. f. pl. (*Mythol.*) c'étoient les filles de l'Océan & de Thétis. Hésiode compte soixante-douze nymphes *Océanides* , dont il a forgé les noms , qu'il n'est pas nécessaire de transcrire ici. (*D. J.*)

OCELUM ou OCELUS , (*Géog. anc.*) ancienne ville ou bourg de la Gaule dans les Alpes , que César dit être la dernière ville de la province citérieure , *oppidum citerioris provincie extremum*. MM. de Valois & Sanfon croient que c'est *Exiles* en Dauphiné , dans la vallée de la Doria , entre le mont de Genève & la ville de Suze. (*D. J.*)

OCHÉ , (*Géog. anc.*) en grec *ὄχη* ; montagne de l'île d'Eubée , selon Strabon , qui met la ville de Caryste au pié de cette montagne. (*D. J.*)

OCHES , f. f. (*Charpent.*) entailles ou marques que font les Charpentiers sur des regles de bois , pour marquer des mesures. (*D. J.*)

OCHIO , (*Géog.*) contrée du Japon dans l'île de Nippon , elle comprend onze provinces , & a pour capitale Jedo. (*D. J.*)

OCHLOCRA Tie , f. f. (*Gouvern.*) *ὀχλοκρατία* ; abus qui se glisse dans le gouvernement démocratique , lorsque la vile populace est seule maîtresse des

affaires. Ce mot vient d'*ὄχλος* , *multitude* , & *κρατός* , *puissance*.

L'ochlocratie doit être regardée comme la dégradation d'un gouvernement démocratique : mais il arrive quelquefois que ce nom dans l'application qu'on en fait , ne suppose pas tant un véritable défaut ou une maladie réelle de l'état , que quelques passions ou mécontentemens particuliers qui sont cause qu'on se prévient contre le gouvernement présent. Des esprits orgueilleux qui ne sauroient souffrir l'égalité d'un état populaire , voyant que dans ce gouvernement chacun a droit de suffrage dans les assemblées où l'on traite des affaires de la république , & que cependant la populace y fait le plus grand nombre , appellent à tort cet état une *ochlocratie* ; comme qui diroit un gouvernement où la canaille est la maîtresse , & où les personnes d'un mérite distingué , tels qu'ils se croient eux-mêmes , n'ont aucun avantage par-dessus les autres ; c'est oublier que telle est la constitution essentielle d'un gouvernement populaire , que tous les citoyens ont également leur voix dans les affaires qui concernent le bien public. Mais , dit Cicéron , on auroit raison de traiter d'*ochlocratie* , une république où il se feroit quelque ordonnance du peuple , semblable à celle des anciens Ephésiens , qui , en chassant le philosophe Hermodose , déclarerent que personne chez eux ne devoit se distinguer des autres par son mérite. *Nemo de nobis unus excellat.* Cic. *Tusc. quest. lib. V. cap. xxxvj.* (*D. J.*)

OCHNA , (*Botan. exot.*) genre de plante que le pere Plumier 32 , & Linnæus , *gen. plant. p. 819.* caractérisent ainsi.

Le calice de la fleur est composé de cinq petites feuilles ovales , pointues à l'extrémité , & qui tombent avec la fleur. Cette fleur est formée de deux pétales , arrondis & obtus. Les étamines sont des filets extrêmement déliés qui se réunissent à leur extrémité. Le germe du pistil est ovale , & se termine en un style pointu , droit , & plus long que les étamines. Le fruit est un placenta charnu , arrondi , contenant dans chacun de ses côtés , une seule baie ovoïde. Ses semences sont uniques , & pareillement de forme ovale. (*D. J.*)

OCHRE , f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *ochrus* , genre de plante à fleur papilionacée ; le pistil sort du calice & devient dans la suite une filique le plus souvent cylindrique , qui renferme des semences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre , que les feuilles sont rangées une à une ou par paire , & toujours terminées par une main. Tournefort , *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (*I*)

OCHRES , (*Hist. nat. Minéral.*) *ochræ terræ metallica* ; c'est ainsi qu'on nomme dans l'histoire naturelle des terres colorées & métalliques , formées par la décomposition des métaux qui se vitriolisent , tels que le fer , le cuivre & le zinc ; l'on voit par-là qu'il y a différentes especes d'ochres , & elles varient considérablement pour la couleur , pour la densité & par les autres terres étrangères avec lesquelles elles sont mêlées.

L'ochre de fer doit être regardée comme une vraie mine de fer , dont on tire ce métal en y joignant une matiere inflammable qui lui rend le phlogistique qu'il avoit perdu. On trouve de l'ochre rouge que l'on nomme quelquefois *rubrica* ou *ochre rouge naturelle* ; l'ochre jaune ; elle est quelquefois d'un jaune de safran , d'autres fois elle est d'un jaune moins vif , elle est très-fine & colore les doigts ; on l'appelle quelquefois *moëlle de pierre* ; l'ochre brune est d'un brun plus ou moins foncé.

Toutes les ochres varient pour la consistance , il y en a qui ont la dureté des pierres , tandis que d'au-

tres sont très-friables & se trouvent même sous la forme d'une poudre légère. Il y a de l'ochre qui a la forme d'écaillés minces ou de feuillets ; telle est celle qui forme les enveloppes, dont les étites ou pierres d'aigle sont composées.

Il sera aisé de se former une idée de la formation de l'ochre, si l'on fait attention que le vitriol, toutes les fois qu'on en fait la dissolution dans l'eau, dépose une substance terreuse jaune, qui n'est autre chose que du fer privé de son phlogistique ; cette substance terreuse est une ochre pure. De même dans le sein de la terre les pyrites martiales se décomposent peu-à-peu, se changent en vitriol, qui lui-même, par l'humidité & le contact de l'air, souffre de l'altération & dépose cette terre jaune que nous appelons ochre.

Quelques auteurs parmi lesquels on compte MM. Hill & Emanuel Mendez d'Acosta, ont distingué les ochres & en ont fait différentes classes, suivant qu'elles font ou ne font point effervescence avec les acides, c'est-à-dire, d'après les différentes terres avec lesquelles les ochres se trouvent accidentellement mêlées ; mais l'ochre pure, c'est-à-dire, la terre métallique produite par la décomposition de la pyrite vitriolique, ne fait point d'effervescence avec les acides ; quand cela lui arrive, c'est un signe que l'ochre est jointe avec quelque terre calcaire. Cependant comme l'ochre est une vraie mine de fer que l'on exploite très-souvent, il est à-propos de connaître la nature des terres avec lesquelles elle peut être mêlée, afin de savoir quel fondant il sera à-propos d'y joindre pour en tirer le fer avec profit. En effet, si l'ochre est mêlée, par exemple, avec une terre calcaire, on sent qu'il sera bon de lui joindre une terre argilleuse, parce que la terre argilleuse se vitrifie avec la terre calcaire. Voyez l'art. FONDANT. Cette observation peut être utile, vu que l'ochre est la mine de fer la plus commune en France, & que l'on exploite le plus ordinairement ; en effet, les ochres font des couches souvent très-considérables, & qui s'étendent dans un très-grand espace de terrain.

La substance que les Minéralogistes appellent ochre de cuivre, est un cuivre décomposé & produit par le vitriol cuivreux. Cette ochre est ou verte ou bleue ; la première, s'appelle vert de montagne ; la seconde, s'appelle bleu de montagne, & toutes deux sont comprises sous le nom de chrysocolle. Voyez ces différens articles.

Comme le zinc a aussi la propriété de se vitrioliser, on compte aussi une ochre de zinc, c'est la terre ou pierre calaminaire.

L'ochre qui est produite par le fer lorsqu'elle est bien pure, s'emploie dans la peinture pour les jaunes & pour les bruns ; en faisant réverbérer ces ochres sous une moufle, elles deviennent d'un rouge plus ou moins vif, suivant que l'ochre est plus ou moins mêlée avec des terres étrangères, ou suivant que la partie ferrugineuse y domine ; en essayant les ochres de nos pays de cette manière, on verroit que souvent on fait venir de bien loin des couleurs que l'on pourroit se procurer à beaucoup moins de frais, sur-tout si on vouloit un peu examiner la terre. Le giallolino ou jaune de Naples, n'est autre chose que de l'ochre. L'ochre de rue est une ochre d'un jaune tirant sur le rouge : la couleur qu'on appelle brun rouge, est aussi une espèce d'ochre. Quant à la terre d'ombre, on la regarde plutôt comme une terre bitumineuse, que comme de l'ochre.

Dans la Médecine, l'ochre comme toutes les substances ferrugineuses, est regardée comme dessiccative & comme astringente. (—)

OCHRIDA, LAC D', (Géog.) lac de la Turquie en Europe, entre l'Albanie au couchant, & le Co-

ménolitari au levant. Ce lac n'a qu'une demi-lieue de large sur dix lieues de long, & une seule ville du même nom, autrement dite Giustandil. Les anciens ont connu ce lac sous le nom de lacus Lycuicus.

OCHSENFURT, (Géogr.) ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg. Elle est sur le Mein, à 5 lieues S. E. de Wurtzbourg. Long. 27. 50. lat. 49. 40.

OCHUMS, (Géog.) rivière de la Mingrelie, qui, selon le pere Archange Lamberti, a deux sources dans le Caucase, & se jette dans la mer Noire.

OCHUS, (Géog. anc.) rivière d'Asie dans la Bactriane, selon Ptolomée, l. VI. c. xj. Il en met sa source à 110 degrés de long. & 59 degrés de lat. Cette rivière se perd dans l'Oxus à 119 degrés de long. & 44 degrés 20' de lat. Strabon parle de ce fleuve d'une manière inintelligible. Selon M. de Lisle, le Zotale est l'Ochus de Strabon. Arien parle de l'Ochus, montagne de la Perse proprement dite. (D. J.)

OCKER, l', (Géog.) rivière d'Allemagne en basse-Saxe, dans les états de la maison de Brunfwick. Elle se perd dans l'Aller, environ trois lieues au-dessous de Gifhorn.

OCNUS, (Littér.) c'étoit un homme laborieux ; dit Pausanias, qui avoit une femme fort peu ménagère ; de sorte qu'elle dépensoit en un moment tout ce qu'il pouvoit gagner à la sueur de son visage. Dans le fameux tableau de Polignote, il est représenté assis, faisant une corde avec du jonc ; une ânesse qui est auprès, mange cette corde à mesure, & rend inutile tout le travail du cordier. Ce tableau donna lieu à un proverbe chez les Grecs : pour dire, c'est bien de la peine perdue, on disoit, c'est la corde d'Ocnus. (D. J.)

OCOCOLIN, f. m. (Hist. nat. Orn.) perdrix de montagne, perdix montana, oiseau de la grosseur de la perdrix grise. Il a près de dix pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'au bout des ongles : la tête, la gorge & le haut du cou sont fauves ; le bas du cou, la poitrine, la partie antérieure du ventre, les côtés du corps & les plumes du dessous de la queue ont une couleur de marron clair : celle des plumes du dos, du croupion, des épaules & du dessus de la queue est la même, excepté que le bord de chaque plume est brun ; le bas-ventre & les jambes sont d'un fauve très-clair : la fausse aile & les grandes plumes de l'aile ont une couleur grise, mêlée de brun, à l'exception du bord extérieur qui a un peu de roussâtre. La queue est composée de vingt plumes ; les six du milieu sont de couleur de marron, mêlée de brun, & à l'extrémité est un peu blanchâtre : les sept autres de chaque côté ont une couleur de marron clair. On trouve cette espèce de perdrix sur les montagnes ; elle descend quelquefois dans les plaines, & elle se mêle avec les perdrix grises. Ornit. de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU.

OCOCOLIN du Mexique, perdrix de montagne du Mexique, seu perdix montana Hernandezii. Ravi ; cet oiseau est plus gros que la perdrix grise, il a un pié à neuf pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des ongles. Les couleurs dominantes de cet oiseau sont le brun, le jaunâtre & le fauve mêlés ensemble. Il y a quelques plumes grises & blanches sur la tête & sur le cou, dont la couleur est fauve. Le dessus de la tête, la gorge & les côtés du corps ont des taches noires ; la face intérieure des ailes est cendrée, & la face supérieure est grise, avec des taches blanches & des taches rouffes. Le bec & les piés sont d'un rouge pâle. On trouve cet oiseau au Mexique. Ornit. de M. Brisson, tom. I. V. OISEAU.

OCOS, OQUA, ou OCQUE, (Comm.) poids de Turquie qui pèse quatre cens dragmes, ou trois livres deux onces, poids de Marseille. Quarante-

quatre ocques, & en quelques échelles du Levant, quarante-cinq, composent le quintal de Turquie de cent rottes ou rotons. Voyez ROTTES, *Dictionn. de Comm.*

OCOSCOL, (*Hist. nat.*) nom d'un arbre qui croit en Amérique, dans la nouvelle Espagne. Ses feuilles ressemblent à celles du lierre; son écorce est grise & épaisse. Lorsqu'on y fait une incision, il en sort une substance résineuse, rougeâtre & transparente, qui est le liquidambar. Voyez cet article.

OCRA, (*Géogr. anc.*) montagne qui fait partie des Alpes, & qui, selon Strabon, servoit de bornes entre les peuples Carni & le Norique. Ce sont aujourd'hui les Alpes entre Gorice, Lobach & Trieste.

OCRÉATULE, f. f. (*Hist. nat.*) nom donné par Llwyd à une pierre inconnue, semblable à la jambe d'un homme.

OCRICULUM, (*Géog. anc.*) ville qui étoit sur la voie Flaminienne & dans l'Apennin. Strabon, *Tite-Live, liv. XX. ch. xj.* Tacite. *liv. III. c. lxxvij.* Pline le jeune, *epist. xxv. l. VI.* & Ptolomée, *l. III. c. j.* en font mention. Le nom vulgaire est aujourd'hui *Otricoli.*

OCRINUM, PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'île d'Albion, dont parle Ptolomée, *liv. II. ch. ij.* Quelques-uns croient que c'est aujourd'hui *Landfend*, & d'autres la pointe du *Lésard.*

OCTAËTERIDE, CYCLE, (*Chronol.*) en grec *ὀκταετηρίς*, c'étoit chez les Grecs, un cycle ou terme de huit ans, au bout desquels on ajoutoit trois mois lunaires. Ce cycle fut en usage, jusqu'à ce que Meton l'Athénien reforma le calendrier, en inventant le nombre d'or, ou le cycle de dix-neuf ans. Voyez Potter, *Archæol. græc. tom. I. p. 460.* (D. J.)

OCTAHEDRE, ou OCTAEDRE, f. m. nom qu'on donne en Géométrie à l'un des cinq corps réguliers, qui consiste en huit triangles égaux équilatéraux. Voyez CORPS RÉGULIER.

On peut regarder l'*octaèdre* comme composé de deux pyramides quadrangulaires, qui s'unissent par leurs bases (voyez PYRAMIDE): ainsi on peut trouver la solidité de l'*octaèdre* en multipliant la base carrée d'une de ces pyramides par le tiers de sa hauteur, & en doublant ensuite le produit.

Le carré du côté de l'*octaèdre* est la moitié du carré du diamètre de la sphère circonscrite.

Euclide a donné dans ses élémens une méthode pour inscrire un cube dans un *octaèdre*. Le pere Lamy, dans ses élémens de Géométrie, ayant voulu résoudre ce problème d'une autre manière qu'Euclide, a commis un paralogisme. On en peut voir la preuve & le détail dans les *mémoires de l'académie de 1726.* M. de Mairan y prouve que le prétendu *octaèdre* inscrit par le pere Lamy n'en est pas un, & fait sur cette matière plusieurs autres remarques utiles & curieuses. (E)

Le cube inscrit par Euclide a ses angles appuyés sur les faces de l'*octaèdre*; le prétendu cube inscrit par le pere Lamy, a au contraire ses angles contigus aux angles de l'*octaèdre*. M. de Mairan fait voir, & cela est très-facile, qu'on peut corriger le cube du pere Lamy, en laissant ses angles appuyés à ceux de l'*octaèdre*, & qu'on peut d'ailleurs inscrire une infinité de cubes dans l'*octaèdre* dont les angles seront placés sur les faces de l'*octaèdre*, & placés dans une courbe. Ainsi M. de Mairan a non-seulement corrigé le pere Lamy, mais étendu la théorie d'Euclide. (O)

OCTANT ou OCTILE, f. m. se dit en Astronomie, d'une espèce d'aspect ou position de deux planètes, dans laquelle elles sont distantes l'une de l'autre de la huitième partie d'un cercle, c'est-à-dire de 45 degrés. Voyez ASPECT.

On appelle aussi *octant* un instrument d'Astronomie qui renferme 45 degrés. Voyez INSTRUMENT DE M. HADLEY. (E)

On dit que la Lune est dans les *octans*, lorsqu'elle est à 45, 135, 225, 315 degrés du lieu du Soleil, c'est-à-dire à 45° + 0, ou 45° + 90°, ou 45° + 180, ou 45 + 270. C'est dans ces *octans* que l'inégalité découverte par Ticho, & appelée *variation*, est la plus grande qu'il est possible. En effet, cette inégalité est proportionnelle au sinus du double de la distance de la Lune au Soleil, qui dans les *octans* devient égal au sinus total. (O)

OCTAPLES, (*Littér. sacrée.*) les *octaples* étoient une espèce de bible polygloite d'Origene à huit colonnes. Elle contenoit 1°. le texte hébreu en caractère hébraïque; 2°. le même texte en caractères grecs; 3°. la version d'Aquila; 4°. celle de Symmaque; 5°. celle des septante; 6°. celle de Théodotion; 7°. celle qui s'appelloit la *cinquième grecque*; 8°. enfin celle qu'on nommoit la *sixième*. Voyez pour vous éclairer sur toutes les différentes versions des livres sacrés, rassemblées par ce pere de l'Eglise en plusieurs colonnes, le mot ORIGENE, HEXAPLES, *Critique sacrée.* (D. J.)

OCTATEUQUE, f. m. en Théologie & en littérature sacrée, signifie les huit premiers livres de l'ancien Testament; savoir, la Genese, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deuteronomie, le livre de Josué, & le livre des Juges. Ce mot est formé du grec *οκτω*, huit, & *τευχος*, livre, ouvrage. Voyez BIBLE & PENTATEUQUE. Procope de Gaze a fait dix livres de commentaires sur l'*Octateuque*.

OCTAVA *subst. f.* (*Hist. anc.*) le huitième du grain des porteurs. Sous le triumvirat d'Antoine, d'Auguste & de Lépide, les affranchis étoient tenus de donner le huitième de leurs revenus. Dans la suite, on exigea le même impôt de toutes les marchandises qui entroient. On appella les receveurs, *octaviarici*, octaviaires. Les soldats qu'on assignoit à quelqu'un pour le défendre des insultes du peuple, s'appellerent aussi *octaviarici*.

OCTAVANORUM COLONIA, (*Géog. ancien.*) c'est Fréjus, nommé en latin *Forum julium*, qui devint une colonie d'Octaviens, c'est-à-dire, de soldats d'Auguste, dont le nom étoit *Octave*. Cette ville étoit alors maritime. (D. J.)

OCTAVE, f. f. (*Hist. eccl.*) se dit dans l'église romaine d'un espace de tems de huit jours destiné à la célébration d'une fête, dont on en répète en grande partie l'office; comme les hymnes, les antiennes, les versets, & toujours à matines une leçon relative à cette fête. L'office dans l'*octave* est ordinairement semi-double, excepté le huitième & dernier jour, qu'on nomme proprement l'*octave*, où il est double majeur. Ainsi il y a l'*octave* de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, de la fête Dieu, de la dédicace, &c. Voyez DOUBLE, SEMI DOUBLE, &c.

OCTAVE, se dit aussi d'une station de prédicateur qui prêche plusieurs sermons pendant l'*octave* de la fête-Dieu. Cette coutume a été établie en France, sur-tout depuis l'hérésie des sacramentaires, pour instruire les peuples plus particulièrement sur le sacrement de l'Eucharistie, & les affermir dans la foi de la présence réelle. Ainsi l'on dit que tel prédicateur a prêché l'*octave* dans telle ville, telle cathédrale, telle paroisse.

OCTAVE, (*terme de Commerce.*) ce mot signifie la huitième partie ou le demi-quart d'une aune: ainsi quand on dit qu'un taffetas est de cinq *octaves*, cela doit s'entendre qu'il a cinq huitièmes d'aune, ou une demi-aune demi-quart de large; qu'un autre est de trois *octaves*, cela veut dire qu'il est de trois huitièmes, ou d'un quart & demi d'aune de large.

On se sert de ce terme d'*octave* pour distinguer les taffetas qui ont d'autres largeurs que la largeur ordinaire, qui est une demi-aune.

Octave se dit encore dans le commerce du change, d'un certain droit ou salaire qui se paye aux agens, ou courtiers de change, qui est de 2 sous 6 deniers, ou de la huitième partie d'une livre tournois pour chaque fois cent livres contenus aux lettres & billets de change, ou autres papiers dont ils procurent la négociation; ce qui est à raison de vingt-cinq sous par mille livres. *Savari. (D. J.)*

OCTAVE, en *Musique*, est la plus parfaite des consonnances; c'est, après l'unisson, celui de tous les accords dont le rapport est le plus simple. L'unisson est en raison d'égalité, c'est-à-dire comme 1 à 1: l'*octave* est en raison double, c'est-à-dire comme 1 à 2, & ces deux accords ont entr'eux tant de conformité que dans l'harmonie on les prend presque indifféremment l'un pour l'autre.

Cet intervalle s'appelle *octave*, parce que, pour marcher diatoniquement d'un de ses termes à l'autre, il faut passer par sept degrés & faire entendre huit sons différens.

Voici les propriétés singulières qui distinguent l'*octave* de tous les intervalles.

1°. L'*octave* renferme entre ses bornes tous les sons primitifs & originaux; ainsi après avoir établi un système ou une suite de sons dans l'étendue d'une *octave*, si l'on veut prolonger cette suite, il faut nécessairement reprendre le même ordre dans une seconde *octave*, & de même pour une troisième, & une quatrième, où l'on ne trouvera jamais aucun son qui ne soit la réplique de quelqu'un des premiers. Une telle série est appelée *échelle de musique*. Voyez *ÉCHELLE & GAMME*. C'est en vertu de cette propriété de l'*octave* qu'elle a été appelée *diapason* par les Grecs. Voyez *DIAPASON*.

2°. L'*octave* renferme encore toutes les consonnances & toutes leurs différences, c'est-à-dire tous les intervalles simples, tant consonnans que dissonnans, & par conséquent toute l'harmonie. Établissons toutes les consonnances sur un même son fondamental & commun, nous aurons la table suivante,

120	100	96	90	80	75	72	60
120, 120, 120, 120, 120, 120, 120, 120							

qui revient à celle-ci,

1	$\frac{5}{6}$	$\frac{4}{5}$	$\frac{3}{4}$	$\frac{2}{3}$	$\frac{5}{8}$	$\frac{3}{5}$	$\frac{1}{2}$
---	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

c'est-à-dire qu'on y trouve toutes les consonnances dans cet ordre, la tierce mineure, la tierce majeure, la quarte, la quinte, la sixte mineure, la sixte majeure, & enfin l'*octave*. Par où l'on voit que les consonnances simples sont toutes contenues entre l'*octave* & l'unisson: il y a même plus, car elles peuvent être entendues toutes à-la-fois dans l'étendue d'une *octave* sans aucun mélange de dissonnances. Formez à-la-fois quatre sons, *ut*, *mi*, *sol*, *ut*, en montant du premier *ut* à son *octave*, ils formeront entr'eux toutes les consonnances, & ne formeront nul autre intervalle. Prenez deux de ces sons comme il vous plaira, l'intervalle en fera toujours consonnant. C'est de cette union de toutes les consonnances que l'accord qui les produit s'appelle *accord parfait*. Voyez *ACCORD*.

3°. Tout son consonnant avec un des termes de l'*octave* est aussi consonnant avec l'autre: par conséquent tout intervalle dissonnant avec l'un est aussi dissonnant avec l'autre.

4°. Enfin l'*octave* a cette propriété plus singulière encore que toutes les autres, de pouvoir être ajoutée

à elle-même, c'est-à-dire doublée, triplée & multipliée à volonté sans changer de nature, & sans que le produit cesse d'être une consonnance.

Cette multiplication de l'*octave* est cependant bornée à notre égard par l'étendue de nos perceptions, & un intervalle de huit *octaves* excède déjà cette étendue. Voyez *SONS GRAVES*, *SONS AIGUS*. Les *octaves* mêmes perdent quelque chose de leur harmonie en se multipliant, une triple *octave* commence déjà à être moins agréable qu'une *octave* simple, une quatrième *octave* moins qu'une triple, & enfin à la cinquième *octave* la trop grande composition du rapport, & l'extrême distance des sons ôte presque tout son agrément à la consonnance.

C'est de l'*octave* qu'on tire la génération de tous les intervalles par des divisions & subdivisions harmoniques. Si vous divisez harmoniquement l'*octave* 3, 6, par le nombre 4, vous aurez d'un côté la quarte 3, 4, & de l'autre la quinte 4, 6.

Divisez de même la quinte 10, 15, harmoniquement par le nombre 12, vous aurez la tierce mineure 10, 12, & la tierce majeure 12, 15. Enfin divisez la tierce majeure 72, 90, encore harmoniquement par le nombre 80, vous aurez le ton mineur 72, 80, ou 9, 10, & le ton majeur 80, 90, ou 8, 9, &c.

Il faut remarquer que ces divisions harmoniques donnent toujours deux intervalles inégaux, dont le moindre est au grave & le plus grand à l'aigu. Que si l'on fait les mêmes divisions selon la proportion arithmétique, ce qui est encore plus facile, on aura le moindre intervalle à l'aigu & le plus grand au grave. Ainsi l'*octave* 2, 4, partagée arithmétiquement donnera d'abord la quinte 2, 3, au grave; puis la quarte 3, 4, à l'aigu; la quinte 4, 6, donnera premièrement la tierce majeure 4, 5, puis la tierce mineure 5, 6, & ainsi des autres.

Le système complet de l'*octave* est de cinq tons & deux demi-tons, formant entr'eux autant de degrés diatoniques sur les sept sons de la gamme jusqu'à l'*octave* du premier. Mais comme chaque ton peut se partager en deux demi-tons, la même *octave* se divise aussi chromatiquement en douze intervalles d'un demi-ton chacun formés pour douze sons différens, dont les sept précédens gardent leur nom, & les cinq autres prennent chacun le nom du son diatonique le plus voisin. Voyez *ÉCHELLE*.

Je ne parle point ici des *octaves* diminuées & superflues, parce que dans l'harmonie ni dans la mélodie les *octaves* ne s'alterent jamais.

Il est défendu en composition de faire deux *octaves* de suite entre différentes parties, sur-tout par mouvement semblable; mais cela est permis & même élégant fait à dessein & à propos dans toute la suite d'un air ou d'un trait de chant: c'est ainsi que dans plusieurs *concerto* toutes les parties prennent le *ri-pieno* par intervalles à l'*octave* ou à l'unisson. (S)

OCTAVIER, v. n. en *Musique*, quand on force le vent dans un instrument à vent, le son monte aussi-tôt à l'*octave*, c'est ce qu'on appelle *octavier*. En renforçant ainsi l'inspiration, l'air renfermé dans le tuyau & contraint par l'air extérieur, est obligé, pour céder à la vitesse des oscillations, de se partager en deux colonnes égales, ayant chacune la moitié de la longueur du tuyau: & c'est ainsi que chacune de ces moitiés sonne l'*octave* du tout. Une corde de violoncelle *octavie* par un principe semblable, quand le coup d'archet est trop brusque ou trop voisin du chevalet. C'est un défaut dans l'orgue quand un tuyau *octavie*, cela vient de ce qu'il prend trop de vent. (S)

OCTAVINE, f. f. (*Musique*.) cet instrument de musique est une espèce de petite épinette, qui, pour être transportée plus commodément, n'a que la pe-

tite octave, ou le petit jeu du clavecin. (D. J.)
 OCTAVO, f. m. (Comm. Monnoie.) monnoie de cuivre qui a cours en Espagne. L'octavo ou ochavo vaut deux maravedis de Vellon, & il en faut dix-sept pour une réale aussi de Vellon. Il y a des octavos de quatre ou de huit maravedis ; mais on les appelle ordinairement les uns des *quartas*, & les autres des *doubles quartas*.

OCTAVUM, (Géog. anc.) ville d'Afrique & siege épiscopal en Numidie. Il ne faut pas confondre celui-ci avec un autre siege épiscopal de même nom, situé dans la Byzacene. (D. J.)

OCTILE ou OCTANT, f. m. terme d'Astrologie, qui signifie l'aspect de deux planetes éloignées l'une de l'autre de 45 degrés, ou de la huitieme partie de la circonférence du zodiaque, c'est-à-dire d'un signe & demi. Voyez OCTANT & TRIOCTILE.

OCTIREME, *octoremis*, f. f. (Marine des anc.) bâtiment des anciens, selon les uns, à huit rangs de rames ; & selon les autres, ou à huit rangs de rameurs, ou à huit rameurs sur chaque rame ; car les sentimens des savans sont fort partagés ; nous traiterons ailleurs cette matiere.

OCTOBRE, (Calendrier de l'ancienne Rome.) huitieme mois de l'année dans le calendrier de Romulus, & le dixieme dans celui de Numa ; il a toujours gardé son premier nom, malgré les noms différens que le sénat & les empereurs romains lui ont voulu donner. En vain le sénat desira qu'on appellât ce mois *Faustinus*, en l'honneur de Faustine, femme de l'empereur Antonin. Commode ne réussit pas mieux en le nommant *Invictus*, ni Domitien en l'appellant *Domitianus*. Ce mois étoit sous la protection de Mars.

Le 4 Octobre, on faisoit la solemnité du *Mundus patens*.

Le 12 fut consacré par un autel à la Fortune de retour, *Fortunæ reduci*, pour flatter Auguste qui revenoit à Rome après avoir pacifié la Sicile, la Grece, la Syrie, l'Asie & les Parthes.

Le 13 arrivoit la fête *Fontinalia*, les Fontinales.

Le 15, on sacrifioit un cheval à Mars, nommé *October equus*.

Le 19, on solemnisoit dans les armées la fête nommée *Armitulstrium*.

Le 28 & les suivans, se donnoient les jeux de la victoire, institués par Sylla.

On célébroit à la fin de ce mois les vortumnales & les jeux farmatiques. (D. J.)

OCTOBRE, (Calendrier des modernes.) nom du dixieme mois de notre année. Il a 31 jours ; & c'est le 23 que le Soleil entre dans le signe du Scorpion. Le nom d'Octobre qu'il a vient de ce qu'il étoit le huitieme de l'année romaine, qui n'étoit composée que de dix. (D. J.)

OCTODORUM ou OCTODURUS, (Géogr. anc.) village dont parle Jules César de *bello Gallico*, l. III. c. j. & le donne au peuple *Veragri*. Sanson estime que c'est *Martigny* ou *Martignach*, comme disent les Allemands, sur les côtés de la Drance, qui tombe incontinent dans le Rhône. Ce lieu a été la capitale du bas Valois, comme Sion du haut Valois. Voyez les *mém. des Inscrit.* tome XIV. le plan d'un camp que Galba établit autrefois à *Octodurum*. Stewechius avoit tiré ce plan sur les lieux, & le fit le premier graver dans son commentaire sur Végece. (D. J.)

OCTOGENAIRE, adj. & subst. (Gramm.) qui a atteint l'âge de 80 ans, on dit c'est un octogenaire.

OCTOGESA, (Géogr. anc.) ancienne ville de l'Espagne Tarragonoise au pays des Itergetes. César en parle de *bello civili*, l. I. c. lxxj. M. de Marca pense qu'Octogesa devoit être au lieu où est aujourd'hui *Mequicensa* au confluent de la Segre & de l'Ebre :

cette conjecture est des plus vraisemblables. (D. J.)

OCTOGONE, f. m. (Géom.) se dit en Géométrie d'une figure de huit côtés & de huit angles. Voyez FIGURE & POLYGONE.

Quand tous les côtés & les angles de cette figure sont égaux, on l'appelle octogone régulier ou octogone inscriptible dans un cercle. (E)

Le côté de l'octogone régulier est la corde de 45 degrés ; or nommant r le rayon, le sinus de 45 degrés est $\sqrt{\frac{1}{2}}$, & la corde est $\sqrt{(\frac{1}{2} + [1 - \sqrt{\frac{1}{2}}]^2)} = \sqrt{2 - \sqrt{2}}$. Par cette formule on peut calculer ou le côté d'un octogone dont le rayon est donné, ou le diamètre d'un octogone dont on connoit le côté. Je me souviens d'avoir employé, il y a plus de 25 ans, cette dernière méthode pour trouver le diamètre du grand bassin octogone du jardin des Tuileries, j'ai trouvé, s'il m'en souvient bien, par la mesure actuelle le côté de 77 piés, d'où j'ai conclu le diamètre de 32 à 33 toises ; car les nombres précis ne sont plus présens à ma mémoire. On prétend que ce diamètre est égal à la hauteur des tours de Notre-Dame, mais je le crois plus petit de quelques toises. (O)

OCTOPHORE, f. m. (Hist. anc.) litiere portée par huit esclaves ; elle étoit plus encore à l'usage des femmes que des hommes ; on s'en servoit à la ville, quand on étoit indisposé, pour aller en visite, & en tout tems pour aller à la campagne.

OCTOPODE, f. m. (Antiq. ecclési.) c'étoit une bannière des papes divisée en huit flammes ou huit languettes. Voyez Bollandus, *Act. §. Febr. tome II. page 26.*

OCTOSTYLE, f. m. (Archit. civile.) face d'un bâtiment orné de huit colonnes ; c'est une ordonnance de huit colonnes disposées sur une ligne droite, comme le temple pseudo-diptere de Vitruve, & le portique du Panthéon à Rome, ou sur une ligne circulaire, comme le monoptere rond ou temple d'Apollon Pythien à Delphes, & toute autre tour de dôme ayant huit colonnes en son pourtour. Le mot octostyle est dérivé de deux mots grecs, dont l'un signifie huit, & l'autre colonne.

OCTROI, f. m. (Jurisprud.) signifie concession de quelque grace ou privilege faite par le prince.

Les octrois ou deniers d'octrois sont des levées de certains droits en deniers, que le prince permet à des communautés de faire sur elles-mêmes pour leurs besoins & nécessités, comme pour les fortifications des villes, réparations des bâtimens, entretien du pavé, &c.

Ces octrois se levent sur la vente du vin, du charbon, du bois à brûler, & autres denrées & marchandises, selon ce qui a été octroyé par le prince.

Les deniers d'octrois & autres deniers communs & patrimoniaux des villes & communautés sont perçus par le receveur de la ville ou communauté.

Ces receveurs des octrois ont été érigés en titre d'office dans les villes par divers édits ; on leur a aussi donné des contrôleurs, mais tous ces offices ont été supprimés & rétablis par divers édits : l'édit du mois de Juin 1725, qui les a rétablis, forme le dernier état ; la ville de Paris a été exceptée de ces créations.

Les comptes des deniers d'octrois se rendent à la chambre des comptes. Sur les fonctions, créations & suppressions des receveurs des octrois, voyez le Dictionnaire des arrêts au mot Octrois.

OCTULAINS, (Géog. anc.) en latin *Octulani*, anciens peuples d'Italie dans le Latium, & l'un de ceux qui avoient part à la distribution des viandes sur le mont Albano, selon Pline, l. III. c. v. (D. J.)

OCTUPLE, adj. (Gramm. & Arith.) qui est huit fois plus grand.

OCULAIRE, adj. en Anatomie, qui appartient à

l'œil. Nerfs *oculaires* communs, nerfs *oculaires* externes. Voyez MOTEURS.

OCULAIRE, f. m. (*Dioptr.*) on appelle ainsi celui des verres d'une lunette, ou d'un microscope qui est tourné vers l'œil. Voyez LUNETTE, MICROSCOPE, TÉLESCOPE, &c. voyez aussi OBJECTIF. (O)

OCULAIRE, pierre; (*Hist. nat.*) *lapis oculus*. Mercati a donné ce nom à une espèce d'opercule de coquille qui est l'*umbilicus maximus*.

Les anciens semblent aussi avoir donné indifféremment le nom de *pierres oculaires* à toutes les pierres dans lesquelles ils trouvoient ou croyoient trouver la ressemblance d'un œil. Les pierres qu'ils nommoient *lapides ocellati*, paroissent n'avoir été que des boules avec lesquelles les enfans jouoient comme les nôtres font avec les gobilles. (—)

OCULATION, f. f. (*Jardinage.*) c'est l'action d'ébourgeonner ou d'ôter les bourgeons inutiles des plantes, & sur-tout de la vigne: ce mot vient d'*oculus*, qui veut dire *œil* ou *bourgeon*. (K)

OCULÉE, PIERRE, (*Hist. nat.*) *lapis oculatus*; nom donné par Mercati à une pierre formée par l'assemblage d'un grand nombre de petits cailloux, telles que les pierres que les Anglois nomment *pudding*; ce nom vient, suivant toute apparence, des cailloux ronds & roulés, renfermés dans cette pierre, qui ressemblent à des yeux. Voyez Mercati, *Metallotheca*.

OCULISTE, f. m. chirurgien qui s'applique particulièrement à toutes les maladies des yeux, *ocularius chirurgus*, *ophthalmiater*.

Dans les statuts des Chirurgiens de Paris il y a un article qui porte, que ceux qui voudront être reçus pour exercer seulement la partie de la Chirurgie qui concerne la vûe, subiront un examen, dans lequel ils feront interrogés sur la théorie & sur la pratique, & qu'ils auront le titre d'*expert pour les yeux*, sans pouvoir y joindre celui de *chirurgien*.

Celui qui se destine aux maladies des yeux devoit néanmoins avoir toutes les connoissances qu'on exige dans les autres Chirurgiens, car les maladies sont presque toutes les mêmes, c'est les lieux qu'elles occupent qui en fait la différence: l'inflammation de l'œil n'est pas d'une autre nature que l'inflammation du foie & des poumons. Les principes généraux sont les mêmes, il faut seulement en faire des applications particulières aux différentes parties, & les maladies y ont des symptômes relatifs aux fonctions lésées. On ne peut guère attendre de grands progrès de ceux qui se sont livrés spécialement à un genre d'exercice, sans avoir puisé dans les sources de l'art les grands principes qui doivent les diriger: le public qui n'est pas au fait des choses, croit aisément qu'un homme qui s'applique uniquement à la connoissance des maladies d'un organe doit avoir des lumières supérieures à un autre, & cela seroit vrai s'il étoit d'ailleurs profondément instruit des principes de l'art. Mais souvent on ne choisit une partie que par l'incapacité où l'on se sent de s'adonner à l'exercice complet de l'art: il est certain que les auteurs qui ont le mieux traité des maladies des yeux, étoient des chirurgiens également versés dans la connoissance de toutes les maladies, & qui pratiquoient indistinctement toutes les grandes opérations de la Chirurgie: parmi les anciens, Guillemau, élève d'Ambroise Paré, & premier chirurgien du roi après son maître. Au commencement de ce siècle, Antoine Maître Jean, chirurgien à Mery-sur-Seine, qui termine son traité des maladies de l'Œil, le plus estimé que nous ayons, par ces mots. . . . « Je fais que la plupart des » chirurgiens négligent de s'appliquer aux maladies » des yeux, parce qu'elles sont si nombreuses qu'on » s'en est fait un monstre, & que l'on croit qu'elles

» demandent toute l'application d'un homme, &
» une adresse toute singulière pour exécuter toutes
» les opérations qui leur conviennent. Il n'est rien
» de tout cela; elles sont nombreuses à la vérité,
» mais elles sont très-faciles à apprendre à un chi-
» rurgien déjà éclairé dans sa profession: elles n'ont
» point d'autres règles pour leur traitement que
» celles que l'on suit pour traiter les autres mala-
» dies, pourvu seulement qu'on ait égard à la nature
» de l'œil: & il n'est besoin que d'une adresse mé-
» diocre & d'un peu de jugement pour en faire les
» plus difficiles opérations. Voilà l'avis d'un très-
habile *oculiste* sur un point où il ne doit pas être
suspect. Il pouvoit mettre à un très-haut degré
d'estime les talens nécessaires pour exercer convenablement cette partie de l'art, & personne n'avoit plus mérité d'en être cru sur sa parole. Il a été excellent *oculiste*, parce qu'il étoit très-bon chirurgien, & personne n'ignore que les opérations les mieux concertées de la chirurgie oculaire, sont dûes à des chirurgiens qui n'en ont point fait leur capital; la fistule lacrymale par M. Petit, la cataracte dont M. Chery a connu la possibilité de l'extraction, pratiquée si heureusement de nos jours par M. Daviel, &c. (Y)

Voici la notice des auteurs qu'un bon *oculiste* doit connoître.

Anel, Méthode pour guérir les fistules lacrymales. Turin 1713 & 1714, in-4°. Item, Dissertation sur la nouvelle découverte de l'hydropisie du conduit lacrymal. Paris 1716, in-12.

Aquapendente (Hieronimus Fabricius ab), *Tra-ctatus de oculo visus organo*. Patav. 1601, fol. Francof. 1605, 1613, fol. & dans ses ouvrages anatom. & physiol. Lips. 1687, fol. cum *Albini præfatione*, L. B. 1738, fol.

Baillif, *on the preservation of the Sight*. London, 1560, in-12.

Banister (Richard), *Traité des yeux*, contenant la connoissance & la cure de onze cens treize maladies, auxquelles cette partie & les paupieres sont sujettes. Londres, 1622, in-4°. en anglois.

Bastisch, des maladies des yeux. Dresde 1583, fol. fig. en allemand.

Beddevole, remarques sur les yeux des oiseaux. Genève 1680, in-8°.

Beneventus Hierosolimitanus, *de oculis, eorumque ægritudinibus & curis*. Venetiis 1550, in fol. & in-4°.

Boye, *a disquisition about the final causes of natural things, &c. with some uncommon observations about vitiated sight*. Lond. 1689, in-8°. rare.

Brisseau, de la cataracte & du glaucome. Paris 1709, in-12. fig.

Briggs (Guillelm.) *ophthalmographia*. Cantabrigiæ 1675, in-8°. il y donne une exacte description de l'œil avec la méthode de le disséquer.

Burgos (Joh. de), *de pupillâ oculi*. Romæ 1543, in 8°. Le P. Paul, Fra Paolo, beau génie, est le premier, pour le dire en passant, qui ait observé la contraction & la dilatation de la prunelle de l'œil.

Barrhus (Joseph Frider.) *epistola de artificio humorum oculorum restaurandi*. Hafn. 1669, in-4°.

Carcanus (Joh. Bapt.) *de cordis vasorum in fœtu, & de muscibus palpebrarum & oculorum*. Ticini 1574, in-8°.

Cocchi (Anton.) *epistola ad Morgagnum de lente crystallinâ oculi humani, verâ suffusionis sede*. Romæ 1721, in-8°.

Coward (Guillelm.) *ophthalmiatriâ, sive oculorum medela*. London. 1706, in-8°.

Dubois, des maladies qui arrivent à l'œil, & des remèdes les plus convenables pour les guérir sans opération manuelle. Paris 1733, in-12.

Friderici (Petri), *tractatus de oculis*. Lips. 1576, in-8°.

Guenelloni, *epistola ad D. Carletonum, &c. de anatome oculorum, &c.* Amstæl. 1686, in-8°.

Heisteri (Laurent.) *de cataracta, glaucomate, & amaurosi*. Altorf. 1713, in-8°.

Henricus (Joh.) *de morbis oculorum, aurium, nasi, dentium*. Antverp. 1608, in-4°.

Hodierna (Joh. Bapt.) *de oculo muscæ*. Pauormi 1644, in-4°. cet ouvrage rare est fort bon.

Hoferus (Thobias), *de ophthalmia tractatus*, Basileæ 1653, in-8°.

Horius (Jacobus), *de circulari humorum motu in oculis*. Lugd. Bat. 1740, cum fig. c'est un bon ouvrage.

Huyghens (Chrétien), *opera varia*. Lugd. Bat. 1682, in-4°. & *opera reliqua*. Amstæl. 1728, 2 vol. in-4°.

Kennedy, *ophthalmographia, &c.* Lond. 1713, in-8°. en anglois.

Maître Jean (Antoine), des maladies de l'œil. Troyes 1707, in-4°. prem. édit. c'est le meilleur auteur sur cette matiere.

Manulphi (Johannis), *tractatus de febre & lacrymis*. Romæ 1618, in-8°.

Marini (Girol.) pratique des opérations chirurgicales sur les yeux, & dans la lithotomie. Rome 1723, in-8°. en Italien.

Michael (Joh.) *oculi fabrica, actio, usus, &c.* Lugd. Bat. 1695, in-8°.

Monavius (Frider.) *elenchus affectuum ocularium*. Cryphilwaldiæ 1644, in-4°, 1654, in-4°.

Moaline (Antoine), *a relation of new anatomical observations in the eyes of animals*. Lond. 1682, in-4°. c'est un ouvrage très-curieux.

Newton (le chev. Isaac), optique, livre immortel.

Petit (le medecin), lettre où l'on démontre que le cristallin est fort près de l'uvée, avec de nouvelles preuves concernant l'opération de la cataracte. Paris 1729, in-4°. rare & curieuse.

Panamusali de Buldac, *liber de præparationibus rerum quæ ad oculos medicinas faciunt*. Venet. 1500, in-fol.

Plempii (Vopisc. Fortun.) *ophthalmographia*. Lovani 1648, fol. il a fait sa réputation par cet ouvrage.

Read (Guillelm.) *on the diseases of the eyes*. Lond. 1704, in-8°.

Rufchius (Joh. Bapt.) *de visus organo, libri quatuor*. Pisis, 1631, in-4°.

Schelhammeri (Christoph.) *ophthalmographia & ophtiscopia, &c.* Jenæ 1640, in-4°.

Severus (Nicolaus), *observationes anatomicae de glandulis oculorum, novisque eorum vasis*. Hafniæ 1664, in-4°.

Taylor (Joh.) *of the cataract and glaucoma*. London 1736, in-8°. *Item*, le mécanisme du globe de l'œil. Paris 1738, opérateur adroit & charlatan habile.

Trinchusii, *dissertatio de cæcis sapientiâ & eruditione claris*. Jenæ 1672, in-4°. c'est un ouvrage pour les Littérateurs.

Varolius (Constantius), *de nervis opticis, &c.* Francof. 1591, in-8°.

Woolhoute, *dissertationes de cataracta & glaucomate*. Francof. 1719, in-8°.

Yves (Saint) traité des maladies des yeux. Paris 1722, in-8°.

Zahu, *oculus artificialis teledriopticus, &c.* Norimb. 1722. in-fol. fig.

Thé perfect oculist. 1603, in-8°. par un anonyme.

A tous ces traités particuliers il faut joindre les observations qui se trouvent éparfés dans les Mé-

moires de l'académie des Sciences, les Transactions philosophiques, le Recueil d'Edimbourg, les Actes des curieux de la nature, & autres ouvrages de ce genre.

Boerhaave avoit donné dans des leçons publiques un traité sur la structure de l'œil, & ses principales maladies; c'est un morceau précieux que messieurs Van Swieten & Tronchin pourroient mettre au jour. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

OCULO-MUSCULAIRES

COMMUNS.

OCULO-MUSCULAIRES } *Voyez*
MOTEURS.

EXTERNES.

OCULUS BELI ou OCULUS SOLIS, (*Hist. Botan.*) *Voyez* ŒIL DE CHAT.

OCULUS MUNDI. *Voyez* ŒIL DU MONDE.

OCULUS MARIS ou OCULUS VENERIS, nom d'une coquille que l'on connoît mieux sous le nom d'*umbilicus veneris*.

OCULUS CHRISTI, (*Botan.*) espece d'astérisque, nommé par Tournefort *asteriscus annuus, foliis ad florem rigidis*. *Voyez* ASTÉRISQUE.

On le cultive quelquefois dans les jardins à cause de sa fleur ronde, radiée & de couleur jaune, qui sert à embellir les parterres; mais l'astérisque préférable pour ce dessein est l'espece qui fleurit la plus grande partie de l'année, & que Tournefort appelle *asteriscus maritimus, perennis, patulus*. (*D. J.*)

OCYMOPHILLON, f. m. (*Botan.*) nom donné par Bauxbaum à un nouveau genre de plante dont voici les caracteres. La fleur est sans pétale; elle porte sur un embryon qui devient ensuite un vaisseau féminal, oblong, quadrangulaire, divisé en quatre loges, qui contiennent des graines arrondies & très-petites. Les feuilles de ce genre de plante sont semblables à celles du basilique, *ocymum*, d'où lui vient son nom. Elle croît dans les lieux humides. Bocconé la décrit sous le nom impropre de *glaux*, en l'appellant la grande *glaux* de marais, à fleur jaune. *Act. petropol. vol. IV. pag. 421.*

OCYMUM, f. m. (*Botan.*) genre de plante que nous appellons en françois *basilic*, & c'est sous ce nom que vous la trouverez caractérisée. Tournefort en compte dix-neuf especes, & Boerhaave vingt-quatre; elles possèdent une qualité balsamique & tempérée.

OCZAKOW, (*Géog.*) ville forte de Turquie, dans la Besarabie, capitale d'un pays de même nom, & fameuse par la bataille de 1644: c'est où sont les galeres turques qui gardent l'embouchure du Niéper contre les courses des Cosaques. Elle est défendue par plusieurs châteaux, & est à 126 lieues S. O. de Bialogrod, 164 N. E. de Constantinople. *Long. 47. 35 lat. 46. 30.*

La ville d'Oczakow, nommée par les Turcs *Distan-Crimenda*, est située à l'embouchure du Borysthène qui s'y jette dans la mer Noire; on nommoit autrefois cette ville *Obia* ou *Miletopole*, & elle étoit alors le centre du commerce des Milésiens avec les peuples septentrionaux de ces quartiers.

Le pays d'Oczakow est séparé de la Tartarie crimée par le Borysthène; il a l'Ukraine au N. O. la mer Noire au S. E. le Budziac au S. O. & la Moldavie au couchant. (*D. J.*)

O D

ODA, f. f. terme de relation, chambre, classe des pages du grand-seigneur dans le ferrail: voici ce qu'en dit du Loir.

Les pages du grand-seigneur sont divisés en cinq classes, qui sont autant de chambres appellées *oda*. La premiere plus basse en dignité porte la qualité de *grande*, pour le nombre de ceux qui la

composent: ce sont les plus jeunes à qui on enseigne à lire & à écrire, à bien parler les langues, qui font la turque pour ce monde, l'arabe pour le paradis, & la persane pour l'enfer, à cause, disent les Turcs, de l'hérésie de la nation qui la parle.

La seconde s'appelle *la petite oda*, où depuis l'âge de 14 ou 15 ans, jusqu'à 20 ou environ, ils sont exercés aux armes, à piquer des chevaux, à l'étude des sciences dont les Turcs ont quelque teinture, comme est l'Arithmétique, la Géométrie & l'Astrologie. Dans chacune de ces chambres il y a un page de la chambre privée, qui leur commande.

La troisième chambre nommée *kilan-oda*, comprend bien deux cens pages, qui outre leurs exercices ordinaires, sont commandés par le *kilerdgi-bachi*, pour le service de la sommellerie & de la fruiterie.

La quatrième n'en a que vingt-quatre, qui sous le *khazineda-bachi*, ont soin du trésor qui est dans l'appartement du grand-seigneur, où ils n'entrent jamais avec des habits qui aient des poches.

La cinquième chambre appelée *kas-oda*, c'est-à-dire *classe privée*, est composée de quarante pages qui servent à la chambre du prince.

Toutes les nuits un nombre fixe de pages de ces chambres sont de garde, quand leur prince est couché; ils sont posés en divers endroits, les uns plus près de lui que les autres, selon le degré de leur chambre; & ceux qui sont de la chambre privée les commandent. Ils prennent garde aussi que la lumière, qu'ils tiennent toujours dans sa chambre, ne lui donne point dans les yeux, craignant qu'il ne s'éveille; & s'ils le voient travaillé de quelque songe qui l'inquiette & qui le tourmente, ils en avertissent l'aga pour qu'il le réveille. (D. J.)

ODABACHI ou ODDOBASSI, f. m. (Hist. mod.) est un officier de l'armée des Turcs, qui répond à-peu-près à ce que nous appelons parmi nous un sergent, ou un caporal.

Les simples soldats & les janissaires, appelés *odachis*, lorsqu'ils ont servi un certain nombre d'années, sont avancés, & deviennent biquelars: de biquelars ils sont faits *odabachis*, c'est-à-dire, caporaux de compagnie, ou chefs de certaines divisions dont le nombre n'est pas fixé, étant quelquefois de dix hommes, quelquefois de vingt.

Leur paye est de six doubles par mois, & ils portent pour marque distinctive un grand feutre, large d'un pié, & encore plus long que large, qui pend par derrière, & orné par devant de deux grandes plumes d'autruches.

L'*odabachi* est proprement un chef de chambrée des janissaires, comme le porte son nom composé de deux mots turcs savoir, *oda*, chambre, & *bachi*, chef. Lorsque les janissaires entrent pour la première fois dans cette chambre, l'*odabachi* les frappe sur le cou, & leur fait baisser la tête pour preuve de l'obéissance à laquelle ils sont engagés. Ils ne peuvent s'absenter sans sa permission, & lorsqu'ils négligent de la lui demander, il leur fait donner par le cuisinier de la chambrée des coups de baguette sur les fesses & non sur les piés, afin de ne pas les mettre hors d'état de marcher où le bien du service le requiert. S'ils commettent quelque crime grave, il les fait étrangler mais secrètement, & jeter leurs corps dans la mer. Que s'il est forcé de rendre leur punition publique, il doit auparavant les dégrader de leur qualité de janissaire, ce qui se fait en mettant en pièces le collet de leur habit. Guer, *mœurs des Turcs*, tome II.

On donne encore en Turquie le nom d'*odabachi* au directeur de chaque chambre des *ichoglans* ou pages du grand-seigneur. Il veille à leur conduite, à leurs exercices, & les fait châtier lorsqu'il leur échape quelque faute.

ODAGLANDARI, f. m. (Hist. mod. terme de relation.) on écrit aussi *odeglandari*, *odoglandari*, *odoglandari*. Ce sont les pages de la cinquième chambre ou *oda*; voyez ODA.

Ces pages sont au nombre de quarante qui servent à la garde-robe du grand-seigneur. Ils ont dix aspres par jour, bouche à cour, & deux habits de velours, satin ou damas, tous les ans. Vigenere, *illustrat. sur chalcondyle*, p. 359. (D. J.)

ODALIQUES ou ODALISQUES, f. f. (Hist. mod.) c'est ainsi qu'on nomme en Turquie les simples favorites du grand-seigneur, renfermées dans le serrail pour servir à ses plaisirs. Elles y sont gardées par des eunuques, & occupent chacune un appartement où elles sont servies par des femmes. Les *odaliques* qui n'ont eu que des filles, ont la liberté de sortir & de se marier à qui il leur plaît; mais celles qui ont donné des fils au grand-seigneur, & sont arrivées par-là au titre d'*afekis*, sont renvoyées dans le vieux serrail quand le sultan se dégoûte d'elles, & n'en sortent jamais à-moins que leur fils ne monte sur le trône, & pour-lors on les nomme *valide* ou *sultane-mere*. Ce mot *odalique* vient d'*oda*, qui en turc signifie une chambre, parce que toutes ces femmes sont logées séparément. C'est entre elles à qui emploiera le plus de manège pour plaire au sultan, & d'intrigues pour supplanter ses rivales.

ODAXISME, (Médecine.) mot grec dérivé de *δαμνω*, je mords, & employé par différens auteurs pour désigner une sensation désagréable, plus forte que la démangeaison, & fort analogue à celle qui est l'effet d'une morsure. C'est dans ce sens général que Vanhelmont l'emploie; Dioscoride l'applique aussi à une affection des reins où le malade ressentait cette espèce de douleur, il dit qu'alors les reins étoient *οδαξιμοι*, comme mordus. Hippocrate, suivi en cela par le plus grand nombre de médecins, restreint le nom d'*odaxisme* à cette démangeaison vive & quelquefois douloureuse que les enfans éprouvent aux gencives, lorsqu'elles sont un peu percées & déchirées par les dents qui font effort pour sortir: pendant la dentition, dit-il, non seulement il y a *odaxisme*, mais encore il survient des convulsions, &c. aphorism. 25. lib. III. d'où il paroît que ce mot seul signifie une affection des gencives, que presque tous les auteurs ont rendu par *démangeaison*.

ODE, f. f. (Poésie lyriq.) Dans la poésie grecque & latine, l'*ode* est une pièce de vers qui se chantoit, & dont la lyre accompagnoit la voix. Le mot *ode* signifie chant, chanson, hymne, cantique.

Dans la poésie française, l'*ode* est un poème lyrique, composé d'un nombre égal de rimes plates ou croisées, & qui se distingue par strophes qui doivent être égales entr'elles, & dont la première fixe la mesure des autres.

L'ode avec plus d'éclat, & non moins d'énergie,
Elevant jusqu'au ciel son vol ambitieux,
Entretient dans ses vers commerce avec les dieux;

Chante un vainqueur poudreux au bout de la carrière;

Mène Achille sanglant au bord du Simois,
Ou fait fléchir l'Escaut sous le joug de Louis;

Son style impétueux souvent marche au hasard,
Chez elle un beau désordre est un effet de l'art.

C'est M. Boileau qui parle, & qui dans ses beaux vers si dignes de la sublime matière qu'il traite, donne sur cette espèce de poésie des préceptes excellens qu'il a essayé de pratiquer lui-même avec assez peu de succès.

Comme l'*ode* est une poésie faite pour exprimer les sentimens les plus passionnés, elle admet l'enthousiasme.

fiasme, le sublime lyrique, la hardiesse des débuts, les écarts, les digressions, enfin le desordre poétique. Nous pouvons en croire Rousseau sur ce sujet : écoutons-le.

*Si pourtant quelque esprit timide
Du Pinde ignorant les détours,
Opposoit les règles d'Euclide
Au desordre de mes discours ;
Qu'il sache qu'autrefois Virgile
Fit même aux Muses de Sicile
Approuver de pareils transports :
Et qu'enfin cet heureux délire
Des plus grands maîtres de la lyre
Immortalise les accords.*

L'enthousiasme ou fureur poétique est ainsi nommée, parce que l'ame qui en est remplie est toute entiere à l'objet qui le lui inspire. Ce n'est autre chose qu'un sentiment quel qu'il soit, amour, colere, joie, admiration, tristesse, &c. produit par une idée.

Ce sentiment n'a pas proprement le nom d'enthousiasme, quand il est naturel, c'est-à-dire, qu'il existe dans un homme qui l'éprouve par la réalité même de son état ; mais seulement quand il se trouve dans un artiste, poète, peintre, musicien ; & qu'il est l'effet d'une imagination échauffée artificiellement par les objets qu'elle se représente dans la composition.

Ainsi l'enthousiasme des artistes n'est qu'un sentiment vif, produit par une idée vive, dont l'artiste se frappe lui-même.

Il est aussi un enthousiasme doux qu'on éprouve quand on travaille sur des sujets gracieux, délicats, & qui produisent des sentimens forts, mais paisibles.

Le sublime qui appartient à l'ode est un trait qui éclaire ou qui brûle. Voici comment il se forme, dit l'auteur des Beaux-Arts réduits au même principe.

Un grand objet frappe le poète : son imagination s'éleve & s'allume : elle produit des sentimens vifs qui agissent à leur tour sur l'imagination & augmentent encore son feu. De là les plus grands efforts pour exprimer l'état de l'ame : de-là les termes riches, forts, hardis, les figures extraordinaires, les tours singuliers. C'est alors que les prophetes voient les collines du monde qui s'abaissent sous les pas de l'éternité ; que la mer fuit ; que les montagnes tressaillissent. C'est alors qu'Homere voit le signe de tête que Jupiter fait à Thétis, & le mouvement de son front immortel qui fait balancer l'univers.

Le sublime de l'ode consiste donc dans l'éclat des images & dans la vivacité des sentimens. C'est cette vivacité qui produit la hardiesse des débuts, les écarts, les digressions & le desordre lyrique, dont nous allons maintenant parler.

Le début de l'ode est hardi, parce que quand le poète saisit sa lyre, on le suppose fortement frappé des objets qu'il se représente. Son sentiment éclate, part comme un torrent qui rompt la digue : & en conséquence il n'est guere possible que l'ode monte plus haut que son début ; mais aussi le poète, s'il a du goût, doit s'arrêter précisément à l'endroit où il commence à descendre.

Les écarts de l'ode sont une espece de vuide entre deux idées, qui n'ont point de liaison immédiate. On fait quelle est la vitesse de l'esprit. Quand l'ame est échauffée par la passion, cette vitesse est incomparablement plus grande encore. La fougue presse les pensées & les précipite : & comme il n'est pas possible de les exprimer toutes, le poète seulement saisit les plus remarquables, & les exprimant dans le même ordre qu'elles avoient dans son esprit, sans exprimer celles qui leur servoient de liaison, elles

ont l'air d'être disparates & découfues. Elles ne se tiennent que de loin, & laissent par conséquent entr'elles quelques vuides qu'un lecteur remplit aisément, quand il a de l'ame & qu'il a saisi l'esprit du poète.

Les écarts ne doivent se trouver que dans les sujets qui peuvent admettre des passions vives, parce qu'ils font l'effet d'une ame troublée, & que le trouble ne peut être causé que par des objets importants.

Les digressions dans l'ode sont des forties que l'esprit du poète fait sur d'autres sujets voisins de celui qu'il traite, soit que la beauté de la matiere l'ait tenté, ou que la stérilité de son sujet l'ait obligé d'aller chercher ailleurs de quoi l'enrichir.

Il y a des digressions de deux fortes : les unes qui sont des lieux communs, des vérités générales, souvent susceptibles des plus grandes beautés poétiques ; comme dans l'ode où Horace, à-propos d'un voyage que Virgile fait par mer, se déchaîne contre la témérité sacrilège du genre humain que rien ne peut arrêter. L'autre espece est des traits d'histoire ou de la fable, que le poète emploie pour prouver ce qu'il a en vûe. Telle est l'histoire de Régulus, & celle d'Europe dans le même poète. Ces digressions sont plus permises aux lyriques qu'aux autres, pour la raison que nous avons dite.

Le desordre poétique de l'ode consiste à présenter les choses brusquement & sans préparation, ou à les placer dans un ordre qu'elles n'ont pas naturellement : c'est le desordre des choses. Il y a celui des mots d'où résulte des tours qui, sans être forcés, paroissent extraordinaires & irréguliers.

En général les écarts, les digressions, le desordre, ne doivent servir qu'à varier, animer, enrichir le sujet. S'ils l'obscurcissent, le chargent, l'embarassent, ils sont mauvais. La raison ne guidant pas le poète, il faut au-moins qu'elle puisse le suivre : sans cela l'enthousiasme n'est qu'un délire, & les égaremens qu'une folie.

Des observations précédentes, on peut tirer deux conséquences.

La premiere est que l'ode ne doit avoir qu'une étendue médiocre. Car si elle est toute dans le sentiment, & dans le sentiment produit à la vûe d'un objet, il n'est pas possible qu'elle se soutienne longtemps : *animorum incendia*, dit Cicéron, *celeriter extinguuntur*. Aussi voit-on que les meilleurs lyriques se contentent de présenter leur objet sous les différentes faces qui peuvent produire ou entretenir la même impression ; après quoi ils l'abandonnent presqu'aussi brusquement qu'ils l'avoient saisi.

La seconde conséquence est qu'il doit y avoir dans une ode, unité de sentiment, de même qu'il y a unité d'action dans l'épopée & dans le drame. On peut, on doit même varier les images, les pensées, les tours, mais de maniere qu'ils soient toujours analogues à la passion qui regne : cette passion peut se replier sur elle-même, se développer plus ou moins, se retourner ; mais elle ne doit ni changer de nature, ni céder sa place à une autre. Si c'est la joie qui a fait prendre la lyre, elle pourra bien s'égarer dans ses transports, mais ce ne sera jamais en tristesse : ce seroit un défaut impardonnable. Si c'est par un sentiment de haine qu'on débute, on ne finira point par l'amour, ou bien ce sera un amour de la chose opposée à celle qu'on haïssoit : & alors c'est toujours le premier sentiment qui est seulement déguisé. Il en est de même des autres sentimens.

Il y a des odes de quatre especes. L'ode sacrée qui s'adresse à Dieu, & qui s'appelle *hymne* ou *cantique*. C'est l'expression d'une ame qui admire avec transport la grandeur, la toute-puissance, la sagesse de l'Être suprême, & qui lui témoigne son ravissement.

Tels sont les cantiques de Moïse, ceux des prophètes, & les psaumes de David.

La seconde espece est des *odes* héroïques, ainsi nommées, parce qu'elles sont consacrées à la gloire des héros. Telles sont celles de Pindare sur-tout, quelques-unes d'Horace, de Malherbe, de Rousseau.

La troisième espece peut porter le nom d'*ode* morale ou philosophique. Le poète frappé des charmes de la vertu ou de la laideur du vice, s'abandonne aux sentimens d'amour ou de haine que ces objets produisent en lui.

La quatrième espece naît au milieu des plaisirs, c'est l'expression d'un moment de joie. Telles sont les *odes* anacréontiques, & la plupart des chansons françoises.

La forme de l'*ode* est différente suivant le goût des peuples où elle est en usage. Chez les Grecs elle étoit ordinairement partagée en stances, qu'ils appelloient *formes*, *είδη*.

Alcée, Sapho, & d'autres lyriques, avoient inventé avant Pindare d'autres formes, où ils mêloient des vers de différentes especes, avec une symmétrie qui revenoit beaucoup plus souvent. Ce sont ces formes qu'Horace a suivies. Il est aisé de s'en faire une idée d'après ses poésies lyriques.

Les François ont des *odes* de deux sortes : les unes qui retiennent le nom générique, & les autres qu'on nomme *cantates*, parce qu'elles sont faites pour être chantées, & que les autres ne se chantent pas.

Le caractère de l'*ode* de quelque espece qu'elle soit, ce qui la distingue de tous les autres poèmes, consiste dans le plus haut degré de pensée & de sentiment dont l'esprit & le cœur de l'homme soient capables. L'*ode* choisit ce qu'il y a de plus grand dans la religion, de plus surprenant dans les merveilles de la nature, de plus admirable dans les belles actions des héros, de plus aimable dans les vertus, de plus condamnable dans les vices, de plus vif dans les plaisirs de Bacchus, de plus tendre dans ceux de l'amour; elle ne doit pas seulement plaire, étonner, elle doit ravir & transporter.

Les cantiques de l'écriture & les psaumes de David célèbrent de grandes merveilles; cependant Rousseau & les autres poètes judicieux n'ont pas traduit toutes ces *odes* sacrées, ils n'ont choisi que celles qui leur ont paru les plus propres à notre poésie lyrique. Tout est admirable dans l'univers: mais tous ses phénomènes ne doivent pas entrer également dans l'*ode*. Il faut préférer dans chaque espece les premiers êtres aux êtres moins sensibles & moins bien-faisans; le soleil, par exemple, aux autres astres. Il faut rassembler dans leur description les circonstances les plus intéressantes, & placer, pour ainsi dire, ces êtres dans l'excès des biens & des maux qu'ils peuvent produire. Si vous décrivez un tremblement de terre, il doit paroître seul plus terrible que ceux que l'Histoire a jamais fait connoître: si vous peignez un paysage, il faut qu'il réunisse tous les charmes de ceux que la Peinture a jamais représentés. Une *ode* doit parler à l'esprit, au jugement, aux sens, au cœur, & leur offrir tour à tour les objets les plus capables de les occuper entièrement.

Autant Erato est rebelle à ceux qui, sans autre guide que l'esprit, osent mettre un pié profane dans son sanctuaire, autant elle est favorable à ceux qui y sont introduits par le génie. Elle leur ouvre le champ le plus vaste, le plus noble & le plus beau; elle leur permet & leur ordonne même de lâcher la bride à leur imagination, de prendre l'essor le plus rapide & le plus élevé, de se dérober aux regards des foibles mortels à-travers les feux & les éclairs, de s'élaner jusqu'au plus haut des cieux, tels que des aigles intrépides, d'aller prendre la foudre dans les

ains de Jupiter pour en frapper les impies Salmonées & les orgueilleux Titans, &c.

Des mouvemens imprévus, des idées faillantes, des expressions hardies, des images fortes, mais gracieuses, un ordre qui soit caché avec art sous le voile d'un désordre apparent, beaucoup d'harmonie, des écarts éclatans, mais réglés par la raison, des transports sublimes, de nobles fureurs, &c. voilà les ornemens qui conviennent à l'*ode*: elle abhorre la médiocrité; si elle n'échauffe, elle glace. Si elle ne nous enlève, si elle ne nous transporte par son divin enthousiasme, elle nous laisse transis & morfondu. C'est dans ce genre qu'on peut presque affirmer qu'il n'est point de degré du médiocre au pire. Le poète, pour donner de la vie aux sujets qu'il traite, doit les animer par la fiction, & les soutenir par les peintures & par la cadence nombreuse. Tous les trésors de la fable, de la poésie, de l'imagination, & de toute la nature, lui sont ouverts; il peut y puiser à son gré tout ce qu'ils renferment de plus frappant & de plus précieux.

J'ai déjà pris soin d'insinuer, & je le répète encore ici, que tous les sublimes transports de l'*ode* doivent être réglés par la raison, & que tout ce désordre apparent ne doit être en effet qu'un ordre plus caché. Il ne s'agit point de lancer au hasard des idées éblouissantes, ni d'étaler avec emphase un galimatias pompeux. Ce désordre même que l'*ode* exige, ce qui est une de ses plus grandes beautés, ne doit peut-être avoir pour objet que le retranchement des liaisons grammaticales, & de certaines transitions scrupuleuses qui ne feroient qu'énerver la poésie lyrique. Quoi qu'il en soit, c'est à l'art de régler le désordre apparent de l'*ode*. Toutes les figures si variées & si hardies doivent tendre à une même fin, & s'entreprêter des beautés mutuelles.

L'*ode* où l'on chante les dieux ou les héros, doit briller dès le début même. L'hyperbole est son langage favori. Le poète y peut promettre des miracles. La carrière qu'il doit fournir est si courte, qu'il n'aura pas le tems de perdre haleine, ni de refroidir ses lecteurs: c'est là l'*ode* pindarique. Elle commence souvent dans Pindare par la description sublime de quelques phénomènes naturels, dont il fait ensuite l'application à son sujet. La surprise est le sentiment qu'elle doit produire. Toutes les *odes* de ce genre qui ne portent pas ces caractères, ne méritent que le nom de *stances*.

Il est un autre genre d'*odes* moins superbe, moins éclatant, mais non moins agréable; c'est l'*ode* anacréontique. Elle chante les jeux, les ris folâtres, les plaisirs & les agrémens de la vie champêtre, &c. Jamais la lyre du voluptueux Anacréon ne raisonne pour célébrer les héros & les combats. Partagé entre Bacchus & l'Amour, il ne produit que des chansons inspirées par ces deux divinités.

Il tient parmi les Poètes le même rang qu'Epicure parmi les Philosophes. Toutes ses *odes* sont courtes, pleines de douceur, d'élégance, de naïveté, & animées d'une fiction toujours galante, ingénieuse & naturelle. Son imagination livrée toute entière aux plaisirs, ne lui fournit que des idées douces & riantes, mais souvent trop capables d'allarmer la vertu.

La dixième muse, la tendre & fidele Sapho, a composé un petit nombre d'*odes* consacrées aussi à l'amour. On connoît celle qui a été traduite si élégamment par Catulle, Despréaux & Addison; trois traductions admirables sans qu'on ait pu dire laquelle méritoit la préférence. Le lecteur les trouvera, je pense, au mot GRADATION.

Horace s'est montré tantôt Pindare, & tantôt

Anacréon ; mais s'il imite Pindare dans ses nobles transports , il le suit aussi quelquefois un peu trop dans son désordre ; s'il imite la délicatesse & la douceur naïve d'Anacréon , il adopte aussi sa morale voluptueuse , & la traite d'une manière encore plus libre , mais moins ingénue.

Malherbe s'est distingué par le nombre & l'harmonie ; il est inimitable dans la cadence de ses vers , & l'on doit excuser la foiblesse de ceux qu'il n'a fait que pour servir de liaisons aux autres. Il faut encore avoir la force de lui passer ses expressions surannées.

Rousseau a été tout-à-la-fois Pindare , Horace , Anacréon , Malherbe , &c. Il a rassemblé tous les talens partagés entre ces grands poètes ; son génie vigoureux , né pour la lyre , en a embrassé tous les genres , & y a excellé.

Avant lui M. de la Motte avoit composé des odes pleines d'élégance & de délicatesse dans le goût d'Anacréon. Je ne reprocherai point à cet aimable poète d'avoir été trop moral dans le genre lyrique , parce que Rousseau ne l'est pas moins. Je dirai seulement que l'un moralise en poète , & l'autre en philosophe ; l'un est sublime dans ses sentences , & l'autre n'est qu'ingénieux ; l'un éclairant , échauffe & transporte ; l'autre en instruisant se contente d'amuser.

Il est sans doute permis dans le lyrique d'étaler de belles & solides maximes ; mais il faut qu'elles soient revêtues des brillantes couleurs qui conviennent à ce genre de poésie. Ainsi le vrai défaut de M. de la Motte est de n'être pas assez animé ; ce défaut se trouve dans ses descriptions & dans ses peintures qui sont trop uniformes , froides & mortes en comparaison de la force , de la variété , & des belles images de celles du célèbre Rousseau. Mais j'entrerai dans d'autres détails sur les poètes dont je viens de parler , au mot POETE LYRIQUE , & je tâcherai en même tems de ne me pas répéter.

Les Anglois seroient sans doute les premiers poètes lyriques du monde , si leur goût & leur choix répondoient à la force de leur esprit & à la fécondité de leur imagination. Ils apperçoivent ordinairement dans un objet plus de faces que nous n'en découvrons ; mais ils s'arrêtent trop à celles qui ne méritent point leur attention : ils éteignent & ils étouffent le feu de notre ame à force d'y entasser idées sur idées , sentimens sur sentimens.

Jamais la Grèce & la république Romaine n'ont fourni un aussi vaste champ pour l'ode , que celui que l'Angleterre offre à ses poètes depuis deux siècles. Le regne florissant d'Elisabeth ; la mort tragique de la reine d'Ecosse ; les trois couronnes réunies sur la tête de Jacques I. le despotisme qui renversa le trône de Charles & qui le fit périr sur un échafaud ; l'interregne odieux , mais brillant de l'usurpateur ; le rétablissement du roi légitime ; les divisions & les guerres civiles renaissantes sous ce prince ; une nouvelle révolution sous son successeur ; la nation entière divisée en autant de sectes dans la religion , que de partis dans le gouvernement ; le roi chassé de son trône & de sa patrie ; un étranger appelé pour régner en sa place ; une nation épuisée par des guerres & des défaites malheureuses ; mais qui se relève tout-à-coup , & qui monte au plus haut point de sa gloire sous le regne d'une femme : en faudroit-il davantage pour livrer toutes les muses à l'enthousiasme ? Rousseau auroit-il été réduit , s'il eût vécu en Angleterre , à dresser une ode à M. Duché sur les affaires de sa famille , & une autre à M. de Pointis , sur un procès que lui firent les Flibustiers ? (Le chevalier DE JAU COURT.)

ODÉE, f. m. (Archit. & antiq. Grecq.) Odeon , & en latin *Odeum* , mot dérivé du grec *ōdēn* , chant ,

parce que c'étoit chez les anciens un lieu destiné pour la répétition de la musique qui devoit être chantée sur le théâtre ; c'est du moins la signification que Suidas donne de ce terme.

Le plus superbe *odée* de l'antiquité étoit celui d'Athènes , où tant de grands musiciens disputèrent le prix que la république décernoit aux plus habiles. Pausanias , Plutarque , Appian , Vitruve & autres écrivains grecs & latins en ont célébré la grandeur & la magnificence.

Ce bâtiment étoit une espèce de théâtre élevé par Périclès ; l'intérieur en étoit orné de colonnes & garni de sièges. Il étoit couvert en pointe de mâts & d'antennes de navires pris sur les Perses ; & il se terminoit en cône sous la forme d'une tente ou d'un pavillon royal.

Avant la construction du grand théâtre d'Athènes , les musiciens & les poètes s'assembloient dans l'*Odeum* pour y jouer & représenter leurs pièces , d'où le lieu fut surnommé *ὠδῆιον*. On avoit placé à l'entrée une statue de Bacchus pour rappeler l'origine de la tragédie qui commença chez les Grecs par des hymnes en l'honneur de ce dieu. On continua de réciter dans l'*Odeum* les nouvelles pièces avant que de les représenter sur le théâtre. Comme l'édifice étoit vaste & commode , les archontes y tenoient quelquefois leur tribunal , & l'on y faisoit au peuple la distribution des blés & des farines.

Ce bâtiment fut brûlé l'an de Rome 668 , 86 ans avant l'ère chrétienne , pendant le siège d'Athènes par Sylla. Aristion qui défendoit la ville pour Mitrédate , craignant que le général romain ne se servît des bois & autres matériaux de l'*Odeum* pour attaquer l'acropole ou le château , y fit mettre le feu. Dans la suite Ariobarzane le fit rebâtir. C'étoit Ariobarzane Philopator , second du nom , qui régna en Cappadoce depuis l'an 690 de Rome , jusque vers l'an 703. Ce prince n'épargna aucune dépense pour rendre à cet édifice sa première splendeur. Strabon , Plutarque , Pausanias qui ont écrit depuis le rétablissement de cet édifice , le mettent au nombre des plus magnifiques ornemens d'Athènes. Le rhéteur Hérodès Atticus , qui vivoit sous les Antonins , ajouta de nouveaux embellissemens à l'*Odeum*. Athènes , il est vrai , n'étoit plus la souveraine de la Grèce ; mais elle conservoit encore quelque empire dans les Sciences & dans les Arts ; titre qui lui mérita l'amour , le respect & la bienveillance des princes & des peuples étrangers.

L'édifice d'Ariobarzane étoit d'une grande solidité , si l'on en juge par les vestiges qui subsistent encore après dix-huit siècles. Voici la description que Whéler en a faite dans son voyage d'Athènes. « Les fondemens , dit-il , en sont de prodigieux » quartiers de roche taillés en pointe de diamans , » & bâtis en demi cercle , dont le diamètre peut » être de 140 pas ordinaires ; mais ses deux extré- » mités se terminent en angle obtus sur le derrière » qui est entièrement taillé dans le roc , & élevé de » cinq à six pieds. On y monte par des degrés , & » à chaque côté sont des bancs ciselés pour s'as- » seoir le long des deux branches du demi cercle. » Ainsi l'édifice de forme semi-circulaire pouvoit avoir dans son diamètre , suivant notre mesure , 350 pieds , ou 58 toises. Whéler prouve d'après ce témoignage de Pausanias , & par les circonstances locales , que ce monument dont il donne le plan est l'*Odeum* d'Ariobarzane. On ne doit pas le confondre avec le théâtre qui s'appelle encore le théâtre de Bacchus , & dont notre savant voyageur anglois a fait aussi la description.

Il y avoit cinq bâtimens à Rome portant le nom d'*Odeum*. Ils servoient à instruire les musiciens & les joueurs d'instrumens , ainsi que ceux qui devoient

jouer quelque personnage aux comédies & tragédies, avant que de les produire au théâtre devant le peuple. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

ODENSÉE, (*Géog.*) ville considérable de Danemark dans l'île de Funen, avec un évêché suffragant de Lunden. Elle est à 18 lieues de Sleswig, 26 S. O. de Copenhague. *Long.* 28. 2. *Lat.* 55. 28.

On prétend que cette ville reçut le nom d'*Odenfée*, ou plutôt *Ottensée*, en latin *Ottonia*, de l'empereur Otton I. l'an 948, ainsi que le passage du Belte, *Ottensund*, ou détroit d'Otton.

Baugias (*Thomas*), professeur en Théologie, & homme versé dans les langues orientales, étoit d'*Odenfée*. Il finit ses jours en 1661, après avoir donné quantité d'ouvrages théologiques qu'on ne lit plus aujourd'hui.

ODER, l' (*Géog.*) rivière considérable d'Allemagne, qui prend sa source dans la Moravie au village de Giebe, passe à *Oder*, bourgade, d'où elle a tiré son nom; arrose ensuite plusieurs pays, entre dans la Silésie, traverse Breslaw, coule dans le Brandebourg qu'elle sépare de la Lusace, passe à Francfort, arrive ensuite à Gartz & à Stetin, & se jette enfin dans la mer par trois embouchures.

ODER, l' (*Géog.*) petite rivière de France en Bretagne. Elle a sa source au village de Corai, passe à Quimpercorentin, & se perd dans la mer trois lieues au-dessous de cette ville.

ODERZO, (*Géog.*) c'est l'*Opitergium* des anciens, petite ville d'Italie dans l'état de Venise, dans la marche Trevisane, sur le ruisseau de Motégan, & à dix milles de Ceneda. *Long.* 29. 45. *Lat.* 46. 10.

ODESSUS, (*Géog. anc.*) ville bâtie par les Milésiens au rapport de Plin, *liv. IV. c. ij.* Elle étoit entre Calatis & Apollonie. C'est l'*Odyssus* de Ptolomée, *liv. III. chap. xj.* Entr'autres médailles, il y en a une d'Antonin Severe dans le recueil de Patin, sur laquelle on lit ce mot, $\text{O}\Delta\text{H}\text{C}\text{C}\text{E}\text{I}\text{T}\text{O}\text{N}$. (*D. J.*)

ODEUM, f. m. $\omega\delta\epsilon\iota\upsilon\upsilon\mu$, étoit chez les anciens un lieu destiné à la répétition de la musique qui devoit être chantée sur le théâtre.

On donnoit quelquefois le nom d'*odeum* à des bâtimens qui n'avoient point de rapport au théâtre. Périclès fit bâtir à Athènes un *odeum*, où l'on disputoit les prix de Musique. Pausanias dit que Hérode l'athénien fit construire un magnifique *odeum* pour le tombeau de sa femme.

Les écrivains ecclésiastiques désignent aussi quelquefois le chœur d'une église par le mot *odeum*. Voyez CHŒUR, ODÉE. (S)

ODEUR, f. f. (*Physique.*) sensation dont le siège est dans l'intérieur du nez, & qui est produite par des particules très-subtiles, qui s'échappant des corps, viennent frapper le siège de cette sensation.

L'intérieur du nez est revêtu d'une membrane appelée *pituitaire*; elle est composée en grande partie des fibres du nerf olfactif. Voyez NERF. Ces fibres ébranlées par l'action des corpuscules odorans, produisent la sensation de l'odorat. On peut voir un plus grand détail sur cette membrane dans les livres d'Anatomie, & dans les articles anatomiques de ce Dictionnaire, qui y ont rapport, comme NEZ, MEMBRANE PITUITAIRE. On perd le sentiment de l'odorat dans les engorgemens de cette membrane, comme dans les rhumes de cerveau.

Les sensations de l'odorat & du goût, ont beaucoup de rapport entre elles; non-seulement les organes de l'un & de l'autre sont voisins, & se communiquent, mais on peut même regarder l'odorat comme une espèce de goût; ordinairement le pre-

mier des sens avertit le second de ce qui pourroit lui être désagréable. Voyez GOUT.

Le principal objet de l'odorat consiste vraisemblablement dans les sels volatils; ces corpuscules capables d'ébranler l'organe de l'odorat, sont d'une extrême divisibilité; c'est ce que l'expérience journalière démontre. Un morceau d'ambre ou de musc mis successivement dans plusieurs chambres, les remplit d'odeur en un instant; & cette odeur subsiste très-longtems sans qu'on apperçoive de diminution sensible dans le poids de ce morceau d'ambre, ni par conséquent dans la substance. Quand on met dans une cassette de verre une liqueur odorante, & que la liqueur commence à bouillir, il en sort une vapeur très-forte qui se répand en un instant dans toute la chambre, sans que la liqueur paroisse avoir rien perdu de son volume. Voyez l'article DIVISIBILITÉ, & la première leçon de l'*Introductio ad veram physicam* de Keill, où la divisibilité de la matière est prouvée par des calculs tirés de la propagation même des odeurs. (O)

Voici un abrégé de ce calcul: il y a, dit M. Keill, plusieurs corps dont l'odeur se fait sentir à cinq piés à la ronde: donc ces corps répandent des particules odorantes au-moins dans toute l'étendue de cette espace; supposons qu'il n'y ait qu'une seule de ces parties dans chaque quart de pouce cubique. Cette supposition est vraisemblablement fort au-dessous de la vérité, puisqu'il est probable qu'une émanation si rare n'affecteroit point l'odorat; on trouvera dans cette supposition, qu'il y a dans la sphère de cinq piés de rayon 57839616 particules échappées du corps, sans que ce corps ait perdu sensiblement de sa masse & de son poids.

M. Boyle a observé que l'*assa fetida* exposée à l'air, avoit perdu en six jours une huitième partie de grain de son poids; d'où M. Keill conclut qu'en une minute elle a perdu $\frac{1}{69120}$ de grain, & par un calcul auquel nous renvoyons, il fait voir que chaque particule est $\frac{1}{1000000000000000000}$ d'un pouce cube.

Dans ce calcul, on suppose les particules également distantes dans toute la sphère de cinq piés de rayon; mais comme elles doivent être plus serrées vers le centre, (voyez QUALITÉ) en raison inverse du carré de la distance, M. Keill recommence son calcul d'après cette supposition, & trouve qu'en ce cas il faut multiplier par 21 le nombre de particules 57839616 ci-dessus trouvé; ce qui donne 1214631-936; il trouve de plus que la grandeur de chaque particule est $\frac{1}{1000000000000000000000000}$ de pouce. Voyez les articles DIVISIBILITÉ & DUCTILITÉ. Voyez aussi ÉCOULEMENS, ÉMANATIONS, &c. (O)

1°. Du mélange de deux corps, qui par eux-mêmes n'ont aucune odeur, on peut tirer une odeur d'urine, en broyant de la chaux vive avec du sel ammoniac.

2°. Au moyen du mélange de l'eau commune, qui par elle-même ne sent rien avec un autre corps sans odeur, il peut en résulter une bien mauvaise odeur: ainsi le camphre dissous dans l'huile de vitriol, n'a point d'odeur; mais si on y mêle de l'eau, il répand aussi-tôt une odeur très-forte.

3°. Les corps composés peuvent répandre des odeurs qui ne ressemblent en rien à l'odeur des corps simples dont ils sont composés. Ainsi l'huile de térébenthine mêlée avec une double quantité d'huile de vitriol, & ensuite distillée, ne répand qu'une odeur de soufre après la distillation. Mais si on met sur un feu plus violent ce qui est resté dans la retorte, il en résultera une odeur semblable à celle de l'huile de cire.

4°. Il y a plusieurs odeurs qu'on ne tire des corps que par l'agitation & le mouvement. Ainsi le verre,

les pierres, &c. qui ne répandent point d'odeur, même quand elles sont échauffées, en répandent cependant une forte, quand on les frotte, & qu'on les agit d'une manière particulière : principalement le bois d'hêtre quand on le travaille au tour, laisse une espèce d'odeur de rose.

5°. Un corps dont l'odeur est forte étant mêlée avec un autre qui ne sent rien, peut perdre tout-à-fait son odeur. Ainsi si on répand de l'eau-forte dont on n'a pas bien ôté le phlegme, sur du sel de tartre, jusqu'à ce qu'il ne fermente plus, la liqueur, lorsqu'elle est évaporée, laisse un crystal sans odeur, qui ressemble beaucoup au sel de nitre; mais en le brûlant il répand une très-mauvaise odeur.

6°. Du mélange de deux corps, dont l'un sent très-mauvais, & l'autre ne sent pas bon, il peut résulter une odeur aromatique très-gracieuse : par exemple, du mélange de l'eau-forte ou de l'esprit de nitre avec l'esprit-de-vin inflammable.

7°. L'esprit-de-vin, mêlé avec le corps qui a le moins d'odeur, peut former une odeur aromatique bien agréable. Ainsi l'esprit-de-vin inflammable, & l'huile de vitriol de Dantzic mêlés ensemble en égale quantité, & ensuite digérés, & enfin distillés, donnent un esprit d'une odeur bien gracieuse.

8°. Le corps le plus odoriférant peut dégénérer en une odeur puante, sans y rien mêler. Ainsi si on garde dans un vase bien fermé, l'esprit dont il est parlé dans la première expérience, elle se changera aussi-tôt en une odeur d'ail.

9°. De deux corps dont l'un n'a point d'odeur, & l'autre en a une mauvaise, il peut résulter une odeur agréable, semblable à celle du musc : par exemple, en jettant des perles dans l'esprit de vitriol : car quand les perles sont dissoutes, le tout répand une fort bonne odeur.

On employe souvent les odeurs dans les maladies hystériques & hypocondriaques; ce sont, par exemple, l'assa fetida, le camphre, &c.

Les odeurs sont pernicieuses aux uns, & sur-tout aux femmes : cependant cela varie selon les tems & les modes. Autrefois qu'en cour les odeurs étoient proscrites, les femmes ne les pouvoient supporter; aujourd'hui qu'elles sont à la mode, elles en sont infatuées; elles se plaisent à se parfumer & à vivre avec ceux qui sont parfumés.

Les odeurs ne produisent donc pas toujours l'effet qu'on leur a attribué depuis long-tems, qui est de donner des vapeurs; puisqu'aujourd'hui toutes les femmes sont attaquées de vapeurs, & que d'ailleurs elles aiment si fort les odeurs; qui plus est, c'est qu'on ordonne aujourd'hui le musc pour l'épilepsie, les mouvemens convulsifs, & les spasmes. Il faut donc que l'on lui reconnoisse quelque chose d'anti-spasmodique.

Il faut convenir que les odeurs fortes, disgracieuses, & fétides, tels que le castoreum, l'assa fetida, la savate brûlée, & autres de cette nature, sont excellentes dans les accès de vapeurs, de quelque manière qu'elles produisent leur effet. Cela ne peut arriver, qu'en remettant les esprits dans leur premier ordre, & en leur rendant leurs cours ordinaires. Voyez MUSC.

ODEUR, (Critique sacrée.) ce mot signifie figurément plusieurs choses dans l'écriture : par exemple, 1°. un sacrifice offert à Dieu : *Non capiam odorem cœtuum vestrorum*, Amos, v. 21. je n'accepterai point les victimes que vous m'offririez dans vos assemblées. *Odoratus est Dominus odorem suavitatis*, Genèse, viij. 21. Dieu agréa le sacrifice de Noé. 2°. Il signifie une mauvaise réputation, *Exode*, v. 21. Jacob se plaint pareillement à ses fils, de ce que par le meurtre de Sichem, ils l'avoient mis en mauvaise odeur, chez les Cananéens. 3°. *Odor ignis*,

Podeur du feu, se met pour la flamme même, *quoniam odor ignis non transfuset per eos*, ils n'avoient point senti l'activité du feu, Daniel, iij. 94. 4°. Le mot bonne odeur, veut dire une chose excellente : *sicut balsamum aromatizans odorem dedi*, Ecclési. xxiv. 20. J'ai répandu une bonne odeur, l'odeur d'un baume précieux; cette bonne odeur étoit celle de la doctrine & des préceptes de la loi. (D. J.)

ODIEL, (Géog.) rivière d'Espagne, dans l'Andalousie : elle a sa source aux frontières de l'Estremadure & du Portugal, & son embouchure dans le golfe de Cadix. (D. J.)

ODIEUX, (Gramm.) digne de haine. Voyez HAINE. Les méchants sont odieux même les uns aux autres : de tous les méchants, les tyrans sont les plus odieux, puisqu'ils enlèvent aux hommes des biens inaliénables, la liberté, la vie, la fortune, &c. On déguise les procédés les plus odieux sous des expressions adroites qui en dérobent la noirceur : ainsi un homme leste est un homme odieux, qui fait faire rire de son ignominie. Si un homme se rend le délateur d'un autre, celui-ci fût-il coupable, le délateur fera toujours aux yeux des honnêtes gens un rôle odieux. Combien de droits odieux que le souverain n'a point prétendu imposer, & dont l'avidité des traitans surcharge les peuples ! Le dévolu est licite, mais il a je ne fais quoi d'odieux : celui qui l'exerce paroît envier à un autre le droit de faire l'aumône; & au lieu d'obéir à l'Évangile qui lui ordonne d'abandonner son manteau à celui qui lui en disputera la moitié, il ne me montre qu'un homme intéressé qui cherche à s'approprier le manteau d'un autre. Mais n'est-ce pas une chose fort étrange, que dans un gouvernement bien ordonné, une action puisse être en même tems licite & odieuse ? N'est-ce pas une chose plus étrange encore, que les magistrats chargés de la police, soient quelquefois forcés d'encourager à ces actions ? & n'est-ce pas là sacrifier l'honneur de quelques citoyens mal nés, à la sécurité des autres ? Odieux vient du mot latin *odium*; les médifans sont moins insupportables & plus odieux que les fots. Il se dit des choses & des personnes; un homme odieux, des procédés odieux, des applications, des comparaisons odieuses, &c.

ODIN, OTHEN, ou VODEN, f. m. (Mythol.) c'est ainsi que les anciens Celtes qui habitoient les pays du nord, appelloient le plus grand de leurs dieux, avant que la lumière de l'évangile eût été portée dans leur pays. On croit que dans les commencemens les peuples du septentrion n'adoroient qu'un seul Dieu, suprême auteur & conservateur de l'univers. Il étoit défendu de le représenter sous une forme corporelle, on ne l'adoroit que dans les bois; de ce Dieu souverain de tout, étoient émanés une infinité de génies ou de divinités subalternes, qui résidoient dans les élémens, & dans chaque partie du monde visible qu'ils gouvernoient sous l'autorité du Dieu suprême. Ils faisoient à lui seul des sacrifices, & croyoient lui plaire, en ne faisant aucun tort aux autres, & en s'appliquant à être braves & intrepides. Ces peuples croyoient à une vie à venir; là des supplices cruels attendoient les méchants, & des plaisirs ineffables étoient réservés pour les hommes justes, religieux & vaillans. On croit que ces dogmes avoient été apportés dans le nord par les Scythes. Ils s'y maintinrent pendant plusieurs siècles : mais enfin ils se lassèrent de la simplicité de cette religion. Environ soixante-dix ans avant l'ère chrétienne, un prince scythe, appelé Odin, étant venu faire la conquête de leur pays, leur fit prendre des idées nouvelles de la divinité, & changea leurs lois, leurs mœurs & leur religion. Il paroît même que ce prince asiatique fut dans la suite confondu avec le Dieu suprême qu'ils adoroient auparavant.

ravant, & à qui ils donnoient aussi le nom d'*Odin*. En effet ils semblent avoir confondu les attributs d'un guerrier terrible & sanguinaire & d'un magicien, avec ceux d'un Dieu tout puissant, créateur & conservateur de l'univers. On prétend que le véritable nom de ce scythe étoit *Sigge*, fils de *Tridulphe*, & qu'il prit le nom d'*Odin*, qui étoit le nom du Dieu suprême des Scythes, dont il étoit peut-être le pontife. Par-là il voulut peut-être se rendre plus respectable aux yeux des peuples qu'il avoit envie de soumettre à sa puissance. On conjecture que *Sigge* ou *Odin* quitta la Scythie ou les Palus méotides au tems où Mithridate fut vaincu par Pompée, à cause de la crainte que cette victoire inspira à tous les alliés du roi de Pont. Ce prêtre conquérant quitta sa patrie; il soumit une partie des peuples de la Russie; & voulant se faire un établissement au septentrion de l'Europe, il se rendit maître de la Saxe, de la Westphalie & de la Franconie, & par conséquent d'une grande portion de l'Allemagne, où l'on prétend que plusieurs maisons souveraines descendent encore de lui. Après avoir affermi ses conquêtes, *Odin* marcha vers la Scandinavie par la Cimbrie, le pays de Holstein. Il bâtit dans l'île de Fionie la ville d'Odensée, qui porte encore son nom: de-là il étendit ses conquêtes dans tout le nord. Il donna le royaume de Danemark à un de ses fils. Le roi de Suede Gulfe se soumit volontairement à lui, le regardant comme un dieu. *Odin* profita de sa simplicité, & s'étant emparé de son royaume, il y exerça un pouvoir absolu, & comme souverain, & comme pontife. Non content de toutes ces conquêtes, il alla encore soumettre la Norvege. Il partagea tous ses royaumes à ses fils, qui étoient, dit-on, au nombre de vingt-huit, & de trente-deux, selon d'autres. Enfin, après avoir terminé ces exploits, il sentit approcher sa fin: alors ayant fait assembler ses amis, il se fit neuf grandes blessures avec une lance, & dit qu'il alloit en Scythie prendre place avec les dieux à un festin éternel, où il recevrait honorablement tous ceux qui mourroient les armes à la main. Telle fut la fin de ce législateur étonnant, qui, par sa valeur, son éloquence & son enthousiasme, parvint à soumettre tant de nations, & à se faire adorer comme un dieu.

Dans la mythologie qui nous a été conservée par les Islandois, *Odin* est appelé le dieu terrible & sévère, le pere du carnage, le dépopulateur, l'incendiaire, l'agile, le bruyant, celui qui donne la victoire, qui ranime le courage dans les combats, qui nomme ceux qui doivent être tués, &c. tantôt il est dit de lui, qu'il vit & gouverne pendant les siècles; qu'il dirige tout ce qui est haut & tout ce qui est bas, ce qui est grand & ce qui est petit: il a fait le ciel & l'air & l'homme, qui doit toujours vivre; & avant que le ciel & la terre fussent, ce dieu étoit déjà avec les géans, &c.

Tel étoit le mélange monstrueux de qualités que ces peuples guerriers attribuoient à *Odin*. Ils prétendoient que ce dieu avoit une femme appelée *Frigga* ou *Fréa*, que l'on croit être la même que la déesse *Hertus* ou *Hertha*, adorée par des Germains, & qui étoit la terre. Il ne faut point la confondre avec *Frey* ou *Freya*, déesse de l'amour. V. FRIGGA. De cette femme *Odin* avoit eu le dieu *Thor*. Voyez THOR.

Selon ces mêmes peuples, *Odin* habitoit un palais céleste appelé *Valhalla*, où il admettoit à sa table ceux qui étoient morts courageusement dans les combats. Voyez VALHALLA. Malgré cela, *Odin* venoit dans les batailles se joindre à la mêlée, & exciter à la gloire les guerriers qui combattoient. Ceux qui alloient à la guerre, faisoient vœu de lui envoyer un certain nombre de victimes.

Odin étoit représenté une épée à la main; le dieu *Thor* étoit à sa gauche, & *Frigga* étoit à la gauche de ce dernier. On lui offroit en sacrifice des chevaux, des chiens & des faucons; & par la suite des tems, on lui offrit même des victimes humaines. Le temple le plus fameux du nord étoit celui d'Upsal en Suede; les peuples de la Scandinavie s'y assembloient pour faire faire des sacrifices solennels tous les neuf ans.

On voit encore des traces du culte rendu à *Odin* par les peuples du nord, le quatrième jour de la semaine, ou le mercredi, appelé encore *onsdag*, *vonstag*, *vodensdag*, le jour d'*Odin*. Les Anglois l'appellent *wednes-day*. Voyez l'introduction à l'histoire de Danemark par M. Mallet, & l'art. EDDA des Islandois.

ODOMANTICA, (*Géog. anc.*) contrée de la Thrace, dont parle *Tue-Live*, l. XLV. c. iv. ainsi qu'*Hérodote* & *Thucydide*. Elle étoit presque toute à l'orient du Strymon, au nord de la Bisaltie & de l'Edonide. (*D. J.*)

ODOMETRE, en Arpentage, est un instrument pour mesurer les distances par le chemin qu'on a fait. On l'appelle aussi *pédometre* ou *compte-pas*, & *roue d'arpenteur*. Voyez PÉDOMETRE, &c. Ce mot vient des deux mots grecs *ὁδός*, chemin, & *μέτρον*, mesure.

L'avantage de cet instrument consiste en ce qu'il est d'un usage fort facile & fort expéditif. Sa construction est telle qu'on peut l'attacher à une roue de carrosse. Dans cet état, il fait son office, & mesure le chemin, sans causer aucun embarras.

Il y a quelques différences dans la manière de construire cet instrument. Voici l'*odometre* qui est à présent le plus en usage, & qui paroît le plus commode.

Construction de l'*odometre*. Celui qui est représenté, *Planche de l'arpent*, fig. 23. consiste en une roue de deux piés sept pouces & demi de diamètre, & dont la circonférence est par conséquent d'environ huit piés trois pouces. A un des bouts de l'axe est un pignon de trois quarts de pouces de diamètre, divisé en huit dents, qui viennent quand la roue tourne s'engrener dans les dents d'un autre pignon *c*, fixé à l'extrémité d'une verge de fer, de manière que cette verge tourne une fois, pendant que la roue fait une révolution. Cette verge qui est placée le long d'une rainure pratiquée sur le côté de l'affut *B* de cet instrument, porte à son autre bout un trou carré, dans lequel est placé le bout *b* du petit cylindre *P*. Ce cylindre est disposé sous un cadran à l'extrémité de l'affut *B*, de telle manière qu'il peut se mouvoir autour de son axe. Son extrémité *a* est faite en vis sans fin, & s'engrene dans une roue de trente-deux dents, qui lui est perpendiculaire. Quand l'instrument est porté en avant, la roue fait une révolution à chaque sixième perche. Sur l'axe de cette roue est un pignon de six dents, qui rencontre une autre roue de soixante dents, & lui fait faire un tour sur cent soixante perches ou un demi mille.

Cette dernière roue porte un index ou aiguille, qui peut tourner sur la surface du cadran, dont le limbe extérieur est divisé en cent soixante parties répondantes aux cent soixante perches, & l'aiguille indique le nombre de perches que l'on a faites. De plus, sur l'axe de cette dernière roue est un pignon de vingt dents, qui s'engrene dans une troisième roue de quarante dents, & lui fait faire un tour sur trois cents vingt perches ou un mille. Sur l'axe de cette roue est un pignon, lequel s'engrenant dans une autre roue, qui a soixante-douze dents, lui fait faire un tour en douze milles.

Cette quatrième roue porte un autre index, qui répond

répond au limbe intérieur du cadran. Ce limbe est divisé en douze parties pour les milles, & chaque mille est subdivisé en moitiés, en quarts, &c. & sert à marquer les révolutions de l'autre aiguille, ainsi qu'à connoître les demi-milles, les milles, &c. jusqu'à douze milles, que l'on a parcourus.

Usage de l'odomètre. La manière de se servir de cet instrument est facile à comprendre par sa construction. Il sert à mesurer les distances dans les cas où l'on est pressé, & où l'on ne demande pas une si grande exactitude.

Il est évident qu'en faisant agir cet instrument, & observant les tours des aiguilles, on a la longueur de l'espace qu'on veut mesurer, comme si on l'arpentoit à la chaîne ou à la toise. *Chambers. (E)*

L'odomètre ci-dessus est celui qui est destiné à compter le chemin par les tours de roue d'un carrosse ou d'une voiture.

L'odomètre à compter les pas s'ajuste dans le gousset, où il tient à un cadran qu'on fait passer au-dessous du genou, & qui, à chaque pas, fait avancer l'aiguille. Du reste, ces deux odomètres diffèrent peu l'un de l'autre.

C'est par le moyen d'un odomètre que Fernel mesura les degrés de Paris à Amiens; & malgré la grossièreté de ce moyen, il le trouva très-approchant du vrai. *Voyez FIGURE DE LA TERRE & DEGRÉ.*

M. Meynier présenta à l'académie des Sciences en 1724 un odomètre qui parut fort bien construit, & dans lequel chaque pas & chaque tour de roue donnoit exactement un pas d'aiguille, & n'en donnoit qu'un: cependant cet odomètre avoit un inconvénient, c'est que dans le recul il s'arrêtoit; & reprenant ensuite son mouvement, donnoit sur le cadran autant de tours de roue ou de pas de trop en avant qu'on avoit eus en arriere. M. l'abbé Outhier a remédié à cet inconvénient dans un odomètre qu'il a présenté à l'académie en 1742, & dans lequel l'aiguille recule quand le voyageur recule; en sorte que l'odomètre décompte de lui-même tous les pas de trop que l'on a fait arriere. *Voyez Hist. acad. 1742, pag. 145. (O)*

ODONTALGIE, f. f. *terme de Médecine & de Chirurgie*, douleur de dents. Ce mot est composé du grec *odos*, dent, & de *algos*, douleur. Le mal de dents est des plus ordinaires & des plus cruels, au point qu'on a vu des gens attenter à leur vie pour s'en délivrer. Les violentes douleurs de dents sont presque toujours occasionnées par la carie, qui, mettant le nerf de la dent à découvert, permet sur ce nerf l'action des causes extérieures qui excitent la douleur. Les auteurs admettent une *odontalgie* idiopathique, qui dépend d'une fluxion sur les nerfs & les vaisseaux nourriciers de la dent. Mauquert de la Motte, dans son traité de chirurgie, assure avoir délivré des personnes qui souffroient violemment de la douleur de dents, en les faisant saigner du bras; ce qui prouve qu'une fluxion inflammatoire étoit la cause formelle de cette douleur. Charles le Pois, dans son excellent traité de *morbis ab illuvie serosa*, met l'engorgement séreux au nombre des causes de l'odontalgie, & il rapporte un cas qui s'est passé sur lui-même. Il prit un remède purgatif contre une douleur de dents, qui le tourmentoit depuis plusieurs jours; il vomit une assez grande quantité d'eaux, avec un tel succès, qu'il fut plus de dix ans sans être incommodé du même mal. On a remarqué que les dents arrachées dans le tems de la douleur, avoient leurs vaisseaux fort engorgés, & le tissu cellulaire qui les soutient, comme oedémateux. On peut faire cette observation quand ces vaisseaux se rompent dans le fond de l'alvéole, & non pas précisément à l'extrémité des racines de la dent dont on fait l'extraction.

Tome XI.

Les causes externes de la douleur de dents sont l'air froid & humide, la trop grande chaleur qui raréfie le sang & les humeurs, les intempérences dans le boire & dans le manger, la négligence de se chauffer tout en sortant du lit, &c.

S'il n'y a aucune dent cariée, il faut procéder à la guérison du mal de dents par les remèdes généraux, qui consistent à diminuer le volume des humeurs, & à dissiper celles qui font l'engorgement local. Dans les fluxions inflammatoires, la saignée, les boissons délayantes, la diète humectante & rafraîchissante détruiront la cause de la douleur. La saignée sera moins indiquée que la purgation, si l'engorgement est formé par des sucs pituiteux. On fait ensuite usage extérieurement des remèdes odontalgiques, qui sont en très-grand nombre. *Voyez ODONTALGIQUE.* On peut avoir recours aux narcotiques pris intérieurement pour calmer la vive douleur, lorsqu'on a suffisamment diminué le volume redondant du sang & des humeurs, suivant les diverses indications.

Quoique les dents ne paroissent pas cariées, il n'est pas sûr que la douleur des dents ne soit pas causée par la carie occulte de la partie de la dent qui est cachée dans l'alvéole. Il est à propos de frapper les dents sur leur couronne avec un instrument d'acier, tel que seroit un poinçon obtus, ou autre corps semblable. Ce contact a souvent découvert le mal, par la sensation douloureuse qu'il a exercée sur une dent saine en apparence. Dans ce cas il faut faire sans hésiter le sacrifice de la dent, pour pouvoir faire cesser efficacement le mal présent, & en prévenir de plus grands, tels que l'abcès du sinus maxillaire. *Voyez ce que nous avons dit de cette maladie, en parlant de celles qui entraînent les gencives à la suite du mot GENCIVES.*

Quand la carie des dents est apparente, si elle est disposée de façon que l'on puisse plomber la dent avec succès, on peut la conserver par ce moyen. *Voyez PLOMBER.* Lorsque cela n'est pas possible, les personnes timides, qui craignent de s'exposer à la douleur de l'extraction de la dent, en laissent détruire le nerf par le cautère actuel. *Voyez CAUTERE & CAUTÉRISATION.* Mais hors le cas où le plomb peut conserver la dent, les odontalgiques ne sont que des secours palliatifs dans le cas de carie; & le parti le plus sûr est de faire ôter la dent, pour s'épargner les douleurs cruelles, si sujettes à récidive, pour se délivrer de la puanteur de la bouche, qui est causée par une dent gâtée, & empêcher la communication de la carie à d'autres dents.

La carie est une suite assez ordinaire de leur érosion, maladie nouvellement découverte, & dont l'étiologie est due aux observations du feu sieur Bunon, dentiste des enfans de France, & expert reçu à saint Côme. Le séjour des alimens dans le creux de l'érosion, le chaud & le froid alternatif des boissons, la qualité des liqueurs, &c. altèrent l'émail, & causent la carie des dents.

Les académiciens curieux de la nature, *decad. xj.* parlent d'une *odontalgie* qui fut guérie par un soufflet que reçut la personne souffrante. Bien des gens sont délivrés de la douleur d'une façon bien plus surprenante: ils cessent de sentir leur mal, lorsqu'ils voient le dentiste qui doit leur arracher la dent. *(Y)*

ODONTALGIQUE, f. m. & adj. *terme de Chirurgie concernant la matière médicale externe*, remède propre pour calmer la douleur des dents.

Ces remèdes sont en très-grand nombre, & il n'y a presque personne qui n'en vante un dont il assure l'efficacité.

On applique avec succès un emplâtre de mastic ou de gomme élemi à la région des tempes. L'emplâ-

Y y

tre d'opium a souvent produit un très-bon effet, de même que le cataplasme de racine de grande consoude pour réprimer la fluxion.

Quelques-uns appliquent des médicamens dans l'oreille du côté de la douleur. L'huile d'amandes ameres, ou la vapeur du vinaigre dans lequel on a fait bouillir du pouillot ou de l'origan. Le vinaigre est recommandé contre les fluxions chaudes ou inflammatoires : & quand l'engorgement vient d'une cause froide ou humorale, on coule dans l'oreille du jus d'ail cuit avec de la thériaque, & employé chaudement, ou bien un petit morceau de gouffe d'ail cuit sous la cendre, & introduit dans l'oreille en forme de tente.

Il n'y a sorte de cataplasmes astringens, émoulliens, résolutifs, discutifs, dont on ne trouve des formules pour appliquer sur la machoire & la joue, contre les fluxions qu'occasionne la douleur des dents. On conseille aussi des gargarismes, avec des noix de galles cuites dans le vinaigre ; avec du vinaigre dans lequel on a éteint des cailloux rouffis au feu ; de la décoction de verveine, de la décoction de gayac dans l'eau ou le vin, en y ajoutant un peu de sel. D'autres font mâcher de la racine de pyrethre pour faire dégorger les glandes salivaires ; la racine de calamus aromaticus a produit souvent de très-bons effets : mais c'est sur-tout les remèdes qu'on applique sur la dent, dans le creux que forme la carie, qui méritent essentiellement le nom d'*odontalgiques*. L'huile de gayac, celles de buis, de gerofle, de camphre, de canelle, portées dans le creux de la dent avec un peu de coton, dessèchent la carie, empêchent ses progrès, & brûlent le nerf. C'est un préparatif à l'opération de plomber une dent. Si la douleur est très-violente, le coton trempé dans les gouttes anodynes, calme puissamment : on peut même introduire avec succès dans la dent deux ou trois grains d'opium. Mais l'extraction de la dent est le moyen le plus sûr, comme nous l'avons dit à l'article *ODONTALGIE*.

Les personnes du peuple mettent dans le creux d'une dent cariée un morceau d'encens : ce remède pourroit la dent & la fait tomber par parcelles ; mais on a remarqué que cela étoit dangereux pour les dents voisines. Les autres parlent d'un trochisque fait avec le lait de tithymale, l'encens en poudre & temperé d'amidon, pour procurer la chute spontanée de la dent. L'adresse de nos dentistes doit faire préférer leurs secours, tout douloureux qu'ils sont, à des remèdes incertains, qui ont tant d'inconvéniens d'eux-mêmes. (Y)

ODONTOÏDE, *odontoides*, en Anatomie, apophyse dans le milieu de la seconde vertèbre, à laquelle on a donné ce nom par rapport à la ressemblance qu'elle a avec une dent. Voyez *PYRÉNOÏDE & VERTEBRE*.

Ce mot est formé du grec *odos*, dent, & de *oides*, forme.

Sa surface est un peu inégale, afin que le ligament qui en sort & qui la lie avec l'occiput, s'y attache mieux.

Elle est aussi environnée par un ligament solide & rond, fait d'une manière industrieuse, pour empêcher que la moëlle de l'épine ne soit comprimée par cette apophyse. (I)

ODONTOÏDES PIERRES, (*Hist. nat.*) nom générique donné par quelques auteurs aux pierres qui ressemblent à des dents. Voyez *GLOSSOPETRES*.

ODONTOLOGIE, f. f. partie de l'Anatomie qui traite des dents, ce mot est composé des deux grecs *odos*, dent, & *logos*, traité. (L)

ODONTOPETRES, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes aux dents de poissons que l'on appelle communément *glossopetres* ou *langues de*

serpent ; on les appelle aussi *bufonites*, *crapaudines*, *ichtyodontes*, *chelonite*, &c.

ODONTOTECHNIE, f. f. terme de Chirurgie, dérivé du mot grec *odos*, dent, & *techné*, art ; ce qui signifie à proprement parler l'art du dentiste en général : quelques-uns entendent particulièrement par ce terme, la partie de l'art du dentiste qui a pour objet les dents artificielles.

La perte des dents à l'occasion d'un coup, d'une chute, ou de leur extraction indiquée par la carie dont elles étoient gâtées, défigure la bouche, nuit à la mastication & à la prononciation. L'art a des ressources efficaces pour réparer cette perte.

Les dents qu'on emploie ne sont pas toujours artificielles ; on peut faire porter dans l'alvéole une dent naturelle semblable en dimension & de la même espèce que celle qu'on a perdue. Les dentistes ont à cet effet beaucoup de dents tirées des mâchoires des personnes mortes, qui avoient les dents fort saines. Pour placer une dent naturelle, il faut le faire immédiatement après l'extraction de la mauvaise ; & on l'assujettit pendant quelque tems aux dents voisines avec des liens de soie cirés, ou avec des fils d'or. On monte quelquefois une dent artificielle à vis sur la racine qui remplit l'alvéole, lorsque la couronne seule étoit cariée, & qu'on a cru pouvoir se contenter de la scier sans faire l'extraction de sa racine. La matière dont on forme les dents artificielles, est la dent d'hippopotame ; elle est bien préférable à l'ivoire dont on se servoit anciennement, & qui n'est ni si dure, ni si blanche que la dent de cheval marin, & qui jaunit très-promptement. On en fait des rateliers complets d'une seule pièce, lorsque toutes les dents manquent ; (voyez *RATELIER*). Guillemeau donne la recette d'une composition pour faire des dents artificielles ; (voyez le tome IV. de l'Encyclopédie à l'article *DENT*, pag. 840). Cette pâte servira plus utilement à remplir une dent cariée, « afin d'empêcher, suivant l'expression de l'auteur, qu'il ne tombe & se cache quelque viande en man-geant, qui la pourrit davantage, & excite souvent grande douleur ». Au défaut d'artiste capable de bien plomber une dent, on pourroit se servir de cette composition, après les précautions que nous avons indiquées à l'article *ODONTALGIQUE*, & que nous exposerons à l'article *PLOMBER*. (Y)

ODORANT, *PRINCIPE*, (*Chimie, Pharmac. & Mat. médic.*) partie odorante, principe ou partie aromatique, parfum, odeur, *gas*, esprit recteur, *ens*, esprit, mercure.

Les Chimistes ont désigné sous tous ces noms un principe particulier dont un grand nombre de plantes & un très-petit nombre de substances animales sont pourvues, qui est l'objet propre du sens de l'odorat, ou le principe matériel du sens de cette sensation. Voyez *ODORAT*, *Physiologie*.

Le principe aromatique des végétaux réside dans une huile essentielle, dont quelques substances végétales sont pourvues (voyez *HUILE ESSENTIELLE*) ; ou il adhère au parenchyme de quelques autres qui ne contiennent point d'huile essentielle ; ou même il est logé chez ces derniers dans de petits réservoirs insensibles. Il peut fort bien être encore que les plantes qui ont de l'huile essentielle, contiennent leur principe aromatique de ces deux manières.

Les baumes & les racines n'étant autre chose que des huiles essentielles, plus ou moins épaissies, qui se sont séparées d'elles-mêmes de certains végétaux, il est évident qu'elles ne méritent aucune considération particulière, par rapport à leur principe aromatique.

Le petit nombre de substances animales aromatiques ; le musc, la civette, le castor, sont aussi exacte-

rement analogues à cet égard aux baumes & aux résines, & par conséquent aux huiles essentielles.

L'union naturelle du principe aromatique & de l'huile essentielle est bien évidente, puisqu'une pareille huile retirée sans la moindre altération d'un végétal; par exemple, l'huile retirée de l'écorce de citron en exprimant des zests, est abondamment chargée de ce principe, & qu'elle peut ensuite le perdre absolument étant gardée à l'air libre, ou dans un vaisseau négligemment fermé.

Quant à la partie *odorante* des plantes qui ne contiennent point d'huile essentielle, tout ce qu'on fait de sa façon d'être dans les plantes, c'est qu'elle adhère assez à leur substance, pour que la dessiccation ne le dissipe pas entièrement; quoiqu'il soit vrai que les plantes aromatiques qui ne contiennent point d'huile essentielle, telles que les mugets, les jacinthes, le jasmin, &c. perdent infiniment plus de leur odeur par la dessiccation, que celles qui contiennent de l'huile essentielle.

Ce principe est le plus mobile de tous ceux que renferment les plantes. Il doit être regardé comme étranger à leur texture & même à leurs suc propres ou fondamentaux (voyez VÉGÉTAL), & comme étant répandu à leur surface & dans leurs pores, comme adhérent à ces parties en les mouillant, ou tout au plus comme étant déposé dans de petits réservoirs particuliers, soit seul & pur, soit mêlé à de l'huile essentielle. Il n'est pas permis de croire que ce principe nage dans l'eau de la végétation, puisqu'il est plus volatil que ce dernier principe, qu'on peut néanmoins dissiper tout entier par la dessiccation, sans que la meilleure partie du principe aromatique soit dissipée en même tems. Ce fait est très-sensible, par exemple, dans les feuilles de menthe, qui étant bien seches, contiennent encore une quantité considérable de principes aromatiques.

Le principe aromatique est si subtil & si léger, si peu corporel, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qu'il n'est pas possible de le déterminer par le poids ni par mesure; car, selon l'expérience de Boerhaave, une eau distillée très-chargée de parfum, qui ayant été exposée à l'air, a perdu absolument toute odeur, n'a pas diminué sensiblement de poids ni de volume.

Il est cependant évident que le principe aromatique est un être composé, puisqu'il y en a autant d'espèces distinctes, qu'il y a de substances *odorantes*: or ces divers principes *odorans* ne peuvent être spécifiés que par des diversités dans leurs mixtions.

Quant à l'essence propre à la constitution intérieure ou chimique du principe aromatique, elle est encore absolument inconnue; mais malgré l'extrême subtilité de ce principe, qui le dérobe aux sens & aux instrumens chimiques, on peut cependant avancer, d'après le petit nombre de notions que nous avons sur cet objet, que la connoissance intime de sa composition n'est pas une découverte au-dessus de l'art.

Il semble qu'on ne doit pas confondre avec le principe aromatique une certaine vapeur qui s'exhale de presque toutes les substances végétales & animales appelées *inodores*, & qui est pourtant capable de faire reconnoître ces substances par l'odorat; car quoiqu'on peut soutenir avec quelque vraisemblance qu'elles ne diffèrent à cet égard des substances aromatiques que par le plus ou le moins, cependant comme l'odeur de ces substances est presque commune à de grandes divisions; par exemple, à toutes les herbes, à toutes les chairs, à tous les laits, &c. il est plus vraisemblable que ce principe mobile n'est qu'une foible émanation de toute leur substance, & non point un principe particulier. On peut assurer la même chose avec encore plus de vraisemblance du soufre commun, du cuivre & du plomb, qui ont

chacun une odeur propre très-forte. L'odeur de la transpiration des divers animaux, & même des divers individus de la même espèce, paroît être aussi un être fort distinct du principe qui fait le sujet de cet article.

La partie *odorante* a été regardée par les pharmacologistes, comme le principe le plus précieux des plantes qui en étoient pourvues. Boerhaave a surtout poussé si loin ses prétentions à cet égard, qu'il regarde tous les autres principes des plantes aromatiques comme absolument dépouillés de vertus. Voici comme il s'en exprime: *quin etiam scire refert hominum industriam deprehendisse tenui huic stirpium vaporum debere stupendos effectus quos in corpore hominis excitant concreta vegetantia tam evacuando quam mutando: quoniam eo solo de medicamentis venenisque penitus separato sine ulla ferè ponderis jactura caret omni illa efficacità.* Cette prétention est certainement outrée, surtout si on veut la généraliser; car certainement il y a plusieurs substances aromatiques qui exercent d'ailleurs des effets médicamenteux très-manifestes par des principes fixes. Il est cependant vrai en général que le principe aromatique doit être ménagé dans la préparation des médicamens *odorans*, comme un agent médicamenteux très-efficace: aussi est-ce une loi constante de manuel pharmaceutique, de ne soumettre aucune substance aromatique à un degré de feu capable de dissiper le principe *odorant*; or le degré de l'eau bouillante, & même celui du bain-marie étant plus que suffisant, pour dissiper ce principe, on ne doit point traiter les substances aromatiques par la décoction, ni même par la chaleur du bain-marie très-chaude dans les vaisseaux ouverts, & lorsque la décoction est d'ailleurs nécessaire pour retirer en même tems d'autres principes de la même substance; il faut faire cette décoction dans un appareil convenable de distillation, & réunir le principe aromatique qui s'est élevé & qu'on a retenu, & la décoction refroidie. On en use ainsi dans la préparation de certains sirops (voyez SIROP.) Si l'on est obligé de faire essuyer la chaleur d'un bain-marie très-chaud à une liqueur chargée de principes aromatiques; comme par exemple, pour la disposer à dissoudre une très-grande quantité de sucre, on doit lui faire essuyer cette chaleur dans un vaisseau exactement fermé. On trouvera encore des exemples de cette manœuvre à l'article SIROP.

Il ne faut pas imaginer cependant que toutes les substances aromatiques soient absolument dépouillées de leur partie *odorante* par une décoction même très-longue, comme beaucoup de chimistes & de médecins le pensent, sur la foi de Boerhaave & de la théorie. Il est sûr au contraire que la plupart des substances qui ont beaucoup d'odeur, telles que presque tous les aromates exotiques, la racine de benoîte, celle d'iris de Florence, & même quelques fleurs, comme les fleurs d'orange, les œillets, conservent beaucoup d'odeur après de longues décoctions: mais malgré cette observation, il est toujours très-bon de s'en tenir à la loi générale. L'excès de circonspection n'est point blâmable dans ce cas. Le principe aromatique résidant dans un véhicule que l'on doit regarder comme sans vertu, c'est-à-dire, dans de l'eau, étant aussi concentrée qu'il est possible dans ce véhicule, en un mot, réduit sous la forme d'eau distillée très-chargée (voyez EAU DISTILLÉE), & qui peut être regardé dans cet état comme pur, relativement à ses effets sur le corps humain; ce principe, dis-je, a une saveur générique vive, active, irritante, qui le rend propre à exercer la vertu cordiale, stomachique, fortifiante, nervine, sudorifique: c'est principalement pour ces vertus connues qu'on ordonne les différentes eaux distillées aromatiques; mais outre cela, quelques-uns de ces princi-

pes aromatiques ont des qualités particulières & distinctes, manifestées par les sens ou par l'observation médicinale. L'amertume singulière de l'eau de fleurs d'orange, & la saveur piquante de l'eau de chardon-béni des parisiens, sont très-sensibles; par exemple, l'eau distillée de laurier-cerise est un poison; l'eau rose est purgative; l'eau distillée de rue est hystérique; celle de menthe éminemment stomachique, &c. Boerhaave qui, en établissant la différence spécifique des eaux aromatiques, a dit du principe aromatique de la lavande, & de celui de la melisse, que chacun avoit, outre leurs propriétés communes, *vim adhuc penitus singularem*, a, ce me semble, mal choisi ses exemples. Nous rapporterons dans les articles particuliers les qualités médicinales propres de chaque substance aromatique usuelle.

(b)

ODORANTE, *substance*, (*Chimie.*) substance ou matière aromatique. Les Chimistes appellent ainsi toutes les substances qui contiennent un principe particulier qu'ils appellent *aromatique, odorant, esprit recteur*, &c. Voyez ODORANT PRINCIPE.

C'est principalement dans le règne végétal qu'on trouve ces substances odorantes. Il n'y a aucune partie des végétaux qui soit exclue de l'ordre des substances aromatiques. On trouve des fleurs, des calices, des feuilles, des écorces, des bois, des racines, &c. qui sont chargés de parfums: ce principe est quelquefois répandu dans toutes les parties d'une plante, par exemple, dans l'oranger; quelquefois il est propre à une partie seulement, comme aux fleurs dans le rosier, à la racine dans l'iris, &c. Le petit nombre de substances animales aromatiques que nous connoissons, sont des humeurs particulières déposées dans des réservoirs particuliers; tels sont le musc, la civette, le castor, &c. car il ne faut pas compter tous les animaux vivans parmi les substances aromatiques, quoique la plupart ont une odeur particulière, quelquefois même très-forte, comme le bouc. Voyez l'article ODORANT PRINCIPE.

On ne comprend pas non plus dans la classe des substances odorantes certaines matières minérales qui ont une odeur propre, telles que le soufre, le cuivre, &c. Voyez encore article ODORANT PRINCIPE. (b)

ODORANTES, *pierres*, (*Hist. nat.*) nom générique des pierres à qui la nature a fait prendre de l'odeur sans le secours de l'art; telles sont les *jolites*, les *pierres puantes*, le *lapis suillus*, le *lapis felinus*. Voyez ces différens articles. Ces odeurs sont purement accidentelles à la pierre, elles ne tiennent point de sa combinaison, mais des matières qui les accompagnent, telles que les bitumes, certaines plantes, les débris des animaux qui ont été ensevelis dans le sein de la terre, &c. Voyez PIERRES. (-)

ODORAT, *s. m.* (*Physiolog.*) *olfactus*, sens destiné par la nature pour recevoir & discerner les odeurs. L'odorat cependant paroît moins un sens particulier qu'une partie ou un supplément de celui du goût, dont il est comme la sentinelle: c'est le goût des odeurs & l'avant-goût des saveurs.

L'organe de cette sensation est la membrane qui revêt le nez, & qui se trouve être une continuation de celle qui tapisse le gosier, la bouche, l'œsophage & l'estomac: la différence des sensations de ces parties est à-peu-près comme leurs distances du cerveau; je veux dire que l'odorat ne diffère pas plus du goût que le goût de la faim & de la soif: la bouche a une sensation plus fine que l'œsophage; le nez l'a encore plus fine que la bouche, parce qu'il est plus près de l'origine du sentiment; que tous les filets de ses nerfs, de leurs mamelons sont déliés, remplis d'esprits; au lieu que ceux qui s'éloignent de cette source deviennent par la loi commune des nerfs plus solides,

& leurs mamelons dégèrent, pour ainsi parler, en excroissances, relativement aux autres mamelons.

Tout le monde sait que l'intérieur du nez est l'organe de l'odorat, mais peu de gens savent l'artifice avec lequel cet intérieur est construit pour recevoir cette sensation; & il manque encore aux plus habiles bien des connoissances sur cet artifice merveilleux. Nous n'envisagerons ici que ce qui est nécessaire à l'intelligence de cette sensation.

Mécanisme de l'organe de l'odorat. Immédiatement après l'ouverture des narines, qui est assez étroite, l'intérieur du nez forme deux cavités toujours séparées par une cloison; ces cavités s'élargissent ensuite, se réunissent finalement en une seule qui va jusqu'au fond du gosier, par où elles communiquent avec la bouche.

Toute cette cavité est tapissée de la membrane pituitaire, ainsi nommée par les anciens, à cause de la pituite qui en découle. Nous ne savons rien autre chose de cette membrane, sinon qu'elle est spongieuse, & que sa surface offre un velouté très-ras. Le tissu spongieux est fait d'un lacis de vaisseaux, de nerfs, & d'une grande quantité de glandes: le velouté est composé de petits mamelons nerveux qui sont l'organe de l'odorat & des extrémités de vaisseaux d'où découle la pituite & la mucoité du nez: ces liqueurs tiennent les mamelons nerveux dans la souplesse nécessaire à leur fonction; & elles sont encore aidées dans cet office par les larmes que le canal lacrymal charrie dans le nez.

Le nerf olfactif, qui est la première paire des nerfs qui sortent du crâne, se jette dans la membrane pituitaire. On nommoit le nerf olfactif *apophyse mamiforme* avant Piccolomini; ses filets sont en grand nombre, & ils y paroissent plus mous & plus découverts qu'en aucun autre organe. Cette structure des nerfs de l'odorat, qui dépend de leur grande proximité du cerveau, contribue sans doute à les rendre plus propres à recevoir l'impression de ces odeurs.

La grande multiplicité des filets du nerf olfactoire est ce qui produit la grande quantité de glande de la membrane pituitaire, car ces glandes ne sont que celles des extrémités nerveuses épanouies au-dessous des mamelons.

Outre le nerf olfactoire, il entre dans le nez une branche du nerf ophthalmique, c'est-à-dire d'un des nerfs de l'œil. C'est la communication de ce petit nerf avec celui de l'odorat qui est cause qu'on pleure quand on a reçu de fortes odeurs.

Le velouté de la membrane pituitaire est tout propre à s'imbiber des vapeurs odorantes; mais il y a encore un autre artifice pour arrêter ces vapeurs sur leur organe. L'intérieur du nez est garni de chaque côté de deux espèces de cornets doubles: ces cornets s'avancent très-loin dans cette cavité, en embarrassent le passage, & obligent par-là les vapeurs à se répandre & à séjourner un certain tems dans leur contour. Cette structure fait que ces vapeurs agissent plus long-tems, plus fortement sur une grande étendue de la membrane, & par conséquent la sensation en est plus parfaite. Aussi voit-on que les chiens de chasse & les autres animaux qui excellent par l'odorat, ont ces cornets du nez beaucoup plus considérables que ceux de l'homme.

Ces mêmes cornets, en arrêtant un peu l'air qu'on respire par le nez, en adoucissent la dureté dans l'hiver: c'est ce bon office qu'ils rendent aux poumons qui expose la membrane pituitaire à ces engorgemens nommés *enchiffrenemens de la membrane schneiderienne*, qui ferment le passage à l'air, parce que les parois devenues plus épaisses se touchent immédiatement: ce qui prouve que quoique la cavité du nez soit très-grande, le labyrinthe que la nature y a conf-

fruit pour y savourer les odeurs, y laisse peu d'espace vuide.

Mécanisme des odeurs, objet de l'odorat. Les vapeurs odorantes qui font l'objet de l'odorat, sont, en fait de fluides, ce que les saveurs sont parmi les liqueurs & les fucs; mais les vapeurs odorantes, dont la nature nous est inconnue, doivent être très-volatiles; & la quantité prodigieuse de ces fluides volatiles qui s'exhalent sans cesse d'un corps odorant sans diminuer sensiblement son poids, prouve une division de la matière qui étonne l'imagination. Cette partie des végétaux, des animaux ou des fossiles qui réside dans leurs esprits, dans leurs huiles, dans leurs sels, dans leurs savons, pourvu qu'elle soit assez divisée pour pouvoir voltiger dans l'air, est l'objet de l'odorat.

Parmi les minéraux, le soufre allumé a le plus d'odeur, ensuite des sels de nature opposée dans l'acte même de leur effervescence, comme les métaux dans celui de leur érosion. Quelle odeur pénétrante n'ont point les sels alkalis volatils des corps animés durant la vie, des particules odorantes que le chien distingue mieux que l'homme? du sein de la putréfaction quelle odeur fétide ne s'éleve-t-il pas? Les corps putrés donnent une odeur désagréable, malgré ce que Plutarque dit du corps d'Alexandre le grand, & ce que le bon Camérarius dit d'une jeune fille. La plupart des végétaux ont de l'odeur, & dans certaines classes ils ont presque tous une bonne odeur. Les fucs acides, simples ou fermentés, en ont de pareilles, ensuite la putréfaction alkaline d'un petit nombre de plantes n'en manque pas. Le feu & le broyement, qui n'est qu'une espèce de feu plus doux, tire des odeurs du regne animal & végétal. La Chimie nous fournit sur ce sujet quantité de faits curieux. On fait par une suite d'expériences, que cette matière subtile qu'on nomme esprit, & qui est contenue dans l'huile, est la principale chose qui excite le sentiment de l'odeur. En effet, si l'on sépare des corps odoriférans tout l'esprit qu'ils contiennent, ils n'ont presque plus d'odeur; & au contraire les matières qui ne sont point odoriférantes le deviennent lorsqu'on leur communique quelques particules de ce même esprit.

Boyle a écrit un traité curieux sur l'émanation des corpuscules qui forment les odeurs: celle du romarin fait reconnoître les terres d'Espagne à 40 milles, suivant Bartholin, à quelques milles, suivant la vérité. Diodore de Sicile dit à-peu-près la même chose de l'Arabie, que Bartholin de l'Espagne. Un chien qui a bon nez reconnoît au bout de six heures la trace d'un animal ou de son maître; de sorte qu'il s'arrête où les particules odoriférantes le lui conseillent. Je supprime ici quantité d'observations semblables; je ne dois pas cependant oublier de remarquer que l'odeur de plusieurs corps odoriférans se manifeste ou s'accroît par le mouvement & par la chaleur: le broyement donne de l'odeur à tous les corps durs qui n'en ont point, ou augmente celle qu'ils ont; c'est ce qu'on a tant de fois éprouvé sur le succin, sur l'aloës. Il est des bois qui prennent de l'odeur dans les mains du tourneur.

Cette odeur des corps odoriférans augmente aussi quand on en mêle plusieurs ensemble, ou quand on mêle des sels avec des corps huileux odoriférans. Le sel ammoniac & le sel alkali, l'un & l'autre sans odeur, mêlés ensemble, en ont une très-forte. Un grain de sel fixe donne un goût brûlant & nulle odeur, à-moins qu'il ne rencontre une salive acide & qui aide l'alkali à le dégager. L'esprit de sel, l'huile de vitriol dulcifiés, ont une odeur fort agréable, différente de celle de l'alcool & d'une liqueur acide. L'eau de mélilot, qui est presque inodorante, augmente beaucoup les odeurs des corps qui en ont.

L'odeur de l'ambre lorsqu'il est seul, est peu de chose, mais elle s'exhale par le mélange d'un peu de musc.

C'est dans ce mélange de divers corps que consistent les parfums, hors de mode aujourd'hui, & si goûtés des anciens, qu'ils les employoient à table, dans les funérailles, & sur les tombeaux pour honorer la mémoire des morts. Antoine recommande de répandre sur ses cendres des herbes odoriférantes, & de mêler des baumes à l'agréable odeur des roses.

*Sparge mero cineres, & odoro perlue nardo
Hospes, & adde rosif balsama puniceis.*

Maniere dont se fait l'odorat. Le véhicule général des corpuscules odorans, est l'air où ces corpuscules sont répandus; mais ce n'est pas assez que l'air soit rempli des particules odorantes des corps, il faut qu'il les apporte dans les cavités du nez, & c'est ce qui est exécuté par le mouvement de la respiration, qui oblige sans cesse l'air à passer & repasser par ces cavités pour entrer dans les poumons ou pour en sortir. C'est pourquoi ceux qui ont le passage du nez fermé par l'enchiffrement & qui sont obligés de respirer par la bouche, perdent en même tems l'odorat. M. de la Hire le fils a vu un homme qui s'empêchoit de sentir les mauvaises odeurs en remontant sa luerette, en sorte qu'elle bouchoit la communication du nez à la bouche, & il respiroit par cette dernière voie. On peut croire que les odeurs ne laissent pas pour cela de venir toujours frapper le nez, où est le siège du sentiment; mais comme on ne respire point alors par le nez, elles ne sont point attirées par la respiration, & ont trop peu de force pour se faire sentir.

Ce même passage de l'air dans les cavités du nez, sert quelquefois à nettoyer ces cavités de ce qui les embarrasse, comme lorsqu'on y pousse l'air des poumons avec violence, soit qu'on veuille se moucher, soit que l'on éternue, après quoi l'odorat se fait beaucoup mieux. Un animal qui respire par la trachée-artère coupée, ne sent point du tout les odeurs les plus fortes: c'est une expérience de Lower. On fait que quand l'air sort du poumon par les narines, on a beau présenter au nez un corps odoriférant, il ne fait aucune impression sur l'odorat. Lorsqu'on retient son haleine, on ne sent aussi presque point les odeurs; il faut pour les sentir les attirer avec l'air par les narines. Varolius l'a fort bien remarqué, tandis que Cassérius l'a nié mal-à-propos: car plus l'inspiration est forte & fréquente, plus l'odorat est exquis. Il faut cependant avouer, & c'est peut-être ce qui a jeté Cassérius dans l'erreur; il faut, dis-je, avouer qu'on ne laisse pas de sentir dans l'expiration. La sensation n'est pas entièrement abolie, ainsi qu'elle l'est lorsque la respiration est absolument retenue: elle est seulement très-foible; la raison de ce fait est que toutes les particules odorantes n'ayant pu être réunies & ramassées dans le tems que l'air passe dans la cavité du nez pendant l'inspiration, il reste encore dans l'air quelques particules odorantes qui repassent dans l'expiration, qui ne peuvent produire qu'une légère sensation.

L'odorat se fait donc quand les particules odoriférantes contenues dans l'air sont attirées avec une certaine force dans l'inspiration par les narines: alors elles vont frapper vivement les petites fibres olfactives que le nez par sa figure, & les osselets par leur position, leur présentent; c'est de cette impression, communiquée ensuite au *sensorium commune*, que résultent les différentes odeurs d'acide, d'alkali, d'aromatique, de pourri, de vineux, & autres dont la combinaison est infinie.

Explication des phénomènes de l'odorat. On peut

comprendre, par les principes que nous venons d'établir, les phénomènes suivans :

1°. L'affinité qui se trouve entre les corps odoriférans & les corps savoureux, ou entre les objets du goût & de l'odorat. L'odorat n'est souvent que l'avant goût des saveurs, la membrane qui tapisse le nez étant une continuation de celle qui tapisse le palais : de-là naît une grande liaison entre ces deux organes. Les narines ont leurs nerfs très-déliés & découverts ; la langue a un réseau épais & pulpeux ; ainsi l'odorat doit être frappé avant le goût. Mais il y a quelque chose de plus : les corpuscules qui font les odeurs, retiennent souvent quelque chose de la nature des corps dont ils sortent : en voici des preuves.

1°. Les corpuscules qui s'exhalent de l'absynthe font sur la langue les mêmes impressions que l'absynthe même. Boyle dit la même chose du succin dissout dans l'esprit-de-vin. 2°. Le même auteur ajoute qu'un de ses amis ayant fait piler de l'hellébore noir dans un mortier, tous ceux qui se trouverent dans la chambre furent purgés. Sennert assure la même chose au sujet de la coloquinte. 3°. Quand on distille des matières somnifères, on tombe souvent dans un profond sommeil. 4°. On prétend que quelques personnes ont prolongé quelque tems leur vie par l'odeur de certaines matières. Le chancelier Bacon rapporte qu'un homme vécut quatre jours soutenu par l'odeur seule de quelques herbes mêlées avec de l'ail & des oignons. Tous ces faits justifient qu'il se trouve une grande liaison entre les odeurs & les saveurs de beaucoup de corps, parce qu'ils produisent les mêmes effets à ces deux égards.

Puisqu'il regne tant d'affinité entre les odeurs & le goût, d'où vient que des odeurs désagréables, comme celles de l'ail, des choux, du fromage, & de plusieurs autres choses corrompues, ne choquent point quand elles sont dans des alimens dont le goût plaît ? c'est parce qu'on s'y est habitué de bonne heure sans accident, & sans que la santé en ait souffert. Ceux qui se sont efforcés à goûter, à sentir des choses qui les révoltoient d'abord, viennent à les souffrir & finalement à les aimer. Il arrive aussi quelquefois que les aversions & les inclinations qu'on a pour les odeurs & les saveurs, ne sont pas toujours fondées sur des utilités & des contrariétés bien effectives, parce que les idées qu'on a de l'agréable ou du désagréable, peuvent avoir été formées par des jugemens précipités que l'âme réforme à la fin par des réflexions philosophiques.

2°. Pourquoi ne sent-on point les odeurs quand on est enrhumé ? parce que l'humeur épaisse qui est sur la membrane pituitaire arrête les corpuscules odoriférans qui viennent du dehors, & leur bouche les passages par où ils peuvent arriver jusqu'aux nerfs olfactifs & les agiter.

3°. Pourquoi les odeurs rendent-elles souvent la vie dans un instant, & fortifient-elles quelquefois d'une façon singulière ? Par exemple, il n'est rien de plus puissant dans certains cas que l'esprit volatil du sel armoniac préparé avec de la chaux vive : cela vient de ce que les parties des corps odoriférans, en agitant les nerfs olfactifs, agitent ceux qui communiquent avec eux & y portent le suc nerveux ; d'ailleurs elles entrent peut-être dans les vaisseaux sanguins sur lesquels elles agissent, & dans lesquels par conséquent elles font couler les liqueurs rapidement. Toutes ces causes nous font revenir des syncopes, puisqu'elles ne consistent que dans une cessation de mouvement. Enfin, il y a un rapport inconnu entre le principe vital & les corps odorans.

4°. Mais d'où vient donc que les odeurs causent quelquefois des maladies, la mort, & presque tous les effets des médicamens & des poisons ? c'est lors-

que l'agitation produite par les corps odoriférans est trop violente : alors elle pourra porter les convulsions dans les parties dont les nerfs communiquent avec ceux du nez ; ces convulsions pourront donner des maladies, & finalement la mort. La puanteur des cadavres a quelquefois causé des fièvres malignes. Méad parle d'une eau qui sortit d'un cadavre, dont le seul attouchement, tant elle étoit corrosive, excitoit des ulcères. On prépare des poisons si subtils, que leur odeur fait mourir ceux qui les inspirent : l'Histoire n'en fournit que trop d'exemples.

On connoît le danger du soufre allumé dans des endroits privés d'air ; les vapeurs mortelles de certaines cavernes souterraines, celles du foin échauffé dans des granges fermées ; les vapeurs du vin & liqueurs qui fermentent : cependant dans tous ces cas il y a une autre cause nuisible que celle des odeurs, c'est qu'on est suffoqué par la perte du ressort de l'air qu'on respire ; car l'air plus léger qu'il ne doit être, ou privé de son élasticité, tue par l'empêchement même de la respiration.

Enfin, des odeurs produiront les effets des médicamens, quand elles retiendront quelque chose de la nature des corps dont elles sortent, qui se trouvent être purgatifs ou vomitifs ; c'est pourquoi l'odeur des pilules cochées purgeoit un homme dont parle Fallope. Dans Schneider & Boyle, on lit divers exemples semblables. Plusieurs purgatifs n'agissent que par leur esprit recteur, selon Pechlin, un des hommes qui a le mieux écrit sur cette matière. Or de quelle volatilité, de quelle subtilité n'est point cet esprit recteur, puisque le verre d'antimoine communique au vin une vertu émétique sans perdre de son poids ?

5°. Pour quelle raison la même odeur du même corps odoriférant produit-elle des effets opposés en différentes personnes ? Guy-Patin parle d'un médecin célèbre que l'odeur agréable des roses jettoit en foiblesse. On ne voit en effet que des sensations différentes en fait d'odeurs : c'est que chacun a sa disposition nerveuse inconnue, & des esprits particuliers qui gouvernent l'âme & le corps, comme s'il étoit sans âme ; les nerfs olfactifs sont moins sensibles dans les uns que dans les autres : ainsi les mêmes corpuscules pourront faire des impressions fort différentes. Et voilà la cause pourquoi les odeurs qui ne sont pas sensibles pour certaines personnes, produisent en d'autres des effets surprenans.

Ces effets mêmes sont quelquefois fort bizarres, car dans l'affection hystérique les femmes reviennent par la force de certaines odeurs désagréables & très-pénétrantes, au lieu que les bonnes odeurs aigrissent leur mal. Nous ne dirons pas, pour expliquer ce phénomène, que les bonnes odeurs arrêtent un peu le cours du suc nerveux, & doivent par conséquent produire un dérangement. Nous n'attribuerons pas non plus cet effet des bonnes odeurs à la vertu somnifère : ces sortes d'explications sont de vains raisonnemens qu'aucun principe ne sauroit appuyer.

N'oublions pas cependant de remarquer que l'habitude a beaucoup d'influence sur l'odorat, & que l'imagination ne perd rien de ses droits sur tous les sens. D'où vient ce musc, si recherché jadis, donne-t-il aujourd'hui des vapeurs à toutes les dames, & même à une partie des hommes, tandis que le tabac, odeur ammoniacale & venimeuse, fait le délice des odorans les plus susceptibles de délicatesse ? Est-ce que les organes sont changés ? Ils peuvent l'être à quelques égards, mais il en faut sur-tout chercher la cause dans l'imagination, l'habitude & les préjugés de mode.

6°. Pourquoi l'odorat est-il si fin dans les animaux qui ont de longs becs, de longues narines, & les os spongieux considérables ? Parce que les vrais & pre-

miers organes de l'odorat paroissent être les cornets osseux; ces cornets par leur nombre de contours en volute, multiplient les parties de la sensation, donnent plus d'étendue à la membrane qui reçoit les divisions infinies des nerfs olfactifs, & par conséquent rendent l'odorat plus exquis. Plus un animal a de nez, plus ses cornets ont de lames. Petham dit que dans le chien de chasse, les nerfs ont une plus vaste expansion dans les narines, & que les lames y sont plus entortillées, que dans aucune autre bête. Dans le lievre, animal qui a du nez, & un nez qu'il remue toujours, les petits os sont à cellules en-dedans, avec plusieurs cornets ou tuyaux. L'os spongieux du bœuf a intérieurement un tissu réticulaire; cet os dans le cheval, forme des cornets entortillés avec des cellules à rets, selon les observations de Cassérius, de Schneider & de Bartholin. C'est par le même mécanisme que le cochon sent merveilleusement les racines qu'il cherche en terre. La main de l'éléphant n'est qu'un nez très-long, & sa trompe, dont Duverney a seulement décrit la fabrique musculieuse, n'est presque un assemblage de nerfs olfactifs: cet organe a donc une énorme surface dans cet animal.

Sténon a démontré la même chose dans les poissons, dont les nerfs olfactifs ressemblent aux nerfs optiques, & se terminent en un semblable hémisphère. Ainsi règle générale, à proportion de la longueur des narines, des cornets osseux & contournés, la finesse & l'étendue de l'odorat se multiplient dans l'homme & dans les autres animaux. Quant aux oiseaux, ils ont dans les narines des vessies à petits tubes, & garnies de nerfs visibles, qui viennent des processus mamillaires par l'os cribléux. Il y en a beaucoup dans le faucon, l'aigle & le vautour. On dit qu'après la bataille qui décida de l'empire du monde entre César & Pompée, les vautours passaient de l'Asie à Pharfale.

7°. Comment des corps odoriférans, très-petits, peuvent-ils répandre si long-tems des odeurs si fortes, sans que les corps dont ils s'exhalent paroissent presque avoir perdu de leur masse à en juger par leur pesanteur? Un morceau d'ambre gris ayant été suspendu dans une balance, qu'une petite partie d'un grain faisoit trébucher, ne perdit rien de son poids pendant 3 jours, ni l'assa foetida en 5. Une once de noix muscade ne perdit en 6 jours que cinq grains & demi; & une once de clous de gérofile sept grains & trois huitièmes: ce sont des expériences de Boyle. Une seule goutte d'huile de canelle dans une pinte de vin, lui donne un goût aromatique. On fait avec cette même huile un esprit très-vif, lequel évaporé laisse le reste sans odeur ni diminution. Une goutte d'huile de Galanga embaume une livre de thé. Les plus subtiles particules odoriférantes ne passent cependant point au-travers du verre, ce corps que pénètrent le feu, la lumière & la matière de l'aimant: donc elles sont d'une nature plus grossière. Mais les sels fixes, les terres les plus arides, l'alun, le vitriol, démontrent avec quelle facilité la partie humide de l'air va pénétrer différens corps, & constitue un tout avec eux. Tout cela porte à croire que les petits corpuscules odoriférans reçoivent des parties d'air commun, qui les remplacent à mesure qu'ils s'exhalent; & c'est la raison pour laquelle cette évaporation se fait sans diminution de la masse.

8°. Pourquoi la puanteur qui s'exhale de parties d'animaux, ou de végétaux putréfiés, fait-elle sur les narines une impression si longue, si opiniâtre & si désagréable? La fétidité d'une maladie mortelle porte au nez pendant plusieurs jours. L'odorat n'est-il pas long-tems affecté des rapports nidoreux d'une matière indigeste qui croupit dans l'estomac? Comme il y a beaucoup de détours dans la membrane

pituitaire, & qu'il s'y trouve toujours de la mucofité, cette mucofité vicieuse y retient, & prend pour ainsi-dire à sa glu, ces corpuscules empoisonnés qui s'exhalent des corps malades, des parties d'animaux, ou de végétaux putréfiés. On a besoin de prendre beaucoup de matière sternutatoire pour dissiper ces corpuscules; l'agitation qui survient alors à la membrane pituitaire, & l'humeur muqueuse qui coule en abondance produit cet effet; si de pareilles odeurs étoient portées au nez après l'éternuement, elles feroient encore plus d'impression, comme on l'éprouve à son lever.

9°. Pourquoi l'odorat est-il émouffé quand on s'éveille le matin, & devient-il plus vif après qu'on a éternué? Nous venons de l'expliquer. Alors, c'est-à-dire au reveil, une humeur épaisse couvre la membrane pituitaire, parce que la chaleur a évaporé la partie aqueuse, & a laissé la matière grossière qui n'a pu être chassée durant le repos de la nuit; cette humeur visqueuse arrête les corpuscules odoriférans, mais quand on l'a rejetée par la force de la sternutation ou l'émonction, les nerfs se trouvent libres & pleins du suc nerveux, ils sont plus sensibles qu'auparavant.

10°. Pourquoi les plus forts odoriférans sont-ils sternutatoires? Parce qu'en ébranlant fortement les nerfs olfactifs, ils ébranlent les nerfs qui servent à la respiration & qui communiquent avec eux.

11°. Pourquoi ne sent-on rien quand on court contre le vent? Parce que le vent dessèche le mucus qui lubrifie la membrane pituitaire, & qu'aucun nerf n'a de sentiment s'il n'est humecté.

12°. Enfin il y a des odeurs si fortes, comme celle de l'oignon, du vinaigre, du soufre allumé, de l'esprit de nitre, qu'elles n'agissent pas seulement sur l'organe de l'odorat, mais qu'elles blessent les yeux. On en peut trouver la cause dans la communication du nerf ophthalmique avec celui de l'odorat.

Le sentiment que les yeux souffrent des odeurs fortes, est un sentiment du toucher, pareil à celui que la lumière ramassée cause sur la peau, ou à celui que des saveurs très-vives, telles que les âcres & les acides exaltés, causent sur la langue; mais comme la peau n'est émue par les objets de la vue & du goût, que quand ils agissent avec une véhémence extraordinaire; de même les yeux ne souffrent de la douleur des odeurs, que lorsqu'elles ont une force assez grande pour blesser leur délicatesse; & comme les odeurs en général sont d'une nature particulière qui ébranle toujours leur propre organe, ceux de la vue & du goût ne sont point ébranlés de la même manière, & par conséquent ne sont point affectés de la sensation de l'odorat.

Le sens de l'odorat est plus parfait dans les animaux. Les hommes ont l'odorat moins bon que les animaux; & la raison en est évidente par l'examen de la construction de l'organe. Je fais que le P. du Tertre, dans son voyage des Antilles, & le P. Laffitau, dans son livre des mœurs des Sauvages, nous parlent, l'un de nègres & l'autre de sauvages qui avoient l'odorat plus fin qu'aucun chien de chasse, & qui distinguoient de fort loin la piste d'un noir, d'un François & d'un Anglois: mais ce sont des faits trop suspects pour y donner confiance. Il en est de même d'un garçon dont parle le chevalier Digby, qui élevé dans une forêt où il n'avoit vécu que de racines, pouvoit trouver sa femme à la piste, comme un chien fait son maître. Pour ce qui est du religieux de Prague, qui connoissoit par l'odorat les différentes personnes, distinguoit une fille ou une femme chaste de celles qui ne l'étoient point, c'est un nouveau conte plus propre à fournir matière à quelque bon mot, qu'à la créance d'un physicien.

Je conviens que les hommes par leur genre de

vie, par leur habitude aux odeurs fortes dont ils sont sans cesse entourés, usent l'organe de leur *odorat*; mais il est toujours vrai que s'ils l'ont beaucoup moins fin que les animaux, ce n'est point à l'abus qu'ils en font que l'on doit en attribuer la cause, c'est dans le défaut de l'organe qu'il la faut chercher. La nature ne l'a point perfectionné dans l'homme, comme dans la plupart des quadrupèdes. Voyez le nombre de leurs cornets en volute, le merveilleux tissu du réseau qui les accompagne, & vous conclurez de la distance qui doit se trouver entre l'homme & la bête pour la finesse de l'*odorat*! Considérez de quelle étendue sont les os spongieux dans les brutes; comme leur cerveau est plus petit que celui de l'homme, cet espace qui manque vient augmenter leur nez: car la multiplicité des plis & des lames rend la sensation plus forte; & c'est cette augmentation qui en fait la différence dans les bêtes mêmes. L'*odorat* est le seul organe par lequel elles savent distinguer si sûrement, & sans expérience sur tant de végétaux dont les montagnes des Alpes sont couvertes, ceux qui sont propres à leur nourriture, d'avec ceux qui leur seroient nuisibles. La nature, dit Willis, a moins perfectionné dans l'homme les facultés inférieures, pour lui faire cultiver davantage les supérieures; mais si telle est la vocation de l'homme, on doit avouer qu'il ne la remplit guère. (Le chevalier DE JAVCOURT.)

ODORAT, (*Séméiotiq.*) les signes que l'*odorat* fournit, n'ont pas jusqu'ici beaucoup enrichi la *séméiotique*, & attiré l'attention des praticiens. Hippocrate observateur si scrupuleux & si exact à saisir tout ce qui peut répandre quelque lumière sur la connoissance & le pronostic des maladies, ne paroît avoir tiré aucun parti de l'*odorat*: ce signe ne doit être ni bien étendu, ni bien lumineux. Rivière & quelques autres praticiens, assurent avoir observé que la perte totale de l'*odorat*, étoit dans le cas de foiblesse extrême, signe d'une mort très-prochaine; que les malades qui trouvoient une odeur forte & désagréable à la boisson, aux alimens & aux remèdes, enfin à tout ce qu'on leur présentait, étoient dans un danger pressant; que ceux pour qui toutes les odeurs étoient fétides, avoient des ulcères dans le nez ou dans les parties voisines, ou l'estomac farci de mauvais sucs, ou toutes les humeurs sensiblement altérées. (m)

ODORIFÉRANT, se dit des choses qui ont une odeur forte, agréable & sensible à une certaine distance, voyez ODEUR. Le jasmin, la rose, la tubéreuse, sont des fleurs *odoriférantes*. Voyez PARFUM.

ODOWARA, (*Géog.*) petite ville du Japon dans l'île de Nippon, à 3 journées d'Iedo. Ce n'est que dans cette ville & à Méaco, qu'on prépare le cachou parfumé, au rapport du P. Charlevoix.

ODRISÆ, (*Géog. anc.*) ancien peuple de Thrace, qui devoit y tenir un rang considérable, puisque les Poètes ont appelé la Thrace *Odrisæ tellus*. La capitale de ce peuple se nommoit *Odryssus*, *Odryssé*; ensuite *Odreftiade*, à-présent *Adrianople*.

Cette capitale de la Thrace est célèbre par la naissance de *Thamyris*, poète & musicien, dont l'histoire & la fable ont tant parlé. Ce fut la plus belle-voix de son siècle, si nous en croyons Plutarque, qui ajoute qu'il composa un poème de la guerre des Titans contre les dieux. Ce poème existoit encore lorsque Suidas travailloit à son dictionnaire. Homère parle du défi que *Thamyris* fit aux muses, & de la punition de son audace. Pausanias dit que *Thamyris* perdit la vue, non en punition de sa dispute contre les muses, mais par maladie. Plinè prétend qu'il fut l'inventeur de la musique qu'on nommoit *dorique*. Platon a feint, suivant les principes de la *métémpsyco-*

se, que l'âme de *Thamyris* passa dans le corps d'un rossignol. (D. J.)

ODYSSEE, 1. f. (*Belles-lettres.*) poème épique d'Homère, dans lequel il décrit les aventures d'Ulysse retournant à Itaque après la prise de Troie. Voyez EPIQUE. Ce mot vient du grec *Odusseia*, qui signifie la même chose, & qui est dérivé d'*Odusseus*, *Ulysse*.

Le but de l'*Iliade*, selon le P. le Bossu, est de faire voir la différence de l'état des Grecs réunis en un seul corps, d'avec les Grecs divisés entre eux; & celui de l'*Odyssee* est de nous faire connoître l'état de la Grèce dans ses différentes parties. Voyez ILIADE.

Un état consiste en deux parties, dont la première est celle qui commande, la seconde celle qui obéit. Or il y a des instructions nécessaires & propres à l'une & à l'autre; mais il est possible de les réunir dans la même personne.

Voici donc, selon cet auteur, la fable de l'*Odyssee*. Un prince a été obligé de quitter son royaume, & de lever une armée de ses sujets, pour une expédition militaire & fameuse. Après l'avoir terminée glorieusement, il veut retourner dans ses états, mais malgré tous ses efforts il en est éloigné pendant plusieurs années, par des tempêtes qui le jettent dans plusieurs contrées, différentes par les mœurs, les coutumes de leurs habitans, &c. Au milieu des dangers qu'il court, il perd ses compagnons, qui périssent par leur faute, & pour n'avoir pas voulu suivre ses conseils. Pendant ce même tems les grands de son royaume, abusant de son absence, commettent dans son palais les désordres les plus criants, dissipent ses trésors, tendent des pièges à son fils, & veulent contraindre sa femme à choisir l'un d'eux pour époux, sous prétexte qu'*Ulysse* étoit mort. Mais enfin il revient, & s'étant fait connoître à son fils & à quelques amis qui lui étoient restés fidèles, il est lui-même témoin de l'insolence de ses courtisans. Il les punit comme ils le méritoient, & rétablit dans son île la paix & la tranquillité qui en avoient été bannis durant son absence. Voyez FABLE.

La vérité, ou pour mieux dire la moralité enveloppée sous cette fable, c'est que quand un homme est hors de sa maison, de manière qu'il ne puisse avoir l'œil à ses affaires, il s'y introduit de grands désordres. Aussi l'absence d'*Ulysse* fait dans l'*Odyssee* la partie principale & essentielle de l'action, & par conséquent la principale partie du poème.

L'*Odyssee*, ajoute le P. le Bossu, est plus à l'usage du peuple que l'*Iliade*, dans laquelle les malheurs qui arrivent aux Grecs viennent plutôt de la faute de leurs chefs que de celle des sujets; mais dans l'*Odyssee* le grand nom d'*Ulysse* représente autant un simple citoyen, un pauvre paysan, que des princes, &c. Le petit peuple est aussi sujet que les grands à ruiner ses affaires & sa famille par sa négligence, & par conséquent il est autant dans le cas de profiter de la lecture d'Homère que les rois mêmes.

Mais, dira-t-on, à quel propos accumuler tant de fictions & de beaux vers pour établir une maxime aussi triviale que ce proverbe: *Il n'est rien tel que l'œil du maître dans une maison*. D'ailleurs pour en rendre l'application juste dans l'*Odyssee*, il faudroit qu'*Ulysse* pouvant se rendre directement & sans obstacles dans son royaume, s'en fût écarté de propos délibéré; mais les difficultés sans nombre qu'il rencontre lui sont suscitées par des divinités irritées contre lui. Le motif de la gloire qui l'avoit conduit au siège de Troie, ne devoit pas passer pour condamnable aux yeux des Grecs, & rien ce me semble ne paroît moins propre à justifier la volonté du proverbe, que l'absence involontaire d'*Ulysse*. Il est vrai que les sept ans qu'il passe à soupirer pour *Calypso*,

Iypso, ne l'exemptent pas de reproche ; mais on peut observer qu'il est encore retenu là par un pouvoir supérieur, & que dans tout le reste du poëme il ne tente qu'à regagner Ithaque. Son absence n'est donc tout au plus que l'occasion des désordres qui se passent dans sa cour, & par conséquent la moralité qu'y voit le P. le Bossu paroît fort mal fondée.

L'auteur d'un discours sur le poëme épique, qu'on trouve à la tête des dernières éditions du Télémaque, a bien senti cette inconséquence, & trace de l'*odyssée* un plan bien différent & infiniment plus senti. « Dans ce poëme, dit-il, Homere introduit un roi sage, revenant d'une guerre étrangere, où il avoit donné des preuves éclatantes de sa prudence & de sa valeur : des tempêtes l'arrêtent en chemin, & le jettent dans divers pays dont il apprend les mœurs, les lois, la politique. Delà naissent naturellement une infinité d'incidens & de périls. Mais sachant combien son absence causoit de désordres dans son royaume, il surmonte tous ces obstacles, méprise tous les plaisirs de la vie, l'immortalité même ne le touche point, il renonce à tout pour soulager son peuple ».

Le vrai but de l'*odyssée*, considérée sous ce point de vue, est donc de montrer que la prudence jointe à la valeur, triomphe des plus grands obstacles ; & envisagé de la sorte, ce poëme n'est point le livre du peuple, mais la leçon des rois. A la bonne heure que la moralité qu'y trouve le pere le Bossu s'y rencontre, mais comme accessoire & de la même maniere qu'une infinité d'autres semblables, telles que la nécessité de l'obéissance des sujets à leurs souverains, la fidélité conjugale, &c. Gérard Croës hollandois, a fait imprimer à Dort en 1704, un livre intitulé ΟΜΗΡΟΣ ΕΒΡΑΙΟΣ, dans lequel il s'efforce de prouver qu'Homere a pris tous ses sujets dans l'écriture, & qu'en particulier l'action de l'*odyssée* n'est autre chose que les pérégrinations des Israélites jusqu'à la mort de Moïse, & que l'*odyssée* étoit composée avant l'Iliade, dont le sujet est la prise de Jéricho. Quelles visions !

ODYSSIA, (*Géog. anc.*) promontoire de Sicile vers l'extrémité orientale de la côte méridionale, selon Ptolomée, l. III. c. iv. ses interpretes disent que c'est aujourd'hui *Capo-Marzo*.

ÆANTHE, (*Géog. anc.*) ville de Grece dans la Locride ; mais comme les Locres & les Etoliens étoient voisins, Polybe donne cette ville à l'Étolie. Son nom moderne est *Pentagii*.

ÆBALIE, *Æbalia*, (*Géog. anc.*) furnom donné au pays de Lacédémone à cause d'Æbalus, compagnon de Phalente ; mais ce furnom n'a pas été borné au pays des Lacédémoniens dans le Péloponnese, car Virgile appelle *Tarente*, colonie lacédémonienne, du même nom d'Æbalie.

*Namque sub Æbalia memini me turribus altis
Qua niger humectat flaventia culta Galefus
Corycium vidisse senem, &c.*

Georg. l. IV. vers. 125.

» Près de la superbe ville de Tarente, dans cette contrée fertile qu'arrose le Galese, je me souviens d'avoir vû autrefois un vieillard de Cilicie ».

ÆBAN D'OR, (*Monnoie.*) autrement *ouban d'or*, espece de monnoie de compte du Japon. Les mille *æbans* font 45 mille taels d'argent.

ÆCALIE, (*Géog. anc.*) en grec Οἰχαλίη, nom commun à plusieurs villes de Grece, suivant la remarque de Strabon. 1° *Æcalie* étoit une ville de Grece dans la Thessalie, dont parle Homere, *Iliad. B. v. 730.* 2° *Æcalie*, dans l'Éuboëe ; 3° *Æcalie*, ville du Péloponnese dans la Messénie ; 4° *Æcalie*, ville d'Arcadie ; 5° *Æcalie*, ville de l'Étolie chez les Euristanes. (*D. J.*)

Tome XI,

ÆCONOMAT, f. m. (*Jurisprud.*) signifie *regle & administration* ; ce terme n'est guere usité que pour exprimer la fonction & administration de ceux qui sont préposés à la régie du temporel des évêchés & abbayes pendant la vacance.

On entend aussi quelquefois par le terme d'*æconomat* le bureau des *æconomes* sequestres.

Les *æconomats* tirent leur origine des commandes que l'on donnoit autrefois à des ecclésiastiques, & même à des séculiers, lesquels à ce titre avoient la garde & la régie des revenus d'une église cathédrale ou abbatiale.

En France, cette régie n'a lieu présentement pour les bénéfices de nomination royale que pendant la vacance en régale.

Il y a un directeur général des *æconomats*, & deux *æconomes* sequestres du clergé.

Le tiers des revenus qui se portent aux *æconomats* est employé à l'entretien des nouveaux convertis, ce qui a été ainsi ordonné pour obliger les nouveaux titulaires à obtenir leurs bulles, au lieu qu'auparavant plusieurs, pour éviter le coût des bulles, s'arrangeoient avec les *æconomats* pour jouir sous leur nom des fruits du bénéfice.

Il y a un des bureaux du conseil destiné pour examiner les affaires des *æconomats*.

Les comptes des *æconomats* se rendent à la chambre des comptes. Voyez ci-après *ÆCONOME*. (A)

ÆCONOME, f. m. (*Jurisprud.*) est celui qui est préposé pour régir & administrer les revenus de quelque église, communauté ou particulier.

Les hôpitaux & communautés ont des *æconomes*, qui ont soin d'en faire la dépense, & particulièrement celle de bouche.

Les *æconomes* sequestres du clergé sont ceux qui font la régie du temporel des évêchés & abbayes pendant la vacance.

Le roi avoit créé en 1691 des *æconomes* sequestres en titre d'office dans chaque diocèse pour avoir l'administration des bénéfices, dont les fruits seroient sequestrés par sentence ou arrêt ; mais par l'édit du mois de Décembre 1714, ces offices ont été supprimés, & les fonctions d'*æconomes* sequestres sont remplies par des personnes préposées par le conseil. Voyez ci-devant *ÆCONOMATS*.

ÆCONOME SPIRITUEL étoit autrefois un ecclésiastique qui avoit le gouvernement d'une église pendant la vacance ; ces sortes d'*æconomes* furent établis lors des différends de la cour de France avec celle de Rome, on créa dans chaque diocèse des *æconomes* en titre d'office, lesquels non contents de régir le temporel, entreprirent aussi de nommer des vicaires, conférer les bénéfices, donner des dimissoires, & faire généralement toutes les fonctions qui appartiennent aux légitimes titulaires ; mais la paix étant faite entre les deux puissances, tous ces *æconomes*, appelés vulgairement *æconomes spirituels*, furent révoqués par l'édit de Melun en 1580. Voyez les définitions canoniques au mot *Æconomes*. (A)

ÆCONOMIE, conduite sage & prudente que tient une personne en gouvernant son propre bien ou celui d'un autre.

Il y a l'*æconomie politique*. Voyez ce mot à l'orthographe *ÆCONOMIE*.

Il y a l'*æconomie rustique* ; c'est ce qui a rapport à toute la vie rustique.

Pour encourager les hommes à l'*æconomie*, un auteur moderne observe qu'en Angleterre on afferme pour 20 schelings par an un acre de tout ce qu'il y a de meilleur en terre, & qu'on la vend pour 20 livres sterlings ; qu'un acre de terre contient 43560 piés en quarré, & qu'il y a 4800 sols dans une livre sterling ; que par la division on trouve le quotient de 9, & pour restant 360, ce qui fait voir

qu'un sol nous met en état d'acheter 9 piés & presque 13 pouces de terre en quarré, savoir une piece de terre de 3 piés de long & de 3 piés de large, & quelque chose de plus.

D'où il s'ensuit que pour 2 schelings on peut acheter une piece de terre de 216 piés, ou de 18 piés de long & de 12 piés de large, ce qui suffit pour bâtir dessus une maison passable, & pour avoir un petit jardin.

ECONOMIE, (*Critiq. sacrée.*) *ὀικονομία*; les Théologiens distinguent deux *économies*, l'ancienne & la nouvelle, ou, pour m'exprimer en d'autres termes, l'*économie* légale & l'*économie* évangélique; l'*économie* légale est celle du ministère de Moïse, qui comprend les lois politiques & cérémonielles du peuple juif; l'*économie* évangélique, c'est le ministère de Jesus-Christ, sa vie & ses préceptes. (*D. J.*)

ECONOMIE ANIMALE, (*Médec.*) le mot *économie* signifie littéralement *lois de la maison*; il est formé des deux mots grecs *οἶκος*, maison, & *νομος*, loi; quelques auteurs ont employé improprement le nom d'*économie animale*, pour désigner l'animal lui-même; c'est de cette idée que sont venues ces façons de parler abusives, *mouvemens*, *fonctions de l'économie animale*; mais cette dénomination prise dans le sens le plus exact & le plus usité ne regarde que l'ordre, le mécanisme, l'ensemble des fonctions & des mouvemens qui entretiennent la vie des animaux, dont l'exercice parfait, universel, fait avec constance, alacrité & facilité, constitue l'état le plus florissant de *santé*, dont le moindre dérangement est par lui-même *maladie*, & dont l'entière cessation est l'extrême diamétralement opposé à la *vie*, c'est-à-dire la *mort*. L'usage, maître souverain de la diction, ayant consacré cette signification, a par-là même autorisé ces expressions usitées, *lois de l'économie animale*, *phénomènes de l'économie animale*, qui sans cela & suivant l'étymologie présenteroient un sens absurde, & feroient un pléonasmé ridicule. Les lois selon lesquelles ces fonctions s'opèrent, & les phénomènes qui en résultent ne sont pas exactement les mêmes dans tous les animaux; ce défaut d'uniformité est une suite naturelle de l'extrême variété qui se trouve dans la structure, l'arrangement, le nombre, &c. des parties principales qui les composent; ces différences sont principalement remarquables dans les *insectes*, les *poissons*, les *reptiles*, les *bipèdes* ou *oiseaux*, les *quadrupèdes*, l'*homme*, & dans quelques espèces ou individus de ces classes générales. Nous ne pouvons pas descendre ici dans un détail circonstancié de toutes les particularités sur lesquelles portent ces différences; nous nous bornerons à poser les lois, les règles les plus générales, les principes fondamentaux, dont on puisse faire l'application dans les cas particuliers avec les restrictions & les changemens nécessaires. Nous choisirons parmi les animaux l'espèce qui est censée la plus parfaite, & nous nous attacherons uniquement à l'homme qui dans cette espèce est sans contredit l'animal le plus parfait, le seul d'ailleurs qui soit du ressort immédiat de la Médecine. On trouvera indiqué aux articles **INSECTES**, **POISSON**, **REPTILE**, **OISEAU**, **QUADRUPÈDE**, ce qu'il peut y avoir de particulier dans ces différentes espèces d'animaux; on observe aussi dans l'homme beaucoup de variété, il n'est pas toujours semblable à lui-même; l'ordre & le mécanisme de ses fonctions varie dans plusieurs circonstances & dans les différens âges; plusieurs causes de maladie font naître des variétés très-considérables, qui n'ont point encore été suffisamment observées, & encore moins bien expliquées; mais la principale différence qu'on remarque, c'est celle qui se rencontre entre un enfant encore contenu dans le ventre de la mère, &

ce même enfant peu de tems après qu'il en est sorti, & sur-tout lorsqu'il est parvenu à l'âge d'adulte, on peut assurer que ces enfans *vivent* d'une manière extrêmement différente; la *vie* du fœtus paroît n'être qu'une simple végétation: celle d'un enfant jusqu'à l'âge de 3 ou 4 ans, & dans plusieurs sujets jusqu'à un âge plus avancé, paroît peu différer de celle des animaux: enfin l'adulte a sa façon particulière de *vivre*, qui est proprement la *vie* de l'homme, & sans contredit la meilleure; il revient insensiblement à mesure qu'il vieillit & qu'il meurt à la *vie* des enfans & du fœtus. Il n'est pas douteux que cet âge le plus parfait & le plus invariable ne soit aussi le plus propre à y examiner, & y fonder les lois de l'*économie animale*; les variétés qui naissent de la différence des âges & des circonstances sont exposées aux articles **FŒTUS**, **ENFANT**, **VIEILLARD**, voyez ces mots. Celles qui sont occasionnées par quelque maladie sont marquées dans le cours du dictionnaire aux différens articles de **MÉDECINE**; elles ont principalement lieu dans les cas d'amputation de quelque partie considérable, de défaut, de dérangement dans la situation, le nombre & la grosseur de quelques viscères. Quant aux causes générales de maladie, leur façon d'agir entre dans le plan que nous nous sommes formé, il en sera fait mention à la fin de cet article.

L'*économie animale* considérée dans l'homme ouvre un vaste champ aux recherches les plus intéressantes; elle est de tous les mystères de la nature celui dont la connoissance touche l'homme de plus près, l'affecte plus intimement, le plus propre à attirer & à satisfaire sa curiosité; c'est l'homme qui s'approfondit lui-même, qui pénètre dans son intérieur; il ôte le bandeau qui le cachoit à lui-même, & porte des yeux éclairés du flambeau de la Philosophie sur les sources de sa vie, sur le mécanisme de son existence; il accomplit exactement ce beau précepte qui servoit d'inscription au plus célèbre temple de l'antiquité, *αγνοῦσι σεαυτον*, *connois toi toi-même*. Car il ne se borne point à une oisive contemplation de l'assemblage du nombre & de la structure des différens ressorts dont son admirable machine est composée; il pousse plus loin une juste curiosité, il cherche à en connoître l'usage, à déterminer leur jeu; il tâche de découvrir la manière dont ils exécutent leurs mouvemens, les causes premières qui l'ont déterminé, & sur-tout celles qui en entretiennent la continuité. Dans cet examen philosophique de toutes ces fonctions, il voit plus que par-tout ailleurs la plus grande simplicité des moyens jointe avec la plus grande variété des effets, la plus petite dépense de force suivie des mouvemens les plus considérables; l'admiration qui s'excite en lui, réfléchi sur l'intelligence suprême qui a formé la machine humaine & qui lui a donné la vie, me paroît un argument si sensible & si convainquant contre l'*athéisme*, que je ne puis assez m'étonner qu'on donne si souvent au médecin-philosophe cette odieuse qualification, & qu'il la mérite quelquefois. La connoissance exacte de l'*économie animale* répand aussi un très-grand jour sur le physique des actions morales: les idées lumineuses que fournit l'ingénieux système que nous exposerons plus bas, pour expliquer la manière d'agir, & les effets des passions sur le corps humain, donnent de fortes raisons de présumer que c'est au défaut de ces connoissances qu'on doit attribuer l'inexactitude & l'inutilité de tous les ouvrages qu'il y a sur cette partie, & l'extrême difficulté d'appliquer fructueusement les principes qu'on y établit: peut-être est-il vrai que pour être bon moraliste, il faut être excellent médecin.

On ne sauroit révoquer en doute que la Médecine pratique ne tirât beaucoup de lumières & de la

certitude d'une vraie théorie de l'homme ; tout le monde convient de l'insuffisance d'un aveugle empirisme ; & quoiqu'on ne puisse pas se dissimuler combien les lois de l'économie animale mal interprétée, ont introduit d'erreurs dans la Médecine chimique, il reste encore un problème, dont je ne hasarderai pas la décision ; savoir, si une pratique réglée sur une mauvaise théorie est plus incertaine & plus pernicieuse que celle qu'aucune théorie ne dirige. Quoi qu'il en soit, les écueils qui se rencontrent en foule dans l'un & l'autre cas, les fautes également dangereuses, inévitables des deux côtés, font seulement sentir l'influence nécessaire de la théorie sur la pratique, & le besoin pressant qu'on a d'avoir sur ce point des principes bien constatés, & des règles dont l'application soit simple & invariable. Mais plus le système des fonctions humaines est intéressant, plus il est compliqué, & plus il est difficile de le saisir ; il semble que l'obscurité & l'incertitude soient l'apanage constant des connoissances les plus précieuses & les plus intéressantes : il se présente une raison fort naturelle de cet inconvénient dans le vif intérêt que nous prenons à de semblables questions, & qui nous porte à les examiner plus sévèrement, à les envisager de plusieurs côtés, plus les faces sous lesquelles on les aperçoit augmentent, & plus il est difficile d'en saisir exactement & d'en combiner comme il faut les différens rapports ; & l'on observe communément que les écueils se multiplient à mesure qu'on fait des progrès dans les sciences, chaque découverte fait éclore de nouvelles difficultés ; & ce n'est souvent qu'après des siècles entiers qu'on parvient à quelque chose de certain, lorsqu'il se trouve de ces hommes rares nés avec un génie vif & pénétrant, aux yeux perçans desquels la nature est comme forcée de se dévoiler, & qui savent démêler le vrai du sein de l'erreur.

La connoissance exacte, sans être minutieuse, de la structure & de la situation des principaux visceres, de la distribution des nerfs & des différens vaisseaux, le détail assez circonstancié, mais sur-tout la juste évaluation des phénomènes qui résultent de leur action & de leur mouvement ; & enfin l'observation réfléchie des changemens que produit dans ces effets l'action des causes mobiques, sont les fondemens solides sur lesquels on doit établir la science théorique de l'homme pour la conduire au plus haut point de certitude dont elle soit susceptible ; ce sont en même tems les différens points d'où doivent partir & auxquels doivent se rapporter les lois qu'on se propose d'établir. Ces notions préliminaires forment le fil nécessaire au médecin qui veut pénétrer dans le labyrinthe de l'économie animale, & c'est en le suivant qu'il peut éviter de se perdre dans les routes détournées, remarquables par les égaremens des plus grands hommes. Il ne lui est pas moins essentiel & avantageux de connoître la source des erreurs de ceux qui l'ont précédé dans la recherche de l'économie animale, c'est le moyen le plus assuré pour s'en garantir ; on ne peut que louer le zèle de ceux qui ont entrepris un ouvrage si pénible, applaudir à leurs efforts, & leur avoir obligation du bien réel qu'ils ont apporté, en marquant par leur naufrage les écueils qu'il faut éviter ; on parvient assez souvent à travers les erreurs, & après les avoir pour ainsi dire épuisées au sanctuaire de la vérité. Nous n'entrerons ici sans aucun détail anatomique, nous soupçonnons tous ces faits déjà connus ; ils sont d'ailleurs exposés aux articles particuliers d'Anatomie.

Il nous suffira de remarquer en général, que le corps humain est une machine de l'espèce de celles qu'on appelle *statico hydraulique*, composée de solides & de fluides, dont les premiers élémens com-

muns aux plantes & aux animaux sont des *atomes vivans*, ou *molécules organiques* ; représentons-nous l'assemblage merveilleux de ces molécules, tels que les observations anatomiques nous les font voir dans le corps de l'homme adulte, lorsque les solides ont quitté l'état muqueux pour prendre successivement une consistance plus ferme & plus proportionnée à l'usage de chaque partie : représentons-nous tous les visceres bien disposés, les vaisseaux libres, ouverts, remplis d'une humeur appropriée, les nerfs distribués par-tout le corps, & se communiquant de mille manières ; enfin toutes les parties dans l'état le plus sain, mais sans *vie* ; cette machine ainsi formée ne diffère de l'homme vivant que par le mouvement & le sentiment, phénomènes principaux de la vie vraisemblablement réduits à un seul primitif ; on y observe même avant que la vie commence, ou peu de tems après qu'elle a cessé, une propriété singulière, la source du mouvement & du sentiment attachée à la nature *organique* des principes qui composent le corps, ou plutôt dépendante d'une union *telle* de ces molécules que Glisson a le premier découverte, & appelée *irritabilité*, & qui n'est, dans le vrai, qu'un mode de sensibilité. Voyez SENSIBILITÉ.

Dès que le souffle vivifiant de la divinité a animé cette machine, mis en jeu la sensibilité des différens organes, répandu le mouvement & le sentiment dans toutes les parties, ces deux propriétés différemment modifiées dans chaque viscere, se reproduisent sous un grand nombre de formes différentes, & donnent autant de *vies* particulières dont l'ensemble, le concours, l'appui mutuel forment la *vie* générale de tout le corps ; chaque partie annonce cet heureux changement par l'exercice de la fonction particulière à laquelle elle est destinée ; le cœur, les artères & les veines, par une action singulière, constante, jusqu'ici mal déterminée, produisent ce qu'on appelle la circulation du sang, entretiennent le mouvement progressif des humeurs, les présentent successivement à toutes les parties du corps ; de-là suivent 1°. la nutrition de ces parties par l'*intus-susception* des molécules analogues qui se moulent à leur *type intérieur* ; 2°. la formation de la semence, extrait précieux du superflu des parties nutritives ; 3°. les sécrétions des différens humeurs que les organes appropriés *sucent*, *extraient* du sang, & perfectionnent dans les follicules par une action propre ou un simple séjour ; 4°. de l'action spéciale, & encore inexplicquée de ces vaisseaux, mais constatée par bien des faits, viennent les circulations particulières faites dans le foie, les voies hémorroïdales, la matrice dans certain tems, le poumon & le cerveau, & peut-être dans tous les autres visceres. Le mouvement alternatif de la poitrine & du poumon, attirant l'air dans les vésicules bronchiques, & l'en chassant successivement, fait la respiration, & contribue beaucoup au mouvement du cerveau suivant les observations de l'illustre de Lamure (mém. de l'acad. royale des Sc. année 1739) ; l'action des nerfs appliquée aux muscles de l'habitude du corps, donne lieu aux mouvemens nommés *volontaires* ; les nerfs *agissans* aussi dans les organes des sens externes, l'œil, l'oreille, le nez, la langue, la peau, excitent les sensations qu'on appelle *vue*, *ouïe*, *odorat*, *goût*, & *toucher* ; le mouvement des fibres du cerveau (de concert avec l'opération de l'ame, & conséquemment aux lois de son union avec le corps), déterminent les sensations internes, les idées, l'imagination, le jugement & la mémoire. Enfin, le sentiment produit dans chaque partie des appétits différens, plus ou moins marqués ; l'estomac appete les alimens ; le gosier, la boisson ; les parties génitales, l'éjaculation de la semence ; & enfin tous les vaisseaux sé-

crétoires, l'excrétion de l'humeur séparée, &c. &c. &c. toutes ces fonctions se prêtent un appui mutuel; elles influent réciproquement les unes sur les autres, de façon que la lésion de l'une entraîne le dérangement de toutes les autres, plus ou moins promptement, suivant que sa *sympathie* est plus ou moins forte, avec telle ou telle partie; le désaccord d'un viscere fait une impression très-marquée sur les autres; le pouls, suivant les nouvelles observations de M. Bordeu (recherch. sur le pouls par rapport aux crises), manifeste cette impression sur les organes de la circulation. L'exercice quelconque de ces fonctions, établit simplement la *vie*; la *santé* est formée par le même exercice, poussé au plus haut point de perfection & d'universalité; la *maladie* naît du moindre dérangement, *morbis ex quocumque defectu*. La *mort* n'est autre chose que son entière cessation. Six causes principales essentielles à la durée de la vie, connues dans les écoles sous le nom des *six choses non naturelles*, savoir, l'air, le boire & le manger, le mouvement & le repos, le sommeil & la veille, les excréments, & enfin les passions d'ames entretiennent par leur juste proportion cet accord réciproque, cette uniformité parfaite dans les fonctions qui fait la santé; elles deviennent aussi lorsqu'elles perdent cet équilibre les causes générales de maladie. L'action de ces causes est détaillée aux articles particuliers *non naturelles* (*choses*), *air*, *mouvement*, *repos*, *boire*, &c. Voyez ces mots.

On a divisé en trois classes toutes les fonctions du corps humain: la première classe comprend les fonctions appelées *vitales*, dont la nécessité, pour perpétuer la *vie*, paroît telle, que la vie ne peut subsister après leur cessation; elles en sont la cause la plus évidente, & le signe le plus assuré. De ce nombre sont la circulation du sang, ou plutôt le mouvement du cœur & des artères, la respiration; & suivant quelques-uns, l'action inconnue & *inapparente* du cerveau. Les fonctions de la seconde classe sont connues sous le nom de *naturelles*; leur principal effet est la réparation des pertes que le corps a faites; on y range la digestion, la sanguification, la nutrition & les sécrétions, leur influence sur la vie est moins sensible que celle des fonctions vitales; la mort suit moins promptement la cessation de leur exercice. Elle est précédée d'un état pathologique plus ou moins long. Enfin, les fonctions animales forment la troisième classe; elles sont ainsi appelées, parce qu'elles sont censées résulter du commerce de l'ame avec le corps; elles ne peuvent pas s'opérer (dans l'homme) sans l'opération commune de ces deux agens; tels sont les mouvemens nommés *volontaires*, les sensations externes & internes; le dérangement & la cessation même entière de toutes les fonctions ne fait qu'altérer la *santé*, sans affecter la *vie*. On peut ajouter à ces fonctions celles qui sont particulières à chaque sexe, & qui ne sont pas plus essentielles à la *vie*, dont la privation même n'est quelquefois pas contraire à la *santé*: dans cette classe sont comprises l'excrétion de la semence, la génération, l'évacuation menstruelle, la grossesse, l'accouchement, &c. Toutes ces fonctions ne sont, comme nous l'avons dit, que des modifications particulières, que le mouvement & le sentiment répandus dans toute la machine, ont éprouvées dans chaque organe, par rapport à sa structure, ses attaches & sa situation. L'ordre, le mécanisme, les loix & les phénomènes de chaque fonction en particulier, forment dans ce dictionnaire autant d'articles séparés. Voyez les mots CIRCULATION, DIGESTION, NUTRITION, RESPIRATION, &c. Tous ces détails ne sauroient entrer dans le plan général d'*economie animale*, qui ne doit rouler que sur les causes premières du mouvement, considéré en grand

& avant toute application (le sentiment n'est vraisemblablement que l'irritabilité animée par le mouvement); il y a tout lieu de croire qu'il en est du corps humain comme de toutes les autres machines dont l'art peut assembler, défunir, & appercevoir les plus petits ressorts; c'est un fait connu des moindres artistes, que dans les machines, même les plus composées, tout le mouvement roule & porte sur une pièce principale par laquelle le mouvement a commencé, d'où il se distribue dans le reste de la machine, & produit différens effets dans chaque ressort particulier. Ce n'est que par la découverte d'un semblable ressort dans l'homme qu'on peut parvenir à connoître au juste & à déterminer exactement la manière d'agir des causes générales de la vie, de la santé, de la maladie, & de la mort. Pour se former une idée juste de l'*economie animale*, il faut nécessairement remonter à une fonction primitive qui ait précédé toutes les autres, & qui les ait déterminées. La priorité de cette fonction a échappé aux lumières de presque tous les observateurs; ils n'ont examiné qu'une fonction après l'autre, faisant sans cesse un cercle vicieux, & oblique à tout moment, dans cette prétendue chaîne de fonctions, de transformer les causes en effets, & les effets en causes. Le défaut de cette connoissance est la principale source de leurs erreurs, & la vraie cause pour laquelle il n'y a eu pendant très-long-tems aucun ouvrage sur l'*economie animale* dont le titre fût rempli, avant le fameux traité intitulé, *specimen novi medicinae conspectus*, qui parut pour la première fois en 1749, & qui fut, bien-tôt après, réimprimé avec des augmentations très-considérables en 1751.

En remontant aux premiers siècles de la Médecine, tems où cette science encore dans son berceau, étoit réduite à un aveugle empirisme, mêlé d'une bizarre superstition, produit trop ordinaire de l'ignorance; on ne voit aucune connoissance anatomique, pas une observation constatée, rédigée, réfléchie, aucune idée théorique sur l'homme; ce ne fut qu'environ la quarantième olympiade, c'est-à-dire, vers le commencement du trente-cinquième siècle; que les Philosophes s'étant appliqués à la Médecine, ils y introduisirent le *raisonnement*, & établirent cette partie qu'on appelle *physiologie*, qui traite particulièrement du corps humain dans l'état de santé, qui cherche à en expliquer les fonctions, d'après les faits anatomiques & par les principes de la Physique; mais ces deux sciences alors peu cultivées, mal connues, ne purent produire que des connoissances & des idées très-imparfaites & peu exactes: aussi ne voit-on dans tous les écrits de ces anciens philosophes Médecins, que quelques idées vagues, isolées, qui avoient pris naissance de quelques faits particuliers mal évalués, mais qui n'avoient d'ailleurs aucune liaison ensemble & avec les découvertes anatomiques: Pythagore est, suivant Celse, le plus ancien philosophe qui se soit adonné à la théorie de la Médecine, dont il a en même-tems négligé la pratique; il appliqua au corps humain les lois fameuses & obscures de l'harmonie, suivant lesquelles il croyoit tout l'univers dirigé; il prétendoit que la *santé* de même que la *vertu*, Dieu même, & en général tout bien, consistoit dans l'*harmonie*, mot qu'il a souvent employé & qu'il n'a jamais expliqué; peut-être n'entendoit-il autre chose par-là qu'un rapport exact ou une juste proportion que toutes les parties & toutes les fonctions doivent avoir ensemble; idée très-belle, très-juste, dont la vérité est aujourd'hui généralement reconnue; il est cependant plus vraisemblable que ce mot avoit une origine plus mystérieuse & fort analogue à sa doctrine sur la vertu des différens nombres. La maladie étoit, suivant lui, une suite naturelle d'un dé-

rangement dans cette harmonie. Du reste, il étoit de même que les anciens historiens sacrés qui avoient tiré cette doctrine des Chaldéens, une ame étendue depuis le cœur jusqu'au cerveau, & il pensoit que la partie qui est dans le cœur étoit la source des passions, & que celle qui résidoit dans le cerveau produisoit l'intelligence & la raison; on ne fait point quel usage avoient les autres parties, situées entre le cœur & le cerveau.

Alcmeon son disciple, dont le nom doit être célèbre dans les fastes de la Médecine, pour avoir le premier anatomisé des animaux (ce ne fut que longtemps après lui, qu'Érasistrate & Hérophile osèrent porter le couteau sur les cadavres humains). Alcmeon, dis-je, croyoit que la santé dépendoit d'une égalité dans la chaleur, la sécheresse, le froid, l'humidité, la douceur, l'amertume & autres qualités semblables; les maladies naissoient, lorsque l'une de ces choses dominoit sur les autres & en rompoit ainsi l'union & l'équilibre: ces idées ont été les premiers fondemens de toutes les théories anciennes, des différentes classes d'intempéries, & des distinctions fameuses reçues encore aujourd'hui chez les modernes, des quatre tempéramens. Héraclite, ce philosophe fameux, par les larmes qu'il a eu la bonté de répandre sur les vices des hommes, établit la célèbre comparaison du corps humain avec le monde, que les alchimistes ont ensuite renouvelée, désignant l'homme sous le nom de *microcosme*, (petit monde) par opposition à *macrocosme* (grand monde): il prétendoit que les deux machines se ressembloient par la structure, & que l'ordre & le mécanisme des fonctions étoient absolument les mêmes: *tout se fait*, dit-il, *dans notre corps comme dans le monde; l'urine se forme dans la vessie, comme la pluie dans la seconde région de l'air, & comme la pluie vient des vapeurs qui montent de la terre & qui en s'épaississant, produisent les nuées, de même l'urine est formée par les exhalaisons qui s'élèvent des alimens & qui s'insinuent dans la vessie.* On peut juger par-là de la physiologie d'Héraclite, de l'étendue & de la justesse de ses connoissances anatomiques.

Le grand Hippocrate surnommé à si juste titre, le divin vieillard, joignit à une exacte observation des faits, un raisonnement plus solide: il vit très-bien que les principales sources où l'on pouvoit puiser les vraies connoissances de la nature de l'homme, étoient l'exercice de la Médecine, par lequel on avoit les occasions de s'instruire des différens états du corps, en santé & en maladie, des changemens qui distinguoient un état de l'autre, & sur-tout des impressions que faisoient sur l'homme, le boire & le manger, le mouvement & le repos, &c. soit lorsque cet usage étoit modéré, réduit au juste milieu, soit lorsqu'il étoit porté à un excès absolu ou relatif aux dispositions actuelles du corps, *lib. de veter. Med.* Ces sources sont assurément très-fécondes, & les plus propres à fournir des principes applicables à l'économie animale; mais Hippocrate persuadé que l'anatomie étoit plus nécessaire au peintre qu'au médecin, négligea trop cette partie, qui peut cependant répandre un grand jour sur la théorie de l'homme. Le livre des chairs ou des principes, *περὶ σαρκῶν, ἢ περὶ ἀρχῶν* qui contient sa doctrine sur la formation du corps & le jeu des parties, est toute énigmatique; il n'a point été encore suffisamment éclairci par les commentateurs; les mots de *chaud*, de *froid*, d'*humide*, de *sec*, &c. dont il se sert à tout moment n'ont point été bien expliqués & évalués; on voit seulement, ou l'on croit voir qu'il a sur la composition des membranes ou du tissu cellulaire des idées très-justes, il les fait former d'une grande quantité de matière gluante qui répond au corps muqueux des modernes. Toutes les fonctions du corps humain

étoient produites, suivant ce médecin célèbre, par l'exercice constant de quatre facultés qu'il appelloit *attractrice*, *retentrice*, *assimilatrice* & *expultrice*; la faculté *attractrice* attiroit au corps tout ce qui pouvoit concourir au bien être de l'homme; la faculté *retentrice* le retenoit; l'usage de la faculté *assimilatrice* étoit de changer tout corps étranger hétérogène, susceptible de changement, & de l'*assimiler*, c'est-à-dire, de le convertir en la nature propre de l'homme: enfin, les matières qui pouvoient être nuisibles par un trop long séjour, par leur quantité ou leur qualité étoient *chassées*, renvoyées dans des réservoirs particuliers, ou hors du corps par la faculté *expultrice*. Ces facultés appliquées à chaque viscère, à chaque organe, & entretenues dans l'état naturel & dans une juste proportion établissoient la *santé*; la *maladie* étoit déterminée, lorsqu'il arrivoit quelque dérangement dans une ou plusieurs de ces facultés: Hippocrate admettoit aussi pour premier mobile de ces facultés, un *principe* veillant à la conservation de la machine, qui dans la *santé*, en regloit & dirigeoit l'exercice, & le conservoit dans l'état nécessaire d'uniformité; lorsque quelque cause troubloit cet équilibre exact, ce même principe *guériffoit* des maladies, *των νοσῶν ἰστρος*, faisoit des efforts plus ou moins actifs pour combattre, vaincre & détruire l'ennemi qui travailloit à l'anéantissement de la machine. Ce principe est désigné dans les écrits d'Hippocrate sous les noms d'*ame de nature*, de *chaud inné*, d'*archée*, de *chaleur primordiale*, *effective*, &c. Sennert a prétendu que le *chaud inné* n'étoit autre chose que le principal organe dont l'ame se sert pour exercer ses fonctions dans le corps. Fernel remarque, au contraire, fondé sur la décision expresse de Galien, voyez INFLAMMATION, que tous ces noms ne sont que des synonymes d'*ame* & employés indifféremment par Hippocrate dans la même signification. C'étoit une grande maxime d'Hippocrate, que *tout concourt*, *tout consent*, *tout conspire ensemble dans le corps*: maxime remarquable, très-vraie & très-utile pour l'explication de l'*économie animale*. Il attribuoit à toutes les parties une affinité qui les fait compatir réciproquement aux maux qu'elles souffrent, & partager le bien qui leur arrive. Nous remarquerons en terminant ce qui le regarde, qu'il plaçoit le siège du sentiment autour de la poitrine, qu'il donne à la membrane qui sépare la poitrine du bas ventre le même nom que celui par lequel les Grecs désignoient l'*esprit*, *φρην*; les plus anciens Médecins avoient ainsi nommé cette partie, parce qu'ils pensoient qu'elle étoit le siège de l'entendement ou de la prudence. Platon avoit imaginé une ame, située dans les environs du diaphragme, qui recherche & appète le boire & le manger & tout ce qui est nécessaire à la vie, & qui est en outre le principe des desirs & de la cupidité. Galien, admirateur enthousiaste d'Hippocrate, n'a rien innové dans sa doctrine sur l'*économie animale*, il n'a fait que la commenter, l'étendre, la soutenir & la répandre avec beaucoup de zèle; toutes ses opinions ont été pendant plusieurs siècles la théorie régnante, la seule adoptée & suivie dans les écoles sous le nom de *Galenisme*. Les Médecins chimistes qui parurent dans le treizième siècle, y apportèrent quelques changemens, & Paracelse qui vécut sur la fin du quinzième, l'abandonna entièrement: il avoit l'ambition de changer tout-à-fait la face de la Médecine, & d'en créer une nouvelle; une imagination bouillante, vive, mais préoccupée, ne lui laissa trouver dans le corps humain qu'un assemblage de différens principes chimiques; le *corps de l'homme*, s'écria-t-il, *paramif. lib. de origin. morbor.* n'est autre chose que *soufre*, *mercure* & *sel*; l'équilibre & la juste proportion de ces *trois substances* lui parut devoir faire la

santé; & les causes de *maladie* n'agissent, suivant lui, qu'en y occasionnant quelque altération; dès que ce premier coup eût été frappé, la Chimie devint la base de la Médecine. Le *chimisme* se répandit avec beaucoup de rapidité dans toutes les écoles, le *galénisme* en fut exilé, & elles ne retentirent plus que des noms vagues indéterminés, de sel, d'esprits de soufre ou d'autres principes, que chaque chimiste varia & multiplia à sa guise, selon les signes qu'il croyoit en appercevoir, ou le besoin qu'il en avoit pour expliquer quelques phénomènes. On fit du corps humain, tantôt un alambic, tantôt un laboratoire entier, où se faisoient toutes les espèces d'opérations, les différentes fonctions n'en étoient que le résultat, &c. Voyez CHIMISTES, MÉDECINE, Histoire de la.

Lors qu'Harvey eut publié & confirmé par quelques expériences, la circulation du sang, le *chimisme* perdit beaucoup de son crédit; la face de la Médecine changea de nouveau: cette découverte, ou soi-disant telle, éblouit tous les esprits, & se répandit peu de tems après dans toutes les Ecoles, malgré les violentes déclamations de la faculté de Paris, trop souvent opposée aux innovations même les plus utiles par le seul crime de nouveauté, & malgré les foibles objections de Riolan; on ne tarda pas à tomber dans l'excès, la circulation du sang parut jeter un grand jour sur l'*économie animale*; elle fut regardée comme la fonction par excellence, la véritable source de la vie: la respiration & l'action du cerveau ne parurent plus nécessaires que par leur influence immédiate sur cette fonction principale: l'enthousiasme général, suite ordinaire de la nouveauté, ne permit pas d'examiner, si la circulation étoit aussi générale & aussi uniforme qu'on l'avoit d'abord annoncé, le mouvement du sang par flux & reflux fut traité de chimère. Les premières expériences, très-simples & très-naturelles, n'étoient pas en leur faveur, elles firent conclure que tout le sang étoit porté du cœur dans les différentes parties du corps par les artères, & qu'il y étoit rapporté par les veines; on crut & on le croit encore aujourd'hui, que tout ce sang qui sort du ventricule gauche pour se distribuer dans tout le corps, est versé dans ce même ventricule par les veines pulmonaires, & qu'il passe en entier par le poumon; le passage libre, égal & facile de tout ce sang par une partie qui n'est pas la dixième de tout le corps, qui n'est pas plus vasculaire que bien d'autres viscères, & dans laquelle le sang ne se meut pas plus vite, n'a point paru difficile à concevoir, parce qu'on ne s'est pas donné la peine de l'examiner sévèrement; la manière dont le sang circule dans le foie, n'a frappé que quelques observateurs; les mouvemens du cerveau analogues à ceux de la respiration, découverte importante, n'ont fait qu'une légère sensation; cependant de toutes ces considérations naissent de violens soupçons, sur l'universalité & l'uniformité généralement admises de la circulation du sang, voyez CIRCULATION. On peut s'apercevoir par-là combien peu elle mérite d'être regardée, comme la première fonction & le mobile de toutes les autres. Mais quand même elle seroit aussi bien constatée qu'elle l'est peu, il y a bien d'autres raisons comme nous verrons plus bas, qui empêcheroient de lui accorder cette prérogative. Les Mécaniciens qui ont renversé, sans restriction & sans choix, tous les dogmes des Chimistes, ont formé une secte particulière, composée de quelques débris encore subsistans du galénisme & de la découverte de la circulation du sang, d'autant plus fameuse alors, qu'elle étoit plus récente; le corps humain devint entre leurs mains une machine extrêmement composée, ou plutôt un magasin de cordes, leviers, poulies & autres instrumens de mécha-

nique, & ils pensoient que le but général de tous ces ressorts étoit de concourir au mouvement progressif du sang, le seul absolument nécessaire à la vie; que les maladies venoient de quelque dérangement dans ce mouvement, & la célèbre théorie des fièvres est toute fondée sur un arrêt des humeurs dans les extrémités capillaires. Voyez FIEVRE, INFLAMMATION. On crut que le mouvement s'y faisoit, suivant les lois ordinaires qui ont lieu dans toutes les machines *inorganiques*; on traita géométriquement le corps humain; on calcula avec la dernière sévérité tous les degrés de force requis pour les différentes actions, les dépenses qui s'en faisoient, &c. mais tous ces calculs qui ne pouvoient que varier prodigieusement, n'éclaircissent point l'*économie animale*. On ne fit pas même attention à la structure *organique* du corps humain qui est la source de ses principales propriétés. C'est de ces opinions diversément combinés, & sur-tout très-méthodiquement classés, qu'a pris naissance le *Boerrhaavisme*, qui est encore aujourd'hui la théorie vulgaire; l'illustre Boerrhaave sentit que la constitution de l'*économie animale* tenoit essentiellement à un ensemble de lois d'action nécessairement dépendantes les unes des autres; mais il trouva ce cercle, cet enchaînement d'actions si impénétrable, qu'il ne pouvoit y assigner, comme il l'avoue lui-même, ni commencement, ni fin; ainsi plutôt que de s'écarter de sa façon, peut-être trop méthodique d'écrire & d'enseigner, il a négligé d'entrer dans l'examen des premières lois de la vie, & s'est réduit à n'en considérer que successivement les fonctions à mesure qu'elles paroissent naître les unes des autres, tâchant de remplacer des principes généraux & des lois fondamentales, par un détail très-circostancié des faits; mais isolés, nus, & comme *inanimés*, manquant de cette *vie* qui ne peut se trouver que dans la connexion, ce rapport & l'appui mutuel des différentes parties. L'impossibilité qu'on crut appercevoir de déduire tous les mouvemens humains d'un pur mécanisme, & d'y faire consister la vie, impossibilité qui est très-réelle, lorsqu'il s'agit des machines composées de parties brutes *inorganiques*, fit recourir les Médecins modernes à une faculté hypermécanique intelligente, qui dirigeât, économisât ces mouvemens, les proportionnât aux différens besoins, & entretint par sa vigilance & son action, la vie & la santé, tant que les ressorts subsisteroient unis & bien disposés, & qui pût même corriger & changer les mauvaises dispositions du corps dans le cas de maladie; ils établirent en conséquence l'ame ouvrière de toutes les fonctions, conservant la santé, guérissant les maladies ou les procurant quand leur utilité paroissoit l'emporter sur leur danger. Ce sentiment est le même à-peu près qu'Hippocrate avoit soutenu plusieurs siècles auparavant. Stahl est le premier qui ait fait revivre cet ancien système; on a appelé *stahliens*, *ecclésiastiques* ou *animistes*, ceux qui ont marché sur ses traces. Sans entrer dans le fond du système, dont nous avons prouvé ailleurs l'insuffisance & la fausseté; il nous suffira de remarquer qu'en remontant à l'ame, pour expliquer la vie & rechercher les lois de l'*économie animale*; c'est couper le nœud & non pas le résoudre, c'est éloigner la question & l'envelopper dans l'obscurité, où est plongé par rapport à nous cet être spirituel: d'ailleurs, il ne faudroit pas moins trouver le mécanisme de ce rapport général des mouvemens de la vie dont Stahl lui-même a été vivement frappé, mais qu'il n'a que très-imparfaitement développé: il resteroit encore à déterminer quelle est la partie premièrement mue par ce mobile caché, quelle est la fonction qui précède les autres, & qui en est la source & le soutien.

Toutes ces explications, que les Médecins dans divers tems ont tâché de donner de l'*œconomie animale*, quelque spécieuses qu'elles aient paru, sous quel jour avantageux qu'elles se soient montrées, n'ont pu emporter les suffrages des vrais observateurs. Elles sont la plupart inexactes, d'autres ne sont que trop généralisées, quelques-unes évidemment fausses, toutes insuffisantes; cette insuffisance frappoit d'abord qu'on les approfondissoit, & jettoit dans l'esprit une sorte de mécontentement qu'on ne pouvoit déterminer, & dont on ignoroit la source immédiate. Enfin, parmi les bons esprits nécessairement peu satisfaits de toutes ces théories, mais plutôt par ce sentiment vague & indéfini que par une notion claire & raisonnée, s'éleva un homme de génie qui découvrit la source de l'ignorance & des erreurs, & qui se frayant une route nouvelle, donna à l'art une consistance & une forme qui le rapprochèrent autant qu'il est possible, de l'état de science exacte & démontrable.

Dès le premier pas, il aperçut les deux vices fondamentaux de la méthode adoptée. 1°. Les sources des connoissances lui parurent mal choisies: les expériences de la physique vulgaire, les analogies déduites des agens mécaniques, la contemplation des propriétés chimiques des humeurs, soit saines soit dégénérées, celles de la texture des organes de la distribution des vaisseaux, &c. ces sources de connoissances, dis-je, lui parurent absolument insuffisantes, quoique précieuses en soi, du moins pour la plupart.

Le second vice essentiel des théories régnantes lui parut être le manque absolu de liaison entre les notions particulières; car en prescindant, même de la fausseté des principes sur lesquels la plupart sont établies, en accordant que les dogmes particuliers reçus fussent des vérités, il est incontestable qu'un amas aussi immense qu'on voudra le supposer, de vérités isolées, ne sauroit former une science réelle. Il conclut de ces deux considérations préliminaires, 1°. qu'il falloit recourir à un autre moyen de recherche; 2°. qu'il étoit nécessaire de ramener, s'il étoit possible, les connoissances particulières à un petit nombre de principes, dont il faudroit ensuite tâcher d'établir les rapports; & se proposa même un objet plus grand, & auquel on doit toujours tendre: savoir, d'établir un principe unique & général, embrassant, ralliant, éclairant tous les objets particuliers, ce qui fait le complément & la suite de toute science; car selon un axiome ancien, que l'auteur rappelle d'après Sénèque: *omnis scientia atque ars debet aliquid habere manifestum, sensu comprehensum, ex quo oriatur & crescat.*

Ce nouveau moyen de recherche, ce guide éclairé, & jusqu'alors trop négligé, que notre réformateur a scrupuleusement suivi; c'est le sentiment intérieur: en effet, quel sujet plus prochain, plus approprié, plus continuellement soumis à nos observations que nous-mêmes, & quel flambeau plus fidèle & plus sûr que notre propre sentiment, pourroit nous découvrir la marche, le jeu, le mécanisme de notre vie?

L'auteur du nouveau plan de médecine que nous exposons, s'étudia donc profondément, & appliqua ensuite la sagacité qu'il dut nécessairement acquérir par l'habitude de cette observation, à découvrir chez les autres les mêmes phénomènes qu'il avoit aperçus en lui-même. Il commença par s'occuper des maladies & des incommodités, à s'orienter par la contemplation de l'état contre nature, parce que la santé parfaite consiste dans un calme profond & continu, un équilibre, une harmonie qui permettent à peine de distinguer l'action des organes vitaux, la correspondance & la succession des fonctions. Mais

dès que cet état paisible est détruit par le trouble de la maladie ou par la secousse des passions, dès-lors la maladie & la douleur, ces sentimens si distincts & si énergiques, manifestent le jeu des divers organes, leurs rapports, leurs influences réciproques. En procédant donc selon cette méthode, & se conduisant avec ordre depuis l'inéquilibre le plus manifeste jusqu'à l'état le plus voisin de l'équilibre parfait, notre ingénieux observateur parvint à se former une image sensible de l'*œconomie animale*, tant dans l'état de santé que dans celui de maladie.

Il fournit d'abord à l'examen la vue la plus simple, & en même tems la plus féconde sous laquelle on ait envisagé toute l'*œconomie animale*, celle qui la représente comme roulant sur deux pivots ou deux points essentiels & fondamentaux, le mouvement & le sentiment, & il adopta ce principe. Ses observations lui firent admettre cette autre vérité reçue, que le mouvement & le sentiment & les diverses fonctions qui dépendent de chacun, se modifient & se combinent de différentes manières. Mais dès qu'il fut parvenu à cet autre point de doctrine régnante: savoir, que le système de ces différentes modifications est tel, que par une vicissitude constante les causes & les effets sont réciproques, ou, ce qui revient au même, les premiers agens sont à leur tour mis en jeu par les puissances dont ils avoient eux-mêmes déterminé l'action; il se convainquit sans peine que c'étoit là un cercle très vicieux qui exprimoit une absurdité pour les gens qui prendroient littéralement & positivement cette assertion; & pour le moins un aveu tacite, mais formel, d'ignorance pour ceux qui veulent seulement faire entendre par là que l'enchaînement de ces phénomènes leur paroît impénétrable; car certainement un système d'actions, dans lequel l'effet le plus éloigné devient première cause, est absolument & rigoureusement impossible. Ayant ainsi découvert la source des erreurs de tous les médecins philosophes qui s'étoient occupés de l'étude théorique de l'homme; pleinement convaincu de la nécessité d'admettre une fonction première le mobile de toutes les autres, il appliqua ce principe lumineux & fécond à ses recherches sur l'*œconomie animale*. Il fut donc question de trouver dans le cercle prétendu & apparent ce point primordial & opérateur, ou, pour parler sans figure, dans la suite des fonctions, cette fonction fondamentale & première le vrai principe de la vie & de l'animalité.

Cette fonction ne sauroit être la circulation du sang, qui, quand même elle seroit aussi *uniforme* & aussi *universelle* qu'on le prétend, est d'ailleurs trop subordonnée, trop passive, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Les altérations qu'elle éprouve sont trop lentes & trop peu considérables dans les cas fondamentaux: tels que les événemens communs des passions, des incommodités, des maladies, & la mort même qui arrive très-communément sans dérangement sensible dans le système vasculaire, sans inflammation, sans gangrene, sans arrêts d'humeur, &c. Voyez MORT. D'ailleurs elle existe dans le fœtus qui n'a point de vie propre, comme nous l'observerons dans un instant, aussi bien que dans l'animal qui est devenu un être isolé & à soi, *sui juris*.

Les principales fonctions, qui par leur importance sensible, méritent de fixer ensuite son attention, sont la respiration, l'action des organes de la digestion, & celle des organes internes de la tête. La respiration est évidemment celle des trois qui s'est exercée la première, & dont l'influence sur toute la machine s'est manifestée dès l'instant de la naissance; & ce n'est que dès ce moment que l'animal doit être considéré comme ayant une vie

propre : tant qu'il est contenu dans la matrice, il ne peut être regardé que comme un être parasite. Notre illustre auteur peint d'une manière sensible & frappante cette révolution singulière qu'éprouve un animal qui respire pour la première fois, par l'exemple d'une sorte de convulsion générale, d'un *soubresaut* qui souleve le corps d'un de ces enfans ordinairement foibles & malades, qui restent pendant quelques minutes après leur naissance dans une inaction, une espèce de mort, dont ils sortent enfin par l'effort de cette première respiration. Or comme on connoît que le diaphragme est l'organe principal, le premier & véritable mobile de la respiration, que cet organe est soulevé, voûté dans le fœtus, de manière qu'il réduit presque à rien la cavité de la poitrine, & que dans l'inspiration il est au contraire aplani, déprimé, contracté ; on est très-porté à penser que le premier mobile de la vie proprement dite, est le diaphragme ; & à le regarder au moins d'abord comme une espèce de balancier qui donne le branle à tous les organes, il est au moins bien évident, que commencer à vivre a été pour tout animal respirant, éprouver l'influence de la première contraction du diaphragme.

Mais comme il n'y a point d'action sans réaction, & que le point d'appui qui régit principalement celle-ci, qui la borne & qui la favorise par une réciprocation prochaine & immédiate, c'est la masse *gastro-intestinale*, soit par son ressort inné, mais principalement par celui qu'elle acquiert en s'ériçant pour sa fonction propre : savoir, la digestion des alimens. Il résulte de ce premier commerce de forces une fonction commune & moyenne, que l'auteur a admirablement suivie, analysée & présentée, sous le nom de *forces gastro-diaphragmatiques*, ou de *forces épigastriques*.

Voilà donc la fonction fondamentale, première, modératrice : reste à déterminer quels sont les organes qui la contre-balancent assez victorieusement pour exercer avec elle cette réciprocation ou cet antagonisme, sans lequel nulle force ne peut être exercée, déterminée, contenue ; ces organes sont la tête considérée comme organe immédiatement altéré par les affections de l'ame, les sensations, les passions, &c. & un organe général extérieur dont la découverte appartient éminemment à notre observateur. Un commerce d'action du centre *épigastrique* à la tête & à l'extérieur du corps, & une distribution constante & uniforme de forces, de mouvemens, de ton aux différens organes secondaires, vivifiés & mis en jeu par ces organes primitifs : voilà la vie & la santé. Cette distribution est-elle interrompue, y a-t-il aberration, ou accumulation de forces dans quelqu'un de ces organes, soit par des résistances vicieuses, soit au contraire par une inertie contre nature ; l'état de maladie ou de convulsion existe dès-lors : car maladie ou convulsion n'est proprement qu'une même chose : *in tantum læditur, in quantum convellitur*.

Ce point de vue général doit n'être d'abord que soupçonné, que pressenti : il est de l'essence des *aperçus* en grand de n'être pas soumises aux voies exactes & rigoureuses de la démonstration ; car ces vérifications de détail arrêtent la marche du génie, qui, dans les objets de cet ordre, ne sauroit être trop libre, prendre un essor trop vaste. D'ailleurs cette façon de concevoir est nécessairement liée à l'essence même du moyen de recherches, dont on a établi la nécessité, savoir, le sentiment intérieur, dont les découvertes ne sauroient s'appliquer à la toise vulgaire de l'art expérimental. Mais cette espèce de pressentiment équivaut à la démonstration artificielle pour tout observateur initié, & qui procédera de bonne foi. On n'a rien de valable à objec-

ter à qui vous dit : observez-vous, descendez profondément dans vous-même, apprenez à voir, & vous verrez ; car tous les bons esprits que j'ai accouchés d'après mon plan, ont senti & observé comme moi.

Mais il y a plus, les phénomènes les plus connus de la santé & des maladies, les faits anatomiques, les observations singulières, inexplicables des médecins qui nous ont devancé, le *το θετον* qu'Hippocrate trouvoit dans les maladies ; tout cela, dis-je, se range si naturellement sous le principe établi, qu'on peut l'étayer d'un corps de preuves à l'usage & dans la manière du théoriste le plus attaché aux méthodes reçues.

Le renouvellement des causes d'activité, le soutien du jeu de la vie par l'action des six choses non naturelles ; les divisions & la saine théorie des maladies découlent comme de soi-même de ce principe fécond & lumineux ; en sorte qu'il naît de cet ensemble un corps de doctrine & un code de pratique, où tout est correspondant, tout est lié, tout est simple, tout est un ; & dès-lors tout médecin qui a appris à manier cet instrument, cette règle de conduite, éprouve pour premier avantage (avantage précieux & trop peu senti) d'être affranchi du souci continuel où laissent les notions vagues, isolées, décousues, souvent disparates, d'après lesquelles il étoit obligé d'exercer un art dont l'objet est si intéressant. Cet avantage est si grand, je le répète, que quand même il ne feroit dû qu'à un système artificiel, un pareil système seroit toujours un bien très-réel, à plus forte raison doit-il être accueilli avec la plus grande reconnaissance, étant vrai, réel, puisé dans les sources de la plus vive lumière qu'on puisse espérer dans les études de cette espèce, savoir, le sentiment intérieur & l'observation, & s'appuyant même subsidiairement de tous les autres moyens de connoissance reçus.

Mais un des principaux avantages de ce nouveau plan de médecine, & en quoi il est éminemment préférable & véritablement unique, c'est le grand jour qu'il répand sur l'hygiène, ou la science du régime, cette branche de la médecine si précieuse & si négligée, & d'embrasser le régime des sensations des passions d'une manière si positive & si claire, qu'il en résulte un traité médical de morale & de bonheur.

La forme de cet ouvrage ne permet pas d'exposer ici les branches particulières du système ; les théories satisfaisantes qu'il fournit sur les fonctions plus ou moins générales, sur les sécrétions, sur les générations, &c. non plus que le tableau des maladies, le plan général de thérapeutique, &c. parce que ces choses sont traitées dans des articles particuliers. Voyez PASSION, (*diète & thérapeut.*) D'ailleurs les lecteurs qui ne font pas une étude particulière des objets de cet ordre, ne désireront pas plus de détail ; & les médecins de profession doivent trouver cette matière trop intéressante pour ne pas chercher à s'en instruire à fond dans les ouvrages mêmes de l'auteur. Ils doivent consulter pour cela le *specimen novi medicinæ conspectus*, édit. alter. Paris, 1751. les *institutiones medicæ*, faites sur ce nouveau plan, Paris, 1755, l'*idée de l'homme physique & moral*, & l'*extrait raisonné* de ce même ouvrage. Le savant auteur du discours sur les animaux carnassiers, qui est le premier morceau du septième volume de l'histoire du cabinet du roi, a formellement adopté le système d'*œconomie animale* que nous venons d'exposer. Cet écrit doit aussi être consulté. (m)

ECONOMIE POLITIQUE, (*Hist. Pol. Rel. anc. & mod.*) c'est l'art & la science de maintenir les hommes en société, & de les y rendre heureux, objet

objet sublime, le plus utile & le plus intéressant qu'il y ait pour le genre humain.

Nous ne parlerons point ici de ce que font ou de ce que devraient faire les puissances de la terre : instruites par les siècles passés, elles seront jugées par ceux qui nous suivront. Renfermons-nous donc dans l'exposition historique des divers gouvernemens qui ont successivement paru, & des divers moyens qui ont été employés pour conduire les nations.

L'on réduit communément à trois genres tous les gouvernemens établis; 1°. *le despotique*, où l'autorité réside dans la volonté d'un seul; 2°. *le républicain*, qui se gouverne par le peuple, ou par les premières classes du peuple; & 3°. *le monarchique*, ou la puissance d'un souverain, unique & tempérée par des lois & par des coutumes que la sagesse des monarques & que le respect des peuples ont rendu sacrées & inviolables; parce qu'utiles aux uns & aux autres, elles affermissent le trône, défendent le prince, & protègent les sujets.

A ces trois gouvernemens, nous en devons joindre un quatrième, c'est le *théocratique*, que les écrivains politiques ont oublié de considérer. Sans doute qu'ils ont été embarrassés de donner un rang sur la terre à un gouvernement où des officiers & des ministres commandent au nom d'une puissance & d'un être invisible; peut-être cette administration leur a-t-elle paru trop particulière & trop surnaturelle, pour la mettre au nombre des gouvernemens politiques. Si ces écrivains eussent cependant fixé des regards plus réfléchis sur les premiers tableaux que présente l'antiquité, & s'ils eussent combiné & rapproché tous les fragmens qui nous restent de son histoire, ils auroient reconnu, que cette théocratie, quoique surnaturelle, a été non-seulement un des premiers gouvernemens que les hommes se sont donnés, mais que ceux que nous venons de nommer en sont successivement sortis, en ont été les suites nécessaires; & qu'à commencer à ce terme, ils sont tous liés par une chaîne d'événemens continus, qui embrassent presque toutes les grandes révolutions qui sont arrivées dans le monde politique & dans le monde moral.

La théocratie que nous avons ici particulièrement en vue, n'est point, comme on pourroit d'abord le penser, la *théocratie mosaïque*; mais une autre plus ancienne & plus étendue, qui a été la source de quelques biens & de plus grands maux, & dont la théocratie des Hébreux n'a été dans son tems qu'un renouvellement & qu'une sage réforme qui les a séparés du genre humain, que les abus de la première avoient rendu idolâtre. Il est vrai que cette théocratie primitive est presque ignorée, & que le souvenir s'en étoit même obscurci dans la mémoire des anciens peuples; mais l'analyse que nous allons faire de l'histoire de l'homme en société, pourra la faire entrevoir, & mettre même sur la voie de la découvrir tout-à-fait ceux qui voudront par la suite étudier & considérer attentivement tous les objets divers de l'immense carrière, que nous ne pouvons ici que légèrement parcourir.

Si nous voulions chercher l'origine des sociétés & des gouvernemens en métaphysiciens, nous irions trouver l'homme des terres Australes. S'il nous convenoit de parler en théologiens sur notre état primitif, nous ferions paroître l'homme dégénéré de sa première innocence; mais pour nous conduire en simples historiens, nous considérerons l'homme échappé des malheurs du monde, après les dernières révolutions de la nature. Voilà la seule & l'unique époque où nous puissions remonter; & c'est là le seul homme que nous devons consulter sur l'ori-

gine & les principes des sociétés qui se sont formées depuis ces événemens destructeurs. Malgré l'obscurité où il paroît que l'on doit nécessairement tomber en franchissant les bornes des tems historiques, pour aller chercher au-delà & dans les espaces ténébreux, des faits naturels & des institutions humaines, nous n'avons point cependant manqué de guides & de flambeaux. Nous nous sommes transportés au milieu des anciens témoins des calamités de l'univers. Nous avons examiné comment ils en étoient touchés, & quelles étoient les impressions que ces calamités faisoient sur leur esprit, sur leur cœur & sur leur caractère. Nous avons cherché à surprendre le genre humain dans l'excès de sa misère; & pour l'étudier, nous nous sommes étudiés nous-mêmes, singulièrement prévenus que malgré la différence des siècles & des hommes, il y a des sentimens communs & des idées uniformes, qui se réveillent universellement par les cris de la nature, & même par les seules terreurs paniques, dont certains siècles connus se sont quelquefois effrayés. Après l'examen de cette conscience commune, nous avons réfléchi sur les suites les plus naturelles de ces impressions & sur leur action à l'égard de la conduite des hommes; & nous servant de nos conséquences comme de principes, nous les avons rapprochés des usages de l'antiquité, nous les avons comparés avec la police & les lois des premières nations, avec leur culte & leur gouvernement; nous avons suivi d'âge en âge les diverses opinions & les coutumes des hommes, tant que nous avons cru y connoître les suites, ou au moins les vestiges des impressions primitives; & par-tout en effet il nous a semblé apercevoir dans les annales du monde une chaîne continue, quoiqu'ignorée, une unité singulière cachée sous mille formes; & dans nos principes, la solution d'une multitude d'énigmes & de problèmes obscurs qui concernent l'homme de tous les tems, & ses divers gouvernemens dans tous les siècles.

Nous épargnerons au lecteur l'appareil de nos recherches; il n'aura que l'analyse de notre travail; & si nous ne nous sommes pas fait une illusion, il apprendra quelle a été l'origine & la nature de la théocratie primitive. Aux biens & aux maux qu'elle a produit, il reconnoîtra l'âge d'or & le regne des dieux; il en verra naître successivement la vie sauvage, la superstition & la servitude, l'idolâtrie & le despotisme; il en remarquera la réformation chez les Hébreux: les républiques & les monarchies paroîtront ensuite dans le dessein de remédier aux abus des premières législations. Le lecteur pesera l'un & l'autre de ces deux gouvernemens; & s'il a bien suivi la chaîne des événemens, il jugera, ainsi que nous, que le dernier seul a été l'effet de l'extinction totale des anciens préjugés, le fruit de la raison & du bon sens, & qu'il est l'unique gouvernement qui soit véritablement fait pour l'homme & pour la terre.

Il faudroit bien peu connoître le genre humain, pour douter que dans ces tems déplorables où nous nous supposons avec lui, & dans les premiers âges qui les ont suivis, il n'ait été très-religieux, & que ses malheurs ne lui aient alors tenu lieu de sévères missionnaires & de puissans législateurs, qui auroient tourné toutes ses vues du côté du ciel & du côté de la morale. Cette multitude d'institutions austères & rigides dont on trouve de si beaux vestiges dans l'histoire de tous les peuples fameux par leur antiquité, n'a été sans doute qu'une suite générale de ces premières dispositions de l'esprit humain.

Il en doit être de même de leur police. C'est sans doute à la suite de tous les événemens malheureux qui ont autrefois ruiné l'espèce humaine, son séjour & sa subsistance, qu'ont dû être faits tous ces réglemens

admirables, que nous ne retrouvons que chez les peuples les plus anciens, sur l'agriculture, sur le travail, sur l'industrie, sur la population, sur l'éducation, & sur tout ce qui concerne l'économie publique & domestique.

Ce fut nécessairement sous cette époque que l'unité de principe, d'objet & d'action s'étant rétablie parmi les mortels réduits à petits nombres & pressés des mêmes besoins, ce fut alors que les lois domestiques devinrent la base des lois, ou pour mieux dire, les seules lois des sociétés, ainsi que toutes les plus antiques législations nous le prouvent.

Comme la guerre forme des généraux & des soldats, de même les maux extrêmes du genre humain & de la grandeur de ses nécessités ont donné lieu en leur tems aux lois les plus simples & les plus sages, & aux législations primitives, qui, dans les choses de police, ont eu souverainement pour objet le véritable & le seul bien de l'humanité. L'homme alors ne s'est point laissé conduire par la coutume; il n'a pas été chercher des lois chez ses voisins; mais il les a trouvées dans sa raison & dans ses besoins.

Que le spectacle de ces premières sociétés devoit être touchant! Aussi pures dans leur morale, que régulières dans leur discipline, animées d'une fervente charité les unes envers les autres, mutuellement sensibles & étroitement unies, c'étoit alors que l'égalité brilloit, & que l'équité regnoit sur la terre. Plus de tien, plus de mien: tout appartenoit à la société, qui n'avoit qu'un cœur & qu'un esprit. *Erat terra labii unius, & sermonum eorumdem. Gen. XI. 1.*

Ce n'est donc point une fable dépourvue de toute réalité, que la fable de l'âge d'or, tant célébrée par nos peres. Il a dû exister vers les premières époques du monde renouvelé, un tems, un ancien tems, où la justice, l'égalité, l'union & la paix ont régné parmi les humains. S'il y a quelque chose à retrancher des récits de la mythologie, ce n'est vraisemblablement que le riant tableau qu'elle nous a fait de l'heureux état de la nature; elle devoit être alors bien moins belle que le cœur de l'homme. La terre n'offroit qu'un désert rempli d'horreur & de misère, & le genre humain ne fut juste que sur les débris du monde.

Cette situation de la nature, à qui il fallut plusieurs siècles pour se réparer, & pour changer l'affreux spectacle de sa ruine, en celui que nous lui voyons aujourd'hui, fut ce qui retint long-tems le genre humain dans cet état presque surnaturel. La morale & le genre de vie de l'âge d'or n'ont pu régner ensuite au milieu des sociétés agrandies, parce qu'ils ne conviennent pas plus au luxe de la nature, qu'au luxe de l'humanité, qui n'en a été que la suite & l'effet. A mesure que le séjour de l'homme s'est embelli, à mesure que les sociétés se sont multipliées, & qu'elles ont formé des villes & des états, le regne moral a dû nécessairement faire place au regne politique, & le tien & le mien ont dû paroître dans le monde, non d'abord d'homme à homme, mais de famille à famille & de société à société, parce qu'ils y sont devenus indispensables, & qu'ils font partie de cette même harmonie qui a dû rentrer parmi les nations renouvelées, comme elle est insensiblement rentrée dans la nature après le dernier chaos. Cet âge d'or a donc été un état de sainteté, un état surnaturel digne de notre envie, & qui a justement mérité tous les regrets de l'antiquité: cependant lorsque les législations postérieures en ont voulu adopter les usages & les principes sans discernement, le bien s'est nécessairement changé en mal, & l'or en plomb. Peut-être même n'y auroit-il jamais eu d'âge de fer, si l'on n'eût point usé de cet âge

d'or lorsqu'il n'en étoit plus tems; c'est ce dont on pourra juger par la suite de cet article.

Tels ont été les premiers, & nous pouvons dire les heureux effets des malheurs du monde. Ils ont forcé l'homme à se réunir; dénué de tout, rendu pauvre & misérable par les désastres arrivés, & vivant dans la crainte & l'attente de ceux dont il se crut long-tems encore menacé, la religion & la nécessité en rassemblèrent les tristes restes, & les portèrent à être inviolablement unis, afin de seconder les effets de l'activité & de l'industrie: il fallut alors mettre en usage tous ces grands ressorts dont le cœur humain n'est constamment capable que dans l'adversité: ils sont chez nous sans force & sans vigueur; mais dans ces tristes siècles il n'en fut pas de même, toutes les vertus s'exalterent; l'on vit le regne & le triomphe de l'humanité, parce que ce sont-là ses instans.

Nous n'entrerons point dans le détail de tous les moyens qui furent mis alors en usage pour réparer les maux du genre humain, & pour rétablir les sociétés: quoique l'histoire ne nous les ait point transmis, ils sont aisés à connoître; & quand on consulte la nature, elle nous les fait retrouver dans le fond de nos cœurs. Pourroit-on douter, par exemple, qu'une des premières suites des impressions que fit sur les hommes l'aspect de la ruine du monde, n'ait été d'écarter du milieu des premières familles, & même du milieu des premières nations, cet esprit destructeur dont elles n'ont cessé par la suite d'être animées les unes contre les autres? La violence, le meurtre, la guerre, & leurs suites effroyables ont dû être pendant bien des siècles inconnus ou abhorrés des mortels. Instruits par la plus puissante de toutes les leçons, que la Providence a des moyens d'exterminer le genre humain en un clin-d'œil, sans doute qu'ils stipulèrent entre eux, & au nom de leur postérité, qu'ils ne répandroient jamais de sang sur la terre: ce fut-là en effet le premier précepte de la loi de nature où les malheurs du monde ramenerent nécessairement les sociétés: *requiram animam hominis de manu fratris ejus quicumque effuderit humanum sanguinem, &c. Gen. ix. 5. 6.* Les peuples qui jusqu'aujourd'hui ont évité comme un crime de répandre ou de boire le sang des animaux, nous offrent un vestige de cette primitive humanité; mais ce n'en est qu'une ombre foible: & ces peuples, souvent barbares & cruels à l'égard de leurs semblables, nous montrent bien qu'ils n'ont cherché qu'à éluder la première & la plus sacrée de toutes les lois.

Ce n'est point cependant encore dans ces premiers momens qu'il faut chercher ces divers gouvernemens politiques qui ont ensuite paru sur la terre. L'état de ces premiers hommes fut un état tout religieux; leurs familles pénétrées de la crainte des jugemens d'en-haut, vécurent quelque tems sous la conduite des peres qui rassembloient leurs enfans, & n'eurent point entr'elles d'autre lien que leurs besoins, ni d'autre roi que le Dieu qu'elles invoquoient. Ce ne fut qu'après s'être multipliées qu'il fallut un lien plus fort & plus frappant pour des sociétés nombreuses que pour des familles, afin d'y maintenir l'unité dont on connoissoit tout le prix, & pour entretenir cet esprit de religion, d'économie, d'industrie & de paix qui seul pouvoit réparer les maux innombrables qu'avoit souffert la nature humaine: on fit donc alors des lois; elles furent dans ces commencemens aussi simples que l'esprit qui les inspira: pour en faire le projet, il ne fallut point recourir à des philosophes sublimes, ni à des politiques profonds; les besoins de l'homme les dictèrent; & quand on en rassembla toutes les parties, on ne fit sans doute qu'écrire ou graver sur la pierre ou sur le bois ce qui avoit été fait jusqu'à ce tems heureux où la raison des

particuliers n'ayant point été différente de la raison publique, avoit été la seule & l'unique loi ; telle a été l'origine des premiers codes ; ils ne changerent rien aux ressorts primitifs de la conduite des sociétés. Cette précaution nouvelle n'avoit eu pour objet que de les fortifier, en raison de la grandeur & de l'étendue du corps qu'ils avoient à faire mouvoir, & l'homme s'y soumit sans peine ; ses besoins lui ayant fait connoître de bonne heure qu'il n'étoit point un être qui pût vivre isolé sur la terre, il s'étoit dès le commencement réuni à ses semblables, en préférant les avantages d'un engagement nécessaire & raisonnable à sa liberté naturelle ; & l'agrandissement de la société ayant ensuite exigé que le contrat tacite que chaque particulier avoit fait avec elle en s'y incorporant, eût une forme plus solennelle, & qu'il devint authentique, il y consentit donc encore ; il se soumit aux lois écrites, & à une subordination civile & politique ; il reconnut dans ses anciens des supérieurs, des magistrats, des prêtres : bien plus, il chercha un souverain, parce qu'il connoissoit dès lors, qu'une grande société sans chef ou sans roi n'est qu'un corps sans tête, & même qu'un monstre dont les mouvemens divers ne peuvent avoir entre eux rien de raisonné ni d'harmonique.

Pour s'apercevoir de cette grande vérité, l'homme n'eut besoin que de jeter un coup d'œil sur cette société qui s'étoit déjà formée : nous ne pouvons en effet, à l'aspect d'une assemblée telle qu'elle soit, nous empêcher d'y chercher celui qui en est le chef ou le premier ; c'est un sentiment involontaire & vraiment naturel, qui est une suite de l'attrait secret qu'ont pour nous la simplicité & l'unité, qui sont les caractères de l'ordre & de la vérité : c'est une inspiration précieuse de notre raison, par laquelle tel penchant que nous ayons tous vers l'indépendance, nous savons nous soumettre pour notre bien-être & pour l'amour de l'ordre. Loin que le spectacle de celui qui préside sur une société soit capable de causer aucun déplaisir à ceux qui la composent, la raison privée ne peut le voir sans un retour agréable & flatteur sur elle-même, parce que c'est cette société entière, & nous mêmes qui en faisons partie, que nous considérons dans ce chef & dans cet organe de la raison publique dont il est le miroir, l'image & l'auguste représentation. La première société réglée & policée par les lois, n'a pu sans doute se contempler elle-même sans s'admirer.

L'idée de se donner un roi a donc été une des premières idées de l'homme sociable & raisonnable. Le spectacle de l'univers seconda même la voix de la raison. L'homme alors encore inquiet, levoit souvent les yeux vers le ciel pour étudier le mouvement des astres & leur accord, d'où dépendoit la tranquillité de la terre & de ses habitans ; & remarquant sur-tout cet astre unique & éclatant, qui semble commander à l'armée des cieux & en être obéi, il crut voir là-haut l'image d'un bon gouvernement, & y reconnoître le modèle & le plan que devoit suivre la société sur la terre, pour le rendre heureux & immuable par un semblable concert. La religion enfin appuya tous ces motifs. L'homme ne voyoit dans toute la nature qu'un soleil, il ne connoissoit dans l'univers qu'un être suprême ; il vit donc par là qu'il manquoit quelque chose à sa législation ; que la société n'étoit point parfaite ; en un mot qu'il lui falloit un roi qui fût le père & le centre de cette grande famille, & le protecteur & l'organe des lois.

Ce furent-là les avis, les conseils & les exemples que la raison, le spectacle de la nature & la religion donnerent unanimement à l'homme dès les premiers tems ; mais il les éluda plutôt qu'il ne les suivit. Au lieu de se choisir un roi parmi ses semblables, avec lequel la société auroit fait le même contrat que cha-

que particulier avoit ci-devant fait avec elle, l'homme proclama le roi de l'âge d'or, c'est-à-dire, l'Être suprême ; il continua à le regarder comme son monarque ; & le couronnant dans les formes, il ne voulut point qu'il y eût sur la terre, comme dans le ciel, d'autre maître, ni d'autre souverain.

On ne s'est pas attendu sans doute à voir de si près la chute & l'oubli des sentimens que nous nous sommes plu à mettre dans l'esprit humain, au moment où les sociétés songeoient à représenter leur unité par un monarque. Si nous les avons fait ainsi penser, c'est que ces premiers sentimens vrais & pleins de simplicité sont dignes de ces âges primitifs, & que la conduite surnaturelle de ces sociétés semble nous indiquer qu'elles ont été surprises & trompées dans ce fatal moment. Peut-être quelques-uns soupçonneront-ils que l'amour de l'indépendance a été le mobile de cette démarche, & que l'homme, en refusant de se donner un roi visible, pour en reconnoître un qu'il ne pouvoit voir, a eu un dessein tacite de n'en admettre aucun. Ce seroit rendre bien peu de justice à l'homme en général, & en particulier à l'homme échappé des malheurs du monde, qui a été porté plus que tous les autres à faire le sacrifice de sa liberté & de toutes ses passions. S'il fit donc, en se donnant un roi, une si singulière application des leçons qu'il recevoit de sa raison & de la nature entière, c'est qu'il n'avoit point encore épuré sa religion comme sa police civile & domestique, & qu'il ne l'avoit pas dégagée de la superstition, cette fille de la crainte & de la terreur, qui absorbe la raison, & qui prenant la place & la figure de la religion, l'anéantit elle-même pour livrer l'humanité à la fraude & à l'imposture : l'homme alors en fut cruellement la dupe ; elle seule présida à l'élection du dieu monarque, & ce fut-là la première époque & la source de tous les maux du genre humain.

Comme nous avons dit ci-devant que les premières familles n'eurent point d'autre roi que le dieu qu'elles invoquoient, & comme c'est ce même usage qui s'étant consacré avec le tems, porta les nations multipliées à métamorphoser ce culte religieux en un gouvernement politique, il importe ici de faire connoître quels ont été les préjugés que les premières familles joignirent à leur culte, parce que ce sont ces mêmes préjugés qui pervertirent par la suite la religion & la police de leur postérité.

Parmi les impressions qu'avoit fait sur l'homme l'ébranlement de la terre & les grands changemens arrivés dans la nature, il avoit été particulièrement affecté de la crainte de la fin du monde ; il s'étoit imaginé que les jours de la justice & de la vengeance étoient arrivés ; il s'étoit attendu de voir dans peu le juge suprême venir demander compte à l'univers, & prononcer ces redoutables arrêts que les méchans ont toujours craint, & qui ont toujours fait l'espérance & la consolation des justes. Enfin l'homme, en voyant le monde ébranlé & presque détruit, n'avoit point douté que le regne du ciel ne fût très-prochain, & que la vie future que la religion appelle par excellence le royaume de Dieu ne fût prêt à paroître. Ce sont-là de ces dogmes qui saisissent l'humanité dans toutes les révolutions de la nature, & qui ramènent au même point l'homme de tous les tems. Ils sont sans doute sacrés, religieux & infiniment respectables en eux-mêmes ; mais l'histoire de certains siècles nous a appris à quels faux principes ils ont quelquefois conduit les hommes foibles, lorsque ces dogmes ne leur ont été présentés qu'à la suite des terreurs paniques & mensongères.

Quoique les malheurs du monde, dans les premiers tems, n'ayent eu que trop de réalité, ils conduisirent néanmoins l'homme aux abus des fausses terreurs, parce qu'il y a toujours autant de différen-

ce entre quelque changement dans le monde & sa fin absolue dont Dieu seul fait les momens, qu'il y en a entre un simple renouvellement, & une création toute miraculeuse : nous conviendrons cependant que dans ces anciennes époques, où l'homme se porta à abuser de ces dogmes universels, qu'il fut bien plus excusable que dans ces siècles postérieurs où la superstition n'eut d'autre source que de faux calculs & de faux oracles que l'état même de la nature contredisoit. Ce fut cette nature elle-même, & tout l'univers aux abois qui séduisirent les siècles primitifs. L'homme auroit-il pu s'empêcher, à l'aspect de tous les formidables phénomènes d'une dissolution totale, de ne pas se frapper de ces dogmes religieux dont il ne voyoit pas, il est vrai, la fin précise, mais dont il croyoit évidemment reconnoître tous les signes & toutes les approches? Ses yeux & sa raison sembloient l'en avertir à chaque instant, & justifier ses terreurs : ses maux & ses misères qui étoient à leur comble, ne lui laissoient pas la force d'en douter : les consolations de la religion étoient son seul espoir ; il s'y livra sans réserve, il attendit avec résignation le jour fatal ; il s'y prépara, le desira même ; tant étoit alors déplorable son état sur la terre !

L'arrivée du grand juge & du royaume du ciel avoient donc été, dans ces tristes circonstances, les seuls points de vue que l'homme avoit considérés avec une sainte avidité ; il s'en étoit entretenu perpétuellement pendant les fermentations de son séjour ; & ces dogmes avoient fait sur lui de si profondes impressions, que la nature, qui ne se rétablit sans doute que peu-à-peu, l'étoit tout-à-fait lorsque l'homme attendoit encore. Pendant les premières générations, ces dispositions de l'esprit humain ne servirent qu'à perfectionner d'autant sa morale, & firent l'héroïsme & la sainteté de l'âge d'or. Chaque famille pénétrée de ces dogmes, ne représentoit qu'une communauté religieuse qui dirigeoit toutes ses démarches sur le céleste avenir, & qui ne comptant plus sur la durée du monde, vivoit, en attendant les événemens, sous les seuls liens de la religion. Les siècles inattendus qui succéderent à ceux qu'on avoit cru les derniers, auroient dû, ce semble, détromper l'homme de ce qu'il y avoit de faux dans ses principes. Mais l'espérance se rebute-t-elle ? La bonne foi & la simplicité avoient établi ces principes dans les premiers âges ; le préjugé & la coutume les perpétuèrent dans les suivans, & ils animoient encore les sociétés agrandies & multipliées, lorsqu'elles commencèrent à donner une forme réglée à leur administration civile & politique. Préoccupés du ciel, elles oublièrent dans cet instant qu'elles étoient encore sur la terre ; & au lieu de donner à leur état un lien fixe & naturel, elles persistèrent dans un gouvernement, qui n'étant que provisoire & surnaturel, ne pouvoit convenir aux sociétés politiques, ainsi qu'il avoit convenu aux sociétés mystiques & religieuses. Elles s'imaginèrent sans doute par cette sublime spéculation, prévenir leur gloire & leur bonheur, jouir du ciel sur la terre, & anticiper sur le céleste avenir. Néanmoins ce fut cette spéculation qui fut le germe de toutes leurs erreurs & de tous les maux où le genre humain fut ensuite plongé. Le dieu monarque ne fut pas plutôt élu, qu'on appliqua les principes du regne d'en-haut au regne d'ici bas ; & ces principes se trouverent faux, parce qu'ils étoient déplacés. Ce gouvernement n'étoit qu'une fiction qu'il fallut nécessairement soutenir par une multitude de suppositions & d'usages conventionnels ; & ces suppositions ayant été ensuite prises à la lettre, il en résulta une foule de préjugés religieux & politiques, une infinité d'usages bizarres & déraisonnables, & des fables sans nom-

bre qui précipiterent à la fin dans le chaos le plus obscur, la religion, la police primitive & l'histoire du genre humain. C'est ainsi que les premières nations, après avoir puisé dans le bon sens & dans leurs vrais besoins leurs lois domestiques & économiques, les soumirent toutes à un gouvernement idéal, que l'histoire connoît peu, mais que la Mythologie qui a recueilli les ombres des premiers tems, nous a transmis sous le nom de *regne des dieux* ; c'est à-dire, dans notre langage, *le regne de Dieu*, & en un seul mot, *théocratie*.

Les historiens ayant méprisé, & presque toujours avec raison, les fables de l'antiquité, la théocratie primitive est un des âges du monde les plus suspects ; & si nous n'avions ici d'autres autorités que celle de la Mythologie, tout ce que nous pourrions dire sur cet antique gouvernement, paroîtroit encore sans vraisemblance aux yeux du plus grand nombre ; peut-être aurions-nous les suffrages de quelques-uns de ceux dont le génie soutenu de connoissance, est seul capable de saisir l'ensemble de toutes les erreurs humaines ; d'appercevoir la preuve d'un fait ignoré dans le crédit d'une erreur universelle, & de remonter ensuite de cette erreur, aux vérités ou aux événemens qui l'ont fait naître, par la combinaison réfléchie de tous les différens aspects de cette même erreur : mais les bornes de notre carrière ne nous permettant point d'employer les matériaux que peut nous fournir la Mythologie, nous n'entreprendrons point ici de réédifier les annales théocratiques. Nous ferons seulement remarquer que si l'universalité & si l'uniformité d'une erreur sont capables de faire entrevoir aux esprits les plus intelligens quelques principes de vérité, où tant d'autres ne voient cependant que les effets du caprice & de l'imagination des anciens poètes, on ne doit pas totalement rejeter les traditions qui concernent le regne des dieux, puisqu'elles sont universelles, & qu'on les retrouve chez toutes les nations, qui leur font succéder les demi-dieux, & ensuite les rois, en distinguant ces trois regnes comme trois gouvernemens différens. Egyptiens, Chaldéens, Perses, Indiens, Chinois, Japonnois, Grecs, Romains, & jusqu'aux Américains-mêmes, tous ces peuples ont également conservé le souvenir ténébreux d'un tems où les dieux sont descendus sur la terre pour rassembler les hommes, pour les gouverner, & pour les rendre heureux, en leur donnant des lois, & en leur apprenant les arts utiles. Chez tous ces peuples, les circonstances particulières de la descente de ces dieux sont les misères & les calamités du monde. L'un est venu, disent les Indiens, pour soutenir la terre ébranlée ; & celui-là pour la retirer de dessous les eaux ; un autre pour secourir le soleil, pour faire la guerre au dragon, & pour exterminer des monstres. Nous ne rappellerons pas les guerres & les victoires des dieux grecs & égyptiens sur les Typhons, les Pythons, les Géans & les Titans. Toutes les grandes solennités du paganisme en célébroient la mémoire. Vers tel climat que l'on tourne les yeux, on y retrouve de même cette constante & singulière tradition d'un âge théocratique ; & l'on doit remarquer qu'indépendamment de l'uniformité de ces préjugés qui décelent un fait tel qu'il puisse être, ce regne surnaturel y est toujours désigné comme ayant été voisin des anciennes révolutions, puisqu'en tous lieux le regne des dieux y est orné & rempli des anecdotes littérales ou allégoriques de la ruine ou du rétablissement du monde. Voici, je crois, une des plus grandes autorités qu'on puisse trouver sur un sujet si obscur.

« Si les hommes ont été heureux dans les premiers » tems, dit Platon, *IV. liv. des Lois*, s'ils ont été » heureux & justes, c'est qu'ils n'étoient point alors » gouvernés comme nous le sommes aujourd'hui,

» mais de la même manière que nous gouvernons
 » nos troupeaux ; car comme nous n'établissions pas
 » un taureau sur des taureaux , ni une chèvre sur
 » un troupeau de chèvres , mais que nous les met-
 » tons sous la conduite d'un homme qui en est le ber-
 » ger ; de même Dieu qui aime les hommes , avoit
 » mis nos ancêtres sous la conduite des esprits & des
 » anges ».

Où je me trompe , ou voilà ce gouvernement sur-
 naturel qui a donné lieu aux traditions de l'âge d'or
 & du règne des dieux. Platon a été amené à cette
 tradition par une route assez semblable à celle que je
 suis. Il dit ailleurs , qu'après le déluge , les hommes
 vécurent sous trois états successifs : le premier , sur
 les montagnes errans & isolés les uns des autres : le
 deuxième , en familles dans les vallées voisines , avec
 un peu moins de terreur que dans le premier état :
 & le troisième , en sociétés réunies dans les plaines ,
 & vivant sous des lois. Au reste , si ce gouver-
 nement est devenu si généralement obscur & fa-
 buleux , on ne peut en accuser que lui-même. Quo-
 que formé sous les auspices de la religion , ses prin-
 cipes naturels le conduisirent à tant d'excès & à
 tant d'abus , qu'il se défigura insensiblement , & fut
 enfin méconnu. Peut-être cependant l'histoire qui
 l'a rejeté , l'a-t-elle admis en partie dans ses fastes ,
 sous le nom de *regne sacerdotal*. Ce règne n'a été dans
 son temps qu'une des suites du premier , & l'on ne
 peut nier que cette administration n'ait été retrouvée
 chez diverses nations fort historiques.

Pour suppléer à ce grand vuide des annales du
 monde par une autre voie que la Mythologie , nous
 avons réfléchi sur l'étiquette & sur les usages qui
 ont dû être propres à ce genre de gouvernement ; &
 après nous en être fait un plan & un tableau , nous
 avons encore cherché à les comparer avec les usages
 politiques & religieux des nations. Tantôt nous
 avons suivi l'ordre des siècles , & tantôt nous les
 avons retrogradés , afin d'éclaircir l'ancien par le
 moderne , comme on éclaircit le moderne par l'an-
 cien. Telle a été notre méthode pour trouver le con-
 nu par l'inconnu ; on jugera de sa justesse ou de son
 inexactitude par quelques exemples , & par le résul-
 tat dont voici l'analyse.

Le gouvernement surnaturel ayant obligé les na-
 tions à recourir à une multitude d'usages & de sup-
 positions pour en soutenir l'extérieur , un de leurs
 premiers soins fut de représenter au milieu d'elles la
 maison de leur monarque , de lui élever un trône ,
 & de lui donner des officiers & des ministres. Consi-
 dérée comme un palais civil , cette maison étoit sans
 doute de trop sur la terre , mais ensuite considérée
 comme un temple , elle ne put suffire au culte pu-
 blic de toute une nation. D'abord on voulut que
 cette maison fût seule & unique , parce que le dieu
 monarque étoit seul & unique ; mais toutes les dif-
 férentes portions de la société ne pouvant s'y rendre
 aussi souvent que le culte journalier qui est dû à la di-
 vinité l'exige , les parties les plus écartées de la so-
 ciété tombèrent dans une anarchie religieuse & po-
 litique , ou se rendirent rebelles & coupables , en
 multipliant le dieu monarque avec les maisons qu'el-
 les voulurent aussi lui élever. Peu-à-peu les idées
 qu'on devoit avoir de la divinité se rétrécirent ; au
 lieu de regarder ce temple comme des lieux d'assem-
 blées & de prières publiques , infiniment respecta-
 bles par cette destination , les hommes y cherche-
 rent le maître qu'ils ne pouvoient y voir , & lui don-
 nèrent à la fin une figure & une forme sensible. Le
 signe de l'autorité & le sceptre de l'empire ne furent
 point mis entre des mains particulières ; on les dé-
 posa dans cette maison & sur le siège du céleste mo-
 narque ; c'est-à-dire dans un temple & dans le lieu le
 plus respectable de ce temple , c'est-à-dire dans le

sanctuaire. Le sceptre & les autres marques de l'au-
 torité royale n'ont été dans les premiers temps que des
 bâtons & des rameaux ; les temples que des cabanes ,
 & le sanctuaire qu'une corbeille & qu'un coffret.
 C'est ce qui se trouve dans toute l'antiquité ; mais
 par l'abus de ces usages , la religion absorba la police ;
 & le règne du ciel lui donna le règne de la terre , ce
 qui pervertit l'un & l'autre.

Le code des lois civiles & religieuses ne fut point
 mis non plus entre les mains du magistrat , on le
 déposa dans le sanctuaire ; ce fut à ce lieu sacré
 qu'il fallut avoir recours pour connoître ces lois &
 pour s'instruire de ses devoirs. Là elles s'y enseve-
 lèrent avec le temps ; le genre humain les oublia ,
 peut-être même les lui fit-on oublier. Dans ces fêtes
 qui portoient chez les anciens le nom de *fêtes de la*
léislation , comme le palilys & les thesmophories ,
 les plus saintes vérités n'y étoient plus communi-
 quées que sous le secret à quelques initiés , & l'on y
 faisoit aux peuples un mystère de ce qu'il y avoit
 de plus simple dans la police , & de ce qu'il y avoit
 de plus utile & de plus vrai dans la religion.

La nature de la théocratie primitive exigeant
 nécessairement que le dépôt des lois gardé dans le
 sanctuaire parût émané de dieu même , & qu'on fût
 obligé de croire qu'il avoit été le législateur des
 hommes comme il en étoit le monarque ; le temps &
 l'ignorance donnerent lieu aux ministres du paga-
 nisme d'imaginer que des dieux & des déesses les
 avoient révélés aux anciens législateurs , tandis que
 les seuls besoins & la seule raison publique des pre-
 mières sociétés en avoient été les uniques & les vé-
 ritables sources. Par ces affreux mensonges , ils ra-
 virent à l'homme l'honneur de ces lois si belles & si
 simples qu'il avoit fait primitivement , & ils affoi-
 blirent tellement les ressorts & la dignité de sa rai-
 son , en lui faisant faussement accroire qu'elle n'avoit
 point été capable de les dicter , qu'il la méprisa , &
 qu'il crut rendre hommage à la divinité , en ne se
 servant plus d'un don qu'il n'avoit reçu d'elle que
 pour en faire un constant usage.

Le dieu monarque de la société ne pouvant lui
 parler ni lui commander d'une façon directe , on se
 mit dans la nécessité d'imaginer des moyens pour
 connoître ses ordres & ses volontés. Une absurde
 convention établit donc des signes dans le ciel &
 sur la terre qu'il fallut regarder , & qu'on regarda en
 effet comme les interprètes du monarque : on inven-
 ta les oracles , & chaque nation eut les siens. On vit
 paroître une foule d'augures , de devins & d'aruspi-
 ces ; en police , comme en religion , l'homme ne
 consulta plus la raison , mais il crut que sa conduite ,
 ses entreprises & toutes ses démarches devoient
 avoir pour guide un ordre ou un avis de son prince
 invisible ; & comme la fraude & l'imposture les dic-
 terent aux nations aveuglées , elles en furent toutes
 les dupes , les esclaves , les victimes.

De semblables abus sortirent aussi des tributs
 qu'on crut devoir lui payer. Dans les premiers temps
 où la religion ni la police n'étoient point encore cor-
 rompues par leur faux appareil , les sociétés n'eurent
 d'autres charges & d'autres tributs à porter à
 l'Être suprême que les fruits & les prémices des
 biens de la terre ; encore n'étoit-ce qu'un hommage
 de reconnaissance , & non un tribut civil dont le
 souverain dispensateur de tout n'a pas besoin. Il n'en
 fut plus de même lorsque d'un être universel chaque
 nation en eut fait son roi particulier : il fallut lui
 donner une maison , un trône , des officiers , & en-
 fin des revenus pour les entretenir. Le peuple porta
 donc chez lui la dixme de ses biens , de ses terres
 & de ses troupeaux ; il savoit qu'il tenoit tout de
 son divin roi , que l'on juge de la ferveur avec la-
 quelle chacun vint offrir ce qui pouvoit contribuer

à l'éclat & à la magnificence de son monarque. La piété généreuse ne connut point de bornes, on en vint jusqu'à s'offrir soi-même, sa famille & ses enfans; on crut pouvoir, sans se déshonorer, se reconnoître esclave du souverain de toute la nature, & l'homme ne se rendit que le sujet & l'esclave des officiers théocratiques.

A mesure que la simplicité religieuse s'éteignit, & que la superstition s'augmenta avec l'ignorance, il fallut par gradation renchérir sur les anciennes offrandes & en chercher de nouvelles: après les fruits, on offrit les animaux; & lorsqu'on se fut familiarisé par ce dernier usage avec cette cruelle idée que la divinité aime le sang, il n'y eut plus qu'un pas à faire pour égorger des hommes, afin de lui offrir le sang le plus cher & le plus précieux qui soit sans doute à ses yeux. Le fanatisme antique n'ayant pu s'élever à un plus haut période, égorga donc des victimes humaines; il en présenta les membres palpitans à la divinité comme une offrande qui lui étoit agréable; bien plus, l'homme en mangea lui-même; & après avoir ci-devant éteint sa raison, il dompta enfin la nature pour participer aux festins des dieux.

Il n'est pas nécessaire de faire une longue application de ces usages à ceux de toutes les nations payennes & sauvages qui les ont pratiqués. Chez toutes les sacrifices sanglans n'ont eu primitivement pour objet que de couvrir la table du roi théocratique, comme nous couvrons la table de nos monarques. Les prêtres de *Belus* faisoient accroire aux peuples d'Assyrie, que leurs divinités mangeoient elles-mêmes les viandes qu'on lui présentait sur ses autels; & les Grecs & les Romains ne manquoient jamais dans les tems de calamités d'assembler dans la place publique leurs dieux & leurs déesses autour d'une table magnifiquement servie, pour en obtenir, par un festin extraordinaire, les graces qui n'avoient pu être accordées aux repas réglés du soir & du matin, c'est-à-dire aux sacrifices journaliers & ordinaires; c'est ainsi qu'un usage originairement établi, pour soutenir dans tous les points le cérémonial figuré d'un gouvernement surnaturel, fut pris à la lettre, & que la divinité, se trouvant en tout traitée comme une créature mortelle, fut avilie & perdue de vûe.

L'antropophagie qui a régné & qui regne encore dans une moitié du monde, ne peut avoir non plus une autre source que celle que nous avons fait entrevoir: ce n'est pas la nature qui a conduit tant de nations à cet abominable excès; mais égaré & perdu par le surnaturel de ses principes, c'est pas à pas & par degré qu'un culte insensé & cruel a perverti le cœur humain. Il n'est devenu anthropophage qu'à l'exemple & sur le modèle d'une divinité qu'il a cru anthropophage.

Si l'humanité se perdit, à plus forte raison les mœurs furent-elles aussi altérées & flétries. La corruption de l'homme théocratique donna des femmes au dieu monarque; & comme tout ce qu'il y avoit de bon & de meilleur lui étoit dû, la virginité même fut obligée de lui faire son offrande. De-là les prostitutions religieuses de Babylone & de Paphos; de-là ces honteux devoirs du paganisme qui contraignoient les filles à se livrer à quelque divinité avant que de pouvoir entrer dans le mariage; de-là enfin, tous ces enfans des dieux qui ont peuplé la mythologie & le ciel poétique.

Nous ne suivrons pas plus loin l'étiquette & le cérémonial de la cour du dieu monarque, chaque usage fut un abus, & chaque abus en produisit mille autres. Considéré comme un roi, on lui donna des chevaux, des chars, des boucliers, des armes, des meubles, des terres, des troupeaux, & un domaine

qui devint, avec le tems, le patrimoine des dieux du paganisme; considéré comme un homme, on le fit séducteur, colere, emporté, jaloux, vindicatif & barbare; enfin on en fit l'exemple & le modèle de toutes les iniquités, dont nous trouvons les affreuses légendes dans la théogonie païenne.

Le plus grand de tous les crimes de la théocratie primitive a sans doute été d'avoir précipité le genre humain dans l'idolâtrie par le surnaturel de ses principes. Il est si difficile à l'homme de concevoir un être aussi grand, aussi immense, & cependant invifible tel que l'être suprême, sans s'aider de quelques moyens sensibles, qu'il a fallu presque nécessairement que ce gouvernement en vint à sa représentation. Il étoit alors bien plus souvent question de l'être suprême qu'il n'est aujourd'hui: indépendamment de son nom & de sa qualité de dieu, il étoit roi encore. Tous les actes de la police, comme tous les actes de la religion, ne parloient que de lui; on trouvoit ses ordres & ses arrêts par-tout; on suivoit ses lois; on lui payoit tribut; on voyoit ses officiers, son palais, & presque sa place; elle fut donc bientôt remplie.

Les uns y mirent une pierre brute, les autres une pierre sculptée; ceux-ci l'image du soleil, ceux-là de la lune; plusieurs nations y exposèrent un bœuf, une chevre ou un chat, comme les Egyptiens: en Ethiopie, c'étoit un chien; & ces signes représentatifs du monarque furent chargés de tous les attributs symboliques d'un dieu & d'un roi; ils furent décorés de tous les titres sublimes qui convenoient à celui dont on les fit les emblèmes; & ce fut devant eux qu'on porta les prières & les offrandes, qu'on exerça tous les actes de la police & de la religion, & que l'on remplit enfin tout le cérémonial théocratique. On croit déjà sans doute que c'est là l'idolâtrie; non, ce ne l'est pas encore, c'en est seulement la porte fatale. Nous rejettons ce sentiment affreux que les hommes ont été naturellement idolâtres, ou qu'ils le sont devenus de plein gré & de dessein prémédité: jamais les hommes n'ont oublié la divinité, jamais dans leurs égaremens les plus grossiers ils n'ont tout-à-fait méconnu son excellence & son unité, & nous oserions même penser en leur faveur qu'il y a moins eu une idolâtrie réelle sur la terre qu'une profonde & générale superstition; ce n'est point non plus par un saut rapide que les hommes ont passé de l'adoration du Créateur à l'adoration de la créature; ils sont devenus idolâtres sans le savoir & sans vouloir l'être, comme nous verons ci-après, qu'ils sont devenus esclaves sans jamais avoir eu l'envie de se mettre dans l'esclavage. La religion primitive s'est corrompue, & l'amour de l'unité s'est obscurci par l'oubli du passé & par les suppositions qu'il a fallu faire dans un gouvernement surnaturel qui confondit toutes les idées en confondant la police avec la religion: nous devons penser que dans les premiers tems où chaque nation se rendit son dieu monarque sensible, qu'on se comporta encore vis-à-vis de ses emblèmes avec une circonspection religieuse & intelligente; c'étoit moins dieu qu'on avoit voulu représenter que le monarque, & c'est ainsi que dans nos tribunaux, nos magistrats ont toujours devant eux l'image de leur souverain, qui rappelle à chaque instant par sa ressemblance & par les ornemens de la royauté le véritable souverain qu'on n'y voit pas, mais que l'on fait exister ailleurs. Ce tableau qui ne peut nous tromper, n'est pour nous qu'un objet relatif & commémoratif, & telle avoit été sans doute l'intention primitive de tous les symboles représentatifs de la divinité: si nos peres s'y tromperent cependant, c'est qu'il ne leur fut pas aussi facile de peindre cette divinité qu'à nous de peindre un mortel. Quel rap:

port en effet put-il y avoir entre le dieu regnant & toutes les différentes effigies que l'on en fit ? Ce ne put être qu'un rapport imaginaire & de pure convention, toujours prêt par conséquent à dégrader le dieu & le monarque si-tôt qu'on n'y joindroit plus une instruction convenable ; on les donna sans doute (ces instructions) dans les premiers tems, mais par-là le culte & la police, de simples qu'ils étoient, devinrent composés & allégoriques, par-là l'officier théocratique vit accroître le besoin & la nécessité que l'on eut de son état ; & comme il devint ignorant lui-même, les conventions primitives se changerent en mystères, & la religion dégénéra en une science merveilleuse & bizarre, dont le secret devint impénétrable d'âge en âge, & dont l'objet se perdit à la fin dans un labyrinthe de graves puérités & d'importantes bagatelles.

Si toutes les différentes sociétés eussent au moins pris pour signe de la divinité regnante un seul & même symbole, l'unité du culte, quoique dégénéré, auroit encore pu se conserver sur la terre ; mais ainsi que tout le monde fait, les uns prirent une chose, & les autres une autre ; l'Être suprême, sous mille formes différentes, fut adoré par-tout sans n'être plus le même aux yeux de l'homme grossier. Chaque nation s'habitua à considérer le symbole qu'elle avoit choisi comme le plus véritable & le plus saint.

L'unité fut donc rompue : la religion générale étant éteinte ou méconnue, une superstition générale en prit la place, & dans chaque contrée elle eut son étendard particulier, chacun regardant son dieu & son roi comme le seul & le véritable, détesta le dieu & le roi de ses voisins. Bien-tôt toutes les autres nations furent réputées étrangères, on se sépara d'elles, on ferma ses frontières, & les hommes devinrent ainsi par naissance, par état & par religion, ennemis déclarés les uns des autres.

*Inde furor vulgò, quod numina vicinorum
Odit uterque locus, cum solos credat habendos
Esse deos, quos ipse colit.*

Juvenal, Sat. 15.

Tel étoit l'état déplorable où les abus funestes de la théocratie primitive avoient déjà précipité la religion de tout le genre humain, lorsque Dieu, pour conserver chez les hommes le souvenir de son unité, se choisit enfin un peuple particulier, & donna aux Hébreux un législateur sage & instruit pour reformer la théocratie païenne des nations. Pour y parvenir, ce grand homme n'eut qu'à la dépouiller de tout ce que l'imposture & l'ignorance y avoient introduit : Moïse détruisit donc tous les emblèmes idolâtres qu'on avoit élevés au dieu monarque, & il supprima les augures, les devins & tous les faux interpretes de la divinité, défendit expressément à son peuple de jamais la représenter par aucune figure de fonte ou de pierre, ni par aucune image de peinture ou de ciselure ; ce fut cette dernière loi qui distingua essentiellement les Hébreux de tous les peuples du monde. Tant qu'ils l'observerent, ils furent vraiment sages & religieux ; & toutes les fois qu'ils la transgressèrent, ils se mirent au niveau de toutes les autres nations ; mais telle étoit encore dans ces anciens tems, la force des préjugés & l'excès de la grossièreté des hommes, que ce précepte, qui nous semble aujourd'hui si simple & si conforme à la raison, fut pour les Hébreux d'une observance pénible & difficile ; de-là leurs fréquentes rechûtes dans l'idolâtrie, & ces perpétuels retours vers les images des nations, qu'on n'a pu expliquer jusqu'ici que par une dureté de cœur & un entêtement inconcevable, dont on doit actuellement retrouver la source & les

motifs dans les anciens préjugés & dans les usages de la théocratie primitive.

Après avoir parcouru la partie religieuse de cette antique gouvernement jusqu'à l'idolâtrie qu'il a produit & jusqu'à sa réforme chez les Hébreux, jettons aussi quelques regards sur sa partie civile & politique, dont le vice s'est déjà fait entrevoir. Tel grand & tel sublime qu'ait paru dans son tems un gouvernement qui prenoit le ciel pour modèle & pour objet, un édifice politique construit ici-bas sur une telle spéculation a du nécessairement s'écrouler & produire de très-grands maux ; entre cette foule de fausses opinions, dont cette théocratie remplit l'esprit humain, il s'en éleva deux fortes opposées l'une à l'autre, & toutes deux cependant également contraires au bonheur des sociétés. Le tableau qu'on se fit de la félicité du regne céleste fit naître sur la terre de fausses idées sur la liberté, sur l'égalité & sur l'indépendance ; d'un autre côté, l'aspect du dieu monarque si grand & si immense réduisit l'homme presque au néant, & le porta à se mépriser lui-même & à s'avilir volontairement par ces deux extrêmes : l'esprit d'humanité & de raison qui devoit faire ce lien des sociétés se perdit nécessairement dans une moitié du monde, on voulut être plus qu'on ne pouvoit & qu'on ne devoit être sur la terre & dans l'autre, on se dégrada au-dessous de son état naturel, enfin on ne vit plus l'homme, mais on vit insensiblement paroître le sauvage & l'esclave.

Le point de vûe du genre humain avoit été cependant de se rendre heureux par la théocratie, & nous ne pouvons douter qu'il n'y ait réussi au-moins pendant un tems. Le regne des dieux a été célébré par les Poètes ainsi que l'âge d'or, comme un regne de félicité & de liberté. Chacun étoit libre dans Israël, dit aussi l'Écriture en parlant des commencemens de la théocratie mosaïque ; chacun faisoit ce qu'il lui plaisoit, alloit où il vouloit, & vivoit alors dans l'indépendance : *unusquisque, quod sibi rectum videbatur, hoc faciebat.* Jug. xvij. 6. Ces heureux tems, où l'on doit appercevoir néanmoins le germe des abus futurs, n'ont pû exister que dans les abords de cet âge mystique, lorsque l'homme étoit encore dans la ferveur de sa morale & dans l'héroïsme de sa théocratie ; & sa félicité aussi bien que sa justice ont dû être passagères, parce que la ferveur & l'héroïsme qui seuls pouvoient soutenir le furnaturel de ce gouvernement, sont des vertus momentanées & des saillies religieuses qui n'ont jamais de durée sur la terre. La véritable & la solide théocratie n'est réservée que pour le ciel ; c'est-là que l'homme un jour fera sans passion comme la Divinité : mais il n'en est pas de même ici-bas d'une théocratie terrestre où le peuple ne peut qu'abuser de sa liberté sous un gouvernement provisoire & sans consistance, & où ceux qui commandent ne peuvent qu'abuser du pouvoir illimité d'un dieu monarque qu'il n'est que trop facile de faire parler. Il est donc ainsi très-vraisemblable que c'est par ces deux excès que la police théocratique s'est autrefois perdue : par l'un, tout l'ancien occident a changé sa liberté en brigandage & en une vie vagabonde ; & par l'autre, tout l'orient s'est vû opprimé par des tyrans.

L'état sauvage des premiers Européens connus & de tous les peuples de l'Amérique, présente des ombres & des vestiges encore si conformes à quelques-uns des traits de l'âge d'or, qu'on ne doit point être surpris si nous avons été portés à chercher l'origine de cet état d'une grande partie du genre humain dans les suites des malheurs du monde, & dans l'abus de ces préjugés théocratiques qui ont répandu tant d'erreurs par toute la terre. En effet, plus nous avons approfondi les différentes traditions & les usages des

peuples sauvages, plus nous y avons trouvé d'objets issus des sources primitives de la fable & des coutumes relatives aux préventions universelles de la haute antiquité; nous nous sommes même aperçus quelquefois que ces vestiges étoient plus purs & mieux motivés chez les Américains & autres peuples barbares ou sauvages comme eux, que chez toutes les autres nations de notre hémisphère. Ce seroit entrer dans un trop vaste détail, que de parler de ces usages; nous dirons seulement que la vie sauvage n'a été essentiellement qu'une suite de l'impression qu'avoit fait autrefois sur une partie des hommes le spectacle des malheurs du monde, qui les en dégoûta & leur en inspira le mépris. Ayant appris alors quelle en étoit l'inconstance & la fragilité, la partie la plus religieuse des premières sociétés crut devoir prendre pour base de sa conduite ici-bas que ce monde n'est qu'un passage; d'où il arriva que les sociétés en général ne s'étant point donné un lien visible, ni un chef sensible pour leur gouvernement dans ce monde, elles ne se réunirent jamais parfaitement, & que des familles s'en séparèrent de bonne heure & renoncèrent tout-à-fait à l'esprit de la police humaine, pour vivre en pèlerins, & pour ne penser qu'à un avenir qu'elles desiroient & qu'elles s'attendoient de voir bien-tôt paroître.

D'abord ces premières générations solitaires furent aussi religieuses qu'elles étoient misérables: ayant toujours les yeux levés vers le ciel, & ne cherchant à pourvoir qu'à leur plus pressant besoin, elles n'abusèrent point sans doute de leur oisiveté ni de leur liberté. Mais à mesure qu'en se multipliant elles s'éloignèrent des premiers tems & du gros de la société, elles ne formèrent plus alors que des peuplades errantes & des nations mélancoliques qui peu-à-peu se fécularisèrent en peuples sauvages & barbares. Tel a été le triste abus d'un dogme très-saint en lui-même. Le monde n'est qu'un passage, il est vrai, & c'est une vérité des plus utiles à la société, parce que ce passage conduit à une vie plus excellente que chacun doit chercher à mériter en remplissant ici-bas ses devoirs; cependant une des plus grandes fautes de la police primitive est de n'avoir pas mis de sages bornes à ses effets. Ils ont été infiniment pernicieux au bien-être des sociétés, toutes les fois que des événemens ou des terreurs générales ont fait subitement oublier à l'homme qu'il est dans ce monde parce que Dieu l'y a placé, & qu'il n'y est placé que pour s'acquitter envers la société & envers lui-même de tous les devoirs où sa naissance & le nom d'homme l'engagent. En contemplant une vérité on n'a jamais dû faire abstraction de la société. Le dogme le plus saint n'est vrai que relativement à tout le genre humain; la vie n'est qu'un pèlerinage, mais un pèlerin n'est qu'un fainéant, & l'homme n'est pas fait pour l'être; tant qu'il est sur la terre, il y a un centre unique & commun auquel il doit être inviviblement attaché, & dont il ne peut s'écarter sans être déserteur, & un déserteur très-criminel que la police humaine a droit de réclamer. C'est ainsi qu'auroit dû agir & penser la police primitive, mais l'esprit théocratique qui la conduisoit pouvoit-il être capable de précaution à cet égard? il voulut s'élever & se précipita. Il voulut anticiper sur le regne des justes & n'engendra que des barbares & des sauvages, & l'humanité se perdit enfin parce qu'on ne voulut plus être homme sur la terre. C'est ici sans doute qu'on peut s'apercevoir qu'il en est des erreurs humaines dans leur marche comme des planetes dans leur cours; elles ont de même un orbite immense à parcourir, elles y sont vûes sous diverses phases & sous différens aspects, & cependant elles sont toujours les mêmes & reviennent constamment au point d'où elles sont parties pour recommencer une nouvelle révolution.

Le gouvernement provisoire qui conduisit à la vie sauvage & vagabonde ceux qui se séparèrent des premières sociétés, produisit un effet tout contraire sur ceux qui y restèrent; il les réduisit au plus dur esclavage. Comme les sociétés n'avoient été dans leur origine que des familles plutôt soumises à une discipline religieuse qu'à une police civile, & que l'excès de leur religion qui les avoit porté à se donner Dieu pour monarque, avoit exigé avec le mépris du monde le renoncement total de soi-même & le sacrifice de la liberté, de la raison, & de toute propriété; il arriva nécessairement que ces familles s'étant agrandies & multipliées dans ces principes, leur servitude religieuse se trouva changée en une servitude civile & politique; & qu'au lieu d'être le sujet du dieu monarque, l'homme ne fut plus que l'esclave des officiers qui commandèrent en son nom.

Les corbeilles, les coffres & les symboles, par lesquels on représentoit le souverain n'étoient rien, mais les ministres qu'on lui donna furent des hommes & non des êtres célestes incapables d'abuser d'une administration qui leur donnoit tout pouvoir. Comme il n'y a point de traité ni de convention à faire avec un Dieu, la théocratie où il étoit censé présider a donc été par sa nature un gouvernement despotique, dont l'Être suprême étoit le sultan invisible & dont les ministres théocratiques ont été les vifirs, c'est-à-dire, les despotes réels de tous les vices politiques de la théocratie. Voilà quel a été l'état le plus fatal aux hommes, & celui qui a préparé les voies au despotisme oriental.

Sans doute que dans les premiers tems les ministres visibles ont été dignes par leur modération & par leur vertu de leur maître invisible; par le bien qu'ils auront d'abord fait aux hommes, ceux-ci se seront accoutumés à reconnoître en eux le pouvoir divin; par la sagesse de leurs premiers ordres & par l'utilité de leurs premiers conseils, on se sera habitué à leur obéir, & l'on se sera soumis sans peine à leurs oracles; peu-à-peu une confiance extrême aura produit une crédulité extrême par laquelle l'homme, prévenu que c'étoit Dieu qui parloit, que c'étoit un souverain immuable qui vouloit, qui commandoit & qui menaçoit, aura cru ne devoir point résister aux organes du ciel lors même qu'ils ne faisoient plus que du mal. Arrivé par cette gradation au point de déraison de méconnoître la dignité de la nature humaine, l'homme dans sa misère n'a plus osé lever les yeux vers le ciel, & encore moins sur les tyrans qui le faisoient parler; fanatique en tout il adora son esclavage, & crut enfin devoir honorer son Dieu & son monarque par son néant & par son indignité. Ces malheureux préjugés sont encore la base de tous les sentimens & de toutes les dispositions des Orientaux envers leurs despotes. Ils s'imaginent que ceux-ci ont de droit divin le pouvoir de faire le bien & le mal, & qu'ils ne doivent trouver rien d'impossible dans l'exécution de leur volonté. Si ces peuples souffrent, s'ils sont malheureux par les caprices féroces d'un barbare, ils adorent les vûes d'une providence impénétrable, ils reconnoissent les droits & les titres de la tyrannie dans la force & dans la violence, & ne cherchent la solution des procédés illégitimes & cruels dont ils sont les victimes que dans des interprétations dévotes & mystiques, ignorant que ces procédés n'ont point d'autres sources que l'oubli de la raison, & les abus d'un gouvernement surnaturel qui s'est éternisé dans ces climats quoique sous un autre appareil.

Les théocraties étant ainsi devenues despotiques à l'abri des préjugés dont elles aveuglèrent les nations, couvrirent la terre de tyrans; leurs ministres pendant bien des siècles furent les vrais & les seuls souverains du monde, & rien ne leur résistait ils disposèrent

posèrent des biens, de l'honneur & de la vie des hommes, comme ils avoient déjà disposé de leur raison & de leur esprit. Les tems qui nous ont dérobé l'histoire de cet ancien gouvernement, parce qu'il n'a été qu'un âge d'ignorance profonde & de mensonge, ont à-la-vérité jetté un voile épais sur les excès de ses officiers : mais la théocratie judaïque, quoique réformée dans sa religion, n'ayant pas été exempte des abus politiques peut nous servir à en dévoiler une partie ; l'écriture nous expose elle-même quelle a été l'abominable conduite des enfans d'Héli & de Samuel, & nous apprend quels ont été les crimes qui ont mis fin à cette théocratie particulière où régnoit le vrai Dieu. Ces indignes descendans d'Aaron & de Lévi ne rendoient plus la justice aux peuples, l'argent rachetoit auprès d'eux les coupables, on ne pouvoit les aborder sans présens, leurs passions seules étoient & leur loi & leur guide, leur vie n'étoit qu'un brigandage, ils enlevoient de force & dévoroient les victimes qu'on destinoit au Dieu monarque qui n'étoit plus qu'un prêtre-nom ; & leur incontinence égalant leur avarice & leur voracité, ils dormoient, dit la Bible, avec les femmes qui veilloient à l'entrée du tabernacle. *I. liv. Reg. ch. ij.*

L'écriture passe modestement sur cette dernière anecdote que l'esprit de vérité n'a pu cependant cacher. Mais si les ministres du vrai Dieu se sont livrés à un tel excès, les ministres théocratiques des anciennes nations l'avoient en cela emporté sur ceux des Hébreux par l'imposture avec laquelle ils pallierent leurs désordres. Ils en vinrent par-tout à ce comble d'impiété & d'insolence de couvrir jusqu'à leurs débauches du manteau de la divinité. C'est d'eux que sortit un nouvel ordre de créatures, qui, dans l'esprit des peuples imbécilles, fut regardé comme une race particulière & divine. Toutes les nations virent alors paroître les demi dieux & les héros dont la naissance illustre & les exploits portèrent enfin les hommes à altérer leur premier gouvernement, & à passer du regne de ces dieux qu'ils n'avoient jamais pu voir, sous celui de leurs prétendus enfans qu'ils voyoient au milieu d'eux ; c'est ainsi que l'incontinente théocratie commença à se donner des maîtres, & que ce gouvernement fut conduit à sa ruine par le crime & l'abus du pouvoir.

L'âge des demi-dieux a été un âge aussi réel que celui des dieux, mais presque aussi obscur il a été nécessairement rejeté de l'Histoire, qui ne reconnoît que les faits & les tems transmis par des annales constantes & continues. A en juger seulement par les ombres de cette Mythologie universelle qu'on retrouve chez tous les peuples, il paroît que le regne des demi-dieux n'a point été aussi suivi ni aussi long que l'avoit été le regne des dieux, & que le fut ensuite le regne des rois ; & que les nations n'ont point toujours été assez heureuses pour avoir de ces hommes extraordinaires. Comme ces enfans théocratiques ne pouvoient point naître tous avec des vertus héroïques qui répondissent à ce préjugé de leur naissance, le plus grand nombre s'en perdoit sans doute dans la foule, & ce n'étoit que de tems en tems que le génie, la naissance & le courage réciproquement secondés, donnoient à l'univers languissant des protecteurs & des maîtres utiles. A en juger encore par les traditions mythologiques, ces enfans illustres firent la guerre aux tyrans, exterminèrent les brigands, purgerent la terre des monstres qui l'infestoient, & furent des preux incomparables qui, comme les paladins de nos antiquités gauloises, couroient le monde pour l'amour du genre humain, afin d'y rétablir par tout le bon ordre, la police & la sûreté. Jamais mission sans doute n'a été plus belle & plus utile, sur-tout dans ces tems où la théocratie primitive n'avoit produit dans le monde que ces maux ex-

trêmes, l'anarchie & la servitude.

La naissance de ces demi-dieux & leurs exploits concourent ainsi à nous montrer quel étoit de leur tems l'affreux désordre de la police & de la religion parmi le genre humain : chaque fois qu'il s'élevoit un héros, le fort des sociétés paroïssoit se réaliser & se fixer vers l'unité ; mais aussi-tôt que ces personnages illustres n'étoient plus, les sociétés retournoient vers leur première théocratie, & retomboient dans de nouvelles misères jusqu'à ce qu'un nouveau libérateur vint encore les en retirer.

Instruites cependant par leurs fréquentes rechûtes, & par les biens qu'elles avoient éprouvés toutes les fois qu'elles avoient eu un chef visible dans la personne de quelque demi-dieu, les sociétés commencèrent enfin à ouvrir les yeux sur le vice essentiel d'un gouvernement qui n'avoit jamais pu avoir de consistance & de solidité, parce que rien de constant ni de réel n'y avoit représenté l'unité, ni réuni les hommes vers un centre sensible & commun. Le regne des demi-dieux commença donc à humaniser les préjugés primitifs, & c'est cet état moyen qui conduisit les nations à désirer les regnes des rois, elles se dégoûtèrent insensiblement du joug des ministres théocratiques qui n'avoient cessé d'abuser du pouvoir des dieux qu'on leur avoit mis en main, & lorsque l'indignation publique fut montée à son comble, elles se soulevèrent contre eux, & placèrent enfin un mortel sur le trône du dieu monarque, qui jusqu'alors n'avoit été représenté que par des symboles muets & stupides.

Le passage de la théocratie à la royauté se cache, ainsi que tous les faits précédens, dans la nuit la plus sombre ; mais nous avons encore les Hébreux dont nous pouvons examiner la conduite particulière dans une révolution semblable, pour en faire ensuite l'application à ce qui s'étoit fait antérieurement chez toutes les autres nations, dont les usages & les préjugés nous tiendront lieu d'annales & de monumens.

Nous avons déjà remarqué une des causes de la ruine de la théocratie judaïque dans les désordres de ses ministres, nous devons y en ajouter une seconde, c'est le malheur arrivé dans le même tems à l'arche d'alliance qui fut prise par les Philistins. Un gouvernement sans police & sans maître ne peut subsister sans doute ; or tel étoit dans ces derniers instans le gouvernement des Hébreux, l'arche d'alliance représentoit le siège de leur suprême souverain, en paix comme en guerre.

Elle étoit son organe & son bras, elle marchoit à la tête des armées comme le char du dieu des combats, on la suivoit comme un général invincible, & jamais à sa suite on n'avoit douté de la victoire. Il n'en fut plus de même après sa défaite & sa prise ; quoiqu'elle fût rendue à son peuple, la confiance d'Israël s'étoit affoiblie, & les désordres des ministres ayant encore aliéné l'esprit des peuples, ils se soulevèrent & contraignirent Samuel de leur donner un roi qui pût marcher à la tête de leurs armées, & leur rendre la justice. À cette demande du peuple on fait quelle fut alors la réponse de Samuel, & le tableau effrayant qu'il fit au peuple de l'énorme pouvoir & des droits de la souveraine puissance. La flatterie & la bassesse y ont trouvé un vaste champ pour faire leur cour aux tyrans ; la superstition y a vû des objets dignes de ses rêveries mystiques, mais aucun n'a peut-être reconnu l'esprit théocratique qui le dicta dans le dessein d'effrayer les peuples & les détourner de leur projet. Comme le gouvernement qui avoit précédé avoit été un regne où il n'y avoit point eu de milieu entre le dieu monarque & le peuple, où le monarque étoit tout, & où le sujet n'étoit rien ; ces dogmes

religieux, changés avec le tems en préjugés politiques, firent qu'on appliqua à l'homme monarque toutes les idées qu'on avoit eues de la puissance & de l'autorité suprême du dieu monarque. D'ailleurs comme le peuple cherchoit moins à changer la théocratie qu'à se dérober aux vexations des ministres théocratiques qui avoient abusé des oracles & des emblèmes muets de la divinité, il fit peu d'attention à l'odieux tableau qui n'étoit fait que pour l'effrayer, & content d'avoir à l'avenir un emblème vivant de la divinité, il s'écria : n'importe, il nous faut un roi qui marche devant nous, qui commande nos armées, & qui nous protège contre tous nos ennemis.

Cette étrange conduite sembleroit ici nous montrer qu'il y auroit eu des nations qui se feroient volontairement soumises à l'esclavage par des actes authentiques, si ce détail ne nous prouvoit évidemment que dans cet instant les nations encore animées de toutes les préventions religieuses qu'elles avoient toujours eues pour la théocratie, furent de nouveau aveuglées & trompées par ses faux principes. Quoique dégoûté du ministère sacerdotal, l'homme en demandant un roi n'eut aucun dessein d'abroger son ancien gouvernement; il crut en cela ne faire qu'une réforme dans l'image & dans l'organe du dieu monarque, qui fut toujours regardé comme l'unique & véritable maître, ainsi que le prouve le regne même des rois hébreux, qui ne fut qu'un regne précaire, où les prophètes élevoient ceux que Dieu leur désignoit, & comme le confirme sans peine ce titre auguste qu'ont conservé les rois de la terre, d'image de la divinité.

La première élection des souverains n'a donc point été une véritable élection, ni le gouvernement d'un seul, un nouveau gouvernement. Les principes primitifs ne firent que se renouveler sous un autre aspect, & les nations n'ont cru voir dans cette révolution qu'un changement & qu'une réforme dans l'image théocratique de la divinité. Le premier homme dont on fit cette image n'y entra pour rien, ce ne fut pas lui que l'on considéra directement; on en agit d'abord vis-à-vis de lui comme on en avoit agi originairement avec les premiers symboles de fonte ou de métal, qui n'avoient été que des signes relatifs, & l'esprit & l'imagination des peuples restèrent toujours fixes sur le monarque invisible & suprême; mais ce nouvel appareil ayant porté les hommes à faire une nouvelle application de leurs faux principes, & de leurs anciens préjugés, les conduisit à de nouveaux abus & au despotisme absolu. Le premier âge de la théocratie avoit rendu la terre idolâtre, parce qu'on y traita Dieu comme un homme; le second la rendit esclave, parce qu'on y traita l'homme comme un dieu. La même imbécillité qui avoit donné autrefois une maison, une table, & des femmes à la divinité, en donna les attributs, les rayons, & le foudre à un simple mortel; contraste bizarre, & conduite toujours déplorable, qui firent la honte & le malheur de ces sociétés, qui continuèrent toujours à chercher les principes de la police humaine ailleurs que dans la nature & dans la raison.

La seule précaution dont les hommes s'aviserent, lorsqu'ils commencèrent à représenter leur dieu monarque par un de leur semblables, fut de chercher l'homme le plus beau & le plus grand, c'est ce que l'on voit par l'histoire de toutes les anciennes nations; elles prenoient bien plus garde à la taille & aux qualités du corps qu'à celles de l'esprit, parce qu'il ne s'agissoit uniquement dans ces primitives élections que de représenter la divinité sous une apparence qui répondit à l'idée qu'on se formoit d'elle, & qu'à l'égard de la conduite du gouverne-

ment, ce n'étoit point sur l'esprit du représentant; mais sur l'esprit de l'inspiration du dieu monarque que l'on comptoit toujours, ces nations s'imaginèrent qu'il se révéleroit à ces nouveaux symboles, ainsi qu'elles pensoient qu'il s'étoit révélé aux anciens. Elles ne furent cependant pas assez stupides pour croire qu'un mortel ordinaire pût avoir par lui-même le grand privilège d'être en relation avec la divinité; mais comme elles avoient ci-devant inventé des usages pour faire descendre sur les symboles de pierre ou de métal une vertu particulière & surnaturelle, elles crurent aussi devoir les pratiquer vis-à-vis des symboles humains, & ce ne fut qu'après ces formalités que tout leur paroissant égal & dans l'ordre, elles ne virent plus dans le nouveau représentant qu'un mortel changé, & qu'un homme extraordinaire dont on exigea des oracles, & qui devint l'objet de l'adoration publique.

Si nous voulions donc fouiller dans les titres de ces superbes despotes de l'Asie qui ont si souvent fait gémir la nature humaine, nous ne pourrions en trouver que de honteux & de deshonorans pour eux. Nous verrions dans les monumens de l'ancienne Ethiopie, que ces souverains qui, selon Strabon, ne se monroient à leurs peuples que derrière un voile, avoient eu pour prédécesseurs des chiens auxquels on avoit donné des hommes pour officiers & pour ministres; ces chiens pendant de longs âges avoient été les rois théocratiques de cette contrée, c'est-à-dire les représentans du dieu monarque, & c'étoit dans leurs cris, leurs allures, & leurs divers mouvemens qu'on cherchoit les ordres & les volontés de la suprême puissance dont on les avoit fait le symbole & l'image provisoire. Telle a sans doute été la source de ce culte absurde que l'Egypte a rendu à certains animaux; il n'a pu être qu'une suite de cet antique & stupide gouvernement, & l'idolâtrie d'Israël dans le désert semble nous en donner une preuve évidente. Comme ce peuple ne voyoit point revenir son conducteur qui faisoit une longue retraite sur le mont Sina, il le crut perdu tout-à-fait, & courant vers Aaron il lui dit: faites-nous un veau qui marche devant nous, car nous ne savons ce qu'est devenu ce Moïse qui nous a tiré d'Egypte; raisonnement bizarre, dont le véritable esprit n'a point encore été connu, mais qui justifie, ce semble, pleinement l'origine que nous donnons à l'idolâtrie & au despotisme; c'est qu'il y a eu des tems où un chien, un veau, ou un homme placés à la tête d'une société, n'ont été pour cette société qu'une seule & même chose, & où l'on se portoit vers l'un ou vers l'autre symbole, suivant que les circonstances le demandoient, sans que l'on crût pour cela rien innover dans le système du gouvernement. C'est dans le même esprit que ces Hébreux retournerent si constamment aux idoles pendant leur théocratie, toutes les fois qu'ils ne voyoient plus au milieu d'eux quelque juge inspiré ou quelque homme suscité de Dieu. Il falloit alors retourner vers Moloch ou vers Chamos pour y chercher un autre représentant, comme on avoit autrefois couru au veau d'or pendant la disparition de Moïse.

Présentement arrivés où commence l'histoire des tems connus, il nous sera plus facile de suivre le despotisme & d'en vérifier l'origine par sa conduite & par ses usages. L'homme élevé à ce comble de grandeur & de gloire d'être regardé sur la terre comme l'organe du dieu monarque, & à cet excès de puissance de pouvoir agir, vouloir & commander souverainement en son nom, succomba presque aussi-tôt sous un fardeau qui n'est point fait pour l'homme. L'illusion de sa dignité lui fit méconnoître ce qu'il y avoit en elle de réellement grand & de réellement vrai, & les rayons de l'Être

suprême dont son diadème fut orné l'éblouirent à un point qu'il ne vit plus le genre humain & qu'il ne se vit plus lui-même. Abandonné de la raison publique qui ne voulut plus voir en lui un mortel ordinaire, mais une idole vivante inspirée du ciel, il auroit fallu que le seul sentiment de sa dignité lui eût dicté l'équité, la modération, la douceur, & ce fut cette dignité même qui le porta vers tous les excès contraires. Il auroit fallu qu'un tel homme rentrât souvent en lui-même; mais tout ce qui l'environnoit l'en faisoit sortir & l'en tenoit toujours éloigné. Eh comment un mortel auroit-il pu se sentir & se reconnoître? il se vit décoré de tous les titres sublimes dûs à la divinité, & qui avoient été ci-devant portés par les idoles & ses autres emblèmes. Tout le cérémonial dû au dieu monarque fut rempli devant l'homme monarque; adoré comme celui dont il devint à son tour le représentant, il fut de même regardé comme infallible & immuable; tout l'univers lui dut, il ne dut rien à l'univers. Ses volontés devinrent les arrêts du ciel, ses férociétés furent regardées comme des jugemens d'en haut, enfin cet emblème vivant du dieu monarque surpassa en tout l'affreux tableau qui en avoit été fait autrefois aux Hébreux; tous les peuples souffrirent comme Israël à leurs droits cruels & à leurs privilèges insensés. Ils en gémissent tous par la fuite, mais ce fut en oubliant de plus en plus la dignité de la nature humaine, & en humiliant leur front dans la poussière, ou bien en se portant vers des actions lâches & atroces, méconnoissant également cette raison, qui seule pouvoit être leur médiatrice. Il ne faut pas être fort versé dans l'histoire pour reconnoître ici le gouvernement de l'orient depuis tous les tems connus. Sur cent despotes qui y ont régné, à peine en peut-on trouver deux ou trois qui aient mérité le nom d'homme, & ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que les antiques préjugés qui ont donné naissance au despotisme subsistent encore dans l'esprit des Asiatiques, & le perpétuent dans la plus belle partie du monde, dont ils n'ont fait qu'un désert malheureux. Nous abrègerons cette triste peinture; chaque lecteur instruit en se rappelant les maux infinis que ce gouvernement a faits sur la terre, retrouvera toujours cette longue chaîne d'événemens & d'erreurs, & les suites funestes de tous les faux principes des premières sociétés: c'est par eux que la religion & la police se sont insensiblement changés en phanômes monstrueux qui ont engendré l'idolâtrie & le despotisme, dont la fraternité est si étroite qu'ils ne sont qu'une seule & même chose. Voilà quels ont été les fruits amers des sublimes spéculations d'une théocratie chimérique, qui pour anticiper sur le céleste avenir a dédaigné de penser à la terre, dont elle croyoit la fin prochaine.

Pour achever de constater ces grandes vérités, jettons un coup-d'œil sur le cérémonial & sur les principaux usages des souverains despotiques qui humilient encore la plus grande partie des nations; en y faisant reconnoître les usages & les principes de la théocratie primitive, ce sera sans doute mettre le dernier sceau de l'évidence à ces annales du genre humain: cette partie de notre carrière seroit immense si nous n'y mettions des bornes, ainsi que nous en avons mis à tout ce que nous avons déjà parcouru. Historiens anciens & modernes, voyageurs, tous concourent à nous montrer les droits du dieu monarque dans la cour des despotes; & ce qu'il y a de remarquable, c'est que tous ces écrivains n'ont écrit ou n'ont vû qu'en aveugles les différents objets qu'ils ont tâché de nous représenter.

Tu ne paroîtras jamais devant moi les mains vuides (*Exode, xxiiij. 15.*), disoit autrefois aux sociétés

Tome XI.

tes théocratiques, le Dieu monarque par la bouche de ses officiers. Tel est sans doute le titre ignoré de ces despotes asiatiques devant lesquels aucun homme ne peut se présenter sans apporter son offrande. Ce n'est donc point dans l'orgueil ni dans l'avarice des souverains, qu'il faut chercher l'origine de cet usage onéreux, mais dans les préjugés primitifs qui ont changé une leçon de morale en une étiquette politique. C'est parce que toutes choses viennent ici-bas de l'Être suprême, qu'un gouvernement religieux avoit exigé qu'on lui fit à chaque instant l'hommage des biens que l'on ne tenoit que de lui; il falloit même s'offrir soi-même: car quel est l'homme qui ne soit du domaine de son créateur? Tous les Hébreux, par exemple, se regardoient comme les esclaves nés de leur suprême monarque: tous ceux que j'ai tiré des misères de l'Égypte, leur disoit-il, sont mes esclaves; ils sont à moi; c'est mon bien & mon héritage: & cet esclavage étoit si réel, qu'il falloit racheter les premiers nés des hommes, & payer un droit de rachat au ministère public. Ce précepte s'étendoit aussi sur les animaux; l'homme & la bête devoient être assujettis à la même loi, parce qu'ils appartenoient également au monarque suprême. Il en a été de même des autres lois théocratiques, moralement vraies, & politiquement fausses; leur mauvaise application en fit dès les premiers tems les principes fondamentaux de la future servitude des nations. Ces lois n'inspiroient que terreur, & ne parloient que châtement, parce qu'on ne pouvoit que par de continuel efforts, maintenir les sociétés dans la sphère surnaturelle où l'on avoit porté leur police & leur gouvernement. Le monarque chez les Juifs endurcis, & chez toutes les autres nations, étoit moins regardé comme un père & comme un Dieu de paix, que comme un ange exterminateur. Le mobile de la théocratie avoit donc été la crainte; elle le fut aussi du despotisme: le dieu des Scythes étoit représenté par un épée. Le vrai Dieu chez les Hébreux, étoit aussi obligé à cause de leur caractère, de les menacer perpétuellement: tremblez devant mon sanctuaire, leur dit-il; qui-conque approchera du lieu où je réside, sera puni de mort; & ce langage vrai quelquefois dans la bouche de la Religion, fut ensuite ridiculement adopté des despotes asiatiques, afin de contrefaire en tout la Divinité. Chez les Perses & chez les Medes, on ne pouvoit voir son roi comme on ne pouvoit voir son dieu, sans mourir: & ce fut-là le principe de cette invisibilité que les princes orientaux ont affecté dans tous les tems.

La superstition judaïque qui s'étoit imaginé qu'elle ne pouvoit prononcer le nom terrible de *Jehovah*, qui étoit le grand nom de son monarque, nous a transmis par-là une des étiquettes de cette théocratie primitive, & qui s'est aussi conservée dans le gouvernement oriental. On y a toujours eu pour principe de cacher le vrai nom du souverain; c'est un crime de lese-majesté de le prononcer à Siam; & dans la Perse, les ordonnances du prince ne commencent point par son nom ainsi qu'en Europe, mais par ces mots ridicules & emphatiques, un commandement est sorti de celui auquel l'univers doit obéir, *Chard. tome VI. ch. xj.* En conséquence de cet usage théocratique, les princes orientaux ne sont connus de leurs sujets que par des surnoms; jamais les Historiens grecs n'ont pû savoir autrefois les véritables noms des rois de Perse qui se cachent aux étrangers comme à leurs sujets sous des épithètes attachés à leur souveraine puissance. Hérodote nous dit *livre V.* que *Darius* signifioit *exterminateur*, & nous pouvons l'en croire, c'est un vrai surnom de despotes.

Comme il n'y a qu'un Dieu dans l'univers, &

B b b ij

que c'est une vérité qui n'a jamais été totalement obscurcie, les premiers mortels qui le représentèrent, ne manquèrent point aussi de penser qu'il ne falloit qu'un souverain dans le monde; le dogme de l'unité de Dieu a donc aussi donné lieu au dogme despotique de l'unité de puissance, c'est-à-dire, au titre de monarque universel, que tous les despotes se sont arrogé, & qu'ils ont presque toujours cherché à réaliser en étendant les bornes de leur empire, en détruisant autour d'eux ce qu'ils ne pouvoient posséder, & en méprisant ce que la foiblesse de leur bras ne pouvoit atteindre sous ce point de vûe; leurs vastes conquêtes ont été presque toutes des guerres de religion, & leur intolérance politique n'a été dans son principe qu'une intolérance religieuse.

Si nous portons nos yeux sur quelques-uns de ces états orientaux qui ont eu pour particulière origine la sécularisation des grands prêtres des anciennes théocraties qui en quelques lieux se sont rendus souverains héréditaires, nous y verrons ces images théocratiques affecter jusqu'à l'éternité même du dieu monarque dont ils ont envahi le trône. C'est un dogme reçu en certains lieux de l'Asie, que le grand lama des Tartares, & que le kutucha des Calmoucs, ne meurent jamais, & qu'ils sont immuables & éternels, comme l'Être suprême dont ils sont les organes. Ce dogme qui se soutient dans l'Asie par l'imposture depuis une infinité de siècles, est aussi reçu dans l'Abissinie; mais il y est spirituellement plus mitigé, parce qu'on y a éludé l'absurdité par la cruauté; on y empêche le chitomé ou prêtre universel, de mourir naturellement; s'il est malade on l'étouffe; s'il est vieux on l'assomme; & en cela il est traité comme l'apis de l'ancienne Memphis que l'on noyoit dévotement dans le Nil lorsqu'il étoit caduc, de peur sans doute que par une mort naturelle, il ne choquât l'éternité du dieu monarque qu'il représentoit. Ces abominables usages nous dévoient quelle est l'antiquité de leur origine: contrairement au bien être des souverains, ils ne sont donc point de leur invention. Si les despotes ont hérité des suprêmes avantages de la théocratie, ils ont aussi été les esclaves & les victimes des ridicules & cruels préjugés dont elle avoit rempli l'esprit des nations. Au royaume de Saba, dit Diodore, on lapidoit les princes qui se monstroient & qui sortoient de leurs palais; c'est qu'ils manquoient à l'étiquete de l'invisibilité, nouvelle preuve de ce que nous venons de dire.

Mais quel contraste allons-nous présenter? ce sont tous les despotes commandans à la nature même; là ils font fouetter les mers indociles, & renversent les montagnes qui s'opposent à leur passage. Ici ils se disent les maîtres de toutes les terres, de toutes les mers, & de tous les fleuves, & se regardent comme les dieux souverains de tous les dieux de l'univers. Tous les Historiens moralistes qui ont remarqué ces traits de l'ancien despotisme, n'ont vu dans ces extravagances que les folies particulières de quelques princes insensés; mais pour nous, nous n'y devons voir qu'une conduite autorisée & reçue dans le plan des anciens gouvernemens. Ces folies n'ont rien eu de personnel, mais elles ont été l'ouvrage de ce vice universel qui avoit infecté la police de toutes les nations.

L'Amérique qui n'a pas moins conservé que l'Asie une multitude de ces erreurs théocratiques, nous en présente ici une des plus remarquables dans le serment que les souverains du Mexique faisoient à leur couronnement, & dans l'engagement qu'ils contractoient lorsqu'ils montoient sur le trône. Ils juroient & promettoient que pendant la durée de leur regne, les pluies tomberoient à propos dans leur

empire; que les fleuves ni les rivières ne se déborderoient point; que les campagnes seroient fertiles, & que leurs sujets ne recevroient du ciel ni du soleil aucune maligne influence. Quel a donc été l'énorme fardeau dont l'homme se trouva chargé aussitôt qu'à la place des symboles brutes & inanimés de la première théocratie, on en eût fait l'image de la Divinité? Il fallut donc qu'il fût le garant de toutes les calamités naturelles qu'il ne pouvoit produire ni empêcher, & la source des biens qu'il ne pouvoit donner: par-là les souverains se virent confondus avec ces vaines idoles qui avoient encore eu moins de pouvoir qu'eux, & les nations imbécilles les obligèrent de même à se comporter en dieux, lorsqu'elles n'auroient dû en les mettant à la tête des sociétés, qu'exiger qu'ils se comportassent toujours en hommes, & qu'ils n'oubliaient jamais qu'ils étoient par leur nature & par leurs foiblesse égaux à tous ceux qui se soumettoient à eux sous l'abri commun de l'humanité, de la raison & des lois.

Parce que ces anciens peuples ont trop demandé à leurs souverains, ils n'en ont rien obtenu: le despotisme est devenu une autorité sans borne, parce qu'on a exigé des choses sans bornes; & l'impossibilité où il a été de faire les biens extrêmes qu'on lui demandoit, n'a pu lui laisser d'autre moyen de manifester son énorme puissance, que celui de faire des extravagances & des maux extrêmes. Tout ceci ne prouve-t-il pas encore que le despotisme n'est qu'une idolâtrie aussi stupide devant l'homme raisonnable, que criminelle devant l'homme religieux. L'Amérique pouvoit tenir cet usage de l'Afrique où tous les despotes ont encore des dieux de plein exercice, ou des royaumes de Totoca, d'Agag, de Monomotapa, de Loango, &c. C'est à leurs souverains que les peuples ont recours pour obtenir de la pluie ou de la sécheresse; c'est eux que l'on prie pour éloigner la peste, pour guérir les maladies, pour faire cesser la stérilité ou la famine; on les invoque contre le tonnerre & les orages, & dans toutes les circonstances enfin où l'on a besoin d'un secours surnaturel. L'Asie moderne n'accorde pas moins de pouvoir à quelques uns de ses souverains; plusieurs prétendent encore rendre la santé aux malades; les rois de Siam commandent aux éléments & aux génies mal-faisans; ils leur défendent de gâter les biens de la terre; & comme quelques anciens rois d'Égypte, ils ordonnent aux rivières débordées de rentrer dans leurs lits, & de cesser leurs ravages.

Nous pouvons mettre aussi au rang des privilèges insensés de la théocratie primitive, l'abus que les souverains orientaux ont toujours fait de cette foible moitié du genre humain qu'ils enferment dans leurs sérails, moins pour servir à des plaisirs que la polygamie de leur pays semble leur permettre, que comme une étiquete d'une puissance plus qu'humaine, & d'une grandeur surnaturelle en tout. En se rappelant ce que nous avons dit ci-devant des femmes que l'incontinent théocratie avoit donné au dieu monarque, & des devoirs honteux auxquels elle avoit asservi la virginité; on ne doutera pas que les symboles des dieux n'ayent aussi hérité de ce tribut infâme, puisque dans les Indes on y marie encore solennellement des idoles de pierre, & que dans l'ancienne Lybie, au *liv. L.* au rapport d'Hérodote, les pères qui marioient leurs filles étoient obligés de les amener au prince la première nuit de leur noce pour lui offrir le droit du seigneur. Ces deux anecdotes suffisoient sans doute pour montrer l'origine & la succession d'une étiquete que les despotes ont nécessairement dû tenir d'une administration qui avoit avant eux perverti la morale, & abusé de la nature humaine.

La source du despotisme ainsi connue, il nous resta

pour compléter aussi l'analyse de son histoire, de dire quel a été son sort & sa destinée vis-à-vis des ministres théocratiques qui survécurent à la ruine de leur première puissance. La révolution qui plaça les despotes sur le trône du dieu monarque, n'a pu se faire sans doute, sans exciter & produire beaucoup de disputes entre les anciens & les nouveaux maîtres : l'ordre théocratique dut y voir la cause du dieu monarque intéressée. L'élection d'un roi pouvoit être regardée en même tems comme une rébellion & comme une idolâtrie. Que de fortes raisons pour inquiéter les rois, & pour tourmenter les peuples ! Cet ordre fut le premier ennemi des empires naissans, & de la police humaine. Il ne cessa de parler au nom du monarque invisible pour s'assujettir le monarque visible ; & c'est depuis cette époque, que l'on a souvent vu les deux dignités supérieures se disputer la primauté, lutter l'une contre l'autre dans le plein & dans le vuide, & se donner alternativement des bornes & des limites idéales, qu'elles ont alternativement franchies suivant qu'elles ont été plus ou moins secondées des peuples incertains & flottans entre la superstition & le progrès des connoissances.

Un reste de respect & d'habitude ayant laissé subsister les anciens symboles de pierre & de métal qu'on auroit dû supprimer, puisque les symboles humains devoient en tenir lieu, ils restèrent sous la direction de leurs anciens officiers, qui n'eurent plus d'autre occupation que celle de les faire valoir de leur mieux, afin d'attirer de leur côté par un culte religieux, les peuples qu'un culte politique & nouveau attiroit puissamment vers un autre objet. La diversion a dû être forte sans doute dès les commencemens de la royauté ; mais les desordres des princes ayant bien-tôt diminué l'affection qu'on devoit à leur trône, les hommes retournerent aux autels des dieux & aux autres oracles, & rendirent à l'ordre théocratique presque toute sa première autorité. Ces ministres dominèrent bien-tôt sur les despotes eux-mêmes : les symboles de pierre commandèrent aux symboles vivans ; la constitution des états devint double & ambiguë, & la réforme que les peuples avoient cru mettre dans leur premier gouvernement ne servit qu'à placer une théocratie politique à côté d'une théocratie religieuse, c'est-à-dire qu'à les rendre plus malheureux en doublant leurs chaînes avec leurs préjugés.

La personne même des despotes ne se ressentit que trop du vice de leur origine ; si les nations se sont avisées quelquefois d'enchaîner les statues de leurs dieux, elles en ont aussi usé de même vis-à-vis des symboles humains, c'est ce que nous avons déjà remarqué chez les peuples de Saba & d'Abissinie, où les souverains étoient le jouet & la victime des préjugés qui leur avoient donné une existence funeste par ses faux titres. De plus, comme l'origine des premiers despotes, & l'origine de tous les simulacres des dieux étoit la même ; les ministres théocratiques les regarderent souvent comme des meubles du sanctuaire, & les considérant sous le même point de vue que ces idoles primitives qu'ils décorent à leur fantaisie, & qu'ils faisoient paroître ou disparaître à leur gré ; ils se crurent de même en droit de changer sur le trône comme sur l'autel ces nouvelles images du dieu monarque, dont ils se croyoient eux seuls les véritables ministres. Voilà quel a été le titre dont se sont particulièrement servis contre les souverains de l'ancienne Ethiopie les ministres idolâtres du temple de Meroë.

» Quand il leur en prenoit envie, dit Diodore de Sicile, *liv. III.* ils écrivoient aux monarques que les dieux leur ordonnoient de mourir, & qu'ils ne pouvoient, sans crime, désobéir à un jugement

» du ciel. Ils ajoutoient à cet ordre plusieurs autres raisons qui surprennent aisément des hommes simples, prévenus par l'antiquité de la coutume, & qui n'avoient point le génie de résister à ces commandemens injustes. Cet usage y subsista pendant une longue suite de siècles, & les princes se soumièrent à toutes ces cruelles ordonnances, sans autre contrainte que leur propre superstition. Ce ne fut que sous Ptolomée II. qu'un prince, nommé Ergamenes, instruit dans la philosophie des Grecs, ayant reçu un ordre semblable, osa le premier secouer le joug ; il prit, continue notre auteur, une résolution vraiment digne d'un roi ; il rassembla son armée, & marcha contre le temple, détruisit l'idole avec ses ministres, & réforma leur culte. »

C'est sans doute l'expérience de ces tristes excès qui avoit porté dans la plus haute antiquité plusieurs peuples à reconnoître dans leurs souverains les deux dignités supérieures, dont la division n'avoit pu produire que des effets funestes. On avoit vu en effet dès les premiers tems connus, le sacerdoce souvent uni à l'empire, & des nations penser que le souverain d'un état en devoit être le premier magistrat ; cependant l'union du diadème & de l'autel ne fut pas chez ces nations sans vice & sans inconvénient, parce que chez plusieurs d'entre elles le trône n'étoit autre chose que l'autel même, qui s'étoit sécularisé, & que chez toutes on cherchoit les titres de cette union dans des préventions théocratiques & mystiques, toutes opposées au bien-être des sociétés.

Nous terminerons ici l'histoire du despotisme ; nous avons vu son origine, son usage & ses faux titres, nous avons suivi les crimes & les malheurs des despotes, dont on ne peut accuser que le vice de l'administration surnaturelle qui leur avoit été donnée.

La théocratie dans son premier âge avoit pris les hommes pour des justes, le despotisme ensuite les a regardés comme des méchans ; l'une avoit voulu afficher le ciel, l'autre n'a représenté que les enfers ; & ces deux gouvernemens, en supposant des principes extrêmes qui ne sont point faits pour la terre, on fait ensemble le malheur du genre humain, dont ils ont changé le caractère & perverti la raison. L'idolâtrie est venue s'emparer du trône élevé au dieu monarque, elle en a fait son autel, le despotisme a envahi son autel, il en a fait son trône ; & une servitude sans borne a pris la place de cette précieuse liberté qu'on avoit voulu afficher & conserver par des moyens surnaturels. Ce gouvernement n'est donc qu'une théocratie payenne, puisqu'il en a tous les usages, tous les titres & toute l'absurdité.

Arrivé au terme où l'abus du pouvoir despotique va faire paroître en diverses contrées le gouvernement républicain ; c'est ici que dans cette multitude de nations anciennes, qui ont toutes été soumises à une puissance unique & absolue, on va reconnoître dans quelques-unes, cette action physique qui concourt à fortifier ou à affoiblir les préjugés qui commandent ordinairement aux nations de la terre avec plus d'empire que leurs climats.

Lorsque les abus de la première théocratie avoient produit l'anarchie & l'esclavage, l'anarchie avoit été le partage de l'occident dont tous les peuples devinrent errans & sauvages, & la servitude avoit été le sort des nations orientales. Les abus du despotisme ayant ensuite fait gémir l'humanité, & ces abus s'étant introduits dans l'Europe par les législations & les colonies asiatiques qui y répandirent une seconde fois leurs préjugés & leurs faux principes ; cette partie du monde sentit encore la force de son climat, elle souffrit, il est vrai, pendant quelques-tems ; mais

à la fin, l'esprit de l'occident renversa dans la Grèce & dans l'Italie le siege des tyrans qui s'y étoient élevés de toute part; & pour rendre aux Européens l'honneur & la liberté qu'on leur avoit ravie, cet esprit a établi par tout le gouvernement républicain, le croyant le plus capable de rendre les hommes heureux & libres.

On ne s'attend pas sans doute à voir renaître dans cette révolution les préjugés antiques de la théocratie primitive; jamais les historiens grecs ou romains ne nous ont parlé de cette chimere mystique, & ils sont d'accord ensemble pour nous montrer l'origine des républiques dans la raison perfectionnée des peuples, & dans les connoissances politiques des plus profonds législateurs: nous craindrions donc d'avancer un paradoxe en disant le contraire, si nous n'étions soutenus & éclairés par le fil naturel de cette grande chaîne des erreurs humaines que nous avons parcourue jusqu'ici avec succès, & qui va de même se prolonger dans les âges que l'on a cru les plus philosophes & les plus sages. Loin que les préjugés théocratiques fussent éteints, lorsque l'on chassa d'Athènes les Pisistrates & les Tarquins de Rome, ce fut alors qu'ils se reveillerent plus que jamais, ils influèrent encore sur le plan des nouveaux gouvernemens; & comme ils distèrent les projets de liberté qu'on imagina de toute part, ils furent aussi la source de tous les vices politiques dont les législations républicaines ont été affectées & troublées.

Le premier acte du peuple d'Athènes après sa délivrance fut d'élever une statue à Jupiter, & de lui donner le titre de roi, ne voulant point en avoir d'autre à l'avenir; ce peuple ne fit donc autre chose alors que rétablir le regne du dieu monarque, & la théocratie lui parut donc le véritable & le seul moyen de faire revivre cet ancien âge d'or, où les sociétés heureuses & libres n'avoient eu d'autres souverain que le dieu qu'elles invoquoient.

Le gouvernement d'un roi théocratique, & la nécessité de sa présence dans toute société tenoit tellement alors à la religion des peuples de l'Europe, que malgré l'horreur qu'ils avoient conçue pour les rois, ils se crurent néanmoins obligés d'en conserver l'ombre lorsqu'ils en anéantissoient la réalité. Les Athéniens & les Romains en réleguerent le nom dans le sacerdoce, & les uns en créant un roi des augures, & les autres un roi des sacrifices, s'imaginèrent satisfaire par-là aux préjugés qui exigeoient que telles ou telles fonctions ne fussent faites que par des images théocratiques. Il est vrai qu'ils eurent un grand soin de renfermer dans des bornes très-étroites le pouvoir de ces prêtres rois; on ne leur donna qu'un faux titre & quelques vaines distinctions; mais il arriva que le peuple ne reconnoissant pour maître que des dieux invisibles, ne forma qu'une société qui n'eut de l'unité que sous une fausse spéculation; & que chacun en voulut être le maître & le centre, & comme ce centre fut partout, il ne se trouva nulle part.

Nous dirons de plus que, lorsque ces premiers républicains anéantirent les rois, en conservant cependant la royauté, ils y furent encore portés par un reste de ce préjugé antique, qui avoit engagé les primitives sociétés à vivre dans l'attente du regne du dieu monarque, dont la ruine du monde leur avoit fait croire l'arrivée instante & prochaine; c'étoit cette fausse opinion qui avoit porté ces sociétés à ne se réunir que sous un gouvernement figuré, & à ne se donner qu'une administration provisoire. Or, on a tout lieu de croire que les républicains ont eu dans leurs tems quelque motif semblable, parce qu'on retrouve chez eux toutes les ombres de cette attente chimérique. L'oracle des Delphes promettoit aux Grecs un roi futur, & les sibylles des

Romains leur avoient aussi annoncé pour l'avenir un monarque qui les rendroit heureux, & qui étendrait leur domination par toute la terre. Ce n'a même été qu'à l'abri de cet oracle corrompu que Rome marcha toujours d'un pas ferme & sûr à l'empire du monde, & que les Césars s'en emparèrent ensuite. Tous ces oracles religieux n'avoient point eu d'autres principes que l'unité future du regne du dieu monarque qui avoit jetté dans toutes les sociétés cette ambition turbulente qui a tant de fois ravagé l'univers, & qui a porté tous les anciens conquérans à se regarder comme des dieux, ou comme les enfans des dieux.

Après la destruction des rois d'Israel & de Juda, & le retour de la captivité, les Hébreux en agirent à-peu-près comme les autres républiques; ils ne rétablirent point la royauté, ni même le nom de roi, mais ils en donnerent la puissance & l'autorité à l'ordre sacerdotal, & du reste ils vécurent dans l'espérance qu'ils auroient un jour un monarque qui leur assujettiroit tous les peuples de la terre; mais ce faux dogme fut ce qui causa leur ruine totale. Ils confondirent cette attente chimérique & charnelle avec l'attente particulière où ils devoient être de notre divin Messie, dont le dogme n'avoit aucun rapport aux folies des nations. Au lieu de n'espérer qu'en cet homme de douleur, & ce dieu caché qui avoit été promis à leurs peres; les Juifs ne cherchèrent qu'un prince, qu'un conquérant & qu'un grand roi politique. Après avoir troublé toute l'Asie pour trouver leur phantome, bientôt ils se dévorèrent les uns les autres, & les Romains indignés engloutirent enfin ces foibles rivaux de leur puissance & de leur ambition religieuse. Cette frivole attente des nations n'ayant été autre dans son principe que celle du dieu monarque, dont la descente ne doit arriver qu'à la fin des tems, elle ne manqua pas de rappeler par la suite les autres dogmes qui en sont inséparables, & de ranimer toutes les antiques terreurs de la fin du monde: aussi vit-on dans ces mêmes circonstances, où la république romaine alloit se changer en monarchie, les devins de la Toscane annoncer dès le tems de Silla & de Marius l'approche de la révolution des siècles, & les faux oracles de l'Asie, semer parmi les nations ces allarmes & ces fausses terreurs qui ont agi si puissamment sur les premiers siècles de notre ère, & qui ont alors produit des effets assez semblables à ceux des âges primitifs.

Par cette courte exposition d'une des grandes énigmes de l'histoire du moyen âge, l'on peut juger qu'il s'en falloit de beaucoup que les préjugés de l'ancienne théocratie fussent effacés de l'esprit des Européens. En proclamant donc un dieu pour le roi de leur république naissante, ils adoptèrent nécessairement tous les abus & tous les usages qui devoient être la suite de ce premier acte, & en le renouvelant, ils s'efforcèrent aussi de ramener les sociétés à cet ancien âge d'or, & à ce regne futur de justice, de liberté & de simplicité qui en avoit fait le bonheur. Ils ignoroient alors que cet état n'avoit été dans son tems que la suite des anciens malheurs du monde, & l'effet d'une vertu momentanée, & d'une situation extrême, qui, n'étant point l'état habituel du genre humain sur la terre, ne peut faire la base d'une constitution politique, qu'on ne doit asseoir que sur un milieu fixe & invariable. Ce fut donc dans ces principes plus brillans que solides, qu'on alla puiser toutes les institutions qui devoient donner la liberté à chaque citoyen, & l'on fonda cette liberté sur l'égalité de puissance, parce qu'on avoit encore oublié que les anciens n'avoient eu qu'une égalité de misere. Comme on s'imagina que cette égalité que mille causes

physiques & morales ont toujours écarté, & écarteront toujours de la terre; comme on s'imagina, dis-je, que cette égalité étoit de l'essence de la liberté, tous les membres d'une république se dirent égaux, ils furent tous rois, ils furent tous législateurs ou participans à la législation. Pour maintenir ces glorieuses & dangereuses chimères, il n'y eut point d'état républicain qui ne se vit forcé de recourir à des moyens violens & furnaturels. Le mépris des richesses, la communauté des biens, le partage des terres, la suppression de l'or & de l'argent monnoyé, l'abolition des dettes, les repas communs, l'expulsion des étrangers, la prohibition du commerce, les formes de la police & de la discipline, le nombre & la valeur des voix législatives; enfin une multitude de lois contre le luxe & pour la frugalité publique les occuperent & les divisèrent sans cesse. On édifioit aujourd'hui ce qu'il falloit détruire peu après, les principes de la société étoient toujours en contradiction avec son état, & les moyens qu'on employoit étoient toujours faux parce qu'on appliquoit à des nations nombreuses & formées des loix ou plutôt des usages qui ne pouvoient convenir qu'à un âge mystique, & qu'à des familles religieuses.

Les républiques se disoient libres, & la liberté fuyoit devant elles; elles vouloient être tranquilles, elles ne le furent jamais; chacun s'y prétendoit égal, & il n'y eut point d'égalité: enfin, ces gouvernemens pour avoir eu pour point de vue tous les avantages extrêmes des théocraties & de l'âge d'or, furent perpétuellement comme ces vaisseaux qui, cherchant des contrées imaginaires, s'exposent sur des mers orageuses, où après avoir été long-tems tourmentés par d'affreuses tempêtes vont échouer à la fin sur des écueils & se briser contre les rochers d'une terre déserte & sauvage. Le système républicain cherchoit de même une contrée fabuleuse, il fuyoit le despotisme, & partout le despotisme fut sa fin; telle étoit même la mauvaise constitution de ces gouvernemens jaloux de liberté & d'égalité, que ce despotisme qu'ils haïssoient en étoit l'asile & le soutien dans les tems difficiles: il a fallu bien souvent que Rome, pour sa propre conservation se soumit volontairement à des dictateurs souverains. Ce remède violent, qui suspendoit l'action de toute loi & de toute magistrature, fut la ressource de cette fameuse république dans toutes les circonstances malheureuses, où le vice de sa constitution la plongeait. L'héroïsme des premiers tems le rendit d'abord salutaire, mais sur la fin, cette dictature se fixa dans une famille; elle y devint héréditaire, & ne produisit plus que d'abominables tyrans.

Le gouvernement républicain n'a donc été dans son origine qu'une théocratie renouvelée; & comme il en eut le même esprit, il en eut aussi tous les abus, & se termina de même par la servitude. L'un & l'autre gouvernement eurent ce vice essentiel de n'avoir point donné à la société un lien visible & un centre commun qui la rappellât vers l'unité, qui la représentât dans l'aristocratie. Ce centre commun n'étoit autre que les grands de la nation en qui résidoit l'autorité, mais un titre porté par mille têtes, ne pouvant représenter cette unité, le peuple indécis y fut toujours partagé en factions, ou soumis à mille tyrans.

La démocratie dont le peuple étoit souverain fut un autre gouvernement aussi pernicieux à la société, & il ne faut pas être né dans l'orient pour le trouver ridicule & monstrueux. Législateur, sujet & monarque à la fois, tantôt tout, & tantôt rien, le peuple souverain ne fut jamais qu'un tyran soupçonneux, & qu'un sujet indocile, qui entretint dans la société des troubles & des dissensions perpétuel-

les, qui la firent à la fin succomber sous les ennemis du dedans & sous ceux qu'on lui avoit faits audehors. L'inconstance de ces diverses républiques & leur courte durée suffiroient seules, indépendamment du vice de leur origine, pour nous faire connoître que ce gouvernement n'est point fait pour la terre, ni proportionné au caractère de l'homme, ni capable de faire ici bas tout son bonheur possible. Les limites étroites des territoires entre lesquelles il a toujours fallu que ces républiques se renfermassent pour conserver leurs constitutions, nous montrent aussi qu'elles sont incapables de rendre heureuses les grandes sociétés. Quand elles ont voulu vivre exactement suivant leurs principes, & les maintenir sans altération, elles ont été obligées de se séparer du reste de la terre; & en effet, un desert convient autant au-tour d'une république qu'au-tour d'un empire despotique, parce que tout ce qui a ses principes dans le furnaturel, doit vivre seul & se séparer du monde; mais par une suite de cet abus nécessaire, la multitude de ces districts républicains fit qu'il y eut moins d'unité qu'il n'y en avoit jamais eu parmi le genre humain. On vit alors une anarchie de ville en ville, comme on en avoit vu une autrefois de particulier à particulier. L'inégalité & la jalousie des républiques entre elles firent répandre autant & plus de sang que le despotisme le plus cruel; les petites sociétés furent détruites par les grandes, & les grandes à leur tour se détruisirent elles-mêmes.

L'idolâtrie de ces anciennes républiques offriroit encore un vaste champ où nous retrouverions facilement tous les détails & tous les usages de cet esprit théocratique qu'elles conserverent. Nous ne nous y arrêterons pas cependant, mais nous ferons seulement remarquer, que si elles consulterent avec la dernière stupidité le vol des oiseaux & les poulets sacrés, & si elles ne commencèrent jamais aucune entreprise, soit publique, soit particulière, soit en paix, soit en guerre, sans les avis de leurs devins & de leurs augures, c'est qu'elles ont toujours eu pour principe de ne rien faire sans les ordres de leur monarque théocratique. Ces républiques n'ont été idolâtres que par-là, & l'apostasie de la raison qui a fait le crime & la honte du paganisme, ne pouvoit manquer de se perpétuer par leur gouvernement furnaturel.

Malgré l'aspect désavantageux sous lequel les républiques viennent de se présenter à nos yeux, nous ne pouvons oublier ce que leur histoire a de beau & d'intéressant dans ces exemples étonnans de force, de vertu & de courage qu'elles ont toutes données, & par lesquels elles se sont immortalisées; ces exemples, en effet, ravissent encore notre admiration, & affectent tous les cœurs vertueux, c'est là le beau côté de l'ancienne Rome & d'Athènes. Exposons donc ici les causes de leurs vertus, puisque nous avons exposé les causes de leur vice.

Les républiques ont eu leur âge d'or, parce que tous les états furnaturels ont nécessairement dû commencer par-là. Les spéculations théocratiques ayant fait la base des spéculations républicaines, leurs premiers effets ont dû élever l'homme au-dessus de lui-même, lui donner une ame plus qu'humaine, & lui inspirer tous les sentimens qui seuls avoient été capables autrefois de soutenir le gouvernement primitif qu'on vouloit renouveler pour faire reparoître avec lui sur la terre la vertu, l'égalité & la liberté. Il a donc fallu que le républicain s'élevât pendant un tems au-dessus de lui-même; le point de vûe de sa législation étant furnaturel, il a fallu qu'il fût vertueux pendant un tems, sa législation voulant faire renaître l'âge d'or qui avoit été le regne de la vertu;

mais il a fallu à la fin que l'homme redevînt homme, parce qu'il est fait pour l'être.

Les grands mobiles qui donnerent alors tant d'éclat aux généreux efforts de l'humanité, furent aussi les causes de leur courte durée. La ferveur de l'âge d'or s'étoit renouvelée, mais elle fut encore passagère; l'héroïsme avoit reparu dans tout son lustre, mais il s'éclipsa de même, parce que les prodiges ici bas ne sont point ordinaires, & que le surnaturel n'est point fait pour la terre. Quelques-uns ont dit que les vertus de ces anciens républicains n'avoient été que des vertus humaines & de fausses vertus; pour nous nous disons le contraire: si elles ont été fausses, c'est parce qu'elles ont été plus qu'humaines; sans ce vice elles auroient été plus constantes & plus vraies.

L'état des sociétés ne doit point être en effet établi sur le sublime, parce qu'il n'est pas le point fixe ni le caractère moyen de l'homme, qui souvent ne peut pratiquer la vertu qu'on lui prêche, & qui plus souvent encore en abuse lorsqu'il la pratique, quand il a éteint sa raison, & lorsqu'il a dompté la nature. Nous avons toujours vu jusqu'ici qu'il ne l'a fait que pour s'élever au-dessus de l'humanité, & c'est par les mêmes principes que les républiques se sont perdues, après avoir produit des vertus monstrueuses plutôt que des vraies vertus, & s'être livrées à des excès contraires à leur bonheur & à la tranquillité du genre humain.

Le sublime, ce mobile si nécessaire du gouvernement républicain & de tout gouvernement fondé sur des vûes plus qu'humaines, est tellement un ressort disproportionné dans le monde politique, que dans ces austères républiques de la Grèce & de l'Italie, souvent la plus sublime vertu y étoit punie, & presque toujours maltraitée: Rome & Athènes nous en ont donné des preuves qui nous paroissent inconcevables, parce qu'on ne veut jamais prendre l'homme pour ce qu'il est. Le plus grand personnage, les meilleurs citoyens, tous ceux enfin qui avoient le plus obligé leur patrie, étoient bannis ou se bannissoient d'eux-mêmes; c'est qu'ils choquoient cette nature humaine qu'on méconnoissoit; c'est qu'ils étoient coupables envers l'égalité publique par leur trop de vertu. Nous conclurons donc par le bien & le mal extrême dont les républiques anciennes ont été susceptibles, que leur gouvernement étoit vicieux en tout, parce que préoccupé de principes théocratiques, il ne pouvoit être que très-éloigné de cet état moyen, qui seul peut sur la terre arrêter & fixer à leur véritable degré la sûreté, le repos & le bonheur du genre humain.

Les excès du despotisme, les dangers des républiques, & le faux de ces deux gouvernemens, issus d'une théocratie chimérique, nous apprendront ce que nous devons penser du gouvernement monarchique, quand même la raison seule ne nous le dicteroit pas. Un état politique où le trône du monarque qui représente l'unité a pour fondement les lois de la société sur laquelle il regne, doit être le plus sage & le plus heureux de tous. Les principes d'un tel gouvernement sont pris dans la nature de l'homme & de la planète qu'il habite; il est fait pour la terre comme une république & une véritable théocratie ne sont faites que pour le ciel, & comme le despotisme est fait pour les enfers. L'honneur & la raison qui lui ont donné l'être, sont les vrais mobiles de l'homme, comme cette sublime vertu, dont les républiques n'ont pu nous montrer que des rayons passagers, sera le mobile constant des justes de l'empire, & comme la crainte des états despotiques sera l'unique mobile des méchants au tartare. C'est le gouvernement monarchique qui seul a trouvé les vrais moyens de nous faire jouir de tout le bonheur possi-

ble, de toute la liberté possible, & de tous les avantages dont l'homme en société peut jouir sur la terre. Il n'a point été, comme les anciennes législations, en chercher de chimériques dont on ne peut constamment user, & dont on peut abuser sans cesse.

Ce gouvernement doit donc être regardé comme le chef-d'œuvre de la raison humaine, & comme le port où le genre humain, battu de la tempête en cherchant une félicité imaginaire, a dû enfin se rendre pour en trouver une qui fût faite pour lui. Elle est sans doute moins sublime que celle qu'il avoit en vûe, mais elle est plus solide, plus réelle & plus vraie sur la terre. C'est-là qu'il a trouvé des rois qui n'affichent plus la divinité, & qui ne peuvent oublier qu'ils sont des hommes: c'est-là qu'il peut les aimer & les respecter, sans les adorer comme de vaines idoles, & sans les craindre comme des dieux exterminateurs: c'est-là que les rois reconnoissent des lois sociales & fondamentales qui rendent leurs trônes inébranlables & leurs sujets heureux, & que les peuples suivent sans peine & sans intrigues des lois antiques & respectables que leur ont donné de sages monarques sous lesquels depuis une longue succession de siècles ils jouissent de tous les privilèges & de tous les avantages modérés qui distinguent l'homme sociable de l'esclave de l'Asie & du sauvage de l'Amérique.

L'origine de la monarchie ne tient en rien à cette chaîne d'événemens & à ces vices communs qui ont lié jusqu'ici les uns aux autres tous les gouvernemens antérieurs, & c'est ce qui fait particulièrement son bonheur & sa gloire. Comme les anciens préjugés, qui faisoient encore par-tout le malheur du monde, s'étoient éteints dans les glaces du Nord, nos ancêtres, tout grossiers qu'ils étoient, n'apportèrent dans nos climats que le froid bon sens, avec ce sentiment d'honneur qui s'est transmis jusqu'à nous, pour être à jamais l'âme de la monarchie. Cet honneur n'a été & ne doit être encore dans son principe que le sentiment intérieur de la dignité de la nature humaine, que les gouvernemens théocratiques ont dédaigné & avili, que le despotique a détruit, mais que le monarchique a toujours respecté, parce que son objet est de gouverner des hommes incapables de cette vive imagination qui a toujours porté les peuples du midi aux vices & aux vertus extrêmes. Nos ancêtres trouverent ainsi le vrai qui n'existe que dans un juste milieu; & loin de reconnoître dans leurs chefs des dons surnaturels & une puissance plus qu'humaine, ils se contentoient en les couronnant de les élever sur le pavois & de les porter sur leurs épaules, comme pour faire connoître qu'ils seroient toujours soutenus par la raison publique, conduits par son esprit, & inspirés par ses lois. Bien plus: ils placèrent à côté d'eux des hommes sages, auxquels ils donnerent la dignité de pairs, non pour les égaler aux rois, mais pour apprendre à ces rois qu'étant hommes, ils sont égaux à des hommes. Leurs principes humains & modérés n'exigent donc point de leurs souverains qu'ils se comportassent en dieux, & ces souverains n'exigent point non plus de ces peuples sensés ni ce sublime dont les mortels sont peu capables, ni cet avilissement qui les révolte ou qui les dégrade. Le gouvernement monarchique prit la terre pour ce qu'elle est & les hommes pour ce qu'ils sont; il les y laissa jouir des droits & des privilèges attachés à leur naissance, à leur état & à leur faculté; il entretint dans chacun d'eux des sentimens d'honneur, qui sont l'harmonie & la contenance de tout le corps politique; & ce qui fait enfin son plus parfait éloge, c'est qu'en soutenant ce noble orgueil de l'humanité, il a su tourner à l'avantage de la société les passions humaines, si funestes à toutes les autres législations qui ont moins cherché à les conduire

de détruire ou à les exalter : constitution admirable digne de tous nos respects & de tout notre amour ! Chaque corps , chaque société , chaque particulier même y doit voir une position d'autant plus constante & d'autant plus heureuse , que cette position n'est point établie sur de faux principes , ni fondée sur des mobiles ou des motifs chimériques , mais sur la raison & sur le caractère des choses d'ici bas. Ce qu'il y a même de plus estimable dans ce gouvernement , c'est qu'il n'a point été une suite d'une législation particulière ni d'un système médité , mais le fruit lent & tardif de la raison dégagée de ces préjugés antiques.

Il a été l'ouvrage de la nature , qui doit être à bon titre regardée comme la législatrice & comme la loi fondamentale de cet heureux & sage gouvernement : c'est elle seule qui a donné une législation capable de suivre dans ses progrès le génie du genre humain , & d'élever l'esprit de chaque gouvernement à mesure que l'esprit de chaque nation s'éclaire & s'éleve ; équilibre sans lequel ces deux esprits cherchoient en vain leur repos & leur sûreté.

Nous n'entrerons point dans le détail des diversités qu'ont eues les monarchies présentes de l'Europe , ni des événemens qui depuis dix à douze siècles ont produit ces variations. Dans tout , l'esprit primitif est toujours le même ; s'il a été quelquefois altéré ou changé , c'est parce que les antiques préventions des climats où elles sont venues s'établir , ont cherché à les subjuguier dans ces âges d'ignorance & de superstitions qui plongent pour un tems dans le sommeil le bon sens des nations européennes , & même la religion la plus sainte.

Ce fut sous cette ténébreuse époque que ces mêmes préjugés théocratiques , qui avoient infecté les anciens gouvernemens , entreprirent de s'assujettir aussi les monarchies nouvelles , & que sous mille formes différentes ils en furent tantôt les fléaux & tantôt les corrupteurs. Mais à quoi sert de rappeler un âge dont nous détestons aujourd'hui la mémoire , & dont nous méprisons les faux principes ? qu'il nous serve seulement à montrer que les monarchies n'ont pu être troublées que par des vices étrangers sortis du sein de la nature calme & paisible. Elles n'ont eu de rapport avec les théocraties , filles de fausses terreurs , que par les maux qu'elles en ont reçus. Seules capables de remplir l'objet de la science du gouvernement , qui est de maintenir les hommes en société & de faire le bonheur du monde , les monarchies y réussirent toujours en rappelant leur esprit primitif pour éloigner les faux systèmes ; en s'appuyant sur une police immuable & sur des lois inaltérables , afin d'y trouver leur sûreté & celle de la société , & en plaçant entre la raison & l'humanité , comme en une bonne & sûre garde , les préjugés théocratiques , s'il y en a qui subsistent encore. Du reste , c'est le progrès des connoissances qui , en agissant sur les puissances & sur la raison publique , continuera de leur apprendre ce qu'il importe pour le vrai bien de la société : c'est à ce seul progrès , qui commande d'une façon invisible & victorieuse à tout ce qui pense dans la nature , qu'il est réservé d'être le législateur de tous les hommes , & de porter insensiblement & sans effort des lumières nouvelles dans le monde politique , comme il est porté tous les jours dans le monde savant.

Nous croirions avoir omis la plus intéressante de nos observations , & avoir manqué à leur donner le degré d'authenticité dont elles peuvent être susceptibles , si après avoir suivi & examiné l'origine & les principes des divers gouvernemens , nous ne finissons point par faire remarquer & admirer quelle a été la sagacité d'un des grands hommes de nos jours , qui sans avoir considéré l'origine particulière de ces

gouvernemens , qu'il auroit cependant encore mieux vu que nous , a commencé par où nous venons de finir , & a prescrit néanmoins à chacun d'eux son mobile convenable & ses lois. Nous avons vu que les républiques avoient pris pour modèle l'âge d'or de la théocratie , c'est-à-dire le ciel même ; c'est la *vertu* , dit M. de Montesquieu , qui doit être le mobile du gouvernement républicain. Nous avons vu que le despotisme n'avoit cherché qu'à représenter le monarque exterminateur de la théocratie des nations ; c'est la *crainte* , a dit encore M. de Montesquieu , qui doit être le mobile du despotisme. C'est l'*honneur* , a dit enfin ce législateur de notre âge , qui doit être le mobile de la monarchie ; & nous avons reconnu en effet que c'est ce gouvernement raisonnable fait pour la terre , qui laissant à l'homme tout le sentiment de son état & de son existence , doit être soutenu & conservé par l'honneur , qui n'est autre chose que le sentiment que nous avons tous de la dignité de notre nature. Quoi qu'aient donc pu dire la passion & l'ignorance contre les principes du sublime auteur de *l'esprit des lois* , ils sont aussi vrais que sa sagacité a été grande pour les découvrir & en suivre les effets sans en avoir cherché l'origine. Tel est le privilège du génie , d'être seul capable de connoître le vrai d'un grand tout , lors même que ce tout lui est inconnu , ou qu'il n'en considère qu'une partie. *Cet article est de feu M. Boulanger.*

ÉCONOMIQUE, (*Morale.*) c'est le nom d'une des parties de la philosophie morale , qui enseigne le ménage & la façon de gouverner les affaires d'une famille ou de régir une maison. *Voyez ÉCONOMIE.*

ŒCUMENIQUE, adj. (*Théologie.*) c'est-à-dire général ou universel , dérivé d'*οικουμένη* , la terre habitable ou toute la terre , comme qui diroit reconnu par toute la terre.

Ainsi nous disons un concile œcumenique , c'est-à-dire auquel les évêques de toute l'église chrétienne ont assisté ou du-moins ont été convoqués. *Voyez CONCILE.* Les Africains ont cependant quelquefois donné ce nom à des conciles composés des évêques de plusieurs provinces.

Ducange observe que plusieurs patriarches de Constantinople se sont arrogés la qualité ou le titre de patriarches œcumeniques , & voici à quelle occasion. Les prêtres & les diacres de l'église d'Alexandrie présentant leur requête au concile général de Chalcédoine , tenu en 451 , auquel saint Léon présidoit , par ses légats , donnerent ce titre au pape lorsqu'ils s'adressèrent à lui , en ces termes , comme s'il eût été présent : *Au très-saint & très-heureux patriarche œcumenique de la grande Rome , Léon ; & précédemment en 381 , le premier concile de Constantinople ayant statué que l'évêque de Constantinople auroit les prérogatives d'honneur après l'évêque de Rome , parce qu'elle étoit la nouvelle Rome* , les patriarches de cette dernière ville prirent aussi le titre de patriarches œcumeniques , sous prétexte qu'on l'avoit donné à saint Léon , quoiqu'on ne lise nulle part que celui-ci l'ait accepté. Dès l'an 518 Jean III. évêque de Constantinople , fut appelé *patriarche œcumenique* : en 536 Epiphane prit le même titre ; & enfin Jean VI. surnommé le *jeûneur* , le prit encore avec plus d'éclat dans un concile général de tout l'Orient qu'il avoit convoqué sans la participation du pape Pelage II. qui condamna en vain toutes ces démarches , puisque les successeurs de Jean le jeûneur conservèrent toujours ce titre , & qu'on en vit encore un le prendre au concile de Bâle.

Le pape saint Grégoire le grand fut extrêmement irrité de cette conduite des patriarches de Constantinople , & prétendit que le titre dont ils se paroloient étoit un titre d'orgueil & un caractère de l'antechrist. En effet , le terme d'*œcumenique* est équivoque ; car

en disant *patriarche œcuménique* ou *universel*, on peut entendre celui dont la juridiction s'étend universellement par tout le monde en ce qui regarde le gouvernement général de l'église, ou celui qui seroit seul évêque & patriarche dans le monde, tous les autres n'étant dans l'église que ses vicaires ou substitués; ou enfin celui qui a pouvoir sur une partie considérable de la terre, en prenant la partie pour le tout, par une figure assez commune à l'écriture, qui par cette expression *οικουμην* n'entend quelquefois que tout un pays. Le premier de ces trois sens, qui est le plus naturel, est celui qu'adopta le concile de Chalcédoine, quand il permit qu'on donnât ce titre à S. Léon, à cause de sa primauté d'honneur & de juridiction sur toute l'église. Les patriarches de Constantinople le prenoient dans le troisième sens, en qualité de chefs de l'église d'Orient, mais après le pape, de la même manière que le premier docteur de l'église de Constantinople s'appelloit docteur *œcuménique*. Pour le second sens, ce n'a été ni celui des pères du concile de Chalcédoine, ni celui des patriarches de Constantinople. Il semble pourtant que saint Grégoire, par une erreur de fait, le leur attribue, puisqu'il n'appelle le titre de patriarche *œcuménique* un *blasphème contre l'évangile & contre les conciles*, que parce que, selon lui, quiconque se disoit patriarche *œcuménique*, se disoit seul évêque, & privoit tous les autres de leur dignité, qui est d'institution divine. Il est aussi fort probable que les Grecs ou n'expliquèrent point ou expliquèrent mal leur intention, ce qui fit prendre aux papes cette expression en mauvaise part. Aujourd'hui tous les patriarches grecs prennent le titre d'*œcuméniques*, ce qui n'emporte qu'une universalité partielle & restreinte à leurs patriarchats respectifs. Ducange, *glossar. lat.*

ŒDÉMATEUX, adj. *terme de Chirurgie*, qui est de la nature de l'œdème, voyez **ŒDÈME**. L'on dit un bras *œdémateux*, des jambes *œdémateuses*, &c.

Les tumeurs *œdémateuses* sont rarement dangereuses d'elles-mêmes. Quand elles sont invétérées, elles sont difficiles à guérir; & elles sont absolument incurables, si elles sont causées & entretenues par des maladies qu'on ne puisse guérir. Le gonflement *œdémateux* d'un bras est symptomatique dans l'hydropisie de poitrine, & annonce concurremment avec d'autres signes de quel côté est l'épanchement. La dissipation de cette œdématie ne peut dépendre que de la destruction de la cause qui y donne lieu. Le gonflement *œdémateux* d'un bras à l'occasion d'un cancer de la mamelle, est ordinairement l'effet de l'engorgement des glandes de l'aisselle; de-là on peut juger que ce symptôme résistera à tous les secours qu'on pourroit donner à l'enflure *œdémateuse*. Les piés & les mains restent long-tems *œdémateuses*, à la suite des plaies d'armes à feu considérables, qui ont produit de longues suppurations, & pendant le traitement desquelles les membres ont resté long-tems dans l'inaction; ce sont là des sucs lymphatiques & séreux croupissant dans les cellules du tissu cellulaire, qui causent cette enflure: elle est assez ordinaire après la cure des fractures qui ont exigé le repos du membre, & l'application continuée de bandes par lesquelles la circulation du sang & des humeurs a été gênée. Dans ces cas, les fomentations résolutes discutent la lymphe stagnante, & donnent du ressort aux parties solides: telles sont les lotions avec la lessive de cendres de sarment, ou de solution de sel armoniac, ou de nitre dans l'eau commune. Un bandage bien méthodiquement appliqué & qui comprime mollement & également les parties *œdémateuses* de la circonférence vers le centre, favorise beaucoup la résolution de l'enflure *œdémateuse* consécutive. Il y a beaucoup de cas où on la pré-

viendroit par la situation convenable de la partie malade. Une écharpe mal mise qui laisseroit la main pendante, & qui ne la soutiendroit pas, de façon qu'elle fût un peu plus haut que le coude, donneroit lieu à l'engorgement *œdémateux* du poignet, de la main & des doigts.

Lorsqu'un chirurgien intelligent connoît la cause d'une enflure *œdémateuse*, il juge si elle sera curable ou non, & il est en état de faire choix des moyens les plus convenables pour remplir l'indication que présente la nature de la maladie. Dans l'administration des remèdes résolutes, il faut employer d'abord ceux qui sont incisifs, & employer successivement ceux qui ont le plus d'activité. On ne doit pas perdre de vue le degré d'épaississement de la lymphe & d'atonie des solides. Quand les lotions & fomentations ne suffisent pas, on a recours aux cataplasmes faits avec les quatre farines, où l'on joint les fleurs de camomille & de mélilot, les semences carminatives, les baies de genievre & de laurier, les plantes aromatiques seches. Toutes ces choses pulvérisées, & cuites dans le vin, donnent du ressort aux vaisseaux, & en excitant leur action, sur une humeur lente & visqueuse, la font rentrer dans le torrent de la circulation: il est à propos souvent d'aider les remèdes topiques, par l'usage des purgatifs & des remèdes apéritifs, tels que les boissons nitrées.

Si la tumeur *œdémateuse* est accompagnée d'inflammation, & qu'elle dépende de causes permanentes qu'on ne peut détruire, il est à craindre qu'elle ne tombe en gangrene: il faut alors rendre les cataplasmes moins actifs, de peur que la vertu stimulante n'irrite l'inflammation: la farine de graine de lin, ajoutée aux cataplasmes susdits, & la précaution de les faire avec de l'eau de sureau au lieu de vin, seront des moyens de calmer la chaleur de la partie. L'eau de chaux est un excellent antiseptique dans l'œdème qui menace de gangrene; l'eau-de-vie camphrée & ammoniacée a aussi son utilité, quand il faut augmenter fortement le ressort de la partie. Si les dispositions gangréneuses se manifestent malgré les soins, il faut se conduire en conséquence. Voyez **GANGRENE**.

Dans le gonflement *œdémateux*, si la partie conserve du ressort, & se relève après qu'on l'a comprimée, c'est une simple *bouffissure*: quand la partie *œdémateuse* est molle & sans ressort, & que les sucs & stagnation sont au-dessous de la peau dont le tissu n'est pas abreuvé, c'est un empatement. L'œdème est une autre espèce de la même maladie; & les soins tant internes qu'externes, doivent être variés relativement aux indications qui prescrivent ces différens états, aux causes qui les ont produits, au tempérament des personnes qui en sont atteintes, &c. (Y)

ŒDÈME, f. f. ou m. *en terme de Chirurg.* tumeur molle, lâche, sans douleur, sans changement de couleur à la peau, & qui retient l'impression du doigt qui la comprime. Ce mot est dérivé du grec, d'un terme qui signifie *enflure*; ce qui fait qu'Hippocrate a donné le nom d'*œdème* à toute tumeur en général.

L'*œdème* est produite par l'engorgement de la lymphe dans les cellules du tissu adipeux; & comme la peau n'est formée que par la réunion de plusieurs membranes folliculeuses qui composent ce tissu, la lymphe dans le progrès de l'*œdème* écarte peu-à-peu ces feuilletts membraneux, & se porte enfin jusque sous l'épiderme immédiatement, qu'il suffit d'effleurer, pour procurer l'écoulement des sucs stagnans. Cette étiologie est sûre & donne les vues les plus salutaires pour la guérison de cette maladie.

Quand l'*œdème* occupe une grande partie du corps,

cette maladie s'appelle *anasarque* ou *leucophlegmatie* & *hydropisie universelle*. Voyez ANASARQUE & LEUCOPHLEGMATIE. Le nom d'*œdeme* reste aux tuméfactions particulières & bornées à certaines parties, telles que les piés, les mains, les paupières, les bourfes, &c.

Les causes de l'extravasation de la lymphe sont différentes. L'appauvrissement des sucs, & l'inertie des solides produisent l'*œdeme* dans les vieillards: les personnes les plus robustes y sont sujettes après des évacuations considérables qui les ont fort affoiblies. Les fréquentes saignées, par la spoliation des parties rouges, rendent le sang séreux & disposé à croupir dans les extrémités principalement. Les femmes grosses sont sujettes à l'*œdeme* des jambes, par la difficulté du retour du sang des parties inférieures, en conséquence de la pression de la matrice sur les veines iliaques. Le sang retardé dans son cours, cause l'obstruction des vaisseaux lymphatiques qui laissent échapper les sucs blancs dans les tissus cellulaires. Les bandages dans les fractures & les luxations, l'engorgement des glandes axillaires dans le cancer de la mamelle produisent l'*œdeme* par cette raison. Voyez le mot **ŒDÉMATEUX**.

La connoissance des causes de l'*œdeme* en donnera le pronostic, & réglera les indications curatives qu'il faut suivre dans le traitement. L'*œdeme* qui vient de l'appauvrissement de la masse du sang, exige l'usage des alimens de prompt & facile digestion: tels que les gelées de viande, les jaunes d'œufs frais, du bon vin pris modérément & comme cordial, pour passer par degrés à des nourritures plus fortes. Les frictions modérées & un exercice convenable donnent du ressort aux solides, & dissipent les sucs stagnans. Les topiques résolutifs peuvent être employés. L'*œdeme* qui vient de compression accidentelle & étrangère, tels que sont les bandages, exige des attentions dans l'application des bandes & dans la manière de situer la partie. Si la compression vient de quelque tumeur incurable, comme d'un cancer qu'on ne peut extirper, il faut se contenter des secours palliatifs. Voyez l'art. **ŒDÉMATEUX**. En général, il faut résoudre la lymphe stagnante, & donner du ressort aux fibres; & si l'on peut, attaquer directement la cause qui a déterminé la maladie. C'est par cette considération qu'on a guéri des *œdemes* en faisant saigner des malades fort pléthoriques; parce que l'ensure avoit pour cause la difficulté de la circulation du sang occasionnée par la plénitude excessive des vaisseaux. Les diurétiques qui poussent les sucs blancs par la voie des urines, les sudorifiques qui excitent leur sécrétion par les pores de la peau, & les purgatifs hydragogues qui les déterminent par les selles, remplissent l'indication qui se tireroit de la surabondance de sérosités dans le sang. Nous avons indiqué les meilleurs topiques à l'article **ŒDÉMATEUX**, pour raffermir le ton des vaisseaux; & si ces secours sont inutiles, l'on a une ressource très-efficace dans les mouchetures faites avec attention sur la partie *œdémateuse*. Voyez SCARIFICATION & MOUCHE-TURE.

L'*œdeme* des jambes est souvent un effet de l'hydropisie ascite. Voyez HYDROPIE. (Y)

ŒDÉMOSARQUE, *œdemofarca*, terme de Chirurgie, espèce de tumeur d'une nature moyenne entre l'*œdeme* & le sarcoma, voyez ŒDEME & SARCOMA. C'est une espèce de loupe formée par des sucs blancs, congelés & qui n'ont pas acquis un degré d'épaississement qui les fasse résister à l'impression du doigt. Marc-Aurele Severin, dans son traité de *recondita abscessuum natura*, au liv. IV. chap. iv. donne la description d'une tumeur, d'un volume considérable, qui s'étendoit depuis le ge-

non jusqu'au pié, comme une espèce de sac. Cette tumeur étoit indolente, remplie d'humeurs assez fluides, pour retenir l'impression du doigt comme l'*œdeme*, si la surface extérieure, lisse & polie de la tumeur n'avoit pas eu un certain degré de dureté calculeuse. Le malade âgé d'environ soixante ans, demandoit avec instance qu'on le délivrât de cette tumeur; ce que notre auteur, quoique l'un des plus intrépides chirurgiens qui ait existé, crut une entreprise trop dangereuse. Il lui fit un seton à l'aîne du même côté, & après un long usage de décoction de falsepareille, il l'envoya sur le bord de la mer, pour se faire couvrir la jambe de sable, comme on va prendre les boues médicamenteuses à Bourbonne, à Barboran, &c. Fabrice de Hilden a décrit une maladie de même caractère, dont la résolution spontanée a eu des suites très-fâcheuses. Il y avoit une tumeur sur chaque main; il l'a nommée *œdémateuse dure*. On fit long-tems sans succès tous les remèdes qu'on crut convenables. A l'âge de treize ans, lorsqu'on pensoit le moins à la guérison sur laquelle on n'avoit plus d'espérance, les tumeurs se dissipèrent insensiblement; mais quelque tems après cette jeune personne eut des douleurs cruelles à une épaule: elles cedèrent aux remèdes sagement administrés; la hanche fut attaquée ensuite, & il se fit luxation par la fluxion de l'humeur qui relâcha les ligamens; enfin il se fit un abcès considérable au talon, & la guérison fut radicale après l'exfoliation d'une petite portion du calcaneum. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que tout cela s'est passé en quinze jours de tems. La malade s'est bien portée depuis, a été mariée, & n'a souffert que l'inconvénient d'être un peu boiteuse. (Y)

ŒDIPODIA, (*Géog. anc.*) c'est-à-dire, *fontaine de Thebes*. Plutarque raconte que Sylla y fit dresser un théâtre pour donner des jeux de musique, & célébrer une victoire qu'il venoit de remporter. Pausanias dit qu'elle eut ce nom, parce qu'*Œdipe* s'y lava pour se purifier du meurtre de Laïus. (D. J.)

ŒENSIS, URBS, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique dans la province tripolitaine, & qui devint le siège d'un évêché. Cette ville est une des trois dont l'ancienne Tripoli fut formée; les deux autres étoient Sabrata, & la grande Leptis; chacune avoit son évêque. (D. J.)

ŒIL, i. m. (*Anatomie.*) organe de la vûe, & qu'on peut regarder comme le miroir de l'ame, puisque les passions se peignent d'ordinaire dans cet organe nerveux, voisin du cerveau & abondant en esprits qui ne peuvent manquer d'y exprimer les états divers qui les agitent. Mais il ne s'agit ici que de décrire l'*œil* & ses appartenances en simple anatomiste. Nous espérons de dévoiler ailleurs les merveilles du sens de la vûe.

Les yeux sont situés au bas du front, un à chaque côté de la racine du nez. Ils sont composés en général de parties dures & de parties molles. Les parties dures sont les os du crâne & de la face qui forment les deux cavités coniques, comme deux entonnoirs appelés *orbites*. Voyez ORBITES.

Les parties molles sont de plusieurs sortes. La principale & la plus essentielle desdites parties molles, est celle qu'on nomme le *globe de l'œil*. Des autres parties molles, les unes sont externes, les autres sont internes. Les externes sont les sourcils, les paupières, la caroncule lacrymale, les points lacrymaux dont il faut voir les articles en particulier. Les internes sont les muscles, la graisse, la glande lacrymale, les nerfs, les vaisseaux sanguins.

Le globe de l'*œil* est de toutes les parties molles qui appartiennent à l'organe de la vûe la plus essentielle, & celle dont on est obligé de faire mention presque toutes les fois qu'on parle de ses autres par-

ties ; ainsi nous commencerons par en faire l'exposition.

Ce globe est composé de plusieurs parties qui lui sont propres, dont les unes sont plus ou moins fermes, & représentent une espèce de coque, formée par l'assemblage & l'union de différentes couches membraneuses, appelées *tuniques du globe de l'œil*. Les autres parties sont plus ou moins fluides, & renfermées dans des capsules membraneuses propres, ou dans les intervalles des autres tuniques, sous le nom d'*humeurs du globe de l'œil*. On donne aussi le nom de *tuniques* à ces capsules.

Les tuniques du globe de l'œil sont de trois sortes ; il y en a qui forment principalement la coque du globe ; il y en a qui sont accessoires, & ne sont attachées qu'à une portion du globe ; il y en a enfin qui sont particulièrement capsulaires, & renferment les humeurs.

Les tuniques qui forment la coque sont au nombre de trois. La plus externe & qui seule fait toute la convexité du globe, est appelée *sclérotique* ou *cornée*. La moyenne est nommée *choroïde* ; la troisième ou interne porte le nom de *rétilne*. Les tuniques accessoires sont deux, la *tendineuse* ou *albuginée*, qui fait le blanc de l'œil ; & la *conjonctive*. Les tuniques capsulaires sont deux ; savoir la *vitrée* & la *crystalline*.

Le globe de l'œil formé porte en arrière une espèce de queue ou pédicule d'une grosseur médiocre, qui est la continuation du nerf optique. Il est situé environ au milieu du pavillon de l'orbite, & il est attaché à l'orbite par le nerf optique, par six muscles, par la tunique conjonctive, & enfin par les paupières. Le derrière du globe, le nerf optique & les muscles sont environnés & enveloppés d'une graisse molle qui occupe tout le reste du fond de l'orbite.

Les humeurs sont au nombre de trois ; savoir l'*aqueuse*, la *vitrée* & la *crystalline*. La première est assez proprement appelée *humeur*. Elle est contenue dans un espace formé par le seul intervalle de la portion antérieure des tuniques. La seconde ou l'*humeur vitrée*, est renfermée dans une capsule membraneuse particulière, & occupe plus que les trois quarts de la coque ou capacité du globe de l'œil ; on la nomme *humeur vitrée*, parce qu'elle ressemble en quelque façon à une masse de verre fondu : elle ressemble plutôt au blanc d'un œuf frais.

L'*humeur cristalline* est ainsi nommée à cause de sa ressemblance avec le cristal : on l'appelle aussi simplement le *crystallin*. C'est plutôt une masse gommeuse qu'une humeur. Elle est lenticulaire, plus convexe à la face postérieure qu'à la face antérieure, & revêtue d'une membrane très-fine, appelée de même la membrane ou capsule *crystalline*.

La tunique la plus interne, la plus épaisse & la plus forte du globe de l'œil, est la *sclérotique* ou *cornée* : elle renferme toutes les autres parties dont ce globe est composé. On la divise en deux portions ; une grande appelée *cornée opaque*, & une petite nommée *cornée transparente*, qui n'est qu'un petit segment de sphère, & situé antérieurement.

La cornée opaque est composée de plusieurs couches étroitement collées ensemble. Son tissu est fort dur & compacte, semblable à une espèce de parchemin. Elle est comme percée vers le milieu de la portion postérieure de sa convexité, où elle porte le nerf optique. Elle est fort épaisse à cet endroit, & son épaisseur diminue par degrés vers la portion opposée. Cette épaisseur est percée d'espace en espace & très-obliquement par de petits vaisseaux sanguins. Elle est encore traversée d'une manière particulière par des filets de nerfs, qui entrant dans sa convexité à quelque distance du nerf optique, se glissent dans l'é-

paisseur de la tunique, & percent sa concavité vers la cornée transparente.

La cornée transparente est percée d'un grand nombre de pores imperceptibles, par lesquels suinte continuellement une rosée très-fine qui s'évapore à mesure qu'elle en sort. C'est cette rosée qui produit sur les yeux des moribonds une espèce de pellicule glaireuse, qui quelquefois se fend peu de tems après.

La seconde tunique du globe de l'œil est la *choroïde*. Elle est noirâtre, tirant plus ou moins sur le rouge ; elle adhère à la cornée opaque par le moyen de quantité de petits vaisseaux, depuis l'insertion du nerf optique jusqu'à l'union des deux cornées, où elle forme une cloison percée, qui sépare ce petit segment du globe d'avec le grand segment : cette portion est communément appelée *uvée*.

La lame externe de la choroïde est plus forte que la lame interne. Elle paroît noire ou noirâtre comme l'interne, à cause de sa transparence. Elle est intérieurement arrosée de vaisseaux nommés par Ste-non *vasa vorticosa*, *vaisseaux tournoyans*. La lame interne de la choroïde est plus mince que la lame externe : elle est appelée *lame Ruyschienne*.

On donne particulièrement à la portion antérieure, ou cloison percée de la choroïde, le nom d'*uvée*, & celui de *prunelle* ou *pupille* au trou dont à-peu-près le centre de cette cloison est percé. On donne le nom d'*iris* à la lame antérieure de la même cloison, & enfin celui de *procès ciliaires* à des plis rayonnés de la lame postérieure. On découvre dans la duplication de chaque procès ciliaire un réseau vasculaire très-fin.

L'espace qui est entre la cornée transparente & l'uvée renferme la plus grande partie de l'*humeur aqueuse*, & il communique par la prunelle avec un espace fort étroit qui est derrière l'uvée, ou entre l'uvée & le *crystallin* : on appelle ces deux espaces *les chambres de l'humeur aqueuse*.

La troisième tunique du globe de l'œil est blanchâtre, molle, tendre, comme médullaire, ou semblable à une espèce de colle farineuse étendue sur une toile circulaire extrêmement fine. Elle paroît plus épaisse que la choroïde, & elle s'étend depuis l'insertion du nerf optique, jusqu'aux extrémités des rayons ciliaires. Elle est dans tout ce trajet également collée à la choroïde.

L'insertion du nerf optique dans le globe de l'œil devient un peu retrecie, & sa première enveloppe est une vraie continuation de la dure-mère. Cette insertion du nerf optique dans le globe de l'œil, est le plus souvent trouvée n'être pas directement à l'opposite de la prunelle ; de sorte que la distance de ces deux endroits n'est pas la même tout autour du globe. La plus grande de ces distances est le plus souvent du côté des tempes, & la plus petite du côté du nez.

L'*humeur vitrée* est une liqueur gélatineuse très-claire & très-limpide, renfermée dans une capsule membraneuse très-fine & transparente, qu'on appelle *tunique vitrée*, & avec laquelle elle forme une masse à-peu-près de la consistance d'un blanc d'œuf. Elle occupe la plus grande partie de la capacité du globe de l'œil, savoir presque tout l'espace qui répond à l'étendue de la rétine, excepté un petit endroit derrière l'uvée, où elle forme une fossette dans laquelle le *crystallin* est logé. Cette humeur étant tirée hors du globe avec adresse, se soutient dans sa capsule pendant quelque tems en masse, à-peu-près comme le blanc d'œuf ; mais peu-à-peu elle en découle, & se perd à la fin tout-à-fait.

Le *crystallin* est un petit corps inégalement lenticulaire, d'une consistance médiocrement ferme, & d'une transparence à-peu-près semblable à celle du cristal. Je viens de dire qu'il est renfermé dans

une capsule membraneuse transparente, & logée dans la fossette de la partie antérieure de l'humeur vitrée. On ne le peut compter parmi les humeurs que très-improprement, & seulement par rapport à sa grande facilité de se laisser manier, paître, & quelquefois même presque dissoudre par de différentes compressions réitérées entre les doigts, surtout après l'avoir tiré hors de sa capsule. La structure interne de la masse du cristallin n'est pas encore assez développée pour en parler avec assurance, sur-tout dans l'homme où l'on ne découvre point un certain arrangement de tuyaux cristallins entortillés en maniere de pelotons, qu'on prétend avoir vus dans les yeux des grands animaux.

La couleur & la consistance du cristallin varient naturellement suivant les différens âges. C'est l'observation de M. Petit médecin, démontrée par lui-même à l'académie des Sciences, sur un grand nombre d'yeux humains, & insérée dans les *Mémoires de 1726*. Il est fort transparent & comme sans couleur jusque vers l'âge de 30 ans, où il commence à devenir jaunâtre, & devient ensuite de plus en plus jaune. La consistance suit à-peu-près les mêmes degrés. Il paroît également mollasse jusqu'à l'âge de 25 ans, & acquiert après cela plus de consistance dans le milieu de la masse. Cela varie comme on le peut voir dans les *Mémoires de l'académie des Sciences de 1727*.

L'humeur aqueuse est une liqueur très-limpide, très-coulante & comme une espee de lympe ou sérosité très-peu visqueuse. Elle n'a point de capsule particulière comme la vitrée & le cristallin; elle occupe & remplit l'espace qui est entre la cornée transparente & l'uvée, ainsi que l'espace qui est entre l'uvée & le cristallin, de même que le trou de la prunelle. On donne le nom de *chambres de l'humeur aqueuse* à ces deux espaces, & on les distingue par rapport à la situation, en *chambre antérieure* & en *chambre postérieure*.

Ces deux chambres ou capsules communes de l'humeur aqueuse different en étendue. L'antérieure qui est assez visible à tout le monde, entre la cornée transparente & l'uvée, est la plus grande des deux. La postérieure qui est cachée entre l'uvée & le cristallin est fort étroite, sur-tout vers la prunelle où l'uvée touche presque au cristallin. Cette proportion des deux chambres a été assez prouvée & démontrée contre l'opinion de plusieurs anciens, par MM. Heister, Morgagni & Petit.

La tunique albuginée, qu'on appelle communément *le blanc de l'œil*, est principalement formée par l'expansion tendineuse de quatre muscles. Cette expansion est très-adhérente à la sclérotique, & la fait paroître là tout-à-fait blanche & luisante; au lieu qu'ailleurs elle n'est que blanchâtre & terne. Elle est très-mince vers le bord de la cornée, où elle se termine uniformément, & devient comme effacée par la cornée.

Il y a pour l'ordinaire six muscles attachés à la convexité du globe de l'œil dans l'homme. On les divise selon leur direction en quatre droits & en deux obliques. On distingue ensuite les muscles droits selon leur situation, en supérieur, inférieur, interne, externe, & selon leurs fonctions particulières, en releveur, abaisseur, adducteur, abducteur. Les deux obliques sont nommés selon leur situation & leur étendue, l'un *oblique supérieur* ou *grand oblique*, & l'autre *oblique inférieur* ou *petit oblique*. Le grand oblique est aussi appelé *trochléateur*, du latin *trochlea*, c'est-à-dire *poulie*, parce qu'il passe par un petit anneau cartilagineux, comme autour d'une poulie.

Les muscles droits ne répondent pas tout-à-fait à leurs noms, car dans leurs places naturelles ils

n'ont pas tous les quatre cette situation droite qu'on leur fait avoir hors de leurs places dans un œil détaché; le seul interne des quatre muscles est situé directement, la situation des trois autres est oblique. Ces divers muscles levent les yeux, les abaissent, les tournent vers le nez ou vers la tempe. Quand les quatre muscles droits agissent successivement les uns après les autres, ils font mouvoir la partie antérieure du globe en rond: c'est ce qu'on appelle *rouler les yeux*.

L'usage des muscles obliques est principalement de contrebalancer l'action des muscles droits, & de servir d'appui au globe de l'œil dans tous ses mouvemens.

Les paupieres sont une espee de voiles ou rideaux, placés transversalement au-dessus & au-dessous de la convexité antérieure du globe de l'œil. Il y a deux paupieres à chaque œil, une supérieure & une inférieure. La paupiere supérieure est la plus grande, & la plus mobile des deux dans l'homme. La paupiere inférieure est la plus petite, & la moins mobile des deux. Les deux paupieres de chaque œil s'unissent sur les deux côtés du globe. On donne aux endroits de leur union le nom d'*angles*, & on appelle *angle interne* ou *grand angle*, celui qui est du côté du nez, & *angle externe* ou *petit angle*, celui qui est du côté des tempes.

Les paupieres sont composées de parties communes & de parties propres. Les parties communes sont la peau, l'épiderme, la membrane cellulaire ou adipeuse. Les parties propres sont les muscles, les tarse, les cils, les points ou trous ciliaires, les points ou trous lacrymaux, la caroncule lacrymale, la membrane conjonctive, la glande lacrymale, & enfin les ligamens particuliers qui soutiennent les tarse. De toutes ces parties des paupieres les tarse & leurs ligamens en sont comme la base. *Voyez tous ces mots*.

La membrane conjonctive est mise dans l'histoire des tuniques du globe de l'œil. C'est une membrane très-mince, dont une portion couvre la surface interne des paupieres, ou pour m'exprimer plus précisément, la surface interne des tarse & de leurs ligamens larges. Elle se replie vers le bord de l'orbite, & par l'autre portion se continue sur la moitié antérieure du globe de l'œil, où elle est adhérente à la tunique albuginée; ainsi ce n'est qu'une même membrane repliée qui revêt les paupieres & le devant du globe de l'œil. Dans l'endroit qui tapisse les paupieres, elle est parsemée de vaisseaux capillaires sanguins, & est percée de quantité de pores imperceptibles dont il transsude continuellement une sérosité.

La conjonctive de l'œil n'est adhérente que par un tissu cellulaire qui la rend lâche & comme mobile. Elle est blanchâtre & forme avec la tunique albuginée ce qu'on appelle *le blanc de l'œil*. La plupart des vaisseaux dont elle est parsemée en grande quantité, ne contiennent dans leur état naturel que la portion séreuse du sang, & par conséquent ne sont visibles que par des injections anatomiques, des inflammations, des obstructions, &c.

La glande lacrymale est blanchâtre & du nombre de celles qu'on appelle *glandes conglomérées*. Elle est située sous l'enfoncement qu'on voit dans la voûte de l'orbite vers le côté des tempes, & latéralement au-dessus du globe de l'œil. Elle est fort adhérente à la graisse qui environne les muscles, & la convexité postérieure de l'œil; on la nommoit autrefois *glande innommée*.

Vers l'angle interne de l'œil ou l'angle nasal, est une espee de mamelon percé obliquement d'un petit trou dans l'épaisseur du bord de chaque paupiere; ces deux petits trous sont assez visibles, &

se nomment communément *points lacrymaux*. Ce sont les orifices des deux petits conduits qui vont s'ouvrir par-delà l'angle de l'*œil* dans un réservoir particulier, appelé *fac lacrymal*.

La caroncule lacrymale est une petite masse rougeâtre, grenue & oblongue, située précisément entre l'angle interne des paupières & le globe de l'*œil*. Elle paroît toute glanduleuse étant vue par un microscope simple. On y découvre quantité de petits poils fins, qui paroissent enduits d'une matière huileuse plus ou moins jaune.

Les vaisseaux sanguins qui se distribuent d'une manière merveilleuse dans les parties internes de l'*œil*, comme Hovius & Ruysch l'ont démontré, sont des branches d'arteres qui procedent des carotides internes & externes, & dont un grand nombre deviennent enfin arteres lymphatiques. Les veines répondent à-peu-près aux arteres; les unes se rendent au sinus de la dure-mère, & les autres aux veines jugulaires externes.

Les nerfs de l'*œil* & de ses appartenances sont en très-grand nombre. 1°. les nerfs optiques forment la rétine. 2°. la troisième paire se rend aux muscles releveur, abaisseur, adducteur, oblique inférieur. 3°. le nerf pathétique se jette dans l'oblique supérieur. 4°. la cinquième paire va aux membranes de l'*œil*, à la glande lacrymale, au *fac lacrymal*, aux paupières, &c. 5°. Un rameau de la sixième paire se rend au muscle abducteur.

Telle est la description anatomique, fort abrégée de l'*œil*: on a taché de la démontrer en sculpture. Un médecin sicilien, nommé Mastiani, l'a assez heureusement exécutée, par deux pièces en bois de grandeur double de l'*œil*; elles sont dans le cabinet du Roi, & M. Daubenton en a donné la description & les figures. Ces deux pièces peuvent s'emboîter ensemble, pour montrer le rapport que les parties charnues de l'*œil* ont avec les parties osseuses de l'orbite; cependant toutes ces sortes d'imitations sont toujours très-imparfaites & très-grossières.

Le jeu de la nature le plus rare, est un sujet qui vient au monde sans yeux. Je n'en connois qu'un seul exemple, rapporté dans l'*histoire de l'acad. des Sciences, année 1721*. C'étoit un jeune garçon, né en province, sans cet organe, ni nulle apparence de cet organe. Les deux orbites, au rapport du chirurgien qui l'examina, étoient creuses; les paupières étoient sans séparation, & par plusieurs plis qu'elles faisoient, elles couvroient un petit trou au grand coin de l'*œil*.

Indiquons à-présent les usages de cet organe, & de ses appartenances.

La glande lacrymale humecte continuellement le devant du globe. Le clignotement de la paupière supérieure étend la sérosité lacrymale, d'autant mieux qu'elle est comme légèrement veloutée intérieurement. La rencontre des deux paupières dirige cette sérosité vers les points lacrymaux. L'onctuosité des trous ciliaires l'empêche de s'échapper entre les deux paupières. La caroncule, par sa masse & par son onctuosité, l'empêche de passer par-dessus les points lacrymaux, & l'oblige pour ainsi dire d'y couler.

Les sourcils peuvent détourner un peu la sueur de tomber sur l'*œil*. Les cils supérieurs plus longs que les inférieurs, peuvent aussi avoir cet usage. Ils peuvent encore de même que les cils inférieurs, empêcher la poussière, les insectes, &c. d'entrer dans les yeux pendant qu'on les tient seulement entr'ouverts.

Pour ce qui regarde l'*œil* en particulier, les parties transparentes du globe modifient par différentes réfractions les rayons de la lumière. La rétine & la

choroïde en reçoivent les impressions. Le nerf optique porte ces impressions au cerveau. La prunelle se dilate dans l'éloignement des objets & dans l'obscurité; elle se rétrécit dans la proximité des objets & dans la clarté.

Outre que l'*œil* reçoit l'impression des images, on doit le regarder comme un instrument d'optique qui donne à ces images les conditions nécessaires à une sensation parfaite. Cette double fonction est distribuée aux différentes parties de cet organe: en un mot tout le corps de l'*œil* est une espèce de lorgnette qui transmet nettement les images jusqu'à son fond.

Mais pour se former une idée de la structure de l'*œil*, & du mécanisme de la vision, on peut employer l'exemple de la chambre obscure dont l'*œil* est une espèce.

Fermez une chambre de façon qu'elle soit totalement privée de lumière; faites un trou au volet d'une des fenêtres; mettez vis-à-vis de ce trou, à plusieurs piés de distance, une toile ou un carton blanc, & vous verrez avec étonnement que tous les objets de dehors viendront se peindre sur ce carton, avec les couleurs les plus vives & les plus naturelles, dans un sens renversé: par exemple, si c'est un homme on le voit la tête en-bas. Quand on veut rendre ces images encore plus nettes & plus vives, on met au trou de la fenêtre, une loupe, une lentille qui en rassemblant les rayons, fait une image plus petite & plus précise.

Vous pouvez faire les mêmes expériences avec une simple boîte noircie en-dedans, & à l'entrée de laquelle vous ajouterez un tuyau & une lentille; vous aurez de plus ici la commodité de pouvoir définir ces images à la transparence, en fermant le derrière de la boîte où tombera l'image, avec un papier huilé ou un verre mat; ou bien en plaçant dans la boîte un miroir incliné qui réfléchira l'image contre la paroi supérieure, où vous aurez placé un châssis de verre. Il ne manque à cette boîte pour être un *œil* artificiel quant à la simple optique, que d'avoir la figure d'un globe, & que la lentille soit placée au-dedans de ce globe.

Enfin l'œil n'est pas seulement l'organe du sens si précieux que nous nommons *la vue*, il est lui-même le sens de l'esprit & la langue de l'intelligence. Nos pensées, nos réflexions, nos agitations secrètes se peignent dans les yeux, on y pouvoit encore lire dans un âge avancé l'histoire de mademoiselle Lenelos, à ce que prétendoit l'abbé Fraguier. Il est du moins certain que l'*œil* appartient à l'âme plus qu'aucun autre organe, il en exprime, dit un physicien de beaucoup d'esprit, les passions les plus vives, & les émotions les plus tumultueuses, comme les mouvemens les plus doux & les sentimens les plus délicats; il les rend dans toute leur force, dans toute leur pureté, tels qu'ils viennent de naître; il les transmet par des traits rapides qui portent dans une autre âme, ce feu, l'action, l'image de celle dont ils partent. L'*œil* reçoit & réfléchit en même tems la lumière de la pensée & la chaleur du sentiment.

*O mirois oculos, animæ lampades,
Et quâdam propria notâ loquaces,
Illic sunt sensus, hic Venus, & Amor!*

De plus (dit le même physicien dont je viens de parler, l'auteur de l'histoire naturelle de l'homme), la vivacité ou la langueur du mouvement des yeux fait un des principaux caractères de la physiologie, & leur couleur contribue à rendre ce caractère plus marqué. Voici les autres observations de M. de Buffon.

» Les différentes couleurs des yeux sont l'orangé
» foncé, le jaune, le verd, le bleu, le gris & le
» gris mêlé de blanc; la substance de l'iris est ve-

» toutée & disposée par filets & par flocons ; les
 » filets sont dirigés vers le milieu de la prunelle
 » comme des rayons qui tendent à un centre , les
 » flocons remplissent les intervalles qui sont entre
 » les filets , & quelquefois les uns & les autres sont
 » disposés d'une manière si régulière , que le hasard
 » a fait trouver dans les yeux de quelques person-
 » nes des figures qui sembloient avoir été copiées
 » sur des modèles connus. Ces filets & ces flocons
 » tiennent les uns aux autres par des ramifications
 » très-fines & très-déliées ; aussi la couleur n'est pas
 » si sensible dans ces ramifications , que dans le
 » corps des filets & des flocons qui paroissent tou-
 » jours être d'une teinte plus foncée.

» Les couleurs les plus ordinaires dans les yeux
 » sont l'orangé & le bleu , & le plus souvent ces
 » couleurs se trouvent dans le même œil. Les yeux
 » que l'on croit être noirs , ne sont que d'un jaune
 » brun ou d'orangé foncé ; il ne faut , pour s'en assû-
 » rer , que les regarder de près , car lorsqu'on les
 » voit à quelque distance , ou lorsqu'ils sont tour-
 » nés à contre-jour , ils paroissent noirs , parce que
 » la couleur jaune-brun tranche si fort sur le blanc
 » de l'œil , qu'on la juge noire par l'opposition du
 » blanc. Les yeux qui sont d'un jaune moins brun ,
 » passent aussi pour des yeux noirs , mais on ne les
 » trouve pas si beaux que les autres , parce que cette
 » couleur tranche moins sur le blanc ; il y a aussi
 » des yeux jaunes & jaune-clairs , ceux-ci ne pa-
 » roissent pas noirs , parce que ces couleurs ne sont
 » pas assez foncées pour disparaître dans l'ombre.

» On voit très-communément dans le même œil
 » des nuances d'orangé , de jaune , de gris & de
 » bleu ; dès qu'il y a du bleu , quelque léger qu'il
 » soit , il devient la couleur dominante ; cette cou-
 » leur paroît par filets dans toute l'étendue de l'iris ,
 » & l'orangé est par flocons autour , & à quelque
 » petite distance de la prunelle. Le bleu efface si fort
 » cette couleur que l'œil paroît tout bleu , & on ne
 » s'apperçoit du mélange de l'orangé qu'en le regar-
 » dant de près.

» Les plus beaux yeux sont ceux qui paroissent
 » noirs ou bleus , la vivacité & le feu qui sont le
 » principal caractère des yeux , éclatent davantage
 » dans les couleurs foncées , que dans les demi-
 » teintes de couleurs. Les yeux noirs ont donc plus
 » de force d'expression & plus de vivacité , mais il
 » y a plus de douceur , & peut-être plus de finesse
 » dans les yeux bleus : on voit dans les premiers un
 » feu qui brille uniformément , parce que le fond qui
 » nous paroît de couleur uniforme , renvoie par-tout
 » les mêmes reflets , mais on distingue des modifica-
 » tions dans la lumière qui anime les yeux bleus ,
 » parce qu'il y a plusieurs teintes de couleur qui pro-
 » duisent des reflets.

» Il y a des yeux qui se font remarquer sans avoir ,
 » pour ainsi dire , de couleur , ils paroissent compo-
 » sés différemment des autres , l'iris n'a que des
 » nuances de bleu ou de gris , si foibles qu'elles
 » sont presque blanches dans quelques endroits ; les
 » nuances d'orangé qui s'y rencontrent , sont si lé-
 » gères qu'on les distingue à peine du gris & du
 » blanc , malgré le contraste de ces couleurs ; le
 » noir de la prunelle est alors trop marqué , parce
 » que la couleur de l'iris n'est pas assez foncée ; on
 » ne voit , pour ainsi dire , que la prunelle isolée
 » au milieu de l'œil ; ces yeux ne disent rien , & le
 » regard paroît être fixe ou effacé.

» Il y a aussi des yeux dont la couleur de l'iris
 » tire sur le verd ; cette couleur est plus rare que le
 » bleu , le gris , le jaune & le jaune-brun ; il se trouve
 » aussi des personnes dont les deux yeux ne sont pas
 » de la même couleur. Cette variété qui se trouve
 » dans la couleur des yeux est particulière à l'espece

» humaine , à celle du cheval , &c. Dans la plupart
 » des autres especes d'animaux , la couleur des yeux
 » de tous les individus est la même ; les yeux des
 » bœufs sont bruns , ceux des moutons sont couleur
 » d'eau , ceux des chevres sont gris , &c. Aristote ,
 » qui fait cette remarque , prétend que dans les hom-
 » mes les yeux gris sont les meilleurs , que les bleus
 » sont les plus foibles , que ceux qui sont avancés
 » hors de l'orbite ne voient pas d'aussi loin que ceux
 » qui y sont enfoncés , que les yeux bruns ne voient
 » pas si bien que les autres dans l'obscurité. La re-
 » marque d'Aristote est en partie vraie & en partie
 » fautive. (D. J.)

ŒIL , humeurs de l' , (*Physiolog.*) voyez ŒIL &
 HUMEURS DE L'ŒIL. Je ne vais répondre ici qu'à
 une seule question. On demande si les humeurs de
 l'œil se régénèrent : Hovius le prétend , & a fait un
 traité pour le prouver. Il est certain que l'humeur
 aqueuse se dissipe , s'évapore , & que cette évapo-
 ration est réparée , mais ce fait n'est pas de la même
 certitude par rapport aux autres humeurs. Il est
 pourtant vrai que le même mécanisme paroît né-
 cessaire pour les entretenir dans le même éclat &
 la même transparence. C'est Nuck qui a le premier
 apperçu & indiqué la manière dont la perte acci-
 dentelle de l'humeur aqueuse se répare. Il découvrit
 un canal particulier qui part de l'artere carotide
 interne , & qui , après avoir serpenté le long de la
 sclérotique , passe à-travers la cornée aux environs
 de la prunelle , se disperse en plusieurs branches au-
 tour de l'iris , s'y infere , & répare l'humeur aqueuse.
 Stenon a vû le premier les canaux qui portent l'hu-
 midité qui arrose l'œil & qui en facilite les mouve-
 mens. (D. J.)

ŒIL DES ANIMAUX , (*Anat.*) il se trouve de la
 diversité dans les yeux des animaux à l'égard de leur
 couverture. Ceux qui ont les yeux durs comme les
 écrevisses n'ont point de paupieres , non plus que
 la plupart des poissons , parce qu'ils n'en ont pas
 besoin.

Le mouvement des yeux est encore très-différent
 dans les différens animaux ; car ceux qui ont les
 yeux fort éloignés l'un de l'autre & placés aux côtés
 de la tête , comme les oiseaux , les poissons , les ser-
 pens , ne tournent que très-peu les yeux : au con-
 traire ceux qui , comme l'homme , les ont devant ,
 le tournent beaucoup davantage , & ils peuvent ,
 sans remuer la tête , voir les choses qui sont à côté
 d'eux en y tournant les yeux. Cependant quoique
 le caméléon ait les yeux placés aux côtés de la tête ,
 de même que les oiseaux , il ne laisse pas de les
 tourner de tous les côtés avec un mouvement plus
 manifeste qu'en aucun autre animal ; & ce qui est
 de plus particulier , c'est que contre l'ordinaire de
 tous les animaux qui tournent nécessairement les
 yeux d'un même côté , les tenant toujours à une
 même distance ; le caméléon les tourne d'une telle
 manière , qu'en même-tems il regarde devant & der-
 rière lui , & lorsqu'un œil est levé vers le ciel , l'au-
 tre est baissé vers la terre. L'extrême défiance de
 cet animal peut être cause de cette action , de la-
 quelle le lievre , animal aussi fort timide , a quelque
 chose , mais elle n'est pas remarquable comme dans
 le caméléon.

La figure du cristallin est différente dans les ani-
 maux. On remarque qu'elle est toujours sphérique
 aux poissons , & lenticulaire aux autres animaux ;
 cette différence vient de la différente nature du mi-
 lieu de leur vûe ; car à l'égard des poissons , tout ce
 qui sert de milieu à leur vûe depuis l'objet jusqu'au
 cristallin est aqueux , savoir l'eau dans laquelle ils
 sont , & l'humeur aqueuse de l'œil qui est au-devant
 du cristallin. Mais dans les autres animaux , ce mi-
 lieu est composé de l'air & de l'eau de leur œil ,

laquelle commence la réfraction que le cryftallin acheve avec l'humeur vitrée : c'est pourquoi il a fallu que le cryftallin des poissons fût sphérique, ayant besoin d'une réfraction plus forte, puisqu'il doit suppléer celle qui se fait aux autres animaux dans l'humeur aqueuse ; elle n'est pas capable de faire de réfraction dans les poissons, parce qu'elle est de même nature que celle du milieu. C'est aussi par cette raison que dans les animaux qui vont dans l'eau & sur la terre, comme le veau marin, le cormoran, & les autres poissons qui plongent, le cryftallin a une figure moyenne entre la sphérique & la lenticulaire.

La couleur des yeux est toujours pareille aux animaux, chacun de leur espece ; elle ne se trouve différente que dans l'homme & dans le cheval ; dans quelques-uns de ces animaux, la couleur brune, qui est ordinaire à leur espece, se trouve bleue, mais la diversité des couleurs dans l'œil de l'homme est bien grande, car ils sont noirs, roux, gris, bleus, verts, selon les pays, les âges, les tempéramens. Les passions même ont le pouvoir de les changer, & souvent le gris terne qu'ils ont dans la tristesse se change à un beau bleu ou un brun vif dans la joie.

L'ouverture des paupieres est tantôt plus, tantôt moins ronde dans des animaux différens : elle est plus parfaitement ronde dans la plupart des poissons ; aux autres animaux, elle forme des angles qui sont presque d'une même hauteur, & comme dans une même ligne à l'homme & à l'autruche : aux autres animaux, les coins de vers le nez sont beaucoup plus bas, mais principalement dans le cormoran, dont les yeux ont une obliquité extraordinaire.

Dans l'œil de l'homme, les paupieres laissent voir plus de blanc qu'en aucun autre animal. Il y en a, comme le caméléon, qui n'en laissent jamais rien voir du tout, à cause que la paupiere unique qu'il a & qui couvre presque tout son œil, lui est tellement adhérente, qu'elle suit toujours son mouvement.

Le poisson appelé l'ange, a l'œil fait avec une mécanique particulière, & très-propre à rendre ses mouvemens extraordinairement prompts : elle consiste en ce que l'œil est articulé sur un genou qui est un long stilet osseux qui pose par un bout sur le fond de l'orbite, & par l'autre élargi & aplati soutient le fond du globe de l'œil, qui est osseux en cet endroit. L'effet de cette articulation est que l'œil étant ainsi affermi, il arrive que pour peu qu'un des muscles tire d'un côté, il y fait tourner l'œil bien plus promptement étant posé sur le stilet qui n'obéit point, que s'il étoit posé sur des membranes & sur de la graisse, comme à tous les autres animaux.

Il faut à présent dire un mot de l'œil des oiseaux en particulier.

Dans l'homme & les animaux à quatre piés, le muscle qu'on nomme le grand oblique, passe, comme on fait, par un cartilage, qu'on appelle trochlée, qui lui sert de poulie. Mais M. Petit n'a jamais trouvé ce cartilage dans aucun des oiseaux & des poissons qu'il a disséqués. Il faut encore remarquer que dans les oiseaux le petit oblique ou l'oblique inférieur est plus long, plus large & plus épais que le grand oblique, ce qui n'est pas de même dans l'homme & les animaux à quatre piés.

On ne peut appercevoir de mouvement dans le globe de l'œil des oiseaux. Le même M. Petit a fait passer & repasser des objets devant leurs yeux, il les a touchés avec un stilet, ces moyens n'ont produit aucun effet ; il n'a vû de mouvement que dans les paupieres, & n'a remarqué aucune fibre charnue que dans la paupiere inférieure. Il croyoit d'abord que le nerf optique étant très-court dans les oiseaux, ne pouvoit se prêter au mouvement de

l'œil, mais ayant appuyé le doigt sur le bord externe de la sclérotique, le globe de l'œil a roulé avec facilité dans tous les endroits du contour où il appuyoit le doigt.

Les oiseaux sont doués d'une excellente vûe, à cause que leur vol les éloigne ordinairement des objets qu'ils ont intérêt de connoître. Mais en outre, ils ont sous les paupieres une membrane attachée à côté du cryftallin, & qui est encore plus noire que l'uvée. Cette membrane est de figure rhomboïde & non pas triangulaire, comme M. Perrault, de la Hire & Hovius l'ont cru ; elle n'a aucune cavité, elle est formée par des fibres paralleles qui tirent leur origine du nerf optique & de la choroïde. La demoiselle de Numidie (qui est, je crois, le célèbre Otus des anciens) n'a point cette membrane clignotante, mais elle a l'uvée d'une noirceur extraordinaire.

Cette membrane clignante (en latin *periophthalmium*) des oiseaux & de quelques quadrupedes sert à nettoyer la cornée qui pourroit perdre sa faculté transparente en se séchant. Il faut savoir que dans les oiseaux le canal lachrymal pénètre jusques à la moitié de la paupiere interne, & est ouvert par-dessous au-dessus de l'œil pour humecter la cornée, ce qui arrive lorsque cette paupiere passe & repasse sur elle. L'artifice dont la nature se sert pour étendre & retirer cette membrane clignante, a été expliqué fort au-long dans le *Recueil de l'académie des Sciences*, année 1693. J'y renvoie le lecteur, ainsi que, pour le cryftallin des oiseaux, au mémoire de M. Petit, qui se trouve dans le *Recueil de la même académie*, année 1730.

La structure de l'œil des oiseaux & des poissons est proportionnée aux différens milieux où ils vivent, & les met en état de se prêter aux convergences & divergences des rayons qui en résultent. La choroïde dans les oiseaux a un certain ouvrage dentelé placé sur le nerf optique. La partie antérieure de la sclérotique est dure comme de la corne ; la postérieure est mince & flexible, avec des cordelettes, par le moyen desquelles la cornée & la partie postérieure se conforment à tout le globe de l'œil.

Le grand but de tout cet appareil est vraisemblablement, 1° afin que les oiseaux puissent voir à toutes sortes de distances, de près aussi-bien que de loin ; 2° pour les disposer à conformer leurs yeux aux différentes réfractions du milieu où ils sont, car l'air varie dans ses réfractions, selon qu'il est plus ou moins rare, plus ou moins comprimé, comme Hawksbee l'a prouvé par ses expériences. (D. J.)

ŒIL POSTICHE, (*Chirur.*) on a inventé les yeux postiches ou artificiels, pour cacher la difformité que cause la perte des véritables. On les fait aujourd'hui avec des lames d'or, d'argent ou de verre, qu'on émaille de maniere qu'ils imitent parfaitement les yeux naturels. Ils tiennent d'autant mieux dans les orbites qu'ils égalent davantage le volume de ceux qu'on a perdus. Il est bon de les nettoyer souvent, pour empêcher que les ordures qui s'y attachent ne les fassent reconnoître, & même d'en avoir plusieurs pour remplacer ceux qui peuvent se perdre, se rompre ou s'altérer. Le malade doit les ôter lorsqu'il va se coucher, les nettoyer & les remettre le matin à son lever. Mais pour qu'on puisse les ôter & les remettre sans que rien ne paroisse, il faut que le chirurgien qui fait l'opération, retranche autant de l'œil malade qu'il est nécessaire pour faire place à l'artificiel.

L'œil postiche exécute d'autant mieux les mouvemens que lui impriment les muscles qui restent, qu'il est mieux adapté aux paupieres. C'est ce qui fait qu'on ne doit retrancher de l'œil malade que ce qu'il y a d'absolument superflu, à-moins qu'un

skirrhe ou un cancer n'oblige à l'extirper totalement ; & dans ce cas, l'œil artificiel n'a d'autre mouvement que celui qu'il reçoit des paupières.

On remarque qu'un œil artificiel irrite souvent les parties, & occasionne des inflammations, des fluxions & autres maladies semblables, sur-tout lorsqu'il est mal fait, de manière qu'il enflamme & affoiblit quelquefois celui qui est sain. Dans ce cas, le malade doit en chercher un autre qui lui convienne mieux, ou même s'en passer tout-à-fait, plutôt que de s'exposer à perdre l'œil qui lui reste. *Voyez plus bas ŒIL ARTIFICIEL. Heister. (D. J.)*

ŒIL, maladies de cet organe, il n'y point de partie dans le cōps humain sujette à autant de maladies que l'œil. La structure particulière de cet organe, & la nature des parties tant solides que fluides qui le composent, peuvent être viciées de différentes manières qui n'ont que des rapports éloignés, avec les affections contre nature des autres parties du corps. Quoiqu'on soit peu propre à traiter méthodiquement les maladies de l'œil lorsqu'on n'a point les connoissances lumineuses qui doivent conduire dans le traitement de toutes les maladies, comme nous l'avons observé au mot OCULISTE ; il faut néanmoins convenir que la pathologie des yeux mérite une attention spéciale, & que les méthodes curatives doivent être dirigées sur les principes particuliers que fournit l'étiologie particulière de chaque maladie.

Les parties extérieures de l'œil qui ne constituent pas le globe, ont leurs maladies connues assez souvent sous différens noms qui leur sont propres. Les paupières sont sujettes à des fluxions & inflammations, comme toutes les autres parties du corps. Elles peuvent être réunies par vice de conformation ou accidentellement contre l'ordre naturel. Les paupières sont éraillées par la section ou l'érosion de leur commissure. *Voyez ECTROPION & LAGOPHTHALMIE.* Les cils éprouvent la chute & le dérangement. Quand ils entrent dans l'œil & en piquent le globe, cette maladie se nomme *trichiasé*, voyez ce mot. Quelquefois il y en a un double rang. Il survient des ulcères prurigineux le long des bords des paupières. *Voyez PSOROPHTHALMIE.* Les paupières peuvent être attaquées de varices, de verrues, de cancers qu'il faut extirper, de tumeurs enkystées, de concrétions lymphatiques dures comme des pierres. *Voyez ORGOLET, &c.* L'abcès du grand angle de l'œil est une maladie particulière, voyez ANCHILOPS. Les larmes retenues par l'obstruction du conduit nasal causent une tumeur au grand angle, qui finit par s'ulcérer, voyez ŒGILOPS, & produire une fistule lacrymale. *Voyez ce mot à l'article FISTULE.* Il survient au grand angle de l'œil des excroissances. *Voyez ENCANTHIS.*

Les graisses qui entourent le globe de l'œil & qui remplissent le vuide qu'il laisse dans l'orbite, sont susceptibles d'un engorgement qui chasse l'œil sur la joue. *Voyez EXOPHTHALMIE* ; maladie qu'on a confondue souvent avec la dilatation du globe. *Voyez HYDROPHTHALMIE.*

Les muscles de l'œil & les nerfs dont ils tirent la puissance motrice, ont leurs maladies particulières. Ces organes sont affectés dans les yeux louches. *Voyez STRABISME.*

La conjonctive est fort souvent attaquée d'inflammation. *Voyez OPHTHALMIE.* Dans les ophthalmies invétérées, les vaisseaux restent variqueux. *Voyez VARICES.* Cette membrane est sujette au gonflement œdémateux. *Voyez ŒDÉMATEUX.* Il y survient des ulcères. *Voyez STAPHILOME.*

La cornée perd sa transparence par des pustules, des cicatrices, des engorgemens lymphatiques. *Voyez TAYE, LEUCOMA, ALBUGO.* La cornée

s'abcède. *Voyez HYPOPION.* Les ulcères restent fistuleux, il se forme sur la cornée une excroissance charnue. *Voyez ONGLE & PTÉRYGION.*

Le globe de l'œil peut être blessé & ouvert par des instrumens piquans, tranchans & contondans. *Voyez PLAIES DES YEUX à l'article PLAIE.* Il augmente de volume par la plénitude excessive que cause la surabondance des humeurs qu'il contient. *Voyez HYDROPHTHALMIE.* Il souffre atrophie & diminution, le nerf optique devient paralytique. *Voyez GOUTTE SEREINE.* La prunelle se dilate par cette cause, ou par le gonflement du corps vitré, ce qu'il ne faut pas confondre : le corps vitré perd sa transparence, voyez GLAUCOME, & le crystallin devient opaque, voyez CATARACTE, & la nouvelle méthode de guérir cette maladie par l'extraction du crystallin, au mot EXTRACTION. La totalité du globe de l'œil forme quelquefois un cancer, maladie qui requiert absolument l'extirpation complète de cet organe : cette opération, dont les auteurs ont parlé trop superficiellement jusqu'ici, fera le sujet de l'article qui suit. (Y)

ŒIL, extirpation de l'œil, opération de chirurgie. Les auteurs dogmatiques qui se sont acquis la plus grande réputation sur les maladies de l'œil, sont en défaut sur l'exposition des cas qui exigent l'extirpation. On ne doit pas la tenter dans l'exophtalmie qui vient de cause interne, ni même, dans ce qu'on appelle l'œil hors de la tête, à l'occasion de coups reçus sur l'orbite, à moins que la nécessité de l'extirpation ne soit bien expressément marquée. Covillard, dans ses observations jatrochirurgiques, dit s'être opposé à ce qu'un chirurgien coupât avec des ciseaux l'œil pendant sur la joue, séparé de l'orbite par un coup de bâton de raquette ; & qu'ayant remis l'œil à sa place le plus proprement & promptement qu'il lui fut possible, il continua ses soins & guérit le blessé, sans aucune altération ou diminution de la vue.

Un fait aussi intéressant dans la chirurgie des yeux, mériterait d'être examiné avec une scrupuleuse attention. Antoine Maître-Jean ne craint point de dire qu'il est faux & exagéré. Ses raisonnemens ne peuvent prévaloir contre l'expérience. Lamzwerde, médecin de Cologne, rapporte un cas semblable. Spigélius, ce fameux anatomiste, qu'on ne soupçonne pas de s'être laissé tromper par les apparences, voulant prouver que les nerfs sont des parties lâches, susceptibles d'être fort étendues, prend le nerf optique pour exemple, & donne le récit d'une blessure faite à un enfant par un coup de pierre, qui lui avoit fait sortir l'œil de l'orbite, au point qu'il pendoit jusqu'au milieu du nez. Un habile chirurgien prit soin de cet enfant ; l'œil se rétablit peu-à-peu, & si bien, qu'il n'en est resté aucune difformité. Guillemeau admet la possibilité de la réduction de l'œil qui a été poussé hors de l'orbite par une cause violente.

On sent assez que ces principes doivent paroître absurdes à ceux qui prendroient le terme de réduction à la lettre, comme si la chute de l'œil étoit simplement une maladie par situation viciée, pour me servir de l'expression des anciens pathologistes, & qu'on parlât de le remettre comme on réduit une luxation. Il est néanmoins certain que les anciens remplaçoient l'œil, & comptoient beaucoup sur une compression violente par le moyen d'un bandage convenable pour le soutenir & favoriser sa réunion.

Ceux qui, à l'exemple de Maître-Jean, n'admettent dans ces faits que ce qu'ils y entrevoient de vraisemblable, auroient peut-être moins douté des principales circonstances qu'on y détaille, s'ils eussent connu bien précisément la disposition relative

de l'*œil* & de l'orbite dans l'état naturel. Le plan du bord de chaque orbite est oblique, & se trouve plus reculé, ou plus en arrière vers la tempe que vers le nez. Le globe de l'*œil* est fixé du côté du nez, & déborde antérieurement le plan de l'orbite. Il est donc manifeste, par la seule inspection, que le globe de l'*œil* dans l'état naturel, est en partie hors de l'orbite. Si l'on considère ensuite que le nerf optique est fort lâche, pour suivre avec aisance tous les mouvemens que le globe fait autour de son centre par l'action de ses différens muscles, on n'aura pas de peine à concevoir qu'au moindre gonflement, l'*œil* ne puisse saillir d'une manière extraordinaire, & qu'il ne faut pas un si grand désordre qu'on pourroit se l'imaginer, pour le faire paroître tout-à-fait hors de l'orbite, sans que le nerf optique soit rompu ou déchiré. Il y auroit donc une grande impéritie de se décider trop précipitamment à faire l'extirpation du globe de l'*œil* dans le cas où on le croit tout-à-fait détaché de l'orbite, & comme pendant sur la joue.

Le cancer de l'*œil* est une maladie très-formidable par sa nature, & par la difficulté d'user des secours applicables en toute autre partie. De grands chirurgiens ont surmonté ces obstacles; ils nous ont laissé dans leurs ouvrages, les exemples de leur savoir & de leur habileté dans ces cas épineux. Je vais exposer la doctrine des autres sur l'extirpation de l'*œil*, en suivant l'ordre des tems. C'est tout dans un Dictionnaire encyclopédique qu'on doit placer l'histoire des arts: elle est toujours intéressante; par elle on rassemble les traits de lumière qui ont éclairé chaque âge, & l'on dissipe les ténèbres, qui, de tems à autre, ont obscurci les meilleures idées. On n'est pas obligé de remonter fort loin pour trouver les premières notions de l'opération dont il s'agit; & contre la marche naturelle des arts & des sciences qui vont ordinairement d'un pas plus ou moins rapide vers leur perfection, on voit que ceux à qui nous sommes redevables des premiers détails, ont travaillé plus utilement qu'aucun de leurs successeurs. De-là la nécessité d'étudier les anciens, & de ne pas ignorer leurs découvertes & leurs observations.

C'est dans un traité allemand sur les maladies des yeux, publié à Dresde en 1583, par George Bartisch, qu'on trouve la première époque de la pratique d'extirper l'*œil*. L'auteur a orné son ouvrage de beaucoup de figures, & y a fait représenter plusieurs maladies qui exigent cette opération. Il propose un instrument en forme de cueillère, tranchante à son bec, pour cerner l'*œil*, & le tirer de l'orbite. Treize ans après la publication de cet ouvrage, Fabrice de Hilden eut occasion d'extirper un *œil*; il fit construire l'instrument de Bartisch, & en fit l'essai sur des animaux. Il reconnut que son usage étoit incommode & dangereux; qu'il étoit trop large pour pouvoir être porté jusque dans le fond de l'orbite, & y couper le nerf optique, avec les muscles qui y sont implantés: qu'ainsi il faudroit laisser la moitié du mal, ou fracturer les parois de l'orbite, en poussant l'instrument avec violence dans le fond de cette cavité, pour l'extirpation radicale. Fabrice de Hilden imagina un autre instrument, dont il s'est servi avec grand succès. C'est un bistouri, moufle à son extrémité comme le couteau lenticulaire, de crainte d'offenser les parois de l'orbite. Le tranchant est en-dedans; la tige qui le porte est un peu courbe, ni plus ni moins, dit l'auteur, que sont les couteaux dont on se sert pour creuser les cueillères de bois. Il en avoit fait le modèle en plomb, en prenant les dimensions nécessaires sur une tête de squelette.

Pour se servir de cet instrument, après avoir mis

le malade en situation sur une chaise, Fabrice de Hilden prit tout ce qu'il put saisir de l'excroissance cancéreuse de l'*œil* dans une bourse de cuir, dont les cordons furent ferrés sur la tumeur, afin de pouvoir la tirer un peu en-dehors, & faciliter l'opération. Cette méthode est préférable aux anses de fil, qu'on forme par deux points d'aiguille donnés crucialement, parce que les humeurs contenues dans la tumeur qu'on veut extirper, venant à s'écouler, les membranes s'affaisoient, la tumeur devient flasque, & l'opération plus difficile. L'excroissance faite dans la bourse, l'opérateur fit une incision à la conjonctive pour couper les attaches de la tumeur avec les paupières. Il porta alors dans le fond de l'orbite l'instrument que je viens de décrire, avec lequel il coupa derrière le globe de l'*œil* le nerf optique & les muscles qui l'entourent, à leur origine. L'opération ne fut ni longue ni douloureuse; & le malade pansé avec des remèdes balsamiques, fut guéri en peu de tems.

Tulpius qui n'ignoroit pas le succès de cette opération, laissa mourir une fille d'un cancer à l'*œil*, par l'omission de ce secours. Dans le même tems, les fastes de l'art nous montrent une autre personne qui est la victime d'une opération pratiquée d'une manière cruelle. Bartholin, dans les histoires anatomiques, fait mention d'un homme à qui on arracha l'*œil* carcinomateux avec des tenailles, & qui en mourut le quatrième jour.

On lit dans la collection posthume des observations medico-chirurgicales de Job à Meckrén, qu'il a fait l'extirpation de l'*œil* à Amsterdam à une fille de dix-huit ans. L'instrument qu'on a fait graver est précisément la cuillère tranchante de Bartisch. Voilà un instrument défectueux qui se trouve entre les mains d'un très-habile homme, cent ans ou environ après avoir été inventé, quoiqu'il eût été proscrit presque aussitôt par la censure de Fabrice de Hilden; censure que Job à Meckrén devoit connoître, puisqu'il cite cet auteur en plusieurs occasions.

Bidloo rapporte quatre observations sur l'heureuse extirpation du globe de l'*œil*. Il se servit d'un bistouri droit qui faisoit angle avec le manche. Son procédé n'a pas été méthodique; car il a été obligé d'employer à différentes reprises le bistouri & des ciseaux. Quoiqu'il en soit, il a guéri ses malades, & la réussite est un argument en faveur de l'opération.

Jusqu'ici nous n'avons pu citer que des étrangers. Je n'ai rien trouvé sur l'extirpation de l'*œil* dans les écrits de nos compatriotes avant Lavauguyon. Ce médecin, dans un traité d'opération de chirurgie, imprimé en 1696, recommande l'extirpation de l'*œil* cancéreux, en se contentant de dire qu'il faut le disséquer avec une lancette. Un autre médecin, dans une pathologie de chirurgie regarde comme incurable le cancer de l'*œil*; il ne conseille que la cure palliative. Il cite l'opération pratiquée par Fabrice de Hilden, en disant qu'elle est trop délicate, pour qu'on l'entreprenne sans de grandes précautions. Un chirurgien a commenté ce texte de Verduc, & il dit qu'il faut que l'opérateur, pour entreprendre une telle affaire, y soit comme forcé par instances réitérées du malade & des assistans, à cause de l'incertitude du succès d'une cure presque absolument déplorée. Nous reconnoissons là le langage d'un chirurgien timide, qui n'a aucune expérience personnelle, & qui a négligé de s'instruire par celle des autres. Antoine maître Jean, dont le traité sur les maladies de l'*œil* a joui jusqu'ici d'une estime générale, proscrit l'extirpation de l'*œil*, ou plutôt il se contente de prescrire quelques remèdes pallia-

tifs, pour éloigner autant qu'il est possible les suites funestes du cancer de l'œil.

Parmi les auteurs françois, il n'y a que Saint-Yves, qui soit entré dans quelques détails très-succincts, sur la pratique de cette opération. Il passoit, au moyen d'une aiguille, une soie à-travers le globe pour le soulever pendant l'extirpation; il ne décrit point le procédé qu'il suivoit, & il se borne à dire, que les malades sont guéris en peu de tems.

Heister, attentif à recueillir toutes les méthodes qui sont venues à sa connoissance pendant quarante années d'une application continuelle, est fort court sur l'extirpation de l'œil. En admettant la nécessité de cette opération, il prétend qu'il ne faut pas d'autre instrument pour la faire, qu'un bistouri droit ordinaire. L'expérience & la raison ne sont pas favorables à une assertion aussi hasardée.

On voit par cet exposé, qu'on n'a point encore de regles précises sur le manuel d'une opération, dont la nécessité & l'utilité ne peuvent être équivoques. Fabrice de Hilden est le seul qui ait décrit son procédé avec quelque attention: il n'a point eu d'imitateur; le silence, la négligence ou la timidité des auteurs modernes sur ce point sont difficiles à concevoir. La perte infaillible des malades à qui l'on ne fera point cette opération, les cures heureuses qu'on lui doit devoient animer les praticiens à la perfectionner & à la rendre aussi simple & facile qu'elle est avantageuse. Consulté plusieurs fois dans des cas qui exigeoient cette opération, je me suis fait une méthode que la structure de l'œil, ses attaches & ses rapports avec les parties circonvoisines m'ont fait concevoir comme la plus convenable; elle a eu l'approbation de l'académie royale de Chirurgie, & plusieurs personnes l'ont pratiquée depuis moi avec succès.

Il faut d'abord inciser les attaches de l'œil avec les paupieres, comme *Hildanus* l'a fort bien remarqué. Il ne faut pas d'instrument particulier pour cela: mais cette incision peut être faite avec plus ou moins de méthode. Inférieurement, il suffit de couper dans l'angle ou repli que font la conjonctive & la membrane interne de la paupiere; on doit penser en même-tems à l'attache fixe du muscle petit oblique, sur le bord inférieur de l'orbite du côté du grand angle: supérieurement il faut diriger la pointe de l'instrument pour couper le muscle releveur de la paupiere supérieure avec la membrane qui le double; & en faisant glisser un peu le bistouri de haut en bas du côté de l'angle interne, on coupera le tendon du grand oblique. Dès-lors l'œil ne tient plus à la circonférence antérieure de l'orbite: il ne s'agit plus que de couper dans le fond de cette cavité le nerf optique & les muscles qui l'entourent: cela se fera d'un seul coup de ciseaux appropriés à cette section; les lames en sont courbes du côté du plat. Il paroît assez indifférent de quel côté on porte la pointe des ciseaux dans le fond de l'orbite. Dans l'état naturel, l'obliquité du plan de l'orbite, & la situation de l'œil près de la paroi interne, prescrivent de pénétrer dans l'orbite du côté du petit angle, en portant la concavité des lames sur la partie laterale externe du globe; mais comme la protubérance de l'œil & sa tumefaction contre nature ne gardent aucunes mesures; & que les végétations fongueuses se font vers les endroits où il y a naturellement le moins de résistance; c'est le côté du petit angle qui se trouve ordinairement le plus embarrassé. Il sera donc au choix du Chirurgien d'entrer dans l'orbite avec ses ciseaux courbes, du côté qui lui paroîtra le plus commode. Les muscles & le nerf optique étant coupés, les ciseaux fermés servent comme d'une curette pour soulever l'œil en-dehors; c'est ce que *Bartisch* prétend doit faire avec

Tome XI.

sa cuilliere tranchante. L'opération est fort simple de la façon dont je viens de la décrire; & l'on sent assez qu'ayant pris de la main gauche l'œil, qui tient encore par des graisses mollasses & extensibles, il faut les couper avec des ciseaux qu'on a dans la droite.

L'extirpation de l'œil avec tout autre instrument n'est réglée par aucun précepte; on fait abstraction de tout ordre opératoire relatif à la situation & à l'attache des parties. Au contraire, dans l'opération que je recommande, chaque mouvement de la main est dirigé par les connoissances anatomiques; il n'y en a aucun qui n'ait un effet déterminé. L'opération se fait promptement & avec précision, chaque procédé est raisonné & va directement au but que l'opérateur se propose; enfin, il y a une méthode, & l'on n'en voit point dans l'opération pratiquée avec le bistouri seulement.

Si la glande lacrymale étoit engorgée, il faudroit la détacher de sa fosse particulière avec la pointe des ciseaux courbes; après que l'œil seroit extirpé, ainsi que toutes les duretés skirrheuses qui pourroient être restées dans l'orbite. Cette attention tient aux préceptes généraux de l'extirpation des tumeurs cancéreuses: les pansemens doivent être dessicatifs avec des substances balsamiques, afin de réprimer les graisses qui ont grande disposition à se boursoufler, parce que rien ne les contient, & qu'il faut conserver un vuide dans l'orbite pour placer un œil artificiel. (Y)

ŒIL ARTIFICIEL. La Chirurgie ne s'occupe pas seulement du rétablissement de la santé, elle détermine des moyens qui suppléent aux choses qui manquent. La connoissance de ces moyens est un point capital dans la Chirurgie, & la maniere de donner des secours aux parties qui manquent naturellement ou par accident, forme une classe générale des opérations, connue sous le nom de *prothese*. Voyez PROTHESE.

Le moyen dont nous parlons ici, n'est point curatif, & n'aide à aucune fonction. C'est un objet de pure décoration, sur la construction duquel le chirurgien doit donner ses conseils.

Les yeux artificiels peuvent être faits d'or, d'argent ou d'émail. Les yeux d'or ou d'argent doivent être peints ou émaillés de façon à imiter la couleur naturelle. L'inconvénient d'un œil de métal est de gêner par son poids, & de procurer un écoulement d'humeur chassieuse fort incommode. L'œil de verre ou d'émail est bien plus léger, & l'on n'en emploie point d'autres; il y a des ouvriers à Paris qui les font en imitant si parfaitement les couleurs de l'œil sain, qu'on ne s'aperçoit pas que celui qui porte un œil artificiel, soit privé de l'un de ses yeux. Fabrice d'Aquapendente fait le même éloge des yeux de verre qu'on construisoit de son tems à Venise.

L'œil artificiel doit être différemment configuré, suivant les cas où son application est nécessaire. Lorsqu'on a perdu les humeurs de l'œil, à l'occasion d'une plaie, ou d'un abcès qu'il a fallu ouvrir, &c. les membranes qui composent le globe sont conservées; il reste un globe informe, une espece de moignon qui fait les mêmes mouvemens que l'œil sain par l'action des muscles. Dans ce cas, l'œil artificiel est un hémisphère allongé, dont la partie concave s'adapte sur le moignon de l'œil. On est bientôt habitué à porter cette machine qu'on glisse très-facilement sous les paupieres; on la porte tout le jour, & on l'ôte le soir pour la laver, & on la remet le matin. Cette précaution journaliere n'est pas indispensablement nécessaire; mais la propreté l'exige autant que l'amour-propre. L'œil artificiel crasseux est comme un vase de porcelaine mal nettoyé; faute

D d d ij

de soie, les moyens clairvoyans s'apercevraient de l'artifice.

Si l'on a perdu le globe de l'œil par extirpation, la cavité de l'orbite est plus ou moins remplie d'une chair vermeille dont les bourgeons ont été fournis par les graisses qui entouraient l'œil extirpé. Dans ce cas, l'*œil artificiel* doit avoir postérieurement une surface plus ou moins convexe; ordinairement il lui faut à-peu-près la figure d'un noyau d'abricot; mais si les choses étoient disposées de façon que rien ne pût tenir dans l'orbite, il y auroit encore une ressource pour éviter le defagrément d'être défiguré, faute de pouvoir faire usage d'un *œil artificiel*. Ambroise Paré a prévu ce cas; il fait porter l'*œil artificiel* à l'extrémité d'un fil de fer aplati & couvert de ruban qui passera par-dessus l'oreille & autour de la moitié de la tête. Dans le cas où l'on auroit été obligé d'extirper les paupières cancéreuses avec l'œil, ou en conservant l'œil sain, on pourroit, au lieu d'une lame d'acier élastique, porter un œil garni de paupières, ou seulement de paupières artificielles. Le besoin suggérera tous les artifices capables de réparer les difformités.

ŒIL SIMPLE, terme de Chirurgie, bandage contentif pour l'œil. Voyez MONOCULE.

ŒIL DOUBLE, terme de Chirurgie, bandage contentif pour les deux yeux. Pour faire ce bandage, après avoir appliqué sur les yeux les plumaceaux, compresses & autres pièces d'appareil nécessaires, on prend une bande de quatre à cinq aunes de long roulée à deux chefs. Le plat de la bande s'applique sur le front; on conduit le globe qui est dans chaque main à la nuque où on les croise; on les change de main, on revient de chaque côté par-dessous l'oreille, sur la joue; on monte obliquement croiser la bande au-dessus de la racine du nez, en changeant encore les globes de main; on conduit la bande de chaque côté sur les parties latérales de la tête, on va croiser à la nuque; on revient en devant en faisant un doloire sur la joue, & on continue pour faire comme auparavant un troisième doloire, & on finit la bande par des circulaires autour de la tête, qui affermissent & soutiennent les tours de bande qui ont passé obliquement sur les pariétaux & sur les joues pour couvrir les deux yeux. Voyez nos Pl. de Chirurgie. (Y)

ŒIL DES INSECTES, L', (*Hist. nat. des Insectes.*) organe de la vue des insectes. La plupart des insectes ont la faculté de voir; leurs yeux sont de forme très-différente: les uns ont le lustre & presque toute la rondeur des perles; les autres sont hémisphériques, comme sont ceux des grillons sauvages; & d'autres tiennent de la sphéroïde.

Ils n'ont pas tous la même couleur; l'on voit plusieurs papillons qui ont les yeux blancs comme la neige; ceux des araignées sont tout-à-fait noirs; ceux des pucerons de noisetiers, sont couleur d'ambre jaune; l'éclat de ceux des petites demoiselles, est semblable à celui de l'or; ceux des fauterelles vertes, ont la couleur d'une émeraude; ceux des pucerons de tilleul, sont comme du vermillon. Il y en a une autre espèce qui les ont d'un rouge brun de jaspe: enfin, l'on en voit dont les yeux ont autant de feu & d'éclat, que ceux des chats pendant la nuit. La plupart perdent peu-à-peu après la mort, le brillant de ces couleurs; elles en viennent même au point de se ternir totalement; c'est ce qu'il est bon de savoir, afin qu'on ne se figure pas que les yeux des insectes vivans soient semblables aux yeux ternis des insectes morts que l'on trouve dans les cabinets.

Il n'est pas surprenant qu'ils se ternissent totalement; la cornée des yeux des insectes est écaillée & transparente comme le verre. Ce ne sont que

les humeurs colorées qui se trouvent sous cette cornée, qui la font paroître avec les couleurs qu'on lui voit. Ces humeurs venant après la mort de l'insecte à se corrompre & à se sécher, changent de couleur, & donnent à tout l'*œil* la couleur terne qu'elles ont prise.

Les yeux des insectes sont ordinairement placés au front sous les antennes: cette règle n'est cependant pas sans exception, puisqu'il y en a qui les ont derrière ces mêmes antennes. Chez les uns, ils avancent un peu hors de la tête; c'est ainsi qu'ils sont dans les grillons des champs: chez les autres, ils sortent tellement de la tête, qu'on diroit qu'ils n'y tiennent que par une articulation; c'est ce qu'on remarque dans les petites demoiselles aquatiques.

Le nombre des yeux n'est pas égal chez tous les insectes: la plupart en ont deux; mais il y en a aussi qui en ont cinq, comme l'abbé Catalan l'a observé dans les mouches. Ces yeux s'appellent ordinairement des yeux à réseau: M. Lyonnet les a toujours trouvés à toutes les espèces d'insectes ailés, mais rarement aux insectes qui n'avoient pas encore subi leur dernière transformation.

Les araignées ont ordinairement huit yeux, qui ne sont pas rangés chez toutes les espèces dans le même ordre. Il en faut cependant excepter quelques araignées à longues jambes, dont les antennes ressemblent aux pattes d'écrévilles, qui n'ont que deux yeux. Il y a quelques insectes dont les yeux ressemblent à deux demi-globes, élevés sur les deux côtés de la tête, & l'on aperçoit dans ces yeux une infinité de petits exagones de la figure des alvéoles des abeilles. Dans chacun de ces exagones, il y a des cercles en forme de lentilles, qui sont tout autant d'yeux, dont le nombre par-là devient presque innombrable. Par ce moyen, ces insectes jouissent, non-seulement des avantages de la vue, mais il y a apparence, qu'ils l'ont plus claire & plus forte que les autres animaux: cela étoit sans doute nécessaire à cause de la rapidité de leur vol, & de la nécessité où ils sont de chercher leur nourriture de côté & d'autre en volant.

Les yeux des insectes ne sont, ni environnés d'os, ni garnis de sourcils, pour les garantir des accidens extérieurs; mais en échange la tunique extérieure, qu'on nomme cornée, est assez dure pour mettre leurs yeux hors des dangers qu'ils auroient à craindre sans cela. Aristote en a fait la remarque. L. II. de partib. anim. c. xiiij.

Il résulte assez de ce détail, que les yeux des insectes sont des morceaux surprenans de mécanisme; mais leur structure & leur disposition ne nous auroient jamais été connues, sans le secours du microscope: il nous fait voir que les escarbots, les abeilles, les guêpes, les fourmis, les mouches, les papillons & plusieurs autres insectes, ont deux bourrelets immuables, qui forment la plus grande partie de leur tête & renferment un nombre prodigieux de petits hémisphères ronds, placés avec une extrême régularité en lignes qui se croisent & qui ressemblent à des filets.

C'est un amas de plusieurs yeux, si parfaitement unis & polis, que comme autant de miroirs, ils réfléchissent les images de tous les objets extérieurs. On peut voir à leur surface l'image d'une chandelle, multipliée presque une infinité de fois, changeant la direction de ses rayons vers chaque œil, selon le mouvement que lui donne la main de l'observateur. Tous ces petits hémisphères sont des yeux réels, qui ont chacun au milieu une petite lentille transparente, une prunelle par où les objets paroissent renversés comme par un verre convexe; ils forment aussi un petit telescope, lorsqu'on les place à la distance précise du foyer qui leur est commun

avec la lentille du microscope. Il y a lieu de croire que chacune de ces petites lentilles répond à une branche distincte des nerfs optiques, & que les objets n'y paroissent qu'un à un, tout comme nous ne voyons pas un objet double, quoique nous ayons deux yeux.

Tous ceux qui ont un microscope, se font amusés à considérer ces petits yeux; mais il y en a peut-être peu qui en aient considéré la nature ou le nombre. M. Hook a trouvé quatorze mille hémisphères dans les deux yeux d'un bourdon, c'est-à-dire, sept mille dans chacun. M. Leeuwenhoek en a compté six mille deux cents trente-six dans les deux yeux d'un vers à soie, lorsqu'il est dans l'état de mouche; trois mille cent quatre-vingt-un dans chaque œil de l'escarbot; & huit mille dans les deux yeux d'une mouche ordinaire. Mais la mouchedragon est encore plus remarquable par la grandeur & la finesse de ses yeux à réseau. Voyez MOUCHE-DRAGON.

Si l'on coupe l'œil d'une mouche-dragon, d'un bourdon, d'une mouche commune; qu'avec un pinceau & un peu d'eau claire on en ôte tous les vaisseaux; qu'on examine ces vaisseaux au microscope, leur nombre paroitra prodigieux. M. Leeuwenhoek ayant préparé un œil de cette manière, le plaça un peu plus loin de son microscope qu'il ne faisoit, lorsqu'il vouloit examiner un objet; ensorte qu'il fit concourir le foyer de sa lentille avec le foyer antérieur de cet œil; alors regardant à-travers ces deux lentilles qui formoient un telescope, le clocher d'une église qui avoit 300 piés de hauteur, & à la distance de 750 piés, lui parut à-travers de chaque petite lentille renversé, mais pas plus grand que la pointe d'une aiguille fine; ensuite dirigeant sa vue vers une maison voisine à-travers ce grand nombre de petits hémisphères, il vit non-seulement le devant de la maison, mais encore les portes & les fenêtres; & il fut en état de distinguer si les fenêtres étoient ouvertes ou fermées.

On ne peut pas douter que les poux, les mites & plusieurs autres animaux encore plus petits, n'ayent des yeux façonnés de manière à distinguer des objets quelques milliers de fois plus petits qu'ils ne sont eux-mêmes; car les petites particules qui les nourrissent, & plusieurs autres choses qu'il leur importe de distinguer, doivent certainement être de cette petitesse. Combien donc leurs yeux ne doivent-ils pas grossir les objets; & quelle découverte ne feroit-on pas, s'il étoit possible d'avoir des lentilles de cette force, pour découvrir par leur moyen ce que ces petits animaux découvrent clairement.

Jean-Baptiste Hodierna a fait un examen très-curieux des yeux des insectes dans son traité italien: *l'occhio della mosca, o discorso fisico intorno all'anatomia del occhi di tutti gli animali annulosi detti Jasetti, recentemente scoperta Panormi 1644.*

On peut voir aussi de belles observations curieuses sur les yeux des insectes, par l'abbé Catelan dans le journal des Savans, 1680 & 1681, &c. (D. J.)

ŒIL, (Critiq. sacrée.) dans le langage de l'Écriture, l'œil mauvais, *oculus nequam*, *πονήρος*, signifie l'envie & l'avarice, *an oculus tuus nequam est, quia ego sum bonus?* Matth. xx. 15. Marc, vij. 22. Luc, xj. 24. Etes-vous envieux de ce que je suis bon? *Oculus malus ad mala*, l'homme avare ne tend qu'au mal, *Eccl. xiv. 10.* L'œil simple, *ἀπλῆς*, l'œil bon, marque au contraire la libéralité, l'inclination à la bienfaisance, *vir boni oculi*, une ame libérale, *Prov.* Mettre ses yeux sur quelqu'un, indique quelquefois la colere; *ponam oculos meos super eos*, souvent aussi ces mots désignent les bienfaits; *oculi ejus super gentes respiciunt*, Pl. 65. 7. Joseph dit à ses freres de lui amener Benjamin, afin qu'il mette les yeux sur lui;

c'est-à-dire, qu'il veut lui faire du bien. *Oculo ceco esse* dans *Job. xxix. 15.* c'est une expression qui signifie généralement prendre soin des affligés & les secourir dans leurs besoins. *Erue oculos alterius*, num. vj. 24. se dit métaphoriquement de ceux avec qui on traite comme avec des aveugles. *Josephus ponet manus suas super oculos tuos*, Genes. xlvj. 4. Joseph vous fermera les yeux à votre mort; cérémonie en usage chez les anciens. *Ad oculum servire*, Colos. iij. 22. servir à l'œil, c'est ne servir un maître avec soin que quand on en est vû. La hauteur des yeux désigne l'orgueil, *Eccl. xxiiij. 5.* Enfin, *oculi pleni adulterii*, *oculi fornicantes*, & autres façons de parler semblables de l'Écriture, viennent de ce que les yeux sont les organes des passions. (D. J.)

ŒIL ARTIFICIEL, (Optiq.) cette machine qu'on peut voir, *Pl. d'Optique, fig. 9. n° 2.* est une espèce de petit globe, à-peu-près comme celui de l'œil, & traversé dans sa longueur par un tuyau FC qui est garni d'un verre lenticulaire à son extrémité F. A l'autre extrémité C est adapté un papier huilé, qu'on place à-peu-près au foyer du verre, & sur lequel viennent se peindre dans l'obscurité les images renversées des objets extérieurs; cet œil artificiel est une espèce de chambre obscure. Voyez CHAMBRE OBSCURE, & il représente la manière dont les images des objets extérieurs se peignent au fond de l'œil, qui est lui-même une chambre obscure naturelle. Voyez VISION. (O)

ŒIL, f. m. (Botan. & Jardin.) est un petit point rond qui vient le long des branches des arbres d'où sortent les jeunes pousses, qui produisent les fleurs & les fruits; il n'y a de différence entre œil & bourgeon, qu'en ce que l'œil demeure long-tems en repos jusqu'à l'arrivée de la sève, au lieu qu'alors le bourgeon s'enfle & se manifeste; de sorte qu'on peut dire qu'il est un œil animé.

On appelle œil rond, celui qui est enflé & propre à former une branche à fruit.

Œil plat est celui qui ne donne que du bois; on dit encore œil poussant, œil dormant.

Le premier est employé quand on greffe, dans la pousse ou dans le tems de la sève.

Le second veut dire qu'on greffe entre les deux sèves, tems où les yeux ne sont point animés. (K)

ŒIL DE BŒUF, f. m. (Hist. nat. Bot.) *buphthalmum*, genre de plante à fleur radiée, dont le disque est composé de plusieurs fleurons, séparés les uns des autres par une feuille pliée en gouttière; la couronne de cette fleur est composée de demi-fleurons, placés sur des embryons, & soutenus par un calice formé de plusieurs feuilles disposées en écailles. Lorsque la fleur est passée, les embryons deviennent des semences qui sont le plus souvent menues & anguleuses. Ajoutez aux caractères de ce genre, le port entier de la plante. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

ŒIL, (Conchyol.) terme d'usage en parlant du centre de la volute d'une coquille. (D. J.)

ŒIL DE BOUC, nom que l'on a donné à une espèce de patelle ou de lepas. Voyez LEPAS & COQUILLE.

La coquille de ce poisson, dit Tournefort, dans son voyage du levant, est un bassin d'une seule pièce, d'environ un pouce ou deux de diamètre, presque ovale, haut de huit ou neuf lignes, rétréci en pavillon d'entonnoir, terminé en pointe, rempli par un poisson qui présente d'abord un grand muscle pectoral gris-brun, rouffâtre sur les bords, & légèrement ondé. La surface de ce muscle se remue de telle sorte, qu'on s'aperçoit de certains points ou petits grains qui s'élèvent & même s'élancent, comme on le remarque, sur les liqueurs qui commencent à frémir avant que de bouillir. D'ailleurs, cette

surface est souple, drapée & couverte d'une liqueur hâveuse & gluante : tout cela la rend propre à s'insinuer dans les moindres inégalités des rochers, auxquels ce poisson s'attache si fortement, que ne pouvant lui faire lâcher prise, on se sert d'un couteau pointu pour l'en détacher.

Ce muscle est coriace, épais d'environ trois lignes, & long ordinairement d'un pouce, tout semblable au muscle pectoral des limaçons de terre : la surface intérieure du muscle pectoral de l'*œil de bouc* est lisse, luisante, creusée en gouttière, au fond de laquelle est placée un tendon qui le sépare en deux ventres, & auquel vient aboutir de chaque côté un plan de fibres transverses, chargé verticalement des fibres qui forment le muscle : ce même muscle est entouré d'une bordure ou fraise, laquelle se meut fort vite indépendamment du muscle, lorsqu'on la pique ; elle est composée, quelque mince qu'elle soit, de fibres transverses, rangées du centre à la circonférence ; ce qui pourroit faire soupçonner, qu'elle seroit détachée, si par son tendon elle n'étoit aussi adhérente qu'elle l'est à la coquille ; car pour l'en détacher, il faut la cerner entièrement avec un couteau.

La tête du poisson sort d'une espèce de coiffe frangée & frisée, produite par l'allongement de la fraise dont on vient de parler ; cette tête qui ressemble en quelque manière à celle d'un petit cochon, a quatre ou cinq lignes de longueur, sur moitié moins de largeur, arrondie par-dessus, terminée par une bouche rousâtre, large de deux lignes, & bordée d'une grosse levre. Des côtés du front sortent deux cornes qui s'allongent & se raccourcissent à-peu-près comme celles des bœufs.

Les autres parties de cet animal sont renfermées dans un sac, où l'œsophage vient aboutir ; ce sac long d'environ un pouce & demi, large de neuf ou dix lignes, arrondi sur le dos, rétréci vers la tête, est tout-à-fait couché sur la gouttière du muscle pectoral, & renferme une substance molle, bonne à manger, parsemée de vaisseaux noirâtres, dans laquelle l'œsophage s'allonge en un conduit courbé en plusieurs sinuosités.

Le muscle pectoral tient lieu de jambes & de pieds à ces animaux, de même qu'à tous les limaçons & à tous les poissons, dont la coquille est d'une seule pièce. Lorsque les *yeux de bouc* veulent avancer, ils appuient fortement sur le bord antérieur de ce muscle ; c'est le point fixe vers lequel tout le reste du muscle qui est dans le relâchement est amené, au lieu que lorsqu'ils veulent reculer, ils se cramponnent fortement sur le bord postérieur du même muscle ; & alors le devant qui est dans l'inaction est obligé de s'approcher vers cette partie, où le point d'appui se trouve dans ce tems-là.

Nous renvoyons au mot *patelle* à établir le caractère essentiel de ce genre de coquillage qui forme la première famille des coquilles univalves, & là nous en indiquerons les différentes espèces. Voyez *PATTELLE. (D. J.)*

ŒIL DE BŒUF, (Phys.) le cap de Bonne-Espérance est fameux par ses tempêtes, & par le nuage singulier qui les produit ; ce nuage ne paroît d'abord que comme une petite tache ronde dans le ciel, & les matelots l'ont appelé *œil de bœuf*. De tous les voyageurs qui ont parlé de ce nuage, Kolbe paroît être celui qui l'a examiné avec le plus d'attention ; voici ce qu'il en dit, *tome I. pag. 224. & suivantes* de la description du cap de Bonne-Espérance. « Le nuage que l'on voit sur les montagnes de la Table, ou du Diable, ou du Vent, est composé, si je ne me trompe, d'une infinité de petites particules poussées, premièrement contre les montagnes du cap, qui sont à l'est, par les vents d'est qui re-

gnent pendant presque toute l'année dans la zone torride ; ces particules ainsi poussées sont arrêtées dans leurs cours par ces hautes montagnes, & se ramassent sur leur côté oriental ; alors elles deviennent visibles & y forment de petits monceaux ou assemblages de nuages, qui étant incessamment poussés par le vent d'est, s'élevent au sommet de ces montagnes ; ils n'y restent pas long-tems tranquilles & arrêtés, contraints d'avancer, ils s'enroulent entre les collines qui sont devant eux, où ils sont ferrés & pressés comme dans une manière de canal, le vent les presse au-dessous, & les côtés opposés de deux montagnes les retiennent à droite & à gauche ; lorsqu'en avançant toujours ils parviennent au pied de quelque montagne où la campagne est un peu plus ouverte, ils s'étendent, se déploient, & deviennent de nouveau invisibles ; mais bien-tôt ils sont chassés sur les montagnes par les nouveaux nuages qui sont poussés derrière eux, & parviennent ainsi, avec beaucoup d'impétuosité, sur les montagnes les plus hautes du cap, qui sont celles du Vent & de la Table, où regne alors un vent tout contraire ; là il se fait un conflit affreux, ils sont poussés par derrière & repoussés par-devant, ce qui produit des tourbillons horribles, soit sur les hautes montagnes dont je parle, soit dans la vallée de la Table où ces nuages voudroient se précipiter. Lorsque le vent de nord-ouest a cédé le champ de bataille, celui de sud-est augmente & continue de souffler avec plus ou moins de violence pendant son semestre ; il se renforce pendant que le nuage de l'*œil de bœuf* est épais, parce que les particules qui viennent s'y amasser par derrière, s'efforcent d'avancer ; il diminue lorsqu'il est moins épais, parce qu'alors moins de particules pressent par derrière ; il baisse entièrement lorsque le nuage ne paroît plus, parce qu'il ne vient plus de l'est de nouvelles particules, ou qu'il n'en arrive pas assez ; le nuage enfin ne se dissipe point, ou plutôt paroît tous les jours à-peu-près de la même grosseur, parce que de nouvelles matières remplacent par derrière celles qui se dissipent par devant.

Toutes ces circonstances du phénomène conduisent à une hypothèse qui en explique si bien toutes les parties ; 1°. derrière la montagne de la Table on remarque une espèce de sentier ou une traînée de légers brouillards blancs, qui commençant sur la descente orientale de cette montagne, aboutit à la mer, & occupe dans son étendue les montagnes de Pierre. Je me suis très-souvent occupé à contempler cette traînée qui, suivant moi, étoit causée par le passage rapide des particules dont je parle, depuis les montagnes de Pierre jusqu'à celle de la Table.

Ces particules, que je suppose, doivent être extrêmement embarrassées dans leur marche, par les fréquens chocs & contre-chocs causés, non seulement par les montagnes, mais encore par les vents de sud & d'est qui regnent aux lieux circonvoisins du cap ; c'est ici ma seconde observation : j'ai déjà parlé des deux montagnes qui sont situées sur les pointes de la baie Falzo, ou fausse baie ; l'une s'appelle *la Levre pendante*, & l'autre *Norvege*. Lorsque les particules que je conçois sont poussées sur ces montagnes par les vents d'est, elles en sont repoussées par les vents de sud, ce qui les porte sur les montagnes voisines ; elles y sont arrêtées pendant quelque tems & y paroissent en nuages, comme elles le faisoient sur les deux montagnes de la baie Falzo, & même un peu davantage. Ces nuages sont souvent fort épais sur la Hollande hottentote, sur les montagnes de Stellenbosch, de Draken-

tein, & de Pierre, mais sur-tout la montagne de la Table & sur celle du Diable.

» Enfin, ce qui confirme mon opinion, est que constamment deux ou trois jours avant que les vents de sud-est soufflent, on apperçoit sur la tête du lion de petits nuages noirs qui la couvrent; ces nuages sont, suivant moi, composés des particules dont j'ai parlé; si le vent de nord-ouest regne encore lorsqu'ils arrivent, ils sont arrêtés dans leur course, mais ils ne sont jamais chassés fort loin jusqu'à ce que le vent de sud-est commence ».

ŒIL DE CHAT, (*Hist. nat. Minéral.*) *oculus cati, oculus solis, oculus belli, bellochio*, c'est une espèce d'opale, assez transparente, ordinairement d'un jaune verdâtre ou d'une couleur rougeâtre & changeante, semblable à celle de la prunelle de l'œil d'un chat; tenue au jour & remuée elle semble darder un rayon de lumière. Quelquefois par des accidens heureux on trouve une tache noire ou d'une autre couleur, accompagnée de plusieurs cercles concentriques, au milieu de cette pierre, ce qui la fait encore plus ressembler à un œil: souvent aussi les Jouailliers ont des secrets pour aider la nature, & pour perfectionner cette ressemblance qu'elle n'avoit fait qu'ébaucher.

Les anciens litographes, à qui les noms ne coûtoient rien, ont appelé *erytrophthalmus* les pierres dans lesquelles il se trouvoit un cercle rouge; quand ce cercle étoit gris ou blanc ils ont nommé la pierre *leucophthalmus*; lorsqu'il y avoit deux yeux représentés sous la même pierre, ils l'ont appelée *diophthalmus*: c'est ainsi qu'ils ont aussi nommé *agrophthalmus* & *lycophthalmus* les pierres sur lesquelles ils ont vu, ou cru voir la ressemblance d'un œil de chevre ou de loup. (—)

ŒIL DU MONDE, (*Hist. nat. Minéralogie.*) *oculus mundi, lapis mutabilis*, pierre précieuse qui est une vraie onyx à qui elle ressemble par sa couleur qui est aussi celle d'un ongle.

On dit que cette pierre, qui a peu de transparence, présente un phénomène singulier; si on la laisse dans l'eau pendant quelques minutes, elle devient beaucoup plus transparente qu'auparavant, & au lieu d'être d'un gris pâle, elle paroît alors d'une couleur jaunâtre, à-peu-près comme celle de l'ambre; aussi-tôt qu'elle a été retirée de l'eau & séchée, elle redevient opaque comme auparavant: on prétend que cette pierre ne se trouve qu'à la Chine. (—)

ŒIL DE SERPENT, (*Hist. nat.*) en italien *occhio di serpe*, nom donné par quelques auteurs à la pierre appelée *busonito* ou *crapaudine*. Voyez cet article.

ŒIL, (*Métallurgie.*) ou appelle ainsi dans les fonderies de métaux une ouverture qui est au bas du fourneau, par laquelle la matière fondue s'écoule pour être reçue dans le bassin qui est au-dessous. Pendant la fusion le trou se bouche avec un mélange de glaise & de charbon; lorsque la fonte est achevée & que la matière est bien fluide, on perce cet œil avec une barre de fer. Quelquefois on fonde par l'œil: c'est-à-dire on ne bouche point ce trou, & on laisse découler le métal fondu à mesure qu'il se fond: cela convient sur-tout aux métaux qui se calcinent aisément, comme le plomb ou l'étain. Voyez ÉTAÏN & PLOMB. (—)

ŒIL, (*Architect. civile.*) nom général qu'on donne à toute fenêtre ronde prise dans un fronton, un attique, ou dans les reins d'une voûte, comme il y en a, par exemple, aux deux berceaux de la grande salle du palais à Paris.

Œil de bauf, petit jour pris dans une couverture, pour éclairer un grenier ou un faux comble, fait de plomb ou de poterie: on appelle encore œil de bauf les petites lucarnes d'un dôme, telles qu'il y en a,

par exemple, à celui de saint Pierre de Rome, qui en a quarante-huit en trois rangs.

Œil de dôme, c'est l'ouverture qui est au haut de la coupole d'un dôme, comme au Panthéon à Rome, & qu'on couvre le plus souvent d'une lanterne, ainsi que la plupart des dômes.

Œil de volute, c'est le petit cercle du milieu de la volute ionique, où l'on marque les treize centres pour en décrire les circonvolutions.

Œil de pont, terme d'architecture hydraulique, nom qu'on donne à de certaines ouvertures rondes au-dessus des piles, & dans les reins des arches d'un pont, qu'on fait autant pour rendre l'ouvrage léger que pour faciliter le passage des grosses eaux, telles qu'il y en a, par exemple, au pont neuf de la ville de Toulouse, & à ceux que Michel-Ange a bâtis sur l'Arno, à Florence. *Daviler.* (D. J.)

ŒIL DE PIE, (*Marine.*) ce sont les trous ou ceillots qu'on fait le long du bas de la voile au-dessus de la ralingue, pour y passer des garottes de ris. (Z)

ŒILS-YEUX, ou trous de la voile de sivadrière, ce sont deux trous aux deux points d'en-bas de la sivadrière, par où s'écoule l'eau que la mer jette dans la sivadrière. (Z)

ŒIL, terme de Manufacture, se dit du lustre & de l'éclat des marchandises d'une certaine beauté extérieure qui frappe la vue, & qui ne fait pourtant pas la plus grande perfection. Néanmoins comme l'on est souvent plus touché de l'œil & du lustre d'une étoffe que de sa bonne fabrique, c'en est aussi une des meilleures qualités pour le débit, & si les ouvriers doivent être attentifs à donner cet œil à leurs ouvrages, les marchands ne doivent pas moins l'être à le leur conserver. (D. J.)

ŒIL, terme d'Artisans, ce mot s'entend des trous qui servent à emmancher plusieurs de leurs outils, comme l'œil d'un marteau, d'un pieu, d'un houe, d'une pioche, d'un déceintoir, d'un têtù, &c.

On dit aussi l'œil d'un etau, pour signifier le trou par où passe la vis; & l'œil d'une louve, instrument de fer qui sert à élever des pierres de taille, pour dire le trou par où passe l'esse du cable.

L'œil d'une meule à moulin, est le trou qu'elle a dans son centre.

Les grues, les engins, les chevres, & autres semblables machines à élever des fardeaux, ont aussi leurs yeux, ce sont les trous par où passent les cables. (D. J.)

ŒIL, en terme d'Eperonnier, sont des trous qui terminent chacune des branches d'un mors par en-haut de quelque espèce que ce mors soit, à gorge de pigeon, à canne, &c. c'est dans ces yeux que passent la gourmette & deux corroyes de cuir qui arrêtent le mors sur la tête du cheval en se passant derrière les oreilles. Voyez GOURMETTE, &c. Voyez les planches de l'Eperonnier.

ŒIL des caractères d'Imprimerie; on entend par œil la figure de la lettre qui se trouve à un des deux bouts du corps: on dit d'un caractère qu'il est gros œil ou petit œil, parce que sur un même corps on y fonde des lettres un peu plus ou moins grosses qui se distinguent par gros ou petit œil. Voyez ŒIL, impr.

ŒIL, en terme de Fourbisseur, c'est la partie d'une garde qui est entre la poignée & la plaque. On la nomme aussi quelquefois corps. Elle se termine en bas par une batte. Voyez BATTE.

ŒIL D'UN RESSORT, s'entend parmi les Horlogers, d'une fente longue faite à chacune des extrémités du grand ressort d'une montre ou d'une pendule pour le faire tenir aux crochets du barillet & de son arbre. Voyez BARILLET, ARBRE DE BARILLET, RESSORT, &c. (T)

ŒIL, terme de Joaillerie; ce mot signifie, en style de Lapidaire, le brillant & l'éclat des pierres,

quelquefois leur qualité & leur nature. Ce diamant a un *œil* admirable, cet autre a l'*œil* un peu louche, il l'a un peu noirâtre, &c.

ŒIL, en terme d'Imprimerie, s'entend assez généralement des différentes grosseurs des caractères, considérés par leur superficie, qui est l'*œil*; l'on dit par exemple, le gros romain est à plus gros *œil* que le saint-augustin; ce cicero est d'un *œil* plus petit que celui dont est imprimé tel ouvrage: ainsi des autres caractères supérieurs ou inférieurs. Si on considère ces mêmes caractères par la force des corps, il faut alors appeler chaque caractère par le nom que leur a donné l'usage. Voyez table des caractères.

Par *œil de la lettre*, les Imprimeurs entendent la partie gravée dont l'empreinte se communique sur le papier par le moyen de l'impression; & ils distinguent dans cette même partie gravée ou *œil* trois sortes de proportion, dimension, ou grosseur; parce qu'il est possible en effet, & assez fréquent de donner au même corps de caractère une de ces trois différences, qui consistent à graver l'*œil*, ou gros ou moyen, ou à petit *œil*. Cette différence réelle dans l'art de la gravure propre à la fonderie en caractères, & apparente au lecteur, n'en produira aucune dans la justification des pages & des lignes, si le moyen ou petit *œil* est fondu sur le même corps que le gros *œil*, ou celui ordinaire.

ŒIL DU CHEVAL, (*Maréchal.*) les yeux de cet animal doivent être grands à fleur de tête, vifs & nets: *œil verrou*, signifie que la prunelle est d'une couleur approchante du verd: *œil de cochon*, se dit d'un cheval qui a les yeux trop petits. La vitre de l'œil. Voyez VITRE.

ŒIL & BATTE, terme de Marchand de poisson; il signifie tout ce qui est contenu depuis l'ouïe ou l'*œil* du poisson jusqu'à la queue, qu'on appelle la *batte*, à cause qu'il s'en sert à battre l'eau lorsqu'il nage. Le brochet a deux piés entre *œil & batte*; c'est-à-dire, que dans la manière de mesurer qui s'observe dans le commerce du poisson, il ne doit se vendre que pour être de deux piés de long, quoique la tête & la queue comprises, il y en ait souvent plus de trois.

ŒIL DE PERDRIX, instrument du métier d'étoffe de soie: l'*œil de perdrix* est un petit anneau de fer rond très-poli, de la grosseur environ d'un *œil de perdrix*; c'est sans doute pourquoi il en porte le nom.

Il sert à passer, ou être enfilé par la corde de rame. On met autant d'*yeux de perdrix* qu'on veut attacher de semples au rame; les cordes de semples sont attachées aux *yeux de perdrix*, afin que le frottement de la corde de semple contre celle de rame ne l'use pas si vite.

ŒIL, terme de Tireur d'or; c'est la plus petite ouverture d'une filière par où passe le lingot de quelque métal pour le réduire en fil.

ŒIL DE BŒUF, terme de Verrerie; c'est ce nœud qu'on nomme communément *boudine*, qui est au milieu du plat de verre, & qui est inutile pour être employé en vitres, du moins dans les maisons de quelque considération, n'étant propre qu'à être jetté au groïfil. (*D. J.*)

ŒILLERES, DENTS, (*Anat.*) Voyez DENTS.

ŒILLERES, s. f. terme de Bourrelier, ce sont deux morceaux de cuir, un peu épais, quarrés, attachés par un côté aux montans de la bride, précisément à côté des yeux du cheval. L'usage des *œilleres* est d'empêcher le cheval de voir de côté, & l'assujettir à regarder devant. Voyez les Pl. du Bourrelier.

L'*œillere* se dit encore de la partie de la têtière du cheval de harnois. Ce sont aussi des morceaux de cuir posés à côté des yeux, pour les garantir des coups de fouet.

ŒILLET, *caryophyllus*, s. m. (*Botan.*) genre de plante dont la fleur est composée de plusieurs péta-

les disposés en rond, qui sortent d'un calice cylindrique, membraneux & écailleux à son origine. Le pistil sort de ce calice, & devient dans la suite un fruit cylindrique qui s'ouvre par la pointe, & qui est enveloppé par le calice. Ce fruit renferme des semences plates, feuilletées, & attachées à un placenta. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (*I*)

Personne n'ignore combien ce genre de plante est étendu: M. de Tournefort en distingue quatre-vingt-neuf espèces, qui diffèrent par la grandeur, la couleur & le nombre des pétales, toutes variétés qui viennent de la différente culture; ainsi dans la diversité qu'on voit de ces agréables fleurs, il suffira de ne décrire ici que l'*œillet* commun de nos jardins, & celui de la Chine.

L'*œillet* commun de nos jardins est le *caryophyllus major* de C. B. P. 107. & de Tournefort, J. R. 330. Sa racine est simple, fibreuse; ses tiges sont nombreuses, lisses, cylindriques, hautes d'une coudée, genouillées, noueuses, branchues. Ses feuilles sortent de chaque nœud deux-à-deux; elles sont étroites comme celles du chien-dent, dures, pointues à leur extrémité, d'une couleur bleue ou de verd de mer.

Ses fleurs naissent au sommet des tiges; composées de plusieurs pétales de différentes couleurs, d'écarlate, de chair-blanche, noirâtre ou panachée, placées en rond, au nombre de cinq, de six ou davantage, légèrement dentelées, d'une odeur douce de clou-de-gérosfle; ayant à leur milieu des étamines garnies de sommets blancs, & un pistil qui se termine par deux ou trois filamens recourbés; ces filamens sortent d'un calice cylindrique, membraneux, écailleux vers le bas, dentelé dans le haut: le pistil se change en un fruit cylindrique qui s'ouvre par le sommet, enveloppé dans le calice, rempli de petites graines plates & comme feuilletées, ridées, noires quand elles sont mûres, & attachées à un placenta.

L'*œillet* de la Chine, *caryophyllus sinensis*, *supinus*, *leviori folio*, *flore vario*, est décrit par Tournefort dans les *mém. de l'Acad. des Sciences*, année 1701. Sa racine est grosse au collet comme le petit doigt, dure, ligneuse, d'un blanc sale tirant sur le jaunâtre dans les espèces dont les fleurs n'ont pas les couleurs foncées, mais rougeâtre comme celle de l'*œillet* dans les piés qui portent les fleurs rouges ou mêlées de purpurin.

Les tiges naissent en foule, longues d'un pié & demi ou deux, cassantes, garnies à chaque nœud de feuilles opposées deux-à-deux, semblables par leur figure & par leur couleur à celles du giroflier jaune: ces tiges se divisent vers le haut en plusieurs brins chargés de fleurs sur les extrémités.

La même graine produit plusieurs variétés par rapport aux couleurs & au nombre des feuilles: il y a des piés dont les fleurs sont à-demi-doubles; mais il y a beaucoup d'apparence qu'elles deviendront doubles par la suite.

Les premières fleurs sont à cinq pétales blanc-lait, colorées de verdâtre en-dessous, crenelées & comme dentées.

Le calice est un tuyau découpé en cinq pointes, accompagné à sa naissance d'une autre espèce de calice, formé de cinq ou six feuilles comme posées par écailles & très-pointues; le pistil est enfermé dans le fond de ce calice: il est surmonté par deux filets blancs & crochus par le bout, accompagné de dix étamines blanches, déliées, chargées chacune d'un sommet cendré.

Lorsque la fleur est passée, le pistil fait crever le calice, & devient un fruit cylindrique qui s'ouvre en cinq pointes, & laisse voir plusieurs graines noires, plates, presque ovales, pointues, minces & comme feuilletées sur les bords, & attachées à un placenta blanc

blanc & cylindrique. La racine n'est pas tout-à-fait sans acreté : les fleurs n'ont presque pas d'odeur ; elles varient étrangement.

On élève les *œillets* dans les jardins à cause de leur beauté & de leur douce odeur. On les multiplie plus souvent par les marcottes que l'on sépare des piés, que par la graine ; car les fleurs qui naissent sur les piés élevés de graine, deviennent sauvages, & donnent des fleurs plus petites, mais odorantes & simples, quoique la graine ait été tirée d'*œillet* à fleur double.

On prépare dans les boutiques un sirop d'*œillet*, une conserve, du vinaigre & une eau distillée odorante. Le sirop est de grand usage dans les juleps & les potions. Les fleurs d'*œillet* macérées dans le vinaigre lui donnent la couleur rouge, une odeur suave & une faveur agréable. (D. J.)

ŒILLET, (*Jardin.*) cette fleur délicieuse par son odeur & ses belles couleurs, fait un des objets de la passion des fleuristes : ils vous indiqueront dans plusieurs traités exprès, la manière d'élever de beaux *œillets*, les pots pour les planter, la terre qui leur est nécessaire, la façon de les marcotter, celle de les œilletter & de les empoter, le tems de les mettre dans la terre, celui de les en sortir, leur arrosement, leur culture à mesure qu'ils poussent leurs dards, la manière d'en ôter les boutons superflus, celle de les aider à fleurir, le lieu qui leur est propre quand ils sont en fleurs, l'art de les soutenir, leur graine & leurs maladies. C'est assez dans cet ouvrage de se borner à quelques remarques particulières que j'emprunterai de Bradley & de Miller.

Ils ont trouvé qu'on pouvoit assez commodément diviser tout le genre des *œillets* en cinq classes, qu'ils distinguent par les noms d'*œillets piquetés*, de *dames-peintes*, (*painted ladies*), de *bizarres*, d'*étincelans* & de *flambés*.

Les *œillets piquetés* ont toujours le fond blanc, & sont tachetés ou imprimés, comme disent les fleuristes, de rouge ou de pourpre. Les *dames-peintes* ont les pétales colorés en-dessus de rouge ou de pourpre, & tout-à-fait blancs en dessous. Les *bizarres* sont rayés & diversifiés de quatre couleurs. Les *étincelans* ne sont que de deux couleurs, mais toujours par rayes. Enfin les *flambés* ont un fond rouge, toujours rayé de noir, ou de couleur bien brune. Il seroit inutile & même impossible d'indiquer les variétés de chacune de ces classes, puisque la graine en produit sans cesse de nouvelles en tout pays.

Mais de quelque classe & de quelque genre que soit un *œillet*, sa valeur est proportionnée à l'assemblage de certaines qualités qu'il doit avoir pour être réputé beau. 1°. La tige de cette fleur doit être forte, & capable de supporter tout le poids de la fleur sans tomber : 2°. les pétales ou feuilles de la fleur doivent être longues, larges, épaisses, fermes, & cependant faciles à se déployer ; 3°. la cosse du milieu de la fleur ne doit pas trop s'élever au-dessus de l'autre partie de la fleur : 4°. les couleurs doivent être brillantes, & marquées également sur toutes les parties de la fleur : 5°. l'*œillet* doit être rempli de feuilles qui le rendent, après son épanouissement, haut dans le milieu, & bien rond dans sa circonférence.

Il y a des *œillets* qui ont dix, douze, jusqu'à quatorze pouces de tour, & qui sont en même tems garnis de beaucoup de feuilles ; c'est aussi ce qui constitue leur beauté. L'*œillet* est beaucoup plus beau quand il pousse en forme de houpe, que lorsqu'il est plat. Plus il est net, plus il est beau ; plus sa fleur est mêlée également de panaches & de couleurs, plus elle est estimée. Quand le panache est bien tranché & point imbibé, c'est toujours le mieux. Les piéces de panaches bien empotées, qui s'étendent depuis leur racine jusqu'à l'extrémité des feuilles de l'*œillet*,

sont les plus recherchées : mais on tolere quelques légères imperfections dans la plupart de ces fleurs, en faveur de plusieurs beautés.

Les fleuristes font aussi dépendre les qualités de ces fleurs de la forme de leurs cosses : l'espece de celles qui fleurissent sans se crever, est appelée *fleur à cosses longues* ; l'espece dont les pétales ne peuvent pas se contenir dans les bornes du calice, est nommée *fleur à cosses rondes*. Il y a telles fleurs des dernières especes qui ont plus de quatre pouces. Il est difficile d'avoir des *œillets* de la grosseur qu'on désire, sans qu'ils crevent. On peut laisser beaucoup de boutons & plusieurs dards sur les plus gros pour qu'ils ne crevent pas si aisément ; mais ils en viennent un peu moins larges.

Ces fleurs ne sont pas d'une certaine hauteur fixe, les unes fleurissant à deux piés, & d'autres à quatre piés de haut : ils fleurissent plus ou moins tôt, suivant les différentes saisons où on les a semés. Cependant le fort de leurs fleurs est en général vers le milieu de Juin ; & c'est alors que les fleuristes en rassemblent beaucoup pour étaler leurs variétés, & donner des noms à leurs especes nouvelles.

Les fleurs doubles portent rarement de la graine, ou parce que les parties mâles ne sont pas parfaites chez elles, ou parce que la multitude des pétales les empêche de faire leurs fonctions, ou par d'autres raisons qui nous sont inconnues. Quoi qu'il en soit, les fleuristes curieux plantent de toutes les bonnes especes de leurs *œillets* carnés doubles au milieu des carréaux sur une ligne ; ils mettent de chaque côté au moins deux rangées des especes simples de couleurs choisies, & entre elles quelques piés d'*œillets* de la Chine, qui possèdent les différentes variétés de couleurs extraordinaires.

L'*œillet* de la Chine est à fleur simple ou double : la première sorte est nommée par les Botanistes *caryophyllus sinensis, supinus, leucii folio, flore vario* ; en anglois *the variable china-pink* : la seconde sorte est appelée *caryophyllus sinensis, supinus, leucii folio, flore pleno* ; en anglois, *the double china-pink*.

Il y a une si grande variété de couleurs différentes dans les *œillets* de la Chine, qu'on en voit à peine deux exactement semblables dans un très-grand parterre ; & comme leurs couleurs sont en même tems de la dernière beauté, il faut avoir soin de n'employer les graines que des plus beaux ; car ils sont fort sujets à dégénérer. Les graines de l'espece double produiront de nouveau quantité de fleurs doubles, au lieu que les graines de l'espece simple ne donnent presque jamais de fleurs doubles. On ne multiplie l'une & l'autre especes que de graines ; & Miller vous enseignera mieux que personne la manière d'y réussir.

Je n'ajoute qu'un mot sur les marcottes d'*œillet*. Quand on les leve en automne, au lieu du printemps, & qu'on les transporte dans des pots ou des plate-bandes où elles doivent fleurir, on est plus assuré qu'elles produiront des fleurs plus fortes, & de meilleure heure, & outre cela les marcottes seront bientôt en état d'être marcottées elles-mêmes. Mais soit qu'on transplante les *œillets* en automne ou au printemps, il faut les tenir à l'ombre, les garantir du soleil pendant une quinzaine après les avoir plantés, & préparer toujours pour l'hiver des endroits propres à les abriter en cas qu'il survienne de fortes gelées. (D. J.)

ŒILLET, (*Pharmac. & Mat. méd.*) ce n'est que la fleur de cette plante qui est en usage en Médecine, & même seulement dans les préparations officinales.

La plus usitée est le sirop simple d'*œillet*, appelé communément dans les pharmacopées latines *de tunica*.

Ce sirop se prépare par infusion & par la dissolu-

tion du sucre au bain-marie sans cuire. *Voyez SIROP.* On choisit pour le préparer les *œillets* rouges semidoubles que l'on cultive exprès à Paris, qui ont beaucoup plus d'odeur que tous les autres, & qui donnent une belle couleur au sirop; car la partie colorante de ces fleurs est soluble par l'eau. On ne prend exactement que les pétales. On peut, si l'on veut, augmenter le parfum de ce sirop en y faisant infuser pendant la préparation deux ou trois clous de girofle entiers sur huit ou dix livres de sirop. L'odeur de ces *œillets* est si exactement analogue à celle du girofle, qu'on pourroit employer des clous de girofle seuls à la place des *œillets*, sans que personne pût reconnoître cette *substitution* par le fond du parfum. Aussi est-ce avec le girofle qu'on prépare le ratafiat, connu sous le nom de *ratafiat d'aillet*, qu'on colore avec la cochenille, avec les fleurs de pavot rouge, les roses de Provins, &c. On prépare aussi avec l'*aillet* une eau distillée, une conserve & un vinaigre.

Tous ces remèdes, & sur-tout le premier, sont regardés comme céphaliques, cordiaux & alexipharmiques. Ils sont spécialement recommandés dans les fièvres malignes & pestilentielles pris intérieurement. Le vinaigre qui se prépare en faisant infuser les pétales de ces fleurs dans du fort vinaigre pendant une quinzaine de jours, est aussi célébré comme très-utile en tems de peste, si on le flaire habituellement. (b)

ŒILLET D'INDE, *tagetes*, genre de plante à fleur radiée, dont le disque est composé de plusieurs fleurons découpés de différentes façons, selon les diverses espèces; la couronne de cette fleur est formée de demi-fleurons placés sur des embryons, & soutenus par un calice qui est d'une seule feuille & allongé en forme de tuyau. Les embryons deviennent dans la suite des semences anguleuses, qui ont une sorte de tête formée de petites feuilles. Ces semences sont attachées à un placenta. Il y a quelques espèces de ce genre, dont les fleurs sont composées de demi-fleurons fistuleux. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez PLANTE.*

ŒILLET DE MER, (*Hist. nat.*) petit madrepore qui a une sorte de pédicule, & qui est évasé par l'extrémité supérieure, & épanoui, pour ainsi dire, comme un *aillet*. C'est pourquoi on l'a appelé *aillet de mer*. *Voyez MADREPORE.* (I)

ŒILLET D'ÉTAI, (*Marine.*) c'est une grande boucle qu'on fait au bout de l'étau vers le haut. C'est par-dedans cette boucle que passe le même étau après avoir fait le tour du mât.

Œillets de la tournevire, ce sont des boucles que l'on fait à chacun des bouts de la tournevire, pour les joindre l'un à l'autre avec un quarantenier. (Z)

ŒILLET, terme de *Tailleur & de Couturière*; petit trou entouré de soie, de fil, de cordonnet, qu'on fait à divers ouvrages de soie, de laine, ou de toile. (D. J.)

ŒILLETS, (*Email.*) ce sont de petits trous ou bouillons qui se forment sur l'émail en se parfondant.

ŒILLETON, f. m. (*Botan.*) Les Botanistes, les Fleuristes & les Jardiniers, s'accordent à donner ce nom à des *bourgeons* qui sont à côté des racines de plusieurs plantes, fleurs ou légumes, comme des artichauts par exemple: on détache les *œilletons* pour multiplier ces plantes, parce qu'ils sont, pour ainsi dire, autant de petits œufs, qui renferment une plante semblable à la mère d'où on les a tirés. (D. J.)

ŒILLETONNER, v. a&t. (*Jardinage.*) se dit d'une opération que l'on fait à plusieurs fleurs, particulièrement à l'*œillet* & à l'*oreille d'ours*: on cherche au pié des plantes des rejettons, appelés *œilletons*, que l'on détache avec la main, & que l'on replante dans des pots. *Voyez ŒILLETON.*

On se sert encore de ce terme en parlant des artichauts, aux piés desquels on ôte des *œilletons* pour les multiplier. *Voyez ARTICHAUT.*

ŒLAND, (*Géog.*) île considérable de la mer Baltique, sur la côte de Suede, le long de la province de Smaland. Borckholm en est la capitale. Long. 34. 48. - 35. 45. lat. 56. 12. - 57. 24.

Œland signifie l'*île du Foin*. Elle a un peu plus de quinze lieues suédoises de longueur, mais elle est fort étroite; sa côte occidentale n'a que la capitale, mais l'orientale est fort peuplée. (D. J.)

ŒLAND, MARBRE D', (*Hist. nat.*) *marmor œlandicum rubrum*; pierre très-dure, qui prend un beau poli d'un rouge mat, très-pesante, & d'un tissu fort compacte. Son nom lui vient de l'île d'*Œland*, dans la mer Baltique, vis-à-vis de la ville de Calmar, où il y en a des couches immenses. Cette pierre est très-belle & très-estimée; on en fait des tables, des chambranles de cheminées, &c. Elle renferme une grande quantité de coquilles, appelées *orthoceratites* ou *tuyau chambré*, dont l'intérieur est ordinairement rempli d'une substance spatique. *Voyez d'Acofta, natur. hist. of fossils.* (-)

ŒNANTHE, *œnanthe*, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose, en forme de parasol, composée de plusieurs pétales inégaux, en forme de cœur, disposés en rond & soutenus par un calice qui devient dans la suite un fruit composé de deux semences oblongues qui sont relevées en bosse, striées d'un côté & applaties de l'autre. Ces semences ont plusieurs pointes, celle du milieu est la plus forte. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez PLANTE.* (I)

Ajoutons ici ses caractères, suivant le système de Ray. Sa racine est un gros navet, long, charnu, qui a la figure d'un fuseau: les pétales de la fleur sont inégaux & faits en forme de cœur. Le sommet de l'ovaire est couronné par le placenta qui pousse de longs tuyaux, & qui est environné par le bas de la levre supérieure de l'ovaire; l'ovaire se déploie en cinq petits lobes, lesquels soutiennent les pétales de la fleur en forme de calice. Ces lobes s'attachent aux semences qui ont atteint leur maturité, comme les épines, & les tuyaux eux-mêmes se durcissent en des substances de même forme.

Tournefort compte dix espèces d'*œnanthe*; nous parlerons des deux principales, celle qui est à feuilles d'ache, & celle qui est à feuilles de cerfeuil.

L'*œnanthe* à feuilles d'ache ou de persil, *œnanthe apii folio*, est une plante dont les racines sont des navets noirs en-dehors, blancs en-dedans, suspendus par des fibres longues, comme par autant de filamens qui s'étendent plus au large, ou sur les côtés, qu'ils ne pénètrent avant dans la terre. Ils sont d'un goût doux & assez agréable, approchant un peu de celui du panais; ses racines poussent plusieurs tiges à la hauteur d'environ deux piés, bleuâtres, anguleuses, cannelées, rameuses. Ses feuilles jouent beaucoup; elles sont premièrement larges, répandues à terre, & semblables à celles du persil des jardins, du goût duquel elles approchent, si ce n'est qu'elles ont un peu plus d'astringence, d'un verd presque luisant; ensuite elles prennent la figure de celles de la queue de pourceau. Ses fleurs sont disposées en ombelles aux sommités des branches, petites, composées chacune de cinq pétales rangées en fleurs de lis, de couleur blanche tirant sur le purpurin. Lorsque les fleurs sont passées, il leur succède des semences jointes deux à deux, oblongues, cannelées sur le dos, garnies à leurs extrémités d'en-haut de plusieurs pointes. Cette plante croît aux lieux marécageux; on la cultive aussi dans les jardins des curieux; elle fleurit l'été en Juin, Juillet & Août. Sa racine passe en Médecine pour détersive, apéritive & diurétique.

Il faut bien se garder de confondre l'*ænanthe* dont nous venons de parler, avec l'espece vénéneuse qui est à feuilles de cerfeuil ou de ciguë, *ænanthe charophylli foliis*, C. B. P. 162. I. R. H. 313. *ænanthe cicuta facie*, *succo viroso*, *croceo*, Lobelii Icon. *ænanthe cicuta facie*, Lobelii, Raii hist. I. 441. *ænanthe succo viroso*, I. B. 193. & Wepfer : décrivons cette plante.

Elle a beaucoup de rapport avec la ciguë : elle s'éleve à la hauteur d'environ trois piés : il sort de sa racine plusieurs tiges assez éparfes, rondes, rameuses, portant des feuilles qui ressemblent à celles du cerfeuil, de couleur verte-brune, d'un goût âcre, remplies d'un suc qui est au commencement laiteux, mais qui jaunit ensuite & devient ulcérant : ses fleurs sont disposées en ombelles, & composées de plusieurs pétales rangés en rose ou en fleur-de-lis ; elles laissent, après qu'elles sont tombées, un petit fruit contenant deux semences oblongues & cannelées : ses racines sont des navets blancs, attachés immédiatement à leur tête, sans qu'aucune fibre les suspende, & remplis de suc. Cette plante ne croît guere qu'en Angleterre, en Irlande & en Hollande, le long des ruisseaux & des autres lieux aquatiques.

Ce végétale est un poison mortel pour ceux qui ont eu le malheur d'en avoir mangé ; il jette dans des convulsions dont la mort est la prompte suite. On en lit des exemples dans les *observations* de Vander-Wiel. On en cite en Angleterre d'autres preuves ; mais on n'a rien en ce genre de plus exact & de plus certain que le fait suivant rapporté dans les *Transactions philosophiques*.

Neuf prisonniers françois, dans la dernière guerre de 1744, eurent la liberté de se promener à Pembroke & aux environs : trois d'entr'eux ayant trouvé dans la campagne une grande quantité de cette plante fatale, qu'ils prirent pour du céleri sauvage, la cueillirent avec les racines, la laverent, & en mangerent sur le champ en petite quantité avec du pain & du beurre. Ils entroient à-peine dans la ville, que l'un d'eux, sans avoir ressenti de mal de tête ni d'estomac, fut tout-d'un-coup attaqué de violentes convulsions ; on le saigna vainement, car il mourut peu de tems après. Ses deux compagnons ignorant la mort de leur camarade & le danger qu'ils couraient, donnerent le reste des mêmes racines qu'ils avoient apportées, à huit autres prisonniers qui en mangerent tous plus ou moins à dîner ; cependant les deux camarades du mort tomberent au sortir de la table en convulsions, & l'un d'eux en mourut : le second réchappa après avoir été saigné & avoir pris un vomitif avec grande peine, par la difficulté qu'on eut de lui ouvrir la bouche pour lui faire avaler le remède ; les autres huit se rétablirent aussi par la prompte saignée & les vomitifs qu'on employa. Il est bon de remarquer qu'aucun d'eux n'eut ces symptômes comateux & ces stupeurs qu'éprouvent ceux qui ont mangé de la ciguë.

La racine de l'*ænanthe* vénéneuse est fort connue dans le pays de Galles sous le nom de racine à cinq doigts, *the five-fingered root*, où le petit peuple l'applique extérieurement en cataplasme dans le panaris. Les françois dont nous avons parlé ne mangerent que la racine, & ne touchèrent ni aux feuilles, ni à la tige.

Il est extrêmement important, & sur-tout en Angleterre, que cette dangereuse plante soit bien connue, parce qu'elle croît en abondance sur tous les bords de la Tamise ; c'est ce qui a engagé M. Watson à la bien faire graver dans les *Transactions philosophiques*, n°. 481. conjointement avec la ciguë aquatique de Wepfer, pour qu'on les connût toutes deux & qu'on ne les confondit point, comme il est arrivé à de très-habiles botanistes. Wepfer lui-même s'y est mépris dans son *Traité de la ciguë*, en nous di-

fant que Lobel a décrit la ciguë aquatique sous le nom d'*ænanthe*. Hoffman qui généralement est assez exact, n'établit point la différence de ces deux plantes en traitant des poisons des végétaux. Huit jeunes gens en Irlande ont été empoisonnés par l'*ænanthe*, en la prenant pour la racine du panais aquatique ; deux autres en sont morts, en la prenant pour du persil de Macédoine.

Les racines de l'*ænanthe*, ainsi que celle de la ciguë aquatique de Wepfer, se ressemblent en ce qu'elles n'ont point d'odeur ni de saveur désagréable, & qu'elles causent également des convulsions & une prompte mort, si l'on n'y remédie sur le champ. Il semble donc que la methode curative doit être la même, savoir, de vider promptement l'estomac & les intestins, & ensuite de donner au malade une grande quantité de fluides huileux. Il est certain que quand l'estomac a été délivré de ce poison, les symptômes diminuent sensiblement, & le malade a le bonheur de se rétablir ; la plus grande difficulté est de lui faire avaler quoi que ce soit, ses mâchoires se ferrant fortement l'une contre l'autre par la violence des spasmes.

L'*ænanthe* abonde dans la province de Cumberland, où le peuple l'appelle la langue morte, *the dead-tongue*, & l'emploie cuite en bouillie pour les galles du dos de leurs chevaux. Les botanistes d'Allemagne ne la connoissent point dans leur pays ; & le savant Haller n'en fait aucune mention dans son *catalogue des plantes de la Suisse*. Il faut conclure de-là qu'on ne la trouve guere qu'en Angleterre, en Hollande, & à ce qu'on prétend, dans quelques endroits de la France. (D. J.)

ÆNANTHE, voyez CUL-BLANC.

ÆNÉIDE, (*Antiq. grec.*) nom d'une des douze tribus des Athéniens ; elle avoit pris ce nom d'Ænéus, roi de Calydonie, & pere de Déjanire qu'Hercule épousa. (D. J.)

ÆNELÆUM, s. f. (*Pharmac.*) mixtion composée de gros vin & d'huile rosat. Dans les fractures avec plaie, où l'os n'est pas découvert, les Chirurgiens imbibent d'*ænelæum* leurs compresses, afin de tenir les os appliqués, adoucir la douleur, empêcher l'inflammation : de plus, ils ont soin d'arroser tous les jours leurs bandes de cette mixtion ; ils en baignent aussi quelquefois la partie malade ; ce mot qu'on a francisé est composé d'*œnos*, vin, & *ελαιον*, huile. (D. J.)

ÆNIADE, (*Géogr. anc.*) en latin *Æniada*, ancienne ville de Grece dans l'Acarnanie, à l'embouchure de l'Acheloius, & aux confins de l'Étolie. Strabon en marque la situation dans son livre. Il en est aussi parlé dans Diodore de Sicile, dans Polybe, dans Tucydide, l. I. & dans Tite-Live, l. XXXVIII. ch. xj. Il y a de l'apparence que cette ville tira son nom d'Ænoé, pere de Déjanire. Elle fut ensuite nommée *Erysihé*. (D. J.)

ÆNI-PONS, (*Géog. anc.*) c'étoit un pont sur une riviere qui couloit entre la Rhétie & le Norique. Il s'agit d'un pont sur l'Inn ; de-là les uns ont conclu que l'*Æni-Pons* des anciens étoit Inspruck. Cluvier pense au contraire, que ce pont étoit un passage sur la route qui va de Munich à Salzbourg. Velzer met le pont de l'Inn à Ætingen en Baviere ; ce qu'il y a de sûr, c'est que ce pont étoit un passage gardé par une garnison romaine, & qu'il ne faut pas le chercher à Inspruck, qui est moderne.

ÆNISTERIES, *ænistéria*, fêtes que célébroient à Athenes les jeunes gens prêts à entrer dans l'adolescence, avant que de se faire couper pour la première fois la barbe & les cheveux. Ils apportoit au temple d'Hercule une certaine mesure de vin, en faisoient des libations, & en offroient à boire aux assistans. Hesychius & Pollux font mention de cette



fête, qui prend son nom du vin qu'on y offroit, & que les Grecs appelloient *ovos*. (G)

ÆNOË, (Géog. anc.) nom commun à plusieurs lieux de la Grece; 1°. c'est le nom de deux bourgs de l'Attique, l'un dans la tribu Aiantide, l'autre dans la tribu Hippothoontide, près de Marathon. 2°. *Ænoë* étoit une ville de l'Elide au Péloponnèse; 3°. *Ænoë* étoit une ville de l'île d'Icaria; 4°. une ville de la Laconie au Péloponnèse, à l'occident d'Epidaure; 5°. lieu maritime d'Asie dans la Cappadoce; 6°. lieu des Corinthiens sur le promontoire d'Olénia; 7°. ville & fontaine d'Acadie, au Péloponnèse; 8°. île de l'Archipel, l'une des Sporades dont Pline fait mention, liv. IV. ch. xij. On la nomma ensuite *Sicinus*. (D. J.)

ÆNOËNDA, (Géog. anc.) ancienne ville de la Lycie, dont parle Tite-Live, liv. XXXVIII. chap. xxxvij. Elle devint épiscopale dans la suite des tems. (D. J.)

ÆNOMANTIE, f. f. (Divination.) *οἰνομαντία*, c'est-à-dire *divination par le vin*; elle se faisoit dans l'antiquité par des conjectures tirées de la couleur, & autres accidens du vin destiné aux libations. Potter, *Archæol. græc. t. I. p. 319.*

ÆNONE, (Géog. anc.) île de la mer Egée. Eaque, fils de Jupiter, & grand-pere d'Achille, regna dans l'île d'*Ænone*, qu'ensuite du nom de sa mere, il appella *Egine*, & s'acquit une réputation d'intégrité, qui lui valut l'honneur de juger aux enfers les pâles Européens, & d'avoir sa place entre Minos & Rhadamanthe; c'est un triumvirat poétique, bien différent de celui d'Octave, d'Antoine & de Lépide.

ÆNOPIE, (Géog. anc.) l'ancienne *Ænopie*, aujourd'hui *Angia*, étoit une île de la Grece près d'Athènes, avec une ville de même nom. La peste ayant dévasté ce pays, il fut repeuplé par les Myrmidons. Les habitans de cette île ont été estimés grands athletes & bons marins. Il s'y trouve aujourd'hui une si grande quantité de perdrix rouges, que le peuple est obligé chaque année de s'assembler au printems pour casser les œufs de peur que les perdreaux qui en naîtroient ne mangeassent les semences. On voit encore quelques vestiges de deux temples d'*Oenopie* renommés dans l'antiquité; l'un étoit dédié à Vénus, l'autre à Jupiter.

ÆNOPIE, f. f. (Hist. anc.) c'étoit chez les Athéniens une espece de censeur qui veilloit à reprimer toutes les débauches illicites qui pouvoient se glisser dans les festins; & il déferoit les coupables à l'aréopage. Ce mot signifie proprement *inspecteur sur les vins*.

ÆNOTRIDES, (Géog. anc.) il y avoit deux îles de ce nom dont Pline parle, liv. III. ch. vij. mais qu'il n'est pas aisé de retrouver aujourd'hui. Le P. Hardouin croit que c'est Ponza & Ilichia.

ÆNOTRIE, (Géog. anc.) *Ænotria*, nom donné à la partie de l'Italie habitée par les Arcadiens, sous la conduite d'*Ænotrius*. Ce prince, dit Pausanias, fit voile en Italie, y regna, & donna son nom à cette contrée: ce fut, ajoute-t-il, la premiere colonie grecque qui alla habiter une terre étrangère; & c'est là la peuplade de barbares la plus ancienne. Virgile n'ignoroit pas cette tradition, quand il a parlé de l'Italie.

*Est locus Hesperiam Graii cognomine dicunt,
Terra antiqua potens armis, atque ubere glebæ
Ænotrii coluere viri.*

Æneid. l. I.

(D. J.)

ÆNOTRIENS, LES (Géog. anc.) *Oenotri*; anciens peuples d'Italie, dont Denys d'Halicarnasse, liv. I. ch. iij. vous indiquera complètement l'origine &

les divers établissemens. Ils étoient une colonie d'Arcadiens, qui traverserent la mer Ionienne sous la conduite d'*Ænotrius* fils de Lycaon, & vinrent s'établir en Italie.

ÆNUS, (Géog. anc.) nom latin de l'Inn, riviere d'Allemagne; de-là vient Instadt, qui se nomme en latin *Ænopolis*. Le mot *Ænus* est diversement écrit par les anciens: savoir, tantôt *Ænus*, tantôt *Hænus*, & même *Hinus* dans Paul le diacre.

ÆNUSÆ, (Géog. anc.) Pline, liv. IV. ch. xij. nomme aussi trois îles qu'il place vis-à-vis de Messenes. Pausanias, liv. IV. ch. xxxiv. n'en fait qu'une seule, qui se nomme aujourd'hui *Carpera*.

ÆPATA, f. m. (Botan. exot.) grand arbre des Indes qui croît au bord de la mer, surtout aux environs de Cochin. Son fruit ressemble beaucoup à l'anacarde. Cet arbre est nommé *arbor indica*, *fructu conoide*, *cortice pulvinato*, *nucleum unicum nullo officulo claudente*. H. M. part. 4. liv. V.

ÆS, (Mythol. syrienne.) nom d'un dieu des anciens Chaldéens ou Babyloniens; c'est selon Selden & Vossius le même que Oannès. Voyez OANNÈS. (D. J.)

ÆSEL, (Géog.) en latin *Ofilia*; île de la mer Baltique sur la côte de Livonie, près du golfe de Riga. Elle appartient à la Russie. Long. 39. 40'. 40-54". lat. 57. 48'. 58-38".

ÆSOPHAGE, f. m. (Anat.) c'est un canal en partie musculueux & en partie membraneux, situé derrière la trachée-artere, & devant les vertèbres du dos, depuis environ le milieu du cou jusqu'au bas de la poitrine, où il passe par l'ouverture particulière du petit muscle ou muscle inférieur du diaphragme, dans le bas-ventre, & se termine à l'orifice supérieur de l'estomac.

Il est composé de plusieurs tuniques à-peu-près comme l'estomac, dont il est la communication. La premiere n'est formée dans la poitrine que par la duplication de la portion postérieure du médiastin. Elle manque au-dessus de la poitrine & dans le cou, où l'*œsophage* n'a pour tunique commune que la continuation du tissu cellulaire des parties voisines.

La seconde tunique est musculieuse, composée de différentes couches de fibres charnues. Les plus externes sont pour la plupart longitudinales, & elles ne sont pas toutes continuées d'un bout à l'autre. Les couches suivantes sont obliquement transversales, celles d'après sont plus transversales, & les internes biaisent à contre sens. Elles se croisent toutes en plusieurs endroits très-irrégulièrement, sans être spirales ni annulaires.

La troisieme tunique est appelée *nerveuse*, & ressemble à celle de l'estomac & des intestins. Elle est différemment plissée en long, étant beaucoup plus ample que la musculieuse, & est environnée d'un tissu filamenteux blanchâtre, mollet & fin, comme une espece de coton. Si l'on met le tissu cotonneux tremper dans de l'eau, il se gonfle & devient épais.

La quatrieme tunique, ou la plus interne, a quelque ressemblance avec celle des intestins, excepté qu'elle a des mamelons très-petits & très-courts, au lieu de velouté. Elle est aussi plissée en long comme la troisieme; de sorte qu'un *œsophage* coupé en travers représente un tuyau dans un autre. Cette tunique fuit toujours une lymphe visqueuse par les porosités.

L'*œsophage* dès son origine se porte peu-à-peu vers le côté gauche, & va naturellement le long des extrémités gauches des cartilages de la trachée-artere.

ÆSOPHAGE, MALADIE DE L' (Medecine.) le canal membraneux, enquit intérieurement d'une mu-

coûté qui le rend glissant, se nomme *œsophage*. Il prend, comme on fait, son origine dans le gosier, & va se terminer dans l'estomac, où il fait passer tout ce qu'on doit avaler ou rejeter. Quoique ce canal soit également fort & musculaire, cependant il est sujet à plusieurs maladies.

Son défaut d'humidité produit le dessèchement, & rend la déglutition plus difficile; on y remédie par le fréquent usage des mucilagineux & des humectans. Son acrimonie qui vient moins des alimens qu'on a pris que de la mucosité elle-même devenue trop âcre, & qui est quelquefois la cause du hoquet, s'adoucit par les émoulliens balsamiques. Il faut chasser dehors cette mucosité, & en changer la nature par le secours des déterfifs. Les aphthes qui ont coutume d'affecter l'*œsophage*, trouveront la guérison dans l'application des remèdes appropriés à cette maladie.

Si la corrosion, le frottement, ou l'excoriation vient à enlever la surpeau de cette partie, il en résulte une déglutition difficile & douloureuse: si elle est produite par des corps âpres qu'on a avalés, elle se guérira par la boisson des adoucissans & des mucilagineux; mais si elle doit sa naissance à une mucosité acrimonieuse, il faut recourir en même tems aux antiseptiques. L'ulcère qui survient à l'*œsophage* demande l'usage des balsamiques, joint à l'abstinence de tous les alimens d'une déglutition pénible. (D. J.)

ŒSOPHAGE, corps étrangers dans l'*œsophage*, maladie de Chirurgie. L'introduction des corps étrangers dans le conduit des alimens, occasionne des accidens plus ou moins pressans, suivant la nature & la figure de ces corps. On ne peut pas réduire cette matière à des principes dont le seul développement puisse fournir une théorie capable de nous conduire dans la pratique; c'est à l'expérience à nous instruire exactement sur ces cas. Le premier volume des *mémoires de l'académie royale de Chirurgie*, contient une collection très-étendue de faits relatifs à ce sujet. M. Hevin les a rangés sous quatre classes: dans la première, on voit les cas où on peut enfoncer les corps étrangers dans l'estomac sans danger: dans la seconde classe sont compris les corps qu'il faut retirer: on examine dans la troisième les circonstances où l'on est obligé d'enfoncer les corps qu'il faudroit retirer: & enfin dans la quatrième, on expose les cas où les corps étrangers ne peuvent être retirés, ni enfoncés, ni rejetés par les voies naturelles.

Nous renvoyons à cet ouvrage le détail de tous ces faits, qui tiendroient trop de place dans ce Dictionnaire, & qui perdroient par abréviation leur principal mérite, qui est d'instruire fidèlement & complètement. Nous nous sommes contenté de faire graver quelques instrumens nouveaux, qu'on peut employer pour retirer les corps étrangers arrêtés dans l'*œsophage*.

Pour éviter les inconvéniens de la pointe du crochet dont quelques praticiens se sont servi, M. Petit en a imaginé un qui est formé d'une tige ou filet d'argent flexible, ou de deux fils d'argent tournés l'un sur l'autre en spirale; l'extrémité est recourbée & forme un petit anneau propre à engager le corps étranger. Voyez la fig. 3. Pl. V.

Le même auteur a encore inventé dans les mêmes vues un instrument dont le succès est beaucoup plus sûr, à cause de la multiplicité d'anneaux dont il est fourni, lesquels peuvent les uns ou les autres se présenter du côté du corps étranger & l'engager. Cet instrument est formé d'une tige d'argent flexible ou de baleine, à l'extrémité de laquelle sont attachés plusieurs petits anneaux, de manière qu'ils peuvent se mouvoir librement en différens sens, & se présenter de tous côtés à la surface des parois de l'*œsophage*. Voyez Pl. V. fig. 2.

On peut aussi se servir d'une canule flexible armée d'une éponge. Voyez Pl. V. fig. première, & sa description au mot CANULE.

Le balai de l'estomac, gravé Pl. XXVIII. fig. 2, & décrit au mot BALAI, est aussi fort propre à repousser des corps étrangers arrêtés dans l'*œsophage*, à les retirer, s'il est possible, & à changer au moins leur mauvaise détermination en une meilleure.

Nous avons parlé des corps étrangers arrêtés dans l'*œsophage* au mot BRONCHOTOMIE, qu'il est à propos de consulter pour compléter cet article.

Les instrumens que nous venons de décrire sont bien préférables à la tige de porreau, dont se servent les gens qui ne sont pas de l'art, avec plus d'envie d'être utiles que de discernement; car le porreau peut se casser dans l'*œsophage*, & augmenter les accidens. Il n'y a rien de mieux qu'une bougie longue & grosse comme le bout du petit doigt: on peut au défaut d'instrumens s'en servir utilement après l'avoir trempé dans de l'huile d'amandes douces, & maniée un peu pour la rendre souple & flexible.

On peut & l'on doit dans quelques circonstances faire une opération pour tirer les corps étrangers engagés dans l'*œsophage*: on lui a donné le nom d'*œsophagotomie*. Voyez cet article.

Plaies de l'*œsophage*, voyez au mot PLAIE. (Y)

ŒSOPHAGOTOMIE, terme de Chirurgie, opération qu'on fait à l'*œsophage* pour tirer les corps étrangers qui y sont arrêtés, qui ne peuvent être ni retirés ni enfoncés, & dont le séjour dans cette partie seroit une cause d'accidens funestes. Voyez dans l'article précédent les secours qu'on peut donner contre les corps étrangers de l'*œsophage*; & l'article BRONCHOTOMIE, où l'on voit que la ponction de la trachée artère ayant rétabli la respiration, très-gênée par un corps étranger dans l'*œsophage*, on a pu enfoncer ce corps étranger dans l'estomac par des moyens ordinaires, ce qui a dispensé de l'*œsophagotomie*.

M. Guattani, chirurgien de l'hôpital général de Rome, & premier chirurgien de sa sainteté en survivance, a communiqué en 1747 à l'académie royale de Chirurgie, dont il est associé, une dissertation imprimée dans le troisième tome de ses mémoires, dans laquelle il établit la possibilité de l'incision de l'*œsophage*, d'après plusieurs dissections anatomiques, & plusieurs expériences sur des animaux vivans. Il fait observer que l'incision doit toujours se faire à gauche, parce que l'*œsophage*, suivant la remarque de M. Winslow, n'est point couché sur le milieu des vertèbres, mais est situé à la gauche de la trachée-artère. (Y)

ŒSOPHAGIEN, en Anatomie, un des muscles du pharynx, décrit par M. Albinus sous le nom de *contracteur du pharynx*. On donne ordinairement ce nom au petit plan de fibres demi-circulaires qui se remarque au-dessous des cricopharyngiens, & qui s'attache de même qu'eux aux parties latérales externes du cartilage cricoïde.

ŒSTRE, voyez HUITRE.

ŒSTRYMNIS, PROMONTORIUM, (Géogr. anc.) Festus Avienus parle d'un promontoire, d'un golfe & d'îles qu'il nomme *Œstrymnides*. Il dit que le promontoire a le sommet de roche; que le golfe commence à ce promontoire, & que les îles sont riches en plomb & en étain. Ce dernier trait ressemble bien à l'idée que les anciens ont eu des îles Cassitérides: en ce cas le golfe peut être le golfe de France. (D. J.)

ŒSYPE, s. m. (Commerce.) c'est cette espèce de graisse ou axonge que l'on nomme plus communément *suint*, qui est adhérente à la laine de moutons & de brebis, sur-tout à celle d'entre les cuisses & de dessous la gorge.

Ceux qui lavent les laines ont soin de recueillir cette graisse, qui surnage sur l'eau où ils les lavent, & ils la mettent, après l'avoir fait passer par un linge, dans des petits barils dans lesquels les marchands Epiciers & Droguistes la reçoivent.

Le Berry, la Beauce & la Normandie sont les provinces de France qui fournissent davantage d'*œsype*, sans doute à cause des nombreux troupeaux qui s'y nourrissent. Les Normands lui donnent le nom de *si*: en Berry on l'appelle *serin*, & ailleurs *soin*.

Cette drogue doit être choisie nouvelle, d'une consistance moyenne, d'un gris de souris, sans saleté, & d'une odeur supportable. Quand elle vieillit elle ressemble à du savon sec, & s'empuantit à l'excès. Cependant elle a une propriété extraordinaire, qui est qu'après un très-long tems & une insupportable puanteur, elle acquiert une odeur agréable & approchant de celle de l'ambre gris.

ÆSIPE, (*Mat. med.*) Les anciens pharmacologistes ont attribué, suivant leur usage, beaucoup de vertus à cette graisse, qu'ils ont principalement recommandée contre les douleurs de la rate & de l'estomac, la dureté du foie, & les *nodosités* des membres; contre les ulcères du fondement & de la vulve, &c. L'usage de ce remède est absolument aboli.

(*b*)

ÆTA, (*Géogr. anc.*) longue chaîne de montagnes dans la Grece, qu'elle traverse depuis le pas des Thermophyles jusqu'au golfe d'Ambracie. L'*Æta* commence aux Thermophyles, au bord du golfe Maliac, & se termine dans la mer, auprès des îles Eschinades. Sophien dit que le nom moderne est *Burina*.

Cette montagne de Thessalie, entre le Pinde & le Parnasse, est célèbre dans l'histoire grecque, par le pas de Thermophyles, & dans la Fable, par la mort d'Hercule qui s'y brûla: d'où vient que le peuple qui habitoit au pié de l'*Æta* avoit un culte particulier pour ce héros. Ce mont étoit encore renommé par son hellébore. Enfin, comme le mont *Æta* se perd dans la mer Egée, qui est à l'extrémité de l'Europe à l'orient, les Poètes ont feint que le soleil & les étoiles se levoient derrière cette montagne, & que de-là naissoient le jour & la nuit.

(*D. J.*)

ÆTING ou ÆTINGEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la Souabe, avec titre de comté. *Long.* 28. 20. *lat.* 48. 52.

Ætingen est la patrie de Wolfius (*Jérôme*) un des habiles humanistes du xvj. siècle en Allemagne. On lui doit plusieurs bonnes traductions latines des orateurs grecs & d'autres auteurs. Il mourut de la pierre à Augsbourg en 1580, à 64 ans. Il y a eu plusieurs autres savans hommes de son nom en Allemagne & en Suisse.

ÆTING ou OTTINGEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la haute Bavière, sous la juridiction de Burckhausen. Elle est sur l'Inn, & se divise en ancienne & en nouvelle. *Long.* 30. 32. *lat.* 48. 8.

(*D. J.*)

ÆUF, dans l'*Histoire Naturelle*, c'est cette partie qui se forme dans les femelles des animaux, & qui, sous une écaille ou écorce qu'on nomme *coque*, renferme un petit animal de même espèce, dont les parties se développent & se dilatent ensuite, soit par incubation, soit par l'accession d'un suc nourricier.

Les espèces d'animaux qui produisent des *œufs* se nomment en particulier *ovipares*; & la partie de la femelle dans laquelle l'*œuf* se forme, se nomme *ovaire*. Voyez OVAIRE.

Comme de tous les *œufs* ceux des poules ou ceux dont se forment les poulets sont les plus communs & en même tems ceux qui ont été plus observés,

nous dirons quelque chose ici de leur structure & de la manière dont les poulets s'y engendrent.

La partie extérieure d'un *œuf* de poule est donc la coque, écorce blanche, mince, friable, qui renferme & garantit toutes les autres parties des injures qu'elles auroient à craindre du dehors. Immédiatement après la coque il y a une membrane commune, *membrana communis*, qui tapisse toute la cavité de la coque, & qui lui est attachée très-ferrée, excepté dans le gros bout de l'*œuf*, où on découvre entre ces deux parties une petite cavité qui peu-à-peu devient plus considérable. Dans cette membrane sont contenus les deux *albumina* ou blancs, enveloppés chacun dans sa membrane propre. Dans le milieu du blanc est le *vitellus* ou jaune, enveloppé aussi particulièrement dans son enveloppe ou membrane particulière: l'*albumen* extérieur est oblong ou ovale, & il suit la figure de la coque; l'intérieur est sphérique, & d'une substance plus crasse & plus visqueuse, & le jaune est de la même figure. A chacune de ses extrémités est un chalaza, & les deux ensemble sont comme les poles de ce microcosme: ce sont des corps blancs, denses, dont chacun est composé de trois petits globules, semblables à des grains de grêle joints ensemble. Non-seulement c'est dans ces chalazas que les différentes membranes sont jointes ou attachées ensemble, ce qui fait que les différentes liqueurs se tiennent chacune dans sa place ou sa position respective; mais ils servent encore à tenir toujours une même partie de l'*œuf* en haut, de quelque côté qu'on se tourne. Voyez CHALAZA.

Vers le milieu, entre les deux chalazas, sur le côté du jaune & dans sa membrane, est une petite vessie de la figure d'une vessie ou lentille, qu'on appelle en latin *cicatricula*, & en françois *germe*, & que quelques auteurs nomment aussi l'*ail-de-bœuf*, & qui contient une humeur dans laquelle le poulet s'engendre.

Toutes ces parties qu'on distingue dans l'*œuf* de poule, se trouvent aussi dans les autres *œufs*: l'une des parties de l'*œuf* est ce dont l'animal se forme, & le reste est destiné à sa nourriture; suivant cela, la première semence ou *stamen* du poulet est dans la cicatricule.

L'*albumen* est le suc nourricier qui sert à l'étendre & à le nourrir jusqu'à ce qu'il devienne gros, & le jaune lui sert de nourriture lorsqu'il est tout-à-fait formé, & même en partie lorsqu'il est éclos; car il reste après que l'*œuf* est éclos une bonne partie du jaune, laquelle est reçue dans le ventre du poulet comme dans un magasin, & portée de-là par les appendicula ou canal intestinal, aussi bien que par l'entenoir, dans les boyaux, & qui sert comme de lait. Voyez ECILORE & PUNCTUM SALIENS.

Un *œuf* proprement dit est ce du total de quoi l'animal se forme; tels sont ceux des mouches, des papillons, &c. qu'Aristote appelle *vermiculi*.

Il y a entre cette dernière espèce d'*œufs* & la première, cette différence, qu'au lieu que ceux de la première espèce (aussi-tôt que la femelle les a pondus) n'ont plus besoin que de chaleur & d'incubation, sans aucune nourriture extérieure, pour porter le fœtus à sa perfection; ceux de la dernière espèce, après qu'ils sont tombés de l'ovaire dans la matrice, ont besoin des sucs nourriciers de la matrice pour s'étendre & grossir: c'est aussi ce qui fait qu'ils restent plus long-tems dans la matrice que les autres.

La principale différence qui se trouve entre les *œufs* proprement dits, c'est qu'il y en a qui sont parfaits, c'est-à-dire qu'ils ne manquent d'aucune des parties que nous venons de décrire, lors même qu'ils sont dans l'ovaire ou dans la matrice; & d'autres imparfaits, qui n'ont toutes ces parties à-la-fois.

qu'après qu'ils sont pondus : tels sont les œufs des poissons, où se forme un albumen pour les garantir de l'eau lorsqu'ils sont déjà hors du corps de la mere.

Une autre différence, c'est qu'il y en a de fécondés & d'autres qui ne le sont point : les premiers sont ceux qui contiennent un sperme que le mâle injecte dans le coït, pour les disposer à la conception; les autres ne sont point imprégnés de ce sperme, & ne donnent jamais des petits par incubation, mais seulement par putréfaction. Un œuf fécondé contient les rudimens du poulet avant même que la poule ait commencé à le couvrir. Le microscope nous fait voir à découvert dans le milieu de la cicatrice la carcasse du poulet qui nage dans le *liquamen* ou l'humeur; elle est composée de cinq petites zones ou cordons que la chaleur de l'incubation future grossit en rarefiant & liquesant la matiere premiere de l'albumen, & ensuite celle du germe, & les faisant entrer dans les vaisseaux de la cicatrice pour y recevoir encore une préparation, une digestion, une assimilation & une accretion ultérieure, jusqu'à ce que le poulet devenu trop gros, ait rompu la coque & soit éclos.

On croyoit autrefois qu'il n'y avoit que les oiseaux & les poissons, avec quelques autres animaux, qui fussent produits *ab ovo*, par des œufs; mais le plus grand nombre des modernes inclinent plutôt à penser que tous les animaux & les hommes mêmes sont engendrés de cette maniere. Harvé, Graaf, Kerkringius, & quelques grands anatomistes, ont si bien défendu cette opinion, qu'elle est à-présent généralement reçue.

On voit dans les testicules des femmes de petites vésicules qui sont environ de la grosseur d'un pois verd, qu'on regarde comme des œufs: c'est ce qui a fait donner par les modernes le nom d'ovaires à ces parties, que les anciens appelloient *testicules*; ces œufs fécondés par la partie la plus volatile & la plus spiritueuse de la semence du mâle, se détachent de l'ovaire & tombent par le conduit de Fallope dans la matrice, où ils se forment & grossissent. Voyez CONCEPTION & GÉNÉRATION.

Plusieurs observations & plusieurs expériences concourent pour donner plus de poids à ce système, & pour le confirmer. M. de Saint-Maurice ayant ouvert une femme à Paris en 1682, lui trouva un fœtus parfaitement formé dans le testicule.

M. Olivier médecin de Brest, assure qu'en 1684, une femme qui étoit grosse de sept mois accoucha dans son lit d'un grand plat d'œufs, liés ensemble comme une grappe de raisin, & de différentes grosseurs, depuis celle d'une lentille, jusqu'à celle d'un œuf de pigeon. Wormius rapporte avoir vu lui-même une femme qui étoit accouchée d'un œuf; & Bartholin confirme la même chose, *Cent. prem. hist. anat. IV. p. 11.* Le même auteur dit qu'il avoit connu à Coppenhague une femme, qui au bout de douze semaines de grossesse, avoit jetté un œuf enveloppé d'une coque mollasse. Lauzonus, *Dec. 11. ann. IX. obs. xxxviii. p. 731. des mém. des curieux de la nature*, rapporte la même chose d'une autre femme grosse de sept semaines. L'œuf qu'elle rendit, n'étoit ni aussi gros qu'un œuf de poule, ni aussi petit qu'un œuf de pigeon: il étoit couvert de membranes, au lieu de coque. La membrane extérieure appelée *chorion*, étoit épaisse & sanguinolente; l'intérieure nommée *amnios*, étoit déliée & transparente; & elle renfermoit une humeur blanchâtre, dans laquelle nageoit l'embryon attaché par les vaisseaux umbilicaux, lesquels ressembloient à des fils de soie.

Bonnet dans sa lettre à Zuinger, publiée dans les éphémérides des curieux de la nature, *Déc. 11. ann.*

2. *observ. clxxxvj. p. 417.* rapporte qu'une jeune fille avoit rendu une grande quantité de petits œufs. Conrade Virfungius dit qu'en faisant l'anatomie d'une femme qui avoit une descente, il trouva dans une des trompes des œufs de différentes grosseurs. Enfin, on voit encore de semblables exemples dans Rhodius, *Cent. 111. observ. lvij.* & dans différens endroits des mémoires des curieux de la nature: de sorte que Berger dans son traité de *naturâ humanâ*, *liv. II. chap. J. p. 461.* n'hésite point de penser que la seule différence qu'il y ait entre les animaux qu'on nomme *vivipares*, & ceux qu'on appelle *ovipares*, c'est que les derniers jettent leurs œufs hors de leur corps, & les déposent dans un nid, & que leurs œufs contiennent toute la nourriture nécessaire à leur fruit; au lieu que dans les derniers, les œufs sont déposés des ovaires dans la matrice, qu'ils ont peu de suc, & que la mere fournit le reste de l'aliment.

Il n'y a pas jusqu'aux plantes dont Empedocles, & depuis Malpighi, Rallius, Fabrice d'Aquapendente, Grew, & d'autres, n'ayent prétendu que la génération se fait par des œufs. Voyez PLANTE.

D'un autre côté, nous avons plusieurs exemples où les animaux ovipares ont produit leurs petits tout vivans & sans œufs. On en rapporte en particulier d'un corbeau, d'une poule, de serpens, d'un poisson, d'anguilles, &c. Voyez Isibord, *ab Amelanxen, breviar. memorabil. n. 28. in append. mém. nat. cur. dec. 11. an. 4. p. 201.* Lyserus, *observ. VI. envoyée à Bartholin, Aldrovand. hist. serp. & dracon. p. 309.* Seb. Nuremberg, *de miraculis naturæ in Europ. c. xli. franc.* Paulin, *de anguilla, sect. prem. chap. ij. &c.*

Ce n'est pas tout: les Physiciens rapportent des exemples de mâles qui ont jetté des œufs par le fondement. Ce fait paroît si ridicule à un lecteur sage, qu'on pourroit nous blâmer de transcrire ici les passages sur lesquels on l'appuie; & ainsi nous nous contenterons de renvoyer le lecteur qui aura assez de curiosité pour les confronter aux auteurs d'où nous aurions pû les tirer: savoir, Christophe Paulin, *Cynograph. curios. sect. I. liv. III. §. 56. M. nat. cur. Dec. 11. ann. 8. observ. cxvij. p. 261. & Dec. 1. ann. 2. observ. ccl. & Dec. 11. ann. 4. append. 199.* Schculk, *hist. monast. p. 129. &c.*

M. Hotterfort pense qu'il a bien pu se faire au moins dans quelque cas, que ce qu'on avoit pris pour des œufs, ne fût que des alimens mal digérés & coagulés, ainsi qu'il l'a trouvé une fois lui-même. Quant aux œufs des femmes, Wormius & Fromann, *lib. III. de fascinat. v. 6. cap. xx. §. 9. pag. 882.* ont cru que c'étoit un effet du pouvoir du démon; mais M. Bartholin & M. Stotterfoht, se moquent avec raison de cette relation.

Gouffet, de *causis linguæ hebraicæ*, taxe le sentiment moderne de la génération *ab ovo*, d'être contraire à l'écriture; & d'autres ont cru voir dans la semence des animaux mâles, l'animal en vie & tout formé. Voyez ANIMALCULE & SEMENCE.

Malpighi fait des observations très-curieuses avec le microscope de tous les changemens qui arrivent dans l'œuf qu'une poule couve de demi-heure en demi-heure. Vossius & divers autres auteurs sont fort embarrassés de décider cette question, lequel a existé le premier de l'œuf ou de la poule, de *idol. lib. III. cap. lxxviii.*

En Egypte, on fait éclore les œufs par la chaleur d'un fourneau ou d'un four, & on en fait quelquefois éclore sept ou huit mille tout-à-la-fois. On trouve la maniere dont on se sert pour cela décrite dans les Transactions philosophiques. Voyez ECLORE. Voyez ces fours, *Pl. d'Agricul.*

On dit qu'à Tunquin on conserve les œufs pen-

dant trois ans, en les enveloppant d'une pâte faite de cendre & de saumure. La tortue fait, à ce qu'on dit, jusqu'à quinze œufs qu'elle couvre de sable, & qu'elle abandonne à la chaleur du soleil pour éclore; les œufs d'Autriche éclosent de la même manière. Villugh. *Ornithol. Lib. II. c. viij. §. 1.*

Dans les *acta eruditorum* de *Lips. Leypsik*, année 1683. p. 221. il est parlé d'un œuf de poule tout semblable aux œufs ordinaires, au milieu duquel on en trouva un autre de la grosseur d'un œuf de pigeon. Voyez SUPERFÉTATION.

Les œufs à double coque ne sont pas rares; Harvey donne fort au long dans son traité de la génération de l'animal, l'explication de cette apparence.

Chez les anciens l'œuf étoit le symbole du monde, & c'étoit une tradition parmi eux que le monde avoit été fait d'un œuf, ce qui rendit les œufs d'une grande importance dans les sacrifices de Cybele, la mere des dieux: quelques-uns de leurs faux-dieux étoient aussi venus d'un œuf.

ŒUF VUIDE, voyez VUIDE.

ŒUF DE VACHE, c'est un nom que quelques auteurs donnent à une espèce de befoard qu'on trouve dans l'estomac de la vache.

ŒUF, en *Architecture*, ornement de forme ovale qu'on pratique dans l'échinus ou quart de rond du chapiteau ionique & composite, le profil ou le contour de l'échinus s'enrichit d'œufs & d'ancres placés alternativement. Voyez nos *Pl. d'Architecture*. Voyez aussi ECHINUS, ORE, &c.

ŒUF PHILOSOPHIQUE, en *Chimie*, voyez PHILOSOPHIQUE.

ŒUF, (*Physique générale*.) on trouve quelquefois des œufs extraordinaires en petitesse, en grosseur, en figure, sans coque, sans jaune; d'autres qui ont une double coque; d'autres qui renferment un second œuf; d'autres qui contiennent des corps étrangers, comme des pois, des lentilles, des épingle, &c. Enfin, j'ai recueilli beaucoup d'observations en ce genre; mais il suffira d'en citer quelques-unes.

Le petit œuf, ou l'œuf nain, que les Ornithologistes nomment communément, *ovum centeninum*, est le dernier que la poule ponde de la saison. Cet œuf pour l'ordinaire ne contient pas de jaune, mais une espèce de glaire ou de blanc. Il n'est pas surprenant que ce dernier œuf soit si petit; mais il est assez étonnant qu'une poule ne ponde jamais que de ces œufs nains.

Malpighi vous donnera la raison pourquoi ces œufs sont stériles, & ne produisent jamais de poulets.

Il y a d'autres œufs qui surpassent de beaucoup les œufs communs en grosseur. On les nomme *ova gemellifica*; il semble même qu'Aristote s'en soit aperçu: mais il est certain qu'il n'y a que les oiseaux domestiques qui pondent de ces sortes d'œufs: ils contiennent deux blancs & deux jaunes, & M. Harvey remarque que communément ils renferment deux poulets, qui quoiqu'éclos ne vivent pas.

De tous les œufs extraordinaires, il n'y en a guère de si remarquables que ceux qui ont une double coque, & que Harvey appelle *ovum in ovo*: cet habile homme explique en même tems les causes de ce phénomène dans son traité de *generatione animalium*.

Le petit œuf renfermé dans un grand, est ordinairement de la grosseur d'une olive, pointu par le bout, couvert d'une membrane dure, épaisse, & cassante. L'humeur qu'il contient est moins jaune que dans les autres œufs.

M. Méri a montré à l'académie des Sciences un œuf de poule cuit, dont le blanc renfermoit un autre petit œuf revêtu de sa coque & de sa membrane intérieure, & rempli de la matiere blanche sans jaune.

On a fait voir à la même académie en 1745, un œuf de poule d'Inde, dans lequel étoit renfermé un autre œuf garni de sa coque. Ceux qui savent que la coque de l'œuf ne se forme que dans l'*oviductus*, ou canal qui conduit l'œuf de l'ovaire au-dehors de l'animal, sentiront combien doivent être rares les circonstances nécessaires pour produire un pareil effet.

M. Petit porta en 1742 à la même académie un petit corps oviforme d'environ dix lignes de longueur, & de cinq lignes de diamètre, qu'il avoit trouvé dans le blanc d'un œuf. Ce corps qui étoit lui-même une espèce de petit œuf, n'étoit attaché au grand que par un pédicule assez court, & qui avoit peu de consistance: on y voyoit quatre enveloppes: l'extérieure étoit assez solide, puisqu'en étant séparée, elle conservoit sa forme & se soutenoit par elle-même, ce que ne faisoient point les autres. A chaque séparation des trois premières enveloppes, ainsi prises extérieurement, le petit corps conservoit sa figure; mais on n'eut pas plutôt séparé la quatrième, que tout ce qui y étoit renfermé s'échappa en forme de blanc d'œuf sans jaune.

Il y a des poules qui par un effet de la structure de leur ovaire, pondent toujours des œufs sans jaune. Il y en a d'autres qui n'en pondent que quelquefois; savoir, lorsque dans des efforts, ou par quelque cause extérieure, le jaune de l'œuf se creve dans l'*oviductus*; mais la cause n'étant pas constante, elles en font aussi de bien conditionnés.

Quant aux poules qui pondent quelquefois des œufs sans coque, cela vient ou de quelque maladie qui irritant la trompe, leur fait chasser l'œuf avant le tems; ou bien par une grande fécondité qui ne leur donne pas le loisir de les mûrir tous: il y a des poules qui font le même jour un œuf bien conditionné, & un autre sans coque.

Le défaut d'une suffisante quantité de cette humeur dans certaines poules, peut encore en être la cause. Les œufs sans coque s'appellent œufs hardés. Voyez ŒUF HARDÉ.

Quoique beaucoup de personnes, d'ailleurs raisonnables, croient avec le peuple que les coqs pondent des œufs, & en particulier les œufs qui sont sans jaune; que ces œufs étant trouvés dans du fumier ou ailleurs, on en voit éclore des serpens ailés, qu'on appelle *basilics*; cette erreur n'a d'autre fondement qu'une ancienne tradition, que les préjugés de l'éducation & l'amour du merveilleux entretiennent.

On a trouvé quelquefois dans des œufs de poule des corps étrangers, comme des pois, des lentilles, & même une épingle. Ces pois & ces lentilles qui ont germé & porté du fruit, étoient entre le blanc & le jaune de l'œuf: peut-être que ces graines, ainsi que l'épingle dont j'ai parlé, se sont insinuées dans les poules pendant l'accouplement qui se fera fait dans un endroit où il y avoit beaucoup de pois & de lentilles: peut-être sont-ils entrés du jabot dans l'ovaire. (D. J.)

ŒUF HARDÉ, (*Hist. nat.*) il n'est pas rare de trouver des œufs de poule sans coque: on les appelle des œufs hardés. Leurs liqueurs ne sont contenues que par la membrane épaisse qui tapisse l'intérieur de la coquille des autres. Cette enveloppe cede sous le doigt en quelqu'endroit qu'on la presse: on tenteroit très-inutilement de faire éclore le poulet d'un œuf sans coque; la transpiration s'y fait avec une trop grande facilité; bien-tôt la membrane qui est sa seule enveloppe, se plisse, se ride, & se chiffonne très-irrégulièrement en différens endroits. Au bout de peu de jours l'œuf a totalement perdu sa forme, & les deux tiers, ou même les trois quarts de son volume: il ne contient plus que des matieres épais-

sies au point d'être devenues solides & dures. Peut-être néanmoins ne seroit-il pas impossible, dit M. de Réaumur, de faire développer le poulet d'un œuf hardé : mais il faudroit, ajoute-t-il, que l'art lui donnât l'équivalent de ce que la nature lui a refusé. Il faudroit suppléer par quelque enduit à la coquille qui lui manque, lui en faire une de plâtre, ou de quelque mortier, ou de quelque ciment poreux. Cette expérience qui ne seroit que curieuse, ne réussiroit sans doute, qu'après avoir été tentée bien des fois, & ne nous apprendroit rien de plus que ce que nous savons déjà sur la nécessité d'une transpiration mesurée. (D. J.)

ŒUFS, *conservation des*, (Physique générale.) il n'est pas indifférent de pouvoir conserver des œufs, & en particulier des œufs de poule, frais pendant long-tems. Tous les œufs que couve une poule, ne sont pas également frais ; si elle les a tous pondus, il y en a tel qui est de quinze à seize jours plus vieux qu'un autre. L'embryon périt dans l'œuf, lorsque l'œuf devient trop vieux, parce que l'œuf se corrompt ; mais il y vivroit quelquefois plus long-tems, si on empêchoit l'œuf de se corrompre.

Malgré la tiffure compacte de sa coque écailleuse, malgré la tiffure ferrée des membranes flexibles qui lui servent d'enveloppe immédiate, l'œuf transpire journellement, & plus il transpire & plutôt il se gâte. Il n'est personne qui ne sache que dans un œuf frais & cuit, soit mollet, soit au point d'être dur, la substance de l'œuf remplit sensiblement la coque ; & qu'au contraire il reste un vuide dans tout œuf vieux qui est cuit, & un vuide d'autant plus grand, que l'œuf est plus vieux. Ce vuide est la mesure de la quantité du liquide qui a transpiré au-travers de la coque. Aussi, pour juger si un œuf même qui n'est pas cuit, est frais, on le place entre une lumière & l'œil ; la transparence de la coque permet alors de voir que l'œuf vieux n'est pas plein dans sa partie supérieure. Mais des observations faites par les Physiciens, leur ont découvert les conduits par lesquels l'œuf peut transpirer. Ils ont vu que dans les enveloppes qui renferment le blanc & le jaune de l'œuf, il y a des conduits à air qui communiquent au-travers de la coque avec l'air extérieur. On voit où sont ces passages, lorsqu'on tient un œuf sous le récipient de la machine pneumatique dans un vase plein d'eau purgée d'air. A mesure qu'on pompe l'air du récipient, celui qui est dans l'œuf sort par des endroits où la coque lui permet de s'échapper.

Un fait qui prouve encore très-bien que la coque de l'œuf est pénétrable à l'air, c'est que le poulet prêt à éclore fait entendre sa voix avant qu'il ait commencé à becqueter sa coque, & avant qu'il l'ait même filée. On l'entend crier très-distinctement, quoique sa coque soit bien entière ; malgré sa tiffure ferrée, l'œuf transpire ; il est pour nous d'autant plus vieux, ou, pour parler plus exactement, d'autant moins bon, qu'il a transpiré davantage. Les payfans de nos provinces & des autres pays agissent comme s'ils favoient cette physique. Pour conserver long-tems leurs œufs en bon état, ils les tiennent dans des tonneaux où ils sont entourés de toutes parts de cendre bien pressée, de son, de sciure de bois de chêne, &c. cette cendre, ce son, cette sciure de bois de chene s'applique contre les coques, en bouche les pores & rend leur transpiration difficile. Les œufs ainsi conservés sont mangeables dans un tems où ils eussent été entièrement corrompus sans ces précautions.

M. de Réaumur a imaginé d'abord un meilleur moyen d'empêcher l'insensible transpiration des œufs, c'est en les enduisant d'un vernis impénétrable à l'eau ; ce vernis est composé de deux parties de gomme, laque plate, avec une partie de colo-

phone dissoute dans de l'esprit-de-vin. Une pinte d'esprit-de-vin, dans laquelle on dissout une demie livre de laque plate & un quart de livre de colophone, peut vernir 72 douzaines d'œufs, c'est-à-dire que la dépense en vernis pour chaque douzaine d'œufs ne sauroit aller à un sol ; & si l'on fait les couches très-minces, cette dépense n'iroit qu'à la moitié du prix.

Quoique la composition de ce vernis & son application soient faciles, M. de Réaumur a trouvé depuis qu'on pouvoit substituer à ce vernis une matière moins chère encore, plus connue & aisée à avoir par-tout, c'est de la graisse de mouton fraîche. Les œufs qui ont été enduits de cette graisse, se conservent frais aussi long-tems que ceux qui ont été vernis. Cette graisse ne coûte presque rien de plus que le suif ordinaire, qui réussiroit également, mais qui blefferoit l'imagination. On fait fondre de la graisse de mouton fraîche ; & après l'avoir rendue liquide, on la passe à-travers un linge, on la met dans un pot de terre, on l'échauffe près du feu, on plonge chaque œuf dans cette graisse, & on le retire sur le champ : s'il est bien frais, il peut se conserver ainsi pendant près d'une année.

On peut plonger l'œuf dans la graisse avec des pincettes, dont l'attouchement ne se feroit que dans deux points ; & quand la graisse seroit figée sur tous les autres endroits, on porteroit avec une plume ou un pinceau une petite goutte de graisse liquide sur les deux endroits qui sont restés découverts. Mais pour n'avoir plus à revenir à l'œuf après qu'il a été tiré du pot, il fera peut-être plus commode de donner à chaque œuf un lien d'un brin de fil long de 6 à 7 pouces ; on entourera l'œuf vers son milieu, c'est-à-dire à distance à-peu-près égale de ses deux bouts avec ce fil, on lui fera une ceinture arrêtée par un double nœud, lequel nœud se trouvera très-près d'un des bouts de ce fil, c'est par l'autre bout du fil qu'on tiendra l'œuf suspendu pour le plonger dans la graisse liquide. Celle qui s'attachera sur la partie du fil qui entoure l'œuf, arrêtera aussi-bien toute évaporation dans cet endroit, que celle qui sera immédiatement appliquée contre la coquille. On imaginera peut-être qu'il est difficile de mettre un œuf en équilibre sur un tour de fil, & de faire que cet œuf ne s'échappe pas ; mais pour peu qu'on l'éprouve, on trouvera le contraire.

La graisse de mouton ne communique pas le plus léger goût de graisse à l'œuf ; car quand on le retire de l'eau bouillante, il n'y a que le-dessus de la coquille qui soit un peu gras, & on emporte toute trace de graisse en frottant l'œuf avec un linge. L'enduit de graisse est préférable au vernis pour les œufs destinés à être couvés, parce qu'il est difficile de dévernir les œufs, & que l'enduit de graisse est très-aisé à enlever. Enfin on pourroit par le moyen de l'enduit de graisse transporter dans les divers pays un grand nombre d'œufs d'oiseaux étrangers, les y faire couver, & peut-être, en naturaliser plusieurs. Cependant, malgré toutes ces vérités, ni le vernis des œufs, ni leur enduit de graisse proposés l'un & l'autre par M. de Réaumur, n'ont point encore pris faveur dans ce royaume. (D. J.)

ŒUF, (Chimie.) voyez SUBSTANCES ANIMALES.

ŒUF, (Diète, Pharmac. & Mat. méd.) les œufs les plus employés à titre d'aliment sont ceux de poule. On mange aussi en Europe les œufs d'oie, de canne, de poule-d'inde, de paon, de faisan, &c. Les Africains mangent les œufs d'autruche, & ceux de crocodile. Les œufs de tortue sont un aliment très-usité dans les îles de l'Amérique.

C'est aux œufs de poule que convient principalement ce que nous allons en observer en général, & cela instruira suffisamment sur les qualités essen-

tielles des autres œufs qu'on mange quelquefois dans ce pays ; ce qui peut mériter quelque considération particulière sur les qualités spéciales des autres, par exemple, sur ceux de tortue, sera rapporté à cet article particulier. Voyez TORTUE D'AMÉRIQUE.

Les œufs de poule, que nous n'appellerons plus que les œufs, doivent être choisis les plus frais qu'il se pourra ; on veut encore qu'ils soient bien blancs & longs. On connoît à ce sujet les vers d'Horace.

*Longa quibus facies ovis erit, illa memento
Ut succi melioris, & ut magis alba rotundis
Ponere.*

Les œufs nourrissent beaucoup : ils fournissent un bon aliment, utile en santé comme en maladie. Les auteurs de diète s'accordent tous à assurer qu'ils augmentent considérablement la semence, qu'ils réveillent l'appétit vénérien, & disposent très-efficacement à le satisfaire. On les prépare de bien des manières, & on en forme différens mets qui sont d'autant plus salutaires qu'ils sont plus simples. Car toutes ces préparations recherchées où les œufs sont mêlés avec des laitages, du sucre, des parfums, &c. déguisent tellement la vraie nature de l'œuf qu'il peut y perdre toutes ses bonnes qualités. Il est observé même que les laitages chargés d'œufs subissant dans les premières voies, l'altération à laquelle ils sont naturellement sujets, la communiquent aux œufs, & que la corruption d'un pareil mélange devient pire que n'auroit été celle du lait seul. On peut donc établir que tous ces mélanges délicats d'œufs & de lait, comme crèmes, &c. sont des alimens au moins suspects, comme le lait. Voyez LAIT. Quant à la meilleure façon de préparer les œufs seuls, on peut la déterminer d'après cette seule règle ; savoir qu'en général ils doivent être modérément cuits ; la raison en est, dit Louis Lémery, que quand ils le sont trop peu, ils demeurent encore glaireux, & par conséquent difficiles à digérer. Quand au contraire ils sont trop cuits, la chaleur en a dissipé les parties aqueuses, qui servoient à étendre les autres principes de l'œuf, & à leur donner de la fluidité ; or ces principes se trouvant dépourvus de leur humidité naturelle, s'approchent & s'unissent étroitement les uns aux autres, & forment un corps compact, resserré en ses parties, pesant à l'estomac. Ainsi l'œuf ne doit être ni glaireux, ni dur, mais d'une substance molle & humide, comme on le peut voir par ce vers de l'école de Salerne.

Si sumas ovum, molle sit atque novum.
Lémery, *Traité des alimens.*

Il est assez reçu que les œufs échauffent beaucoup, quand ils sont vieux ; cette qualité n'est pas annoncée par des effets assez déterminés, mais il est toujours sûr qu'ils sont d'un goût désagréable, & qu'ils sont plus sujets à se corrompre dans l'estomac que les frais.

Les plus mauvais de tous sont donc les vieux œufs durs, tels que les œufs de Pâques qu'on vend au peuple à Paris & dans plusieurs autres pays. Ces œufs sont sujets à peser sur l'estomac, à exciter des rapports fétides & âcres, des coliques, en un mot des vraies indigestions d'autant plus fâcheuses qu'elles sont ordinairement accompagnées de constipation ; car la propriété de resserrer le ventre qu'on attribue communément aux œufs durs, est très-réelle. Nous ne saurions cependant approuver la pratique fondée sur cette propriété qui fait des œufs durs un remède populaire & domestique contre les dévoi-mens.

Les auteurs de diète ont rapporté plusieurs signes, auxquels on peut reconnoître si les œufs sont frais ou non ; mais les paysannes & les plus grossières cui-

sinieres en savent plus, à cet égard, que n'en peuvent apprendre tous les préceptes écrits.

Mais quant à l'art de les conserver dans cet état de fraîcheur, il faut rendre justice à la science, elle a été plus loin que l'économie rustique. Le principal secret qu'avoit découvert celui-ci, & qui est encore en usage dans les campagnes consistoit à les garder sous l'eau ; mais M. Réaumur ayant considéré que les œufs ne perdoient leur état de fraîcheur que par une évaporation qui se faisoit à-travers les pores de leur coquille, laquelle en diminuant le volume des liqueurs dont l'œuf est formé, exposoit ces liqueurs à une altération spontanée, une espèce de fermentation, un commencement de corruption, en un mot aux inconvéniens auxquels sont sujets les liqueurs fermentables gardées en *vuide* ; il pensa que si l'on enduisoit les œufs d'un vernis qui empêchât cette transpiration, on parviendroit à retarder considérablement leur corruption. Le succès répondit à ses espérances : des œufs enduits d'un vernis à l'esprit-de-vin quelconque, d'une légère couche de cire, d'un mélange de cire & de poix résine, de graisse de mouton, &c. se conservent pendant plusieurs mois, & même pendant des années entières dans l'état de la plus parfaite fraîcheur. Les enduits de colle de poisson, de gomme arabique &c. arrêtent moins parfaitement cette transpiration, parce que la liqueur que l'œuf exhale étant aqueuse, peut dissoudre une partie de ces dernières substances, & se frayer ainsi quelques routes. On conserve aussi très-bien les œufs sous l'huile, mais cette liqueur bouche les pores bien moins exactement que les matières grasses & résineuses concretes. Le suif y seroit très-bon, mais quoiqu'on puisse l'enlever facilement, l'idée de son emploi est toujours dégoûtante. M. de Réaumur donne la préférence à la graisse de mouton, parce qu'elle coûte très-peu, & qu'elle se sépare facilement de l'œuf en le faisant tremper dans l'eau chaude. La manière de les enduire de graisse de mouton proposée par cet académicien, est fort simple & plus facile dans l'exécution, comme il l'observe lui-même, qu'on ne seroit tenté de croire d'abord. Il ne s'agit que de suspendre un œuf à un fil, dans lequel on l'engage comme dans une espèce de ceinture au moyen d'un nœud coulant, & de le tremper une seule fois dans de la graisse fondue sur le feu. Voyez l'*Histoire des insectes* de M. de Réaumur, tome II. & *Mémoires de l'académie royale des Sciences*, année 1735.

Ce que nous avons dit des œufs jusqu'à présent convient à l'œuf entier, c'est-à-dire au blanc & au jaune mangés ensemble, & se tempérant mutuellement ; car chacune de ces substances considérée en particulier a des qualités diététiques différentes. Le blanc ou partie glaireuse est beaucoup plus nourrissante, c'est à celle-là que convient principalement l'exagération d'Avicenne qui dit des œufs qu'ils engendrent autant de sang qu'ils pesent. Le jaune est moins nourrissant & plus échauffant ; c'est à cette substance qu'appartient spécialement la qualité aphrodisiaque ou excitant à l'amour, observée dans les œufs.

Boerhaave, qui a donné dans sa chimie un long examen du blanc d'œuf sans dire un mot du jaune, observe que cette matière albumineuse étant portée jusqu'à la putréfaction vraiment alcaline, produit les plus terribles effets dans le corps animal, prise en la plus petite quantité, *pauillum*, & même que sa seule odeur dissout les humeurs de notre corps à l'égal du venin de la peste, *solo putrido halitu suo humores corporis nostri mirificè dissolvit instar veneni pestilentialis*. Cette proposition ne nous paroît guère moins outrée que celle de ce singulier Hecquet, qui dit dans son *Traité des dispenses du carême*, qu'un œuf

est une quintessence naturelle, un soufre, un volatile, un feu prêt à s'allumer.

Plusieurs auteurs ont accordé aux œufs des vertus vraiment médicamenteuses. Hippocrate recommande les blancs d'œufs battus dans de l'eau de fontaine comme une boisson humectante, rafraîchissante & laxative, très-propre aux fébricitans, &c. Tout le monde connoît l'usage des bouillons à la reine, dont la base est le jaune d'œuf dans la toux & dans les coliques bilieuses. Ce dernier usage qui est le moins connu, peut être cependant regardé comme le meilleur par l'analogie qu'a le jaune d'œuf avec la bile, qu'il est capable d'adoucir en s'y unissant.

La même qualité du jaune d'œuf, savoir, sa qualité analogue à la bile, c'est-à-dire, savonneuse, capable de servir de moyen d'union entre les substances huileuses & les aqueuses, le rend très-propre à appaiser les tranchées violentes, & les autres accidens qui suivent quelquefois l'usage des violens purgatifs résineux : car le jaune d'œuf est capable de s'unir chimiquement à ces résines, & de les disposer par là à être dissoutes & entraînées par les liqueurs aqueuses, soit celles que fournissent les glandes des intestins, soit celles qu'on peut donner aux malades à dessein, quelque tems après lui avoir fait prendre des jaunes d'œuf.

On l'emploie d'avance au même usage, c'est-à-dire à prévenir ces accidens, si on ne donne ces résines âcres, qu'après les avoir dissoutes dans une suffisante quantité de jaune d'œuf, & étendus ensuite en triturant dans suffisante quantité d'eau, ce qui produit l'espece d'émulsion purgative dont il est parlé à la fin de l'article ÉMULSION. Voyez cet article.

Les baumes & les huiles essentielles peuvent aussi commodément être unis aux jaunes d'œuf, comme au sucre, pour l'usage médicinal : ce composé, qu'on pourroit appeler éléoon, est entièrement analogue à l'éléosaccharum. Voyez cet article.

On trouve dans la pharmacopée de Paris un looch d'œuf, qui est un mélange d'huile d'amandes douces, de sirop & d'eaux distillées fait par le moyen d'un jaune d'œuf : l'union que tous ces ingrédients contractent, est très-légère ; ainsi on peut en évaluer l'action particulière par les vertus respectives de ces différens ingrédients : quant à sa qualité commune ou collective, celle qu'elle doit à sa forme, à sa consistance de looch, & à la manière de l'appliquer, voyez LOOCH.

Le jaune d'œuf trituré avec de la térébenthine, ou un autre baume naturel pour en composer les digestifs ordinaires des chirurgiens, exerce dans ce mélange la même propriété : il se combine avec ces baumes, en corrige par-là la ténacité & l'âcreté, les rend en partie miscibles aux suc lymphatiques & capables d'être enlevés de dessus la peau par des lotions aqueuses. Au reste, il ne leur communique cependant ces propriétés qu'à demi, parce qu'il n'entre point dans ce mélange en assez grande quantité.

Le jaune d'œuf employé à la liaison des sausses, y opere encore par la même propriété : il sert à faire disparaître une graisse fondue qui y furnage en la combinant, la liant avec la partie aqueuse qui fait la base de ces sausses.

L'huile par expression retinée des jaunes d'œufs durcis, passe pour éminemment adoucissante dans l'usage extérieur ; mais elle ne possède évidemment que les qualités communes des huiles par expression. Voyez le mot HUILE.

Le blanc d'œuf est l'instrument chimique le plus usité de la clarification. Voyez CLARIFICATION.

La propriété qu'a le blanc d'œuf dur exposé dans un lieu humide, de se resoudre en partie en liqueur, d'éprouver une espece de défaillance, le rend pro-

pre à dissoudre certaines substances dont on le remplit après en avoir séparé le jaune : les œufs durs ainsi chargés de myrrhe, fournissent l'huile de myrrhe par défaillance, voyez MYRRHE ; chargés de vitriol blanc & d'iris de Florence en poudre, un collyre fort usité, &c.

Le blanc d'œuf entre dans la composition du sucre d'orge, de la pâte de réglisse blanche & de celle de guimauve, &c.

Enfin les coques ou coquilles d'œuf se préparent sur le porphyre pour l'usage médicinal : c'est un absorbant absolument analogue aux yeux d'écrevisse, aux écailles d'huitre, aux perles, à la nacre (voyez ces articles), & par conséquent on ne peut pas moins précieux. C'est par un pur caprice de mode que quelques personnes se sont avisées depuis quelque tems de porter dans leur poche une boîte de coquilles d'œufs porphyrisées, qu'on envoie de Louvain. Cette substance terreuse est un des ingrédients du remède de mademoiselle Stephens. Voyez REMÈDE de mademoiselle Stephens.

ŒUFS DES INSECTES. (Hist. nat. des insect.) la manière dont les insectes mâles commercent avec les femelles, quoique très-variée, rend la femelle féconde, & la met en état de pondre des œufs lorsqu'il en est tems.

La variété qu'il y a entre ces œufs est incroyable, soit en grosseur, soit en figures, soit en couleurs. Les figures les plus ordinaires de leurs œufs sont la ronde, l'ovale & la conique : les œufs des araignées & d'un grand nombre de papillons, quoique ronds, sont encore distingués par bien des variétés ; mais il faut remarquer que dans ces mêmes figures il y a beaucoup de plus ou de moins, & que les unes approchent plus des figures dont on vient de parler que les autres. Pour ce qui regarde les couleurs, la différence est plus sensible. Les uns, comme ceux de quelques araignées, ont l'éclat de petites perles ; les autres, comme ceux des vers-à-foie, sont d'un jaune de millet ; on en trouve aussi d'un jaune de soufre, d'un jaune d'or & d'un jaune de bois. Enfin il y en a de verds & de bruns ; & parmi ces derniers, on en distingue de diverses especes de bruns, comme le jaunâtre, le rougeâtre, le châtain, &c.

La matière renfermée dans ces œufs (car la plupart des insectes sont ovipares) est d'abord d'une substance humide, dont se forme l'insecte même qui en sort quand il est formé.

Tous les insectes ne demeurent pas le même espace de tems dans leurs œufs. Quelques heures suffisent aux uns, tandis qu'il faut plusieurs jours, & souvent même plusieurs mois aux autres pour éclore. Les œufs qui pendant l'hiver ont été dans un endroit chaud, éclosent plutôt qu'ils ne le devroient, selon le cours de la nature. Les œufs fraîchement pondus sont très-mous ; mais au bout de quelques minutes ils se durcissent. D'abord on n'y apperçoit qu'une matière aqueuse, mais bientôt après on découvre dans le milieu un point obscur, que Swammerdan croit être la tête de l'insecte, qui prend la première, selon lui, sa consistance & sa couleur.

L'insecte est plié avec tant d'art, que malgré la petitesse de son appartement, il ne manque pas de place pour former tous les membres qu'il doit avoir. On ne peut s'empêcher, en voyant ces merveilles, d'admirer la puissance de celui qui a su mettre tant de choses dans un si petit espace. Un très-grand nombre d'insectes semblent n'avoir presque d'autre soin pour leurs œufs, que celui de les placer dans des endroits où leurs petits, dès qu'ils seront éclos, trouveront une nourriture convenable. Aussi est-ce alors tout le soin que demandent ces œufs, & que le plus souvent les meres ne peuvent prendre, puisque quantité d'entr'elles meurent peu après qu'elles ont pon-

du ; ce soin cependant n'est pas toujours borné-là , bien des fois il est accompagné d'autres précautions.

Plusieurs enveloppent leurs œufs dans un tissu de cire très-ferré ; d'autres le couvrent d'une couche de poils tirés de leur corps. Quelques especes les arrangent dans un amas d'humeur visqueuse , qui se durcissant à l'air , les garantit de tout accident. Il y en a qui font plusieurs incisions obliques dans une feuille , & cachent dans chacune de ces incisions un œuf. On en voit qui ont soin de placer leurs œufs derrière l'écorce des arbres , & dans des endroits où ils sont entièrement à couvert de la pluie , du mauvais tems & de la trop grande ardeur du soleil. Quelques-uns ont l'art d'ouvrir les nervures des feuilles & d'y pondre leurs œufs ; de maniere qu'il se forme autour d'eux une excroissance qui leur sert tout-à-la-fois d'abri , & aux petits éclos d'alimens. Il y en a qui enveloppent leurs œufs d'une substance molle qui fait la première nourriture de ces animaux naissans , avant qu'ils soient en état de supporter des alimens plus solides , & de se les procurer. D'autres enfin font un trou en terre , & après y avoir porté une provision suffisante de nourriture , ils y placent leur ponte.

Si un grand nombre d'insectes , après avoir ainsi placé leurs œufs , les abandonnent au hasard , il y en a d'autres qui ne les abandonnent jamais ; tels sont par exemple quelques fortes d'araignées qui ne vont nulle part , sans porter avec elles dans une espece d'enveloppe tous les œufs qu'elles ont pondus. L'attachement qu'elles ont pour ces œufs est si grand , qu'elles s'exposent aux plus grands périls plutôt que de les quitter. Telles sont encore les abeilles , les guêpes , les frélons & plusieurs mouches de cet ordre. Les soins que les fourmis ont de leurs petits va encore plus loin , car ils s'étendent jusqu'aux nymphes dans lesquels ils doivent se changer. Les insectes ayant en général tant de soin de leurs œufs , il est aisé de comprendre la multitude incroyable de ces petits animaux sur la terre , dont une partie périt au bout d'un certain tems , & l'autre sert à nourrir les oiseaux & autres animaux qui en doivent subsister. (D. J.)

ŒUF DE SERPENT , (Littérat.) Une grande superstition des druides regardoit l'œuf des serpens. Selon ces anciens prêtres gaulois , les serpens formoient cet œuf de leur propre bave , lorsqu'ils étoient plusieurs entortillés ensemble. Dès que cet œuf étoit formé , il s'élevoit en l'air au sifflement des serpens , & il falloit , pour conserver sa vertu , l'attraper lorsqu'il tomboit ; mais celui qui l'avoit ainsi pris montoit d'abord à cheval pour s'enfuir , & s'éloignoit au plus vite , parce que les serpens , jaloux de leur production , ne manquoient pas de poursuivre celui qui la leur enlevoit , jusqu'à ce que quelque riviere arrêtât leur poursuite.

Dès que quelqu'un avoit été assez heureux pour avoir un de ces œufs , on en faisoit l'essai en le jettant dans l'eau , après l'avoir entouré d'un petit cercle d'or ; & pour être trouvé bon , il falloit qu'il furnageât ; alors cet œuf avoit la vertu de procurer à celui qui le possédoit gain de cause dans tous ses différends , & de lui faire obtenir , quand il le desiroit , un libre accès auprès des rois mêmes.

Les druides recherchoient avec grand soin cet œuf , se vantoient souvent de l'avoir trouvé , & en vendoient à ceux qui avoient assez de crédulité pour ajouter foi à toutes leurs rêveries. Pline , en traitant ce manège de vaine superstition , nous apprend que l'empereur Claude fit mourir un chevalier romain du pays des Vocontiens (de la Provence) , pour cette seule raison qu'il portoit un de ces œufs dans son sein , dans la vue de gagner un grand procès. Il nous reste un ancien monument sur lequel

font deux serpens , dont l'un tient dans la gueule un œuf que l'autre façonne avec sa bave. (D. J.)

ŒUFS DE MER , (Hist. nat.) ce sont des échinites ou ourfins pétrifiés.

ŒUFS DE SERPENS , (Hist. natur.) *ovum anguim* , nom donné par Boèce de Boot & par quelques autres naturalistes à une espece d'échinites ou d'ourfins pétrifiés.

ŒUF PHILOSOPHIQUE , espece de petit matras ayant la forme d'un œuf , & portant son cou à l'un de ses bouts , c'est-à-dire selon la direction de son grand diametre. Ce vaisseau doit être fait d'un verre très-épais & très fort. On l'emploie aux digestions de certaines matieres peu volatiles , & ordinairement métalliques , qu'on y enferme en le scellant hermétiquement. (b)

ŒUF DES DRUIDES , (Hist. anc.) chez les Celtes ou les premiers habitans des Gaules , les druides ou prêtres exerçoient la Médecine ; ils attribuoient sur-tout des vertus merveilleuses à ce qu'ils appelloient l'œuf des serpens. Cet œuf prétendu étoit formé , selon eux , par l'accouplement d'un grand nombre de serpens entortillés les uns dans les autres : aussi-tôt que ces serpens commençoient à siffler , l'œuf s'élevoit en l'air , & il falloit le saisir avant qu'il fût retombé à terre ; aussi-tôt après il falloit monter à cheval , & fuir au galop pour éviter la fureur des serpens , qui ne s'arrêtoient que lorsque le cavalier avoit franchi quelque riviere. Voyez Pline , Hist. nat. liv. XXIX. ch. iij. Voyez plus haut ŒUFS DE SERPENT.

ŒUF D'ORPHÉE , (Hist. anc.) symbole mystérieux dont se servoit cet ancien poète philosophe , pour désigner la force intérieure & le principe de fécondité dont toute la terre est impregnée , puisque tout y pousse , tout y végete , tout y renaît. Les Egyptiens & les Phéniciens avoient adopté le même symbole , mais avec quelque augmentation ; les premiers en représentant un jeune homme avec un œuf qui lui sort de la bouche ; les autres en mettant cet œuf dans celle d'un serpent dressé sur sa queue. On conjecture que par-là les Egyptiens , naturellement présomptueux , vouloient faire entendre que toute la terre appartient à l'homme , & qu'elle n'est fertile que pour ses besoins. Les Phéniciens au contraire , plus retenus , se contentoient de montrer que si l'homme a sur les choses insensibles un empire très-étendu , il en a moins sur les animaux , dont quelques-uns disputent avec lui de force , d'adresse & de ruses. Les Grecs , qui respectoient trop Orphée pour avoir négligé une de ses principales idées , assignerent à la terre une figure ovale. Voyez l'Histoire critique de la Philosophie par M. Deslandes. (G)

ŒUF D'OSIRIS , (Hist. anc.) les Egyptiens , si l'on en croit Hérodote , racontaient qu'Osiris avoit enfermé dans un œuf douze figures pyramidales blanches pour marquer les biens infinis dont il vouloit combler les hommes ; mais que Typhon son frere ayant trouvé le moyen d'ouvrir cet œuf , y avoit introduit secrettement douze autres pyramides noires , & que par ce moyen le mal se trouvoit toujours mêlé avec le bien. Ils exprimoient par ces symboles l'opposition des deux principes du bien & du mal qu'ils admettoient , mais dont cette explication ne concilioit pas les contrariétés. (G)

ŒUFS , en terme de Metteur en œuvre , sont de petites castolettes ou boîtes de senteur qui sont suspendues à chaque côté de la chaîne d'un étui de piece. Voyez ÉTUI DE PIECE.

ŒUF , (Rafin. de sucre.) on nomme ainsi dans les moulins à sucre , le bout du pivot du grand tambour , à cause qu'il a la figure de la moitié d'un œuf d'oye. Cette piece s'ajoute au pivot , & y tient par le moyen d'une ouverture barlongue qu'on y fait à

elle est d'un fer acéré posée sur une platine ou crapaudine de même matière.

ŒUIL, L', (Géog.) petite rivière de France dans le Bourbonnois. Elle a sept ou huit sources, qui forment au-dessous de Cosne une petite rivière, laquelle se perd dans le Cher à Valigni, aux confins du Berry.

ŒUVRE, f. m. & f. (Gramm. Critiq. sacrée.) ce terme a plusieurs significations dont voici les principales. 1°. Il se prend pour ouvrage des mains : & adoraverunt opus manuum suarum. Ps. cxxxiv. 15. Il signifie 2°. les productions de la nature : mentietur opus olivæ, le fruit de l'olivier manquera. 3°. La délivrance du peuple juif : Domine, opus tuum vivifica; Seigneur, accomplissez votre ouvrage. 4°. Les bienfaits : meditatus sum in omnibus operibus tuis, Ps. lxxj. 12. j'ai médité sur toutes les graces dont vous nous avez comblé. 5°. Les châtimens. 6°. La récompense & le prix du travail : non morabitur opus mercenarii apud te. Levit. xix. 13. 7°. Les actions morales bonnes ou mauvaises. (D. J.)

ŒUVRE, (Métallurgie.) lorsque l'on traite dans une fonderie des mines qui contiennent de l'argent, ou ces mines renferment déjà par elles-mêmes du plomb, ou l'on est obligé d'y joindre ce métal avant que de faire fondre la mine : après avoir fait ce mélange, on fond le tout, & de cette fonte il en résulte une matière qu'on appelle l'œuvre, en allemand *werk*; ce n'est autre chose que du plomb qui s'est chargé de l'argent qui étoit contenu dans la mine avec laquelle on l'a mêlé, aussi bien que des substances étrangères, du soufre, de l'arsenic, du cuivre, &c. qui se trouvoient dans cette mine d'argent. Pour dégager ensuite l'argent du plomb & des autres substances avec lesquelles il est joint dans l'œuvre, on le fait passer par la grande coupelle, après avoir préalablement fait l'essai de l'œuvre pour savoir combien il contient d'argent.

L'on nomme aussi œuvre ou plomb d'œuvre celui qui découle du fourneau dans l'opération appelée liquation, & qui a servi à dégager l'argent qui étoit contenu dans le cuivre noir. Voyez LIQUATION. (—)

ŒUVRE, (Hydr.) on dit qu'un bassin a dans œuvre tant de toises, pour exprimer qu'il tient entre ses murs tant de superficie d'eau. On dit même hors d'œuvre, quand on parle du dehors d'un ouvrage. Ce terme s'emploie très-à propos pour les escaliers, perrons, balcons & cabinets qui excèdent le bâtiment. (K)

ŒUVRE, f. m. (Archit. civile.) ce terme a plusieurs significations dans l'art de bâtir. Mettre en œuvre, c'est employer quelque matière pour lui donner une forme & la poser en place : dans œuvre & hors d'œuvre, c'est prendre des mesures du dedans & du dehors d'un bâtiment : sous œuvre ; on dit reprendre un bâtiment sous œuvre, quand on le rebâtit par le pié : hors d'œuvre ; on dit qu'un cabinet, qu'un escalier, ou qu'une galerie est hors d'œuvre, quand elle n'est attachée que par un de ses côtés à un corps de logis. Daviler.

ŒUVRE D'ÉGLISE, f. f. (Archit. civile.) c'est dans la nef d'une église, un banc où s'asseoient les marguilliers, & qui a au-devant un coffre ou table sur laquelle on expose les reliques : ce banc est ordinairement adossé contre une cloison à jour, avec aîles aux côtés, qui portent un dais ou chapiteau, & le tout est enrichi d'architecture & de sculpture. L'œuvre de saint Germain l'Auxerrois est une des plus belles œuvres de Paris. (D. J.)

ŒUVRES DE MARÉE, (Marine.) c'est le radoub & le carénage que l'on donne aux vaisseaux.

Œuvres vives, ce sont les parties du vaisseau qui entrent dans l'eau.

Œuvres mortes, comprennent toutes les parties du

vaisseau qui sont hors de l'eau, ou bien tous les hauts d'un vaisseau, telle que la dunette, l'acastillage, les galeries, bouteilles, feignes, couronnement, vergues & hunes.

Quelques-uns disent que les œuvres vives sont toutes les parties du corps du bâtiment comprises depuis la quille jusqu'au vibord ou au pont d'en-haut. (Z)

ŒUVRES DU POIDS, (Comm.) on appelle à Paris marchandises d'œuvres du poids quelques-unes des marchandises qui sont sujettes au droit de poids-roi établi dans cette ville. Voyez POIDS-LE-ROI.

ŒUVRE, f. m. ce mot est masculin pour signifier un des ouvrages de musique d'un auteur. Voyez OPÉRA. (S)

ŒUVRE, terme d'Artisans ; on dit du bois, du fer, du cuivre mis en œuvre. Un diamant mis en œuvre, est celui que le lapidaire a taillé, & à qui il a donné la figure qui lui convient pour en faire une table, un brillant, ou une rose : il se dit aussi par opposition au diamant brut, c'est-à-dire qui est encore tel qu'il est sorti de la carrière. (D. J.)

ŒUVRE, main d', (Manufacture.) on appelle main d'œuvre, dans les manufactures, ce qu'on donne aux ouvriers pour le prix & salaires des ouvrages qu'ils ont fabriqués : ainsi on dit, ce drap coûte quarante sols par aune de main d'œuvre, pour dire qu'on en a donné quarante sols par aune au tisserand.

ŒUVRES BLANCHES, (Taillanderie.) ce sont proprement les gros ouvrages de fer tranchans & coupans, qui se blanchissent, ou plutôt qui s'éguissent sous la meule, comme les coignées, besiguës, ébauchoirs, ciseaux, terriers, essettes, tarrots, planes, hâches, doloires, arrondissoirs, grandes scies, grands couteaux, serpes, bêches, ratissoires, couperets, faux, faucilles, houes, hoyaux, & autres tels outils & instrumens servant aux Charpentiers, Charrons, Menuisiers, Tourneurs, Tonneliers, Jardiniers, Bouchers, Pâtissiers, &c. On met aussi dans cette première classe les griffons, & outils de Tireurs d'or & d'argent, & les marteaux & enclumes pour Potiers d'étain, Orfèvres & batteurs de paillettes. (D. J.)

ŒUVRES, maître des, (Antiq. rom.) les Romains n'avoient qu'un seul maître des œuvres, il n'étoit pas citoyen, & il ne lui étoit pas permis de demeurer ni de loger dans Rome ; son office consistoit à attacher le criminel au gibet. L'empereur Claude étant à Trivoli, eut la basse curiosité de voir exécuter des criminels, qu'on devoit punir d'un supplice ordinaire ; mais il fut obligé d'attendre jusqu'au soir, parce qu'il fallut aller chercher le maître des œuvres qui étoit alors occupé à Rome même. Cet office ne paroît pas avoir subsisté dans les premiers tems chez les Romains ; car dans l'affaire d'Horace, c'est à un licteur que le roi s'adresse pour l'attacher à l'arbre funeste, en cas qu'il fût condamné : dans la suite on vit les soldats romains faire la même fonction que les licteurs, fustiger & trancher la tête. (D. J.)

O F

OFANTO L', (Géogr.) les François disent l'Ofante, rivière du royaume de Naples, qui traverse la Pouille de l'ouest à l'est, & tombe dans le golfe de Venise : sa source est dans la principauté ultérieure, proche de Conza, & sépare dans son cours le Capitanat de la terre de Bari & du Basilicat.

Cette rivière se nomme en latin *Aufidus*, & Horace en a fait une peinture des plus animées. « C'est » ainsi, dit-il, que l'Ofanto, qui baigne les campa-

» gnes de la Pouille, enfile ses eaux courroucées, &
 » menace de ruiner par ses débordemens l'espérance
 » du laboureur, en roulant avec furie ses flots mu-
 » giffans ».

*Sic tauriformis volvitur Aufidus
 Qui regna Dauni præstuit appuli,
 Cum sævit, horrendamque cultis
 Diluviem meditatatur agris.*

Liv. IV. Ode xiv.

Voilà des images & de la poésie. *Tauriformis Aufidus*; l'*Ofanto* jettant des gémissemens se courrouce, entre en fureur, *sævité*; il forme des desseins, *meditatatur*; quels desseins? de ramasser un déluge d'eau, *diluvium horrendam cultis agris*, & de décharger sa colere; enfin l'exécution suit de près les préparatifs, il franchit ses rives, il se roule au milieu des campagnes, & traîne avec lui le ravage & la désolation. (D. J.)

OF AVAI, (*Hist. mod. superstition.*) c'est ainsi que l'on nomme au Japon une petite boîte longue d'un pié & d'environ deux pouces de largeur, remplie de bâtons fort menus, autour desquels on entortille des papiers découpés: ce mot signifie *grande purification*, ou *remission totale des péchés*, parce que les canusi ou desservans des temples de la province d'Isje, donnent ces sortes de boîtes aux pelerins qui sont venus faire leurs dévotions dans les temples de cette province, respectés par tous les Japonois qui professent la religion du Sintos. Ces pelerins reçoivent cette boîte avec la plus profonde vénération, & lorsqu'ils sont de retour chez eux ils la conservent soigneusement dans une niche faite exprès, quoique leurs vertus soient limitées au terme d'une année, parce qu'il est de l'intérêt des canusi que l'on recommence souvent des pèlerinages, dont ils reconnoissent mieux que personne l'utilité. Voyez SIAGA.

OFFA DE VAN-HELMONT, (*Chimie.*) quelques auteurs françois ont aussi dit *soupe*; il eut au moins fallu dire *bouillie*, pour représenter la chose dont il s'agit; mais *offa* vaut mieux; il est devenu technique même en françois. On connoît sous ce nom en Chimie un précipité très-abondant, qui résulte du mélange de l'esprit-de-vin, & d'un esprit alkali volatil, ou sel alkali volatil résout; ce précipité n'est autre chose que l'alkali volatil même, séparé de l'eau qui le tenoit en dissolution, & qui l'a abandonné pour s'unir à l'esprit-de-vin avec lequel elle a plus d'affinité. Il est donc clair que ce n'est là qu'une fausse coagulation. Voyez COAGULATION. Van-Helmont de qui nous vient cette expérience, & le nom de cette production chimique, en parle en ces termes dans son traité de *lithiasi*, chap. iij. n°. 5. *miseris spiritum urinæ, aquâ vitæ dephlegmatæ: atque in momento, ambo simul, in offam albam coagulata sunt, mirè tamen fugacem atque subtilem.* Ce phénomène n'est pas unique en Chimie: au contraire on connoît des précipités qui occupent tant de volume dans la liqueur où ils sont formés, qu'ils sont capables de l'absorber & de la faire disparaître toute entière, en sorte que deux liqueurs qu'on a mêlées pour opérer cette précipitation sont sensiblement changées en un corps dur ou assez consistant pour prendre & retenir, à la manière des solides, toutes les formes qu'on veut lui donner. Tel est le précipité de l'huile de chaux, ou solution de sel ammoniac fixe par l'huile de tartre par défaillance, ou par une lessive convenablement chargée d'alkali fixe nitreux. Voyez RECRÉATIONS CHIMIQUES & PRÉCIPITÉ. (b)

OFFE, f. f. (*Comm. de péche.*) espece de jonc qui vient d'Alicante en Espagne, & dont on tire un grand usage en Provence, particulièrement pour

faire des filets à prendre du poisson.

OFFENBURG, (*Géog.*) petite ville impériale d'Allemagne, au cercle de Suabe dans l'Ortuau: les François la prirent en 1689. Elle est à 5 lieues S. E. de Strasbourg, 88 O. de Bade. Long. 23°. 37'. 14". lat. 48°. 28'. 11". (D. J.)

OFFENDICES, f. f. pl. (*Hist. anc.*) bandes qui descendoient des deux côtés des mitres ou bonnets des flamines & qu'ils nouoient sous le menton: si le bonnet d'un flamine lui tomboit de la tête pendant le sacrifice, il perdoit sa place.

OFFENSE, f. f. OFFENSER, OFFENSEUR, OFFENSÉ, (*Gramm. & Morale.*) l'*offense* est toute action injuste considérée relativement au tort qu'un autre en reçoit, ou dans sa personne ou dans la considération publique, ou dans sa fortune. On *offense* de propos & de fait. Il est des *offenses* qu'on ne peut mépriser; il n'y a que celui qui l'a reçue qui en puisse connoître toute la griéveté; on les repousse diversement selon l'esprit de la nation. Les Romains qui ne portèrent point d'armes durant la paix, traduisoient l'*offenseur* devant les lois; nous avons des lois comme les Romains, & nous nous vengeons de l'*offense* comme des barbares. Il n'y a presque pas un chrétien qui puisse faire sa priere du matin sans appeler sur lui-même la colere & la vengeance de Dieu: s'il se souvient encore de l'*offense* qu'il a reçue, quand il prononce ces mots: *pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés*; c'est comme s'il disoit: j'ai la haine au fond du cœur, je brûle d'exercer mon ressentiment; Dieu que j'ai *offensé*, je consens que tu en uses envers moi, comme j'en userois envers mon ennemi, s'il étoit en ma puissance. La philosophie s'accorde avec la religion pour inviter au pardon de l'*offense*. Les Stoïciens, les Platoniciens ne vouloient pas qu'on se vengeât; il n'y a presque aucune proportion entre l'*offense* & la réparation ordonnée par les lois. Une injure & une somme d'argent, ou une douleur corporelle, sont deux choses hétérogenes & incommensurables. La lumiere de la vérité *offense* singulièrement certains hommes accoutumés aux ténèbres; la leur présenter, c'est introduire un rayon du soleil dans un nid de hiboux, il ne sert qu'à blesser leurs yeux & à exciter leurs cris. Pour vivre heureux, il faudroit n'*offenser* personne & ne s'*offenser* de rien; mais cela est bien difficile, l'un suppose trop d'attention, & l'autre trop d'insensibilité.

OFFENSIF, adj. (*Gramm.*) corrélatif de défensif; on dit *armes offensives & défensives*, c'est-à-dire propres pour l'attaque & pour la défense; une ligue *offensive & défensive*, c'est-à-dire que la condition est qu'on se réunira soit qu'il faille attaquer ou se défendre.

OFFEQUE, (*Hist. nat. Botan.*) racine qui croît dans l'île de Madagascar; elle est fort amère, mais on lui enleve ce goût en la faisant bouillir: on la seche au soleil, après quoi elle se conserve très-long-tems; lorsqu'on veut la manger on n'a qu'à la faire ramollir dans l'eau.

OFFERTE, f. f. (*Théol.*) oblation que le prêtre fait à Dieu dans le sacrifice de la messe, du pain & du vin, avant la consécration: la priere de l'*offerte* s'appelle *secrète*.

OFFERTOIRE, f. f. antienne chantée ou jouée par les orgues dans le tems que le peuple va à l'offrande. Voyez ANTIENNE & OFFRANDE.

Autrefois l'*offertoire* consistoit dans un pseaume que l'on chantoit avec son antienne, mais il est douteux si l'on chantoit le pseaume tout entier: saint Grégoire, qui en a fait mention, dit que lorsqu'il étoit tems, le pape regardant du côté du chœur où l'on chantoit l'*offertoire*, faisoit signe de finir.

Offertoire étoit auffi le nom que l'on donnoit à un morceau de toile fur lequel on mettoit les offrandes.

Le docteur Harris dit que c'étoit proprement un morceau d'étoffe de soie, ou de toile fine, dans lequel on enveloppoit les offrandes casuelles qui se faisoient dans chaque église. (G)

OFFICE, f. m. pris dans son sens moral, marque un devoir, c'est-à-dire, une chose que la vertu & la droite raison engagent à faire. Voyez MORALE, MORALITÉ, ETHIQUE, &c.

La vertu, selon Chauvin, est le dessein de bien faire; ce qui suit ou résulte immédiatement de ce dessein, est l'obéissance à la vertu, qu'on appelle aussi *devoir*, ou *officium*, ainsi l'*office* & le *devoir* est l'objet de l'obéissance qu'on rend à la vertu. Voyez VERTU.

Cicéron, dans son traité des *offices*, reprend Pannætius, qui avoit écrit avant lui sur la même matière, d'avoir oublié de définir la chose sur laquelle il écrivoit: cependant il est tombé lui-même dans une semblable faute. Il s'étend beaucoup sur la division des *offices* ou devoirs; mais il oublie de les définir. Dans un autre de ses ouvrages, il définit le *devoir* une action que la raison exige. *Quod autem ratione actum sit, id officium appellamus. Definit.*

Les Grecs, suivant la remarque de Cicéron, distinguent deux especes de devoirs ou *offices*: savoir, les devoirs parfaits, qu'ils appellent *κατορθωσια*, & les devoirs communs ou indifférens, qu'ils appellent *καθυμορ*; ils les distinguent en disant que ce qui est absolument juste est un *office* parfait, ou *devoir* absolu, au lieu que les choses qu'on ne peut faire que par une raison probable, sont des devoirs communs ou indifférens. Voyez RAISON. Voyez DEVOIRS.

OFFICE, SERVICE, BIENFAIT, (*Synon.*) Senèque distingue assez bien les idées accessoires attachées à ces trois termes, *office*, *service* & *bienfait*, *officium*, *ministerium*, *beneficium*. Nous recevons, dit-il, un *bienfait* de celui qui pourroit nous négliger sans en être blâmé; nous recevons de bons *offices* de ceux qui auroient eu tort de nous les refuser, quoique nous ne puissions pas les obliger à nous les rendre; mais tout ce qu'on fait pour notre utilité, ne sera qu'un simple *service*, lorsqu'on est réduit à la nécessité indispensable de s'en acquitter; on a pourtant raison de dire, que l'affection avec laquelle on s'acquitte de ce qu'on doit, mérite d'être compté pour quelque chose. (D. J.)

OFFICE, (*Théol.*) signifie le *service divin* que l'on célèbre publiquement dans les églises.

S. Augustin assure que le chant de l'*office* divin n'a été établi par aucun canon, mais par l'exemple de Jésus-Christ & des apôtres, dont la psalmodie est prouvée dans l'Écriture, le fils de Dieu ayant chanté des hymnes, les apôtres prié à certaines heures, & s'étant déchargés sur les diacres d'une partie de leurs occupations pour vacquer plus librement à l'oraison. S. Paul recommande souvent le chant des *psaumes*, des hymnes & des cantiques spirituels, & l'on fait avec quelle ferveur les premiers fidèles s'acquittoient de ce pieux devoir.

Dans les constitutions attribuées aux apôtres, il est ordonné aux fideles de prier le matin, à l'heure de tierce, de sexte, de none, & au chant du coq. On voit dans le concile d'Antioche le chant des *psaumes* déjà introduit dans l'Église. Cassien de *cant. noctur. orat. & psall. modo*, raconte fort au long la pratique des moines d'Égypte à cet égard. Il ajoute que dans les monastères des Gaules on partageoit tout l'*office* en quatre heures; savoir, prime, tierce, sexte & none; & la nuit des samedis aux dimanches on chantoit plusieurs *psaumes* accompagnés de leçons, ce qui a beaucoup de rapport à nos

matines, & quelques autres *psaumes* qui ont donné lieu aux laudes.

S. Epiphane, S. Basile, Clément d'Alexandrie, Théodore &c. déposent également en faveur de l'*office* ou de la priere publique. Quelques-uns croient que saint Jérôme fut le premier qui, à la priere du pape Damasé, distribua les *psaumes*, les *épîtres* & les *évangiles* dans l'ordre où ils se trouvent encore aujourd'hui pour l'*office* divin de l'église romaine; que les papes Gelase & saint Grégoire y ajoutèrent les *oraisons*, les *répons* & les *vétiets*, & que saint Ambroise y joignit les *graduels*, les *traits* & les *alleluia*.

Plusieurs conciles tenus dans les Gaules, entre autres celui d'Agde, le deuxième de Tours, & le deuxième d'Orléans reglent les heures & l'ordre de l'*office*, & décrètent des peines contre les ecclésiastiques qui manqueront d'y assister ou de le réciter. Les conciles d'Espagne ne sont pas moins formels sur cette obligation, & la regle de saint Benoît entre dans le dernier détail sur le nombre des *psaumes*, des leçons, d'*oraisons* qui doivent composer chaque partie de l'*office*. On a tant de monumens ecclésiastiques sur ce point, que nous n'y insisterons pas davantage.

Le mot d'*office* dans l'église romaine signifie plus particulièrement la maniere de célébrer le service divin, ou de dire l'*office*, ce qui varie tous les jours. Car l'*office* est plus ou moins solennel, selon la solennité plus ou moins grande des mystères, & suivant le degré de dignité des saints. Ainsi l'on distingue les *offices* solennels majeurs, solennels mineurs, ou annuels mineurs, ou annuels majeurs, annuels mineurs, semi-annuels, doubles majeurs, doubles mineurs, doubles, semidoubles, simples & *office* de la férie.

Office se dit aussi de la priere particulière qu'on fait dans l'église en l'honneur de chaque saint le jour de sa fête. Quand on canonise une personne, on lui assigne un *office* propre, ou un commun tiré de celui des martyrs, des pontifes, des docteurs, des confesseurs, des vierges, &c. selon le rang auquel son état ou ses vertus l'ont élevé.

On dit aussi l'*office* de la Vierge, du S. Esprit, du S. Sacrement, &c. Le premier se dit avec l'*office* du jour dans tout l'ordre de S. Bernard, & l'auteur de la vie de S. Bruno dit, que le pape Urbain II. y obligea tous les ecclésiastiques dans le concile de Clermont. Cependant Pie V. par une constitution en dispense tous ceux que les regles particulières de leurs chapitres & de leurs monastères n'y astraignent pas, & il y oblige seulement les clercs qui ont des pensions sur les bénéfices. Les chartreux disent aussi l'*office* des morts tous les jours, à l'exception des fêtes. Les clercs étant obligés par état de prier, & pour eux-mêmes, & pour les peuples; quand l'église leur a assigné les fruits d'un bénéfice, ce n'est qu'afin qu'ils puissent s'acquitter avec plus de liberté de ce devoir essentiel à leur état: s'il ne le remplissent pas, ils doivent être privés, comme l'ordonnent les canons, des fruits de leurs bénéfices, parce qu'il seroit injuste qu'ils jouissent sans prier d'un avantage qui ne leur a été accordé que pour faciliter la priere. L'église a aussi imposé à tous les clercs qui sont dans les ordres sacrés l'obligation de réciter l'*office* ou le bréviaire, & ils ne peuvent l'omettre en tout ou en partie notable, sous peine de péché mortel.

Dans l'*office* public, dit M. Fleury, chacun doit se conformer entièrement à l'usage particulier de l'église où il le chante, mais ceux qui récitent en particulier, ne sont pas obligés si étroitement à observer les regles, ni pour les heures de l'*office*, ni pour la posture d'être de bout ou à genoux. Il suffit à la rigueur de réciter l'*office* entier dans les 24 heu-

res. Il vaut toutefois mieux anticiper les prières que de les reculer, & sur ce fondement, on permet de dire dès le matin toutes les petites heures & matines dès les quatre heures après midi du jour précédent. Chacun doit réciter l'*office* du diocèse de son domicile, si ce n'est qu'il aime mieux réciter l'*office* romain dont il est permis de se servir par toute l'église latine. *Inst. au droit ecclésiast. tom. I. part. 2. ch. ij. pag. 276. Thomass. discipl. ecclésiastiq. part. 1. liv. I. ch. xxxiv. & suiv.*

OFFICE, (*Jurisprud.*) en latin *officium, munus, honos*, est le titre qui donne le pouvoir d'exercer quelque fonction publique.

On confond souvent *charge* & *office*, & en effet, tout *office* est une charge, mais toute charge n'est pas un *office*, ainsi les charges dans les parlemens & autres tribunaux sont de véritables *offices*; mais les places d'échevins, consuls & autres charges municipales ne sont pas des *offices* en titre, quoique ce soient des charges, parce que ceux qui les remplissent ne les exercent que pour un tems, sans autre titre que celui de leur élection; au lieu que les *offices* proprement dits, sont une qualité permanente, c'est pourquoi on les appelle aussi *états*.

Chez les Romains les *offices* n'étoient ni vénaux ni héréditaires; ce n'étoient que des commissions, qui furent d'abord seulement annales, puis à vie: les *officiers* qui avoient la puissance publique, & que l'on appelloit *magistrats*, avoient en leur district le pouvoir des armes, l'administration de la justice & celle des finances.

Il en étoit à-peu-près de même en France sous les deux premières races de nos rois.

Dans la suite, on a distingué diverses sortes d'*offices*; savoir, de justice, de police, de finance, de guerre, de la maison du roi, & plusieurs autres qui ont cependant tous rapport à quelque-une de ces cinq espèces. Tous ces *offices* sont aussi domaniaux ou casuels ou militaires.

Anciennement tous *offices* en France n'étoient tenus que par commission, & sous le bon plaisir du roi: depuis, ceux de judicature ont été faits perpétuels, ensuite ceux de finance, & quelques autres.

Louis XI. ordonna, en 1467, qu'il ne donneroit aucuns *offices*, s'ils n'étoient vacans par mort, ou par résignation faite du bon gré & consentement du résignant, ou par forfaiture préalablement jugée. L'ordonnance de Roussillon, *art. 27.* porte la même chose.

La même chose fut ordonnée par Henri II. au mois de Mai 1554 pour les *offices* de sa maison.

Les *offices* ainsi rendus perpétuels & à vie, n'étoient pas d'abord vénaux ni héréditaires. Il n'y avoit que les *offices* domaniaux qui se donnoient à ferme, & qui pouvoient être vendus, tels que les écritures ou greffes, les sceaux, les tabellionages, la recette des prévôtés & bailliages, c'est-à-dire: les émolumens des amendes & confiscations, se donnoit aussi à ferme. Le roi nommoit aux *offices* non domaniaux en cas de vacance.

En 1493 Charles VIII. ordonna que les *offices* de finance ne seroient plus conférés en titre, mais par commission, & fit insérer dans les provisions la clause *tant qu'il nous plaira*, qui est devenue dans la suite usitée dans toutes sortes de provisions; on l'y insère encore aujourd'hui, quoiqu'elle soit sans effet: on mettoit encore la clause que l'officier pourroit résigner, pourvu qu'il survécût 40 jours après la résignation.

S. Louis défendit de vendre les *offices* de judicature, cependant ses successeurs en ordonnerent la vente, entr'autres Louis Hutin & Philippe le Long; mais ce n'étoit pas une véritable vente; on donnoit

seulement ces *offices* à ferme pour un tems.

Charles V. n'étant encore que régent du royaume, ordonna, en 1356, que les prévôtés, tabellionages, vicomtés, clergies, & autres *offices*, appartenans au fait de justice, ne seroient plus vendus ni donnés à ferme; mais qu'ils seroient donnés en garde à des personnes qui ne seroient pas du pays.

La même défense fut renouvelée par le roi Jean en 1360.

Charles VII. Louis XI. & Charles VIII. ordonnèrent qu'avenant vacation de quelque *office* de judicature, les autres *offices* du même tribunal nommeroient à S. M. deux ou trois personnes des plus capables, pour en pourvoir le plus digne; voulant que ces *offices* fussent conférés gratuitement, afin que la justice fût administrée de même.

La venalité des *offices* commença à s'introduire entre les particuliers sous le regne de Charles VIII.

Le roi Louis XII. pour acquitter les grandes dettes de Charles VIII. son pere commença le premier à tirer de l'argent pour la nomination aux *offices* de finances.

François I. établit en 1522 le bureau des parties casuelles, où tous les *offices* furent taxés par forme de prêt, & vendus ouvertement.

Les résignations en faveur furent autorisées par Charles IX. en payant la taxe qui en seroit faite aux parties casuelles, & en 1568 il fut permis aux officiers, qui payerent la taxe de la finance de leurs *offices* de les résigner, & à leurs héritiers d'en disposer: que si les officiers résignans survivoient à leurs fils ou gendres résignataires, ils y rentreroient avec même faculté de résigner, & que s'ils laissoient un fils mineur, l'*office* lui seroit conservé. Ce même prince, en 1567, ordonna que les greffes & autres *offices* domaniaux seroient vendus à faculté de rachat, au lieu qu'auparavant ils étoient seulement donnés à ferme.

Henri III. fit d'abord quelques changemens: l'ordonnance de Blois, *art. 100*, abolit la venalité des charges de judicature; mais elle fut bientôt rétablie, de sorte qu'en 1595 le parlement de Paris abolit le serment que l'on faisoit prêter aux officiers de judicature de n'avoir point acheté leurs *offices*; réglemeut fait à l'occasion de M. Guillaume Joly, lieutenant-général de la connétablie, lequel ayant traité de cet *office*, eut la délicatesse de ne vouloir point jurer qu'il ne l'avoit pas acheté, ce qui donna lieu à Henri IV. de faire arrêter dans l'assemblée des notables, tenue à Rouen, que l'on retrancheroit ce serment qui se faisoit contre la vérité & contre la notoriété publique.

Henri IV. fit aussi, le 12 Décembre 1604, un édit portant établissement de l'annuel ou paulette: ce droit fut ainsi appelé du nom de Charles Paulet, qui en fut l'inventeur: cet édit porte en substance, que les officiers sujets à la règle de 40 jours pour la résignation de leurs *offices*, seront dispensés de la rigueur de cette loi, en payant chacun 4 deniers pour livre de la valeur de l'*office*, & ce depuis le premier Janvier jusqu'au 15 Février, moyennant quoi les *offices* seront conservés à leurs résignations, leurs veuves & héritiers qui en pourront disposer, en payant le huitième denier pour la résignation; que ceux qui négligeront en quelques années de payer ce droit, seront privés pour ces années de la dispense des 40 jours: que ceux qui n'auront pas payé la paulette payeront le quart denier de la valeur de l'*office* en cas de résignation, & que ceux qui n'auront pas payé ce droit, venant à décéder avant l'accomplissement des 40 jours, leurs *offices* seront imputables au profit du roi. Il y a eu bien des variations par rapport à la paulette. Voyez PAULETTE.

On a aussi assujéti les *offices* au prêt qui est une

taxe que chaque officier est obligé de payer pendant les trois premières années du renouvellement qui se fait de l'annuel tous les neuf ans. Les officiers des cours souveraines & quelques autres, sont exempts de ce droit. *Voyez PRÊT.*

Les *offices* vénaux sont présentement de quatre sortes: les uns héréditaires, dont on a racheté la paulette; les autres tenus à titre de survivance, pour laquelle les acquéreurs payent au roi une certaine somme; d'autres qui payent paulette, & faute de ce, tombent aux parties casuelles; d'autres enfin qui ne sont point héréditaires ni à survivance, tels que les *offices* de la maison du roi.

Le prix des *offices* ayant considérablement augmenté dans les premiers tems du regne de Louis XIV, il les fixa à un certain prix par deux édits du mois de Décembre 1665, & 13 Août 1669. Ces édits furent revoqués par un autre édit du mois de Décembre 1709: enfin par un dernier édit du mois de Septembre 1724, le roi a ordonné que le prix demeureroit fixé comme il l'étoit avant l'édit de Décembre 1709; ce qui n'empêcha pas les traités faits de gré-à-gré, pourvu que le prix n'excédât pas celui de la fixation.

Les *offices* sont réputés immeubles, tant par rapport à la communauté, que pour les successions & dispositions; ils sont susceptibles de la qualité de propres réels & de propres fictifs; ils peuvent aussi être ameublés par rapport à la communauté.

Les anciens *offices* domaniaux, comme les greffes, se reglent par la coutume du lieu où s'en fait l'exercice, les autres suivent le domicile du propriétaire.

Tous *offices* patrimoniaux sont sujets aux hypothèques des créanciers; suivant l'édit du mois de Février 1683; ils peuvent être vendus par décret, & le prix en ce cas en est distribué par ordre d'hypothèque entre les créanciers opposans au sceau: un *office* levé aux parties casuelles, & dont on a obtenu des provisions sans aucune charge d'opposition, est affranchi de toutes hypothèques du passé. *Voyez OPPOSITION AU SCEAU, PARTIES CASUELLES.*

Quand le mari acquiert pendant la communauté un *office* non domanial, il a droit de le retenir, en rendant aux héritiers de la femme la moitié du prix qui a été tiré de la communauté.

Les *offices* sont sujets au douaire, de même que les autres biens, à l'exception des *offices* chez le roi, la reine, & autres princes.

Dans les successions & partages, les *offices* vénaux sont sujets à rapport: le fils ou le gendre qui a reçu l'*office*, ne peut pourtant pas le rapporter en nature à moins qu'il ne fût mineur lorsqu'il a été pourvu; mais on ne peut obliger à en rapporter que le prix qui en a été payé pour lui, pourvu que ce soit sans fraude.

Pour ce qui est des *offices* de la maison du roi, & des *offices* militaires, comme ils sont dans la seule & entière disposition du roi, ils ne sont point susceptibles d'hypothèque, ni sujets à saisie, & n'entrent point en partage dans la famille. Ces *offices* sont une espèce de préciput pour ceux auxquels ils ont été donnés: il n'en est dû aucune récompense à la veuve ni aux héritiers, si ce n'est de la somme que le pere auroit payée pour avoir la démission du titulaire; ils sont néanmoins propres de communauté, & si le mari qui étoit pourvu d'un de ces *offices* le revend pendant la communauté, il lui en fera dû emploi.

Depuis la révocation de l'édit de Nantes, on ne reçoit dans aucun *office* que des personnes de la religion catholique; c'est un des objets pour lesquels se fait l'information des vie & mœurs du récipiendaire.

L'ordonnance de Blois veut que pour être reçu

dans un *office* de judicature de cour souveraine, on soit âgé de 25 ans accomplis, & qu'on ait fréquenté le barreau & les plaidoiries. Elle fixe l'âge des présidens des cours souveraines à 40 ans, & veut qu'ils aient été auparavant conseillers de cours souveraines, ou lieutenans-généraux de bailliage pendant dix ans, ou qu'ils aient fréquenté le barreau, & fait la profession d'avocat si longuement & avec telle renommée, qu'ils soient estimés dignes & capables de cet *office*. Pour les bailliages, elle fixe l'âge des lieutenans à 30 ans; celui des conseillers à 25, & veut qu'ils aient fréquenté le barreau pendant trois ans.

La déclaration du mois de Novembre 1661 veut que les officiers des cours souveraines justifient de leur majorité, qu'ils rapportent leur matricule d'avocat, & une attestation d'assiduité au barreau; que les présidens aient été dix ans officiers dans les cours: mais le roi se réserve de donner des dispenses d'âge & de service dans les occasions importantes.

L'édit du mois de Juillet 1660 exige 40 ans pour les *offices* de présidens de cour souveraine; 27 ans, & 10 de service pour les maîtres des requêtes; 30 ans pour les avocats & procureurs-généraux; 27 ans pour les conseillers, avocats & procureurs du roi.

Ces édits furent confirmés par celui du mois de Février 1672, qui ajouta que les dispenses seroient accordées séparément des provisions.

Par une autre déclaration du 30 Décembre 1679, l'âge pour être reçu dans les *offices* de baillifs, ténéchaux, vicomtes, prévôts, lieutenans-généraux, civils, criminels ou particuliers des sieges & justices qui ne ressortissent pas nuement au parlement, avocat & procureur du roi desdits sieges, fut fixé à 27 ans.

Enfin, par déclaration de Novembre 1683, l'âge des conseillers des cours supérieures & des avocats & procureurs du roi des présidiaux a été réduit à 25 ans; celui des maîtres des requêtes à 31, & six ans de service; celui des maîtres, correcteurs, auditeurs des comptes à 25 ans.

Les conseillers qui sont reçus par dispense avant l'âge de 25 ans, n'ont point voix délibérative, si ce n'est dans les affaires dont ils sont rapporteurs.

Les *offices* de conseillers clercs ne peuvent être possédés que par des personnes constituées dans les ordres sacrés.

Les officiers de judicature ne doivent point paroître au tribunal sans être revêtus de l'habit propre à leur dignité; & lorsqu'ils paroissent au-dehors, ils doivent toujours être en habit décent, ainsi qu'il a été ordonné par plusieurs déclarations, & par des réglemens particuliers de chaque compagnie.

L'ordonnance de 1667, conforme en ce point aux anciennes ordonnances, suppose que tous officiers publics doivent résider au lieu où se fait l'exercice de leur *office*: les officiers des seigneurs y sont obligés aussi-bien que les officiers royaux; mais cela n'est pas observé à leur égard, par la difficulté qu'il y a de trouver dans chaque lieu des personnes capables, ou d'en trouver ailleurs qui veuillent se contenter d'un *office* dans une seule justice seigneuriale; la plupart en possèdent plusieurs en différentes justices, & ne peuvent résider dans toutes ces justices.

L'édit du mois de Juillet 1669 porte, que les parens au premier, second & troisième degrés, qui sont de pere & fils, frere, oncle & neveu, ensemble les alliés jusqu'au second degré, qui sont beaux-peres, gendres & beaux-freres, ne peuvent être reçus dans une même compagnie, soit cour souveraine ou autre; & à l'égard des parens & alliés, tant conseillers d'honneur que vétérans, jusqu'au second degré de parenté & alliance, leurs voix ne sont comptées

que pour une, à moins qu'ils ne soient de différens avis.

Le roi accorde, quand il lui plaît, des dispenses d'âge, de tems d'étude, d'ordres de service, de parenté ou alliance.

Les officiers royaux ne peuvent être en même tems officiers des seigneurs; l'ordonnance de Blois déclare ces *offices* incompatibles.

L'ordonnance d'Orléans défend à tous officiers de justice de faire commerce & de tenir aucune ferme, soit par eux ou par personnes interposées, à peine de privation de leur *office*.

Celle de Blois leur défend sous les mêmes peines d'être fermiers des amendes & autres émolumens de leur siege, ni de se rendre adjudicataires des biens saisis, ni cautions des fermiers ou adjudicataires.

Pour ce qui concerne le devoir des juges en particulier, voyez au mot JUGE.

Un officier qui a vendu sa charge peut, nonobstant les provisions obtenues par l'acquéreur & avant sa réception, demander la résolution du contrat en remboursant tous les frais faits par l'acquéreur; cette révocation de la vente qu'on appelle *regrès*, n'est fondée que sur la jurisprudence.

Le roi accorde, quand il lui plaît, la survivance d'un *office*, c'est-à-dire, des provisions pour l'exercer après la mort ou démission de l'officier qui est en exercice. Il accorde même quelquefois la concurrence, c'est-à-dire, le droit d'exercer conjointement les fonctions de l'*office*. Voyez SURVIVANCE.

Les officiers qui ont vingt ans de service peuvent en vendant obtenir des lettres de vétérance, pour conserver l'entrée, séance, & voix délibérative. Voyez HONORAIRE & VÉTÉRANCE.

Lorsqu'un officier commet quelque faute qui le rend indigne de continuer ses fonctions, il peut néanmoins résigner son *office*, à moins que le délit ne soit tel qu'il emporte confiscation.

Le roi peut supprimer les *offices* lorsqu'il les juge à charge ou inutiles à l'état. On en a vu plusieurs qui ont été créés, supprimés & rétablis plusieurs fois, selon les diverses conjonctures.

Sur les *offices*, voyez le recueil des ordonnances; le Bret, Loysseau, Chenu, Davot, tom. III. tit. des *offices*; Poquet, régl. du dr. franç. Guenois, Brillon, au mot *Office*.

Office ancien, est celui qui a été créé le premier pour exercer quelque fonction: on l'appelle *ancien*, pour le distinguer de l'alternatif, triennal, mi-triennal, &c.

Office annuel, est celui dont la fonction ne dure qu'un an, comme sont en quelques endroits les fonctions de maire, échevin, syndic, consul, &c.

Office alternatif, est celui dont le titulaire exerce les fonctions pendant un an, alternativement avec le titulaire de l'*ancien office*, qui exerce pendant l'autre année.

Office casuel, est celui qui n'est point domanial, mais qui tombe dans les parties casuelles du roi ou de celui qui est à ses droits, faute d'avoir payé les droits établis pour conserver l'hérédité de l'*office*. Voyez ANNUEL & PAULETTE.

Office civil: on entend ordinairement par ce terme tout *office* qui dépend de la puissance séculière; & en ce sens, *office civil* est opposé à *office ecclésiastique*.

Office claustral, est une fonction particulière dont on charge quelque religieux d'un monastere, comme d'avoir soin de l'infirmerie, de la sacristie, de la panneterie, du cellier, des aumônes; & l'*office* de grand veneur de l'abbé de saint Denis étoit un *office claustral*, comme on le peut voir dans le Pouillé.

Ces *offices* n'étoient tous dans l'origine que de simples administrations, confiées à des religieux du monastere par forme de commission révocable ad

nutum. Mais, par un abus introduit dans les derniers siècles, plusieurs de ces *offices* ont été transformés en bénéfiques, au moyen de différentes résignations faites successivement en cour de Rome par les religieux qui remplissoient ces *offices claustraux*; de sorte que l'on en distingue aujourd'hui de deux sortes, les uns qui sont possédés en titre de bénéfice, d'autres qui sont demeurés de simples commissions.

On ne présume pas que ces *offices* soient des titres de bénéfice; c'est aux religieux qui le prétendent à le prouver, & dans le doute ils ne sont regardés que comme de simples commissions.

La collation des *offices claustraux* appartient aux religieux, même pendant la vacance des abbayes ou prieurés dont ils dépendent.

Les Bénédictins de la congrégation de saint Maur ont obtenu des bulles des papes, confirmées par lettres patentes, qui ont éteint les titres de ces *offices*, & qui en ont uni les revenus à leurs manes conventuelles.

Un *office claustral* qui est devenu titre de bénéfice, ne peut être sécularisé par une possession même de quarante ans, s'il n'y a titre de *secularité*, en vertu duquel il ait été ainsi possédé pendant cet espace de tems.

On ne peut pas non plus donner un *office claustral* en commende à un séculier, à moins que la conventualité n'ait été anéantie dans le monastere.

Les *offices claustraux* n'entrent point en partage, si ce n'est lorsque ces *offices* sont chargés de fournir certaines choses aux religieux; en ce cas on rapporte au partage ce que ceux-ci sont obligés de fournir au couvent. Voyez les mémoires du clergé, le recueil de jurisprudence de la Combe.

Office comptable, se dit par abréviation pour *office* d'un comptable, c'est-à-dire, un *office* dont le titulaire est obligé de compter à la chambre des comptes du maniement de deniers qu'il a eus; tels sont les receveurs généraux des finances, les receveurs des tailles, & tous les trésoriers & payeurs des deniers royaux. Suivant l'édit du mois d'Août 1669, le roi est préféré à tous créanciers sur le prix de ces *offices*. La vente & distribution du prix doit être faite aux cours des aides. Voyez au mot CHAMBRE DES COMPTES l'article *comptable*.

Office de la couronne, est un des grands & premiers *offices* du royaume. Tous les chefs & premiers officiers des principales fonctions de l'état, soit pour la guerre, la justice, ou les finances, & pour la maison du roi, voulant se distinguer des autres officiers du roi, se sont qualifiés officiers de la couronne; soit à l'exemple des grands officiers d'Allemagne, qui se qualifient tous officiers du saint empire & non de l'empereur; soit parce que ces premiers officiers n'étoient pas destituables comme les autres officiers du roi, qui l'étoient à volonté, & ceux de la maison du roi à chaque mutation de roi; soit encore parce que leur fonction ne se bornoit pas à une seule province, comme celle des ducs & des comtes, mais s'étendoit dans tout le royaume; soit enfin parce que tous les autres officiers dépendoient d'eux, soit pour la disposition & provision, soit pour le commandement: tels que sont les *offices* de duc & pair, celui de chancelier, ceux de maréchal de France, d'amiral, de chevalier du saint-Esprit, de grand aumônier, de grand maître de la maison du roi, de grand chambellan, grand écuyer, grand échançon, grand pannetier, grand veneur, grand fauconnier, grand louvetier, grand prévôt de France, grand maître des eaux & forêts.

Tels étoient aussi anciennement les *offices* de maire du palais, de sénéchal, de connétable, de général des galeres, de grand maître des arbalétriers, grands maîtres de l'artillerie, porte-oriflamme, colonels;

généraux de l'infanterie, chambrier, grand trésorier, grand-queux, &c.

Ces offices ont aussi été appelés *offices de France*, comme si ceux qui en sont revêtus appartenoient plutôt à l'état qu'au roi. Cela vient de ce que ceux qui tenoient ces grands & premiers offices du royaume, employoient toutes sortes de moyens pour s'y maintenir, soit en se qualifiant officiers de la couronne & non simplement officiers du roi, soit en faisant la foi & hommage de ces offices au roi, comme si c'eût été des offices à vie, afin qu'ils ne fussent pas révocables non plus que les fiefs : cependant du Tillet rapporte plusieurs exemples de destitutions pour chacun de ces offices, qu'il appelle toujours des charges, pour montrer qu'elles se faisoient en termes honorables.

La plupart de ces offices avoient autrefois une justice qui étoit annexée, comme quelques-uns l'ont encore conservé.

Mais ces offices ne sont plus regardés comme des fiefs & seigneuries, si ce n'est les pairies, l'office desquelles est présentement attaché à un duché.

Les offices de la couronne supposent la noblesse dans ceux qui en sont pourvus ; c'est pourquoi ils prennent la qualité de chevalier. Voyez du Tillet, des rangs des grands de France ; Loyseau, des offices ; & l'hist. des grands officiers de la couronne, par le pere Anselme.

Office divin : on entend par-là les prières qui doivent être dites chaque jour dans l'église, & les cérémonies qui doivent y être observées.

Les conciles obligent à la récitation de l'office divin ou breviaire les bénéficiers & ceux qui sont dans les ordres sacrés, & à la restitution des fruits ceux d'entre les bénéficiers qui manquent à ce devoir, *pro rata parte omissionis* ; c'est la disposition des conciles de Reims, de Bordeaux & de Tours, en 1583.

Le droit de publier un office nouveau, ou d'y faire quelque changement, appartient à l'évêque, mais il ne peut le faire imprimer sans la permission du souverain. Voyez BREVIAIRE, MISSEL.

Quand une église est polluée, ou en interdit, on doit y cesser l'office divin. Voyez INTERDIT & POLLUTION.

La connoissance du trouble qui peut être apporté au service divin, de la négligence à faire acquitter le service, des aumônes & fondations dont les églises sont chargées, appartient au juge royal, suivant l'art. 23. de l'édit de 1695.

Office domanial, est celui qui dépend du domaine de la couronne, que le roi peut donner à ferme & qu'il n'aliène jamais qu'à faculté de rachat perpétuel, comme les greffes & les contrôles, à la différence des offices non-domaniaux qui sont tous les autres offices non-unis au domaine, & que les particuliers possèdent soit à titre d'hérédité ou de survivance, casuels & sujets à résignation. Voyez Loyseau, des offices.

Office ecclésiastique, se prend quelquefois pour le service divin ; voyez OFFICE DIVIN : quelquefois aussi il se prend pour toute fonction publique ecclésiastique, telle que celle d'évêque, celle d'archidiacre, de grand vicaire, d'official, de promoteur, &c. Les offices claustraux sont aussi des offices ecclésiastiques.

Office d'épée, est celui qui doit être rempli par un homme d'épée ; tels que l'office de pair de France, celui de conseiller d'état d'épée, des chevaliers d'honneur, des baillis d'épée, & autres semblables.

Office féodal ou fief, est celui qui est tenu en fief. Autrefois presque tous les offices étoient tenus en fief ; présentement il y a encore quelques offices de sénéchaux & de connétables, héréditaires de certaines provinces, & quelques sergenteries, tenus en fief.

Office de finance, est celui qui n'a que des fonctions de finance, comme celles des receveurs généraux des finances, des receveurs des tailles, & autres trésoriers, receveurs & payeurs des deniers royaux ou publics. Il y a quelques offices dont les fonctions sont mêlées de justice & de finance, comme ceux des chambres des comptes, cours des aides, bureaux des finances, élections, greniers à sel.

Office formé, suivant le langage des édits portant création de quelque office, est celui dont le titre est véritablement érigé en office permanent & stable.

Office héréditaire, est celui que le titulaire transfère à ses héritiers. Voyez HÉRÉDITÉ, & ce qui a été dit ci-devant sur les offices en général.

Office de judicature, est celui dont la fonction a pour objet l'administration de la justice, comme un office de président ou conseiller, bailli, prévôt, &c. On comprend aussi dans cette classe ceux qui concourent à l'administration de la justice, quoique leur fonction ne soit pas de juger, comme les offices d'avocat & de procureur du roi, ceux des substituts, ceux des greffiers, huissiers, &c.

Office de justice, est la même chose qu'office de judicature.

Offices de la maison du roi, sont ceux qui se rapportent à la personne du prince, aux fonctions de son service, ou à l'exécution des ordres qu'il peut donner à ceux qui approchent de lui ; tels sont tous les officiers militaires de la maison du roi, ceux de la chambre, garde-robe & cabinet du roi, & ce qu'on appelle les sept offices qui sont le gobelet du roi, la panneterie & échançonnerie-bouche, la bouche du roi ou cuisine-bouche, l'échançonnerie-commun, la panneterie-commun, le grand & petit commun, la fruiterie, & la fourrière.

Les offices de la maison du roi sont en sa seule disposition ; & s'ils se vendent, ce n'est que par sa permission. Ils ne sont point éteints à la mort du roi, mais ils ne sont pas héréditaires ; ils ne sont point sujets à rapport, & il n'en est dû aucune récompense à la veuve ni aux héritiers, parce que ces offices ne sont pas proprement *in bonis*, l'officier ne pouvant en disposer sans la permission du roi. Voyez Loyseau, & le tr. des offices de Davot.

Office militaire, est celui dont la fonction se rapporte au service militaire ; tel que celui de maréchal de France, de capitaine des gardes, &c. Les offices militaires tant de la maison du roi qu'autres, comme ceux de colonel, de capitaine, lieutenant, &c. sont sujets aux mêmes règles que les offices de la maison du roi.

On qualifie aussi d'offices militaires ceux de commissaire & de contrôleur des guerres, parce qu'ils ont rapport au militaire.

Office municipal, est celui qui a pour objet quelque partie du gouvernement d'une ville, bourg, ou communauté d'habitans ; tels sont les offices de prévôt des marchands & de maire, d'échevins, capitouls, jurats, consuls, syndics, & autres semblables.

Le titre de ces offices vient de ce que les villes romaines, qui avoient le privilège de n'avoir d'autres juges ni magistrats que de leur corps, s'appelloient *municipia*, à *muneribus capiundis*.

En France, tant que le tiers-état fut serf, il n'y eut point d'officiers municipaux : l'affranchissement accordé par Louis le Jeune aux habitans des villes de son domaine vers l'an 1137 & 1138, est l'époque à laquelle on doit fixer le rétablissement des offices municipaux ; car de ce moment les bourgeois eurent le droit d'élire leurs maires & échevins, & autres officiers.

Ces offices municipaux étoient autrefois tous électifs ; mais les offices de maire, lieutenant de maire,

échevins, capitouls, jurats, avocats & procureur du roi, assesseur, commissaires aux revues & logement de gens de guerre, contrôleurs d'iceux, archers, hérauts, hocquetons, massarts, valets de villes, trompettes, tambours, fifres, portiers, concierges, gardemeubles, & gardes dans toutes les villes & communautés du royaume, de syndics perpétuels en chaque paroisse, des pays d'élection & de la province de Bretagne où il n'y a ni maire ni hôtel-de-ville, & de greffier des rôles des tailles, & autres impositions, furent créés en titre d'*office* par édits de Juillet 1690, Août 1692, Mars, Mai & Août 1702, Octobre 1703, Janvier 1704, Décembre 1706, Juillet 1707, Octobre 1708, Mars 1709, Avril 1710, & Janvier 1712.

Plusieurs de ces *offices* furent réunis aux communautés; ceux qui restoient à vendre & à réunir furent supprimés par édit de Septembre 1714, & tous furent supprimés par édit de Juin 1717.

Ils furent néanmoins rétablis par un édit du mois d'Août 1722, mais ils furent de nouveau supprimés par un édit du mois de Juillet 1724.

Par un autre édit du mois de Novembre 1733, le roi rétablit les gouverneurs, lieutenans de roi, maires, lieutenans de maire, & autres officiers de ville, qui avoient été supprimés en 1724. La plupart de ces *offices* ont été réunis aux corps de villes; &, par un arrêt du conseil du 14 Août 1747, il a été ordonné que les *offices municipaux* créés en 1733, restans à vendre dans les ville & généralité de Paris, seroient réunis aux corps des villes & communautés, en sorte que la plupart de ces *offices* sont toujours électifs comme par le passé. Voyez Loyseau à la fin de son traité des *offices*, & les mots CAPITOU, ÉCHEVIN, MAIRE, JURAT, PREVÔT DES MARCHANDS.

Office perpétuel, est celui dont la fonction est stable & permanente, à la différence des commissions momentanées qui ne sont que pour un tems ou pour une seule affaire. On entend aussi quelquefois par *office perpétuel* celui qui est héréditaire.

Office de police, est celui qui a rapport singulièrement à la police, comme l'*office* de lieutenant de police, ceux de commissaire, ceux d'inspecteurs de police.

On peut mettre aussi au nombre des *offices* de police ceux de jurés-mesureurs de grains, &c.

Office privé est celui qui est exercé par un autre qu'un officier public. Chez les Romains le délégué ou commissaire n'étoit pas réputé officier public; parmi nous, quoiqu'il ne soit pas officier perpétuel, il est toujours considéré comme officier public pour le fait de sa commission. Voyez COMMISSAIRE.

Office public est celui dont la fonction a pour objet quelque partie du gouvernement, soit ecclésiastique ou séculier, militaire, de justice, police & finances. On appelle aussi *office public* celui qui est établi pour le service du public, comme l'*office* de notaire.

Office quadriennal est celui dont le titulaire n'exerce que de quatre années l'une. La plupart des *offices quadriennaux* ont été réunis aux *offices* anciens & alternatifs, ou ont été supprimés.

Office de robe longue est celui qui doit être exercé par des officiers de robe longue, à la différence des *offices* d'épée, des *offices* de robe-courte, & des *offices* de finance.

Office royal est celui dont le roi donne les provisions.

Office de seigneur ou *seigneurial*, est celui auquel le seigneur justicier a droit de commettre, tels que l'*office* de juge, prévôt ou bailli, de greffier, procureur fiscal, voyer, huissier, notaire, procureur. Le seigneur ne peut créer de nouveaux *offices*: ainsi celui qui n'a pas de lieutenant ne peut en établir un

sans lettres patentes; il ne peut pareillement multiplier les *offices* qui sont établis dans la justice; ces *offices* ne sont proprement que de simples commissions révocables *ad nutum*, à moins que l'officier n'ait été pourvu à titre onéreux ou pour récompense de service, auquel cas le seigneur en destituant l'officier doit l'indemniser. (A)

Office semestre est celui dont les fonctions ne s'exercent que pendant six mois de l'année.

Office surnuméraire est lorsque le roi donne à quelqu'un une commission ou des provisions pour exercer le premier *office* qui sera vacant, & que cet officier est couché sur l'état sans avoir néanmoins aucuns gages. Voyez Loyseau, des *offices*, livre I, chap. ij, n. 32.

Office triennal est celui dont les fonctions ne s'exercent que de trois années l'une. Il y a eu beaucoup de ces *offices* créés en divers tems pour ce qui a rapport aux finances, mais la plupart ont été réunis ou supprimés.

Office vacant est celui qui n'est point rempli, soit que le titulaire en soit décédé, ou qu'il ait donné sa démission, ou qu'il ait résigné en faveur d'un autre. L'*office* est vacant jusqu'à que le résignataire ait obtenu son *soit-montre*, & qu'il ait été reçu.

Office vénal est celui que le roi a donné moyennant finance, & qu'il est permis au titulaire de revendre à un autre. L'*office* non vénal est celui que l'on ne peut transmettre à prix d'argent. Voyez ce qui a été dit ci-devant des *offices* en général.

Office de ville est celui qui a rapport au gouvernement d'une ville. Voyez *office municipal*.

Office civil est une fonction publique qui ne peut être remplie que par un homme, telle que la tutelle qu'on ne défère qu'à des mâles, excepté la mere & l'ayeule qui y sont admises, par la grande confiance que l'on a en la tendresse qu'elles ont ordinairement pour leurs enfans & petits-enfans. Voyez TUTELLE.

La pairie est aussi un *office civil*; il y a pourtant eu des pairies femelles. Voyez PAIRIE. (A)

OFFICE, d', (Jurisprud.) *ex officio*, se dit lorsque le juge ordonne quelque chose de son propre mouvement, soit qu'il n'y ait point de parties pour requérir, soit qu'aucune des parties n'ait requis ce qu'il ordonne. Les juges ordonnent une enquête d'*office* pour éclaircir quelque fait; ils nomment des experts d'*office* pour les parties qui n'en nomment pas.

On appelle *office du juge* tout ce qui touche sa fonction & le devoir de sa charge. Voyez JUGE. (A)

OFFICES, maître des, (Hist. de l'Emp. rom.) en latin *magister officiorum*. Le maître des *offices*, autrement nommé maître du palais ou prévôt de l'hôtel, est presque aussi ancien que l'empire: on en voit des vestiges sous Neron, & on le trouve en charge depuis l'extinction du dernier des Césars dans la vie de nos martyrs. Il jugeoit, tant pour le civil que pour le criminel, tous les officiers du palais, ceux de la chambre de l'empereur & de l'impératrice, les silenciers, le secrétaires, les scholaires, les gardes des archives, les trésoriers; en un mot tout ce qui concernoit la maison du prince étoit de son ressort. Il connoissoit aussi d'autres causes par subdélégation, & sur le renvoi de l'empereur. Cette dignité n'étoit possédée que par un jurisconsulte ou par un philosophe. (D. J.)

OFFICES, grands, (Hist. mod. Droit public.) *archi-officia*. C'est ainsi qu'on nomme dans l'empire d'Allemagne les fonctions que les électeurs remplissent à la cour de l'empereur, & en vertu desquelles ils reçoivent l'investiture de leurs fiefs ou domaines. L'électeur de Mayence est archi-chancelier de l'empire; l'électeur de Saxe est grand-maréchal; l'électeur Palatin est grand-trésorier, &c. voyez ÉLECTEUR. Ces grands officiers ont sous eux des officiers,

sub-officiales, qui remplissent ces fonctions en leur nom, & qui possèdent à ce titre des fiefs. (—)

OFFICE, *congrégation du saint*, (*Hist. ecclésiast.*) c'est ce qu'on appelle plus simplement *tribunal de l'inquisition*. Voyez au mot INQUISITION à quel titre il mérite le nom de *saint office*.

La *congrégation du saint office*, établie en règle en 1545 par le pape Paul III. & confirmée par Sixte V. en 1588, envoie les inquisiteurs provinciaux dans les provinces où l'inquisition est établie, & prétend même que sa juridiction doit s'étendre sur toute la chrétienté; prétention suffisante pour engager tous les princes à ne la jamais tolérer.

Cette *congrégation* regne à Rome, où elle est composée de douze cardinaux, & d'un grand nombre de prélats & de théologiens de divers ordres; ces prélats & ces théologiens ont le titre de *consulteurs*. Il y a de plus un commissaire de l'ordre de saint Dominique & un assesseur, qui est un prélat ou un camérier d'honneur de sa sainteté, dont la fonction est de rapporter à la congrégation les affaires qu'on y doit traiter.

Cette *congrégation* a ses prisons & ses officiers: elle s'assemble deux fois la semaine, le mercredi au couvent des Dominicains à la Minerve, & le jeudi devant le pape. Voyez, si vous en êtes curieux, dans Martinelli, *ralazione della corte di Roma*, les menus détails de cette *congrégation*, mais considérez plutôt les maux qu'elle a causés dans le monde, & la nécessité qu'il y auroit de l'anéantir. (D. J.)

OFFICE, *en terme d'Architecture*, signifie dans un hôtel un aile de bâtiment, ou seulement plusieurs pièces qui se communiquent les unes aux autres, l'une desquelles est destinée à ferrer l'argenterie sous la garde de l'officier d'*office*, qui la distribue sur des tables où elle est dressée avec propreté & symétrie, rangée avec les cristaux, porcelaines & autres ustensiles utiles au service de la table: alors cette pièce est nommée *office paré*. C'est dans cet endroit que les maîtres ou les amis familiers de la maison viennent déjeuner ou se rafraîchir pendant la journée; elle doit être ferrée avec sûreté & exposée au levant.

On appelle aussi *office* une pièce dans laquelle sont pratiqués des fourneaux placés sous la hotte d'un tuyau de cheminée, pour exhaler l'odeur du charbon; ce fourneau sert à l'officier pour cuire ses compotes, faire ses confitures, &c. Sous cette même hotte il doit y avoir un four pour faire cuire la pâtisserie; c'est proprement ce lieu que l'on nomme *office*, parce que c'est le chef d'*office* qui y travaille, à côté de laquelle est pratiquée une étuve, ainsi nommée, parce qu'elle contient une armoire marquée, dans laquelle est une poêle à feu qui communique une chaleur douce à des tablettes posées horizontalement les unes sur les autres, doublées chacune de toile, & sur lesquelles on entretient à sec les gâteaux d'amande, les biscuits, &c. Une autre pièce sert de laboratoire ou d'aide pour l'*office*, pour y préparer les fruits hatifs, y faire des glaces, & autres ouvrages qui donneroient de l'humidité dans les pièces précédentes, qui toutes ensemble peuvent être considérées comme les bâtimens d'*office*, qui en général sont plus ou moins considérables, selon l'opulence du maître de la maison; car chez le roi il y a autant d'*offices* que d'appartemens, & d'officiers pour la bouche, comprenant sous ce nom la paneterie, fruiterie, sommellerie, &c. Voyez les *Pl. de Confiseur*.

OFFICIAL, *officialis*, s. m. (*Jurisprud.*) suivant sa dénomination latine, signifie en général *ministre, serviteur*; il se dit particulièrement des clercs qui rendent service à l'église. Mais ce même terme *officialis* pris pour *official*, signifie un *ecclésiastique* qui

exerce la juridiction contentieuse d'un évêque, abbé, archidiacre ou chapitre; c'est proprement le lieutenant de la juridiction ecclésiastique.

Boniface VIII. appelle les grands-vicaires *officials*, & encore actuellement dans le style de la chancellerie romaine le mot *officialis* est ordinairement employé pour signifier *grand-vicaire*; c'est en ce sens qu'il se trouve employé en plusieurs endroits du droit canonique.

Cependant en France il y a une grande différence entre les fonctions de grand-vicaire & celles d'*official*; ils sont l'un & l'autre dépositaires de l'autorité de l'évêque, & ministres universels de sa juridiction, avec cette différence que le grand-vicaire ne peut exercer que la juridiction volontaire, au lieu que l'*official* n'exerce que la juridiction contentieuse.

Il ne faut pas s'étonner si dans les premiers siècles de l'Eglise les évêques n'avoient point d'*officials*, puisqu'ils n'avoient alors aucune juridiction contentieuse; c'est ce qui paroît par la *novelle 12* de Valentinien, de *episcopali judicio*, qui est de l'an 452. Ils étoient juges en matière de religion; mais en matière contentieuse, même entre clercs, ils n'en connoissoient que par la voie du compromis. Suivant cette même *novelle*, c'étoit une des raisons pour lesquelles il n'y avoit pas d'appel de leurs jugemens. Justinien en ajouta ensuite une autre, en ordonnant que leurs jugemens seroient respectés comme ceux des préfets du prétoire, dont il n'y avoit pas d'appel.

Lorsque les évêques & autres prélats commencèrent à jouir du droit de juridiction contentieuse & proprement dite, ils rendoient eux-mêmes la justice en personne, ce qui se pratiqua ainsi pendant les onze premiers siècles de l'Eglise.

On voit néanmoins dans l'histoire ecclésiastique que quelques évêques se déchargeoient d'une partie du fardeau de l'épiscopat sur certains prêtres dont ils connoissoient le mérite; tel étoit saint Grégoire de Nazianze, lequel sortit de sa solitude pour soulager son pere dans le gouvernement de son église. Le même dépeint S. Basile comme l'interprete & l'appui d'Eusebe de Césarée, qui lui confioit une partie de sa juridiction épiscopale.

L'Eglise d'Occident fournit quelques exemples semblables. Valere, évêque d'Hippone, engagea, non sans peine, saint Augustin à partager avec lui le gouvernement de son diocèse. Sidoine Apollinaire parlant du prêtre Claudien, frere de saint Mamert évêque de Vienne, dit qu'il travailloit sous les ordres de son frere dans le gouvernement du diocèse.

Mais il faut convenir que ceux qui soulageoient ainsi les évêques, étoient plutôt des grands-vicaires que des *officials*; & en effet, c'étoit dans un tems où les évêques n'avoient point encore de juridiction contentieuse; & hors ces exemples, qui sont même assez rares, on ne voit point que dans les onze premiers siècles il y ait eu des clercs dans les églises cathédrales qui aient fait la fonction qu'exercent présentement les *officials*, si ce n'est les archiprêtres & les archidiaques qui, suivant l'usage de chaque diocèse, avoient plus ou moins de part à l'exercice de la juridiction contentieuse de l'évêque.

Les archiprêtres dans leur institution étoient les premiers prêtres du diocèse: c'étoit la première dignité après l'évêque, & pour l'ordinaire l'archiprêtre étoit, comme le grand-vicaire, chargé de la conduite de l'église en l'absence de l'évêque; il avoit aussi juridiction sur le clergé de son église & du diocèse: en sorte qu'il étoit en cette partie l'*official* de l'évêque. C'est de-là que les archiprêtres s'étoient attribué le pouvoir d'accorder des monitoires; ils établissoient eux-mêmes des *officials*, tellement que le concile de Château-Gontier en 1231, regla que

les archiprêtres ne pourroient avoir des *officiaux* hors le lieu de leur résidence, mais qu'ils seroient tenus d'y aller exercer leur juridiction en personne.

Le concile de Pontau-de-mer en 1279, prouve encore bien qu'ils avoient juridiction, puisque par le canon 16 il leur est défendu de suspendre & d'excommunier sans mettre leur sentence par écrit.

On voit encore à la principale porte de l'église archipresbytérale de l'église saint Severin de Paris, des vestiges de la juridiction qu'exerçoit l'archiprêtre de la ville: ce sont les deux lions qui sont en relief aux deux côtés du perron; ces lions étoient alors la marque ordinaire des juridictions ecclésiastiques; & comme elles s'exerçoient en-dehors aux portes des églises, les sentences étoient ainsi datées à la fin, *datum inter duos leones*.

Encore actuellement dans les îles qui sont sous la domination des Vénitiens, l'archiprêtre est juge en matière ecclésiastique.

Mais dans la plupart des églises le pouvoir qui étoit attribué aux archiprêtres, notamment pour la juridiction, ne dura pas long-tems. L'archidiaque, qui dans l'origine n'étoit que la seconde dignité des églises cathédrales, & dont la juridiction ne s'étendoit que sur les diacres, accrut tellement son pouvoir, que sa juridiction prévalut sur celle de l'archiprêtre.

L'archidiaque exerçant ainsi la juridiction de l'évêque en tout ou partie, faisoit alors la fonction d'*official*.

Mais les archidiacres, après avoir agi long-tems comme délégués de l'évêque, se regarderent insensiblement comme juges ordinaires; ils s'imaginèrent que la juridiction qu'ils exerçoient leur étoit propre, & qu'elle étoit attachée à leur dignité; qu'ils étoient les *officiaux* nés de l'évêque, & qu'ils pouvoient faire exercer en leur nom la juridiction. Ils instituerent donc eux-mêmes des *officiaux* pour rendre la justice à leur décharge, & se font, long-tems maintenus dans cette possession.

Plusieurs conciles ont toléré les officialités des archidiacres, lorsqu'elles n'étoient point établies dans les villes épiscopales. Le douzième canon du concile de Château-Gontier, tenu en 1231, confirmé par un autre concile de la province de Tours en 1239, défend aux archidiacres d'avoir des *officiaux* hors le lieu de leur résidence pour y exercer leur juridiction, & les oblige de faire dans les campagnes leurs visites en personne.

Quelques archidiacres ont même prétendu qu'ils n'étoient pas tenus de rapporter aux évêques les procès-verbaux de leurs visites; & qu'ayant eux-mêmes des officialités, ils pouvoient les déposer dans leurs greffes.

Une grande partie des archidiacres s'étoient maintenus dans le droit d'accorder des monitoires à fin de révélation, & cette entreprise a été assez difficile à réformer, quoique plusieurs conciles, tels que celui de Tours en 1583, en eussent expressément réitéré les défenses.

Ces *officiaux* des archidiacres étoient encore assez communs dans le dernier siècle; présentement ils sont très-rare.

Suivant la transaction faite au mois de Mai 1639, entre l'évêque de Chartres & ses archidiacres, homologuée au grand-conseil par arrêt du 11 Février 1631, & 18 Juillet 1633, le grand-archidiaque doit avoir deux sièges pour l'exercice de sa juridiction, & deux *officiaux* seulement; les autres archidiacres un seul. Ces archidiacres & leurs *officiaux* connoissent des promesses de mariages, mais non pas de la nullité d'iceux; ils ne peuvent donner aucune dispense de bans de mariages, sinon qu'y ayant cause contestée devant eux, il fût besoin, pour éviter le scandale, de solemniser promptement le mariage; &

en ce cas même ils ne peuvent dispenser que des deux derniers bans. Ils ne peuvent accorder des monitoires; ils connoissent de toutes les causes criminelles en leurs archidiaconés, s'ils ne sont prévenus par l'*official* ou par les vicaires de l'évêque, hors les crimes d'hérésie & de sortilège; à la charge de l'appel, & de faire conduire es prisons de l'évêque ceux qu'ils condamneront à la prison, trois jours après la condamnation. L'évêque faisant la visite de son diocèse, a droit de se faire représenter une fois par chacun an, par les archidiacres ou leurs *officiaux*, les registres & papiers de leur juridiction civile & criminelle, & les sceaux, lesquels il peut retenir pendant cinq jours utiles en chaque siège de juridiction desdits archidiaconés, & pendant ce tems il peut exercer ou faire exercer par ses vicaires toute juridiction civile & criminelle, & corriger les abus qu'il trouvera en l'exercice desdites juridictions.

Les évêques employèrent divers moyens dans le xij. siècle & les suivans pour arrêter les entreprises des archidiacres: ils établirent dans cette vue des grands-vicaires & des *officiaux* amovibles.

Le P. Thomassin croit que l'usage des *officiaux* ne s'introduisit que vers le tems du pape Boniface VIII, c'est-à-dire, vers la fin du xij. siècle. Il paroît néanmoins par les lettres de Pierre de Blois qui vivoit sur la fin du xij. siècle, qu'ils étoient déjà établis en France, & qu'il s'étoit même déjà introduit beaucoup d'abus dans l'exercice de ces charges. La même chose paroît aussi par le septième canon d'un concile tenu à Tours en 1163, qui a rapport à ces desordres des *officiaux*.

Anciennement les évêques n'étoient point obligés d'établir un *official*; il leur étoit libre d'exercer en personne leur juridiction contentieuse, comme ils peuvent encore eux-mêmes exercer la juridiction volontaire.

Il est constant, suivant le droit canonique, qu'ils peuvent tenir eux-mêmes le siège de leur officialité: le concile de Narbonne en 1609 y est conforme. Le clergé de France a obtenu de nos rois plusieurs ordonnances qui prescrivent cette discipline dans le royaume. Les assemblées du clergé de 1655 & de 1665 obtinrent les déclarations de 1657 & de 1666; & ces déclarations n'ont pas été enregistrées.

Les évêques se déchargèrent d'abord volontairement de la juridiction contentieuse, soit sur leurs archiprêtres ou leurs archidiacres, soit sur leurs *officiaux*. Ils cessèrent insensiblement d'exercer en personne leur juridiction contentieuse; soit parce que les affaires du diocèse se multipliant, ils ne pouvoient suffire à tout, & qu'ils préférèrent l'exercice de la juridiction volontaire; soit parce que les lois & les formalités judiciaires ayant été multipliées, ils crurent plus convenable de confier l'exercice de leur juridiction à des personnes versées dans l'étude de ces matières; soit enfin qu'ils aient cru peu convenable à leur dignité & à leur caractère de s'occuper continuellement de toutes les petites discussions qui se présentent dans les officialités.

Quoi qu'il en soit, l'usage s'est établi dans presque toutes les provinces du royaume, que les évêques ne peuvent plus, sans donner lieu à des appels comme d'abus, satisfaire eux-mêmes aux devoirs de la juridiction: en quoi ils ont imité la conduite du roi & celle des seigneurs, lesquels rendoient aussi autrefois la justice en personne à leurs sujets; au lieu que le roi a établi des juges pour rendre la justice à sa décharge; il a aussi obligé les seigneurs de faire la même chose.

L'édit de 1695, art. xxxj. suppose comme un point constant, que l'évêque doit avoir un *official*. Il y a néanmoins quelques évêques qui sont en possession d'aller siéger, quand bon leur semble, en leur offi-

cialité. Ils y vont ordinairement une fois, à leur avènement au siege épiscopal, & y sont installés avec cérémonie. C'est ainsi que le 2 Juin 1746, M. de Bellefond qui étoit depuis peu archevêque de Paris, prit possession & fut installé à l'officialité de Paris, où il jugea deux causes avec l'avis du doyen & du chapitre.

Le parlement de Paris a même approuvé par ses arrêts l'usage où sont les évêques des diocèses de France, qui ont autrefois appartenu à l'Espagne, de tenir eux-mêmes le siege de leur officialité. Ainsi les évêques des Pays bas jouissent de ce droit, & notamment l'archevêque de Cambrai, qui en a fait une réserve spéciale lors de la capitulation de cette ville.

C'est à l'évêque à nommer son *official* : le pape ne peut pas en établir un dans le diocèse d'un autre évêque. Une telle création faite à Antibes par le pape, fut déclarée abusive par arrêt du Conseil du 21 Octobre 1732.

En général, il ne doit y avoir qu'un *official* pour un diocèse, parce que la pluralité des *officiaux* pourroit causer du trouble & de la confusion dans l'exercice de la juridiction contentieuse.

Néanmoins, quand un diocèse s'étend dans le ressort de différens parlemens, l'évêque doit nommer un *official* forain pour la partie de son diocèse qui est du ressort d'un autre parlement que la ville épiscopale dans laquelle l'*official* ordinaire ou principal doit avoir son siege : ce qui a été ainsi établi afin que les parlemens pussent plus facilement faire les injonctions nécessaires aux *officiaux*, & faire exécuter leurs arrêts.

On doit à plus forte raison observer la même chose, par rapport aux évêques des pays étrangers qui ont en France quelque partie de leur diocèse.

Le roi donne quelquefois des lettres patentes, pour dispenser les prélats d'établir des *officiaux* dans les parties de leur diocèse qui sont d'un autre parlement que la ville épiscopale.

Il faut que l'*official* soit né en France ou naturalisé; qu'il soit prêtre, licencié en Droit canon ou en Théologie, & qu'il ait pris ses degrés régulièrement & dans une université du royaume.

L'*official* rend la justice étant revêtu de son surplis & couvert de son bonnet quarré.

Il n'y a point de loi qui défende aux évêques de prendre pour *official* un régulier; il y en a même des exemples.

La fonction d'*official* est pareillement incompatible avec les offices royaux.

L'*official* ne peut aussi tenir aucune ferme de l'évêque qui l'a nommé, soit la ferme du sceau ou autre.

Quelques auteurs ont avancé qu'un curé ne peut remplir la fonction d'*official*. Mais outre qu'il n'y a nulle loi qui l'ordonne ainsi, l'usage est constant que les *officiaux* peuvent posséder des cures & tous bénéfices à charge d'ames.

Outre l'*official*, l'évêque peut commettre un autre ecclésiastique pour vice-gérent, lequel est comme le lieutenant de l'*official*.

Il y a aussi dans quelques officialités un ou plusieurs assesseurs laïcs ordinaires; dans quelques officialités, on n'en appelle qu'extraordinairement, & dans les affaires majeures où l'*official* est bien-aïse d'avoir l'avis de quelques gradués éclairés.

Le promoteur est dans les officialités ce que les gens du roi ou du seigneur sont dans les tribunaux séculiers.

Il y a aussi dans chaque officialité un greffier pour recevoir & expédier les jugemens qui s'y rendent, des appariteurs qui font les mêmes fonctions que les huissiers, & des procureurs qui occupent pour les parties.

L'évêque doit donner gratuitement les places d'*official*, de vice-gérent & de promoteur.

Les commissions que l'évêque donne à ces officiers, doivent être par écrit, signées de lui, & insinuées au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse.

Le pouvoir de l'*official* finit par la mort ou démission de l'évêque. Le chapitre a droit d'en nommer un le siege vacant.

L'évêque peut, quand bon lui semble, destituer ses *officiaux*, soit principal ou forain, soit qu'il les ait nommés lui-même ou qu'ils aient été nommés par son prédécesseur ou par le chapitre : la révocation doit être faite par écrit, & insinuée comme la commission.

L'*official* connoît des matieres personnelles entre ecclésiastiques, & lorsqu'un ecclésiastique est défendeur & un laïc demandeur; à l'exception néanmoins des causes de l'évêque, dont il ne peut connoître; il faut s'adresser pour cela à l'*official* métropolitain.

Il ne peut juger par provision que jusqu'à 25 liv. en donnant caution.

Ses jugemens sont exécutoires, sans *pareatis* des juges séculiers.

Il ne peut faire défenses aux parties, sous des peines spirituelles, de proceder ailleurs que devant lui, quand le juge royal est saisi de la contestation.

Les *officiaux* sont en possession de connoître de toutes matieres purement spirituelles, soit entre ecclésiastiques ou laïques, comme de la foi, de la doctrine, des sacremens, même des demandes en nullité de mariage, *quod ad sœdus & vinculum*, mais ils ne peuvent prononcer sur les dommages & intérêts.

Ils connoissent pareillement des vœux de religion, du service divin, de la simonie, du péritoire des dixmes, du crime d'hérésie, de la discipline ecclésiastique.

Quant aux crimes dont l'*official* peut connoître, il n'y a que le délit commun des ecclésiastiques qui soit de sa compétence; le cas privilégié doit être instruit conjointement par lui & par le juge royal; ensuite chaque juge rend séparément son jugement.

Lorsqu'un ecclésiastique n'est accusé que d'un délit commun, c'est-à-dire, d'un délit qui n'est sujet qu'aux peines canoniques, c'est l'*official* qui en connoît sans le concours du juge royal; de sorte que si l'ecclésiastique est traduit pour un tel fait devant le juge royal, celui-ci doit renvoyer l'accusé devant son juge. Mais il ne le doit pas faire quand il s'agit du délit privilégié, lequel pour le bon ordre, demande toujours à être poursuivi sans aucun retardement. Et si le juge d'église négligeoit de poursuivre le délit commun, la poursuite en seroit dévolue au juge royal, comme exerçant la manutention des canons.

Le juge royal n'est jamais tenu, en aucun cas, soit de délit commun ou de cas privilégié, d'avertir l'*official*, pour qu'il ait à instruire le procès conjointement avec lui. Mais si le promoteur revendique l'affaire pour le délit commun; en ce cas le juge royal doit instruire conjointement avec lui. Et pour cet effet, le juge royal doit se transporter au siege de l'officialité avec son greffier. C'est l'*official* dans ce cas qui a la parole : c'est lui qui prend le serment des accusés & des témoins, qui fait les interrogatoires, récolemens, confrontations & toutes les autres procédures qui se font par les deux juges; le juge royal peut néanmoins requérir l'*official* d'interpeller les accusés sur les faits qu'il juge nécessaires.

Quand on fait au parlement le procès à un ecclésiastique, l'évêque doit, si le parlement l'ordonne, nommer pour son vicaire un des conseillers-clerks du parlement, pour faire l'instruction conjointement

avec le conseiller-laïc qui est commis à cet effet.

Un ecclésiastique accusé devant le juge royal peut, en tout état de cause, demander son renvoi devant l'*official*, à moins qu'il ne soit question de crime de lèse-majesté au premier ou au second chef.

L'*official* ne peut ordonner qu'il sera passé outre nonobstant & sans préjudice de l'appel, à moins qu'il ne soit question de correction & de discipline, ou de quelque cas exécutoire nonobstant l'appel.

Les appels comme d'abus interjetés des sentences des *officiaux* n'ont aucun effet suspensif, quand il s'agit du service divin, de la discipline ecclésiastique ou de la correction des mœurs, c'est la disposition de l'article xxxvj. de l'édit de 1695.

Les peines spirituelles que l'*official* peut infliger, sont les prières, les jeûnes, les censures; il ne doit décerner des monitoires que pour des crimes graves & scandales publics, & lorsque les autres preuves manquent.

Les peines temporelles que l'*official* peut prononcer, sont les dépens, l'amende applicable en œuvres pieuses. Les peines corporelles se bornent à la prison à tems ou perpétuelle. Il ne peut condamner à aucune autre peine afflictive: autrefois néanmoins il condamnoit aux galères, au bannissement, à la torture ou question, au pilori, échelle ou carcan, au fouet, à la marque du fer chaud, à l'amende honorable *in figuris*, mais cela ne se pratique plus.

On ne peut appeler de l'*official* à l'évêque qui l'a commis: l'appel de l'*official* ordinaire va à l'*official* métropolitain, & de celui-ci à l'*official* primatial. S'il y a appel comme d'abus, l'appel est porté au parlement.

Sur les *officiaux*, voyez les *Mémoires du clergé*, l'édit de 1695, le *Traité de la juridiction ecclésiastique* de Ducaffe, les *lois ecclésiastiques*, le *Traité des matières bénéficiales* de Fuet, le *Dictionnaire des arrêts*, & les mots DÉLIT COMMUN, & JURISDICTION ECCLÉSIASTIQUE, PROMOTEUR & VICE-GÉRENT.

OFFICIAL D'UN ABBÉ. Les abbés qui ont juridiction, ont droit d'avoir un *official*.

OFFICIAL DE L'ARCHEVÊQUE, est de deux sortes: il a son *official* ordinaire & son *official* métropolitain. Voyez ci-après OFFICIAL MÉTROPOLITAIN.

OFFICIAL DE L'ARCHIDIACRE, est celui que commet un archidiacre, qui a une juridiction propre attachée à sa dignité.

OFFICIAL DE L'ARCHIPRÊTRE, étoit celui que commettoit l'archiprêtre, lorsqu'il avoit juridiction. Voyez ce qui est dit ci-devant des OFFICIAUX en général.

OFFICIAL DU CHAPITRE: dans les lieux où le chapitre de la cathédrale a une juridiction propre, il a aussi son *official*; le chapitre nomme aussi son *official*, le siege vacant.

OFFICIAL DE L'ÉVÊQUE, est celui qui exerce la juridiction ordinaire de l'évêque.

OFFICIAL FORAIN, est celui qui est commis par l'évêque pour exercer sa juridiction hors la ville principale de son diocèse. Il y avoit autrefois beaucoup de ces *officiaux* forains répandus dans les différentes parties de chaque diocèse; présentement il y en a peu d'exemples, si ce n'est dans certains diocèses, dont quelque partie est du ressort d'un autre parlement ou d'une autre domination que la ville épiscopale. En ce cas, l'évêque nomme pour cette partie de son diocèse un *official* forain.

OFFICIAL *ad litem*, est celui qui est commis pour une affaire particulière, lorsque l'*official* est reculé ou se déporte.

OFFICIAL MÉTROPOLITAIN, est l'*official* établi par un archevêque pour juger les appels interjetés des sentences & ordonnances rendues par les *officiaux* des évêques suffragans, dans les églises qui

ont le titre de primatie, comme Lyon & Bourges: il juge aussi l'appel des sentences rendues par l'*official* ordinaire du métropolitain.

OFFICIAL NÉ, est celui, qui par le droit de sa place, fait les fonctions d'*official*, comme étoient autrefois la plupart des archidiacres.

OFFICIAL ORDINAIRE, est celui qui exerce le premier degré de la juridiction ecclésiastique, à la différence du métropolitain & du primatial qui sont juges d'appel.

OFFICIAL *in partibus*, est la même chose qu'*official* forain.

OFFICIAL PATRIARCHAL, est celui d'un prélat qui a le titre de patriarche. L'archevêque de Bourges qui prend le titre de patriarche d'Aquitaine, a un *official* patriarchal qui juge les appellations rendues par l'*official* métropolitain.

OFFICIAL PRIMATIAL, est l'*official* établi par le primat pour juger les appels interjetés de l'*official* métropolitain.

OFFICIAL PRINCIPAL, est celui qui est établi dans la ville épiscopale, à la différence des *officiaux* forains, lesquels sont dans les parties du diocèse qui relevent d'un autre parlement, ou qui sont d'une autre domination. Voyez ce qui a été dit ci-devant sur les OFFICIAUX en général. (A)

OFFICIALITÉ, s. f. (*Jurisprud.*) est le tribunal d'un primat, archevêque, évêque, abbé, archidiacre, chapitre ou autre ayant une juridiction ecclésiastique contentieuse.

Cette juridiction s'exerçoit autrefois aux portes des églises, ensuite dans une chapelle du palais épiscopal. Présentement il y a un auditoire destiné à cet usage; mais en plusieurs endroits, il est à l'entrée de la chapelle épiscopale, comme à Paris, où l'audience de l'*officialité* se tient à l'entrée de la chapelle épiscopale inférieure. Voyez l'*histoire du diocèse de Paris* par M. l'abbé Lebeuf, tome 1. page 32.

Ce tribunal est composé d'un *official*, un vice-gérent & quelquefois plusieurs assesseurs, un greffier, un promoteur, des appariteurs. Voyez ci-devant le mot OFFICIAL. (A)

OFFICIER, s. m. (*Hist. mod.*) homme qui possède un office, ou qui est revêtu d'une charge. Voyez OFFICE.

Les grands *officiers* de la couronne ou de l'état sont en Angleterre le grand maître-d'hôtel, le chancelier, le grand trésorier, le président du conseil, le garde du sceau privé, le grand chambellan, le grand connétable, le comte-maréchal, & le grand amiral. Voyez chacun sous son article particulier, CHANCELIER, TRÉSORIER, MARÉCHAL, &c.

En France on a une notion très-vague de ce qu'on nomme les grands *officiers*, & d'ailleurs tout cela change perpétuellement. On s'imagine naturellement que ce sont ceux à qui leurs charges donnent le titre de grand, comme grand-écuyer, grand-échançon; mais le connétable, les maréchaux de France, le chancelier, sont grands *officiers*, & n'ont point le titre de grand, & d'autres qui l'ont, ne sont point réputés grands *officiers*. Les capitaines des gardes, les premiers gentilshommes de la chambre, sont devenus réellement de grands *officiers*, & ne sont pas comptés pour tels par le P. Anselme. En un mot rien n'est décidé sur leur nombre, leur rang & leurs prérogatives.

Les grands *officiers* de la couronne n'étoient autrefois qu'*officiers* de la maison du roi. Ils étoient élus le plus souvent par scrutin sous le règne de Charles V. & dans le bas âge de Charles VI. par les princes & seigneurs, à la pluralité des voix. Les pairs n'en vouloient point souffrir avant le règne de Louis

Louis VIII. qui régla qu'ils auroient séance parmi eux. Son arrêt donné solennellement à Paris en 1224 dans la cour des pairs, porte, que suivant l'ancien usage & les coutumes observées dès long-tems, les grands *officiers* de la couronne, sçavoir, le chancelier, le bouteiller, le chambrier, &c. devoient se trouver aux procès qui se feroient contre un pair de France, pour le juger conjointement avec les autres pairs du royaume; en conséquence ils assisterent tous au jugement d'un procès de la comtesse de Flandres.

Il paroît que sous Henri III. les grands *officiers* de la couronne étoient le connétable, le chancelier, le garde des sceaux, le grand maître, le grand chambellan, l'amiral, les maréchaux de France & le grand écuyer. Ce prince ordonna en 1577, par des lettres patentes vérifiées au Parlement, que les susdits grands *officiers* ne pourroient être précédés par aucun des pairs nouveaux créés. (D. J.)

Les *officiers* de justice sont ceux auxquels on a confié l'administration de la justice dans les différentes cours ou tribunaux du royaume. Voyez COUR, JUSTICE, &c.

Les *officiers* royaux sont ceux qui administrent la justice au nom du roi, comme les juges, &c. Voyez JUGE.

Les *officiers* subalternes sont ceux qui administrent la justice au nom de quelque seigneur sujet du roi: tels sont les juges qui exercent leurs fonctions sous le comte-maréchal, sous l'amiral, &c.

Les *officiers* de police sont ceux auxquels on a confié le gouvernement & la direction des affaires d'une communauté ou d'une ville: tels sont les maires, les chérifs, &c. Voyez POLICE.

Les *Officiers* de guerre sont ceux qui ont quelque commandement dans les armées du roi. Voyez ARMÉE.

Ces *officiers* sont généraux ou subalternes.

Les *officiers* généraux sont ceux dont le commandement n'est point restreint à une seule troupe, compagnie ou régiment; mais qui ont sous leurs ordres un corps de troupes composé de plusieurs régimens: tels sont les généraux, lieutenans-généraux, majors-généraux & brigadiers. Voyez GÉNÉRAL, &c.

Les *officiers* de l'état-major sont ceux qui ont sous leurs ordres un régiment entier, comme les colonels, lieutenans-colonels & majors.

Les *officiers* subalternes sont les lieutenans, cornettes, enseignes, sergens & caporaux. Voyez tous ces *officiers* sous leurs propres articles, CAPITAINE, COLONEL, &c.

Les *officiers* à commission sont ceux qui ont commission du roi: tels sont tous les *officiers* militaires, depuis le général jusqu'au cornette inclusivement.

On les appelle *officiers* à commission, par opposition aux *officiers* à brevet, ou à baguette, qui sont établis par brevet des colonels ou des capitaines: tels sont les quartier-maîtres, sergens, caporaux, & même les chirurgiens & les chapelains.

Officiers de mer ou de marine, sont ceux qui ont quelque commandement sur les vaisseaux de guerre. Voyez MARINE.

Les *officiers* à pavillon sont les amiraux, vice-amiraux, contre-amiraux. Voyez PAVILLON, AMIRAL, &c.

Officiers de la maison du roi, sont le grand-maître d'hôtel, le trésorier, le contrôleur, le trésorier de l'épargne, le maître, les clercs du tapis verd, &c. le grand chambellan, le vice chambellan, les gentilshommes de la chambre privée & de la chambre du lit, les gentilshommes huissiers, les garçons de la chambre, les pages, le maître de la garde-robe, le maître des cérémonies, &c. le grand

écuyer, le contrôleur de l'écurie, les sous écuyers, les intendans, &c. Voyez MAISON DU ROI, & chaque *officier* sous son article.

Les *officiers* à baguette sont ceux qui portent une baguette blanche en présence du roi, & devant lesquels un valet de pied, nue tête, porte une baguette blanche quand ils sortent en public, & quand ils ne sont pas en présence du roi: tels sont le grand-maître d'hôtel, le grand chambellan, le grand trésorier, &c.

La baguette blanche est la marque d'une commission, & à la mort du roi ces *officiers* cassent leur baguette sur le cercueil où l'on doit mettre le corps du roi, pour marquer par cette cérémonie, qu'ils déchargent leurs *officiers* subalternes de leur subordination.

Dans toutes les autres cours & les autres gouvernemens de l'Europe & du monde, il y a également différentes sortes d'*officiers*, tant pour le civil & le militaire, que pour les maisons des princes.

Les *officiers* militaires en France, sont les maréchaux de France, lieutenans-généraux, maréchaux de camp, brigadiers, colonels, lieutenant-colonels, majors, capitaines, lieutenans, sous-lieutenans, enseignes ou cornettes, sergens, maréchaux des logis, & brigadiers dans la cavalerie, pour le service de terre; & pour celui de mer, l'amiral, les vice-amiraux, le général des galeres, les chefs-d'escadre, capitaines, lieutenans, enseignes de vaisseaux, &c. Voyez MARÉCHAL DE FRANCE, LIEUTENANT GÉNÉRAL, &c.

Pour le civil, les *officiers* de justice sont, le chancelier, le garde des sceaux, les conseillers d'état, maîtres des requêtes, présidens au mortier, conseillers au parlement, procureurs & avocats généraux; & dans les justices subalternes, les présidens & conseillers au présidial, les lieutenans généraux de police, les lieutenans civils & criminels, baillifs, prévôts, avocats & procureurs du roi & leurs substituts, & autres dignités de robe, qu'on peut voir chacun à leur article particulier.

Les principaux *officiers* de la maison du roi sont le grand-maître, le grand écuyer, le grand veneur, le grand échançon, le grand aumônier, le grand chambellan, les quatre gentilshommes de la chambre, les quatre capitaines des gardes, sans parler de plusieurs autres, & tous les divers *officiers* qui sont soumis à ces premiers. Voyez GRAND MAITRE, GRAND ÉCUYER, &c.

Les grands *officiers*, ou grades militaires, sont conférés par le bon plaisir du roi, & ne sont point héréditaires; mais la plupart des offices de judicature, aussi-bien que les charges chez le roi, passent de pere en fils, pourvu que l'on ait payé les droits imposés sur quelques-unes pour les conserver à sa famille: on achette pourtant un régiment, une compagnie.

Les princes étrangers ont aussi des *officiers* dans tous ces divers genres. On trouvera les noms & les principales fonctions de leurs charges répandus dans le corps de ce Dictionnaire.

OFFICIERS MUNICIPAUX, voyez MUNICIPAL.

OFFICIERS RÉFORMÉS, voyez RÉFORMÉ.

OFFICIERS DE LA MONNOIE, voyez MONNOIE.

Signaux pour les *officiers*, voyez SIGNAL.

OFFICIERS GÉNÉRAUX, (Hist. mod.) ou commandant des troupes, ceux qui ont autorité sur les soldats. On peut en distinguer de deux sortes, les *officiers* généraux, & les *officiers* subalternes.

Parmi tous les anciens peuples, la discipline militaire qui n'a pas été la partie la moins cultivée du gouvernement, exigeant de la subordination dans les troupes, les souverains ont été obligés de confier une partie de leur autorité à des hommes in-

telligens dans le métier de la guerre ; & ceux-ci pour mettre plus d'ordre dans les armées , ont distribué les troupes en différens corps , commandés par des chefs capables d'exécuter leurs ordres , & de les faire exécuter au reste des soldats.

Nous savons en général , que les Egyptiens avoient de nombreuses troupes sur pied , qu'elles alloient ordinairement à quatre cent mille hommes , & que l'armée de Sesostris étoit de seize cens mille combattans. Nous voyons les rois d'Egypte à la tête de leurs armées ; mais autant il seroit absurde de dire qu'un seul prince , un seul homme commandoit seul en détail à cette multitude ; autant est-il raisonnable de penser qu'il avoit sous lui des *officiers généraux* , & ceux-ci des subalternes distribués avec plus ou moins d'autorité dans tous les corps.

La milice des Hébreux , dans les premiers tems , ne nous est guère moins inconnue. Cependant on peut inférer de l'ordre que les tribus gardoient dans leurs campemens , chacune sous leur enseigne particulière , qu'elles avoient aussi leurs *officiers* subordonnés à un général en chef , tel que fut Josué. Sous les rois des Juifs nous voyons ces princes commander eux-mêmes leurs armées , ou en confier la conduite à des généraux en chef , tels qu'Abner sous Saül , Joab sous David ; & ce dernier avoit dans les troupes plusieurs braves , connus sous le nom de *force d'Israël* , hommes distingués par leurs exploits , & qui sans doute commandoient des corps particuliers : tels qu'un Banaïas , chef de la légion des Pheletes & des Cerethes , & qui devint sous Salomon général en chef. Il est donc plus que probable , que sous les rois d'Israël , & sous ceux de Juda , jusqu'à la captivité de Babylone , les troupes Israélites furent divisées en petits corps commandés par des *officiers* , quoique l'écriture ne nous ait pas conservé le nom de leurs dignités , ni le détail de leurs fonctions. Sous les Machabées il est parlé clairement de tribuns , de pentacontarques & de centurions , que ces illustres guerriers établirent dans la milice juive ; il y a apparence que les tribuns commandoient mille hommes , les pentacontarques cinq cens , & les centurions cent hommes.

Pour les tems héroïques de la Grece , nous voyons toujours des rois & des princes à la tête des troupes. Jason est le premier des argonantes ; sept chefs sont ligués contre Thèbes pour venger Polynice ; & dans Homere , les Grecs , confédérés pour détruire Troie , ont tous leurs chefs par chaque nation ; mais Agamemnon est le généralissime , comme Hector l'est chez les Troyens , quoique différens princes commandent les Troyens même , & d'autres leurs alliés , comme Rheus les Thraces , Sarpedon les Lyciens , &c.

Mais l'histoire en répandant plus de lumieres sur les tems postérieurs de la Grece , nous a conservé les titres & les fonctions de la plupart des *officiers* , tant des troupes de terre , que de celles de mer.

A Lacédemone les rois commandoient ordinairement les armées ; qu'ils eussent sous eux des chefs , cela n'est pas douteux , puisque leurs troupes étoient divisées par bataillons , & ceux-ci en trois ou quatre compagnies chacun. Mais les historiens n'en donnent point le détail. Comme ils étoient puissans sur mer , ils avoient un amiral & des commandans sur chaque vaisseau ; mais en quel nombre , avec quelle autorité , c'est encore sur quoi nous manquons des détails nécessaires. Il reste donc à juger des autres états de la Grece , par les Athéniens sur le militaire , desquels on est mieux instruit.

A Athènes , la république étant partagée en dix tribus , chacune fournissoit son chef choisi par le peuple , & cela chaque année. Mais ce qui n'est

que trop ordinaire , la jalousie se mettoit entre ces généraux , & les affaires n'en alloient pas mieux. Ainsi voit-on que dans le tems de crise , les Athéniens furent attentifs à ne nommer qu'un général. Ainsi à la bataille de Marathon on déféra à Miltiade le commandement suprême ; depuis Conon , Alcibiade , Thrafsybule , Phocion , &c. commandèrent en chef. Ordinairement le troisieme archonte , qu'on nommoit le *polemarque* ou l'*archistrategue* , étoit généralissime , & sous lui servoient divers *officiers* distingués par leurs noms & par leurs fonctions. L'hipparque avoit le commandement de toute la cavalerie. On croit pourtant que comme elle étoit divisée en deux corps , composé chacun des cavaliers des cinq tribus , elle avoit deux hipparques. Sous ces *officiers* étoient des philarques , ou commandans de la cavalerie de chaque tribu. L'infanterie de chaque tribu avoit à sa tête un taxiarque , & chaque corps d'infanterie de mille hommes étoit partagée en quatre escouades , & avoit un capitaine ou centurion. Sur mer il y avoit un amiral , ou généralissime appelé *ναυαρχος* ou *στρατηγας* , & sous lui les galeres ou les vaisseaux étoient commandés par des trierarques , citoyens choisis d'entre les plus riches qui étoient obligés d'armer des galeres en guerre , & de les équiper à leurs dépens. Mais comme le nombre de ces citoyens riches qui sunissoient pour armer une galere ne fut pas toujours fixe , & que depuis deux il alla jusqu'à seize , il n'est pas facile de décider , si sur chaque galere il y avoit plusieurs trierarques , ou s'il n'y en avoit qu'un seul. Pour la manœuvre chaque bâtiment avoit un pilote , *ναυκληρος* , qui commandoit aux matelots.

A Rome les armées furent d'abord commandées par les rois , & leur cavalerie par le préfet des celeres , *præfectus celerum*. Sous la république , le dictateur , les consuls , les proconsuls , les préteurs & les propréteurs , avoient la premiere autorité sur les troupes qui recevoient ensuite immédiatement les ordres des *officiers* appelés *legati* , qui tenoient le premier rang après le général en chef , & servoient sous lui , comme parmi nous les lieutenans-généraux servent sous le maréchal de France , ou sous le plus ancien lieutenant-général. Mais le dictateur se choisissoit un général de cavalerie , *magister equitum* , qui paroît avoir eu , après le dictateur , autorité sur toute l'armée. Les consuls nommoient ainsi quelquefois leurs lieutenans-généraux. Ils commandoient la légion , & avoient sous eux un préfet qui servoit de juge pour ce corps. Ensuite étoient les grands tribuns ou tribuns militaires , qui commandoient chacun deux cohortes , chaque cohorte avoit pour chef un petit tribun ; chaque manipule ou compagnie , un capitaine , de deux cens hommes , *ducentarius* ; sous celui-ci deux centurions , puis deux succenturions ou options , que Polybe appelle *tergiducteurs* , parce qu'ils étoient postés à la queue de la compagnie. Le centurion qu'on appelloit *primipile* , étoit le premier de toute la légion , conduisoit l'aigle , l'avoit en garde , la défendoit dans le combat , & la donnoit au porte-enseigne ; mais celui-ci , ni tous les autres , nommés *vexillarii* , n'étoient que de simples soldats , & n'avoient pas rang d'*officier*. Tous ces grades militaires furent conservés sous les empereurs , qui y ajouterent seulement le préfet du prétoire , commandant en chef la garde prétorienne ; & en outre les consuls eurent des généraux qui commandoient sur les frontieres pendant tout le cours d'une guerre , tels que Corbulon en Arménie , Vespasien en Judée , &c. Dans la cavalerie , outre les généraux nommés *magister equitum* , & *præfectus celerum* , il y

avoit des décutions, nom qu'il ne faut pas prendre à la lettre, selon Elien, pour des capitaines de dix hommes, mais pour des chefs de division de cinquante, ou cent hommes. Les troupes des alliés, tant d'infanterie que cavalerie, étoient commandés par des préfets, dont Tite-Live fait souvent mention sous le titre de *praefecti sociorum*. Dans la marine, outre le commandant général de la flotte, chaque vaisseau avoit le sien particulier, & dans une bataille, les différentes divisions ou escadres avoient leurs chefs comme à celle d'Actium. Voyez MARINE.

OFFICIER, en terme militaire, est un homme de guerre employé à la conduite des troupes, pour les commander & pour y maintenir l'ordre & la règle.

Des officiers des troupes de France. Le plus haut titre d'officier des troupes de France étoit autrefois celui de *connétable*; à présent c'est celui de *maréchal de France*. La fonction principale des maréchaux de France, c'est de commander les armées du roi.

Après les maréchaux de France sont les *lieutenans généraux* des armées du roi.

Ensuite les *maréchaux de camp*; les uns & les autres sont appelés *officiers généraux*, parce qu'ils ne sont réputés *officiers* d'aucune troupe en particulier, & que dans leurs fonctions ils commandent indifféremment à toutes sortes de troupes.

Les maréchaux de camp, lorsque le roi les élève à ce grade, quittent le commandement des régimens qu'ils avoient, ou les charges qu'ils possédoient, à-moins que ce ne soit des régimens étrangers, ou des charges dans les corps destinés à la garde du roi.

Après les maréchaux de camp, le premier grade dans les armées est celui de *commandant de la cavalerie*. Cette sorte de troupe fait corps dans une armée, c'est-à-dire que tout ce qu'il y a de cavalerie dans cette armée, est unie ensemble sous les ordres d'un seul chef. Elle a trois chefs naturels, qui sont le *colonel général*, le *mestre de camp général*, & le *commissaire général*: en l'absence de ces trois officiers, c'est le plus ancien brigadier de la cavalerie qui la commande.

Les dragons font aussi corps dans l'armée. Ils ont un *colonel général* & un *mestre de camp général*; & en l'absence de ces deux officiers, le plus ancien brigadier des dragons les commande.

L'infanterie a eu autrefois un colonel général. Cette charge qui avoit été abolie sous Louis XIV. fut rétablie pendant la minorité de Louis XV. mais elle a été depuis supprimée en 1730 sur la démission volontaire de M. le duc d'Orléans, qui en étoit pourvu. Aucun officier particulier n'a jamais fait la fonction de cette charge, & l'infanterie n'a point ainsi de commandant particulier dans une armée.

Les brigadiers de cavalerie, d'infanterie & de dragons ont rang après les officiers qu'on vient de nommer. Ils sont attachés à la cavalerie, à l'infanterie & aux dragons. Ils conservent les emplois qu'ils avoient avant que d'être brigadiers, & ils en font les fonctions.

Après les brigadiers sont les colonels ou mestres de camp dans la cavalerie. Le colonel général retient pour lui seul le nom de *colonel*, & ceux qui commandent les régimens ont le titre de *mestre de camp*. Il en est aussi de même dans les dragons. L'usage en étoit aussi établi dans l'infanterie, lorsqu'il y avoit un colonel général, mais depuis la suppression de cet officier, les commandans des régimens d'infanterie portent le nom de *colonel*. Cependant, par les ordonnances, les colonels ou mestres de camp sont égaux en grade; & dans l'usage ordinaire, on se sert assez indifféremment de l'un & de l'autre terme pour la cavalerie & pour les dragons.

Outre les commandemens des régimens, les ca-

pitaines des compagnies de la maison du roi, ou de la gendarmerie, & quelques autres officiers de ce corps, ont rang de mestre de camp; le roi donne aussi le brevet de mestre de camp à des officiers qu'il veut favoriser, & dont les emplois ne donnent pas ce rang. Les capitaines des gardes françoises & suisses ont aussi rang de colonel d'infanterie.

Après le colonel & mestre de camp est le *lieutenant-colonel*, lequel doit aider le colonel dans toutes ses fonctions & les remplacer en son absence.

Après les lieutenans-colonels sont les *commandans de bataillon*, dont le grade est au-dessous de ces officiers, & au-dessus de celui de capitaine. Ils font à l'armée le même service que les lieutenans-colonels.

Les capitaines sont ceux qui ont le commandement particulier d'une compagnie, & qui sont chargés de l'entretenir.

Le roi donne quelquefois le grade de capitaine à des officiers qui n'ont point de compagnie.

Le *major* d'un régiment est un officier qui est chargé de tous les détails qui ont rapport au régiment en général & à sa police. Il a rang de capitaine, & il n'a point de compagnie. Voyez MAJOR.

Il a sous lui un *aide-major*; dans l'infanterie où les régimens sont plus nombreux, il y a plusieurs *aides-majors*. Le roi n'en entretient point dans les régimens ordinaires, & ceux qui en font les fonctions se nomment communément *garçons-majors*.

Dans toutes les compagnies il y a un *lieutenant* pour aider le capitaine dans ses fonctions, & le remplacer en son absence.

Dans la cavalerie & dans les dragons, il y a au-dessous du lieutenant un autre officier, appelé *cornette*, parce qu'une des principales fonctions est de porter l'étendard que l'on appelloit autrefois *cornette*, cet officier n'est pas toujours entretenu pendant la paix. Dans l'infanterie à la place du cornette, il y a un sous-lieutenant ou enseigne qui n'est pas non plus entretenu pendant la paix.

Les lieutenans, sous-lieutenans, cornettes ou enseignes, sont nommés *officiers subalternes*. Ils ont néanmoins une lettre du roi pour être reçus officiers.

Après le cornette, dans la cavalerie & les dragons, est le *maréchal de logis*: il est chargé des détails de la compagnie, il est comme l'homme d'affaire du capitaine, il a sous lui un *brigadier* & un *sous-brigadier*. Ces deux derniers sont compris dans le nombre des cavaliers ou dragons. Ils ont cependant quelque commandement sur les autres.

Dans l'infanterie, après le sous-lieutenant ou enseigne, sont les *sergens*, dont les fonctions sont les mêmes que celles des maréchaux de logis de la cavalerie & des dragons. Ils ont sous eux des *caporaux* & *anspessades*, qui sont du nombre des soldats, mais qui ont cependant quelque commandement sur les autres soldats.

Les maréchaux de logis & les sergens sont nommés seulement suivant l'usage *bas-officiers*. Ils n'ont point de lettre du roi pour avoir leur emploi, ils ne le tiennent que de l'autorité du colonel & de leur capitaine.

Outre tous les officiers qu'on vient de détailler, le roi a des *inspecteurs généraux* de la cavalerie & de l'infanterie. Ils sont pris parmi les officiers généraux, brigadiers, ou au-moins colonels; leurs fonctions consistent à faire des recrues & à examiner si les troupes sont en bon état, si les officiers font bien leur devoir, particulièrement pour ce qui concerne l'entretien des troupes.

Tous les officiers en général sont subordonnés les uns aux autres, en sorte que par-tout où il y a des troupes, le commandement se réduit toujours à un

feul à qui tous les autres obéissent. Cette subordination bien établie, & l'application de chacun à se bien acquitter de ses fonctions, est ce qui produit l'ordre, la règle & la discipline dans les troupes.

L'*officier* de grade supérieur commande toujours à celui qui est de grade inférieur. Entre *officiers* du même grade, s'ils sont *officiers* généraux de cavalerie ou de dragons, c'est l'ancienneté dans le grade qui donne le commandement.

Dans la maison du roi & dans la gendarmerie, c'est l'*officier* de la plus ancienne compagnie qui commande; & dans l'infanterie, c'est l'*officier* du plus ancien régiment.

Parmi les *officiers* d'infanterie d'une part, ceux de cavalerie & de dragons d'autre part, à grade égal, c'est l'*officier* d'infanterie qui commande dans les places de guerre & autres lieux fermés, & en campagne c'est l'*officier* de cavalerie.

Quoique le roi soit le maître de donner les grades & les emplois comme il lui plaît, voici néanmoins l'ordre qu'il s'est prescrit ou qu'il suit ordinairement.

Ordre dans lequel les officiers montent aux grades. Les maréchaux de France sont choisis parmi les lieutenans généraux, ceux-ci parmi les maréchaux de camp, lesquels sont choisis parmi les brigadiers, & les brigadiers parmi les colonels, mestres de camp ou lieutenans-colonels.

Les colonels ou mestres de camp doivent avoir été au-moins mousquetaires.

Le plus ancien capitaine d'un régiment est ordinairement choisi pour remplir la place de lieutenant-colonel lorsqu'elle vaque.

La place de major se donne à un capitaine, suivant les termes de l'ordonnance. Il n'est pas nécessaire de le choisir par rang d'ancienneté.

Les capitaines doivent avoir été mousquetaires, ou bien lieutenans, sous-lieutenans, enseignes ou cornettes. Ceux-ci sont pris parmi les cadets, quand il y en a, ou bien parmi la jeunesse qui n'a pas encore servi.

Les maréchaux des logis & les sergens sont toujours tirés du nombre des cavaliers & soldats. Lorsqu'on est satisfait de leur service, on les fait *officiers*; on leur donne plus communément cette marque de distinction dans la cavalerie que dans l'infanterie.

Outre ces *officiers* qui commandent les troupes, il y en a de particuliers pour l'armée; tels sont le maréchal-général des logis de l'armée, le major-général, le maréchal-général des logis de la cavalerie, le major-général des dragons, les majors des brigades, le major de l'artillerie ou génie, intendant de l'armée; le général des vivres, le capitaine des guides, &c. Voyez les articles qui concernent chacun de ces emplois.

Tous les *officiers* doivent en général s'appliquer à bien remplir leur emploi; ce n'est qu'en passant par les différens grades, & en les remplissant avec distinction, qu'on peut acquérir la pratique de la guerre, & se rendre digne des charges supérieures. Ce n'est pas seulement des *officiers* généraux que dépendent les succès à la guerre; les *officiers* particuliers peuvent y contribuer beaucoup; ils peuvent même quelquefois suppléer les *officiers* généraux, comme ils le firent au combat d'Altenheim en 1675. Voyez sur ce sujet les *Mémoires* de M. de Feuquiere, tome III. p. 240.

Comme les *officiers* généraux doivent posséder parfaitement toutes les différentes parties de l'art militaire, & que les colonels peuvent en être regardés comme la pépinière, il seroit à-propos de les engager par des travaux particuliers, à se mettre au fait de tout ce qui concerne le détail non-seule-

ment de la guerre en campagne, mais encore du génie & de l'artillerie.

Pour cet effet, ils pourroient être obligés de résider en tems de paix six mois à leur régiment; & pour rendre ce séjour utile à leur instruction, indépendamment de l'avantage d'être éloignés pendant ce tems des plaisirs & de la dissipation de Paris, il faudroit les charger de faire des mémoires raisonnés des différentes manœuvres qu'ils feroient exécuter à leur régiment. Un régiment de 2 ou de 4 bataillons peut être regardé comme une armée, en considérant chaque compagnie comme un bataillon; c'est pourquoi on peut lui faire exécuter toutes les manœuvres que l'armée peut faire en campagne.

On pourroit encore leur demander des observations sur le terrain des environs de la place, d'examiner les avantages & les inconvéniens d'une armée qui se trouveroit obligée de l'occuper & de s'y défendre; un projet d'attaque & de défense des lieux qu'occupe leur régiment; ce qu'il faudroit pour approvisionner ces lieux, tant de munitions de bouche que de guerre, pour y soutenir un siège relativement à la garnison qu'ils croiroient nécessaire pour les défendre, &c.

A leur retour à la cour, ils communiqueroient les mémoires qu'ils auroient faits sur ces différens objets, à un comité particulier d'*officiers* généraux habiles & intelligens, nommés à cet effet par le ministre de la guerre. On examineroit leur travail, on le discuteroit avec eux, soit pour les applaudir, ou pour leur donner les avis dont ils pourroient avoir besoin pour le faire avec plus de soin dans la suite. Ils se trouveroient ainsi dans le cas de se former insensiblement dans toutes les connoissances nécessaires aux *officiers* généraux; la cour seroit par-là plus à portée de connoître le mérite des colonels; & en distribuant les emplois par préférence à ceux qui les mériteroient le mieux par leur travail & leur application, on ne peut guere douter qu'il n'en résultât un très-grand bien pour le service. On ne doit pas penser que notre jeune noblesse puisse regarder l'obligation de s'instruire comme un fardeau pesant & onéreux. Son zèle pour le service du roi est trop connu: elle applaudira sans doute à un projet qui ne tend qu'à lui procurer les moyens de parcourir la brillante carrière des armes avec encore plus de distinction, d'une manière digne d'elle & des emplois destinés à son état. (Q)

OFFICIERS GÉNÉRAUX DE JOUR, c'est le lieutenant général & le maréchal de camp qui sont de service chaque jour. On a vu à l'article de ces *officiers*, qu'ils ont dans l'armée & dans les sièges alternativement un jour de service. Lorsque ce jour arrive, ils sont *officiers généraux de jour*.

Il y a aussi un brigadier, un mestre de camp, un colonel & un lieutenant colonel, de service chaque jour; mais ces *officiers* qui sont subordonnés aux lieutenans généraux & aux maréchaux de camp, sont appelés leur jour de service, *brigadier* ou *colonel*, &c. de piquet. Les fonctions de ces derniers *officiers* sont de veiller aux piquets, pour qu'ils soient toujours prêts à faire leur service. Voyez PIQUET. (Q)

OFFICIERS DE LA MARINE, (*Marine*.) ce sont les *officiers* qui commandent & servent sur les vaisseaux du roi & dans les ports, & composent le corps militaire.

On donne le nom d'*officiers de plume* aux intendans, commissaires & écrivains employés pour le service de la marine.

Les *officiers mariniens*, ce sont des gens choisis tant pour la conduite que pour la manœuvre & le radoub des vaisseaux: savoir, le maître, le bosse-

man, le maître charpentier, le voilier & quelques autres. Les officiers mariniens forment ordinairement la sixième partie des gens de l'équipage.

Les officiers militaires, sont les officiers généraux, les capitaines, les lieutenans & les enseignes.

Les officiers généraux, sont actuellement en France, deux vice-amiraux, 6 lieutenans généraux, 16 chefs d'escadre; ensuite 200 capitaines, 310 lieutenans, 9 capitaines de brûlots, 380 enseignes, 25 lieutenans de frégates, & 4 capitaines de flûtes. Ce nombre peut varier par mort, retraites ou autrement.

OFFICIERS MUNICIPAUX, (*Hist. mod.*) sont ceux qu'on choisit pour défendre les intérêts d'une ville, ses droits & ses privilèges, & pour y maintenir l'ordre & la police; comme les majors, sherifs, consuls, baillifs, &c. Voyez OFFICE ou CHARGE.

En Espagne, les charges municipales s'achètent. En Angleterre, elles s'obtiennent par l'élection. Voyez OFFICE ou CHARGE VÉNALE, &c.

En France, les officiers municipaux sont communément les maires & les échevins, qui représentent le corps de ville. Souvent ils sont créés en titre d'office par des édits burfaux; & souvent aussi ils sont électifs. Quelques villes considérables sont en possession de cette dernière prérogative, & leurs officiers ou magistrats municipaux prennent différens noms. Leur chef à Paris & à Lyon se nomme *prevôt des Marchands*, & les autres échevins; en Languedoc, on les appelle *consuls*. La ville de Toulouse a ses *capitouls*; & celle de Bordeaux ses *jurats*. Voyez CAPITOULS, JURATS.

OFFICIERS DE VILLE: on distingue à Paris deux sortes d'officiers de ville, les *grands* & les *petits*. Les *grands officiers*, sont le *prevôt des Marchands*, les échevins, le procureur du roi, le greffier, les conseillers, & le receveur. Les *petits officiers*, sont les moutiers de bois & leurs aides, les déchargeurs, les mesureurs, les débacleurs & autres telles personnes établies sur les ports pour la police & le service du public. Voyez tous ces mots sous leurs titres particuliers.

OFFICIERS PASSEURS D'EAU, ce sont les maîtres bateliers de Paris, dont les fonctions consistent à passer d'un rivage de la Seine à l'autre les passagers qui se présentent, leurs hardes, marchandises, &c. Ils furent érigés en titre d'office sous Louis XIV. & sont au nombre de vingt, y compris les deux syndics. Voyez BATELIER, *dictionnaire de Comm.*

OFFICIERS DE LA VÉNERIE, ceux qui sont à la tête des chasses de sa majesté. L'ordonnance du roi du 24 Janvier 1695, a permis & permet aux capitaines des chasses desdites capitaineries royales de déposséder leurs lieutenans, sous-lieutenans & autres officiers & gardes desdites capitaineries lorsqu'ils le jugeront à propos, en les remboursant ou faisant rembourser des sommes qu'ils justifieront avoir payées; & où il ne se trouveroit alors des sujets capables de servir, en état de rembourser lesdits officiers & gardes, permet sa majesté auxdits capitaines de les interdire pour raison de contraventions qu'ils pourroient avoir faites aux ordonnances & à leurs ordres, & de commettre à leurs places, pendant tel tems qu'ils jugeront à propos, & qui ne pourra néanmoins excéder celui de 3 mois, sans que lesdits officiers & gardes ainsi interdits puissent faire aucune fonction de leurs charges durant leur interdiction; voulant seulement sa majesté qu'ils soient payés de leurs gages jusqu'à l'actuel remboursement du prix de leurs charges: & sera la présente ordonnance lue & publiée es greffes d'icelles, à la diligence des procureurs de sa majesté.

Les officiers des eaux & forêts & chasses, doivent

être reçus à la table de marbre où ressortit l'appel de leur jugement; autrement toutes leurs sentences & actes de juridiction sont nuls, & ils ne peuvent pas recevoir de gardes capables de faire des rapports qui fassent foi, puisqu'eux-mêmes ne sont pas instruits valablement. Au parlement de Paris on en excepte les anciennes pairies.

Les subalternes, c'est-à-dire le greffier, les gardes, exempts de gardes & arpenteurs, peuvent être reçus en la maîtrise particulière; mais ils doivent être tous âgés de 25 ans pour que leurs actes & procès verbaux aient force & foi.

Les officiers sont compris comme les autres dans les défenses de chasser.

OFFICIEUX, adj. (*Gramm.*) qui a le caractère bienfaisant, & qu'on trouve toujours disposé à rendre de bons offices. Les hommes officieux sont chers dans la société. Le même mot se prend dans un sens un peu différent: on dit un mensonge officieux, c'est-à-dire un mensonge dit pour éviter un plus grand mal qu'on auroit fait par une franchise déplacée. Les officieux à Rome, *officiosi*, *salutantes*, *salutatores*, gens d'anti-chambres, fainéans, flatteurs, ambitieux, empoisonneurs, qui venoient dès le matin corrompre par des bassesses les grands dont ils obtenoient, tôt ou tard, quelque récompense.

OFFICINAL, adj. (*Pharmacie.*) les Médecins appellent remède ou médicament officinal, tout remède préparé d'avance & conservé dans les boutiques des apothicaires pour le besoin, *ad usum*. Les médicaments officinaux sont distingués de la simple matière médicale, ou des drogues simples, par la préparation pharmaceutique; & des remèdes appelés *magistraux*, par le tems de cette préparation, les derniers ne la recevant que dans le moment même où on doit les administrer aux malades. Voyez MAGISTRAL, PHARMACIE.

Les médicaments officinaux se préparent d'après des règles, lois ou formules consignées dans les pharmacopées ou dispensaires. Voyez DISPENSARIE. (b)

OFRAIE, voyez GLORIEUSE.

OFFRAIE, voyez ORFRAIE.

OFFRANDES, f. f. pl. (*Théolog.*) en terme de religion, sont tous les dons qu'on présente à Dieu ou à ses ministres, dans le culte public, soit en reconnaissance du souverain domaine qu'il a sur toutes choses, & dont on lui consacre spécialement une portion, soit pour fournir à l'entretien de ses temples, de ses autels, de ses ministres, &c.

Les Hébreux avoient plusieurs sortes d'offrandes qu'ils présentoient au temple. Il y en avoit de libres, & il y en avoit d'obligation. Les prémices, les dîmes, les hosties pour le péché, étoient d'obligation: les sacrifices pacifiques, les vœux, les offrandes d'huile, de pain, de vin, de sel & d'autres choses que l'on faisoit au temple ou aux ministres du Seigneur, étoient de dévotion. Les Hébreux appellent en général *corban*, toutes sortes d'offrandes, & nomment *mincha*, les offrandes de pain, de sel, de fruits, d'huile, de vin, &c. Les sacrifices ne sont pas proprement des offrandes; mais l'offrande faisoit partie des cérémonies du sacrifice. Voyez SACRIFICE.

Les offrandes étoient quelquefois seules, & quelquefois elles accompagnoient le sacrifice. On distinguoit de plusieurs sortes d'offrandes, comme de pure farine, de gâteaux cuits au four, de gâteaux cuits dans la poêle, ou sur le gril, ou dans une poêle percée, les prémices des grains nouveaux qu'on offroit ou purs & sans mélange, ou rotis & grillés dans l'épi ou hors de l'épi. Le pain pour être offert devoit être sans levain, & on ajoutoit ordinairement à ces choses solides du vin ou de l'huile, qui en étoit com-

me l'affaifonnement. Le prêtre qui étoit de service retiroit les *offrandes* de la main de celui qui les offroit ; en jettoit une partie sur le feu de l'autel, ou sur la victime, lorsque l'*offrande* étoit accompagnée d'un sacrifice, afin qu'il fût consumé par le feu ; & réservait le reste pour sa subsistance. C'étoit-là son droit comme ministre du Seigneur. Il n'y a que l'encens qui étoit brûlé entièrement, le prêtre n'en réservait rien. On peut voir dans le Lévitique toutes les autres cérémonies qu'on pratiquoit pour toutes les diverses *offrandes*, soit qu'elles fussent faites par des particuliers, soit qu'elles se fissent au nom de toute la nation.

Les *offrandes* des fruits de la terre, de pain, de vin, d'huile, de sel, sont les plus anciennes dont nous ayons connoissance. Cain offroit au Seigneur des fruits de la terre, les prémices de son labourage ; Abel lui offroit aussi des prémices de ses troupeaux & de leurs graisses. Genèse, iv. 3. 4. Les Payens n'avoient rien dans leur religion que ces sortes d'*offrandes*, faites à leurs dieux : ils offroient le pur froment, la farine, le pain :

*Farra tamen veteres jaciebant, farra mitebant,
Primitias Cereri farra resicta dabant.*

Ov. Fast. 2.

Numa Pompilius, au rapport de Pline, lib. XVIII. chap. ij. enseigne le premier aux Romains à offrir aux dieux des fruits, du froment, de la farine, ou de la mie de pain avec du sel, du froment grillé & roti. Ovide nous apprend encore, *fastor. j.* qu'avant les sacrifices sanglans, ils n'offroient que du froment & du sel :

*Ante, deos homini quod conciliare valeret,
Far erat, & puri lucida mica salis.*

Théophraste remarque que parmi les Grecs la farine mêlée avec du vin & de l'huile, qu'ils appelloient *θυμιατα*, étoient la matière des sacrifices ordinaires des pauvres.

La différence qu'il y avoit entre les *offrandes* de farine, de vin & de sel dont les Grecs & les Romains accompagnoient leurs sacrifices sanglans, & celles dont les Hébreux se servoient dans leur temple, consistoit en ce que les Hébreux jettoient ces oblations sur les chairs de la victime déjà immolée & mise sur le feu, au lieu que les Payens les jettoient sur la tête même de la victime encore vivante, & prête à être sacrifiée. Voyez LIBATION, IMMOLATION & SACRIFICE.

Dans l'Eglise catholique, quoiqu'il n'y ait proprement qu'une seule *offrande*, qui est le corps de J. C. dans l'eucharistie, cependant dès les premiers tems on a donné le nom d'*offrande* aux pieuses libéralités des fideles, & aux dons qu'ils faisoient à l'Eglise pour l'entretien de ses ministres, ou pour le soulagement des pauvres. Les moines eux-mêmes étoient obligés de faire leur *offrande*, si l'on en croit saint Jérôme, & ne pouvoient s'en dispenser sur leur pauvreté. Ammien Marcellin reproche au pape & aux ministres de son église, de recevoir de riches oblations des dames romaines; cet auteur payen ignoroit le saint usage qu'on en faisoit. S. Augustin parle d'un tronc ou trésor particulier où l'on faisoit les *offrandes* qu'on destinoit à l'usage du clergé, comme du linge, des habits & d'autres choses semblables. Il est parlé dans les dialogues de S. Grégoire le Grand, des *offrandes* qu'on faisoit pour les morts. Le concile de Francfort distingue deux sortes d'*offrandes* : les unes se faisoient à l'autel pour le sacrifice : les sousdiacres, selon S. Isidore de Séville, les recevoient des mains des fideles pour les remettre en celles des diacres qui les plaçoient sur l'autel : les autres étoient portées à la maison de l'évêque, pour l'entretien des pauvres & du clergé. Selon les constitutions fai-

tes par Réginon, le prêtre devoit couper en plusieurs morceaux, & mettre dans un vase propre quelque partie des premières de ces *offrandes*, pour les distribuer les dimanches & fêtes à ceux qui n'avoient pas communie. On en trouve aussi deux exemples chez les Grecs, & l'on donnoit à ces portions d'*offrandes* le nom d'*eulogies*. Voyez EULOGIE.

Le pere Thomassin remarque que si ce n'est point là l'origine du pain benit, c'est du moins une des plus anciennes preuves de son établissement. Voyez PAIN BENIT.

Depuis que les fideles n'ont plus donné le pain & le vin nécessaire au sacrifice, les *offrandes* les plus ordinaires se sont faites en argent. Divers conciles ont fait des reglemens pour obliger les fideles, & mêmes les Juifs demeurans sur une paroisse, à les payer. Celui de Londres adjuge à l'église matrice, toutes les *offrandes* faites aux succursales. Dans un autre concile d'Angleterre, il est ordonné à tous les curés d'envoyer à l'église cathédrale, en signe de reconnaissance, les *offrandes* du jour de la pentecôte. Voyez CATHÉDRATIQUE & PENTECOSTALES.

La discipline a extrêmement varié sur ce point, & il n'y a même rien d'uniforme dans les différens diocèses sur les *offrandes*, ni sur les occasions ou circonstances où on les fait. Si ce n'est : 1°. que dans toutes les paroisses, chaque paroissien à son tour, est obligé d'offrir le dimanche un pain que le prêtre benit : 2°. qu'aux messes des morts ou services, on offre du pain & du vin avec un cierge : 3°. que les autres *offrandes* se font en argent & appartiennent de droit aux curés, s'il n'y a usage contraire : 4°. que dans les campagnes en certains endroits, on offre des gerbes après la récolte, lesquelles sont vendues au profit de la fabrique. Voyez FABRIQUE. Thomassin, *discipl. ecclési. part. I. lib. III. chap. vj. part. III. lib. II. chap. ij. eib. III. chap. iij. & iv. & part. IV. lib. III. chap. v.* Calmet, *diccionn. de la bible.*

OFFRANDE, (*Critique sacrée.*) oblation, en latin *oblatio*. Les Hébreux en avoient de trois sortes, les *offrandes* ordinaires, celles qui étoient d'obligation, & celles qui n'étoient que de pure dévotion. Les *offrandes* ordinaires se faisoient avec un parfum appelé *thymiama*, qu'on brûloit tous les jours sur l'autel. Les oblations libres & de pure dévotion étoient les sacrifices pacifiques, les vœux, les *offrandes* de vin, d'huile, de pain, de sel, & d'autres choses, que l'on faisoit aux ministres du temple. Les *offrandes* prescrites & d'obligation comprennoient les prémices, les dixmes, les hosties pour le péché. Les prémices de toutes choses devoient être offertes à Dieu. On lui offroit les personnes par la consécration ; les fruits de la terre, par l'oblation ; les liqueurs, par la libation ; des aromates, par les encensemens ; des bêtes, par les sacrifices. Il étoit défendu de moissonner qu'on n'eût offert à Dieu l'omer, c'est-à-dire la gerbe nouvelle, le lendemain du jour des azymes. Il étoit défendu de cuire du pain de blé nouveau, qu'on n'eût présenté le jour de la Pentecôte les pains nouveaux. Avant l'*offrande* de ces prémices, tout étoit immonde ; après cette *offrande*, tout étoit sain. Enfin, le mot *offrande* ou *oblation* marque le sacrifice de Jesus-Christ pour l'expiation de nos péchés. *Tradidit semetipsum pro nobis oblationem & hostiam Deo.* Eph. v. 2. (D. J.)

OFFRANT, adj. & subst. (*Gram. & Jurisp.*) celui qui offre. On vend à des ventes de meubles, de livres, d'effets à l'encan, au plus *offrant* & dernier enchérisseur. Les adjudications par decret de terres, de baux judiciaires, de fermes, se donnent au plus *offrant*.

OFFRE, f. f. (*Gram.*) tout ce qu'on propose à quelqu'un qui a la liberté d'accepter ou de refuser.

On dit de belles *offres*, & de mauvais procédés.

OFFRES, f. f. pl. (*Jurisp.*) est un acte par lequel on se soumet à faire quelque chose, ou par lequel on exhibe à quelqu'un des pièces ou autres choses qu'on est tenu de lui remettre, ou un bien, une somme de deniers qu'on est obligé de lui payer.

On appelle *offres labiales*, celles qui ne consistent que dans la déclaration que l'on offre & que l'on est prêt de faire telle. Quand même cette déclaration seroit faite par écrit, on appelle ces *offres labiales*, pour les distinguer des *offres* réelles qui sont accompagnées de l'exhibition & présentation effective des deniers ou autres choses que l'on offre, soit que ces *offres* réelles soient faites par un huissier, ou qu'elles soient faites sur le barreau.

En matière de retrait lignager il faut faire des *offres* réelles à chaque journée de la cause. Voyez **RETRAIT**.

OFFRIR, v. act. (*Gram.*) présenter à quelqu'un une chose qu'on seroit bien-aise qu'il acceptât; si cela n'est pas, au moins cela devroit toujours être ainsi. On dit *offrir* à Dieu nos peines; *offrir* un combat, un secours, un sacrifice; *s'offrir* à la vûe, &c.

OFFUSQUER, v. act. (*Gram.*) cacher à la vûe. Voilà une montagne qui *offusque* la vûe de votre château; les nues ont *offusqué* le soleil. Il signifie aussi blesser les yeux; la trop grande clarté du jour *offusque*. Il se prend au moral, comme dans ces phrases: la passion *offusque* le jugement; ses bonnes qualités sont *offusquées* par une infinité de mauvaises. On dit au figuré, votre éclat *l'offusque*; sa gloire fut un peu *offusquée* par cet événement.

O G

OGIVE, ou **AUGIVE**, f. f. (*Coupe des pierres*) signifie les voutes gothiques en tiers point: ce mot vient de l'allemand *aug*, qui signifie *œil*; parce que les arcs des ceintres des voutes gothiques sont des angles curvilignes *ABC*, (*fig. 20.*) semblables à ceux des coins de l'œil, quoique dans une position différente.

OGLASA, (*Géog. anc.*) île de la Méditerranée, selon Plin, *liv. III. chap. vj.* on croit par la situation qu'il lui donne, que c'est *Monte Christo*.

OGLIO L', (*Géog.*) rivière d'Italie en Lombardie; elle prend sa source au Bressan dans sa partie la plus septentrionale, aux confins des Grisons & du Trentin. Elle se perd dans le Pô au couchant de Borgoforte. Le nom latin de cette rivière est *Ollius*.

OGNIUS, ou **OGMIUS**, (*Hist. anc. Mytholog.*) furnom que l'on donnoit chez les Gaulois à Hercule, suivant quelques-uns, & à Mercure, suivant d'autres. On représentoit ce dieu sous les traits d'un vieillard décrépit, chauve, ridé, & comme accablé de fatigue; il étoit couvert de la peau d'un lion; dans sa main droite il portoit sa massue, & dans la gauche son arc & son carquois. Il avoit la langue percée, & il en partoient des chaînes d'or par où il attiroit à lui une foule d'auditeurs qui étoient pris par les oreilles. Sous cet emblème, les Gaulois vouloient représenter la force de l'éloquence, qui attire tous les cœurs.

OGOESSE, terme de *Blason*, il se dit des tourteaux de fable, pour les distinguer des autres qui se nomment *gulses*, quand ils sont de pourpre; *guses*, quand ils sont de gueules; *heurtes*, quand ils sont d'azur; *sommes* ou *volets*, quand ils sont de sinople; cependant ils retiennent tous en général le nom de *tourteaux*. Voyez **TOURTEAU**, *Blason*. (*D. J.*)

OGRE, f. m. (*Gram.*) sorte de monstre, de géant, d'homme sauvage, qu'on a imaginé & introduit dans les contes où il mange les petits enfans: l'ogre est contemporain des fées.

OGYAS, f. m. (*Hist. turque.*) nom du précepteur des fils du grand-seigneur. Quoique les fils des sultans soient élevés dans la mollesse, au milieu des plaisirs & de l'oïveté du ferrail, on leur choisit pourtant des précepteurs qu'on appelle *ogyas*, qui sont d'ordinaire les plus savans du pays. Ces précepteurs vivent dans la suite avec éclat, & reçoivent du sultan, autrefois leur disciple, des honneurs, & des distinctions qu'il refuse au grand-visir, au caïmacan, & aux cadilesquers. Un ambassadeur de France, qui avoit résidé fort long-tems à la Porte, M. de Breves, remarque dans ses mémoires, que les Turcs ont souvent à la bouche ces paroles qu'ils attribuent à Soliman: « Dieu donne l'ame toute » brute, mais le précepteur la polit & la perfectionne ». (*D. J.*)

OGYGIE, (*Géog. anc.*) nom de l'île de Calypso. Plin, *liv. III. chap. x.* parlant du promontoire *Lacynium*, aujourd'hui *capodelle*, colonne, dit que devant la côte, est entre autres îles, celle de Calypso, qu'Homere a nommé *Ogygie*: mais ni cette île, ni les autres que Plin nomme, ne subsistent plus.

Ogygia est aussi un nom donné à divers lieux & pays, comme à la Béotie, à l'Égypte, à la Lycie, & à Thebes. Pausanias dit que les premiers habitans du territoire de cette ville, avoient Ogyge pour roi: rien n'est plus fameux dans l'antiquité, que le déluge d'Ogygès.

OGYRIS, (*Géog. anc.*) île de la mer des Indes: Plin, *liv. VI. chap. xxviij.* dit qu'elle est en pleine mer, à 125 milles du continent. Comme ce n'est point l'île d'Ormus, ni celle de Mazira, sur les côtes d'Arabie, nous ignorons quelle île ce peut être. (*D. J.*)

O H

OH, interjection augmentative: *Oh*, n'en doutez pas! *Oh, oh*, j'ai d'autres principes que ceux que vous me supposez, & je ne suis pas un dans mes écrits, & un autre dans ma conduite.

*Il parloit fort bien de la guerre,
Des cieux, du globe de la terre,
Du droit civil, du droit canon,
Et connoissoit assez les choses
Par leurs effets & par leurs causes;
Étoit-il honnête homme? Oh, non.*

OHIO L', (*Géog.*) grande rivière de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle France: elle est ainsi nommée par les Iroquois; & ce nom, dit-on, marque sa beauté. Elle a ses sources à l'orient du lac Érié, baigne les Tongoria, reçoit dans son sein une autre rivière nommée *Ouabache*, ou de *saint Jérôme*; & enfin accrue de nouveau par la rivière des *Casquinambaux*, elle se perd dans le *Mississipi*, au pays nommé par les François la *Louisiane*. Mais il faut consulter sur le cours de cette rivière la carte de l'Amérique septentrionale, publiée à Londres en 1754, par le D. Mitchel F. R. S. (*D. J.*)

O J O I

OJAK, (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent aux régimens de leurs janissaires; ceux qui les commandent se nomment *ojak agalari*.

OIBO, (*Géog.*) île d'Afrique sur la côte de Zanguebar, l'une des îles de Quisimba: elle est petite, mais arrosée de belles & bonnes fontaines. (*D. J.*)

OIE, f. f. *anser domesticus*, (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau qui est plus petit que le cygne, & plus gros que le canard: il a environ deux piés dix pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extré-

mité des piés, & à-peu-près deux piés huit pouces jusqu'au bout de la queue : le bec a deux pouces & demi de longueur depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche, & environ trois pouces & demi jusqu'aux yeux. La queue est longue à-peu-près de dix pouces, & composée de dix-huit plumes, dont les extérieures sont les plus courtes ; les autres augmentent de longueur successivement jusqu'à celles du milieu qui sont les plus longues de toutes. La couleur des oies varie comme dans tous les autres oiseaux domestiques ; elles sont ordinairement brunes, ou cendrées, ou blanches ; on en trouve aussi dont la couleur est en partie brune, & en partie blanche. Le bec & les pattes sont jaunes dans les jeunes oies, & deviennent ordinairement rouges avec l'âge : il y a vingt-sept grandes plumes dans chaque aile. Quand on irrite cet oiseau, il fait entendre un sifflement semblable à celui d'un serpent : l'oie vit très-long-tems. Willughby rapporte que l'on avoit gardé chez le pere d'un de ses amis pendant quatre-vingt ans un oie qui paroïssoit pouvoir vivre encore autant de tems, si l'on n'avoit pas été obligé de la tuer, parce qu'elle faisoit une guerre continue aux autres oies. Willughby, *Ornith.* Voyez OISEAU. (I)

OIE SAUVAGE, *anser ferus*, oiseau qui ressemble à l'oie domestique par la grosseur & par la forme du corps, & qui en differe un peu par la couleur. Il a toute la face supérieure du corps brune, ou d'une couleur cendrée obscure, excepté les plumes de la racine de la queue qui sont blanches. Toute la face inférieure a une couleur blanchâtre ; cette couleur est de plus en plus blanche, à mesure qu'elle se trouve plus près de la queue, & les plumes qui sont sous la queue ont un très-beau blanc ; le bec a la racine & la pointe noires ; le milieu est de couleur de safran. Raii, *synop. meth. avium.* Voyez OISEAU. (I)

OIE DE BASSAN, voyez OIE D'ÉCOSSE.

OIE DE BRENTA, *Brenta anas, torquenta Bellonii*, oiseau qui est un peu plus gros & plus allongé que le canard : la tête, le cou, & la partie supérieure de la poitrine sont noires : il y a de chaque côté sur le milieu du cou, une tache ou une petite ligne blanche, en forme de collier ; le dos est d'une couleur brune cendrée, comme dans l'oie domestique ; cependant la partie postérieure a une couleur plus noirâtre ; les plumes qui recouvrent le dessus de la racine de la queue sont blanches ; la poitrine a une couleur brune cendrée ; le bas-ventre est blanc ; la queue & les grandes plumes des ailes sont noires ; les petites ont une couleur brune cendrée ; les piés sont noirâtres. Cet oiseau a environ un pié six pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue. Willughby, *Ornith.* Voyez OISEAU. (I)

OIE DE CANADA, *anser canadensis*, oiseau qui ressemble beaucoup à l'oie domestique ; il a cependant le corps un peu plus allongé. Le dos est d'un brun cendré, comme dans l'oie domestique, & le croupion est noir : les plumes qui recouvrent en-dessus la racine de la queue sont blanches ; le cou est presque entièrement noir, excepté la partie inférieure, qui a une couleur blanche ; il y a derrière la tête, au-dessous des yeux, une large bande blanche qui entoure le cou presque en entier ; le ventre est blanc ; la queue & les grandes plumes des ailes sont noires ; les petites plumes & celles qui recouvrent immédiatement les grandes, ont une couleur brune cendrée ; celle des pattes est noire. Ray, *synop. meth. avium.* Voyez OISEAU. (I)

OIE D'ÉCOSSE, OIE SOLAND, OIE DE BASSAN, *anser bassanus*, oiseau qui est de la grosseur de l'oie domestique ; il a le bec long, droit dans toute son étendue, à l'exception de l'extrémité, qui est un

peu courbe ; ce bec a une couleur cendrée obscure ; la piece supérieure a de chaque côté un petit appendice situé près de l'endroit où commence la courbure ; l'ouverture de la bouche est grande ; les narines ne sont pas apparentes au-dehors ; le dedans de la bouche a une couleur noire ; la langue est petite, & les pieces du bec sont dentelées. Cet oiseau est entièrement blanc, excepté les grandes plumes des ailes qui ont une couleur noirâtre : quand il est vieux, le dessus de la tête a une teinte de roux ; il prend difficilement son essor lorsqu'il est posé sur la terre, parce que ses ailes sont très-longues. Raii, *synop. meth. avium.* Voyez OISEAU. (I)

OIE D'ESPAGNE, *anser hispanicus, an potius guineensis*, oiseau qui a comme l'oie domestique le dos d'une couleur brune mêlée de cendrée. Le ventre est blanc, la gorge & la poitrine sont brunes & ont une teinte de roux. Il y a sur la tête une bande d'un brun noirâtre qui s'étend jusqu'au dos en passant sur le face supérieure du cou. Le bec est noir, & il a à sa racine un tubercule proéminent, qui augmente avec l'âge, & qui est toujours plus gros dans les mâles que dans les femelles. La tête est entourée d'une bande blanche en forme de collier placé entre les yeux & la racine du bec. Les plumes de la queue sont de la même couleur que celles du dos & des ailes, & ont l'extrémité blanchâtre. Les piés sont rougeâtres. Il y a des individus qui ont aussi le bec de cette couleur. Le doigt de derrière est très-petit. Willughby, *ornit.* Voyez OISEAU. (I)

OIE DE MAGELLAN, voyez PENGOUIN.

OIE DE MARAIS, *anser palustris nofer*, Raii, oiseau qui est le même que l'oie sauvage ; car la description qu'en donne Ray, d'après Lister, est exactement conforme avec celle de l'oie sauvage, à l'exception de la couleur des piés & du milieu du bec, qui est d'un rouge tirant sur le pourpre dans l'oie de marais ; ces mêmes parties sont de couleur de safran dans l'oie sauvage. Voyez OIE SAUVAGE, OISEAU.

OIE DE MER, nom que l'on a donné au dauphin, parce que les machoires de ce poisson cetacée ressemblent au bec d'une oie. Voyez DAUPHIN. (I)

OIE DE MER, voyez HARLE.

OIE DE MOSCOVIE, oiseau qui est plus grand que l'oie domestique. Il a environ trois piés six pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & cinq piés d'envergure. Le dessus de la tête & la partie supérieure du cou sont d'un brun obscur, & les côtés de la tête & du cou d'un brun plus pâle. Le bec est noir à la racine, & de couleur orangée dans le reste de sa longueur ; il y a sur la piece supérieure une sorte de tubercule aussi de couleur orangée. Les plumes du dos sont d'un brun obscur ; cette couleur est moins foncée sur les bords extérieurs de chaque plume. Toutes les autres parties du corps & les ailes sont blanches, à l'exception de quelques plumes qui recouvrent le dessus de la racine de la queue. Les jambes & les piés sont d'une couleur orangée. La femelle differe un peu du mâle ; elle a la tête, le cou & la poitrine d'un brun clair, & le dos, les ailes & les cuisses d'un brun obscur ; les bords extérieurs des plumes sont d'un blanc sale. Le tubercule du bec est moins gros que celui du mâle. Albin, *Hist. nat. des oiseaux, tome II.* Voyez OISEAU. (I)

OIE NONETTE, voyez TADORNE.

OIE SOLAND, voyez OIE D'ÉCOSSE.

OIES, (*Diet. & Mat. méd.*) oie domestique & oie sauvage ; ces deux oiseaux ont entr'eux le plus grand rapport, quoique le dernier passe généralement pour meilleur. On mange l'oie jeune & ayant acquis à peine la moitié de son accroissement (à cet âge elle est connue sous le nom d'oison), ou bien dans l'état adulte,

adulte, c'est-à-dire après avoir acquis tout son accroissement.

La chair de l'oison passe pour avoir éminemment le défaut propre aux jeunes animaux, c'est-à-dire, pour être gluante & comme glaireuse; & en effet, les personnes qui n'y sont point accoutumées, la trouvent sans consistance & d'un goût plat, & ils la digèrent mal; elle leur donne le dévoiement: ainsi elle doit être rangée avec les alimens suspects & peu salutaires. On sert pourtant l'oison sur les bonnes tables dans le pays où on élève beaucoup d'oies. On a coutume, & on fait bien de ne le manger que rôti, & avec des sausses piquantes, ou arrosées de jus de citron, ce qui est encore mieux.

L'oie adulte, lorsqu'elle est vieille, est sèche, dure & de mauvais goût: les auteurs de diete disent même que l'usage de sa chair est sujet à engendrer des fievres; ce qui paroît outré: si elle est jeune & grasse, sa chair est fastidieuse & toujours d'un goût plat. En général l'oie n'est servie que dans les festins du peuple; celui de Paris en mange beaucoup. M. Bruhier observe dans son addition au traité des alimens de Louis Lemer, que quoiqu'on consume encore aujourd'hui beaucoup d'oies à Paris, c'étoit toute autre chose autrefois: que la rue nommée à présent la rue aux ours, se nommoit la rue aux oies, ou aux marchands d'oies, qui en faisoient un débit prodigieux, soit qu'ils les vendissent crûes ou rôties. On les mange aujourd'hui soit rôties, soit en ragoût, & principalement en daube. Pour les rendre sous cette dernière forme moins malfaisantes, & plus agréables qu'il est possible, on doit les apprêter avec des assaisonnemens piquans & acides.

Les cuisses d'oie qu'on prépare dans plusieurs pays en les salant à sec, les faisant cuire à demi dans de la graisse d'oie, & les en recouvrant ensuite, qu'on envoie en cet état dans tout le royaume, paroissent un peu corrigées par le sel, & ne sont ni désagréables ni mal saines, étant mangées bouillies: elles sont assez bien dans le potage, & sur-tout dans les potages aux choux verts, que les Béarnois appellent *garbure*, & qui est à présent aussi en usage à Paris, sous le même nom; servies encore avec de la purée, &c.

La graisse d'oie est très-fine, très-douce & très-fondante. On s'en sert dans quelques pays au lieu de beurre: & les pharmacologistes n'ont pas manqué de lui accorder plusieurs vertus médicinales particulières; mais elle ne possède absolument que les qualités diététiques & médicamenteuses communes aux graisses. Voyez GRAISSE, Diète, & Mat. méd.

La fiente d'oie est aussi un remède, recommandé à la dose d'environ demi-gros, comme sudorifique, diurétique, emmenagogue & spécialement propre contre la jaunisse. La peau qui recouvre les pattes de l'oie, a été déclarée astringente; & sa langue séchée & pulvérisée, comme un spécifique contre la rétention d'urine. Etmuler, qui est un des pharmacologistes qui a proposé sérieusement ce prétendu spécifique, assure encore que la langue du même animal mangée fraîche, guérit l'incontinence d'urine. (b)

OIE, FOIE D', (Art culin. des anc.) les Grecs & les Romains faisoient grand cas des foies d'oies blanches qu'ils engraissoient. Pline le dit lui-même, *lib. X. c. 20. nostri sapientiores qui eos jecoris bonitate novere. Fertilibus in magnum amplitudinem crescit. Sumptum quoque lacte mulso augetur.* Nous avons encore un passage d'Horace pour le prouver; c'est dans la Satyre de Nasidienus homme riche & avare, qui se met en frais pour regaler Mécénas. Il lui donne dans un des plats le foie d'une oie blanche qu'ils ont nourrie de figues fraîches, *pinguibus & ficis pastum jecur.* Les Grecs appelloient ces foies *συκωτα*, en latin, *ficata*.

Tome XI,

La maniere de préparer les foies d'oie étoit la même en Italie qu'en Grece. On les servoit rôtis ou frits à la poêle, & enveloppés de la membrane appelée *omentum*, que nous nommons la *coëffe*. C'est sur cela qu'est fondé le bon mot d'un aimable courtisane, qui croyant, étant à table, prendre un foie dans un plat, & ne trouvant sous l'enveloppe qu'un morceau de poumon, s'écria:

Ἀπόλωλα, πέπλων μᾶλλον περιπατήχαι.

« Je suis perdue! cette maudite robe m'a trompée & me fait mourir ». C'est un vers d'une tragédie grece, qui est dit par Agamemnon, que Clytemnestre & Egyste tuent après l'avoir embarrassé dans une robe sans ouverture. L'application en est fort jolie, & nous prouve bien que les courtisanes de ce tems-là savoient leurs poètes par cœur: elles enchaînoient les hommes les plus sages par trois puissans moyens, la beauté, l'esprit cultivé & les talens. (D. J.)

OIE D'AMÉRIQUE ou TOUCAN, (Ast.) constellation de l'hémisphère austral, qui est du nombre de celles qu'on ne voit point dans ces climats. Voyez CONSTELLATION & CIRCUMPOLAIRES. (O)

OIGNON, f. m. *cepa*, (Hist. nat. Bot.) genre de plante à fleur liliacée composée de six pétales; le pistil occupe le milieu de cette fleur, & devient dans la suite un fruit arrondi & divisé en trois loges, qui renferme des semences arrondies. Ajoutez aux caractères de ce genre que les fleurs sont réunies en un bouquet sphérique, & que les feuilles & les tiges sont fistuleuses. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

Outre les treize especes d'oignons que compte Tournefort, il s'y trouve encore d'autres variétés en couleur, en grosseur, en forme, que produit l'art de la culture. L'espece la plus commune dans nos jardins est l'oignon blanc ou rouge: *cepa vulgaris, floribus & tunicis candidis, vel purpurascensibus.* C. B. P. 71. I. R. H. 382.

Sa racine est bulbeuse, composée de plusieurs tuniques charnues intérieurement & membraneuses à l'extérieur; elle est tantôt rouge, tantôt blanche; quelquefois orbiculaire, quelquefois oblongue, d'autrefois aplatie, garnie à sa partie inférieure de fibres blanches, remplies d'un suc subtil & très-âcre qui fait pleurer. Ses feuilles sont longues d'un pié, fistuleuses, cylindriques, pointues, d'une saveur âcre. Sa tige est unie, droite, haute de deux ou trois coudées, renflée vers le milieu, portant à son sommet une tête de la grosseur du poing, composée de fleurs-de-lis, dont chacune a six pétales, six étamines & un pistil: ce pistil se change ensuite en un fruit arrondi, partagé en trois loges remplies de graines arrondies, anguleuses, noires. L'oignon differe de toutes les racines bulbeuses, en ce que sa racine n'en donne point d'autres. On le cultive sans cesse dans les jardins pour la cuisine.

L'oignon blanc d'Espagne, ou l'oignon doux, *cepa africana, maxima, bulbâ lignariâ, dulci*, H. R. P. est encore une espece d'oignon qu'on cultive dans les jardins; il est remarquable en ce que ses bulbes sont extrêmement grosses & très-douces. L'oignon blanc est apéritif, incisif & résolutif. On l'applique extérieurement pour faire mûrir les abcès.

L'échalote, *cepa ascalonica, sive fissilis*, I. R. H. 382, est une espece d'oignon. Sa racine est un assemblage de plusieurs bulbes unies ensemble, un peu plus grosses qu'une aveline, & portée sur un paquet de racines fibreuses; elle a une vive saveur d'oignon, cependant agréable. Elle pousse des feuilles menues, fistuleuses, cylindriques, lisses, qui ont le même goût. On sème l'échalote dans les potagers, pour assaisonner les alimens.

La ciboule, *cepa fiffilis*, I. R. H. 382. est une quatrième espèce d'oignon, qui ressemble par son extérieur à l'échalote, si ce n'est que toutes ses parties sont plus grandes. Il sort plusieurs bulbes grêles & alongées d'un seul paquet de racines chevelues, comme dans l'échalote, dont elles diffèrent par leur acrimonie. On la cultive dans les potagers. Elle a les mêmes qualités que l'oignon blanc & l'échalote. Son analyse nous apprend qu'elle contient un sel ammoniacal & un esprit subtil. (D. J.)

OIGNON, (Jardin.) quoiqu'il y ait différentes espèces d'oignons dans les jardins des curieux botanistes, les jardiniers n'en cultivent que deux ou trois espèces; savoir, l'oignon d'Espagne, *cepa vulgaris floribus & tunicis candidis vel purpurascens*, C. B. & l'oignon de Strasbourg. Celui d'Espagne a la racine grosse & douce; l'oignon de Strasbourg est plus amer, & se garde plus long-tems: l'un & l'autre n'ont aucune différence dans leur culture; mais il faut observer que leurs variétés ne sont pas durables: car si vous semez des graines de l'oignon d'Espagne, vous aurez un mélange d'oignon rouge parmi. L'oignon de Strasbourg ne conserve pas mieux sa nature; car il s'applatit insensiblement. La même chose arrive aux oignons de Portugal dans nos climats; au bout d'un ou deux ans ils dégèrent au point, qu'on ne reconnoît plus leur origine.

L'oignon quel qu'il soit vient de graine, & veut une terre neuve. Cette graine se jette à plein champ un peu à claire voie; puis on la couvre de terre avec le rateau. On ôte avec soin toutes les mauvaises herbes; on éclaircit aussi les oignons, afin que ceux qui restent viennent plus beaux; & lorsqu'ils ont acquis une belle grosseur, on en foule les montans; quand leurs tiges sont fanées, on tire l'oignon de terre en coupant l'extrémité de la tige; on les fait sécher dans un terrain bien sec, observant de les tourner chaque jour, pour les empêcher de pousser de nouvelles racines, ce qu'ils ne manqueraient pas de faire sur-tout dans un tems humide; on finit par ôter toute la terre qui les entoure, & on met ensemble dans un grenier de la maison tous ceux qui sont bien sains, sans les trop presser les uns contre les autres. Plus on les garantit de l'air, & plus on les conserve.

Il est inutile d'entrer dans de plus grands détails sur une plante si commune; cependant elle a mérité l'attention de Miller; & ses préceptes sont bien supérieurs à ceux de nos auteurs qui se sont attachés à indiquer la culture de cette plante potagère. (D. J.)

OIGNON, (Chim. Diet. & Mat. médic.) l'oignon rouge & l'oignon blanc; le principe vis & très-volatil qui nage dans le suc aqueux de l'oignon, & qui se répand au loin dès qu'on vient à le couper ou le piquer, & cela sans le secours du moindre feu artificiel; la nature de ce principe, dis-je, n'a pas encore été déterminée par les chimistes. Il est certain seulement que ce n'est point de l'alkali volatil, & que Boerhaave & quelques chimistes plus modernes se sont trompés en le croyant du même genre que l'alkali spontané des plantes crucifères de Tournefort. Il est manifeste encore que ce principe est beaucoup plus mobile que l'alkali volatil qui se trouve dans ces dernières plantes dans l'état le plus concentré.

La racine ou le bulbe de l'oignon porte par excellence le nom de toute la plante. C'est dans cette partie que réside principalement le principe dont nous venons de parler: elle est encore la seule qui soit employée comme aliment & comme remède.

L'oignon est d'autant plus doux, c'est à-dire dépourvu de ce principe actif & volatil, qu'il croît dans des pays plus chauds. L'oignon cultivé en Languedoc ou en Provence diffère si fort à cet égard de la même espèce cultivée aux environs de Paris, que le pi-

quant de ces derniers est un objet absolument nouveau pour les habitans des premières provinces. Un paysan languedocien qui a mangé fort communément dans son pays un ou deux gros oignons crus, ne sauroit manger sans répugnance ou sans effort une seule feuille de ceux de Paris. La même différence s'observe dans la même proportion entre les oignons de Languedoc & ceux d'Espagne, de l'île Minorque, &c. On peut couper ces derniers extrêmement près du nez & des yeux, sans qu'ils picotent ces organes d'une façon incommode. J'ai observé encore que la qualité malfaisante de l'oignon crud, dont nous allons parler dans un instant, étoit aussi directement proportionnelle à l'abondance & à la vivacité de ce principe; en sorte que l'oignon qui en est presque absolument privé, n'est plus qu'un aliment plein d'une eau douce, d'un goût agréable, relevé par un parfum léger; & que les oignons d'Egypte étant vraisemblablement dans ce degré extrême de perfection, il n'est pas étonnant que les Juifs qui abandonnerent ce pays, en aient tant regretté cette précieuse production.

Cette mauvaise qualité de l'oignon crud de notre pays, dont nous parlions tout-à-l'heure, est de causer l'affoissement & le vertige aux personnes qui ne sont pas accoutumées à cet aliment, de ne subir qu'une digestion longue & pénible, & enfin de causer des vents & des rapports fort dégoûtans. Les paysans sur-tout dans les pays chauds, & pendant les plus grandes chaleurs de l'été, mangent beaucoup d'oignons crus, qu'ils assaisonnent avec beaucoup plus de sel qu'aucun autre aliment que je connoisse. Cette nourriture convient aux organes de ces hommes robustes, & aide à les soutenir dans leurs travaux pénibles; elle les défend utilement sur-tout contre le relâchement qu'opéreroit sur leur corps la chaleur du climat & de la saison. Voyez CLIMAT, Médecine.

Par les raisons du contraire, un pareil aliment est inutile, & peut même être nuisible aux tempéramens plus délicats, & sur-tout à ceux qui ont les nerfs sensibles, & qui sont facilement échauffés.

L'oignon cuit sous la cendre, soit à l'eau, soit dans les potages, ou avec le jus des viandes, qui a été absolument dépouillé dans cette opération, de son principe volatil, & dont le suc a peut-être reçu d'ailleurs une élaboration utile; l'oignon cuit, dis-je, est au contraire un aliment très-sain qui se digère facilement, qui peut même, si l'on veut, être regardé comme adoucissant, pectoral, &c.

Quant aux usages médicaux de l'oignon, le suc récent de l'oignon crud est compté parmi les diurétiques les plus puissans. L'infusion de l'oignon dans le vin blanc est aussi recommandée pour la même vertu. Il est fort singulier que Chomel, qui vante ce remède, exige, comme une circonstance essentielle, qu'il soit pris les trois derniers jours de la lune, & que Geoffroi rapporte cette prétention sans la réfuter.

La qualité anti-pestilentielle attribuée à l'oignon par le peuple, & par quelques médecins, n'est rien moins que démontrée.

L'oignon crud est encore vanté pour faire revenir les cheveux; autre qualité peu éprouvée. On applique aussi extérieurement l'oignon crud & pilé sur la tête, pour en calmer les douleurs opiniâtres, sur les œdèmes, qu'il guérit quelquefois en excitant les urines, & sur le ventre dans l'ascite & la lencophlegmatie, qu'il dissipe par la même voie: ce sont encore-là des vertus célébrées dans les livres, & trop peu confirmées par l'expérience.

L'oignon cuit & réduit en forme de cataplasme, est un très-bon émollient & résolutif. Cette dernière

propriété est prouvée par une expérience journalière.

L'échalote & la ciboule sont fort analogues à l'oignon. La première de ces racines l'est cependant encore davantage à l'ail. Voyez AIL. Ce que nous avons dit de l'oignon crud convient presque absolument à la dernière. (b)

OIGNON MARIN, (Mat. médic.) Voyez SCILLE.

OIGNON MUSQUÉ, (Botan.) genre de plante, connu des Botanistes sous le nom de *muscari*. Voyez MUSCARI, Botan.

OIGNON, terme de Chirurgie vulgaire, est une dureté qui vient au pié à la base du gros orteil: c'est une espèce de cors. Lorsque sa racine est simplement dans la peau, il n'est que cutané: quelquefois ses racines vont jusqu'aux ligamens & au périoste.

Ces oignons sont quelquefois fort douloureux, s'enflamment & suppurent. J'ai vu un amas de synovie sous l'enveloppe calleuse d'un oignon: le malade a guéri par l'usage de l'esprit de térébenthine introduit dans la plaie.

Les oignons sont en général plus incommodes que dangereux: on les diminue en les coupant, après avoir fait tremper le pié dans le bain tiède; il ne faut pas aller trop au vif de crainte d'accident; par une longue macération répétée, on parvient à les détacher sans se servir d'instrument tranchant.

Le meilleur topique est le galbanum ou la gomme ammoniacque amollie dans le vinaigre & appliqués en forme d'emplâtre. Voyez ce que nous avons dit au mot COR. (Y)

OINDRE, v. act. (Gram.) enduire d'huile ou de quelque autre substance grasse & molle: on oint le papier, le bois, les corps des animaux. Dans le fétichisme, la plus ancienne, la plus étendue, & la première de toutes les religions, à les considérer selon leur histoire hypothétique & naturelle, ceux qui prenoient pour fétiche une pierre l'oignoient afin de la reconnoître: de-là vint dans la suite la coutume d'oindre tout ce qui porta sur la terre quelque caractère divin & sacré; mais avant les prêtres, les rois, & long-tems avant, l'oint fut un morceau de bois pourri, une paille, un roseau, un caillou sans prix, en un mot la plupart des choses précieuses ou viles, sur lesquelles se portoit l'imagination des hommes, frappée d'admiration, de crainte, d'espoir, ou de respect. On dit de Jésus-Christ, qu'il fut l'oint du Seigneur. Le Seigneur a dit, gardez-vous de toucher à mes oints: ces oints sont les rois, les prêtres, les prophètes.

OINGTS, s. m. pl. (Hist. ecclésiast.) hérétiques anglois dans le xvj. siècle, qui disoient que le seul péché qu'on pouvoit faire au monde, étoit de ne pas embrasser leur doctrine. Genebrard, in Pio 5.

OING, s. m. (Gramm.) vieux oing, graisse de porc qui se tient aux reins: c'est avec cette graisse rance qu'on frotte les effieux des voitures, les rouleaux des presses, &c.

OINOMANCIE, s. f. (Hist. anc.) divination par le moyen du vin, soit qu'on en considérât la couleur, soit qu'en le buvant on s'attachât à remarquer scrupuleusement toutes les circonstances qui arrivoient pour en tirer des présages. Virgile dans le quatrième livre de l'Enéide nous donne un exemple de la première espèce.

*Vidit thuricremis cum dona imponeret aris,
(Horrendum dictu) latius nigrescere sacros,
Fusaque in obscœnum se vertere vina cruorem.*

Et dans le Thyeste de Sénèque on en trouve un de la seconde espèce.

*Admotus ipsis Bacchus à labris fugit
Circaque dictus ore decepto effluit.*

On dit que les Perses étoient fort attachés à cette

Tome XI.

forte d'augure ou de divination, dont le nom est grec & formé d'*oinos*, vin, & de *μαντεια*, divination.

OINOPHORE, (Littérat.) *oinophorum*, les *oinophores* étoient de grandes cruches dans lesquelles on puisoit le vin pour le mettre dans des bouteilles, d'où on verfoit à boire dans des gobelets: c'étoit la coutume à table, quand on avoit vidé ces cruches, de les renverser, & de mettre l'ouverture contre terre. Lucilius dit assez plaisamment à ce sujet:

Vertitur oinophoris fundus, sententia nobis.

« les cruches se renversent & notre raison aussi. »

(D. J.)

OJO, (Hist. nat. Botan.) c'est un grand buis du Japon; il a ses feuilles ovales, terminées en pointe, & un peu dentelées: ses fleurs sont blanches, à quatre pétales ronds, garnies d'un calice, & de la grosseur d'une graine de coriandre: ses baies sont rondes, couleur de pourpre foncé, renfermant deux, trois, ou quatre semences, qui sont grosses & figurées comme celles du carvi. On distingue une *sfuge*, qui est un petit buis, dont les feuilles se terminent en pointe par les deux extrémités.

OIRA, (Géog. anc.) ville capitale de la terre d'Otrante, située sur une montagne de l'ancien pays des Messapiens, entre Tarente & Brindes. Elle a été colonie des Crétois; c'est pourquoi dans ses médailles on voit le minotaure: on y lit toujours *Ypina*, ou *Anipy*, à la manière ancienne que Cadmus apporta de Phénicie, écrivant de droit à gauche: son nom grec & latin est *Uria*. On trouve en 977, un André qualifié *episcopus Brundisinus & Uritanus*. L'an 1491 Grégoire XIV. donna un évêque particulier à *Oira*, & mit ce nouvel évêché sous la métropole de Tarente. (D. J.)

OISE, (Géog.) rivière de France, elle a sa source dans les Ardennes, aux confins du Hainaut & du Thiérache, & finit par tomber dans la Seine, entre Conflans, Sainte-Honorine & Andresy. Comme elle est navigable à Chauny, elle facilite pour Paris le transport des blés & des foins de Picardie; son nom latin est *Isara*, *Æsia*, ou *Esia*. (D. J.)

OISEAU, s. m. (Hist. nat. Ornith.) animal couvert de plumes, qui a deux ailes, deux piés, un bec de substance de corne, &c. Les oiseaux n'ont point de vraies dents logées dans des alvéoles, comme les dents des quadrupèdes, mais dans quelques espèces, par exemple celle des plongeurs, le bec est dentelé comme une scie. Le bec des oiseaux leur sert, non-seulement pour prendre leur aliment, mais ils l'emploient aussi comme une arme offensive & défensive; c'est avec leur bec qu'ils construisent leur nid, qu'ils donnent à manger à leurs petits, & qu'ils arrangent leurs plumes: quelques-uns, tels que les perroquets, les bec-croisés, &c. montent le long des arbres à l'aide de leur bec. Tous les oiseaux, excepté ceux qui ne sortent que la nuit, ont la tête petite à proportion de la grosseur du corps. Les yeux des oiseaux, comme ceux des poissons, ont moins de convexité que ceux des quadrupèdes: il y a sous les paupières une membrane, *membrana nictitoria*, qui sort du grand angle de l'œil, & qui recouvre l'œil en tout ou en partie, au gré de l'oiseau, quoique les paupières restent couvertes: cette membrane se trouve aussi dans plusieurs quadrupèdes; elle sert à nettoyer la surface de l'œil. Les oreilles des oiseaux n'ont point de conques à l'extérieur, & dans la plupart le conduit auditif est sans aucun couvercle, mais il y en a un dans les oiseaux de proie nocturnes, & dans quelques-uns des diurnes. Les oiseaux qui ont les pattes longues ont aussi le cou long, autrement ils ne pourroient prendre leur aliment sur la terre; mais tous ceux dont le cou est long n'ont pas les pattes longues.

Quoique tous les *oiseaux* aient des ailes, il y en a qui ne peuvent pas voler ; tels sont l'autruche, l'émeu, le pingouin : au-moins l'autruche étend ses ailes & les agite pour accélérer sa course ; mais celles de l'émeu sont si petites qu'il ne paroît pas qu'il puisse s'en servir. Les ailes des insectes, des chauves-souris, &c. different de celles des *oiseaux*, principalement en ce qu'elles ne sont pas couvertes de plumes. Il y a des hirondelles qui ont les pattes si courtes & si foibles, & les ailes si grandes que ces *oiseaux* ont bien de la peine à prendre leur essor lorsqu'ils se trouvent posés à plate terre. On est bien convaincu à présent que tous les *oiseaux* ont des pattes, même les *oiseaux* de paradis ; elles avoient été coupées à tous ceux que l'on a apportés dans ce pays-ci destitués de ces parties. La plupart des *oiseaux* ont à chaque pié quatre doigts, trois en avant & un en arriere : il y en a quelques-uns qui n'ont que trois doigts, tous trois en avant, tels sont l'émeu, l'outarde, la pie de mer, le pluvier verd, le pingouin, &c.

Il n'y a que l'autruche qui n'ait que deux doigts à chaque pié : aucun des *oiseaux* connus n'a plus de quatre doigts, à-moins que l'on ne prenne l'éperon du coq pour un doigt. Dans la plupart des *oiseaux* qui en ont quatre, deux sont dirigés en avant & les deux autres en arriere, comme dans le coucou, les perroquets, les pies. Dans quelques-uns des *oiseaux* qui ont quatre doigts, il y en a deux de dirigés en avant, un seul en arriere, le quatrième peut s'écarter & se porter en dehors, au point de former un angle presque droit avec le doigt du milieu, on en voit un exemple dans le balbuzard. Les *oiseaux* qui n'ont point de doigt en arriere ne se trouvent jamais sur les arbres.

Il y a dans le croupion des *oiseaux* deux glandes où se fait la sécrétion d'une humeur onctueuse qui remplit la cavité de ces glandes, & qui en sort par un tuyau excrétoire, lorsque l'*oiseau* approche son bec des glandes ou des plumes qui les couvrent. Le bec étant chargé de la liqueur des glandes, il la porte sur les plumes dont les barbes sont dérangées & ont besoin de cette onction pour s'affermir les unes contre les autres.

Les jambes & les piés sont dénués de plumes dans la plupart des *oiseaux*, quelques-uns n'en ont point sur la tête, tels sont le coq d'Inde, la grue, l'émeu ; mais il n'y a que l'autruche qui n'ait pas le corps entier couvert de plumes.

Les *oiseaux* qui ont la queue courte & les pattes longues, étendent les piés en arriere, lorsqu'ils volent, pour suppléer au défaut de la queue, & pour les employer comme une sorte de gouvernail qui dirige leur mouvement. Lorsque la queue est grande, ou au-moins de médiocre grandeur, l'*oiseau* approche ses piés de son corps en volant ou les laisse pendans. La queue ne sert pas seulement aux *oiseaux* pour modifier leur mouvement, elle sert aussi comme les ailes à soutenir en l'air la partie postérieure du corps. Ceux qui n'ont point de queue, par exemple les colymbes, volent difficilement, & ont le corps presque droit en l'air, parce que la partie postérieure n'est pas soutenue comme dans les *oiseaux* qui sont pourvus d'une queue. Les grandes plumes de la queue sont toujours en nombre pair. Les *oiseaux* muent tous les ans, c'est-à-dire que leurs plumes tombent & qu'il en revient de nouvelles. Les muscles pectoraux sont très-grands & très-forts dans les *oiseaux*, parce qu'ils servent à une fonction très-pénible, qui est de mouvoir les ailes.

Les *oiseaux* ont le corps plus court, plus large, & plus épais que les animaux quadrupedes, & la tête plus petite à proportion de la grandeur du corps. L'*oiseau-mouche* est le plus petit des *oiseaux* connus,

& le condor le plus grand Voyez OISEAU-MOUCHE, CONDOR.

Il y a de grandes variétés dans les individus de même espece d'*oiseau* domestique, pour les couleurs du plumage, le goût de la chair, la grandeur du corps, & peut être aussi la figure ; ces différences viennent de la température des climats, de la diversité des alimens, &c. La plupart des *oiseaux* sauvages de même espece se ressemblent les uns aux autres par les couleurs & par la grandeur ; il s'en trouve néanmoins quelques-uns qui different par les couleurs.

Il y a des *oiseaux* qui sont toujours attroupés plusieurs ensemble, soit qu'ils volent, soit qu'ils restent en repos, tels sont les pigeons ; d'autres vont deux-à-deux, le mâle & la femelle, dans la saison de leurs amours & de la ponte, & ils restent avec leurs petits, jusqu'à ce que ces petits soient devenus assez grands pour se passer des soins du pere & de la mere. Les perdrix s'apparient, le mâle avec la femelle, & s'aident mutuellement pour élever leurs petits. Le pigeon mâle couve les œufs, travaille à la construction du nid, & nourrit les petits comme la femelle.

La plupart des *oiseaux* cachent leur tête sous leur aile pendant leur sommeil ; la plupart aussi ne se tiennent que sur un pié pendant qu'ils dorment, ils approchent l'autre de leur corps pour le réchauffer.

Les *oiseaux* de même espece construisent leur nid avec la même matiere & de la même façon, quelque part qu'ils se trouvent. Presque toutes les femelles des *oiseaux* restent nuit & jour dans leur nid avec une constance singuliere pour couvrir leurs œufs ; elles y maigrissent & s'y exténuent faute de nourriture. Si elles quittent le nid pour en chercher, elles y reviennent avec une promptitude extrême. Les oies & les canards couvrent leurs œufs de paille, lorsqu'ils les quittent, quoique ce ne soit que pour très-peu de tems. Les *oiseaux* les plus timides & les plus foibles montrent du courage & de la force lorsqu'il s'agit de sauver leurs œufs, même des œufs stériles, ou des œufs qui ne viennent pas d'eux, & ce qui est encore plus étrange, des œufs simulés, des œufs de pierre ou autre matiere. L'ardeur que les poules ont pour couvrir est très-grande ; lorsque ce feu les anime on les entend glousser, on les voit s'agiter, abaisser leurs ailes, hériffer leurs plumes, & chercher par-tout des œufs qu'elles puissent couvrir, &c.

Tous les *oiseaux* ont la voix plus forte & la font entendre plus souvent dans le tems de leurs amours.

Les *oiseaux* prennent leur accroissement plus promptement que les quadrupedes ; les petits *oiseaux* nourris par le pere & la mere deviennent en un mois ou six semaines assez forts pour faire usage de leurs ailes, en six mois ils prennent tout leur accroissement.

Beaucoup d'*oiseaux* apprennent à prononcer quelques mots : à cet égard ils sont au-dessus des animaux quadrupedes.

Les *oiseaux* vivent très-long-tems, si l'on ajoute foi à tout ce qui a été rapporté & attesté à ce sujet. On a dit qu'un cygne avoit vécu trois cens ans ; qu'une oie avoit été tuée à l'âge de quatre-vingt ans, lorsqu'elle étoit encore assez saine & assez robuste pour faire croire qu'elle auroit vécu plus long-tems ; qu'un onocrotale a aussi été nourri jusqu'à l'âge de quatre-vingt ans. Les faits que l'on a avancés sur la durée excessive de la vie de l'aigle & du corbeau sont incroyables, mais ils prouvent au-moins que ces *oiseaux* vivent très-long-tems.

Aldrovande rapporte qu'un pigeon avoit vécu pendant vingt-deux ans, & qu'il avoit engendré

pendant tout ce tems, excepté les six dernières années de sa vie. Les linottes vivent jusqu'à quatorze ans & plus, & les chardonnerets jusqu'à vingt-trois. Willughby, *Ornith.*

Il y a des *oiseaux* qui ne se trouvent que dans les pays froids, & d'autres seulement dans les pays chauds, ou dans les climats tempérés. Les *oiseaux*, tels que les hirondelles, les cailles, les cigognes, les grues, les grives, les bécassies, les rossignols, &c. que l'on appelle *oiseaux de passage*, passent en effet d'un pays dans un autre, où la température de l'air & la qualité des alimens les attirent en certains tems. On prétend qu'ils traversent les mers, & qu'ils entreprennent de très-longes voyages.

On ne fait pas en quels lieux les *oiseaux* de passage se retirent quand ils nous quittent. Willughby croit que les hirondelles passent en Egypte & en Ethiopie. Olais Magnus dit qu'elles se cachent dans des trous ou sous l'eau; ce qui est aussi confirmé par Etmuller qui assure avoir vu un groupe gros comme un boiffeau, qui étoit composé d'hirondelles accrochées les unes aux autres par la tête & par les pieds, & qui avoit été tiré d'un étang gelé, *differt. II. chap. x.* Olais ajoute que c'est une chose ordinaire dans les pays du nord, que lorsque des enfans portent par hasard ces pelotons d'hirondelles près d'un poêle, dès qu'elles sont dégelées, elles commencent à voler mais foiblement, & pour très-peu de tems. Le docteur Colas, homme très-curieux dans ce genre, a confirmé ce fait à la société royale: il dit, en parlant de la manière de pêcher dans les pays septentrionaux, que les pêcheurs ayant fait des trous & jetté leurs filets dessous la glace, il vit seize hirondelles qu'on tira de la forte du lac de Sameroth, & environ une trentaine du grand étang royal en Rosneilen; & qu'à Schlediten, près la maison du comte de Dona, il vit deux hirondelles au moment qu'elles sortoient de l'eau, qui pouvoient à-peine se soutenir, qui étoient humides & foibles, & qui avoient les ailes pendantes: il ajoute qu'il a toujours observé que les hirondelles sont foibles pendant quelques jours, après qu'elles ont commencé à paroître. Chambers, *dict.* M. Klein, le P. du Tertre, le P. Kircher, M. Bruhier, M. Ellis, &c. pensent aussi que les hirondelles peuvent passer l'hiver, les unes sous l'eau, & les autres dans les souterrains: mais M. Frisch est d'autant plus opposé à cette opinion, qu'il a fait l'expérience suivante; il a attaché au pied de quelques hirondelles, un peu avant leur départ, un fil rouge teint en détrempe, ces hirondelles sont revenues l'année suivante avec leur fil qui n'étoit pas décoloré; ce qui prouve qu'elles n'avoient passé l'hiver ni sous l'eau, ni dans des lieux humides. D'ailleurs, comment les hirondelles pourroient-elles respirer sous l'eau ou vivre sans respiration? & pourquoi ne seroient-elles pas réellement des *oiseaux* de passage comme tant d'autres, que l'on ne soupçonne pas de passer l'hiver sous l'eau ou dans des trous?

Au mois de Septembre & d'Octobre, on voit passer les grues du nord au midi par troupes de cinquante, de soixante & de cent; la nuit elles s'abatent sur la terre pour prendre de la nourriture. Les oies sauvages arrivent dans ces pays-ci après les grues, & y passent l'hiver. Avant cette saison, les cigognes passent de l'Allemagne dans des lieux plus chauds, &c. *Suite de la matière médicale de M. Geoffroi, tom. XIII.*

Willughby, dans sa distribution méthodique des *oiseaux*, les divise en *oiseaux terrestres* qui approchent rarement des eaux, & qui restent ordinairement dans des lieux secs; & en *oiseaux aquatiques* qui se tiennent dans l'eau ou près de l'eau, & qui cherchent leur nourriture dans des lieux aquatiques.

Les *oiseaux terrestres* ont le bec & les ongles plus

ou moins crochus. Parmi les *oiseaux* qui ont le bec & les ongles très-crochus, les uns se nourrissent de chair, ils sont nommés *carnivores* & *oiseaux de proie*; les autres vivent de fruits & de graines, on les nomme *frugivores*, tels sont les perroquets.

Il y a des *carnivores* qui ne sortent de leur retraite que la nuit, on les appelle *carnivores nocturnes*; les autres sont diurnes, ils ne volent que dans le jour.

Les *carnivores diurnes* sont distribués en deux classes, les grands & les petits. Parmi les grands *carnivores diurnes*, les uns sont courageux & les autres sont lâches. Les premiers ont le bec courbe & crochu depuis la racine jusqu'à la pointe; ils sont compris dans le genre des aigles, & les autres dans celui des vautours, ils n'ont le bec crochu qu'à la pointe. On distingue les petits *carnivores diurnes* par les mêmes caractères de courage & de lâcheté; on dresse pour la chasse du vol ceux qui sont courageux: les uns ont de longues ailes qui étant pliées s'étendent aussi loin que la queue; les ailes des autres sont plus courtes.

Les *oiseaux* qui ont le bec & les ongles droits ou presque droits, sont divisés en deux classes, dont l'une comprend les grands & l'autre les petits. Tout *oiseau* qui est de la grandeur d'une grive est regardé comme grand suivant cette méthode; mais comme il n'y a point de méthode en ce genre qui n'admette des exceptions, il se trouve des *oiseaux* plus petits que des grives dans la classe des grands; par exemple, de petits pics qui ne peuvent pas être séparés de grands pics, parce qu'ils ont les mêmes caractères généraux. De ces grands *oiseaux* dont le bec & les ongles sont peu crochus & presque droits, les uns ont le bec gros, alongé, droit & fort; le bec des autres est petit & court: parmi les premiers, il y en a qui se nourrissent de la chair des quadrupèdes, de la substance des insectes & de celle des fruits, d'autres mangent des insectes & des fruits, d'autres enfin ne vivent que d'insectes. Les *oiseaux* à petit bec ont la chair blanche ou noire; le genre des gallinacés comprend ceux qui ont la chair blanche: parmi ceux dont la chair est noire, les uns, tels que les pigeons, sont grands, & ne pondent que deux œufs à chaque ponte; les autres sont petits, & pondent plus de deux œufs, telles sont les grives.

Les petits *oiseaux* qui ont le bec & les ongles peu crochus & presque droits, sont distribués en deux genres distingués par la grosseur du bec qui est plus ou moins épais: chacun de ces genres comprend plusieurs espèces.

Parmi les *oiseaux aquatiques*, les uns restent près des eaux & cherchent leur nourriture dans les lieux aquatiques sans nager; les autres nagent. Les premiers ont les doigts séparés les uns des autres: ces *oiseaux* sont divisés en deux genres dont l'un comprend les grands, par exemple, la grue, & l'autre les petits. Ceux-ci sont sous-divisés en deux autres genres: ceux du premier de ces genres se nourrissent de poisson, tels sont le héron, la palette, la cigogne, l'ibis, &c. ceux du second genre cherchent leur nourriture dans le limon & mangent des insectes; ils ont le bec court, ou long, ou de médiocre longueur. Le bec du vanneau, du pluvier, &c. est court; l'himantope, la pie de mer, &c. ont le bec de médiocre longueur; celui du courlis est long, est courbe; celui de la bécasse est long & droit.

Les *oiseaux* qui nagent ont les doigts séparés les uns des autres, ou leurs doigts tiennent les uns aux autres par une membrane; les doigts séparés sont bordés d'une petite membrane ou n'ont aucune bordure: les *oiseaux* dont les doigts tiennent les uns aux autres par une membrane, sont appelés *palmipèdes*.

Quelques-uns des *palmipèdes*, tels que le flamant, l'avocete, &c. ont les pattes longues. Elles

font courtes dans les autres : ceux-ci ont quatre doigts ou trois comme le pingouin. Lorsqu'il y a quatre doigts à chaque pié, le doigt de derriere n'est pas engagé dans la membrane du pié, ou il tient à cette membrane de même que les autres doigts, comme on le voit dans l'onocrotale, l'oie d'Ecosse, le corbeau aquatique, &c.

Les palmipedes dont la membrane du pié ne s'étend pas jusqu'au doigt de derriere, ont le bec étroit ou large ; les becs étroits sont crochus à l'extrémité ou pointus, & presque droits ; les becs crochus sont dentelés ou lissés : lorsque le bec est pointu & presque droit, les ailes sont longues, & étant pliées, elles s'étendent aussi loin que la queue, ou elles sont courtes, & ne s'étendent pas aussi loin que la queue lorsqu'elles sont pliées. Les colymbes ont les ailes courtes, mais ils ne sont pas tous palmipedes.

Les palmipedes à jambes courtes qui ont à chaque pié quatre doigts, dont le postérieur n'est engagé dans la membrane, & qui ont le bec large, composent deux genres, celui des oies & celui des canards ; parmi ceux-ci, les uns cherchent leur nourriture dans les eaux salées, & les autres dans les eaux douces. Willughby, *Ornith.*

M. Klein, dans sa méthode des oiseaux, les a distribués en huit familles, dont la première ne comprend que l'autruche, parce que c'est le seul oiseau qui n'ait que deux doigts à chaque pié.

La seconde famille est composée des oiseaux qui ont trois doigts ; tels sont l'autruche d'Amérique, le cafoard, l'outarde, les vaneaux, les pluviers, la pie de mer, &c.

M. Klein a réuni dans la troisième famille les oiseaux qui ont quatre doigts, dont deux sont dirigés en-avant & les deux autres en-arrière ; comme les perroquets, les pics, les coucous, &c.

La quatrième famille rassemble les oiseaux qui ont quatre doigts, dont trois en-avant & le quatrième en-arrière. Ce sont les aigles, les vautours, les faucons, les laniers, les oiseaux de nuit, les corbeaux, les corneilles, les pies, les oiseaux de paradis, les étourneaux, les grives, les merles, les alouettes, les rossignols, les fauvettes, les becfigues, les roitelets, les gorges-rouges, les hirondelles, les mésanges, les moineaux, les serins, les ortolans, les linottes, les gros-becs, les pinsons, les chardonnerets, les bécasses, les bécassines, les chevaliers, les râles, les colibris, les grimpeaux, les courlis, les guépiers, les hupes, les coqs & les poules, le paon, les coqs d'Inde, les faisans, les perdrix, les cailles, les coqs de bruyères, les pigeons, les tourterelles, les grues, les hérons, les cigognes, les palettes, le flamant, &c.

La cinquième famille comprend les oiseaux palmipedes qui ont à chaque pié quatre doigts, dont le postérieur n'est pas engagé dans la membrane ; ces oiseaux sont divisés en deux genres : ceux du premier ont le bec plat ou large, tels sont les oies & les canards ; les oiseaux du second genre ont le bec en forme de cône, ce sont les mouettes, les plongeurs, &c.

La sixième classe réunit les oiseaux palmipedes qui ont à chaque pié quatre doigts, tenans tous les quatre à la membrane du pié ; tels sont l'onocrotale, l'oie d'Ecosse, le cormoran, &c.

Les palmipedes qui n'ont que trois doigts, dirigés tous les trois en-avant, sont dans la septième classe.

Ceux qui ont quatre doigts bordés d'une membrane, sans en excepter dans la plupart le doigt de derriere, se trouvent dans la huitième classe ; ce sont les colymbes & les foulques.

M. Barrere (*Ornith. specin. nov.*) distribue les oiseaux en quatre classes, dont la première comprend

les palmipedes ; la seconde, les semipalmipedes, c'est-à-dire, ceux dont les doigts ne sont que bordés par une membrane ; il rassemble dans la troisième classe les fissipedes, & dans la quatrième, les semiffissipedes, c'est-à-dire, les oiseaux dont les doigts ne sont pas séparés les uns des autres jusqu'à leur origine, mais au contraire tiennent les uns aux autres par une membrane courte, qui ne s'étend pas jusqu'à la moitié de la longueur de tous les doigts. Les genres compris dans chaque classe sont désignés par les noms suivans. Le canard, l'oie, le plongeur, la mouette, l'avocete, le pingouin, le bec-à-ciseaux & le flamant sont dans la première classe ; la foulque & le lamprid, dans la seconde ; le busard, le perroquet, le faucon, l'aigle, l'ulote, le hibou-cornu, le crapaud-volant, l'hirondelle, l'outarde, le bruant, le grand-gofier, la bécasse, le pic, le pigeon, l'étourneau, l'alouette, le geai, le becfigue, la lavandière, la pie, la hupe, le guépier, le roitelet, la mésange, le toucan, le corbeau d'eau, le bec-croisé, la palette, le moineau, le chardonneret, la grive, le coucou, la poule d'eau, le râle, la petteuse, la demoiselle de Numidie, le cafoard, l'oiseau de paradis & l'autruche, se trouvent dans la troisième classe ; le héron, la bécasse de mer, le martin-pêcheur, le long-bec, le crabier, le vaneau, le pluvier, la frégate, le courlieu, le chevalier, le coq d'Inde, le paon, le coq, la caille, la perdrix & le coq indien, sont dans la quatrième classe.

M. Barrere a désigné les caractères des classes de sa méthode qui viennent de la conformation des piés des oiseaux, & les caractères des genres qui sont tirés de la conformation du bec, par les dénominations suivantes. Pié dont les doigts tiennent les uns aux autres par une membrane, *palmipes* ; fig. 19. *Pl. des ois. hist. nat.* pié dont les doigts ne sont que bordés par une membrane, *semipalmipes* ; fig. 20. pié dont les doigts sont séparés les uns des autres, *fissipes* ; fig. 21. pié dont les doigts ne sont pas entièrement séparés les uns des autres, *semiffissipes* ; fig. 22. bec en toit, *rostrum umbricatum* ; fig. 23. en hameçon, *hamatum* ; fig. 24. en faux, *falcatum* ; fig. 25. partie en faux, partie en hameçon, *hamato falcatum* ; fig. 26. bec courbe, *arcuatum* ; fig. 27. bec en fautoir, *decussatum* ; fig. 28. bec en forme d'alêne, *subulatum* ; fig. 29. bec en forme de couteau, *cultratum* ; fig. 30. en forme de couteau & vouté, *cultrato-gibberum* ; fig. 31. en forme de spatule, *spathulatum* ; fig. 32. conique, *conicum* ; fig. 33. conique & courbé, *conico-incurvum* ; fig. 34.

Il y a mille choses à considérer sur la structure du corps des oiseaux ; leur tête est faite pour se frayer un chemin au travers de l'air. Au lieu de lèvres, les oiseaux sont garnis d'un bec aigu fait de corne, crochu dans ceux qui vivent de proie, droit dans ceux qui amassent leur nourriture, & toujours diversifié, selon leurs classes.

De plus, il est fait pour percer l'air, suppléer au défaut de dents, & peut en quelque manière leur tenir lieu de main. Sa figure crochue sert aux oiseaux de proie pour saisir & dépecer leur capture. Cette figure n'est pas moins propre à d'autres oiseaux pour grimper, & briser ce qu'ils mangent. Les perroquets, par exemple, grimpent sur tout ce à quoi ils peuvent atteindre avec leur bec : la mâchoire inférieure s'ajuste exactement avec cette figure crochue de la supérieure, & par-là ils peuvent briser leurs alimens en très-petits morceaux.

D'autres oiseaux ont le bec extraordinairement long & grêle, ce qui leur est d'un grand secours pour chercher leur nourriture dans les lieux marécageux ; c'est ce qu'on voit dans les bécasses, les bécassines, &c. qui au rapport de Willughby, vivent aussi d'une humeur onctueuse qu'elles sucent de la terre. Le

corlieu & plusieurs *oiseaux* de mer ont un bec fort long, qui leur procure le moyen de chercher les vers & autres insectes dans les sables des Dunes, qu'ils fréquentent.

Les cannes, les oies & plusieurs autres *oiseaux*, n'ont le bec si long & si large, qu'afin de pouvoir boire à grands traits, & prendre leur nourriture dans l'eau & dans le limon. Le bec court & gros avec des bords aigus, n'est pas moins nécessaire à d'autres *oiseaux* pour peler les grains qu'ils avalent. Le bec est fort & aigu dans les *oiseaux* qui percent le bois & les écorces, comme dans le pic-vert & tous les grimpeaux; il est menu & délicat dans ceux qui vivent d'insectes; il est en forme de croix dans ceux qui ouvrent les fruits; il se croise dans l'*oiseau* nommé *loxia*, lequel ouvre avec beaucoup de facilité les pommes ordinaires, celles des sapins, & les autres fruits pour en tirer les pepins. La pie de mer a le bec long, étroit, aigu, applati par les côtés, & disposés à tous égards, pour enlever de dessus les rochers les coquillages qu'on nomme *patelles*. Les autres formes de bec d'*oiseau*, toutes ajustées à la manière de vivre de chaque genre, sont représentées dans les planches de cet ouvrage.

Mais ce qu'il y a de plus digne d'être observé dans les *oiseaux* à bec plat & large, & qui cherchent leur nourriture en tatonnant ou en fouillant dans la terre, ce sont trois paires de nerfs qui aboutissent au bout de leur bec; c'est par ces nerfs qu'ils distinguent avec tant de sagacité & d'exactitude, ce qui est propre à leur servir de nourriture, d'avec ce qu'ils doivent rejeter; ce qu'ils font uniquement par le goût, sans qu'ils voient les alimens. Ces nerfs paroissent avec le plus d'évidence dans le bec & dans la tête du canard, qui les a plus gros que l'oie, ou qu'aucun autre *oiseau*.

M. Clayton n'a rencontré aucun de ces nerfs dans les *oiseaux* qui ont le bec rond: mais depuis, faisant plusieurs dissections à la campagne, il vit dans une grêle deux de ces nerfs, qui descendoient entre les deux yeux jusqu'à la partie supérieure du bec; ils étoient pourtant beaucoup plus menus qu'aucune des trois paires de nerfs qui sont dans le bec du canard, quoiqu'à la vérité plus gros que les nerfs d'aucun autre *oiseau* à bec rond; & ce qu'il y a de remarquable, c'est que les grêles paroissent chercher leur nourriture en remuant la bouse de vache, & en fouillant plus qu'aucun autre *oiseau* à bec rond, &c. *trans. philosoph. n.º. 206.* chez d'autres *oiseaux* à bec large, le docteur Moulén n'a remarqué que deux paires de nerfs, qui passaient au travers de l'os dans la membrane qui couvre le dedans du bec.

Le cerveau des *oiseaux* a quelques parties différentes de celui des quadrupèdes: on peut voir dans Willis ces différences & leur conformité; en général, il paroît moins adapté à l'imagination & à la mémoire, que ne l'est le cerveau de l'homme.

L'oreille des *oiseaux* n'a qu'un seul osselet & un cartilage qui fait une jointure mobile avec l'osselet, lequel d'ailleurs est très-dur & très-menu, appuié sur une base plus large & ronde. M. Derham a fait quelques observations nouvelles sur la membrane du tambour des *oiseaux*, la petite colonne & ce qu'il appelle la chambre de l'oie. Voyez sa *Théologie physique*.

La structure de la langue des *oiseaux* mérite aussi notre attention, par ses variétés, la forme, la longueur, les attaches & les muscles. On indiquera au mot *pic-vert* pour exemple, la structure particulière de la langue de cet *oiseau*.

Le gésier des *oiseaux* est très-robuste, & a une faculté de trituration bien étonnante. Nous en ferons un article particulier, ainsi que de leur ventricule.

La structure & la situation du poumon, la disposition de la poitrine & de ses os rangés en forme de quille, afin de procurer un passage commode au travers de l'air, sont des parties fort remarquables dans les *oiseaux*.

Il en faut dire de même des muscles puissans qui meuvent leurs ailes pour contre-balancer, & pour supporter le corps dans le tems que l'*oiseau* est juché.

Leurs poumons sont attachés au thorax & n'ont que peu de jeu; au lieu qu'ils jouent librement dans d'autres animaux. Cette structure sert à fournir aux *oiseaux* leur vol constant. Ils n'ont point de diaphragmes, mais à sa place ils ont plusieurs vessies, composées de membranes fines & transparentes, qui s'ouvrent les unes dans les autres. Vers la partie supérieure, chaque lobe des poumons est percé en deux endroits, par lesquels l'air passe dans les vessies dont nous venons de parler; de sorte qu'en soufflant dans la trachée-artère, on fait lever tant soit peu les poumons, & tout le ventre est gonflé par l'air: c'est par ce moyen sans doute, que les *oiseaux* rendent leur corps plus ou moins léger dans leur vol, laissant entrer plus ou moins d'air, à mesure qu'ils veulent monter ou descendre, de la même manière que les poissons ont une vessie remplie d'air dans le corps, afin de nager plus légèrement, & s'enfoncer plus ou moins dans l'eau. *Histoire de l'Acad. des Sciences, année 1693.*

Les muscles de la poitrine des *oiseaux*, sont les plus forts de tous pour servir au mouvement des ailes, qui requierent cette force dans les vols prompts & de longue haleine: dans l'homme, ce sont les muscles de la jambe; de sorte que s'il vouloit voler, ce seroit plutôt par l'action de ses jambes, que par celle des bras qu'il y parviendroit. *Transact. philos. n.º. 120.*

Le col des *oiseaux* est exactement proportionné à la longueur des jambes, & quelquefois plus long pour pouvoir chercher la nourriture dans les eaux; comme, par exemple, dans les cygnes, auxquels le long col sert à pouvoir atteindre jusqu'au fond de la vase des rivières. Le col sert encore à contre-balancer le corps dans le vol, comme il paroît par l'exemple des oies & des canards. Lorsqu'ils volent, ils étendent la tête & le col, formant de cette manière une équilibre exacte du corps qui pese également des deux côtés sur les ailes; cependant comme le corps de ces *oiseaux* est aussi fait pour nager, leurs ailes sont attachées hors du centre de gravité, & plus près de la tête. Dans le héron, la tête & le long col quoique repliés sur le corps, lorsque l'*oiseau* vole, emportent l'équilibre sur la partie de derrière du corps; mais pour rétablir cet équilibre, & pour suppléer à la brièveté de sa queue, il étend les jambes en arrière dans le tems du vol.

Je pourrois encore décrire l'organe de la voix des *oiseaux*, ceux de leur trituration, de leur digestion, de leur génération, &c. mais il faut partager & porter ailleurs ces détails anatomiques, pour leur suppléer ici le tableau charmant du peintre des *saisons*, que tout le monde s'empressera de lire.

*Dieu des arts, fais éclore au sein de ma patrie
Un poète semblable à cet heureux génie!*

» Prends ma muse (c'est lui qui parle) prends un
» vol nouveau, l'harmonie des bois t'appelle, &
» t'invite à fortir dans les plus rians atours de la
» simplicité & de la joie. Vous rossignols, prêtez-
» moi vos chants, répandez dans mes vers l'ame
» touchante & variée de votre mélodie.

» Au tems où l'amour, cette ame universelle t'é-
» veille peut-être, échauffe l'air, & souffle l'esprit
» de vie dans tous les ressorts de la nature, la trou-

» pe ailée renaît à la joie , & sent l'aurore des de-
 » firs. Le plumage des *oiseaux* mieux fourni, se peint
 » de vives couleurs ; ils recommencent leurs chants
 » long-tems oubliés , & gazouillent d'abord foible-
 » ment ; mais bien-tôt l'action de la vie se commu-
 » nique aux ressorts intérieurs ; elle gagne, s'étend,
 » entraîne un torrent de délices, dont l'expression
 » se déploie en concerts qui n'ont de bornes, que
 » celles d'une joie qui n'en connoît point.

» La messagère du matin, l'alouette s'élève en
 » chantant à-travers les ombres qui fuient devant
 » le crépuscule du jour ; elle appelle d'une voix
 » perçante & haute, les chantres des bois, & les
 » éveille au fond de leur demeure. Les taillis, les
 » buissons, chaque arbre irrégulier, chaque arbus-
 » te enfin, rend à la fois son tribut d'harmonie.
 » L'alouette semble s'efforcer pour se faire enten-
 » dre au-dessus de la troupe gazouillante. Philo-
 » mele écoute, & leur permet de s'égarer ; certai-
 » ne de rendre les échos de la nuit préférables à
 » ceux du jour.

» Le merle siffle dans la haie ; le pinçon répond
 » dans le bosquet ; les linotes ramagent sur le ge-
 » nêt fleuri, & mille autres sous les feuilles nou-
 » velles, mêlent & confondent leurs chants mélo-
 » dieux. Le geai, le corbeau, la corneille & les
 » autres voix discordantes, & dures à entendre seu-
 » les, soutiennent & élèvent le concert, tandis
 » que le ton gémissant de la colombe tâche de le
 » radoucir.

» Toute cette musique est la voix de l'amour ;
 » c'est lui qui enseigne le tendre art de plaire à tous
 » les *oiseaux* du monde. L'espece chantante essaie
 » tous les moyens que l'amour inventif peut dicter ;
 » chacun d'eux en courtisant sa maîtresse, verse
 » son ame toute entiere. D'abord dans une distan-
 » ce respectueuse, ils font la roue dans le circuit
 » de l'air, & tâchent par un million de tours d'at-
 » tirer l'œil rusé & moitié détourné de leur enchan-
 » teresse, volontairement distraite. Si elle semble
 » s'adoucir & ne pas désapprouver leurs vœux,
 » leurs couleurs deviennent plus vives ; attirés par
 » l'espérance, ils avancent d'un vol léger ; ensuite
 » comme frappés d'une atteinte invisible, ils se re-
 » tirent en désordre ; ils se rapprochent encore en
 » tournant amoureuxment, battent de l'aile, &
 » chaque plume frissonne de desir.

» Les gages de l'hymen sont reçus ; les amans s'en-
 » volent au fond des bois où les conduisent leur inf-
 » tinct, le plaisir, leurs besoins, ou le soin de leur
 » sûreté : ils obéissent au grand ordre de la nature,
 » qui a son objet en leur prodiguant ces douces sen-
 » sations. Quelques-uns se retirent sous le houx
 » pour y faire leurs nids ; d'autres dans le fourré le
 » plus épais. Les uns confient aux ronces & aux
 » épines leur foible posterité ; les fentes des arbres
 » offrent à d'autres un asyle ; leurs nids sont de
 » mousse, & ils se nourrissent d'insectes. Il en est
 » qui s'écartent au fond des vallons déserts, & y
 » forment dans l'herbe sauvage l'humble contextu-
 » re de leurs nids. La plupart se plaisent dans la
 » solitude des bois, dans des lieux sombres & re-
 » tirés, ou sur des bords mousseux, escarpés, ri-
 » vages d'un ruisseau dont le murmure les flatte,
 » tandis que les soins amoureux les fixent & les re-
 » tiennent. Il en est enfin qui s'établissent dans les
 » branches du noisetier penché sur le ruisseau
 » plaintif.

» La base de l'architecture de leurs maisons, est
 » de branches seches, construites avec un artifice
 » merveilleux & liées de terre. Tout vit, tout s'a-
 » gite dans l'air, battu de leurs ailes innombrables.
 » L'hirondelle, empressée de bâtir & d'attacher
 » son fragile palais, rafe & enleve la fange des

» étangs : mille autres arrachent le poil & la laine
 » des troupeaux ; quelquefois aussi ils dérobent les
 » brins de paille dans la grange, jusqu'à ce que
 » leur habitation soit douce, chaude, propre &
 » achevée.

» La femelle garde le nid assiduellement ; elle n'est
 » tentée d'abandonner sa tendre tâche, ni par la
 » faim aiguë, ni par les délices du printems qui
 » fleurit autour d'elle. Son amant se met sur une
 » branche vis-à-vis d'elle, & l'amuse en chantant
 » sans relâche. Quelquefois il prend un moment sa
 » place, tandis qu'elle court à la hâte chercher son
 » repas frugal. Le tems marqué pour ce pieux tra-
 » vail étant accompli, les petits, nuds encore,
 » mais enfin, parvenus aux portes de la vie, bri-
 » sent leurs liens fragiles, & paroissent une famille
 » foible, demandant avec une clameur constante
 » la nourriture. Quelle passion alors ! quels senti-
 » mens ! quels tendres soins s'emparent des nou-
 » veaux parens ! Ils volent transportés de joie, &
 » portent le morceau le plus délicieux à leurs pe-
 » tits, le distribuent également, & courent promp-
 » tement en chercher d'autres. Tel un couple in-
 » nocent, maltraité de la fortune ; mais formé d'un
 » limon généreux, & qui habite une cabane soli-
 » taire au milieu des bois, sans autre appui que la
 » providence, épris des soins que méconnoissent
 » les cœurs vulgaires, s'attendrit sur les besoins
 » d'une famille nombreuse, & retranche sur sa pro-
 » pre nourriture de quoi fournir à sa subsistance.

» Non-seulement l'amour, ce grand être du prin-
 » tems, rend la troupe ailée infatigable au travail,
 » mais il lui donne encore le courage de braver le
 » péril, & l'adresse de l'écarter de l'objet de ses
 » soins. Si quelque pas effrayant trouble la tran-
 » quillité de la retraite, aussi-tôt l'*oiseau* rusé vole
 » en silence d'une aile légère sur un arbrisseau voi-
 » sin ; il sort ensuite de-là comme allarmé, pour
 » mieux tromper l'écolier qu'il éloigne ainsi de son
 » objet. Par un semblable motif, le pluvier à l'aile
 » blanche, rôde autour de l'oiseleur errant ; il fait
 » raisonner le bruit de ses ailes, & dirigeant son vol
 » en rasant la plaine, il s'écarte pour l'éloigner de
 » son nid. Le canard & la poule de bruyere vont
 » sur la mousse raboteuse & sur la terre inculte,
 » voltigeant comme leurs petits ; pieuse fraude, qui
 » détourne de leur couvée l'épagneul qui les pour-
 » suit.

» Muse, ne dédaigne pas de pleurer tes freres
 » des bois, surpris par l'homme tyran, privés de
 » leur liberté & de l'étendue de l'air, & renfermés
 » dans une étroite prison. Ces jolis esclaves s'attris-
 » tent & deviennent stupides ; leur plumage est terni,
 » leur beauté fanée, leur vivacité perdue. Ce ne
 » sont plus ces notes gaies & champêtres qu'ils ga-
 » zouilloient sur le hêtre. O vous, amis de l'amour
 » & des tendres chants, épargnez ces douces lignées,
 » quittez cet art barbare, pour peu que l'innocence,
 » que les doux accords ou que la pitié aient de pou-
 » voir sur vos cœurs !

» Gardez-vous sur-tout d'affliger le rossignol en
 » détruisant ses travaux : cet Orphée des bois est
 » trop délicat pour pouvoir supporter des durs liens
 » de la captivité. Quelle douleur pour la tendre
 » mere, quand revenant le bec chargé elle trouve
 » son nid vuide & ses chers enfans en proie à un
 » ravisseur impitoyable ! Elle jette sur le sable sa
 » provision désormais inutile ; son aile languissante
 » & abattue peut à peine la porter sous l'ombre d'un
 » peuplier voisin pour y pleurer sa perte : là livrée
 » à la plus vive amertume, elle gémit & déplore son
 » malheur pendant la nuit entiere ; elle s'agite sur
 » la branche solitaire ; sa voix toujours expirante,
 » s'épuise en sons lamentables : l'écho des bois sou-
 » pire

» pire à son chant, & répète sa douleur.
 » Le tems arrive où les petits parés de leurs plu-
 » mes, impatiens, dédaignent l'affujettissement de
 » leur enfance; ils essaient le poids de leurs ailes, &
 » demandent la libre possession des airs. La liberté
 » va bien-tôt rompre les liens de la parenté, deve-
 » nue désormais inutile. La Providence, toujours
 » économe, ne donne à l'instinct que le nécessaire.
 » C'est dans quelque soirée d'une douce & agréable
 » chaleur, où l'on ne respire que le baume des fleurs,
 » au moment où les rayons du soleil tombent, s'af-
 » foiblissent, que la jeune famille parcourt de l'œil
 » l'étendue des cieux, jette ses regards sur le vaste
 » sein de la nature, commune à tous les êtres, &
 » cherche aussi loin que sa vûe peut s'étendre, où
 » elle doit voler, s'arrêter & trouver sa pâture.

» Les jeunes élèves se hasardent enfin: ils volti-
 » gent autour des branches voisines; ils s'effraient
 » sur le tendre rameau, sentant l'équilibre de leurs
 » ailes trop foible encore; ils se refusent en tremblant
 » la vague de l'air, jusqu'à ce que les auteurs de
 » leurs jours les grondent, les exhortent, leur com-
 » mandent, les guident & les font partir. La vague
 » de l'air s'enfle sous ce nouveau fardeau, & son
 » mouvement enseigne à l'aîle encore novice l'art
 » de flotter sur l'élément ondoyant. Ils descendent
 » sur la terre; devenus plus hardis, leurs maîtres les
 » menent & les excitent à prolonger leur vol peu-
 » à-peu. Quand toute crainte est bannie & qu'ils se
 » trouvent en pleine jouissance de leur être, alors
 » les parens quittes envers eux & la nature, voient
 » leur race prendre légèrement l'essor, & pleins de
 » joie se séparer pour toujours.

» Sur le front fourcilleux d'un rocher suspendu sur
 » l'abîme, & semblable à l'effrayant rivage de Kilda,
 » qui ferme les portes du soleil quand cet astre court
 » éclairer le monde indien, le même instinct varié
 » force l'aigle brûlant d'une ardeur paternelle, à en-
 » lever dans ses fortes serres ses enfans audacieux:
 » déjà dignes de se former un royaume, il les arra-
 » che de son aire, siège élevé de cet empire, qu'il
 » tient depuis tant de siècles en paix & sans rivaux,
 » & d'où il s'élance pour faire ses courses & chercher
 » sa proie jusques dans les îles les plus éloignées.

» Mais en tournant mes pas vers cette habitation
 » rustique, entourée d'ormes élevés & de vénéra-
 » bles chênes qui invitent le bruyant corbeau à bâtir
 » son nid sur leurs plus hautes branches, je puis
 » d'un air satisfait contempler le gouvernement va-
 » rié de toute une nation domestique. La poule foi-
 » gneuse appelle & rassemble autour d'elle toute sa
 » famille caquetante, nourrie & défendue par le fu-
 » perbe coq: celui-ci marche fierement & avec
 » grâce; il chante d'une poitrine vigoureuse, dé-
 » fiant ses ennemis. Sur les bords de l'étang le canard
 » panaché précède ses petits, & les conduit à l'eau
 » en babillant. Plus loin le cygne majestueux navige;
 » il déploie au vent ses voiles de neige; son superbe
 » col en arc précède le sillage, & ses piés semblent
 » des rames dorées; il garde son île environnée d'o-
 » sier, & protège ses petits. Le coq d'inde menace
 » hautement & rougit, tandis que le paon étend au
 » soleil le fastueux mélange de ses vives couleurs,
 » & marche dans une majesté brillante. Enfin, pour
 » terminer cette scène champêtre, le gémissant tour-
 » tereau vole occupé d'une poursuite amoureuse;
 » sa plainte, ses yeux & ses pas, tout porte vers le
 » même objet.

» Si mon imagination ose ensuite prendre l'essor
 » pour considérer les rois du beau plumage qui se
 » trouvent sur le bord des fleuves des climats brû-
 » lans, je les vois de loin portant l'éclat des fleurs
 » les plus vives. La main de la nature, en se jouant,
 » se fit un plaisir d'orner de tout son luxe ces nations

» panachées, & leur prodigua ses couleurs les plus
 » gaies; mais si elle les fait briller de tous les rayons
 » du jour, cependant toujours mesurée elle les hu-
 » milie dans leur chant. N'envions pas les belles ro-
 » bes que l'orgueilleux royaume de Montézuma leur
 » prête, ni ces rayons d'astres volans, dont l'éclat
 » sans bornes réfléchit sur le soleil: nous avons Philo-
 » mèle; & dans nos bois pendant le doux silence de
 » la nuit tranquille, ce chanteur simplement habillé
 » fredonne les plus doux accens. Il est vrai qu'il cesse
 » son ramage avant que le fier éclat de l'été ait quitté
 » la voûte d'azur, & que la saison couronnée de
 » gerbes de blé soit venue remplir nos mains de ses
 » trésors sans nombre.

» Enfin dès que nos allées jonchées de la dépouille
 » des arbres nous présentent cette saison dans son
 » dernier période, & que le soleil d'occident a donné
 » ses jours raccourcis, l'on entend à peine gazouil-
 » ler d'autres oiseaux pour égayer les travaux du
 » bucheron. Ces aimables habitans des bois qui for-
 » moient encore il y a peu de tems des concerts
 » dans l'ombre épaisse, maintenant dispersés & pri-
 » vés de leur ame mélodieuse, se perchent en trem-
 » blant sur l'arbre sans feuillage. Languissans, trou-
 » blés, éperdus, ils ne concertent plus que des sons
 » foibles, discordans & timides. Mais du-moins que
 » la rage d'un oïseleur, ou que le fusil dirigé par un
 » œil inhumain ne vienne pas détruire la musique de
 » l'année future, & ne fasse pas une proie barbare
 » de ces foibles, innocentes & malheureuses especes
 » emplumées ».

Telle est la peinture enchantée de M. Thompson;
 mais comme elle ne doit pas nous engager à suppri-
 mer dans cet ouvrage aucun article scientifique de
 l'Ornithologie, ceux qui en seront curieux pour-
 ront lire *les mots*, ACTION DE COUVER, AILE,
 GÉSIER, MUE, NID, ŒIL, ŒUF, OISEAUX DE
 PASSAGE, ORNITHOLOGUE, ORNITHOLOGIE,
 PIÉS, PLUMES, QUEUE, TRACHÉE-ARTÈRE,
 VENTRICULE, VOIX, VOL DES OISEAUX, &c.
 Le chevalier DE JAUCOURT.

OISEAUX, action de couvrir des, (Ornithologie.)
 c'est l'action par laquelle les oiseaux travaillent à la
 multiplication de leur espèce. La partie interne &
 la coque de l'œuf sont merveilleusement adaptées à
 cet effet; une partie de l'œuf est destinée à la for-
 mation du corps de l'oiseau avant qu'il soit éclos, &
 l'autre partie à le nourrir après qu'il a vû le jour,
 jusqu'à ce qu'il soit en état de pourvoir à sa sub-
 sistance. Chacune de ses parties (le jaune & du
 moins le blanc intérieur) est séparée par sa propre
 membrane qui l'enveloppe. A chaque bout de l'œuf
 est une petite tumeur, *chalasa*, espèce de plexus fi-
 breux & réticulaire, par le moyen duquel le blanc
 & le jaune de l'œuf sont mis ensemble. M. Derham
 a découvert que non-seulement le *chalasa* sert à les
 tenir dans leur place requise, mais encore à tenir la
 même partie du jaune toujours en dessus, de quel
 côté que l'œuf soit tourné. Peut-être que ce côté
 de dessus est le même que celui où est située la petite
 cicatrice (le germe de l'œuf), qui se trouve com-
 munément à la partie supérieure de la coque.

Il auroit été fort difficile aux oiseaux par plusieurs
 raisons, de donner à tetter à leurs petits; il n'eût
 pas été moins difficile de leur conserver la vie en
 changeant tout-à-coup de nourriture à leur naissance,
 & de les faire passer d'un aliment liquide à un solide,
 avant que leur estomac fût fortifié par degrés, &
 accoutumé à le digérer, & avant que l'oiseau fût fait
 à se servir de son bec. C'est pourquoi la nature a eu
 soin de produire un gros jaune dans chaque œuf,
 dont il reste une grande partie après que l'oiseau est
 éclos, laquelle est enveloppée dans son ventre: ce
 jaune passe ensuite par un canal formé à cette fin,

& est reçu par degrés dans les boyaux , où il sert assez long-tems à le nourrir au lieu de lait.

Le soin que les *oiseaux* prennent de couvrir & ensuite d'élever leurs petits , est une chose admirable. Après avoir choisi un lieu secret & tranquille , ils font leur nid chacun selon leur espece , y déposent & y couvent leurs œufs avec tant d'assiduité , qu'ils se donnent à peine le tems de manger eux-mêmes. Telle est leur ardeur à cet égard , qu'ils continuent de couvrir encore après qu'on leur a ôté leurs œufs.

Quoique les *oiseaux* n'aient pas une connoissance exacte du nombre de ces œufs , ils ne laissent pas de distinguer un grand nombre d'avec un petit , & de connoître qu'ils approchent d'un certain nombre , puisqu'alors ils cessent de pondre & commencent à couvrir , quoiqu'ils puissent encore pondre davantage. Qu'on ne touche point , par exemple , aux œufs des poules , on trouvera qu'elles cesseront de pondre & se mettront à couvrir aussi-tôt qu'elles en auront quatorze ou quinze ; au contraire qu'on leur ôte tous les jours leurs œufs , elles continueront de pondre jusqu'à ce qu'elles en aient produit quatre ou cinq fois autant. Peut-être que les *oiseaux* qui vivent long-tems ont une quantité suffisante d'œufs dès le commencement , pour leur servir pendant plusieurs années , & pour fournir à un certain nombre de couvées , tandis que les insectes produisent tous leurs œufs à-la-fois. Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage ; je m'imagine qu'on a traité tous les mystères de l'incubation sous ce mot même. (D. J.)

OISEAUX , *gésier des* , (Anat. comparée.) poche musculieuse , forte & compacte. La structure de cette poche ne laisse aucun lieu de douter qu'elle ne soit destinée à exercer une très-forte action sur les corps qui y sont renfermés : on est bientôt confirmé dans cette opinion , lorsqu'on observe les rugosités & les plis qui sont dans son intérieur , & on en demeure entièrement convaincu , si on examine le gésier d'une espece de pigeon sauvage assez commun aux Indes , & sur-tout dans l'île de Nicobar. M. Lemarié , chirurgien major de la compagnie des Indes à Pondichery , a observé dans le gésier de cet animal deux meules , non de pierre , comme les habitans du pays le prétendent , mais d'une corne très-dure & cassante. L'usage de ces meules intérieures n'étoit pas équivoque , & elles ne pouvoient servir qu'à broyer plus puissamment les grains que l'animal avoit avalés.

Ce que les pigeons de l'Inde opèrent par le moyen de leurs meules , la plupart de nos *oiseaux* le font avec une quantité de grains de sable qu'ils avalent , & dont on leur trouve le gésier rempli : il semble au premier coup-d'œil que l'intérieur du gésier devoit avoir pour le moins autant à craindre de l'action de ces petites pierres , que les matieres qui peuvent y être contenues ; cette difficulté a même paru si considérable à Vallisnieri , qu'il aime mieux supposer dans le gésier des *oiseaux* un dissolvant capable de dissoudre le verre , que de croire qu'il y ait été réduit en poudre impalpable par l'action seule de ce viscere.

Il est certain que les *oiseaux* avalent de petites pierres rudes & inégales , qu'ils rejettent ensuite après qu'elles sont devenues polies par le broyement. Mais pour éclaircir cette question , Redi a fait le premier plusieurs expériences curieuses avec des boules creusées de verre & de métal. Enfin M. de Réaumur a répété & diversifié les mêmes expériences avec plus d'exactitude encore , comme on peut le voir dans l'*hist. de l'acad. des Sciences*, année 1732. Cependant c'est assez pour nous de remarquer qu'il semble résulter des expériences de l'académicien de Paris , que la digestion se fait par trituration dans les *oiseaux* qui ont un gésier , & qu'elle est opérée par un dissolvant dans ceux qui ont , comme la buse ,

un estomac membraneux. Une seconde conséquence est qu'il est très-vraisemblable que les *oiseaux* dont l'estomac est en partie membraneux & en partie musculieux , & ceux dans lesquels il est d'une consistance moyenne , mettent en usage l'une & l'autre maniere de digérer ; c'est ce qui pourra être vérifié par les expériences. Il est encore naturel d'inférer des expériences de M. de Réaumur , que les animaux qui ont comme les *oiseaux* de proie un estomac membraneux , digerent aussi comme eux à l'aide d'un dissolvant. (D. J.)

OISEAUX DE PASSAGE , (Ornithologie.) On appelle ainsi tous les *oiseaux* qui à certaines saisons réglées de l'année se retirent de certains pays , & dans d'autres saisons fixes y retournent encore , en traversant de vastes contrées.

Qui peut raconter combien de transmigrations diverses se font annuellement sur notre hémisphere par différentes especes d'*oiseaux* ? Combien de nations volantes vont & viennent sans cesse ? combien de nuages ailés s'élevent au-dessus des nuages de l'air au printems , en été , en automne , & même dans la saison des frimats ?

« Aux lieux où le Rhin perd sa source majestueuse , dans les plaines Beligiques arrachées à l'abîme furieux par une industrie étonnante & par la main invincible de la liberté , les cigognes s'attroupent pendant plusieurs jours ; elles consultent ensemble , & semblent hésiter à entreprendre leur pénible voyage à-travers le firmament liquide ; elles se déterminent enfin à partir , & se choisissent leurs conducteurs. Leurs bandes étant formées & leurs ailes vigoureuses nettoyées , la troupe s'essaille , vole en cercle , & retourne sur elle-même ; elle s'éleve enfin en un vol figuré , & cette haute cavane se déployant dans la vague de l'air , se mêle avec les nuages.

« Quand l'automne répand dans nos climats ses derniers rayons qui annoncent les approches de l'hiver , les hirondelles planent dans l'air , volent en rasant les eaux , s'assemblent & se rejoignent , non pas pour aller se cacher dans des creux éboulés sous les eaux , ni pour se pendre par pelotons dans des cavernes à l'abri de la gelée , mais pour se transporter dans des climats plus chauds avec des autres *oiseaux de passage* , où elles gazouilleront gaîment , jusqu'à ce que le printems les invitent à revenir , nous ramenant cette multitude à aile legere.

« Dans ces plages , où l'Océan septentrional bouillonne en de vastes tourbillons autour des îles éloignées , tristes & solitaires de Thulé , ainsi qu'aux lieux où les flots atlantiques se brisent contre les orageuses Orcades , l'air est obscurci par l'arrivée d'une multitude de nouveaux hôtes qui viennent y aborder : la rive retentit du bruit sauvage que produit l'ensemble de leurs cris. Là des habitans simples & innocens soignent sur la verdure touffue leurs jeunes troupeaux , entourés & gardés par les mers. L'*oiseau* qui s'y rend , vêtu d'un habit d'hermine & chaussé de brodequins noirs , n'y craint rien pour sa couvée : son unique soin est de chercher à la faire subsister ; il n'hésite point à s'attacher aux plus âpres rochers de la Calydonie , pour être en état de découvrir sa pâture ; d'autres fois il épie le poisson qui s'approche du rivage , & l'attrape avec autant d'adresse que de célérité. Enfin il ramasse tantôt les flocons de laine blanche , & tantôt les duvets de plumes éparfés sur le bord de la mer , trésor & luxe de son nid » !

Mais reprenons le ton simple , qui est absolument nécessaire aux discussions de Physique , car c'en est une bien curieuse que de rechercher les causes qui obligent tant d'*oiseaux* à passer régulièrement en cer-

taines saisons de l'année d'un pays froid dans un plus chaud, & ce qui est plus singulier, d'un pays chaud dans un froid. Il est vrai que c'est pour trouver & la subsistance & la température que demande leur constitution ; c'est donc par cet instinct qu'ils sont dirigés dans leurs transmigrations à se rendre aux mêmes endroits. Les oies sauvages, *soland-goose*, passent la mer & viennent annuellement dans la même saison à la petite île de Bas dans le détroit d'Edimbourg en Ecosse. Les cailles passent d'Italie en Afrique, & s'arrêtent quelquefois de fatigue sur les vaisseaux qu'elles rencontrent. Le moteur de la nature leur a donné l'instinct puissant dont nous parlons ; mais quelle est la patrie de ces divers *oiseaux de passage* que nous connoissons ? quel est le lieu où se terminent leurs courses ? Traversent-ils l'Océan ou seulement les golfes les plus étroits ? Vont-ils du midi au nord, ou du nord au midi ? Comme on ne peut résoudre définitivement toutes ces questions, nous nous bornerons à de simples réflexions générales qui pourront peut-être conduire à la solution de quelques-unes en établissant des faits.

La plus grande partie des *oiseaux* qui passent l'hiver dans nos climats, ont des becs forts, & peuvent subsister de la pâture que le hasard leur fournit dans cette saison. Les *oiseaux* au contraire qui nous quittent en automne, ont des becs fins, délicats, & vivent d'insectes ailés qui, disparaissant aux approches de l'hiver, obligent ces *oiseaux* d'en aller chercher ailleurs. Comme la nature leur a donné communément de grandes & bonnes aîles, ils attrapent leur pâture en volant & en faisant route, ce qui les met en état de continuer long-tems leur course sans se reposer.

Quoique nous ignorions, faute du témoignage des yeux, quelles sont les contrées où se retirent ces *oiseaux*, il est néanmoins vraisemblable que ces contrées doivent être dans la même latitude méridionale que les endroits d'où ils sont venus, en sorte que dans le retour des saisons ils retrouvent la même température d'air & la même subsistance qui leur conviennent.

Comme les hirondelles nous viennent plutôt & nous quittent avant les rossignols & autres *oiseaux de passage* qui trouvent encore à vivre de végétaux ou de vers, lorsque les coufins & les mouches ne volent plus dans l'air, il est apparent que les hirondelles passent au tropique du cancer plutôt qu'à celui du capricorne, mais l'endroit nous est inconnu.

Les *oiseaux de passage* qui n'ont pas la même célérité & la même constance de vol que d'autres, peuvent cependant arriver à leur commun séjour à-peu-près en même tems. Par exemple, les *oiseaux* à aîle courte, comme la rouge-gorge, volent moins vite & moins constamment que les hirondelles ; mais d'un autre côté, ces dernières n'ont aucun besoin de se hâter, parce que chaque jour de leur voyage leur procure une continuation de vivres qui leur permet de faire de longues stations en route.

Plusieurs *oiseaux de passage* sont encore instruits par leur instinct à connoître les plus courts trajets, les lieux de relais, & à ne voyager que de nuit, pour éviter les *oiseaux* de proie : c'est une observation de M. Catesby. Etant un soir sur le tillac d'un bâtiment qui faisoit voile au nord de Cuba, lui & sa compagnie entendirent successivement pendant trois nuits des vols d'*oiseaux* qu'ils reconnurent à leur cri, & qui passèrent par-dessus leurs têtes, prenant le droit chemin du continent méridional d'Amérique, d'où ils se rendent à la Caroline quand le blé commence à murir, & de-là s'en retournent dans les parties méridionales pour s'en engraisser au tems de la récolte.

Tome XI.

Il semble que les *oiseaux* à courte queue soient peu propres à de longs vols ; mais quoique la caille, qui est de ce genre, ne vole pas long-tems dans nos climats, il n'en faut pas conclure qu'elle ne le puisse. Belon en a vu des troupes passer & repasser la mer Méditerranée. Le même instinct qui porte les *oiseaux de passage* à se retirer dans des contrées éloignées, les dirige aussi à prendre le plus court chemin, & les envoie aux côtes les plus étroites, au lieu de leur faire traverser le vaste Océan.

Entre les *oiseaux de passage*, il y en a quelques-uns qui nous arrivent en automne, tels sont la bécasse & la bécassine, qui se retirent ensuite aux parties plus septentrionales du continent, où ils séjournent l'été, & y font des petits.

On n'entend pas trop bien les raisons de la transmigrations des *oiseaux* qui nous quittent en hiver pour se rendre en Suede & autres lieux septentrionaux de même latitude ; s'ils trouvent nos pays trop froids, comment peuvent-ils mieux subsister dans ceux du Nord ? mais ils voyagent graduellement en prolongeant leur passage par les contrées tempérées de l'Allemagne & de la Pologne : par ce moyen ils n'arrivent que fort tard aux lieux septentrionaux où ils doivent passer leur été, & où ils font des petits. C'est donc là que ces *oiseaux* prennent la naissance, & leur voyage chez nous n'étant fait que pour jouir quelque tems d'un climat qui leur fournit une abondante pâture, il n'est pas étonnant qu'ils retournent chez eux lorsqu'ils y doivent retrouver les mêmes faveurs.

Il semble encore que les *oiseaux* ont des tempéramens qui se font aux différens degrés de chaud & de froid qui leur sont les plus agréables, au moyen de quoi ils peuvent voyager de lieux en lieux ; ils vivent pendant l'hiver du fruit de l'aubépine en Angleterre, & cependant dans les lieux où ils pondent comme en Suede, il n'y a point d'aubépine, ni dans la plupart des pays qu'ils traversent pour se rendre dans leur patrie.

Outre les *oiseaux de passage* qui séjournent tout un hiver, ou tout un été en divers pays, il y en a d'autres qui ne se montrent annuellement que dans certains lieux particuliers au tems de la maturité de certains grains de leur goût, & que leur pays natal ne produit pas ; tels sont les grives, les becfigues, dans les pays vignobles de l'Europe ; l'*ailebleue* & l'*oiseau-de-blé* à la Caroline. Ces *oiseaux* semblables aux hommes, cherchent leur sensualité jusques dans les pays les plus éloignés ; & quand ils ont découvert quelque nourriture agréable, ils se joignent en esfaîms nombreux, & font des voyages annuels pour se régaler d'un mets étranger.

Depuis la découverte de l'Amérique, les Européens ont cultivé dans cette partie du monde diverses plantes qui y étoient inconnues, & qui pendant long-tems n'ont été ni goûtées ni recherchées par aucun *oiseau de passage*, mais qui aujourd'hui sont pour eux une nourriture friande. Il y a une espèce charmante de ces *oiseaux* qui seulement depuis peu d'années se rendent dans la Virginie au tems de la maturité du blé ; elle y revient alors annuellement en grande troupe, & les habitans les nomment par cette raison *oiseaux-de-blé*, *wheat-birds*. *Philosop. transact.* n.º. 483. Le Chevalier DE JAUCOURT.

OISEAUX DE PROIE, (*Ornithol.*) leurs marques caractéristiques sont d'avoir 1º le bec & les talons crochus, forts, terminés en pointe, propres à la rapine & à dépecer les chairs ; 2º des serres, pour déchirer & pour porter leur proie ; 3º des cuisses robustes, pour la serrer avec violence ; 4º une vûe perçante & subtile pour l'épier de loin.

Les *oiseaux de proie* sont solitaires, ne s'attroupent point, multiplient peu, & ne produisent guère

K k ij

qu'un petit ou deux, rarement davantage à-la-fois; comme les repas de ces *oiseaux* ne sont pas toujours assurés, la nature leur a donné la faculté de l'abstinence. (D. J.)

OISEAU DE BANANA, cet *oiseau* est de la grandeur de l'étourneau; il a le bec long, épais & pointu, la pièce supérieure est d'un brun cendré, & l'inférieure bleue; la tête, le cou, une partie du dos, les ailes & la queue sont entièrement noires, à l'exception de quelques taches blanches qui se trouvent sur les petites plumes des ailes; tout le reste du corps est d'un beau jaune luisant. On trouve cet *oiseau* à la Jamaïque; il est carnacier, & il fait la guerre aux autres *oiseaux*, comme l'étourneau. *Hist. nat. des oiseaux*, par Derham, t. II. Voyez OISEAU. (I)

OISEAU COURONNÉ DU MÉXIQUE, cet *oiseau* est de la grosseur de la grive; il a sur la tête une huppe formée de plumes vertes qu'il dresse à son gré; le bec est épais, court comme celui du gros bec & de couleur de chair; l'iris des yeux est de la même couleur, & entouré d'un cercle rouge; il y a près des coins de la bouche une tache noire qui s'étend au-dessus des yeux, & une bande blanche au-dessus de la tache noire; la tête, le cou, le dos, la poitrine, la partie supérieure du ventre sont verts: la partie inférieure du ventre & des cuisses est d'un brun obscur: les quatre premières grandes plumes des ailes sont d'un beau rouge, les autres ont une couleur pourprée; la queue est de cette même couleur, celles des petites plumes des ailes & des grandes plumes des épaules est pourprée & mêlée de verd: les jambes & les pieds ont une couleur bleuâtre. *Hist. nat. des oiseaux*, par Derham, t. II. Voyez OISEAU. (I)

OISEAU DE PARADIS, *manucodiata*, *avis paradisia*, Pl. II. fig. 4. *oiseau* qui paroît plus gros qu'il ne l'est en effet, parce que les côtés du corps sont garnis d'une grande quantité de très-longues plumes, dont toutes les barbes sont séparées les unes des autres; il a environ un pied de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces jusqu'au bout des ongles. La longueur du bec est d'un pouce & demi depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche, & celle de la queue est de 6 pouces 4 lignes. Quand les ailes sont pliées, elles s'étendent presque aussi loin que la queue; la tête, la gorge & le cou sont couverts de plumes très-courtes, fort épaisses & roides. Le dessus de la tête & la partie supérieure du cou ont une belle couleur d'or pâle. La racine du bec est entourée d'un noir velouté & changeant qui paroît à certains aspects, d'un verd semblable à celui de la tête des canards. Les plumes de la gorge & des joues ont la même couleur. La partie inférieure du cou est d'un verd doré luisant. Le dos, le croupion, le bas-ventre, les plumes qui recouvrent en-dessus & en-dessous la racine de la queue, les ailes & la queue sont d'une couleur de maron clair. La poitrine a la même couleur, mais beaucoup plus foncée, & le dessus du ventre est d'une couleur moins claire que celle du bas-ventre, & moins foncée que celle de la poitrine. Les plus longues plumes des côtés du corps ont jusqu'à un pied 6 pouces 8 lignes de longueur, les supérieures sont en partie d'une couleur de maron pourpré & en partie blanchâtre, les autres sont d'un blanc jaunâtre, quelques-unes des plus courtes ont une belle couleur d'or, il sort du croupion au-dessus de l'origine de la queue, deux plumes longues d'environ deux pieds neuf pouces, qui n'ont de barbes qu'à leur origine sur la longueur de 4 pouces, & à leur extrémité sur la longueur de 3 pouces & demi; ces dernières barbes ont une couleur noire & changeante, comme celle du dessus de la tête; les barbes qui sont à la racine,

ont une couleur de maron claire; le tuyau a une couleur noirâtre qui devient de plus en plus foncée, à mesure qu'elle est plus près de l'extrémité. La tête & les yeux sont petits. Le bec a une couleur verdâtre. Les pieds sont gros & ont une couleur brune, ainsi que les ongles qui sont longs. On trouve cet *oiseau* aux Moluques. *Ornithologie de M. Brisson*, tome II. Voyez OISEAU.

M. Brisson donne encore la description d'une autre espèce d'*oiseau de paradis*, dont Willughby & plusieurs autres auteurs ont parlé sous le nom de *rex avium paradisiarum*. Cet *oiseau* est beaucoup plus petit que le précédent, il n'a que 4 pouces 9 lignes de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & 5 pouces & demi jusqu'au bout des ongles. Les ailes étant pliées, s'étendent de plus d'un pouce au-delà du bout de la queue. Les deux plumes qui sortent du croupion au-dessus de la racine de la queue n'ont que 6 pouces de longueur, leur extrémité est tournée en spirale du côté intérieur. Cet *oiseau* diffère encore du précédent par les couleurs, il a la tête, la gorge, le cou, le dos, le croupion, les petites plumes des ailes & celles qui recouvrent l'origine de la queue de couleur de maron pourprée & très-brillante; cette couleur est foncée à la partie inférieure du cou & claire sur la tête, les plumes de la poitrine, du ventre, des jambes & celles qui sont sous la queue ont une couleur blanchâtre. La poitrine est traversée par un trait large d'environ cinq lignes, & d'un beau verd doré pareil à la couleur du cou du canard. Les grandes plumes des ailes sont rousses, & la queue est brune. *Ornithologie de M. Brisson*, t. II. Voyez OISEAU. (I)

OISEAU DE ROCHE, *charadrius sive hiaticula*, *oiseau* qui est un peu plus gros que l'alouette commune; le bec a une couleur jaune dorée depuis sa racine jusqu'à la moitié de sa longueur, & le reste est noir; il a presque un pouce de longueur, sa racine est entourée d'une petite bande noire qui s'étend depuis les coins de la bouche jusqu'aux oreilles en passant sur les yeux & qui traverse le milieu de la tête; cette bande entoure une autre petite bande qui s'étend depuis l'angle intérieur de l'un des yeux jusqu'au même angle de l'autre œil. Le derrière de la tête est cendré, & le menton a une couleur blanche. Le cou est entouré de deux sortes de colliers, dont le supérieur est blanc & l'inférieur noir. Le dos & les petites plumes des ailes ont une couleur cendrée. La poitrine & le ventre sont blancs, chaque aile est noire & traversée par une longue ligne blanche. Les pieds ont une couleur jaune-pâle, & les ongles sont noirs. Cet *oiseau* n'a point de doigt de derrière; il se trouve en Europe & en Amérique. Raii, *Synop. meth. avium*. Voyez OISEAU. (I)

OISEAU DE S. MARTIN, voyez JEAN-LE-BLANC.

OISEAU MOQUEUR, voyez MOQUEUR.

OISEAU MOUCHE, *nellisuga*, *mellivora avis minima*, c'est le plus petit de tous les *oiseaux*, il est de la grosseur du petit bout du doigt; il a les grandes plumes des ailes & de la queue noires; tout le reste du corps est d'un brun mêlé d'un rouge vermeil; le bec est noir, droit, très-mince & un peu long. Les mâles ont sur la tête une petite huppe d'un verd clair mêlé d'une couleur d'or. Selon le P. du Tertre, ce caractère sert à faire distinguer les mâles d'avec les femelles. Dès que le soleil paroît, on voit ces petits *oiseaux* voltiger autour des fleurs sans se poser, ils insinuent leur bec jusqu'au fond de la fleur, dont ils suçent les parties intérieures avec leur petite langue qui est composée de deux filets, ils ne prennent pas d'autre nourriture. Ces *oiseaux* font leur nid sur les orangers, les citronniers, les grenadiers, & même dans les cases des habitans avec du coton, de la mouffe bien fine, de petits morceaux

d'écorce de gommier ; c'est le mâle seul qui apporte tout ce qui doit entrer dans la composition du nid, la femelle le construit ; le milieu du nid est de coton, & l'extérieur est garni de mousse & d'écorce de gommier. Il n'excede pas la grosseur de la moitié d'un œuf de pigeon. La femelle pond deux œufs gros comme de petits pois ; le mâle & la femelle les couvent alternativement pendant l'espace de 10 ou 12 jours. *Hist. gén. des Antilles, par le P. du Tertre, t. II.*

Il y a plusieurs especes d'*oiseaux mouches*, qui different plus par la couleur que par la grosseur ; on distinguera aisément ces *oiseaux* de tous les autres par leur petitesse, qui égale celle de nos plus gros bourdons. *Voyez OISEAU. (I)*

OISEAU POURPRÉ, *Voyez* POULE SULTANE.

OISEAU ROYAL, *Pl. IX. fig. 2. oiseau* auquel on a donné ce nom, parce qu'il a sur le derriere de la tête une huppe composée de plumes très-fines, qui forment une sorte de couronne ; il a environ 3 piés 8 pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'au bout des doigts, & 5 piés & demi d'envergure ; le cou a 15 pouces de longueur, celle de la queue n'est que de cinq ; il y a 3 pouces de distance depuis la pointe du bec jusqu'à l'œil. Les plumes du corps sont d'un gris fort brun tirant sur le verd. Toutes les plumes des ailes ont une couleur blanche, excepté les grandes plumes extérieures, dont les unes sont rouffâtres & les autres d'un gris brun. Le cou est couvert de plumes très-longues, fort étroites, très-pointues, & si effilées qu'elles ressemblent à des crins, comme dans la demoiselle de Numidie, les plus longues ont jusqu'à 7 pouces. Le dessus de la tête est garni de plumes très-noires, très-fines, très-courtes & très-ferrées, qui ressemblent parfaitement à du velours noir. Cette couleur noire s'étend derriere les joues jusques sous le cou, les côtés de la tête sont dégarnis de plumes, & couverts seulement d'une peau blanche légèrement teinte de rouge. Les brins ou les petites plumes qui forment la couronne, sont aplatis & contournés en forme de vis, les brins ont chacun une houpe de petits filets noirs à leur extrémité, & sont garnis dans toute leur longueur & sur les côtés, d'autres filets qui sont blancs à la racine, & noirs par le bout ; les plus longs brins ont jusqu'à trois pouces & demi de longueur. L'*oiseau royal* a, comme la poule, au-dessous de la gorge deux peaux d'une belle couleur rouge, qui semblent former une espece de sac ; la surface de ces peaux est inégale, on y distingue en quelques endroits de petits grains. Le bec est d'un gris brun & fort pointu, il a 2 piés de longueur. L'iris des yeux est blanche. Les jambes sont dégarnies de plumes presque jusqu'au ventre, la partie supérieure est couverte d'écaillés hexagones, & l'inférieure d'écaillés en table ; celles des doigts ont la même forme que ces dernières. Il n'y a que trois doigts qui portent sur la terre, celui de derriere est élevé au-dessus des autres comme un ergot. Les ongles sont courts & pointus. Cet *oiseau* a vécu quelque tems à la ménagerie de Versailles, il avoit été apporté des grandes Indes. *Mémoire pour servir à l'hist. nat. des animaux, par M. Perrault, tome III. part. III. p. 201 & suiv. Voyez OISEAU. (I)*

OISEAU DU TROPIQUE, *voyez* PAILLE-EN-CUL.

OISEAU, (*Fauconnerie.*) la Fauconnerie a son langage particulier pour les *oiseaux*, dont nous allons indiquer les principaux termes.

On appelle en Fauconnerie *oiseaux de proie*, ou absolument, *oiseaux*, les gros *oiseaux* qui vivent de grip, de rapt & de rapine, qu'on dresse & qu'on apprivoise.

Oiseaux niais, ceux qui sont pris au nid.

Oiseau branchier, celui qui n'a encore que la force de voler de branche en branche.

Oiseau sor, celui qui n'a point encore mué. Il ne se dit que des *oiseaux* de passage, & non du niais & du branchier.

Oiseau hagar, celui qui a été à soi, qui est plus farouche.

Oiseau de bonne ou de mauvaise affaire, celui qui est docile ou farouche.

On appelle *parement de l'oiseau* la maille qui lui couvre le devant du col ; *manteau d'oiseau*, le plumage des épaules, du dos & du dessus des ailes ; *serres d'oiseau*, ce sont leurs griffes ; *mains d'oiseau*, font leurs piés ; la *couronne de l'oiseau*, c'est le duvet qui couronne, qui joint le bec à la tête ; *train de l'oiseau*, son derriere ou son vol, &c.

On nomme *oiseau de poing*, celui qui étant réclamé, fond sur le poing sans entremise de leurre, comme l'autour, l'épervier.

Oiseau de leurre, celui qui fond sur le leurre, quand on le lui jette, & de-là sur le poing. On en compte ordinairement dix, le grand faucon, le gerfaut, le sacre, le lanier, l'aigle, le fagarot, l'émerillon, le hobereau, le faucon bâtard & le sacre bâtard.

Oiseau de montée est celui qui s'élève fort haut, comme le milan, le héron, &c.

Il y a des *oiseaux* pour la haute & pour la basse volerie, comme *oiseau pillard*, celui qui pille & qui détrouille un autre ; *oiseau chariard*, qui dérobe sa perdrix ; *oiseau bas* & tenu par le bec, c'est-à-dire en faim.

L'*oiseau bâtard* est un faucon né d'un tiercelet de faucon & du lanier, ou un sacre né du sacre & du lanier.

On appelle *oiseaux vilains*, *poltrons* & *trépiers*, ceux qui ne suivent le gibier que pour la cuisine, qu'on ne peut affaiver ni dresser, comme les milans & les corbeaux qui ne combattent que les poulets, lesquels n'ont ni vol ni défense.

Oiseau dépiteux, qui ne veut pas revenir quand il a perdu sa proie.

Oiseau attempé, celui qui n'est ni gras, ni maigre.

Oiseau âpre à la proie, est celui qui est bien armé de bec & d'ongles ; *oiseau fort à délivre*, qui n'a point de corsage, qui est presque sans chair, comme le héron.

On nomme *oiseau alongé*, celui dont les pennes sont bien entières, qui ont toute la longueur qu'elles doivent avoir ; *oiseau trop en corps*, celui qui est trop gras.

Les *oiseaux de leurres* doivent avoir les mahutes hautes, les reins larges, bien croisés, bas assis, court jointés, les mains longues.

On dit aussi, un *oiseau de bonne aire*, un *oiseau de grand travail* & de bon guet, un *oiseau de bonne compagnie*, un *oiseau pantois ou asthme*, un *oiseau égalé*, *quinteux*, *écartable*, *rebuté*, un *oiseau d'échappe*, un *oiseau bon chaperonier*. On dit encore *apoltronir un oiseau*, *l'abécher*, *l'abattre*, *l'abaisser*, *l'entraver*, *l'estimer*, &c. mais il ne s'agit pas ici d'expliquer tous ces termes. (*D. J.*)

OISEAU DE POING, (*Fauconnerie.*) c'est un *oiseau* de proie qui, étant réclamé, revient sur le poing du fauconnier sans leurre. (*D. J.*)

OISEAU MONSTRUEUX, (*Hist. nat.*) c'est le nom sous lequel Ximenès, naturaliste espagnol, désigne un *oiseau* de la nouvelle Espagne ; il est, selon lui, de la grosseur du plus gros coq-d'inde, dont il a la forme. Ses plumes sont blanches & tachées de noir. Il a le bec d'un épervier, mais plus aigu ; il vit de poisson, & va aussi sur terre. Ce qu'il y a de plus singulier, & qui paroît rendre le récit de Ximenès fabuleux, c'est qu'il a le pié gauche d'une oie ; il lui

fert à nager, tandis que du pié droit, qui ressemble aux serres d'un faucon, il tient sa proie, soit en l'air, soit dans l'eau.

OISEAUX AQUATIQUES, (*Pêche.*) voyez la manière dont elle se fait dans la baie & le bassin d'Arcasson, ressort de l'amirauté de Bordeaux. Elle est d'autant meilleure, que le froid est plus grand. On plante sur le terrain, qui est ordinairement élevé de trois à quatre piés au-dessus des achenaux, de longues perches de quatre à cinq brasses de haut, éloignées de cinq à six de chûte. La nuit les oiseaux marins qui de basse mer viennent paître sur ces mottes de terre, & qui vont de-là boire, s'embarassent dans les filets & s'y prennent. Plus la nuit est obscure, plus la pêche est abondante. C'est la même chose que la chasse des bécasses à la passée, & que celles des heurons des pêcheurs picards. Il y a autour du bassin vingt à trente de ces sortes de pêcheries, garnies chacune de cent piés de filets.

Les oiseaux de mer se prennent encore comme les allouettes & autres petits oiseaux de terre. Ceux qui font cette pêche choisissent un lieu convenable & voisin des marigots ou flaque d'eau que la mer laisse, quand elle s'est retirée. Ils ont des oiseaux privés qu'ils rangent au bord de la marée, & dans l'eau sur des piquets. Ils élèvent à une distance convenable un petit cercle, ou une terrasse de gazon, avec une ou deux embrasures, d'où ils puissent voir les oiseaux & tirer le filet, quand les oiseaux se sont abatus. Cette pêche est quelquefois si abondante, qu'on a une douzaine d'oiseaux presque pour rien. Voyez cette pêche dans nos Planches.

On fait une pêche différente des précédentes avec le feu. Elle est très-industrieuse & particuliere aux riverains de la baie S. Michel. Lors de la basse eau & dans une nuit tranquille & fort obscure, ils partent deux dans un profond silence. Celui qui marche le premier porte un grand pot de terre ou de bois, qu'on appelle *baratte* ou *barrette*. C'est la même machine dont on se sert pour battre le beurre. Elle est défoncée par le bas, le haut en est bouché. On y met environ une livre de poix résine, avec un morceau de torche ou de gaudron. Quand on entend le cri des oiseaux, qu'on siffle quelquefois pour les découvrir, le pêcheur qui porte la baratte, y met le feu, & en expose la grande ouverture vers le lieu où il a entendu les oiseaux. Le second pêcheur qui l'accompagne est immédiatement derriere lui, portant sur ses épaules un filet tendu, large de cinq à six piés en carré, & dont les mailles ont deux pouces. Celui-ci n'agit qu'au signal de son compagnon. Lorsque les oiseaux de mer s'approchent, le porteur de baratte tâche d'en tourner l'ouverture vers son compagnon, afin que les oiseaux ne soient point effrayés de la trop grande lueur. Mais quand il s'en voit comme investi, aussi tôt il retourne la baratte vers les oiseaux qui voltigent autour, & touche de la main son compagnon qui jette le filet. On prend ainsi beaucoup d'oiseaux. Voyez cette pêche dans nos Planches.

Autre pêche qui se fait à la côte à pié. On forme le long du rivage, dans un endroit convenable, des petites haies avec des branches de genêt; on laisse à ces haies, de distance en distance, des passages étroits, où l'on place des lacets de crin. Les oiseaux marins qui de basse mer viennent quêter leur pâturage, se présentent à ces ouvertures & se prennent.

On en tue au fusil en se mettant dans des petites chaloupes, ou en rangeant la côte à pié, où l'on trouve toujours ceux de l'espece des piés fendus.

On pêche aussi les oiseaux à la ligne. On a des lignes doubles sur lesquelles on frappe de distance en distance des piles ou menues fralles, d'une longueur

proportionnée à la profondeur des fonds. Il faut que l'appât dont les ains des piles sont garnis soit à fleur d'eau. Les lignes sont tendues avec un bateau. Il y a au bout de chaque ligne une grosse pierre pour la faire caler & la tenir sur fond. C'est ainsi qu'on attrape des maquerues, des canards, & autres oiseaux à piés feuillés. Ces oiseaux ne mordent à l'appât que la nuit. Cette pêche ne se pratique qu'en hiver. Les nuits obscures y sont favorables.

Les pêcheurs de Bugues, lieu dans le ressort de l'amirauté de Morlaix, font pendant l'hiver une pêche ou une chasse abondante de bernaches. Les bernaches sont les véritables demies-oies de mer des pêcheurs normands & picards, que l'on confond en Bretagne avec les macreuses, censées du genre des poissons, & dont, sur ce fondement, les religieux qui font par leurs vœux une abstinence continue de viande, usent, sans scrupule, les jours gras, & les féculiers les jours maigres.

On ne prend ces fortes d'oiseaux qu'en hiver; qu'ils viennent en abondance à la côte; pour lors les riverains vont avec leurs chaloupes entre les roches voisines de leurs côtes, où elles sont presque toutes isolées, quelques uns se mettent dessus, les autres restent dans la chaloupe; les bernaches ne se prennent guere que de nuit; les nuits plus obscures sont les plus favorables. Lorsque les bernaches traversent le canal des îlots de l'autre bord, ceux qui sont à terre, ou dans les chaloupes les tirent. Ces oiseaux sont fort estimés sur-tout pendant le carême. Les riverains y font alors un gros profit; mais le froid de l'hiver est le tems le plus convenable pour en trouver en grand nombre.

OISEAUX petits, (*Diète.*) on mange en automne en beaucoup de pays, & principalement dans presque toutes les provinces de ce royaume, plusieurs especes de petits oiseaux, qui sont très-gras dans cette saison, sur tout après les pluies. Les principales especes sont le bequefigue, qu'on appelle dans quelque province *pivoine*, & qui ne paroît pas différer de l'oiseau qu'on appelle en Gascogne *murier*, quoique dans ce pays on donne ce nom à des petits oiseaux de plusieurs especes, dont les principaux sont du genre des fauvettes, la rouge-gorge, le rossignol, qui devient très-gras dans cette saison, &c.

Tous ces oiseaux, qu'on mange ordinairement rôtis, fournissent un aliment très-délicat & très-salutaire; & qui, quoique très-gras, n'est ni fastidieux, ni pesant à l'estomac, défaut qui se rencontre dans l'ortolan. Voyez ORTOLAN. (b)

OISEAU DU PARADIS, (*Astrol.*) constellation de l'hémisphère méridional, qui est du nombre de celles qu'on ne sauroit voir dans ces climats. Voyez CONSTELLATIONS. (O)

OISEAU, terme de Maçonnerie, signifie une espece de demi-auget composé de planches légères, arrondies par une extrémité, & jointes en équerre par l'autre, dont celle d'en-bas est posée horizontalement sur deux morceaux de bois en forme de bras assez longs; & celle d'en-haut est attachée à deux autres petits bâtons, qui tombent d'aplomb sur chacun des bras. C'est sur cette petite machine que de jeunes manœuvres, qu'on nomme *goujats*, portent sur leurs épaules le mortier aux maçons & limolins, lorsque le service ne se peut faire à la pelle. (D. J.)

OISEAU, (*Sculpture.*) c'est une espece de palette sur laquelle les sculpteurs mettent le mortier avec lequel ils travaillent de stuc.

OISELER, v. a. terme de Fauconnerie; dresser un oiseau.

Oiseler, chez les oiseleurs, veut dire, tendre des filets, préparer des gluaux, ou se servir du miroir & des trébuchets pour prendre des oiseaux.

OISELIER, s. m. (*Oisellerie.*) celui qui va chas-

fer & tendre aux menus oiseaux, qui les élève, & qui en fait trafic. C'est aussi l'*oiselier* qui fait les cages, les volières & les cabannes, soit de fil, de lèton ou de fer pour les renfermer, & les faire couvrir; il fait aussi les trébuchets pour les prendre, & les divers filets qui servent à cette chasse.

Les *oiseliers* composent à Paris une assez nombreuse communauté, & qui n'y est pas des moins anciennes. Leurs statuts & réglemens leur ont été donnés par les officiers des eaux & forêts de Paris; & ceux dont ils se servent présentement leur furent délivrés au mois de Mai 1647, par le greffier de cette juridiction, comme extrait des anciens registres. *Savari. (D.J.)*

OISEMONT, (*Géog.*) petite ville, ou plutôt bourg de France en Picardie, au diocèse d'Amiens. Ce bourg est une commanderie de l'ordre de malthe, & même le curé est croisé de malthe; mais *Oisemont* est encore plus connu des gens de lettres, pour avoir donné la naissance à Samuel des Marets, l'un des plus célèbres théologiens réformés du xvij. siècle. Il s'acquît une haute réputation par un grand nombre de livres de controverses contre les Catholiques, les Sociniens, & Grotius lui-même. La variété des sujets qu'il a traités, témoigne que ce n'étoit pas un esprit borné. On peut ajouter qu'il écrivoit facilement, avec beaucoup de feu & d'érudition. Il livra des sanglans combats à Voetius touchant une confrérie de la Vierge, établie à Bois-le-Duc, & que M. Voet prétendoit qu'on pouvoit tolérer. La guerre dura plus que le siège de Troie, & ne finit pas même par la médiation des curateurs de l'académie de Groningue d'un côté, & celle du magistrat d'Utrecht de l'autre. Cette querelle produisit tant d'écrits, que M. Bayle trouvoit que c'étoit une entreprise difficile que d'en donner seulement la liste chronologique. Le système théologique de Marettas, *synopsis theologica*, fut imprimé plusieurs fois, & regardé comme un code dans quelques académies. Il mourut à Groningue en 1673, à 74 ans. (*D.J.*)

OISEUX ou OISIF, adj. (*Gram.*) Voyez OISIVETÉ. On dit une vie *oiseuse*, des paroles *oiseuses*.

OISEUX DE LA SYNAGOGUE, (*Théolog.*) officiers publics chez les Hébreux, ainsi appellés parce que leur emploi étoit sédentaire, & que dégagés de toute autre occupation, ils ne vacquoient qu'au service divin & aux exercices de piété.

Les critiques qui ont fait leur principale étude des cérémonies des Juifs & des écrits des rabbins, ont beaucoup & diversement parlé de ces dix *oiseux* de la synagogue. Lightfoot, in *Math. iv. 23.* croit que ces dix personnes étoient nécessaires pour composer une synagogue considérable. Il met à leur tête les trois magistrats qui jugent des affaires civiles; le quatrième est le *chazan*, ou ministre ordinaire de la synagogue. Le terme hébreu *chazan* signifie *inspecteur*; c'est comme l'ange ou l'évêque de l'assemblée. Il ne lit pas la loi, mais, comme chef, il choisit ceux qui la doivent lire.

Outre ces quatre chefs, il y a encore trois *parnassins*: ce sont les diacres, qui ont soin de recueillir les aumônes, & de les distribuer aux pauvres. Le huitième ministre de la synagogue est l'interprète, emploi nécessaire depuis la captivité de Babylone, parce que le peuple n'entendoit plus la langue hébraïque. Pour compléter le nombre des dix *oiseux*, Lightfoot ajoute encore un *docteur de théologie* & un *interprète* ou sou-maître, qui fait des répétitions.

D'autres croient que les dix *oiseux* étoient les trois présidens & les sept lecteurs; d'autres que c'étoient dix personnes âgées pour assister continuelle-

ment à la synagogue, parce que, sans ce nombre de dix, il n'y a point d'assemblée légitime pour réciter les formules ordinaires des bénédictions. Vitranga dans son *archisynagogus* réfute ces sentimens, & soutient que c'étoit dix personnes préposées à une synagogue. Dans les moindres synagogues il y avoit au moins un chef, *archisynagogus*, accompagné de deux collègues ou assesseurs, qui présidoient aux assemblées. Mais dans les grandes, le chef de la synagogue y ajoutoit sept lecteurs, qui achevoient le nombre de dix; & comme ils étoient assidus à la synagogue, & qu'on choissoit ordinairement des gens aisés & déloccupés, on leur donne parmi les Juifs le nom d'*oiseux* ou d'*oisifs*. Voyez ARCHISYNAGOGUE & SYNAGOGUE. Calmet, *dict. de la bib.*

OISIF, adj. Voyez l'article OISIVETÉ.

OISILLON, f. (*Hist. nat. Ornith.*) on a donné ce nom aux oies dans leur premier âge, & on les appelle *oisons* lorsqu'elles sont un peu plus grandes. Voyez OIE. (I)

OISIVETÉ, f. f. (*Droit natur. Morale & Polit.*) desœuvrement, fainéantise, ou manque d'occupation utile & honnête; car le mot *oisiveté* renferme ces deux idées.

Il y a, dit la Bruyère, des créatures de Dieu, qu'on appelle des *hommes*, dont toute la vie est occupée, & toute l'attention est réunie à scier du marbre: c'est très-peu de chose. Il y en a beaucoup d'autres qui s'en étonnent; mais qui sont entièrement inutiles, & qui passent les jours à ne rien faire, c'est bien moins que de scier du marbre.

Le desœuvrement dans lequel on languit, est une source de désordre. L'esprit humain étant d'une nature agissante, ne peut pas demeurer dans l'inaction; & s'il n'est occupé de quelque chose de bon, il s'applique inévitablement au mal; car quoiqu'il y ait des choses indifférentes, elles deviennent mauvaises lorsqu'elles occupent seules l'esprit, s'il est vrai néanmoins qu'il y ait des personnes oisives qui s'occupent davantage de choses indifférentes que de vicieuses.

On ne sauroit que blâmer ceux qui emploient tout leur tems à des choses inutiles, s'il est encore vrai que les hommes soient créés pour faire du bien; mais on voit par expérience que ceux qui ne s'appliquent à aucune occupation honnête, tombent dans le dérèglement.

Les hommes qui ne prennent d'autre soin que de manger, sans aucun travail, les biens que la fortune leur a procurés, satisfaits d'eux-mêmes, quand ils ont l'art de régler leur dépense suivant leurs revenus; de tels hommes, dis-je, sont inutiles à la société, en ne faisant rien pour elle. La nonchalance dans laquelle ils vivent, étrecit leur esprit, les rend méprisables aux autres, & souvent leur devient funeste au premier revers.

La pratique de l'*oisiveté* est une chose contraire aux devoirs de l'homme & du citoyen, dont l'obligation générale est d'être bon à quelque chose, & en particulier, de se rendre utile à la société dont il est membre. Rien ne peut dispenser personne de ce devoir, parce qu'il est imposé par la nature; le silence de nos loix civiles à cet égard, n'est pas plus capable de disculper ceux qui n'embrassent aucune profession, que de justifier ceux qui recherchent, ou qui exercent impunément des emplois dont ils ne font, ni ne veulent se rendre capables.

Il est honteux de se reposer avant que d'avoir travaillé. Le repos est une récompense qu'il faut avoir mérité. On lit sur une cornaline représentant Hercule, cette sentence grecque, *la source de la gloire & du bonheur est dans le travail*, vérité de tous les tems & de tous les âges. Il faut même se persuader que le travail est une des sources du plaisir, & peut-être

la plus certaine. Une vie oisive doit être nécessairement une vie triste. Je demande aux gens riches & désœuvrés si leur état est heureux. L'ennui qui les consume, me prouve bien le contraire.

L'*oisiveté* est sur-tout fatale au beau sexe. Juvenal le fait sentir exprès dans des vers qui sont fort beaux.

*Præstabat castas humilis fortuna latinas
Quondam, nec vitis contingi parva solebant
Tecla: labor, somnique breves, & vellere thusco,
Vexata duræque manus.*

Un empereur chinois de la famille de Tang, tenoit pour maxime, que s'il y avoit dans ses états une femme qui ne s'occupât point, un homme qui ne labourât point, quelqu'un souffroit le froid, ou la faim dans l'empire. Sur ce principe, dit le P. du Halde, il fit détruire une infinité de monastères de bonzes.

Les Egyptiens, les Lacédémoniens, les Lucaniens avoient des lois contre l'*oisiveté*. Là chacun étoit tenu de déclarer au magistrat de quoi il vivoit, & à quoi il s'occupoit, & ceux qui se trouvoient mentir, ou n'avoir aucune profession, étoient châtiés.

Les Athéniens entrèrent encore dans de plus grands détails pour prévenir l'*oisiveté*. Ne devant pas obliger tous les citoyens à s'occuper de choses semblables, à cause de l'inégalité de leurs biens, ils leur firent embrasser des professions conformes à l'état & aux facultés de chacun. Pour cet effet, ils ordonnerent aux plus pauvres de la république de se tourner du côté de l'agriculture & du négoce; car n'ignorant pas que l'*oisiveté* est la mere de la pauvreté, & que la pauvreté est la mere des crimes, ils crurent prévenir ces désordres en ôtant la source du mal. Pour les riches, ils leur prescrivirent de s'attacher à l'art de monter à cheval, aux exercices, à la chasse & à la philosophie, étant persuadés que par-là ils porteroient les uns à tâcher d'exceller dans quelque-une de ces choses, & qu'ils détourneraient les autres d'un grand nombre de dérèglements.

Il seroit à souhaiter qu'il y eût également parmi nous des lois contre l'*oisiveté*, & qu'il ne fût permis à personne, de quelque rang qu'il fût, de vivre sans avoir quelque occupation honnête d'esprit ou de corps.

En effet, tout ce que la morale peut dire contre l'*oisiveté* sera toujours foible, tant qu'on n'en fera pas une affaire capitale. L'imagination humaine, on ne fauroit trop le répéter, a besoin d'être nourrie; lorsqu'on ne lui présente pas des objets véritables, elle s'en forme d'une fantaisie dirigée par le plaisir, ou l'utilité momentanée. Examinez les scélérats que la justice est obligée de condamner à la mort, ce ne sont pas ordinairement des artisans ou des laboureurs: les travailleurs pensent au travail qui les nourrit; ce sont des gens oisifs que la débauche ou le jeu, enfans de l'*oisiveté*, ont porté à tous crimes. C'est à cette première *oisiveté* que l'on doit attribuer la plupart des troubles, & en partie la chute de la république de Rome. Publius Nasica fit construire, sans qu'il en fût besoin, les choses nécessaires à une armée navale pour exercer les Romains: on craignoit déjà l'*oisiveté* plus que les ennemis.

Concluons que cette maladie est également funeste aux hommes & aux empires; & que multiplier dans un état les genres d'occupations, c'est s'assurer du bonheur, des richesses & de la tranquillité des sujets. (D. J.)

OISIVETÉ, (Médéc.) c'est la source de bien de maladies, car outre qu'elle épaisit les humeurs, &

relâche les solides, elle énerve le corps & accélère la vieillesse. C'est elle qui produit dans les voluptueux & les gens mous & efféminés toutes les maladies qui dépendent de l'acrimonie; comme la goutte, la pierre, le scorbut, la mélancholie, la manie, & enfin le désespoir du tems perdu. L'éducation molle & oisive de la jeunesse, dans notre siècle, nous dispose dès l'âge le plus tendre à toutes les maladies qui proviennent de l'*oisiveté*; telles que la mollesse, la laxité, la foiblesse dans les fibres, l'acrimonie, l'alkalescence des humeurs, les maladies chroniques si communes & si variées de nos jours, & si peu connues des anciens, ne sont dûes qu'à cette même éducation, qui de mâle & vigoureuse qu'elle étoit parmi les Romains & les Grecs, est devenue languissante & efféminée parmi nous: aussi voyons-nous peu de gens qui jouissent d'une santé robuste. Le travail est le remède à tous les maux qu'entraîne avec elle l'*oisiveté*. De-là vient que le célèbre Loke ordonne d'exercer beaucoup la jeunesse, & de l'accoutumer dès l'âge le plus tendre au travail; cette méthode seroit plus utile, & il arriveroit que les gens de lettres s'adonneroient aux différens exercices du corps, ce qui les rendroit plus sains & plus robustes. L'amour du travail des mains & sa continuité donne aux gens de la campagne cette vigueur qui ne se trouve point dans les villes, & qui résiste à toutes les maladies dont nous avons parlé. Les médecins devroient donc insister sur la nécessité de changer l'éducation journalière; ils contribueroient en cela à la conservation de la santé.

OISON, (Hist. nat. Ornith.) nom que l'on a donné aux jeunes oies. Voyez OIE.

OIUM, (Géog. anc.) il y avoit dans l'Attique deux lieux ainsi appellés; l'un se nommoit *Oium* ou *Oeum deceleium*, c'est-à-dire proche de Déceléa & de la tribu Hippotoontide; l'autre surnommé *Oeum ceramicum*, étoit un quartier d'Athènes, proche du Céramique, de la tribu Séontide. Ce quartier portoit le nom d'*Oeum*, comme qui diroit un désert, parce qu'on n'y voyoit pas l'affluence du peuple qui étoit au Céramique, quoique ces deux quartiers se touchassent. (D. J.)

O K

OKAMNI, (Hist. nat. Botani.) c'est un arbrisseau du Japon, dont les rameaux sont droits, minces & en grand nombre. Ses feuilles sont d'un pouce & demi de long, ovales, épaisses, dures, foiblement dentelées, & quelquefois recourbées. Les fleurs qui naissent des aisselles des feuilles deux-à-deux ou trois-à-trois, sont petites, à quatre pétales, & d'un blanc incarnat; les baies sont rondes, purpurines, pulpeuses, contenant des semences rouffes & brillantes.

OKELAS, f. m. (terme de Relat.) on appelle *okelas* en Egypte & dans les contrées orientales, de petits bâtimens autour d'une cour, destinés aux marchands de certains pays, pour y placer leurs effets. Il y a au Caire un *okelas* consacré aux marchands de Nubie pour y mettre leurs marchandises & leurs esclaves noirs; il y en a un autre pour les esclaves blancs de la Géorgie. Voyez Pocock, description d'Egypte, tome I. p. 37. (D. J.)

OKKISIK, (Hist. mod. superstition.) c'est le nom sous lequel les Hurons sauvages de l'Amérique septentrionale désignent des génies ou des esprits, soit bienfaisans, soit malfaisans, qui sont attachés à chaque homme. On trouvera les idées que les sauvages en ont à l'article MANITOUS.

OKNIAS, ou OKINAS, (Hist. mod.) on désigne sous ce nom les grands seigneurs ou principaux officiers de la cour du roi de Kamboje, dans les Indes orientales. Ce sont eux qui forment le conseil du monarque, & qui jugent les causes des sujets dont ils

ils font rapport à sa majesté. La marque de leur dignité est une boîte d'or qui renferme le bétel que les Indiens mâchent perpétuellement ; ils la portent dans leur main, ou bien ils la font porter par un esclave qui les précède. Les seigneurs d'un rang inférieur s'appellent *tonimas* ; il ne leur est permis d'avoir qu'une boîte d'argent. Les *nampras* forment le troisième ordre de la noblesse.

OKU-JESO, (*Géog.*) c'est-à-dire le *Haut-Jeso*, grand continent d'Asie à son extrémité orientale. Les géographes n'ont pas encore déterminé si ce grand pays confine avec la Tartarie ou avec l'Amérique. M. de Lisle n'a pas connu cette presqu'île & ce golfe, lorsqu'il a fait sa carte des Indes & de la Chine. C'est Kaempfer qu'il faut consulter, & qui vous donnera la division de ce pays en provinces.

O L

OLAMPI, f. m. (*Hist. des drog. exot.*) gomme ou résine qu'on apportoit autrefois d'Amérique ; elle est dure, jaune, tirant sur le blanc, transparente, ressemblant au copal, douce au goût avec un peu d'astringence ; elle passe pour émolliente & résolutive ; mais on ne fait point de quel arbre elle découle, & même on ne la connoît plus dans les boutiques.

OLARSO, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne, selon Plin, *liv. IV. ch. xx.* Ptolomée, *liv. II. ch. vj.* la met dans l'Espagne tarragonoise, & parmi les villes maritimes des Vascons : c'est aujourd'hui *Oiarso*, village à deux lieues de Fontarabie. (*D. J.*)

OLBA, (*Géog. anc.*) ville de Cilicie, capitale de la Kétide, dans le voisinage de Séleucie, étoit à dix lieues de Lalafis. Ptolomée l'appelle *Olbasa*, & la met à 64. 30. de *Longitude*.

La ville d'*Olba*, que Strabon nomme *Olbé*, étoit célèbre par un temple de Jupiter, qui fut bâti par Ajax fils de Teucer. Les grands-prêtres de ce temple étoient princes du pays ; ils faisoient battre monnoie à leur coin, & exerçoient dans l'étendue de leurs états les droits de souveraineté. On fait que dans la plus haute antiquité, les rois & les princes étoient les premiers ministres de la religion. La même personne portoit le sceptre d'une main, & de l'autre offroit des sacrifices à l'être suprême. Cet usage étoit établi dans les premiers tems chez presque toutes les nations, subsistoit sous la domination romaine dans plusieurs provinces de l'Asie. Les pontifes de Zela & des deux Comanes jouissoient d'une espèce de souveraineté dans le Pont & dans la Cappadoce. Le grand-prêtre de Jupiter Abretonien avoit le titre & l'autorité de souverain dans la Mysie. Tous ces princes & pontifes au milieu des provinces romaines, étoient libres, & vivoient suivant leurs propres lois.

L'histoire des princes d'*Olba* remonte jusqu'au tems de la guerre de Troie ; mais elle est peu connue dans le détail. Strabon, *liv. XIV.* nous apprend seulement que le sacerdoce & la principauté étoient héréditaires dans une même famille ; que les états de ces princes furent démembrés ; que la famille sacerdotale fut totalement dépouillée, & qu'elle fut ensuite rétablie.

Les médailles nous donnent le nom de trois de ces princes, l'étendue de leurs états, le titre de sacré, *IEPA*, dont leur capitale étoit décorée, & plusieurs autres faits intéressans, dont aucun écrivain ancien n'a parlé, mais sur lesquels il faut consulter les *mém. de l'acad. des Inscript. tom. XXI.*

Je remarquerai seulement que l'étendue des états du prince d'*Olba* pouvoit être de vingt lieues d'orient en occident. Son pays quoique situé dans les montagnes, étoit très-fertile. La race sacerdotale fut maintenue par Auguste dans la possession de la principauté ; elle étoit encore florissante sous le regne

de Tibere ; mais nous n'avons aucun monument des siècles suivans qui fasse mention des princes d'*Olba* ; car quoique sujets de l'empire, ils étoient par la situation de leur pays, presque indépendans de l'empereur.

Il est probable que le culte de Jupiter, & que l'autorité des pontifes subsisterent à *Olba* jusqu'au regne de Théodose. Au *jv.* siècle de l'ère vulgaire, la ville d'*Olba* fut comprise dans la province d'Isaurie, & fut décorée d'un siège épiscopal. Eusebe, évêque d'*Olba*, étoit un des pères du concile de Constantinople, qui se tint l'an 381, & Théodore d'*Olba* assista au concile général convoqué l'an 681 contre les Monothélites. Nous ignorons si la ville d'*Olba* subsiste encore ; mais les écrivains & les voyageurs ne nous instruisent pas davantage sur l'état actuel de plusieurs villes qui ont été célèbres dans l'Orient. (*D. J.*)

OLBASA, (*Géog. anc.*) Ptolomée compte trois villes de ce nom dans l'Asie mineure ; savoir 1°. *Olbasa*, ville de Pisidie : 2°. *Olbasa*, ville de la Cappadoce, dans l'Antiochiane : 3°. *Olbasa*, ville de la Cilicie, dans la Kétide. Strabon la nomme *Olbé*. C'est *Olba* dont nous venons de donner l'article.

OLBIE, (*Géog. anc.*) en latin *Olbia* ; il y a eu plusieurs villes de ce nom. Nous indiquerons les principales ; mais il n'y en avoit aucune dans la Grèce.

Il y a 1°. *Olbia*, ville maritime de l'île de Sardaigne sur la côte orientale. Scipion s'en rendit maître, & la ravagea. On en voit encore les ruines près du cap Comin. 2°. *Olbia*, ville de la Gaule narbonnoise, selon Pomponius Méla, *liv. II. c. v.* 3°. *Olbia*, ville de la Sarmatie en Europe, à l'embouchure du Boristhène. 4°. *Olbia*, ville de l'Asie mineure en Bithynie sur la Propontide, selon Ptolomée, *liv. V. chap. j.* 5°. *Olbia*, ville de l'Asie mineure dans la Lycie.

OLCADES, (*Géog. anc.*) anciens peuples d'Espagne, dont Polybe & Tite-Live ont fait mention, sans nous apprendre quel canton ils occupoient. Cellarius croit qu'ils étoient voisins des Orétains, & au midi.

OLDA, (*Géog. anc.*) rivière de France en Guienne, où elle se jette dans la Garonne ; c'est le *Lot*.

OLDAK-BACHAS, (*Hist. mod.*) grade militaire dans les troupes des Algériens. Les *oldak-bachas* sont au nombre de quatre cent ; ce sont des lieutenans d'infanterie, qui pour marque de leur grade portent une bande de cuir qui leur pend le long du dos. Ils passent, suivant leur rang & leur mérite, au grade de capitaine, ou de boluk-bachas, qui sont au nombre de huit cent. Parmi ceux-ci on choisit les membres du conseil, appelés *chia-bachas* ou *colonels*, qui sont au nombre de trente ; ces derniers, ainsi que toutes les troupes, sont fournis à l'aga, qui est le général en chef, & la personne la plus constituée en dignité après le dey ; mais il ne jouit de sa place que pendant deux mois, de peur qu'il n'acquière une trop grande autorité. Lorsque ce tems est expiré, il est remplacé par le plus ancien des *chia-bachas*. Sur quoi il faut remarquer que le moindre passe-droit exciteroit une révolte parmi les troupes algériennes. Il y a encore d'autres emplois militaires dans ces troupes ; les *vékilar* sont les pourvoyeurs de l'armée ; les *peys* sont les quatre plus anciens soldats qui sont les plus proches de la promotion ; les *soulaks* sont les huit plus anciens qui suivent ; ce sont ces derniers qui composent la garde du dey : ils sont distingués par leurs armes & par une plaque de cuivre qu'ils portent sur leurs bonnets. Les *kaïts* sont des soldats turcs chargés de percevoir les revenus du dey. Les *fagiars* sont des soldats turcs qui portent une lance : il y en a toujours cent qui accompagnent l'armée, & à qui l'on confie la garde des eaux.

OLDENBOURG, (Géog.) ville forte d'Allemagne en Westphalie, capitale du comté de même nom, avec un château qui sert de citadelle. Cette ville & le comté appartiennent au roi de Danemarck, qui descend de la maison d'Oldembourg. Elle est sur le Hunte dans un pays abondant en chevaux, à 9 lieues N. E. de Brême, 18 S. E. d'Ebm-den, 29 N. E. de Munster. *Longit.* 25. 42. *latit.* 53. 12.

Je ne dois pas oublier de nommer deux favans, Lubin & Mencke dont Oldembourg est la patrie.

Lubin (Eilhard) étoit un homme de beaucoup d'érudition. On a de lui des notes sur Anacréon, Juvenal, Perse & d'autres ouvrages qui prouvent son savoir; mais celui qui fit le plus de bruit est un traité sur la nature & l'origine du mal, intitulé *phosphorus de causâ primâ & naturâ mali*. Il y soutient qu'il faut admettre deux principes co-éternels; savoir, Dieu & le néant: opinion monstrueuse qui fut réfutée solidement quand l'ouvrage dont nous parlons fut mis au jour. Son auteur mourut en 1621, âgé de 56 ans.

Mencke (Louis-Othon) est le premier auteur du journal de Leipzig, dont il avoit déjà publié trente volumes, lorsqu'il finit sa carrière en 1707, âgé de 63 ans. (D. J.)

OLDENDORP, (Géog.) petite ville d'Allemagne dans le cercle de la basse-Saxe, au duché de Lünebourg, sur les rivières de Wenaw & d'Esca. Elle est fameuse par la bataille de 1633. *Long.* 28. 10. *lat.* 53. 16.

OLDENLANDIE, f. f. (Hist. nat. Botan.) *oldenlandia*, genre de plante à fleur en rose, composée de quatre pétales disposés en rond, & soutenus par un calice qui devient dans la suite un fruit presque rond, sec, divisé en deux capsules, & rempli de petites semences. Plumier, *nova plant. amer. gen.* Voyez PLANTE. (I)

OLDENSEL, (Géog.) en latin *Saliavetus*, petite ville des Provinces-Unies, dans l'Ovérisse, à 3 lieues d'Etmarfen, 10 de Deventer. *Long.* 24. 33. *lat.* 52. 22.

OLDESLO, (Géog.) petite ville fortifiée d'Allemagne, dans la Wagrie. Elle appartient au roi de Danemarck, & est sur la Trave, à 7 lieues O. de Lubeck, 10 N. E. de Hambourg. *Longit.* 28. 1. *latit.* 53. 58. (D. J.)

OLEA, (Hist. nat.) nom d'une pierre jaune, noire, blanche & verte. Voyez Boece de Boot, de *lapid. & gemmis*.

OLEA, (Géog. anc.) en grec *ελαία*, mot qui veut dire l'olivier & l'olive. Plutarque parle de deux fontaines de la Béotie auprès de la montagne de Délos, dont l'une s'appelloit ainsi, & l'autre la palme ou le palmier. C'étoit près de ces deux fontaines qu'on disoit qu'Apollon étoit né.

OLÉAGINEUX, adj. (Méd.) ce qui tient de la nature de l'huile, ou dont on peut tirer de l'huile. Voyez HUILE.

Dans ce sens les olives, les noix, les amandes, &c. sont des fruits oléagineux, ou des fruits dont on peut exprimer l'huile. Voyez FRUIT.

Les pins, sapins, &c. sont des bois oléagineux, parce qu'on en tire de la résine, de la térébenthine, &c. Voyez RÉSINE.

Les bois oléagineux sont de tous les bois ceux qui brûlent le mieux, & le plus aisément. Voyez CHAUFFAGE.

Une urine oléagineuse dans les fièvres malignes, est un signe de mort. Voyez URINE.

OLÉANDRE, f. m. (Anat.) éminence située derrière le pli du coude, sur laquelle on s'appuie: c'est l'apophyse postérieure de l'os du coude, qui empêche que cet os ne puisse se fléchir en arrière,

& qui forme un angle aigu quand on plie le bras.

OLÉCRANE, f. m. (Anat.) apophyse postérieure du cubitus, qui est reçue dans la fosse postérieure de l'extrémité de l'humérus. On fait que l'os du bras, qu'on nomme *cubitus*, a deux apophyses à son extrémité supérieure; l'une antérieure, petite & courte, nommée *coronoïde*; l'autre postérieure, plus grosse & plus longue. C'est cette dernière qu'on appelle *olécrane*. Elle arrête l'avant-bras, lorsqu'il est en droite ligne avec le bras, & empêche l'avant-bras de se plier en arrière. L'olécrane sert encore à affermir l'articulation du cubitus avec l'humérus. C'est pour ces usages différens que l'olécrane ne fait qu'une seule & même pièce avec l'os du coude. (D. J.)

OLÉNIUS, (Géog. anc.) nom, 1°. d'une ville du Péloponnèse en Achaïe, 2°. d'une ville de Grece dans l'Étolie, 3°. d'une ville d'Asie dans la Galatie.

OLÉRIES, f. f. plur. (Antiq. grecq.) fêtes qui se célébroient à l'honneur de Minerve à Olère ville de Crete.

OLÉRON, (Géog.) île de France sur la côte d'Aunis & de Saintonge, à 2 lieues du continent. Elle a 5 lieues de long, 2 de large, & 12 de circuit. Elle est fertile en blé, en vin, & en sel. On y compte environ 8 mille habitans.

Les anciens l'ont connue sous le nom d'*Uliarus*, comme on le voit dans Pline, *liv. IV. c. xix.* Sidorius Apollinaris l'appelle *Olario*. Ses habitans ont long-tems passé pour bons hommes de mer; & c'est d'eux que viennent les lois de la marine appellées les lois d'Oléron. Ils avoient autrefois un gouverneur particulier, & s'attachèrent ensuite aux Rochellois jusqu'à l'an 1625 que Louis XIII. subjuguâ cette île avec celle de Rhé, & y fit bâtir une forteresse.

OLÉRON, (Géog.) ville de France en Béarn sur le Gave, avec un évêché suffragant d'Auch. Elle est à 4 lieues de Pau, 185 S. O. de Paris. *Long.* 16. 58. *lat.* 43. 10.

Cette ville est dans le territoire des anciens peuples Tarbelliens, & n'a point été connue avant le v. siècle, où on la trouve marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sous le nom latin d'*Iluro*, corrompu dans la suite en *Eloro*, & depuis en *Oloro*. On ne voit point aussi qu'il y ait d'évêque en cette ville avant l'évêque Gratus, qui assista l'an 506 au concile d'Agde, & qui est appelé dans les signatures *episcopus oloronensis*.

Oléron fut ruiné avec la ville de Béarn par les ravages des Normands & des Sarrasins, & son évêché fut long-tems tenu par les évêques de Gascogne, c'est-à-dire, par des prélats qui possédoient seuls tous les évêchés de Gascogne. Mais vers l'an 1058, on nomma à ce siège un évêque particulier nommé Etienne. Ce fut alors que la cathédrale d'Oléron fut rebâtie; la ville le fut ensuite par Centule vicomte de Béarn; elle s'adonna au Commerce qui y est aujourd'hui fort languissant. L'évêché d'Oléron a 209 paroisses, & s'étend encore dans tout le pays de Soule qui en a 64. Le chapitre de la cathédrale est l'unique qu'il y ait dans ce diocèse; il est composé d'un archidiacre & de douze chanoines. (D. J.)

OLÉRON, LOIS D' (Jurispr.) Voyez au mot LOI, l'article LOIS DE LAYRON, & LOIS D'OLÉRON. (A)

OLESKO, (Géog. mod.) petite ville de la Pologne au palatinat de Wolhinie, sur les confins des palatinats de Belz & de Ruffie, à l'orient de Busk, & au nord de Soloczow, assez près des sources du Bogh qui tombe dans la Vistule, & de celle de la rivière de Ster qui se perd dans le Borysthène, au levant d'été, & à 10 milles géographiques de Léopol. *Long.* 42. 47. *lat.* 49.

C'est dans le château d'Olesko que naquit en 1629 Jean Sobiesky roi de Pologne, & l'un des plus grands

guerriers du xvij. siècle. Il battit les Turcs en diverses occasions ; gagna sur eux la bataille de Choczin en 1673 ; fut élu roi de Pologne l'année suivante ; fit lever le siège de Vienne en 1683 , & mourut à Varsovie. M. l'abbé Coyer nous a donné sa vie , & elle est très-bien écrite.

OLFACTIF ou **OLFACTOIRE**, adject. *terme d'Anatomie*, se dit de la première paire de nerfs, qui tirent leur origine de la moëlle allongée. On les appelle ainsi, parce qu'ils sont les instrumens immédiats de l'odorat. *Voyez nos Pl. anat. & leur explic. Voyez aussi ODORAT.*

Les anciens les appelloient *productions maxillaires* ; nom qui, selon le docteur Drake, leur convient mieux jusqu'à leur arrivée à l'os criblé, attendu que ce sont plutôt des productions de la moëlle allongée que des nerfs distincts : mais leurs cavités manifestes, & leur communication avec les ventricules prouvent le contraire. *Voyez MOELLE ALLONGÉE.*

Les nerfs *olfactifs* naissent de la partie inférieure des corps cannelés ; ils se portent en-devant vers l'os ethmoïde, & se distribuent à travers les trous de la lame criblée de cet os, à toute la membrane pituitaire, & communiquent chacun par des filets particuliers avec quelques rameaux du nerf ophthalmique & du nerf maxillaire supérieur. *Voyez ETHMOÏDE, OPHTHALMIQUE, &c. (L)*

OLHADE, *voyez NIGROIL.*

OLIBAN, *Voyez ENCENS, Hist. nat. des Drogues, & ENCENS, Pharmac. & Mat. médic. (b)*

OLICANA, (*Géog. anc.*) ville de l'île d'Albion, au pays des Brigantes selon Ptolomée, *l. II. c. ij.* Baxter croit que c'est aujourd'hui *Ilkley* sur la petite rivière de Werf ; & Cambden pense que c'est *Ouley*. (*D. J.*)

OLIERGUES, (*Géog.*) petite ville de France dans la basse Auvergne, au diocèse de Clermont-sur-la-Dore, à sept lieues de Montbrison, & à 5 au-dessus de Thiers. *Long. 21. 18. lat. 45. 40.*

OLIGARCHIE, *s. f. OLIGARCHIQUE*, *adj. (Politique.)* C'est ainsi qu'on nomme la puissance usurpée d'un petit nombre de citoyens qui se sont emparés du pouvoir, qui suivant la constitution d'un état devoit résider soit dans le peuple, soit dans un conseil ou sénat. Il est bien difficile qu'un peuple soit bien gouverné, lorsque son sort est entre les mains d'un petit nombre d'hommes, dont les intérêts diffèrent, & dont la puissance est fondée sur l'usurpation. Chez les Romains le gouvernement a plusieurs fois dégénéré en *oligarchie* ; il étoit tel sous les décemvirs, lorsqu'ils parvinrent à se rendre les seuls maîtres de la république. Cet odieux gouvernement se fit encore sentir d'une façon plus cruelle aux Romains sous les triumvirs, qui après avoir tyrannisé leurs concitoyens, avoir abattu leur courage & éteint leur amour pour la liberté, préparèrent la voie au gouvernement despotique & arbitraire des empereurs.

OLICA, (*Géog.*) ville forte de Pologne dans la Wolhinie, avec titre de duché. *Long. 44. 23. lat. 50. 55. (D. J.)*

OLIMACUM, (*Géog. anc.*) ville ancienne de la haute Pannonie, selon Ptolomée, *l. II. c. xv.* On croit que c'est aujourd'hui *Lymbach* en Hongrie aux confins de la Stirie.

OLINA, (*Géog. anc.*) 1°. rivière de la Gaule celtique qui est présentement l'*Orne* ; 2°. ancienne ville de l'Espagne tarragonoise, qu'on croit être aujourd'hui *Molina*.

OLINDE, *s. f. terme de Fourbisseur*, sorte de lame d'épée, qui est des plus fines & des meilleures, & qui a pour marque une corne.

OLINDE, (*Géog.*) ville de l'Amérique méridionale au Brésil, dans la capitanie de Fernambouc.

Elle étoit située sur un coteau d'un agréable aspect ; & la rivière qui tombe dans le port, s'appelle *Bibiribe*. Les Hollandois s'en emparèrent en 1630, & les Portugais n'ont pas réparé ses ruines. *Longit. selon Cassini, 342. 21. 30. lat. 8. 18. Long. suivant Harris, 342. 31. 15. lat. 7. 48. (D. J.)*

OLIOULES, (*Géog.*) petite ville de France en Provence, dans la viguerie d'Aix, au diocèse de Toulon. Les PP. de l'Oratoire y ont un collège. *Long. 23. 30. lat. 43. 10.*

OLISUM, (*Géog. anc.*) ville de Grece dans la Thessalie. Plutarque en fait mention dans la vie de Thémistocle, & Plin, *l. IV. c. ix.*

OLITE, (*Géog.*) ville d'Espagne dans la Navarre, capitale d'une mérindade de même nom. Les rois de Navarre y faisoient autrefois leur résidence. Elle est dans un pays agréable & fertile, sur la route de Pampelune à Saragoce, sur le Cidaço, à 8 lieues N. de Tudel, 8 N. E. de Calahorra.

Ce fut dans cette ville que mourut en 1425 Charles III. roi de Navarre, de la maison d'Evreux, & fils de Charles II. dit *le mauvais*. *Long. 16. 12. lat. 42. 20. (D. J.)*

OLIVA, (*Géog.*) monastère dans la Prusse polonoise sur la côte, à un mille de Dantzick. Il est remarquable par le traité de paix qui y fut conclu en 1660 entre l'empereur & les rois de Suede & de Pologne. *Long. 36. 32. lat. 54. 26.*

OLIVAIRE, *adj. terme d'Anatomie*, qui se joint au mot *corps* : or ce que les Anatomistes appellent *corps olivaires*, sont deux éminences de la partie inférieure du cerveau, placées de chaque côté des corps pyramidaux vers leur extrémité inférieure. Cette dénomination leur a été donnée à cause de leur figure qui ressemble beaucoup à celle d'une olive. *Voyez CERVEAU.*

OLIVAISON, *s. f. (Econ. rustiq.)* saison où l'on fait la récolte des olives.

OLIVATRE, *adj. (Gram.)* qui est de la couleur verte de l'olive.

OLIVE, *s. f. (Agriculture.)* fruit de l'olivier ; les olives de Véronne sont vertes, douces, & menues ; celles d'Espagne sont grosses, charnues, & amères ; celles de Provence tiennent le milieu entre les olives d'Espagne & de Véronne. On ne cueille les olives que quand elles sont bien mûres, ce qui arrive au mois de Novembre ou de Décembre : il faut toujours les cueillir avec la main, si l'on veut conserver les branches de l'olivier. Pour cueillir aisément les olives, on se sert d'échelles, & ceux qui les cueillent, les mettent dans des tabliers qu'ils ont devant eux. Enfin, on se sert de petits crochets pour amener à soi les branches éloignées.

Les olives n'ont pas sur l'arbre ce goût & ce degré de bonté qui leur a fait trouver place sur les tables les plus délicates. Elles ne l'acquierent, qu'après avoir été confites de la manière suivante, ayant auparavant une amertume insupportable.

Quand les olives sont en état d'être confites, c'est-à-dire, dans les mois de Juin & de Juillet, & bien long-tems avant qu'elles soient propres à en tirer l'huile, on les cueille, & on les met tremper quelques jours dans de l'eau fraîche. Après les en avoir tirées, elles sont remises dans une autre eau préparée avec de la barille ou foudé, & des cendres de noyaux d'olives brûlés, ou bien de la chaux ; ensuite on les fait passer encore dans une seconde saumure faite d'eau & de sel, avec laquelle on les met en petits barils, dans lesquels on les envoie : mais pour leur donner cette pointe agréable qu'elles ont, on jette par-dessus une essence composée ordinairement de girofle, de canelle, de coriandre, de fenouil, &c.

La composition de cette essence est une espèce de

secret parmi ceux qui se mêlent de confire les *olives* ; & l'on peut dire aussi que c'est en cela que consiste toute l'habileté de ce commerce , le reste étant assez facile à faire.

Quand les *olives* sont tout-à-fait en maturité, c'est-à-dire, lorsqu'elles commencent à rougir, on en tire par expression une huile excellente, dont il se fait un très-grand négoce. Voyez OLIVE huile d'. Pharm. Commerce. (D. J.)

OLIVE huile d', (Comm. Pharm. Médec.) cette huile s'exprime des *olives* par le moyen des presses, ou moulins faits exprès. On les cueille vers les mois de Décembre & de Janvier dans leur plus grande maturité, c'est-à-dire, lorsqu'elles commencent à rougir. Quand on les met au moulin aussi-tôt qu'elles ont été cueillies, on en tire cette huile si douce, & d'une odeur si agréable, qu'on appelle *huile vierge*, & dont la meilleure vient de Grasse, d'Aramone, d'Aix, de Nice, &c. Mais comme les *olives* nouvellement cueillies rendent peu d'huile, ceux qui cherchent la quantité & non pas la bonté, les laissent quelque tems rouir sur le pavé, & ensuite les pressent. Cette seconde huile est d'un goût & d'une odeur bien moins agréable : il s'en tire néanmoins de moindre qualité, qui est l'huile commune ; elle se fait en jettant de l'eau bouillante sur le marc, & le repressant plus fortement.

Outre la Provence, le Languedoc, & la côte de la riviere de Gènes, où se recueillent les meilleures huiles d'*olive*, employées en France pour la salade & les fritures, il s'en fait encore quantité, mais de moindre qualité, dans le royaume de Naples, dans la Morée, dans quelques îles de l'Archipel, en Candie, en quelques lieux de la côte de Barbarie, dans l'île de Majorque, & dans quelques provinces d'Espagne & de Portugal. Les huiles d'*olive* les plus fines & les plus estimées, sont celles des environs de Grasse & de Nice ; celles d'Aramont, & celles d'Oneitte, petit bourg des états du duc de Savoie, sur les côtes de la riviere de Gènes.

Quant à l'usage de l'huile d'*olive*, il est de la plus grande étendue, soit pour la Médecine, soit pour la Cuisine, soit pour quantité d'ouvrages où les ouvriers & artisans en ont besoin. Elle est émolliente, anodine, résolutive, détersive : elle a fait la base de la composition des onguens : on l'emploie beaucoup dans les lavemens, & pour la cure des tumeurs inflammatoires.

Mais prévient-elle les accidens funestes de la morsure de la vipere, lorsqu'on a soin d'en oindre la partie ? C'est une question qui fit beaucoup de bruit en Angleterre & en France en 1736, sur ce que l'académie des Sciences de Paris & le public avoient été informés par plusieurs lettres de Londres, qu'un paysan anglois assuroit avoir trouvé un spécifique contre la morsure des viperes, dans l'application de l'huile d'*olive* : on disoit même que plusieurs expériences que ce paysan avoit faites sur lui & sur quelques animaux, en présence de personnes éclairées, confirmoient cette propriété de l'huile.

La matiere étoit trop importante, pour que l'académie n'en prît pas connoissance ; elle chargea donc MM. Geoffroy & Hunauld de vérifier si on pouvoit réellement regarder l'huile d'*olive* comme un remede propre à empêcher les effets terribles du venin de la vipere. Malheureusement leurs expériences répétées sur divers animaux avec beaucoup de soin, d'attention, & d'intelligence, ne justifierent point l'efficacité du prétendu spécifique. Voyez leur mémoire à ce sujet, dans le recueil de l'académie des Sciences, année 1737. Il mérite d'autant mieux la curiosité des lecteurs, qu'il est accompagné de réflexions intéressantes, que leurs expériences leur ont donné occasion de faire sur cette matiere. (D. J.)

OLIVE, Pierre d', (Hist. nat.) nom que quel-

ques naturalistes ont donné à des pierres judaïques unies & lisses, c'est-à-dire, à des mamelons d'ours fins pétrifiés, qui ont la forme d'une *olive*.

OLIVE, (Conchyliol.) autrement rouleau ou cylindre, est une coquille marine univalve, nommée ainsi pour sa figure, dont la bouche est toujours alongée : le sommet est quelquefois détaché du corps par un cercle, ou bien est couronné ; le fût est toujours uni.

Le caractère générique de l'*olive*, sans avoir égard à sa bouche, est d'avoir les deux extrémités à-peu-près de même largeur, & celle d'en-bas toujours un peu moindre : sa tête n'est point séparée de son corps par une vive arrête, comme celle du cornet, ou de la volute ; elle suit le corps en s'arrondissant : il y a cependant des *olives* qui ont une couronne dentelée, & qui ne laissent pas d'avoir leur tête séparée du corps par une espece de vive arrête, ce qui pourroit embarrasser : alors c'est l'extrémité d'en-bas, qui n'est jamais pointue comme celle du cornet, qui en détermine le caractère générique.

Ce testacé a les deux extrémités presque égales ; mais son corps est renflé dans le milieu, & sa bouche toujours alongée, est un peu relevée par le bas. Ses belles couleurs, ainsi que celles des cornets, ne forment point d'especes, mais seulement des variétés dans l'espece.

Balfour appelle les *olives ulcombi*, de même que les cornets, en les distinguant seulement par des épithetes ; d'autres les ont appelés *cylindroïdes*, à cause de leur figure cylindrique, ou bien *cylindrus capite*, seu mucrone in altum edito. Les Hollandois nomment ces fortes de coquillages *brunettes*.

Rondelet a mis les *olives* dans une classe particulière, ne sachant où les placer ; Aldrovandus qui l'a suivi en beaucoup de choses, en a fait autant.

Dans les diverses especes d'*olives*, on compte 1°. l'*olive* verte & marbrée ; 2°. l'*olive* de couleur d'agate bariolée par le bas ; 3°. le cylindre nommé *porphyre* ; 4°. l'*olive* noire ; 5°. la jaune ; 6°. la solitaire ; 7°. la bariolée & fasciée par le bas ; 8°. l'*olive* avec des caracteres de lettres ; 9°. la violette venant de Panama ; 10°. la blanche, marquée de lignes fauves ; 11°. celle dont le sommet est couronné ; 12°. la chagrinée, ponctuée de noir avec des taches jaunes ; 13°. la blanche, marbrée de taches brunes ; 14°. l'*olive* faite en zigzag, bruns sur une couleur jaune.

Ce testacé est presque le même que le cornet, non-seulement pour la coquille, mais même pour l'animal qui y est logé. La seule forme extérieure de la coquille qui est renflée dans le milieu, & plus large dans la partie d'en-bas (ce qui la rend presque égale à la supérieure) lui a fait donner le nom d'*olive* de cylindre ou de rouleau. Cette coquille est souvent plus mince, & son ouverture est aussi plus large que celle du cornet, quoique l'opercule qui doit la couvrir, soit plus petit ; on le trouve à l'ordinaire au bout de la plaque ; la tête est plus détachée que celle du cornet ; mais la clavicle est ordinairement plus petite & plus plate, n'ayant que six spires, souvent dentelées par étages ; sa plaque est presque aussi longue que sa coquille ; quand elle veut marcher, elle sort quelquefois par le côté ; & d'autres fois elle en couvre une partie. La robe de l'*olive* peut disputer de beauté avec celle du cornet ; bariolée comme elle de taches jaunâtres sur un fond blanc, elle occasionne les compartimens les plus agréables. Hist. natur. éclaircie. (D. J.)

OLIVE, (Diète.) voyez OLIVIER, Diète & Mat. médicale.

OLIVES, en Architecture, sont de petits grains oblongs, enfilés en maniere de chapelets, qui se taillent sur différentes moulures, mais particulièrement sur les baguettes des astragales.

OLIVE, en terme de Boutonnier, c'est un ouvrage en bois tourné & paré dans le milieu, que l'on couvre diversément pour faire des boutons aux furtous pour la campagne, ou qui servent d'arrêt aux crémaillères de carrosses. On l'appelle olive, à cause de la ressemblance qu'elle a avec le fruit de ce nom.

OLIVES, (Maréchal.) forte d'embouchure : olives à couplet.

OLIVENÇA, (Géog.) forte & importante ville de Portugal dans l'Alentejo. Les Espagnols la prirent en 1658, & la rendirent aux Portugais par le traité de Lisbonne, en 1668 : elle est dans une plaine, proche la Guadiana, à six lieues S. d'Elvas, 16 E. d'Evora. Long. 11. 12. lat. 38. 28.

OLIVERO, (Géog.) riviere de Sicile, dans la côte septentrionale de la vallée de Démona ; elle se jette dans la mer de Sicile, près de Tindaro. (D. J.)

OLIVETTES, f. f. (Joaillerie.) fausses perles, ou rafades, de la figure d'une olive, dont on fait commerce avec les negres du Sénégal : elles sont ordinairement blanches.

OLIVETTE, (Danse.) forte de danse de campagne, qu'on fait en courant les uns après les autres. On serpente pour cela autour de trois arbres, ou de trois autres points fixes que l'on marque exprès.

OLIVIER, f. m. *olea*, (Hist. nat. Botan.) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, & divisée le plus souvent en quatre parties. Il sort du calice un pistil qui est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & qui devient dans la suite un fruit ovoïde, mou, & plein de suc, qui renferme un noyau oblong, dans lequel il y a une amande de la même forme. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez PLANTE. (I)*

OLIVIER, *olea*, (Jardinage.) arbre toujours verd, de moyenne grandeur, qui vient naturellement dans les contrées maritimes & méridionales de l'Europe : il s'en trouve aussi en Afrique & dans la partie la plus chaude de l'Amérique septentrionale. L'olivier s'élève peu en France, mais il fait un bel arbre en Espagne & en Italie. Sa tige est courte, noueuse, & de médiocre grosseur : il donne beaucoup de rejettons au pié, & il fait une grande quantité de racines qui s'étendent au loin ; son écorce est lisse, unie, & de couleur de cendre ; ses feuilles sont dures, épaisses, luisantes, d'un verd brun en-dessus, & blanches en-dessous ; mais plus ou moins longues, suivant les especes. Elles sont entières, sans dentelures, & opposées sur les branches ; l'arbre donne ses fleurs aux mois de Mai & Juin ; elles viennent en grappes, & elles sont d'une couleur herbacée un peu jaunâtre. Le fruit qui les remplace est ovale, charnu, plus ou moins gros, & alongé suivant les especes : dans l'intérieur de l'olive, se trouve un noyau très-dur & de la même forme, qui est divisé en deux loges propres à contenir autant de semences ; mais il ne s'y en trouve jamais qu'une. Ce fruit n'est en maturité que tout à la fin de l'automne. Il faut à l'olivier un climat d'une grande température ; la Provence & le Languedoc sont les seules provinces du royaume où on puisse le cultiver avec succès pour en tirer du profit. Tout ce qu'on peut faire dans les autres provinces, c'est d'en avoir quelques plants dans les jardins pour la curiosité. Si on les met contre un mur en espalier, dans un terrain léger, à une bonne exposition, ils s'y soutiendront pour l'ordinaire, & donneront quelques fruits dans les années favorables. Mais dans les pays où l'olivier vient en plein air, il lui faut une terre noire, ou une terre franche mêlée de gravier, ou une terre à froment ; & en général toutes les bonnes terres lui sont propres, pourvu qu'elles soient meubles, légères, & chaudes. Celles au contraire qui sont grasses, ar-

gilleuses & humides, ne lui font point convenables ; ce n'est pas que cet arbre ne puisse y réussir ; mais les fruits qu'il y rapporte en grande quantité étant trop nourris & trop crus, l'huile grasse qui en provient est sujette à s'altérer, malgré toutes les précautions que l'on puisse prendre. Il paroît qu'on commence à être d'accord sur le terrain le plus convenable au progrès des oliviers, & à procurer une huile qui soit en même tems de bonne qualité & de garde ; c'est une terre mêlée de cailloux ; les fruits qui y viennent sont les mieux qualifiés.

On peut multiplier l'olivier de plusieurs façons : de semence, de boutures, de branche couchée, de rejetts enracinés pris au pié des vieux arbres, par la greffe & par les racines. Mais de toutes ces méthodes, la plus usitée est de se servir des rejettons que l'on trouve au pié des oliviers les plus sains, les plus vigoureux, & des meilleures especes. On les éclate avec la pioche, & ces fortes de plants réussissent assez bien, quoiqu'ils soient souvent fort mal enracinés. Il faut que les rejettons que l'on veut planter soient d'une écorce unie, vive, luisante, & sans branches, & qu'ils n'ayent qu'un pié & demi de hauteur. La plantation s'en doit faire depuis le commencement de Novembre jusqu'à la fin de Mars : on les mettra en pépinière dans des trous à trois piés les uns des autres, dont le fond sera garni de fumier de vache ou de brebis délayé dans de l'eau ; & on achevera d'emplir le trou de bonne terre mêlée de fumier bien pourri, bien brisé, & bien gras. On recouvrira le tout de trois doigts d'épaisseur d'une terre meuble, ou même de sable, afin d'empêcher que le terrain ne se durcisse & ne se gerse. Si ces plants sont bien conduits & bien soignés, ils seront en état d'être transplantés à demeure au bout de trois ans. Cette méthode est en effet la plus sûre, la plus facile, & la plus courte.

Pour multiplier l'olivier de semence, on prend des noyaux d'olives bien mûres, que l'on dépouille de la pulpe qui les couvre, & on les sème au mois de Mars dans une terre meuble & légère à une bonne exposition. On les arrose pendant l'été au moins deux fois par semaine : on les couvre pendant l'hiver de pailles, sous lesquels ils levent peu-à-peu depuis la fin du mois de Novembre jusqu'en Mars. En deux ans les jeunes plants deviennent assez forts pour être transplantés dans la pépinière où ils doivent être greffés.

Si l'on veut élever cet arbre de bouture, on prend sur les meilleures especes d'olivier des branches fortes & vigoureuses, de la grosseur au moins du manche d'une pioche. Le printems est la saison la plus convenable pour cette opération, qu'il faut faire, autant qu'il est possible, au moment que la sève commence à se mettre en mouvement. On coupera ces boutures de huit à neuf pouces de longueur ; on en couvrira chaque extrémité d'un mastic composé de cire & de poix pour les garantir de la trop grande humidité ; ensuite on enduira les boutures de toutes parts de fumier de vache, ou de crotin détrempé dans l'eau pour les disposer à s'unir avec la terre ; puis on les mettra dans les trous qui auront été préparés & que l'on emplira de terre, mêlée de bon fumier, en sorte que le dessus de la bouture se trouve de niveau avec le sol, mais on recouvrira le tout de trois ou quatre doigts de terre légère & sablonneuse ; ce qui entretiendra la fraîcheur, & n'empêchera point les rejetts que fera la bouture, de percer à-travers la terre.

Pour faire venir l'olivier de marcotte, on couche au mois d'Avril les branches qui sont à portée de terre. Sur la façon de faire cette opération, voyez le mot MARCOTTER.

A l'égard de la greffe, on s'en sert pour mettre les bonnes especes sur les sauvageons venus de se-

mence. On ne peut les greffer que la seconde année après qu'ils ont été mis en pépinière. La greffe en flûte est la méthode la plus sûre & la plus expéditive dont on puisse se servir. Elle se fait à la fin d'Avril ou au commencement de Mai. Cependant on peut aussi employer la greffe en écusson : on cueille dès l'hiver les branches dont on veut tirer les écussons, ou les conserver en les tenant dans la terre à l'ombre ; & on les fait à la pousse, lorsque les *oliviers* sont en fleur & en pleine sève. Trois ans après, les plants greffés seront en état d'être transplantés à demeure.

On peut encore multiplier cet arbre, en plantant de médiocres racines, après les avoir arrachées au pié des vieux *oliviers* : mais cet expédient étant fort long & fort incertain, n'est pas en usage.

Le printemps est la saison la plus convenable pour la transplantation des *oliviers* : il faut, autant qu'il est possible, les enlever avec la motte de terre, & on ne sauroit trop répéter qu'il leur faut dans ce tems-là des engrais & des arrosemens, & que leur succès dépendra principalement du soin que l'on aura eu de les mettre dans une terre meuble, légère & active. On plante ces arbres à vingt-cinq ou trente piés de distance selon la qualité du terrain, & par rangées fort éloignées les unes des autres, afin qu'on puisse cultiver les intervalles en nature de vigne ou de terres à blé. L'*olivier* peut se passer de culture, mais dans ce cas il ne donne que de petits fruits, en moindre quantité & de peu de qualité. Il faut donc le tenir en culture, & , lorsqu'il devient paresseux ou languissant, on y remédie en remuant à leur pié une surface de terre de cinq ou six pouces d'épaisseur, que l'on amende avec les engrais convenables à la qualité du terrain ; ou bien en y mettant au lieu de fumier des terres brûlées, qui donnent de la vigueur aux arbres sans altérer la qualité du fruit. La taille des *oliviers* exige peu de talent : elle consiste à retrancher le bois mort, les branches gourmandes, celles qui nuisent, qui se chiffonnent, qui s'élancent trop, &c.

Cet arbre est d'une longue vie, d'une grande fertilité, & d'un accroissement uniforme ; il reprend promptement, il lui faut peu de culture, & il se multiplie fort aisément. Mais il n'est d'aucune ressource pour l'agrément : il a l'apparence d'un faule. Aussi ne le cultive-t-on que pour l'utilité de son fruit : rien de plus connu que le service que l'on tire des olives. On en fait une huile qui sert à la table, à la cuisine, aux savonneries, à la Pharmacie, à brûler, & à quantité d'autres usages. Voyez le mot HUILE. On confit aussi une grande quantité d'olives. Voyez OLIVE.

Le bois d'*olivier* est dur, noueux, tortu, & peu solide ; néanmoins ce bois étant jaunâtre, ondulé, veiné & singulièrement varié à l'endroit des nodosités, il est fort beau & très-recherché par les Ébénistes & les Tabletiers, parce qu'il prend un beau poli. Mais comme il y a de l'inégalité dans l'adhérence des couches ligneuses, & qu'il arrive souvent qu'une partie du bois se sépare de l'autre comme si elle avoit été mal collée, c'est ce qui empêche de l'employer aux ouvrages de menuiserie : ce bois est aussi bon à brûler lorsqu'il est vert que quand il est sec.

En semant les olives sous des climats & dans des terrains différens, on a acquis une quantité de variétés, parmi lesquelles on cultive de préférence dans les pays chauds, celles dont les olives sont propres à donner une huile fine, celles qui sont propres à confire, & celles qui rapportent beaucoup de fruit : voici les especes les plus connues.

1. L'*olivier sauvage*. Ses feuilles sont dures, épaisses, & des plus blanches en-dessous ; il vient naturellement sur les montagnes des pays chauds, & il

donne peu de fruit qui est fort petit, de sorte que quoique l'huile en soit très-fine, elle ne dédommage pas de la peine d'aller chercher les olives de cette espece.

2. L'*olivier à petit fruit long*, ou l'*olive picholine*, c'est l'une des plus estimées pour confire.

3. L'*olivier à petit fruit rond*, ou l'*aglaudan*, ou la *caïanne*, c'est l'olive qui donne l'huile la plus fine.

4. L'*olivier à gros fruit long*, ou la *laurine*. Cette olive est relevée de bosses, elle donne de bonne huile & elle est encore meilleure à confire.

5. L'*olivier à fruit ressemblant à celui du cornouiller* ou le *corniau*.

6. L'*olivier à gros fruit arrondi*, ou l'*ampoullau*.

7. L'*olivier précoce à fruit rond*, ou le *moureau*.

Ces trois dernières especes sont fort réputées pour l'huile fine.

8. L'*olivier à très-gros fruit*, ou l'*olivier d'Espagne*. C'est la plus grosse & la plus amère de toutes les olives.

9. L'*olivier sauvage d'Espagne*. La pointe de son fruit est tronquée.

10. L'*olivier de Luques*. Son fruit est odorant.

11. L'*olivier à feuilles de buis*. Ces deux dernières especes sont les plus robustes, & celles qui peuvent le mieux réussir en plein air, dans la partie septentrionale du royaume.

12. Le *grand olivier franc*, ou l'*amélou*. Son fruit est de la forme d'une amande.

13. L'*olivier à fruit long d'un verd foncé*.

14. L'*olivier à fruit blanc*.

15. L'*olivier à gros fruit très-charnu*, ou l'*olivier royal*.

16. L'*olivier à fruit rond très-vert*, ou le *verdale*.

17. L'*olivier à fruit en grappes*, ou le *bouteillau*.

18. L'*olivier à petit fruit rond, panaché de rouge & de noir*, ou le *pigau*.

19. L'*olivier à petit fruit rond & noirâtre*, ou le *salierne*.

Les sept dernières especes donnent beaucoup de fruit, & ne sont propres la plupart qu'à faire une huile fort commune.

OLIVIER, (*Mat. médic. & Diète*.) quoique quelques auteurs recommandent les feuilles de cet arbre comme astringentes, & principalement utiles dans les gargarismes, &c. cependant ce n'est que son fruit, que l'olive qui mérite proprement l'attention des Médecins, comme objet diététique & pharmaceutique.

La chair de l'olive qui a reçu à-peu-près tout son accroissement, mais qui est encore verte, contient une quantité considérable d'huile grasse & une matière extractive d'un goût acerbé, amer, & mêlé d'un peu d'acidité. Les olives mûres contiennent les deux mêmes substances, qui diffèrent seulement en ce que l'huile est plus douce & plus abondante, & que la matière extractive ne contient plus d'acide nud sensible au goût ; les olives mûres contiennent de plus une matière colorante, noirâtre, déposée dans leur peau.

L'huile grasse & la matière extractive renfermées pêle-mêle dans la chair des olives, sont immiscibles ou réciproquement insolubles, en sorte que, lorsqu'on en retire l'huile par le moyen de l'expression, (*voyez EXPRESSION & HUILE PAR EXPRESSION, sous le mot HUILE,*) elle n'entraîne pas un seul atome de la matière extractive, elle ne participe en rien de ses qualités, & que réciproquement, lorsqu'on applique aux olives le menstrue propre de la matière extractive, savoir l'eau, on en retire ce principe exempt de tout mélange d'huile.

L'huile retirée des olives très-vertes à laquelle les anciens ont donné le nom d'*omphacine*, contient seulement un peu d'acide nud qu'elle manifeste

par un léger goût de verdeur ; mais il n'est pas clair qu'elle emprunte cet acide du suc extractif, quoiqu'il soit aigrelet aussi. Ce principe peut appartenir à sa substance mucilagineuse, qui dans cette supposition passeroit par un état d'immaturation ou d'acidité surabondante avant de parvenir à cet état de combinaison plus parfaite qui constitue la maturité. Quoiqu'il en soit, l'huile omphacine qu'on peut véritablement appeler verte, annonce assez par sa nature les propriétés que lui attribue Dioscoride, d'être astringente, fortifiante, réfrigérante, dessiccative.

L'huile des olives presque mûres est aussi douce & moins grasse que celle des olives absolument mûres. Les meilleures huiles de Provence sont retirées des olives dans cet état, & enfin les olives parfaitement mûres donnent peut-être un peu plus d'huile, mais elle est moins fine, c'est-à-dire moins fluide, plus unguineuse que celle que fournissent les olives moins mûres.

L'eau appliquée même à froid aux olives, soit vertes, soit mûres, en enlève parfaitement la matière extractive qui est, comme nous l'avons déjà insinué, l'unique principe de leur goût insupportable avant cette extraction.

Toutes les préparations des olives pour l'usage de nos tables tendent à enlever cet extrait.

Les olives confites ne sont donc autre chose que ces fruits convenablement épuisés de leur matière extractive, & assaisonnés avec suffisante quantité de sel ressous ou de saumure, & quelques matières aromatiques, comme le fenouil, le bois de rose, &c.

Cette préparation des olives est très-ancienne, Columelle & Palladius ont décrit plusieurs manières de les confire. Nos olives confites mangées crues donnent de l'appétit & paroissent fortifier la digestion. L'auteur de cet article, qui est d'un pays où elles sont fort communes, & où les gens de tous les états en mangent beaucoup, soit seules, soit au milieu des repas avec d'autres aliments, n'en a jamais aperçu aucun mauvais effet dans les sujets ordinaires, c'est-à-dire à-peu-près sains. Elles causent quelquefois la soif, comme tous les autres aliments salés, lorsqu'on en mange avec un certain excès ; mais cette soif n'est point accompagnée d'un épaisissement incommodé de la salive, ni de rapports, ni d'attribution dans le palais & dans la gorge, en un mot c'est une soif simple & sans indigestion qu'on calme aisément en avalant quelques verres d'eau pure, ou d'eau & de vin. Cet accident suffit pourtant pour en interdire l'usage aux personnes qui sont sujettes aux digestions fongueuses, aux ardeurs d'entrailles, à la toux stomacale, en un mot à toutes celles qu'il ne faut point risquer d'échauffer.

Au reste, ce que nous venons de dire de l'usage diététique des olives, ne convient qu'à celles qui sont récentes ou bien conservées ; car même les mieux confites s'altèrent en vieillissant, deviennent molles, huileuses, rances ; elles doivent être rejetées quand elles sont dans cet état comme généralement malfaisantes ; cette corruption arrive plus souvent, plutôt, & parvient à un plus haut degré dans les olives qui sont confites étant mûres. Aussi celles-là sont-elles moins estimées, & sont-elles entièrement consumées dans les pays où on les recueille. On mange aussi les olives cuites avec différentes viandes, & sur-tout les viandes noires, qu'elles assaisonnent d'une manière agréable & salutaire. Elles sont pourtant moins saines dans cet état, sur-tout lorsqu'on les a fait cuire long-tems, que lorsqu'on les mange crues.

L'huile d'olive ordinaire, c'est-à-dire celle qui est retirée des olives mûres ou presque mûres, est dans

l'usage diététique l'huile grasse par excellence. Tout le monde fait combien son usage est étendu pour les salades & pour les fritures ; on l'emploie outre cela dans les pays où on cultive l'olivier, & où le beurre est communément fort rare, à tous les usages auxquels le beurre est employé dans les pays où il est commun. L'huile d'olive est par conséquent une de ces matières qui devient par l'habitude si familière à tous les sujets, qu'il est inutile d'établir des règles de diète sur son usage. Il est observé cependant, même dans les pays à huile, que plusieurs personnes ne sauroient absolument la supporter. Mais il n'y a point de signe auquel on puisse reconnaître d'avance de pareils sujets. La seule règle de régime qu'il faille donc établir sur cet objet, c'est d'interdire l'huile à ceux qui ne peuvent en supporter l'usage. Ses mauvais effets sont des rapports rances & presque corrosifs, une soif ardente, des chaleurs d'entrailles, une petite toux importune, le tenezme, des échauboules, & autres éruptions cutanées, &c. Les boissons acidules, sucrées, telles que la limonade, les émulsions, le bouillon à la reine, (voyez ÉMULSION & ŒUF), sont le remède immédiat & prochain de ces accidens ; & la seule manière d'en empêcher le retour, c'est d'en supprimer la cause, de renoncer à l'huile.

L'usage pharmaceutique de l'huile d'olive, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur, tant pour les prescriptions magistrales que pour les compositions officinales, n'a absolument rien de particulier. Voyez ce que nous avons dit des vertus médicinales & des usages pharmaceutiques des huiles grasses en général à l'article HUILE.

C'est presque uniquement l'huile d'olive qu'on emploie en Pharmacie pour la composition des huiles par infusion & par décoction. Voyez à l'article HUILE, ce qui concerne les huiles par infusion & par décoction.

Les anciens athlètes étoient dans l'usage de se préparer à la lutte en se faisant frotter tout le corps avec de l'huile d'olive. Ils se rouloient ensuite dans le sable, ce qui formoit sur leur corps une croûte ou couche légère, qui étoit ensuite pénétrée par la sueur pendant l'exercice. Cette croûte qu'ils faisoient enlever de dessus leur corps après l'exercice, & à laquelle ils donnoient le nom de *strigmentum*, étoit un remède que Dioscoride a vanté dans plusieurs maladies (extérieures à la vérité), & qui avoient tant de débit du tems de Pline, que selon cet auteur le produit des strigmenta faisoit un revenu considérable. Nous avons proposé quelques considérations sur l'usage de s'enduire le corps de matières onctueuses à l'article ONGUENT. Voyez cet article. L'immersion du corps entier, ou des membres inférieurs & d'une partie du tronc, c'est-à-dire le bain & le demi-bain d'huile sont encore des pratiques suivies par quelques médecins, sur-tout dans les coliques néphrétiques & les rétentions d'urine. La théorie la plus vraisemblable de l'action des bains n'est rien moins que favorable à ce singulier remède, dont l'efficacité n'est point établie d'ailleurs par des observations suffisantes. (b)

OLIVIERS, montagne des, (Géog.) montagne ou côteau de la Palestine, à l'orient de Jérusalem, dont elle est séparée seulement par le torrent de Cédron & par la vallée de Josaphat. Joseph la met éloignée de Jérusalem de 5 stades, qui font 625 pas géométriques, ou de la longueur du chemin d'un jour de sabbat, dit saint Luc, Act. I. v. 12. C'est sur cette montagne que Salomon bâtit des temples aux dieux des Ammonites & des Moabites pour plaire à ses concubines, de-là vient que cette montagne est nommée (VI. Reg. xxiiij. 13.) la montagne de corruption ou la montagne de scandale, comme porte la



vulgate. Du tems du roi Ofias, le mont des oliviers fut en partie éboulé par un tremblement de terre.

OLKUS, (Géog.) ville de Pologne, dans un pays de montagnes, & à 6 lieues de Cracovie; cette ville est renommée par les mines d'argent & de plomb, qui sont en abondance aux environs de son territoire: le produit s'en partage entre le roi, le palatin, & l'évêque. Long. 38. 6. lat. 50. 10.

OLLA, (Critic. sacr.) ce mot latin de la vulgate, signifie au propre une marmite, un pot de terre; *mors in olla*, un poison mortel est dans le pot, IV. Reg. xl. 40. Il se prend métaphoriquement. *Moab, olla spei meæ*, Pf. l. 20. Moab est le fondement de mon espérance. Il designe encore figurément des ennemis transportés de fureur: *ollam succensam ego video*. Jérem. j. 13. Je vois une chaudiere bouillante: cette chaudiere désigne Nabuchodonosor. (D. J.)

OLLAIRE, PIERRE, (Hist. nat. Minéral.) *lapis ollaris, lapis lebetum*, nom générique donné par les Naturalistes à des pierres douces & savonneuses au toucher, qui ont la propriété de se sculpter ou de se travailler aisément, & de prendre au tour la forme des vaisseaux qu'on veut leur donner. Elles ont cependant une certaine dureté qui augmente lorsqu'on les met dans le feu; ces pierres varient pour la couleur & la dureté, leur figure est irrégulière & indéterminée, elle ne se divise point par feuillet. Ces pierres résistent à l'action du feu qui ne les change point en chaux ni en verre, c'est pourquoi quelques auteurs les placent au rang de pierres apyres.

Wallerius compte cinq especes de pierres ollaires; 1°. la serpentine; 2°. la pierre ollaire compacte qui prend le poli & que les auteurs ont appelée *lapis colubrinus*, elle est grasse au toucher; 3°. la pierre ollaire tendre grisâtre; 4°. la pierre ollaire dure noirâtre, mêlée de particules talqueuses ou de mica; 5°. la pierre ollaire tendre & friable, noire, que l'on nomme aussi *talcum nigrum*, ou *ollaris pictorius*. Voyez la Minéralogie de Wallerius, tome I.

M. Wallerius regarde la pierre ollaire comme de la nature du talc; mais le célèbre M. Port croit qu'elle est argilleuse, à cause de la propriété qu'elle a de se durcir dans le feu. Il met la *stéatite* ou pierre de lard au rang des pierres ollaires ainsi que la pierre de cômè & celle qu'on appelle *lavezzes*. Voyez Lithogéognosie, tom. I. & Voyez LAVEZZES, & STÉATITE. (—)

OLLURE, f. f. (Mégifferie.) c'est une espece de tablier de gros cuir, appelé aussi *tablier de riviere*, que les Mégiffiers mettent devant eux pour garantir leurs hardes. Voyez les figures du Mégiffier.

OLMIUM, (Géog. anc.) ville de l'Asie mineure dans la dépendance d'Ephese; c'est aussi, selon Etienne le géographe, une ville de Grèce dans la Béotie, & qui étoit arrolée par une riviere nommée *Olmus*. Cette riviere avoit sa source dans le mont Hélicon, & les Muses s'y baignoient, ainsi que dans le Permesse ou dans l'Hyppocrène. (D. J.)

OLMUTZ, (Géogr.) forte ville de Bohême dans la Moravie, avec un évêché suffragant de Prague. Brinn lui dispute le titre de capitale. Elle est commerçante, peuplée, & située sur la Morave, à 7 milles de Brinn, à 20 lieues de Vienne, à 30 de Cracovie, & dans un pays plat. Les interpretes de Ptolomée croient que c'est l'*Eburum* de ce géographe; l'évêque est seigneur spirituel & temporel de la ville; son siège fut fondé par saint Cyrille, qui vivoit en 889, selon Dubravius. Long. 35. 10. lat. 49. 30. (D. J.)

OLONE, f. f. (Toilerie.) petite olone & locrenau, forte de toile propre à faire des voiles de vaisseaux, qui se fabriquent en quantité dans plusieurs endroits de la Bretagne.

OLONE, (Géog.) île, bourg, château, ville, & port de France dans le bas Poitou, à 9 lieues de Luçon. La ville se nomme *les sables d'Olonne*, & est à 103 lieues S. O. de Paris. Le bourg est plus avant dans les terres, & à trois-quarts de lieue du port. Le château est au levant d'été du bourg. Le port est dans un petit golfe, & peut recevoir les plus gros vaisseaux de l'Océan. L'île consiste en quelques marais où la mer se répand dans les hautes marées. Long. 15^d. 42'. 2". lat. 46^d. 29'. 50".

OLONITZ, (Géog.) ville de l'empire russe, renommée par ses mines de fer & par ses eaux minérales, que Pierre-le-Grand a mises en réputation. Elle est entre le lac Ladoga à l'ouest, & celui d'Onega à l'est. Long. 51. 55. lat. 61. 26.

OLOOSSON, (Géog. anc.) ville ancienne de la Thessalie ou de la Perrhèbie. Homere, *Iliad. B. v. 738*, la surnomme *la blanche*, c'est, dit Strabon, à cause de la blancheur de l'argile dont son terroir est couvert.

OLOPHYXOS, (Géog. anc.) ville de Thrace, auprès du mont Athos. Hérodote, l. VII. & Pline, liv. IV. chap. en font mention; Thucydide, l. IV. en parle aussi, & dit que cette ville & celles du voisinage, étoient habitées par des peuples barbares, qui parloient deux langues, apparemment la grecque & celle de l'Asie.

OLPES, (Géog. anc.) *Olpa* au singulier, ou *Olpa* au pluriel, car Thucydide emploie l'un & l'autre, ville ou forteresse de Grèce dans l'Acarnanie, éloignée de la ville maritime des habitans d'Argos d'environ 25 stades, c'est-à-dire environ trois-quarts de lieue.

OLSS, (Géog.) forte ville de la basse Silésie, avec titre de principauté, dont les princes font de la maison de Wirtemberg. Elle est à quatre milles N. E. de Breslaw. Long. 34. 55. lat. 51. 20.

OLTEN, (Géog.) petite ville de Suisse, au canton de Soleure, capitale d'un bailliage. Elle est sur la Dieunere, où l'on pêche des écrivisses naturellement rouges. Long. 25. 10. lat. 47. 20.

OLULIS, (Géog. anc.) ancienne ville de l'île de Crète; c'est aussi une ancienne ville de Sicile dans sa partie occidentale, selon Ptolomée, l. III. c. iv. & ses interpretes veulent que ce soit présentement *Soruuto*.

OLUROS, (Géog. anc.) ville ancienne du Péloponnèse, dans l'Acadie propre; c'étoit un château élevé pour la sûreté de la ville de Pellene: *Oluros Pellenorum castellum*, dit Pline, liv. IV. chap. v.

OLYMPE, (Géog. anc.) *Olympus*, ce nom étoit commun à deux ou trois villes, à un promontoire, & à plusieurs montagnes: je commence par les villes.

1°. *Olympus* étoit une ville d'Asie dans la Pamphilie; 2°. c'étoit encore une ville d'Asie dans la Lycie, selon Ptolomée, liv. V. chap. iij.

Olympus promontoire étoit dans l'île de Cypre, selon Strabon cité par Ortelius: passons aux montagnes de ce nom.

1°. *Olympe* montagne de la Macédoine que Ptolomée fait de 40 minutes plus orientale que le mont Ossa; c'est moins une montagne qu'une chaîne de montagnes entre la Pierie & la Pélasgiotide. Homere dit que c'est la demeure de Jupiter & des dieux, & qu'il n'y a point de nues au-dessus: son nom moderne est *Lacha*.

Brown qui a été dans ce siècle sur cette montagne, n'y vit point de neige en Septembre, au lieu qu'il y en a toujours sur le sommet des Alpes aussi bien que sur le haut de Pyrénées & des monts Krappacks; cependant cette montagne est aperçue de fort loin, même à la distance d'environ 24 lieues. L'étendue qu'elle a, principalement d'orient en occident,

cident, fait que les habitans qui font au pié de ce mont du côté du nord & du midi, ont une température d'air aussi différente que s'ils vivoient dans des pays fort éloignés. Lucain le remarque dans sa Pharsale, liv. VI. v. 341.

*Nec metuens imi borean habitator Olympi
Lucentem totis ignorat noctibus ardon.*

C'est après quelque séjour au pié de cette montagne que Paul Emile, consul romain, défit le roi Persée, & se rendit maître de la Macédoine. Lorsque le roi Antiochus assiégea la ville de Larisse, Appius Claudius lui fit lever le siège par le moyen de plusieurs grands feux qu'il alluma sur une partie du mont *Olympe*. Antiochus, à la vûe de ces feux se retira, dans l'idée que toutes les forces des Romains alloient fondre sur lui.

Ovide & Properce placent le mont Ossa entre le Pélion & l'*Olympe*; Horace met le Pelion sur l'*Olympe*; Virgile dispose encore ces trois montagnes d'une manière différente: les Poètes ne font point obligés de peindre les lieux en Géographes.

2°. Je doute que le mont *Olympe*, mis par Ptolomée en Thessalie, soit différent du mont *Olympe* de la Macédoine.

3°. Le mont *Olympe* étoit encore une montagne du Péloponnèse, dans l'Elide.

4°. Polybe parle d'un mont *Olympe*, ou plutôt d'une colline de ce nom, aux confins de l'Arcadie & de la Laconie.

5°. Pline, liv. V. ch. xxxij. met un mont *Olympe* dans l'île de Lesbos, & un autre dans la Lycie.

6°. Athénée parle d'un mont *Olympe* dans la Lydie.

7°. Il y a un mont *Olympe* en Mysie. Méla y met la source du Rhyndacus. Ce mont *Olympe* de Mysie est décrit par Tournefort dans son voyage du Levant. « C'est, dit-il, une horrible chaîne de montagnes, à l'approche desquelles on ne voit que des chênes, des pins, du thym de Crète, du ciste ladanifère, &c. Après trois heures de marche sur cette montagne, on ne voit que des sapins & de la neige. Les hêtres, les charmes, les trembles, les noisetiers n'y sont pas rares ». C'est près de ce mont *Olympe* que les Gaulois furent taillés en pièces par Manlius, qui se vangea sur eux des maux que leurs peres avoient faits en Italie.

8°. Le mont *Olympe*, surnommé *Triphylien*, est une autre montagne de l'île Panchea dans l'Océan, près de l'Arabie heureuse.

9°. Enfin les Géographes parlent encore d'un mont *Olympe* dans l'île de Cypré.

M. Huet prétend que l'étymologie du mot *Olympe*, est la même que des mots *Alpes*, *Albion*, *Alben*, &c. si son idée n'est pas vraie, elle est du-moins ingénieuse. (D. J.)

OLYMPE, s. m. (Mythol.) l'*Olympe* n'est point une montagne dans les écrits des Poètes, c'est l'empirée, c'est le ciel, c'est le séjour des dieux; Claudien en a fait la peinture dans ces deux beaux vers.

*Celsior exurgit pluviis, auditque ruentes
Sub pedibus nimbos, & rauca tonitrua calcat.*

Aussi quand vous lisez dans Virgile, que Jupiter gouverne l'*Olympe*, *regit Olympum*, cela signifie qu'il regne souverainement dans le ciel. Comme il y avoit sur le mont *Olympe* une forteresse que des brigands, qu'on nomma *géants*, assiègerent, la fable dit qu'ils avoient escaladé le ciel.

Il y a dans le recueil de l'académie des Inscriptions tom. XXV. un mémoire de M. de Mairan, pour justifier la conjecture, que la fable de Jupiter & des dieux tenant leur conseil sur l'*Olympe*, tiroit son origine d'une aurore boréale que les Grecs avoient vûe. Je ne puis croire cette théorie mythologique

Tome XI.

bien fondée, mais elle est rendue avec beaucoup d'esprit & d'ornemens. (D. J.)

OLYMPIADE, s. f. (Chronolog.) espace de 4 ans révolus, qui ser voit aux Grecs à compter leurs années. Lorsqu'Ovide dit *quinquennis olympias*, c'est une expression badine, par laquelle il a voulu désigner un lustre ou une espace de 5 ans. Ce poète venoit de traverser la Grece pour se rendre au lieu de son exil; & en conséquence il a voulu réunir plaisamment les deux manieres de compter des Grecs & des Romains. Il auroit pu dire aussi bien *lustrum quadrum*, pour signifier une *olympiade*.

La maniere de supputer le tems par *olympiade*, tiroit son origine de l'institution des jeux olympiques, qu'on célébroit tous les 4 ans durant 5 jours, vers le solstice d'été, sur les bords du fleuve Alphée auprès d'Olympe ville d'Elide. Ces jeux furent institués par Hercule en l'honneur de Jupiter, l'an 2886 du monde; & ils furent rétablis par Iphitus roi d'Elide, 372 ans après.

La premiere *olympiade* commença l'an 3938 de la période julienne, l'an 3208 de la création, 505 ans après la prise de Troie, 776 avant la naissance de J. C. & 24 ans avant la fondation de Rome. Voici donc comme l'on s'exprime dans la chronologie. Romulus est né la seconde année de la seconde *olympiade*: le temple de Delphes fut brûlé la premiere année de la cinquante-huitieme *olympiade*: la bataille de Marathon se donna la troisieme année de la soixante-douzieme *olympiade*. On ne trouve plus aucune supputation des années par les *olympiades*, après la quatre cent-quatrieme qui finit à l'an 440 de l'ere vulgaire.

La Grece tira ses époques des *olympiades*, & on ne compta plus que par *olympiade*. Les savans ont des obligations infinies à cette époque, qui répandit la clarté dans le chaos de l'histoire; mais personne n'a témoigné aux *olympiades* sa reconnoissance avec plus d'affection, que Scaliger. Il leur fait un fort joli compliment pour un homme qui n'en faisoit guère. « Je vous salue, dit-il, divines *olympiades*, » sacrés dépositaires de la vérité; vous servez à réprimer l'audacieuse témérité des chronologues: » c'est par vous que la lumiere s'est répandue dans l'histoire; sans vous combien de vérités seroient enfévelies dans les ténèbres de l'ignorance? Enfin je vous adresse mes hommages, parce que c'est par votre moyen que nous savons avec certitude, les choses mêmes qui se sont passées dans les tems les plus éloignés ». *Salve, veneranda olympias, custos temporum, vindex veritatis historiae, frenatrix fanaticae chronologorum licentiae, &c.* (D. J.)

OLYMPIE, (Géog. anc.) ville du Péloponnèse dans l'Elide auprès de l'Alphée. Jupiter y avoit un temple masqué par un bois d'oliviers, dans lequel étoit le stade, ou le lieu destiné à la course.

Olympie fut d'abord célèbre par les oracles qu'y rendoit Jupiter olympien. Après qu'ils eurent cessé, le temple devint plus fameux que jamais par le concours des peuples qui s'assembloient pour voir les jeux & le couronnement des vainqueurs. La statue qui représentoit Jupiter étoit l'ouvrage de Phidias; le dieu étoit assis, mais si grand que sa tête touchoit presque au haut du temple, & qu'il sembloit qu'en se levant il devoit emporter le comble de l'édifice. Etienne le géographe dit qu'*Olympie* s'appelloit anciennement *Pise*, *Pisa*; & en effet, Strabon ainsi que Polybe, appellent les habitans d'*Olympie*, *Fisei*, & la contrée *Piseus ager* ou *terra Pisatis*. Pausanias dit que les Eléens détruisirent Pise de fond en comble, & qu'on avoit planté des vignes sur son sol. (D. J.)

OLYMPIEN, adj. (Gram. Mythol.) Jupiter olympien, ou adoré à Olympe, ou souverain de l'olympe. Les dieux olympiens ou dieux consentes, étoient au

M m m

nombre de douze, six dieux & six déesses. On les appelloit simplement *les douze*. Capella ne compte point Jupiter parmi les dieux *consentes* ou *olympiens*: il le met hors de rang, au-dessus de tous.

OLYMPIEUM, (*Géog. anc.*) lieu particulier de l'île de Délos, où s'étoit établie une colonie d'athéniens. Cet établissement est prouvé par quelques inscriptions de Gruter.

OLYMPION, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnese près de Corinthe, remarquable par le tombeau d'Eupolis, l'un des plus distingués de l'ancienne comédie grecque, & qu'Horace met dans la compagnie de Cratinus & d'Aristophane.

OLYMPIONIQUE, *s. m.* (*Gymnastiq.*) vainqueur aux jeux olympiques; ils étoient singulièrement honorés dans leur patrie. Les Athéniens surtout faisoient tant de dépense en présens aux *olympioniques* leurs compatriotes, que Solon crut devoir y mettre des bornes. Sa loi portoit que la ville ne pourroit leur donner que cinq cent drachmes d'argent, ce qui fait seulement monnoie d'Angleterre, dix-sept livres sterling, trois schelings, neuf sols, en comptant avec le docteur Bernard, les cent dragmes attiques, sur le pié de trois livres sterling, huit schelings, neuf sols. (*D. J.*)

OLYMPIQUES, JEUX, (*Littér. grecq. & rom.*) les plus fameux, les plus solennels, & peut-être les plus anciens jeux de la Grece, étoient les jeux *olympiques*, qui se célébroient tous les 4 ans à Olympie ville d'Elide dans le Péloponnese. Quoique je ne me lasse guere à lire tout ce qu'en racontent Diodore de Sicile, Plutarque & sur-tout Pausanias, je fais bien cependant que je n'en dois prendre ici que la fleur.

Comme l'origine des jeux *olympiques* est ensevelie dans la plus profonde antiquité, l'on trouve diverses opinions sur leur établissement. Diodore de Sicile dit que ce fut Hercule de Crete qui les institua, sans nous apprendre ni en quel tems, ni à quelle occasion. Le sentiment le plus commun parmi les favans est que la premiere célébration s'en fit dans l'Elide, l'an du monde 2635, qui répond à la vingt-neuvieme du regne d'Acrisé roi d'Argos, & à la 34^e. du regne de Sycion, dix-neuvieme roi de Sycione. Quoi qu'il en soit, depuis leur premiere institution, ils furent alternativement renouvelés & interrompus jusqu'au regne d'Iphitus roi d'Elide, & contemporain de Lycurgue, qui les rétablit avec beaucoup de lustre, l'an 3208. Il ordonna que pendant la durée des jeux toutes les affaires cesseroient, afin que chacun eût la liberté de s'y rendre.

Ils se célébroient vers le solstice d'été, & duroient cinq jours. Comme ils étoient consacrés à Jupiter, & faisoient partie des cérémonies religieuses du paganisme, le premier jour étoit destiné aux sacrifices; le second au pentathle & à la course à pié; le troisieme au combat du pancrace & de la lutte simple; les deux autres aux courses à pié, à celle des chevaux & à celle des chars. Il y eut de tems-en-tems quelques variétés à cet égard qu'on peut lire dans Pausanias.

Les athletes combattirent nus dans ces jeux, depuis la trente-deuxieme olympiade, où il arriva à un nommé Orcippus de perdre la victoire, parce que dans le fort du combat son caleçon s'étant dénoué, l'embarraça de maniere à lui ôter la liberté des mouvemens. Ce reglement en exigea un autre: c'est qu'il fut défendu aux femmes & aux filles, sous peine de la vie, d'assister à ces jeux, & même de passer l'Alphée pendant tout le tems de leur célébration.

Cette défense fut si exactement observée, qu'il n'arriva jamais qu'à une seule femme de violer cette loi. Cette femme que les uns nomment *Callipatire*,

& les autres *Phevenia*, étant devenue veuve s'habilla à la façon des maîtres d'exercice, & conduisit elle-même son fils Pifidore à Olympie. Le jeune homme ayant été déclaré vainqueur, la mere transportée de joie, jetta son habit d'homme, futa par-dessus la barriere, & elle fut connue pour ce qu'elle étoit. Cependant on lui pardonna cette infraction de la loi en considération de son pere, de ses freres & de son fils, qui tous avoient été couronnés aux mêmes jeux. Depuis ce tems-là il fut défendu aux maîtres d'exercices de paroître autrement que nus à ces spectacles. La peine imposée par la loi, étoit de précipiter les femmes qui oseroient l'enfreindre, d'un rocher fort escarpé qu'on appelloit le *mont Typée*, & qui étoit au-delà de l'Alphée.

On obligeoit les athletes à Olympie, de jurer deux choses avant que d'être admis aux jeux; 1^o. qu'ils feroient fournis pendant dix mois consécutifs à tous les exercices, & à toutes les épreuves auxquelles les engageoit l'institution athlétique; 2^o. qu'ils observeroient religieusement toutes les lois prescrites dans chaque sorte de combat, & qu'ils ne feroient rien, ni directement ni indirectement, contre l'ordre & la police établie dans les jeux. On leur faisoit prêter ce serment devant la statue de Jupiter surnommé *ôpius*, à cause de cette cérémonie; & cette statue qui tenoit un foudre dans chaque main, pour inspirer plus de terreur aux parjures, étoit érigée dans le sénat des Eléens.

Il leur étoit aussi défendu, sous peine d'une amende considérable, d'user de la moindre fraude pour être déclaré vainqueur; mais ni les lois, ni les peines ne sont pas toujours un frein capable de contenir l'ambition dans de justes bornes. Il y eut des supercheries, & la punition sévère qu'on en tira, n'empêcha pas qu'on ne retombât de tems en tems dans les mêmes fautes.

On trouvoit, dit Pausanias, en allant du temple de la mere des dieux au stade, six statues de Jupiter, qui toutes six étoient de bronze, & toutes faites du produit des amendes imposées aux athletes qui avoient usé de fraude pour remporter le prix, ainsi que le marquoient les inscriptions. Les vers qui étoient sur la premiere statue, avertissoient que le prix des jeux *olympiques* s'acqueroit, non par argent, mais par la légèreté des piés & par la force du corps. Ceux de la seconde portoient que cette statue avoit été érigée à Jupiter pour faire craindre aux athletes la vengeance du dieu, s'ils osoient violer les lois qui leur étoient prescrites.

Le concours prodigieux du monde qu'attiroit à Olympie la célébration de ces jeux, avoit enrichi cette ville & toute l'Elide: aussi n'y avoit-il rien dans toute la Grece de comparable au temple & à la statue de Jupiter olympien. Autour de ce temple étoit un bois sacré nommé l'*Attis*, dans lequel avec les chapelles, les autels & les autres monumens consacrés aux dieux, & dont on trouve une description fort détaillée dans l'auteur que j'ai cité tant de fois, étoient les statues toutes de la main des sculpteurs les plus célèbres, érigées en l'honneur des vainqueurs.

Les jeux *olympiques* étoient sans contredit entre tous les jeux de la Grece, ceux qui tenoient le premier rang; & cela pour trois raisons: ils étoient consacrés à Jupiter le plus grand des dieux; ils avoient été institués par Hercule le plus grand des héros; enfin on les célébroit avec plus de pompe & de magnificence que tous les autres, & ils attiroient un plus grand nombre de spectateurs, qu'on y voyoit accourir de tous les endroits de la terre. Aussi les Grecs ne concevoient-ils rien de comparable à la victoire qu'on y remportoit; ils la regardoient comme le comble de la gloire, & ne

crovoient pas qu'il fût permis à un mortel de porter plus loin ses desirs.

Je ne m'étendrai pas sur les récompenses des vainqueurs dans ces jeux, parce qu'il n'y a personne qui ignore que leur prix étoit une couronne d'olivier. Il faut avouer que celui qui a dit le premier que l'opinion gouverne le monde, avoit bien raison. En effet, qui pourroit croire, si tant de monumens ne l'attestoient, que pour une couronne d'olivier, toute une nation se devoit à des combats si pénibles & si hasardeux ? D'un autre côté, les Grecs par une sage politique, avoient attaché tant d'honneur à cette couronne, qu'il n'est pas étonnant qu'un peuple qui n'avoit de passion que pour la gloire en général, crût ne pouvoir trop payer celle-ci, qui de toutes les especes de gloire étoit la plus flateuse. Car nous ne voyons point que ni Miltiade, ni Cimon, ni Thémistocle, Epaminondas, ni Philopœmen, ces grands hommes qui ont fait des actions si mémorables, aient été plus distingués parmi leurs concitoyens, qu'un simple athlète qui avoit remporté le prix ou de la lutte, ou de la course du stade, ou de la course de l'hippodrome.

Il étoit en marbre ou en bronze à côté du capitaine & du héros. Ce n'est donc point une exagération que ce que dit Cicéron dans ses *tusculanes*, que la couronne d'olivier à Olympie, étoit un consulat pour les Grecs ; & dans l'oraison pour Flaccus, que de remporter la victoire aux jeux *olympiques*, étoit presque aussi glorieux en Grece, que l'honneur du triomphe pour un romain.

Mais Horace parle de ces sortes de victoires dans des termes encore plus forts : il ne craint point de dire qu'elles élevoient les vainqueurs au-dessus de la condition humaine ; ce n'étoient plus des hommes, c'étoient des dieux :

Palmaque nobilis

Terrarum dominos evehit ad deos.

& ailleurs :

*Sive quos Elæa domum reducit
Palma cælestes.*

Le vainqueur étoit proclamé par un héraut public au son des trompettes ; on le nommoit par son nom, on y ajoutoit celui de son pere, celui de la ville d'où il étoit, quelquefois même celui de sa tribu. Il étoit couronné de la main d'un des Hellanodices ; ensuite on le conduisoit en pompe au prytanée, où un festin public & somptueux l'attendoit. Retournoit-il dans sa ville, ses concitoyens venoient en foule au-devant de lui, & le recevoient avec l'appareil d'une espece de triomphe ; persuadés que la gloire dont il étoit couvert illustroit leur patrie, & rejaillissoit sur chacun d'eux.

Il n'avoit plus à craindre la pauvreté, ni ses tristes humiliations ; on pourvoyoit à sa subsistance, on éternisoit même sa gloire par ces monumens qui semblent braver l'injure des tems. Les plus célèbres statuaires briguoient l'honneur de le mettre en marbre ou en bronze avec les marques de sa victoire, dans le bois sacré d'Olympie. A peine trouveroit-on cent statues dans les jardins de Versailles qui sont immenses ! J'ai voulu voir, dit l'abbé Gedin, combien il y en avoit dans l'Attis sur l'énumération que Pausanias en fait, j'en ai compté, ajoute-t-il, jusqu'à cinq cent ; & las de compter, j'ai abandonné l'entreprise : encore Pausanias déclare-t-il qu'il ne parle que des statues érigées aux dieux & aux athlètes les plus célèbres.

Quel effet ne devoit pas produire cette quantité prodigieuse de belles statues posées dans un même lieu, toutes du ciseau des meilleurs artistes de leur tems ? A chaque pas que l'on faisoit en comparant une statue avec une autre, on distinguoit les diffé-

Tome XI.

rentes écoles, & l'on apprenoit l'histoire de l'art même. On voyoit, pour ainsi dire, son enfance dans les ouvrages des élèves de Dipœne & de Scyllis ; son progrès dans les ouvrages de Calamis, de Canachus, de Myron ; sa perfection dans ceux de Phidias, d'Alcamene, d'Onatas, de Scopas, de Praxitele, de Polyclète, de Lyfippe, de Pythagore de Rhegium ; & enfin sa décadence dans les monumens du tems postérieur : car alors entre l'antique & le moderne, il y avoit un âge moyen, où l'art avoit été porté à sa perfection. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu pour les curieux un plus beau spectacle ; & c'étoit aussi par ce spectacle que les Grecs entretenoient dans l'ame des particuliers, cette noble émulation qui leur faisoit compter pour rien les peines, les fatigues, les dangers & la mort même, quand il s'agissoit d'acquérir de la gloire.

J'ai parlé en tems & lieu, des Hellanodices qui présidoient aux jeux de la Grece, décidoient des victoires, & adjugeoient les couronnes ; mais je n'imaginois pas qu'un roi juif ait eu jamais part à cette dignité, cependant Joseph m'a tiré d'erreur. Il m'apprend dans ses *antiquités*, *lib. XVI. ch. j. & ix.* qu'Hérode surnommé le grand, allant en Italie pour faire sa cour à Auguste, s'arrêta quelque tems en Grece, & se trouva aux jeux *olympiques* de la cent quatre-vingt-onzième olympiade, 16 ans avant la naissance de J. C. Comme on ne manqua pas de lui rendre les respects dûs à son rang, & qu'il vit sans peine que les jeux consacrés à Jupiter, avoient beaucoup perdu de leur splendeur, parce que les Eléens étoient trop pauvres pour fournir à leur entretien, il leur fit présent d'un fonds considérable pour les remettre sur l'ancien pié. Alors par reconnaissance d'un si grand service, il fut élu président de ces jeux pendant le cours de sa vie. La passion qu'on portoit à leur célébration, les soutenoit encore d'une façon assez brillante sur la fin du iv. siècle. Nous tenons cette anecdote du R. P. de Montfaucon, qui l'a tirée des œuvres de S. Jean Chrysostome, lequel comme on fait, fleurissoit sous le regne de Théodose & d'Arcadius son fils.

Après que l'athlète s'est préparé pendant 30 jours dans la ville d'Olympie, dit ce pere de l'Eglise, on l'amène au fauxbourg à la vûe de tout le monde, & le héraut crie à haute voix : « Quelqu'un peut-il » accuser ce combattant d'être esclave, ou voleur, » ou de mauvaises mœurs ? » S'il y avoit même soupçon d'esclavage, il ne pouvoit être admis au combat.

On lit dans les écrits du même orateur, syrien de naissance, que les athlètes étoient encore tout nus, & se tenoient debout exposés aux rayons du soleil. Les spectateurs étoient assis depuis minuit jusqu'au lendemain à midi, pour voir les athlètes qui remporteroient la victoire. Pendant toute la nuit ce héraut veilloit soigneusement, pour empêcher que quelqu'un des combattans ne se sauvât à la faveur des ténèbres, & ne se deshonorât par cette fuite.

A ces combats *olympiques* les lutteurs, ceux qui se battoient à coups de poing, enfin les pancrasiastes, c'est-à-dire ceux qui disputoient la victoire dans tous les exercices gymniques, le faisoient à différentes reprises ; mais le héraut les proclamait, & les couronnoit dès le moment qu'ils étoient déclarés vainqueurs.

On élevoit alors quelquefois pour chef des chœurs de musique, de jeunes garçons, apparemment enfans de qualité, qu'on appelloit *thallophores*, parce qu'ils portoient seuls des rameaux à la main. *Le chevalier DE JAVCOURT.*

OLYNTHE, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, dans la péninsule de Pallene, entre les golfes Thessalonique & de Torone ; on fait que Philippe forma le

M m m ij

siège d'*Olynthe*, parce qu'elle avoit fait une ligue avec les Athéniens, pour mettre obstacle à ses conquêtes. Il l'investit; elle recourut à ses nouveaux alliés. Démosthène parla pour elle, & ses trois *olynthiennes* roulent sur la nécessité pressante de la tirer du danger où elle se trouvoit; malheureusement le secours qu'on lui donna ne put la sauver. Deux traîtres *olynthiens* livrerent leur patrie à Philippe. Ce prince la ruina de fond en comble, & y exerça de grandes cruautés, dont Sénèque a fait la matière d'une de ses déclamations. Hérodote donna à *Olynthe* l'épithète de *Sithonia* que désigne le pays où elle étoit située. (D. J.)

OLYRA, (Bot.) espèce de blé qui croît en Allemagne, & qui est connu des Botanistes sous le nom de *zea-amylæa*, ou de *zeopyrum amylæum*.

OLYSIPPO, (Géog. anc.) c'est ainsi que plusieurs auteurs écrivent le nom d'une ville très-ancienne, située à l'embouchure du Tage, & qui est aujourd'hui Lisbonne. Elle est si ancienne, que Solin a cru qu'elle avoit été fondée par Ulysse; & Strabon même ne juge pas impossible qu'Ulysse ait été en Espagne.

Dans le passage de Solin on lit: *Ibi oppidum Olysi pone Ulyxi conditum*. Solin met ici un ablatif pour un nominatif; car, selon l'usage de son tems, les noms de ville se mettoient à l'ablatif, & étoient regardés comme indéclinables. Ainsi Vopiscus dans la vie d'Aurelien dit, *Copto & Plotemaidæ urbes cepit*. Dans Antonin, les noms sont de même à l'ablatif, tandis que chez les Grecs ils sont au génitif.

Le passage de Solin nous apprend encore que le vrai nom de cette ville est *Olysiippo*. De plus, il se trouve écrit ainsi dans les manuscrits de Plin, l. IV. c. xxij.

Enfin les inscriptions déterrées à Lisbonne portent la même orthographe: *Felicitas Julia Olisipo*. Elle eut titre de municipe, & fut peuplée de citoyens romains; mais voyez d'autres détails au mot LISBONNE. (D. J.)

O M

OMADRUS, f. m. (Mythologie.) dieu des anciens adoré à Tenedos & à Scio. C'étoit Bacchus, à qui l'on sacrifioit un homme, que l'on mettoit en pièces. C'est de cette cruelle cérémonie qu'il étoit appelé *Omadrus*.

OMAGUAS, (Géog.) peuple de l'Amérique méridionale, aux deux bords de la rivière des Amazones, au-dessous de sa jonction avec la Moyobambe. Ce peuple est le même que les Homagues, les Omaguacas & les Aguas.

OMAN, (Géog.) pays & ville de l'Arabie heureuse. Abulféda la met sur la mer. Sa longitude, selon Jon-Said, est 81^d. 15'. latit. 19^d. 16'. (D. J.)

OMB, (Hist. nat.) petite graine fort commune dans l'île de Ceylan; elle se mange comme du ris, mais elle enivre & cause des maux de cœur lorsqu'elle est trop nouvelle.

OMBELLE, f. f. (Botanique.) lorsque le pape Alexandre III. vint se réfugier à Venise vers l'an 1179, pour y terminer ses différends avec Frédéric Barberousse, il accorda par reconnaissance au doge Sebastien Zani & à ses successeurs de mettre à l'avenir sur leurs armes une espèce de parasol, qu'on voit aussi quelquefois sur les armes de la république. Ceux qui connoissent cette espèce d'armoirie, ont une idée juste de l'ombelle de botanistes. Donnons-en maintenant la définition.

C'est l'extrémité de la tige divisée en plusieurs pédicules ou rayons qui sortant du même centre, s'ouvrent de telle manière qu'ils forment un cône renversé, & sont à-peu-près disposés comme les bâ-

tons d'un parasol, faisant un bouquet, dont la surface est un peu connexe.

Si les pédicules de la tige se trouvent subdivisés en d'autres d'une même forme, sur lesquels les fleurs ou fruits sont disposés, le premier s'appelle *rayons*, & le second *pédicules*.

L'ombelle qui n'est formée que de pédicules, se nomme *ombelle simple*; celle qui est formée de rayons & de pédicules se nomme *ombelle composée*. Ainsi les plantes *ombellifères* sont celles dont les fleurs naissent en *ombelles* à l'extrémité des tiges, & y représentent en quelque manière un parasol. Telles sont les fleurs d'anet, de carote, de cerfeuil, de fenouil, d'angélique, de persil, &c.

On a remarqué que presque toutes les plantes à *ombelles* ont leurs racines sujettes aux vers qui les détruisent; si cette observation est vraie, il faudroit en rechercher la cause, & peut-être la découvrir-on.

Nous avons un traité très-estimé des plantes *ombellifères* de l'illustre Morison, qui a signalé par cet ouvrage ses talens en botanique, comme il signala dans sa jeunesse son courage pour les intérêts du roi Charles I. en les soutenant dans un combat donné sur le bord d'Aberdeen sa patrie; c'est lui-même à qui Gaston d'Orléans, prince curieux, donna la direction du jardin de Blois; étant retourné dans son pays après la mort de ce prince, il fut comblé de bienfaits par Charles II. & bientôt après nommé par l'université d'Oxford pour la profession de botanique qu'il exerça le reste de ses jours avec la plus grande distinction. Son livre des plantes en *ombelles* parut en latin sous ce titre: *Plantarum umbelliferarum distributio nova*. Oxoniæ 1672, in-fol. avec fig.

Quand on examine avec un peu de soin la partie que M. Tournefort prend dans les plantes *ombellifères* pour le calice de leur fleur, on est bientôt convaincu qu'elle n'est pas ainsi qu'il le pense un composé de deux semences nues, mais que c'est un composé de deux capsules monospermes couronnées d'un calice. On ne peut encore s'empêcher de dire 1^o que cet illustre auteur ne devoit pas exclure l'*échino-phora* du nombre des plantes *ombellifères*, d'autant que Morison a fait voir que les ovaires ou capsules féminales des espèces de ce genre contenoient chacune deux graines, dont une à la vérité avorte le plus souvent dans nos pays. 2^o M. de Tournefort n'auroit pas dû ici plutôt que dans tant d'autres genres d'*ombellifères* prendre pour un calice commun cette sorte de fraise ou collet à rayons, qui se trouve à la base de chaque *ombelle*. 3^o Enfin il devoit avertir qu'entre tant de fleurs contenues dans un seul calice il n'y en avoit qu'une de fertile, puisque ce prétendu calice s'étant transformé en fruit, ne renfermoit qu'une semence unique; mais ces légères fautes n'ôtent rien du tout à la gloire d'un homme à qui la Botanique doit tant de découvertes intéressantes. (D. J.)

OMBELLE, f. f. terme de Blason, ce mot se dit d'une espèce de parasol que le doge de Venise met sur ses armes par une concession d'Alexandre III. quand il se refugia à Venise, en fuyant la persécution de Frédéric I. Elle est quelquefois sous les armes de la république.

OMBI, (Géog. anc.) ancienne ville d'Egypte, capitale du nome, auquel elle donnoit le nom d'*Ombites Nomos*. Plin en fait mention, & dit, l. VIII. c. xxiv. que Teutyris & Ombi sont deux villes d'Egypte voisines, que les habitans de la dernière (*Ombitæ*) adorent le crocodile, & que les Teutyrites le poursuivent à la nage, le coupent par morceaux & le mangent. Cette diversité de sentimens a donné lieu à Juvenal de peindre la guerre des *Ombites* & des Teutyrites à ce sujet.

*Immortale odium , numquam sanabile vulnus
Ardet adhuc Ombos & Teutyra : summus utrimque
Inde furor vulgo , quod numina vicinorum
Odit uterque locus , cum solos credat habendos
Esse deos quos ipse colit.*

Sat. xv. vers. 31. & seq.

» Leur haine est immortelle , & cette plaie est incurable : ils sont animés de rage l'un contre l'autre , parce que l'un adore un dieu que l'autre déteste , chacun pensant que la divinité qu'il respecte mérite seule d'être adorée ». (D. J.)

OMBIASSES , f. m. pl. (*Hist. mod. culte.*) ce sont des prêtres parmi les negres , habitans de l'île de Madagascar , qui font en même tems le métier de médecins , de forciers & d'astrologues. Ils vendent au peuple superstitieux des billets écrits en caractères arabes , qu'il regarde comme des préservatifs contre le tonnerre , la pluie , les vents , les blessures à la guerre , & même contre la mort. D'autres mettent ceux qui les portent à couvert des poisons , des animaux venimeux ; il y en a qui garantissent des maisons & des villes entières du feu & du pillage. On porte au cou ces sortes de billets cousus en sachets. Au moyen de ces talismans , les ombiasses ont le secret de tirer un profit immense des peuples séduits , qui n'ont d'autre religion que ces superstitions ridicules. Lorsque quelqu'un tombe malade ou en démence , on envoie chercher un ombiasse , qui est chargé d'aller au tombeau du pere du malade qu'il ouvre ; il évoque son ombre , & la prie de rendre le jugement à son fils ; après quoi le prêtre retourne vers le malade , lui met son bonnet sur la tête , lui promet un succès infailible ; & sans l'attendre , a soin de se faire payer de sa peine. Mais la plus affreuse superstition à laquelle ces imposteurs donnent les mains , c'est l'usage où sont les habitans de Madagascar de sacrifier le premier-né de leurs bestiaux à Dieu & au diable à-la-fois ; sur quoi il est bon d'observer qu'ils nomment satan le premier dans leurs prieres , & disent , *dianbilis aminnam-habare* , ce qui signifie , *le seigneur diable & dieu.*

OMBILIC , f. m. (*Anat.*) nom que l'on donne à l'endroit du corps où l'on a coupé le cordon ombilical. Voyez CORDON.

OMBILICAL , adj. qui a rapport à l'ombilic , terme d'Anatomie & de Chirurgie , on dit le cordon ombilical , les arteres ombilicales , la veine ombilicale.

Les hernies ou descentes ombilicales sont des déplacemens de parties contenues dans le bas-ventre , & qui sont tumeur à l'ombilic ou nombril. Elles sont connues sous le nom d'exomphale. Voyez EXOMPHALE. (Y)

OMBILICAL , cordon , (*Anat.*) c'est un paquet de vaisseaux entortillés de l'épaisseur d'un pouce , composé d'une veine & de deux arteres , qu'on appelle ombilicales , & enveloppé d'une membrane épaisse , molle & continue à l'arnios. Son origine est dans le placenta , & son extrémité se termine à l'ombilic du fœtus.

Son usage est , 1^o afin que le fœtus puisse se mouvoir librement , sans arracher le placenta de la matrice : 2^o afin que le fœtus étant sorti , il ne lui arrive pas quelque hémorrhagie mortelle , quoique les vaisseaux ne soient pas liés : 3^o afin que le placenta puisse être tiré commodément de la matrice après l'accouchement.

La nature varie bien singulièrement dans les productions les plus ordinaires. On lit quantité d'exemples du cordon de l'ombilic excessivement long , court ou gros. Sa longueur commune est d'environ deux tiers d'aune de Paris. Mauriceau l'a vû d'une

aune & demie , & d'un tiers d'aune. Il l'a vû si monstrueusement gros , qu'il égaloit la grosseur du bras de l'enfant , & sans exomphale ; quelquefois la longueur de ce cordon fait qu'il se noue d'un véritable nœud à la sortie de l'enfant.

Quelques auteurs ont vû plusieurs fois des enfans nouveaux-nés , auxquels une partie de la peau & des muscles du bas-ventre manquent autour du cordon ombilical de la grandeur d'un petit écu ou environ , de maniere que les intestins ne se trouvent couverts en cet endroit que d'une pellicule très-mince ; rarement les enfans en réchappent , si tant est qu'il y ait quelques exemples du contraire ; c'est par ce triste accident qu'on s'est assuré du mouvement péristaltique des intestins , parce qu'on le voit à découvert.

Souvent on a beaucoup de peine à séparer le placenta après la sortie de fœtus ; & cela ne manque jamais d'arriver lorsque le cordon ombilical s'insere au centre du placenta. Si l'infertion est latérale , alors l'arriere-faix s'amene aisément , & vient d'ordinaire de lui-même après la sortie du fœtus. Belle observation de Ruysch ! (D. J.)

OMBILICALE , artere , (*Anatomie.*) elles sont au nombre de deux dans le fœtus : on décrira leur origine & leur cours en parlant des vaisseaux ombilicaux. Je dirai seulement ici que M. du Vermey a autrefois démontré en public que les arteres ombilicales conservoient toujours leur canal jusqu'au fond de la vessie , auquel elles fournissoient plusieurs rameaux.

OMBILICALE , veine , (*Anatomie.*) la veine ombilicale sera décrite à l'article des VAISSEAUX OMBILICAUX.

Le foie est attaché à l'ombilic par un ligament rond , qui , dans le fœtus , fait la fonction de veine , & prend le nom de veine ombilicale , dont le conduit se ferme après la naissance , dès qu'on a lié & coupé le cordon à l'enfant nouveau-né. Ce ligament pénètre dans le foie par une fente qui sépare les deux lobes.

Riolan dit qu'il ne sauroit se persuader que lorsque la veine ombilicale & les autres vaisseaux ombilicaux sont entierement privés de leur premier usage , étant tout flétris & desséchés , ils changent leur fonction premiere en celle de ligament ; & qu'ils soient d'une telle importance à la vie de l'homme , que quelqu'un d'eux manquant , la mort s'ensuive nécessairement , ou du moins que cette privation cause de continuelles difficultés de respirer ; car il prétend que la veine ombilicale peut être réparée par le ligament large qui est attaché au cartilage xiphoïde , & tient le foie suffisamment suspendu ; & il rapporte à cet effet qu'il a vû au corps d'une bohémienne qui étoit fort adroite , cette veine rompue , desséchée & retirée dans la suffissure du foie ; cette femme néanmoins jouit d'une santé parfaite pendant toute sa vie , sans aucune incommodité de respiration.

Cependant Hildanus rapporte dans ses observations chirurgicales , qu'un particulier mourut dès que la veine ombilicale lui eût été coupée par une blessure qu'il reçut au-dessus du nombril , sans néanmoins que les intestins en fussent offensés.

Quoi qu'il en soit , il faut éviter de couper la veine ombilicale , quand on est obligé de dilater une plaie pénétrante dans le bas-ventre ; car il est quelquefois arrivé à des chirurgiens d'être fort surpris de voir dans un pareil cas le sang sortir abondamment par cette veine. (D. J.)

OMBILICAUX , VAISSEAUX , (*Anatom.*) ils sont au nombre de trois , deux arteres & une veine , & ces trois vaisseaux forment le cordon ombilical. Voyez OMBILICAL , cordon.

Les deux arteres ombilicales dans le fœtus forment ordinairement des deux iliaques ; il y en a une de chaque côté ; elles viennent quelquefois de l'aorte inférieure : ces arteres s'avancent vers l'ombilic à côté de la vessie qui est entre deux ; de-là elles continuent leur chemin en ligne spirale vers le placenta, où s'étant divisées en une infinité de rameaux, elles se terminent & portent le sang du fœtus au placenta, & peut-être ensuite à la mere.

La veine est deux fois plus ample que les arteres ; elle vient du placenta par une infinité de rameaux qui se réunissent ensuite pour former un gros canal qui s'avance, par des circonvolutions spirales, entre les arteres du cordon ; ce canal se rend ensuite par l'ombilic au foie du fœtus, & va se terminer au sinus de la veine porte, dans lequel il verse le sang & le suc nourricier qu'il a reçu dans le placenta : de-là il part un canal particulier qui est cylindrique, & qu'on appelle *canal veineux* ; il sort de la paroi opposée presque vis-à-vis de l'embouchure de la veine ombilicale, & va se rendre à la veine cave pour transmettre le sang au cœur. (D. J.)

OMBOU, (*Botan. exot.*) espece de prunier du Brésil, décrit par Pison sous le mot *ombu*, que lui donnent les habitans. Voyez OMBU, (*Botan.*)

OMBRAGE, f. m. OMBRAGER, v. a. (*Jardin.*) *ombrager* un lieu, c'est le couvrir de feuillages, y planter un bois pour lui procurer de l'*ombrage*.

On dit *ombrager* une plante nouvellement plantée, quand on la couvre pendant quelques jours d'un paillason, pour lui ôter le soleil qui nuirait à sa reprise. Si elle est empotée, il est aisé de la porter à l'ombre. (K)

OMBRAGER, SUROMBRAGER, (*Broderie.*) c'est appliquer sur or, de la soie, afin d'éteindre par un ouvrage surappliqué l'éclat du métal.

OMBRAGER, (*Luth.*) *ombrager* la lumiere d'un tuyau, c'est en fermer une partie par le moyen de petites plaques de plomb soudées aux côtés ; on appelle ces plaques *oreilles*. On abaisse plus ou moins les oreilles sur la lumiere.

OMBRAGEUX, adj. (*Maréchalerie.*) un cheval *ombrageux* est celui qui a peur de son ombre & de quelque objet que ce soit, & qui ne veut pas avancer. Il ne faut jamais battre un cheval *ombrageux* dans sa peur, mais le faire approcher doucement de ce qui lui fait ombrage, jusqu'à ce qu'il ait reconnu ce que c'est, & qu'il soit rassuré.

OMBRE, f. f. (*Optique.*) est un espace privé de lumiere, ou dans lequel la lumiere est affoiblie par l'interposition de quelque corps opaque. Voyez LUMIERE.

La théorie des ombres est fort importante dans l'Optique & dans l'Astronomie ; elle est le fondement de la Gnomonique & de la théorie des éclipses. Voyez CADRAN, GNOMONIQUE & ECLIPSE.

En voyant l'ombre suivre exactement toutes les situations du soleil, ou plutôt en observant que les mouvemens de l'ombre sont les mêmes que ceux des rayons, qui parviendroient jusqu'à terre s'ils n'étoient interrompus, l'astronome s'instruit de la marche du soleil par la marche de l'ombre ; il fait tomber ou reçoit l'ombre d'une pyramide, d'un stile ou d'une colonne sur des lignes & sur des points, où elle lui montre tout-d'un-coup & sans efforts de sa part, l'heure, l'élévation du soleil sur l'horizon, & jusqu'au point précis du signe céleste sous lequel il se trouve actuellement. Au lieu de l'ombre, on peut faire passer par un trou un rayon vis qui vienne de son extrémité blanchir & désigner parmi des points & des lignes tracés par terre ou ailleurs, l'endroit qui a rapport au progrès du jour ou du mois qui s'écoule. On pratique une petite ouverture ronde ou à la voûte ou à la muraille qui fait ombre du côté du

midi, à un pavé ou à un parquet. On étend sur ce pavé une lame de marbre ou de cuivre qui dirige ses extrémités vers les deux poles : on nomme cette ligne *méridienne*, parce qu'elle embrasse nécessairement tous les points sur lesquels tombera le rayon du soleil chaque jour de l'année, au moment que cet astre est également distant de son lever & de son coucher. Cette diversité y est exprimée par autant de marques qui distinguent précisément les solstices, les équinoxes & les éloignemens journaliers du soleil, depuis l'équateur jusqu'à l'un & l'autre des tropiques dans lesquels sa course est renfermée. Voyez un plus grand détail sur cet objet aux articles GNONOMON & MÉRIDIANNE.

Comme on ne peut rien voir que par le moyen de la lumiere, l'ombre en elle-même est invisible. Lors donc qu'on dit que l'on voit une ombre, on entend que l'on voit des corps qui sont dans l'ombre, & qui sont éclairés par la lumiere que réfléchissent les corps collatéraux, ou qu'on voit les confins de la lumiere.

Si le corps opaque qui jette une ombre est perpendiculaire à l'horizon, & que le lieu sur lequel l'ombre est jetée soit horizontal, cette ombre s'appelle *ombre droite* : telle est l'ombre des hommes, des arbres, des bâtimens, des montagnes, &c.

Si le corps opaque est placé parallèlement à l'horizon, l'ombre qu'il jette sur un plan perpendiculaire à l'horizon se nomme *ombre verse*.

Lois de la projection des ombres par les corps opaques. 1°. Tout corps opaque jette une ombre dans la même direction que les rayons de lumiere, c'est-à-dire vers la partie opposée à la lumiere. C'est pourquoi à mesure que le corps lumineux ou le corps opaque changent de place, l'ombre en change également.

2°. Tout corps opaque jette autant d'ombres différentes qu'il y a de corps lumineux pour l'éclairer.

3°. Plus le corps lumineux jette de lumiere, plus l'ombre est épaisse. Ainsi l'épaisseur de l'ombre se mesure par les degrés de lumiere dont cet espace est privé. Ce n'est pas que l'ombre qui est une privation de lumiere, soit plus forte pour un corps que pour un autre, mais c'est que plus les environs de l'ombre sont éclairés, plus on la juge épaisse par comparaison.

4°. Si une sphere lumineuse est égale à une sphere opaque qu'elle éclaire, l'ombre que répand cette dernière sera un cylindre, & par conséquent elle sera toujours de la même grandeur, à quelque distance que le corps lumineux soit placé : de sorte qu'en quelque lieu qu'on coupe cette ombre, le plan de la section sera un cercle égal à un grand cercle de la sphere opaque.

5°. Si la sphere lumineuse est plus grande que la sphere opaque, l'ombre formera un cône. Si donc on coupe l'ombre par un plan parallèle à la base, le plan de la section sera un cercle, & ce cercle sera d'autant plus petit, qu'il sera plus éloigné de la base.

6°. Si la sphere lumineuse est plus petite que la sphere opaque, l'ombre sera un cône tronqué ; par conséquent elle deviendra toujours de plus grande en plus grande. Donc, si on la coupe par un plan parallèle à la base, ce plan sera un cercle d'autant plus petit, qu'il sera plus proche de la base, mais ce cercle sera toujours plus grand qu'un grand cercle de la sphere opaque.

7°. Pour trouver la longueur de l'ombre ou l'axe du cône d'ombre d'une sphere opaque éclairée par une sphere plus grande, les demi-diametres des deux étant comme *CG* & *IM*, Pl. d'optique, fig. 12. & les distances entre leurs centres *GM* étant données, voici comme il faut s'y prendre.

Tirez la ligne FM parallèle à CH , alors vous aurez $IM = CG$; & par conséquent FG sera la différence des demi-diamètres GC & IM . Par conséquent comme FG , qui est la différence des demi-diamètres, est à GM , qui est la distance des centres, de même CF , qui est le demi-diamètre de la sphère opaque, est à MH , qui est la distance du sommet du cône d'ombre au centre de la sphère opaque. Si donc la raison de PM à MH est bien petite, de sorte que MH & PM ne different pas considérablement, MH pourra être pris pour l'axe du cône d'ombre, sinon la partie PM doit en être soustraite. Pour la trouver, cherchez la valeur de l'arc LK , car en la soustrayant d'un quart de cercle, il restera l'arc IQ , qui est la mesure de l'angle IMP . Cet arc LK se trouvera aisément, car il est la mesure de l'angle LMK , lequel est égal à l'angle MHI ; or cet angle MHI est un des angles du triangle rectangle MHI , dont les côtés MI & MH sont connus: ainsi on trouvera facilement l'angle MHI . Puis donc que dans le triangle MIP , qui est rectangle en P , nous avons, outre l'angle IMQ , le côté IM , le côté MP est aisé à trouver par la Trigonométrie.

Par exemple, si le demi-diamètre de la terre $MI = 1$, & qu'on suppose le demi-diamètre du soleil de 15 minutes (voyez DIAMÈTRE), on en conclura que l'angle MIP ou KML n'est que de $16'$: car à cause de la petitesse du globe M par rapport au globe du soleil G , & de la grande distance GM du soleil, l'angle GMF ou KLM est à-peu près égal au demi-diamètre du soleil. D'où il s'ensuit que MP n'est qu'environ la 228^e partie de MI ou de I , c'est-à-dire dans la raison du sinus de $15'$ au sinus total, ou à-peu près comme $15'$ à 57 degrés. Voyez SINUS. Donc comme MH contient aussi environ 228 fois MI , il s'ensuit qu'on peut négliger PM par rapport à MH , & prendre MH ou 228 demi-diamètres de la terre pour la longueur de l'axe du cône.

On voit par la solution précédente que la distance GM du corps opaque au corps lumineux est toujours en rapport constant avec la longueur MH de l'axe du cône, puisque le rapport de ces deux lignes est égal à celui qu'il y a entre la différence FG des demi-diamètres, & le demi-diamètre MI du corps opaque. D'où il est aisé de conclure que si la distance GM diminue, il faut diminuer pareillement la longueur de l'ombre; par conséquent l'ombre diminuera continuellement à mesure que le corps opaque approchera du corps lumineux.

8°. Trouver la longueur de l'ombre que fait un corps opaque TS , fig. 13; la hauteur du corps lumineux, par exemple du soleil au-dessus de l'horizon (c'est-à-dire l'angle SUT), & la hauteur du corps étant donnés. Puisque dans le triangle rectangle STU où T est un angle droit, l'angle U & le côté TS sont donnés, on trouvera par la Trigonométrie la longueur de l'ombre UT . Voyez TRIANGLE.

Ainsi, supposé que la hauteur du soleil est de $37^{\circ} 45'$. & la hauteur d'une tour 178 piés, TU sera 241 piés $\frac{1}{2}$.

9°. La longueur de l'ombre TU & la hauteur du corps opaque TS étant données, trouver la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon.

Puisque dans le triangle rectangle STU , qui est rectangle en T , les côtés TU & TS sont donnés, on trouve l'angle U par la proportion suivante. Comme la longueur de l'ombre TU est à la hauteur du corps opaque TS , de même le sinus total est à la tangente de la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon. Ainsi, si TS est 30 piés & TU 45, TUS sera $33^{\circ} 41'$.

10°. Si la hauteur du corps lumineux, par exemple du soleil sur l'horizon TUS , est 45° , la longueur

de l'ombre TU est égale à la hauteur du corps opaque; car alors l'angle U étant de 45 degrés, l'angle TUS est aussi de 45 degrés, & par conséquent les côtés TS , TU opposés à ces angles sont égaux.

11°. Les longueurs des ombres TZ & TU du même corps opaque TS , à différentes hauteurs du corps lumineux, sont comme les cotangentes de ces hauteurs, ou, ce qui revient au même, comme les tangentes des angles TSU , compléments des hauteurs SUT .

Ainsi, comme la cotangente d'un angle plus grand est moindre que celle d'un angle plus petit, plus le corps lumineux est haut, c'est-à-dire plus l'angle SUT est grand, plus l'ombre diminue; c'est pour cela que les ombres à midi sont plus longues en hiver qu'en été.

12°. Pour mesurer la hauteur de quelque objet, par exemple, d'une tour AB , fig. 14, par le moyen de son ombre projetée sur un plan horizontal; à l'extrémité de l'ombre de la tour C enfoncez un bâton, & mesurez la longueur de l'ombre AC : enfoncez un autre bâton en terre dont la hauteur DE soit connue, & mesurez la longueur de son ombre EF ; alors dites, comme EF est à AC , ainsi DE est à AB . Si donc AC est 45 piés, EF 4 & ED 5 piés, AB sera 36 piés.

13°. L'ombre droite est à la hauteur du corps opaque, comme le cosinus de la hauteur du corps lumineux est au sinus de cette même hauteur.

14°. La hauteur du corps lumineux demeurant la même, le corps opaque AC , fig. 15, sera à l'ombre versée AD , comme l'ombre droite EB est au corps opaque DB .

Ainsi, 1°. le corps opaque est à l'ombre versée comme le co-sinus de la hauteur du corps lumineux est à son sinus; par conséquent l'ombre versée AD est au corps opaque AD , comme le sinus de la hauteur du corps lumineux est à son co-sinus. 2°. Si $DB = AC$, alors DB sera une moyenne proportionnelle entre EB & AD , c'est-à-dire que la longueur du corps opaque sera moyenne proportionnelle entre son ombre droite & son ombre versée. 3°. Quand l'angle C est 45° . le sinus & le co-sinus sont égaux, & par conséquent l'ombre versée est égale à la longueur du corps opaque.

Pour trouver l'ombre d'un corps irrégulier quelconque exposé à un corps lumineux de figure quelconque, il faut imaginer de chaque point du corps lumineux une espèce de pyramide ou cône de rayons qui viennent raser le corps, de manière qu'on ait autant de pyramides qu'il y a de points dans le corps lumineux; & l'ombre parfaite du corps sera contenue dans l'espace ou portion d'espace qui sera commune à toutes ces pyramides: car il est visible que cet espace ne recevra aucun rayon de lumière. Toutes les autres portions d'espace qui ne recevront pas de rayons de quelques points, mais qui en recevront de quelques autres, seront dans la pénombre, & cette pénombre sera plus ou moins dentée à différens endroits, selon qu'il tombera en ces endroits des rayons d'un moindre ou d'un plus grand nombre de points du corps lumineux. Voyez PÉNOMBRE.

La théorie des ombres des corps & de leur pénombre est très-utile dans l'Astronomie, pour le calcul des éclipses. Voyez ÉCLIPSE.

Les ombres droites & les ombres versées sont de quelque utilité dans l'arpentage, en ce que par leur moyen on peut assez commodément mesurer les hauteurs, soit accessibles, soit inaccessibles. On se sert des ombres droites quand l'ombre n'excede point la hauteur, & des ombres versées quand l'ombre est plus grande que la hauteur. Pour cet effet on a imaginé un instrument qu'on appelle ligne des ombres, au moyen duquel on détermine les rapports des om-

bres droites & des ombres versées de tout objet à sa hauteur.

Au reste, il n'est pas inutile de remarquer que tout ce qu'on démontre, soit dans l'optique, soit dans la perspective sur les ombres des corps, est exact à la vérité du côté mathématique; mais que si on traite cette matière physiquement, elle devient alors fort différente. L'explication des effets de la nature dépend presque toujours d'une géométrie si compliquée, qu'il est rare que ces effets s'accordent avec ce que nous en aurions attendu par nos calculs. Il est donc nécessaire dans les matières physiques, & par conséquent dans le sujet que nous traitons, de joindre l'expérience à la spéculation, soit pour confirmer quelquefois celle-ci, soit pour voir jusqu'où elle s'en écarte, afin de déterminer, s'il est possible, la cause de cette différence.

Ainsi on trouve, par exemple, dans la théorie que l'ombre de la terre doit s'étendre jusqu'à 110 de ses diamètres; & comme la lune n'en est éloignée que d'environ 60 diamètres, il s'ensuivrait de-là que quand elle tomberoit ou toute entière ou en partie dans l'ombre de la terre, cet astre tout entier ou sa partie éclipsée devroit disparaître entièrement, comme quand la lune est nouvelle, puisqu'alors la lune entière ou sa partie éclipsée ne recevrait aucun des rayons du soleil. Cependant elle ne disparaît jamais; elle paroît seulement rougeâtre & pâle, même au plus fort de l'éclipse, ce qui prouve qu'elle n'est que dans la pénombre, & qu'ainsi l'ombre de la terre ne s'étend pas jusqu'à 110 de ses diamètres.

Le M. Maraldi voulant éclaircir ce phénomène, a fait des expériences en plein soleil avec des cylindres & des globes, pour voir jusqu'où s'étend leur ombre véritable. Voyez *mémoires de l'acad. 1711*. Il a trouvé que cette ombre, qui devroit s'étendre à environ 110 diamètres du cylindre ou du globe, ne s'étend, en demeurant toujours également noire, qu'à une distance d'environ 41 diamètres. Cette distance devient plus grande quand le soleil est moins lumineux. Passé la distance de 41 diamètres, le milieu dégénère en pénombre, & il ne reste de l'ombre totale que deux traits fort noirs & étroits qui terminent de part & d'autre la pénombre, suivant la longueur. Ces deux traits sont de la noirceur qui appartient à l'ombre véritable; l'espace qu'occupe la fausse pénombre & ces deux traits, appartiendroit à l'ombre véritable, parce qu'il est de la largeur qui convient à celle-ci. La largeur de la fausse pénombre diminue & s'éclaircit à mesure qu'on s'éloigne, & les deux traits noirs gardent toujours la même largeur. Enfin, à la distance d'environ 110 diamètres, la fausse pénombre disparaît, les deux traits noirs se confondent en un, après quoi l'ombre véritable disparaît entièrement, & on ne voit plus que la pénombre. Il faut remarquer que la vraie pénombre qui doit dans la théorie entourer & renfermer l'ombre véritable, accompagne des deux côtés les deux traits noirs d'ombre.

Quand l'ombre est reçue assez proche du cylindre, & qu'elle n'a pas encore dégénéré en fausse pénombre, on voit autour de la vraie pénombre, des deux côtés & en dehors, deux traits d'une lumière plus éclatante que celle même qui vient directement du soleil, & ces deux traits s'affoiblissent en s'éloignant.

M. Maraldi, pour expliquer ce phénomène, prétend que les rayons de lumière qui rasent ou touchent le corps opaque, & qui devroient renfermer l'ombre, ne continuent pas leur chemin en ligne droite après avoir rasé le corps, mais se rompent & se replient vers le corps, de manière qu'ils entrent dans l'espace où il ne devroit point du tout y avoir de lumière, si les rayons continuoient leur chemin en li-

gne droite. Il compare les rayons de lumière à un fluide qui rencontre un obstacle dans son cours, comme l'eau d'une rivière qui vient frapper la pile d'un pont, & qui tourne en partie autour de la pile, de manière qu'elle entre dans l'espace où elle ne devroit point entrer si elle suivait la direction des deux tangentes de la pile. Selon M. Maraldi, les rayons de lumière tournent de la même façon autour des cylindres & des globes; d'où il résulte, 1^o. que l'ombre réelle ou l'espace entièrement privé de lumière, s'étend beaucoup moins qu'à la distance de 110 diamètres; 2^o. que les deux bords ou arcs du cylindre autour desquels les rayons tournent, n'en étant nullement éclairés, doivent toujours jeter une ombre véritable; & voilà les deux traits noirs qui enferment la fausse pénombre, & dont rien ne peut faire varier la largeur. Comme ces bords sont des surfaces physiques qui par leurs inégalités causent des réflexions dans les rayons, ce sont ces rayons réfléchis qui tombant au-dehors de la vraie pénombre, & se joignant à la lumière directe qui y tombe aussi, forment par-là une lumière plus éclatante que la lumière directe. Cette lumière s'affoiblit en s'éloignant, parce que la même quantité de rayons occupe toujours une plus grande étendue; car les rayons qui sont tombés parallèles sur le cylindre, vont en s'écartant après la réflexion.

Si on se sert de globes au lieu de cylindres, l'ombre disparaît beaucoup plutôt, savoir à 15 ou 16 diamètres; elle se change alors en une fausse pénombre entourée d'un anneau noir circulaire, puis d'un anneau de vraie pénombre, & ensuite d'un autre anneau de lumière fort éclatante. La fausse pénombre disparaît à 110 diamètres, & l'anneau qui l'environne se change en une tache noire obscure; passé cette distance, on ne voit plus que la pénombre. M. Maraldi croit que la raison pour laquelle l'ombre disparaît beaucoup plutôt avec des globes qu'avec des cylindres, c'est que la figure des globes est plus propre à faire tourner les rayons de lumière que la figure du cylindre.

L'ombre de la terre ne s'étend donc qu'à 15 ou 16 diamètres, & ainsi il n'est pas surprenant que la lune ne soit pas totalement obscurcie dans les éclipses. Mais nous avons vu que la fausse pénombre est toujours entourée d'un anneau noir jusqu'à la distance de 110 diamètres: ainsi, suivant cette expérience, il paroîtroit s'ensuivre que la lune devroit paroître totalement obscurcie au commencement & à la fin de l'éclipse, ce qui est contre les observations. M. Maraldi, pour expliquer ce fait, dit que l'atmosphère de la terre doit avoir son ombre à l'endroit où devroit être l'anneau noir; & comme cette ombre est fort claire à cause de la grande quantité de rayons que l'atmosphère laisse passer, elle doit, selon lui, éclairer l'anneau obscur, & le rendre à-peu-près aussi lumineux que la fausse pénombre. Mais suivant cette explication, la prétendue clarté de l'anneau noir devroit être d'autant moindre que la distance seroit plus grande; & cependant les observations & la théorie prouvent que la pénombre est d'autant plus claire que la distance est plus grande. M. Maraldi ne se dissimule pas cette objection; & pour y répondre, il croit qu'on doit attendre des observations plus décisives sur la différente obscurité de la lune éclipsée. Quoi qu'il en soit, & quelle que doive être l'ombre de la terre, les expériences que nous venons de rapporter n'en sont pas moins certaines & moins curieuses.

Le P. Grimaldi a observé le premier qu'en introduisant la lumière du soleil par un trou fait à la fenêtre d'une chambre obscure, l'ombre des corps minces cylindriques, comme un cheveu, une aiguille, &c. exposés à cette lumière, étoit beaucoup plus grande

grande qu'elle ne devoit être, si les rayons qui raient ce corps & qui doivent en terminer l'ombre, suivoient exactement la ligne droite. M. Newton a observé après lui ce phénomène. Le P. Grimaldi l'attribue à une *diffraction* des rayons, c'est-à-dire qu'il prétend que les deux rayons extrêmes qui rencontrent le corps & qui en sont les tangentes, ne suivent pas cette direction de tangentes, mais s'en écartent au-dehors, comme s'ils fuyoient les bords qu'ils ont rencontrés. M. Newton a adopté cette explication, & en a fait voir l'accord avec son système général de l'attraction. M. Maraldi, après avoir répété ces mêmes expériences, a cru devoir en donner une autre explication: on en peut voir le détail dans les *mémoires de l'académie de 1723*. Nous nous contenterons de dire ici que ces expériences & l'explication qu'il en donne ont beaucoup de rapport avec les expériences que nous avons rapportées sur les globes & les cylindres, & avec l'explication que ce même auteur en donne. Voyez *DIFFRACTION*. Jusqu'ici nous avons supposé que les points qui sont dans l'ombre d'un corps sont absolument privés de lumière, & cela est vrai mathématiquement, en ne considérant qu'un corps isolé; mais il n'en est pas ainsi dans la nature: on peut regarder l'ombre, physiquement parlant, comme une lumière diminuée. Dans ce sens elle n'est pas un néant comme les ténèbres: des lois invariables aussi anciennes que le monde, font rejaillir la lumière d'un corps sur un autre, & de celui-ci successivement sur un troisième, puis en continuant sur d'autres, comme par autant de cascades; mais toujours avec de nouvelles dégradations d'une chute à l'autre. Sans le secours de ces sages lois, tout ce qui n'est pas immédiatement & sans obstacle sous le soleil, seroit dans une nuit totale. Le passage du côté des objets qui est éclairé à celui que le soleil ne voit pas, seroit dans toute la nature comme le passage des dehors de la terre à l'intérieur des caves & des antres. Mais par un effet des ressorts puissans que Dieu fait jouer dans chaque parcelle de cette substance légère, elle pousse tous les corps sur lesquels elle arrive, & en est repoussée, tant par son ressort que par la résistance qu'elle y éprouve. Elle bondit de dessus les corps quelle a frappés & rendus brillans par son impression directe: elle est portée de ceux-là sur ceux des environs; & quoiqu'elle passe ainsi des uns aux autres avec une perte toujours nouvelle, elle nous montre ceux mêmes qui n'étoient point tournés vers le soleil.

L'écarlate semble changer de nature en passant dans l'ombre; elle change encore en passant dans une ombre plus forte. Tous les corps, même ceux qui ont les couleurs les plus claires, se rembrunissent à mesure qu'ils se détournent des traits du soleil & des premières réflexions de la lumière, ce qui met partout des différences; car en relevant ou détachant un objet par le secours d'un fond ou d'un voisinage plus ou moins brun, elle embellit, elle caractérise & démêle à nos yeux ce que l'éloignement ou l'uniformité de la couleur auroit confondu.

L'étude du mélange & des diminutions graduelles de la lumière & des ombres, fait une des plus grandes parties de la Peinture. En vain le peintre fait-il composer un sujet, bien placer ses figures & dessiner le tout correctement, s'il ne fait pas par les affoiblissements & par les justes degrés du clair & de l'obscur, rapprocher certains objets, en reculer d'autres, & leur donner à tous du contour, des distances, de la fuite, un air de vérité & de vie.

Les Graveurs, pour multiplier les copies des plus riches tableaux, ne mettent point d'autre couleur en œuvre que le blanc de leur papier, qu'ils convertissent en tant d'objets qu'ils veulent, par les masses & par les degrés d'ombre qu'ils y jettent; ou bien

tout au contraire ils fillonnent de gros traits leur cuivre: en sorte que le papier qu'on appliqueroit sur cette planche noircie, ne présenteroit après l'impression qu'une ombre uniforme ou une noirceur universelle. Ils effacent ensuite sur ce cuivre plus ou moins de ces traits: les points d'ombre affoiblis deviennent autant de points de l'objet; & plus ces points d'ombre sont aplanis & bien effacés, plus les objets deviennent forts & relevés. M. Formey.

OMBRE EN PERSPECTIVE est la représentation de l'ombre d'un corps sur un plan. Elle diffère de l'ombre réelle comme la représentation ou la perspective du corps diffère du corps même. L'apparence d'un corps opaque & d'un corps lumineux dont les rayons sont divergens (par exemple d'une chandelle, d'une lampe, &c.), étant donnée, trouver l'apparence de l'ombre suivant les lois de la Perspective: en voici la méthode. Du corps lumineux qu'on considère dans ce cas comme un point, & qu'on suppose déjà rapporté sur le plan du tableau, de manière qu'on sache en quel endroit l'œil doit le voir, laissez tomber une perpendiculaire sur le plan géométral, c'est-à-dire trouvez dans ce plan la position du point sur lequel tombe une perpendiculaire tirée du milieu du corps lumineux; & des différens angles ou points élevés de ce corps, tracé scénographiquement, laissez tomber des perpendiculaires sur le plan: joignez ces points sur lesquels tombent les perpendiculaires par des lignes droites, avec le point sur lequel tombe la perpendiculaire qu'on a laissé tomber du corps lumineux; & continuez ces lignes vers le côté opposé au corps lumineux; enfin par les angles les plus élevés du corps opaque, & par le centre du corps lumineux tirez des lignes qui coupent les premières, les points d'intersection sont les termes ou les limites de l'ombre.

Par exemple, supposez qu'on demande de projeter l'apparence de l'ombre d'un prisme $ABCDE$, *Pl. de Perspective, fig. 8. n°. 2*, tracé scénographiquement; comme les lignes AD , BE & CF sont perpendiculaires au plan géométral, & que LM est pareillement perpendiculaire au même plan (car le corps lumineux est donné si la hauteur LM est donnée), tirez les lignes droites GM & HM par les points M & E ; par les points élevés A & B , tirez les lignes droites GL & HL , qui coupent les premières en G & en H . Comme l'ombre de la ligne droite AD se termine en G , & l'ombre de la ligne droite BE en H , & que les ombres de toutes les autres lignes droites conçues dans le prisme donné sont comprises entre les points G & H ; $GDEH$ fera l'apparence de l'ombre projetée par le prisme.

Cette construction suppose au reste que l'élévation de l'œil soit la même que celle du corps lumineux. Mais en général, quelle que soit la position de l'œil, on peut avoir la perspective de l'ombre par les règles ordinaires, en regardant l'ombre comme une figure donnée.

M. l'abbé de Gua a démontré, dans les *usages de l'analyse de Descartes*, que la projection de l'ombre d'une courbe sur un plan quelconque, étoit une autre courbe du même ordre; ce qu'il est très-aisé de prouver en considérant que l'équation entre les co-ordonnées de l'ombre montera toujours au même degré que l'équation entre les co-ordonnées de la courbe. Cette proposition est analogue à celle-ci, que la section d'un cône quelconque par un plan quelconque, est toujours du même degré que la courbe qui est la base du cône. Pour la démonstration de ces deux propositions, il ne faut que deux ou trois triangles semblables, au moyen desquels on verra que les co-ordonnées de la courbe & de l'ombre seront réciproquement exprimées par des équations où ces co-ordonnées ne monteront qu'au premier degré: d'où

il est aisé de voir que les équations de la courbe & de l'ombre seront aussi du même degré. On peut voir le détail de la démonstration dans l'ouvrage cité de M. l'abbé de Gua. (O)

Sur la génération des courbes par les ombres, voyez l'article COURBE.

OMBRE, (Géog.) obscurité causée par un corps opaque opposé à la lumière; la Géographie considère principalement l'ombre causée dans la lumière du soleil, & en tire plusieurs usages que nous allons expliquer sommairement.

Les hommes ont remarqué de bonne-heure que lorsque le soleil éclaire l'hémisphère où ils sont, tous les corps élevés, comme les arbres, les hommes eux-mêmes, jettent une ombre; mais elle ne va pas toujours du même côté. Elle est infailliblement en ligne droite avec le corps opaque & le soleil; & comme cet astre parcourt successivement divers points de l'horizon, l'ombre le suit fidèlement dans son cours, & est tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Par exemple, si l'on plante perpendiculairement une perche bien droite dans un champ, après en avoir observé l'ombre à midi, on verra que l'ombre de six heures du matin & de six heures du soir, font ensemble une ligne droite qui coupe à angles droits l'ombre du midi au pied de la perche. A quelque heure du jour que ce soit, l'ombre que jette un corps élevé perpendiculairement est toujours en droite ligne avec le corps lumineux.

Le soleil semble sortir de l'horizon, il s'élève jusqu'à midi, après quoi il descend, & se perd dans l'horizon qui nous le dérobe peu à peu, & enfin il disparaît entièrement. Ces différens degrés de hauteur mettent une extrême variété entre les différentes longueurs des ombres. Plus il est bas, plus elles sont longues; plus il est haut, plus elles sont courtes. Il s'ensuit qu'étant au point de midi dans la plus grande hauteur où il puisse être ce jour-là; l'ombre la plus courte est celle que donne alors le corps élevé.

Le soleil n'est pas toujours dans la même hauteur à son midi par rapport à nous: durant les équinoxes, il est dans l'équateur: il s'en écarte ensuite pour s'avancer de jour en jour vers l'un ou vers l'autre tropique. Quand il est au tropique du capricorne, ce qui arrive au solstice d'hiver, il est dans son plus grand éloignement par rapport à nous. Il s'élève beaucoup moins haut que quand il est dans l'équateur, & par conséquent l'ombre du midi, quoique la plus courte de celles de tout ce jour-là est plus longue à proportion, que celles du midi des jours où il est dans l'équateur.

Après être arrivé au tropique d'hiver, il se rapproche de jour en jour de l'équateur, & la longueur de l'ombre à midi décroît à proportion jusqu'à l'équinoxe du printemps, alors il avance vers le tropique du cancer, & comme par-là il se rapproche encore plus de nous, l'ombre de midi continue à s'accourcir à proportion, parce qu'alors il s'élève d'autant plus par rapport à notre pays.

Il est donc aisé de comprendre que les saisons mettent une grande différence entre la longueur des ombres à midi. Celles du solstice d'été sont les plus courtes; celles du solstice d'hiver sont les plus longues; celles des équinoxes sont moyennes entre ces deux longueurs. Plus les climats que nous habitons sont éloignés de l'équateur terrestre (car la terre a aussi le sien) plus l'ombre méridienne d'un corps élevé doit être longue, à proportion de l'éloignement. Cela s'ensuit naturellement des principes qui viennent d'être déduits. Prenons un même jour, par exemple, le premier Juin à midi, l'ombre d'une perche de douze piés sera plus longue en Suede qu'à Paris, & à Paris qu'à Alger. Cela est facile à concevoir.

Ceci posé, l'ombre peut servir à connoître combien les lieux sont plus proches ou plus éloignés de l'équateur; elle peut aussi servir à déterminer la durée des saisons; aussi voyons-nous que dans la plus haute antiquité, les nations savantes ont élevé des colonnes ou des obélisques, dont l'ombre étant observée par d'habiles gens, servoit à déterminer le cours du soleil & les saisons qui en dépendent.

Ces colonnes, ces obélisques des anciens surmontés d'une boule, n'étoient pas un simple ornement, mais un instrument de mathématique qui servoit à décrire sur le terrain par le moyen de l'ombre, le chemin que le soleil fait ou semble faire dans le ciel. Une preuve décisive de l'ancienneté de ces obélisques; c'est qu'on en voit sur des médailles grecques antiques, & antérieures à Pythéas de Marseille. Telle est entr'autres celle de Philippe, roi de Macédoine, rapportée par Goltzius. t. III. tab. xxx. n. 5.

L'ombre d'un obélisque à sa pointe, répond au bord supérieur du soleil: pour avoir le point central du soleil, il faut quelque chose qui rectifie cela. En mettant une boule, le centre de l'ombre qu'elle forme, donne ce point sans autre opération, ce qui est une facilité. La différence qui résulte du calcul de l'ombre d'un obélisque, avec, ou sans cette boule, est considérable, puisqu'elle est de tout le demi-diamètre du soleil; & cette différence doit être observée pour la justesse du calcul astronomique.

Ces obélisques ont été appelés *gnomon*, γνόμενον; mot qui en grec signifie ce qui montre, ce qui marque, ce qui fait connoître, & que l'on a adopté en notre langue. La science de l'ombre a recommencé à être cultivée avec succès en ces derniers siècles, & a produit cette variété prodigieuse de cadrans solaires pour toutes les expositions possibles.

Ce que nous avons dit jusqu'à présent des ombres ne convient généralement qu'aux peuples situés entre l'équateur & le pôle septentrional, vers lequel leur ombre est toujours tournée à midi. Au-delà de l'équateur, c'est tout le contraire. L'ombre d'un objet élevé se tourne toujours vers le sud, lorsqu'il est midi. Cela se conclut sans peine du principe général, que l'ombre est toujours opposée en droite ligne au corps lumineux. Puisque les habitans de ce pays-là sont entre la ligne du soleil & le pôle méridional, il faut qu'à midi leur ombre soit tournée nécessairement vers ce pôle.

Pour distinguer les ombres, on les nomme du nom de la partie du monde vers laquelle elles se jettent; l'ombre d'une pyramide à six heures du matin est occidentale, à midi septentrionale pour nous, méridionale pour les peuples au-delà de l'équateur, & à six heures du soir elle est orientale; ceci n'a pas besoin d'être prouvé.

Les Grecs appellent l'ombre *σκια*; de-là viennent tous ces mots terminés en *scii*, & formés de diverses propositions, comme *α*, sans; *αμφις*, de deux côtés; *περι*, tout à l'entour, ou du mot *επι*, l'un ou l'autre; & ces mots que les géographes latins ont emprunté des Grecs, ont servi à distinguer les habitans du globe terrestre par la différence des ombres.

Ainsi on appelle *asciens*, *ascii*, du mot *ασκιος*; sans ombre, les peuples qui à midi n'ont point d'ombre, ce qui ne convient qu'aux peuples situés entre deux tropiques: car en certains tems de l'année, ils ont à midi le soleil à leur zénith; ou pour dire la même chose en termes vulgaires, le soleil passe à plomb sur leurs têtes, de façon que leur ombre est alors sous eux. Cela n'arrive pas en même tems à tous les peuples situés entre les deux tropiques, mais successivement & à mesure que le soleil s'approche du tropique vers lequel ils sont; par exem-

ple, tous les peuples qui sont sous l'équateur n'ont point d'ombre à midi dans le tems des équinoxes. Ils ne commencent à en avoir, que quand il s'éloigne vers l'un ou vers l'autre des tropiques : alors ceux qui sont entre l'équateur & le tropique, dont le soleil s'approche de jour en jour, deviennent ascieus, ou sans ombre à midi, à mesure que le soleil passe par leur parallèle.

Les amphiscieus, *amphiscii*, sont ceux qui ont deux ombres différentes, c'est-à-dire dont l'ombre est alternativement septentrionale ou méridionale ; cela est commun aux peuples qui habitent la zone torride. Supposons une pyramide ou un obélisque sur la côte d'or en Guinée au bord de la mer, auprès de Saint-George de la Mine ou Elmina, comme l'appellent les Hollandois, ou en tel autre lieu de cette côte ; lorsque le soleil est par les 3^d environ 30', cette pyramide ou cet obélisque fera sans ombre ; mais lorsqu'il s'avance vers le tropique du cancer, ou qu'il en revient, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à ce parallèle que nous avons dit de 3 deg. environ 30 min. l'ombre de la pyramide ou de cet obélisque sera méridionale & tombera dans la mer. Au contraire, lorsque le soleil aura repassé ce parallèle, l'ombre de la pyramide ou de l'obélisque sera septentrionale, & tombera dans les terres.

Il faut bien se ressouvenir que nous ne parlons ici que de l'ombre de l'instant du midi vrai. Le lecteur se rappellera aussi ce que nous avons dit de l'ombre de six heures du matin, & de celle de six heures du soir, qui, quoique jettées l'une à l'occident, l'autre à l'orient, font ensemble une ligne droite continuée aux deux côtés de la perche, dont le pié les unit. Il en est de même de l'ombre méridionale ou septentrionale qu'aura successivement la pyramide dont nous parlons ; ces deux ombres feront ensemble une ligne droite.

Les periscieus, *periscii*, sont ceux dont les ombres tournent autour d'eux. On fait que les peuples qui demeureroient sous un des poles, n'auroient dans toute l'année qu'un jour de six mois, & une nuit d'une égale durée ; or il est aisé de comprendre que ne perdant de vûe le soleil qui ne quitte point leur horizon pendant six mois, leur ombre devroit tourner autour d'eux autant de fois qu'il y a de jours de vingt-quatre heures, dans ces six mois de jour perpétuel dont ils jouiroient. Il est ici question de l'ombre perpétuelle, & de toutes les heures, & non pas de l'ombre méridienne qui est toujours tournée du même côté, selon le pole.

Mais si l'on conçoit que le méridien ne se termine pas au pole, & qu'il se continue au delà en faisant un cercle entier, alors le soleil coupe deux fois le méridien, une fois à midi, & l'autre fois à minuit. Pour nous il disparoît, & lorsqu'il parcourt la partie inférieure de notre méridien, il ne peut nous donner d'ombre puisque sa lumière nous est cachée ; mais les peuples que nous supposons sous le pole, ne cessent point de le voir pendant six mois, puisqu'il ne quitte point leur horizon. Alors l'ombre de midi & l'ombre de minuit, tracées sur une même ligne qui est le méridien, se jettent en deux parties opposées, & font ensemble une ligne droite ; & ces deux ombres sont à douze heures l'une de l'autre. Si le corps élevé qui forme l'ombre, est précisément sous le pole, les deux ombres feront également tournées vers le midi. S'il est à quelque distance, l'ombre à midi sera septentrionale, & à minuit méridionale.

Les hétéroscieus, *heteroscii*, sont les peuples dont l'ombre méridienne est toujours tournée du même côté. Cela convient à ceux qui habitent entre le tropique & le cercle polaire. Ceux qui sont au nord du tropique, ont toujours l'ombre méridienne septentrionale : ceux qui vivent au sud du tropique

du capricorne, ont toujours l'ombre méridienne au midi.

Les peuples situés sous l'un ou l'autre des deux tropiques, n'ont point d'ombre quand le soleil est arrivé à leur tropique. Le reste de l'année, ils ont une ombre qui est toujours la même à midi. C'est ce que les Géographes expriment par ces paroles, qu'ils sont ascieus & hétéroscieus.

Les peuples de la zone torride, situés entre les deux tropiques, n'ont point d'ombre quand le soleil passe par leur parallèle ; mais dès qu'il s'en écarte, ils ont une ombre qui est ou septentrionale ou méridionale, selon qu'il avance vers l'un ou vers l'autre tropique ; c'est ce que veulent dire ces mots *ascieus* & *amphiscieus*.

Les peuples des zones tempérées n'ont qu'une ombre, qui est toujours ou septentrionale ou méridionale, comme nous l'avons expliqué ci-dessus. Ainsi ils sont hétéroscieus, & ne sauroient être ascieus, parce que le soleil n'arrive jamais à leur parallèle.

Les peuples des zones froides ont toujours durant six mois, le soleil qui tourne autour d'eux, & fait tourner leur ombre de même. Il coupe deux fois en vingt-quatre heures le méridien ; ainsi ils sont Periscieus, comme nous l'avons dit ci-dessus. (D.J.)

OMBRE, UMBRE, MAIGRE, DAINE, *umbra*, (*Histoire naturelle, Ictiologie.*) poisson de mer que l'on a nommé ombre parce qu'il a sur les côtés du corps des bandes transversales d'une couleur jaune, obscure & de différentes teintes ; ces bandes représentent des ombres par leur position ; il y a successivement depuis la tête jusqu'à la queue une bande de couleur foncée, & une autre d'une couleur plus claire. Ce poisson est plus grand que le corps, il a le même nombre de nageoires ; mais elles sont plus courtes & moins noires, principalement celles du ventre & du dos. Il est de couleur noirâtre, & il a un tubercule placé à l'extrémité de la mâchoire inférieure ; la tête est couverte de petites écailles. Il y a devant les yeux deux enfoncements un peu grands, & plusieurs petits sur la mâchoire inférieure. Les mâchoires sont entièrement dépourvues de dents. L'ombre a la chair blanche sèche, & d'un goût très-bon, mais elle est difficile à digérer. On sert ce poisson sur les meilleures tables. Rondelet, *hist. des poissons I. part. liv. V. chap. jx.* Voyez POISSONS.

OMBRE DE RIVIERE, *umbra fluviatilis*, poisson de riviere auquel on a donné le nom d'ombre, à cause de sa couleur brune ; il croît jusqu'à une coudée ; il a deux nageoires sur le dos, deux sur le ventre & une à chaque ouïe ; il ressemble à la truite, mais il a la tête plus longue & la bouche plus petite. Les mâchoires sont dépourvues de dents, & moins pointues que dans la truite : les yeux sont fort ouverts, la queue est large & fourchue. Il y a sur les côtés du corps une ligne de couleur obscure, qui s'étend depuis les ouïes jusqu'à la queue. La chair de ce poisson est blanche, sèche & de bon goût. Rondelet, *hist. des poissons, I. part. chap. iij.* Voyez POISSON.

OMBRE, TERRE D' (*Hist. nat. Minéral. & Peint.*) *umbra, creta umbria*. C'est une terre d'un brun plus ou moins foncé ; elle est légère & en poussière ; elle a la propriété de s'enflammer dans le feu, & de répandre une odeur fétide. Son nom paroît venir de l'Ombrie, pays d'Italie, d'où il vient sous ce nom une terre d'un brun clair. La terre de Cologne est une terre colorée plus foncée.

La propriété que la terre d'ombre a de s'enflammer & de répandre une odeur désagréable, fait voir qu'elle contient une substance bitumineuse de la nature du charbon de terre.

M. Emanuel Mendez d'Acosta, dans son *hist. nat.*

des fossiles, p. 101. & ff. met la terre d'ombre au rang des ochres ; il parle d'une terre d'ombre trouvée en Angleterre qui produisit un phénomène très-curieux. Une personne ayant pulvérisé cette terre d'ombre & l'ayant mêlée avec de l'huile de lin, pour la broyer & s'en servir à peindre, en fit un tas, après quoi il sortit de sa chambre, & à son retour au bout de trois quart-d'heures, il trouva que ce tas s'étoit enflammé de lui-même, & répandoit une odeur insupportable. La même expérience a été réitérée à Londres avec le même succès. Cette terre d'ombre avoit été tirée d'une mine de plomb de la province de Derbyshire, à environ dix brasses de profondeur au-dessous de la surface de la terre ; on dit qu'il y en a une couche fort épaisse.

Il y auroit lieu de croire, que cette inflammation spontanée est venue de quelques portions d'alun, contenues dans cette terre, qui a fait avec l'huile de lin une espece de pyrophore. (—)

OMBRE, (*Littér.*) *umbra*. Les latins appelloient *ombres*, ceux qu'un convié amenoit de son chef à un festin d'invitation. Plutarque a fait là-dessus un grand chapitre dans le septieme livre de ses propos de table. (*D. J.*)

OMBRE, (*Mythol.*) dans le système de la théologie payenne, ce qu'on appelloit *ombre*, n'étoit ni le corps, ni l'ame, mais quelque chose qui tenoit le milieu entre le corps & l'ame, quelque chose qui avoit la figure & les qualités du corps de l'homme, & qui servoit comme d'enveloppe à l'ame, c'est ce que les Grecs appelloient *idolon* ou *phantasma*, & les latins *umbra*, *simulachrum* ; ce n'étoit donc ni le corps, ni l'ame qui descendoit dans les enfers, mais uniquement cette *ombre*. Ulysse voit l'ombre d'Hercule dans les champs élysés, pendant que ce héros est dans les cieus. Il n'étoit pas permis aux *ombres* de traverser le styx, avant que leurs corps eussent été mis dans un tombeau ; mais elles étoient errantes sur le rivage pendant cent ans, au bout desquels elles passaient enfin à cet autre bord si désiré. (*D. J.*)

OMBRE, (*terme de Blason.*) ce mot se dit de l'image d'un corps qui est si déliée qu'on voit le champ de l'écu à travers. On nomme aussi *ombre de soleil*, ses représentations où on ne figure pas un nez, des yeux, une bouche, comme on fait ordinairement. *Ménétrier.*

OMBRÉ, *adj. en termes de Blason*, se dit des figures qui sont *ombrées*, ou tracées de noir pour qu'on puisse mieux les distinguer. Des Pruets en Bearn, d'azur à une chapelle d'argent sur une terrasse d'or, *ombrée* de sinople.

OMBRER, *v. a. (Gramm. Peint. & Dessin.)* c'est pratiquer des ombres. On dit *ombrer* un dessin, *ombrer* une partie d'un tableau.

OMBRI, (*Géog. anc.*) c'est ainsi qu'écrivent les Grecs par un *o*, & les Latins emploient un *u*, & disent *Umbri* au pluriel, & *Umbri* au singulier ; c'étoit une nation celtique qui mérite un peu de détail.

A peine les Illyriens d'une part, & les Iberes de l'autre commençoient à se fortifier en différentes contrées de l'Italie, qu'ils furent troublés dans leurs possessions par de nouveaux hôtes qui vinrent en grand nombre s'en emparer les armes à la main. Ce sont les nations celtiques qui pénétrèrent en Italie par les gorges du Tirol & du Trentin. Le nom d'*Ombri*, sous lequel Pline & d'autres écrivains les ont désignées, étoit dans leur langue une épithete honorable, qui signifioit *noble*, *vaillant*, & dont le singulier *Ambra* est encore usité dans la langue irlandaise : il est traduit dans le dictionnaire anglois, publié par Edmond Luyd, *bonus*, *magnus*, *nobilis*.

Pline donne une très-grande étendue au pays occupé par les *Ombri*. Selon cet auteur, ils avoient été maîtres de l'Etrurie avant l'arrivée des Pélasges ou

Grecs & des Toscans : ils occupoient pour lors tous les pays qui sont des deux côtés du Pô au nord & au sud : *Arminium* & Ravene sont deux de leurs colonies. L'*Ombrie* du milieu, située entre le Picenum & l'Etrurie, portoit le nom des anciens Celtes, & les habitans de cette contrée les reconnoissoient pour leurs ancêtres. Pline ajoute qu'ils furent chassés par les Toscans, & que ceux-ci le furent à leur tour par les Gaulois qui long-tems après envahirent l'Italie vers l'an 600 avant l'ère chrétienne. D'où il résulte 1°. que les *Ombri* avoient été maîtres de tout ce qui dans la suite appartint aux Gaulois : 2°. que l'invasion de ces derniers étoit moins une usurpation, que la conquête d'un pays possédé dans l'origine par des peuples de leur nation, que les Toscans en avoient dépouillés. Si nous connoissons mieux l'histoire de ces tems reculés, nous trouverions, dit M. Freret, que les entreprises de ces peuples, traités de barbares par les Grecs & les Romains, étoient presque toujours légitimes, ou du moins revêtues d'une apparence de justice.

La partie de ces *Ombri* qui s'étoit fixée au nord du Pô, s'y maintint, & garda toujours son ancien nom. Les écrivains romains les nomment *Insubres* ; mais Polybe les appelle *Isombri* ; & ce nom purement gaulois signifie les *Ombri* inférieurs. Ces *Insobres* occupoient le Milanois & les contrées voisines : leur capitale étoit *Mediolanum*, nom commun à plusieurs villes de la Gaule & de l'île Britannique.

Celui d'*Ombri* ou d'*Ambri*, qui d'abord avoit été le nom général d'une nation très-étendue, comprenoit tous les peuples d'origine celtique qui étoient situés à l'orient & à l'occident des Alpes depuis le Rhin jusqu'à la mer. D'une part les Helvétiens, ou peuples de la Suisse, de l'autre les habitans des côtes de la Méditerranée ou de la Ligurie, portoit également ce nom. Plutarque en rapporte une preuve singulière. Dans la guerre des Cimbres, les Romains avoient parmi leurs troupes un corps de Liguriens ; d'un autre côté trente mille Helvétiens servoient dans l'armée des Cimbres : ces Liguriens & ces Helvétiens armés les uns contre les autres, se donnoient le même nom d'*Ombri* ou d'*Ambri*, qu'ils répétoient avec de grands cris en allant au combat ; en sorte que le même cri de guerre retentissoit à la fois dans les deux armées.

Cette observation de Plutarque, en marquant les deux termes les plus reculés qui bornoient au nord & au sud la ligne des *Ombri*, nous montre quelle étoit son étendue. Dans la suite les peuples qui la composoient, s'étant ligués en plusieurs cités ou ligues particulières, se distinguèrent par différens noms, dont le plus connu est celui des Liguriens, Ligues ou Ligures. Les Romains ont donné ce nom de *Ligures* à bien des peuples qui ne devoient pas le porter ; aux Allobroges, aux Vocontiens, & même à des nations voisines du Trentin & placées dans les Alpes. C'étoit une méprise uniquement fondée sur l'origine commune de ces différens peuples celtiques ; mais qui donnoit une acception trop étendue à un mot dont la signification est restreinte par son étymologie même. En effet, ce nom de *Ligures*, *Lly-gour* en celtique, signifie *homme de mer* ; aussi ne l'avoit-on donné d'abord qu'aux *Ombri* méridionaux, & voisins de la mer, comme une épithete relative à leur situation. Les peuples celtiques répandus sur les côtes de la Méditerranée, depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à celle de l'Anio, étoient les seuls à qui cette domination convint proprement.

Le tems de l'entrée des nations celtiques ou *Ombriennes* en Italie, doit être très-ancien ; mais il est impossible de le déterminer avec précision. Tout ce qu'on peut assurer, c'est que d'une part ils y trouverent les colonies illyriennes & iberes, puisqu'au

rapport de Pline, ils leur enleverent une partie de la contrée; & que de l'autre, leurs établissemens étoient formés lorsque les colonies des Pélasges ou des anciens Grecs pénétrèrent en Italie. *Voyez l'hist. de l'académie des Insc. tom. XVIII. (D. J.)*

OMBRIA ou OMBRIAS, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à la pierre appelée vulgairement *crapaudine*. *Voyez cet article*. Wallerus croit que l'on a voulu désigner sous le mot d'*ombria*, des fragmens d'échinites ou d'ourfins pétrifiés. (—)

OMBRICI, (*Géog. anc.*) anciens peuples de l'Illyrie, dont Hérodote & Stobée font mention. Peucerc croit que c'est à présent la Croatie.

OMBRIE, (*Géog.*) province de l'état ecclésiastique. L'ancien nom étoit *Umbria*. Le nom moderne est le *duché de Spolette*; mais comme les limites en sont différentes, *voyez UMBRIA & SPOLETTE*.

OMBROMETRE, f. m. (*Phys.*) machine qui sert à mesurer la quantité de pluie qui tombe chaque année. On trouvera la description & la figure d'un ombremetre dans les *Transact. philos. n^o. 473 pag. 12.*

Cette machine consiste dans un entonnoir de fer blanc, dont la surface est d'un pouce quarré, aplatie, avec un tuyau de verre placé dans le milieu. L'élévation de l'eau dans le tube, dont la capacité est marquée par degrés, montre la quantité de pluie qui tombe en différens tems.

OMBRONE L', (*Géog.*) riviere d'Italie dans la Toscane; elle prend sa source dans le Siennois, & se rend dans la mer de Toscane, au-dessous de Grossetto. (*D. J.*)

OMBU, f. m. (*Hist. nat. & Botan.*) arbre du Brésil qui ressemble de loin à un citronnier ou à un limonnier. Son tronc est bas; sa feuille lisse, vert gai, aigre, astringente au goût; sa fleur blanchâtre; son fruit blanc, tirant sur le jaune, semblable à une grosse prune, mais d'une chair plus dure: mûri par un tems pluvieux, d'un aigre doux, agréable, autrement austère; & sa racine profonde, tubéreuse, cendrée au-dehors, blanche comme neige en-dedans, contenant une chair molle comme la calebasse: cette chair mangée se résout en un suc aqueux, rafraîchissant, doux, délicieux, salutaire aux fébricitans, bon pour les voyageurs & pour ceux qui sont échauffés. *Rai.*

OMELETTE, f. f. (*Cuisine.*) sorte de ragoût ou fricassée d'œufs mêlés avec d'autres ingrédients, qui est fort en usage en France & en Espagne.

Ménage fait venir ce mot de l'italien *animella*, petite ame; parce que, dit-il, le peuple d'Italie donne ce nom aux morceaux les plus délicats dans l'abattis de la volaille qu'on met dans les fricassées, comme foies, cœurs, gésiers, &c. De-la Ménage forme par ressemblance le mot françois *amelette*, qui signifie une *fricassée d'œufs*. Fripod fait venir ce mot de *qua*, ensemble, & de *duer*, dissoudre, mêler, mouiller. Et M. de la Mothe le Vayer le fait venir des mots françois *œufs*, & de *mêlés*, c'est-à-dire *œufs mêlés*.

Il y a différentes especes d'*omelettes*, comme *omelettes farcies*, *omelettes au sucre*, *omelettes aux pois verts*, *omelettes à la turque*, &c.

OMELETTE, (*terme de Marchands de vin.*) les cabaretiers & marchands de vin nomment ainsi des œufs cassés & battus, qu'ils jettent (jaune, blanc & coquilles ensemble), par le bondon d'une piece de vin, pour l'éclaircir quand il reste trop long-tems trouble. Cette maniere d'éclaircir le vin n'est propre que pour les vins couverts, & sur lesquels la colle de poisson ne prend pas. Elle est au reste très-innocente, & nullement préjudiciable à la santé. (*D. J.*)

OMEN, f. m. (*Hist. anc.*) signe ou présage de l'avenir tiré des paroles d'une personne. *Voyez AUGURE*, DIVINATION. Festus fait venir ce mot de *ore-*

men quod fit ore, parce que le présage dont il s'agit fort de la bouche de quelqu'un. *Voyez PRÉSAGE*.

Omen prerogativum se disoit, chez les Romains, du suffrage de la premiere tribu, ou centurie dans les comices.

Quand on proposoit une loi, ou qu'on devoit faire une élection, on donnoit à certains officiers une urne dans laquelle étoient les noms de chaque tribu, ou centurie, ou curie, selon que les comices devoient se tenir par tribus, par centuries, ou par curies. Quand on tiroit les billets, celle des tribus, ou centuries, ou curies dont le nom venoit le premier, étoit appelée *tribu* ou *centurie prerogative*, parce que c'étoit celle qui votoit la premiere. Le succès dépendoit principalement de cette premiere centurie, que les autres suivoient ordinairement. Le candidat nommé par la premiere centurie avoit l'*omen prerogativum*, c'est-à-dire, *le premier & le principal suffrage*.

OMENTUM, (*Anatom.*) c'est un grand sac membraneux, mince & très-fin, environné en tous sens de plusieurs bandes graisseuses, qui accompagnent & même enveloppent autant de bandes vasculaires, c'est à-dire, autant d'arteres & de veines collées ensemble; ce sac membraneux décrit parfaitement par Malpighi, porte indifféremment le nom d'*omentum* & d'*épliploon*; on le nomme *coëffe* dans les animaux.

Il est pour la plus grande partie semblable à une espece de bourse aplatie, ou à une gibeciere vuide. Il est étendu plus ou moins sur les intestins grêles, depuis l'estomac jusqu'au bas de la région ombilicale; quelquefois il descend davantage, même jusqu'au bas de l'hypogastre; & quelquefois il ne passe pas la région épigastrique. Il est pour l'ordinaire plissé d'espace en espace, sur-tout entre les bandes.

L'*omentum* en général dans toute son étendue, est composé de deux lames extrêmement fines, & néanmoins jointes par un tissu cellulaire; ce tissu a beaucoup de volume le long des vaisseaux sanguins, qu'il accompagne par-tout en maniere de bandes larges, & proportionnées aux branches & aux ramifications de ces vaisseaux. Ces bandes cellulaires sont remplies de graisse plus ou moins, selon les degrés d'embonpoint de l'homme. De-là vient que son poids, qui est ordinairement de demi livre dans les adultes qui ne sont ni gras ni maigres, varie beaucoup quand il est chargé de graisse.

Il est attaché par sa partie supérieure antérieurement avec le fond du ventricule, le duodenum & la rate; postérieurement avec l'intestin colon, & avec le pancréas; mais il est flottant à la partie inférieure.

L'*omentum* reçoit plusieurs branches d'arteres de la coeliaque & de la mésentérique; plusieurs veines de la porte, & particulièrement du rameau splénique, quoiqu'on appelle ces vaisseaux, du nom de l'épliploon, *veines & arteres épiploïques*; & parce qu'il y en a quelques-uns qui sont communs à l'estomac & à l'épliploon, on les appelle *gastro-épliploïques*.

Cette membrane reçoit peu de nerf de l'intercostal & de la paire vague; mais elle a beaucoup de vaisseaux lymphatiques, qui par leur rupture causent une hydropisie particuliere, comprise entre ces deux tuniques, que l'on guérit par la ponction. Tous ces vaisseaux avec quelques petites glandes, s'accompagnent les uns les autres; & dans les endroits où il n'y a point de vaisseaux, la membrane de l'*omentum* est très-fine.

La substance celluleuse de Ruysch est entre les deux lames de l'*omentum*. C'est dans cette substance où rampent les vaisseaux sanguins; les arteres forment des plexus réticulaires autour des sacs de la graisse; les veines qui leur répondent en forment de même. Au reste, ces vaisseaux sont innombrables, au point que quand ils sont bien visibles, leurs rami-

fications font paroître l'*omentum* comme un réseau, ce qui lui a valu le nom latin de *rete*.

Si présentement l'on considère la connexion, la situation, la structure, l'insertion, le tissu de l'*omentum*, qui est aussi fin qu'une toile d'araignée, ou que la plus fine étoffe de soie, & qu'on compare ce que l'illustre Malpighi en a dit, avec ce que les anatomistes ont découvert par leur industrie dans les corps de divers animaux, on saura que les artères épiploïques qui se distribuent en plexus réticulaires très-fins aux environs des petits sacs adipeux, & qui se terminent par de petites veines pareillement situées au même endroit, séparent par des émonctoires latéraux, au-dedans de ces petits sacs graisseux, l'huile fine & subtile du sang qui s'y amasse, y est retenue, y est atténuée sans cesse, & d'une façon merveilleuse par la chaleur, le mouvement, le frottement de ces parties; elle s'y alkalise, y acquiert une nature plus volatile, & y devient semblable à la bile; de sorte enfin que cet amas d'huile ainsi changée, peut sortir de ces petites cellules adipeuses, lesquelles sont unies ensemble, & souvent en certains conduits; enfin elle peut être portée jusqu'au foie, & par conséquent se mêler au sang de la rate, qui doit aussi se rendre à ce viscère.

Comme il y a une infinité de petits vaisseaux distribués dans l'*omentum*, que leur surface est percée de mille petits trous, & que cette surface est d'un tissu si fin & si délicat, qu'elle peut manquer d'être propre à l'exhalaison, à la transfusion & à la respiration, il paroît vraisemblable que la vapeur subtile qui sort continuellement sous la forme d'une rosée déliée dans le ventre des animaux vivans par les orifices très-petits des vaisseaux exhalans, est repompée par les pores absorbans de l'*omentum*. On ne peut douter que cette humeur ne soit très-subtile & très-volatile, si l'on en juge par son origine, par sa nature, par l'odeur qui se répand à l'ouverture du bas ventre, enfin par la dissipation & la réparation continuelle.

Il n'y a point dans l'*omentum* de l'homme d'autre vaisseau excrétoire connu, que deux veines; l'épiploïque droite & l'épiploïque gauche; c'est pourquoi il est probable que tout le sang veineux de l'épiploon, plein de lymphe & d'huile, se verse & se mêle avec le sang qui doit aller au foie. Il s'ensuit que plus un animal sera en mouvement, plus d'huile doit s'exprimer de l'*omentum*; aussi l'expérience nous apprend que l'épiploon est fort maigre dans ceux qui font beaucoup d'exercice.

Comme les vaisseaux sont relâchés dans les hydropiques, on voit que les vésicules destinées dans l'épiploon à recevoir la graisse, doivent se remplir de sérosité, la même chose doit arriver dans ceux qui ont été affoiblis & amaigris par des maladies; enfin on voit pourquoi les viscères qui sont attachés à l'*omentum* n'ont pas de graisse; la grande quantité qui s'en dépose dans l'*omentum* ne permet pas qu'il s'en dépose dans les parties voisines.

L'usage de l'*omentum*, selon l'opinion la plus générale, est 1°. sur-tout de servir au mouvement des intestins en les humectant; 2°. de les défendre contre le froid en les échauffant doucement; 3°. de modérer les frottemens, & empêcher le ventricule & les intestins d'essuyer de trop violentes pressions; 4°. d'aider à préparer la bile en fournissant la partie grasse; car tout ce qui reflue de l'*omentum* entre dans le foie; 5°. de tempérer les humeurs âcres; 6°. de nourrir peut-être les parties quand la nourriture leur manque d'ailleurs.

Cette partie est sujette, comme les autres, à des accidens & à des maladies; c'en est une bien considérable que l'abondance de la graisse. Vésale a vu

un *omentum* qui en partie pour cette raison, pesoit plus de cinq livres.

Mais il est parlé dans l'*hist. de l'ac. des Scienc. année 1732*, d'un fait encore plus étrange, je veux dire d'un épiploon augmenté au point de peser treize livres neuf onces, & si endurci, qu'il fallut employer la scie pour l'ouvrir. Il étoit ossifié, mais non pas uniformément. Il y paroissoit une infinité de feuillets membraneux très-minces, dont les pelotons avoient été de la graisse dans l'état naturel. L'*omentum* dont nous parlons étoit celui d'une fille de 73 ans, & l'augmentation s'en étoit faite insensiblement depuis l'âge de 34 ans jusqu'à l'âge de 70. Cette fille naturellement agissante, continua de l'être toujours, & sans beaucoup d'incommodité malgré son épiploon monstrueux, soit parce qu'elle s'accoutuma à son mal qui n'augmentoit que très-lentement, soit parce que cette tumeur, qui étoit roulante, s'accommodoit aux situations que la malade vouloit prendre.

Je n'ajoute qu'une observation chirurgicale; c'est que dans les plaies qui arrivent dans la capacité du bas-ventre, il arrive assez souvent que l'épiploon sort avec l'intestin, conjointement ou séparément: pour lors l'air corrompt aisément cette partie graisseuse, ce que l'on connoît par sa froideur & par sa couleur blafarde: il faut en ce cas, si l'*omentum* est seul, le réunir au-dedans le plus promptement qu'il est possible, après en avoir fait artistement la ligature dans la partie saine; s'il est accompagné de l'intestin, il faut réduire l'intestin d'abord, & ensuite l'*omentum*, après l'avoir lié: s'il est seul, & qu'il n'ait aucune marque de corruption, il faut le réduire au plutôt, de peur qu'il ne se corrompe. (D.J.)

OMENTUM, MALADIE DE L' (*Méd.*) je suppose qu'on se rappelle la structure de cette membrane celluleuse, remplie quelquefois de beaucoup de graisse; elle est attachée supérieurement à l'estomac, à l'intestin colon, & se glisse inférieurement sous le péritoine jusqu'à l'ombilic, ou jusqu'au pubis, en couvrant les intestins. On sait qu'elle est garnie de vaisseaux artériels & veineux, pour porter le sang dans la veine-porte; mais on parle peu de ses maladies.

Quelquefois cependant toute cette partie se trouve presque consumée; d'autres fois elle s'augmente prodigieusement: mais ses blessures sont moins dangereuses que d'autres, parce que cette membrane a peu de nerfs dans son tissu, de-là vient qu'on peut en faire la ligature & l'amputation. Il arrive des cas où cette membrane s'unit tellement au péritoine & à la matrice, que leur union n'offre qu'un même corps. Quand elle vient à former un paquet, il en résulte assez souvent une enflure du bas-ventre. Si cette enflure dure quelque tems, on remarque qu'elle est suivie de constipation & de stérilité. La corruption qui se met de la partie, & qui répand une matière ichoreuse dans la cavité de l'abdomen, n'est que trop propre à causer la tympanite. Son déplacement peut produire le sphacèle, & dans la partie déplacée, il arrive un gonflement plus considérable que partout ailleurs.

Lorsque l'épiploon vient à être affecté d'hydropisie d'une manière spéciale, il survient à la partie supérieure du bas-ventre une tumeur qui s'augmente considérablement. Ensuite il en résulte une ascite fort difficile à guérir. L'hernie qui y arrive dans l'ombilic se nomme *épiplomphale*; celle des aînes retient le nom d'*épiplocèle*; toutes deux sont incurables, parce que la partie déplacée s'enfle par degré de plus en plus, & l'attache aux parties adjacentes. C'est donc pour cette raison qu'il faut se presser de faire rentrer ces fortes d'hernies; & ensuite les ré-

tenir dans leur lieu naturel , à la faveur d'un bandage. (D. J.)

OMER, SAINT- (Géog.) ville de France en Artois, capitale d'un bailliage, avec des fortifications, un château, & un évêché suffragant de Cambrai. Elle est sur la rivière d'Aa, dans un marais qui la rend très-forte, à 3 lieues d'Aire, 6 de Bergues, 8 de Dunkerque & de Calais, 8 de Béthune, 54 N. O. de Paris. Long. 19^d. 34'. 37". lat. 50^d. 44'. 46".

Cette ville a commencé par le monastère de Sithui, que l'évêque de Térouane y bâtit vers l'an 648, dont il établit abbé S. Mommolein.

Suger, abbé de S. Denis, & bien plus illustre que S. Mommolein, étoit natif de S. Omer. Si l'église ne l'a pas écrit dans son martyrologe, l'histoire l'a consacré dans ses fastes. Il mourut âgé de 70 ans, après avoir été employé par Louis le Gros à l'administration des plus grandes affaires; ensuite Louis le Jeune le nomma son premier ministre, & regent du royaume. Suger étoit d'une figure commune, & de médiocre naissance; mais il est beau d'être né de soi-même. Il gouverna l'état avec zèle, avec sagesse, & avec une admirable probité.

Dausqueius (Claude), chanoine de Tournay, naquit à S. Omer en 1566. Il se fit jésuite je ne sais quand, quitta la société je ne sais quand, & pour quel sujet. Il n'étoit pas un littérateur inepte; mais son style est obscur & affecté. Il eut une querelle avec des cordeliers, qui soutenoient que S. Paul avoit été saint dès le ventre de sa mère: c'est là-dessus qu'il publia un livre intitulé *sancti Pauli sanctitudo in utero, extra, in solo; & in caelo latet*. Paris 1627 in-8°. Son *antiqui novig. latii ortographia*, estimée par Saumaïse & Vossius, fut imprimé à Tournay, Tornaci, en 1632, in fol. & ensuite à Paris, en 1677. (D. J.)

OMÉTÉPEC, (Géog.) rivière de l'Amérique dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de Guaxaca. Elle tire sa source des montagnes de Xicayan, & se décharge dans la mer du sud, au port de Técuana. (D. J.)

OMETOCHTLI, (Hist. mod. superst.) c'est le nom sous lequel les Mexiquains désignent le dieu du vin.

OMI, (Géog.) province & royaume du Japon dans la grande île Nippon. Elle est au sud des trois villes impériales de Méaco, d'Ofaca & de Sacai. Elle est encore célèbre par le grand lac d'Oits. (D. J.)

OMINAMISJI, autrement SJIRO-BANNA (Hist. nat. Botan.) c'est une plante du Japon qui ressemble à la verveine par ses feuilles. Sa tige ronde & canelée pousse plusieurs branches qui se terminent par des bouquets de fleurs rouges, semblables à celles du fureau. Sa graine est ovale & de la grosseur de l'anis.

O MI-TO, (Hist. mod.) c'est le nom que les Chinois idolâtres, qui suivent la secte de Fo, donnent à une divinité pour laquelle ils ont la plus grande vénération. On croit que c'est le même dieu que les Japonais adorent sous le nom d'Amida. Les Chinois croient qu'il suffit de l'invoquer pour obtenir le pardon des crimes les plus atroces. Ils joignent son nom avec celui de Fo, & en font un même mot *O-mi-to-fo*. Ce dieu prétendu, de l'aveu de ses adorateurs, étoit un homme du royaume de Bengale, fameux par la sainteté de ses mœurs.

OMLAN, (Hist. nat. Bot.) arbre des Indes orientales, qui porte un fruit rouge de la forme d'une amande, & dont la fleur est belle & d'une odeur agréable.

OMMATIAS, (Hist. nat.) c'est, suivant Gesner, une pierre de couleur noirâtre, dure com-

me le caillou, qui est de la figure & de la grandeur de l'œil d'un veau. (—)

OMMELANDES, LES (Géog.) nom qu'on donne au plat-pays qui est aux environs de Groningue, & qui, avec cette ville, forme une des sept Provinces-unies. Il faut donc savoir que la province de Groningue est composée de deux membres; savoir, de celui de la ville de Groningue, & de celui du pays circonvoisin, qu'on appelle en flamand *Ommelanden*; & ces deux membres font une province souveraine. L'Ommelanden est divisé en trois quartiers, nommés *hunsingo*, *sivelingo* & *west-quartico*, c'est-à-dire, le quartier occidental. Ces trois quartiers, qui sont subdivisés en trois autres sous-quartiers, n'ont point de villes; mais ils ont des villages au nombre de 128, sans compter ceux qui dépendent de la ville de Groningue. Vers l'an 890 il n'y avoit dans les *Ommelandes* que cinq gros villages, d'où l'on peut juger combien la population s'est étendue depuis lors dans ce pays-là. (D. J.)

OMMIADÉ, f. m. (Hist. des Arabes.) nom des princes d'une dynastie arabe, qui depuis l'an 32 de l'hégire, ont possédé le kalifat pendant 91 ans, selon les uns, & davantage selon les autres. Quoiqu'il en soit, ils prirent ce nom d'Ommiah leur chef, dont ils descendoient.

OMMIRABI, (Géog.) grande rivière d'Afrique dans la Barbarie au royaume de Maroc. Elle a sa source au mont Atlas, se grossit dans son cours par la rivière des Nègres, & forme un golfe à son embouchure, au midi de laquelle Mazagan est situé. Il paroît par la lecture de Ptolomée, que l'Ommirabi doit être la *Cura*, & non l'*Asama* des anciens, comme le pense M. de Lisle.

OMOLE ou HOMOLE, (Géog. anc.) en grec Ὀμόλη, montagne de Thessalie, selon Strabon & Pausanias. Le Scholiaste de Théocrite, in *Idyl. 6.* fait mention de la fête de Jupiter Homoloïen, & du culte de Cérés Homoloïenne. (D. J.)

OMOMI, f. f. (Calend.) onzième mois de l'année des anciens habitans de la Cappadoce. Comme leur année commençoit en Septembre, l'Omoni répondoit à-peu-près à notre Juillet.

OMOPHAGES, f. m. pl. (Hist. anc.) nom que les anciens géographes ont donné à certaines nations qui se nourrissoient de chair crue, comme les Scythes, &c.

Ce mot est formé du grec ὀμος, crû, & φάγω, je mange.

OMOPHAGIES, (Antiq. grecq.) fêtes qu'on célébroit dans les îles de Chio & de Ténédos en l'honneur de Bacchus, qui étoit surnommé *Omadius*. Arnobe, dans sa description de cette fête, dit que les Grecs, animés de la fureur bacchique, s'entortilloient de serpens & mangeoient du chevreuil crud, dont ils avoient la bouche ensanglantée. On voit dans quelques figures des fêtes mithriaques des hommes entortillés de serpens; mais il est fort douteux que cet usage se pratiquât dans les *omophagies*. Ce mot ne désigne peut-être autre chose que fêtes où l'on mangeoit ensemble. (D. J.)

OMOPHOS, f. m. (Hist. anc.) partie de l'habit des femmes romaines; c'étoit une espèce de mantelet qui couvroit la tête & les épaules.

La bande longue que les évêques & archevêques portoient au-tour du col, & dont les bouts descendoient par-devant & sur les épaules, s'appelloit aussi *omophorium*.

OMOPLATE, f. f. (Anat.) ce mot est grec, il vient de ὀμος, épaule, & πλατύς, large. Les *omoplates* sont des os larges & minces, qui sont situés de chaque côté à la partie postérieure de la poitrine, & qui sont couchés sur les vraies côtes, depuis la seconde jusqu'à la sixième.

Les *omoplates* dans leur figure représentent un triangle inégal, large par en-haut, étroit par en-bas, ou, pour mieux dire, une pyramide renversée. Leur surface intérieure est cave, & le muscle sous scapulaire s'y trouve logé; ce qui lui permet de mieux s'appliquer sur les côtes qui sont convexes. Les *omoplates* sont aussi convexes en-dehors, & plus épaisses en leurs bords antérieurs & postérieurs, qu'au milieu où elles sont minces.

Le bord de l'*omoplate*, qui est le plus proche des vertèbres, ou sa partie postérieure, se nomme sa *base*, laquelle se termine par deux angles, l'un appelé *supérieur*, & l'autre *inférieur*. Les parties qui viennent de ces angles vers son cou sont nommées les *côtes de l'omoplate*, que l'on distingue aussi en *supérieure* & en *inférieure*; la supérieure est la plus courte & la plus mince; l'inférieure est la plus longue & la plus épaisse, & elle regarde vers le devant. Tous les bords de l'*omoplate* ont des levres extérieures, intérieures & moyennes.

Cet os a trois apophyses: la première & la plus longue s'appelle l'*épine*, à cause de son éminence considérable; elle traverse la partie postérieure & la plus large de l'*omoplate*. L'extrémité de cette épine, qui est large & plate, & qui est articulée avec la clavicule, se nomme *acromion*, à cause qu'elle ressemble à une ancre; elle empêche que l'os du bras ne se déplace vers le haut. A chaque côté de cette longue apophyse, il y a deux cavités: l'une au-dessus, qui se nomme *sus-épineuse*, & l'autre au-dessous, qu'on appelle *sous-épineuse*. Ces cavités contiennent deux muscles, qui servent au mouvement du bras, & qui empruntent chacun leur nom de leur situation; l'un est appelé *sus-épineux*, & l'autre *sous-épineux*.

Il faut encore observer à l'*omoplate* deux échancrures: l'une se trouve entre le coude, l'*omoplate* & l'*acromion*; & l'autre entre la côte supérieure & l'apophyse coracoïde. Elles servent l'un & l'autre au passage des vaisseaux.

La seconde apophyse de l'*omoplate* s'étend depuis la partie supérieure de son cou, jusqu'à la tête de l'os du bras; elle s'appelle *coracoïde*, parce qu'elle ressemble par sa courbure au bec d'un corbeau. Cette apophyse empêche que la dislocation de l'os du bras ne se fasse plus souvent en devant.

La troisième apophyse de l'*omoplate* est appelée son *cou*: elle est plus courte & plus épaisse que les autres; sa situation est à la partie supérieure & latérale de l'*omoplate* du côté du bras, & elle finit par une cavité plate, que l'on nomme *glénoïde*. Cette cavité est recouverte d'un cartilage lisse & poli, ce qui rend le mouvement du bras plus facile. Immédiatement derrière la cavité, cette apophyse est plus étroite, & s'appelle le *cou*.

Cette cavité plate est entourée d'un cercle cartilagineux, qui la rend plus profonde, & plus en état, par conséquent, de recevoir la tête de l'os du bras; mais comme la tête qui s'y articule est fort grosse, il est à-propos d'observer que la plus grande partie de la cavité est formée par le ligament qui entoure l'articulation, & qui la retient dans sa cavité.

Il s'ensuit de-là que la dislocation du bras, qui se fait presque toujours vers la partie inférieure de la jointure de l'épaule, peut arriver sans qu'il s'y fasse une grande violence; mais aussi cette structure favorise beaucoup le mouvement des bras, qui n'auroit pas été si libre en tout sens, si la cavité qui reçoit la tête de l'*humerus*, avoit été aussi profonde que celle qui est à l'os innominé, destinée à recevoir la tête de l'os de la cuisse. Il faut remarquer que l'os du bras ne se luxé jamais que quand il est écarté de la poitrine.

L'*omoplate* est seulement articulée avec les clavicles par le moyen de l'*acromion*, de sorte qu'elle semble comme nager sur les côtes, sur lesquelles elle est tenue comme suspendue par le moyen des muscles qui s'y attachent pour la mouvoir. A la surface intérieure de l'*omoplate*, il y a un trou plus ou moins évident, par où passe une grosse veine.

Cet os a plusieurs usages: il sert 1°. à l'articulation de la clavicule & de l'os du bras: 2°. à rendre le mouvement du bras plus dégagé & plus facile. C'est pour cela, par exemple, que lorsqu'on plie le bras en-devant, l'*omoplate* éloigne sa base des côtes, en se retirant un peu à côté: quand on étend le bras en arrière, elle se relève vers l'épine, en s'éloignant un peu des côtes: quand on leve le bras en haut, sa base s'éloigne & s'approche vers le côté: quand on abaisse le bras, elle se remet en son état naturel. Enfin, l'*omoplate* sert d'attache à plusieurs muscles, & de défense aux parties intérieures. (D. J.)

OMPANORATES, f. m. (*Hist. mod.*) est un nom qu'on donne aux prêtres de l'île de Madagascar. Ils sont les maîtres d'école du pays, où ils enseignent l'arabe & l'art d'écrire. Ils ont différens livres, mais qui ne contiennent autre chose que quelques chapitres de l'alcoran, & que quelques recettes de médecine.

Ils sont divisés en différentes classes, qui ont quelque rapport à nos dignités ecclésiastiques: savoir, *ombiafès*, secrétaires ou médecins; *tibou*, soudiacre; *mouladzi*, diacre; *saquihi*, prêtre; *caribou*, évêque; *lamlaemaha*, archevêque; *ompitficuli*, prophètes ou devins; *sabaha*, calife ou chef de la religion.

Les *ompanorates* font un grand trafic de talismans & d'autres charmes, qu'ils appellent *hiidzi*, & qu'ils vendent aux grands du pays. Ils font aussi de petites statues ou images, appelées *auli*, qu'ils consultent comme des oracles, & auxquelles ils attribuent différentes vertus, comme de rendre riches ceux qui les possèdent, de détruire leurs ennemis, &c. Ils ont des écoles publiques où ils enseignent leurs superstitions & leurs sortilèges.

Les *ompitficuli* font profession de géomancie, & sont souvent consultés sur les maladies & sur le succès des affaires; ils résolvent toutes les questions qu'on leur propose, par le moyen de quelques figures qu'ils tracent sur une petite table couverte de sable, en observant l'heure, le signe, la planète, & les autres superstitions de cet art, c'est ce que les peuples appellent l'*oracle du squille*. Les grands ont employé les maléfices de ces imposteurs contre les François, mais inutilement; & quand on leur a demandé la raison de cette impuissance, ils se sont contentés de répondre qu'ils n'avoient aucun pouvoir sur les François à cause de la différence de religion. C'est ainsi qu'ils abusent des peuples crédules & ignorans. (G)

OMPHACIN, adj. terme de Pharmacie, dérivé de *ομφαξ*, qui signifie *raisin non-mûr*, relativement à son étimologie devroit se dire du verjus, mais il s'entend plutôt dans l'usage ordinaire d'une sorte d'huile acerbe, qu'on prétend être exprimée des olives vertes. Mais Pommet dit que cette prétendue huile est une imposture, & que les olives ne rendent point d'huile du tout qu'elles ne soient parfaitement mûres. Voyez HUILE & OLIVE.

OMPHALE, (*Mythol.*) reine de Lydie. La fable nous dit qu'Hercule, dans ses voyages, étant arrivé chez cette princesse, fut tellement épris de sa beauté, qu'oubliant son courage & sa vertu, il se mit à filer au-près d'elle, pour mériter ses bonnes grâces. Tandis que cette princesse portoit la massue & la peau de lion, dit agréablement Lucien, Hercule portoit une robe de pourpre, travailloit à la laine, & trouvoit bon qu'*Omphale* lui donnât quelquefois

de petits coups de sa pantoufle. On connoît, en effet, d'anciens monumens qui nous représentent cette reine & le héros dans l'attitude que leur donne Lucien. (D. J.)

OMPHALMIQUE, adj. (Gramm. Anat.) branche de la quatrième paire de nerfs, celle qui sert au mouvement de l'œil.

OMPHALOCELE, s. f. terme de Chirurgie, tumeur qui se fait au nombril par le déplacement des parties contenues dans le bas-ventre. Voyez EXOMPHALE. (Y)

OMPHALODES, voyez HERBE AUX NOMBRILS.

Tournefort en compte quelques espèces, mais il suffira de la caractériser, parce que c'est une espèce de langue de chien ou de bourache. Son calice est d'une seule pièce, partagée en cinq segmens longs & étroits. Sa fleur est monopétale, en rosette, divisée en cinq parties, & composée de cinq quartiers arrondis, avec un creux dans le milieu, qui a donné le nom d'*omphalodes* à cette plante. Il s'éleve du dedans de la partie inférieure de la fleur un tuyau entouré de cinq étamines. Son fruit est composé de quatre capsules creuses, qui ont la figure d'une corbeille, dans lesquelles sont enfermées des semences applaties, attachées à un placenta, fait en pyramide à quatre faces. (D. J.)

OMPHALOMANTIE, (Art divin.) espèce de divination qui se faisoit par le moyen du cordon ombilical; ce nom est formé de deux mots grecs, *ομφαλος*, nombril, *umbilic*, & *μαντεία*, divination, prédiction. Gaspar Reyes raconte que tout l'art des *omphalomantes* consistoit à examiner le cordon ombilical de l'enfant qui venoit de naître, & que ces devineresses jugeoient par le nombre de nœuds qui s'y trouvoient du nombre d'enfans que la femme nouvelle accouchée feroit ensuite; il est fort inutile d'avertir qu'autant ce signe est arbitraire & fautif, autant les prédictions étoient incertaines, hasardées & fausses; il n'y a rien de si peu constant & de si varié que ces nœuds, & pour pouvoir en tirer un pronostic tant soit peu vraisemblable, il faudroit que leur nombre diminuât régulièrement à chaque accouchement, ce qui est contraire à l'expérience de tous les jours: mais qu'est-il besoin de réfuter des prétentions aussi ridicules & dénuées de probabilité? Contentons-nous de remarquer ici que l'envie de connoître les choses futures est une passion si puissante, si naturelle & si généralement répandue, qu'il n'y a aucun ressort qu'on n'ait fait jouer pour la satisfaire; qu'il n'y a rien de si bizarre & de si absurde que l'intérêt ou l'enthousiasme n'ait suggéré, & qui n'ait trouvé des motifs de crédibilité dans la superstition, l'aveuglement, la crainte ou l'espérance des hommes: de-là les devinations, les signes, les objets si multipliés dans tous les tems, & sur-tout dans les siècles d'obscurité & d'ignorance; de-là cette multitude de devins & de crédules, de trompeurs & de trompés.

OMPHALOMÉSÉNTÉRIQUES, VAISSEAUX, (Anat.) il y a deux vaisseaux *omphalomésentériques* dans tous les fœtus, qui ont une quatrième membrane: ces vaisseaux consistent en une veine & une artère.

L'artère qu'on voit paroître vers le centre du mésentère du fœtus a son origine dans la mésentérique supérieure, & passant au-travers de la glande nommée *pancreas d'Asellius*, va droit au nombril sans jeter aucun rameau, & sort par-là hors du ventre pour s'engager sous le cordon.

La veine a son origine dans la quatrième membrane; elle est formée d'un nombre infini de petites branches qui se réunissent en un seul tronc, lequel accompagnant l'artère, vient avec elle se rendre

Tome XI.

dans le cordon, & sans jeter de rameaux, va passer sous le duodenum pour s'implanter dans le tronc de la veine porte.

Ces deux conduits se trouvent donc enfermés dans le cordon avec les autres vaisseaux ombilicaux; & ils ne s'en séparent qu'à la distance d'environ trois pouces du nombril, pour aller se distribuer dans la quatrième membrane par un nombre infini de rameaux.

L'artère qui passe par-tout au-travers du pancreas d'Asellius, n'a aucune communication avec cette glande, ainsi qu'il est aisé de s'en assurer par le soufflé & par l'injection. (D. J.)

OMPHALOPHYSIQUE, s. m. pl. (Hist. ecclési.) première dénomination des bogomiles. Voyez BOGOMILES.

OMPHALOPTERE ou OMPHALOPTIQUE, adj. se dit en Optique d'un verre convexe des deux côtés, qu'on appelle plus communément *verre convexe* tout court, ou *lentille*. Voyez CONVEXE & LENTILLE.

OMPHALOS, (Littér. géogr.) mot grec qui signifie le nombril, en latin *umbilicus*. Comme la situation de l'ombilic dans un homme régulièrement bien fait est au milieu du corps, à distance égale du sommet de la tête & de la plante des pieds, ce mot a été employé en Géographie, pour signifier un lieu situé au centre d'une île, d'une contrée, d'une ville, &c. Pausanias parle de l'*omphalos* du Péloponnèse; & Tactien nous dit que Denis fut enseveli *in omphalo*.

OMPHAX, (Oryctolog.) nom que les anciens ont donné à une pierre précieuse transparente, d'un verd foncé, mêlée de jaune. Pline & autres naturalistes l'estiment une espèce d'aigue marine, & l'appellent *beryllus oleaginus*; mais les écrivains modernes ne la mettent point au rang des bérilles, & en font une espèce distincte de pierres précieuses. (D. J.)

OMPIZES, (Hist. nat.) c'est le nom sous lequel les habitans de l'île de Madagascar désignent des hommes sauvages, qui vivent sans cesse dans les bois avec leurs femmes & leurs enfans, sans avoir aucun commerce avec les autres habitans de l'île. Ils vont tout nus, ayant cependant soin de couvrir avec des feuillages les parties secrètes; ils laissent croître leurs cheveux & leur barbe. Ils vivent de la chasse, de la pêche, de chiens & de fauterelles, de miel sauvage, de fruits & de racines. On croit qu'ils étoient autrefois antropophages, & qu'ils mangeoient leurs ennemis. Il y avoit dans cette île d'autres hommes sauvages, qui paroissent être d'une espèce différente des autres; ils étoient, dit-on, d'une laideur affreuse, ayant de petits yeux, le front large, des dents colorées, des nés écrasés, des lèvres épaisses, une peau rougeâtre, de gros ventres, des jambes menues. Cette espèce a été entièrement détruite par les nouveaux habitans de Madagascar.

OMPITSQUILI, s. m. terme de relation, nom d'une partie des ombiasse ou prêtres de Madagascar; ils se mêlent en particulier de géomancie, & en conséquence on les consulte dans les maladies, & dans les affaires qu'on veut entreprendre. (D. J.)

OMRAHS, (Hist. mod.) c'est ainsi que l'on nomme à la cour du grand-mogol les seigneurs ou officiers qui remplissent les premières places de l'état, & qui sont chargés du commandement des armées. La voie des armes est la seule qui conduite aux grands emplois dans le gouvernement de l'Indostan; quoique les grandes places de l'empire ne soient remplies que par des militaires, des preuves récentes constatent que les troupes du grand-mogol ne sont rien moins qu'aguerries; on peut en juger par

O O O

la facilité avec laquelle Thamas Kouli-Kan a fait la conquête de cet empire en 1740.

La paye ordinaire d'un *omrah* est de 50000 roupies, on le nomme *azari*; mais il y en a dont les appointemens sont beaucoup plus forts, & montent jusqu'à 2 ou 3 millions de roupies par an; ils reçoivent outre cela beaucoup de prétens que sont obligés de leur faire tous ceux qui ont quelque chose à leur demander. Quelques-uns de ces *omrahs* ont une suite & un cortège si nombreux, que souvent ils se rendent formidables à leur souverain. La paye des soldats dépend des *omrahs* qui les ont levés, & qui souvent les fraudent de ce qui leur est dû. Les *omrahs* les plus distingués de l'empire du mogul sont le premier ministre appelé *hermado daulet*, les deux secrétaires d'état, les vicerois de Kaboul, de Bengale & d'Ujen. Il y a encore un *omrah*, dont la place est très-odieuse, mais très-lucrative, sa fonction est de faire entrer dans les coffres du grand-mogol les biens de ceux qui meurent à son service.

OMULI, (*Hist. nat.*) nom que l'on donne en Russie & en Sibérie à un poisson qui, suivant M. Gmelin, est le *coregonus* d'Artesi; il ressemble au poisson que l'on appelle en France *morue fraîche*, ou plutôt à un merlan. Ce poisson se trouve fort abondamment dans le lac de Baikal en Sibérie, d'où, vers le milieu d'Août, il sort en une quantité prodigieuse pour remonter les rivières qui se jettent dans ce lac, ce qu'il continue à faire jusqu'à ce que la gelée en glaçant les rivières l'oblige de rebrousser chemin. Leur grandeur ordinaire est d'un pié; cependant on prétend que ceux du Jenisei sont plus grands, & l'on assure qu'ils y ont jusqu'à deux piés de long. Il en vient aussi de la mer Glaciale, qui remontent pareillement contre le courant des fleuves. Les habitans en pêchent pour les faler. *Voyez* Gmelin, *Voyage de Sibérie.* (—)

O N

ON, (*Géogr. sacrée.*) ville de la Palestine au pays de Samarie, selon S. Jérôme. Aquila & Symmaque rendent ce mot par l'épithète *inutile*, & Théodotien par le terme *iniquité*. Le P. Bonfrénius remarque judicieusement que le mot *on* séparément n'est point dans l'écriture le nom d'une ville particulière de la Palestine; mais que quand il est joint au mot *maison*, alors il devient un nom vraiment géographique, soit au propre, soit au figuré.

ONAGRA, *voyez* HERBE AUX ANES.

Tournefort compte neuf especes de ce genre de plante; nous décrivons seulement l'espece d'Amérique à larges feuilles & à fleur jaune, *onagra americana*, *latifolia*, *flore luteo*.

Elle pousse une tige rameuse, grosse comme le doigt, & remplie de moëlle. Ses feuilles sont longues, larges, rangées alternativement, sinueuses & dentelées dans les bords. Ses fleurs sont à quatre pétales disposés en rose, grandes, jaunes, odorantes, mais de très-peu de durée. Son fruit de forme cylindrique contient quatre loges remplies de semences anguleuses & menues. Cette plante, ainsi que les autres especes d'*onagra*, n'a point de vertus médicinales. (*D. J.*)

ONAGRE, *onager*, f. m. (*Art milit.*) c'est ainsi que plusieurs auteurs appellent la catapulte. *Voyez* CATAPULTE. César lui donne tantôt le premier nom, & tantôt le second. Les Grecs de la moyenne antiquité en usent de même. Procope, dans sa *Description du siège de Rome par les Goths*, dit que les assiégés mirent des instrumens propres à jeter des pierres, lesquels on appelle onagres, parce que cette machine, continue-t-il, lance des pierres comme l'âne sauvage, qui, pressé par les chiens, les fait rejaittir, les poussant au-loin de son pié de derrière. (Q)

ONAGRE, *Pierre d'*, *lapis onagrius*, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à un bézoard ou à une pierre qui se trouve dans la tête & dans la mâchoire de l'âne sauvage, ou de l'onagre. On dit qu'elle est d'un blanc tirant sur le jaune, d'une figure ovale, de la grosseur d'une noix, tendre & remplie de gerfures qui ne pénètrent point jusqu'au centre de la pierre. On attribue beaucoup de vertus fabuleuses à cette pierre. *Voyez* Boëce de Boot, de *lapidibus & gemmis.* (—)

ONCAS, f. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) nom que l'on donne dans l'île de Bornéo à une espece de singe toute particulière. Ils ont une raye noire, qui commence au sommet de la tête, & qui descendant sous le menton, forme un collier à ces animaux. On tire de leurs intestins un bézoard, dont on fait le plus grand cas. On est dans l'idée que ce bézoard ne se forme que quand l'animal est blessé; c'est pourquoi les chasseurs tâchent de ne les frapper que légèrement de leurs dards, afin qu'ils ne meurent point trop promptement. *Voyez* l'*Histoire moderne*, t. V.

ONCE, (*Hist. nat.*) les Portugais ont appelé *onca*; once, le tigre connu sous le nom de *tigre d'Amérique* & le *tigre noir*.

Les parties de cet animal dont on se sert, sont la graisse & les griffes; sa graisse est résolutive, & on l'applique aux articulations, lorsqu'il y a luxation & distention; on monte sa griffe en or & en argent, & on la porte comme une amulette contre l'épilepsie & les convulsions. *Dale* d'après *Schroder*.

ONCE, f. f. (*Commerce.*) petit poids qui fait la huitième partie du marc, ou la seizième partie d'une livre de Paris. Dans d'autres endroits, la livre n'a que douze onces, & dans d'autres elle a plus de seize onces.

Ce mot vient du latin *uncia*, qui en général chez les Romains étoit la douzième partie d'une chose qu'on prenoit pour un tout, & qu'on appelloit *as*. Dans les mesures géométriques, par exemple, *uncia* signifioit la douzième partie d'un pié, c'est-à-dire un pouce. *Voyez* AS & POUCE.

L'once du poids de marc ou l'once de Paris se divise en huit gros ou drachmes, le gros en trois deniers ou scrupules, le denier ou scrupule en vingt-quatre grains, le poids de chaque grain est celui d'environ un grain de froment. L'once entière est composée de 576 grains, une demi-once est de quatre gros, & le quart-d'once de deux gros. *Voyez* GROS, DRACHME, DENIER, SCRUPULE, GRAIN.

Parmi les monnoyeurs & les orfèvres, l'once se divise en 20 estelins, l'estelin en 2 mailles, la maille en 2 felins, le felin en 7 grains & un 5^e de grain. *Voyez* ESTELIN, MAILLE, FELIN.

L'once qui fait partie de la livre composée seulement de 12 onces, se divise en 20 deniers, l'anglois porte *peny veights*, & chaque denier en 24 grains.

Toutes les marchandises précieuses, comme l'or, l'argent, la soie, se vendent à l'once. On appelle *perles à l'once* celles qui sont si petites, qu'elles ne peuvent être comptées aisément, ni vendues autrement qu'au poids, & qu'on nomme communément *semence de perles*. On appelle *cotons d'once* certains cotons filés qu'on apporte de Damas, & qui sont d'une espece & d'une qualité supérieure aux autres cotons. *Voyez* COTONS. *Diction. de comm. & Diction. de Chambers.*

ONCE, (*Monnoie.*) c'est une monnoie imaginaire ou de compte, dont on se sert en Sicile, particulièrement à Messine & à Palerme, pour évaluer les changes, & pour tenir les écritures & livres de commerce. L'once vaut 30 tarins ou 60 carlins, ou 600 grains. Le tarin vaut 20 grains, & le grain 6 piccolis.

ONCE DE TERRE, est une phrase que l'on trouve

souvent dans les anciennes chartes des rois d'Angleterre : mais il est difficile de déterminer la quantité de terre signifiée par ce terme. Tout ce que nous en savons de positif, c'est que l'on entendoit par là une grande quantité ou étendue de terrain, comme pourroient faire douze *modii* ; & quelques-uns conjecturent que chaque *modius* pouvoit faire cent piés en quarré.

ONCHESTE, (*Géogr. anc.*) ὄγκηστος, ville de Grece dans la Béotie, que Strabon dit être une des villes qui bordoient le Copais ; ce n'étoit d'abord qu'un bois consacré à Neptune, ce qui fit qu'on nomma du même nom divers bois de la Grece consacrés à ce dieu. (*D. J.*)

ONCHISMUS, (*Géogr. anc.*) ὄγκισμος dans Ptolomée & dans Strabon. ὄγκισμος étoit un port qu'on trouvoit après ceux de Buthrote & de Cassiope. Un passage de Cicéron tiré du *liv. VII.* des lettres à Atticus, nous le confirme. Voici ce qu'il dit : *Brun-dusum venimus 7 kal. Decemb. usi tuâ felicitate navigandi ; ita bellè nobis flavit ab Epiro lenissimus Anchefmites* : « Nous sommes arrivés à Brindes le 7 des » kal. de Décembre, c'est-à-dire le 25 de Novem- » bre, notre navigation a été aussi heureuse que la » vôtre, à la faveur du vent *anchefmites*, qui s'est » levé du côté de l'Epire, & qui nous a poussé agréa- » blement ». Ainsi ce port qui s'est appelé dans la suite *Onchismus* ou *Onchismus* se nommoit autrefois *Anchismus* ou *Anchismus*, lorsque le mot n'étoit point encore si corrompu ; c'est pourquoi le vent qui souffloit de ce côté-là se nommoit *Anchefmites*. Nous avons donc dans cette remarque & le port que désigne Denys d'Halycarnasse, autrefois nommé *port d'Anchise*, & ce que veut dire Cicéron par le vent *Anchefmite*. Le port *Onchismus* étoit un port de l'Epire entre Panorme & Cassiope ; & le vent *Onchefmite* ou *Anchefmite* étoit le vent propre à passer de ce port en Italie. (*D. J.*)

ONCIAL, f. m. & adj. (*Antiq.*) épithete que les antiquaires donnent à certaines lettres ou caracteres d'une figure fort large dont on se servoit autrefois non seulement pour les inscriptions & les épitaphes, mais encore pour les manuscrits, puisque dans les fameuses bibliothèques on en trouve d'écrits en lettres *onciales*.

Ce mot est formé du latin *uncia* qui signifie la *douzième partie* d'une chose, & qui en mesure géométrique, revient à la douzième partie d'un pié, c'est-à-dire à un pouce, enforte qu'on croit que le corps ou le tronc des lettres *onciales* avoit la largeur d'un pouce.

Dans le voyage que M. l'abbé Sevin fit à Constantinople en 1729, par ordre du roi, le prince de Valachie, fils du fameux Mauro Cordato, lui fit présent d'un manuscrit en lettres *onciales*, qui contient des paralleles tirés de divers traités des peres, & qu'on croit avoir servi de modele à celui que Saint Jean Damascene nous a donné dans le même goût. Ce manuscrit est à la bibliothèque du roi.

ONCLE, f. m. (*Jurisp.*) est une qualité relative à celle de neveu & niece, & qui annonce le degré de parenté qui est entr'eux : ils sont au troisieme degré selon le droit civil, & au second selon le droit canon ; ainsi l'oncle ne peut épouser sa niece sans une dispense obtenue en cour de Rome. Sur la maniere dont les oncles succèdent avec les neveux, Voyez ci-devant NEVEU. (*A*)

ONCTION, f. f. (*Théolog.*) en matiere de religion, signifie un caractère particulier, un caractère qui tire certaines personnes du rang ordinaire des choses ; & les consacre d'une maniere particuliere, soit par rapport au sacré, soit par rapport au profane.

1°. Par rapport au sacré, on voit dans l'écriture

que Jacob allant en Mésopotamie, oignit d'huile la pierre sur laquelle il avoit reposé, & où Dieu lui avoit fait avoir une vision, *Genes. xxviii.* Cette *onction* étoit une espece de consécration de cette pierre, pour devenir un autel dédié au Seigneur. C'est encore, dans le même sens, qu'aujourd'hui les évêques font des *onctions* sur les murs des églises qu'ils dédient, & sur les pierres destinées à mettre sur l'autel pour la célébration de la messe.

Dans les contrées orientales, où l'huile & les aromates étoient communs, on avoit coutume autrefois de distinguer du commun les personnes destinées à des fonctions sacrées ou à des usages extraordinaires, par des *onctions*, c'est-à-dire en les frottant d'onguens composés d'huile & d'aromates, ce qui marquoit l'effusion des dons nécessaires à ces personnes pour s'acquitter dignement des fonctions de leur charge, comme aussi l'attente où l'on étoit que ces personnes répondroient à la haute idée que l'on avoit conçue de leur mérite. De ce nombre on peut compter dans l'ordre de la religion, les prêtres & les prophetes. Voyez l'art. *ÆCON. POL.*

L'*onction* que reçut Aaron avec ses fils, influa sur toute sa race, qui par-là devint consacrée à Dieu & dévouée à son culte. On peut voir les cérémonies de cette consécration dans le Lévitique, c. viij.

Plusieurs croient qu'Aaron reçut l'*onction* sur la tête ; que pour ses fils, on ne leur oignit que les mains ; & que quant aux lévites, on ne leur donna aucune *onction*. Les rabbins ajoutent que tant que l'huile composée par Moïse dura, on oignit les souverains pontifes, mais qu'ensuite on se contenta d'installer le grand-prêtre, en le revêtant pendant sept jours de suite de ses habits sacrés. Les grands-prêtres reçus de la premiere maniere s'appelloient *sacrificateurs oints*, & celui qui avoit été simplement installé par la cérémonie des habits, initié par les habits.

Il est parlé aussi dans l'écriture de l'*onction* des prophetes, mais on n'a aucune connoissance de la maniere dont elle se faisoit ; on doute même qu'on leur ait réellement donné l'*onction*. Ainsî Elie est envoyé pour oindre Elisée prophete en sa place : *Eliseum unges prophetam pro te*, *Reg. xxx.* Mais dans l'exécution, il ne fait autre chose à Elisée que de lui mettre son manteau sur les épaules, d'où il s'ensuit qu'à cet égard le mot d'*onction* ne signifie ici qu'une simple vocation ou destination à la prophétie. Dans l'Eglise romaine on consacre, par des *onctions*, le pouce & l'index de chaque main des ordinands qui sont promus à la prêtrise.

Outre cela, dans la loi nouvelle, les catholiques reconnoissent trois sacremens où l'*onction* a lieu : savoir, le baptême où l'*onction* se fait sur le sommet de la tête, sur la poitrine & entre les deux épaules du baptisé ; la confirmation où elle se fait sur le front ; & l'extrême-onction qu'on donne aux agonisants sur cinq parties du corps, qu'on regarde comme les organes des cinq sens par lesquels ils ont péché ou pu pécher. Voyez BAPTÊME, CONFIRMATION, EXTRÊME-ONCTION.

2°. Par rapport au profane ; c'est-à-dire, en tant qu'elle n'a pas un rapport direct à la religion ni au ministère des autels, l'*onction* a eu lieu par rapport aux rois. Nous en voyons distinctement la pratique dans l'histoire sainte. Samuel donne l'*onction* à Saül : *Tulit Samuel lenticulam olei, & effudit super caput ejus. I. Reg. c. xj. 1.* Le même prophete donne l'*onction* royale au jeune David : *Tulit Samuel cornu olei, & unxit eum in medio fratrum ejus. I. Reg. c. xvj.* Salomon fut oint par le grand-prêtre Sadoc & par le prophete Nathan. *III. Reg. c. j.*

Mais dans la loi nouvelle, les auteurs regardent l'*onction* des rois comme introduite long-tems après

l'établissement du Christianisme : la raison en est palpable ; les têtes couronnées ne furent pas les premières qui plierent sous le joug de la religion de Jesus-Christ. Onuphre dit qu'aucun des empereurs romains n'a été oint ou sacré avant Justinien ou Justin. Les empereurs d'Allemagne ont emprunté cette cérémonie de ceux d'Orient. Et selon quelques-uns, Pepin est le premier des rois de France qui ait eu l'onction.

Quoi qu'il en soit, on nomme & les ministres des autels & les princes les *oints du Seigneur, christos* ; mais avec cette différence que les premiers ne le sont qu'en vertu de cette onction, & que les autres le sont par leur naissance ou par leur droit de souveraineté, auquel dans le fond la cérémonie du sacre n'ajoute rien ; puisqu'un musulman par principe de conscience, n'est pas moins obligé d'obéir au grand-seigneur qui n'est pas sacré, qu'un allemand à l'empereur qui l'est.

Ajoutons que les orientaux employoient fréquemment les onctions, comme un préservatif contre les maladies ; & qu'à leur exemple & à la même intention les Grecs s'oignent de l'huile de la lampe. Voyez EXTREME-ONCTION.

ONCTUEUX, adj. ONCTUOSITÉ, subst. fém. (Gram.) L'onctueux est ce qui paroît au toucher contenir des parties grasses & huileuses qui rendent le corps propre à oindre. Il y a des terres onctueuses.

ONDE, s. f. en terme de Physique, est l'assemblage d'une cavité & d'une élévation sur la surface de l'eau ou de tout autre fluide. Voyez FLUIDE & ONDULATION.

On peut concevoir la formation des ondes de la manière suivante.

La surface de l'eau tranquille étant naturellement plane & parallèle à l'horizon ; si, de quelque manière que ce soit, elle vient à se creuser vers le milieu, comme en *A* (Pl. de l'Hydrodynam. fig. 30.) la cavité fera aussi-tôt environnée d'une élévation *BB*. Et le fluide qui compose cette élévation descendant par sa gravité, & allant au-dessous du niveau en vertu de sa vitesse acquise, il se formera une nouvelle cavité ; mais cette nouvelle cavité ne se peut faire qu'en élevant l'eau des deux côtés, ce qui remplira la première cavité, & formera une nouvelle élévation vers *C* ; & par la dépression de cette dernière élévation, l'eau en formera une nouvelle du même côté. Il y aura ainsi un mouvement successif dans la surface de l'eau, & la cavité qui pousse en avant l'élévation, sera mue de *A* vers *C*. Cette cavité jointe à l'élévation voisine forme ce qu'on appelle une onde, & l'espace occupé par l'onde sur la surface de l'eau, mesuré suivant la direction de l'onde, est appelé la largeur de l'onde.

Comme les lois de ce mouvement ont été déterminées par M. Newton, nous allons en donner la substance.

1°. Lorsque la cavité *A*, par exemple, est environnée de tous les côtés par une élévation, & que le mouvement dont nous venons de parler s'étend en tout sens, le mouvement des ondes est circulaire.

2°. Supposons à présent que *AB* (fig. 31.) soit un obstacle contre lequel vient heurter l'onde qui commence en *C*, & proposons-nous d'examiner le changement que l'eau souffre dans un point quelconque *E*, lorsqu'elle est arrivée en ce point. Dans tous les lieux où l'onde passe librement, elle s'élève, forme ensuite une cavité qui se remplit aussi-tôt après ; & pendant que la surface du fluide éprouve ce changement, ses parties vont & viennent dans un petit espace. La direction du mouvement est le long des rayons *CI*, *CD*, &c. & la vitesse peut être représentée par la ligne *CE*. Que ce mouve-

ment soit décomposé en deux autres suivans *GE* & *DE* dont les vitesses soient respectivement représentées par ces lignes ; par le mouvement suivant *DE* les particules n'agiront pas contre l'obstacle ; mais après le choc elles continueront leur mouvement dans cette direction avec la même vitesse, & ce mouvement sera représenté par *EF*, en supposant *EF* & *ED* égales entr'elles : mais le mouvement suivant *GE* étant directement opposé, l'obstacle est détruit entièrement. Car quoique les particules qui frappent cet obstacle soient élastiques, elles ne sont pas en cette occasion sujettes aux lois de la percussion des corps à ressort parfait, à cause que les ondes qui se meuvent continuellement en avant & en arrière, n'ont qu'un mouvement progressif, si lent, que le choc des particules contre l'obstacle ne peut changer leur figure. Voyez PERCUSSION.

Mais il y a une réflexion des particules qui vient d'une autre cause. L'eau ne pouvant pas aller en avant à cause de l'obstacle, & étant poussée par celle qui la suit, prend le chemin où elle éprouve le moins de résistance, c'est-à-dire, qu'elle monte ; & cette élévation qui est plus grande en quelques endroits qu'en d'autres, est produite par le mouvement qui se fait suivant la direction *GE* ; parce que c'est par ce seul mouvement que les particules frappent contre l'obstacle.

L'eau par sa descente acquiert la même vitesse que celle avec laquelle elle s'étoit élevée, & ses particules sont repoussées par l'obstacle avec la même force dans la direction *EG* que celle avec laquelle elles le frappent. De ce mouvement & de celui qui se fait suivant *EF* dont nous venons de parler, il naît un mouvement suivant *EH* dont la vitesse est exprimée par la ligne *EH* qui est égale à la ligne *EC*. Ainsi par la réflexion la vitesse de l'onde n'est pas changée, mais seulement sa direction ; son mouvement se faisant alors suivant *EH*, de la même manière que, si en pénétrant l'obstacle, elle eût continué son mouvement le long de *EH*. Si du point *C* on tire la perpendiculaire *CD* à l'obstacle, & qu'on la prolonge, en sorte que *Dc* soit égal à *cD*, la ligne *EH* continuée passera par *c* : & comme cette démonstration convient également à tous les points de l'obstacle, il s'ensuit que l'onde réfléchie a la même figure de ce côté de l'obstacle qu'elle auroit eue par-delà la ligne *AB*, si elle n'avoit point frappé l'obstacle. Si cet obstacle est incliné à l'horizon, l'eau y montera & en descendra en y souffrant un frottement, parce que la réflexion de l'onde sera troublée & même souvent entièrement détruite, & c'est là la raison pour laquelle il arrive souvent que les bancs des rivières ne réfléchissent pas les ondes.

S'il y a un trou comme *H* dans l'obstacle *BL* ; la partie de l'onde qui y passera continuera son mouvement en ligne droite & s'étendra vers *QQ* ; & il se formera en ce point une nouvelle onde qui se mouvra dans un demi-cercle dont le centre sera celui du trou. Car la partie supérieure de l'onde qui a passé la première par le trou, coule & descend dans le moment vers les côtés, & forme en descendant une cavité qui devient entourée d'une élévation de chaque côté du trou, & qui se meut de la même manière que nous l'avons expliqué à l'occasion de la première onde.

Pareillement, une onde à laquelle on oppose un obstacle comme *AO*, continue de se mouvoir entre *O* & *N* ; mais elle s'étend vers *O* dans une partie de cercle dont le centre n'est pas loin de *O* ; & de-là nous pouvons aisément conclure quel doit être le mouvement d'une onde derrière un obstacle quelconque *N*. Les ondes sont souvent produites par

le mouvement d'un corps qui fait des vibrations, & s'étendent encore circulairement, quoique le corps fasse ses vibrations en ligne droite : car l'eau qui s'éleve par l'agitation, forme en descendant une cavité qui se trouve entourée d'élévations de tous les côtés.

Différentes ondes ne se dérangent pas les unes les autres, même lorsque leurs mouvemens suivent différentes directions, c'est ce que l'expérience nous fait connoître tous les jours.

Pour déterminer la vitesse des ondes, il est à propos d'examiner un autre mouvement de même genre. Imaginons un fluide renfermé dans un tube cylindrique recourbé *EH* (fig. 32), en sorte que la quantité de fluide contenue dans la branche *EF* soit plus haute que dans l'autre branche de la partie *IE* divisée en deux parties égales en *i*. Il est clair que la liqueur contenue dans la branche *EF* descendra par sa gravité, en remontant en même tems de la même quantité dans la branche *EH*, & que lorsque la surface du fluide sera arrivée en *i* à la même hauteur dans les deux branches; le fluide, au lieu de rester en équilibre, continuera de se mouvoir par la vitesse acquise en descendant, & montera dans le tube *GH*, tandis qu'il descendra dans la branche *EF* d'une quantité *il* égale à *Ei*, à la petite différence près produite par le frottement contre les parois du tube. Dans cette nouvelle position, le fluide qui est dans le tube *GH* étant le plus haut, descendra par sa gravité, en sorte que le fluide monte & descend ainsi tour-à-tour jusqu'à ce qu'il ait perdu tout son mouvement par le frottement.

La quantité de matière à mouvoir est tout le fluide contenu dans le tube, la force motrice est le poids de la colonne *IE* dont la hauteur est toujours double de la distance *Ei*; laquelle distance augmente & diminue par conséquent en même raison que la force motrice. Mais la distance *Ei* est l'espace que parcourt le fluide en arrivant de la situation *EH* à la situation du repos; & cet espace est par conséquent comme la force qui agit continuellement sur le fluide. Or si on se rappelle que c'est un principe semblable sur lequel est fondé l'isochronisme de la cycloïde; on verra de la même manière que quelle que soit l'inégalité des vibrations du fluide, ces vibrations sont de même durée, & que le tems de ces vibrations est le même que celui des oscillations d'un pendule, dont la longueur seroit la moitié de celle qu'occupe le fluide dans le tube, c'est-à-dire la moitié des lignes *EF*, *FG*, *GH*. Voyez PENDULE.

Pour déterminer par ces principes la vitesse des ondes, considérons différentes ondes qui se suivent immédiatement, comme *A, B, C, D, E, F*, (fig. 33.) Toutes se mouvant de *A* vers *F*; l'onde *A* a parcouru toute sa largeur, lorsque la cavité *A* est arrivée en *C*; ce qui ne sauroit avoir lieu sans que l'eau qui est en *C* ne monte à la hauteur du sommet de l'onde, & qu'elle ne descende ensuite à la profondeur *C*. Et comme tout ce mouvement ne donne aucune agitation sensible à l'eau qui est au-dessous de la ligne *hi*, on peut le regarder comme étant de même espèce que celui que nous venons d'examiner, & prendre par conséquent, pour le tems que l'eau met à monter & à descendre, c'est-à-dire, pour le tems qu'une onde met à parcourir sa largeur, celui de deux oscillations d'un pendule égal en longueur à la moitié de *BC*, ou le tems d'une oscillation du pendule qui seroit égal à *B, C, D*, c'est-à-dire, quadruple du premier.

Ainsi la vitesse de l'onde dépend de la longueur de la ligne *B, C, D*, laquelle est d'autant plus grande que l'onde s'étend plus loin & descend plus bas. Dans les ondes fort larges, qui ne s'élevent pas bien haut, les lignes *B, C, D* diffèrent peu de la

largeur de l'onde; & par conséquent le tems que chaque onde met à parcourir sa largeur, est celui qu'un pendule égal à cette largeur mettroit à faire une oscillation. Voyez OSCILLATION.

Dans les mouvemens des pendules, & par conséquent dans ceux des ondes, les espaces parcourus sont en raison du tems & de la vitesse; d'où il s'enfuit que les vitesses des ondes sont comme les racines carrées de leurs largeurs: car comme les tems dans lesquels elles parcourent leurs largeurs, sont dans la raison de ces racines carrées, il faut aussi que les vitesses soient dans la même raison, afin que le produit des tems par les vitesses, soit comme la largeur des ondes, ou les espaces parcourus. Chambers.

M. Newton, comme nous l'avons déjà dit, est le premier qui ait donné les lois du mouvement des ondes. On les trouve à la fin du II. livre de ses principes. à peu près telles que nous venons de les exposer. Ce philosophe conclut du théorème précédent, que des ondes qui seroient de 3 piés $\frac{1}{18}$ de large, & qui seroient par conséquent de la longueur du pendule à secondes, parcourroient en une seconde un espace égal à leur largeur; & qu'ainsi dans l'espace d'une minute, ces ondes seroient environ 183 piés, & 11000 piés environ dans une heure. Au reste, j'ajoute que ce théorème n'a lieu que dans l'hypothèse que les particules du fluide montent & descendent verticalement dans leurs vibrations; mais comme elles montent & descendent suivant des lignes courbes, M. Newton avertit que la vitesse des ondes n'est déterminée qu'à-peu-près par sa théorie.

Le même auteur nous donne aussi les lois de la propagation des ondes dans un fluide élastique; & il en déduit la vitesse du son à peu près telle que l'expérience la donne. Voyez SON, voyez aussi ONDULATION. (O)

ONDES, (*Conchyl.*) on appelle ondes les lignes qui vont en serpentant sur la robe d'une coquille. (D. J.)

ONDES, terme de manufacture; se dit aussi des différens desseins qui se représentent dans quelques tapisseries que l'on travaille à l'aiguille sur des canevases. On dit les ondes du point de Hongrie, du point de la Chine, du point d'Angleterre; on les nomme de la sorte, parce qu'ils se continuent en montant & baissant le long de l'ouvrage, à la manière que les ondes d'une eau courante se suivent les unes les autres. Il y a aussi des bergames à ondes.

ONDE, partie du métier à bas. Voyez l'article MÉTIER À BAS.

ONDE, en terme de Boutonnier; c'est l'effet que produisent deux fils jetés l'un après l'autre dans le même sens sur un bouton fait aux pointes, voyez POINTES. Les ondes augmentant de 2 tours en 2 tours, forment en montant à la tête du bouton autant de petits échelons, dont l'arrangement en sens contraire, est apparemment la raison qui leur a fait donner ce nom. Combien de choses prennent-elles le nom d'autres avec lesquelles elles ont moins de ressemblance que celles-ci n'en ont entre elles?

ONDE, terme de Calendre; c'est à l'imitation des ondes qui paroissent sur la superficie de l'eau légèrement agitée, que les ouvriers ont donné à divers de leurs ouvrages ou étoffes, des figures qu'ils nomment des ondes.

Dans plusieurs étoffes de soie ou de laine, comme dans les moires, les tabis, les camelots, même dans quelques toiles ou treillis, les ondes se font par le moyen de la calendre, dont les rouleaux gravés appuyant inégalement sur l'étoffe qu'on passe entre deux, s'y impriment plus ou moins, suivant qu'ils la pressent avec plus ou moins d'effort. Savary. (D. J.)

ONDE, ou calotte d'une cloche, terme de Fondeur,

C'est une partie de matiere qui sert à augmenter l'épaisseur du cerveau, afin de donner plus de solidité aux anses. L'onde ou calotte est de même épaisseur que le cerveau, c'est-à-dire d'un corps ou d'un tiers de bord; mais elle n'a pas le même diamètre, il s'en faut un bord & demi de chaque côté. *Voyez l'article FONTE DES CLOCHES.*

ONDES, (*Hautelifférie.*) petites étoffes de soie, de laine & de fil dont les façons sont *ondées*, qui se font par les Hauteliffiers de la fayetterie d'Amiens. Elles doivent avoir vingt aunes un quart à vingt aunes & demie de longueur, sur un pié & demi & un pouce de roi de largeur.

ONDÉ, *terme de manufacture*; ce qui est fait en ondes: de la moire *ondée*, du tabis *ondé*, du camelot *ondé*, du treillis *ondé*.

ONDÉ, *en termes de Blason*; se dit tant de la bordure que des pièces qui sont dans l'écusson lorsque leurs côtés ont des dents arrondies qui imitent les ondes. Brancion en Bourgogne, d'azur à trois fasces *ondées* d'or.

ONDÉE, f. f. (*Phys.*) se dit d'une pluie passagère & qui dure peu de tems, sur-tout si cette pluie est un peu forte. *Voyez PLUIE.*

ONDEVES LES, (*Géog.*) ce sont des noirs, esclaves d'origine, dans l'île de Madagascar. (*D. J.*)

ONDIN, f. m. (*Gramm.*) habitant des ondes, un des génies des Cabalistes.

ONDOYANT, adj. ONDOYER, (*Gram.*) qui se meut en ondes. Les contours des corps sont *ondoyans*, la flamme *ondoye*. Montagne dit, c'est un sujet merveilleusement vain, divers & *ondoyant* que l'homme: les cheveux *ondoyent*, la mer *ondoye*. Il se dit aussi des rivières.

ONDOYER, (*Théolog.*) jeter de l'eau sur la tête d'un enfant, au nom des trois personnes de la Trinité, en attendant la cérémonie du baptême.

ONDULATION, f. f. *en Physique*; est une sorte de mouvement oscillatoire ou de vibration, que l'on observe dans un liquide, & qui le fait alternativement hausser & baisser comme les vagues de la mer. C'est ce que M. Newton & plusieurs autres après lui, ont appelé *onde*. *Voyez ONDE.*

Si le liquide est uni & en repos, le mouvement d'ondulation se multiplie par des cercles concentriques, comme on peut le remarquer en jettant une pierre ou quelqu'autre corps, sur la surface d'une eau tranquille, ou même en touchant légèrement avec le doigt ou autrement la surface de l'eau.

La cause de ces ondulations circulaires, c'est qu'en touchant la surface du liquide, on produit une dépression à l'endroit du contact. Par cette dépression les parties subjacentes sont poussées successivement hors de leur place, & les parties voisines sont poussées en-haut, ensuite de quoi elles retombent; & de cette manière les différentes parties du liquide s'élèvent & s'abaissent alternativement en cercle.

Lorsqu'on jette une pierre dans l'eau avec violence, ces fortes d'ondulations ou de vibrations réciproques sont très-visibles: car alors le liquide s'élevant plus haut autour de l'endroit de l'immersion, à cause de l'impulsion violente qu'il a soufferte, & retombant ensuite, met en mouvement les parties voisines, qui par ce moyen s'élèvent de même autour de l'endroit où est tombée la pierre, comme au-tour d'un centre, & forment le premier cercle ondulateur, lequel retombant ensuite, donne une impulsion au fluide voisin, mais plus éloignée du centre. Ce fluide s'élève pareillement en cercle, & ainsi successivement il se produit des cercles toujours plus grands. *Voyez un plus grand détail à l'article ONDE.*

ONDULATION, se dit aussi d'un certain mouvement par lequel les parties de l'air sont agitées de la

même manière que les vagues de la mer. C'est ce qu'on croit qui arrive, quand on frappe une corde d'un instrument de Musique. *Voyez CORDE.*

On croit aussi que le mouvement ondulateur de l'air est la cause du son. *Voyez SON.*

Quelques auteurs aiment mieux appeler ce mouvement du nom de *vibration*, que de celui d'ondulation. *Voyez VIBRATION.*

M. Huyghens, dans son traité de la lumière, imprimé en 1690, & qui est le dernier ouvrage que ce grand géomètre ait donné au public, imagine que la lumière se propage par des espèces d'ondulations semblables à celles qui se forment sur la surface de l'eau: une des plus grandes difficultés qu'on puisse faire contre ce système, est tirée de la nature des ondulations même, qui se répandent en tout sens, au lieu que la lumière se propage suivant des lignes droites. *Voyez LUMIERE. Chambers. (O)*

ONDULATION; *terme de Chirurgie*, se dit du mouvement d'un fluide épanché dans une cavité. Quelques auteurs confondent l'ondulation & la fluctuation, & regardent ces termes comme synonymes. Il paroîtroit plus d'exactitude à distinguer leur signification, & appeler *fluctuation* le mouvement qu'on imprime à une colonne du fluide épanché, *voyez FLUCTUATION*; & entendre par *ondulation*, le sentiment que le malade a du mouvement de la liqueur qui flotte dans une cavité. Ainsi le sentiment d'ondulation est un signe de l'hydropisie de poitrine, quoiqu'elle ne se puisse manifester par la fluctuation. (*Y*)

ONDZATZI LES, (*Géog.*) on distingue par ce mot dans l'île de Madagascar, quelques-uns de ses habitans idolâtres qui ont la peau rouge, les cheveux longs & plats; & qui ont en horreur de verser le sang d'aucun animal, pour s'en nourrir. (*D. J.*)

ONÉGA LAC D'. (*Géogr.*) grand lac de l'empire russe, entre la Carélie moscovite au nord, le pays de Cargapol à l'orient, & la Carélie suédoise au couchant septentrional. Il s'étend du nord au sud depuis les 60^{d.} 46'. de latitude, jusqu'au 63^{d.} Sa côte occidentale est en quelques endroits par les 53^{d.} de long. & l'orientale avance jusqu'à 64^{d.} de long. Ce lac a en outre des îles assez grandes dans sa partie septentrionale.

ONÉGA, RIVIERE, CAP & PAYS D'. (*Géogr.*) rivière de l'empire russe; elle a sa source dans la province de Cargapol, & va se perdre dans la mer Blanche, après un cours d'environ 45 milles de 15 au degré. A l'orient de son embouchure la côte forme une pointe qu'on nomme le *cap d'Onéga*.

On appelle *pays d'Onéga*, celui où elle entre au fortir de la province de Cargapol. On ne connoît point dans ce pays d'autre rivière que l'Onéga, point de villes, point de bourgs, mais seulement beaucoup de forêts: c'est un pur désert. (*D. J.*)

ONÉGOUAS, (*Hist. mod.*) c'est le titre qu'on donne à la cour du roi de Benin en Afrique, aux trois personnes les plus distinguées du royaume, & qui sont toujours auprès de la personne du monarque. Ce mot signifie *grands seigneurs*, c'est à eux que l'on s'adresse dans toutes les demandes, & ils sont chargés des réponses du souverain, en sorte qu'on peut dire que ce sont eux qui regnent réellement, d'autant plus qu'ils sont presque les seuls qui approchent le roi; lorsque ce prince sent sa fin approcher, il déclare en secret à l'un des *onéguas*, celui de ses enfans qu'il veut avoir pour successeur, ce qui le rend pour ainsi dire maître absolu de la couronne. Les seigneurs d'un ordre inférieur sont nommés par les Portugais *ares de roe* ou *princes des rues*; ils sont chargés des détails du gouvernement, & de l'inspection des artisans, des marchands, &c. C'est un collier de corail qui est la marque de leur

dignité, & jamais ils ne peuvent le quitter sous peine de mort; ils sont sujets à la même peine si on venoit à leur voler leur collier.

ONEILLE, (*Géog.*) les Italiens disent *Onégia*; ville d'Italie enclavée dans l'état de Gènes, avec titre de principauté & un port sur la Méditerranée. Elle appartient au roi de Sardaigne, aussi-bien que la principauté qui consiste en 3 vallées, le val d'*Oneille*, le val de *Maro* & le val de *Prela*. Elle abonde en oliviers. Les François bombardèrent cette ville en 1692. Comme elle n'est pas fortifiée, elle a été souvent prise & reprise dans les guerres d'Italie. Elle est près de la rivière Impériale, à 12 lieues S. E. de Coni, 13 N. E. de Nice, 25 S. E. de Turin, 20 S. O. de Gènes. *Long.* 25. 36. *lat.* 43. 55.

Oneille est la patrie d'André Doria, l'un des plus grands capitaines du xvj. siècle, & d'une ancienne famille génoise, féconde en hommes très-célebres. Il eut tour-à-tour le commandement des forces navales de Gènes, de Naples, de François I. de Charles-Quint, &c. & la victoire marcha toujours sur ses pas. Il porta la terreur dans les mers d'Afrique & de Grece, battit les Turcs de tous côtés, & prit sur eux Patras & Coron; mais ce qui relève sa gloire encore davantage, c'est d'avoir refusé la domination de Gènes, & d'avoir mieux aimé d'en être le libérateur, le législateur & le protecteur, que d'en être le souverain. Il mourut à Gènes, le front ceint de tous les lauriers du héros, le 25 Novembre 1560, à l'âge de 94 ans. (*D. J.*)

ONEIROCRITIE ou ONIROCRITIE, f. f. (*Théol. payenne.*) art d'interpréter les songes. C'est un mot grec composé de *ὄνειρος*, *songe*, & *κρισις*, *jugement*. Cet art faisoit une partie trop importante de l'ancien paganisme, pour n'en pas développer l'origine. Artémidore, qui vivoit vers le commencement du ij. siècle, a donné un traité des songes, & s'est servi d'auteurs beaucoup plus anciens pour composer son ouvrage. Il divise les songes en spéculatifs & en allégoriques.

La première espèce est celle qui représente une image simple & directe de l'événement prédit. La seconde espèce n'en représente qu'une image symbolique; c'est-à-dire, indirecte. Cette dernière espèce est celle qui compose l'ample classe des songes confondus, & qui a seule besoin d'interprète. Aussi Macrobe a-t-il défini un songe, la vue d'une chose représentée allégoriquement, qui a besoin d'interprétation.

L'ancienne *onéirocritie* consistoit dans des interprétations recherchées & mystérieuses. On disoit, par exemple, qu'un dragon signifioit la *royauté*, qu'un serpent indiquoit *maladie*, qu'une vipère signifioit de l'argent, que des grenouilles marquoient des *imposteurs*, le chat l'*adultère*, &c.

Or, les premiers interprètes des songes n'étoient point des fourbes & des imposteurs. Il leur est seulement arrivé, de même qu'aux premiers astrologues judiciaires, d'être plus superstitieux que les autres hommes de leur tems, & de donner les premiers dans l'illusion. Mais quand nous supposerions qu'ils ont été aussi fourbes que leurs successeurs, au moins leur a-t-il fallu d'abord des matériaux propres à mettre en œuvre; & ces matériaux n'ont jamais pu être de nature à remuer d'une manière aussi bizarre l'imagination de chaque particulier. Ceux qui les consultoient auront voulu trouver une analogie connue, qui servit de fondement à leur déchiffrement; & eux-mêmes auront eu également recours à une autorité avouée, afin de soutenir leur science. Mais quelle autre analogie, & quelle autre autorité pouvoient-ils avoir que les hiéroglyphes symboliques, qui étoient alors devenus une chose sacrée & mystérieuse?

La science symbolique dans laquelle les prêtres égyptiens, qui ont été les premiers interprètes de songes, étoient devenus très-habiles, servoient de fondement à leurs interprétations. Ce fondement devoit donner beaucoup de crédit à l'art, & satisfaire également celui qui consultoit & celui qui étoit consulté: car, dans ce tems-là, tous les égyptiens regardoient leurs dieux comme auteurs de la science hiéroglyphique. Rien alors de plus naturel que de supposer que ces mêmes dieux, qu'ils croyoient aussi auteurs des songes, employoient pour les songes le même langage que pour les hiéroglyphiques. Je suis persuadé que c'est là la véritable origine de l'*onéirocritie*, ou *interprétation des songes*, appelés *allégoriques*, c'est-à-dire, des songes en général; car l'extravagance d'une imagination qui n'est point retenue, rend naturels tous les songes de cette espèce.

Il est vrai que l'*onéirocritie* une fois en honneur, chaque siècle introduisit, pour la décorer, de nouvelles superstitions, qui la surchargerent à la fin si fort, que l'ancien fondement sur lequel elle étoit appuyée, ne fût plus du tout connu. Voilà qui suffit sur l'origine de l'*onéirocritie*.

L'Écriture-sainte nous apprend que cet art étoit déjà pratiqué dès le tems de Joseph. Pharaon eut deux songes, *Genèse* 41. Dans l'un il vit sept vaches; dans l'autre, sept épis de blé. Ces fantômes étoient les symboles de l'Égypte. Les épis marquoient la grande fertilité; les vaches désignoient Isis sa patronne tutélaire.

Les *onéirocritiques* ont emprunté des symboles hiéroglyphiques leur art de déchiffrer, & cela n'a pu arriver qu'après que les hiéroglyphes furent devenus sacrés, c'est-à-dire, le véhicule mystérieux de la théologie des Égyptiens. Or les hiéroglyphes étoient déjà devenus sacrés du tems de Joseph, comme on le voit par l'usage qui subsistoit alors, d'interpréter les songes relativement à ces symboles. Toutes ces vérités sont démontrées dans Warburton. (*Le chevalier DE JAUCCOURT*)

ONERAIRE, adj. (*Jurispr.*) se dit de quelqu'un qui supporte une charge: ce terme ne s'emploie ordinairement qu'en parlant des tuteurs comptables; lorsqu'on veut les distinguer de ceux qui ne le sont pas, & qu'on appelle par cette raison, *tuteurs honoraires*. Voyez TUTEURS. (A)

ONEREUX, (*Jurisprud.*) signifie *ce qui est à charge*. Une succession est *onéreuse* lorsqu'il y a plus de dettes que de biens: titre *onéreux* est celui qui transmet quelque chose non pas gratuitement, mais à prix d'argent ou en paiement, ou bien sous la condition d'acquitter certaines charges qui égalent la valeur de la chose. Voyez DONATION, RENONCIATION, SUCCESSION, TITRE ONÉREUX. (A)

ONGLE, f. m. (*Botan.*) on appelle *ongle* ou *onglet*, en Botanique, une espèce de tache, différente en couleur du reste des pétales de certaines fleurs. On observe cette sorte de tache à la naissance des feuilles de rose, de la fleur des pavots, & de plusieurs autres. (*D. J.*)

ONGLE, (*Anat.*) les *ongles* sont ces corps, pour la plupart, transparents, qui se trouvent aux extrémités des doigts tant des mains que des pieds: ils sont convexes en-dehors, concaves en-dedans, d'une figure ovale, & d'une consistance assez ferme. Ils semblent être en général de la même substance que les cornes.

Malpighi, Boerhaave, Heister & plusieurs autres célèbres auteurs, prétendent avec beaucoup de vraisemblance, que les *ongles* sont formés par les mamelons de la peau; ces mamelons couchés longitudinalement à l'extrémité des doigts, s'allongent parallèlement, s'unissent ensemble, & s'en-

durcissent avec des vaisseaux cutanés qui se foudent ; & l'épiderme se joignant à ces mamelons vers la racine de l'ongle , leur sert comme de gaine. De tout cela résulte un amas de fibres déliées , & fortement collées ensemble , qui viennent de toute la partie de la peau qu'elles touchent , & qui forment plusieurs couches appliquées étroitement les unes sur les autres. Ces couches n'ont pas la même longueur , & sont arrangées par degré de telle façon , que les extérieures sont les plus longues , & les intérieures les plus courtes. Enfin elles se séparent aisément par la macération : mais pour mieux développer encore la formation & la structure des ongles , nous allons emprunter les lumières de M. Winflow.

La substance des ongles , dit-il , est comme cornée & composée de plusieurs plans ou couches longitudinales soudées ensemble. Ces couches aboutissent à l'extrémité de chaque doigt. Elles sont presque d'une égale épaisseur ; mais elles sont différentes en longueur. Le plus externe de ces plans est le plus long , & les plans intérieurs diminuent par degré jusqu'au plan le plus interne , qui est le plus court de tous ; de sorte que l'ongle augmente par degré en épaisseur depuis son union avec l'épiderme , où il est le plus mince , jusqu'au bout du doigt , où il est le plus épais. Les extrémités graduées , ou racines de toutes les fibres , dont ces plans sont composés , sont creuses , pour recevoir autant de mamelons très-menues & fort obliques qui y sont enchâssés. Ces mamelons sont une continuation de la vraie peau , qui étant parvenue jusqu'à la racine de l'ongle , forme une repli semi-lunaire , dans lequel la racine de l'ongle se niche.

Après ce repli semi-lunaire , la peau se continue sous toute la surface interne de l'ongle , & les mamelons s'y infinent comme on vient de le dire. Le repli de la peau est accompagné de l'épiderme jusqu'à la racine de l'ongle extérieurement , & il est très-adhérent à cette racine.

On distingue communément dans l'ongle trois parties ; savoir , la racine , le corps , & l'extrémité. La racine est blanche & en forme de croissant. Elle est cachée entièrement , ou pour la plus grande partie , sous le repli semi-lunaire dont nous venons de parler. Le croissant de l'ongle & le repli de la peau sont à contre-sens l'un de l'autre. Le corps de l'ongle est latéralement vouté : il est transparent , & de la couleur de la peau mamelonnée. L'extrémité ou le bout de l'ongle n'est attaché à rien , & croît toujours à mesure que l'on le coupe.

Les Anatomistes qui attribuent l'origine des ongles aux mamelons de la peau , expliquent par ce moyen plusieurs phénomènes au sujet des ongles. Ainsi , comme les mamelons sont encore tendres à la racine de l'ongle , de-là vient qu'il est si sensible à cet endroit ; & comme plus l'extrémité des mamelons s'éloigne de la racine , plus cette extrémité se durcit , cela fait qu'on peut couper le bout des ongles sans causer un sentiment de douleur.

Comme ces mamelons & ces vaisseaux soudés qui forment l'ongle viennent de la peau par étages , tant à la racine qu'à la partie inférieure , c'est pour cela que les ongles sont plus épais , plus durs , & plus forts en s'avancant vers l'extrémité ; à cause que naissant de toute la partie de la peau qu'ils touchent , les mamelons augmentent en nombre de plus en plus , & vont se réunir au bout des ongles. C'est aussi par le moyen de ces mamelons que les ongles sont fortement attachés à la peau qui est au-dessous. Cependant , on peut aisément les en séparer dans les cadavres par le moyen de l'eau chaude.

Quant à la nourriture & à l'accroissement des ongles , on l'explique en disant que , comme les au-

tres mamelons de la peau ou des vaisseaux qui leur portent la nourriture , les mamelons des ongles en ont aussi de semblables à leur commencement. De ces mamelons , qui sont les racines , il sort des fibres qui s'allongent , se collent ensemble & se durcissent ; & de cette manière les ongles se nourrissent & croissent couche sur couche en naissant de toute la partie de la peau qu'ils touchent , comme il a été expliqué ci-dessus.

Les ongles , pendant la vie , croissent toujours ; c'est pourquoi on les rogne à mesure qu'ils surpassent les extrémités des doigts. Les Romains se les faisoient couper par des mains artistes ; les nègres de Guinée les laissent croître comme un ornement , & comme ayant été faits par la nature pour prendre la poudre d'or.

C'est une erreur populaire en Europe , d'imaginer que les ongles croissent après la mort. Il est facile de se convaincre de la fausseté de cette opinion , pour peu qu'on entende l'économie animale : mais ce qui a donné lieu à cette erreur , c'est qu'après la mort les extrémités des doigts se dessèchent & se retirent , ce qui fait paroître les ongles plus longs que durant la vie ; sans compter que les malades laissent ordinairement croître leurs ongles sans les couper , & qu'ainsi ils les ont souvent fort longs quand ils viennent à mourir après une maladie qui a duré quelque tems.

Quelquefois on aperçoit une tache à la racine de l'ongle , & l'on remarque qu'elle s'en éloigne à mesure que l'ongle croît , & qu'on la coupe : cela arrive ainsi , parce que la couche qui contient la tache étant poussée vers l'extrémité par le suc nourricier qu'elle reçoit , la tache doit l'être pareillement. La même chose arriveroit si la tache se rencontroit ailleurs qu'à la racine.

Quand un ongle est tombé , à l'occasion de quelque accident , on observe que le nouvel ongle se forme de toute la superficie de la peau , à cause que les petits fibres qui viennent des mamelons , & qui se collent ensemble , s'accroissent toutes en même tems.

La grande douleur que l'on ressent quand il y a quelque corps solide enfoncé entre l'ongle & la peau , ou quand on arrache les ongles avec violence ; cette douleur , dis-je , arrive à cause que leur racine est tendre & adhérente aux mamelons de la peau , qui sont proprement les organes du toucher & du sentiment ; de sorte que la séparation des ongles ne peut pas se faire sans blesser ces mamelons , & par conséquent , sans occasionner de très-vives douleurs.

Au reste , comme on l'observe , quand les mamelons sont anéantis quelque part , la peau perd son propre sentiment en cet endroit ; on peut aussi conjecturer que lorsqu'ils sont anéantis à l'endroit des ongles , de nouveaux ongles ont de la peine à se produire.

Les usages des ongles sont principalement les suivans : 1°. ils servent de défense aux bouts des doigts & des orteils , qui , sans leur secours , se blesseroient aisément contre les corps durs. 2°. Ils les affermissent , & empêchent qu'en pressant ou en maniant des choses dures , les bouts des doigts & des orteils ne se renversent contre la convexité de la main ou du pié ; car dans les doigts , c'est du côté de la paume de la main , & dans les orteils , c'est du côté de la plante du pié que se font les plus fréquentes & les plus fortes impressions quand on manie quelque chose , ou quand on marche : c'est pourquoi l'on peut dire , que non-seulement les ongles tiennent lieu de boucliers , mais qu'ils servent sur-tout comme d'arc-boutans. 3°. Ils donnent aux doigts de la main la facilité de prendre & de pincer les corps qui échapperoient aisément

fément par leur petitesse. Les autres usages sont assez connus. Nous parlerons dans la suite des *ongles* des animaux. Mais nous invitons le lecteur à lire les remarques particulières de M. du Verney sur ceux de l'homme dans le journal des savans du 23 Mai 1689.

Il arrive quelquefois que l'*ongle* du gros orteil croît dans la chair par sa partie latérale, ce qui cause de fort grandes douleurs, & la chair croît sur l'*ongle*. C'est en vain que l'on tâche de consumer cette chair par des cathartiques, si préalablement on ne coupe l'*ongle* avec beaucoup de dextérité; après quoi l'on tire avec une pincette le morceau d'*ongle*, & on l'enlève le plus doucement qu'il est possible; ce qui pourtant ne peut se faire sans causer une vive douleur.

Pour prévenir la récidive, quelques-uns conseillent, le mal étant guéri, de ratisser l'*ongle* par le milieu avec un morceau de verre, une fois tous les mois, jusqu'à ce que l'*ongle* soit tellement émincé, qu'il cède sous le doigt. Quoiqu'on ne fasse pas ordinairement grand cas de cette blessure, il y a cependant des auteurs qui rapportent qu'elle n'a pas laissé, arrivant sur-tout à des sujets d'une mauvaise constitution, d'occasionner des fâcheux accidens, & même la mort à quelques personnes.

La nature exerce ses jeux sur les *ongles*, comme sur les autres parties du corps humain. Rouhaut a envoyé en 1719 à l'Acad. des Sciences une relation & un dessin des *ongles* monstrueux d'une pauvre femme de Piémont. On jugera de leur grandeur par celle du plus grand de tous, qui étoit l'*ongle* du gros doigt du pié gauche. Il avoit depuis sa racine jusqu'à son extrémité quatre pouces & demi. On y voyoit que les lames qui composent l'*ongle* sont placées les unes sur les autres, comme les tuiles d'un toit, avec cette différence, qu'au lieu que les tuiles de dessous avancent plus que celles de dessus, les lames supérieures avançaient plus que les inférieures. Ce grand *ongle*, & quelques autres, avoient des inégalités dans leur épaisseur, & quelquefois des recourbemens, qui devoient venir ou de la pression du soulier, ou de celle de quelques doigts du pié sur d'autres. Ce qui donna occasion à ces *ongles* de faire du bruit, & d'attirer la curiosité de M. de Rouhaut; c'est que cette femme s'étant cru possédée, & s'étant fait exorciser, elle s'imagina, & publia que le diable s'étoit retiré dans les *ongles* de ses piés, & les avoit fait croître si excessivement en moins de rien.

On lit dans la même histoire de l'Acad. des Scienc. année 1727, l'observation d'un enfant qui avoit les cinq doigts de chaque main parfaitement joints en un seul corps, faisant le même volume & la même figure que des doigts séparés à l'ordinaire qui se tiendroient joints, & ces doigts unis étoient couverts d'un seul *ongle*, dont la grandeur étoit, à-peu-près, celle des cinq.

Il est tems de dire un mot des *ongles* des bêtes, qui sont quelquefois coniques, quelquefois caves, & qui servent aux uns de souliers, d'armes aux autres; mais rien n'est plus curieux que l'artifice qui se trouve dans les pattes des lions, des ours, des tigres, & des chats, où les *ongles* longs & pointus se cachent si proprement dans leurs pattes, qu'ils n'en touchent point la terre, & qu'ils marchent sans les user & les émousser, ne les faisant sortir que quand ils s'en veulent servir pour frapper & pour déchirer.

La structure & la mécanique de ces *ongles* est, en quelque façon, pareille à celle qui fait le mouvement des écailles des moules: car de même qu'elles ont un ligament, qui, ayant naturellement ressort, les fait ouvrir, quand le muscle qui est en dedans ne tire point; les pattes des lions ont aussi

un ligament à chaque doigt, qui, étant tendu comme un ressort, tire le dernier auquel l'*ongle* est attaché, & le fait plier en-dessus, enforte que l'*ongle* est caché dans les entre-deux du bout des doigts, & ne sort de dehors pour agripper, que lorsqu'un muscle, qui sert d'antagoniste au ligament, tire cet os, & le fait retourner en-dessous avec l'*ongle*; il faut néanmoins supposer que les muscles extenseurs des doigts, servent aussi à tenir cet *ongle* redressé, & que ce ligament est pour fortifier son action.

Les anciens, qui n'ont point remarqué cette structure, ont dit que les lions avoient des étuis, dans lesquels ils ferroient leurs *ongles* pour les conserver; il est bien vrai qu'à chaque bout des orteils des lions, il y a une peau dans laquelle les *ongles* sont en quelque façon cachés, lorsque le ligament à ressort les retire; mais ce n'est point cet étui qui les conserve; car les chats, qui n'ont point ces étuis, & qui ont tout le reste de la structure des pattes du lion, conservent fort bien leurs *ongles*, sur lesquels il ne marchent point, si ce n'est quand ils en ont besoin pour s'empêcher de glisser. De plus, ces étuis couvrent tout l'*ongle* excepté la pointe, qui est la seule partie qui a besoin d'être conservée. (D. J.)

ONGLE, (Chimie.) espece de matiere osséuse fort analogue à la corne. Voyez SUBSTANCES ANIMALES.

ONGLE, terme de Chirurgie, employé pour exprimer deux maladies des yeux fort différentes; l'une connue sous le nom latin *unguis*, dont nous allons parler dans cet article; & l'autre que nous décrirons au mot ONYX.

L'*ongle* est une maladie de l'œil, qui consiste en une excroissance plate qui s'étend sur la conjonctive; elle commence ordinairement au grand angle, & va par degrés jusqu'à la cornée transparente qu'elle couvre enfin tout-à-fait. Les Grecs l'ont nommée *pterygium*, qui signifie petite aîle; & les Latins *pannus* ou *panniculus*, & *unguis*, parce que cette excroissance est à-peu-près de la grandeur & de la figure d'un *ongle* de la main.

Les anciens ont reconnu trois especes d'*ongles*: un membraneux, parce qu'il ressemble à une membrane charnue; le second adipeux, parce qu'il est plus blanchâtre que le précédent, & qu'il semble être de la graisse congelée. Ils ont nommé le troisième *variqueux*, parce qu'il paroît tissu de beaucoup d'arteres, & de veines assez grosses; c'est celui qu'on appelle proprement *pannus*. Il est le plus fâcheux de tous, parce qu'il est susceptible d'inflammation, de douleur, & d'ulcération.

Le pronostic de l'*ongle* n'est point équivoque: si l'on ne le guérit pas, il prive celui qui en est attaqué de l'usage de la vue. Il faut donc nécessairement employer les secours qui conviennent pour le détruire.

La cure de l'*ongle* est différente, suivant son état: s'il est médiocre & récent, on peut, selon Maitre-Jan, l'atténuer & le dessécher par les collyres secs, avec le vitriol blanc, le sucre candi, l'os de seche, l'iris de Florence, la poudre de tuthie, &c. On y ajoute du verre ou du crystal subtilement pulvérisé: chaque particule de cette substance conserve des *ongles* tranchans qu'on apperçoit au microscope, & qui servent à excorier la superficie de l'*ongle*. Ces scarifications imperceptibles procurent l'écoulement de l'humidité qui abreuve cette membrane contre nature, & elles y attirent une legere suppuration. L'auteur assure s'en être servi plusieurs fois sans aucun inconvénient, & avec beaucoup de succès.

Si par ces remèdes ou autres semblables, on n'a pu parvenir à dessécher & détruire l'*ongle*, il faut faire l'opération.

On prépare d'abord une aiguille un peu longue

& ronde; on la détrempe en la faisant rongir à la flamme d'une chandelle, & on la courbe suivant qu'on le juge à propos; on en émouffe ensuite la pointe sur une pierre à aiguifer, afin qu'elle ne pique point, & qu'elle se glisse plus aisément entre l'ongle & la conjonctive, sans blesser cette membrane.

Pour faire l'opération, on enfle cette aiguille d'un fil de soie retors: l'opérateur assis fait asséoir le malade par terre, & lui fait renverser & appuyer sa tête sur ses genoux; ou le chirurgien peut rester debout & faire asséoir le malade dans un fauteuil dont le dossier puisse se renverser. Un aide tient une paupière ouverte, & le chirurgien l'autre; celui-ci passe son aiguille par-dessous l'ongle, vers son milieu, en sorte qu'il le comprenne entièrement. Voyez *Planche XXII. figure 4 (a)*. Lorsque le fil est passé, & que l'aiguille est ôtée, le chirurgien prend avec le pouce & le doigt index de chaque main, & le plus près de l'œil qu'il peut, une extrémité du fil, qui doit être simple, & le fait glisser comme en sciant par-dessous l'ongle, vers sa racine du côté du grand ongle; il le ramène ensuite de la même manière vers la cornée transparente. Si l'ongle est trop adhérent, & que le fil ne puisse pas passer, on tient les deux extrémités du fil d'une main, & en soulevant un peu l'ongle par son milieu, on le détache en le disséquant avec une lancette armée, c'est-à-dire affermie sur sa chaise par le moyen d'une bandelette de linge qui ne laisse que la pointe découverte: on détache toutes les adhérences, ayant soin de ne point intéresser le globe de l'œil.

Lorsque l'ongle est bien séparé, on le lie avec le fil vers son milieu, *Planche XXII. fig. 4. (b)* & avec la lancette ou de petits ciseaux bien tranchans, on coupe l'ongle par ses extrémités. Il faut bien prendre garde d'entamer la caroncule lacrymale en détruisant l'attache de l'ongle, parce qu'il pourroit en résulter un larmoyement involontaire.

Après l'opération, on lave l'œil, on y souffle de la poudre de tuthie & de sucre candi; on met dessus une compresse trempée dans un collyre rafraîchissant. On pansé ensuite l'œil avec les remèdes proposés pour les ulcères superficiels de l'œil, & on les continue jusqu'à la fin de la cure. Voyez l'article ARGEMA.

Maitre-Jan ayant extirpé un ongle de la manière susdite, fut obligé pour arrêter le sang, de se servir d'une poudre faite avec parties égales de gomme arabique & de bol, & une sixième partie de colcothar. Le même auteur ayant eu occasion de faire l'opération d'un ongle dont les vaisseaux étoient gros, le lia près du grand angle, & se contenta de couper l'autre extrémité. La ligature tomba cinq ou six jours après, & par ce moyen il ne fut point incommodé de l'écoulement du sang. J'ai fait plusieurs fois cette opération avec succès. (Y)

ONGLE entré dans la chair, c'est une maladie qui occasionne des douleurs très-vives, & qui fait venir une excroissance fongueuse dans le coin de l'ongle. C'est ordinairement celui du gros orteil à qui cela arrive, parce que les chaussures trop étroites enfoncent la chair sur la partie tranchante de l'ongle. Quand le mal commence, on peut en prévenir les suites en se faisant chauffer plus au large, & en raclant avec un verre la surface de l'ongle. Quand le mal a fait des progrès, il faut détruire la chair fongueuse avec la poudre d'alun calciné, & couper avec de petites tenailles incisives la portion de l'ongle qui entre dans la chair, pour en faire ensuite l'extraction. Voici comment Fabrice d'Aquapendente traitoit cette maladie: il écartoit avec une petite spatule la chair de l'ongle, & il dilatoit cet endroit avec de la charpie sèche, fourrée entre la chair &

l'ongle. Cela fait, il coupoit l'ongle en long près de l'endroit où il est adhérent à la chair, & il l'arrachoit sans violence; il procédoit ainsi plusieurs jours de suite, dilatant, coupant, & arrachant, jusqu'à ce que toute la partie de l'ongle qui entroit dans la chair fut enlevée. On a vu quelquefois les plus violens accidens être les symptômes de ce mal; tels que fièvre considérable, mouvemens convulsifs, & le délire: les saignées, les calmans, & même les narcotiques, deviennent nécessaires; mais on calme bien plus promptement & plus efficacement, en ôtant la cause de la douleur par une opération très-douloureuse à la vérité, mais qui n'est que momentanée, & qui assure une guérison prochaine, & la cessation subite des vives douleurs. Le pansément exige à peine l'application d'une compresse trempée dans l'eau vulnéraire, à moins qu'il n'y ait des chairs à détruire; mais elles s'affaissent bien tôt d'elles-mêmes, & cedent à l'application des remèdes spiritueux & dessicatifs. (Y)

ONGLE, (*Littérature.*) les Romains tenoient leurs ongles fort propres, & avoient grand soin de les couper. Horace, dans la lettre septième du premier livre de ses épîtres, fait mention d'un Vulteius, crieur public de son métier, lequel après avoir été rasé chez un barbier, coupoit tranquillement ses ongles:

*Conspexit, ut aiunt,
Adrasum quemdam, vacuâ tonsoris in umbrâ
Cutello proprios purgantem leniter unguis.*

Et dans la première épître du même livre: «vous me grondez, parce que je n'ai pas les ongles bien faits»:

Et prave sectum stomacharis ob unguem.

Le même dit dans son ode sixième du premier livre, qu'il chante les combats des vierges qui coupent leurs ongles, pour ne pas blesser leurs amans, en les repoussant:

*Nos prælia virginum
Sectis in juvenes unguibus acrium
Cantamus.*

ONGLE du pié du cheval, (*Maréchallerie.*) est la même chose que la corne du pié.

Ongles du poing de la bride, c'est la différente situation des ongles de la main gauche du cavalier, qui donne au cheval la facilité de faire les changemens de main, & de former son partir & son arrêt; parce que le mouvement de la bride suit la position des ongles. Pour laisser échapper un cheval de la main, il faut tourner les ongles en-bas. Pour le changer à droite, il faut les tourner en-haut, portant la main à droite. Pour les changer à gauche, il faut les tourner en-bas & à gauche; & pour l'arrêter, il faut les tourner en-haut & lever la main.

ONGLE, adj. terme de *Blason*, qui signifie les ongles ou ferres des bêtes ou des oiseaux, lorsque ces ongles sont d'un émail différent de celui du corps de l'animal. Beaumont ou Bretagne, d'argent à trois piés de biches de gueules, onglées d'or.

ONGLÉE, s. f. (*Maréchallerie.*) les Maréchaux appellent ainsi une peau membraneuse qui se forme au petit coin de l'œil. Presque tous les chevaux ont cette peau; mais elle ne devient incommode, que lorsqu'elle croît & avance si fort sur l'œil, qu'elle en cache presque la moitié. Lorsqu'elle est dans cet état, on la coupe avec précaution de la manière suivante. Commencez par abattre le cheval ou par l'arrêter au travail. Prenez ensuite un sol marqué, approchez-le du bord de cette peau; le cheval en détournant l'œil amenera de lui-même cette peau sur le sol. Ayez une aiguille courbe enfilée avec du fil à votre main; piquez cette peau sur le sol marqué; faites ressortir l'aiguille au-dessus ou au-dessous à-

travers de cette peau; défilez-la, & prenant les deux bouts du fil, tirez l'onglée à vous, & la coupez toute entière avec des ciseaux ou un bistouri; retirez le sol & biffinez l'endroit avec de la crème.

ONGLET, f. m. (Géom.) nom que les Géomètres donnent à une tranche de cylindre terminée par la base, la surface courbe du cylindre, & son plan oblique qui rencontre la base avant d'avoir coupé la surface entière du cylindre.

La surface courbe de l'onglet est quarrable, & on peut aussi trouver un parallépipède qui lui soit égal en solidité. On trouvera plusieurs théorèmes sur les ongles de toute espèce dans le troisième volume du cours de Mathématique de M. l'abbé Didier, à Paris chez Jombert.

Cet auteur a recueilli ce que ses prédécesseurs avoient trouvé de plus curieux sur cette matière. Si on appelle x les abscisses de la base de l'onglet, & y les ordonnées de cette base, les hauteurs correspondantes z des parties de l'onglet, seront $\frac{n}{m}y$, n étant à m comme la tangente de l'angle du plan oblique est au sinus total. Or comme

$y = \sqrt{2ax - xx}$, en nommant a le rayon, & que l'élément ds de l'arc de cercle est $\frac{a dx}{\sqrt{2ax - xx}}$; il est

visible que l'élément $z ds$ de la surface de l'onglet est $= \frac{n}{m} \times a dx$; & que l'élément de l'onglet lui-même est $\frac{y z dx}{2} = \frac{n dx}{2m} \times (2ax - xx)$: d'où il est aisé de déduire, par le calcul intégral le plus simple, la surface & la solidité de l'onglet. (O)

ONGLET, assemblage à, (Charpenterie.) c'est une manière de joindre & d'assembler les pièces de bois pour un bâtiment, comme lorsque les pièces ne sont pas coupées quarrément, mais diagonalement ou en triangle. Voyez les articles MENUISERIE & CHARPENTE, & les Pl. de ces arts.

ONGLET, terme de Fleuriste, c'est la partie blanche des feuilles de la rose, & de quelques autres fleurs, qui tient au calice, & qu'on retranche quand on les prépare pour des médicaments.

ONGLET, (Gravure.) c'est une espèce de burin dont se servent les graveurs en reliefs & en creux, il ne diffère des ongles qu'en ce qu'il est plus étroit par le côté de la pointe. Voyez ONGLETTE.

ONGLET, f. m. terme d'Imprimeur, ce sont deux pages qu'on imprime de nouveau, parce qu'il s'étoit glissé des fautes dans deux autres pages qu'on avoit imprimées auparavant: on appelle cela faire un ongle.

ONGLET, terme de Menuiserie, est la coupe que l'on donne aux cadres & aux moulures dans les assemblages.

ONGLET, terme d'Orfèvre & Graveur, sorte de poinçon taillé en ongle; il diffère du burin qui est taillé en losange. (D. J.)

ONGLET, (Relieur.) les Relieurs appellent ongle une bande de papier qu'ils cousent dans un livre pour y coller quelque chose. Ils appellent encore de ce nom le rebord des figures qui a servi à les coudre, ou le papier qu'ils collent à des feuilles pour y substituer des marges au besoin.

ONGLETTES, f. f. (Gravure.) les graveurs en relief & en creux sur les métaux, ainsi que les graveurs en cachets, & les Serruriers, se servent d'onglettes, ce sont des espèces de petits burins plats; il y en a qu'on appelle demi-rondes, d'autres plattes, & d'autres tranchantes & à couteau. Voyez les figures dans nos Planches de la Gravure; la première représente une onglette tranchante ou à couteau, montée sur son manche & à poignée de bois garnie d'une virole de cuivre; la seconde une onglette double, c'est-à-dire qui a deux pointes; elle est représentée

fans poignée: on se sert de cet outil comme du burin. Voyez BURIN & l'article GRAVEUR AU BURIN.

ONGUENT, f. m. (Pharmacie.) remède extérieur, qui ne diffère du liniment que par la consistance, & qui même en diffère à peine par cette qualité. Voyez LINIMENT.

On trouve dans toutes les Pharmacopées un si grand nombre d'onguens officinaux, que le médecin peut se dispenser dans tous les cas d'en prescrire de magistraux. Si l'indication ou le défaut d'onguens officinaux l'y obligeoient pourtant, il pourroit en faire composer facilement d'après cette unique notion de leur essence pharmaceutique; savoir que pour former un onguent il suffit de mêler ou de faire fondre ensemble différentes matières huileuses, grasses, balsamiques, résineuses, d'une telle consistance ou avec une telle compensation de consistance, que le mélange étant froid ait à-peu-près la consistance du saindoux.

Les proportions des ingrédients qui diffèrent naturellement en consistance sont déterminées d'après l'observation pour les onguens officinaux, & consignées dans les Pharmacopées. Quant aux onguens magistraux, si l'on mêle ensemble deux drogues, dont l'une ait trop de consistance & l'autre trop peu, comme l'huile & le blanc de baleine, par exemple; la cire & un baume naturel, liquide, &c. on doit se diriger par le tâtonnement, ajoutant de l'un ou de l'autre des ingrédients, selon que l'exige la consistance qu'on a obtenue par une première épreuve, réitérant ces épreuves, &c.

Les onguens sont principalement destinés au traitement des maladies extérieures, telles que les douleurs des membres, les dartres, la galle, les tumeurs, les plaies, les ulcères, &c. On les emploie aussi quelquefois pour combattre des maladies internes; l'application des onguens sur le côté dans la pleurésie, sur la région épigastrique, sur les hypochondres, sur la région des reins, sur la région ombilicale, hypogastrique, &c. Dans la pleurésie, le vomissement, & d'autres maladies d'estomac, diverses maladies du foie, de la rate & des reins; certaines coliques intestinales, des maladies de la vessie, de la matrice, &c. cette application, dis-je, est comptée parmi les secours que la Médecine fournit pour la guérison de ces maladies. Voyez ces articles THÉRAPEUTIQUE & TOPIQUE.

On applique les onguens sur les plaies & les ulcères, &c. étendus sur des plumaceaux. Voyez PLUMACEAUX. Quand ils sont employés à cet usage particulier, ils sont plus connus dans l'usage ordinaire de la Chirurgie sous le nom de digestifs. Voyez DIGESTIF. On les applique dans tous les autres cas, en en répandant une couche légère sur la partie affectée, les faisant pénétrer autant qu'il est possible par le moyen d'une légère friction, & recouvrant ensuite la partie de linges chauds. C'est évidemment de cette manière d'appliquer l'onguent que cette préparation tire son nom: il est appelé unguentum, du mot unger, oindre.

L'usage de se frotter les jointures, & même les membres & tout le corps avec des huiles & des baumes ou onguens, qui étoit fort en vogue parmi les anciens dans l'état de santé, soit dans la vue de se parfumer, ou dans celle de donner de la souplesse ou de la vigueur à leur corps; cet usage, dis-je, est absolument aboli parmi nous, & même la théorie regnante de la transpiration cutanée & sur la vertu obstipante des matières huileuses, prononce hardiment que cette application est non-seulement inutile, mais même très-dangereuse. Il est constant cependant que des peuples entiers l'ont autrefois pratiquée, au moins sans mauvais effet. Nous savons aussi que les Islandois & les Groenlandois, & quel-

ques peuples du nord de l'Amérique, sont couverts constamment de peaux d'animaux bien enduites d'huile de poisson; c'est-à-dire qu'ils sont habituellement dans un bain d'huile, & l'on ne voit point cependant que dans ces climats, où il y a d'ailleurs une cause toujours subsistante de transpiration retenue, la prétendue obstipation des pores de la peau par l'huile, occasionne des maladies particulières.

Il paroît cependant que l'usage de se graisser le corps est assez inutile, & il est très-certainement fort sale & fort puant, fort décrié même quand ces onctions se font avec des parfums.

Ces considérations peuvent nous conduire, non pas à une vraie théorie de l'action des *onguens* dans les cas des maladies, mais au moins à nous faire raisonnablement soupçonner que l'explication de leur vertu fondamentale & générique par l'obstipation des pores de la peau, est aussi précaire & aussi gratuite que la plupart des théories médicales.

Quant aux vertus particulières des divers *onguens* qui sont tous dessicatifs, ou émoulliens, ou maturatifs, ou mondificatifs, ou résolutifs, ou fortifiants, &c. Voyez DESSICATIF, ÉMOULLIENT, MATURATIF, &c. & les articles particuliers qui traitent des divers *onguens*.

Il sera parlé de ces divers *onguens*, soit dans l'article des matières qui leur donnent leur nom, par exemple au mot *guimauve*, de l'*onguent* d'althea; au mot *peuplier*, de l'*onguent* populeum, &c. soit dans des articles exprès qu'on trouvera à la suite de celui-ci, ou sous leurs noms propres, *martiatum*, *egiptiac*, &c. pour les *onguens* les plus usités qui ne tirent pas leur nom de l'un de leurs ingrédients. (b)

ONGUENT BLANC de *Rhasis*, communément appelé *blanc-rhasis*, & par corruption *blanc-raisin*; prenez cire blanche, trois onces; huile d'olive, douze onces: faites-les fondre ensemble dans un vaisseau de fayence; ajoutez ensuite céruse préparée & lavée trois onces; retirez le vaisseau du feu, & agitez sans cesse avec un pilon de bois, jusqu'à ce que le mélange soit refroidi, & qu'il ait pris la consistance d'*onguent*: le *blanc-rhasis* est le remède par excellence des écorchures.

ONGUENT EPISPASTIQUE, (*Pharmacie*.) prenez *onguent* populeum, une once; *onguent* basilicon & cantharides récentes en poudre, de chacun demi-once: mêlez, faites un *onguent* selon l'art.

Autre *onguent* epispastique sans cantharides: prenez semence de moutarde en poudre, demi-once; pyrethre, staphyzaigre, poivre long, le tout en poudre, de chacun un gros; euphorbe en poudre, quinze grains; *onguent* basilicon, deux onces; térébenthine suffisante quantité: mêlez, faites un *onguent* selon l'art. Voyez les usages de l'un & l'autre *onguent* à l'article VÉSICATOIRE.

ONGUENT GRIS, est en *Pharmacie* le même que l'*onguent* mercuriel: il est bon contre les poux. On peut employer à sa place l'*onguent* indiqué & décrit dans la maladie pédiculaire. Voyez PÉDICULAIRE.

ONGUENT DE LA MÈRE, (*Pharm. & Mat. méd. exot.*) cet *onguent* appelé quelquefois aussi *onguent* brun, *unguentum fuscum*, est ainsi décrit dans la Pharmacopée de Paris: prenez de sain-doux, de beurre frais, de cire jaune, de suif de mouton & de litharge préparée, de chacun demi-livre; d'huile d'olive une livre: cuisez en brassant à la manière des emplâtres jusqu'à ce que votre matière prenne une couleur brune très-foncée: cette préparation a plutôt la consistance d'emplâtre que celle d'*onguent*, comme nous l'avons déjà remarqué au mot *emplâtre*. Voyez cet article.

L'*onguent* de la mère est d'un usage fort commun à Paris: il tient lieu dans la pratique journalière des pansemens de presque tous les emplâtres simplement

émoulliens, adoucissans & maturatifs. Voyez EMPLÂTRE, *Chirurgie*.

ONGUENT DE LA COMTESSE, (*Pharmac. & Mat. méd. exot.*) prenez noix de galle cueillies avant leur maturité, une once; noix de cyprès, semences d'épine-vinette & de plantain, écorce de grenade, de chacun deux gros; sumac & alun de roche, de chacun demi-once: mêlez, faites une poudre. D'autre part prenez cire jaune, trois onces; huile d'olive, demi-livre; mastic, deux gros: faites fondre ces matières ensemble, & mêlez-y exactement votre poudre pour faire un *onguent* selon l'art.

Cet *onguent* est composé de plusieurs styptiques très-puissans, parmi lesquels on ne devoit point trouver les semences d'épine-vinette & de plantain, & le mastic, dont la vertu astringente est supposée très-gratuitement, & qui du moins n'a nulle proportion avec celle des autres ingrédients.

Il n'est pas étonnant que l'invention de cet *onguent* soit due, ou au moins attribuée à une femme, puisque c'est un remède de toilette.

Quoique ce remède soit principalement connu par l'abus qui en a été fait, les Médecins sont cependant obligés d'en conseiller quelquefois l'usage, pour remédier, par exemple, au relâchement du vagin, qui suit souvent des accouchemens laborieux. Le *mangonium virginitalis* qu'on exécute facilement au moyen de ce remède ou de remèdes analogues, doit être regardé, ce semble, comme une action licite, & même comme un acte très-méritoire, comme une tromperie obligeante, lorsqu'il s'agit d'assurer les douceurs d'un commerce légitime.

Au reste, comme l'huile & la cire qui constituent l'excipient de cet *onguent* n'ajoutent rien à son efficacité, qu'ils la diminuent au contraire: & que d'ailleurs lorsqu'il a été appliqué les liqueurs aqueuses ne l'enlèvent point, ne lavent point la partie qui en est enduite, il est plus utile & plus commode de substituer à cet excipient huileux une quantité convenable de conserve de roses, dont la vertu est analogue à celle des poudres, & qui est facilement emportée par les lotions aqueuses. (b)

ONGUENT HÉMORRHOÏDAL, (*Pharmacie*.) cet *onguent* est décrit de la manière suivante dans la pharmacopée de Paris sous le nom d'*unguentum hemorrhoidale extemporaneum*, c'est-à-dire pour être préparé sur le champ.

Prenez *onguent* populeum & nutritum de chacun trois onces, trois jaunes d'œufs, saffran en poudre une drachme & demie, opium une drachme; mêlez, faites un *onguent*.

Cet *onguent* paroît très-propre à calmer les douleurs atroces qui accompagnent souvent les paroxysmes d'hémorrhôïde. (b)

ONGUENT MERCURIEL CITRIN pour la galle; voyez MERCURE, *Mat. méd.*

ONGUENS FROIDS, les quatre, (*Pharmacie*.) on trouve classés sous ce titre dans les anciennes pharmacopées l'*onguent* album rhasis, le *cérat* de Galien, l'*onguent* rosat & l'*onguent* populeum. Voyez ONGUENT RHASIS, CÉRAT DE GALIEN, PEUPLIER & ROSE, *Pharmacie*.

On a aussi rangé quelques *onguens* sous la dénomination commune d'*onguens* chauds; mais ils sont beaucoup moins usités que les précédens.

ONGUENT SYMPATHIQUE, sorte d'*onguent* qu'on suppose guérir les blessures sans l'appliquer sur la plaie, mais seulement à l'arme qui a blessé. Voyez POUDRE SYMPATHIQUE & TRANSPLANTATION. Voyez UNGUENTUM ARMARIUM.

ONIENSES, (*Géog. anc.*) anciens peuples dont le nom se trouve sur une médaille de Posthumus; le revers de cette médaille a la figure d'Hercule,

avec ces mots, *Hercules Deus Oniensis*. Ortelius croit qu'il s'agit d'un peuple de la Belgique. Il y a du-moins deux endroits qui portent le nom d'*Onia*; l'un sur la Sambre, l'autre dans le voisinage de Douai.

ONII-MONTES ou **ONEU-MONTES**, (*Géog. anc.*) en grec *ὄνια ὄρη*, montagnes de Grece près de l'isthme de Corinthe. Elles s'étendoient, dit Strabon, depuis les rochers Scironides sur le chemin de l'Attique, jusqu'à la Bœotie & au mont Cithéron. Leur nom signifie *les montagnes des ânes*. Plutarque, dans la vie de Cléomene, parle de ces montagnes. Thucydide, Polyen & Xénophon en parlent aussi, mais au singulier *ὄνιον ὄρος*.

ONIROCRITIQUE, *l'*, f. f. (*Théol. païenne.*) c'est la même chose que l'*onéirocritie*, composé pareillement de *ὄνειρος*, *songe*, & *κρίσις*, *je possède*. Voyez **ONÉIROCRITIE**. J'ajouterai seulement que quand cet art prétendu ne fut plus entre les mains des prêtres, & que les seuls diseurs de bonnes-aventures s'en mêlerent, on ne craignit plus de s'en moquer ouvertement. On fait les beaux vers d'Ennius, dont voici la traduction: « Je ne fais nul compte, dit-il, des augures Marfes, ni des devins des coins des rues, ni des astrologues du cirque, ni des prognostiques d'Isis, ni des interpretes des songes; car ils n'ont ni l'art ni la science de deviner; mais ce sont des diseurs de bonne-aventure ou superstitieux, ou impudens, ou fainéans, ou fous, ou des gens qui se laissant maîtriser par la pauvreté, supposent des prophéties pour attirer du gain; aveugles, ils veulent montrer le chemin aux autres, & nous demandent un drachme en nous promettant des trésors; qu'ils prennent cette drachme sur ces trésors, & qu'ils nous rendent le reste ». (*D. J.*)

ONIVAU, (*Histoire nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagascar, qui produit une espece d'amande très-bonne à manger, & dont on tire de l'huile.

ONIUM, (*Géog. sacrée.*) *Onium* dans la vulgate, & *ὄνιον* dans le grec, est le nom qu'on donna au temple qu'*Onias IV.* fit bâtir en Egypte, sur le modele de celui de Jérusalem, 150 ans avant l'ere vulgaire. D. Calmet vous en instruira fort au-long, & Joseph, *l. VII. de bello jud. c. xxx*, vous en donnera la description. Lupus, préfet d'Egypte sous le regne de Vespasien, ferma ce temple vers l'an 73 de l'ere commune, environ 223 ans après sa fondation. Paulin, successeur de Lupus, en enleva tous les ornemens & les richesses, & en fit murer les portes. Tel fut la fin du temple d'*Onium*.

ONKOTOMIE, f. f. terme de Chirurgie, est l'opération de l'ouverture d'une tumeur ou d'un abcès. Ce mot est formé du grec *ὄκος*, *tumeur*, & *τομή*, *je coupe*. Voyez **ABSCÈS** & **INCISION**. (*Y*)

ONoba, (*Géog. anc.*) ville d'Espagne dans la Bétique chez les Turdules. Plin, *l. III. c. j*, la met dans les terres. Ptolomée en établit la long. à 6^d. 10'. & la latit. à 36^d. 20'.

Il ne faut pas confondre cette ville avec *Onoba Æstuaris*; cette dernière étoit dans la Bétique au pays des Turditains, au bord de la mer & au couchant de l'embouchure orientale du fleuve Bœtus ou Guadalquivir; c'est présentement *Gibraltar*.

ONOBRYCHIS, (*Botan.*) on peut caractériser ce genre de plante en deux mots: ses gouffes sont coupées en crete de coq, & renferment une semence qui a la figure d'un petit rein. Ses fleurs sont légumineuses, disposées en épis longs & épais. Tournefort en compte six especes; nous décrivons la principale sous son nom françois, qui est **SAINFOIN**. (*D. J.*)

ONOCENTAURE, f. m. (*Gramm.*) monstre fabuleux, moitié homme, moitié âne.

ONOCROTALE, voyez **PÉLICAN**.

ONOLOSAT ou **OBOLE**, poids des anciens, pesant un demi scrupule.

ONOMANCIE, ou **ONOMAMANCIE**, ou **ONOMATOMANCIE**, f. f. (*Divin.*) divination par les noms ou l'art de présager par les lettres d'un nom d'une personne, le bien ou le mal qui lui doit arriver.

Le mot *onomancie* pris à la rigueur devoit plutôt signifier *divination* par les ânes que par les noms, puisqu'*ὄνος* en grec signifie *âne*. Aussi la plupart des auteurs disent-ils *onomamancie* & *onomatomancie*, pour exprimer celle dont il s'agit ici, & qui vient d'*ὄνομα*, *nom*, & de *μαντεία*, *divination*.

L'*onomancie* étoit fort en usage chez les anciens. Les Pythagoriciens prétendoient que les esprits, les actions & les succès des hommes étoient conformes à leur destin, à leur génie, & à leur nom. Platon lui-même semble incliner vers cette opinion, & Aufone l'a exprimée dans ces vers:

*Qualem creavit moribus,
Jussit vocari nomine
Mundi supremus arbiter.*

Le même auteur plaisante l'ivrogne Meroé sur ce que son nom sembloit signifier qu'il buvoit beaucoup de vin pur, *merum, merum*. On remarquoit aussi qu'*Hypolite* avoit été déchiré & mis en pieces par ses chevaux, comme son nom le portoit. Ce fut par la même raison que *S. Hypolite martyr* dut à son nom le genre du supplice que lui fit souffrir un juge païen, selon Prudence.

*Ille supinatâ residens, cervice, quis inquit,
Dicitur? affermant dicier Hypolitum;
Ergo fit Hypolitus, quantat turbetque jugales
Intereatque feris dilaniatus equis.*

De même on disoit d'*Agamemnon* que, suivant son nom, il devoit rester long-tems devant Troie, & de *Priam* qu'il devoit être racheté d'esclavage dans son enfance. C'est encore ainsi, dit-on, qu'*Auguste* la veille de la bataille d'*Actium* ayant rencontré un homme qui conduisoit un âne, & ayant appris que cet animal se nommoit *nicon*, c'est-à-dire *victorieux*, & le conducteur *Eutyches*, qui signifie *heureux, fortuné*, tira de cette rencontre un bon présage de la victoire qu'il remporta le lendemain, & en mémoire de laquelle il fonda une ville sous le nom de *Nicopolis*. Enfin on peut rapporter à cette idée ces vers de *Claudius Rutilius*:

*Nominibus certis credam decurrere mores?
Moribus aut potius nomina certa dari?*

C'est une observation fréquente dans l'histoire, que les grands empires ont été détruits sous des princes qui portoient le même nom que ceux qui les avoient fondés. Ainsi la monarchie des Perses commença par *Cyrus* fils de *Cambyse*, & finit par *Cyrus* fils de *Darius*. *Darius* fils d'*Hystaspes* la rétablit, & sous *Darius* fils d'*Arfamis* elle passa au pouvoir des Macédoniens. Le royaume de ceux-ci avoit été considérablement augmenté par *Philippe* fils d'*Amyntas*; un autre *Philippe* fils d'*Antigone* le perdit entièrement. *Auguste* a été le premier empereur de Rome, & l'on compte *Augustule* pour le dernier. *Constantin* établit l'empire à Constantinople, & un autre *Constantin* le vit détruire par l'invasion des Turcs. On a encore observé que certains noms sont constamment malheureux pour les princes, comme *Caius* parmi les Romains, *Jean* en France, en Angleterre & en Ecosse, & *Henri* en France.

Une des regles de l'*onomancie* parmi les Pythagoriciens, étoit qu'un nombre pair de voyelles dans le nom d'une personne signifioit quelque imperfection

au côté gauche, & qu'un nombre impair de voyelles signifioit quelque imperfection au côté droit. Ils avoient encore pour regle que de deux personnes, celle-là étoit la plus heureuse dans le nom de laquelle les lettres numériques ajoutées ensemble formoient la plus grande somme; ainsi, disoient-ils, Achille avoit vaincu Hector, parce que les lettres numériques comprises dans le nom d'Achille formoient une somme plus grande que celle du nom d'Hector.

C'étoit sans doute sur un principe semblable que dans les festins ou les parties de plaisir les jeunes Romains buvoient à la santé de leurs maîtresses autant de coups qu'il y avoit de lettres dans le nom de ces belles. C'est pourquoi on lit dans Martial :

Navia sex cyathis, septem justina bibatur.

Enfin on peut rapporter à l'onomancie tous les présages qu'on prétendoit tirer pour l'avenir des noms, soit considérés dans leur ordre naturel, soit décomposés & réduits en anagramme; ce qu'Aufone appelle,

*Nomen componere, quod sit
Fortunæ, morum, vel necis indicium.*

Cœlius Rhodiginus nous a donné la description d'une espèce d'onomancie fort singulière. Il dit que Théodat, roi des Goths, voulant savoir quel seroit le succès de la guerre qu'il projettoit contre les Romains, un juif expert dans l'onomancie lui ordonna de faire enfermer un certain nombre de cochons dans de petites étables, & de donner à quelques-uns de ces animaux des noms romains, à d'autres des noms de goths, avec des marques pour les distinguer les uns des autres, & enfin de les garder jusqu'à un certain jour; lequel étant arrivé, on ouvrit les étables, & l'on trouva morts les cochons qu'on avoit désignés par des noms des goths, tandis que ceux à qui l'on avoit donné des noms romains étoient pleins de vie, ce qui fit prédire au juif que les Goths seroient défaits.

ONOMATE, s. f. (*Hist. anc.*) fête établie à Sycion en l'honneur d'Hercule, lorsqu'au lieu de simples honneurs dûs aux héros qu'on lui rendoit auparavant, il fut ordonné par Phefthus qu'on lui sacrifieroit comme à un dieu, & qu'on lui en donneroit le nom.

ONOMATOPEE, s. f. (*Gramm. art. étymologiq.*) ce mot est grec, *ονοματοποια*, comme pour dire *τῆς ονοματῆς, ποιησις*, *nominis creatio*, création, formation ou génération du mot. « Cette figure n'est point » un trope, dit M. du Marsais, puisque le mot se prend dans le sens propre; mais j'ai cru qu'il n'étoit pas inutile de la remarquer ici », dans son livre des tropes, part. II. art. xix. Il me semble au contraire qu'il étoit très-inutile au moins de remarquer, en parlant des tropes, une chose que l'on avoue n'être pas un trope; & ce savant grammairien devoit d'autant moins se permettre cette licence, qu'il regardoit cet ouvrage comme partie d'un traité complet de Grammaire, où il auroit trouvé la vraie place de l'onomatopée. J'ajoute que je ne la regarde pas même comme une figure; c'est simplement le nom de l'une des causes de la génération matérielle des mots expressifs des objets sensibles, & cette cause est l'imitation plus ou moins exacte de ce qui constitue la nature des êtres nommés.

C'est une vérité de fait assez connue, que par sa nature l'homme est porté à l'imitation; & ce n'est même qu'en vertu de cette heureuse disposition que la tradition des usages nationaux des langues se conserve & passe de générations en générations. Si l'on a donc à imposer un nom à un objet nouvellement découvert, & que cet objet agisse sur le sens

de l'ouïe d'une manière qui puisse le distinguer des autres; comme l'ouïe a un rapport immédiat avec l'organe de la voix, l'homme sans réflexion, sans comparaison explicite donne naturellement à cet objet sensible un nom dont les éléments concourent de façon qu'ils répètent à-peu-près le bruit que fait l'objet lui-même. Voilà ce que c'est que l'onomatopée; & c'est, comme on le voit avec raison, que Wachter, dans son *Glossaire germanique*, préf. ad *Germ. §. VII.* l'appelle *vox repercussa naturæ*, l'écho de la nature.

Cette source de mots est naturelle; & la preuve en est que les enfans se portent généralement & d'eux-mêmes à désigner les choses bruyantes par l'imitation du bruit qu'elles font: ajoutez que la plupart de ces choses ont des noms radicalement semblables dans les langues les plus éloignées les unes des autres, soit par les tems, soit par les lieux ou par le génie caractéristique.

C'est sur-tout dans le genre animal que l'on en rencontre le plus. Ainsi les Grecs appellent le cri naturel des brebis *βληνάομαι*, les Latins *balare*, les Allemands *bleken*, les François *béler*, & l'on retrouve partout l'articulation qui caractérise ce cri qui est *bé*. Pareillement on a imaginé les mots analogues & semblables *ὄλοδύζω*, *ululare*, *heulen*, hurler; *κρόζω*, *croire*, croasser; *μουάω*, *mugire*, mugir ou meugler, &c.

Le coucou est un oiseau connu qui prononce exactement ce nom même; & les Grecs l'appelloient *κόκκυξ*, les Latins *cuculus*, qu'ils prononçoient *coucou*; les Allemands le nomment *guguk*, en prononçant *gougouk*; c'est la nature par-tout.

Urupa ou *bubo* en latin, *βύας* en grec, *buho* en espagnol, *puhacz* en polonois, *owle* en anglois, *uhu* en allemand, *hibou* en françois, sont autant de mots tirés évidemment du cri lugubre de cet oiseau nocturne qui, comme le dit Pline, *lib. X. cap. xij.* est moins un chant qu'un gémissement, *nec cantu aliquo vocalis, sed gemitu.*

L'onomatopée ne s'est pas renfermée seulement dans le regne animal. *Tintement*, *tinnitus*, *tintinnabulum* sont des mots dont le radical commun *tin* imite exactement le son clair, aigu & durable, que l'on entend diminuer progressivement quand on a frappé quelque vase de métal.

Le *glouglou* d'une bouteille, le *cliquetis* des armes, les *éclats* du tonnerre sont autant de mots imitatifs des différens bruits qu'ils expriment.

Le *triclac* est ainsi nommé du bruit que font alternativement les joueurs avec les dez, ou de celui qu'ils font en abattant deux dames, comme ils le peuvent à chaque coup de dez; autrefois on disoit *tiçlac*.

L'imitation qui sert de guide à l'onomatopée se fait encore remarquer d'une autre manière dans la génération de plusieurs mots; c'est en proportionnant, pour ainsi dire, les éléments du mot à la nature de l'idée que l'on veut exprimer. Pour faire entendre ma pensée, rappelons-nous ici la division simple & naturelle des éléments de la voix en sons & articulations, ou, si l'on veut, en voyelles & consonnes.

Le son ou la voyelle n'exige, pour se faire entendre, que la simple ouverture de la bouche; qu'elle soit disposée d'une manière ou d'une autre, cette disposition n'apporte n'aucun obstacle à l'émission du son, elle diversifie seulement le canal, afin de diversifier l'impression que l'air sonore doit faire sur l'organe de l'ouïe; le moule change, mais le passage demeure libre, & la matière du son coule sans embarras, sans obstacle. Or voilà vraisemblablement l'origine du nom danois *aa*, qui signifie *fleuve*; ce nom générique est devenu ensuite le nom propre de trois rivières dans les Pays-bas, de trois en Suisse,

& de cinq en Westphalie : les voyelles coulent sans obstacle comme les fleuves.

Le tems coule de même ; & de-là , par une raison pareille , l'adverbe grec *αἰ*, *semper*, toujours , perpétuellement ; l'allemand *ie* en est synonyme , & présente une image semblable.

L'interjection latine *eia* , semblable à la greque *ἴα* , paroît tenir à la même source , *sus* , *allez sans vous arrêter* , *coulez comme un fleuve* , &c.

Les articulations ou les consonnes sont labiales , linguales ou gutturales : les linguales sont dentales , sifflantes , liquides ou mouillées , voyez LETTRES ; & le mouvement de la langue est plus sensible ou vers sa pointe , ou vers son milieu qui s'élève , ou vers la racine dans la région de la gorge. Ce ne peut être que dans ce mécanisme & d'après la combinaison des effets qu'il peut produire , que l'on peut trouver l'explication de l'analogie que l'on remarque dans les langues entre plusieurs noms des choses que l'on peut classer sous quelque aspect commun.

» Par exemple , dit M. le président de Brosses , » pourquoi la fermeté & la fixité sont-elles le plus » souvent désignées par le caractère *st* ? Pourquoi le » caractère *st* est-il lui-même l'interjection dont on » se sert pour faire rester quelqu'un dans un état » d'immobilité ?

στῆλη , colonne ; στερεός , solide , immobile ; στεῖρα , stérile , qui demeure constamment sans fruit ; ἐπιζῶ , j'affermis , je soutiens ; voilà des exemples grecs : en voici de latins , *stare* , *stips* , *stupere* , *stupidus* , *stamen* , *stagnum* (eau dormante) , *stellæ* (étoiles fixes) , *strenuus* , &c. en françois , *stable* , *état* , (autrefois *estat* de *status*) , *estime* , *consistance* , *juste* (in jure stans) , &c.

» Pourquoi le creux & l'excavation font-ils marqués par *sc* ? σκάλλω , σκάπτω , fouir , σκάφη , esquif ; σcutum , scaturire , scabies , scyphus , sculperé , scrobs , scrutari ; écuelle (anciennement *escuelle*) , scarifier , scabreux , sculpture ».

Ecrire (autrefois *escrire*) vient de *scribere* ; & l'on fait qu'anciennement on écrivoit avec une forte de poinçon qui gravait les lettres sur la cire , dont les tablettes étoient enduites , & les Grecs , par la même analogie , appelloient cet instrument *σκαριφος*.

» Leibnitz a si bien fait attention à ces singularités , qu'il les remarque comme des faits constants : il en donne plusieurs exemples dans sa langue. Mais quelle en pourroit être la cause ? Celle que j'entrevois ne paroît peut-être satisfaisante ; savoir que les dents étant la plus immobile des parties organiques de la voix , la plus ferme des lettres dentales , le *t* a été machinalement employé pour désigner la fixité ; comme pour désigner le creux & la cavité , on emploie le *k* ou le *c* qui s'opere vers la gorge le plus creux & le plus cave des organes de la voix. Quant à la lettre *s* , qui se joint volontiers aux autres articulations , elle est ici , ainsi qu'elle est souvent ailleurs comme un augmentatif plus marqué , tendant à rendre la peinture plus forte ».

D'où lui vient cette propriété ? c'est que la nature de cette articulation consistant à intercepter le son sans arrêter entièrement l'air , elle opere une sorte de sifflement qui peut être continué & prendre une certaine durée. Ainsi , dans le cas où elle est suivie de *t* , il semble que le mouvement explosif du sifflement soit arrêté subitement par la nouvelle articulation , ce qui peint en effet la fixité ; & dans le cas où il s'agit de *sc* , le mouvement de sibilation paroît désigner l'action qui tend à creuser & à pénétrer profondément , comme on le sent par l'articulation *t* , qui tient à la racine de la langue.

» *N* , la plus liquide de toutes les lettres , est la lettre caractéristique de ce qui agit sur le liquide : *no* , ναῦς , *navis* , *navigium* , νεφός , *nubes* , nuage , &c.

» De même *fl* , composé de l'articulation labiale & sifflante *f* & de la liquide *l* , est affecté au fluide , soit ignée , soit aquatique , soit aérien , dont il peint assez bien le mouvement ; *flamma* , *fluo* , *flatus* , *fluctus* , &c. φλόξ , *flamme* ; φλέψ , *veine* où coule le sang ; φλεγέθων , *fleuve brûlant d'enfer* , &c. ou à ce qui peut tenir du liquide par sa mobilité ; *fly* en anglois , *mouche* & *voler* , *flight* , *fuir* , &c.

» Leibnitz remarque que si l'*s* y est jointe , *sw* est *dissipare* , *dilatare* ; *sl* , est *dilabi vel labi cum recessu* : il en cite plusieurs exemples dans sa langue , auxquels on peut joindre en anglois *slide* , *slink* , *slip* , &c.

» On peint la rudesse des choses extérieures par l'articulation *r* , la plus rude de toutes ; il n'en faut point d'autre preuve que les mots de cette espèce : *rude* , *âpre* , *âcre* , *roc* , *rompre* , *racler* , *irriter* , &c.

» Si la rudesse est jointe à la cavité , on joint les deux caractéristiques , *scabrosus*. Si la rudesse est jointe à l'échappement , on a joint de même deux caractéristiques propres : *frangere* , *briser* , *breche* , *phur* ou *phour* , c'est-à-dire *frangere*. On voit par ces exemples que l'articulation labiale , qui peint toujours la mobilité , la peint rude par *frangere* , & douce par *fluere* . . .

» La même inflexion *r* détermine le nom des choses qui vont d'un mouvement vite , accompagné d'une certaine force ; *rapide* , *ravir* , *rouler* , *racler* , *rainure* , *raie* , *rota* , *rheda* , *ruere* , &c. Aussi sert-elle souvent aux noms des rivières dont le cours est violent ; *Rhin* , *Rhône* , *Heridanus* , *Garonne* , *Rha* (le Volga) , *Araxes* , &c.

» *Valor ejus* , dit Heufelius en parlant de cette lettre , *erit egressus rapidus & vehemens , tremulans & strepidans ; hinc etiam affert affectum vehementem rapidumque*. C'est la seule observation raisonnable qu'il y ait dans le système absurde que cet auteur s'est formé sur les propriétés chimériques qu'il attribue à chaque lettre . . . ».

Toutes ces remarques , & mille autres que l'on pourroit faire & justifier par des exemples sans nombre , nous montrent bien que la nature agit primitivement sur le langage humain , indépendamment de tout ce que la réflexion , la convention ou le caprice y peuvent ensuite ajouter ; & nous pouvons établir comme un principe , qu'il y a de certains mouvements des organes appropriés à désigner une certaine classe de choses de même espèce ou de même qualité. Déterminés par différentes circonstances , les hommes envisagent les choses sous divers aspects : c'est le principe de la différence de leurs idiomes ; *fenestra* exprimoit chez les Latins le passage de la lumière ; *ventana* en Espagne désigne le passage des vents ; *janella* en langue portugaise , marque une petite porte ; *croisée* en françois , indique une ouverture coupée par une croix. Partout c'est la même chose , envisagée ici par son principal usage , là par ses inconvéniens , ailleurs par une relation accidentelle , chez nous par sa forme. Mais la chose une fois vûe , l'homme , sans convention , sans s'en appercevoir , forme machinalement ses mots les plus semblables qu'il peut aux objets signifiés. C'est à peu-près la conclusion de M. le président des Brosses , qui continue ainsi :

« Publius Nigidius , ancien grammairien latin (il étoit contemporain de Cicéron) , pouvoit peut-être ce système trop loin lorsqu'il vouloit l'appliquer , par exemple , aux pronoms personnels , & qu'il remarquoit que dans les mots *ego* & *nos* le mouvement organique se fait avec un retour intérieur sur soi-même , au lieu que dans les mots *tu* & *vos* l'inflexion se porte au-dehors vers la personne à qui on s'adresse ; mais il est du moins certain qu'il rencontre juste dans la réflexion générale qui suit :

» Nomina verbaque non posita fortuito, sed quâdam vi
 » & ratione nature facta esse P. Nigidius in grammati-
 » cis commentariis docet, rem sane in philosophiâ disser-
 » tationibus celebrem. Quæri enim solitum apud Philo-
 » sophos quævis ra. ovôpara sent. n. ovêr, naturâ nomina
 » sint an impositione. In eam rem multa argumenta dicit,
 » cur videri possint verba naturalia magis quàm arbitra-
 » ria.... Nam sicuti cum adnuimus & abnuimus, motus
 » quidem ille vel capitis vel oculorum à naturâ rei quàm
 » significat non abhorret; ita in vocibus quasi gestus qui-
 » dam oris & spiritus naturalis est. Eadem ratio est in
 » grecis quoque vocibus quam esse in nostris animadver-
 » timus. A Gell. lib. X. cap. jv.

» Qu'on ne s'étonne donc pas de trouver des ter-
 » mes de figure & de signification semblables dans
 » les langues de peuples fort différens les uns des au-
 » tres, qui ne paroissent avoir jamais eu de com-
 » munication ensemble. Toutes les nations sont
 » inspirées par le même maître, & d'ailleurs tous les
 » idiomes descendent d'une même langue primitive,
 » voyez LANGUE. C'est assez pour établir des radicaux
 » communs à toutes les langues postérieures, mais ce
 » n'est pas assez pour en conclure une liaison immé-
 » diate. Ces radicaux prouvent que les mêmes objets
 » ont été vus sous les mêmes aspects, & nommés par
 » des hommes semblablement organisés; mais la mê-
 » me manière de construire est ce qui prouve l'affinité
 » la plus immédiate, sur-tout quand elle se trouve
 » réunie avec la similitude des mots radicaux.

(B. E. R. M.)

ONONG, f. m. (terme de Calend.) On écrit aussi
 Onung, Onungi & Onuzangi; nom du dixième mois
 de l'année des peuples de la Turcomanie & des
 Tartares qui habitent près de ce pays. Ce mois ré-
 pond à notre mois de Septembre, parce que ces
 peuples commencent leur année en Décembre.

ONONYCHITE, f. m. (Théolog.) terme qui si-
 gnifie à la lettre ce qui a les pieds d'un âne. Ce mot est
 formé du grec ονυξ, âne, & d'ονυξ, sabot, ongle.

Ononychite étoit le nom injurieux que les payens
 donnerent dans le premier siècle au Dieu des Chré-
 tiens, si l'on en croit Tertullien dans son apologétique,
 parce que ceux-ci adoroient & reconnoissoient le
 même Dieu que les Juifs.

Mais sur quel fondement les payens prétendoient-
 ils que les Juifs adoroient un âne, ou un dieu qui
 eût des pieds d'âne? c'est ce que nous allons exami-
 ner dans cet article.

Les payens, qui n'ont jamais eu qu'une idée fort
 imparfaite, ou même très-fausse de la religion des
 Juifs, leur ont imputé sans preuve cette extrava-
 gante idolâtrie. Appion le grammairien dit que les
 Juifs adoroient une tête d'âne, & il avance que
 lorsqu'Antiochus Epiphane pilla le temple de Jérusa-
 lem, il y trouva une tête d'âne qui étoit d'or, &
 d'un assez grand prix, & qui étoit adorée par les
 Juifs. Joseph l'historien, qui rapporte cette calom-
 nie, liv. II. contr. Appion ch. iij. la réfute en mon-
 trant que les Juifs n'ont jamais adoré aucun des ani-
 maux.

Diodore de Sicile raconte (eclog. ex l. XXXIV.
 pag. 901 & 902) qu'Antiochus étant entré dans l'in-
 térieur du temple, y trouva une statue de pierre re-
 présentant un homme avec une grande barbe, &
 monté sur un âne, & qu'il jugea que cette figure re-
 présentait Moïse. Mais que conclure du récit d'un
 historien si mal informé?

Tacite (histor. liv. V.) dit que Moïse & son peu-
 ple ayant été chassés de l'Egypte, parce qu'ils étoient
 infectés de lepre, se retirèrent dans le desert d'Ar-
 abie, où ils étoient pres de périr de soif, lorsqu'ils
 virent une troupe d'ânes sauvages qui entroient dans
 un bois fort touffu, ce qui fit soupçonner à Moïse
 qu'ils alloient chercher à s'y défaltrer. Il les y sui-

vit, & trouva en effet de fort belles sources d'eau,
 qui lui servirent à lui & à sa troupe à étancher leur
 soif. Tacite ajoute qu'en reconnoissance les Juifs con-
 sacrèrent une figure de cet animal dans leur sanc-
 tuaire, & qu'ils l'adoroient.

D'autres prétendent qu'on les accusa de cette ido-
 lâtrie parce qu'ils n'immoloient point d'ânes; &
 quelques-uns enfin en ont donné pour raison que
 l'urne d'or à deux anses, dans laquelle on conservoit
 la manne dans le tabernacle, avoit la figure de la
 tête d'un âne; mais ces deux dernières raisons sont
 aussi frivoles que les deux premières sont mal-fon-
 dées. La narration de Tacite, quoique dénuée de
 preuves, paroît être la source de ce préjugé des
 étrangers contre les Juifs; & les payens qui confon-
 doient souvent avec ceux-ci les premiers chrétiens,
 ne balancerent pas à leur attribuer ce culte extra-
 vagant, pour les rendre ou odieux ou ridicules.
 Voyez Reland, dissert. in numismat. Samarit. & Ta-
 cite, loc. cit.

ONOR, (Géog.) ville & forteresse d'Asie, dans
 la presqu'île en-deçà du Gange, sur la côte de Ma-
 labar, à 18 lieues de Goa. Longit. 90. 30'. latit.
 14. 45.

ONOSICLEDE, f. m. (Gramm.) monstre fabu-
 leux à cuisse d'âne. Un diacre de Milan appelé Gé-
 ronce, fut suspendu de ses fonctions par saint Am-
 broise, pour s'être vanté d'en avoir vu un.

ONOSMA, f. m. (Botan. anc.) plante décrite
 par Dioscoride avec des feuilles semblables à celles
 de l'orcanette, mais sans tige, sans fleurs & sans se-
 mence. L'erreur de cet ancien botaniste vient de ce
 qu'il n'a observé cette plante que la première année,
 où en effet elle ne pousse que des feuilles, de même
 que la cynoglosse, la buglosse, & autres plantes de
 cette espèce; mais par les autres détails de Diosco-
 ride, il paroît effectivement que c'est une espèce
 d'orcanette, que le docteur Shérard a remarqué dans
 l'île de Jersey. (D. J.)

ONTOLOGIE, f. f. (Logiq. & Métaphys.) c'est
 la science de l'être considéré entant qu'être. Elle
 fournit des principes à toutes les autres parties de
 la Philosophie, & même à toutes les Sciences.

Les scholastiques souverainement passionnés pour
 leur jargon, n'avoient garde de laisser en friche le
 terroir le plus propre à la production des termes
 nouveaux & obscurs: aussi élevoient-ils jusqu'aux
 nues leur philosophia prima. Dès que la doctrine de
 Descartes eut pris le dessus, l'ontologie scholastique
 tomba dans le mépris, & devint l'objet de la risée
 publique. Le nouveau philosophe posant pour prin-
 cipe fondamental qu'on ne devoit admettre aucun
 terme auquel ne répondit une notion claire ou qui
 ne fût résoluble par sa définition en idées simples &
 claires, cet arrêt, émané du bon sens, proscrivit
 tous les termes ontologiques alors usités. Effective-
 ment les définitions destinées à les expliquer, étoient
 pour l'ordinaire plus obscures que les termes mê-
 mes; & les règles ou canons des scholastiques étoient
 si équivoques, qu'on ne pouvoit en tirer aucun usage.
 On n'envisagea donc plus l'ontologie que comme un
 dictionnaire philosophique barbare, dans lequel on
 expliquoit des termes dont nous pouvions fort bien
 nous passer; & ce qui acheva de la décrier, c'est
 que Descartes détruisit sans édifier, & qu'il décida
 même que les termes ontologiques n'avoient pas be-
 soin de définition, & que ceux qui signifioient quel-
 que chose étoient suffisamment intelligibles par eux
 mêmes. Sans doute la difficulté de donner des dé-
 finitions précises des idées simples & primitives, fut
 ce qui engagea Descartes à couper ainsi le nœud.

L'ontologie, qui n'étoit autrefois qu'une science
 de mots, prit une toute autre face entre les mains
 des philosophes modernes, ou, pour mieux dire,
 de

de M. Volf; car le cours de cette science qu'il a publié, est le premier & jusqu'à-présent l'unique où elle soit proposée d'une manière vraiment philosophique. Ce grand homme méditant sur les moyens de faire un système de philosophie certain & utile au genre humain, se mit à rechercher la raison de l'évidence des démonstrations d'Euclide; & il découvrit bien-tôt qu'elle dépendoit des notions *ontologiques*. Car les premiers principes qu'Euclide emploie sont ou des définitions nominales qui n'ont par elles-mêmes aucune évidence, ou des axiomes dont la plupart sont des propositions *ontologiques*.

De cette découverte M. Volf conclut que toute la certitude des Mathématiques procède de l'*ontologie*; passant ensuite aux théorèmes de la Philosophie, & s'efforçant de démontrer la convenance des attributs avec leurs sujets, conformément à leurs légitimes déterminations, pour remonter par des démonstrations réitérées jusqu'aux principes indémonstrables, il s'aperçut pareillement que toutes les espèces de vérités étoient dans le même cas que les Mathématiques, c'est-à-dire qu'elles tenoient aux notions *ontologiques*. Il résulte manifestement de-là que la Philosophie, & encore moins ce qu'on appelle les *facultés supérieures*, ne peuvent être traitées d'une manière certaine & utile, qu'après avoir assujetti l'*ontologie* aux règles de la méthode scientifique. C'est l'important service que M. Volf s'est proposé de rendre aux Sciences, & qu'il leur a rendu réellement dans l'ouvrage publié en 1729 sous ce titre: *Philosophia prima sive ontologia, methodo scientificâ pertractata, quâ omnis cognitionis humanæ principia continentur*; réimprimé plus correct en 1736 in-4°, à Francfort & Leipzig. Il donne les notions distinctes, tant de l'être en général, que des attributs qui lui conviennent, soit qu'on le considère simplement comme être, soit que l'on envisage les êtres sous certaines relations. Ces notions servent ensuite à former des propositions déterminées, les seules qui soient utiles au raisonnement & à construire les démonstrations, dans lesquelles on ne doit jamais faire entrer que des principes antérieurement prouvés. On ne doit pas s'étonner de trouver dans un pareil ouvrage les définitions des choses que les idées confuses nous représentent assez clairement pour les distinguer les unes des autres, & les preuves des vérités sur lesquelles on n'a pas coutume d'en exiger. Le but de l'auteur demandoit ces détails: il ne lui suffisoit pas de donner une énumération des attributs absolus & respectifs de l'être, il falloit encore rendre raison de leur convenance à l'être, & convaincre *a priori*, qu'on est en droit de les lui attribuer toutes les fois que les déterminations supposées par l'attribut se rencontrent. Tant que les propositions ne sont éclaircies que par les exemples que l'expérience fournit, on n'en sauroit inférer leur universalité, qui ne devient évidente que par la connoissance des déterminations du sujet. Quiconque fait quelle est la force de la méthode scientifique, pour entraîner notre consentement, ne se plaindra jamais du soin scrupuleux qu'un auteur apporte à démontrer tout ce qu'il avance.

On peut définir l'*ontologie* naturelle par l'assemblage des notions confuses acquises par l'usage ordinaire des facultés de notre ame, & qui répondent aux termes abstraits dont nous nous servons pour exprimer nos jugemens généraux sur l'être. Telle est en effet la nature de notre ame, qu'elle ne sauroit détacher de l'idée d'un être tout ce qu'elle aperçoit dans cet être, & qu'elle aperçoit les choses universelles dans les singulieres, en se souvenant d'avoir observé dans d'autres êtres ce qu'elle remarque dans ceux qui sont l'objet actuel de son attention. C'est ainsi, par exemple, que se forment en

nous les idées confuses de *plus grand*, de *moindre* & *d'égal*, par la comparaison des grandeurs ou hauteurs des objets corporels. Il s'agit de ramener ces concepts vagues à des idées distinctes, & de déterminer les propositions qui en doivent résulter: c'est ce que fait l'*ontologie* artificielle, & elle est par conséquent l'explication distincte de l'*ontologie* naturelle.

ONUAVA, f. f. (*Mytholog.*) divinité des anciens Gaulois, que l'on imagine être la Vénus céleste; mais l'on ne voit pas d'où peut naître cette idée, & l'on comprend encore moins les symboles de la représentation d'*Onuava*. Sa figure portoit une tête de femme avec deux ailes éployées au-dessus, & deux écailles pour oreilles; cette tête de femme étoit environnée de deux serpens, dont les queues alloient se perdre dans les deux ailes. (D. J.)

ONUGNATOS, (*Géogr. anc.*) promontoire du Péloponnèse sur la côte méridionale, au coin de la Laconie, selon Ptolomée, liv. III. ch. xvj. Ses interpretes imaginent que c'est présentement le cap *Xili*. Le mot grec *onugnatos* veut dire la *mâchoire d'un âne*.

ONYCHITES, (*Hist. nat.*) ou *unguis lapideus*; nom donné par Mercati à des pierres qui par leur forme ont quelque ressemblance à des ongles humains, mais qui, selon lui, paroissent de la nature de l'ivoire, & qui sont toutes percées d'un petit trou à un endroit. Il y a apparence que ce sont des fragmens de palais de poissons, qui ont été usés par le roulement & le mouvement des eaux, & ensevelis en terre.

On a aussi fort improprement donné le nom d'*onychite* à un enduit qui s'attache aux fourneaux où l'on traite de certains métaux. Voyez CADMIE. (--)

ONYCOMANCIE, f. f. espèce de divination qui se faisoit par le moyen des ongles, comme le porte ce nom tiré d'*ὄνυξ*, ongle, & *μαντεια*, divination. Elle se pratiquoit en frottant avec de la suie les ongles d'un jeune garçon, qui présentoit au soleil ses ongles ainsi barbouillés, & l'on s'imaginoit voir dessus des figures qui faisoient connoître ce qu'on souhaitoit de savoir. On s'y servoit encore d'huile ou de cire pour frotter les ongles, sur lesquels on prétendoit lire l'avenir.

C'est de-là que quelques chiromanciens modernes ont appliqué le mot d'*onycomancie* à la partie de leur art qui consiste à deviner le caractère & la bonne ou mauvaise fortune d'une personne par l'inspection de ses ongles.

ONYX, (*Hist. nat. Mineral.*) *onyx*, *onychium*, *onychipuncta*; pierre précieuse ou agate qui a très-peu de transparence, dont la couleur ressemble à celle d'un ongle ou de la corne, mais qui est remplie de raies d'une couleur différente de celle du fond de la pierre; ces raies sont ou noires, ou brunes, ou blanches, ou bleuâtres: elles sont presque parallèles les unes aux autres; elles forment ou des cercles concentriques, ou des lignes qui traversent la pierre irrégulièrement.

On a donné différens noms à l'*onyx*, suivant les différens accidens qu'on y a remarqué; c'est ainsi que l'on a appelé *sardoynx* une *onyx* dans laquelle on trouvoit des raies ou des veines rouges comme la cornaline, ou jaunes comme la sardoine. On a nommé du nom d'*agathonyx* celle qui étoit mêlée avec des portions d'agate ordinaire, ou d'une autre couleur que la sienne. On a appelé *jasponyx* une *onyx* entremêlée avec du jaspe. On a appelé *camée*, *camchia* ou *memphites*, une *onyx* composée d'une couche de couleur d'ongle, & d'une autre couche noire ou brune qui se distinguoit de la première. On voit par-là que les anciens lithographes ont fait tout ce

qu'ils ont pû pour embrouiller les choses, en multipliant les noms sans nécessité.

C'est sur des *onyx* que les anciens faisoient ces belles gravures en relief que nous appellons *camées*; les couches ou zones de différentes couleurs qui sont dans ces pierres, les mettoient en état de graver en relief une figure d'une couleur qui paroissoit comme collée sur un fond d'une autre couleur.

Les *onyx* se trouvent, ainsi que les agates, par masses détachées, ou comme de certains cailloux qui lorsqu'on les ouvre montrent dans leur intérieur des cercles concentriques; il se trouve aussi dans les agates des parties qui sont *onyx*; elles ne diffèrent du reste de l'agate que par le nom arbitraire que leur couleur accidentelle leur a fait donner.

L'*onyx* se trouve dans les Indes, dans l'île de Ceylan, dans le Levant; l'Europe n'en manque point non plus, & il en vient de Bohême, d'Hongrie, d'Allemagne, &c. (—)

ONYX, (*Littérat.*) Les anciens ont donné le nom d'*onyx* à deux sortes de pierres. La première, appelée autrement *alabastrites*, venoit des carrières de la Carmanie, aujourd'hui le Kerman, province de Perse; on en tiroit aussi des montagnes d'Arabie, & l'on ne s'en servoit d'abord, que pour mettre des essences & former des tasses; c'est pourquoi Horace invitant Virgile à souper, lui dit :

Nardi parvus onyx eliciet cadum.

» Vous aurez du vin de Cades, en apportant une petite phiole d'essence ». L'usage d'employer cette pierre d'*onyx* pour renfermer les essences fit passer ce nom dans la suite à d'autres sortes de phioles & de boîtes. La seconde sorte d'*onyx* étoit la pierre précieuse polie & décrite à l'article précédent.

Appien dit que tous les vases de Mithridate étoient d'*onyx*, & qu'après la défaite de ce roi du Pont, les Romains en trouverent dans une de ses villes un riche assemblage au nombre de deux mille enrichis d'or, qui marcherent à la suite de Pompée, entrant victorieux dans Rome, & augmentèrent l'éclat de son triomphe. Mais, quoi qu'en dise Appien, il n'est pas possible que tous les vases de Mithridate fussent d'une seule & même espèce, & l'on ne peut l'imaginer par rapport au véritable *onyx*, qui n'offre que très-rarement, & encore dans de petits morceaux, de ces accidens heureux, dont un artiste peut tirer parti pour faire un ouvrage singulier. Il est donc vraisemblable, que cet historien voulant nous donner une idée générale des vases qui faisoient la richesse de Mithridate, s'est cru permis de nommer indirectement tous ces vases, des vases d'*onyx*, parce que de même que les vases de cette dernière espèce, ils étoient tous diversifiés de couleur. (*D. J.*)

ONYX-AGATE, (*Gravure en pierres fines.*) On a vû dans l'article minéralogique de l'*onyx*, qu'on a donné le nom d'*agate-onyx* à cette pierre précieuse qui étoit mêlée avec des portions d'agate ordinaire, ou d'une autre couleur que la sienne; il faut ici considérer avec M. Mariette, les *agates-onyx* par rapport à la gravure.

Ces pierres cachent sous une épaisseur blanche & assez mince, une masse noire, grise ou rougeâtre, qui paroît sous cette espèce de peau, comme la chair au-travers de l'ongle, & que le graveur découvre pour peu qu'il enfonce son outil. De cette manière la gravure en creux prend de la couleur, elle se détache en brun sur un champ blanc; & elle se trouve encore environnée d'un cercle brun qui lui sert comme d'une bordure; car il faut supposer que l'agate aura été abattue en talus, & qu'il ne reste plus de blanc sur ses bords; c'est ce qu'on ne manque guères d'observer. Cependant quelqu'avantageusement que se présente une telle gravure, une *agate-*

onyx réussit beaucoup mieux dans la gravure de relief, & c'est-là sa véritable destination.

Il doit se trouver dans une belle *agate onyx*, entre quelques lits de différentes couleurs, un lit blanc également répandu dans toute l'étendue de la pierre; mais pour produire un effet heureux, & dont on puisse tirer parti; la couleur de chaque lit doit trancher net, & ne se point confondre avec la couleur voisine. Quand il en arrive autrement, & qu'une couleur en boit une autre, ainsi qu'on s'exprime en termes de l'art, c'est la plus grande imperfection qu'on puisse reprocher à une *agate onyx*. Ses différents lits sont presque toujours disposés par couches, qui, suivant toute la ligne horizontale, se succèdent les unes aux autres; quelquefois, ce qui est plus rare, & ce qui est aussi plus agréable, le lit blanc circule dans la pierre & y décrit un cercle ou une ovale: mais lorsqu'avec cette précision & cette régularité de forme, les quatre couleurs, le noir, le blanc, le bleu, & le roussâtre, parfaitement distinctes & d'une égale épaisseur, se trouvent réunies dans la même pierre, & qu'elles marchent de compagnie sans aucune interruption, de la même manière que les couleurs de l'arc-en-ciel, & forment plusieurs ronds inscrits l'un dans l'autre, on peut dire que c'est une pierre sans prix. Les Romains connoissoient tout ce qu'elle valoit. C'étoit Publius-Cornelius Scipion surnommé l'*Africain*, qui le premier, selon Plin, l. XXXVII. c. vj. avoit mis chez eux cette pierre en honneur. Les plus régulières & les mieux colorées viennent de l'Inde. M. Crozat en possédoit une admirable.

L'*agate-onyx* porte le nom de *camée*, lorsque la pierre est travaillée & que l'artiste y a gravé quelques figures. Quand une raie blanche traverse la pierre, ce qui vient de ce que l'*agate-onyx*, au lieu d'avoir été sciée horizontalement, l'a été verticalement; par rapport à cette ligne, cette agate prend le nom d'*agate-barrée*. On ne comprend pas pourquoi les anciens ont souvent gravé sur cette dernière espèce d'agate, car elle n'est sûrement point faite pour plaire à l'œil; & ce qui est de plus important, les figures gravées s'y distinguent mal & paroissent même, s'il faut le dire, en quelque façon rompues & estropiées. Les *agate-onyx* sont taillées en talus ou en glacis sur le bord, on les appelle *agate à biseau*; c'est une façon qu'on leur donne afin qu'elles se présentent avec plus de grace. Si c'est le rouge qui fait le fond de l'*agate-onyx*; c'est alors une *cornaline-onyx*: & c'est une *sardoine-onyx*, lorsque le champ en est jaunâtre ou fauve. *Mariette.* (*D. J.*)

ONYX, terme de Chirurgie, maladie de l'œil, connue en françois sous le nom d'*ongle*; c'est un amas de pus dans la chambre antérieure, entre l'iris & la cornée transparente; c'est la suite d'un hypopyon qui s'est ouvert de lui-même au-dedans de l'œil. Cette collection purulente fait une tache semblable au croissant qui est à la racine des ongles, ce qui lui a fait donner le nom d'*ongle*, *onyx* signifiant la même chose en grec. Voyez HYPOPYON. (*Y*)

1. ONZE, (*Arithm.*) c'est dans notre système de numération le premier nombre de la seconde décade, ou celui qui suit immédiatement la racine dix de notre échelle arithmétique; il s'exprime par deux unités. Il est nombre premier, & le sixième de cet ordre.

2. Puisque neuf (*voyez son article*) tire certaines propriétés de sa proximité en-deçà de la racine de notre échelle arithmétique; il étoit naturel de penser que onze en a d'analogues, qu'il doit tirer de sa proximité en-delà de la même racine: mais, comme elles ne sont pas si exposées en vûe, elles avoient

jusqu'ici échappé aux observateurs. Ce sont, pour le nombre & pour le fonds, précisément les mêmes que celles de *neuf*, si ce n'est qu'elles se manifestent en sens contraire, comme cela devoit être. Dans le développement qu'on en va faire, on aura soin de rapprocher chacune de celle qui lui correspond pour le nombre *neuf*, afin de faire mieux connoître ce qu'elles ont de commun & en quoi elles diffèrent.

Au reste, tout ce que nous dirons de *onze* doit s'entendre de tout autre $r + 1$, c'est-à-dire (r représentant la racine d'une échelle arithmétique quelconque), de tout nombre qui occupe respectivement le même rang dans son échelle particulière, que notre 11 occupe dans la sienne. Je dis *notre* 11, parce que 11 est l'expression numérique de $r + 1$ commune à toutes les échelles.

3. *Première propriété.* La division par 11 de tout multiple de 11 peut se réduire à une simple soustraction: en voici la pratique.

Soit 4708 (multiple de 11) proposé à diviser par 11.

Ecrivez 0 au-dessous du chiffre qui exprime les unités, & dites: qui de 8 paie 0, reste 8; écrivez 8 à la gauche du 0 que vous avez posé.

Puis dites: qui de 0, ou (en empruntant) qui de 10 paie 8, reste 2; écrivez 2 à la gauche du 8.

Enfin dites: non, qui de 7, mais (à cause de l'emprunt) qui de 6 paie 2, reste 4; écrivez 4 à la gauche du 2... & tout est fait: car $4 - 4 = 0$ montre que l'opération est consommée. De sorte que négligeant le 0 final, le reste 428 est le quotient cherché.

Pour la preuve; additionnez ensemble les chiffres du nombre inférieur, les prenant deux à deux, chacun successivement avec celui qui le précède vers la gauche, jusqu'au dernier qui s'emploie tout seul, n'en ayant point au-delà avec qui s'apparier: la somme doit vous rendre le nombre supérieur, s'il ne s'est point glissé d'erreur dans l'opération.

4. La raison de cette pratique deviendra sensible, si l'on fait attention que tout multiple de 11 peut être conçu, comme le résultat d'une addition. En effet, $428 \times 11 = 428 \times 10 + 1 = 4280 + 428$. Ce que l'on peut disposer ainsi

$$\begin{array}{r} 4280 \quad f. \\ + \quad 428 \quad m. \\ \hline 4708 \quad j. \end{array}$$

Nommant f le nombre supérieur, m celui du milieu, j l'inférieur; il suit de la disposition des chiffres que le dernier de m est le même que le pénultième de f , le pénultième de m le même que l'antépénultième de f , &c.

Maintenant le nombre j étant proposé à diviser par 11, il est clair (construction) que le quotient cherché est le nombre m . Mais (encore par construction) $j = f + m$; d'où $m = j - f$: & voilà la soustraction qu'il est question de faire; mais comment y procéder, puisque f , élément nécessaire, n'est point connu?

Au moins en connoît-on le dernier chiffre, qui est toujours 0: on peut donc commencer la soustraction. Cette première opération donnera le dernier chiffre m , = (*suprà*) au pénultième de f ; celui-ci fera trouver le pénultième de m , = à l'antépénultième de f ; & ainsi de l'un en l'autre, le chiffre dernier trouvé de m étant celui dont on a besoin dans f pour continuer l'opération.

L'addition qui sert ici de preuve à la règle est, si l'on veut y faire attention, précisément la même qui a formé le multiple: il n'est donc pas étonnant

qu'elle le rende. C'est au fonds f qu'on ajoute à m : or $f + m = j$. Il est vrai que f & m sont mêlés ensemble & fondus dans le même nombre; mais l'opération même les démêle.

5. La division par 11 de tout multiple de 11, aussi bien que la division par 9 de tout multiple de 9, peut donc se réduire à une simple soustraction: mais elle se fait pour l'un & pour l'autre en sens contraires. Elle est

$$\begin{array}{l} \text{pour } 9 \dots f - j \\ \text{pour } 11 \dots j - f \end{array}$$

Là le premier 0 (qui est comme la clé de l'opération) se place *au-dessus* du multiple: ici il se place *au-dessous*.

6. Avant que d'énoncer la seconde propriété, j'avertis que la dénomination de chiffres *pairs* & de chiffres *impairs* y est relative au rang que chacun occupe dans une suite d'autres chiffres, sans nul égard à sa valeur propre. Ainsi (supposant qu'on compte de gauche à droite) dans 2176, 2 & 7 sont les chiffres *impairs*, 1 & 6 les chiffres *pairs*.

7. *Seconde propriété.* En tout multiple de 11, si l'on fait séparément la somme des chiffres pairs & celle des impairs, ou ces deux sommes sont égales, ou leur différence est un multiple de 11... comme *reciproquement* tout nombre, tel que la somme des chiffres pairs y soit égale à celle des impairs, ou que leur différence soit un multiple de 11, exprime lui-même un multiple de 11; c'est ce qu'on voit d'abord.

en $572 = 11 \times 52$... où $5 + 2 = 7$
en $4708 = 11 \times 428$... où $7 + 8 - 4 + 0 = 15 - 4 = 11$ &c.

De même si l'on écrit au hasard une suite de chiffres en nombre quelconque, pourvu seulement que la somme des chiffres pairs y soit égale à celle des impairs, ou que leur différence soit un multiple de 11, comme 77, 90904, &c. on est assuré que le nombre résultant se divise exactement par 11.

8. Pour démontrer la proposition *directe*, il suffit de substituer dans la figure du n°. 4, au lieu des chiffres qui s'y trouvent, les indéterminées a, b, c , qui les représentent d'une manière générale: on aura

$$\begin{array}{r} a. \quad b. \quad c. \quad * \\ + \dots a. \quad b. \quad c. \quad \text{ce du 0, qu'on n'a point voulu mêler avec des lettres, crainte d'équivoque.} \\ \hline a. \quad a+b. \quad b+c. \quad c. \end{array}$$

On voit que la somme des termes pairs est exactement la même que celle des impairs; & que ce sera la même chose, en quelque nombre qu'on veuille supposer les lettres de la quantité à multiplier: c'est une suite nécessaire de la formation du multiple.

Un seul point pourroit causer quelque scrupule; les deux termes *extrêmes*, sont simples, ou ne contiennent qu'une seule lettre. Cette circonstance, il est vrai, ne peut tirer à conséquence, quand l'un des deux appartient à la somme des pairs, & l'autre à celle des impairs, comme dans l'exemple présent; on voit bien qu'il en doit résulter le même nombre de lettres de part & d'autre. Mais quand tous les deux se trouvent du même côté (comme il arrive toutes les fois que les termes du *multiple* sont en nombre impair), il semble que ce côté doit pêcher par défaut... au contraire, c'est précisément ce qui conserve l'égalité. Car, les termes du *multiple* étant en nombre impair, il y a nécessairement un côté qui a un terme de plus que l'autre; & comme c'est toujours le côté des impairs (auquel d'ailleurs appartiennent les deux extrêmes), il se trouve que deux termes simples figurent vis-à-vis d'un double; c'est ce qu'on voit en cet autre exemple:

$$\begin{array}{r} a. \quad b. \quad * \\ + \dots a. \quad b. \\ \hline a. \quad a+b. \quad b. \end{array}$$

9. Il paroît résulter de cette démonstration, que

les deux sommes devroient toujours être égales : ce qui n'est pas pourtant. Mais on doit faire attention que, quand la somme de deux chiffres (représentés ici par deux lettres) excède 9, on renvoie une unité au chiffre de la gauche, ne retenant pour celui sur lequel on opère que l'excès de cette somme au-dessus de 10. Celui-ci y perd donc 10, tandis que son voisin y gagne 1 : la différence doit donc être $10+1$ ou 11.

Comme en faisant la somme des différentes colonnes, il peut arriver que le renvoi d'une unité au chiffre de la gauche ait lieu plusieurs fois ; s'il se fait constamment au profit des chiffres de même nom, soit pairs, soit impairs, il est visible que la différence des deux sommes ne sera plus simplement 11, mais un multiple de 11, déterminé par le nombre même des renvois.

Si les renvois se font partie au profit des chiffres pairs, partie au profit des impairs, ou ils sont en nombre égal de part & d'autre, & alors, tout se trouvant compensé, l'égalité rigoureuse se maintient entre les deux sommes : ou ils ne le sont pas, & alors le multiple de 11 qui constitue la différence est déterminé par la différence des deux nombres qui expriment celui des renvois faits au profit des chiffres de différent nom.

10. Au reste, sur l'inspection seule du nombre proposé à multiplier par 11, il est aisé de déterminer combien il y aura de renvois dans l'addition qui sert à cet effet ; & par une suite de juger quel rapport auront entr'elles dans le multiple même la somme des chiffres pairs & celle des impairs ; si elles feront égales, ou (dans le cas d'inégalité) de quel multiple de 11 elles différeront. Pour cela, appariant successivement chacun des chiffres du nombre proposé avec celui qui le précède vers la gauche, autant de fois que la somme de deux chiffres pris de cette manière excédera 9, autant il y aura de renvois (s'entend que, quand il y a renvoi d'une somme précédente, il faut augmenter d'une unité la somme subséquente). On verra donc au premier coup d'œil que pour 435, il n'y aura point de renvoi, & conséquemment que dans le multiple les deux sommes seront égales ; que pour 8264, il y en aura deux, qui étant l'un & l'autre au profit des chiffres de même nom (ce qu'on reconnoît encore par la disposition des chiffres) donneront pour la différence des deux sommes dans le multiple 11×2 ou 22, &c.

11. Pour démontrer la proposition inverse (voyez le n^o. 7.) qu'un nombre quelconque, conditionné comme il y est dit, soit représenté généralement par $a. a+b. b+c. c.$, & qu'on y applique la méthode de soustraction exposée, n^o. 3 : il se résoudra en deux quantités, $a. b. c. *$ & $a. b. c.$, dont l'une est décuple de l'autre. Il en étoit donc la somme : mais la somme de deux semblables quantités est un multiple de 11.

Ce raisonnement paroît encore ne conclure que pour le cas d'égalité entre les deux sommes... mais si la différence est 11 ou l'un de ses multiples, en appliquant la soustraction, il y aura des emprunts à faire sur les termes excédens au profit des défaillans, plus ou moins, selon le multiple. Chaque emprunt fera perdre une unité à l'excédent, & augmentera de 10 le défaillant ; ce qui fera évanouir la différence, & ramènera les choses au cas d'égalité... Ce défaut apparent dans la démonstration ne provient donc que de sa généralité même, & de ce qu'elle est antérieure au choix de toute méthode particulière de calculer.

12. En tout multiplié soit de 9, soit de 11, si l'on fait séparément la somme des chiffres pairs & celle

des impairs ; c'est (pour 9) la somme totale de ces deux sommes qui est un multiple de 9 : & (pour 11) c'est leur différence, quand elles diffèrent, qui est un multiple de 11.

Troisième propriété. Si l'on renverse l'ordre des chiffres qui expriment un nombre quelconque, la différence & la somme du nombre direct & du nombre renversé, sont des multiples de 11 ; la différence, quand les chiffres du nombre proposé sont en nombre impair ; la somme, quand ils sont en nombre pair. Par exemple,

$$826-628=198 : \text{or } 198=18$$

11

$$82+28=110 : \text{or } 110=10$$

11

sans reste, parce que le nombre des chiffres de 826 est impair ; 82 est pair.

La démonstration dépend des deux propositions suivantes.

14. Lemme I. La différence & la somme de deux puissances quelconques de la même racine sont des multiples de cette racine augmentée de l'unité ; la différence, quand celle des exposans des deux puissances est un nombre pair : la somme, quand la différence des exposans des deux puissances est un nombre impair. Pour la preuve, voyez l'article EXPOSANT.

Lemme II. (Par chiffres correspondans il faut entendre deux chiffres pris en un nombre quelconque à égale distance du milieu chacun de son côté ; comme sont d'abord les extrêmes, puis les deux les plus voisins de ceux-ci, &c.)

15. En tout nombre, la différence des exposans des deux puissances de 10 (ou plus généralement de r), qui y déterminent la valeur relative de deux chiffres correspondans quelconques, est d'un nom différent de celui du nombre total des chiffres ; c'est-à-dire paire quand celui-ci est impair, & réciproquement.

En effet, que $a.r^m$ & $b.r^n$ représentent la valeur relative des deux chiffres extrêmes a & b d'un nombre quelconque, dont le nombre total des chiffres (voyez ÉCHELLE ARITHMÉTIQUE), sera par conséquent $m+1$; il est évident que $m-n = m-0 = m$ est d'un nom différent de $m+1$. Il n'est pas moins clair que, pour tous autres deux chiffres correspondans tirés par ordre du même nombre, $m-n$ sera dans le même ordre $m-2$, $m-4$, $m-6$, &c. suivant une progression arithmétique dont 2 est la différence : chaque terme y sera donc de même nom que le premier m , & par une suite d'un nom différent de $m-1$.

16. Cela posé, quand on renverse l'ordre des chiffres qui expriment un nombre quelconque, on ne fait qu'échanger la valeur relative des chiffres correspondans ; en sorte que $a.r^m$ & $b.r^n$ deviennent $a.r^n$ & $b.r^m$. Maintenant si l'on ôte cette seconde quantité de la première, ou si on les ajoute ensemble, on aura (toute déduction faite, & supposant $a > b$ & $m > n$), la différence $= a - b \times r^m - r^n$ & la somme $= a + b \times r^m + r^n$; mais s'il s'agit de la différence, le 2^d facteur $r^m - r^n$ (& par une suite le produit même) est (lemme I.) un multiple de $r+1$ ou de 11, quand $m-n$ est pair ; & $m-n$ est pair (lemme II.) quand les chiffres du nombre proposé sont en nombre impair.

Pareillement, s'il s'agit de la somme, le 2^d facteur $r^m + r^n$ est (lemme I.) multiple de $r+1$ ou de 11, quand $m-n$ est impair ; & $m-n$ est impair (lemme II.), quand les chiffres du nombre pris pour exemple sont en nombre pair.

La troisième propriété se trouve donc prouvée dans ses deux parties. Car ce qui vient d'être dit de

deux chiffres correspondans, s'applique de soi-même à la somme de tant de chiffres pareils, pris ainsi deux-à-deux qu'on voudra. Elle aura la même propriété qu'affectent tous & chacun des élémens dont elle est formée.

17. Reste une difficulté. Tout le raisonnement qu'on vient de voir, porte sur la correspondance des chiffres : mais quand le nombre en est impair, celui du milieu se trouve isolé & sans correspondant D'abord cette difficulté ne peut regarder la somme, dont la propriété n'a lieu que quand les chiffres du nombre proposé sont en nombre pair. Elle s'évanouira même pour la différence, si l'on fait attention que le chiffre du milieu, occupant dans le nombre renversé le même rang qu'il occupoit dans le nombre direct, la soustraction le fait disparaître, & qu'ainsi il n'y a aucun compte à en tenir.

18. Dans le renversement des chiffres, la différence & la somme du nombre direct & du nombre renversé sont des multiples de 9 & de 11 ; la différence seule pour 9, mais dans tous les cas : la différence aussi bien que la somme pour 11, mais chacune respectivement dans un seul cas ; celle-là quand les chiffres du nombre pris pour exemple sont en nombre impair ; celle-ci quand ils sont en nombre pair.

19. Il est clair que tout sous-multiple de $r + 1$ ou de 11, participera aux mêmes propriétés qu'on vient de démontrer pour $r + 1$ même. C'est ce qu'on ne peut faire voir dans notre échelle, parce que notre 11, comme nombre premier, n'a point de sous-multiple : mais on le pourroit faire pour 2 & pour 4, sous-multiples de 8 (l'11 de l'échelle septenaire) ; pour, &c.

Conclusion. 20. Le nombre 9 n'est donc plus seul en possession des propriétés qui l'ont rendu si célèbre ; & s'il se trouve que 11 en jouit aussi pleinement que lui, quoique d'une manière différente ; on peut donc,

1°. Juger au premier coup d'œil si un nombre proposé est multiple de 11.

2°. S'il l'est, & qu'il s'agisse d'en venir à la division actuelle, on la peut faire au moyen d'une très-simple soustraction.

3°. S'il ne l'est pas, au moins peut-on, sans en venir à l'opération, voir de combien il en diffère, & connoître le reste qu'on obtiendrait par la division ; ce qui souvent est tout ce qu'on a intérêt de savoir En effet, après avoir fait la somme des chiffres pairs & celle des impairs, & en avoir ôté 11 autant de fois qu'il se peut ; nommant R la différence des deux restes, celui que laissera la division fera R même, si l'excès appartient à l'ordre de chiffres dont le dernier fait partie, & $11 - R$ dans l'autre cas : ainsi 2819 laissera 3, & 28190 laissera $11 - 3$ ou 8. Cet article est de M. RALLIER DES OURMES. Voyez NEUF.

ONZIEME, (Arithmétique) c'est une partie du tout divisé en onze portions égales. En manières de nombres rompus ou fractions de quelque tout que ce soit, un onzième se marque ainsi $\frac{1}{11}$. On dit aussi deux onzièmes, trois onzièmes, quatre onzièmes, &c. jusqu'à dix onzièmes, au-delà desquels c'est le tout. Pour les marquer, on se sert des chiffres suivans, $\frac{2}{11}$, $\frac{3}{11}$, $\frac{4}{11}$, $\frac{5}{11}$, &c. Dix onzièmes se chiffrent ainsi, $\frac{10}{11}$.

ONZIEME, f. f. en Musique, est la réplique ou l'octave de la quarte. Cet intervalle s'appelle onzième, parce qu'il faut former onze sons pour passer diatoniquement d'un de ses termes à l'autre.

M. Rameau a voulu donner le nom d'onzième à l'accord qu'on appelle quarte ordinairement : mais cette nouvelle dénomination n'ayant pas été suivie, je me conformerai à l'usage. Voyez QUARTE, SUPERPOSITION, ACCORD. (S)

ONZON, f. m. (Gramm.) terme de Calend. nom

d'un mois dont les Perses se servent dans leurs calculs astronomiques. Il est de trente jours.

O O

OOKEY-HOLE, (Hist. nat.) nom d'une grotte fameuse en Angleterre, dans la province de Somerset, au pié des montagnes de Mendip. A l'entrée de cette grotte on aperçoit une source très-considérable qui sort d'entre les rochers ; la montagne qui la couvre est fort haute & très-escarpée. La grotte est tantôt unie, tantôt raboteuse, tantôt on monte & tantôt on descend ; dans de certains endroits elle est fort élevée, & dans d'autres on est obligé de se baisser pour pouvoir passer. On y voit des pierres & des stalactites de différentes formes singulières & accidentelles. Il sort de cette caverne une rivière qui dans l'intérieur de la grotte est remplie d'anguilles, qui ont dû y être engendrées, vû qu'elles n'ont pu y venir d'ailleurs, parce que l'entrée de la caverne est très-roide. Voyez les Transact. philosop. année 1679. n°. 1. (—)

OOLITE, f. f. ou PIERRE OVAIRE, (Hist. nat.) nom donné par les naturalistes à une pierre composée d'un amas de petits corps sphériques, ou de globules semblables à des œufs de poissons ou à des graines. Les naturalistes, qui semblent n'avoir jamais manqué l'occasion de multiplier les dénominations, ont donné différens noms à ces sortes de pierres, d'après la grosseur des globules qui composent l'oolite. Ils ont appelé pisolites, celles dont les globules sont de la grosseur d'un pois : celles qui sont plus petites, & semblables à des graines, ont été appelées méconites, peut-être à cause de leur ressemblance avec la graine de pavot : celles qui étoient applaties ont été nommées phacites, à cause qu'elles ressembloient à des lentilles : celles qui n'étoient que de la grosseur d'un grain de millet, ont été appelées cenchrutes : enfin celles qui ressembloient à des petits grains de sable, ont été appelées hammites, ou ammonites.

Quoi qu'il en soit de toutes ces dénominations arbitraires, ces globules sont ou blancs, ou jaunes, ou rougeâtres, ou bruns, ou noirs. Le gluten, ou suc lapidifique qui les tient liés ou collés les uns aux autres n'est point toujours le même, ce qui fait que la masse totale qui résulte de leur assemblage a plus ou moins de dureté & de consistance. Les petits globules qui composent ces pierres, vues au microscope, paroissent formés de plusieurs petites lames ou couches concentriques. On ignore précisément quelle est leur origine : quelques auteurs les regardent comme des véritables œufs de poissons & d'écrevisses de mer pétrifiés ; Wallerius croit qu'ils ont été formés par des gouttes d'eaux qui en tombant sur une terre en poussière, lui a fait prendre la forme de globules. Il y a lieu de croire en général que ce sont de petits corps marins qui ont été portés dans le sein de la terre comme une infinité d'autres. Voyez FOSSESILLES.

Il y a de petites érites ou pierres d'aigle en globules, dont quelques coquilles sont remplies, sur-tout les cornes d'ammon qui se trouvent en Normandie près de Bayeux ; on pourroit aussi les appeler des oolites à cause de leur figure.

On trouve une grande quantité de ces oolites en Suede, dans la province d'Angermanie, dans les carrières de Weferling, dans la principauté d'Halberstadt, sur la montagne appelée Nufsberg près de Brunswick, près de Bâle en Suisse, dans le comté de Neufchâtel, &c. (—)

OOMANCIE, f. f. (Divin.) sorte de divination par laquelle on croyoit connoître l'avenir par des signes ou des figures qui paroissoient dans les œufs,

Ce mot est formé du grec *ov*, œuf, & de *μαρτία*, divination. Suidas attribue à Orphée l'origine de l'*oömantie*, avec laquelle il ne faut pas confondre la pratique des prêtres d'Isis, qui se purifioient avec des œufs. Voyez EXPIATION & HIAQUES.

OOSCOPIE, f. f. (*Divinat.*) *οοσκοπία*, espece de divination en usage chez les anciens, & dont le préface se tiroit par des œufs. Voyez Potter *Archæol. græc. liv. II. ch. xiv. pag. 319.*

OOSTBOURG, (*Géog.*) petite ville des Pays-bas, dans la Flandre hollandoise, capitale d'un bailliage de même nom, à une lieue de l'Ecluse. Le prince Maurice s'en rendit maître en 1604, & en fit raser les fortifications. *Long. 20. 59. lat. 51. 20.*

OOSTERGO, (*Géog.*) partie orientale de la Frise. Elle contient onze préfectures & deux villes, savoir Leuwarden & Dockum.

Le grand nombre de mots terminés en *gawe*, *gouwe*, *ga*, *go*, *gey*, *goy*, nous fait voir que les anciens ont donné ces terminaisons à des plaines où il y avoit de l'herbe abondamment pour les pâturages. L'*Oostergo* fut premierement envahi par Godefroy le Bossu; ensuite cette proie passa à Thierry V. comte de Hollande. Frédéric I. partagea le canton entre le comte & l'évêque; mais sans entrer dans le détail, il suffit de remarquer que l'*Oostergo* a été nommé *Pagus*, quand c'étoit un simple pays dont les peuples avoient la liberté; *Comitatus*, lorsqu'il y avoit des comtes particuliers, & *Decanatus*, Doyenné, par rapport au gouvernement de l'évêque d'Utrecht.

OOSTERWYK, (*Géog.*) ce n'est qu'un bourg des Pays-bas dans le Brabant hollandois; mais c'est un bourg considérable, dont la juridiction est fort étendue, & qui jouit du même droit que les grandes villes. Il est situé au confluent de deux petites rivières, à 2 lieues de Bois-le-Duc. *Longit. 22. 46. lat. 51. 45. (D. J.)*

O P

OPACITÉ, f. f. (*Physiq.*) terme dont les Philosophes se servent pour exprimer la qualité qui rend un corps opaque, c'est-à-dire impénétrable aux rayons de lumière. Voyez LUMIERE.

Le mot *opacité* est opposé à DIAPHANÉITÉ. Voyez ce mot.

Qui peut causer l'*opacité* des corps? cette question est embarrassante. On a de la peine à comprendre comment un corps aussi dur que le diamant, est tout ouvert à la lumière. Mais on comprend bien moins comment un bois aussi poreux qu'est le liege, n'est pas mille fois plus transparent que le crystal. On n'est pas moins embarrassé à rendre raison pourquoi l'eau & l'huile, qui sont transparentes l'une & l'autre prises à part, perdent leur transparence quand on les bat ensemble: pourquoi le vin de Champagne, qui est brillant comme le diamant, perd son éclat quand les bulles d'air s'y dilatent, & s'y amassent en mousse: pourquoi le papier est opaque quand il n'a dans ses pores que de l'air, qui est naturellement si transparent; & pourquoi le même papier devient transparent quand on en bouche les pores avec de l'eau ou avec de l'huile. Presque tous les hommes, & bien des philosophes, comme le peuple, sont dans le préjugé qu'un corps opaque est ténébreux, parce qu'il n'admet point la lumière dans ses pores, & que cette lumière paroîtroit si elle y passoit de part en part: c'est une erreur. Si l'on excepte les premiers élémens dont les corps sont composés, il n'y a peut-être point de corps dans la nature qui ne soit accessible & pénétrable à la lumière. Elle traverse l'eau & les autres liqueurs simples: elle pénètre les petites lames d'or, d'argent & de cuivre défilées, & devenues assez minces pour être en équi-

libre avec les liquides corrosifs où on les met en dissolution. Les corps qui nous paroissent les plus simples, comme le sable & le sel, sont transparents. Les corps même quelque peu composés, admettent aisément la lumière, à proportion de l'uniformité & du repos de leurs parties. Le verre, le crystal, & sur-tout le diamant, ne sont guere composés que de beaux sables & de quelques sels plus ou moins fins; aussi n'apportent-ils pas beaucoup d'obstacles au passage de la lumière. Il n'en est pas de même d'une éponge, d'une ardoise, d'un morceau de marbre. Tous ces corps, que nous appellons *opaques*, placés entre le soleil & nos yeux, reçoivent à la vérité la lumière comme des cribles; mais ils la déroutent, ils l'émoussent, & l'empêchent d'arriver sensiblement jusqu'à l'œil. C'est ce qui va être expliqué dans la suite de cet article.

L'*opacité* d'un corps vient, selon les Cartésiens, de ce que les pores de ce corps ne sont pas droits, ou directement situés les uns au bout des autres, ou plutôt de ce qu'ils ne sont pas perméables partout.

Mais cette opinion n'est pas exempte de difficultés. En effet, quoiqu'on doive accorder que pour qu'un corps soit transparent, il faut que ses pores soient droits, ou au moins perméables dans toute sa longueur; cependant comment peut-il se faire que non-seulement les verres & les diamans, mais encore l'eau, dont les parties sont si faciles à mettre en mouvement, ayent toujours tous leurs pores droits & perméables en tout sens, tandis que le papier & les feuilles d'or sont impénétrables à la lumière, & par conséquent, selon les Cartésiens, doivent manquer de pores droits? Il faut donc chercher une autre cause de l'*opacité*.

Tous les corps ont beaucoup plus de pores & de vuides qu'il n'est nécessaire pour qu'une infinité de rayons puissent les traverser en ligne droite, sans rencontrer aucune de leurs parties solides. En effet, l'eau est dix-neuf fois plus légère, c'est-à-dire, plus rare que l'or; & cependant l'or lui-même est si rare que les émanations magnétiques le traversent sans aucune difficulté; & que le mercure pénètre aisément ses pores, que l'eau même les pénètre par compression: donc il s'ensuit que l'or a plus de pores que de parties solides; & à plus forte raison l'eau. Voyez PORES.

Ainsi la cause de l'*opacité* d'un corps ne paroît point venir de ce qu'il manque d'un nombre suffisant de pores droits; mais elle vient, selon les philosophes newtoniens, ou de la densité inégale des parties, ou de la grandeur des pores, qui sont ou vuides ou remplis d'une matière différente de celle du corps; ce qui fait que les rayons de lumière sont arrêtés dans leur passage par une quantité innombrable de réflexions & de réfractions, jusqu'à ce que tombant enfin sur quelque partie solide, ils s'éteignent & s'absorbent. Voyez RÉFRACTION.

C'est pour cela, selon ces philosophes, que le liege, le papier, le bois, &c. sont opaques, & que les verres & les diamans sont transparents: car dans les confins ou endroits où se joignent les parties semblables en densité, comme sont celles de l'eau, du verre, des diamans, il n'y a ni réflexion, ni réfraction, à cause de l'action égale en tout sens; mais quand les parties sont inégales en densité, non-seulement entr'elles, mais encore par rapport à l'air, ou au vuide qui est dans leurs pores, l'attraction n'étant pas la même en tout sens, les rayons doivent souffrir dans ces pores des réflexions & des réfractions considérables: ainsi ils ne peuvent traverser les corps étant continuellement détournés de leur chemin, & obligés à la fin de s'éteindre.

Si donc un corps n'est composé, comme l'eau ou

le diamant, que de parties toujours uniformes, la portion de lumière qui y est admise, roule uniformément dans l'épaisseur de ce corps. Mêmes parties par tout : même arrangement de pores. Ce pli fera le même jusqu'à l'autre extrémité, d'où la lumière pourra sortir sensiblement. Mais si le corps où la lumière entre est composé de parties fort dissimilables, comme de lames de sable, de limon, d'huile, de feu, de sel & d'air, les ballons & les lames de ces élémens étant de différentes densité & de différentes situations, la lumière s'y réfléchit & s'y plie fort diversement. Elle se détourne de la perpendiculaire en entrant dans une parcelle d'air : elle s'approche vers la perpendiculaire en entrant dans une lame de sel. Les différentes obliquités des surfaces où elle entre de moment en moment, sont une nouvelle source de tortuosité & d'affoiblissement. Il suffit même qu'un corps soit percé d'une grande quantité de trous en tout sens, pour cesser d'être transparent. Les pierreries perdent leur transparence à un grand feu qui les crible, parce que la lumière y souffre trop de réflexions & de détours sur tant de nouvelles surfaces toutes différemment inclinées, d'où il arrive qu'elle ne peut passer uniformément au travers, & parvenir à l'œil du spectateur.

La multiplicité des lames élémentaires qui composent les corps, est la seconde cause de l'opacité, par la diversité des plis qu'elle fait naître dans la lumière. Toutes ces lames prises séparément sont transparentes : mais mêlées, elles courbent si différemment la lumière, qu'elles en éteignent la direction & le sentiment. C'est ce qui arrive à l'huile & à l'eau battues ensemble. C'est ce qu'on voit dans le vin de Champagne : lorsqu'on le tire de la cave, & que l'air froid ou comprimé qu'il renferme vient à sentir la chaleur & la communication de l'air extérieur, il se dilate, & soutient la liqueur sur ses ballons élargis, en sorte que la lumière se pliant sans cesse, & tout différemment dans les lames de vin & dans les bulles d'air, elle ne peut plus se faire appercevoir au-travers de la liqueur. C'est tout ensemble la diversité des inclinaisons des surfaces, & la diversité des réfractions qui causent l'opacité dans le papier sec & dans le verre pilé. Il résulte de tous ces exemples, qu'il n'y a point de corps qui ne soit naturellement transparent, & il ne cesse de le paroître qu'au moment que la lumière s'y dérouté & s'y altere, ou dans l'irrégularité des pores, ou dans la variété des parties, & sur-tout des fluides qui la plient tout différemment. *Cet article est de M. FORMEY, qui l'a tiré en partie du Spectacle de la nature, tome IV.*

L'interruption & la discontinuité des parties est donc, selon M. Newton, la cause de l'opacité : c'est pour cela, selon lui, qu'un corps commence à devenir transparent, lorsqu'on remplit ses pores d'une matière ou pareille à celle de ses parties, ou au moins d'une densité égale. Ainsi le papier devient un peu transparent lorsqu'il est imbibé d'eau ou d'huile, la pierre appelée *oculus mundi*, lorsqu'elle est trempée dans l'eau, &c. Il en est de même de plusieurs autres corps lorsqu'on les trempe dans des fluides qui peuvent pénétrer intimement leurs plus petits pores.

Au contraire les corps les plus transparents peuvent être rendus opaques en vidant leurs pores, ou en divisant ou séparant les parties qui les composent. Ainsi le papier & l'*oculus mundi* deviennent opaques en les laissant sécher ; la corne, en la grattant ; le verre, en le pulvérisant, ou en y laissant des pailles ; l'eau-même, quand on y excite des bulles ou de l'écume.

A la vérité, pour rendre les corps opaques & colorés, il faut que les interstices de leurs parties ne soient pas moindres que d'une certaine grandeur don-

née ; car les corps les plus opaques deviennent transparents, lorsque leurs parties sont considérablement diminuées, comme il arrive aux métaux dissous par les acides. *Voyez COULEURS & Chambers.*

OPALE, f. f. (*Hist. nat. Min.*) *opalus*, *lapis elementarius*, *Pæderos Plinii*, *astroïtes* ; pierre précieuse ou agate, d'une couleur laiteuse, qui change de couleur, & présente des couleurs très-vives, très-variées, & assez semblables à celles de la nacre de perle, suivant qu'on change sa position ; elle est dure, fait feu lorsqu'on la frappe avec l'acier ; la lime n'a point de prise sur elle.

Wallerius distingue quatre espèces d'opales ; savoir, 1°. l'*opale laiteuse* qui, suivant les différens aspects sous lesquelles on la regarde, présente des couleurs bleues, rouges, jaunes, vertes, tandis que le fond de la pierre est de la couleur du lait affaibli par beaucoup d'eau. 2°. L'*opale noirâtre* dans laquelle on croit remarquer comme des paillettes de talc jaune. 3°. L'*opale jaunâtre*, elle ne joue point si bien que les précédentes. 3°. L'*œil de chat*, *Voyez cet article.* M. Bruckmann ajoute 5°. l'*opale bleuâtre*, qui est, dit-on, très-rare, & qui présente les différentes couleurs de l'arc-en-ciel, c'est pourquoi il croit que c'est la *pierre d'iris* des anciens.

Quelques auteurs regardent le *girasol*, comme une espèce d'*opale* ; mais il y a quelques différences. *Voyez GIRASOL.*

L'*opale* se trouve quelquefois jointe avec de l'agate, & M. Bruckmann dit avoir vu un morceau d'agate trouvé dans le duché de Deux-ponts, dans lequel on voyoit des bandes ou couches d'onyx, de calcédoine & d'*opale*.

Cette pierre précieuse se trouve dans les Indes orientales, en Egypte, en Arabie, en Hongrie, en Bohême, & en Allemagne : on la trouve ordinairement par morceaux détachés, enveloppée dans des pierres d'une autre nature ; elle est depuis la grandeur de la tête d'une épingle, jusqu'à celle d'une noix, ce qui est pourtant très-rare. On les monte ordinairement en bague, après les avoir fait arrondir ou tailler en facettes, & avoir mis une feuille dessous. Une *opale* sans défaut est une chose très-rare ; les Indiens estiment cette pierre autant que le diamant.

L'art fait contrefaire les *opales*, & peu de gens ignorent que feu M. de Lironcourt, à son retour d'Egypte, où il avoit résidé en qualité de consul de France, a rapporté d'Alexandrie une *opale* d'une grandeur étonnante, qui, après avoir trompé les joyailliers du Levant, qui sont pourtant très-clairvoyans, s'est trouvée à la fin n'être qu'un morceau de verre, imitant parfaitement l'*opale*. (—)

OPALE, à la monnoie ; allusion que les fondeurs font du monnoyage à la pierre précieuse qui porte ce nom. Lorsque l'or est en fusion, ou plutôt en bain, qu'il rend toutes sortes de couleurs, ainsi que l'*opale*, les ouvriers disent, *l'or est en opale*, il faut le retirer.

OPALER, v. act. & neut. en terme de Rafineur de sucre, n'est autre chose que l'action de remuer avec le couteau dans les formes le sucre, quelque tems après qu'on l'y a versé, quand il a acquis un certain degré de chaleur que l'expérience seule indique. On *opale* pour mêler & confondre le grain avec le frop dont il ne cherche qu'à se séparer.

OPALES ou OPALIES, *opalìa*, f. f. plur. (*Hist. anc.*) fête que l'on célébroit à Rome en l'honneur de la déesse Ops.

Varron dit que cette fête se célébroit trois jours après l'expiration des saturnales. Selon Macrobe, on la célébroit le 19 Décembre, qui étoit un des jours des saturnales : il ajoute, que l'on célébroit ces deux fêtes dans le même mois, à cause que Sa-

turne & Ops étoient époux, & que c'étoit à eux qu'on devoit l'art de semer le blé & de cultiver les fruits : c'est pourquoi l'on ne célébroit les *opales* qu'après la moisson, & l'entière recolte des fruits. Le même auteur remarque que l'on faisoit des prières à cette déesse en s'asseyant sur les terres, pour montrer qu'elle étoit la terre, & la mere de toutes choses ; & qu'on faisoit des festins aux esclaves qu'on avoit occupés pendant l'année aux travaux de la campagne.

OPAQUE, CORPS, adj. (Phys.) les *opaques* sont ceux qui ne laissent point passer la lumière. Plusieurs philosophes croient que l'opacité des corps vient de ce que leurs pores sont dans une position oblique & courbe, en sorte que la lumière n'y peut pas passer librement à-travers, comme elle fait à-travers les corps transparens ; d'où il arrive que tenant les corps *opaques* contre le jour, on ne peut pas y voir à-travers. Ce qui semble confirmer cette idée, c'est que les corps minces sont presque tous plus ou moins transparens, parce qu'alors leurs pores ayant peu de longueur, peuvent être regardés comme droits, par la même raison qu'on peut regarder comme des lignes la portion très-petite d'une courbe.

D'autres croient que la transparence des corps vient de l'analogie ou affinité qu'il y a entre les parties de ces corps & les parties de la lumière, analogie qui les rend propres à nous la transmettre. *Voyez* OPACITÉ.

OPATOW, (Géog.) petite ville de Pologne au Palatinat de Sandomir, & à quatre milles de la ville de ce nom. *Long. 49. 50. lat. 50. 25. (D. J.)*

OPERA, f. m. (Belles lett.) espece de poëme dramatique fait pour être mis en musique, & chanté sur le théâtre avec la symphonie, & toutes sortes de décorations en machines & en habits. La Bruyere dit que l'*opéra* doit tenir l'esprit, les oreilles & les yeux dans une espece d'enchantement : & Saint-Evremont appelle l'*opéra* un *chimérique assemblage de poésie & de musique*, dans lequel le poëte & le musicien se donnent mutuellement la torture. L'anglois porte *cramp. Voyez* POEME LYRIQUE.

Nous avons reçu l'*opéra* des Vénitiens, parmi lesquels il fait le principal amusement du carnaval. *Voyez* COMÉDIE.

Tandis que le théâtre tragique & comique se formoit en France & en Angleterre, l'*opéra* prit naissance à Venise. L'abbé Perrin, introducteur des ambassadeurs auprès de Gaston, duc d'Orléans, fut le premier qui tenta ce spectacle à Paris, & il obtint à cet effet un privilège du roi en 1669. L'*opéra* ne fut pas long-tems à passer de France en Angleterre.

L'auteur du spectateur (Adisson) observe que la musique françoise convient beaucoup mieux à l'accent & à la prononciation françoise que la musique angloise ne convient à l'accent & à la prononciation angloise, & qu'elle est même plus convenable à l'humeur gaie de la nation françoise. *Voyez* RÉCITATIF.

Il est certain que le spectacle que nous nommons *opéra*, n'a jamais été connu des anciens, & qu'il n'est, à proprement parler, ni comédie, ni tragédie. Quoique Quinault & Lully, & depuis plusieurs autres poëtes & musiciens en aient donné de fort beaux : on n'en peut citer qu'un très-petit nombre dans lesquels se trouvent tout-à-la-fois réunis les merveilleux des machines, la magnificence des décorations, l'harmonie de la musique, le sublime de la poésie, la conduite du théâtre, la régularité de l'action, & l'intérêt soutenu pendant cinq actes. Il est rare que quelqu'une de ces parties ne se démente. D'ailleurs les ballets sont composés d'entrées dont les sujets sont différens, n'ont souvent qu'un

rapport arbitraire & très-éloigné, & dont on peut dire avec Despreaux,

Que chaque acte en la piece est une piece entiere.

Cette irrégularité si palpable fait penser que le nom de *poëme dramatique* ne convient pas à l'*opéra*, & qu'on s'exprimeroit beaucoup plus exactement en l'appellant un *spectacle* : car il semble qu'on s'y attache plus à enchanter les yeux & les oreilles, qu'à contenter l'esprit.

Il y a à Rome une espece d'*opera* spirituel, qu'on donne fréquemment pendant le carême. Il consiste en dialogue, duo, trio, ritournelles, chœurs, &c. Le sujet en est toujours pris ou de l'Écriture, ou de la vie de quelque saint : en un mot, de quelque matiere édifiante. Les Italiens l'appellent *oratorio* ; les paroles sont souvent en latin, & quelquefois en Italien.

Je desire qu'on me permette d'ajouter quelques réflexions sur ce spectacle lyrique. Un *opéra* est, quant à la partie dramatique, la représentation d'une action merveilleuse. C'est le divin de l'épopée mis en spectacle. Comme les acteurs sont des dieux ou des héros demi-dieux, ils doivent s'annoncer aux mortels par des opérations, par un langage, par une inflexion de voix qui surpasse les lois du vraisemblable ordinaire. Leurs opérations ressemblent à des prodiges. C'est le ciel qui s'ouvre, le chaos qui se dissipe, les éléments qui succèdent, une nuée lumineuse qui apporte un être céleste ; c'est un palais enchanté qui disparoit au moindre signe, & se transforme en désert, &c.

Mais comme on a jugé à propos de joindre à ces merveilles le chant & la musique, & que la matiere naturelle du chant musical est le sentiment, les artistes ont été obligés de traiter l'action pour arriver aux passions, sans lesquelles il n'y a point de musique, plutôt que les passions pour arriver à l'action ; & en conséquence il a fallu que le langage des acteurs fût entièrement lyrique, qu'il exprimât l'extase, l'enthousiasme, l'ivresse du sentiment, afin que la musique pût y produire tous ses effets.

Puisque le plaisir de l'oreille devient le plaisir du cœur, de-là est née l'observation qu'on aura faite, que les vers mis en chant affectent davantage que les paroles seules. Cette observation a donné lieu à mettre ces recits en musique ; enfin l'on est venu successivement à chanter une piece dramatique toute entiere, & à la décorer d'une grande pompe ; voilà l'origine & l'exécution de nos *opéra*, spectacle magique,

*Où dans un doux enchantement
Le citoyen chagrin oublie
Et la guerre, & le parlement,
Et les impôts, & la patrie,
Et dans l'ivresse du moment
Croit voir le bonheur de sa vie.*

Dans ce genre d'ouvrages le poëte doit fuir, comme ailleurs, les loix d'imitation, en choisissant ce qu'il y a de plus beau & de plus touchant dans la nature. Son talent doit encore consister dans une heureuse versification qui intéresse le cœur & l'esprit.

On veut dans les décorations une variété de scenes & de machines ; tandis qu'on exige du musicien une musique savante & propre au poëme. Ce que son art ajoute à l'art du poëte, supplée au manque de vraisemblance qu'on trouve dans des acteurs qui traitent leurs passions, leurs querelles, & leurs intérêts en chantant, puisqu'il est vrai que la peine & le plaisir, la joie, & la tristesse s'annoncent toujours ici par des chants & des danses ; mais la musique a tant d'empire sur nous, que ses expressions commandent à l'esprit, & lui font la loi.

L'intelligence

L'intelligence des sons est tellement universelle, qu'elle nous affecte de différentes passions, qu'ils représentent aussi fortement, que s'ils étoient exprimés dans notre langue maternelle. Le langage humain varie suivant les diverses nations. La nature plus puissante, & plus attentive aux besoins & aux plaisirs de ses créatures, leur a donné des moyens généraux de les peindre, & ces moyens généraux sont imités merveilleusement par des chants.

S'il est vrai que des sons aigus expriment mieux le besoin de secours dans une crainte violente, ou dans une douleur vive, que des paroles entendues dans une partie du monde, & qui n'ont aucune signification dans l'autre; il n'est pas moins certain que de tendres gémissemens frappent nos cœurs d'une comparaison bien plus efficace, que des mots, dont l'arrangement bizarre fait souvent un effet contraire. Les sons vifs & légers de la musique ne portent-ils pas inévitablement dans notre ame un plaisir gai, que le récit d'une histoire divertissante n'y fait jamais naître qu'imparfaitement?

Mais, dira-t-on, il est fort étrange qu'un homme vienne nous assurer en vers qu'il est accablé de malheurs, & que bientôt après il se tue lui-même en chantant. Je pourrois répondre, que l'idée qu'on se fait du chant & l'habitude où l'on est dès le bas âge de le regarder comme l'enfant unique du plaisir, & de la joie, cause en partie cette prévention. Elle se dissiperoit si l'on considéroit le chant dans son essence réelle, c'est-à-dire, si l'on réfléchissoit que le chant n'est précisément qu'un arrangement de tons différens; alors il ne paroîtroit pas plus extraordinaire que les tons d'un héros fussent mesurés à l'opéra, que d'entendre à la comédie un prince parler en vers à son conseil sur des matières importantes.

Supposons pour un moment que le roi de France envoyât les acteurs & les actrices de l'opéra peupler une colonie déserte, & qu'il leur ordonnât de ne se demander les choses les plus nécessaires, & de ne converser ensemble que comme ils se parlent sur le théâtre; les enfans qui naîtroient au bout de quelque-tems dans cette île bégayeroient des airs, & toutes les inflexions de leur voix seroient mesurées. Les fils des danseurs marcheroient toujours en cadence, pour se rendre en quelque lieu que ce fût; & si cette postérité chantante & dansante venoit jamais dans la patrie de ses peres, ses oreilles seroient choquées de la dissonnance qui regne dans les tons de notre conversation, & ses yeux seroient blessés de notre façon de marcher.

L'opéra est si brillant par sa magnificence, & si surprenant par ses machines, qui font voler une homme aux cieux, ou le font descendre aux enfers, & qui dans un instant placent un palais superbe où étoit un désert affreux, que si les peuples sauvages voisins de l'île où dans ma supposition j'ai rélégué l'opéra, venoit à ce spectacle, loin de le trouver ridicule, je ne doute guere qu'il n'admirassent le génie des acteurs, & qu'ils ne les regardassent comme des intelligences célestes.

Dans nos pays éclairés sur les ressorts qui meuvent toutes les divinités de l'opéra, les sens même sont si flattés par le chant des récits, par l'harmonie qui les accompagne, par les chœurs, par la symphonie, par le spectacle entier, que l'ame qui se laisse facilement séduire à leur plaisir, veut bien être enchantée par une fiction, dont l'illusion est, pour ainsi dire, papable.

Il s'en faut pourtant beaucoup que les décorations, la musique, le choix des pièces, leur conduite, & les acteurs qui les jouent soient sans défauts. Ajoutez que les salles où l'on représente ces sortes de pièces merveilleuses, sont si petites, si négligées, si mal placées, qu'il paroît que le gouver-

nément protège moins ce spectacle, qu'il ne le tolère.

Quant à la versification de nos opéras, elle est si prosaïque, si monotone, si dénuée du style de la poésie, qu'on n'en peut entreprendre l'éloge. Quinault lui-même, souvent très-heureux dans les pensées, ne l'est pas toujours dans l'expression. Ses plus belles images sont foibles, comparées à celles de nos illustres poètes dramatiques. Je ne choisis point ses moindres vers, lorsque je prends ceux-ci pour exemple.

*C'est peut-être trop tard vouloir plaire à vos yeux ;
Je ne suis plus au tems de l'aimable jeunesse,
Mais je suis roi, belle princesse,
Et roi victorieux.*

Faites grace à mon âge en faveur de ma gloire.

Mithridate plein de la même idée, la rend dans Racine par ces images toutes poétiques.

*Jusqu'ici la fortune, & la victoire même,
Cachotent mes cheveux blancs sous trente diadèmes ;
Mais ce tems-là n'est plus ; je regnois, & je suis.
Mes ans se sont accrus, mes honneurs sont détruits ;
Et mon front dépouillé d'un si noble avantage,
Du tems qui l'a flétri, laisse voir tout l'outrage.*

Ne voit-on pas tomber tant de couronnes de la tête de Mithridate vaincu, ses cheveux blancs, ses rides paroître, & ce roi à qui sa disgrâce fait songer à sa vieillesse, honteux de parler d'amour? (D. J.)

OPÉRA DES BAMBOCHES, (Spectacle françois.) L'opéra des bamboches, de l'invention de la Grille, fut établi à Paris vers l'an 1674, & attira tout le monde durant deux hivers. Ce spectacle étoit un opéra ordinaire, avec la différence que la partie de l'action s'exécutoit par une grande marionette, qui faisoit sur le théâtre les gestes convenables aux récits que chantoit un musicien, dont la voix sortoit par une ouverture ménagée dans le plancher de la scène: ces sortes de spectacles ridicules réussirent toujours dans ce pays.

OPÉRA COMIQUE, (Spectacle françois.) ce spectacle est ouvert à Paris durant les foires de S. Laurent & de S. Germain. On peut fixer l'époque de l'opéra comique en 1678, & c'est, en effet, cette année que la troupe d'Alard & de Maurice vint représenter un divertissement comique, en trois intermedes, intitulé *les forces de l'amour & de la magie*. C'étoit un composé bizarre de plaisanteries grossières, de mauvais dialogues, de sauts périlleux, de machines & de danses.

Ce ne fut qu'en 1715 que les comédiens forains ayant traité avec les syndics & directeurs de l'acad. royale de musique, donnerent à leur spectacle le titre d'opéra comique. Les pièces ordinaires de cet opéra, étoient des sujets amusans mis en vaudevilles, mêlés de prose, & accompagnés de danses & de ballets. On y représentoit aussi les parodies des pièces qu'on jouoit sur les théâtres de la comédie françoise, & de l'académie de musique. M. le Sage est un des auteurs qui a fourni un plus grand nombre de jolies pièces à l'opéra comique; & l'on peut dire en un sens, qu'il fut le fondateur de ce spectacle, par le concours de monde qu'il y attiroit.

Les comédiens françois voyant avec déplaisir que le public abandonnoit souvent leur théâtre, pour courir à celui de la foire, firent entendre leurs plaintes, & valoir leur privilege. Ils obtinrent que les comédiens forains ne pourroient faire des représentations ordinaires. Ceux-ci ayant donc été réduits à ne pouvoir parler, eurent recours à l'usage des cartons sur lesquels on écrivoit en prose, ce que le jeu des acteurs ne pouvoit rendre. A cet expédient on en substitua un meilleur, ce fut d'écrire des cou-

plets sur des airs connus, que l'orchestre jouoit, que des gens gagés, répandus parmi les spectateurs, chantoient, & que le public accompagnoit souvent en chorus : cette idée donnoit au spectacle une gaieté qui en fit long-tems le mérite. Enfin l'*opéra comique*, à la sollicitation des comédiens françois, fut tout-à-fait supprimé.

Les comédiens italiens qui, depuis leur retour à Paris en 1716, faisoient une recette médiocre, imaginèrent, en 1721, de quitter pour quelque tems leur théâtre de l'hôtel de Bourgogne, & d'en ouvrir un nouveau à la foire : ils y jouèrent trois années consécutives pendant la foire seulement ; mais comme la fortune ne les favorisa point dans ce nouvel établissement, ils l'abandonnerent.

On vit encore reparoître l'*opéra comique* en 1724, mais en 1745, ce spectacle fut entièrement aboli. L'on ne jouoit plus à la foire que des scènes muettes & des pantomimes.

Enfin le sieur Monet a obtenu la permission de rétablir ce spectacle à la foire S. Germain de l'année 1752. Il ne consiste que dans le choix d'un sujet qui produise des scènes bouffonnes, des représentations assez peu épurées, & des vaudevilles dont le petit peuple fait ses délices.

OPÉRA ITALIEN, (*Spectacle moderne.*) ce spectacle fut inventé au commencement du xvij. siècle à Florence, contrée alors favorisée de la fortune comme de la nature, & à laquelle on doit la reproduction de plusieurs arts anéantis pendant des siècles, & la création de quelques-uns. Les Turcs les avoient chassés de la Grèce, les Médicis les firent revivre dans leurs états. Ce fut en 1646 que le cardinal Mazarin fit représenter en France pour la première fois des *opéras italiens* exécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie.

Mais nos premiers faiseurs d'*opéra* ne connurent l'art & le génie de ce genre de poème dramatique qu'après que le goût des François eut été élevé par les tragédies de Corneille & de Racine. Aussi nous ne saurions plus lire aujourd'hui sans dédain l'*opéra* de Gilbert & la Pomone de l'abbé Perrin. Ces pièces écrites depuis 90 ans nous paroissent des poèmes gothiques, composés cinq ou six générations avant nous. Enfin M. Quinault, qui travailla pour notre théâtre lyrique, après les auteurs que j'ai cités, excella dans ce genre ; & Lully, créateur d'un chant propre à notre langue, rendit par sa musique aux poèmes de Quinault l'immortalité qu'elle en recevoit. (*D. J.*)

OPÉRA, est aussi un mot consacré en musique pour distinguer les différens ouvrages d'un même auteur. On dit l'*opéra octava* de Corelli, l'*opéra terza* de Vivaldi, &c. On traduit ce mot en françois par *œuvre*. Voyez ŒUVRE. L'un & l'autre sont principalement en usage pour la symphonie. (*S.*)

OPÉRA, *terme de jeu* ; c'est le repic & le capot au piquet. Celui qui essuie ce coup est *opéra*. Les quatre coups pic, repic, blanche & capot, repic & capot, dans le même coup, s'appelle *grand opéra*.

OPÉRATEUR, *s. m.* (*Chirurgie.*) celui qui opere de la main sur le corps de l'homme, pour lui conserver ou lui rétablir la santé. L'opération étant le caractère distinctif de la partie de l'art de guérir, connu sous le nom de *chirurgie*, l'on n'a souvent cherché dans le chirurgien que la qualité d'*opérateur*. Nous avons démontré au mot CHIRURGIE, l'erreur de ceux qui en auroient une si fautive idée. On peut cependant considérer par abstraction, le chirurgien comme *opérateur*, & déterminer quelles qualités il doit avoir pour exercer avec habileté les opérations, & comment il peut acquérir ces qualités.

Suivant Celse, qui a fait de la Chirurgie le plus bel éloge, les fonctions de cet art ne seroient dévo-

lues qu'à de jeunes gens. Il faut, dit-il expressément, que le chirurgien soit jeune, ou du moins peu avancé en âge, ce qui ne doit sans doute s'entendre que des élèves : car Hippocrate qui a cultivé la Chirurgie avec tant de soins & de succès, & tous ceux qui dans l'antiquité l'ont enrichie de leurs découvertes, n'étoient sûrement pas dans la première jeunesse, lorsqu'ils s'immortalisoient en contribuant par leurs travaux aux progrès d'une science & d'un art qui exige tant d'expérience & d'études. Le chirurgien, continue Celse, doit avoir la main ferme, adroite & jamais tremblante ; qu'il se serve de la gauche comme de la droite ; qu'il ait la vue claire, perçante ; qu'il soit courageux, & ne s'abandonne point à la compassion, *animo intrepidus, immisericors*. Les interpretes ont souvent mal rendu ce dernier terme, en le traduisant par ceux d'*impitoyable* & d'*insensible*. Un chirurgien ne peut assez adoucir, par la sensibilité qu'il marque au malade, les douleurs qu'il est obligé de lui faire sentir. Celse, cet auteur si élégant, & qui a écrit avec tant de précision, semble avoir prévu le mauvais sens qu'on pouvoit prêter à son expression ; car il l'a commentée par deux ou trois phrases dont le résultat est de dire que le chirurgien doit opérer sans s'émouvoir, & comme si les plaintes du malade ne faisoient aucune impression sur lui, ce que ne rendent point les termes d'*insensible* ou d'*impitoyable*.

Pour envisager la Chirurgie du côté des opérations, nous distinguerons deux sortes d'opérations : 1°. les opérations réglées qu'on peut apprendre sur les cadavres ; & secondement celles que nous appelons *cas de Chirurgie*, qui sont toutes des opérations singulieres ; telles sont toutes celles dont le hasard fournit les occasions, qu'on n'apprend point par le même exercice, & qu'on n'est en état de pratiquer que par les lumières de l'esprit acquises par l'étude. Les premières, c'est-à-dire les opérations qu'on peut essayer sur les cadavres, sont en très-petit nombre ; telles sont le trépan, l'amputation des membres, la lithotomie, l'empyeme, & quelques autres. Le tems qu'il faut pour acquérir la facilité d'exercer ces opérations sur les corps morts, est fort borné. Un chirurgien qui a appris l'Anatomie, & qui fait diriger un scalpel pour dégraisser un muscle, chose qui est très-facile, a beaucoup plus d'adresse qu'il n'en faut pour faire une amputation ou toute autre opération. N'y a-t-il pas des payfans, des manœuvres grossiers, qui font avec la plus grande dextérité sur des animaux, des opérations qui passent pour les plus délicates, & qui le sont en effet ? Celles qu'on estime les plus difficiles, ne sont qu'une dissection grossière & fort aisée, en ne les regardant que du côté du manuel, & de la dextérité qu'on requiert pour les pratiquer. Ce n'est pas par l'exercice continué qu'on devient bon *opérateur* ; les mains sont toujours suffisamment disposées pour exécuter ce que l'intelligence prescrit. Il seroit ridicule de penser qu'un habile chirurgien qui, par exemple, n'auroit pas fait l'opération du trépan depuis 4 ans, fût moins en état de la faire, qu'un médiocre qui l'auroit pratiquée depuis 3 mois. On fait que les grandes opérations ne sont pas journalières hors des hôpitaux ; & dans les hôpitaux mêmes, on n'est pas surpris d'être plusieurs années sans trouver l'occasion d'en pratiquer la plus grande partie. De plus, quand les opérations seroient plus fréquentes dans les hôpitaux, on fait qu'il n'y a qu'un très-petit nombre de spectateurs qui puissent voir l'*opérateur*, souvent en l'incommodant beaucoup, & toujours en s'incommodant eux-mêmes, & s'empêchant mutuellement de rien voir distinctement.

D'ailleurs que peut-on apprendre en voyant opérer ? Si l'on y fait sérieusement réflexion, on réduira

à peu de chose cet exercice des yeux. N'est-il pas hors de doute qu'aussitôt que l'instrument entre dans les chairs, il se dérobe à la vue, & qu'il n'y a plus que celui qui le conduit qui sache précisément ce qu'il fait. Le spectateur qui ne seroit pas instruit par la théorie de tout ce qu'il y a à faire pour exécuter l'opération; qui n'en connoitroit pas les différens tems; qui ne sauroit pas de quelle importance il est de ménager certaines parties; qui n'auroit aucune notion sur les raisons qu'il y a d'en couper d'autres, que leur usage sembleroit devoir faire respecter, un tel spectateur est là comme un automate; & celui qui est instruit des préceptes qui regardent la méthode d'opérer, peut seulement imaginer à-peu-près ce que fait l'opérateur dans les différens instans de l'opération. Voilà à quoi se réduit toute l'instruction que peut lui procurer la fonction de spectateur. Et comment réduiroit-il en acte, & imiteroit-il ce qu'il a vu, puisqu'il ne peut par cet exercice des yeux, acquérir les connoissances nécessaires?

La Chirurgie, considérée même comme l'art d'opérer, ne peut être un art d'imitation, & où il ne s'agisse que d'avoir de l'adresse pour bien faire. On n'apprend essentiellement la méthode d'opérer que par la lecture réfléchie des auteurs qui ont le mieux traité cette matière. Il faut sans contredit, voir pratiquer les maîtres de l'art; mais on ne les voit utilement, que lorsque l'esprit est muni des connoissances requises: les yeux ne voient rien, c'est l'esprit qui voit par les yeux. Il faut de même que ce soit l'esprit qui donne de l'adresse & de l'intelligence aux mains d'un chirurgien. Il y a quelques opérations dont on doit faire l'essai sur les cadavres; mais l'exercice réitéré de ces essais ne supplée point à l'étude des principes: c'est ce qui fait que des gens naturellement très-adroits, font très-mal les opérations de Chirurgie; & que d'autres gens qui ne se piqueroient pas de plus d'adresse que d'autres dans les choses ordinaires de la vie, font avec une habileté merveilleuse les opérations de la Chirurgie. Il n'y a que l'intelligence & le savoir qui puissent conduire le chirurgien dans la plupart des opérations. *Voyez ce que nous avons dit à ce sujet au mot CHIRURGIE.*

Lanfranc de Milan, qui professoit la Chirurgie à Paris, sous le regne de Philippe-le-Bel, en 1295, parle des qualités naturelles, morales & scientifiques d'un chirurgien. Il n'en exige pas peu, & il les considère toutes relativement aux opérations; il est court sur les qualités corporelles, il ne demande que la fermeté de la main & sa bonne conformation, avec des doigts grêles & longs. Mais du côté des connoissances de l'esprit, il requiert pour base de la Chirurgie, toute la théorie de la Médecine, prise dans sa plus grande étendue. En parlant de la nécessité de distinguer les tempéramens & les diverses complexions, il suppose deux hommes de même âge, qui au même lieu & à la même heure, reçoivent un coup d'épée au-travers du bras; l'un est d'un tempérament chaud, & l'autre d'une complexion froide. Suivant l'opinion vulgaire, dit Lanfranc, la Chirurgie doit donner les mêmes secours à ces deux hommes. Mais la science des complexions apprendra à les traiter diversément; elle nous enseigne ce que l'on doit en craindre dans la cure de l'un & de l'autre. L'un sera sujet à la fièvre, au gonflement de la partie, à l'inflammation & aux abcès. Il faudra donc avoir égard à ce qui s'est passé; on s'informerait s'il a perdu beaucoup de sang par sa plaie, afin de le faire saigner, s'il est besoin, à proportion de son âge & de ses forces; on le mettra à un régime très-léger: & l'autre ne sera pas saigné; on regardera son sang comme le trésor de la vie; on lui permettra des alimens pour le nourrir, & peut-être du vin pour soutenir ses forces. Ce n'est pas seulement le tempéra-

ment général du corps qu'il faut observer dans le traitement des maladies chirurgicales, la complexion particulière des parties fournit au chirurgien des indications différentes. Le remède qui a à un très-haut degré la faculté astringente ou dessiccative sur des chairs fermes & élastiques, ne produira pas ces effets au degré le plus foible sur des chairs molles & relâchées. Le même médicament qui résiste puissamment à la pourriture dans un cas, l'excite dans d'autres; c'est donc par les connoissances physiques & expérimentales, par le raisonnement & le bon usage des observations, qu'on parviendra à bien diriger les opérations; il y a nombre d'inductions à tirer du tems, du lieu, des saisons & des causes extérieures. Quoiqu'en général il faille réunir les plaies, sont-ce les mêmes opérations qui procureront la réunion d'une plaie par instrument tranchant, ou par un coup de pierre, ou par la morsure d'un animal? N'y a-t-il pas une autre conduite à tenir si l'animal est enragé ou s'il ne l'est pas? Lanfranc cite ces exemples; & de tous les détails dans lesquels il est entré, sur les différens points de doctrine nécessaires au médecin, il conclut que le chirurgien n'en doit pas être moins instruit; sans préjudice des connoissances qui lui sont particulières: c'est le témoignage d'un médecin, il n'est pas suspect. (Y)

OPÉRATION, f. f. *en Logique*, se dit des actes de l'esprit. On en compte quatre: savoir, l'*apprehension* ou *perception*, le *jugement*, le *raisonnement* & la *méthode*, voyez-les chacun à son article. Toutes les opérations de notre ame s'engendrent d'une première: voici l'ordre de leur génération. Nous commençons par éprouver des perceptions dont nous avons conscience. Nous formons-nous ensuite une conscience plus vive de quelques perceptions; cette conscience devient attention. Dès-lors les idées se lient, nous reconnoissons en conséquence les perceptions que nous avons eues, & nous nous reconnoissons pour le même être qui les a eues: ce qui constitue la réminiscence. L'ame réveille-t-elle ses perceptions; c'est imagination. Les conserve-t-elle; c'est contemplation. En rappelle-t-elle seulement les signes; c'est mémoire. Dispose-t-elle de son attention; c'est réflexion; & c'est d'elle enfin que naissent toutes les autres. C'est proprement la réflexion qui distingue, compare, compose, décompose & analyse; puisque ce ne sont là que différentes manières de conduire son attention. De-là se forment, par une suite naturelle, le jugement, le raisonnement, la conception.

OPÉRATION, *en Théologie*, se dit des actions du Verbe & de l'Homme dans J. C. L'Eglise catholique enseigne qu'il y a deux opérations en J. C. l'une *divine* & l'autre *humaine*, & non pas une opération *théandrique*, comme s'exprimoient les Monothélites & les Monophysites. Voyez THÉANDRIQUE.

OPÉRATION, *terme de Chirurgie*, action méthodique de la main du chirurgien sur les parties du corps de l'homme, pour lui conserver ou lui rétablir la santé.

Les opérations de chirurgie s'exécutent généralement en réunissant les parties divisées; en divisant ce qui est uni; en faisant l'extraction des corps étrangers, & extirpant ce qui est superflu, défectueux & nuisible; & en ajoutant ce qui manque par défaut de la nature ou par accident. Ces quatre genres d'opérations sont connus sous les noms de *synthèse*, de *dièse*, d'*exèse* & de *prothèse*. Voyez ces mots chacun à son article. Souvent plusieurs de ces opérations se trouvent réunies dans une seule; tel est un abcès qu'on ouvre, dont on tire le pus, & où il faut ensuite procurer la réunion des parties.

Les opérations se font suivant certaines règles générales. Les auteurs scholastiques prescrivent essen-

tiellement quatre choses. Il faut observer 1°. quelle est l'opération qu'on doit faire; 2°. pourquoi on la fait; 3°. si elle est nécessaire & possible; 4°. enfin quelle est la manière de la faire.

On saura, dit-on, quelle est l'opération qu'on doit faire, par les connoissances anatomiques de la partie malade; par les lumières qu'on aura acquises en lisant les auteurs qui ont traité des opérations, & pour avoir vu pratiquer ces mêmes opérations par les maîtres de l'art, voyez OPÉRATEUR. La nature de la maladie, ses causes, ses symptômes & ses indications, doivent fournir les raisons pourquoi on la fait: on jugera si elle est nécessaire & possible, en examinant la maladie, les forces du malade, son tempérament, les accidens qui compliquent sa maladie. Enfin la manière de la faire est une quatrième condition qu'on remplit par l'attention à suivre les règles que l'art prescrit pour chaque opération.

Quand on a eu égard à ces choses, & qu'on est déterminé à entreprendre une opération, il faut considérer ce qui doit se faire avant, pendant & après. Avant l'opération, toutes les choses nécessaires pour la bien exécuter seront disposées, voyez APPAREIL. Pendant qu'on la fait, on sera exact à mettre en pratique les différens préceptes qui concernent chaque opération; & après qu'on l'a faite, on appliquera méthodiquement l'appareil: le malade sera mis en situation, & l'on apportera tous les soins convenables pour le conduire à une parfaite guérison.

Toutes les opérations de chirurgie ne sont pas des secours urgens; il y en a qui toutes nécessaires qu'elles sont, peuvent être différées, & remises à une saison plus favorable, comme le printemps & l'automne: l'hiver & l'été ne jouissent pas des mêmes avantages pour obtenir une heureuse guérison. L'opération de la taille, de la cataracte & autres; l'extirpation d'une loupe dont les progrès sont lents, &c. peuvent se remettre. Mais lorsqu'il y a des accidens qui peuvent mettre la vie du malade en danger, on n'a plus d'égards aux saisons: on est quelquefois obligé de faire l'opération de la taille pendant l'hiver, au plus fort du froid; comme on la fait aussi dans les chaleurs les plus excessives, lorsque les accidens pressent. Mais alors on doit avoir l'attention d'empêcher, par des précautions convenables, que les malades ne ressentent les effets de ces différentes dispositions de l'air.

Quoique l'opération soit le principal caractère de la Chirurgie, on n'est point chirurgien pour avoir acquis quelque facilité dans l'art d'opérer; ou plutôt quelque adresse qu'on ait, on ne possède jamais l'art d'opérer sans une infinité de connoissances que l'ignorance a voulu faire croire étrangères à cet égard; & qui sont néanmoins les lumières sans lesquelles les opérations ne se feront que par une routine, plus souvent meurtrière qu'utile. L'opération ne convient point dans toutes les maladies chirurgicales, c'est un moyen extrême qu'il ne faut mettre en usage que lorsqu'il n'est pas possible de guérir la maladie par des voies moins douloureuses. Lors même que les opérations ont lieu, elles ne sont qu'un point du traitement, & pendant toute sa durée, il faut que par une conduite intelligente & méthodique, on dispose le malade à l'opération; qu'on prévienne ou qu'on détruise les accidens qui pourroient en empêcher le succès; & enfin que par le concours de tous les moyens sagement administrés, on guérisse après l'opération, laquelle indépendamment de la cause fâcheuse, & souvent mortelle qui la prescrit, est souvent par elle-même une maladie très-dangereuse. Voudroit on faire consister la capacité & le mérite d'un chirurgien à savoir mutiler avec hardiesse? Le succès des grandes opérations est à la vérité le triomphe des Chirurgiens; mais ce triom-

phe même peut être la honte de la Chirurgie. L'opération est la première & l'unique ressource d'un prétendu chirurgien, qui n'est qu'opérateur. Toute sa gloire & son profit se trouvent dans les opérations qu'il fait; il cherche à les multiplier; il trouve qu'il n'en fait jamais assez; au contraire un vrai chirurgien, un homme savant & expérimenté cherche à ne compter ses succès que par les opérations qu'il a sçu prévenir, & par les membres qu'il a pu conserver. (Y)

OPÉRATION CÉSARIENNE, opération de Chirurgie, par laquelle on incise le ventre & la matrice d'une femme pour en tirer l'enfant. Nous avons parlé de cette opération au mot CÉSARIENNE; nous allons ajouter ce qui manque dans l'article où nous renvoyons, à la doctrine nécessaire pour être instruit de tout ce qui regarde une matière aussi importante.

Le second tome de l'Encyclopédie où se trouve notre premier article, a paru en 1751, & nous y avons fait mention d'un mémoire publié en 1743 dans le premier tome des Mémoires de l'Académie royale de Chirurgie, sur l'opération césarienne, dans lequel on prouve son utilité & sa possibilité; cette Académie n'a mis au jour le second volume de ses Mémoires qu'en 1753: il contient une dissertation fort étendue sur les cas qui exigent l'opération césarienne; car on ne peut se dissimuler que parmi les faits de pratique qui ont fourni les preuves de sa possibilité, il n'y en eût quelques-uns qui montreroient qu'on s'étoit déterminé trop légèrement & sans motif suffisant à entreprendre une opération aussi dangereuse sur la femme vivante. C'est donc rendre un important service à l'humanité que de discuter les cas où cette opération doit être pratiquée, je n'en ferai que l'énumération; on aura recours à la dissertation pour les détails. Ces cas sont, 1°. la mauvaise conformation des os du bassin de la mère, par l'applatissement des os pubis, le rapprochement des tubérosités des os ischion, enfin quand le passage est trop étroit pour laisser sortir l'enfant. S'il étoit mort & qu'on pût l'avoir par parties avec le crochet, il ne faudroit pas exposer la mère aux risques de l'opération césarienne; il n'est question d'opérer sur la femme vivante que pour sauver la vie à la mère & à l'enfant. 2°. L'étroitesse du vagin par des tumeurs ou callosités. Il faut avant que d'en venir à l'opération être bien assuré que l'obstacle est absolument insurmontable; les observations de M. de la Motte montrent qu'on a incisé avec succès les parties molles qui résistoient au passage, & que les accouchemens se sont faits ensuite sans difficulté de cette part. 3°. Dans les efforts inefficaces de la femme en travail, la matrice se déchire quelquefois vers le ventre: ce déchirement & le passage de l'enfant dans le ventre exigent l'opération césarienne. 4°. Les conceptions ventrales dans certains cas assez rares: communément l'opération seroit plus dangereuse que profitable, par la difficulté de détacher l'enfant des adhérences qu'il a contractées aux différentes parties. 5°. L'opération césarienne est indiquée dans quelques cas de la hernie de la matrice par une éventration. Il est certain qu'on peut abuser de l'opération césarienne; en général le grand principe est de ne la pratiquer que dans les cas où il est nécessaire de terminer l'accouchement, & où il y a impossibilité physique de le pouvoir faire par les voies ordinaires: cette règle bien méditée fera juger de tous les cas.

En parlant du manuel de l'opération à l'article CÉSARIENNE, au second tome de ce Dictionnaire, nous avons dit qu'il falloit inciser avec précaution lorsqu'on coupe le péritoine, de crainte de blesser les intestins; on évitera cet inconvénient très-dange-

reux si l'on fait l'opération suivant la méthode que je vais prescrire. La femme étant en situation, on fera l'incision dans le lit désigné, & l'on ne coupera d'abord que la peau & la graisse, ensuite on pénétrera dans le bas-ventre en incisant seulement dans le tiers inférieur de la première division, par ce moyen on ne rencontrera que la matrice, dont le fond soutient les intestins, l'on incise la matrice, & l'on étend son incision entre deux doigts de bas en haut, en achevant de couper ce qui reste des parties contenant à diviser dans la longueur de la première incision, de dedans en dehors; par ce moyen la matrice est toujours soutenue, les intestins ne se présentent point dans la plaie, & ne sont point exposés à être blessés: cette méthode rend l'opération plus prompte, plus sûre, & moins embarrassante. (Y)

OPÉRATIONS CHIMIQUES; elles sont définies dans l'article CHIMIE, pag. 417. col. 1. en ces termes: « nous appellons opérations tous les moyens particuliers employés à faire subir aux sujets de l'art les deux grands changemens énoncés dans la définition de la Chimie, même page, même colonne, c'est-à-dire à effectuer des séparations & des unions.

» Ces opérations, est-il dit tout-de-suite, ou sont fondamentales, & essentiellement chimiques, ou elles sont simplement préparatoires & mécaniques.

Les opérations proprement & essentiellement chimiques sont celles qui s'exécutent par les instrumens proprement & essentiellement chimiques, savoir la chaleur & les menstrues, & qui opèrent l'union ou la séparation des sujets proprement & essentiellement chimiques, savoir des corpuscules des parties primitives, & chimiquement constitutives des corps; & les opérations simplement préparatoires & mécaniques sont celles qui s'exécutent à l'aide de divers instrumens mécaniques & qui n'agissant que sur l'aggrégation des corps, unissent ou séparent des molécules. Voyez FEU, MENSTRUES, UNION, SÉPARATION, MIXTE, PRINCIPES, l'article CHIMIE, & la suite de cet article.

M. Cramer observe dans la première partie de sa Docimastique, qu'il est difficile de construire un système régulier & philosophique des opérations chimiques. Tous les auteurs d'institutions chimiques, sans en excepter Juncker, qui est d'ailleurs très-méthodique; tous ces auteurs, dis-je, ou conviennent expressément de cette difficulté, ou l'annoncent en ce qu'ils y ont évidemment succombé.

La division la plus naturelle, la plus simple & la plus réelle, est celle qu'on en fait en opérations divisantes ou diacritiques, & en opérations unissantes ou syncritiques; car tous les effets, toutes les actions, toutes les passions chimiques se ramènent à ces deux événemens généraux, séparer & unir, diacrise & syncrise.

Mais ce qui a arrêté ou embarrassé les chimistes qui ont considéré le plus attentivement & le plus philosophiquement les divers changemens introduits dans les corps par les diverses opérations chimiques; c'est cette considération très-fondée & très-grave en soi, qui est rapportée à l'article CHIMIE, pag. 417. col. 2. savoir, « qu'il est très-peu d'opérations chimiques qui appartiennent exactement à la diacrise ou à la syncrise: la plupart au contraire sont mixtes, c'est-à-dire qu'elles produisent des séparations & des unions, qui sont entre elles dans un rapport de cause & d'effet ».

Mais cette considération n'empêche point qu'on ne puisse diviser très-exactement & très-utilement, & par conséquent qu'on ne doive diviser les opérations chimiques en unissantes & en séparantes; car premièrement on ne peut douter qu'il ne soit essen-

tiel à un art philosophique d'avoir un système régulier & scientifique d'instrumens ou de moyens d'action. Voyez l'article ART. 2°. Il est tout aussi évident que ces moyens doivent être co-ordonnés par leur identité d'effets. 3°. Il est clair que quelques opérations chimiques ne produisent que des séparations; ou des unions pures & simples; & que dans la plupart de celles qui produisent les deux effets, il en est un si évidemment principal relativement à l'intention de l'ouvrier, que l'autre n'est absolument que secondaire ou purement instrumental. Or c'est uniquement à l'intention de l'artiste qu'on doit avoir égard en évaluant l'effet direct & externe d'une opération; la considération des effets intermédiaires & cachés appartient à la théorie de cette opération, mais est vraiment étrangère à la connoissance de cette opération considérée comme instrument de l'art, comme moyen d'action; car il est tout aussi indifférent au chimiste qui se propose de séparer l'acide nitreux de l'alkali fixe, par le moyen de l'acide vitriolique, que ce dernier acide agisse en s'unissant à l'alkali fixe, & que par conséquent la séparation d'un principe soit due dans ce cas à l'union qu'a contractée l'instrument employé, cet événement est aussi indifférent, dis-je, à l'effet principal & direct de l'opération, ou ce qui est la même chose, à l'objet unique de l'artiste, qu'il est indifférent à l'ouvrier qui a dessein de soulever une masse, à l'aide d'un levier, que cette machine reste après l'opération collée ou non à son point d'appui; ce n'est pas que l'artiste ne soit obligé de connoître ces événemens cachés & intermédiaires, & que lorsqu'il emploie, du-moins dans des vues philosophiques, des agens qui sont également enclins, prompts à subir des unions & à opérer des séparations, il ne doive prévoir & modifier les circonstances dans lesquelles ces agens se trouveront pendant le cours des opérations: mais on voit bien que cette connoissance qui constitue la théorie fondamentale & pratique de l'art, est d'un tout autre ordre que cette notion unique & positive, que ce point de vue simple & distinct, d'après lequel on doit dresser la table ou le système des opérations.

D'après cette vue nous divisons d'abord très-généralement les opérations chimiques, tant essentielles que préparatoires, en unissantes, en divisantes ou séparantes, & en mixtes ou plutôt complexes.

Secondement, nous renvoyons à la fin de cet article la considération des opérations complexes & des opérations préparatoires, & nous subdivisons les opérations chimiques, tant unissantes que divisantes, en celles qui attaquent la seule aggrégation des corps & en celles qui portent jusques sur leurs mixtions. Cette subdivision nous fournit quatre chefs, savoir les opérations aggrégatives, les opérations digrégatives, les opérations combinantes ou mixtives, & les opérations résolvantes.

Opérations aggrégatives. Ce sont celles qui rapprochent les particules des corps simplement raréfiés, ou qui ramassent en une seule masse des particules dispersées: on doit rapporter à cette classe,

1°. Le refroidissement des vapeurs, par lequel on les réduit en état de liqueur, qui fait une partie essentielle de la distillation. Voyez la suite de cet article, & l'article DISTILLATION.

2°. La fusion par laquelle les régules, soit simples, soit composés, rapprochent les particules des corps simplement raréfiés (car l'union que contractent les différentes matières métalliques dans les régules composés, & dans les alliages, doit être rapportée à l'aggrégation), où la limaille des métaux, ou même des masses considérables & distinctes, sont réduites par le secours d'un feu violent en une seule masse liquide qui devient consistante par le

refroidissement; & la liquation qui n'en differe que par une distinction purement arbitraire, & qui désigne le même changement opéré sur des sujets qui *confluent* à un moindre degré de feu, comme le soufre, certains sels aqueux, &c.

3°. La sublimation qui produit exactement le même effet sur des sujets volatils dont les parties sont directes, réduites en poudre plus ou moins grossiere, c'est-à-dire qui réunit ces parties en une seule masse solide, comme dans la préparation de la panacée mercurielle, &c.

Ces deux dernieres opérations, la fusion & la sublimation, operent des unions pures & simples.

4°. L'inspissation, appelée aussi *coagulation*, par laquelle des particules homogenes dispersées & soutenues dans un liquide, au moyen de leur miscibilité avec ce liquide, sont réunies & ramassées en une seule masse solide par la dissipation de ce liquide; c'est ainsi que sont réunis les extraits des végétaux dissous dans leurs sucs ou dans leurs décoctions, les résines dissoutes dans ce qu'on appelle leurs teintures, &c.

Dans ce cas la réunion n'est opérée qu'au moyen d'une séparation, savoir celle du corps solide retenu & du liquide dissipé; mais il n'en est pas moins vrai que l'inspissation est une opération *aggrégative* par rapport à son objet.

5°. La cristallisation qui a la plus intime analogie avec l'opération précédente, ou pour mieux dire qui n'est au fond qu'une seule & même opération avec la précédente, dont elle ne differe que par la circonstance accidentelle de présenter son produit sous la forme de petits amas distincts & figurés régulièrement, chose principalement propre aux sels concrescibles, tandis que l'inspissation ne fournit qu'une seule masse informe.

Sixièmement, la concentration qui est encore véritablement identique avec l'inspissation, & par laquelle, en enlevant une certaine portion d'eau d'un liquide composé aqueux, la portion restante devient plus saturée du principe qui spécifie ce liquide, *meracior evadit*. L'enlèvement de cette aquosité superflue s'opere par l'évaporation, ou par la gelée; c'est par le premier moyen qu'on concentre, par exemple, l'acide vitriolique; par le second, qu'on concentre le vin & le vinaigre. Il est évident ici que la contraction de l'aggrégation, c'est-à-dire une union, est l'objet principal, & que la séparation du liquide qui s'opposoit à cette union, est l'action subsidiaire.

Opérations disgrégatives. Outre les moyens mécaniques que les Chimistes emploient pour rompre l'aggrégation, & qui ne la rompent que grossierement, comme nous l'avons déjà observé, & comme nous l'exposerons encore en parlant des opérations que nous avons appelées *mécaniques, préparatoires*, & improprement *chimiques*. Outre ces moyens, dis-je, ils operent la disgrégation des corps par l'emploi des agens chimiques; & cette disgrégation est alors radicale, parfaite, atomique. Les opérations exécutées avec ces agens, & qui produisent cet effet, sont les opérations *disgrégatives* vraiment chimiques. Telles sont,

1°. La dissolution menstruelle suivie de la précipitation que plusieurs chimistes appellent *pulvérisation philosophique*. L'application du menstrue rompt l'aggrégation *per minima*: mais les parties disgrégées restent unies au menstrue; la précipitation les en dégage ensuite. Dans cette opération l'objet principal est la division; l'union qui y est survenue est subsidiaire & accidentelle.

2°. La vaporisation, soit à l'air libre, ou proprement dite, soit dans les vaisseaux fermés, ou distillation des matieres volatiles, soit simples, soit indestructibles, par le feu qu'on employe à cette

opération. Cette opération differe de l'évaporation employée dans l'inspissation, la cristallisation, la concentration, la dessiccation, &c. en ce que la réduction de son sujet en vapeur est l'objet principal; au lieu que dans l'évaporation, la réduction en vapeur est subsidiaire.

3°. La sublimation de certains corps denses qu'on convertit en fleurs par ce moyen, & cela sans toucher à leur mixtion; les fleurs de soufre qu'on obtient par une opération de cette espece, ne sont, par exemple, que du soufre disgrégé.

4°. On doit encore rapporter aux opérations disgrégatives l'éliquation, opération par laquelle on retire par le moyen d'un certain degré de feu, d'une masse métallique composée, une des substances métalliques qui se liquéfie à ce feu, tandis que l'autre ou les autres substances métalliques restent solides à cette même chaleur.

5°. On doit y rapporter encore par la même raison; savoir, parce que les diverses substances métalliques alliées, ne peuvent être regardées que comme unies par une espece d'aggrégation: on doit y rapporter, dis-je, sous ce point de vue toutes les especes de départs & de purifications des métaux parfaits, mais toujours quant à l'objet direct & principal; car il *intervient* dans toutes ces opérations des mixtions & des résolutions.

6°. Enfin, la rectification qui est la séparation de deux liquides inégalement volatils dans un appareil distillatoire (*voyez DISTILLATION.*), ne peut être regardée que comme une opération disgrégative. *Voyez MIXTION, Chimie.*

Opérations mixtives. Toute opération qui dispose prochainement les sujets chimiques à la combinaison ou mixtion, ou qui place des substances miscibles *affines* dans la sphere de leur miscibilité, est appelée à juste titre opération mixtive ou combinante. On doit compter parmi celles-ci,

1°. La solution, dissolution, ou solution humide, qui est l'application convenable d'une substance liquide à une autre substance, soit liquide, soit consistante, avec laquelle elle est miscible, & subit en conséquence la mixtion ou union chimique.

La digestion, l'insolation, la macération, sont des especes de solution humide; elles ne different entre elles que par les divers degrés de chaleur qu'on y emploie, & par le plus ou le moins de promptitude dans l'action.

La circulation ne differe non plus des autres especes de solutions lentes, que par la circonstance accidentelle d'être exécutée dans des vaisseaux tellement disposés, que des vapeurs qui se détachent de la liqueur employée, sont reportées dans le sein de cette liqueur.

L'amalgamation ou dissolution des substances métalliques par le mercure, est encore une espece de solution humide.

2°. La vaporation qui est l'application d'un menstrue réduit sous forme de vapeur, à un corps solide, auquel il s'unit chimiquement, comme cela arrive dans la préparation du verdet, de la céruse, &c. L'opération est la même si l'on fait rencontrer deux vapeurs miscibles; comme on peut concevoir que cela arrive dans la préparation vulgaire du beurre d'antimoine, & dans celle du sublimé corrosif, ou comme cela arriveroit manifestement si on préparoit ce dernier sel métallique, en adaptant à un récipient commun deux vaisseaux, dont l'un exhale- roit du mercure, & l'autre de l'acide marin.

3°. La solution par voie seche ou par fusion; c'est par ce moyen qu'on unit le soufre à diverses substances métalliques, à l'alkali fixe; & cette opération ne differe de la solution humide, que comme la li-

quidité ignée differe de la liquidité aqueuse. *Voyez LIQUIDITÉ, Chimie.*

4°. La vitrification qui a lieu lorsque différentes matieres salines, pierreuses, terreuses & métalliques, ou deux d'entre elles seulement ayant été *fluidifiées* ensemble par un feu très-violent, sont changées par le refroidissement en un corps sensiblement homogène, fragile, fixe, résistant à un grand nombre de menstrues très-efficaces; en un mot, en ce corps généralement connu sous le nom de *verre*; que la vitrification même d'une substance sensiblement unique, comme celle de la chaux d'antimoine sans addition, opere très-vraisemblablement une nouvelle mixtion.

5°. Enfin, la réduction qui est le rétablissement dans son ancienne forme, d'une chaux ou terre métallique, par l'addition, la combinaison du principe phlogistique.

Remarquez que dans toutes les opérations mixtives, l'aggrégation des sujets est nécessairement lâchée, ou même absolument vaincue: mais cet événement est purement instrumental.

Opérations résolventes. Ce sont celles qui attaquent la mixtion des sujets chimiques, qui les décomposent chimiquement, qui désunissent des principes chimiques. Celles-ci doivent se subdiviser en celles qui s'exécutent par la seule force du feu, & en celles qui s'exécutent par les menstrues qui supposent toujours la coopération du feu. *Voyez FEU, Chimie, MENSTRUES, & l'article CHIMIE, page 417. colonne deux.*

Du premier genre sont premierement l'abstraction qui s'exécute en appliquant un certain degré de feu à des sujets dont la base est un liquide capable d'être volatilisé par ce feu, & qui tient en dissolution une substance ou plusieurs substances plus fixes auxquelles il adhère, cependant si légèrement, que l'action *dissociante* du feu employé, surmonte cette adhérence. La cuite des syraps aromatiques, &c. dans les vaisseaux fermés, la distillation de l'esprit-de-vin précédemment employé à l'extraction d'une résine, &c. sont des abstractions. Remarquez que l'objet principal devant déterminer la spécification de l'opération, ce n'est qu'en tant que l'artiste a en vue d'obtenir le liquide volatil séparé dans cette opération, qu'elle appartient à la classe des opérations résolventes: ainsi il est essentiel à l'abstraction d'être exécutée dans les vaisseaux fermés. Si on l'exécutoit à l'air libre, ce ne seroit plus l'abstraction; ce seroit la concentration, une opération aggrégative. Remarquez encore que l'abstraction n'est proprement & strictement résolvente, que lorsqu'elle sépare la portion du liquide volatil vraiment & chimiquement unie avec le principe fixe, par exemple, dans le dernier des exemples proposés, que lorsqu'elle sépare & enleve les dernières portions d'esprit-de-vin tellement & si immédiatement uni à la résine, qu'après cette séparation, la résine reste absolument pure & nue. *Voyez ETUDE, Chimie.* Et comme il arriveroit encore dans le premier si on outroit la cuite du syrap, & qu'on la poussât jusqu'au *candi*. Car tant qu'elle ne sépare que la portion surabondante du menstrue (*voyez SURABONDANT, Chimie*) comme cela arrive dans la cuite exacte du syrap, ce n'est plus qu'une espece de disgrégation que cette opération procure. *Voyez LIQUIDITÉ, Chimie, MENSTRUE, & MIXTION.* Remarquez 3°. que l'abstraction est une diacrise pure.

2°. L'édulcoration philosophique qui est une espece d'abstraction prise dans le sens le plus rigoureux, & qui rompt par la simple action dissociante du feu, l'union vraiment mixtive des acides & des substances métalliques, dans la distillation des sels métalliques exécutée sans intermede vrai. *Voyez IN-*

TERMEDE, *Chimie, & DISTILLATION.* Il est bien clair que cette opération produit aussi une séparation pure & simple.

3°. Enfin, toutes les especes d'*incendie*, les sublimations de fleurs métalliques, qui sont toujours des chaux, calcinations, inflammations, détonations, &c. dans lesquelles le phlogistique en contractant le mouvement d'ignition, s'échappe de ses anciens liens, se sépare de certains principes avec lesquels il étoit uni chimiquement.

Les opérations résolventes exécutées par les menstrues, comprennent toutes les especes de précipitation qui est la plus étendue de toutes les opérations chimiques, & qui est déguisée sous un grand nombre de diverses formes, & de différens noms, qui comprend l'extraction, la distillation avec intermede vrai, la précipitation commune ou humide, la précipitation par fusion ou préparation des régules, la cémentation.

Tel est le tableau des opérations chimiques proprement dites, qu'on peut appeller *simples*, en ce qu'elles peuvent être dénommées par un but, un objet premier & essentiel bien distinct.

Opérations mixtes ou complexes. Celles dans lesquelles on ne peut distinguer un objet unique & dominant, une fin simple, & que nous avons appelé pour cela *mixtes* ou *complexes*, sont,

1°. La distillation des sujets très-composés, soit naturels, soit artificiels; car les divers produits de ces opérations sont dûs à une suite très-compiquée, & jusqu'à présent indéfinie d'unions & de dégagemens.

2°. Toutes les diverses especes de fermentations des produits desquelles on peut assurer exactement la même chose.

Opérations préparatoires & mécaniques. Celles-ci sont toutes disgrégatives, & ne séparent les sujets chimiques qu'en molécules grossières, comme nous l'avons déjà exposé; il en existe même un certain ordre qui ne sépare que des matieres simplement confuses.

Celles de la premiere espece, les disgrégatives sont la limation, la raspation, la trituration, & ses especes, savoir, la porphyrisation, le broyement par des moulins, par la machine de Langelot, la pulvérisation vulgaire, la pulvérisation à l'eau par le pilon, par les mouffoirs de la garaye, &c. la granulation, la lamination, le hacher, couper par tranches, &c. Celles-ci sont si connues aussi bien que les suivantes, qu'on a jugé inutile de les définir.

Celles de la seconde espece, les opérations qui séparent des matieres, qui ne sont que confuses, sont la filtration, la despumation, la cribellation, ou *passage* au tamis, le lavage, & la dessiccation.

On trouvera dans ce Dictionnaire des articles particuliers, non-seulement pour chacune des opérations mentionnées dans cet article général, mais encore pour tous leurs instrumens propres. *Voyez ces articles. (b)*

OPERCULE, s. m. (*Conchyl.*) en latin *operculum*, nom donné par les conchyliologues au couvercle dont le poisson se sert pour défendre l'entrée de la bouche de la coquille.

OPÉRER, v. act. & neut. (*Gram.*) c'est exécuter une opération. On dit, ce chirurgien a la main légère, il opere à merveille. Laissez *opérer* la nature. La grace *opere*. Ma sollicitation a *opéré*. Il a *opéré* de grandes choses en bien peu de tems, & avec de bien petits moyens.

OPERTANCÉ, adj. (*Gram.*) nom que l'on donnoit chez les Romains à quelques dieux. Pline fait mention des sacrifices adressés aux *Opertancés*. Capelle parle de ces dieux; mais il n'en nomme aucun.

OPES, f. m. pl. (*Archit.*) Les Architectes donnent ce nom aux trous qu'ils laissent dans les murs, à l'endroit où les chevrons sont posés.

OPHICARDELON, (*Hist. nat.*) Pline donne ce nom à une pierre qu'il dit être noire & renfermée entre deux parties blanches. *Voyez Plinii Hist. nat. lib. XXXVII. c. 10.*

OPHICTIS PETRA, (*Hist. nat. anc.*) c'est le nom particulier d'une sorte de marbre dont les veines approchent de la figure des serpens; ce qui l'a fait appeler ainsi. Saumaise sur Solin, dit très-bien, ce sont des avances de rocher d'où l'on tire le marbre ophite. Ortelius a pris mal-à-propos *ophictis petra* pour le nom d'un lieu.

OPHIOGENES LES, (*Géog. anc.*) race particulière d'hommes dans l'Asie mineure, qui passaient pour avoir la propriété d'être craints des serpens, d'en soulager les piquures, & d'en chasser le venin des corps.

OPHIODONTIUM, OPHIODONTES, ou OPHIOGLOSSUM, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs aux glossopetres ou langues de serpens pétrifiées. *Voyez GLOSSOPETRES.*

OPHIOGLOSSE, (*Botan.*) Tournefort compte huit espèces d'*ophioglosse* ou langue de serpent, que je crois n'être que des variétés du même genre de plante; car elle en souffre dans sa grandeur, dans sa feuille, & dans son épi qui est tantôt simple, tantôt double, & tantôt triple.

L'*ophioglosse* ordinaire, *ophioglossum vulgatum*, a la racine garnie de plusieurs fibres qui sont ramassées comme en un faisceau. Elle pousse une queue haute de quatre à cinq doigts, laquelle soutient une feuille semblable en quelque façon à une petite feuille de poirée, mais plus grasse, charnue, lisse, droite, tantôt étroite & oblongue, tantôt large & arrondie, d'un goût douçâtre mêlé de quelque viscosité virulente.

Il sort du sein de cette feuille, à l'endroit par où elle tient au pédicule, un fruit de la figure d'une petite langue aplatie qui se termine insensiblement en une pointe, dentelée des deux côtés, comme une lime, & divisée dans sa longueur en plusieurs petites cellules. Ces cellules renferment, au lieu de semence, une fine farine ou poussière menue, qu'elles laissent échapper lorsqu'elles viennent à s'ouvrir dans leur maturité. C'est l'extrémité de l'épi faite en langue de serpent, qui a procuré à cette plante le nom qu'elle porte.

Elle croît dans les prés, dans les marais, dans des lieux gras & humides. Transplantée dans les jardins à l'ombre, elle y dure & repousse tous les ans en Avril ou Mai, se fane entièrement à la fin de Juin, & disparaît alors. Cependant la racine s'enfonce profondément en terre, de façon qu'il est difficile de l'en arracher.

Tous les auteurs estiment cette plante vulnérable appliquée extérieurement. On la fait infuser au soleil dans de l'huile d'olive, & on passe ensuite le tout par un linge avec une forte expression; cette huile peut suppléer à celle de mille-pertuis. (*D. J.*)

OPHIOLATRIE, f. f. culte des serpens. Les Babyloniens, les Egyptiens autrefois, & aujourd'hui quelques peuples d'Afrique sont ophiolâtres.

OPHIOMANCIE, f. f. divination par les serpens. Ce mot est formé du grec *οφις*, serpent, & de *μαντις*, divination. L'*ophiomancie* étoit fort en usage chez les anciens; elle consistoit à tirer des présages bons ou mauvais des divers mouvemens qu'on voyoit faire aux serpens. On en trouve plusieurs exemples dans les Poètes. Ainsi dans Virgile, *Ænéid. liv. V.* Enée voit sortir du tombeau d'Anchise un serpent énorme, dont le corps fait mille replis tortueux; ce serpent tourne autour du tombeau & des autels, se glisse

entre les vases & les coupes, goûte de toutes les viandes offertes, & se retire ensuite au fond du sépulchre sans faire aucun mal aux assistans. Le héros en tire un heureux présage pour le succès de ses desseins.

Rien n'étoit si simple que l'origine de cette divination. « Le serpent, dit M. Pluche, symbole de vie » & de santé, si ordinaire dans les figures sacrées, » faisant si souvent partie de la coëffure d'Isis, tous » jours attaché au bâton de Mercure & d'Esculape, » inséparable du coffre qui contenoit les mystères, » & éternellement ramené dans le cérémonial, passa » pour un des grands moyens de connoître la volonté » des dieux.

« On avoit tant de foi, ajoute-t-il, aux serpens & » à leurs prophéties, qu'on en nourrissoit exprès » pour cet emploi; & en les rendant familiers, on » étoit à portée des prophètes & des prédications. » Une foule d'expériences faites depuis quelques » années par nos apoticaire & par la plupart de » nos botanistes, auxquels l'occasion s'en présente » fréquemment dans leurs herborisations, nous ont » appris que les couleuvres sont sans dents, sans pi- » quûre & sans venin. La hardiesse avec laquelle » les devins & les prêtres des idoles manioient ces » animaux, étoit fondée sur l'épreuve de leur im- » puissance à mal faire; mais cette sécurité en im- » soit aux peuples, & un ministre qui manioit im- » punément la couleuvre, devoit sans doute avoir » des intelligences avec les dieux. *Hist. du ciel, tome » premier, page 447.* »

Les Marfés, peuples d'Italie, se vantoient de posséder le secret d'endormir & de manier les serpens les plus dangereux. Les anciens racontent la même chose des Prylles, peuples d'Afrique; & l'on pourroit même regarder comme une espèce d'*ophiomancie* la coutume qu'avoient ceux-ci d'exposer aux célestes leurs enfans lorsqu'ils étoient nés, pour connoître s'ils étoient légitimes ou adultérins. Car dit Lucain, traduit par Brébeuf :

*L'enfant par les serpens constamment respecté,
D'un pur attouchement prouvé la pureté;
Et lorsque sa naissance est un présent du crime,
De ces monstres cruels il devient la victime.*

On trouve sur cette matière une dissertation très-curieuse de M. l'abbé Souchay, dans les mémoires de l'académie des Belles Lettres, tome VII, p. 273.

OPHIOMORPHITE, (*Hist. nat.*) nom donné improprement par quelques auteurs à la corne d'amon, à cause de ses spirales, qui la font ressembler à un serpent entortillé. *Voyez CORNE D'AMMON.*

OPHIOPHAGES, f. m. (*Hist. anc.*) mangeurs de serpens. Mot formé du grec *οφις*, serpent, & de *φαγειν*, manger. Pline donne ce nom à quelques peuples d'Ethiopie qui se nourrissoient de serpens. Apparemment que ces reptiles n'étoient pas venimeux, ou qu'on en retranchoit les parties qui auroient pu causer du danger, comme on fait aujourd'hui du serpent à sonnettes, dont la chair prise en bouillons est très-bonne à purifier le sang, pourvu qu'on lui ait coupé la tête, qui est remplie d'un poison très-subtil.

OPHIR, (*Géog. sacrée.*) pays où la flotte d'Hiram roi de Tyr, & de Salomon roi de la Palestine, alloit une fois tout les trois ans, & d'où elle rapportoit quantité d'or. L'Asie, l'Afrique & l'Amérique ont passé pour avoir l'honneur de posséder cette contrée, si fameuse par ses richesses, grace aux imaginations des interpretes de l'Écriture, qui ne sachant où placer ce pays, l'ont cherché par-tout où la moindre lueur de ressemblance les a promenés. Je me garderai bien de discuter leurs différentes opinions sur ce pays, & les raisons qu'ils donnent cha-

cun en particulier pour appuyer leur conjecture, ce seroit le sujet d'un gros volume.

La classe des interpretes qui ont cherché *Ophir* en Amérique doit être mise à part, comme de gens qui ont enfanté une opinion dénuée de toute vraisemblance.

Celle des savans qui ont cherché *Ophir* en Asie, n'a rien qui choque les idées de la navigation. C'est le sentiment de Ribera, Maffé, Grotius, Bochart, Reland, Prideaux, dom Calmet, & de quantité d'autres, mais ils ne s'accordent pas ensemble sur le lieu. Ceux-ci veulent que ce soit Ormus, ceux-là le Pega, d'autres Malaca, & d'autres Sumatra. Grotius conjecture que c'est Saphar, que Ptolomé nomme *Saphera*. Bochart place *Ophir* dans l'Arabie, au pays des Sabéens, & lui substitue pour supplément un autre *Ophir* dans la Tapobrane, qui est l'île de Ceylan. M. Reland met le pays d'*Ophir* dans la presqu'île de l'Inde, en deçà du Gange; dom Calmet met *Ophir* dans l'Arménie.

Parmi les auteurs qui ont cherché *Ophir* en Afrique, quelques-uns l'ont placé à Carthage; d'autres, comme Cornélius à *lapide*, trouvent ce pays à Angola. M. Huet donne principalement le nom d'*Ophir* à la contrée de Sophala; il en apporte plusieurs raisons étayées de beaucoup de savoir.

Il est certain que l'opinion qui met *Ophir* sur la côte orientale de l'Ethiopie, entre le pays de Sophala inclusivement & le détroit de la mer Rouge, paroît une des plus vraisemblables. Il est du-moins certain par les passages de l'Écriture, *III. Reg. c. jx. v. 26. 27. 28. c. x. v. 11. II. liv. des Paralipom. c. viij. v. 17 & 18. & c. jx. v. 10*; il paroît, dis-je, par tous ces passages qu'il faut qu'*Ophir* soit maritime, que la course soit aisée, de sorte qu'on la puisse faire tous les ans; que ce soit un pays fertile en or; & qu'enfin un flotte puisse y arriver sans avoir besoin de la boussole. Tout cela quadre assez bien à la côte de Sophala, dont après tant de siècles les richesses ne sont pas encore épuisées. Une mousson y menoit la flotte, l'autre semestre lui donnoit le vent propre pour revenir à la mer Rouge. Point de golfe ni de cap dangereux qui interrompent la course d'une flotte qui rase la côte. Ce sentiment est au reste celui des Navigateurs & des Géographes; savoir d'Ortelius, de Lopès dans sa *navigation des Indes*, de Barros dans ses *décades*, & autres. (D. J.)

OPHITES, f. m. (*Hist. culte.*) est le nom d'une secte d'anciens hérétiques sortis des Gnostiques. Leur nom dérive d'*opis*, serpent, parce qu'ils adoroient le serpent qui avoit séduit Eve. Ils croyoient que ce serpent avoit la science universelle, & ils le regardoient comme le pere & l'auteur de toutes les sciences. Sur ce fondement ils bâtirent une infinité de chimères, dont on peut voir les principales dans saint Epiphane. Voyez Gnostiques. Ils disoient que ce serpent étoit le Christ, qui étoit fort différent de Jesus né de la vierge Marie; que le Christ descendit dans Jesus, & que ce fut Jesus & non pas le Christ qui fut mis à mort. En conséquence ils obligèrent ceux de leur secte à renoncer à Jesus & à suivre le Christ.

Les Séthiens ou Séthiniens dont il est fait mention dans Théodoret, étoient les mêmes que les *Ophites*, ou du-moins leur doctrine ne différoit pas beaucoup de celle de ces derniers.

Les Peres ajoutent que les chefs ou prêtres des *Ophites* en imposoit aux peuples par cette espece de prodige. Lorsqu'ils célébroient leurs mysteres, un serpent qu'ils avoient apprivoisé sortoit de son trou à un certain cri qu'ils faisoient, & y rentroit après s'être roulé sur les choses qu'ils offroient en sacrifice. Ces imposteurs en concluoient que le Christ les avoit sanctifiées par sa présence, & les distribuoient aux

assistans comme des dons sacrés & divins. S. Iren. *liv. I. ch. xxxiv.* Tertull. *de præscript. c. xlvij.* Baronius, *ad ann. Christ. cxlv.*

OPHITE, f. f. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre connue sous le nom de *serpentine*, dont la couleur a assez de ressemblance avec celle de la peau de quelques serpens. Voyez SERPENTINE.

Les anciens naturalistes ont donné le nom d'*ophites* à des marbres gris tachetés de noir; ils en distinguoient trois especes, le noir, le blanc & le cendré ou gris. Ils ont aussi appelé *ophite* une espece de porphyre que Plin. a nommé *ophites nigricans durus & memphites*, *lib. XXXVI. cap. vij.* dont une espece se nommoit *tephrias*, ou *ophites cinereus*. Voyez Em. Mendès d'Acofta, *Hist. nat. of. fossils.* (—)

OPHIUCUS, f. m. se dit dans l'*Astronomie* d'une constellation de l'hémisphere boréal, appelée aussi & plus communément *serpenteire*. Voyez SERPENTIAIRE.

OPHIUSA, (*Géogr. anc.*) nom commun à plusieurs îles; 1°. à une île de la Propontide, selon Plin. *l. IV. 2°.* à une île de la Méditerranée, dans le voisinage d'Ivica: c'est aujourd'hui *Moncolibré*; 3°. à l'île de Cypre, ou du-moins à un canton particulier de cette île. *Ophiusa arva*, dit Ovide, en parlant de cet endroit; 4°. *Ophiusa* est un ancien nom d'une ville de la Scythie en Europe; 5°. de Cythnus; 6°. de la Lybie; 7°. de Thénos, l'une des Cyclades, aujourd'hui l'île de *Tine*. (D. J.)

OPHRYNIUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Asie dans la Troade, près de Dardanum. Strabon en parle *liv. XIII. page 598.* C'étoit-là qu'étoit le bois d'Hector, & ensuite le lac Ptelée.

OPHIRIS, (*Botan.*) ou *ophrys*, en anglois *tuy-blade*, en françois *double-feuille*; genre de plante dont voici les caractères selon Linnæus. La fleur n'a point de calice particulier, & est composée de six pétales oblongs. La couronne de la fleur est plus longue que les pétales, fendue en deux, & pend en bas. Les étamines sont deux filets très-courts; les bossiettes sont droites & couvertes par le bord interne de la couronne de la fleur. Le germe du pistil est oblong & tortillé; le stile est adhérent à la partie interne de la couronne de la fleur. Le fruit est une capsule ovale, contenant une quantité de graines aussi fines que de la poussière.

Hill compte quatre especes d'*ophiris*, dont il suffira de décrire la plus commune, *the common tuy-blade*. Sa racine est fibreuse & traçante; elle pousse une seule tige dont les feuilles sont opposées l'une à l'autre. Ses fleurs sont composées chacune de six pétales oblongs; quand la fleur est passée, le calice devient un fruit qui contient des semences aussi menues que de la sciure de bois. Cette plante croît dans les lieux ombrageux, & fleurit en Juin. Elle n'est pas d'usage ordinaire en Médecine. (D. J.)

OPHTHALMIE, f. f. (*Chirurgie.*) terme de Médecine, maladie des yeux. C'est proprement une inflammation à la tunique appelée *conjonctive*, accompagnée de rougeur, de chaleur & de douleur. Voyez ŒIL, SCLEROPHTHALMIE & XÉROPHthalmie.

Ce mot est formé du grec *ὀφθαλμος*, *œil*. Celse nomme l'ophtalmie *lippitudo*, parce que dans cette maladie il s'attache de la chassie aux yeux, que les Latins appellent *lippa*.

Il y a une *ophtalmie* humide & une sèche: la première est celle où il y a écoulement de larmes, la seconde est celle où il n'en sort point du tout.

Il arrive quelquefois dans l'*ophtalmie* que les paupieres sont tellement renversées, que l'œil demeure ouvert sans pouvoir se fermer: on l'appelle *chemosis*, *χρημοσις*. D'autre fois les paupieres tiennent tellement ensemble, que l'œil ne peut s'ouvrir, &

on appelle celle-ci *phimosis*, *φίμωσις*, comme qui diroit *clôture* d'une chose qui doit être naturellement ouverte.

La cause immédiate de l'*ophthalmie* est le sang qui coule en trop grande quantité dans les vaisseaux de la conjonctive, y reste en stagnation, & conséquemment les distend. Pour les causes éloignées, elles sont les mêmes que celles des autres inflammations.

Il arrive souvent en été qu'il y a des *ophthalmies* épidémiques.

De la neige appliquée sur l'œil malade, passe pour un bon remède dans l'*ophthalmie*. Les éphémérides des curieux de la nature parlent d'une *ophthalmie*, en appliquant sur l'œil de la fiente de vache toute chaude entre deux linges. La langue de renard, la graisse & le fiel de vipère, sont prônés par les empiriques comme d'excellens préservatifs contre l'*ophthalmie*.

La méthode que suivent les modernes dans la cure de l'*ophthalmie*, consiste particulièrement à purger le malade plusieurs fois; si les purgations répétées n'emportent point le mal, ils ont recours aux vésicatoires, aux cauterés & aux setons, &c. Pitcairn cependant préfère la saignée, & trouve qu'il n'y a pas de maladie où il soit plus à-propos de saigner copieusement.

Pitcairn & quelques autres, distinguent deux sortes d'*ophthalmies*, l'une externe & l'autre interne; la première affecte la conjonctive, & c'est celle dont nous avons parlé jusqu'à-présent; & la seconde affecte la rétine. Les symptômes ou indications de la dernière sont quand on croit voir voltiger devant ses yeux des mouches ou de la poussière, lorsqu'il n'y a en effet ni l'un ni l'autre.

Lorsque cette *ophthalmie* est invétérée, elle dégénère en goutte sereine ou amaurose. Voyez GOUTTE SEREINE, INFLAMMATION, &c.

Je ne joindrai que quelques observations générales à cet article, & pour le reste je renvoie à *Maitre-Jan*.

1°. Si la tunique de l'œil, naturellement très-sensible, vient à être irritée par des corps étrangers qui sont tombés dessus, ou par l'application de matières âcres, comme la chaux, le tabac, les fourmis, les cantharides, la fumée, le frottement, la contusion, la piquûre, il est à-propos de nettoyer l'œil à l'aide d'un collyre émollient, ensuite de recourir à quelque fomentation de même nature; mais cette légère inflammation de l'œil, nommée *taraxis* par les Grecs, qui est produite par une cause extérieure de peu de conséquence, comme de la fumée, d'un vent froid, son effet est de courte durée, & ne requiert point des remèdes de l'art.

2°. Lorsqu'il coule des paupières une matière âcre qui irrite le bulbe, ce qu'on connoît aisément par l'inspection des yeux & les ordures qui s'y amassent, il faut employer les remèdes propres à corriger l'âcreté de l'humeur & à l'adoucir.

3°. Quand ce sont des larmes âcres & abondantes, produites par une humeur catarreuse ou bilieuse qui continuent de causer de l'irritation au bulbe de l'œil & aux paupières, il faut employer les purgatifs, les setons, les vésicatoires, pour évacuer cette humeur, la détourner sur le col ou sur les bras. Dans les personnes bilieuses on emploiera les astringens froids; mais dans les maladies catarreuses froides, l'application des astringens chauds sur les yeux se trouve indiquée.

4°. Lorsqu'après la cessation d'une hémorrhagie le sang, en se portant trop à la tête dans une maladie aiguë, & à la suite de l'abus des échauffans & des spiritueux, donne lieu à une *ophthalmie*, il faut sur-le-champ ouvrir la veine, & lâcher le ventre par les

antiphlogistiques; il convient aussi de les employer intérieurement, & de les appliquer comme topiques sur les yeux, le front & les tempes.

5°. S'il se fait une métastase sur les yeux, on doit d'abord tenter sa dérivation sur d'autres parties; ensuite, selon la nature de la métastase, catarreuse, bilieuse, érépélateuse, ichoreuse, scorbutique, vénérienne, pustuleuse; selon les différentes saisons de l'année, & selon les pays qui la favorisent; enfin selon la qualité d'un ulcère supprimé & la constipation du ventre, il faut varier l'usage des remèdes, tant internes qu'externes, & donner ceux qui sont opposés à la nature du mal.

6°. Si le bulbe de l'œil lui-même est attaqué d'inflammation ou d'érépelle, il est nécessaire de saigner & de lâcher le ventre, jusqu'à ce que le mal local soit diminué. Il convient encore de donner intérieurement & d'appliquer sur les yeux les remèdes propres à calmer cette inflammation ou cette érépelle. (D. J.)

OPHTHALMIUS LAPIS, (*Hist. nat.*) pierre, ou suivant quelques-uns, nom d'une composition factice dont nous ne savons rien, sinon qu'elle étoit un grand remède pour les maladies des yeux; mais ce n'étoit pas pour les yeux des autres, car on dit qu'elle rendoit invisible celui qui la portoit.

OPHTHALMIQUE, adj. (*Gramm.*) qui concerne les yeux. On dit une plante, un remède, un nerf *ophthalmique*. La cinquième paire de nerfs se divise en trois branches, dont la première est appelée *ophthalmique*: celle-ci se divise en deux autres branches, après avoir donné plusieurs petits filets qui entourent le nerf optique, & qui se distribuent à la choroïde. La plus grosse de ces deux dernières se sous-divise encore en deux, dont l'une sort par un trou que l'on appelle *orbitaire externe*, & l'autre par le trou sur-ciliculaire, se perdant ensuite dans les muscles du front & dans l'articulaire des paupières, à la glande lacrymale & au sac nasal. La dernière branche passe par le trou orbitaire interne, & va se perdre sur les membranes des larmes osseuses du nez.

OPHTHALMOGRAPHIE, f. f. en Anatomie; c'est la partie qui traite des yeux. Ce mot vient du grec *οφθαλμος*, *œil*, & de *γραφειν*, *décrire*.

Nous avons différens traités qui portent ce titre: *Briggl ophthalmographia*, à Leyde 1586, in-12.

Kennedy ophthalmographia, à Londres 1713, in-8°.

Plempii ophthalmographia, à Louvain 1659, in-fol.

OPHTHALMOSCOPIE, f. f. (*Divinat.*) branche de la physionomie ou l'art de connoître, de conjecturer quel est le tempérament & le caractère d'une personne par l'inspection de ses yeux & de ses regards. Ce mot est formé du grec *οφθαλμος*, *œil*, & *σκοπειν*, *je considère*. Voyez *PHYSIONOMIE*.

OPHTHALMOXISTRE, f. m. instrument de Chirurgie, petite brosse qu'on fait avec douze ou quinze barbes d'épi de seigle, pour scarifier les vaisseaux variqueux des paupières ou de la conjonctive. Cet instrument est de l'invention de M. Woolhouse, fameux oculiste.

La scarification des paupières est un secours très-ancien, mais la petite brosse est un moyen nouveau & fort commode. Je m'en suis servi plusieurs fois avec succès; on lave l'œil avec de l'eau tiède, pour favoriser le dégorgeement; ensuite avec de l'eau froide, ou de l'eau de plantin & de rose, pour arrêter le sang.

Les *ophthalmies* invétérées qui sont devenues habituelles, dépendent de la dilatation variqueuse des vaisseaux, qu'on ne peut utilement dégorger que par des ouvertures. La petite brosse les multiplie sans aucun inconvénient. Platner, qui a décrit cet instrument dans une dissertation particulière de *scarificatione oculorum*, l'appelle *blepharoxistum*.

nom donné par Paul d'Aigine & par Albucassis à une espece de petite rape destinée à irriter les paupieres galeuses, du mot grec βλεφαρον, qui signifie paupiere, ξειω, je ratisse, je racle. *Ophthalmoxistre* veut dire instrument avec lequel on racle l'œil. (Y)

OPIATE, f. m. (Pharmacie.) ce nom qui vient originaiement sans doute de ce que le remede dont il s'agit contenoit de l'opium, est donné aujourd'hui indistinctement à un électuaire magistral quelconque, soit qu'on y fasse entrer de l'opium qu'on ne prescrit que très rarement sous cette forme, soit qu'on n'y en fasse point entrer. Le mot d'opiate dans sa signification reçue & vulgaire signifie donc la même chose que électuaire magistral, & même est le nom le plus usité, & presque le seul usité de l'électuaire magistral. Cela n'empêche pas qu'on ne trouve quelques électuaires officinaux qui portent le nom d'opiate, par exemple l'opiate de Salomon. Voyez l'article suivant.

Toutes les considérations que nous avons proposées sur l'électuaire officinal à l'article ÉLECTUAIRE conviennent parfaitement à l'électuaire magistral ou opiate. Voyez cet article. L'opiate s'ordonne communément pour plusieurs doses que l'apothicaire livre en autant de paquets, ou qu'il donne en masse lorsque les doses sont déterminées vaguement par un certain volume, qu'il est dit par exemple que le malade en prendra chaque fois gros comme une noix, comme une noisette, &c.

La consistance de l'opiate ne permet pas de le former en bols. Les malades les plus courageux le prennent au bout d'un couteau ou de la queue d'une cueiller, ou bien délayée dans quelque liqueur appropriée. Il faut pour ceux qui ont du dégoût pour les remedes, l'envelopper le mieux qu'il est possible dans du pain-à chanter. (b)

OPIAT, *opiatum*, (Pharmacie.) épithete que porte assez communément le *laudanum* dans les ouvrages latins de Médecine. Les auteurs françois ne traduisent point cette épithete, & ils appellent simplement *laudanum* les préparations d'opium, appelées en latin *laudanum opiatum*. Quelques-uns entendent par *laudanum opiatum* le *laudanum* solide, & ils croient que ce mot *opiatum* signifie la même chose que *opiatum*, c'est à-dire ayant la consistance électuaire ou d'opiate. Mais ce n'est pas là ce que les Pharmacologistes ont entendu par l'expression dont il s'agit. Voyez LAUDANUM. (b)

OPIATE méfentérique, (Pharmacie.) composition officinale, dont une préparation mercurielle est le principal ingrédient. Voyez l'article MERCURE, (Mat. méd. & Pharm.)

OPIATE DE SALOMON, (Pharm. & Mat. méd.) l'opiate de Salomon est un électuaire officinal, dont l'auteur est incertain; c'est, comme le mithridate, un amas de drogues aromatiques, principalement de celles qui sont regardées comme éminemment alexipharmiques, antipestilentielles, cordiales, stomachiques, emmenagogues, vermifuges, &c.

Le mithridate est un des ingrédients de cette inutile & fastueuse composition qui contient d'ailleurs & par duplicata plusieurs ingrédients du mithridate. Mais le mithridate contenant d'autre part les trochisques cyphi qui sont composés d'une partie des ingrédients du mithridate, & de ceux-là même qui lui sont communs avec l'opiate de Salomon, il se trouve que la même drogue entre trois fois dans la même composition. Or elle est décrite avec la circonsistance de cette répétition puérile dans la dernière édition de la Pharmacopée de Paris. N'est-il pas permis de demander à quoi est bon le renouvellement fréquent de ces sortes d'ouvrages, lorsqu'ils laissent subsister de pareilles inepties? (b)

OPICIENS, LES, (Géog. anc.) en latin *Opici*, ancien peuple d'Italie, le même que les Osques qui

habitoient la côte de la Campanie, & quelque chose du Latium.

OPICONSIVES, f. f. (Antiq. rom.) fête qu'on faisoit à Rome en l'honneur d'Ops, furnommée *Consiva*, du mot *consero*, *conservi*, je sème, parce que cette déesse présidoit aux biens de la terre. Les *opiconsives* se célébroient au mois d'Août.

OPIGENE, (Mythol.) celle qui porte du secours: les dames romaines honoroient Junon sous ce titre, parce qu'elles croyoient en être assistées dans leurs couches: l'origine du nom vient des noms latins, *opem gerere*, secourir.

OPIMES, DÉPOUILLES, (Antiq. rom.) on nommoit ainsi les armes consacrées à Jupiter Férétrien, & remportées par le chef ou tout autre officier de l'armée romaine sur le général ennemi, après l'avoir tué de sa propre main en bataille rangée.

Les armes, les drapeaux, les étendarts, les boucliers remportés sur les ennemis dans les combats étoient de brillantes marques de la victoire. L'on ne se contentoit pas de les mettre dans les temples, on les exposoit à la vûe du public, on les suspenoit dans le lieu le plus fréquenté de la maison, & il n'étoit pas permis de les arracher, même quand on vendoit la maison, ni de les suspendre une seconde fois, si elles venoient à tomber.

Il ne faut pas confondre ces sortes de trophées militaires avec les dépouilles d'argenterie, de meubles & d'autres effets du pillage des villes; ces dernières étoient un gain, un profit, & non pas un honneur. Fabius Maximus fut loué par tous les gens de bien après la prise de Tarente, d'avoir laissé aux Tarentins les tableaux & les statues des dieux; c'est à ce sujet qu'il dit ce mot qui n'a jamais été oublié: «Laissons aux Tarentins leurs dieux irrités». En effet, suivant la réflexion du sage Polybe, les ornemens étrangers dont on dépouille les villes, ne font qu'attirer la haine & l'envie sur ceux qui les ont pris, & la compassion pour ceux qui les ont perdus. D'ailleurs c'est nous tromper grossièrement, continue-t-il, que de nous periuader que les dépouilles des villes ruinées & les calamités des autres fassent la gloire & l'ornement de notre pays.

Mais la gloire de tuer dans le combat le chef des ennemis, & de lui enlever ensuite ses propres armes, étoit regardée comme une action également honorable & utile, parce qu'elle étoit la plus propre à assurer le succès de la victoire. Aussi lisons-nous dans Homere qu'Enée défendit de toutes ses forces Pandarus attaqué par Diomedes, & qu'il auroit lui-même succombé à la fureur de ce redoutable ennemi, si Vénus veillant sans cesse pour le salut de son fils, ne l'eût pris entre ses bras, & ne l'eût couvert d'une partie de sa robe divine.

Festus cite une loi de Numa Pompilius qui distingue trois sortes de dépouilles *opimes*. Il ordonne que les premières soient consacrées à Jupiter Férétrien, les secondes à Mars, & les troisièmes à Quirinus. Il veut que ceux qui les ont remportées ayent le premier 300 as, le second 200, & le troisieme 100; mais les seules dépouilles qu'on nommoit par excellence du nom d'*opimes*, étoient les premières qui se gagnoient en bataille rangée par le général ou tout soldat romain, qui tuoit de sa propre main le général des ennemis.

Le mot *opimes* signifie richesse, puissance, excellence. Dans Cicéron *ager opimus*, & dans Virgile *arva opima*, sont des terres fertiles & d'un grand rapport; ainsi *opima spolia* désignoient des dépouilles par excellence. Écoutons ce qu'en dit Plutarque dans la vie de Marcellus.

» Le sénat, dit-il, lui décerna l'honneur du triomphe après avoir défait les Gaulois, & tué de sa main leur roi Viridomare: son triomphe fut un

» des plus merveilleux par la magnificence de tout
 » l'appareil ; mais le spectacle le plus agréable & le
 » plus nouveau fut Marcellus lui-même portant à
 » Jupiter l'armure du roi barbare ; car ayant fait
 » tailler le tronc d'un chêne , & l'ayant accommodé
 » en forme de trophée , il le revêtit de ces armes en
 » les arrangeant proprement & avec ordre.

» Quand la pompe se fut mise en marche , il mon-
 » ta sur un char à quatre chevaux ; & prenant ce
 » chêne ainsi ajusté , il traversa toute la ville , les
 » épaules chargées de ce trophée , qui avoit la figure
 » d'un homme armé , & qui faisoit le plus superbe
 » ornement de son triomphe. Toute l'armée le sui-
 » voit avec des armes magnifiques , en chantant des
 » chansons composées pour cette cérémonie , & des
 » chants de victoire à la louange de Jupiter & de leur
 » général ».

Dès qu'il fut arrivé dans cet ordre au temple de Jupiter Férétrien , il planta ce trophée & le consacra. Voilà le troisième & le dernier capitaine qui ait eu cet honneur chez les Romains. Le premier qui remporta ces sortes de dépouilles *opimes* fut Romulus après avoir tué Acron , roi des Céninéens , & son triomphe a été l'origine & le modèle de tous les autres triomphe. Le second qui remporta les dépouilles *opimes* fut Cornélius Cossus , qui défit & tua Tolumnius , roi des Toscans ; & le troisième fut Marcellus , après avoir tué Viridomare , roi des Gaulois.

Le même historien prétend dans la vie de Romulus , qu'il n'y a que les généraux d'armée romaine qui ont tué de leur main le général des ennemis , qui ayent eu la permission de consacrer à Jupiter les dépouilles *opimes* ; mais il se trompe ; ce n'étoit point une condition nécessaire que celui qui prenoit ces dépouilles , & qui tuoit de sa main le général ennemi , commandât lui-même en chef ; non-seulement un officier subalterne , mais un simple soldat pouvoit gagner les dépouilles *opimes* , & en faire l'offrande à Jupiter Férétrien. Varon l'assure , la loi de Numa le dit , & finalement ce fait est confirmé par l'exemple de Cornélius Cossus , qui tua Tolumnius , roi des Toscans , & gagna les dépouilles *opimes* n'étant que tribun des soldats , car le général étoit Æmilius. C'est à la vérité Tite-Live qui a jetté Plutarque dans l'erreur en nommant Cossus *consul* d'après une inscription , qui ne signifioit autre chose sinon que Cossus étoit ensuite parvenu à la dignité du consulat. Tite-Live se conduisit ainsi moins par erreur que par flatterie pour Auguste , dont le but étoit d'étouffer la tradition immémoriale , que les particuliers pouvoient prétendre au grand honneur du triomphe par les dépouilles *opimes*. (*Le Chevalier DE JAU-COURT.*)

OPIMIEN , VIN , (*Littér.*) sous le consulat de L. Opimius & de Quintus Fabius Maximus l'an 121 avant Jésus-Christ , les différentes saisons au rapport de Pline , *liv. XIV. chap. iv.* furent si favorables aux biens de la terre , que l'on n'avoit jamais vû les fruits si beaux & si bons , sur-tout les vins qui furent si exquis & si forts , qu'on en garda pendant plus d'un siècle. C'est-là le fameux vin que les poètes ont immortalisé sous le titre de *vin opimien* , qui lui fut donné du nom du premier de ces consuls. (*D. J.*)

OPINATEURS , *opinatores* , s. m. (*Hist. anc.*) c'étoient dans la milice romaine ce que nous appelons *des vivriers*. Ils fournissoient l'armée de pain , de vin & de fourage , ou du-moins ils veilloient à ce que cette subsistance n'y manquât pas ; on les appelloit *procuratores* , *probatores* , *astimatores* : ils avoient aussi le soin d'examiner la qualité & la quantité des vivres.

OPINANT , OPINER , voyez OPINION.

OPINER DE LA MAIN , (*Antiq. grec.*) manière d'*opiner* chez les Athéniens en étendant la main en forme de signal vers le magistrat qu'ils éliisoient , ou vers l'orateur dont l'avis leur plaïsoit davantage ; cette manière d'*opiner* par l'extension des mains se nommoit en un seul mot *χειρονομία* ; & c'est pour cela que les magistrats élus de la sorte s'appelloient *χειρονομήτοις* : tels étoient les Pylagores. Xénophon , *l. I. rev. hellen.* raconte que la nuit ayant surpris le peuple d'Athènes , assemblé pour un sujet important , il fut obligé de remettre la délibération à un autre jour , de peur qu'on n'eût trop de peine à démêler leurs mains & les mouvemens.

Cicéron se moque fort de cette manière d'*opiner* qui produisoit les decrets d'Athènes : tels sont , dit-il , ces beaux decrets athéniens , qu'ils faisoient sonner si haut ; decrets qui n'étoient point formés sur des opinions & des avis des juges , ni affermis sur des fermens ; decrets enfin qui n'avoient pour base que les mains étendues , & les clameurs redoublées d'une populace tumultueuse : il étendent les mains , & voilà un decret éclo : *porrigunt manus* , & *psēphisma natum est*. Cic. *oratio pro Flacco*.

Il est vrai cependant qu'il falloit au-moins 6000 citoyens pour former le decret *psēphisma* , dont Cicéron se moque. On l'intituloit du nom ou de l'orateur , ou du sénateur dont l'opinion avoit prévalu ; on mettoit avant tout la date dans laquelle entroit premièrement le nom de l'archonte ; ensuite le jour du mois , & finalement le nom de la tribu qui étoit en tour de présider. Voici la formule de ces sortes de decrets par où l'on pourra juger de toutes les autres. « Sous l'archonte Multiphile , le » trentième jour du mois Hécatombœon , la tribu » de Pandion étant en exercice , on a décerné , &c. » . (*D. J.*)

OPINIATRE , adj. OPINIATRETÉ , OBSTINATION , s. f. (*Synonym. Gramm.*) ces deux mots présentent à l'esprit un fort & déraisonnable attachement à ce qu'on a une fois conçu ou résolu d'exécuter.

L'*opiniatreté* est un entêtement aveugle pour un sujet injuste ou de peu d'importance : elle part communément d'un caractère rétif , d'un esprit sot ou méchant , ou méchant & sot tout ensemble , qui croiroit sa gloire ternie s'il revenoit sur ses pas , lorsqu'on l'avertit qu'il s'égare. Ce défaut est l'effet d'une fermeté mal entendue , qui confirme un homme *opiniâtre* dans ses volontés , & qui lui faisant trouver de la honte à avouer son tort , l'empêche de se retracter.

L'*obstination* consiste aussi dans un trop grand attachement à son sens sans aucune raison solide. Cependant ce défaut semble provenir plus particulièrement d'une espèce de mutinerie affectée qui rend un homme intraitable , & fait qu'il ne veut jamais céder. L'effet particulier de l'*opiniatreté* & de l'*obstination* tend directement à ne point se rendre aux idées des autres malgré toutes lumières contraires : avec cette différence que l'*opiniatreté* refuse ordinairement d'écouter la raison par une opposition qui lui est comme naturelle & de tempérament , au lieu que l'*obstiné* ne s'en défend souvent que par une volonté de pur caprice & de propos délibéré. (*D. J.*)

OPINION , *opinio* , s. f. (*Logique.*) est un mot qui signifie une *créance* fondée sur un motif probable , ou un jugement de l'esprit douteux & incertain. L'*opinion* est mieux définie , le consentement que l'esprit donne aux propositions qui ne lui paroissent pas vraies au premier coup-d'œil , ou qui ne se déguisent pas par une conséquence nécessaire de celles qui portent en elles l'empreinte de la vérité.

On définit l'*opinion* dans l'école *assensus intellectus cum formidine de opposito*, c'est-à-dire un consentement que l'entendement donne à une chose avec une espèce de crainte que le contraire ne soit vrai.

Selon les Logiciens, la démonstration produit la science ou la connoissance certaine, & les argumens probables produisent l'*opinion*. Toutes les fois que le consentement de l'esprit à une vérité qu'on lui propose est accompagné de doute, on l'appelle *opinion*. Platon fait de l'*opinion* un milieu entre la connoissance & l'ignorance; il dit qu'elle est plus claire & plus expresse que l'ignorance, mais plus obscure & moins satisfaisante que la science.

On soutient communément dans l'école que l'*opinion* n'est pas incompatible avec la science sur un même sujet: quoique l'*opinion* suppose du doute, & que la science exclue toute incertitude, parce que l'entendement, dit-on, peut consentir à une vérité par différens motifs & de diverses manières. Cependant, si l'on examine de près la question, on comprendra qu'il est absolument impossible qu'on puisse en même tems douter & être certain de la même chose; que la différence des motifs, ou certains ou probables, ne sauroit produire cet effet dans l'esprit, parce que les raisons probables qui forment l'*opinion* sont une lumière foible qui ne peut jamais obscurcir l'évidence des raisons certaines qui forment la science; ce qu'il faudroit pourtant qu'elle fit pour introduire dans l'esprit cette obscurité dont elle doit être accompagnée, & produire dans le consentement le doute nécessaire & essentiel à l'*opinion*. D'ailleurs la science étant certaine & évidente par elle-même, elle bannit par la seule présence toute oscillation, & par conséquent l'*opinion* même dont elle prend la place, & saisit l'esprit entier de l'éclat de sa lumière. Tout ce qu'elle lui permet alors, c'est de distinguer au milieu de cette grande lumière la foiblesse de celle de l'*opinion*; & de voir que si les raisons évidentes qui entraînent son consentement & le rendent certain, lui avoient manqué, les raisons probables & conjecturales n'auroient obtenu de lui qu'un assentement foible & perplexe: de sorte que ceux qui se proposent de prouver la compatibilité de la science & de l'*opinion* par la différence de ces motifs, ne font autre chose que confondre la conscience qu'on a de l'incertitude du consentement, ce qui est très-différent. Car il n'est point de raison, quelque bonne qu'elle soit, qui empêche de sentir l'incertitude d'une autre raison sur le même sujet; & il n'en est aucune, quelque incertaine qu'elle soit, qui puisse affoiblir la certitude d'une autre raison; certitude qui empêche toujours le consentement d'être incertain, quoique l'esprit entrevoie d'autres motifs qui ne sont précisément que des conjectures; certitude qui ne change pas à la vérité la nature des raisons incertaines, mais qui chasse l'obscurité que laisse leur peu de lumière.

Il en est donc de la science & de l'*opinion* à-peu-près comme de l'éclat du soleil & de la lumière d'un flambeau, ou plutôt d'une lampe: le soleil découvre distinctement les objets; la lampe ne les montre qu'obscurément. Si l'on allume celle-ci en plein midi, on s'apercevra bien qu'elle ne peut jeter sur les objets qu'une lumière foible, & ne les dévoile à nos yeux qu'imparfaitement & avec quelque nuance obscure, mais elle ne les fera point alors appercevoir effectivement de cette manière. Sa foiblesse, quoique connue, n'ôtera point aux objets le brillant qu'ils tiennent du grand jour; & quelque usage qu'on fasse alors de la lampe allumée, nos yeux ne verront que d'une façon, c'est-à-dire comme on voit en plein midi, & jamais comme on voit la nuit, à la lumière d'une lampe. De même la

science est une lumière pleine & entière qui découvre les choses clairement, & répand sur elles la certitude & l'évidence; l'*opinion* n'est qu'une lumière foible & imparfaite qui ne découvre les choses que par conjecture, & les laisse toujours dans l'incertitude & le doute; l'une est le plus, l'autre est le moins. Enfin c'est le beaucoup & le moins d'une même chose, qu'il est impossible de trouver en même tems dans un même sujet à l'égard de la même matière. Il n'y a qu'à l'école des chimères où de pareilles thèses puissent être proposées & soutenues.

Quant à la parité qu'on institue en disant que la science subsiste bien avec la foi, quoique celle-ci soit obscure, & que celle-là soit évidente, il faut avouer que si cette parité étoit juste & entière, la foi ne pourroit pas subsister avec la science non plus qu'avec l'*opinion*. Mais je crois y voir une fort grande différence: car afin que l'*opinion* & la science se trouvent dans un même sujet, il faut qu'il y ait en même tems de la certitude & de l'incertitude, puisque sans certitude il n'y auroit point de science, & sans incertitude point d'*opinion*. Au lieu qu'il n'est pas nécessaire pour que la foi soit jointe à la science que l'obscurité se trouve en même tems dans le consentement que l'esprit donne à une vérité connue par ces deux voies; parce que la foi peut subsister sans répandre l'obscurité dans un entendement qui est éclairé d'ailleurs, & l'*opinion* ne le peut pas sans y mettre de l'incertitude. Mais, dira-t-on, s'il n'y a point d'obscurité, il n'y aura point de foi, puisque la foi est des choses obscures, selon la définition de l'apôtre saint Paul: *Fides est argumentum non apparentium*. Je réponds à cela que l'obscurité essentielle à la foi reste toujours, parce que cette obscurité n'est pas celle de l'entendement, mais seulement celle des motifs de la révélation. Ainsi pour faire un acte de foi, il n'est pas nécessaire de ne voir qu'obscurément les vérités auxquelles on donne son consentement; il suffit de donner ce consentement par un motif obscur, quoiqu'on ait encore un motif clair & évident, ce qui est très-possible. Car on peut croire une chose par différens motifs; mais les différens motifs ne peuvent rien mettre de contradictoire dans l'esprit & dans le consentement, sans se détruire l'un ou l'autre. Voilà précisément ce qui arrive à l'égard de la science & de l'*opinion*. L'une y met nécessairement de l'évidence & de la certitude, & l'autre essentiellement de l'incertitude & de l'obscurité. Mais la foi souffre dans l'esprit toute l'évidence que la science y apporte, & sans y répandre la moindre obscurité, elle la laisse toute entière dans son motif. Ainsi l'évidence d'une raison naturelle à l'égard d'une vérité chrétienne & révélée empêche bien que l'esprit ne demeure dans l'obscurité où la révélation le laisseroit; mais elle n'empêche pas que la révélation ne soit obscure, ni qu'il ne puisse croire cette vérité précisément par le motif de la révélation, parce que, comme je l'ai dit, un motif n'empêche pas l'effet de l'autre, lorsqu'ils s'accordent & tendent à une même fin, telle que se trouve être ici celle de la science & de la foi; car l'une & l'autre commandent également un consentement ferme & certain. Quant à l'évidence & à l'obscurité, le consentement en étant par lui-même incapable, elles subsistent dans différens sujets; la première, dans l'esprit entraîné par la force des preuves, qui contiennent la philosophie & le philosophe, dont le consentement est un acte de raison; la seconde, dans la volonté soumise à l'autorité de la révélation qui fait la religion & le chrétien, dont le consentement est un acte de foi.

OPINIONS, (*Jurisprud.*) sont les avis de chaque juge qui servent à former le jugement.

La maniere de recueillir & de compter les *opinions* n'a pas toujours été la même.

Chez les Grecs on opinait par le moyen de tablettes que l'on mettoit dans une boîte : on en donnoit trois à chacun ; une marquée d'un *A* qui signifioit *absolvatur* ; une marquée *V. P* qui signifioit *non liquet*, & la troisième d'un *C.* pour dire *condemnetur*.

Les aréopagistes voulurent que leurs *opinions* fussent ainsi données en secret & par bulletins, de peur que les jeunes, au lieu de dire leur avis par eux-mêmes, se contentassent de suivre celui des anciens.

T. Arius ayant appelé César avec d'autres pour juger son propre fils, pria que chacun opinât par écrit, de crainte que tout le monde ne fût de l'avis de César.

Ce fut dans cette vue, qu'au procès de Métellus, Tibere se mit à dire son avis tout haut : mais Pison lui en fit sentir l'inconvénient.

On opinait donc ordinairement par écrit à Rome & sur des tablettes, comme chez les Grecs ; & comme chaque décurie avoit ses tablettes différentes, on savoit qui avoit été la plus severe.

Dans les assemblées du peuple nul ne disoit son avis qu'il ne lui fût demandé par celui qui présidoit. Le droit d'opiner le premier s'appelloit *prærogativa, quasi prius erogare sententiam* : ce terme a depuis été appliqué à toute sorte de prééminences.

Cet honneur d'opiner avant tous les autres, appartenoit à la tribu appelée *veturea*, qui fut aussi surnommée de-là *tribus prærogativa*.

On tiroit au fort laquelle des centuries opineroit la première, & son suffrage étoit fort recherché.

Au sénat, l'on opinait au commencement suivant l'ancienneté de l'âge, comme on faisoit à Athènes, à Lacédémone & à Syracuse. Dans la suite on demanda l'avis à chacun, selon le rang qu'il tenoit dans le sénat ; jusqu'à ce que César se donna la liberté de demander l'avis à quatre personnes hors de leur rang ; Auguste ne suivit plus de règle, demandant l'avis de chacun, dans tel ordre qu'il lui plaisoit, afin que les suffrages fussent plus libres.

Caligula voulut qu'entre les consulaires on suivît le rang d'ancienneté, ce qui fut confirmé par les empereurs Théodose & Arcade.

En France, dans les causes d'audience, les juges opinent dans l'ordre où ils sont assis : quand il y a beaucoup de juges, on fait plusieurs bureaux ou conseils : celui qui préside recueille les *opinions* ; & lorsqu'il y a divers avis, il retourne aux *opinions* pour les concilier : chacun est obligé de se ranger à l'un des deux avis qui prévalent par le nombre de voix.

Dans les affaires de rapport, les juges opinent sans aucun rang, comme ils se trouvent assis auprès du rapporteur.

Il n'y a jamais de partage d'*opinions* en matière criminelle ; quand le nombre de voix est égal, l'avis le plus doux doit être préféré : cet usage est fort ancien, puisqu'il se trouve déjà consigné dans les capitulaires, *liv. V. n. 160.*

Une voix de plus ne suffit pas pour départager, en matière criminelle ; il en faut au moins deux.

Au conseil privé du roi il n'y a point de partage, M. le chancelier ayant la voix prépondérante.

A la grand-chambre du parlement, une voix de plus départage à l'audience ; au rapport il en faut deux.

Au grand-conseil, il en faut toujours deux pour départager, soit à l'audience, soit au rapport.

Dans tous les sièges qui jugent, à la charge de l'appel, une voix de plus départage au civil ; en

matière criminelle il en faut deux. Voyez PARTAGE.

Au reste, les *opinions* qui se donnent, soit à l'audience ou au rapport, doivent également être secretes : il est défendu par les ordonnances aux juges, greffiers & huissiers de les révéler : c'est pour prévenir cet inconvénient que l'on opinait à Rome sur des tablettes ; & qu'encore à présent dans les chancelleries de Valladolid & de Grenade, les *opinions* se donnent par écrit sur un registre.

Les *opinions* du pere & du fils, de l'oncle & du neveu, du beau-pere & du gendre, & des deux beau-freres ne sont comptées que pour une. *édit de Janvier 1681.* Voyez le *Dictionnaire des arrêts*, au mot *Opinions.* (A)

OPINIONISTES, f. m. plur. (*Hist. ecclési.*) On donna ce nom à certains hérétiques qui s'élevèrent du tems du pape Paul II. parce qu'étant infatués de plusieurs opinions ridicules, ils les soutenoient avec opiniâtreté. Leur principale erreur consistoit à se vanter d'une pauvreté affectée : ce qui leur faisoit dire qu'il n'y avoit point de véritable vicaire de J. C. en terre, que celui qui pratiquoit cette vertu. Sponde, *A. C. 1467, num. 12.*

OPIS, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Asie sur le Tigre, au rapport de Xénophon & d'Hérodote. Strabon ne la traite que de village ; mais c'est une suite de la décadence, où elle étoit tombée dans l'intervalle qui est entre les tems où ils ont vécu. (D. J.)

OPISTHODOMOS, f. m. (*Antiq. grec.*) *οπισθοδομος*, nom du lieu du trésor public d'Athènes, où il y avoit toujours un dépôt de mille talens, réservés avec tant de rigueur pour les plus extrêmes dangers de l'état ou de la ville, que, s'il ne s'agissoit de la garantir du pillage ou de l'embarquement, il y avoit peine de mort pour celui qui proposeroit d'y toucher.

Le nom d'*opisthodomos* fut donné à la trésorerie d'Athènes, parce qu'elle étoit bâtie sur les derrières du temple de Minerve. Tous les noms des débiteurs de la république étoient couchés sur le registre du trésor dont nous parlons. Ses dieux tutélaires étoient Jupiter sauveur, & Plutus le dieu des richesses, qui étoit représenté avec des ailes. On l'avoit placé attenant la statue de Jupiter, ce qui étoit contre l'usage ordinaire. Poterius, *Archæol. græc. lib. I. cap. viij. tom. I. pag. 31.* (D. J.)

OPISTOGRAPHE, f. m. (*Hist. du bas Empire.*) en grec *οπισθογραφον*, en latin *opistographum* ; c'étoit un gros livre dans lequel on écrivoit sur le champ les différentes choses qui auroient besoin d'être revûes & corrigées par la suite. Ce mot est composé de *οπισθον*, c'est-à-dire, *sur le feuillet du revers*, & *γραφω*, *j'écris*, parce qu'on écrivoit sur le revers de chaque page ce qui avoit été omis de l'autre part.

OPISTHOTONOS, f. m. (*Médéc.*) On a conservé en françois & en latin ce mot grec, qui suivant son étymologie, signifie une espèce de *convulsion* qui porte & plie toutes les parties du corps en arrière. Il est formé de *οπισθεν* qui veut dire *en arrière*, & *τονος*, *ton*, *tension*, *spasme*. Dans ce cas, la tête se renverse, s'approche des vertèbres du dos, par la contraction spasmodique des extenseurs de la tête : savoir, du splenius, du complexus, des grand & petit droits postérieurs & du petit oblique, des deux côtés agissant ensemble ; l'action des muscles d'un seul côté tireroit la tête de ce même côté : quelquefois il n'y a dans l'*opisthotonos* que cette extension forcée de la tête ; d'autres fois la convulsion est plus générale, & occupe les transversaux épineux, les inter-épineux du cou, le long dorsal, le demi-épineux & le sacro-lombaire. Alors l'effet est plus grand ; le cou & le dos sont courbés en

arriere, & y font une espece d'arc : dans cet état, l'action de presque tous les visceres du bas ventre est gênée, interrompue ou beaucoup dérangée; la respiration souffre beaucoup, & se fait très-difficilement; la déglutition est totalement empêchée: cet état si violent est souvent accompagné de vives douleurs : il est bien évident qu'il est trop opposé à l'état naturel du corps pour pouvoir subsister long-tems; il est plus ou moins dangereux suivant le degré, l'intensité & la durée de la convulsion. Le péril varie aussi suivant les causes qui l'ont produite: elles sont les mêmes que celles des autres especes de convulsions. *Voyez-en le détail aux articles CONVULSION, SPASME.* Un paroxisme épileptique peut être déterminé de cette façon. *Voyez EPILEPSIE.* Alors le danger est moins pressant. L'*opisthotonos* peut aussi être l'effet de quelque poison pris intérieurement, d'une blessure, sur-tout faite avec des fleches ou autres armes empoisonnées; & alors il est plus dangereux: il est mortel lorsqu'il survient à des malades foibles, épuisés par une longue maladie ou par des évacuations trop abondantes. *Voyez CONVULSION; voyez aussi à cet article le traitement qu'il convient d'employer.* En général, les anti-spasmodiques, anti-hystériques, les préparations de pavot doivent être données sur le champ. Les saignées peuvent convenir dans quelques cas particuliers & rares: elles seroient indifférentes ou nuisibles dans le cas de poison, & absolument pernicieuses, lorsque l'on a sujet d'accuser la foiblesse & l'épuisement; des frictions, des embrocations, des especes de douches avec de l'huile bien chaude fournissent un remede dont Galien a constaté l'efficacité par l'heureuse expérience qu'il en a faite sur lui même dans un cas semblable; enfin le cautere actuel appliqué à la plante des piés, ne doit pas être oublié, quand les autres remedes ont été sans effet: souvent il emporte des maladies qui avoient résisté au fer & aux médicamens. Suivant ce précepte du grand Hippocrate qu'on a taxé de fausseté, parce qu'on n'a pas su en faire l'application. *Quæ medicamenta non sanant, ea ferrum sanat; quæ ferrum non sanat, ea ignis sanat; quæ verò ignis non sanat, ea censere oportet insanabilia. sectione VIII. aphor. vj.* Il seroit très-aisé de donner une théorie satisfaisante de l'action de ce remede dans la maladie dont il s'agit, mais *non est hic locus.* *Voyez CAUTERE, FEU.* Il suffit de remarquer qu'on emploie à la Chine, dans les Indes & au Japon, la Moxe, qu'on applique aux piés, un anneau rouge; qu'on fait des piquures avec des aiguilles, *acupunctura*; & que ces remedes plus ou moins analogues au cautere actuel, y font des effets surprenans dans les maladies convulsives.

OPITERGINI, MONTES. (*Géog. anc.*) Plin nomme ainsi les montagnes où la Livenza, *Liquentia*, a sa source. Ce sont les monts situés entre Ceneda, Belluno & les bourgs d'Ariano & Polcenigo. (*D. J.*)

OPITERGIUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Italie au pays du peuple *Veneti*, entre Ceneda & la mer Adriatique. Les habitans sont nommés *Opitergini* par Lucain, Plin & Florus. Le nom moderne est *Oderzo*. Ce fut apparemment après sa destruction par les Quades & les Marcomans, qu'Héraclius l'a rebâti, & qu'elle fut appelée *Héraclée*.

OPIUM, *f. m.* (*Hist. nat. des drog.*) C'est un suc concret, résineux & gommeux, pesant, compact, pliant, inflammable, d'un roux noir, d'une odeur narcotique, d'un goût acre & amer. Il nous vient en gâteaux arrondis, aplatis, de la grosseur d'un pouce, qui pesent une demi-livre ou une livre, & sont enveloppés dans des feuilles de pavots. On l'apporte de l'Asie mineure, de l'Egypte & des Indes.

Les Arabes & les Droguistes recommandent l'*opium* de Thèbes ou celui que l'on recueille en Egypte auprès de Thèbes, mais on ne fait plus à présent cette distinction. De quelque endroit que vienne l'*opium*, on estime celui qui est naturel, un peu mou, qui obéit sous les doigts, qui est inflammable, d'une couleur brune ou noirâtre, d'une odeur forte, puante, & assoupissante. On rejette celui qui est sec, friable, brûlé, mêlé de terre, de fable ou d'autres ordures.

Les anciens distinguoient deux sortes de suc de pavot; l'un étoit une larme qui découloit de l'incision que l'on faisoit à la tête des pavots: elle s'appelloit *μικρώνος ὄπιον*, & chez les médecins *ὄπιον* par autonomasie. L'autre s'appelloit *μικρόνιστον* ou *μικρόνιστον*; c'étoit le suc épaissi que l'on retiroit de toute la plante. Ils disoient que le méconium étoit bien moins actif que l'*opium*.

Présentement on ne nous en fournit que d'une sorte sous le nom d'*opium*: savoir, un suc qui découle de l'incision des têtes de pavots blancs; on n'en trouve aucune autre espece parmi les Turcs & à Constantinople, que celui que l'on apporte en gâteaux. Cependant, chez les Perses on distingue les larmes qui découlent des têtes auxquelles on fait des incisions, & ils recueillent avec grand soin celles qui coulent les premières, qu'ils estiment beaucoup comme ayant plus de vertu.

La plante dont on retire le suc, s'appelle *papaver hortense, semine albo, sativum*, Dioscorid. *album*, Plinii, Cés. Bauhin, *p. 170.* Sa racine est environ de la grosseur du doigt, rempli comme le reste de la plante d'un lait amer. Sa tige a deux coudées; elle est branchue, ordinairement lisse, quelquefois un peu velue. Sur cette tige naissent des feuilles semblables à celles de la laitue, oblongues, découpées, crépues, de couleur de verd de mer. Ses fleurs sont en rose, plus souvent à quatre pétales blancs, placés en rond, & qui tombent bientôt. Le calice est composé de deux feuillets; il en sort un pistil ou une petite tête, entourée d'un grand nombre d'étamines. Cette tête se change en une coque, de la figure d'un œuf, qui n'a qu'une seule loge, garnie d'un chapiteau: elle est ridée, étoilée, munie intérieurement de plusieurs lames minces qui tiennent à ses parois; à ces lames adhérent, comme à des placentas, grand nombre de graines très-petites, arrondies, blanches, d'un goût doux & huileux.

Dans plusieurs provinces de l'Asie mineure, on seme les champs de pavots blancs, comme nous semons le froment; aussi-tôt que les têtes paroissent, on y fait une legere incision; & il en découle quelques gouttes de liqueur laiteuse, qu'on laisse figer, & que l'on recueille ensuite. M. Tournefort rapporte que la plus grande quantité d'*opium* se tire par la contusion & l'expression de ces mêmes têtes: mais Belon n'en dit rien, non plus que Kœmpfer qui a fait une dissertation sur l'*opium* persique. Ces deux derniers auteurs distinguent trois sortes d'*opium*, mais tirés seulement par incision.

Dans la Perse on recueille l'*opium* au commencement de l'été. On fait des plaies en sautoir à la superficie des têtes qui sont prêtes d'être mûres. Le couteau qui sert à cette opération a cinq pointes; & d'un seul coup il fait cinq ouvertures longues & paralleles. Le lendemain on ramasse avec des spatules le suc qui découle de ces petites plaies, & on le renferme dans un petit vase attaché à la ceinture.

Ensuite on fait l'opération de l'autre côté des têtes, pour en tirer le suc de la même maniere. La larme que l'on recueille la première, s'appelle *gobaar*; elle passe pour la meilleure; sa couleur est

blanchâtre ou d'un jaune pâle; mais elle devient brune, lorsqu'elle est exposée long-tems au soleil, ou qu'elle est trop séchée. La seconde larme que l'on recueille, n'a pas tant d'efficace, & elle n'est pas si chere. Sa couleur est le plus souvent obscure, ou d'un goût noirâtre. Il y en a qui font une troisième opération, par laquelle on retire une larme très-noire & de peu de vertu.

Après que l'on a recueilli l'*opium*, on en fait une préparation, en l'humectant avec un peu d'eau ou de miel, en le remuant continuellement & fortement avec une espece de spatule dans une assiette de bois plate, jusqu'à ce qu'il ait acquis la consistance, la viscosité, & l'éclat de la poix bien préparée; ensuite on le remanie dans la main; & enfin on en fait de petits cylindres ronds que l'on met en vente: Lorsque les marchands n'en veulent que de petits morceaux, on les coupe avec des ciseaux.

L'*opium* ainsi préparé s'appelle chez les Perses *theriaack-malideh*, c'est-à-dire, *thériaque préparée* par le broyement, ou bien *theriaack affinum*, c'est-à-dire, *thériaque opiée*, pour la distinguer de la thériaque d'Andromaque, qu'ils nomment *theriaack-farnuk*; car ces peuples regardent l'*opium* comme le remede vanté par les Poëtes, qui donne la tranquillité, la joie & la sérénité.

Cette maniere de préparer l'*opium*, est le travail perpétuel des revendeurs qui sont dans les carrefours, & qui exercent fortement leurs bras à ce travail. Ce n'est pas là cependant la seule façon de préparer ce suc: très-souvent on broie l'*opium*, non pas avec de l'eau, mais avec une si grande quantité de miel, que non-seulement il l'empêche de se sécher, mais encore il tempere son amertume.

La préparation la plus remarquable est celle qui se fait, en mêlant exactement avec l'*opium*, la noix muscade, le cardamome, la canelle, & le macis réduits en poudre très-fine. On croit que cette préparation est très-utile pour le cœur & le cerveau: elle s'appelle *pholonia*, c'est le *philonium* de Perse; d'autres n'emploient point les aromates dont nous venons de parler; mais ils mettent beaucoup de saffran & d'ambre dans la masse de l'*opium*. Plusieurs font la préparation chez eux à leur fantaisie.

Outre ces préparations dont on ne fait usage qu'en pillules, Kœmpfer fait mention d'une certaine liqueur célèbre chez les Perses, que l'on appelle *cocomar*, dont on boit abondamment par intervalles.

Les uns préparent cette liqueur avec les feuilles de pavots qu'ils font bouillir peu de tems dans l'eau simple. D'autres la font avec les têtes pilées & macérées dans l'eau; ou bien ils en mettent sur un tamis, versent dessus sept à huit fois la même eau; en y mêlant quelque chose qui y donne de l'agrément selon le goût de chacun.

Kœmpfer ajoute une troisième sorte d'*opium*, qu'il qualifie d'*électuaire*, qui réjouit & qui cause une agréable ivresse. Les parfumeurs & les médecins préparent différemment cet électuaire, dont la base est l'*opium*; on le destine par les différentes drogues que l'on y mêle, à fortifier & à récréer les esprits: c'est pourquoi on en trouve différentes descriptions, dont la plus célèbre est celle qu'a trouvée Hasjem-Begi. L'on dit qu'elle excite une joie surprenante dans l'esprit de celui qui en avale, & qu'elle charme le cerveau par des idées, & des plaisirs enchantés. (D. J.)

OPIUM CYRENAÏQUE, (*Mat. médic.*) nom donné par quelques écrivains du moyen âge à l'*assa fatida*, parce que de leur tems on tiroit principalement cette drogue de Cyrene, ou comme dit

Avicene, du Kirvan, ce qui est le même pays.

OPLITODROME, f. m. (*Ant. grec.*) Les Grecs nommoient *opliodromes*, *ὀπλιτοδρόμος*, ceux qui combattoient aux jeux olympiques & autres jeux de la Grece: c'est un mot composé de *ὄπιον*, *arme*, & de *δρομος*, *course*. Poterius, *Archæol. græc. liv. II. ch. xxj. tom. I. pag. 442.*

OPOBALSAMUM, f. m. (*Hist. des drog.*) *ὀποβάλσαμον*, résine liquide, précieuse, blanchâtre & légèrement jaunâtre, d'une odeur pénétrante qui approche de celle du citron, d'un goût âcre & aromatique: on estime celui qui a toutes ces qualités, & non celui qui est ténace, vieux & falsifié.

La plante qui fournit cette liqueur résineuse est nommée par Bélon dans ses observations, *balsamum lentisci folio*, *egyptiacum*, & par Prosper Alpin, 48. *balsamum*; car l'arbre & la résine portent le même nom. Cet arbrisseau s'éleve à la hauteur du troëne & du cytise, & est toujours verd, garni de peu de feuilles, semblables à celles de la rue, ou plutôt à celles du lentisque: elles sont attachées à la même queue, au nombre de trois, de cinq ou de sept, y ayant une feuille impaire qui la termine. Ses branches sont odorantes, résineuses & pliantes: leur substance ligneuse est blanche, sans odeur, couverte de deux écorces minces ou membraneuses; l'extérieure est rougeâtre en dehors, l'intérieure verdâtre, odorante & d'une saveur aromatique. Ses fleurs sont purpurines, semblables à celles de l'acacia, & fort odorantes. Ses semences sont jaunes, odorantes, âcres, ameres, & donnent une liqueur jaune, semblable au miel: elles sont renfermées dans des follicules noires, rougeâtres.

Théophraste, Dioscoride, Pline, Joseph & autres, croient que la patrie de l'*opobalsamum* est la Judée, ou l'Egypte; mais il est constant que ni la Judée, ni l'Egypte ne sont les pays où ce baume vient de lui-même: on ne trouve aucun arbre qui porte ce baume dans la Judée; & du tems de Bélon on n'en trouvoit pas non plus. Strabon a eu raison de dire qu'on le trouvoit dans l'Arabie heureuse, qui est effectivement la seule patrie de ce baume.

Prosper Alpin nous apprend qu'il est blanc lorsqu'on vient de le tirer, ayant une odeur excellente & très-pénétrante, qui approche de celle de la térébenthine, mais plus suave & plus vive; d'un goût amer, âcre & astringent. Ce baume est d'abord trouble & épais comme l'huile d'olive nouvellement exprimée; il devient ensuite très-subtil, très-limpide, très-léger, & prend une couleur verdâtre, ensuite une couleur d'or; enfin lorsqu'il est vieux, il devient comme du miel: alors il s'épaissit comme la térébenthine, il coule très-difficilement, & il perd beaucoup de son odeur.

Quand ce baume est récent, si l'on en verse goutte-à-goutte dans de l'eau, il ne va pas au fond à cause de sa grande légereté; mais étant versé de haut, il s'y plonge un peu, & remonte continuellement, il s'étend sur toute la surface de l'eau, & se mêle avec elle, de sorte qu'il est très-difficile de l'en séparer: peu de tems après il s'y fige & se coagule, & on le retire tout entier avec un filet: il est alors laiteux, ou blanc comme le lait. Voilà les véritables caractères du baume naturel & récent.

Les anciens ne recueilloient uniquement que le baume qui découloit de l'écorce de l'arbre, auquel ils faisoient une incision, & ils en retiroient une très-petite quantité. Aujourd'hui il y a deux especes de ce baume, selon Augustin Lippi. La première peut être appelée le véritable baume, & c'est celui qui coule de lui-même, ou par l'incision que l'on fait à l'écorce; mais on en retire une si petite quantité, qu'à peine suffit-elle pour les habitans, & pour les grands du pays, & il est très-rare que l'on en porte ailleurs.

ailleurs. L'autre espece est le baume de la Mecque & de Constantinople, qui est encore précieux, & qui parvient rarement jusqu'à nous, si ce n'est par le moyen des grands qui en font des présens. Voici comment on le retire. On remplit une chaudiere de feuilles & de rameau du baumier, & l'on verse de l'eau par-dessus jusqu'à ce qu'elle les surpasse. Lorsqu'elle commence à bouillir, il nage au-dessus une huile limpide que l'on recueille avec soin, & que l'on reserve pour l'usage des dames; car elles s'en servent pour se polir le visage & pour en oindre leurs cheveux. Tandis que l'ébullition continue, il s'élève à la superficie de l'eau une huile un peu plus épaisse & moins odorante, que l'on envoie comme moins précieuse, par des caravanes, au Kaire & aux autres pays; c'est le plus commun en Europe.

Comme les vertus de l'*opobalsamum* dépendent de son huile subtile & volatile, il est certain que celui qui est récent a plus de vertu que celui qui est vieux. On l'emploie dans l'asthme & dans la phthisie avec quelque succès, pour rétablir le ton des poumons, adoucir l'acrimonie de la lymphe qui se répand dans leurs cavités, & en inciser les humeurs visqueuses. On abuse souvent de ce remede, en le prescrivant dans les ulcères des reins & de la vessie; car comme ces arbres sont d'ordinaire érépélates, tous les balsamiques & les résineux y nuisent beaucoup, en augmentant l'inflammation, & en arrêtant l'excrétion du pus.

Ce baume est encore célèbre pour guérir les plaies, étant appliqué extérieurement. Il est vrai qu'il convient très-bien aux plaies simples, ou à celles qui consistent dans une simple solution de continuité, soit pour couvrir la plaie, & pour empêcher le contact de l'air, soit pour procurer plutôt la réunion des levres; car alors ces plaies qui se guériroient facilement par elles-mêmes, se cicatrisent bien plus promptement: mais s'il y a quelque contusion, ou quelque froissement des fibres charnues, ou autres qui entraînent toujours la suppuration, ce seroit en vain que l'on employeroit les balsamiques pour en faire la réunion; car ces parties qui se pourrissent, & dont on empêche la séparation, étant retenues trop long-tems, irritent & enflamment par leur acrimonie la partie malade: c'est ce qui fait que la guérison de telle plaie est plus longue, & souvent très-difficile.

Les dames de Constantinople, & celles d'Asie & d'Egypte, font usage de l'*opobalsamum* pour se rendre la peau douce & polie. Voici la maniere dont en usent les Egyptiennes. Elles se tiennent dans un bain jusqu'à ce qu'elles ayent bien chaud; alors elles se frottent la peau du visage & de la gorge avec ce baume à différentes fois, & sans l'épargner; ensuite elles demeurent une heure & davantage dans ce bain chaud, jusqu'à ce que la peau soit imbibée de ce baume & bien seche; alors elles en sortent: elles demeurent ainsi pendant trois jours le visage & la gorge imbibées de baume; le troisieme jour elles se remettent au bain, & se frottent encore comme on vient de le dire, avec le même baume. Elles recommencent l'opération plusieurs fois, ce qui dure au moins trente jours, pendant lesquels elles ne s'effeuient point la peau. Enfin lorsque le baume est bien sec, elles se frottent d'un peu d'huile d'amandes ameres, & ensuite elles se lavent pendant plusieurs jours dans l'eau de feves distillée.

Les dames qui se servent de ce baume parmi nous, en qualité de cosmétique, en font par art le lait virginal, qui est avec raison fort estimé pour l'embellissement de la peau. Il ne se fait aucune précipitation dans ce lait, & le baume ne se sépare point. Voyez-en la composition au mot LAIT virginal.

L'*opobalsamum* est, comme on fait, nommé dans les ordonnances des Médecins, sous le nom de *baume blanc*.

me blanc de Constantinople, *baume* de Judée, d'Egypte, du grand Kaire & de la Mecque. Chez les Apothicaires, on le nomme aussi *baume* de Galaad, *balsamum galaldense* ou *gileadense*, parce qu'on s'est imaginé que le baume de Galaad de l'Ecriture étoit la même chose que celui qui nous vient aujourd'hui de la Mecque directement par la mer Rouge, ou autrement.

Mais le mot hébreu que nous avons rendu *baume*, est *zori*, qui, suivant la remarque des rabbins, signifie toutes sortes de gommes résineuses. Dans Jérémie, viij. 22. & xlvj. 2. il en est parlé comme d'une drogue que les Médecins employoient; & dans la Genèse, xxxvij. 25. & xliij. comme d'une des choses les plus précieuses que produit le pays de Canaan; & dans l'un & dans l'autre endroit il est marqué qu'il venoit de Galaad. Si le *zori* du texte signifie du *baume*, tel que celui de la Mecque, il faut qu'il y en ait eu en Galaad long-tems avant qu'on eût planté l'arbre dans les jardins de Jéricho, & avant que la reine de Saba eût apporté à Salomon la plante dont parle Joseph: car c'étoit une des marchandises que les Ismaélites portoient de Galaad en Egypte, quand Joseph leur fut vendu par ses freres; Jacob en envoya en présent à Joseph en Egypte, comme une chose qui croissoit dans le pays de Canaan, quand il dépêcha ses autres fils pour acheter du blé dans ce pays-là. Pour moi je croirois que ce *zori* de Galaad, que nous rendons *baume* dans nos traductions modernes, n'étoit pas la même chose que le baume de la Mecque, & que ce n'étoit qu'une espece d'excellente térébenthine dont on se servoit alors pour les blessures & pour quelques autres maux.

Le mot *opobalsamum* veut dire *suc* ou *gomme de baume*; car proprement *balsamum* signifie l'arbre, & *opobalsamum*, le *suc* qui est distillé; *ὀπός* en grec signifie le *suc*, la *gomme*, ou la *liqueur* qui distille de quelque arbre que ce soit, ou même de plusieurs autres choses.

L'*opobalsamum* entre dans la thériaque & le mithridate, de nom sans doute plus qu'en réalité, comme on en peut juger par la quantité de ces deux compositions qui se fait chaque année dans toute l'Europe, & en même-tems par la rareté du vrai baume d'Arabie, dont le prix sur les lieux vaut environ une pistole l'once. (D. J.)

OPOCARPASUM, ou OPOCALPASUM, f. m. (Hist. des drog. anc.) *suc* végétal qui ressembloit à la meilleure myrrhe liquide, que l'on mêloit souvent avec elle par l'amour du gain, & dont on ne pouvoit facilement la distinguer. Ce *suc* causoit l'assoupissement & une espece d'étranglement subit. Galien rapporte qu'il a vu plusieurs personnes mourir pour avoir pris de la myrrhe dans laquelle il y avoit de l'*opocarpasum*, sans qu'ils le fussent. Aucun des anciens n'a pu nous apprendre de quelle plante, de quel arbre, ou de quelle herbe étoit tiré le *suc* que l'on appelloit *opocarpasum*; & aucun auteur moderne ne le fait encore aujourd'hui.

OPODELTOCH, f. m. (Pharmacie.) emplâtre *opodeltoch*; cet emplâtre est composé de quelques ingrédients précieux, d'un baume naturel, d'un grand nombre de résines & de gomme résine, de toutes les matieres minérales regardées comme éminemment astringentes & dessicatives, telles que le safran de mars, les chaux de zinc, la litharge, le colcotar, &c. & enfin du *suc* de toutes les plantes qu'on a regardées comme éminemment détersives, vulnéraires, cicatrisantes, telles que l'aloès, le *suc* de grande consoude, de sanicle, de tabac, & même de feuilles de chêne, substance assurément fort peu succulente.

On peut voir, au mot EMPLATRE, combien est frivole l'espoir de l'inventeur, qui a prétendu faire

de cet emplâtre un remède souverainement résolutif, mondificatif, dessicatif, vulnéraire, cicatrisant, &c. & combien sur-tout le suc des plantes en est un ingrédient puérile. L'emplâtre *opodeltoch* n'est donc qu'une composition qui, comme la plupart des autres emplâtres très-composés, doit son origine à la charlatannerie & à l'ignorance. Voyez EMPLÂTRE. (b)

OPOPANAX, f. m. (*Hist. nat. des drog. exot.*) *Popopanax* en grec, de même qu'en françois, se dit en latin *opopanax*; c'est un suc gommeux, résineux, qui nous vient en grumeaux environ de la grosseur d'un pois, tantôt plus grands, tantôt plus petits; roussâtres en dehors, d'un jaune blanchâtre en-dedans; fort amers, âcres, de mauvaise odeur, d'un goût qui excite un peu la nausée, gras & cependant friables.

On l'apporte quelquefois en masses très-faibles, d'un roux noirâtre, mêlées des squilles, de la tige, ou d'autres ordures.

On doit choisir les larmes brillantes, grasses, friables, de couleur de safran en dehors, blanches ou jaunâtres en-dedans, d'un goût amer, d'une odeur forte. On rejette celles qui sont noires & fordidées.

On apporte l'*opopanax* d'Orient; mais nous ne savons point du tout de quelle plante il vient. Il a été connu des Grecs. On le tire, selon Galien, du *panax heracleus*, dont on coupe les racines & les tiges; mais il n'y a rien de certain dans les auteurs sur le *panax heracleus*; c'est une plante qui nous est inconnue.

L'*opopanax* s'enflamme comme les résines: il se dissout dans l'eau comme les substances gommeuses; mais il rend l'eau laiteuse à cause de sa grande quantité d'huile. Il paroît donc composé de tartre & de sel ammoniacal étroitement unis ensemble.

Pris intérieurement, il incise les humeurs visqueuses, & purge sans fatiguer, depuis demi-drachme jusqu'à une drachme; il sert extérieurement à amollir les tumeurs, à les discuter, à les résoudre. Il est employé dans presque toutes les vieilles compositions galéniques. (D. J.)

OPORICÉ, f. m. (*Mat. méd. des anciens.*) *ὀπωρικόν*; c'est un remède fort vanté, que Pline, livre XXIV. ch. xiv. nous dit être composé de quelques fruits d'automne. Il y entroit cinq coings, autant de grenades, du fumach de Syrie & du safran. On faisoit bouillir le tout dans un conge de vin blanc jusqu'à consistance de miel. Ce remède étoit employé pour les dyffenteries & les débilités d'estomac. Le mot *oporice* est dérivé du grec *ὀπωρον*, qui veut dire *automne*, ou le fruit de cette saison.

OPOS, f. m. (*Méd. anc.*) ce nom grec indique chez les anciens Médecins, le suc des plantes, soit qu'il découlat naturellement, ou par incision; mais Hippocrate emploie ce mot pour désigner le suc du silphium qu'on nommoit le *suc* par excellence, comme nous appellons aujourd'hui l'écorce du quinquina, simplement l'écorce.

OPOSSUM & OPASSUM, voyez PHILANDRE.

OPPA, (*Géog.*) rivière de la haute Silésie. Elle a sa source dans les montagnes de Gesenk, qui séparent la Silésie & la Moravie, & se perd dans l'Oder.

OPPELEN, (*Géog.*) ville forte de Silésie, capitale d'un duché considérable de même nom. Elle est sur l'Oder dans une belle plaine, à 8 lieues N. de Troppau, 14 S. E. de Breslau, 54 N. E. de Prague. Long. 35. 32. lat. 50. 54.

Le duché d'*Oppelen* est arrosé de plusieurs rivières, outre l'Oder qui le partage. Il contient avec la capitale une vingtaine de bourgades, que Zeyler appelle villes.

OPPENHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans

le bas palatinat du Rhin, capitale d'un bailliage de même nom. Les François la saccagerent en 1689. Elle est sur une montagne dans un pays fertile, près du Rhin, à 3 lieues S. E. de Mayance, 4 N. O. de Worms. Long. 25. 55. lat. 49. 48.

Quelques historiens attribuent la fondation d'*Oppenheim* à Drusus, d'autres aux empereurs Valentinien ou Gratien. Ce qu'il y a de sûr, c'est que du tems de Charlemagne, ce n'étoit qu'un village. Quant au bailliage d'*Oppenheim*, il n'a que deux places; la capitale qui porte son nom est Ingelheim.

OPPERLEER, (*Comm. d'Hollande.*) on nomme ainsi en Hollande des peaux d'animaux apprêtées d'un côté, & chargées de l'autre de leur poil ou laine. Elles servent ordinairement à faire des couvertures, d'où elles ont pris leur nom. Ricard.

OPPIDO, (*Géog.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, avec un évêché suffragant de Régio. Elle est au pied de l'Apennin, à 10 lieues N. E. de Régio, 7 S. E. de Nicotera. Long. 34. 14. lat. 38. 18.

OPPIDUM, (*Littér. géog.*) ce mot latin veut dire ordinairement une *petite ville*, & souvent ce que nous appellons un *bourg*; mais les anciens, sur-tout les Poètes, employoient indifféremment les mots *urbes* & *oppida*. D'un autre côté, les auteurs en prose, les Orateurs eux-mêmes ont employé ces deux mots indistinctement; ce qui montre qu'ils les ont regardés comme synonymes. Cicéron dit que le mot *oppidum* venoit du secours que les hommes s'étoient promis mutuellement en demeurant les uns auprès des autres. *Oppida, quod opem darent.* Les habitans étoient nommés *oppidani*. (D. J.)

OPPILATION, f. f. (*Médec.*) ce mot est tiré du latin *oppilatio*, & signifie littéralement *obstruction*: il répond aux mots grecs *εμπαχίς* & *στυρωσις*: aussi Rhodius remarque qu'on s'en servoit sur-tout pour désigner *obstruction* forte & serrée. On trouve souvent ce terme dans les anciens auteurs & traducteurs latins. Son usage est beaucoup moins fréquent depuis plus d'un siècle; & à présent on ne l'emploie même plus dans cette signification. Dans le style familier il est assez usité, comme synonyme de *pâles-couleurs*, & principalement lorsque la maladie est légère, ou ne fait que commencer; voyez PALES-COULEURS. On dit communément, l'*oppilation* est une maladie très-ordinaire aux jeunes filles, & funeste à leur beauté: de-là sont venues ces façons de parler usitées, *une fille commence à s'oppiller*, quand on la voit triste & rêveuse, que la couleur de son visage s'altere, & fait place à une couleur jaunâtre, qu'elle mange avec passion & en cachette des choses absurdes, nuisibles. Les cendres, le mortier sont des objets ordinaires de l'*oppilation*. Aucun remède ne désoffile plus sûrement, plutôt & plus agréablement que le mariage. Voyez PALES-COULEURS, PICA, MARIAGE.

OPPORTUN, OPPORTUNE, adj. (*Gramm.*) ils se disent du tems, du lieu & de toutes les circonstances qui rendent le succès d'une chose facile. L'occasion est *opportune*, ne la manquez pas. L'*opportunité* supplée souvent au défaut d'adresse. Ces mots sont peu d'usage.

OPPOSANT, adj. (*Gramm. & Jurisprud.*) celui qui a intérêt à ce qu'une chose ne se fasse pas, & qui y forme obstacle. On dit, ces créanciers sont *opposans* à l'exécution d'une sentence qui les lèse.

OPPOSÉS, adj. (*Géom.*) ce terme s'emploie en divers cas: il y a des angles *opposés* par leur sommet. Supposons qu'une ligne droite *AB*, en coupe une autre *CD*, (*Pl. Géom. fig. 86.*) au point *E*, les angles *x*, *o* *opposés* par le sommet sont égaux, ainsi que les angles *y*, *E*. Voyez ANGLE. Ces angles s'appellent aussi *opposés au sommet*, ou *opposés par la pointe*:

la dénomination d'*opposés au sommet* est la plus commune.

Si une ligne *ST*, (*Pl. Géom. fig. 46.*) rencontre deux autres lignes, *AP*, *BR*, les angles *u*, *x*, ainsi que les angles *z*, *y*, formés par la rencontre de ces lignes, sont appelés *angles opposés*; & en particulier l'angle *u* est nommé l'*angle externe opposé* de l'angle *x*, & *z* l'*angle interne opposé* de l'angle *y*: ces angles s'appellent aussi plus communément *alternes*. Voyez *ALTERNE*.

Des cônes *opposés* sont deux cônes semblables, *opposés* par le sommet, c'est-à-dire qui ont un même sommet commun, ainsi qu'un même axe. Voyez *CONE*.

On appelle aussi *sections opposées* deux hyperboles produites par un même plan, qui coupe deux cônes *opposés*. Voyez *HYPERBOLE*, *CONE* & *CONIQUE*.

Si un cône est coupé par un plan qui passe par son sommet, & ensuite par un second plan parallèle au premier, & que l'on prolonge ce dernier plan, en sorte qu'il coupe le cône *opposé*, on formera par ce moyen des sections *opposées*. Voyez *SECTION*. Chambers. (E)

OPPOSÉ, adj. *en terme de Blason*, se dit de deux pièces peintes sur l'écu, lorsque la pointe de l'une regarde le chef, & celle de l'autre le bas du même écu.

OPPOSER, v. act. & neut. (*Gram.*) former un obstacle: on dit, la nature n'a *opposé* à l'homme aucune barrière que son ambition sacrilège, son avarice insatiable, son infatigable curiosité n'ait franchie: on *oppose* des digues à la violence des eaux & des passions: on *oppose* la patience à la force: l'intérêt des autres s'*oppose* toujours à nos desseins: le blanc n'est pas plus *opposé* au noir que son caractère & le bien: les poles d'une sphere sont diamétralement *opposés*: qu'*opposez*-vous à cette preuve! qu'*oppose*-t-elle à ses perécuteurs, des plaintes, des cris, des larmes, contre lesquelles ils se sont endurcis dès long-tems: si la fortune s'*oppose* à vos desseins, *opposez* à la fortune du courage & de la résignation: *opposez*-vous à la vente de ces effets.

OPPOSER: on dit d'un *escrimeur*, qu'il tire avec opposition quand il allonge une estocade en se garantissant de l'épée de l'ennemi; c'est-à-dire que la pointe de son épée attaque le corps de l'ennemi, tandis que le talon défend le sien.

Pour tirer avec opposition, il faut en détachant une estocade quelconque placer le bras droit & la main comme pour la parer: on tire avec opposition quand on détache l'estocade comme je l'ai enseigné. Voyez *ESTOCADE DE QUARTE*, *DE TIERCE*, &c.

On peut dire que l'opposition est une parade, puisqu'on ne peut *opposer* sans faire un mouvement semblable à celui de parer. Quand on fait assaut, il faut être dans une continuelle opposition, & diriger la pointe de son épée sur l'estomac de l'ennemi, tandis que du talon de l'épée on met la sienne hors l'alignement du corps.

Cette opposition est une espèce d'attaque, parce que l'ennemi qui veut comme vous diriger la pointe de son épée sur votre corps, ne souffre pas qu'elle en soit détournée, c'est pourquoi ce mouvement le détermine ou à dégager ou à forcer votre épée.

OPPOSITION, f. f. se dit *en Astronomie*, de l'aspect ou de la situation de deux étoiles ou planetes, lorsqu'elles sont diamétralement opposées l'une à l'autre, c'est-à-dire éloignées de 180 degrés, ou de l'étendue d'un demi-cercle. Voyez *CONJUNCTION* & *SYRIGIE*.

Quand la lune est diamétralement opposée au soleil, de sorte qu'elle nous montre son disque en-

tier éclairé, elle est alors en *opposition* avec le soleil, ce qu'on exprime communément en disant qu'elle est dans son plein, elle brille pour-lors tout le long de la nuit. Voyez *LUNE* & *PHASE*.

Les éclipses de lune n'arrivent jamais que quand cette planete est en *opposition* avec le soleil, & qu'elle se trouve outre cela proche des nœuds de l'écliptique. Voyez *ÉCLIPTIQUE*.

Mars dans le tems de son *opposition* avec le soleil est plus proche de la terre que du soleil; cela vient, 1°. de ce que les orbites de mars & de la terre ont le soleil pour centre ou pour foyer commun; 2°. de ce que dans le tems où mars est en *opposition* avec le soleil, la terre est entre cette planete & le soleil; 3°. de ce que le rayon de l'orbite de mars est moins que double de la distance de la terre au soleil. Voyez *MARS*. Chambers. (O)

OPPOSITION, f. f. *terme de Rhétorique*, c'est une figure de rhétorique, par laquelle l'on joint deux choses qui en apparence sont incompatibles, comme quand Horace parle d'une *folle sagesse*, & qu'Anacréon dit que l'amour est une *aimable folie*. Cette figure qui semble nier ce qu'elle établit, & se contredire dans ses termes, est cependant très-élégante; elle réveille plus que toute autre l'attention & l'admiration des lecteurs, & donne de la grace au discours, quand elle n'est point recherchée & qu'elle est placée à propos. Voulez-vous un exemple d'une *opposition* brillante moins marquée dans les mots que dans la pensée, je n'en puis guere citer de plus heureuse que celle de ces beaux vers de la *Henriade*, chant IX.

*Les amours enfantins désarmoient ce héros,
L'un tenoit sa cuirasse encor de sang trempée,
L'autre avoit détaché sa redoutable épée,
Et rioit, en tenant dans ses débiles mains
Ce fer l'appui du trône, & l'effroi des humains.*

Il falloit dire, peut-être *l'effroi des ennemis*. (D. J.)

OPPOSITION, (*Jurisprud.*) signifie en général un empêchement que l'on met à quelque chose: il y a des *oppositions* de plusieurs sortes, savoir.

OPPOSITION A FIN D'ANNULER, est une *opposition* au decret qui tend à faire annuler la saisie réelle & les criées; elle est ordinairement formée par la partie saisie, & se fait par rapport à la forme ou par rapport à la matiere.

L'*opposition à fin d'annuler* se fait par rapport à la forme lorsque la saisie-réelle ou les criées n'ont pas été valablement faites, c'est-à-dire que l'on n'y a pas observé les formalités établies par les ordonnances, coutumes & usages des lieux.

Elle se fait par rapport à la matiere quand la saisie-réelle & les criées ont été faites pour choses non dûes par celui sur qui elles ont été faites.

La partie saisie n'est pas la seule qui puisse s'opposer à fin d'annuler, un tiers peut aussi le faire lorsqu'il est propriétaire des héritages saisis réellement; mais s'il y a quelque immeuble ou portion qui ne lui appartienne pas, il ne peut s'opposer qu'afin de distraire. Voyez *OPPOSITION A FIN DE DISTRAIRE*.

Au-lieu de s'opposer à fin d'annuler, on prend souvent le parti d'interjeter appel de la saisie & de tout ce qui a suivi, & l'on peut également par cette voie parvenir à faire annuler la saisie-réelle & les criées si elles sont mal faites. Voyez le *Traité de la vente des immeubles par decret*. (A)

OPPOSITION A FIN DE CONSERVER, est celle qui est formée à un decret par un créancier de la partie saisie afin d'être colloqué pour son dû; on l'appelle *afin de conserver*, parce qu'elle tend à ce que l'opposant soit conservé dans tous ses droits, privileges & hypotheques & à ce qu'il soit payé, sur le prix de l'adjudication, de tout ce qui lui est dû en

principal, intérêts & frais, par privilege s'il en a un, ou par hypothèque s'il en a une.

Cette *opposition* est reçue par-tout jusqu'à l'adjudication, le saisissant est tenu d'en former une pour être colloqué. Voyez **OPPOSITION EN SOUS-ORDRE**.

Il y a une sorte d'*opposition à fin de conserver*, qui est une *opposition* au sceau pour être payé sur le prix d'un office. Voyez ci-après **OPPOSITION AU SCEAU**.

OPPOSITION AUX CRIÉES, est la même chose qu'*opposition au decret*. Voyez aussi **OPPOSITION A FIN D'ANNULER, A FIN DE CHARGE, A FIN DE CONSERVER, & A FIN DE DISTRAIRE**.

OPPOSITION AU DECRET VOLONTAIRE ou FORCÉ, est celle que l'on fait pour la conservation de quelque droit que l'on prétend avoir sur le prix saisi: il y en a de cinq sortes, savoir l'*opposition à fin d'annuler, l'opposition à fin de charge, l'opposition à fin de conserver, l'opposition à fin de distraire, & l'opposition en sous-ordre*. Voyez l'article qui concerne chacune de ces différentes sortes d'*opposition*.

L'*opposition* à un decret équivaut à une demande, de maniere que les intérêts courent du jour de l'*opposition*; elle ne tombe point en peremption lorsqu'il y a établissement de commissaire & des baux faits en conséquence. Voyez **CRIÉE, DECRET, SAISIE-RÉELLE, SUBHASTATION**.

OPPOSITION A LA DÉLIVRANCE, est lorsqu'un créancier, ou quelque autre prétendant droit à la chose, s'oppose à ce qu'aucune somme de deniers soit payée à quelqu'un, ou à ce qu'on leur fasse la délivrance d'un legs ou autre effet.

OPPOSITION A FIN D'HYPOTHEQUE, c'est ainsi que l'on appelle au parlement de Bordeaux ce que nous appellons communément *opposition à fin de conserver*. Voyez le recueil de Questions de M. Bretonnier au mot **DECRET**.

OPPOSITION A UN JUGEMENT. Voyez OPPOSITION A UN ARRÊT, & OPPOSITION A UNE SENTENCE.

OPPOSITION A UN ARRÊT, a lieu dans plusieurs cas: on est recevable en tout tems à s'opposer à un arrêt par défaut faute de comparoir en refundant les frais de contumace, parce qu'il n'y avoit pas de procureur pour le défaillant; il en est de même d'un arrêt sur requête, mais il faut s'opposer dans la huitaine de la signification aux arrêts par défaut faute de défendre ou faute de plaider: la tierce *opposition* à un arrêt se forme par ceux qui n'y ont pas été parties. Voyez ci-après **OPPOSITION TIERCE**.

Quand l'opposant est non-recevable dans son *opposition*, on le déclare tel; ou s'il est seulement mal fondé, on le déboute de son *opposition*.

OPPOSITION A FIN DE CHARGE, est un empêchement formé à un decret volontaire ou forcé par celui qui prétend avoir quelque droit réel sur l'immeuble saisi, tel qu'un droit de servitude, une rente foncière ou autre droit réel & inhérent à la chose; il conclut à ce que l'immeuble saisi réellement ne soit vendu qu'à la charge du droit réel qu'il prétend avoir dessus, de maniere que l'adjudicataire en soit tenu, ainsi que l'étoit celui sur qui la saisie-réelle a été faite. Cette *opposition* doit être formée avant le congé d'adjuger; cependant au châtelet & dans quelques-autres juridictions elle est reçue jusqu'à l'adjudication.

OPPOSITION AUX LETTRES DE RATIFICATION, est un empêchement que l'on forme entre les mains du greffier conservateur des hypothèques pour empêcher qu'il ne soit expédié en la grande chancellerie des lettres appellées de ratification, dont l'effet est de purger les hypothèques sur les revenus du roi ou sur le clergé: ces *oppositions* n'ont d'effet que pendant une année.

Elles ne font point courir les intérêts de la créance comme l'*opposition* à un decret, parce que le consentement des hypothèques n'a point de juridiction. Voyez l'Edit du mois de Mars 1673, le Traité de la vente des immeubles par decret, de M. Dhericourt, ch. ix. & le mot **LETTRES DE RATIFICATION**. (A)

OPPOSITION MANDIÉE est lorsqu'une partie saisie fait former par un tiers, & avec qui il est d'intelligence, un empêchement à la vente de ses meubles ou de ses fonds pour éluder la vente. (A)

OPPOSITION A UN MARIAGE, est un empêchement que quelqu'un forme à la publication des bans, & à la célébration d'un mariage projeté entre deux autres personnes. Cette *opposition* empêche le curé de passer outre, jusqu'à ce qu'on lui en apporte main-levée.

Les curés ou vicaires sont obligés d'avoir des registres pour y transcrire ces sortes d'*oppositions*, & les défistemens & main-levées qui en seront donnés par les parties, ou ordonnés par justice.

Ils doivent aussi faire signer les *oppositions* par ceux qui les font, & les mains-levées par ceux qui les donnent; & s'ils ne les connoissent pas, ils doivent se faire certifier par quatre personnes dignes de foi, que ceux qui donnent la main levée sont ceux dont il est parlé dans l'acte.

L'official ne peut connoître que des *oppositions* où il s'agit de *scdere matrimonii*, comme quand l'opposant prétend que l'un des deux qui veulent contracter mariage ensemble est marié avec une autre personne, ou qu'il y a eu des fiançailles célébrées.

Mais les *oppositions* que l'on appelle *trèves*, qui sont celles formées par les peres, meres, tuteurs, curateurs & autres, qui n'ont pour objet que des intérêts temporels, doivent être portées devant le juge séculier. Voyez l'arrêt du 20 Février 1733. (A)

OPPOSITION A L'ORDRE, est la même chose qu'*opposition au decret*, & singulièrement que l'*opposition à fin de conserver*. Ce terme convient sur tout dans les pays où on commence l'ordre avant de faire l'adjudication. Voyez le recueil de questions de M. Bretonnier, au mot *decret*.

OPPOSITION A UNE SAISIE, est un empêchement qu'un tiers forme à la vente d'une chose mobilière ou immobilière, soit qu'il prétende droit à la chose, ou seulement d'être payé sur le prix.

Toute *opposition* doit contenir élection de domicile; & si c'est à un decret, elle doit être formée au greffe.

C'est une maxime que tout opposant est saisissant, c'est-à-dire que l'*opposition* équivaut à une saisie, l'*opposition* à une saisie réelle équivaut aussi à une demande par rapport aux intérêts. Voyez **OPPOSITION AU DECRET**.

OPPOSITION AU SCEAU est un empêchement qu'un créancier forme entre les mains de M. le garde des sceaux, en parlant au garde des rôles des offices de France, à ce qu'aucunes provisions ne soient scellées au préjudice de ses droits sur la procuration *ad resignandum* de son débiteur, pour faire passer en la personne d'un autre l'office dont il est revêtu.

L'usage de ces sortes d'*oppositions* commença du tems du garde des sceaux du Vair.

Ces *oppositions* ont non-seulement l'effet d'empêcher de sceller des provisions au préjudice des créanciers; elles procurent aussi l'avantage aux créanciers opposans d'être préférés sur le prix de l'office à ceux qui n'ont pas formé *opposition*, quand même ils auroient un privilège spécial sur la charge.

Un mineur même n'est pas relevé du défaut d'*opposition au sceau*, sauf son recours contre son tuteur.

Il y a deux sortes d'*opposition au sceau*; savoir,

L'opposition au titre, & celle qu'on appelle à fin de conserver.

L'opposition au titre est celle qui se fait par ceux qui prétendent avoir droit à un office royal, pour empêcher qu'aucunes provisions n'en soient scellées à leur préjudice.

Elle ne peut être faite que par le vendeur ou par ses ayans cause, pour raison du prix de l'office qui leur est dû en tout ou en partie: il faut aussi ajouter ceux envers qui le titulaire est obligé pour fait de sa charge.

Celui qui a prêté les deniers pour l'acquisition, ne peut s'opposer qu'à fin de conserver, & non au titre.

L'opposition au titre doit être signée d'un avocat au conseil, chez lequel l'opposant élit domicile.

Elle ne dure que six mois; de sorte que si au bout de ce tems elle n'est pas renouvelée, elle ne sert de rien.

Quand *l'opposition au titre* est faite par des personnes qui n'avoient pas de qualité, pour la faire, on en prononce la main-levée, avec dommages & intérêts.

L'opposition à fin de conserver est celle qui se forme par le créancier d'un titulaire, à l'effet de conserver ses droits, privilèges & hypothèques sur le prix de l'office, au cas que le débiteur vienne à s'en démettre au profit d'une autre personne.

Cette *opposition* n'a pas besoin d'être signée d'un avocat au conseil; elle n'empêche pas qu'on ne scelle des provisions; elle opere seulement que les provisions ne sont scellées qu'à la charge de *l'opposition*; son effet ne dure qu'un an.

Les huissiers au conseil & ceux de la grande chancellerie ont seuls le droit de signifier toutes les *oppositions au sceau* entre les mains des gardes des rôles, des conservateurs des hypothèques, & des gardes du trésor royal, & de signifier toutes les mains-levées pour raison de ces *oppositions*.

Ils sont pareillement seuls en droit de former les *oppositions* qui surviennent au titre ou au sceau des provisions des offices dépendans des ordres du roi, lesquelles *oppositions* doivent être formées entre les mains du chancelier garde des sceaux de ces ordres.

Aucune *opposition au sceau* ou au titre ne fait courir les intérêts, parce que ce n'est qu'un acte conservatoire. On forme de semblables *oppositions* pour les offices royaux établis dans l'étendue de l'appanage d'un prince entre les mains du chancelier de l'appanage, en parlant à son garde des rôles. *Voyez l'édit du mois de Février 1683, la déclaration du 17 Juin 1703, les arrêts du conseil des 14 Mai 1740, & 2 Octobre 1742.*

OPPOSITION AU SCÉLÉ est un acte par lequel celui qui réclame quelqu'effet qui est sous le scellé, ou qui se prétend créancier, proteste que le scellé ne soit levé qu'à la charge de son *opposition*. *Voyez SCÉLÉ.*

OPPOSITION A UNE SENTENCE est un acte par lequel on empêche l'exécution d'une sentence surprise sur requête ou par défaut. *Voyez ce qui a été dit ci-dessus de l'opposition à un arrêt, & SENTENCE.*

OPPOSITION EN SOUS-ORDRE est un acte par lequel le créancier d'un opposant à une saisie réelle, s'oppose à ce que la somme pour laquelle son débiteur sera colloqué dans l'instance d'ordre lui soit délivrée, & conclut à ce que sur ladite somme il soit payé de son dû.

L'opposition en sous-ordre doit être formée au greffe avant que le decret soit levé & scellé, autrement si elle n'est formée qu'entre les mains du receveur des consignations, elle n'est considérée que comme une saisie & arrêt.

Les opposans en sous-ordre sont colloqués pour la créance de leur débiteur, suivant l'ordre de son hypothèque & sur sa collocation, chacun d'eux est colloqué en sous-ordre, suivant la date de son hypothèque particulière. *Voyez M. d'Hericourt, tit. de la vente des immeubles par decret, & SOUS-ORDRE. (A)*

OPPOSITION EN SURTAUX est un acte par lequel un particulier taillable qui prétend que sa cote de taille est trop forte, eu égard à ses biens, commerce & industrie, se plaint de sa taxe, & demande une diminution, déclarant qu'il est opposant à la taxe faite de sa personne à une telle somme, & en même tems il donne assignation aux habitans à comparoir en l'élection, pour voir dire que sa cote demeurera réduite à une telle somme. *Voyez le code des tailles, & le mémorial alphabétique des tailles au mot OPPOSANT, & ci-après SURTAUX, TAILLE.*

OPPOSITION TIERCE se dit de *l'opposition* qu'un tiers forme à un mariage, quoiqu'il ne prétende pas avoir d'engagement avec aucune des deux personnes qui veulent se marier ensemble; telle est *l'opposition* des pere & mere, & autres parens, des tuteurs & curateurs, &c. *Voyez MARIAGE & OPPOSITION AU MARIAGE.*

OPPOSITION TIERCE est celle qui est formée contre un jugement par un tiers qui n'y a pas été partie contradictoire ni par défaut.

Cette *opposition* se peut former en tout tems, même contre les sentences, après le tems d'interjeter appel, parce que les sentences ne passent en force de chose jugée qu'à l'égard de ceux qui y ont été parties.

Elle se forme devant le juge qui a rendu le jugement: si *l'opposition* se trouve bien fondée, le jugement est retracté à l'égard du tiers-opposant seulement; si l'opposant se trouve mal fondé, le tiers-opposant est condamné aux dépens & en l'amende portée par l'ordonnance, *tit. 27, art. 10*; savoir, 150 liv. si la tierce *opposition* est contre un arrêt, & 75 liv. si c'est contre une sentence.

OPPOSITION AU TITRE, c'est-à-dire au titre d'un office. *Voyez ce qui est dit ci-dessus à l'article OPPOSITION AU SCEAU.*

OPPOSITION A LA VENTE est l'empêchement qu'un tiers fait à la vente de biens saisis: par ce terme d'*opposition à la vente*, on entend principalement celle qui se fait en cas de saisie & exécution de meubles, elle peut être faite par tous ceux qui prétendent avoir quelque droit soit de propriété, soit de privilege ou hypothèque sur les meubles. *Voyez SAISIE & EXÉCUTION.*

L'opposition à la vente d'un immeuble s'appelle communément *opposition au decret*. *Voyez CRIÉES, DECRET, SAISIE RÉELLE, OPPOSITION AU DECRET. (A)*

OPPRESSEUR, f. m. OPPRIMER, v. act. (*Gram.*) terme relatif au mauvais usage de la puissance. On opprime, on mérite le nom d'oppresseur, on fait gémir sous l'oppression, lorsque le poids de notre autorité passe sur nos sujets d'une manière qui les écrase, & qui leur rend l'existence odieuse. On rend l'existence odieuse en envahissant la liberté, en épuisant la fortune, en gênant les opinions, &c. Un peuple peut être opprimé par son souverain, un peuple par un autre peuple. Flechier dit qu'il y a peu de sûreté pour les oppresseurs de la liberté des peuples; mais c'est seulement dans les premiers instans de l'oppression. A la longue, on perd tout sentiment; on s'abrutit, & l'on en vient jusqu'à adorer la tyrannie, & à diviniser ses actions les plus atroces. Alors il n'y a plus de ressource pour une nation, que dans une grande révolution qui la régénere. Il lui faut une crise.

Oppression a un sens relatif à l'économie animale.

On se sent *oppressé*, lorsque le poids des alimens surcharge l'estomac. Il y a *oppression* de poitrine, lorsque la respiration est embarrassée, & qu'il semble qu'on ait un poids considérable à vaincre à chaque inspiration.

OPPRESSION, f. f. (*Morale & Politiq.*) par un malheur attaché à la condition humaine, les sujets sont quelquefois soumis à des souverains, qui abusant du pouvoir qui leur a été confié, leur font éprouver des rigueurs que la violence seule autorise. L'*oppression* est toujours le fruit d'une mauvaise administration. Lorsque le souverain est injuste, ou lorsque ses représentans se prévalent de son autorité, ils regardent les peuples comme des animaux vils, qui ne sont faits que pour ramper, & pour satisfaire aux dépens de leur sang, de leur travail & de leurs trésors, leurs projets ambitieux, ou leurs caprices ridicules. En vain l'innocence gémit, en vain elle implore la protection des lois, la force triomphe & insulte à ses pleurs. Domitien disoit *omnia sibi in homines licere*; maxime digne d'un monstre, & qui pourtant n'a été que trop suivie par quelques souverains.

OPPRESSION, f. f. (*Médec.*) symptôme commun à diverses maladies; c'est un sentiment d'étouffement & de suffocation dans l'hystérisme, & autres maux de nerfs: on ressent de l'*oppression* dans la poitrine, quand la respiration est lésée par quelque cause que ce soit; on éprouve de l'*oppression* dans l'estomac, quand ce viscère exerce une digestion pénible. L'*oppression* qui vient d'une cause externe, se détruit en ôtant cette cause.

OPPROBRE, f. m. (*Gram.*) c'est le mépris de la société dans laquelle on est. Ce terme me semble du moins avoir rapport à une certaine collection d'hommes. Ceux qui ont une conduite opposée aux devoirs de leur état en font l'*opprobre*; on est l'*opprobre* de l'église, de la nation, de la littérature, de la magistrature, de l'état militaire. Pour compléter l'acception d'*opprobre*, à cette idée il faut encore en ajouter une autre, c'est l'extrême degré de la honte & du mépris, encouru apparamment par quelqu'action bien vile. Il se dit aussi d'une injure grievée. Les Juifs firent souffrir à J. C. mille *opprobres*.

OPS, f. f. (*Mythol.*) c'est la même déesse que Rhéa, femme de Saturne, & les anciens adoroient sous ce nom la terre, à cause de sa fécondité. On représentoit *Ops* comme une matrone vénérable, qui tendoit la main droite, c'est-à-dire, offroit son secours à tout le monde, & de la gauche elle distribuoit du pain aux malheureux. Ceux qui lui sacrifioient étoient assis pendant le sacrifice pour marquer la stabilité de la déesse. Elle avoit un temple à Rome que lui voua T. Tatius, roi des Sabins; c'étoit dans ce temple qu'étoit le trésor. César y mit jusqu'à sept cent millions de sesterces, ce qui faisoit plus de soixante-dix millions de notre monnoie. Antoine distribua cet argent à ses amis & à ses créatures. Jugez par-là combien il enrichit de gens tout d'un coup. Nous n'avons point d'idée de pareilles profusions. (*D. J.*)

OPSONOME, f. m. (*Hist. anc.*) nom qu'on donnoit dans l'antiquité à une sorte de magistrats d'Athènes, qui étoient au nombre de deux ou trois, & qu'on prenoit dans le sénat ou dans le concile douteux.

Leur charge consistoit à avoir l'inspection du marché au poisson, & à prendre soin que tout s'y fit dans l'ordre & conformément aux lois.

OPTATIF, adj. (*Gramm.*) une proposition *optative* est celle qui énonce un souhait, un desir vif. Cet adjectif se prend substantivement dans la grammaire grecque, pour désigner un mode qui est propre aux verbes de cette langue.

L'*optatif* est un mode personnel & oblique, qui renferme en soi l'idée accessoire d'un souhait.

Il est personnel, parce qu'il admet toutes les terminaisons relatives aux personnes, au moyen desquelles il se met en concordance avec le sujet.

Il est oblique, parce qu'il ne peut servir qu'à constituer une proposition incidente, subordonnée à un antécédent qui n'est qu'une partie de la proposition principale. Par-là même, c'est un mode mixte comme le subjonctif; parce que cette idée accessoire de subordination & de dépendance, qui est commune à l'une & à l'autre, quoique compatible avec l'idée essentielle du verbe, n'y est pourtant pas puisée, mais lui est totalement étrangère. Au reste, l'*optatif* est doublement mixte, puisqu'il ajoute à la signification totale du subjonctif, l'idée accessoire d'un souhait, qui n'est pas moins étrangère à la nature du verbe. Voyez **MODE & OBLIQUE**.

Cette remarque me paroît bien plus propre à fixer l'*optatif* après le subjonctif dans l'ordre des modes, que la raison alléguée par la méthode grecque de P. R. lib. VIII. ch. x. d'après la doctrine d'Apollone d'Alexandrie, lib. III. ch. xxix. L'*optatif* en général admet les mêmes différences de tems que le subjonctif.

Quelques auteurs de rudimens pour la langue latine, avoient cru autrefois qu'à l'imitation de la langue grecque, il falloit y admettre un *optatif*, & l'on y trouvoit doctement écrit: *optativo modo, tempore presenti & imperfecto, utinam amarem, plut à Dieu que j'aimasse!* &c. Mais puisque, comme le dit la grammaire générale, part. II. ch. xvj. & comme le démontre la saine raison, « Ce n'est pas seulement » la maniere différente de signifier qui peut être fort » multipliée, mais les différentes inflexions qui doivent faire les modes; il est évident qu'il n'est pas moins absurde de vouloir trouver dans les verbes latins, un *optatif* semblable à celui des verbes grecs, qu'il ne l'est de vouloir que nos noms aient six cas comme les noms latins, ou que dans *παρά πάντων θεολόγων*, au-dessus de tous les Théologiens, *πάντων θεολόγων*, quoiqu'au génitif, est à l'accusatif, parce qu'en latin on diroit, *supra* ou *ante omnes theologos*. « C'est, dit M. du Marçais (*art. DATIF*), abuser de » l'analogie, & n'en pas connoître le véritable usage, que d'en tirer de pareilles inductions ». (*N. E. R. M.*)

OPTER, v. n. (*Gramm.*) il est synonyme à *choisir*. Il faut *opter* entre la haine ou l'amour des peuples. Voyez l'article **OPTION**.

OPTERES ou **OPTERIES**, f. f. (*Hist. anc.*) c'étoit chez les anciens le présent qu'on faisoit à un enfant la première fois qu'on le voyoit. Ce mot vient du grec *οππομαι*, je vois. *Opterie* se disoit aussi des présents qu'un nouveau marié faisoit à son épouse, quand on le conduisoit chez elle & qu'on le lui présentoit. Voyez Bartholin, de puer. veter.

OPTICIEN, f. m. (*Gram.*) celui qui fait les instrumens de l'Optique, ou qui donne des leçons de cette science.

OPTIMATES, f. m. pl. (*Hist. anc.*) terme dont on se servoit autrefois pour désigner une des portions du peuple romain, qui étoit opposée à *populares*. Voyez **POPULAIRE**.

Selon la distinction des *optimates* & des *populares*, donnée par Cicéron, les *optimates* étoient les meilleurs citoyens, & ceux qui ne cherchoient dans leurs actions que l'approbation de la plus saine partie; & les *populaires* au contraire, sans se soucier de cette espece de gloire, ne cherchoient pas tant ce qui étoit juste & bon en soi, que ce qui étoit agréable au peuple, & qui pouvoit leur être utile à eux-mêmes.

D'autres disent que les *optimates* étoient les plus ardens défenseurs de la dignité des premiers magis-

trats, & les plus zélés pour la grandeur de l'état; qui ne s'embarraffoient point que les membres inférieurs de l'état souffrissent, pourvu que cela servît à augmenter l'autorité des chefs; & que les *populares* au contraire, étoient ceux qui recherchoient la faveur du bas peuple, & qui l'excitoient à demander les plus grands privilèges pour contrebalancer la puissance des grands.

OPTIMUS, MAXIMUS, (*Littérat.*) c'est le nom le plus ordinaire que les anciens romains donnoient à Jupiter, comme étant celui qui caractérisoit le mieux la divinité dans ses deux principaux attributs, la souveraine bonté & la souveraine puissance. (*D. J.*)

OPTIMISME, *s. m.* (*Phil.*) on appelle ainsi l'opinion des philosophes qui prétendent que ce monde-ci est le meilleur que Dieu pût créer, le meilleur des mondes possibles. Le pere Malebranche, & sur-tout M. Leibnitz, ont fort contribué à accrédi-ter cette opinion, voyez **MALEBRANCHISME** & **LEIBNITZIANISME**. C'est principalement dans sa théodicée que le dernier de ces philosophes a expliqué & développé son système. On peut en voir une idée dans son éloge par M. de Fontenelle, *mémoires de l'académie, année 1716*. Il prétend par exemple, que le crime de Tarquin qui viola Lucrece, étoit accessoire à la beauté & à la perfection de ce monde moral, parce que ce crime a produit la liberté de Rome, & par conséquent toutes les vertus de la république romaine. Mais pourquoi les vertus de la république romaine avoient-elles besoin d'être précédées & produites par un crime? Voilà ce qu'on ne nous dit pas, & ce qu'on seroit bien embarrassé de nous dire. Et puis, comment accorder cet *optimisme* avec la liberté de Dieu, autre question non moins embarrassante? Comment tant d'hommes s'égorgeant-ils dans le meilleur des mondes possibles? Et si c'est-là le meilleur des mondes possibles, pourquoi Dieu l'a-t-il créé? La réponse à toutes ces questions est en deux mots: *o altitudo!* &c. Il faut avouer que toute cette métaphysique de l'*optimisme* est bien creuse. (*O*)

OPTION, *s. f.* (*Jurisprud.*) signifie quelquefois la faculté que l'on a de choisir une chose entre plusieurs. Quelquefois aussi l'on entend par le terme d'*option*, le choix même qui a été fait en conséquence de cette faculté: celui qui a une fois consommé son *option* ne peut pas varier.

Le droit d'*option* qui appartenoit au défunt, n'étant pas consommé, est transmissible aux héritiers directs ou collatéraux. Voyez Bacquet, *des droits de justice, ch. xv. n. 77*. Duplessis, *traité du douaire, & traité de la continuation de communauté.* (*A*)

OPTION, *s. f.* (*Art milit. des Rom.*) *optio*, officier d'infanterie, aide du centurion: on l'appelloit autrement *uragus*; il marchoit à la queue des bandes, & son poste répondoit à celui de nos sergens. On l'appelloit *option*, du mot *opto, je choisis*, parce qu'il dépendoit du centurion de choisir qui il vouloit pour cet emploi; cependant dans les commencemens de la république, l'*option* étoit nommé par le tribun ou le chef de la légion. (*D. J.*)

OPTIQUE, *en Anatomie*, est la dénomination qu'on donne à deux nerfs de la seconde conjugaison, qui prennent leur origine des cuisses de la moëlle allongée, & qui vont aux yeux. Voyez *Planches anat. & leur explic.* Voyez aussi au mot **NERF**.

Ces nerfs s'approchent peu-à-peu, à mesure qu'ils s'éloignent de leur origine, & s'unissent enfin à la base du cerveau, proche de l'entonnoir. Ils se séparent ensuite, mais sans se croiser, & il en va un à chaque oeil. Voyez **ŒIL**.

Ils sont revêtus de deux tuniques qui viennent de la dure & de la pie-mere, & forment par leurs ex-

panfions les deux membranes des yeux, qu'on appelle *la choroïde & la sclérotique*. Voyez **CHOROÏDE** & **SCLÉROTIQUE**.

La rétine qui est une troisième membrane; & l'organe immédiat de la vûe, n'est que l'expansion de la partie fibreuse ou intérieure de ces nerfs. Voyez **RÉTINE**.

La construction des nerfs *optiques* est tout-à-fait différente de celle des autres nerfs, qui tous paroissent composés de dures fibres; car ceux-ci avant d'entrer dans l'orbite de l'œil, ne sont qu'une tunique ou un canal formé par la pie-mere, qui enferme une production de la moëlle du cerveau, & que l'on en fait aisément sortir. A leur entrée dans les yeux ils reçoivent une autre tunique de la dure-mere; & ces deux tuniques sont attachées ensemble par des filets prodigieusement menus. Celle qui est formée par la dure-mere se prolonge jusqu'à la choroïde, & celle qui l'est par la dure-mere, jusqu'à l'uvée.

Depuis leur entrée dans l'orbite de l'œil jusqu'à la prunelle, la moëlle enfermée dans ces deux tuniques se séparent en une grande quantité de petites cellules qui répondent l'une à l'autre. Voyez **VISION**.

Le lecteur ne sera point surpris si nous ajoutons ici différens points qui peuvent servir à expliquer divers phénomènes de la vision. Il faudra donc qu'on a beaucoup disputé sur l'union de ces nerfs. Galien dit qu'ils se joignent & ne se croisent pas, comme Gabriel de Zerbis & autres l'ont pensé depuis. Vésale a confirmé la chose par une expérience. Dans une maladie il trouva le nerf droit plus grêle, devant & derrière leur union; le gauche au contraire, étoit dans son état naturel: Valverde dit avoir souvent fait la même remarque. Riolan, Santorini, Chefelden, Loefelius viennent à l'appui du même fait; Vésale a encore l'exemple d'un homme dont les nerfs n'étoient pas unis, & qui n'avoit rien de dérangé dans la vision. Charles Etienne, Colombe, Casséricq, Hovius, Briggs & Boerhaave font tous du même avis.

Galien dit que cette union est causée que nous ne voyons qu'un objet, quoique nous ayons deux yeux. Ensuite le grand Newton a proposé dans ses petites questions, la même opinion qu'avoit notre auteur; savoir que la moitié droite des deux yeux venoit de la couche droite du cerveau, & que les moitiés gauches de l'un & l'autre oeil, venoient de la couche gauche. Voilà en passant, la raison pour laquelle les maux de l'œil droit passent si facilement dans l'œil gauche. Lorsqu'on coupe le nerf *optique* droit, les deux yeux perdent la vûe, suivant l'observation de Magatus. Dans les paralysies chroniques, les deux yeux sont presque inutiles, au jugement de S. Yves; & Méibom a vu une paralysie à l'œil droit naître de la blessure du gauche. Selon Stenon les nerfs ne sont point unis dans leur épaisseur, si ce n'est dans le lamia. Willis, Briggs, &c. font dans la même opinion. Monroo, Bartholin & autres, prétendent aussi que cette union ne se trouve point dans le caméléon; mais MM. de l'académie de Paris, ont démontré après Valisnieri, que ces nerfs s'unissoient dans cet animal comme dans tous les autres, à l'entrée du nerf *optique*. Dans l'œil il y a une papille évidente, aplatie: au milieu du fond de cette papille sort une artériole, très-facile à voir dans le bœuf, décrite dans le lion, par MM. de l'académie de Paris, par Perrault, Ridley, Morgagni, &c: il y en a quelquefois plusieurs ensemble. De Haller, *comment. Boerrh.*

OPTIQUE, *s. f.* (*Ordre encyclop. Entendement, Raison. philosoph. ou science, Science de la nat. Mathém. Mathématiques mixtes, Optique*), est proprement la science de la vision directe, c'est-à-dire, de la vi-

sion des objets par des rayons qui viennent directement & immédiatement de ces objets à nos yeux sans être ni rompus, ni réfléchis par quelque corps. *Voyez* DIVISION. Ce mot vient du grec *ὀπτικός*, je crois.

Optique, se dit aussi dans un sens plus étendu de la science de la vision en général. *Voyez* VISION, &c.

L'*Optique* prise en ce dernier sens, renferme la Catoptrique & la Dioptrique, & même la Perspective. Barrow nous a donné un ouvrage intitulé *lectiones opticae*, leçons optiques, dans lesquelles il ne traite que de la Catoptrique & de la Dioptrique. *Voyez* CATOPTRIQUE, DIOPTRIQUE, & PERSPECTIVE.

On appelle aussi quelquefois *Optique*, la partie de la Physique qui traite des propriétés de la lumière & des couleurs, sans aucun rapport à la vision; c'est cette science que M. Newton a traitée dans son admirable *optique*, où il examine les différens phénomènes des rayons de différentes couleurs, & où il donne sur ce sujet une infinité d'expériences curieuses. On trouve dans le recueil des opuscules du même auteur, imprimé à Lausanne, en 3 vol. in-4°. un autre ouvrage intitulé *lectiones opticae*, dans lequel il traite non-seulement des propriétés générales de la lumière & des couleurs, mais encore des lois générales de la Dioptrique. *Voyez* LUMIERE & COULEUR.

L'*Optique* prise dans le sens le plus particulier & le plus ordinaire qu'on donne à ce mot, est une partie des mathématiques mixtes, où l'on explique de quelle manière la vision se fait, où l'on traite de la vue en général, où l'on donne les raisons des différentes modifications ou altérations des rayons dans leur passage au travers de l'œil, & où l'on enseigne pourquoi les objets paroissent quelquefois plus grands, quelquefois plus petits, quelquefois plus distincts, quelquefois plus confus, quelquefois plus proches, quelquefois plus éloignés, &c. *Voyez* VISION, ŒIL, APPARENT, &c.

L'*Optique* est une branche considérable de la Philosophie naturelle, tant parce qu'elle explique les lois de la nature, suivant lesquelles la vision se fait, que parce qu'elle rend raison d'une infinité de phénomènes physiques qui seroient inexplicables sans son secours. En effet, n'est-ce pas par les principes de l'*Optique* qu'on explique une infinité d'illusions & d'erreurs de la vue, une grande quantité de phénomènes curieux, comme l'arc-en-ciel, les parhélies, l'augmentation des objets par le microscope & les lunettes? Sans cette science, que pourroit-on dire de satisfaisant sur les mouvemens apparens des planètes, & en particulier sur leurs stations & rétrogradations, sur leurs éclipses, &c.?

On voit par conséquent que l'*Optique* fait une partie considérable de l'Astronomie, & de la Physique.

Mais cette partie si importante des mathématiques, est d'une difficulté qui égale au moins son utilité. Cette difficulté vient de ce que les lois générales de la vision tiennent à une métaphysique fort élevée, dont il ne nous est permis d'apercevoir que quelques rayons. Aussi n'y a-t-il peut-être point de science sur laquelle les Philosophes soient tombés dans un plus grand nombre d'erreurs; il s'en faut même beaucoup encore aujourd'hui, que les principes généraux de l'*Optique* & ses lois fondamentales, soient démontrées avec cette rigueur & cette clarté qu'on remarque dans les autres parties des Mathématiques. On ne viendra à bout de perfectionner cette science, que par un grand nombre d'expériences, & par les combinaisons qu'on fera de ces expériences entre elles, pour tâcher de découvrir d'une manière sûre & invariable les lois de la vision, & les causes des différens jugemens, ou plutôt des

différentes erreurs de la vue. Pour se convaincre de ce que nous venons d'avancer, comme aussi pour se mettre au fait des progrès de l'*Optique*, & du chemin qui lui reste encore à faire, il suffira de parcourir les principaux ouvrages qui en traitent.

Il est assez probable, selon M. de Montucla, dans son *hist. des Mathématiques*, que la propagation de la lumière en ligne droite, & l'égalité des angles d'incidence & de réflexion (*voyez* LUMIERE), fut connue des Platoniciens; car bientôt après, on voit ces vérités admises pour principes. On attribue à Euclide deux livres d'*Optique*, que nous avons sous son nom, & dont le premier traite de l'*Optique* proprement dite, le second de la Catoptrique, la Dioptrique étant alors inconnue; mais cet ouvrage est si plein d'erreurs, que M. Montucla doute avec raison s'il est de cet habile mathématicien, quoiqu'il soit certain qu'il avoit écrit sur l'*Optique*: d'ailleurs M. Montucla prouve invinciblement que cet ouvrage a du moins été fort altéré dans les siècles suivans, & qu'ainsi il n'est pas au moins tel qu'Euclide l'avoit fait.

Ptolomée, l'auteur de l'*Almageste* (*voyez* ALMAGESTE & ASTRONOMIE), nous avoit laissé une *optique* fort étendue qui n'existe plus. Dans cette *optique*, comme nous l'apprenons par Alhasen, & par le moine Bacon qui la citent, Ptolomée donnoit une assez bonne théorie pour son tems de la réfraction astronomique, & une assez bonne explication du phénomène de la lune vue à l'horizon, explication à-peu-près conforme à celle que le pere Malebranche en a donné depuis. *Voyez* VISION & APPARENTE. On y trouvoit aussi la solution de ce beau problème de Catoptrique, qui consiste à trouver le point de réflexion sur un miroir sphérique, l'œil & l'objet étant donnés. Du reste, à en juger par l'*optique* d'Alhasen, qui paroît n'être qu'une copie de celle de Ptolomée, il y a lieu de croire que celle-ci contenoit beaucoup de mauvaise physique. Cet Alhasen étoit un auteur arabe, qui vivoit, à ce qu'on croit, vers le xij. siècle; son *optique*, quoique très-imparfaite, même quant à la partie mathématique, est fort estimable pour son tems: Vitellion qui l'a suivi, n'a guère fait que le copier en le mettant dans un meilleur ordre.

Maurolicus de Messine, en 1575, commença à dévoiler l'usage du cristaillon dans son livre de *lumine & umbrâ*, & il résolut très-bien le premier la question proposée par Aristote, pourquoi l'image du soleil reçue à-travers un trou quelconque, est semblable à ce trou à une petite distance, & circulaire, lorsqu'elle s'éloigne beaucoup du trou?

Porta dans son livre de la *Magie naturelle*, donna les principes de la chambre obscure (*voyez* CHAMBRE OBSCURE); & cette découverte conduisit Kepler à la découverte de la manière dont se fait la vision; ce grand homme aperçut & démontra que l'œil étoit une chambre obscure, & expliqua en détail la manière dont les objets venoient s'y peindre. (*Voyez* VISION & ŒIL ARTIFICIEL.) C'est ce que Kepler a détaillé dans son *Astronomia pars optica, seu paralyponema in Vitellionem*; ouvrage qui contient beaucoup d'autres remarques d'*Optique* très-intéressantes. Antoine de Dominis, dans un ouvrage assez mauvais d'ailleurs, donna les premières idées de l'explication de l'arc-en-ciel (*voyez* ARC-EN-CIEL), Descartes la perfectionna, & Newton y mit la dernière main. Jacques Gregori, dans son *optica promota*, proposa plusieurs vues nouvelles & utiles pour la perfection des instrumens optiques, & sur les phénomènes de la vision, par les miroirs ou par les verres. Barrow, dans ses *lectiones opticae*, ajouta de nouvelles vérités à celles qui avoient déjà été découvertes. *Voyez* DIOPTRIQUE, MIROIR, & CATOPTRIQUE;

TOPTRIQUE ; mais le plus considérable & le plus complet de tous les ouvrages qui ont été faits sur l'Optique, est l'ouvrage anglois de M. Smith, intitulé *opticks*, système complet d'Optique, en deux volumes in-4°. L'auteur y traite avec beaucoup d'étendue tout ce qui appartient à la vision, soit par des rayons directs, soit par des rayons réfléchis, soit par des rayons rompus. A l'égard des inventions des lunettes, des télescopes, &c. Voyez ces mots à leurs articles.

De l'Optique naît la Perspective, dont toutes les règles sont fondées sur celles de l'Optique; la plupart des auteurs, entre autres le pere Jacquet, font de la Perspective une partie de l'Optique: quelques-uns, comme Jean, évêque de Cantorbery, dans sa *perspectiva communis*, réunissent l'Optique, la Catoptrique, & la Dioptrique, sous le nom général de perspective. Voyez PERSPECTIVE.

L'Optique en général, soit qu'elle ne considère que la vision par des rayons directs, soit qu'elle considère la vision par des rayons réfléchis ou rompus, a principalement deux questions à résoudre; celle de la distance apparente de l'objet ou du lieu auquel on le voit, sur quoi voyez DISTANCE & APPARENT & celle de la grandeur apparente du même objet, sur quoi voyez l'article APPARENCE & l'article VISION. A l'égard des lois de la vision par des rayons réfléchis ou rompus, voyez aux articles APPARENT, MIROIR, CATOPTRIQUE, & DIOPTRIQUE, ce que l'on fait jusqu'à présent sur ce sujet, & qui laisse encore beaucoup à désirer, ainsi que les lois connues ou admises jusqu'à présent sur la vision directe. Voyez aussi la suite de cet article sur les inégalités optiques.

OPTIQUE, pris adjectivement, se dit de ce qui a rapport à la vision. Voyez VISION, &c.

Angle optique, Voyez ANGLE.

Cône optique, est un faisceau de rayons, qu'on imagine partir d'un point quelconque d'un objet, & venir tomber sur la prunelle pour entrer dans l'œil. Voyez plus bas PINCEAU OPTIQUE.

Axe optique, est un rayon qui passe par le centre de l'œil, & qui fait le milieu de la pyramide ou du cône optique. Voyez AXE.

Chambre optique, voyez CHAMBRE OBSCURE.

Verres optiques, sont des verres convexes ou concaves, qui peuvent réunir ou écarter les rayons, & par le moyen desquels la vûe est rendue meilleure, ou conservée si elle est foible, &c. Voyez VERRE, LENTILLE, LUNETTE, MÉNISQUE, &c.

Inégalité optique, se dit en Astronomie, d'une irrégularité apparente dans le mouvement des planètes; on l'appelle apparente, parce qu'elle n'est point dans le mouvement de ces corps, mais qu'elle ne vient que de la situation de l'œil du spectateur, qui fait qu'un mouvement qui seroit uniforme, ne paroît pas tel; cette illusion a lieu, lorsqu'un corps se meut uniformément dans un cercle, dont l'œil n'occupe pas le centre. Car alors le mouvement de ce corps ne paroît pas uniforme, au lieu que si l'œil étoit au centre du mouvement, il le verroit toujours uniforme.

On peut faire voir par l'exemple suivant, en quoi consiste l'inégalité optique. Supposons qu'un corps se meuve dans la circonférence du cercle $ABDEFGQP$ (Planche optique, fig. 40.), & qu'il parcoure les arcs égaux AB, BD, DE, EF , en tems égaux; supposons ensuite que l'œil soit dans le plan du même cercle, mais qu'il soit hors du cercle, par exemple en O , & qu'il voie de-là le mouvement du corps dans le cercle $ABQP$: lorsque le corps vient de A en B , son mouvement apparent est mesuré par l'angle AOB , ou par l'arc HL , qu'il semble décrire; mais dans un tems égal, qu'il met ensuite à parcourir l'arc BD , son mouvement

apparent est mesuré par l'angle BOD , ou par l'arc LM , qui est moindre que le premier arc HL : quand le corps sera arrivé en D , il sera vu au point M de la ligne NLM . Or il emploie le même tems à parcourir DE , qu'à parcourir AB ou BD , & quand il est arrivé en E , il est vu encore en M , c'est-à-dire, qu'il paroît à-peu-près stationnaire pendant le tems qu'il parcourt DE . Quand il vient ensuite en F , l'œil le voit en L , & quand il est en G , il paroît en H , de sorte qu'il semble avoir retourné sur ses pas, ou être devenu rétrograde; enfin, depuis Q jusqu'en P , il paroît de nouveau à-peu-près stationnaire. Voyez STATION & RÉTROGRADATION.

On voit par cette explication, que l'inégalité dont nous parlons, dépend de la situation de l'œil qui n'est point au centre du mouvement de la planète: car si l'œil au lieu d'être en O , est transporté au point C (fig. 40. n°. 2.), & qu'il y demeure pendant tout le tems d'une révolution de la planète, il est évident que puisque la planète parcourt selon notre supposition des arcs de cercle égaux dans des tems égaux, le spectateur n'apercevra du point C , que des mouvemens parfaitement égaux entre eux.

Si l'on prenoit dans le cercle tout autre point que le centre, & que l'observateur fût, par exemple, (fig. 40. n°. 3.) situé au point O , entre le centre & la circonférence: alors quoique la même planète parcourût des arcs égaux dans des tems égaux, son mouvement paroîtroit néanmoins fort inégal, vu du point O : car lorsque la planète sera dans sa plus grande distance du point A , son mouvement paroîttra fort lent; au contraire il paroîttra très-rapide lorsqu'elle se fera approchée du point C , le plus près qu'il est possible; ce qui est évident, puisque l'angle COD est beaucoup plus grand que l'angle AOB , quoique les arcs AB, CD , soient égaux entre eux. Cependant il faut bien remarquer, que dans cette supposition de l'œil placé entre le centre & la circonférence, jamais la planète ne sauroit paroître stationnaire ni rétrograder; d'où il s'ensuit, que s'il arrivoit que l'observateur vînt à découvrir la planète tantôt directe, tantôt stationnaire, & tantôt rétrograde, il faudroit conclure qu'il auroit lui-même un mouvement particulier, & que son œil ne seroit plus situé dans un point fixe ou immobile, comme on l'a supposé jusqu'ici. *Instit. astron. p. 14.*

Il est visible par la figure 40. n°. 2. que si l'œil est placé en O , & que le corps se meuve uniformément autour du centre C , son mouvement paroîttra s'accélérer continuellement de A en M ; car les arcs AB, BN, ND , &c. étant supposés égaux, les angles AOB, BON, NOD , &c. vont toujours en croissant, & le mouvement à de très-grandes distances est proportionnel à ces angles. Voyez APPARENT.

On appelle cette inégalité inégalité optique, pour la distinguer de l'inégalité réelle; car dans l'explication que nous venons de donner de l'inégalité optique, nous avons supposé que le mouvement de la planète ou du corps dans la courbe $AE GP$ étoit uniforme, & que cette courbe étoit un cercle, au lieu qu'en effet cette courbe est une ellipse dont la planète ne parcourt point des arcs égaux en tems égaux. Ainsi le mouvement des planètes est tel qu'il n'est pas uniforme en lui-même, & que quand il le seroit, il ne nous le paroîtroit pas. C'est pourquoi on distingue dans ce mouvement deux inégalités, l'une optique, l'autre réelle. Voyez ABSOLU & EQUATION.

Si un corps se meut autour d'un point quelconque, de sorte qu'il décrive autour de ce point des arcs proportionnels aux tems, sa vitesse angulaire apparente à chaque instant, sera en raison inverse du carré de la distance; car puisque l'instant étant constant,

l'aire est constante, l'arc circulaire décrit du centre & du rayon vecteur est en raison inverse de la distance. Or pour avoir l'angle, il faut diviser cet arc par le rayon; donc la vitesse angulaire, ou l'angle décrit pendant un instant constant, est en raison inverse du carré de la distance au centre. Or dans les planetes cette vitesse angulaire est la vitesse apparente, parce que les planetes étant fort éloignées, paroissent toujours à l'œil se mouvoir circulairement. Voyez APPARENT.

On appelle en général *illusions optiques*, toutes les erreurs où notre vûe nous fait tomber sur la distance apparente des corps, sur leur figure, leur grandeur, leur couleur, la quantité & la direction de leur mouvement. Voyez APPARENT, &c.

Pinceau *optique*, ou pinceau de rayon, c'est l'assemblage des rayons, par le moyen desquels on voit un point ou une partie d'un objet. Voyez PINCEAU.

Quelques écrivains d'*Optique* regardent ces prétendus pinceaux comme une chimere. Cependant on ne sauroit douter de l'existence de ces pinceaux, si on fait réflexion que chaque point d'un objet pouvant être vû de tous côtés, envoie nécessairement des rayons de toutes parts & dans toutes sortes de directions, & que par conséquent plusieurs de ces rayons tombent à-la-fois sur la prunelle qui a une certaine largeur, & que ces rayons traversent ensuite le globe de l'œil où ils sont rompus & rapprochés par les différentes liqueurs dont le globe de l'œil est composé, de manière qu'ils se réunissent au fond de l'œil. Cette réunion est nécessaire pour la vision distincte; & le fond de l'œil est une espece de foyer où doivent se rassembler les rayons que chaque point de l'objet envoie. Voyez la fig. 39 d'*Optique*, où *B* est le point visible; *G S*, le cristallin, & *C*, le foyer des rayons envoyés sur le cristallin. Voyez aussi VISION.

Lieu *optique* d'une étoile, c'est le point du ciel où il paroît à nos yeux qu'elle est. Voyez LIEU.

Ce lieu est ou vrai ou apparent; vrai, quand l'œil est supposé au centre de la terre ou de la planete de laquelle on suppose qu'il voit; & apparent, quand l'œil est hors du centre de la terre ou de la planete. Voyez APPARENT & PLANETE. La différence du lieu vrai au lieu apparent, forme ce que nous appellons *parallaxe*. Voyez PARALLAXE.

Pyramide *optique* se dit dans la perspective d'une pyramide *ABCO* (*Pl. perspect. fig. 1.*), dont la base est l'objet visible *ABC*, & dont le sommet est dans l'œil *O*. Cette pyramide est formée par les rayons qui viennent à l'œil des différens points de la circonférence de l'objet.

On peut aussi entendre facilement par cette définition ce que c'est que le triangle *optique*. C'est un triangle comme *ACO*, dont la base est une des lignes droites *AC* de la surface de l'objet, & dont les côtés sont les rayons *OA*, *OC*.

Rayons *optiques* se dit principalement de ceux qui terminent une pyramide ou un triangle *optique*, comme *OA*, *OC*, *OB*, &c. Chambers. (*O*)

OPULENCE, f. f. OPULENT, adj. (*Gram.*) termes qui désignent la grande richesse, ou celui qui la possède. Nous ne dirons ici qu'un mot, bien capable d'inspirer du mépris pour l'opulence, & de consoler ceux qui vivent indigens; c'est qu'il est rare qu'elle n'augmente pas la méchanceté naturelle, & qu'elle fasse le bonheur.

OPUNTE, (*Géog. anc.*) en latin *Opus*, au génitif *Opuntis*, ancienne ville de Grece dans la Locride: c'étoit la capitale des Locres Opuntiens. Strabon fait cette ville métropole des Locres Epicnemidiens; c'est qu'avec le tems, les Locres Opuntiens furent distingués des Epicnemidiens. *Opunte*

étoit à demi-lieue de la mer, sur un golfe nommé par les anciens *Opuntius sinus*. Ce golfe est proprement le détroit qui sépare l'Eubée de ce pays, & qui s'élargit dans cet endroit. Tous les anciens ont parlé d'*Opunte*, Homere, Pindare, Strabon, Mela, Tite-Live, &c. C'étoit la patrie de Patrocle au rapport d'Ovide après Homere, qui en étoit encore mieux instruit. (*D. J.*)

OPUNTIA, (*Botan.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Sa fleur a plusieurs pétales étendus en rose; du milieu de ces pétales part un grand nombre d'étamines, situées sur la sommité de l'ovaire. L'ovaire dégénere ensuite en un fruit charnu, qui a un nombril & une pulpe molle, dans laquelle sont contenues plusieurs semences ordinairement anguleuses.

Tournefort compte neuf especes d'*opuntia*, & Miller onze, entre lesquelles il y en a dix étrangères, & natives des Indes occidentales. Nous appellons en France cette plante *figuier d'Inde* ou *raguette*. Voyez RAGUETTE.

L'arbre sur lequel se nourrit la cochenille est l'espece d'*opuntia*, que le chevalier Hans-Sloane appelle *opuntia maxima*, *folio oblongo, rotundo, majore, spinulis obtusis, mollibus, obruto flore, striis rubris, variegato*. Hist. Jamaï. ij. 152. On en a parlé au mot NOPALE, qui est le nom des Américains. (*D. J.*)

OPUNTIOIDES, (*Botan.*) plante marine, espece de lichen, dure, fragile & ressemblante à l'*opuntia* ou *figuier d'Inde*.

OPUS, (*Géog.*) île de la Dalmatie entre le golfe de Venise & deux branches que forme le Narcuta à son embouchure. L'air en est fort mal-sain à cause du marais, cependant sa situation est importante, tant parce qu'elle conserve aux Venitiens la possession de la Frumana, que parce qu'elle ouvre un chemin pour la conquête de l'Hertzégorine. (*D. J.*)

OPUSCULE, f. m. (*Littér.*) petit ouvrage, on dit les *opuscules* de la Mothe-le-Vayer, les *opuscules* de Bayle.

O R

OR, f. m. *aurum, sol*, (*Hist. nat. Minéralogie & Chimie.*) c'est un métal d'un jaune plus ou moins vif; sa pesanteur surpasse non-seulement celle de tous les autres métaux, mais encore de tous les autres corps de la nature; elle est à celle de l'eau environ dans la proportion de 19 à 1. L'or est fixe & inaltérable dans le feu, à l'air & dans l'eau; c'est de tous les métaux celui qui a le plus de ductilité & de malléabilité; quand il est pur, il est mou, flexible & point sonore; les parties qui le composent ont beaucoup de ténacité; lorsqu'on vient à rompre de l'or, on voit que ces parties sont d'une figure prismatique & semblables à des fils. Il entre en fusion un peu plus aisément que le cuivre, mais ce n'est qu'après avoir rougi; lorsqu'il est en fusion, sa surface paroît d'une couleur verte, semblable à celle de l'aigue marine; dans cette opération, quelque long & quelque violent que soit le feu que l'on emploie, il ne perd rien de son poids.

De toutes ces propriétés, les Chimistes concluent que l'or est le plus parfait des métaux; il est composé des trois terres ou principes que Beccher regarde comme la base des métaux, savoir le principe mercuriel, le principe inflammable & la terre vitrescible, combinés si intimement & dans une si juste proportion, qu'il est impossible de les séparer les unes des autres. Voyez MÉTAUX. C'est pour cela que les anciens Chimistes l'ont appelé *sol* ou *soleil*, & ils l'ont représenté sous l'emblème d'un cercle. C'est aussi à ce métal que les hommes sont convenus d'attacher le plus haut prix, ils le regardent comme

le signe représentatif le plus commode des richesses.

Jusqu'à présent on n'a point encore trouvé l'or minéralisé, c'est-à-dire dans l'état de mine, ou combiné avec le soufre ou l'arsenic; il se montre toujours dans l'état métallique, qui lui est propre, & il est d'un jaune plus ou moins vif en raison de sa pureté, c'est ce qu'on appelle de l'or vierge ou de l'or natif. Ce métal se trouve dans cet état joint avec un grand nombre de pierres & de terres; il y est sous une infinité de formes différentes qui n'affectent jamais de figure régulière & déterminée. En effet, il est tantôt en masses plus ou moins considérables, tantôt en grains, tantôt en feuillettes, tantôt en filets & en petits rameaux; tantôt il est répandu dans les pierres, les terres & les sables en particules imperceptibles.

La pierre dans laquelle on trouve l'or le plus communément, c'est le quartz blanc & gris, & on peut le regarder comme la matrice ou la mine la plus ordinaire de ce métal. Wallerius & quelques autres minéralogistes ont prétendu qu'il se trouvoit aussi dans le marbre & dans de la pierre à chaux, mais cette idée n'est point conforme à l'expérience: il y a lieu de croire que les mines d'or de cette espèce ont été faites à plaisir & dans la vue de tromper des connoisseurs superficiels. C'est donc dans le caillou ou dans des pierres de la nature du caillou que l'or se trouve le plus ordinairement; on en rencontre aussi dans la pierre cornée qui est une espèce de jaspe: cependant on trouve de l'or quelquefois dans des mines beaucoup moins dures, & même dans de la terre, comme nous aurons occasion de le dire. C'est mal-à-propos que l'on donne le nom de mines d'or à ces sortes de pierres, puisque l'or, comme nous l'avons déjà remarqué, s'y trouve sous la forme & sous la couleur qui lui sont propres, & sans être minéralisé. Il y a cependant en Hongrie une mine que l'on nomme mine d'or couleur de foie, dans laquelle quelques auteurs prétendent que l'or est comme minéralisé, on la dit fort rare, & Henckel paroît douter du fait, peut-être que l'or qui s'y trouve y est répandu en particules si déliées que l'œil ne peut point les percevoir.

Quoique l'on n'ait point encore trouvé d'or dans l'état de mine, on n'est point en droit de nier absolument qu'il soit impossible que ce métal se minéralise; en effet, suivant la remarque de M. de Justi, quoique le soufre ne puisse point se combiner avec l'or, l'arsenic ne laisse pas de pénétrer ce métal, & le foie de soufre, qui est une combinaison de soufre & de sel alkali fixe, agit très-puissamment sur l'or: d'où il conclut que, comme nous ignorons toutes les voies que la nature peut employer dans ses opérations, il ne faut point se hâter d'établir des règles trop générales. Tout ce qu'on peut dire, c'est que jusqu'à présent on n'a point trouvé de mine d'or proprement dite.

On trouve des particules d'or mêlées accidentellement avec des mines d'autres métaux; c'est ainsi qu'en Hongrie on rencontre du cinabre qui contient quelquefois une quantité d'or assez considérable, qui non-seulement s'y montre en petites paillettes ou en filets, mais encore qui y est mêlé, de façon que l'œil ne peut point l'apercevoir. Il y a aussi en Hongrie une espèce de pyrite, que l'on appelle *gelsi* ou *gilfi*, dont quelques-uns donnent à l'essai, suivant M. de Justi, une ou deux onces d'or au quintal; il ajoute que la même chose se voit dans des pyrites qui se trouvent dans la mine d'Adelfors en Suède, ce qui contredit le sentiment du célèbre Henckel, qui prétend dans le xij. chapitre de sa *Pyritologie*, que les pyrites ne contiennent jamais une certaine quantité d'or, & que celui qu'on en tire, y a été produit dans l'opération que l'on a faite pour

le tirer. Outre cela, on trouve encore de l'or, dans quelques mines d'argent, de cuivre, de plomb, & sur-tout dans des mines de fer qui semble avoir une affinité particulière avec ce métal précieux.

L'or se trouve le plus communément dans plusieurs espèces de terres & de sables; il y est répandu en masses qui pèsent quelquefois plusieurs marcs, mais le plus souvent il est en paillettes & en molécules de différentes formes & grandeurs; quelquefois ces particules ressemblent à des lentilles, & ont été arrondies par le mouvement des eaux qui les ont apporté dans les endroits où on les trouve; quelquefois elles sont recouvertes de différentes terres & de substances qui masquent leur couleur d'or, & le rendent méconnoissable. Il y a des auteurs qui prétendent qu'il est très-rare de trouver du sable qui ne contienne point quelque portion d'or; c'est sur cette idée qu'est fondé le travail que le fameux Beccher proposa aux Hollandois, & qu'il commença même à mettre en exécution; il consistoit à faire fondre le sable de la mer avec de l'argent, pour unir à ce métal l'or contenu dans ce sable que l'on pouvoit ensuite séparer par le départ. Voyez Beccheri *minera arenaria perpetua*. Cependant il paroît que ce procédé doit difficilement fournir assez d'or pour payer les frais du travail.

Il est certain qu'un grand nombre de rivières charrient des paillettes d'or avec leur sable; c'est une vérité dont on ne peut point douter. Cependant quelques-unes de ces rivières en charrient une plus grande quantité que les autres; c'est ainsi que chez les anciens le Pactole étoit fameux pour la quantité d'or qu'il rouloit avec ses eaux; le Tage a aussi été renommé par cet endroit. Le Rhin, le Danube, le Rhône &c. en fournissent une assez grande quantité. Dans l'Afrique, dans les Indes orientales & dans l'Amérique, plusieurs rivières roulent une très-grande quantité d'or avec leur sable, & celui qui contient de l'or, est communément mêlé de particules ferrugineuses, attirables par l'aimant.

Plusieurs auteurs ont prétendu que les pays les plus chauds étoient les plus propres à la production de l'or, mais il ne paroît point que la chaleur du soleil contribue plus à la génération de ce métal qu'à celle des autres: en effet, on trouve des mines d'or fort abondantes en Hongrie & en Transylvanie, on en trouve aussi, quoiqu'en petite quantité, dans la Suède, dans la Norwege, en Sibérie, & dans les pays froids & septentrionaux; plusieurs rivières de France & d'Allemagne en roulent avec leurs sables, & l'or qui s'y trouve doit avoir été détaché des montagnes & des filons des environs, d'où l'on voit que l'or se trouve dans des pays froids; néanmoins il faut avouer que le métal ne s'y rencontre point en aussi grande abondance que dans les climats les plus chauds. En effet, on trouve des mines d'or très-abondantes dans les Indes orientales; c'est ce pays qui, suivant toute apparence, étoit l'*ophris* d'où Salomon tiroit ce métal précieux, & comme nous l'avons remarqué à l'article MINE, on y donne encore dans les Indes le nom d'*ophris* à toute mine d'or. L'Afrique est remplie de mines d'or; c'est sur-tout du Sénégal, du royaume de Galam & de la côte du Guinée, appelée aussi *Côte-d'or*, qu'on en tire la plus grande quantité; les habitans ne se donnent point la peine d'aller chercher l'or dans les montagnes, & de le détacher des filons qui le contiennent, ils se contentent de laver la terre & le sable des rivières qui en sont remplis; & c'est de-là qu'ils tirent la poudre d'or qu'ils donnent aux nations européennes en échange d'autres marchandises, dont ils font plus de cas que de ce métal qui fait l'objet de notre cupidité.

Les relations des voyageurs nous apprennent que

dans certains cantons du Sénégal & du royaume de Galam tout le terrain est rempli d'or, & qu'il n'y a simplement qu'à gratter la terre pour trouver ce métal. Les endroits les plus riches de cette contrée sont les mines de Bamboue & de Tambaoura, près de la rivière de Gambie, ainsi que celles de Nattacon, de Nambia & de Smahila, qui sont à environ 30 lieues du fort de S. Joseph de Galam.

Personne n'ignore la prodigieuse quantité d'or que les Espagnols ont tiré depuis plus de deux siècles du Nouveau-Monde; c'est sur-tout l'envie de se mettre en possession de l'or des Américains, qui leur a inspiré tant d'ardeur pour faire la conquête de cette riche contrée, & depuis ils n'ont cessé d'y puiser des richesses incroyables. C'est le Pérou, le Potosi & le Chili qui en fournissent la plus grande quantité. L'or s'y trouve, soit par filons, soit par masses détachées & en particules de différentes formes mêlées dans les couches de la terre, & souvent à sa surface. Les Espagnols nomment *Lavaderos* les terres qui contiennent de l'or, & dont on tire ce métal par le lavage; souvent ces terres ne paroissent point au premier coup-d'œil en contenir; pour s'en assurer, on fait des excavations dans ces terres, & l'on y fait entrer les eaux de quelque ruisseau; pendant qu'il coule, on remue la terre, afin que le courant d'eau la délaye & l'entraîne plus facilement; lorsqu'on est arrivé à la couche de terre qui contient de l'or, on détourne les eaux, & l'on se met à creuser à bras d'hommes, on transporte la terre chargée d'or dans un lieu destiné à en faire le lavage, on se sert pour cela d'un bassin qui a la forme d'un soufflet de forge; on fait couler l'eau d'un ruisseau rapidement par ce bassin, afin qu'il délaye la terre & en détache l'or qui y est mêlé; on remue sans cesse avec un crochet de fer; on sépare les pierres les plus grossières, & l'or par sa pesanteur tombe au fond du bassin parmi un sable noir & fin, qui est vraisemblablement ferrugineux. M. Frézier, auteur d'un *voyage de la mer du Sud*, d'où ces faits sont tirés, présume avec raison qu'en procédant avec si peu de précautions il doit se perdre beaucoup de particules métalliques qui sont emportées par l'eau; il remarque que l'on prévient cette perte, si on faisoit ce lavage sur des plans inclinés garnis de peaux de moutons, ou d'une étoffe de laine velue & grossière, qui serviroit à accrocher les petites particules d'or. *Voyez l'article LAVAGE.* De cette manière on découvre quelquefois dans ces terres des masses d'or, que les Espagnols nomment *pépitás*, qui souvent pèsent plusieurs marcs; on prétend qu'il s'est trouvé dans le voisinage de Lima deux de ces masses ou pépites, dont l'une pesoit 64 marcs & l'autre 45, *voyez PÉPITAS*; mais communément il est en poudre, en paillettes, & en petits grains arrondis & lenticulaires. Pour séparer l'or du sable ferrugineux, avec lequel il est encore mêlé: après ce premier lavage, on le met dans une sébille ou grand plat de bois, au milieu duquel est un enfoncement de trois ou quatre lignes, on remue ce plat avec la main en le tournant dans une cuve pleine d'eau, on lui donne des secousses au moyen d'un tour de poignet; de cette manière ce qui étoit resté de terre & de sable, étant plus léger s'en va par-dessus les bords du plat; tandis que l'or, comme beaucoup plus pesant, reste dans le fond où on le voit paroître sous sa couleur naturelle & en particules de différentes figures, qui n'ont pas besoin d'un travail ultérieur. Cette manière de tirer l'or de la terre est moins couteuse & moins laborieuse que lorsqu'on travaille un filon, & que l'on détache l'or de la pierre dure qui lui sert de miniere ou d'enveloppe. La terre qui est chargée d'or est ordinairement rougeâtre, & forme une couche mince à la

surface; à 5 ou 6 piés de profondeur, elle est mêlée d'un sable grossier, & c'est là que commence le lit ou la couche qui contient de l'or; au-dessous de cette couche est un banc pierreux bleuâtre, comme d'une roche pourrie, ce banc est parsemé d'une grande quantité de petites particules luisantes que l'on prendroit pour des paillettes d'or, mais qui ne sont réellement que des particules pyriteuses. En allant au-dessous de ce banc de pierre, on ne trouve plus d'or. *Voyez le voyage de la mer du Sud* de M. Frézier. L'on voit par ce récit que ces mines d'or ont été formées par les torrens & par les inondations qui ont arraché l'or des filons, où il étoit contenu, pour le répandre dans les couches de la terre. *Voyez l'article MINE.* L'on doit attribuer la même origine à l'or qui se trouve répandu dans le sable des rivières, dont nous avons parlé plus haut. Cependant Beccher a cru que cet or du sable des rivières y avoit été formé; sentiment qui ne paroît point du tout vraisemblable. L'or qui se trouve dans les couches de la terre, ainsi qu'à sa surface, comme au Sénégal & dans le royaume de Galam en Afrique, paroît y avoir été apporté par les rivières considérables qui arrosent ces contrées.

A l'égard de l'or qui se trouve dans des filons suivis, & enveloppé dans le quartz, il en coûte beaucoup plus de peines & de dépenses pour l'obtenir: d'abord il faut pour cela creuser & fouiller dans les montagnes, ensuite il faut détacher avec beaucoup de travail la miniere de l'or, qui est quelquefois extrêmement dure; après quoi on est obligé de l'écraser & de la réduire en poudre. On se sert pour cela au Chili & dans les autres parties de l'Amérique espagnole, de moulins que l'on nomme *trapiches*, M. Frézier dit qu'ils ressemblent à ceux dont on se sert en France pour écraser les pommes lorsqu'on en veut faire du cidre; ils sont composés d'une auge ou d'une grande pierre ronde de cinq ou six piés de diamètre, creusée d'un canal circulaire profond de dix-huit pouces. Cette pierre est percée dans le milieu pour y placer l'axe prolongé d'une roue horizontale posée audeffous, & bordée de demi-godets, contre lesquels l'eau vient frapper pour la faire tourner: par ce moyen on fait rouler dans le canal circulaire une meule posée de champ, qui répond à l'axe de la grande roue; cette meule s'appelle en espagnol *volteadora* ou la *tournante*; son diamètre ordinaire est de trois piés quatre pouces, & son épaisseur est de dix à quinze pouces. Elle est traversée dans son centre par un axe assemblé dans le grand arbre, qui la faisant tourner verticalement, écrase la pierre qu'on a tirée de la mine ou du minerai, qui est ou blanc, ou rougeâtre, ou noirâtre, & qui ne montre que peu ou point d'or à l'œil. Lorsque ces pierres sont un peu écrasées, on verse par-dessus une certaine quantité de mercure qui s'unit à l'or qui étoit répandu dans la roche. Pendant ce tems on fait tomber dans l'auge circulaire un filet d'eau, conduit avec rapidité par un petit canal pour délayer la terre qu'il entraîne dehors par un trou fait exprès. L'or uni au mercure tombe au fond de l'auge par sa pesanteur, & y demeure retenu. On moud par jour un demicaxon, c'est-à-dire 25 quintaux de minerai; & quand on a cessé de moudre, on ramasse cette pâte d'or & de mercure, ou cet amalgame que l'on trouve au fond de l'endroit le plus creux de l'auge; on la met dans une toile pour en exprimer le mercure autant qu'on peut; on l'expose ensuite au feu pour dégager ce qui reste de mercure uni avec l'or, & l'on appelle l'or qu'on a obtenu de cette façon *or en pigne*, *voyez PIGNE.* Pour achever de dégager entièrement cet or du mercure dont il est imprégné, on le distille dans de grandes rétorques; & quand le mercure en a été entièrement séparé, on le fait fondre dans des

creufets, & on le met en lingots ou en lames. Ce n'est qu'alors qu'on peut connoître son poids & son véritable titre; ce titre varie, & tout l'or qui se trouve n'est point également pur, ce qui vient du plus ou du moins d'argent ou de cuivre auquel il est uni. *Voyez voyage de la mer du Sud*, par M. Frézier. *Voyez nos Pl. de Métal. & leur explic.*

A l'égard des mines d'Hongrie, les principales sont à Schemnitz & à Kremnitz; on y détache l'or du filon, & l'exploitation se fait de même que celle de toutes les autres mines, c'est-à-dire, on y descend par des puits, on y forme des galeries, &c. *Voyez l'article MINE.* La roche ou minière dans laquelle l'or est enveloppé, est ou blanche, ou noire, ou rougeâtre: on l'écrase sous des pilons, on en fait le lavage; & comme cette mine contient des matières étrangères, on la mêle avec de la chaux vive & avec des scories, & on la fait fondre dans un fourneau. On passe la masse qui a résulté de cette fonte encore par un feu de charbon pour la purifier.

Quant à l'or qui se trouve dans les rivières, on l'obtient en lavant le sable de leur lit; on choisit pour cela les endroits où la rivière fait des coudes, où ces eaux vont frapper avec violence, & où il s'est amassé du gros sable ou gravier. Ceux qui s'occupent de ce travail se nomment *orpailleurs*; ils commencent par passer ce sable à la claie, afin de séparer les pierres les plus grossières: on met ensuite le sable qui a passé, dans des grands baquets remplis d'eau; on jette ce sable avec l'eau sur des morceaux de drap grossier ou sur des peaux de mouton tendues sur une claie inclinée: par-là l'or, qui est ordinairement en particules très-fines, s'attache avec le sable le plus fin aux poils du drap ou de la peau de mouton, que l'on lave de nouveau pour en séparer l'or & le sable. Pour achever ensuite la séparation de l'or d'avec le sable auquel il est joint, on en fait le lavage à la sebille, c'est-à-dire dans une écuelle de bois dont le fond est garni de rainures; on l'agite en tournoyant; le sable qui est plus léger, s'en va par dessus les bords de la sebille, tandis que l'or reste au fond. L'or que l'on obtient de cette manière est quelquefois très-pur, quelquefois il est mêlé avec de l'argent ou du cuivre.

Après avoir examiné la manière dont l'or se trouve dans sa mine, & la manière dont on l'en tire, nous allons examiner ses propriétés physiques & ses différents effets dans les opérations de la Chimie.

Nous avons dit dans la définition de l'or, que sa couleur étoit jaune, mais elle est quelquefois très-pâle, ce qui annonce qu'il est mêlé de beaucoup d'argent. Il y a même des auteurs qui ont prétendu qu'il y avoit de l'or blanc, & il y a apparence qu'on a voulu désigner par-là de l'argent chargé d'une très-petite portion d'or. Au reste on a aussi donné le nom d'*or blanc* à la substance que les Espagnols ont appelée *platina del pinto*. *Voyez PLATINE.*

Quelques chimistes ont prétendu blanchir l'or au moyen d'un esprit de nitre qu'ils appellent *philosophique* ou *bézoardique*, dans lequel il y a de l'antimoine; mais M. Rouelle observe avec raison que ce dissolvant n'est autre chose qu'une eau régale qui a conservé une portion de l'antimoine qu'elle avoit dissout, & qui a contribué à blanchir cet or. Ce qui le prouve, c'est qu'en refondant cet or il reprend sa couleur jaune.

L'or est le corps le plus pesant qui soit dans la nature; un pié cube d'or pèse 21220 onces poids de Paris. De toutes les substances minérales, c'est la platine qui en approche le plus pour le poids. *Voyez PLATINE.*

Quant à la ductilité de l'or, elle est plus grande que celle d'aucun autre métal; pour s'en convaincre, on n'a qu'à considérer le travail des Tireurs &

des Batteurs d'or, qui réduisent ce métal en fils & en feuilles d'une finesse incroyable.

L'action du feu le plus violent ne produit aucune altération sur l'or. Kunckel a tenu ce métal en fusion pendant deux mois au fourneau de verrerie, sans avoir remarqué au bout de ce tems aucune diminution dans son poids. M. Homberg prétend que l'or exposé au miroir ardent s'est vitrifié, a perdu une portion de son poids, & a repris ensuite sa forme primitive, lorsqu'on eut remis cette chaux en fusion avec une matière grasse.

L'or a beaucoup de disposition à s'unir avec le mercure; c'est sur cette propriété qu'est fondé le travail par lequel on sépare ce métal des terres, des pierres, du sable avec lesquels il se trouve mêlé, comme on a fait voir dans le cours de cet article. C'est aussi sur ce principe qu'est fondé l'art de la dorure ou d'appliquer l'or sur les autres métaux. *Voyez DORURE.*

Le vrai dissolvant de l'or est l'eau régale, c'est-à-dire l'acide nitreux combiné avec l'acide du sel marin ou avec le sel ammoniac. On croit communément qu'aucun de ces acides n'agit séparément sur l'or; cependant M. Brandt, célèbre chimiste suédois, a fait voir dans le *tome X. des mémoires de Stockholm*, que l'eau-forte ne laisse pas d'agir sur l'or, & d'en dissoudre une partie. *Voyez RÉGALE, eau.* L'or dissout dans l'eau régale, lui donne une couleur jaune; s'il en tombe sur les mains, elle y fait des taches de couleur pourpre.

Si on précipite l'or qui a été dissout dans de l'eau régale faite avec le sel ammoniac par le moyen d'un alkali fixe, le précipité que l'on obtient s'appelle *or fulminant*, parce que si on l'expose à la chaleur, cet or précipité fait une explosion très-violente, & plus forte même que celle de la poudre à canon.

L'or qui a été dissout dans l'eau régale peut aussi être précipité par le moyen du cuivre ou du vitriol cuivreux, ainsi que par le mercure & le sublimé corrosif.

Quand on précipite l'or qui a été dissout par l'eau régale au moyen de l'étain, l'or se précipite d'une couleur pourpre; c'est ce que l'on appelle le *précipité de Cassius*. Ce précipité est propre à entrer dans les émaux, & il est excellent pour peindre sur la porcelaine. *Voyez POURPRE MINÉRALE.*

L'or peut encore se dissoudre dans d'autres dissolvans que l'eau régale, mais il faut pour cela que son aggrégation ait été rompue, & alors ce métal, comme M. Marggrave l'a prouvé, peut se dissoudre même dans les acides tirés des végétaux.

La combinaison de l'alkali fixe & du soufre, que l'on nomme *foie de soufre*, dissout l'or au point de le rendre miscible avec l'eau commune. Sthal pense que c'est par ce moyen que Moïse détruisit le veau d'or des Israélites.

L'or a la propriété de s'unir avec d'autres métaux, tels que l'argent & le cuivre. On fait souvent ces alliages pour lui donner plus de dureté, vû qu'il est mou lorsqu'il est pur; quand il est allié avec de l'argent, on l'en sépare par le moyen de l'acide nitreux, qui agit sur l'argent & le dissout sans toucher à l'or, mais il faut pour cela qu'il y ait dans la masse totale trois parties d'argent contre une partie d'or. *Voyez DÉPART & QUARTATION.* Lorsque l'or est allié avec d'autres métaux, on l'en dégage ou on le purifie à l'aide de l'antimoine; pour cet effet on met dans un creuset une partie d'or contre quatre parties d'antimoine crud; on fait entrer le tout en fusion, & on le tient long-tems dans cet état. On vuidera ensuite la matière fondue dans un cône de fer chauffé & enduit de graisse; lorsque le tout sera refroidi, on séparera le régule ou culot des scories; on mettra ce régule dans un creuset pour

calciner l'antimoine, qui se dissipera en fumée; on aidera la dissipation de l'antimoine en soufflant sur le mélange fondu; lorsqu'il n'en partira plus de fumée, ce sera un signe que l'antimoine est totalement dissipé. Par ce moyen on aura de l'or parfaitement pur, parce que le soufre qui étoit dans l'antimoine crud s'unit avec les autres métaux & les réduit en scories, & l'or se combine avec le régule de l'antimoine, qui ayant beaucoup de disposition à se calciner & à se dissiper en fumée, se dégage ensuite de l'or par la calcination. Il faut observer que dans cette opération l'or souffre toujours quelque déchet, parce que l'antimoine en se dissipant en entraîne une petite portion. C'est-là la manière la plus sûre de purifier l'or.

Ce métal se purifie encore par la coupelle; cette opération est fondée sur ce que le plomb qui vitrifie les métaux imparfaits n'agit point sur l'or, & le débarrasse des substances étrangères avec lesquelles il étoit mêlé. Voyez COUPELLE. Enfin, l'or se purifie encore par la cémentation; dans cette opération on réduit l'or en lames, on le stratifie dans un creuset avec un mélange composé de sel ammoniac, de sel marin, & de briques pilées; on tient le tout pendant long-tems à un degré de chaleur qui le fasse rougir: par ce moyen on le dégage des métaux imparfaits. Voyez CÉMENTATION.

L'or qui a été dissout dans l'eau régale, peut être précipité par le moyen d'une huile essentielle; on n'aura pour cela qu'à la verser sur la dissolution, & l'y laisser en digestion: par-là l'huile essentielle prendra la couleur d'or, & on pourra l'étendre & la faire digérer avec de l'esprit-de-vin; c'est-là ce qu'on appelle de l'or potable. On peut se servir pour le faire de l'huile essentielle de romarin; mais l'éther ou la liqueur éthérée de Frobénius, a sur-tout la propriété de se charger de l'or qui a été dissout dans l'eau régale. M. Rouelle regarde ce procédé comme un excellent moyen de purifier l'or, parce que tous les métaux qui peuvent être unis avec lui restent dissous dans l'eau régale, & l'éther se charge de l'or très-pur.

La dissolution de l'or dans l'eau régale, faite avec le sel ammoniac, fournit un moyen de volatiliser ce métal. Pour y parvenir, suivant M. Rouelle, on distille cette dissolution dans une cornue, jusqu'à ce que la liqueur qui reste soit devenue d'une consistance épaisse comme une pulpe; on remet ce qui a passé dans le récipient sur ce qui est resté dans la cornue; on réitère six ou sept fois ces distillations & ces cohobations; alors en poussant le feu, l'or monte sous la forme de cristaux d'une couleur orangée ou un peu rouge, qui s'attachent aux parois des vaisseaux, ensuite il passe sous la forme d'une liqueur rouge. C'est cette liqueur que quelques alchimistes ont nommé le lion rouge; ils en faisoient leur or potable en le dissolvant dans de l'esprit-de-vin ou dans une huile essentielle, & ils lui attribuoient un grand nombre de vertus merveilleuses.

M. Wallerius ayant fait dissoudre de l'or dans de l'eau régale, versa sur cette dissolution de l'éther qui ne tarda point à se charger des particules d'or qui avoient été dissoutes; il boucha la bouteille avec soin, & trouva au bout de quelques mois qu'il s'étoit formé dans la bouteille des cristaux semblables à ceux du nitre, qui étoient d'un beau jaune d'or. Voyez les mémoires de l'académie de Stockholm, t. XI. année 1749.

La calcination de l'or a toujours été regardée comme un problème très-difficile de la Chimie, & plusieurs personnes doutent très-fort de sa possibilité, vu que l'action du feu ne peut point détruire ce métal; on a été même jusqu'à dire qu'il étoit plus facile de faire de l'or que de le décomposer. Cepen-

dant Isaac le hollandois & le célèbre Kunckel ont prétendu qu'on pouvoit réduire l'or en une chaux absolue & irréductible, en le tenant pendant trois ou quatre mois exposé au feu de réverbère, sans cependant le faire entrer en fusion; mais il falloit pour cela avoir rompu son aggrégation. Isaac le hollandois regarde cette chaux comme le vrai sel des métaux, & prétend que l'or y est changé en une substance saline, propre à transmuier les autres métaux; il assure y être parvenu en dissolvant cette chaux dans l'acide du vinaigre distillé. Kunckel a travaillé d'après les idées d'Isaac le hollandois, & ses expériences semblent appuyer le sentiment de cet alchimiste. En effet, après être parvenu à produire ce sel, il prétend l'avoir fait cristalliser, & ses cristaux étoient, selon lui, en fils semblables à ceux de l'amiante; il assure de plus que ce sel est propre à transmuier le plomb en argent.

Langelot & d'autres alchimistes ont prétendu qu'en triturant l'or en grenaille dans un mortier fait exprès, avec quelques substances dont il tait la composition, cet or préparé mis en distillation dans une cornue, passe sous la forme d'une liqueur rouge qu'il n'est pas possible de réduire en or.

On a aussi tenté de décomposer l'or en le mettant en cémentation avec le lapis pyrmieson, qui est un composé d'arsenic, d'antimoine & de soufre fondus ensemble. Borrichius prétend être parvenu à mettre l'or sous la forme d'une poudre grise qui ne put plus se réduire par la fusion. Son procédé consistoit à iriturer pendant long-tems l'amalgame de l'or avec le mercure dans de l'eau. Les Oslander, autres alchimistes, ont pareillement prétendu avoir mis l'or dans l'état d'une chaux irréductible, en triturant & en digérant alternativement pendant long-tems un amalgame composé de six parties de mercure contre une partie d'or.

Quoi qu'il en soit de toutes ces prétentions alchimiques, il paroît que la calcination & la décomposition de l'or demeurera toujours une opération si non impossible, du moins extraordinairement difficile: on peut en dire autant de la chrysope ou de l'art de faire de l'or, dont l'avidité des hommes s'est occupée depuis tant de siècles. Voyez HERMÉTIQUE, Philosophie, PIERRE PHILOSOPHALE, TRANS-MUTATION, &c.

Un grand nombre d'auteurs ont attribué à l'or les plus grandes vertus médicinales; par malheur elles nous sont entièrement inconnues. Suivant M. Rouelle les dissolutions d'or étendues dans l'esprit-de-vin sont apéritives; la dissolution de ce métal dans l'eau régale est corrosive & émétique; l'or fulminant pris à la dose de douze grains, est un purgatif. Voilà, suivant cet habile chimiste, tout ce que nous connoissons sur les vertus de l'or. Il y a lieu de croire que le remède connu en France sous le nom des gouttes du général de la Motte, est une huile essentielle qui s'est chargée d'or dissout dans de l'eau régale.

On évalue la pureté de l'or, d'après des degrés fictifs que l'on nomme karats. Lorsque l'or est parfaitement pur, on dit qu'il est à 24 karats; s'il se trouve contenir un vingt-quatrième d'alliage, on dit qu'il est à 23 karats, & ainsi de suite. L'or dans sa pureté parfaite est mou, & ne peut point être employé dans de certains ouvrages; c'est pourquoi on lui joint un alliage de cuivre ou d'argent pour lui donner plus de dureté & de consistance. Suivant les ordonnances, en France il n'est permis aux ouvriers en bijouterie que d'employer de l'or à 20 karats dans les petits morceaux; pour les grands morceaux ou pour la vaisselle, l'or doit être de 22 karats. Les Orfèvres se servent de la pierre de touche pour s'assurer du degré de pureté ou du titre de l'or, c'est-à-

dire pour découvrir s'il est allié ou non. Pour cet effet ils frottent l'or sur la pierre de touche, sur laquelle est ordinairement un trait fait avec de l'or très-pur pour servir d'échantillon & de comparaison; ensuite on met de l'eau-forte sur la trace qui a été faite avec l'or que l'on veut éprouver: cette eau-forte dissout tous les métaux auxquels l'or peut être allié, sans toucher à ce dernier. Mais cette épreuve peut être trompeuse, & ne fait point connoître les métaux étrangers qui peuvent avoir été fortement dorés on enveloppés dans de l'or. Pour s'en assurer, il faut briser le lingot & l'essayer à la coupelle ou par l'antimoine.

Depuis quelques années le luxe qui rend les artistes inventifs, leur a fait imaginer des moyens pour donner à l'or différentes nuances par les alliages; on applique des fleurs & des ornemens faits avec ces ors diversement colorés, ce qui produit une variété agréable à l'œil, mais aux dépens de la valeur intrinsèque du métal qui est sacrifié à la beauté de l'ouvrage. Il y a de l'or verd qui se fait en alliant beaucoup d'argent avec l'or. L'or rouge se fait en l'alliant avec beaucoup de cuivre; l'or blanc se fait en l'alliant avec beaucoup de fer: ce dernier est aigre & cassant, & difficile à travailler; il seroit plus court d'employer simplement de l'argent. En changeant les proportions de l'alliage, on peut de cette façon avoir de l'or de différentes nuances. (—)

OR, (*Mat. méd.*) autrefois les Grecs ne connoissoient pas l'usage de l'or dans la Médecine. Les Arabes sont les premiers qui en ont recommandé la vertu. Ils l'ont mêlé dans leurs compositions réduit en feuilles. Ils croient que l'or fortifie le cœur, ranime les esprits & réjouit l'âme; c'est pourquoi ils assurent qu'il est utile pour la mélancholie, les tremblemens & la palpitation du cœur. Les Chimistes ajoutent de plus que l'or contient un soufre fixe le plus puissant; lequel étant incorruptible, si on le prend intérieurement, & s'il est mêlé avec le sang, il le préserve de toute corruption, & il rétablit & ranime la nature humaine de la même manière que le soleil, qui est la source intarissable de ce soufre, fait revivre toute la nature. Geoffroy, *Mat. méd.*

Les Alchimistes ont retourné cet éloge de mille & mille façons, & ils l'ont principalement accordé à leur or philosophique, & plus encore à la quintessence, à la semence, à l'âme de l'or, à la teinture solaire radicale qu'ils ont regardée comme la vraie Médecine universelle.

A toutes ces vaines promesses, à toutes ces spéculations frivoles, les Théoriciens modernes ont substitué des idées plus sages, du moins plus scientifiques sur les qualités médicamenteuses de l'or. Ils ont prétendu que le plus inaltérable & le plus pesant de tous les corps étant porté avec les humeurs animales dans les voies de la circulation, étoit éminemment capable de résoudre les concrétions les plus rebelles, & de déboucher les couloirs les plus engorgés. Ils sont partisans encore d'une autre notion très-positif, savoir de la facilité avec laquelle l'or s'unit au mercure, pour avancer que ce métal étoit un bon remède pour ceux qui avoient trop pris de mercure; car ces deux métaux, dit Nicolas Lemerier, s'unissent ensemble facilement, & par cette liaison ou amalgame, le mercure est fixé, & son mouvement interrompu. Mais autant les connoissances chimiques sur lesquelles s'appuient ces théories, sont réelles & incontestables, autant les conséquences qu'on en déduit en faveur des qualités médicinales de l'or, sont précaires & chimériques: aussi les Médecins raisonnables ne croient-ils plus aujourd'hui aux admirables vertus de l'or, quand même ils pensent qu'on peut le porter dans les voies de la circulation, réduit en un état de très-grande division.

Ainsi les feuilles d'or ne leur paroissent servir qu'à l'élégance dans la confection alchemiques, la confection hyacinthe, la poudre de perles, la poudre réjouissante, la poudre pannonique, &c. L'extinction de l'or rougi au feu dans des liqueurs aqueuses que Fr. Burrhus employoit, au rapport de Borrichius & de Juocker, contre les palpitations du cœur, & quelques autres maladies, leur paroît une pure charlatanerie.

Le vitriol de sel, c'est-à-dire le sel retiré de la dissolution de l'or par l'eau régale, auquel plusieurs auteurs ont attribué une qualité purgative, vermifuge, roborante, analogue à celle du vitriol de mars, est un remède peu éprouvé, à peine connu.

L'or fulminant a été recommandé aussi dans l'usage intérieur, comme un excellent diaphorétique, spécialement propre pour la petite-vérole; mais König, professeur de Médecine à Basle, Daniel Ludovic & Boerhaave assurent que l'or fulminant est plutôt un purgatif dangereux. Au reste, le vitriol solaire & l'or fulminant n'agissent point par les qualités propres à l'or: leur vertu dépend essentiellement des matières salines auxquelles il est joint dans ce sel neutre qui contient de l'acide par surabondance, & dans ce précipité qui participe de toutes les substances acides & alcalines qui ont été employées à sa préparation. Voyez SELS NEUTRES MÉTALLIQUES, sous le mot SEL & PRÉCIPITÉ.

Le seul remède tiré de l'or qui soit aujourd'hui en usage, est une liqueur huileuse chargée d'or par une espèce de précipitation, & qui est connue sous le nom d'or potable ou teinture d'or, dont on trouve la préparation dans toutes les pharmacopées & les chimies médicinales modernes. La voici d'après une addition au cours de Chimie de Lemerier, par M. Baron.

Teinture d'or ou or potable de Mademoiselle Grimaldi. Prenez un demi-gros d'or le plus pur, faites-en la dissolution dans deux onces d'eau régale; versez sur cette dissolution, dont la couleur sera d'un beau jaune, une once d'huile essentielle de romarin; mêlez bien ensemble les deux liqueurs; laissez le tout en repos, bientôt après vous verrez l'huile, teinte d'une belle couleur jaune, furnager l'eau régale qui aura perdu toute sa couleur; séparez l'une d'avec l'autre vos deux liqueurs, au moyen d'un entonnoir, par l'extrémité duquel vous laisserez écouler toute l'eau régale, & que vous boucherez avec le doigt, aussitôt que l'huile sera prête à passer; recevez cette huile dans un matras, & la mêlez avec cinq fois son poids d'esprit-de-vin rectifié; bouchez votre matras avec de la vessie mouillée; mettez le mélange en digestion sur le bain de sable pendant un mois: au bout de ce tems il aura pris une couleur pourpre & une saveur gracieuse, mais un peu amère & astringente. Elle peut être employée en Médecine dans tous les cas où il s'agit d'augmenter l'action du cœur & des vaisseaux, comme dans les apoplexies fereuses, les paralysies, &c. en un mot, dans tous les cas où il s'agit d'animer & de fortifier. La dose en est depuis trois jusqu'à dix ou douze gouttes dans une liqueur appropriée, comme du vin, ou une potion cordiale. Baron.

Il seroit encore mieux de la réduire pour l'usage sous forme d'éleo-saccharum, voyez ÉLEO-SACCHARUM.

On peut assurer que les vertus réelles de la teinture d'or appartiennent entièrement à l'huile essentielle de romarin, & que c'est très-vraisemblablement à pure perte qu'on renchérit cette huile en la chargeant d'or. Voyez HUILE ESSENTIELLE sous le mot HUILE & ROMARIN.

On voit bien qu'on peut employer à la préparation de l'or potable toute autre huile essentielle analogue à celle du romarin, telles que toutes celles des

plantes labiées ; celle de plusieurs substances exotiques, comme canelle, gérosle, saffras, &c.

Les gouttes jaunes du général la Mothe, que sa veuve remariée à un gentilhomme italien, appelé *Calsabigi*, vend encore aujourd'hui à Paris, ne sont autre chose qu'une teinture semblable, à la préparation de laquelle on a employé l'éther de Frobenius, qui est la plus subtile & vraisemblablement la plus précieuse de toutes les huiles essentielles pour l'usage médicinal. M. Pot a découvert par l'examen chimique, & publié la composition de ces gouttes ; & il ne faut qu'avoir vu & flairé l'éther pour le reconnoître dans ces gouttes, & par l'inspection la plus superficielle. Nous pouvons assurer de cette teinture, comme nous avons avancé de celle de Mademoiselle Grimaldi, que l'or qu'elle contient n'ajoute rien aux qualités médicamenteuses propres de l'éther. Voyez ÉTHER de Frobenius.

On emploie dans les boutiques des Apothicaires des feuilles d'or aussi-bien que des feuilles d'argent à recouvrir des pilules, soit dans la vue de les orner, de leur procurer de l'élégance, soit principalement pour masquer le mauvais goût de quelques-unes, en les défendant du contact de la salive qui pourroit en extraire des matieres âcres, ameres, &c. comme cela arriveroit si on prenoit des pilules savonneuses, aloëtiques, &c. sans cet enduit. C'est à cet usage que doit son origine l'expression proverbiale *dorer la pilule*, dont tout le monde connoît le sens figuré.

Au reste, les pilules se dorent par une manœuvre très-simple exposée au mot *pilule*, voyez PILULE, Pharmacie. (b)

OR, TERRE D' (*Hist. nat.*) on a donné ce nom assez mal-à-propos à plusieurs especes de terres qui ne contiennent point de l'or. C'est ainsi que quelques naturalistes allemands ont appelé une terre martiale & pyriteuse qui se trouve dans le pays de Hesse, *terra solaris hassiaca* : voyez SOLAIRE, terre.

Les Italiens appellent *terra vergine d'oro* une terre calcaire, très-blanche & très-fine, qui est tantôt en poudre, tantôt en pierre, & qui se trouve dans le voisinage de Modene, & que l'on a appelée *terre d'or*, à cause des grandes vertus qu'on lui attribue dans la fièvre, la dysenterie, l'hypocondriaque & contre les poisons. (—)

OR, (*Arts & Métiers.*) c'est le plus précieux des métaux, qui réduit en feuilles & appliqué sur plusieurs couches de couleur, sert à décorer ou enrichir les dedans & les dehors des bâtimens. On appelle *or mat*, l'or qui étant mis en œuvre, n'est pas poli ; *or bruni*, celui qui est poli avec la dent-de-loup, pour détacher les ornemens de leur fond ; *or sculpté*, celui dont le blanc a été gravé de rinceaux & d'ornemens de sculpture ; *or réparé*, celui qu'on est obligé de repasser avec du vermeil au pinceau, dans les creux de sculpture, ou pour cacher les défauts de l'or, ou encore pour lui donner un plus bel œil ; *or bretelé*, celui dont le blanc a été haché de petites bretelures ; *or de mosaïque*, celui qui dans un panneau est partagé par petits carreaux ou losanges, ombrés en partie de brun, pour paroître de relief ; & *or rougeâtre ou verdâtre*, celui qui est glacé de rouge ou de verd, pour distinguer les bas-reliefs & ornemens de leur fond.

Il y a encore de l'or à l'huile, qui est de l'or en feuilles appliqué sur de l'or couleur, aux ouvrages de dehors pour mieux résister aux injures du tems, & qui demeure mat ; de l'or moulu, dont on dore au feu le bronze, & de l'or en coquille, qui est une poudre d'or détrempee avec de la gomme, & dont on ne fait usage que pour les desseins. Voyez les principes d'Architecture, de Sculpture, &c. par M. Felibien, liv. I. ch. xxij. (D. J.)

OR FIN, se dit de l'or qui est au titre de 24 karats ; mais comme il est difficile & , pour ainsi dire,

impossible de rencontrer de l'or au titre de 24 karats, soit parce que dans les dissolutions les plus parfaites, ou les affinages les mieux exécutés, la chaux d'or, ou le régule restent toujours chargés de quelque légère partie d'argent, soit qu'avec les précautions les plus exactes, il est difficile d'empêcher que le morceau destiné à l'essai ne contracte quelque légère impureté, il suffit que le cornet rapporte 23 k $\frac{1}{2}$ de karat pour être réputé fin ; car alors le poids qui s'en manque étant la 128^e partie du grain de poids de marc, eu égard au poids d'essai dont on se sert en France, il est sensible qu'une si légère diminution est presque inévitable, ne peut nuire à la finesse du titre, & ne fait que constater combien on doit apporter de soin aux affinages, & combien il est difficile de dégager entièrement les métaux des parties hétérogenes qu'ils renferment dans leur sein.

Il en est de même de l'argent fin, qui doit être au titre de douze deniers, & que l'on trouve rarement à ce titre, parce que dans les affinages les plus complets, & les dissolutions les mieux faites & les plus soigneusement décantées, il est impossible que l'argent ne retienne quelques parties de plomb ou de cuivre ; celui qui se trouve au titre de 11 deniers 23 grains, est réputé fin ; quelquefois on en a trouvé à 11 deniers 23 grains $\frac{1}{2}$, mais cela est très-rare. Nous remarquons ici en passant, que les essais d'argent demandent beaucoup plus de soin & d'attention que les essais d'or, que leur sûreté dépend d'un nombre de conditions accumulées, & que leur certitude physique est bien moins constante que celle des essais d'or : car comme cette opération se fait au fourneau de reverbere, il est important de veiller à ce que le feu ait par-tout une égale activité ; autrement le feu étant plus vif dans une partie du fourneau que dans l'autre, le plomb entre plutôt en action dans une coupelle que dans l'autre, & la torréfaction étant plus vive, il peut ronger & emporter avec lui quelque parcelle d'argent, tandis que les autres boutons d'essais sur lesquels le plomb n'aura eu qu'une action lente par défaut d'activité du feu, pourront retenir dans leur sein des parcelles de plomb ; ce qui avantage les uns & fait perdre aux autres : il faut en outre bien prendre garde qu'il ne se fasse des cheminées, & les boucher à l'instant qu'on s'en aperçoit : autrement l'air frappant sur le bouton, peut le faire pétiller, & écarter quelques grains. Il faut d'ailleurs garder son plomb à raison du titre de l'argent qu'on veut essayer, autrement on pourroit faire de grandes erreurs. Voyez ESSAI.

OR AU TITRE, se dit de l'or qui est au titre de 20 karats, qui est celui prescrit par les ordonnances pour les bijoux d'or.

OR BAS, se dit de l'or qui est au titre de 10, 12, jusqu'à 19 karats ; au-dessous du titre de 10 karats, ce n'est plus proprement qu'un billon d'or.

OR BRUNI, c'est de l'or que l'on a lissé & poli avec un instrument de fer qu'on appelle *brunissoir*, si c'est de l'or ouvré, ou de la dorure sur métal ; & avec une dent-de-loup, si c'est de la dorure sur détrempe.

OR EN CHAUX, se dit de l'or réduit en poudre par quelques dissolutions quelconques ; l'or en chaux est réputé le plus fin, & c'est celui dont se servent les doreurs ; mais il est toujours prudent d'en faire l'essai avant de l'employer, & de ne pas s'en rapporter à la foi des affineurs ou départeurs, attendu qu'ils peuvent aisément vous tromper : il leur est facile, en versant quelques gouttes de vitriol dans leurs dissolutions, d'y précipiter un peu d'argent, sans altérer la couleur de leurs chaux, & moyennant cela, sans qu'on s'en aperçoive à l'inspection.

OR AIGRE, se dit de tout or qui éprouve des fractures ou gerfures dans son emploi, sous l'effort du marteau ou celui du laminage ; si on n'employoit que de

de l'or fin, il est certain qu'il seroit plus ductile; mais comme les ouvrages deviendroient beaucoup plus lourds, & n'auroient pas tant de solidité, ni une aussi belle couleur, il faut l'allier (car nous remarquerons en passant, que plus les métaux sont durs, plus ils sont disposés à recevoir un beau poli). Avant qu'on travaillât l'or d'une couleur aussi rouge que celle qu'on lui donne aujourd'hui, l'or n'étoit pas si sujet à contracter des aigreurs, parce qu'alors on l'allioit avec de l'argent en totalité ou en partie; mais depuis qu'on l'a voulu avoir d'un rouge extraordinaire, il a fallu l'allier avec le cuivre seul: or, comme l'or ne s'allie pas si facilement avec le cuivre qu'avec l'argent, il faut employer le cuivre de rosette le plus doux qu'il soit possible, & en même-tems le plus rouge; néanmoins quelque doux que soit le cuivre, l'or a de la peine à le recevoir dans son sein, & il suffit de voir dans le creuset les combats que ce mélange occasionne, pour juger de la répugnance qu'a l'or de s'allier avec le cuivre. Lors donc que l'aloï occasionne de l'aigreur, on s'en apperçoit aisément dans le bain; on voit le bain s'agiter à sa superficie, tantôt jetter des fleurs, tantôt former des éclairs; il n'est point alors de moyen fixe à indiquer pour l'adoucir: il est des aigreurs qui cèdent à la projection du salpêtre seul; il en est d'autres qui veulent le salpêtre & le borax; une autre espèce demande le crystal minéral; en général le borax est ce qui réussit le mieux, mais il a l'inconvénient de pâlir l'or. Quand l'aigreur procède de quelque mélange de plomb, d'étain, de calamine ou cuivre jaune, on s'en apperçoit aisément, parce qu'alors il s'élève sur la surface des petites bulles de la forme à-peu-près d'une lentille; le moyen d'adoucir cette espèce d'aigreur, est le mélange de salpêtre & de soufre. Au surplus, c'est à un artiste intelligent à tâter son métal, & à voir par l'espèce d'aigreur apparente, quels sels y conviennent le mieux; mais il ne doit point verser son or, qu'il ne soit assuré de sa ductilité, par la tranquillité du bain; ce qui se remarque aisément, sur-tout quand les sels fondus couvrent exactement la surface, & qu'aucun éclair ni bouillonnement ne les sépare; alors l'or est certainement doux. Il faut encore observer qu'on ne doit point toucher l'or en fusion avec du fer, autrement on court risque de l'aigrir, ce qui lui est contraire avec l'argent, que l'attouchement du fer adoucit. L'argent n'étant pas si sujet à contracter des aigreurs, pour peu que l'on lui en apperçoive, le salpêtre, quelques croûtes de pain & le savon suffisent pour en veuir à bout.

OR EN BAIN, se dit de l'or qui est en pleine fusion dans le creuset.

OR POREUX, se dit de tout or qui renferme des cavités & des impuretés dans son sein, qui se découvrent à l'emploi; cet inconvénient résulte du défaut de propreté dans la fonte, ou dans la forge de l'or, en versant l'or & l'argent dans la lingotière. Ces métaux sur la fin de l'opération contractent un peu de froid, ce qui forme sur le dessus des lingots une espèce de peau: en outre les sels qui ont été mis en fusion avec les métaux, & qui ont ramassé toutes les impuretés, coulent avec les métaux, se rassemblent sur la surface & y forment des cavités. Il seroit toujours prudent d'enlever cette première peau avec le gros gratoir; voyez ÉPAILLER. Il faut ensuite avoir soin que l'enclume sur laquelle on forge soit propre, qu'elle ne contracte point de rouille non plus que les marteaux dont on se sert; éviter la chute de quelque ordure sur la pièce pendant qu'on la forge, & avoir soin, en forgeant & rechauffant, de prendre garde que quelque partie du métal ne se reploie sur lui-même, autrement il se doubleroit, & souvent on ne s'en appercevroit qu'à la fin de l'ouvrage qu'on se

roit étonné de voir enlever la moitié de l'épaisseur de sa pièce. Le moyen le plus sûr de remédier à ces inconvénients est d'épailler souvent; & si on s'apperçoit que les métaux soient trop poreux, il est plus prudent de les refondre que de s'obstiner à les travailler, car quelque peine que l'on se donnât, il ne prendroit jamais un beau poli.

OR CHARGÉ D'ÉMERIL. Il arrive souvent que l'or est chargé de petites parties d'émeril, qui est une matière dure & pierreuse, dont aucune dissolution n'a pû le purger: c'est un inconvénient d'autant plus dangereux, qu'il se loge toujours dans les entrailles du métal, & que quand il est en petits grains sur-tout, il ne se découvre qu'à la fin & lors, pour ainsi dire, qu'il n'y a plus de remède, l'ouvrage étant presque à sa perfection. Quand on le fait, pour l'en purger totalement, on trouve dans les *mémoires de l'académie des Sciences de 1727* le procédé suivant.

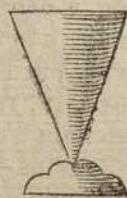
Parties égales d'or & de bismuth: fondez-les ensemble dans un creuset, & versez dans un cône à règle ce qui pourra fortir coulant: pesez ensuite ce mélange fondu pour juger de la quantité qui sera restée dans le creuset: ajoutez-y la même quantité de bismuth: faites fondre le mélange, versez comme la première fois, & répétez encore toute l'opération jusqu'à ce que toute la matière soit sortie du creuset bien coulante. On mettra cet or ainsi foulé de bismuth dans une grande coupelle épaisse, bien soutenue dans une autre faite de terre de creuset où elle aura été formée & bien battue: on coupelle ce mélange sans y mettre autre chose; mais quand il sera figé on trouvera encore l'or impur & couvert d'une peau livide. On mettra alors sur chaque marc d'or deux à trois onces de plomb, & l'on continuera de coupeller jusqu'à ce que tout le plomb soit évaporé ou imbibé dans la coupelle: après cette seconde opération, l'or n'est pas encore aussi beau qu'il doit l'être, quoiqu'il soit déjà moins livide & moins aigre: pour achever de le purifier; il faut le mettre dans un creuset large qu'on placera dans une forge, de sorte que le vent du soufflet darde la flamme sur le métal; on le tiendra quelque tems en fusion, & l'on cessera de souffler quand l'or commencera à s'éclaircir. On y jettera ensuite à plusieurs reprises un peu de sublimé corrosif, & sur la fin un peu de borax.

On connoît que l'opération est entièrement finie, lorsque le métal devient tranquille, qu'il ne fume plus, & que sa surface est brillante; alors on peut le jetter en lingot, & en le travaillant, on le trouvera fort doux. Si ce mauvais or tenoit de l'argent, il faut le traiter davantage selon cette vûe, parce que l'argent ne s'en sépare pas par la coupelle de plomb.

Après que l'or aura été coupellé la première fois avec le bismuth, on mettra deux parties d'argent sur une partie d'or, & on le coupellera selon l'art avec le plomb: il ne sera pas nécessaire alors de jeter tant de sublimé corrosif dans le creuset; l'or étant retiré de la coupelle, on départira l'argent à l'ordinaire par l'eau-forte.

Mais comme ces procédés sont au-dessus de la portée des artistes ordinaires, & qu'ils n'ont ni le tems ni la commodité de les exécuter, il est un moyen qui demande peu de frais & d'attention pour éviter au moins qu'il ne se rencontre d'émeril dans les grandes parties de leurs ouvrages. Ce moyen que je crois déjà avoir indiqué, est de fondre leur or dans un creuset rond de forme conique très-pointue, auquel en le faisant faire on fait réserver un pié rond & plat par-dessous, pour lui donner de l'assiette dans la casse, & à-peu-près dans la forme ci-contre,

Il est constant que l'émeril se précipite toujours au fond; ainsi lorsque l'or est fondu, il faut le laisser refroidir dans le creu-



set, casser le creuset, & couper le culot d'or, l'émeril se trouve rassemblé dans ce culot. On se sert de ces culots pour des ouvrages de peu de conséquence dont il n'y a qu'un côté qui doit être poli, ou on les fond avec les garnisons, c'est-à-dire, les moulures ou les quarrés. Comme l'émeril se loge presque toujours dans l'intérieur du métal, & que ces sortes de pieces restent toujours épaisses, l'émeril se trouve renfermé dans ces épaisseurs; & si par hasard il s'en découvre quelques grains, ils ne peuvent choquer l'œil; & y en eût-il dix grains sur un morceau de quarré, ils ne seront pas si sensibles qu'un seul au milieu d'une plaque qui y cause une difformité affreuse, en ce qu'il dérange toute l'économie & le brillant du poli.

OR D'ESSAI, est l'or qui a passé par l'essai, qui après cela est très-fin, & dont le titre est fort approchant des 24 karats.

OR DE COULEUR, terme qui exprime les différentes couleurs que l'on a trouvé le moyen de donner à l'or par l'alliage d'autres métaux avec lui. On emploie ces ors colorés, ou pour mieux dire nuancés, particulièrement dans les bijoux d'or, pour y représenter avec plus de vérité les sujets que l'on veut exécuter, & approcher autant qu'il est possible de l'imitation de la nature. Veut-on représenter une maison, on emploie l'or blanc; un arbre, l'or verd; une draperie, l'or bleu, l'or jaune; les chairs se font volontiers avec de l'or rouge. On ne connoît que cinq ors de couleur, qui sont l'or blanc, l'or jaune, l'or rouge, l'or verd, l'or gris ou bleuâtre.

L'or jaune, est l'or fin dans toute sa pureté.

L'or rouge, est un or au titre de 16 karats, allié par trois parties d'or fin sur une de cuivre rosé.

L'or verd, est aussi au titre de 16 karats, fait avec trois parties d'or fin & une partie d'argent fin.

L'or verd, est celui dont un habile artiste peut tirer le plus de parti pour les nuances, parce que c'est celui où elles sont le plus sensibles. Le verd dont nous venons de donner la proportion, fournira un beau verd de pré. Mettez (en considérant la totalité comme 24) 18 parties d'or fin sur 6 d'argent fin, on aura un verd feuille morte; en mettant au contraire 10 parties d'argent fin sur 14 d'or fin, on aura un verd d'eau: c'est à l'artiste à consulter ses nuances & ses sujets pour régler ses alliages.

L'or gris ou bleu, ou pour bien dire ni gris ni bleu, mais bleuâtre, se fait par le mélange de l'arsenic ou de la limaille d'acier: la fumée de l'arsenic étant très-dangereuse, on s'en sert peu; & comme il arrive souvent que la limaille d'acier se brûle trop vite, on a éprouvé que ce qui réussissoit le mieux étoit du gros fil de fer doux, dont on prend un quart du poids que l'on veut nuancer, & que l'on jette dans le creuset. Lorsque l'or est en bain, il s'en fait alors ordinairement assez vite; on retire le tout du feu aussi tôt qu'on s'aperçoit que l'incorporation est faite; autrement l'or, en bouillant long-tems, le rejetteroit de son sein par scories; cette couleur peu décidée est cependant la plus difficile à faire.

L'or blanc est assez improprement appelé or, n'étant autre chose que de l'argent, à-moins que pour éteindre sa vivacité on ne le mélange un peu, ce qui arrive rarement.

OR, marc d', (*Poids.*) Le marc d'or, en latin *bes auri*, fait un poids de huit onces pesant d'or. Il se divise en vingt-quatre karats, le karat en huit deniers, & le denier en vingt quatre grains; en sorte qu'un marc d'or est composé de 4608 grains. Le marc d'or vaut par l'édit du mois de Mai 1743, la somme de 650 liv. 10 s. 11 den. s'il est pur; & 900 monnoyé en louis d'or du titre de 22 karats, du poids de 7 d. 16 grains $\frac{2}{3}$ à la taille de 25 au marc, au remède de poids de 12 grains, & d'un quart de karat de fin par marc, & valant 36 livres.

OR NOVELLAN. On appelle ainsi dans le royaume de Pégu l'or qui est au plus haut titre, comme qui diroit en France à 24 karats.

OR EN PATE, c'est une pâte d'or qui peut servir à un artiste intelligent pour réparer des accidens arrivés à une piece finie, & que l'on ne pourroit reporter au feu. Un amateur des arts nous a communiqué le secret de cette pâte par la voie du *Mercur* de France, au mois de Février 1745. Ce secret qui n'est pas encore à son degré de perfection, peut y être porté par la suite; il est néanmoins très-utile tel qu'il est, & mérite d'être conservé dans un ouvrage comme celui-ci. Le voici tel qu'il nous a été donné.

On prend quatre parties d'or en chaux bien pur, précipité du départ: on l'amoncelle sur une petite table d'agate, & on fait dans le milieu un petit enfoncement avec le doigt, dans lequel on verse deux parties de mercure revivifié du cinabre qu'on a eu soin de peser exactement. Aussi tôt qu'on a mis le mercure dans cet enfoncement, l'on y jette de l'esprit d'ail qui fermente sur le champ avec le mercure & l'or; sans perdre de tems on mêle & broie bien le tout avec une petite molette d'agate, jusqu'à ce que le mélange soit séché & mis en poudre. Je n'ai pas pesé la quantité d'esprit d'ail, parce que M. de Paresky m'a assuré que tout l'inconvénient qu'il y avoit à en trop mettre étoit qu'il falloit broyer plus long-tems; j'en avois trop mis effectivement, j'ai laissé évaporer une partie de la liqueur en sorte que ma poudre n'a été parfaitement sèche que le lendemain.

Pour employer cette poudre sur l'or ou sur l'argent, il faut que la piece soit très-nette & l'argent le plus fin: immédiatement avant que d'y appliquer l'or préparé, on la frotte avec du jus de citron; on délaye ensuite un peu de la poudre qui est grise comme de la cendre avec du jus de citron, & on l'emploie sur la piece d'or ou d'argent avec une facilité infinie, & aussi épaisse que l'on veut, puisqu'il n'y a qu'à mettre plusieurs couches l'une sur l'autre, ou laisser épaissir un peu le mélange avant de l'appliquer: on peut aussi travailler cette pâte appliquée, lorsqu'elle est sèche, avec des ébauchoirs.

Lorsque la poudre est appliquée comme on vient de le dire, & qu'on a couvert le dessein précédemment tracé, on fait chauffer la piece sur le feu de charbon pour faire évaporer le mercure: plus on la chauffe, moins il reste de mercure, & par conséquent plus l'or est haut en couleur. Cependant il reste toujours assez pâle, & ce seroit une chose utile de trouver un moyen pour lui donner de la couleur; car on seroit avec cette pâte des ornemens d'une très-grande beauté & avec une facilité infinie, tant sur l'or que sur l'argent.

Lorsque l'or est devenu jaune sur le feu, on le frotte avec le doigt & un peu de sable broyé; il prend du brillant, alors on peut le ciseler & le réparer à l'ordinaire, si ce n'est qu'il est plus mol & plus spongieux: ainsi, pour le travailler, il vaut mieux l'enfoncer au ciselet, que l'enlever avec le burin. Il est rare qu'il se détache; si cependant cela arrivoit, il seroit aussi facile d'y en remettre qu'il l'a été la première fois.

Il faut avertir que l'esprit d'ail est d'une puanteur insupportable: il faut prendre garde d'en jeter par terre, car quelques gouttes qui étoient tombées ont infecté la maison pendant deux jours.

Cet esprit se fait en chargeant une cornue de gouffes d'ail pilées; on lute bien la cornue avec son récipient, & on distille au bain de sable; on se sert indistinctement de toute la liqueur claire qui a passé dans le récipient, en la séparant seulement de l'huile fétide. Je ne sais si le suc d'ail ne seroit pas aussi bien.

Lorsqu'on a délayé avec du jus de citron plus de poudre qu'il n'en faut, ou qu'on n'en peut employer sur le champ, elle ne peut plus servir une autre fois après avoir été séchée, il faut la jeter dans l'eau où elle se précipite. On lave dans la même eau les pinces, la petite table d'agate, & la molette dont on s'est servi; l'or se précipite, & on peut le refondre pour en faire de nouvelle chaux.

Cette chaux peut se faire par le départ ordinaire de l'or & de l'argent, ou en précipitant l'or dans une dissolution très-affoiblie par le moyen de la mine de cuivre rouge bien nette, ou en affoiblissant une dissolution d'or par 25 ou 30 parties de vin de Champagne ou de vin de Rhin, & exposant le vaisseau au soleil: cette dernière opération donne une chaux très-fine & d'une belle couleur.

OR EN COQUILLE, se dit des feuilles d'or broyées & amalgamées dans une coquille avec un mordant. Les Peintres s'en servent pour des ouvrages pointillés; & les Orfèvres quelquefois pour boucher des trous imperceptibles qui auroient pû se faire dans un bijou ciselé. On ne peut s'en servir que pour des parties d'or mat, sa couleur jaune y étant analogue, & ne pouvant s'accorder avec celle de l'or bruni ou poli.

OR MAT, se dit des parties d'or sur les bijoux, qui ont été amaties & pointillées au ciselet ou au matoir, qui sont restées sur leur couleur jaune, ou auxquelles on l'a restituée par la couleur au verdet, ou au tire-poil. Voyez COULEUR, CISELET, MATOIR, MATIR ou AMATIR.

OR BATTU, ou or en feuilles, se dit de l'or réduit en feuilles minces & préparées pour la dorure; cette préparation est du ressort du Batteur d'or. Voyez BATTEUR D'OR.

OR EN LAMES, se dit de l'or écaché entre deux roues du moulin à laminer, pour être employé dans les galons. Comme on ne fait point de galons d'or à cause de leur cherté & de la trop grande pesanteur, ce terme ne peut guère s'entendre que de l'argent doré auquel l'usage a improprement consacré le nom d'or: on dit or en lame, or trait, or filé, galon d'or, quoiqu'il ne s'agisse que de galon d'argent doré, & des parties qui le composent.

OR TRAIT, se dit de l'argent doré réduit en fil extrêmement menu & délié, que l'on emploie pour faire des boutons & quelques parties de broderies.

OR FILÉ, se dit de l'argent doré réduit en lames minces & étroites, filé ensuite au moulinet sur de la soie, du fil ou du crin, pour les galons & la broderie.

OR FAUX, se dit des lames, paillettes, filés, galons, &c. & autres pièces de cuivre doré & imitant l'or.

OR MOULU, se dit de l'or qui a été amalgamé avec du mercure, pour appliquer sur des pièces d'argent ou de cuivre que l'on veut dorer solidement: cette amalgame se fait dans un creuset garni de craie que l'on fait recuire, & dans lequel on met huit parties de mercure & une d'or. Quand le creuset est rougi, on y met le mercure & l'or que l'on remue avec un bâton; l'amalgame fait, on retire le creuset du feu, on le lave plusieurs fois, & on le passe dans un chamois pour faire sortir le vif argent qui ne seroit pas amalgamé, on l'emploie ensuite pour dorer. Voyez DORURE.

On estime ici la dorure d'Allemagne, parce qu'elle est plus brillante & se fait à moins de frais; mais on ne réfléchit pas que l'argent d'Allemagne étant de bas titre & allié sur cuivre jaune, est déjà par sa couleur analogue à celle de l'or, qu'en conséquence il n'est pas étonnant qu'il faille moins d'or, & qu'il prenne une couleur plus brillante. Les Allemands emploient, pour donner à leur dorure une couleur

haute, des cires composées, dont voici deux recettes que j'ai vû employer en Allemagne: ils appellent cette composition *glivax*.

Une once de crayon rouge, deux onces de cire jaune, trois quarts d'once de verd de gris, trois quarts d'once de vitriol blanc, quatre gros de borax.

Autre. Deux onces de cire jaune ou rouge, une once de sanguine, une demi-once de vitriol blanc, un gros de verd de gris, un gros de borax.

Ils forment de tous ces ingrédients une pâte dont ils enduisent la pièce dorée, ils la portent ainsi enduite au feu, & l'y laissent jusqu'à ce que cette pâte ou cire soit brûlée; alors ils la gratebissent & brunissent dans de l'urine, & leur dorure la plus superficielle devient brillante.

Je crois devoir joindre aussi à cet article deux recettes qui nous sont parvenues par la voie du *Journal économique*, mois de Novembre 1751, pour conserver la dorure des pièces d'orfèvrerie dorées que l'on seroit obligé de reporter au feu pour resfouder, & qui ont été éprouvées avec succès.

On fait que lorsqu'une pièce d'argent dorée est reportée au feu & obligée d'y rougir, la dorure rentre en-dedans & l'argent reste d'un blanc sale, de sorte qu'il faut de toute nécessité la redorer: les recettes suivantes conservent la dorure, & on n'est obligé que de remettre les pièces en couleur.

La première, est d'enduire la pièce d'ocre, & de la laisser sécher dessus avant de la porter au feu.

La seconde, est de prendre autant de jus d'ail que de blanc d'œuf, & d'en faire une pâte avec du blanc d'Espagne dont on enduit la pièce; quand la pâte est sèche on porte au feu & on soude sans risque. Cette pâte sert aussi à mettre en couleur une pièce d'or où il y a des chatons ou appliques d'argent; on barbouille l'argent de cette pâte, & la couleur n'a par ce moyen aucune action dessus.

OR EN POUFRE, se dit d'un or mis en dissolution & réduit en poudre, dont on se sert pour des dorures superficielles, telles que le dedans des tabatières d'argent, & tous les dessous des chatons des ouvrages de joaillerie.

Pour faire cette poudre, on prend un gros d'or en chaux, que l'on précipite dans une dissolution composée de deux onces d'eau forte, un gros de sel ammoniac, deux gros de salpêtre fin, & un gros de couperose: on y joint aussi douze ou quinze grains de cuivre rosé par gros d'or pour lui donner une couleur rouge. Cette dissolution se fait dans un matras au bain de sable; quand elle est faite, on la verse goutte à goutte sur de vieux chiffons de linge, que l'on prend en proportion de la quantité de liqueur; quand ces chiffons sont bien imbibés & que la dissolution est tarie, on les laisse sécher, puis on les pose sur un plat de faïence, & on y met le feu avec une allumette dont on a ôté le soufre, on les laisse se consumer petit-à-petit & se réduire en cendre; c'est de cette cendre dont on se sert pour la dorure en poudre, & qu'on nomme *or en poudre*. Pour l'employer, il faut que les pièces soient au degré de poli qu'on nomme *adouci*; alors on prend un bouchon de liege bien fain que l'on mouille avec de l'eau très-propre, on trempe ce bouchon mouillé dans la boîte à poudre d'or, & on étend cette poudre sur les pièces en frottant avec le bouchon; il ne faut pas employer trop d'eau parce que la poudre se met en lavage & se perd: on reconnoît à l'inspection si la couche est assez épaisse, alors on cesse de frotter avec le bouchon & on brunit. Dans les grands ouvrages on se sert des brunissoirs de sanguine, & dans les petits ouvrages d'un petit brunissoir d'acier poli, & ce bruni se fait avec de l'eau de savon.

OR, purification de l', (*Monnoyage*.) on trouve

quelquefois de l'or qui a divers caractères d'impureté ou d'imperfection. Il ne se met jamais en fusion claire; sa surface est livide, si on le verse dans une lingotière, il en demeure dans le creuset une partie qui n'est pas assez coulante; enfin il est aigre, cassant, & ne se peut presque pas travailler. On croit communément qu'il tient quelque portion d'émeril, qui est une matière pierreuse, dure, & très-hétérogène à l'or. En effet, on rencontre assez souvent de l'émeril dans les mines d'or; mais sans examiner s'il s'en est mêlé véritablement dans l'or; on trouvera dans les mémoires de l'acad. des Sciences un moyen de purifier l'or, & de le rendre aussi doux qu'il doit l'être naturellement: ce moyen est assez intéressant pour l'indiquer ici.

L'on fait que tout le métal, excepté l'argent mêlé avec l'or, s'en sépareroit par la coupelle, & que l'argent ne s'en sépare que par le départ. Ici il faut d'autres moyens.

Il faut prendre de l'or qu'on suppose mêlé d'émeril, & de bismuth parties égales, les fondre ensemble dans un creuset, & verser dans un culot ce qui pourra sortir coulant; peser ensuite ce mélange fondu pour juger de la quantité restée dans le creuset, la mêler avec une égale quantité de bismuth, refondre & reverfer comme la première fois; on répétera l'opération jusqu'à ce qu'enfin toute la matière soit sortie du creuset bien coulante.

Cet or ainsi foulé de bismuth, on le mettra dans une grande & épaisse coupelle, bien soutenue d'une autre faite de terre à creuset dans laquelle elle aura été formée & bien battue. On coupellera le mélange sans y rien mettre autre chose, & quand il fera figé, on trouvera l'or encore impur, & couvert d'une peau livide. On mettra alors sur chaque marc d'or deux ou trois onces de plomb soit évaporé, soit imbibé dans la coupelle. Après cette seconde opération, l'or n'est point encore aussi beau qu'il le doit être, quoiqu'il soit cependant moins livide & moins aigre.

Pour achever de le purifier, il faut le mettre dans un creuset large, que l'on placera dans une forge, de sorte que le vent du soufflet darde la flamme sur le métal, on le tiendra quelque tems en fusion; & on cessera de souffler, quand l'or commencera à s'éclaircir; on y jettera ensuite à plusieurs reprises un peu de sublimé corrosif, & sur la fin un peu de borax. On reconnoît que l'opération est entièrement finie, lorsque le métal devient tranquille, qu'il ne fume plus, & que la surface est brillante. On le peut alors jeter en lingot; & quand on le travaillera, on le trouvera fort doux.

Si ce mauvais or tenoit aussi de l'argent, il faudroit le traiter davantage selon cette vue, parce que l'argent mêlé avec l'or, est le seul métal qui ne s'en sépare pas par la coupelle. Après que l'or aura été coupellé la première fois avec le bismuth, on mettroit deux parties d'argent sur une d'or, afin que l'argent en plus grande quantité tirât mieux l'argent que l'or. On le coupelleroit avec le plomb, comme il a été dit, & il ne seroit pas nécessaire de mettre tant de sublimé corrosif. On feroit enfin le départ de l'argent à l'ordinaire. (D. J.)

OR-SOL, on se sert quelquefois de ce terme pour évaluer & calculer les monnoies de France dans les remises qu'on en fait pour les pays étrangers, ce qui triple la somme que l'on remet. Ainsi, quand on dit qu'on a 450 liv. 15 s. 6 d. d'or-sol à remettre à Amsterdam à 86 deniers de gros par écu, ou sous-entend qu'on a 1352 liv. 6 s. 6 d. tournois, la livre d'or valant 3 liv. simplement, le sol d'or, 3 sols, & le denier d'or trois deniers.

OR A DORER LES LIVRES, c'est une poudre d'or que les Bateurs d'or réduisent en feuilles très-minces

(voyez BATTEUR D'OR), & qu'ils distribuent dans un livret de 13 feuilles, qui font 26 feuillets de papier blanc sur lesquels ils mettent une couche légère de rouge, pour que l'or s'en détache aisément; on met dans ce livret 25 feuilles d'or, ce qui fait qu'on le nomme un quarteron d'or. Voyez les Planches.

OR, (Ecriture.) il y a deux moyens pour écrire en lettres d'or. Voici le premier qui est simple.

Prenez 20 feuilles d'or & quatre gouttes de miel; & les mêlez ensemble, puis mettez-les dans un cornet de terre ou de verre, & quand vous voudrez vous en servir, détrempez le tout avec de l'eau gommée.

Le second, qui demande plus d'appât, est précisément un mordant pour l'or & l'argent en relief sur le papier ou le parchemin.

Prenez gomme arabique de la plus blanche & de la plus nette que vous pourrez trouver, & mise en poudre très-fine, une once.

Du sucre candi bien choisi, une once aussi réduit en poudre très-fine.

Faites fondre votre sucre dans un poisson de bonne eau-de-vie ou d'esprit de vin, joignez-y ensuite votre gomme bien pulvérisée, & l'y laisserez jusqu'à ce qu'elle soit bien fondue. Vous remuerez de tems en tems la bouteille, ensuite vous y mettrez gros comme une fève de bon miel de Narbonne; si vous le trouvez trop coulant, vous y ajouterez gros comme un pois de gomme gutte.

Si ce mordant est destiné pour l'or, vous y mettez du carmin autant qu'il en faut pour faire un rouge un peu foncé. Si c'est pour l'argent, vous y ajouterez de beau bleu de Prusse, tout ce qu'il y a de meilleur, & ce qu'il en faut.

Ce mordant s'emploie avec une plume ou un pinceau pour tous ouvrages en lettres, desseins, &c. & lorsqu'il est à un certain degré de sécheresse, il faut poser votre or ou argent, qui doit être coupé de la grandeur nécessaire; s'il arrivoit qu'il fût un peu trop sec, en happant ce mordant avec l'haleine il remordroit.

S'il s'épaissit, il faut y mettre un peu d'eau-de-vie, & un peu de miel pour le faire couler; & s'il ne mordoit point assez, il faudroit y ajouter un peu de gomme gutte.

Il ne faut employer que de l'or & de l'argent fin que l'on coupe avec un couteau à l'or sur un couffin de cuir. Deux jours après on ôtera la superficie de l'or ou de l'argent en passant dessus un coton légèrement. Au bout de trente jours, l'on peut avec une bonne dent de loup donner en brunissant le beau brillant à l'ouvrage.

OR, *terme de Blason*, couleur jaune qui représente le premier métal ou le premier des émaux. Voyez COULEUR & MÉTAL.

Sans or ou sans argent il ne peut y avoir de bonnes armoiries, c'est-à-dire, des armes suivant les règles du blason. Voyez ARMES & ARGENT.

Dans les côtes d'armes des nobles l'or s'appelle *topaze*, & dans celles des princes souverains *sol*. Les graveurs représentent l'or par une infinité de petits points, comme on le peut voir dans nos Planches du Blason.

L'or est le symbole de la sagesse, de la tempérance, de la foi, de la constance, & de la force, &c.

OR DE TOULOUSE, (Littérat.) *aurum Tolosanum*, c'étoit, au rapport d'Aulu-Gelle, un proverbe chez les Romains pour signifier un bien qui entraînoit la perte de celui qui le possédoit.

L'origine du proverbe est la prise de Toulouse dans les Gaules par Quintus Cépion. Il y enleva du temple d'Apollon cent mille marcs d'or, & cent dix mille marcs d'argent qui provenoient du pillage de l'ancien temple de Delphes par les Testofages. Le

l'empire de Rome manda à Cépion d'envoyer tout cet argent à Marseille, ville amie & alliée du peuple Romain; les conducteurs furent assassinés sur la route, & l'argent volé. On fit des grandes recherches, & Cépion fut accusé d'avoir lui-même fait assassiner les gens, & s'être emparé du trésor. Ayant été banni de sa patrie avec toute sa famille, il mourut de misère dans son exil: cependant Cicéron assure qu'on fit un crime à Cépion de ce qui n'étoit que l'effet du caprice de la fortune, & que son désastre n'eut d'autre principe que la haine du peuple qu'on avoit séduit. Il fut jugé dans la dernière rigueur, parce qu'il eut pour juges les chevaliers qui le haïssent mortellement. Leur haine venoit de ce que Cépion dans son consulat, avoit partagé la connoissance des causes entre le sénat & cet ordre de gens qui en étoit seul en possession depuis la loi de Caius Gracchus, & qui en jouit jusqu'au tems de la loi plautia. Quoi qu'il en soit, l'*or de Toulouse* passa en proverbe pour marquer quelque chose de funeste. Les Romains, pour le dire en passant, eurent encore dans la suite un autre proverbe qui revenoit au même sens que celui de l'*or de Toulouse*. Ils disoient d'un homme qui finissoit sa vie d'une façon misérable, qu'il avoit le cheval de Séjan, parce tous ceux à qui ce cheval avoit appartenu, étoient morts d'une manière tragique. (D. J.)

OR, *âge d' (Mytholog.)* âge heureux où regnoit l'innocence & la justice, où jamais le souffle empoisonné des soucis rongeurs ne corrompit l'air pur qu'on respiroit! Dans cet âge, le sang humain n'étoit point formé de chair immonde. L'homme étranger aux arts cruels de la vie, aux rapines, au carnage, aux excès, aux maladies, étoit le maître, & non le bourreau des autres êtres de l'univers.

Le crépuscule éveilloit alors la race heureuse de ces hommes bienfaisans: il ne rougissoit point comme aujourd'hui, de répandre ses rayons sacrés sur des gens livrés à l'empire du sommeil, du luxe & de la débauche. Leur assoupissement léger s'évanouissoit encore plus légèrement: renaissans entiers comme le soleil, ils se levoient pour admirer la beauté de la nature. Occupés de chants, de danses, & de doux plaisirs, leurs heures s'écouloient avec rapidité dans des entretiens pleins de douceur & de joie: tandis que dans le vallon semé de roses, l'amour faisoit entendre ses soupirs enfantins, libres de toute inquiétude, ils ne connoissoient que les tendres peines, qui rendent le bonheur encore plus grand. Ces fortunés enfans du ciel n'avoient d'autres lois que la raison & l'équité: aussi la nature bienfaisante les traitoit-elle en mere tendre & satisfaite.

Aucuns voiles n'obscurcissoient le firmament: des zéphirs éternels parfumoient l'air des présens de Flore: le soleil n'avoit que des rayons favorables: les influences du ciel répandues en douce rosée, devenoient la graisse de la terre. Les troupeaux mêlés ensemble bondissoient en sûreté dans les gras pâturages, & l'agneau égaré dormoit tranquillement au milieu des loups. Le lion étincelant n'allarmoient pas les foibles animaux qui païssoient dans les vallons; considérant d'abord dans sa retraite sombre le concert de la nature, son terrible cœur en fut adouci, & se vit forcé d'y joindre le tribut de sa triste joie: tant l'harmonie tenoit toutes choses dans une union parfaite: la flûte soupiroit doucement; la mélodie des voix suspendoit toute agitation. L'écho des montagnes répétoit ces sons harmonieux, le murmure des vents & celui des eaux s'unissoient à tous ces accords.

Les orages n'osoient souffler, ni les ouragans paroître: les eaux argentines couloient tranquillement. Les matieres sulphureuses ne s'élevoient pas dans les airs pour y former les terribles météores: l'humidi-

dité mal-faine, & les brouillards, encore plus dangereux, ne corrompoient pas les sources de la vie. Tels étoient les premiers jours du monde en son enfance: alors, pour m'exprimer dans le langage des dieux,

*La terre féconde & parée
Muroit l'automne au printemps;
L'ardent Phœbus, le froid Borée
Respectoient l'honneur de nos champs,
Par-tout les dons brillans de Flore
Sous les pas s'empressoient d'éclorre
Au gré des zéphirs amoureux;
Les moissons inondant nos plaines
N'étoient ni le fruit de nos peines,
Ni le prix tardif de nos vœux.*

Alors l'homme ne cherchoit pas sa félicité dans le superflu; & la faim des richesses n'allumoit pas en lui des desirs insatiables.

Mais bien-tôt ces tems rapides & innocens ont fait place au siècle de fer: disciples de la nature, vous connoissez cependant encore cet âge brillant que les poètes ont imaginé. Le ciel, il est vrai, ne vous a pas placé dans les vallées délicieuses de la Thessalie, d'où l'*âge d'or* tira son origine; mais du moins la vertu vous fait trouver la santé dans la tempérance, le plaisir dans le travail, & le bonheur dans la modération. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

ORACH, (Géog.) petite ville de la Turquie européenne dans la Bosnie, sur les confins de l'Hertzegovine. Long. 35. 30. lat. 42. 10. (D. J.)

ORACLE, f. m. (Théolog. payenne.) Sénèque définit les oracles la volonté des dieux annoncée par la bouche des hommes. Quoique cette définition soit fort différente de celle que je donnerois, il est toujours constant que la plus auguste & la plus religieuse espèce de prédiction dans l'antiquité payenne étoit les oracles. Le desir si vif & si inutile de connoître l'avenir leur donna naissance, l'imposture les accrédita, & le fanatisme y mit le sceau.

On ne se contenta pas de faire rendre des oracles à tous les dieux, ce privilège passa jusqu'aux héros, tant on avoit besoin de mettre à profit l'insatiable curiosité des hommes. Outre les oracles de Delphes & de Claros que rendoit Apollon, & ceux de Dodone & d'Ammon en l'honneur de Jupiter, Mars eut un oracle dans la Thrace, Mercure à Patras, Vénus à Paphos & à Aphaca, Minerve à Micènes, Diane dans la Colchide, Pan en Arcadie, Esculape à Epidaure & à Rome, Hercule à Athènes & à Cadès, Sérapis à Alexandrie, Trophonius dans la Béotie, &c.

Ils ne se rendoient pas tous de la même manière. Ici c'étoit la prêtresse ou le prêtre qui répondoit pour le dieu que l'on consultoit; là c'étoit le dieu qui parloit lui-même. Dans un autre endroit on obtenoit la réponse du dieu par des songes. Ailleurs, l'oracle se rendoit sur des billets cachetés, ou par les sorts, comme à Préneeste. Enfin, il falloit quelquefois, pour se rendre digne de l'oracle, beaucoup de jeûnes, de sacrifices, de lustrations, des mystères, &c.

Mon dessein n'est pas de traiter ici directement l'histoire des oracles, on pourra consulter leurs articles particuliers; mais je me propose principalement de combattre l'opinion qui les attribue aux démons, & l'effet cessé à la venue de J. C. L'écriture-sainte ne nous apprend en aucune manière que les oracles aient été rendus par les démons, & dès-lors c'est un de ces sujets que la sagesse divine a jugé assez indifférens pour l'abandonner à nos petites recherches. Celles de M. de Fontenelle, sans être originales, sont si judicieusement écrites, que je les ai choisies pour en donner le précis dans ce

mémoire. Son étendue quelle qu'elle soit, ennuyera d'autant moins, qu'il s'agit ici d'un sujet susceptible de bien des réflexions philosophiques.

Les anciens chrétiens ont pensé que les *oracles* étoient rendus par les démons, à cause de quelques histoires surprenantes d'*oracles* qu'on croyoit ne pouvoir attribuer qu'à des génies. Telle étoit l'histoire du pilote Thamus au sujet du grand Pan, rapportée dans Plutarque; telle étoit encore celle du roi Thulis, celle de l'enfant hébreu à qui tous les dieux obéissent; & quelques autres qu'Eusebe a tirées des écrits même de Porphire. Sur de pareilles histoires, on s'est persuadé que les démons se mêloient des *oracles*.

Les démons étant une fois constants par le Christianisme, il a été assez naturel de leur donner le plus d'emploi qu'on pouvoit, & de ne les pas épargner pour les *oracles*, & les autres miracles payens qui sembloient en avoir besoin. Par-là on se dispensoit d'entrer dans la discussion des faits, qui eût été longue & difficile; & tout ce qu'ils avoient de surprenant & d'extraordinaire, on l'attribuoit à ces démons, que l'on avoit en main. Il sembloit qu'en leur rapportant ces événemens, on confirmât leur existence, & la religion même qui nous la revele.

Cependant les histoires surprenantes qu'on débitoit sur les *oracles* doivent être fort suspectes. Celle de Thamus, à laquelle Eusebe donne sa croyance, & que Plutarque seul rapporte, est suivie dans le même historien d'un autre conte si ridicule, qu'il suffiroit pour la décréditer entièrement; mais de plus, elle ne peut recevoir un sens raisonnable. Si ce grand Pan étoit un démon, les démons ne pouvoient-ils se faire savoir sa mort, les uns aux autres sans y employer Thamus? Si ce grand Pan étoit J. C. comment personne ne fut-il défabusé dans le paganisme, & comment personne ne vint-il à penser que le grand Pan fût J. C. mort en Judée, si c'étoit Dieu lui-même qui forçoit les démons à annoncer cette mort aux payens?

L'histoire de Thulis, dont l'*oracle*, dit-on, est positif sur la Trinité, n'est rapporté que par Suidas, auteur qui ramasse beaucoup de choses, mais qui ne les choisit guere. Son *oracle* de Sérapis pèche de la même manière que les livres des sibylles par le trop de clarté sur nos mystères; de plus ce Thulis, roi d'Egypte, n'étoit pas assurément un des Ptolomées. Enfin, que deviendra tout l'*oracle*, s'il faut que Sérapis soit un dieu qui n'ait été amené en Egypte que par un Ptolomée qui le fit venir de Pont, comme beaucoup de savans le prétendent sur des apparences très-fortes. Du moins il est certain qu'Hérodote, qui aime tant à discourir sur l'ancienne Egypte, ne parle point de Sérapis, & que Tacite conte tout au long comment & pourquoi un des Ptolomées fit venir de Pont le dieu Sérapis, qui n'étoit alors connu que là.

L'*oracle* rendu à Auguste sur l'enfant hébreu, n'est point du tout recevable. Cedrenus le cite d'Eusebe, & aujourd'hui il ne s'y trouve plus. Il ne seroit pas impossible que Cedrenus citât à faux ou citât quelque ouvrage faussement attribué à Eusebe. Mais quand Eusebe dans quelque ouvrage, qui ne seroit pas venu jusqu'à nous, auroit effectivement parlé de l'*oracle* d'Auguste, Eusebe lui-même se trompoit quelquefois, & on en a des preuves constantes. Les premiers défenseurs du Christianisme, Justin, Tertulien, Théophile, Tatien auroient-ils gardé le silence sur un *oracle* si favorable à la religion? Etoient-ils assez peu peu zélés pour négliger cet avantage? Mais ceux même qui nous donnent cet *oracle*, le gâtent, en y ajoutant qu'Auguste, de retour à Rome, fit élever dans le capitolé un autel avec cette inscription: *C'est ici l'autel du fils unique de Dieu.* Où

avoit-il pris cette idée d'un fils unique de Dieu, dont l'*oracle* ne parle point?

Enfin, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'Auguste, depuis le voyage qu'il fit en Grece, dix-neuf ans avant la naissance de J. C. n'y retourna jamais; & même lorsqu'il en revint, il n'étoit gueres dans la disposition d'élever des autels à d'autres dieux qu'à lui; car il souffrit non-seulement que les villes d'Asie lui en élevassent, & lui célébrassent des jeux sacrés, mais même qu'à Rome on consacra un autel à la fortune, qui étoit de retour, *fortune reduci*, c'est-à-dire, à lui-même, & que l'on mit le jour d'un retour si heureux entre les jours de fêtes.

Les *oracles* qu'Eusebe rapporte de Porphire attaché au paganisme, ne sont pas plus embarrassans que les autres. Il nous les donne dépouillés de tout ce qui les accompagnoit dans les écrits de Porphire. Que savons-nous si ce payen ne les refutoit pas? Selon l'intérêt de sa cause il le devoit faire, & s'il ne l'a pas fait, assurément il avoit quelque intention cachée, comme de les présenter aux chrétiens à dessein de se moquer de leur crédulité, s'ils les recevoient pour vrais, & s'ils appuyoient leur religion sur de pareils fondemens.

L'opinion autrefois commune sur les *oracles* opérés par les démons, décharge le paganisme d'une bonne partie de l'extravagance, & même de l'abomination que les saints peres y ont toujours trouvée. Les Payens devoient dire, pour se justifier, que ce n'étoit pas merveille qu'ils eussent obéi à des génies qui animoient des statues, & faisoient tous les jours cent choses extraordinaires; & les Chrétiens, pour leur ôter toute excuse, ne devoient jamais leur accorder ce point. Si toute la religion payenne n'avoit été qu'une imposture des prêtres, le Christianisme profitoit de l'excès du ridicule où elle tomboit.

Aussi y a-t-il bien de l'apparence que les disputes des Chrétiens & des Payens étoient en cet état, lorsque Porphire avouoit si volontiers que les *oracles* étoient rendus par de mauvais démons. Ces mauvais démons lui étoient d'un double usage. Il s'en servoit à rendre inutiles, & même défavantageux à la religion chrétienne les *oracles* dont les Chrétiens prétendoient se parer; mais de plus, il rejettoit sur ces gens cruels & artificieux toute la folie, & toute la barbarie d'une infinité de sacrifices, que l'on reprochoit sans cesse aux Payens. C'est donc prendre les vrais intérêts du Christianisme, que de soutenir que les démons n'ont point été les auteurs des *oracles*.

Si au milieu de la Grece même, où tout retentissoit d'*oracles*, nous avions soutenu que ce n'étoit que des impostures, nous n'aurions étonné personne par la hardiesse de ce paradoxe, & nous n'aurions point eu besoin de prendre des mesures pour le débiter secrètement. La Philosophie s'étoit partagée sur le fait des *oracles*; les Platoniciens & les Stoiciens tenoient leur parti, mais les Cyniques, les Péripatéticiens, les Epicuriens s'en moquoient hautement. Ce qu'il y avoit de miraculeux dans les *oracles*, ne l'étoit pas tant que la moitié des savans de la Grece ne fussent encore en liberté de n'en rien croire, & cela malgré le préjugé commun à tous les Grecs, qui mérite d'être compté pour quelque chose. Eusebe nous dit que six cent personnes d'entre les payens avoient écrit contre les *oracles*, & nomme entre autres un certain Enomaüs, dont il nous a conservé quelques fragmens, dans lesquels on voit cet Enomaüs argumenter sur chaque *oracle*, contre le dieu qui l'a rendu, & le prendre lui-même à partie.

Ce ne sont pas les Philosophes seuls qui dans le paganisme, ont fait souvent assez peu de cas des

oracles ; beaucoup de gens parmi les grands & le peuple même , consultoient les *oracles* pour n'avoir plus à les consulter : & s'ils ne s'accommodoient point à leurs desseins , ils ne se gênoient pas beaucoup pour leur obéir. Aussi voit-on des capitaines ne se pas faire scrupule de passer par-dessus des *oracles* , & de suivre leurs projets. Ce qu'il y a de plus remarquable , c'est que cela s'est pratiqué dans les premiers siècles de la république romaine , dans ces tems d'une heureuse grossièreté , où l'on étoit si scrupuleusement attaché à la religion , & où comme dit Tite-Live , on ne connoissoit point encore cette philosophie qui apprend à mépriser les dieux.

Les anciens chrétiens n'ont pas tous cru que les *oracles* fussent rendus par les démons. Plusieurs d'entre'eux ont souvent reproché aux payens qu'ils étoient joués par leurs prêtres. Voici comme en parle Clément d'Alexandrie ; & les écrivains polis trouveront même que c'est d'un ton bien dur. « Vante-nous , dit-il , si tu veux , ces *oracles* pleins » de folie & d'impertinence , ceux de Claros , d'Apollon pithien , de Didime , d'Amphilochus ; tu » peux y ajouter les augures , & les interpretes des » songes & des prodiges. Fais-nous paroître aussi » devant l'Apollon pithien , ces gens qui devin » noient par la farine ou par l'orge , & ceux qui » ont été si estimés parce qu'ils parloient du ven » tre. Que les secrets des temples des Egyptiens , » & que la Nécromancie des Etrusques demeurent » dans les ténèbres ; toutes ces choses ne sont cer » tainement que des impostures extravagantes , & » de pures tromperies pareilles à celles des jeux de » dez. Les chevres qu'on a dressées à la divination , » les corbeaux qu'on a dressés à rendre des *oracles* , » ne sont pour ainsi dire , que les associés de ces » charlatans qui fourbent tous les hommes ».

Eusebe étale à son tour d'excellentes raisons pour prouver que les *oracles* ont pu n'être que des impostures ; & si néanmoins il vient à les attribuer au démon , c'est par l'effet d'un préjugé pitoyable , ou pour s'accommoder au tems , & par un respect forcé pour l'opinion commune. Les payens n'avoient garde de consentir que leurs *oracles* ne fussent qu'un artifice de leurs prêtres. On crut donc , par une mauvaise maniere de raisonner , gagner quelque chose dans la dispute , en leur accordant que quand même il y auroit eu du surnaturel dans leurs *oracles* , cet ouvrage n'étoit pas celui de la divinité , mais des démons.

Si les démons rendoient les *oracles* , les démons ne manquoient pas de complaisance pour les princes qui étoient une fois devenus redoutables. La *Pythie philippise* , disoit plaisamment Démosthène , lorsqu'il se plaignoit que les *oracles* de Delphes étoient toujours conformes aux intérêts de Philippe. On fait aussi que l'enfer avoit bien des égards pour Alexandre & pour Auguste. Quelques historiens disent nettement qu'Alexandre voulut être fils de Jupiter ammon , & pour l'intérêt de sa vanité , & pour l'honneur de sa mere qui étoit soupçonnée d'avoir eu quelques amans moins considérables que Jupiter. Ainsi avant que d'aller au temple , il fit avertir le dieu de sa volonté , & le dieu le fit de fort bonne grace.

Auguste éperdument amoureux de Livie , l'enleva à son mari toute grosse qu'elle étoit , & ne se donna pas le loisir d'attendre qu'elle fût accouchée pour l'épouser. Comme l'action étoit un peu extraordinaire , on en consulta l'*oracle* ; l'*oracle* qui savoit faire sa cour , ne se contenta pas d'approuver Auguste , il assura que jamais un mariage ne réussissoit mieux , que quand on épousoit une femme déjà grosse.

Les *oracles* qu'on établissoit quelquefois de nou-

veau , font autant de tort aux démons que les *oracles* corrompus. Après la mort d'Ephestion , Alexandre voulut encore absolument pour se consoler , qu'Ephestion fût dieu ; tous les courtisans y consentirent sans peine. Aussi-tôt voilà des temples que l'on bâtit à Ephestion en plusieurs villes , des fêtes qu'on institue en son honneur , des sacrifices qu'on lui fait , des guérisons miraculeuses qu'on lui attribue ; & afin qu'il n'y manquât rien , des *oracles* qu'on lui fait rendre. Lucien dit qu'Alexandre étonné d'abord de voir la divinité d'Ephestion réussir si bien , la crut enfin vraie lui-même , & se sçut bon gré de n'être pas seulement dieu , mais d'avoir encore le pouvoir de faire des dieux.

Adrien fit les mêmes folies pour son mignon Antinoüs. Il bâtit en mémoire de lui la ville d'Antinopolis , lui donna des temples & des prophetes , dit S. Jérôme. Or il n'y avoit des prophetes que dans les temples à *oracles*. Nous avons encore une inscription greque qui porte : *A Antinoüs , le compagnon des dieux d'Egypte , M. Ulpus Apollinius son prophete.*

Après cela , on ne fera pas surpris qu'Auguste ait aussi rendu des *oracles* , ainsi que nous l'apprenons de Prudence. Assurément Auguste valoit bien Antinoüs & Ephestion , qui selon toutes les apparences , ne dûrent leur divinité qu'à leur beauté.

Mais qui doute du prodigieux succès qu'auroient aujourd'hui quelques rois qui se mettroient en tête de fonder des *oracles* dans leurs états , & de les accréditer ? Il faudroit avoir mal étudié l'esprit humain , pour ne pas connoître la force que le merveilleux a sur lui. La croyance aux miracles de certaines reliques , dont plusieurs villes se disputent la possession , vaut bien la confiance que le peuple payen avoit aux *oracles*. Etablissez ici l'existence d'une relique , il s'en établira cent dans l'étendue de la chrétienté. Si les dieux prédisoient à Delphes , pourquoi n'auroient-ils pas prédit à Athènes ? Les peuples avides de l'utilité qu'ils esperoient des *oracles* , ne demandoient qu'à les voir multipliés en tous lieux.

Ajoutez à ces réflexions que dans le tems de la première institution des *oracles* , l'ignorance étoit beaucoup plus grande qu'elle ne fut dans la suite. La Philosophie n'étoit pas encore née , & les superstitions les plus extravagantes n'avoient aucune contradiction à effuyer de sa part. Il est vrai que ce qu'on appelle le *peuple* , n'est jamais fort éclairé ; cependant la grossièreté dont il est toujours , reçoit encore quelques différences selon les siècles ; du moins il y en a où tout le monde est peuple , & ceux-là sont sans comparaison les plus favorables à l'établissement des erreurs.

On pourroit prouver invinciblement que les *oracles* n'étoient rendus que par des prêtres , en dévoilant leurs artifices , & le détail n'en seroit pas ennuyeux ; mais il faut pour abrégé nous restreindre à des généralités sur cet article.

Remarquez d'abord que les pays montagneux , & par conséquent pleins d'antrès & de cavernes , se trouvoient les plus abondans en *oracles*. Telle étoit la Béotie qui anciennement , dit Plutarque , en avoit une très-grande quantité. On fait d'un autre côté , que les Béotiens passoit pour être les plus fortes gens du monde ; c'étoit là un bon pays pour les *oracles* , des fots & des cavernes.

Je n'imagine pas cependant que le premier établissement des *oracles* , ait été une imposture méditée ; mais le peuple tomba dans quelque superstition qui donna lieu à des gens un peu plus raffinés d'en profiter : car les fotes du peuple sont telles , assez souvent , qu'elles n'ont pu être prévues , & quelquefois ceux qui le trompoient , ne songeoient à rien

moins, & ont été invités par lui-même à le tromper. Ainsi ma pensée est qu'on n'a point mis d'abord des oracles dans la Béotie, parce qu'elle est montagneuse; mais que l'oracle de Delphes ayant une fois pris naissance dans la Béotie, les autres, que l'on fit à son imitation dans le même pays, furent mis dans des cavernes, parce que les prêtres en avoient reconnu la commodité.

Cet usage ensuite se répandit presque par-tout. Le prétexte des exhalaisons divines rendoit les cavernes nécessaires; & il semble de plus que les cavernes inspirent d'elles-mêmes je ne fais quelle horreur, qui n'est pas inutile à la superstition. Peut être la situation de Delphes a-t-elle bien servi à la faire regarder comme une ville sainte. Elle étoit à moitié chemin de la montagne du Parnasse, bâtie sur un peu de terre plane, & environnée de précipices, qui la fortifioient sans le secours de l'art. La partie de la montagne qui étoit au-dessus, avoit à-peu-près la figure d'un théâtre, & les cris des hommes, & le son des trompettes se multiplioient dans les rochers.

La commodité des prêtres & la majesté des oracles, demandoient donc également des cavernes; aussi ne voyez-vous pas un si grand nombre de temples prophétiques en plat pays: mais s'il y en avoit quelques-uns, on savoit bien remédier à ce défaut de leur situation. Au lieu de cavernes naturelles, on en faisoit d'artificielles; c'est-à-dire de ces sanctuaires qui étoient des especes d'antrès, où résidoit particulièrement la divinité, & où d'autres que les prêtres n'entroient jamais.

Dans ces sanctuaires ténébreux étoient cachées toutes les machines des prêtres, & ils y entroient par des conduits souterrains. Rufin nous décrit le temple de Sérapis tout plein de chemins couverts; & pour rapporter un témoignage encore plus fort que le sien, l'Écriture sainte ne nous apprend-elle pas comment Daniel découvrit l'imposture des prêtres de Belus, qui savoient bien rentrer secrètement dans son temple, pour prendre les viandes qu'on y avoit offertes? Il s'agit là d'un des miracles du paganisme qui étoit cru le plus universellement, de ces victimes que les dieux prenoient la peine de venir manger eux-mêmes. L'Écriture attribue-t-elle ce prodige aux démons? Point du tout, mais à des prêtres imposteurs; & c'est-là la seule fois où l'Écriture s'étend un peu sur un prodige du paganisme: & en ne nous avertissant point que tous les autres n'étoient pas de la même nature, elle nous donne à entendre fort clairement qu'ils en étoient. Combien après tout, devoit-il être plus aisé de persuader aux peuples que les dieux descendoient dans des temples pour leur parler, leur donner des instructions utiles, que de leur persuader qu'ils venoient manger des membres de chevres & de moutons? Et si les prêtres mangeoient en la place des dieux, à plus forte raison pouvoient-ils parler aussi en leur place.

Les prêtres pour mieux jouer leur jeu, établirent encore de certains jours malheureux, où il n'étoit point permis de consulter l'oracle. Par ce moyen, ils pouvoient renvoyer les consultants lorsqu'ils avoient des raisons de ne pas répondre; ou bien pendant ce tems de silence, ils prenoient leurs mesures, & faisoient leurs préparatifs.

A l'occasion de ces prétendus jours malheureux, il fut rendu à Alexandre un des plus jolis oracles qui ait jamais été. Il étoit allé à Delphes pour consulter le dieu; & la prêtresse qui prétendoit qu'il n'étoit point alors permis de l'interroger, ne vouloit point entrer dans le temple. Alexandre qui étoit impérieux, la prit par le bras pour l'y mener de force; & elle s'écria: *Ah, mon fils, on ne peut te résister! Je n'en veux pas davantage*, dit Alexandre, *cet oracle me suffit.*

Les prêtres avoient encore un secret pour gagner du tems, quand il leur plaisoit. Avant que de consulter l'oracle il falloit sacrifier; & si les entrailles des victimes n'étoient point heureuses, le dieu n'étoit point en état de répondre: Et qui jugeoit des entrailles des victimes? Les prêtres. Le plus souvent même, ainsi qu'il paroît par beaucoup d'exemples, ils étoient seuls à les examiner; & tel qu'on obligeoit à recommencer le sacrifice, avoit pourtant immolé un animal dont le cœur & le foie étoient les plus beaux du monde.

Les prêtres firent mieux encore, ils établirent certains mystères qui engageoient à un secret inviolable ceux qui y étoient initiés: il n'y avoit personne à Delphes qui ne se trouvât dans ce cas. Cette ville n'avoit point d'autre revenu que celui de son temple, & ne vivoit que d'oracles; or les prêtres s'affuroient de tous les habitans, en se les attachant par le double lien de l'intérêt & de la superstition. On eût été bien reçu à parler contre les oracles d'Apollon dans une telle ville!

Ceux qu'on initioit aux mystères, donnoient des assurances de leur discrétion. Ils étoient obligés à faire aux prêtres une confession de tout ce qu'il y avoit de plus caché dans leur vie; & c'étoit après cela à ces pauvres initiés à prier les prêtres de leur garder le secret.

Ce fut sur cette confession qu'un lacédémonien, qui s'alloit faire initier aux mystères de Samothrace, dit brusquement aux prêtres qui l'interrogeoient: « Si j'ai fait des crimes, les dieux le savent bien ». Un autre répondit à-peu-près de la même façon. « Est-ce à toi, ou au dieu qu'il faut confesser ses crimes? C'est au dieu, dit le prêtre: Et bien retire-toi donc », reprit le lacédémonien, je les confesserai au dieu ». Ces deux lacédémoniens, qui à-coup-sûr, ne furent pas reçus, pensoient précisément sur la confession des crimes qu'exigeoient les prêtres, ce que les Anglois pensent sur la confession des péchés dans le Christianisme.

Mais sans s'étendre davantage sur les artifices des oracles, il vient naturellement dans l'esprit une question difficile à résoudre; savoir, pourquoi les démons ne prédisoient l'avenir que dans des trous, dans des cavernes & dans des lieux obscurs? Et pourquoi ils ne s'avisent jamais d'animer une statue, ou de faire parler une prêtresse dans un carrefour, exposé de toutes parts aux yeux de tout le monde?

On pourroit imaginer que les oracles qui se rendoient sur des billets cachetés, & plus encore ceux qui se rendoient en songe, avoient besoin de démons; mais il nous seroit aisé de faire voir qu'ils n'avoient rien de plus miraculeux que les autres.

Les prêtres n'étoient pas scrupuleux jusqu'au point de n'oser décacheter les billets qu'on leur apportoit; il falloit qu'on les laissât sur l'autel, après quoi on fermoit le temple, où les prêtres savoient rentrer sans qu'on s'en aperçût; ou bien il falloit mettre ces billets entre les mains des prêtres, afin qu'ils dormissent dessus, & reçussent en songe la réponse. Or dans l'un & l'autre cas, ils avoient le loisir & la liberté de les ouvrir. Ils savoient pour cela plusieurs secrets, dont quelques-uns furent mis en pratique par le faux prophète de Lucien. On peut les voir dans cet auteur même, si l'on est curieux d'apprendre comment on s'y prenoit pour décacheter les billets sans qu'il y parût. C'est à-peu-près la même méthode qui est aujourd'hui en usage dans les bureaux des postes.

Les prêtres qui n'osoient se hasarder à décacheter les billets, tâchoient de savoir adroitement ce qui amenoit les gens à l'oracle. D'ordinaire c'étoit des personnes considérables, méditant quelque dessein,

dessein, ou animés de quelque passion assez connue. Les prêtres avoient tant de commerce avec eux à l'occasion des sacrifices, avant que l'oracle parlât, qu'il n'étoit pas trop difficile de tirer de leur bouche, ou du moins de conjecturer quel étoit le sujet de leur voyage. On leur faisoit recommencer sacrifices sur sacrifices, jusqu'à ce qu'on se fût éclairci. On les mettoit entre les mains de certains menus officiers du temple, qui sous prétexte de leur en montrer les antiquités, les statues, les peintures, les offrandes, avoient l'art de les faire parler sur leurs affaires. Ces antiquaires, pareils à ceux qui vivent aujourd'hui de ce métier en Italie, se trouvoient dans tous les temples un peu considérables. Ils faisoient par cœur tous les miracles qui s'y étoient faits; ils vous faisoient bien valoir la puissance & les merveilles du dieu; ils vous contoient fort au long l'histoire de chaque présent qu'on lui avoit consacré. Sur cela Lucien dit assez plaisamment, que tous ces gens-là ne vivoient & ne subsistoient que de fables; & que dans la Grece on eût été bien fâché d'apprendre des vérités dont il n'eût rien coûté. Si ceux qui venoient consulter l'oracle ne parloient point, leurs domestiques se taisoient-ils?

Il faut savoir que dans une ville à oracle, il n'y avoit presque que des officiers de l'oracle. Les uns étoient prophètes & prêtres; les autres poètes, qui habilloient en vers les oracles rendus en prose; les autres simples interpretes; les autres petits sacrificateurs, qui immoloient les victimes, & en examinoient les entrailles; les autres vendeurs de parfums & d'encens, ou de bêtes pour les sacrifices; les autres antiquaires; les autres enfin n'étoient que des hôteliers, que le grand abord des étrangers enrichissoit. Tous ces gens-là étoient dans les intérêts de l'oracle & du dieu; & si par le moyen des domestiques des étrangers ils découvroient quelque chose qui fût bon à savoir, vous ne devez pas douter que les prêtres n'en fussent avertis.

Le nombre est fort grand des oracles qui se rendoient par songes; cette maniere n'étoit pas plus difficile que les autres dans la pratique; mais comme le plus fameux de tous ces oracles étoit celui de Trophonius dans la Béotie, voyez ORACLE DE TROPHONIUS.

Nous observerons seulement ici qu'entre les oracles qui se rendoient par les songes, il y en avoit auxquels il falloit se préparer par des jeûnes, comme celui d'Amphiaräus dans l'Attique; si vos songes ne pouvoient pas recevoir quelqu'interprétation apparente, on vous faisoit dormir dans le temple sur nouveaux frais; on ne manquoit jamais de vous remplir l'esprit d'idées propres à vous faire avoir des songes, où il entrât des dieux & des choses extraordinaires. Enfin, on vous faisoit dormir le plus souvent sur des peaux de victimes, qui pouvoient avoir été frottées de quelque drogue propre à étourdir le cerveau.

Quand c'étoit les prêtres, qui en dormant sur les billets cachetés, avoient eux-mêmes les songes prophétiques, il est clair que la chose est encore plus aisée à expliquer. Dès qu'on étoit assez stupide pour se contenter de leurs songes, & pour y ajouter foi, il n'étoit pas besoin qu'ils laissassent aux autres la liberté d'en avoir. Ils pouvoient se réserver ce droit à eux seuls, sans que personne y trouvât à redire.

Un des plus grands secrets des oracles, & une des choses qui marque clairement que les hommes les rendoient, c'est l'ambiguïté des réponses, & l'art qu'on avoit de les accommoder à tous les événements qu'on pouvoit prévoir. Vous en trouverez un exemple dans Arrian, liv. VII. sur la maladie d'Alexandre à Babylone. Macrobe en cite un au-

tre sur Trajan, quand il forma le dessein d'aller attaquer les Parthes. On porta pour réponse à cet empereur une vigne mise en morceaux. Trajan mourut à cette guerre; & ses os reportés à Rome (sur quoi l'on fit tomber l'explication de l'oracle) étoient assurément la seule chose, à quoi l'oracle n'avoit point pensé. Ceux qui recevoient ces oracles ambigus, prenoient volontiers la peine d'y ajuster l'événement, & se chargeoient eux-mêmes de le justifier. Souvent ce qui n'avoit eu qu'un sens dans l'intention de celui qui avoit rendu l'oracle, se trouvoit en avoir deux après l'événement; & le fourbe pouvoit se reposer sur ceux qu'il duoit, du soin de sauver son honneur.

Il n'est plus question de deviner les finesses des prêtres, par les moyens qui pourroient eux-mêmes paroître trop fins. Un tems a été qu'on les a découvertes de toutes parts aux yeux de toute la terre; ce fut quand la religion chrétienne triompha hautement du paganisme sous les empereurs chrétiens.

Théodoret dit que Théophile évêque d'Alexandrie fit voir à ceux de cette ville les statues creusées, où les prêtres entroient par des chemins cachés pour y rendre les oracles. Lorsque par l'ordre de Constantin on abattit le temple d'Esculape à Egès en Cilicie; on en chassa, dit Eusebe dans la vie de cet empereur, non pas un dieu ni un démon, mais le fourbe qui avoit si long-tems imposé à la crédulité des peuples. A cela il ajoute en général que dans les simulacres des dieux abattus, on n'y trouvoit rien moins que des dieux ou des démons, non pas même quelques malheureux spectres obscurs & ténébreux, mais seulement du foin, de la paille, ou des os de morts.

La plus grande difficulté qui regarde les oracles est surmontée depuis que nous avons reconnu que les démons n'ont point dû y avoir de part. Les oracles étant ainsi devenus indifférens à la religion chrétienne, on ne s'intéressera plus à les faire finir précisément à la venue de Jesus-Christ. D'ailleurs nous avons plusieurs preuves qui font voir que les oracles ont duré plus de 400 ans après Jesus-Christ, & qu'ils ne sont devenus tout-à-fait muets qu'avec l'entière destruction du paganisme.

Suétone, dans la vie de Néron, dit que l'oracle de Delphes l'avertit qu'il se donnât de garde des 73 ans; que Néron crut qu'il ne devoit mourir qu'à cet âge-là, & ne songea point au vieux Galba qui étant âgé de 73 ans lui ôta l'empire. Cela le persuada si bien de son bonheur, qu'ayant perdu par un naufrage des choses d'un très-grand prix, il se vanta que les poissons les lui rapporteroient.

Philostate, dans la vie d'Apollonius de Thyane, qui a vu Domitien, nous apprend qu'Apollonius visita tous les oracles de la Grece, & celui de Dodone, & celui de Delphes, & celui d'Amphiaräus.

Plutarque qui vivoit sous Trajan, nous dit que l'oracle de Delphes étoit encore sur pié, quoique réduit à une seule prêtresse, après en avoir eu deux ou trois.

Sous Adrien, Dion Chrysostome raconte qu'il consulta l'oracle de Delphes; & il en rapporta une réponse qui lui parut assez embarrassée, & qui l'est effectivement.

Sous les Antonins, Lucien assure qu'un prêtre de Thyane alla demander à ce faux prophète Alexandre, si les oracles qui se rendoient alors à Didyme, à Claros & à Delphes, étoient véritablement des réponses d'Apollon, ou des impostures. Alexandre eut des égards pour ces oracles qui étoient de la nature du sien, & répondit au prêtre, qu'il n'étoit pas permis de savoir cela. Mais quand cet habile prêtre demanda ce qu'il seroit après sa mort, on

lui répondit hardiment : » Tu seras chameau, puis cheval, puis philosophe, puis prophete aussi grand qu'Alexandre.

Après les Antonins, trois empereurs se disputèrent l'empire; Severus Septimus, Pescennius Niger, Clodius Albinus. On consulta Delphes, dit Spartien, pour savoir lequel des trois la république devoit souhaiter? Et l'oracle répondit en un vers: » Le noir est le meilleur; l'africain est bon; le blanc est le pire ». Par le noir, on entendoit Pescennius Niger; par l'africain, Severe qui étoit d'Afrique; & par le blanc, Clodius Albinus.

Dion qui ne finit son histoire qu'à la huitième année d'Alexandre Severe, c'est-à-dire, l'an 230 de Jesus-Christ, rapporte que de son tems Amphilocheus rendoit encore des oracles en songe. Il nous apprend aussi qu'il y avoit dans la ville d'Apollonie un oracle, où l'avenir se déclaroit par la maniere dont le feu prenoit à l'encens qu'on jettoit sur un autel. Il n'étoit permis de faire à cet oracle des questions ni de mort ni de mariage. Ces restrictions bizarres étoient quelquefois fondées sur l'histoire particuliere du dieu qui avoit eu sujet pendant sa vie, de prendre de certaines choses en aversion; ou, si vous l'aimez mieux, sur les mauvais succès qu'avoient eu les réponses de l'oracle en certaines matieres.

Sous Aurélien, vers l'an de Jesus-Christ 272, les Palmiréniens révoltés consulterent un oracle d'Apollon sarpédonien en Cilicie; ils consulterent encore celui de Venus aphacite.

Licinius, au rapport de Sozomene, ayant dessein de recommencer la guerre contre Constantin, consulta l'oracle d'Apollon de Didyme, & en eut pour réponse deux vers d'Homere, dont le sens est: » Malheureux vieillard, ce n'est point à toi à combattre contre les jeunes gens; tu n'as point de force, & ton âge t'accable.

Un dieu assez inconnu, nommé *Besa*, selon Ammian Marcellin, rendoit encore des oracles sur des billets à Abide, dans l'extrémité de la Thébaïde, sous l'empire de Constantius; car on envoya à cet empereur des billets qui avoient été laissés dans le temple de *Besa*, sur lesquels il commença à faire des informations très-rigoureuses, mit en prison, exila, ou fit tourmenter un assez grand nombre de personnes; c'est que par ces billets on consultoit ce dieu sur la destinée de l'empire, ou sur la durée que devoit avoir le regne de Constantius, ou même sur le succès de quelque dessein que l'on formoit contre lui.

Enfin, Macrobe qui vivoit sous Arcadius & Honorius fils de Théodose, parle du Dieu d'Héliopolis de Syrie & de son oracle, & des fortunes d'Antium, en des termes qui marquent positivement que tout cela subsistoit encore de son tems.

Remarquez qu'il n'importe que toutes ces histoires soient vraies, ni que ces oracles aient effectivement rendu les réponses qu'on leur attribue. Il suffit qu'on n'a pu attribuer de fausses réponses qu'à des oracles que l'on savoit qui subsistoient encore effectivement; & les histoires que tant d'auteurs en ont débitées, prouvent assez qu'ils n'avoient pas cessé.

En général, les oracles n'ont cessé qu'avec le paganisme; & le paganisme ne cessa pas à la venue de Jesus-Christ. Constantin abattit peu de temples; encore n'osa-t-il les abattre qu'en prenant le prétexte des crimes qui s'y commettoient. C'est ainsi qu'il fit renverser celui de Venus aphacite, & celui d'Esculape qui étoit à Egès en Cilicie, tous deux, temples à oracles: mais il défendit que l'on sacrifiat aux dieux, & commença à rendre par cet édit les temples inutiles.

On fait qu'il restoit encore beaucoup d'oracles, lorsque Julien se vit empereur; & que de ceux qui étoient ruinés, il s'appliqua à en rétablir quelques-uns. Il fit plus; il voulut être prophete de l'oracle de Didyme. C'étoit le moyen de remettre en honneur la prophétie qui tomboit en discrédit. Il étoit souverain pontife, puisqu'il étoit empereur; mais les empereurs n'avoient pas coutume de faire grand usage de cette dignité sacerdotale. Pour lui, il prit la chose bien plus sérieusement; & nous voyons dans une de ses lettres qui sont venues jusqu'à nous, qu'en qualité de souverain pontife, il défend à un prêtre payen de faire pendant trois mois aucune fonction de prêtre.

Jovien, son successeur, commençoit à se porter avec zele à la destruction du paganisme; mais en sept mois qu'il régna, il ne put pas faire de grands progrès. Théodose, pour y parvenir, ordonna de fermer tous les temples des Payens. Enfin l'exercice de cette religion fut défendu sous peine de la vie, par une constitution des empereurs Valentinien & Marcien, l'an 451 de Jesus-Christ.

Le paganisme enveloppa nécessairement les oracles dans sa ruine, lorsqu'il fut aboli par le Christianisme. D'ailleurs il est certain que le Christianisme, avant même qu'il fût encore la religion dominante, fit extrêmement tort aux oracles, parce que les chrétiens s'étudierent à en desabuser les peuples, & à en découvrir l'imposture. Mais indépendamment du christianisme, les oracles ne laissoient pas de déchoir beaucoup par d'autres causes, & à la fin ils eussent entierement tombé.

On commença à s'apercevoir qu'ils dégénèrent, dès qu'ils ne se rendirent plus en vers. Plutarque a fait un traité exprès pour rechercher la cause de ce changement; & à la maniere des Grecs, il dit sur ce sujet tout ce qu'on peut dire de vrai & de faux. Entr'autres raisons vraisemblables, il prétend que les vers prophétiques se décrierent par l'usage qu'en faisoient de certains chariatans, que le menu peuple consultoit le plus souvent dans les carrefours. Les prêtres des temples ne voulurent avoir rien de commun avec eux; parce qu'ils étoient des charlatans plus nobles & plus sérieux, ce qui fait une grande différence dans ce métier-là. Mais ce qui contribua le plus à ruiner les oracles, fut la soumission des Grecs sous la domination des Romains, qui, calmant toutes les divisions qui agitoient auparavant la Grece; l'esclavage produisant la paix, ne fournit plus de matiere aux oracles.

Si les Romains nuisirent beaucoup aux oracles par la paix qu'ils établirent dans la Grece, ils leur nuisirent encore plus par le peu d'estime qu'ils en faisoient. Ce n'étoit point là leur folie; ils ne s'attachoient qu'à leurs livres sibyllins & à leurs divinations étrusques, c'est-à-dire aux aruspices & aux augures. Les maximes & les sentimens d'un peuple qui domine, passent aisément dans les autres peuples, & il n'est pas surprenant que les oracles étant une invention grecque aient suivi la destinée de la Grece, qu'ils aient été florissans avec elle, & qu'ils aient perdu avec elle leur premier éclat.

La fourberie des oracles étoit trop grossiere, pour n'être pas enfin découverte par mille différentes aventures, & même par quelques aventures scandaleuses qui dessillerent les yeux de bien du monde. Il arriva que les dieux devenoient quelquefois amoureux des belles femmes qui venoient consulter leurs oracles. Alors on envoyoit ces belles femmes passer des nuits dans les temples de la divinité; parées de la main même de leurs maris, & chargées de présents pour payer le dieu de ses peines. A la vérité, on fermoit bien les temples à la vue de tout le mon-

de, mais on ne garantissoit point aux maris les chemins souterrains.

Nous avons peine à concevoir que de pareilles choses aient pû être faites seulement une fois. Cependant Hérodote nous assure qu'au huitième & dernier étage de cette superbe tour du temple de Bélus à Babylone, étoit un lit magnifique où couchoit toutes les nuits une femme choisie par le dieu. Il s'en faisoit autant à Thèbes en Egypte; & quand la prêtresse de l'oracle de Patara en Lycie devoit prophétiser, il falloit auparavant qu'elle couchât seule dans le temple où Apollon venoit l'inspirer.

Tout cela s'étoit pratiqué dans les plus épaisses ténèbres du paganisme, & dans un tems où les cérémonies payennes n'étoient pas sujettées à être contredites; mais à la vûe des chrétiens, le Saturne d'Alexandrie ne laissoit pas de faire venir les nuits dans son temple, telle femme qu'il lui plaisoit de nommer par la bouche de Tyrannus son prêtre. Beaucoup de femmes avoient reçu cet honneur avec grand respect, & on ne se plaignoit point de Saturne, quoiqu'il soit le plus âgé & le moins galant des dieux. Il s'en trouva une à la fin, qui ayant couché dans le temple, fit réflexion qu'il ne s'y étoit rien passé que de fort humain, & dont Tyrannus n'eut été assez capable; elle en avertit son mari qui fit faire le procès à Tyrannus. Le malheureux avoua tout, & dieu fait quel scandale dans Alexandrie.

Le crime des prêtres, leur insolence, divers évènements qui avoient fait paroître au jour leurs fourberies, l'obscurité, l'incertitude, & la fausseté de leurs réponses auroient donc enfin décrédité les oracles, & en auroient causé la ruine entière, quand même le paganisme n'auroit pas dû finir; mais il s'est joint à cela des causes étrangères. D'abord de grandes sectes de philosophes grecs qui se sont moqués des oracles; ensuite les Romains qui n'en faisoient point d'usage; enfin les Chrétiens qui les détestoient & qui les ont abolis avec le paganisme.

Tout ce qui étoit dispersé sur les oracles dans les auteurs anciens, méritoit d'être recueilli en un corps; c'est ce qu'a exécuté avec beaucoup de gloire M. Van-Dale (Antoine), habile critique du dernier siècle par son ouvrage plein d'érudition, de *oraculis Ethnicorum*, Amstel. 1700. in-4°. Il y prouve également qu'on ne doit attribuer les oracles qu'aux tromperies des prêtres, & qu'ils n'ont cessé qu'avec le paganisme. Il a épuisé tout ce qu'on peut dire sur cette matière.

M. de Fontenelle, l'homme le plus propre à ôter d'un livre écrit pour les savans, toute la sécheresse qui le rend de peu d'usage, & y répandre des ornemens dont tout le monde profite, en a formé son traité des oracles, qui est sans contredit un de ses meilleurs ouvrages.

Le pere Balthus, jésuite, se proposa vingt ans après de le refuter. L'historien de l'académie des Sciences crut qu'il étoit sage de ne pas répondre: il trouva dans M. du Marfais un défenseur éclairé qui le justifioit sans réplique contre les imputations du P. jésuite, mais il eut lui-même une défense expresse de faire paroître son livre; cependant M. Dalember s'est donné la peine d'en faire l'analyse, d'après des fragmens qui lui en ont été remis. Cette analyse intéressante est à la tête du tome VII. de l'Encyclopedie dans l'éloge de M. du Marfais.

Pour laisser de mon côté peu de chose à desirer sur cette matière, je vais joindre ici des articles séparés de quelques-uns des principaux oracles du paganisme. Il y en avoit tant qu'un savant littérateur qui en a fait la liste dans les anciens, en indique plus de trois cens, dont le plus grand nombre étoit dans la Grece: mais il ne les a pas sans doute tous nommés; car il y avoit peu de temples où il n'y

eût quelques oracles ou quelque espece de divination.

Il y en avoit de toutes sortes de dates, depuis celui de Dodone qu'on croit le plus ancien, jusqu'à celui d'Antinoïs, qu'on peut regarder comme le dernier. Quelquefois même le crédit de quelques-uns des anciens se perdoit, ou par la découverte des impostures de leurs ministres ou par les guerres, ou par d'autres accidens qu'on ignore. A la perte de ceux-là en succédoient de nouveaux qu'on avoit soin d'établir, & ceux-ci de même faisoient place à d'autres; mais le tems de la décadence de plusieurs de ces oracles & de l'institution des nouveaux, ne nous est point connu. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

ORACLE D'AMMON, (Théolog. payenne.) L'oracle de Jupiter Ammon en Lybie, étoit aussi ancien que celui de Dodone. Il devint très-célebre, & on venoit le consulter de toutes parts, malgré les incommodités d'un si long voyage, & les sables brûlans de la Lybie qu'il falloit traverser. On ne fait trop que penser de la fidélité des prêtres qui le servoient. Quelquefois ils étoient incorruptibles, comme il paroît par l'accusation qu'ils vinrent former à Sparte, contre Lyfander qui avoit voulu les corrompre dans la grande affaire qu'il méditoit pour changer l'ordre de la succession royale; quelquefois ils n'étoient pas si difficiles, comme il paroît par l'histoire d'Alexandre, lequel pour mettre à couvert la réputation de sa mere, ou par pure vanité, vouloit passer pour fils de Jupiter, puisque le prêtre de ce dieu alla au-devant de lui, & le salua comme fils du maître des dieux.

Nous apprenons de Quinte Curce & d'autres auteurs anciens, que la statue de Jupiter Ammon avoit la tête d'un bœuf avec ses cornes; & de Diodore de Sicile, la maniere dont ce dieu rendoit ses oracles, lorsque quelqu'un venoit le consulter. Quarante prêtres de ce dieu portoient sur leurs épaules dans un navire doré sa statue, qui étoit couverte de pierres précieuses; & alloient ainsi sans tenir de route certaine, où ils croyoient que le dieu les pouvoit. Une troupe de dames & de filles accompagnoient cette procession, chantant des hymnes en l'honneur de Jupiter. Quinte-Curce qui dit la même chose, ajoute que le navire où la niche sur laquelle on portoit la statue de ce dieu, étoit ornée d'un grand nombre de pateres d'argent qui pendoient des deux côtés. C'étoit apparemment sur quelque signe ou sur quelque mouvement de la statue, que les prêtres annonçoient les décisions de leur Ammon: car comme le remarque Strabon, sur l'autorité de Callisthene, les réponses de ce dieu n'étoient point des paroles, comme à Delphes & chez les Branchides, mais un signe; & il cite à cette occasion, les vers d'Homere où le poète dit: «Jupiter donna de ses sourcils un signe de consentement.»

Jupiter fut le même qu'Ammon des Egyptiens; & comme Ammon étoit en possession de l'oracle pour lequel les Egyptiens avoient le plus de vénération; on consacra à Jupiter le seul oracle qu'il y eût alors parmi les Pélasges.

Thomas Gale, dans ses notes sur Jamblique, a prouvé qu'Ammon, Amoun, Amon, Amos, Amosus, Amasis, Amosis, Thémous, Thamus, ne sont qu'un même nom. (D. J.)

ORACLE DE CLAROS, (Théolog. payenne.) oracle célèbre d'Apollon, établi à Claros, au pays des Colophonniens en Ionie, près de la ville de Colophon. Cet oracle avoit cela de particulier, que le prêtre répondoit verbalement à ceux qui venoient le consulter, sans qu'il employât de songes & sans recevoir des billets cachetés comme ailleurs; mais sans

doute qu'il avoit d'autres moyens d'être bien instruit des affaires & des réponses qu'il devoit rendre. Voici ce que Tacite, *liv. II. des annales*, rapporte de cet oracle, qui tomba bien-tôt après en décadence, car Pline qui parle du temple d'Apollon Clarion, ne fait aucune mention de son oracle. » Germanicus, dit Tacite, alla consulter Apollon de » Claros. Ce n'est point une femme qui y rend les » oracles comme à Delphes, mais un homme qu'on » choisit dans de certaines familles, & qui est pres- » que toujours de Milet. Il suffit de lui dire le nom- » bre & les noms de ceux qui viennent le consul- » ter; ensuite il se retire dans une grotte, & ayant » pris de l'eau d'une source qui y est, il vous ré- » pond en vers à ce que vous avez dans l'esprit, » quoique le plus souvent il soit très-ignorant. » (D. J.)

ORACLE DE CLITUMNE, (*Théolog. payenne.*) Pline le jeune décrit ainsi l'oracle de Clitumne, dieu d'un fleuve d'Ombrie. « Le temple est ancien & » fort respecté: Clitumne est là habillé à la romai- » ne. Les sorts marquent la présence & le pouvoir » de la divinité. Il y a à l'entour plusieurs petites » chapelles, dont quelques-unes ont des fontaines » & des sources; car Clitumne est comme le pere de » plusieurs autres petits fleuves qui viennent se » joindre à lui. Il y a un pont qui fait la sépara- » tion de la partie sacrée de ses eaux d'avec la pro- » fane: au-dessus de ce pont on ne peut qu'aller en » bateau; au-dessous il est permis de se baigner ». On ne connoît point d'autre fleuve que celui-là qui rendit des oracles; ce n'étoit guere leur coutume. (D. J.)

ORACLE DE DELPHES. Voyez DELPHES, ORACLE DE.

ORACLE DE DODONE, (*Théolog. payenne.*) au rapport d'Hérodote, l'oracle de Dodone le plus ancien de la Grece, & celui de Jupiter Ammon dans la Lydie, ont la même origine, & doivent tous les deux leur établissement aux Egyptiens, comme toutes les autres antiquités de la Grece. Voici l'enveloppe sous laquelle on a caché ce trait d'histoire.

Deux colombes, disoit-on, s'étant envolées de Thèbes en Egypte, il y en eut une qui alla dans la Lybie, & l'autre ayant volé jusqu'à la forêt de Dodone dans la Chaonie, province de l'Épire, s'y arrêta; & apprit aux habitans du pays, que l'intention de Jupiter étoit, qu'il y eût un oracle en ce lieu là. Ce prodige étonna ceux qui en furent les témoins, & l'oracle étant établi, il y eut bien-tôt un grand nombre de consultans. Servius ajoute que c'étoit Jupiter qui avoit donné à sa fille Thébé ces deux colombes, & qu'elles avoient le don de la parole. Hérodote qui a bien jugé que cette fiction renfermoit l'événement qui donna lieu à l'établissement de cet oracle, en a recherché le fondement historique.

Deux prêtresses de Thèbes, dit cet auteur, furent autrefois enlevées par des marchands Phéniciens: celle qui fut vendue en Grece, établit sa demeure dans la forêt de Dodone, où l'on alloit alors cueillir le gland qui servoit de nourriture aux anciens Grecs, & elle fit construire une petite chapelle au pié d'un chêne en l'honneur de Jupiter, dont elle avoit été prêtresse à Thèbes; & ce fut-là que s'établit cet ancien oracle, si fameux dans la suite. Ce même auteur ajoute, qu'on nomma cette femme la colombe, parce qu'on n'entendoit pas son langage; mais comme on vint à le comprendre quelque tems après, on publia que la colombe avoit parlé.

Souvent pour expliquer les anciennes fables, les Grecs qui n'entendoient pas la langue des peuples de l'Orient, d'où elle leur étoient venues, en ont

débité de nouvelles. Le savant Bochart a cru trouver l'origine de celle dont il s'agit, dans l'équivoque de deux mots, phéniciens ou arabes, dont l'un signifie colombe & l'autre prêtresse. Les Grecs toujours portés au merveilleux, au lieu de dire qu'une prêtresse de Jupiter avoit déclaré la volonté de ce dieu, dirent que c'étoit une colombe qui avoit parlé.

Quelque vraisemblable que soit la conjecture de ce savant homme, M. l'abbé Sallier en a proposé une qui paroît l'être davantage; il prétend que cette fable est fondée sur la double signification du mot *πελειαι*, lequel signifie des colombes dans l'Attique & dans plusieurs autres provinces de la Grece, pendant que dans la dialecte de l'Épire, il vouloit dire de vieilles femmes. Servius, qui avoit bien compris le sens de cette fable, ne s'est trompé en l'expliquant, que parce qu'il a changé le nom appellatif de Peleias en un nom propre. « Il y avoit, dit- » il, dans la forêt de Dodone, une fontaine qui » couloit avec un doux murmure au pié d'un chê- » ne: une vieille femme nommée Pélias, interpré- » toit ce bruit, & annonçoit sur ce murmure, l'a- » venir à ceux qui venoient la consulter.

Si l'oracle de Dodone se manifesta d'abord par le murmure d'une fontaine, il paroît qu'avec le tems on y chercha plus de façons; mais comme personne ne pénétrait dans le sanctuaire de l'oracle, on ne s'accorde point sur la maniere dont celui-ci se rendit dans la suite. Aristote, au rapport de Suidas, dit qu'à Dodone il y a deux colonnes, sur l'une desquelles est un bassin d'airain, & sur l'autre, la statue d'un enfant qui tient un fouet, dont les cordes étant aussi d'airain, font du bruit contre le bassin, lorsqu'elles y sont poussées par le vent.

Démon, selon le même Suidas, prétend que l'oracle de Jupiter Dodonéen est tout environné de bassins, qui aussi-tôt que l'un est poussé contre l'autre, se communiquent ce mouvement en rond, & font un bruit qui dure assez de tems. D'autres disent que c'étoit un chêne raisonnant, qui secouoit ses branches & ses feuilles, lorsqu'il étoit consulté, & qui déclaroit ses volontés par des prêtresses. Il paroît bien de ce détail qu'il n'y avoit que le bruit de constant, parce qu'on l'entendoit de dehors; mais comme on ne voyoit point le dedans du lieu où se rendoit l'oracle, on ne savoit que par conjectures, ou par un rapport infidèle, ce qui causoit le bruit.

On nommoit *Dodonides* les prêtresses du temple de Dodone; on ignore si elles rendoient leurs oracles en vers, comme le témoigne le recueil qui en a été fait, ou par les sorts, comme semble le croire Cicéron dans ses livres de la divination.

Strabon nous a conservé une réponse de cet oracle, qui fut bien funeste à la prêtresse de Dodone qui l'avoit rendue. Pendant la guerre des Thraces contre les Béotiens, ces derniers allèrent consulter l'oracle de Dodone, & la prêtresse leur répondit qu'ils auroient un heureux succès, s'ils en agissoient en impies. Les envoyés des Béotiens, persuadés que la prêtresse vouloit les tromper, pour favoriser les Pélasges dont elle descendoit, & qui étoient alliés des Thraces, prirent cette femme & la firent brûler vive, disant que de quelque maniere qu'on tournât cette action, elle ne pouvoit qu'être trouvée juste. En effet, si la prêtresse avoit eu dessein de les tromper, elle étoit punie de sa fourberie: si elle avoit parlé sincèrement, ils n'avoient fait qu'exécuter l'oracle à la lettre. On ne se paya pas de cette raison, on se saisit des envoyés; mais comme on n'osoit pas les punir sans les avoir jugés auparavant, on les conduisit devant les deux prêtresses qui résistoient; car il devoit y en avoir trois alors à cet oracle, selon le récit de Strabon. Les députés ayant réclamé contre cette conduite, on leur accorda deux

hommes pour juger avec les prêtresses. Celles-ci ne manquèrent pas de condamner les envoyés, mais les deux juges leur furent plus favorables; ainsi les voix étant partagées, ils furent absous.

Tite-Live, *lib. VIII. c. xxiv.* cite la réponse ambiguë de l'oracle de Dodone, qui fit périr Alexandre, roi d'Épire. Ce prince méditant de faire une descente en Italie, se berça des plus grandes espérances de succès, lorsque sur sa consultation, l'oracle lui recommanda seulement d'éviter la ville de Pandosie & le fleuve Achéron. Il crut que Jupiter lui ordonnoit de quitter ses terres, & qu'il lui promettoit des conquêtes sans bornes, dès qu'il passeroit sur des rivages étrangers; ce fut apparemment dans cette occasion qu'il fit frapper une médaille, où l'on voit d'un côté la tête de Jupiter Dodonéen, au revers un foudre surmonté d'une étoile, & au-dessous une espèce de lance, avec ces mots: ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΤΟΥ ΝΕΟΠΤΟΛΕΜΟΥ. Cependant trois ans après ralliant ses troupes auprès du fleuve Achéron, il fut percé d'un javelot par un transfuge, & tomba dans la rivière, dont le courant l'emporta chez les ennemis qui traitèrent son corps avec la dernière barbarie.

Nous savons aussi quelle fut la fin de l'oracle de Dodone. Dorimaque, au rapport de Polybe, brûla les portiques du temple, renversa de fond en comble le lieu sacré de l'oracle, & ruina ou plutôt pilla toutes les offrandes. L'oracle de Dodone étoit de l'institution des Pélasges, & nous pouvons placer la véritable époque de son commencement, environ 1400 ans avant J. C. (D. J.)

ORACLE D'ESCULAPE, (*Théol. payenne.*) outre l'oracle célèbre d'Esculape à Epidaure en Argie, sur le golfe Saronique, ce dieu rendoit encore ses oracles dans son temple de l'île du Tibre. On a trouvé à Rome un morceau d'une table de marbre, où sont en grec les histoires de trois miracles d'Esculape: en voici le plus considérable traduit mot-à-mot sur l'inscription. « En ce même tems il rendit un oracle à un aveugle nommé Caius; il lui dit qu'il allât au saint autel, qu'il s'y mît à genoux, & y adorât; qu'ensuite il allât du côté droit au côté gauche, qu'il mît les cinq doigts sur l'autel, & enfin qu'il portât sa main sur ses yeux. Après tout cela l'aveugle vit, le peuple en fut témoin, & marqua la joie qu'il avoit de voir arriver de si grandes merveilles sous notre empereur Antonin ». Les deux autres guérisons sont moins surprenantes; ce n'étoit qu'une pleurésie & une perte de sang, desespérées l'une & l'autre à la vérité; mais le dieu avoit ordonné à ses malades des pommes de pin avec du miel, & du vin avec de certaines cendres, qui sont des choses que les incrédules peuvent prendre pour de vrais remèdes.

Ces inscriptions, pour être grecques, n'en ont pas moins été faites à Rome: la forme des lettres & l'orthographe ne paroissent pas être de la main d'un sculpteur grec. De plus, quoiqu'il soit vrai que les Romains faisoient leurs inscriptions en latin, ils ne laissoient pas d'en faire quelques-unes en grec, principalement lorsqu'il y avoit pour cela quelque raison particulière. Or il est assez vraisemblable qu'on ne se servit que de la langue grecque dans le temple d'Esculape, parce que c'étoit un dieu grec, & qu'on avoit fait venir de Grèce pendant cette grande peste, dont tout le monde fait l'histoire.

ORACLE D'HÉLIOPOLIS, (*Théol. payenne.*) c'étoit un oracle d'Apollon dans cette ville d'Égypte; ce dieu, au rapport de Macrobe, *Saturn. lib. I. c. xxiiij.* rendoit ses réponses de même que Jupiter Ammon. « On porte, dit cet auteur, la statue de ce dieu, de la même manière qu'on porte celle des dieux dans la pompe des jeux du cirque. Les prêtres accom-

» pagnés des principaux du pays, qui assistent à cette cérémonie, la tête rasée, & après une longue continence, n'avancent pas selon qu'ils pourroient le vouloir, mais selon le mouvement que le dieu qu'ils portent leur donne, par des mouvements semblables à ceux des forts ou des fortunes d'Antium ».

ORACLE DE MERCURE, à Pharès, (*Théologie payenne.*) un des oracles les plus singuliers étoit celui de Mercure à Pharès, ville d'Achaïe, duquel parle Pausanias dans ses Achaïques, *liv. VII. chap. xxij.* Après beaucoup de cérémonies, dont le détail n'est pas ici nécessaire, on parloit au dieu à l'oreille, & on lui demandoit ce qu'on avoit envie de savoir: ensuite on se bouchoit les oreilles avec les mains, on sortoit du temple, & les premières paroles qu'on entendoit au sortir de là, c'étoit la réponse de Mercure. (D. J.)

ORACLE DE MOPSUS, (*Théol. payenne.*) on connoît par la fable ce fils d'Apollon & de Manto, fille de Tirésias, & qui devint aussi fameux devin que son grand-père: aussi fut-il après sa mort honoré comme un demi-dieu, & eut un oracle célèbre à Malle, ville de Cilicie; cet oracle se rendoit sur des billets cachetés, que les prêtres des dieux faisoient décacheter sans qu'il y parût: assurément ils ouvrirent celui que le gouverneur de Cilicie, dont parle Plutarque, avoit envoyé en consultation à leur oracle.

Ce gouverneur ne savoit que croire du dieu, il étoit obsédé d'épicuriens qui lui avoient jetté beaucoup de doute dans l'esprit; il se résolut, comme dit agréablement Plutarque, d'envoyer un espion chez les dieux pour apprendre ce qui en étoit. Il lui donna un billet bien cacheté pour le porter à l'oracle de Mopsus. Cet envoyé dormit dans le temple, & vit en songe un homme fort bien fait qui lui dit noir. Il porta cette réponse au gouverneur. Elle parut très-ridicule à tous les épicuriens de sa cour, mais il en fut frappé d'étonnement & d'admiration, & en leur ouvrant son billet il leur montra ces mots qu'il y avoit écrit: « t'immolerai-je un bœuf blanc ou noir »? Après ce miracle il fut toute sa vie fort dévot au dieu Mopsus.

ORACLE DE SÉRAPIS, (*Théol. payenne.*) ce dieu des Égyptiens avoit deux oracles célèbres, l'un à Canope, qui étoit le plus fameux de toute l'Égypte, & l'autre à Babylone.

Selon Strabon, il n'y avoit rien de plus gai dans toute la religion payenne que les pèlerinages qui se faisoient en l'honneur de Sérapis. « Vers le tems de certaines fêtes, dit-il, on ne sauroit croire la multitude de gens qui descendent sur un canal d'Alexandrie à Canope où est ce temple; jour & nuit ce ne sont que bateaux pleins d'hommes & de femmes, qui chantent & qui dansent avec toute la liberté imaginable ». À Canope il y a sur le canal une infinité d'hôtelleries qui servent à retirer ces voyageurs, & à favoriser leurs divertissemens: ce temple de Sérapis fut détruit par l'ordre de l'empereur Théodose.

Le sophiste Eunapius, payen, paroît avoir grand regret à la démolition qui fut faite de ce temple, & nous en décrit la fin malheureuse avec assez de bile. Il dit que des gens qui n'avoient jamais entendu parler de la guerre, se trouverent pourtant fort vaillans contre les pierres de ce temple, & principalement contre les riches offrandes dont il étoit plein; que dans ces lieux saints on y plaça des moines, gens infâmes & inutiles, qui pourvû qu'ils eussent un habit noir & malpropre, prenoient une autorité tyrannique sur l'esprit des peuples, & que ces moines, au lieu des dieux que l'on voyoit par les lumières de la raison, donnoient à adorer des têtes de bri-

gands punis pour leurs crimes, qu'on avoit salées pour les conserver. C'est ainsi que cet impie traite les moines & les religieux; il falloit que la licence fût encore bien grande du tems qu'on écrivoit de pareilles choses sur la religion des empereurs.

Ruffin ne manque pas de nous rapporter qu'on trouva le temple de Sérapis tout plein de chemins couverts, & des machines disposées pour les fourberies des prêtres. Il nous apprend entre autres choses, qu'il y avoit à l'orient du temple une petite fenêtre par où entroit à certains jours un rayon du soleil qui alloit donner sur la bouche de Sérapis. Dans le même tems on apportoit un simulacre du soleil qui étoit de fer, & qui étant attiré par de l'aimant caché dans la voûte, s'élevoit vers Sérapis. Alors on disoit que le soleil faluoit ce dieu; mais quand le simulacre de fer retomboit, & que le rayon se retiroit de dessus la bouche de Sérapis, le soleil lui avoit assez fait sa cour, & il alloit à ses affaires.

L'oracle de Sérapis à Babylone, rendoit ses réponses en songe. Lorsqu'Alexandre tomba malade tout-d'un-coup à Babylone, quelques-uns des principaux de sa cour allèrent passer une nuit dans le temple de Sérapis, pour demander à ce dieu s'il ne seroit point à propos de lui faire apporter le roi afin qu'il le guérit. Le dieu répondit qu'il valoit mieux pour Alexandre qu'il demeurât où il étoit. Sérapis avoit raison; car s'il se le fût fait apporter, & qu'Alexandre fût mort en chemin, ou même dans le temple, que n'eût-on pas dit? Mais si le roi recouvroit sa fanté à Babylone, quelle gloire pour l'oracle? S'il mourait, c'est qu'il lui étoit avantageux de mourir après des conquêtes qu'il ne pouvoit augmenter ni conserver. Il s'en fallut tenir à cette dernière interprétation, qui ne manqua pas d'être tournée à l'avantage de Sérapis, fût qu'Alexandre fut mort. (D. J.)

ORACLE DE TROPHONIUS, (Théologie payenne.) Trophonius, héros selon les uns, brigand selon les autres, étoit frere d'Agamedès, & tous deux fils d'Erginus, roi des Orchoméniens. Leurs talens pour l'architecture les fit rechercher de plusieurs princes, par l'ordre desquels ils bâtirent des temples & des palais. Dans celui qu'ils construisirent pour Hyricus ils ajustèrent une pierre de maniere qu'elle pouvoit s'enlever la nuit, & ils entroient par-là pour aller voler les trésors qui y étoient renfermés. Le prince qui voyoit diminuer son or, sans que les serrures ni les cachets fussent rompus, dressa des pièges autour de ses coffres, & Agamedès s'y trouvant arrêté, Trophonius lui coupa la tête de peur qu'il ne le découvrit dans les tourmens qu'on lui auroit fait souffrir si on l'avoit pris en vie. Comme Trophonius disparut dans le moment, on publia que la terre l'avoit englouti dans le même endroit, & la superstition alla sur une réponse de la Pithie de Delphes, jusqu'à mettre ce scélérat au rang des demi-dieux, & à lui élever un temple où il recevoit des sacrifices & prononçoit des oracles en Béotie, qui devinrent les plus pénibles & les plus célèbres de tous ceux qui se rendirent en songe. Pausanias qui avoit été lui-même le consulter, & qui avoit passé par toutes ces cérémonies, nous en a laissé une description fort ample, dont je crois qu'on fera bien aise de trouver ici un abrégé exact.

Avant que de descendre dans l'ancre de Trophonius, il falloit passer un certain nombre de jours dans une espece de petite chapelle qu'on appelle de la bonne fortune & du bon génie. Pendant ce tems on recevoit des expiations de toutes les sortes; on s'abstenoit d'eaux chaudes; on se lavoit souvent dans le fleuve Hircinas; on sacrifioit à Trophonius & à toute sa famille, à Apollon, à Jupiter surnommé Roi, à Saturne, à Junon, à une Cérés Europe qui

avoit été nourrice de Trophonius, & on ne vivoit que des chairs sacrifiées. Les prêtres apparemment ne vivoient aussi d'autre chose. Il falloit consulter les entrailles de toutes ces victimes, pour voir si Trophonius trouvoit bon que l'on descendît dans son antre; mais quand elles auroient été toutes les plus heureuses du monde, ce n'étoit encore rien, les entrailles qui decidoient étoient celles d'un certain bélier qu'on immoloit en dernier lieu. Si elles étoient favorables, on vous menoit la nuit au fleuve Hircinas. Là deux jeunes enfans de douze ou treize ans vous frotoient tout le corps d'huile: ensuite on vous conduisoit jusqu'à la source du fleuve, & on vous y faisoit boire de deux sortes d'eaux, celles de Léthé qui effaçoient de votre esprit toutes les pensées profanes qui vous avoient occupé auparavant, & celles de Mnémofine, qui avoit la vertu de vous faire retenir tout ce que vous deviez voir dans l'ancre sacré. Après tous ces préparatifs on vous faisoit voir la statue de Trophonius, à qui vous faisiez vos prieres; on vous équipoit d'une tunique de lin; on vous mettoit de certaines bandelettes sacrées, & enfin vous alliez à l'oracle.

L'oracle étoit sur une montagne dans une enceinte faite de pierre blanche, sur laquelle s'élevoient des obélisques d'airain. Dans cette enceinte étoit une caverne de la figure d'un four, taillée de main d'homme. Là s'ouvroit un trou où l'on descendoit par de petites échelles. Quand on y étoit descendu on trouvoit une autre petite caverne dont l'entrée étoit assez étroite. On se couchoit à terre; on prenoit dans chaque main de certaines compositions de miel; on passoit les piés dans l'ouverture de la petite caverne, & pour-lors on se sentoit emporté au-dedans avec beaucoup de vitesse.

C'étoit là que l'avenir se déclaroit, mais non pas à tous d'une même maniere. Les uns voyoient, les autres entendoient, vous sortiez de l'ancre couché par terre comme vous y étiez entré, & les piés les premiers. Aussi-tôt on vous menoit dans la chaise de Mnémofine où l'on vous demandoit ce que vous aviez vu ou entendu. De-là on vous ramenoit dans cette chapelle du bon génie, encore tout étourdi & tout hors de vous, vous repreniez vos sens peu-à-peu, & vous commenciez à pouvoir rire; car jusques-là, la grandeur des mystères, & la divinité dont vous étiez rempli, vous en avoient empêché: pour moi il me semble qu'on n'eut pas dû attendre si tard à rire.

Pausanias nous dit qu'il n'y a jamais eu qu'un homme qui soit entré dans l'ancre de Trophonius & qui n'en soit pas sorti. C'étoit un certain espion que Démétrius y envoya pour voir s'il n'y avoit pas dans ce lieu saint quelque chose qui fût bon à piller: on trouva loin de-là le corps de ce malheureux, qui n'avoit point été jetté dehors par l'ouverture sacrée de l'ancre.

Voici les réflexions sensées dont M. de Fontenelle accompagne ce récit. « Quel loisir, dit-il, n'avoient pas les prêtres pendant tous ces différens sacrifices qu'ils faisoient faire, d'examiner si on étoit propre à être envoyé dans l'ancre? car assurément Trophonius choisissoit ses gens, & ne recevoit pas tout le monde. Combien toutes ces ablutions, & ces expiations, & ces voyages nocturnes, & ces passages dans des cavernes obscures, remplissoient-elles l'esprit de superstition, de frayeur & de crainte? combien de machines pouvoient jouer dans ces ténèbres? L'histoire de l'espion de Démétrius nous apprend qu'il n'y avoit pas de sûreté dans l'ancre, pour ceux qui n'y apportoit pas de bonnes intentions; & de plus qu'outre l'ouverture sacrée qui étoit connue de tout le monde, l'ancre en avoit une secrète qui n'étoit connue que des prêtres.

» Quand on s'y sentoient entraîné par les piés, on
 » étoit sans doute tiré par des cordes, & on n'avoit
 » garde de s'en appercevoir en y portant les mains,
 » puisqu'elles étoient embarrassées de ces compo-
 » sitions de miel qu'il ne falloient pas lâcher. Ces caver-
 » nes pouvoient être pleines de parfums & d'odeurs
 » qui troubloient le cerveau; ces eaux de Léthé &
 » de Mnémofine pouvoient être aussi préparées pour
 » le même effet. Je ne dis rien des spectacles & des
 » bruits dont on pouvoit être épouvanté, & quand
 » on sortoit de-là tout hors de soi, on disoit ce qu'
 » on avoit vû ou entendu, à des gens qui profitant
 » de ce desordre, le recueilloient comme il leur
 » plaisoit, y changeoient ce qu'ils vouloient, ou
 » enfin en étoient toujours les interpretes ».

ORACLE DE VÉNUS APHACITE, (*Théologie payenne.*) Aphaca étoit un lieu de Phénicie, entre Héliopolis & Biblos: la forme de l'oracle qu'on y rendoit étoit assez singulière; voici comme parle Zozime, *liv. I.*

« Auprès du temple de Vénus est un lac sembla-
 » ble à une citerne. A de certaines assemblées que
 » l'on y fait dans des tems réglés, on voit aux
 » environs dans l'air des globes de feu, & ce pro-
 » dige a été encore observé de nos jours. Ceux qui
 » vont porter à la déesse des présens en or & en ar-
 » gent, en étoffes de lin, de soie & d'autres matières
 » précieuses les mettent sur le lac; quand ils sont
 » agréables à la déesse, ils vont au fond, au lieu
 » que quand ils lui déplaisent, ils surnagent malgré
 » la pesanteur naturelle des métaux ». L'année qui
 » précéda la ruine des Palmiréniens, leurs présens à
 » Vénus Aphacite allerent au fond, mais l'année
 » suivante tout surnagea. Eusebe parle de ce temple
 » comme d'un lieu consacré à l'impudicité. Constant-
 » in le fit abattre, & par conséquent l'oracle cessa.
 » Socrate, *liv. I. chap. xviii.* en faisant mention de
 » ce fait, dit que le temple étoit sur le mont Liban.
 » Lucien dit qu'il avoit été bâti par Cynire. (*D. J.*)

ORACLES DES HÉBREUX, (*Critique sacrée.*) ils
 » avoient 1^o le propitiatoire, qu'on appelloit *dabir*,
 » l'oracle de vive voix, la parole articulée; cet ora-
 » cle se rendoit par l'Éternel à ses prophetes; 2^o un se-
 » cond oracle des Juifs étoit les songes prophetiques;
 » 3^o les visions surnaturelles; 4^o l'oracle d'*Urim* & de
 » *Thummim*. Ces manières de consulter le Seigneur
 » furent assez fréquentes depuis Josué jusqu'à l'érec-
 » tion du temple, où pour-lors on consulta plus sou-
 » vent les prophetes mêmes. Après les prophetes, les
 » Juifs prétendent que Dieu leur donna ce qu'ils ap-
 » pellent *bathkol*, ou signe distinctif, lequel manifest-
 » toit sa volonté. Ce signe étoit une voix intérieure,
 » ou une voix extérieure qui se faisoit entendre dans
 » l'assemblée, comme celle qu'on entendit sur le Tha-
 » bor, lors de la transfiguration du Sauveur.

Oracle se prend aussi pour le sanctuaire ou pour
 » le lieu où étoit l'arche d'alliance. Ce mot désigne
 » encore dans l'Écriture les oracles des faux-dieux.
 » Ezéchiel, *xxj. 23.* dit que le roi de Babylone s'avan-
 » çant vers la Judée, & se trouvant sur un chemin
 » fourchu, consulta ses *théréphins*, pour savoir s'il
 » marcheroit contre Jérusalem, & que les Juifs s'en
 » moquoient, le regardant comme un homme qui
 » consulte inutilement l'oracle. Mais le plus fameux
 » de tous les faux-oracles de la Palestine étoit celui
 » de Béalzébuth, dieu d'Accaron, que les Juifs alloient
 » eux-mêmes consulter assez souvent. (*D. J.*)

ORAGE, *s. m. (Gramm.)* violente agitation de
 » l'air, accompagnée de pluie & quelquefois de grêle,
 » d'éclairs & de tonnerre.

Les grands vaisseaux ne craignent ni les vents, ni
 » l'orage, mais seulement la terre & le feu.

Il se prend au figuré, le vaisseau de l'église est sans
 » cesse battu de l'orage. Il n'y a point de maisons qui

ne soient troublées par quelques orages.

ORAGE, (*Phys.*) personne ne doute qu'il n'y ait une
 » matière extrêmement agitée qui pénètre les corps
 » même les plus durs, ébranle leurs petites parties,
 » les sépare les unes des autres, les entraîne avec
 » elle, & les répand çà & là dans le fluide qui les en-
 » vironne: aussi les voyons-nous tous, tant solides
 » que liquides, se dissiper insensiblement, diminuer
 » le volume, & enfin par le laps du tems s'évanouir &
 » disparaître à nos yeux.

Il y a donc dans l'air des parties de tous les mixtes
 » que nous voyons sur la terre, & de ceux même que
 » nous ne voyons pas, & qu'elle renferme dans son
 » sein.

Nous savons d'ailleurs que parmi ces mixtes il y
 » en a dont le mélange est toujours suivi d'un mouve-
 » ment de fermentation. Il doit donc y avoir dans l'air
 » des fermentations, dont les effets doivent varier se-
 » lon la différente nature des principes qui les pro-
 » duisent, selon la différente combinaison de ces mê-
 » mes principes, & même selon la différente disposi-
 » tion du fluide dans lequel ils nagent.

Et voilà d'abord une idée générale de la cause
 » qui produit les orages & les phénomènes qui les ac-
 » compagnent; mais entrons dans quelque détail, &
 » voyons comment la fermentation opere tous ces
 » prodiges.

Formation des orages. L'expérience nous apprend
 » qu'il n'y a point de fermentation qui ne produise un
 » mouvement expansif dans la matière qui fermente:
 » ainsi dès que les vapeurs & les exhalaisons qui for-
 » ment un nuage, commencent à être agitées par la
 » fermentation, il faut que ce nuage se dilate & qu'il
 » occupe un plus grand espace, il faut donc aussi
 » qu'il s'élève; car puisque son volume augmente, sa
 » masse demeurant la même, il devient plus léger
 » qu'un pareil volume d'air, ce qui suffit pour le faire
 » monter suivant les lois invariables de l'Hydrostati-
 » que. Or il est aisé de comprendre que ce mouvement
 » de bas-en-haut doit attirer les nuages qui se trou-
 » vent à une certaine distance du lieu abandonné par
 » celui qui s'élève; car à mesure qu'il passe d'une
 » couche d'air à une autre plus élevée, & par consé-
 » quent moins dense que la première, l'espace qu'il
 » laisse après lui doit être occupé principalement par
 » l'air collatéral, puisque c'est le seul qui ait la densité
 » requise pour faire équilibre à cette hauteur. Donc
 » la couche d'air qui répond à cette même hauteur,
 » doit prendre une pente vers cet endroit, & en même
 » tems y pousser les nuages voisins, lesquels se joi-
 » gnant au premier fermenteront avec lui, & en atti-
 » reront d'autres de la même manière qu'ils ont été
 » attirés eux-mêmes.

Et je n'avance rien ici dont il ne soit aisé de se
 » convaincre; car d'où viennent ces mouvemens
 » contraires & opposés, qu'on remarque toujours dans
 » les nuages qui environnent un orage pendant qu'il se
 » forme, & dont le vulgaire croit rendre raison en
 » disant que les vents se battent? N'est-il pas évident
 » que l'exaltation de la matière qui fermente attire
 » les uns, tandis que son mouvement expansif du cen-
 » tre à la circonférence écarte les autres?

Mais développons ceci encore mieux, s'il est pos-
 » sible.

Dès que la matière qui forme un nuage com-
 » mence à fermenter, il est certain que son expansion
 » & le mouvement de chaleur qui se répand de tous
 » côtés, doivent écarter l'air environnant; ensemble
 » les nuages voisins dont cet air se trouve chargé. Mais
 » l'effet de cette chaleur & de cette force expansive,
 » diminuera sans doute dans cette couche d'air à me-
 » sure que la matière s'en éloignera en passant dans
 » une autre plus élevée, dont ce même air d'abord
 » écarté à droit & à gauche doit bientôt retomber par

son propre poids & par la force de son ressort vers l'espace abandonné par la matiere qui s'éleve, & ramener ainsi vers l'orage les mêmes nuages qu'on avoit vû s'en écarter un peu auparavant. C'est ainsi que l'air écarté par l'action du soleil revient à l'endroit même d'où il a été chassé aussi-tôt que le soleil a passé outre : encore dans le cas proposé, y a-t-il, comme l'on voit, une cause particuliere qui doit hâter le retour de l'air, puis que le nuage qui s'éleve laisse après lui un espace propre à la recevoir, au lieu que le soleil n'en laisse point.

Pour rendre encore plus sensible ce que je viens de dire, & ne laisser aucun doute sur la cause qui produit ce jeu singulier dans les nuages qui se trouvent à portée d'un orage qui se forme, je suppose qu'on mette dans un vase différentes liqueurs moins pesantes les unes que les autres, par exemple, du mercure, de l'eau & de l'huile, & pour rapprocher cette supposition du cas proposé autant qu'il est possible, j'imagine ce vase extrêmement étendu & ces différentes liqueurs aussi élastiques que l'air. Si on jette dans ce vase un solide d'un certain volume & d'une pesanteur spécifique égale à celle de l'eau, il est évident qu'il doit s'arrêter dans l'eau entre l'huile & le mercure, & qu'il doit s'y tenir en équilibre tandis qu'il ne surviendra aucun changement dans sa masse, ni dans son volume : mais si l'on suppose qu'il se fasse dans ce solide une fermentation qui le dilate, il arrivera en premier lieu que son expansion jointe au mouvement de chaleur qui l'accompagne écartera l'eau environnante, & la poussera de tous côtés vers les parois du vase, en sorte que si cette eau se trouve chargée de quelques corpuscules, on les verra s'éloigner peu-à-peu en s'approchant des bords : il arrivera en second lieu que ce solide, en se dilatant, s'élevera hors de l'eau & passera dans l'huile, qu'il doit également pousser vers les parois du vase, de même que les corps étrangers dont l'huile se trouvera chargée. Enfin il arrivera qu'à mesure que ce solide passera l'eau dans l'huile ; l'eau qui d'abord avoit été poussée vers les bords, doit retomber par son propre poids vers l'espace que le solide laisse dans l'eau en montant dans l'huile, & ramener ainsi au-dessous du solide les mêmes corpuscules qu'on avoit vû un peu auparavant s'écarter vers les bords ; en sorte que dans le même tems on verra ceux-ci s'approcher du solide, & ceux qui nagent dans l'huile s'en éloigner jusqu'à ce qu'enfin le solide passant de l'huile dans l'air, ils seront ramenés à leur tour vers l'espace que le solide laissera dans l'huile en montant dans l'air. Ceci est palpable, & il est aisé d'en faire l'application aux différens nuages qui se trouvent dans les différens couches d'air qu'un orage qui se forme doit traverser en s'élevant.

Mais ce n'est pas assez d'avoir démontré que les nuages voisins doivent être attirés par ce mouvement de bas-en-haut de la matiere qui fermente, il faut encore prouver que les vapeurs & les exhalaisons qui ne forment point de nuage, & qui sont si répandues dans l'air qu'elles ne tombent point sous les sens, doivent aussi se porter vers cet endroit & suivre la matiere qui s'éleve. Or rien de plus aisé à faire que cette preuve.

Car premierement, tout mouvement de chaleur excité dans l'air, procure l'élévation des corpuscules qu'il soutient. Or la chaleur de la fermentation se répand sans doute dans cette couche d'air, qui est immédiatement au-dessous de la matiere qui fermente. Donc les vapeurs & les exhalaisons qui s'y trouvent doivent monter plus haut, & se joindre à celles qui fermentent.

En second lieu, cette premiere couche d'air ne peut se débarrasser de tous les corps étrangers dont elle étoit chargée, & que la fermentation lui enleve,

qu'en même tems elle n'attire une partie de ceux qui se trouvent répandus dans la couche inférieure, lesquels à mesure qu'ils y arriveront seront élevés plus haut comme les premiers, & iront tout comme eux grossir le corps de l'orage, & par-là même contribuer au progrès, tant de la fermentation que de cette espece de vertu attractive, qui en est une suite.

De sorte que, selon ces principes, il peut arriver ce que l'on voit souvent, que quand bien même il n'y aura point ou presque point de nuages qui aillent se joindre à celui qui commence à fermenter, il ne laisse pas que de s'étendre & de grossir considérablement au moyen de cette espece d'empire qu'il exerce sur les vapeurs & les exhalaisons répandues autour de lui, en les attirant de toutes parts, & en les allant chercher jusque vers la surface de la terre & dans la terre même ; car on comprend que de proche en proche l'attraction peut aller jusque-là, sur-tout quand il regne un grand calme dans l'air, que la terre est humide & que le soleil dardant ses rayons sur cet endroit de la terre qui se trouve directement sous l'orage, en détache des parties déjà ébranlées par l'humidité, & facilite leur élévation en les atténuant : aussi observe-t-on constamment que les orages deviennent plus considérables & même plus dangereux toutes les fois que le soleil paroît pendant qu'ils se forment, comme aussi qu'ils sont souvent précédés d'une rosée abondante qui tombe pendant la nuit, ou d'un brouillard ou petite pluie qui tombe le matin.

Au reste, j'ai dit ci-dessus que les nuages poussés vers le lieu abandonné par ceux que la fermentation élève, doivent s'élever aussi & se joindre à eux. J'ajouterai maintenant que cela doit arriver, quelle que soit leur densité ou leur pesanteur spécifique. Car, parmi tous ces corpuscules & toutes ces parties de différens mixtes dont je viens d'expliquer l'élévation, il y en a sans doute que l'on peut regarder comme des véritables ferments ; or ces ferments ne pouvant s'élever jusqu'aux nuages supérieurs qui les attirent sans rencontrer ceux qui s'assemblent au-dessous, les pénétreront, les feront fermenter, les dilateront & les feront monter jusqu'à ce qu'ils se joignent aux premiers.

Voilà une explication bien simple de la maniere dont les orages se forment : celle que l'on va donner du vent impétueux qui se fait sentir ordinairement lorsqu'ils commencent à fondre, ne le sera pas moins.

Vent. Pendant que la fermentation élève & soutient la matiere qui fermente, il est évident que ceux qui se trouvent sous l'orage ne doivent sentir aucun vent, à moins que quelque cause particuliere & indépendante de l'orage ne leur en procure, puisqu'alors tout le mouvement qui regne dans l'air se dirige vers le lieu abandonné par la matiere qui s'éleve. Mais voyons ce qui doit arriver lorsque la fermentation parvenue au période commence enfin à diminuer.

D'abord si nous supposons qu'elle diminue également & dans la même proportion dans toutes les parties de l'orage, il arrivera en premier lieu que le corps de l'orage diminuera de volume, & que cette diminution sera parfaitement égale dans toutes ses parties : il arrivera en second lieu que la résistance que le corps de l'orage opposoit à l'air environnant, diminuera également de tous côtés, de façon que le ressort de cet air environnant doit se déployer également sur toutes ses parties. Il y aura donc deux causes qui concourent pour pousser l'orage perpendiculairement vers la terre, & pour le tenir toujours parallele à lui-même pendant sa chute ; l'air intermédiaire doit donc être pressé de-haut en-bas avec une

une force exactement proportionnée à la vitesse avec laquelle l'orage descend, c'est à-dire à la diminution plus ou moins prompte de la fermentation qui le soutient. Mais quel sera l'effet de cette pression ? & que doit devenir cette grande colonne d'air ainsi poussée contre la surface de la terre qu'elle ne peut pénétrer ? La réponse est aisée. Elle doit s'échapper de tous côtés en se répandant du centre à la circonférence de l'orage ; en sorte qu'on doit se représenter cette ligne qui tombe du centre de gravité de l'orage perpendiculairement sur la surface de la terre, comme environnée dans toute sa longueur de petits filets de vent coulant horizontalement jusque par-delà les extrémités de l'orage, & se repliant ensuite vers l'espace que l'orage laisse après lui. Il n'y aura donc point de vent au pié de cette ligne (non plus que dans toute sa longueur) ; & celui qui soufflera tout proche ne fera presque rien, & ne pourra devenir sensible qu'à une certaine distance, comme vers les extrémités, & tout autour de cet endroit de la terre sur lequel l'orage descend.

Mais il est moralement impossible que la fermentation diminue en même tems & dans la même proportion dans toutes les parties de l'orage, ainsi qu'on vient de le supposer ; il faudroit pour cela que les fermens eussent été distribués par-tout également, qu'ils eussent par-tout la même force & la même activité, & que la matière qui fermente fût par-tout également disposée & susceptible du même degré de fermentation dans le même tems. Ainsi ce cas-là doit presque être regardé comme un cas chimérique.

Supposons donc ce qui doit presque toujours arriver, que la fermentation s'affoiblisse sensiblement dans une partie de l'orage, tandis qu'elle se soutient ou qu'elle diminue beaucoup moins dans les autres : alors il est évident non-seulement que le corps de l'orage doit faire un mouvement vers cet endroit devenu plus foible, mais encore que toute l'action de l'air environnant, qui jusque-là a été tellement dirigée vers le centre de l'orage, qu'elle l'a tenu immobile en le pressant également de tous côtés, doit maintenant suivre ce centre qui s'échappe, & se déployer de ce côté avec d'autant plus de force, que la résistance de la partie de l'orage qui s'affoiblit, diminue avec plus de promptitude.

Et ce qui doit donner lieu à cet air de se jeter du même côté avec encore plus de force, & d'accélérer d'autant plus le mouvement progressif de l'orage, c'est que la fermentation ne peut s'affoiblir dans une de ses parties sans que cet affoiblissement se communique en quelque façon à tout le corps de l'orage ; je m'explique. La partie qui s'affoiblit ne peut descendre sans entraîner tout l'orage, qui doit descendre aussi en s'inclinant sur elle. Donc la fermentation doit aussi s'affoiblir dans le corps de l'orage ; la conséquence est évidente, car il ne peut descendre sans prendre la place d'un volume d'air plus pesant ; il doit donc devenir lui-même plus pesant. Donc son volume doit diminuer ; ce qui ne peut se faire sans que la fermentation diminue aussi dans la même proportion : de sorte que ces deux choses, savoir la diminution de la fermentation & la descente de la matière qui fermente, seront la cause & l'effet l'une de l'autre en différens endroits de l'orage.

Cependant comme l'orage n'est forcé de descendre qu'en s'inclinant sur la partie foible, la diminution de la fermentation occasionnée par cette descente, ne doit pas être égale dans toutes ses parties, mais plus ou moins considérable dans chacune, selon qu'elle se trouve plus ou moins proche de la partie foible qui entraîne tout. On voit même que le progrès que cet affoiblissement fera dans cette par-

tie, doit se communiquer aux autres de la même manière & avec la même gradation. Voyez ci-après pag. suiv. phénom. 3.

Il y aura donc cette différence du premier cas à celui-ci, que dans le premier le corps de l'orage doit descendre directement vers le centre de la terre, au lieu que dans le second il doit plonger obliquement entraîné par la partie foible qui est la première à descendre, & forcé d'obéir au mouvement que lui imprime l'action de l'air, qui le fuit & le pousse devant lui, ainsi qu'on vient d'expliquer.

Ce n'est donc plus directement vers la terre que sa chute doit pousser l'air intermédiaire, comme dans le cas précédent, mais obliquement & suivant la direction de sa ligne de route. Or la surface de la terre ne sauroit empêcher l'effet de cette pression, qui dans ce cas doit être suivie d'un vent plus ou moins impétueux, selon que le mouvement progressif de l'orage est plus ou moins hâté par l'affoiblissement de la fermentation, & par la facilité que cet affoiblissement trouve à se communiquer d'une extrémité de l'orage à l'autre.

Ouragans. C'est la direction oblique de ce vent, ainsi excité par la translation précipitée du corps de l'orage, qui est cause de ces tourbillons que l'on voit quelquefois arracher des arbres, renverser des maisons, &c. car cette direction étant composée de l'horizontale & de la perpendiculaire, la surface de la terre est entièrement opposée à l'une ; & les montagnes, les édifices, les forêts, &c. s'opposent à l'autre, & même en différens sens & de différentes façons, selon leur différente position & la différente inclinaison de leurs surfaces, par rapport au mouvement direct du vent que l'orage pousse devant lui. Ainsi, par exemple, différens ruisseaux de vent réfléchis en arrière & du haut en bas par différentes montagnes, différens édifices, &c. différemment situés & différemment inclinés, peuvent concourir en un même point comme en un foyer. Là ils seront croisés par d'autres ruisseaux réfléchis en avant & de bas en haut par la surface de la terre, & les uns & les autres seront encore traversés par des troisièmes qui n'ayant point rencontré d'obstacle, ont suivi jusque-là leur première détermination.

On voit assez que le concours, l'opposition, la différente inclinaison de tous ces ruisseaux, les uns à l'égard des autres, peut produire dans l'air qui les compose, un mouvement spiral ou circulaire extrêmement violent, & que si quelque obstacle, par exemple, un arbre se trouve dans l'enceinte de ce tourbillon, il en deviendra bientôt le centre, & qu'il sera arraché avec d'autant plus de facilité que ses branches & son feuillage donneront plus de prise au vent qui roule tout autour avec une rapidité inconcevable.

Grêle. Ce phénomène, tout étrange qu'il est, l'est cependant moins que celui qu'à juste titre on peut appeler le fléau de nos contrées ; on voit bien que c'est de la grêle qu'il est ici question. En effet, il n'est pas mal-aisé de comprendre que plusieurs courans d'air, qui se choquant les uns aux autres, s'empêchent mutuellement de continuer leur mouvement en ligne droite, & par-là même s'obligent à tourner circulairement autour d'un centre commun ; peuvent envelopper un arbre & le déraciner. Mais comment concevoir que des vapeurs & des exhalaisons suspendues sur nos têtes, & échauffées à un tel point, que le lieu d'où elles sortent nous paroît bien souvent tout en feu, puissent se convertir subitement en pièces de glace plus compactes & plus solides que celle que nous voyons se former durant l'hiver le plus rude ? On dira sans doute que ce qui glace & durcit ainsi les parties liquides qui se détachent d'un orage, & le convertit en grêle, c'est la

froider de l'air qu'elles ont à traverser pour parvenir jusqu'à la surface de la terre.

Mais premièrement, à quelque hauteur qu'un orage puisse s'élever, peut-on raisonnablement supposer que l'air qui se trouve au-dessous, soit assez froid pour glacer & durcir dans un instant une matière qui, indépendamment de son mouvement de liquidité, a deux autres mouvemens également propres à empêcher cet effet; savoir, un mouvement de chaleur que la fermentation doit lui avoir laissé; & un mouvement de translation qui la précipite vers la terre ?

En second lieu, nous savons que la moyenne région de l'air, qui est la région des vents & des orages, ne s'étend pas tout-à-fait jusqu'au sommet des plus hautes montagnes. Or je demande si ceux qui y sont montés, ont senti cet air froid capable de produire un effet aussi surprenant. Si cela étoit, ils y seroient morts sans doute, & ils ne seroient jamais revenus nous apprendre que des caractères tracés sur la poussière se sont conservés pendant plusieurs années, sans souffrir la plus petite altération.

Ces raisons & quelques autres que j'obtiens pour abrégé, m'ont toujours empêché d'adopter le système ordinaire sur la formation de la grêle; & j'ai toujours cru que cette matière qui se détache des orages lorsqu'ils fondent, & qui se glace & se durcit en tombant, portoit du sein même de l'orage, où elle a fermenté, le principe qui produit cet effet pendant sa chute.

Pour expliquer ce que c'est que ce principe, je commence par observer premièrement, que la grêle étant une espèce de glace, il est très vraisemblable qu'elle se forme à-peu-près comme la glace ordinaire; & secondement, que de l'aveu de la plupart des physiciens, la glace se forme au moyen de parties de nitre répandues dans l'air, que quelques-uns appellent *esprits frigorifiques*, lesquelles, selon les uns, s'infilent comme de petits coins dans les intervalles que les parties du liquide laissent entre elles, & par-là empêchent que la matière extrêmement agitée, qui est la cause de la liquidité, ne puisse y passer avec assez de liberté pour produire son effet ordinaire; & selon d'autres, fichent leur pointe dans différentes parties du même liquide, & en forment des molécules si grossières, que la cause de la liquidité ne pouvant plus les agiter, elles tombent les unes sur les autres, & forment ainsi un corps dur. La manière dont on fait la glace artificielle est une assez bonne preuve de la solidité de l'une ou de l'autre de ces deux opinions.

D'où je pourrais conclure sans autre preuve, car ici les vraisemblances doivent tenir lieu de démonstrations, que ce sont ces mêmes parties de nitre, ces mêmes esprits frigorifiques, ou du-moins des parties de matière analogues à celles-là, qui faisant partie de ce mélange de vapeurs & d'exhalaisons qui se détachent d'un orage lorsqu'il fond, les glacent en tombant, & les convertissent en grêle.

Mais pour appuyer cette conjecture & la tourner en preuve, j'expliquerai en peu de mots comment cela doit arriver, conformément au système proposé.

Lorsque la fermentation diminue, le volume de la matière qui fermente diminue aussi dans la même proportion, c'est-à-dire, que ses petites parties se rapprochent les unes des autres, à mesure qu'elles perdent de leur mouvement; mais les moins subtiles & les plus grossières, du nombre desquelles seront les parties de nitre & autres semblables, lorsqu'à cause de leur roideur & de leur inflexibilité, elles auront résisté (a) plus que les autres à l'action de la fermentation, doivent faire plus que se rap-

(a) Voyez ci-après l'explication du *phénom.* 7. *pag.* suiv.

procher: leur propre poids & le retour de l'air environnant attiré tout-à-la-fois par la descente & par la réduction du volume de la matière qui forme l'orage, doivent les faire tomber les unes sur les autres, & les rassembler ainsi par pelotons d'autant plus grands que la fermentation tombe avec plus de promptitude. Ces pelotons renfermeront nécessairement quelques parties de cet air extrêmement dilaté, dans lequel ils se forment, & le tout ensemble descendra vers la terre.

Or je dis que ces pelotons ainsi composés, doivent se glacer en tombant indépendamment de la froidure de l'air qu'ils ont à traverser: car le ressort de l'air intérieur, de cet air raréfié qu'ils portent du sein même de l'orage où ils se sont formés, va toujours s'affoiblissant depuis qu'il n'est plus soutenu par la chaleur de la fermentation, & se réduit presque à rien; par conséquent il n'oppose presque point de résistance à l'action de l'air extérieur, qui les environnant de toutes parts dans leur trajet, presse leurs petites parties les unes contre les autres, & les tient ainsi dans un repos respectif, (a) que l'on peut comparer au repos d'une eau dormante. Donc ces parties de nitre, ces esprits frigorifiques, qui entrent dans la composition de ces petits grumeaux de matière liquide, doivent y produire le même effet que celui qu'ils produisent dans l'eau dormante durant le froid de l'hiver, ou encore mieux le même effet que celui qu'ils produisent dans l'eau quand on fait de la glace artificielle. En un mot, forcés d'obéir à la pression de l'air extérieur, ils doivent s'arranger dans le liquide de la manière la plus propre à réduire sa masse au plus petit volume qu'il est possible. Ils doivent donc boucher ses pores, ou si l'on veut, ficher leurs pointes dans ses petites parties, & par-là arrêter l'action de cette matière extrêmement agitée, qui est la cause de leur liquidité.

Il faut pourtant convenir qu'il doit y avoir deux différences notables entre la glace ainsi formée, & la glace d'hiver; mais ces différences viennent à l'appui de mon hypothèse, bien loin de la combattre; car il suit des principes ci-dessus établis, que cette matière qui se glace ainsi en tombant, doit se glacer en très-peu de tems, & plus promptement que l'eau ne se glace en plein air durant l'hiver le plus rude, puisqu'ici l'air intérieur ne fait point d'obstacle à l'affaissement des parties, au lieu que le ressort de l'air qui est dans l'eau en souleve les parties & les empêche de se rapprocher; tellement qu'elle ne se convertit en glace, qu'en écartant cet air & en le contraignant de s'assembler en petits grumeaux ou petites bulles, que l'on voit éparfés çà & là dans l'intérieur de la glace; aussi ne doutai je pas qu'on ne fit de la glace artificielle avec de l'eau purgée d'air plus facilement & plus promptement qu'avec de l'eau commune.

La seconde différence qu'il doit y avoir entre la glace & la grêle, c'est que la grêle doit être plus solide & plus compacte que la glace, puisqu'il y a beaucoup moins d'air dans l'une que dans l'autre. C'est pour la même raison que la glace qui se fait dans la machine pneumatique après qu'on en a pompé l'air grossier, est plus compacte & contient plus de matière propre sous le même volume, que celle qui se fait en plein air.

Tonnerre, foudre, éclairs. Après avoir expliqué comment un léger mouvement de fermentation

(a) C'est ce repos des parties, les unes à l'égard des autres, qui est cause que l'eau douce dont on fait provision dans les vaisseaux destinés pour les voyages de long cours, se glace avec la même facilité que sur la terre ferme, malgré le mouvement de translation qui lui est commun avec le vaisseau.

excité dans un nuage peut être suivi d'un orage affreux accompagné de vent & de grêle, je pourrois me dispenser de prouver que le tonnerre, la foudre, & les éclairs peuvent dériver du même principe, ou plutôt je pourrois en donner cette preuve aussi simple que solide, que ce que la plupart des physiciens ont dit de mieux sur ces trois phénomènes, s'adapte parfaitement au système proposé : car on conçoit aisément que la fermentation, cet agent universel, cette ame du monde, comme l'appelle un ancien philosophe, après avoir assemblé toutes ces parties de différens mixtes répandues dans l'atmosphère, peut beaucoup mieux que toute autre cause, produire dans ce mélange toutes ces combinaisons, altérations, sécrétions, expansions, inflammations, &c. par lesquelles on explique le bruit du tonnerre, la lumière de l'éclair, & la nature des exhalaisons qui forment la foudre.

Cependant, comme on ne peut guere défendre ce système sans renoncer à l'explication que M. Descartes nous a donné du bruit du tonnerre, que ce philosophe attribue, comme tout le monde sait, à la compression de l'air occasionnée par la chute des nuages les uns sur les autres, (explication d'ailleurs surabondante, puisque cette compression peut très-bien s'expliquer par l'expansion de la matière qui s'enflamme dans le corps de l'orage), je crois devoir lui en substituer une autre, que l'on trouvera peut-être aussi vraisemblable, & d'autant plus simple, qu'elle est tirée du fond même du système. Voici ce que c'est.

Lorsque la fermentation commence à faire quelque progrès, la matière qui fermente doit se débarrasser des parties d'air les plus branchues & les plus rameuses, qui à cause de leur figure, sont les moins propres au mouvement. Ces parties écartées de tous côtés & en tous sens, se rencontreront, s'embarasseront mutuellement, & formeront ainsi par intervalles les amas d'air grossier qui seront soutenus & pressés de tous côtés par la matière environnante, dont l'action tend toujours à repousser tout ce qui est incapable d'un mouvement pareil au sien.

On voit même qu'à mesure que la fermentation fera de nouveaux progrès, ces amas doivent grossir, se multiplier, se joindre les uns aux autres; & tous ces différens mouvemens seront la principale cause de cette espèce de bouillonnement ou de bruit sourd qu'on entend presque toujours dans le corps de l'orage.

Or il est évident que la chaleur de la fermentation qui va toujours croissant, dilatera cet air ainsi enfermé à un tel point, qu'à la fin il doit rompre les barrières qui le contiennent, percer ou soulever cette masse de matière qui fermente, & en s'échappant tout-au-travers exciter un bruit (a) proportionné à la résistance qu'il surmonte, & au degré de chaleur qui a bandé son ressort. C'est ainsi que nous voyons la chaleur du feu dilater & faire éclater l'air qui se trouve enfermé dans du bois sec & vermoulu.

Et voilà comment il peut arriver que le tonnerre se fasse entendre sans qu'il paroisse aucun éclair qui nous l'annonce. Cependant si cet air en s'échappant, ainsi qu'on vient de dire, rencontre quelques exhalaisons disposées à s'enflammer, il les enflammera infailliblement, & alors l'éclair sera le précurseur du tonnerre; car la lumière se répandant plus vite que le son, elle doit frapper l'œil avant que le son ne frappe l'oreille.

Mais parce qu'on pourroit trouver quelque difficulté à concevoir comment ces matières inflammables peuvent se rassembler pour être ainsi allumées

(a) Voyez ci-après l'explication des différentes modifications du tonnerre, *phénom. 8. pag. suiv.*

par cette explosion de l'air, j'aime mieux dire, & ceci est très-intelligible, que les exhalaisons les moins propres (a) à la fermentation, étant écartées de tous côtés par l'action de celles qui se trouvent capables d'une fermentation plus prompte & plus vive, (b) se joignent à quelques-uns de ces amas d'air grossier qui a été mis à l'écart tout comme elles, & que la s'échauffant & fermentant séparément des vapeurs répandues dans le corps de l'orage, elles s'enflamment, soulevent la matière environnante, & ouvrent ainsi une voie à cet air déjà dilaté qu'elles dilatent encore davantage, lequel en s'échappant les entraîne avec lui, & les lance avec impétuosité hors du corps de l'orage.

Ou si l'on veut, ce sera cet air dilaté par la chaleur de la fermentation, qui se trouvant assez fort sans le secours de cette inflammation, sera le premier à se faire jour, percera ou soulevera la matière environnante, & en s'échappant enflammera ces exhalaisons, les emportera avec lui, & les lancera tout comme auparavant.

Il y a, comme l'on voit, cette différence d'un cas à l'autre, que dans le dernier c'est le tonnerre qui allume l'éclair, au lieu que dans le premier c'est l'éclair qui procure cette explosion de l'air dans laquelle consiste le tonnerre. Mais dans les deux cas l'effet doit être le même, & il est toujours vrai de dire que si les exhalaisons lancées hors du corps de l'orage, sont dirigées vers la terre, & qu'elles sont d'une telle nature, qu'elles ne se consomment que dans un certain tems ou qu'elles ne puissent point s'allumer tout-à-la-fois, mais successivement & les unes après les autres; elles pourront parvenir jusqu'à nous avant d'être entièrement consumées; & alors l'éclair se convertira en foudre, dont les effets quelque variés qu'ils soient, sont une suite du principe ci-dessus. Car on comprend que selon que ces amas d'exhalaisons seront composés de parties nitreuses, sulphureuses, bitumineuses, vitrioliques, métalliques, &c. selon que toutes ces parties seront plus ou moins atténuées, & en un mot selon la différente nature du tout qui résultera de la différente combinaison de leurs quantités & qualités respectives, la foudre doit produire des effets différens.

Ainsi, par exemple, l'exhalaison abonde-t-elle en nitre, & ses parties sont-elles atténuées à un certain point? Elle passera tout-au-travers d'un corps poreux sans l'endommager; mais si elle rencontre un corps dur, alors resserrée dans ses pores, elle déploiera toute son action sur ses parties solides, & les séparera les unes des autres. C'est ainsi que l'eau forte qui ne dissout point le fer, dissout des métaux beaucoup plus durs & plus solides que le fer.

Au contraire l'exhalaison est-elle sur-tout composée d'un soufre volatil sans nitre ou sans presque point de nitre? Elle n'aura pas assez de force pour consumer ou pour dissoudre les corps un peu durs, mais elle consumera ou dissoudra ceux dont les parties résistent moins à leur séparation.

S'il est vrai que la foudre tombe quelquefois en forme de pierre ou de corps dur & solide, cela peut

(a) Les moins propres, &c. non pas à la fermentation en général, mais à celle qui se fait dans le corps de l'orage. Il n'y a qu'à se rappeler ce qu'on a dit au commencement de cet article; savoir, que les effets des différentes fermentations doivent varier selon la différente nature & la différente combinaison des principes qui les produisent. La fermentation qui se fait dans le corps de l'orage, peut donc être d'une telle nature que les matières inflammables demeureront dans la masse, & alors il n'y aura ni tonnerre ni éclair; mais aussi elle peut être telle que ces mêmes matières seront mises à l'écart & rassemblées dans les cavités pleines d'air grossier, ainsi qu'on s'explique ici; & alors elles s'enflammeront avec d'autant plus de facilité qu'elles se trouveront séparées des vapeurs.

(b) Plus prompte & plus vive, &c. ou seulement différente de celle à laquelle les premières seroient propres.

venir de ce que l'exhalaison s'éteint avant d'être entièrement consumée (ce qui peut arriver de plusieurs façons que chacun peut aisément imaginer); car cela posé, les parties qui restent après l'extinction, doivent s'approcher les unes des autres, à mesure qu'elles se refroidissent à cause de la pression de l'air environnant, & du peu de résistance de l'air intérieur (voyez ce qu'on a dit sur la grêle), ou même parce que les petits intervalles qu'elles laissent entre elles sont remplis d'une matière encore plus subtile que l'air le plus subtil, laquelle n'ayant plus cette action que lui donnoit le feu avant de s'éteindre, doit aisément céder à la pression de l'air extérieur. Or il n'en faut pas davantage, pour que des exhalaisons séparées des vapeurs, puissent former un corps dur & solide. C'est ainsi que le plomb rendu liquide par l'action du feu, se durcit en se refroidissant: encore pour rendre la comparaison plus juste, peut-on supposer que la matière qui reste & qui a été épargnée par le feu, est sur-tout composée des parties métalliques?

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce détail des effets de la foudre, qui me meneroient trop loin; & je passe à l'explication de quelques phénomènes que je crois nécessaires pour mieux développer le fond du système.

1°. Les orages se forment le plus souvent sur le soir, & sont ordinairement annoncés par un vent du levant, connu sous le nom du vent *dautan*.

Parce qu'alors le soleil couchant, donnant à l'air un mouvement vers l'orient, opposé à celui que lui imprime le vent du levant, les nuages s'assemblent & demeurent immobiles au point de concours de ces deux vents, en sorte que les fermens qu'ils portent avec eux, ou ceux qui ont été élevés jusque-là par la chaleur du jour, peuvent agir sur eux, sans que leur action soit traversée par aucun mouvement ni des nuages eux-mêmes, ni de l'air qui les soutient.

2°. Il arrive souvent que plusieurs orages se forment au même endroit dans un même jour, quelquefois même le lendemain & les jours suivans; comme aussi qu'ils se jettent tous du même côté, & suivant exactement la même voie.

C'est une suite du dérangement que la descente du premier orage a laissé dans l'air; car à mesure qu'il est descendu, il a été remplacé principalement par l'air qu'il avoit au-dessus de lui, lequel ne se trouvant plus soutenu, a dû le suivre & tomber avec lui. Or, dès que le calme commence à se rétablir, cet air ou d'autre encore qui est venu d'ailleurs, & a succédé au premier, n'ayant pas la densité requise pour se maintenir en cet endroit, doit insensiblement se remettre à sa place; & par ce mouvement tirer à lui l'air environnant ensemble les nuages qui s'y trouvent, lesquels ainsi assemblés & immobiles pourront former un second orage, si la chaleur favorise l'action des fermens qu'ils portent avec eux, ou facilite l'élevation de ceux qui se trouvent répandus au-dessous.

Par la même raison tout l'espace que le premier orage a parcouru en descendant obliquement vers la terre, se trouve rempli d'un air qui n'étant pas à sa place, doit en sortir dès que le calme commence à favoriser son retour: donc les orages qui se forment au même endroit que le premier, trouvant moins de résistance de ce côté, doivent suivre la même voie.

En effet, dès que le second orage élevé par la fermentation arrive au point d'où le premier est parti, la matière qui le compose doit se répandre dans la voie qu'il a suivie, à cause du peu de résistance qu'elle y trouve, ainsi qu'on vient de le dire; & ce mouvement ne peut se faire, comme l'on voit, sans que la fermentation en souffre: donc, *ceteris pari-*

bus, la fermentation s'affoiblira dans cette partie de l'orage plutôt que dans toute autre. Or, j'ai dit ailleurs que la position de la partie de l'orage, qui est la première à s'affaiblir, détermine le point de l'horizon vers lequel le corps de l'orage doit être poussé.

3°. On voit quelquefois des orages se diviser en deux parties, dont l'une paroît demeurer immobile, tandis que l'autre s'écarte de la première.

Cela vient de ce que la fermentation s'affaiblit dans une partie de l'orage, tandis qu'elle fait du progrès dans la partie voisine: car, cela posé, celle-ci doit s'élever en même-tems que l'autre plongera obliquement en se séparant de la première; & c'est une exception à ce qu'on a dit ailleurs, pp. précédentes, qu'une partie de l'orage qui descend doit entraîner la partie voisine: ce qui ne doit arriver, comme l'on voit, qu'autant que cette dernière est entraînée d'un côté avec plus de force qu'elle n'est élevée de l'autre par l'action de la fermentation.

4°. Les deux parties d'un orage qui se divise prennent quelquefois différentes routes, & vont fondre en même tems l'un d'un côté, & l'autre de l'autre.

Parce que la fermentation s'affaiblit considérablement & en même tems aux deux extrémités opposées de l'orage; car dans ce cas, chacune des extrémités doit entraîner la partie voisine; ce qui ne peut se faire sans que l'orage se divise en deux parties, dont l'une plongera d'un côté, & l'autre de l'autre. On voit même que l'égalité ou l'inégalité de ces deux parties doit dépendre de l'égalité ou de l'inégalité de cet affaiblissement qui survient de deux côtés en même tems.

5°. A mesure qu'un orage fond en s'avancant vers nous, il paroît s'étendre de tous côtés, & couvrir une plus grande partie de notre horizon.

Premièrement, parce que l'angle sous lequel nous le voyons, devient toujours plus grand, à mesure qu'il approche de notre zénith, & même à mesure qu'il descend vers la terre.

En second lieu, parce que la base de l'orage doit en effet s'étendre de tous côtés dès qu'il commence à fondre; car la couche supérieure de la matière qui le compose, se trouvant moins soutenue par l'action de la fermentation, doit se répandre vers les extrémités de la couche inférieure, & augmenter ainsi l'étendue de cette partie de sa surface qui est tournée vers nous.

Ce qui n'empêche pas que le volume de la matière qui fermente ne diminue à mesure que la fermentation tombe, comme on l'a dit ailleurs; car il suffit pour cela que la solidité du corps de l'orage, ou le produit de sa base par sa hauteur, perde plus par la diminution de la hauteur ou profondeur, qu'elle ne gagne par l'agrandissement de la base.

6°. Il arrive souvent qu'un orage qui a été poussé pendant quelque tems vers un certain point de l'horizon, change tout-à-coup de direction, & se jette d'un autre côté.

Cela doit arriver en premier lieu, lorsque la fermentation qui n'a encore diminué que très-peu dans une partie latérale de l'orage, vient à cesser tout-à-coup, ou à diminuer sensiblement dans cette même partie; car par la même raison que le corps de l'orage s'est jeté sur sa partie antérieure lorsque la fermentation s'est affaiblie en cet endroit, il doit maintenant se jeter sur sa partie latérale, & changer ainsi la direction de son mouvement progressif, & celle de l'air qui le suit & le pousse devant lui.

La même chose doit arriver en second lieu, lorsque quelque obstacle considérable, par exemple, une montagne, se trouve dans le plan perpendiculaire de sa ligne de route; car l'air pressé par la descente de l'orage contre la partie antérieure de la mon-

tagne qu'il ne peut pénétrer, doit se retourner contre l'orage même, l'empêcher d'avancer, & l'obliger de couler du côté où sa ligne de route fait le plus grand angle avec la montagne.

7°. Tous les orages ne donnent pas de la grêle.

Parce que pour la formation de la grêle deux conditions sont requises : il faut premièrement que les parties qui se détachent d'un orage lorsqu'il fond, soient mêlées d'une quantité suffisante de nitre, ou autres parties de matières propres à produire le même effet que le nitre : il faut en second lieu que l'air enfermé dans les petits intervalles que ces parties laissent entr'elles en s'assemblant avant de tomber, ait été dilaté à un certain point par la chaleur de la fermentation. Tout ceci a été expliqué ailleurs.

Or, la première de ces conditions manque toutes les fois que les alkalis dominent dans le mélange de la matière qui fermente, parce qu'ils usent & dénaturent les acides, & par conséquent le nitre qui est un véritable acide. Cette première condition manque aussi lorsque la fermentation est d'une telle nature, que le nitre, ou la plus grande partie du nitre est mise à l'écart, & jetté dans quelques-unes de ces cavités pleines d'air grossier, où il est consumé par le feu qui s'y allume, ou lancé hors du corps de l'orage par l'explosion de l'air qui fait le tonnerre : aussi remarque-t-on que les orages donnent d'autant moins de grêle, que les éclairs sont plus fréquents, & les éclats du tonnerre plus répétés & plus considérables, &c.

La seconde condition manque lorsque les ferments sont foibles & que la fermentation est douce & lente, ou bien encore lorsqu'il survient quelque cause étrangère qui rompt l'équilibre de l'air environnant, trouble la fermentation, & l'empêche de faire un certain progrès, comme seroit un coup de vent, ou quelque mouvement excité dans l'air de quelque autre manière, &c.

8°. Le bruit du tonnerre varie & reçoit différentes modifications.

Parce que l'air comprimé qui le produit en rompant les barrières qui le contiennent, s'élanche de différentes façons hors du corps de l'orage.

S'il soulève avec force la matière environnante, & qu'il s'échappe presque tout-à-la-fois, le bruit ne différera guère de celui d'un coup de canon : cela doit arriver lorsque son ressort déjà bandé à un certain point par la chaleur de la fermentation, vient tout-à-coup à recevoir de nouvelles forces par l'inflammation subite des exhalaisons contenues dans la cavité d'où il sort ; & alors on doit sur-tout craindre la foudre, parce qu'elle est d'autant plus à craindre, que l'explosion de l'air qui la mène vers nous, se fait avec plus de force.

Si l'air se fait des voies obliques à-travers le corps de l'orage, & qu'il s'échappe par petits filets, le bruit sera aigu, & durera un certain tems.

S'il s'élanche irrégulièrement & comme par secousses, l'organe de l'ouïe sera aussi ébranlé par secousses, & on entendra une espèce de brouillement ou de pétilllement qui doit varier, comme l'on voit, selon l'ordre & la succession des vibrations plus ou moins fortes, plus ou moins fréquentes, plus ou moins distinctes, &c.

Enfin si l'air enfermé dans une cavité voisine de celle qui s'avance, se trouvant moins soutenue de ce côté, vient à percer la cloison qui les sépare, il s'échappera lui-même à la suite de celui qui a déjà commencé à se faire une voie, & augmentera le bruit excité par l'explosion commencée sans son secours : c'est ainsi qu'un éclat qui va en diminuant, & qui semble prêt à cesser, prend tout-à-coup de nouvelles forces, & se fait entendre beaucoup plus qu'auparavant.

Il peut même arriver que l'évacuation de cette seconde cavité donne lieu à l'évacuation d'une troisième, comme la première a donné lieu à la seconde ; ce qui doit faire un tonnerre continuel qui se fera entendre à coups redoublés.

J'aurois bien d'autres phénomènes à expliquer, si je voulois épuiser la matière ; mais je crois en avoir assez dit pour donner une idée du système que je propose. Je remarquerai seulement ici que le principe d'où je suis parti, est évident & incontestable ; savoir, que la fermentation est l'unique cause des orages & des phénomènes qui les accompagnent : aussi n'ai-je pas cru devoir me mettre en peine de le prouver. Le tonnerre, les éclairs, la foudre, le vent, ce bouillonnement que l'on entend dans un orage qui se forme, voilà mes preuves ; il n'en faut pas d'autres pour qui-conque a vu des fermentations. La grêle même n'est-elle pas une espèce de cristallisation, effet ordinaire des fermentations ?

Ainsi, j'ose le dire, quelque versés que soient dans la Physique ceux qui travailleront désormais sur ces matières, ils s'égareront s'ils perdent ce principe de vue : qu'on réforme, qu'on abattême, si l'on veut, l'édifice que je viens d'élever, je n'en suis point jaloux ; mais qu'on ne cherche pas à bâtir sur un autre fondement.

Je voudrois que quelque physicien habile, quelque un de ces hommes privilégiés que la nature se plaît à initier dans ses mystères ; par exemple, un... un... commençassent par se bien convaincre de cette vérité, & qu'ils prissent ensuite la résolution de faire un système, je suis assuré que la théorie qu'ils nous donneraient vaudroit infiniment mieux que tout ce qu'on a fait jusqu'ici sur cette matière. Que sçait-on même si le progrès de la théorie seroit l'unique fruit de leur travail ? Ne pourroit-il pas arriver qu'ils fissent quelque découverte heureuse, & qu'ils trouvassent quelque moyen de nous délivrer d'un des plus funestes fléaux dont la colère divine puisse nous affliger ? On a bien fait d'autres découvertes auxquelles il semble qu'on auroit dû s'attendre encore moins qu'à celle-là.

Mais comme c'est à l'expérience bien plus qu'aux systèmes & aux raisonnemens, que nous sommes redevables de toutes celles qui se sont faites jusqu'ici, c'est sur-tout de l'expérience que nous devons attendre celles qui se feront à l'avenir ; il semble donc que dans un pays dévasté tous les ans par la grêle, les raisons les moins spécieuses devroient suffire pour nous engager à tourner toute notre attention de ce côté-là. Menacés d'être réduits à la dernière indigence, & presque forcés à faire un abandon de nos biens, que ne devons-nous pas faire pour tâcher d'éviter ce malheur ?

Nous avons oui dire plus d'une fois à nos militaires, que le bruit du canon dissipe les orages, & qu'on ne voit jamais de grêle dans les villes assiégées. Je n'oserois assurer qu'on puisse compter sur cette observation ; il semble pourtant que l'accord de tant de gens dignes de foi, qui prétendent l'avoir faite, doit être de quelque considération.

Lorsque j'examine la chose en physicien, & relativement aux principes ci-dessus, cet effet du canon ne me paroît pas hors de toute vraisemblance. Après tout que risqueroit-on à faire un essai ? quelque quintal de poudre, les frais du transport de quelques pièces de canon qui ne vaudroient pas moins après avoir été employées à cet usage. (a)

Peut-être qu'au moyen de cette espèce de mou-

(a) Vingt ou trente pièces de canon, peut-être un plus petit nombre pourroit suffire pour faire cette expérience, en les plaçant trois à trois ou quatre à quatre, de distance en distance, comme seroit à une lieue ou à une lieue & demie les unes des autres.

vement d'ondulation qu'on exciteroit dans l'air par l'explosion de plusieurs canons tirés les uns après les autres, on pourroit ébranler, diviser, dissiper le nuage qui commence à fermenter.

Peut-être qu'on écarteroit les nuages voisins & qu'on disperseroit toutes ces parties de différens mixtes répandues dans l'air; en sorte qu'on empêcheroit l'effet de cette vertu attractive qui assemble tout au même endroit: car ce n'est qu'à la faveur du calme extraordinaire qui regne dans l'air, que peut se former & continuer cette espèce de chaîne que font ces différens corpuscules en se levant vers l'orage les uns à la suite des autres. Or le bruit du canon en troublant ce calme, ne doit-il pas rompre cette chaîne, & faire cesser la fermentation en lui dérobant des ferments qui sans doute servent à l'entretenir?

Peut-être enfin qu'on romproit cet équilibre qui regne dans toutes les parties de l'air environnant, comprimé par l'expansion de la matière qui fermente, lequel favorise l'action des ferments que l'orage renferme dans son sein en le tenant immobile, & en empêchant un mouvement de translation qui ne pourroit que traverser leur action.

Sur quoi j'observe que le canon pourroit produire ce dernier effet de deux façons:

Premièrement, en augmentant la force de cette partie de l'air environnant, vers laquelle son action seroit dirigée; secondement, en troublant la fermentation dans cette partie de l'orage qu'il ébranleroit le plus par ses secousses: car en supposant la fermentation arrêtée, ou considérablement diminuée dans une partie de l'orage, le corps de l'orage doit se jeter de ce côté, comme je l'ai observé ailleurs, & l'air environnant se déployant en même-tems du même côté, doit emporter l'orage & le dissiper, ou le faire fondre avant que la fermentation ait fait un progrès suffisant pour procurer cette coagulation qui fait la grêle. Il y a lieu de croire que c'est ce qui arrive lorsqu'un orage vient à fondre bientôt après qu'il a commencé à se former: aussi dans ce cas n'y a-t-il point de grêle.

Je ne porte pas plus loin mes conjectures, & je finis cet article en conjurant les physiciens de vouloir bien examiner s'il n'y auroit pas des bonnes raisons pour engager les malheureux habitans des pays sujets à la grêle, à faire l'expérience du canon pour tâcher de se délivrer de ce fléau.

Peut-être des raisons de douter devroient-elles suffire pour presser l'exécution de ce projet. En effet, pour le conduire avec prudence, on doit balancer le danger qu'il y a de faire une dépense inutile par le degré d'utilité que cette même dépense peut procurer, si l'expérience réussit. Or, l'utilité seroit (a) grande sans doute; donc il semble que l'incertitude du succès ne devroit pas empêcher qu'on la fit.

Au reste, pour éviter l'embarras qu'il y auroit à faire transporter du canon, & la difficulté qu'on pourroit trouver à obtenir la permission de déplacer celui de nos villes de guerre, ne pourroit-on pas faire usage des boîtes-à-feu propres à produire le même effet dans l'air? Et si cela se peut, comme je n'en doute pas, quelle forme faudroit-il leur donner pour que l'inflammation de la poudre qu'on y enfermeroit, excitât dans l'air la plus forte commotion qu'il seroit possible? C'est ce que je voudrois qu'on examinât.

(a) Il n'y a pas d'année où la grêle ne ravage la moitié, quelquefois les trois quarts des diocèses de Rieux, Comminges, Coulerans, Auch & Lombes, sans compter que les endroits épargnés rendent beaucoup moins, parce que le propriétaire découragé néglige la culture de son champ, & souvent le laisse en friche n'ayant pas de quoi semer; il y a même certains quartiers dans ces différens diocèses qui sont grêlés régulièrement toutes les années, souvent deux, trois, jusqu'à quatre fois dans la même année; ce fait est certain, & l'auteur ne le fait que trop.

Ne pourroit-on pas encore faire des boîtes-à-vent, dans lesquelles on comprimeroit l'air à un tel point, qu'en le laissant échapper tout-à-la-fois, il se débanneroit avec force sur l'air extérieur, dans lequel il exciteroit un ébranlement à peu-près pareil à celui qu'excite la poudre quand elle prend feu dans le canon? Autre question à examiner.

ORAGE, f. m. (*Poésie.*) grosse pluie, ordinairement de peu de durée, mais accompagnée d'un vent impétueux, & quelquefois de grêle, d'éclairs, & de tonnerre. Le lecteur sera peut-être bien-aïse de se délasser à lire ici la description que fait M. Thompson d'un orage d'automne dans les îles britanniques: c'est un tableau plein de poésie & de sentimens d'humanité.

« Le sud brûlant s'arme d'un souffle puissant qui » détruit les travaux de l'année. A peine voit-on » d'abord la pointe des arbres trembler, un mur- » mure tranquille se glisse au long des moissons qui » s'inclinent doucement; mais la tempête croît, s'é- » leve; l'atmosphère s'ébranle & se remplit d'une » humidité pénétrante, invisible, & immense, qui » se précipite avec impétuosité sur la terre. Les » forêts agitées jettent au loin des nuées de feuilles » bruyantes. Les montagnes voisines battues de l'o- » rage, poussent la tempête brisée, & la renvoient » en torrens dans le vallon. La plaine fertile flotte en » ondes, découverte & exposée à la plus grande » fureur du vent. La mer de la moisson ne peut évi- » ter le coup qui la menace, quoiqu'elle plie à l'o- » rage, elle est arrachée & enlevée dans l'air, ou » réduite en chaume inutile par l'ébranlement qui la » détruit.

« Quelquefois l'horizon noircit, fond & descend » en fleuve précipité, tandis que la tempête semble » se reproduire. L'obscurité s'augmente, le déluge » s'accroît, les champs noyés de toutes parts, per- » dent leurs fruits couchés sous l'inondation. Tout- » à-coup des ruisseaux sans nombre se précipitent » tumultueusement, rougis, jaunés ou blanchis, par » la terre des collines qu'ils entraînent; la rivière » s'enfle & quitte ses bords. Les brebis, la mois- » son, les cabanes roulent ensemble emportées par » la cruelle vague. Tout ce que les vents ont épar- » gné, cède à ce dernier effort, qui ruine en un ins- » tant les plus hautes espérances, & dissipe les tré- » fors mérités, fruits de l'année laborieuse.

« Le laboureur sans secours fuit sur les hauteurs, » considère le malheureux naufrage de tout son bien, » ses troupeaux noyés, & tous ses travaux dispersés. » Les besoins de l'hiver s'offrent en ce cruel moment » à la pensée tremblante: il frémit, il croit enten- » dre les cris de ses chers enfans affamés.

« Vous maîtres accourez, consolez-le, séchez ses » larmes, & ne foyez alors occupés que de soutenir » la main rude & laborieuse, qui vous procurera » l'aïssance dans laquelle vous vivez: donnez du » moins des vêtemens grossiers à ceux dont le tra- » vail a fourni la chaleur & la parure de vos habits: » veillez encore au soin de cette pauvre table, » qui a couvert la vôtre de luxe & d'abondance: » foyez compatissans enfin, & gardez-vous d'exiger » ce que les vents orageux & les affreuses pluies » viennent de moissonner sans retour. (D. J.)

ORAGEUX, adj. (*Gram.*) qui menace d'orage, qui y est sujet. On dit un tems orageux, dans le premier sens; & une mer orageuse, dans le second.

ORAIRE, f. m. *orarium*, terme de Liturgie; c'est le nom qu'on a autrefois donné à cette partie des vêtemens sacrés des prêtres & des diacres, que nous appellons aujourd'hui étole: on mettoit l'oratoire sur la tunique ou dalmatique; mais les Bollandistes remarquent que ce mot n'a pas toujours la même signification; qu'il se prend quelquefois pour rochet ou

petit habillement de toile que portent les évêques, & quelquefois pour un linge qui sert à essuyer la bouche. Le quatrième concile de Tolède, *canon 40*, ordonne que les diacres ne porteront qu'un *orarium* ou étole, & qu'il sera blanc & sans or. Cependant tout cela a changé; car l'*orarium*, qui n'étoit autrefois que de linge, n'est plus, depuis long-tems, que d'une belle étoffe. Ce mot vient-il du latin *ora*, le bord de l'habit, ou de *os*, *oris*, la bouche, ou de quelqu'autre origine? c'est ce qu'on ignore, & ce qu'il importe fort peu de savoir. (D. J.)

Oraison, f. f. DISCOURS, f. m. (*Synonym.*) ces deux mots en grammaire signifient également l'énonciation de la pensée par la parole; c'est en quoi ils sont synonymes.

Dans le discours on envisage surtout l'analogie & la ressemblance de l'énonciation avec la pensée énoncée.

Dans l'oraison, l'on fait plus attention à la matière physique de l'énonciation, & aux signes vocaux qui y sont employés. Ainsi, lorsque l'on dit en grec *αὐτῶντος ἐστὶ ὁ Θεός*, en latin *atempus est Deus*, en françois, *Dieu est éternel*, en italien, *eterno è Iddio*, en allemand, *Gott ist ewig*; c'est toujours le même discours, parce que c'est toujours la même pensée énoncée par la parole, & rendue avec la même fidélité; mais l'oraison est différente dans chaque énonciation, parce que la même pensée n'est pas rendue partout par les mêmes signes vocaux. *Legi tuas litteras, tuas legi litteras, litteras tuas legi*, c'est encore en latin le même discours, parce que c'est l'énonciation fidèle de la même pensée; mais quoique les mêmes signes vocaux soient employés dans les trois phrases, l'oraison n'est pourtant pas tout-à-fait la même, parce que l'ensemble physique de l'énonciation varie de l'une à l'autre.

Le discours est donc plus intellectuel; ses parties sont les mêmes que celles de la pensée, le sujet, l'attribut, & les divers compléments nécessaires aux vues de l'énonciation. Voyez SUJET, ATTRIBUT, RÉGIME, &c. il est du ressort de la Logique.

L'oraison est plus matérielle; ses parties sont les différentes espèces de mots, l'interjection, le nom, le pronom, l'adjectif, le verbe, la préposition, l'adverbe, & la conjonction, que l'on nomme aussi les parties d'oraison. Voyez MOT. Elle suit les lois de la Grammaire.

Le style caractérise le discours, & le rend précis ou diffus, élevé ou rampant, facile ou embarrassé, vif ou froid, &c. La diction caractérise l'oraison, & fait qu'elle est correcte ou incorrecte, claire ou obscure. Voyez ÉLOCUTION, au commencement.

L'étymologie peut servir à confirmer la distinction que l'on vient d'établir entre discours & oraison. Le mot discours, en latin *discursus*, vient du verbe *discurere*, courir de place en place, ou d'idée en idée; parce que l'analyse de la pensée, qui est l'objet du discours, montre, l'une après l'autre, les idées partielles, & passe en quelque manière de l'une à l'autre. Le mot oraison est tiré immédiatement du latin *oratio*, formé d'*oratum*, supin d'*orare*; & *orare* a une première origine dans le génitif *oris*, du nom *os*, bouche, qui est le nom de l'instrument organique du matériel de la parole; *orare*, faire usage de la bouche pour énoncer sa pensée; *oratio*, la matière physique de l'énonciation.

J'ajouterai ici ce qu'a écrit M. l'abbé Girard sur la différence des trois mots *harangue*, *discours*, *oraison*: quoiqu'il prenne ces mots relativement à l'éloquence, on verra néanmoins qu'il met entre les deux derniers une distinction de même nature que celle que j'y ai mise moi-même.

« La *harangue*, dit-il, (*Synon. fr.*) en veut proprement au cœur; elle a pour but de persuader &

» d'émouvoir; sa beauté consiste à être vive, forte, & touchante. Le discours s'adresse directement à l'esprit; il se propose d'expliquer & d'instruire; sa beauté est d'être clair, juste & élégant. » L'oraison travaille à prévenir l'imagination; son plan roule ordinairement sur la louange ou sur la critique; sa beauté consiste à être noble, délicate & brillante.

» Le capitaine fait à ses soldats une *harangue*, pour les animer au combat. L'académicien prononce un discours, pour développer ou pour soutenir un système. L'orateur prononce une oraison funèbre, pour donner à l'assemblée une grande idée de son héros.

» La longueur de la *harangue* ralentit quelquefois le feu de l'action. Les fleurs du discours en diminuent souvent les graces. La recherche du merveilleux dans l'oraison fait perdre l'avantage du vrai.»

Ainsi, il en est du discours & de l'oraison dans le langage des Rhéteurs, comme dans celui des Grammairiens: de part & d'autre le discours est pour l'esprit, parce qu'il en représente les pensées; l'oraison est pour l'imagination, parce qu'elle représente d'une manière matérielle & sensible. (B. E. R. M.)

Oraison Dominicale, (*Critique sacrée.*) c'est-à-dire, prière de Notre Seigneur, ou le modèle d'oraison que Notre Seigneur daigna donner à ses disciples qui l'en sollicitoient, *Luc. II. 2. Matt. 6. 9.* Notre pere qui êtes dans le ciel; *appellatio pietatis & potestatis*, dit fort bien Tertulien: *Que ton nom soit sanctifié: Que ton regne vienne: Que ta volonté soit faite, &c.* Autant d'expressions graduées, qui signifient que Dieu soit reconnu pour le seul vrai Dieu; & qu'il soit honoré en cette qualité par toute la terre, d'un culte pur & conforme à ses perfections. *Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien*; ce qui nous est nécessaire pour chaque jour, ou ce qui convient à chaque jour. *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous les pardonnons*: Jésus-Christ recommande par ce *comme*, le pardon des injures. C'est ainsi qu'il est dit dans l'ecclésiastique. 28. 2. » Pardonnez à votre ennemi l'injure qu'il vous a faite, & vos péchés vous seront remis, quand vous en demanderez le pardon. » *Ne nous induisez point en tentation.* Ne nous exposez point à des épreuves trop rigoureuses, où nous pourrions succomber, mais délivrez-nous du mal, *ἀπὸ τοῦ πονηροῦ*, mais soutenez-nous contre les intentions que nous pourrions avoir de nuire aux autres hommes; *πονηρία* est une passion maligne, qui tend à faire du tort aux autres. *Karia* est le vice opposé à la vertu, qui doit régler nos actions par rapport à nous-mêmes. On a quelques bonnes paraphrases de cette excellente prière; mais la plupart des théologiens l'ont noyée d'explications diffuses & trop recherchées. Quant à la doxologie; *car c'est à toi qu'appartiennent le regne, la puissance & la gloire aux siècles des siècles*; elle a été prise vraisemblablement des constitutions apostoliques, *lib. III. 18.* où elle se trouve, & de quelques anciennes liturgies, d'où elle a passé dans le texte. Il est vrai du moins qu'elle manque dans quelques exemplaires grecs, comme dans la vulgate. (D. J.)

Oraison, (*Rhétor. & Eloq.*) le mot oraison est d'une signification fort étendue, si l'on en considère seulement l'étymologie; il désigne toute pensée exprimée par le discours, *ore ratio expressa*. C'est dans ce sens qu'il est employé par les Grammairiens. Ici il désigne un discours préparé avec art, pour opérer la persuasion.

Il faut observer qu'il y a une grande différence entre le talent de l'oraison & l'art qui aide à le former. Le talent s'appelle éloquence, l'art, rhétorique: l'un

produit, l'autre juge : l'un fait l'orateur, l'autre ce qu'on nomme le rhéteur.

Toutes ces questions, dans lesquelles la persuasion peut avoir lieu, sont du ressort de l'éloquence. On les réduit ordinairement à trois genres, dont le premier est le genre démonstratif; le second, le genre délibératif; le troisième, le genre judiciaire. Le premier a pour objet sur tout le présent; le second, l'avenir; le troisième, le passé. Dans le démonstratif, on blâme, on loue. Dans le délibératif, on engage à agir, ou à ne pas agir. Dans le judiciaire, on accuse, on défend.

Le genre démonstratif renferme donc les panégyriques, les oraisons funebres, les discours académiques, les complimens faits aux rois & aux princes, &c. Il s'agit dans ces occasions de recueillir tout ce qui peut faire honneur & plaire à la personne qu'on loue.

Dans le genre démonstratif, on préconise la vertu; on la conseille dans le genre délibératif, & on montre les raisons pour lesquelles on doit l'embrasser. Il ne s'agit pas dans le genre délibératif d'étaler des grâces, de chatouiller l'oreille, de flatter l'imagination; c'est une éloquence de service, qui rejette tout ce qui a plus d'éclat que de solidité. Qu'on entende Démosthène, lorsqu'il donne son avis au peuple d'Athènes, délibérant s'il déclarera la guerre à Philippe: cet orateur est riche, il est pompeux; mais il ne l'est que par la force de son bon sens.

Dans le genre judiciaire, l'orateur fixe l'état de la question; il a pour objet ou le fait, ou le droit, ou le nom; car, dans ce genre, il s'agit toujours d'un tort ou réel, ou prétendu réel.

Mais ces trois genres ne sont pas tellement séparés les uns des autres, qu'ils ne se réunissent jamais. Le contraire arrive dans presque toutes les oraisons. Que sont la plupart des éloges & des panégyriques, sinon des exhortations à la vertu? On loue les saints & les héros pour échauffer notre cœur, & ranimer notre foiblesse. On délibère sur le choix d'un général: l'éloge de Pompée déterminera les suffrages en sa faveur. On prouve qu'il faut mettre Archias au nombre des citoyens romains, pourquoi? Parce qu'il a un génie qui fera honneur à l'empire. Il faut déclarer la guerre à Philipe, pourquoi encore? Parce que c'est un voisin dangereux, dont les forces, si on ne les arrête, deviendront funestes à la liberté commune des Grecs. Il n'y a pas jusqu'au genre judiciaire, qui ne rentre en quelque sorte dans le délibératif, puisque les juges sont entre la négative & l'affirmative, & que les plaidoyers des Avocats ne sont que pour fixer leur incertitude, & les attacher au parti le plus juste. En un mot, l'honnêteté, l'utilité, l'équité, qui sont les trois objets de ces trois genres, rentrent dans le même point, puisque tout ce qui est vraiment utile est juste & honnête, & réciproquement; ce n'est pas sans raison que quelques rhéteurs modernes ont pris la liberté de regarder comme peu fondée cette division célèbre dans la Rhétorique des anciens. (D. J.)

ORAISON FUNEBRE, (*Art orat. des anciens.*) discours oratoire en l'honneur d'un mort. Ces sortes de discours semblent n'avoir commencé en Grece qu'après la bataille de Marathon, qui précéda de seize ans la mort de Brutus. Dans Homere on célèbre des jeux aux obsèques de Patrocle, comme Hercule avoit fait auparavant aux funérailles de Pélops; mais nul orateur ne prononce son éloge funebre.

Les Poètes tragiques d'Athènes supposoient, il est vrai, que Thésée avoit fait un discours aux funérailles des enfans d'Œdipe; mais c'est une pure flatterie pour la ville d'Athènes. Enfin, quoique le rhéteur Anaximènes attribue à Solon l'invention des

oraisons funebres, il n'en apporte aucune preuve. Thucydide est le premier qui nous parle des oraisons funebres des Grecs. Il raconte dans son second livre que les Athéniens firent des obsèques publiques à ceux qui avoient été tués au commencement de la guerre du Péloponnèse. Il détaille ensuite cette solennité, & dit qu'après que les ossemens furent couverts de terre, le personnage le plus illustre de la ville tant en éloquence qu'en dignité, passa du sépulcre sur la tribune, & fit l'oraison funebre des citoyens qui étoient morts à la guerre de Samos. Le personnage illustre qui fit cet éloge est Périclès si célèbre par ses talens dans les trois genres d'éloquence, le délibératif, le judiciaire, & le démonstratif.

Dans ce dernier genre, l'orateur pouvoit sans crainte étaler toutes les fleurs & toutes les richesses de la poésie. Il s'agissoit de louer les Athéniens en général sur les qualités qui les distinguoient des autres peuples de la Grece; de célébrer la vertu & le courage de ceux qui étoient morts pour le service de la patrie; d'élever leurs exploits au-dessus de ce que leurs ancêtres avoient fait de plus glorieux; de les proposer pour exemple aux vivans; d'inviter leurs enfans & leurs freres à se rendre dignes d'eux, & de mettre en usage pour la consolation des peres & des meres, les raisons les plus capables de diminuer le sentiment de leurs pertes. Platon, qui nous présente l'image d'un discours parfait dans le genre dont il s'agit, l'avoit vraisemblablement formé sur l'éloge funebre que Périclès prononça dans cette occasion.

Il plut tellement, qu'on choisit dans la suite les plus habiles orateurs pour ces sortes d'oraisons; on leur accordoit tout le tems de préparer leurs discours, & ils n'oublioient rien pour répondre à ce qu'on attendoit de leurs talens. Le beau choix des expressions, la variété des tours & des figures, la brillante harmonie des phrases faisoient sur l'ame des auditeurs une impression de joie & de surprise, qui tenoit de l'enchantement. Chaque citoyen s'appliquoit en particulier les louanges qu'on donnoit à tous le corps des citoyens; & se croyant tout-à-coup transformé en un autre homme, il se paroissoit à lui-même plus grand, plus respectable, & jouissoit du plaisir flatteur de s'imaginer que les étrangers qui assistoient à la cérémonie, avoient pour lui les mêmes sentimens de respect & d'admiration. L'impression duroit quelques jours, & il ne se détachoit qu'avec peine de cette aimable illusion, qui l'avoit comme transporté en quelque sorte dans les îles fortunées. Telle étoit, selon Socrate, l'habileté des orateurs chargés de ces éloges funebres. C'est ainsi qu'à la faveur de l'éloquence leurs discours pénétoient jusqu'au fond de l'ame, & y causoient ces admirables transports.

Le premier qui haranga à Rome aux funérailles des citoyens, fut Valerius Publicola. Polybe raconte qu'après la mort de Junius Brutus son collègue, qui avoit été tué le jour précédent à la bataille contre les Etrusques, il fit apporter son corps dans la place publique, & monta sur la tribune, où il exposa les belles actions de sa vie. Le peuple touché, attendri, comprit alors de quelle utilité il peut être à la république de récompenser le mérite, en le peignant avec tous les traits de l'éloquence. Il ordonna sur le champ, que le même usage seroit perpétuellement observé à la mort des grands hommes qui auroient rendu des services importans à l'état.

Cette ordonnance fut exécutée, & Quintus Fabius Maximus fit l'oraison funebre de Scipion. Souvent les enfans s'acquitoient de ce devoir, ou bien le sénat choisissoit un orateur pour composer l'éloge du mort. Auguste à l'âge de douze ans récita publiquement l'éloge de son ayeul, & prononça celui de

de Germanicus son neveu, étant empereur. Tibère suivit le même exemple pour son fils, & Néron à l'égard de l'empereur Claude son prédécesseur.

Sur la fin de la république, l'usage s'établit chez les Romains de faire l'*oraison funebre* des femmes illustres qui mouroient dans un âge un peu avancé. La première dame romaine qui reçut cet honneur fut Popilla, dont Crassus son fils prononça l'*oraison funebre*. César étant questeur fut le premier qui fit celle de sa première femme morte jeune. Cicéron écrivit aussi l'éloge de Porcia, sœur de Caton, mais il ne le prononça pas.

Il résulte de ce détail que l'invention des *oraisons funebres* paroît appartenir aux Romains; ils ont du moins cet avantage d'en avoir étendu la gloire avec plus de justice & d'équité que les Grecs. Dans Athènes on ne louoit qu'une sorte de mérite, la valeur militaire; à Rome toutes sortes de vertus étoient honorées dans cet éloge public; les politiques comme les guerriers, les hommes comme les femmes, avoient droit d'y prétendre; & les empereurs eux-mêmes ne dédaignèrent point de monter sur la tribune, pour y prononcer des *oraisons funebres*.

Après cela, qui ne croiroit que cette partie de l'art oratoire n'ait été poussée à Rome jusqu'à sa perfection? cependant il y a toute apparence qu'elle y fut très-négligée; les Rhéteurs latins n'ont laissé aucun traité sur cette matière, ou n'en ont écrit que très-superficiellement. Cicéron en parle comme à regret, parce que, dit-il, les *oraisons funebres* ne font point partie de l'éloquence: *Nostri laudationes scribuntur ad funebrem concionem, quæ ad orationis laudem minimè accommodata est.* Les Grecs au contraire aimoient passionnément à s'exercer en ce genre; leurs sçavans écrivoient continuellement les *oraisons funebres* de Thémistocle, d'Aristide, d'Agésilas, d'Épaminondas, de Philippe, d'Alexandre, & d'autres grands hommes. Epris de la gloire du bel esprit, ils laissoient au vulgaire les affaires & les procès; au lieu que les Romains, toujours attachés aux anciennes mœurs, ignoroient ou méprisoient ces sortes d'écrits d'appareil. (*Le chevalier DE JAVCOURT,*)

Oraison funebre, (*Hist. de l'Eloq. en France.*) discours prononcé ou imprimé à l'honneur funebre d'un prince, d'une princesse, ou d'une personne éminente par la naissance, le rang ou la dignité dont elle jouissoit pendant sa vie.

On croit que le fameux Bertrand du Guesclin, mort en 1380, & enterré à S. Denis à côté de nos rois, est le premier dont on ait fait l'*oraison funebre* dans ce royaume; mais cette *oraison* n'a point passé jusqu'à nous; ce n'est proprement qu'à la renaissance des lettres qu'on commença d'appliquer l'art oratoire à la louange des morts, illustres par leur naissance ou par leurs actions. Muret prononça à Rome en latin l'*oraison funebre* de Charles IX. Enfin, sous le siècle de Louis XIV. on vit les François exceller en ce genre dans leur propre langue; & M. Bossuet remporta la palme sur tous ses concurrens. C'est dans ces sortes de discours que doit se déployer l'art de la parole; les actions éclatantes ne doivent s'y trouver louées, que quand elles ont des motifs vertueux; & la gravité de l'évangile n'y doit rien perdre de ses privilèges. Toutes ces conditions se trouvent remplies dans les *oraisons* de l'évêque de Meaux.

Il s'appliqua de bonne heure, dit M. de Voltaire, à ce genre d'éloquence qui demande de l'imagination, & une grandeur majestueuse qui tient un peu à la poésie, dont il faut toujours emprunter quelque chose, quoiqu'avec discrétion, quand on tend au sublime. L'*oraison funebre* de la reine-mère qu'il prononça en 1667, lui valut l'évêché de Condom; mais ce discours n'étoit pas encore digne de lui, & il ne fut pas imprimé. L'éloge funebre de la reine

d'Angleterre, veuve de Charles I. qu'il fit en 1669, parut presque en tout un chef-d'œuvre. Les sujets de ces pièces d'éloquence sont heureux, à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'est en quelque façon, comme dans les tragédies, où les grandes infortunes des différens personnages sont ce qui intéresse davantage.

L'éloge funebre de Madame, enlevée à la fleur de son âge, & morte entre ses bras, eut le plus grand & le plus rare des succès, celui de faire verser des larmes à la cour. Il fut obligé de s'arrêter après ces paroles. « O nuit désastreuse, nuit effroyable! où » retentit tout-à-coup comme un éclat de tonnerre » cette étonnante nouvelle, Madame se meurt, Madame est morte, &c. L'auditoire éclata en sanglots, & la voix de l'orateur fut interrompue par ses soupirs & par ses larmes.

M. Bossuet naquit à Dijon en 1627, & mourut à Paris en 1704. Ses *oraisons funebres* sont celles de la reine-mère, en 1667; de la reine d'Angleterre, en 1669; de Madame, en 1670; de la reine, en 1684; de la princesse palatine, en 1685; de M. le Tellier, en 1686; & de Louis de Bourbon prince de Condé, en 1687.

Fléchier (Esprit), né en 1632, au comtat d'Avignon, évêque de Lavaur, & puis de Nîmes, mort en 1710, est sur-tout connu par ses belles *oraisons funebres*. Les principales sont celles de la duchesse de Montausier, en 1672; de M. de Turenne, en 1679; du premier président de Lamoignon, en 1679; de la reine, en 1683; de M. le Tellier, en 1686; de madame la dauphine, en 1690; & du duc de Montausier dans la même année.

Mascaron (Jules) né à Marseille, mort en 1734; évêque d'Agen en 1703. Ses *oraisons funebres* sont celle d'Anne d'Autriche, reine de France, prononcée en 1666; celle d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans; celle du duc de Beaufort; celle du chancelier Séguier; & celle de M. de Turenne. Les *oraisons funebres* que nous venons de citer, balancerent d'abord celles de Bossuet; mais aujourd'hui elles ne servent qu'à faire voir combien Bossuet étoit un grand homme.

Depuis cinquante ans, il ne s'est point élevé d'orateurs à côté de ces grands maîtres, & ceux qui viendront dans la suite, trouveront la carrière remplie. Les tableaux des misères humaines, de la vanité, de la grandeur, des ravages de la mort, ont été faits par tant de mains habiles, qu'on est réduit à les copier, ou à s'égarer. Aussi les *oraisons funebres* de nos jours ne sont que d'ennuyeuses déclamations de sophistes, & ce qui est pis encore, de bas éloges, où l'on n'a point de honte de trahir indignement la vérité. *Hist. univ. de M. de Voltaire, tom. VII. (D.J.)*

Oraison mentale, (*Théol. myst.*) on la définit celle qui se forme dans le cœur, & qui y demeure.

Quoiqu'on ait extrêmement relevé l'*oraison mentale*, qui est en effet l'âme de la religion chrétienne, puisque c'est l'exercice actuel de l'adoration en esprit & en vérité prescrite par Jésus-Christ, il ne faut pas néanmoins déguiser que cette *oraison* même a servi de prétextes à plusieurs abus. Cette dévotion oisive pendant des heures entières, à genoux & les bras croisés, a été très-ordinaire depuis environ cinq cens ans, particulièrement chez les femmes naturellement paresseuses & d'une imagination fort vive. De-là vient que les vies des saintes de ces derniers siècles, sainte Brigitte, sainte Catherine de Sienne, la bienheureuse Angèle de Foligny, ne contiennent presque que leurs pensées & leurs discours sans aucun fait remarquable & sans aucune bonne œuvre. Leurs directeurs, prévenus en faveur de telles pénitentes dont ils connoissoient la vertu, prirent

leurs pensées pour des révélations, & ce qui leur arrivoit pour des miracles.

Ces directeurs étant nourris de la méthode & des subtilités de la scholastique qui régnoit alors, ne manquèrent pas de l'appliquer à l'*oraison mentale*, dont ils firent un art long & pénible, prétendant distinguer exactement les divers états d'*oraison* & les degrés du progrès dans la perfection chrétienne. Et comme c'étoit la mode depuis long-tems de tourner toute l'Écriture à des sens figurés, faute d'en entendre la lettre, ces docteurs y trouverent tout ce qu'ils voulurent; ainsi se forma la Théologie mystique que nous voyons dans les écrits de Rusbroc, de Taulere, & des auteurs semblables. A force de subtiliser, ils employoient souvent des expressions outrées, & avançaient des paradoxes auxquels il étoit difficile de donner un sens raisonnable. Ces excès produisirent les erreurs des faux Gnostiques, celles des Béguarres & des Béguines, & dans le dernier siècle, celle de Molinos & des Quiétistes. L'autre effet de la spiritualité outrée est le fanatisme, tel que celui de Grégoire Palamas & des moines grecs du mont Athos dans le quatorzième siècle. La vraie *oraison mentale* doit être simple, solide, courte, & tendant directement à nous rendre meilleurs. (D. J.)

ORAL, adj. (Gramm.) Dans l'usage ordinaire, *oral* veut dire qui s'expose de bouche ou de vive voix; & on l'emploie principalement pour marquer quelque chose de différent de ce qui est écrit: la tradition *orale*, la tradition écrite.

En Grammaire, c'est un adjectif qui sert à distinguer certains sons ou certaines articulations des autres élémens semblables.

Un son est *oral*, lorsque l'air qui en est la matière sort entièrement par l'ouverture de la bouche, sans qu'il en reflue rien par le nez: une articulation est *orale*, quand elle ne fait refluer par le nez aucune partie de l'air dont elle modifie le son. Tout son qui n'est point nasal est *oral*; c'est la même chose des articulations.

On appelle aussi *voyelle* ou *consonne orale*, toute lettre qui représente ou un son *oral* ou une articulation *orale*. Voyez LETTRE, VOYELLE, NASAL. (B. E. R. M.)

ORAL, s. m. terme de Liturgie; c'étoit un voile ou une coëffe que portoient autrefois les femmes religieuses. Le concile d'Arles de 1234 nomme *oral*, le voile qu'il ordonne aux Juives de porter quand elles vont par la ville; enfin aujourd'hui on appelle de ce nom une espèce de grand voile que le pape met sur sa tête, qui se replie sur ses épaules & sur sa poitrine quand il dit la messe. (D. J.)

ORALE, LOI, (Théolog. judaïq.) c'est la loi traditionnelle des Juifs, qui leur est parvenue, à ce qu'ils prétendent, de bouche en bouche jusqu'au rabbi Judas Haccadosh, c'est-à-dire le *saint*, qui vivoit quelque tems après Adrien, & qui écrivit cette loi dans le livre nommé *la Misna*. Voyez MISNA.

On sait que les Juifs reconnoissent deux sortes de lois: la loi écrite, qui est celle que nous avons dans l'Écriture; & la loi *orale* ou traditionnelle. Ils pensent que ces deux lois ont été données à Moïse sur le mont Sinai, l'une par écrit, & l'autre de bouche; & que cette dernière a passé de main en main d'une génération à l'autre par le moyen de leurs anciens. Ils se croient obligés d'observer l'une & l'autre loi, mais sur-tout la loi *orale*, qui, disent-ils, est une explication complète de la loi écrite, supplée tout ce qui y manque, & en leve toutes les difficultés. Mais ces traditions que les Juifs estiment tant, n'ont aucun fondement solide, aucune authenticité pour les garantir; elles ne sont en effet que la production de la fertile invention des Talmudistes, & n'offrent

à l'esprit qu'un amas de misères, de fables & d'inepties. Voyez TALMUD. (D. J.)

ORAN, (Géog.) forte & importante ville d'Afrique, sur la côte de Barbarie, au royaume de Trémécen, avec plusieurs forts & un excellent port. Le cardinal Ximènes prit cette ville au commencement du seizième siècle. Les Algériens la reprirent en 1708. Le comte de Montemar s'en empara en 1732 pour l'Espagne. Elle est à un jet de pierre de la mer, partie dans une plaine, partie sur la pente d'une montagne fort escarpée, vis-à-vis de Carthagène, à une lieue de Marfalquivir, vingt de Trémécen, cinquante d'Alger. Long. 17. 40. lat. 37. 40. (D. J.)

ORANCAIES, (Hist. mod.) c'est le titre que l'on donne à la cour du roi d'Achem, dans l'île de Sumatra, à des gouverneurs que ce prince charge des départemens des provinces. Leur conduite est continuellement éclairée par ces souverains despotiques & soupçonneux, de peur qu'ils n'entreprennent quelque chose contre leurs intérêts. Ces seigneurs tiennent à grand honneur d'être chargés du soin des coqs du monarque qui, ainsi que ses sujets, s'amuse beaucoup des combats de ces sortes d'animaux.

ORANGE, (Dieté, Médecine, &c.) c'est le fruit de l'oranger: voyez l'article ORANGER. Les meilleures oranges, ou, pour parler avec les Poètes, les pommes d'or du jardin des Hespérides, nous sont apportées des pays chauds, des îles d'Hières en Provence, de Nice, de la Ciutat, d'Italie, d'Espagne, de Portugal, de l'Amérique même, & de la Chine. On distingue deux espèces générales de ce beau fruit: l'orange douce, & l'orange amère. Le suc, l'écorce, le sirop, l'essence, la teinture, la conserve; & l'eau distillée des fleurs, sont d'usage en Médecine.

Le suc d'orange humecte, rafraîchit, convient dans toutes sortes de fièvres, sur-tout dans les fièvres ardentes & putrides, dans toutes les maladies inflammatoires & bilieuses; c'est un vrai spécifique dans le scorbut alkalin & muriatique. Les autres préparations d'orange comme l'écorce, la teinture, la conserve, la fleur confite, &c. sont recommandables à toutes sortes d'âges aux personnes d'un tempérament flegmatique, dans les maladies des viscères lâches, dans celles qui naissent d'un suc visqueux ou de l'inertie des fibres musculaires.

L'écorce d'orange contient beaucoup d'huile essentielle & grossière, mêlée avec un sel essentiel, tartareux & austère. L'écorce d'orange aigre est préférable à l'écorce d'orange douce. On donne l'huile essentielle de cette écorce distillée avec du sucre, ou sous la forme d'*eleosaccharum*. On tire aussi de cette même écorce sèche ou fraîche, une teinture avec l'esprit-de-vin tartarisé que l'on recommande pour diviser les humeurs épaisses, exciter les règles, & fortifier l'estomac. On confit avec le sucre ces mêmes écorces, & c'est une confiture des plus délicates.

Le suc exprimé d'orange, délayé dans de l'eau & adouci avec le sucre, fait une boisson que l'on appelle communément *orangeade*. Elle est très-agréable en santé, propre dans les grandes chaleurs, & très-utile dans la fièvre & le scorbut.

La fleur d'orange contient un sel essentiel ammoniacal, un peu austère, uni à beaucoup d'huile aromatique, soit subtile soit grossière. Cette fleur à cause de son odeur agréable est fort en usage, soit dans les parfums, soit dans les assaisonnemens. C'est presque cette seule odeur qui a pris le dessus parmi nous, sur celle de l'ambre & du musc.

On tire des fleurs d'orange, par la distillation, une eau pénétrante, suave, & utile par sa douce & agréable amertume. Elle calme pour le moment les mouvemens spasmodiques de l'hystérie; si elle sent l'empyreume, elle perd cette odeur par la ge-

lée & en prend une très-agréable. On fait encore avec ces fleurs des conserves différentes, soit solides soit molles, & des especes de tablettes qu'on peut mêler dans les médicamens, pour corriger leur goût desagréable.

On distille une eau des feuilles vertes d'orange qui est très-amere, & que quelques medecins recommandent aux personnes flegmatiques, & qui sont atteintes du scorbut acide.

L'huile essentielle de fleur d'orange est très-précieuse; celle que l'on vend ordinairement n'est guere autre chose que de l'huile de ben ou d'amandes ameres, à qui l'on a fait prendre l'odeur de la fleur d'orange.

La gourmandise n'a pas manqué d'adopter toutes les préparations agréables qu'on tire de l'orange. Les Confiseurs, les Distillateurs, les maîtres-d'hôtel des gens riches, les couvens même de religieuses, se sont emparés du soin de les faire, pour ne laisser à la Pharmacie que les préparations des drogues rebutantes à l'odeur & au goût. (D. J.)

ORANGE, (Géog.) ancienne ville de France, capitale d'une province de même nom, qui est éteinte, de sorte que la ville est unie au Dauphiné, avec un évêché suffragant d'Arles; elle a une espece d'université & plusieurs restes d'antiquité.

Elle a eu long-tems ses princes particuliers de la maison de Nassau; mais étant passée à Frédéric, roi de Prusse, après la mort du prince Guillaume qui fut couronné roi d'Angleterre en 1689, son fils Frédéric-Guillaume la céda en 1713 à Louis XIV. avec tous ses droits sur la principauté: ce qui fut confirmé par le traité d'Utrecht.

Il s'y est tenu plusieurs conciles. Le plus fameux est celui de 527. Elle est dans une grande plaine, arrosée de petites rivières, celle d'Argent & d'Eigues, à 5 lieues N. d'Avignon, 22 N. E. de Montpellier, 20 N. O. d'Aix, 41 S. de Lyon, 141 de Paris. Long. 22°. 25'. 53". lat. 44. 9. 17.

Orange nommée en latin *araufio Cavarum*, & par Pline *colonia Secundanorum*, est très-ancienne; car, au rapport de Ptolomée, c'étoit l'une des quatre villes des peuples Cavares. Elle a toujours reconnu Arles pour sa métropole ecclésiastique. Elle a essuyé les mêmes révolutions que les autres villes qui en sont voisines, puisqu'après la chute de l'empire romain en occident, elle tomba sous la domination des Bourguignons & des Goths, d'où elle vint au pouvoir des Francs Mérovingiens & Carolingiens. Enfin elle obéit depuis le neuvième siècle au roi de Bourgogne & d'Arles, dont le dernier fut Rodolphe le Lâche, qui mourut l'an 1032, & après lui ce royaume fut soumis aux empereurs allemands.

Elle a éprouvé sous Charles IX. par les mains de Serbellon, général des troupes du pape, toutes les cruautés des saccagemens les plus horribles; voyez ce qu'en rapporte Varillas, tom. I. p. 202. de Thou, l. XXXI. Beze, *Hist. ecclésiastiq. l. XII.* & vous frémirez d'horreur.

Il faut parler à-présent de l'arc de triomphe d'Orange, parce que de tous les monumens élevés par les Romains dans les Gaules, c'est un des plus dignes de l'attention des curieux, quoiqu'il soit impossible d'en donner une explication qui s'accorde bien avec l'Histoire. Nous n'avons point même de bon dessein de ce monument.

On en connoît trois dont l'un est très-peu exact & fort imparfait, c'est celui que Joseph de la Pise en adonné dans son histoire d'Orange; l'autre que nous avons dans le voyage de Spon, est encore plus imparfait, car ce n'en est qu'une très-légère esquisse; le troisième est beaucoup meilleur & plus exact. On le trouve, dans la collection de dom Bernard de Montfaucon, gravé d'après celui qui avoit été fait sur les lieux par

le fleur Mignard, parent du célèbre peintre de ce nom; mais ce n'est qu'une partie du monument, car il n'en représente que la façade méridionale.

Ce monument, qui étoit autrefois renfermé dans l'ancienne enceinte d'Orange, se trouve aujourd'hui à cinq cens pas des murs de la ville, sur le grand chemin qui conduit à Saint-Paul-trois-Châteaux. Il forme trois arcs ou passages dont celui du milieu est le plus grand, & les deux des côtés sont égaux entre eux. L'édifice est d'ordre corinthien, & bâti de gros quartiers de pierre de taille. On y voit des colonnes très-élevées, dont les chapiteaux sont d'un bon goût. La sculpture des archivoltés, des piédroits & des voûtes, est aussi très-bien travaillée; il a dix toises d'élévation, & soixante piés dans sa longueur. Il forme quatre faces, sur chacune desquelles sont sculptées diverses figures en bas-reliefs; mais on n'y voit nulle part aucune inscription qui puisse nous en apprendre la dédicace.

Sur la façade septentrionale qui est la plus ancienne & la plus riche, on voit au-dessus des deux petits arcs des monceaux d'armes des anciens, tels que des épées, des boucliers dont quelques-uns sont de forme ovale, & les autres de forme hexagone, & sur plusieurs desquels on voit gravés en lettres capitales quelques noms romains; des enseignes militaires, les unes surmontées d'un dragon, & les autres d'un pourceau ou sanglier. Au-dessus de ces mêmes arcs, après les frises & les corniches, sont représentés des navires brisés, des ancres, des proues, des mâts, des cordages, des rames, des tridents, des bannières ou ornemens de vaisseaux, connus sous le nom d'*aplustra* ou *aplustria*. Plus haut encore on voit au-dessus d'un de ces petits arcs, sculptés dans un quarré ou tableau, un aspergile, un préfericule ou vase de sacrifice, une patere, & enfin un *lituus* ou bâton augural. Au-dessus de l'autre petit arc paroît la figure d'un homme à cheval, armé de toutes pieces, sculptée de même dans un grand quarré. Entre ces deux tableaux est représentée une bataille, où sont très-bien marquées des figures de combattans à cheval, dont les uns combattent avec l'épée, & les autres avec la lance, de soldats morts ou mourans étendus sur le champ de bataille, des chevaux échappés ou abattus.

La façade méridionale est à-peu-près chargée des mêmes figures & ornemens qui sont placés dans les mêmes endroits; mais toute cette partie est aujourd'hui extrêmement dégradée.

Sur la façade orientale sont représentés des captifs, les mains attachées derrière le dos, placés deux à deux entre les colonnes & surmontés de trophées; au-dessus desquels est la figure d'un pourceau, ou d'un sanglier avec le *labarum* des Romains, élevé sur une haste & garni de franges autour. Sur la frise sont sculptés divers gladiateurs qui combattent; au-dessus de cette frise est un buste dont la tête est rayonnante, environnée d'étoiles, & de plus accompagnée d'une corne d'abondance de chaque côté. Les deux extrémités du timpan sous lequel est ce buste, soutiennent chacune une sirène.

La façade occidentale n'est chargée que de semblables figures de captifs & de trophées.

Quant à l'intérieur de ce monument, qui est surmonté d'une haute tour, ce qui l'a fait vulgairement appeler dans le pays la *tour de l'arc*, il est composé jusqu'au sommet de voûtes de pierre de taille les unes sur les autres, ornées de sculpture d'un travail admirable; on voit dans toutes des roses, & plusieurs autres fleurs en compartiment. Les murs sont ornés de colonnes. Tel est cet édifice, sur l'explication duquel on n'a formé que des conjectures; mais il faut voir dans le *Recueil des Belles-Lettres* le mémoire de M. Menard, tome XXVI. dont j'ai tiré

cette description, qui est la seule exacte qu'on ait encore donnée de ce monument de l'antiquité. Tous les savans ont tâché de l'entendre, & croient y être parvenus. Les uns ont rapporté l'arc de triomphe dont nous parlons à C. Marius & à Lutatius Catulus, consuls romains; mais il regne une élégance dans la sculpture de cet édifice, qui n'étoit pas encore connue sous le siecle de C. Marius.

Gronovius (Jaq.) Vadiatus, Isaac Pontanus, Jean Frédéric Guib & M. de Mandajors, rapportent ce monument à Cn. Domitius Ænobarbus & à Q. Fabius Maximus; mais ce sentiment peche contre la Chronologie & les notions géographiques.

M. le baron de la Bastie l'attribue à l'empereur Auguste, *Journ. de Trévoux, Août 1730*; mais il n'est point dit dans l'Histoire que ce prince ait fondé la colonie d'Orange; & l'on ne voit rien dans les figures & les ornemens de cet arc qui caractérise Auguste d'une maniere particuliere.

Le marquis Maffée croit que l'arc & les antiquités d'Orange ressentent la maniere du tems d'Adrien; mais en tout cas on ne connoît dans la vie de cet empereur aucune bataille navale ni par lui, ni par ses généraux, à laquelle on puisse rapporter ces figures de sirènes, de tridents, de navires.

M. Menard a fait enfin revivre l'ancienne opinion de ceux qui ont pensé que l'arc d'Orange avoit été érigé en l'honneur de Jules-César; mais cette opinion ne concilie point toutes les figures & tous les ornemens, elle ne s'y rapporte qu'en partie. Les noms de Marius, de Jugurtha & de Sacrovir, n'ont point de relation à Jules-César; & si l'on suppose que cet arc fût élevé sous sa dictature, il faut en même tems ajouter que ce fut à la gloire de la nation romaine en général qu'on l'érigea.

Les lecteurs curieux de s'instruire de l'histoire & des antiquités d'Orange, peuvent consulter les trois ouvrages suivans: *Tableau de l'histoire des princes & principauté d'Orange*, par Joseph de la Pise: *Description des antiquités d'Orange*, par Charles Escoffier; cette description a paru en 1700: *Histoire nouvelle de la ville & principauté d'Orange*, par le pere Bonaventure, de Sisteron, capucin; *Paris, 1741*.

Cette ville, abondante autrefois en monumens antiques, n'a jamais été féconde en hommes de lettres; mais du-moins il ne faut pas oublier de dire à sa gloire qu'elle a été la patrie de la mere de Cicéron. (D. J.)

ORANGE, *le cap d'*, (Géog.) cap de l'Amérique méridionale dans la mer du nord, assez près de Cayenne, & environ à cinq lieues de Comaribo. Les vaisseaux qui vont d'Europe à Cayenne, sont obligés d'aller reconnoître ce cap pour redresser leur route, sans quoi ils courent risque de s'en écarter. (D. J.)

ORANGE, *le fort d'*, (Géog.) fort que les Hollandois ont élevé dans l'Amérique septentrionale, au pays qu'ils ont nommé les *nouveaux-Pays-Bas*. Les Anglois qui possèdent aujourd'hui ce pays-là, l'ont nommé la *nouvelle-Yorck*, & le fort s'appelle *Albanie*. Il est avant dans les terres sur le bord occidental de l'Île-Longue. (D. J.)

ORANGE, *en termes de Blason*, se dit de toute piece ronde qui est jaune ou tannée.

ORANGE, *couleur d'*, est une couleur ou teinture qui tient le milieu entre le rouge & le jaune. Voyez COULEUR & TEINTURE.

ORANGÉ, *terme de Teinturier*, ce qui est de couleur d'orange, & qui tient presque également du jaune & du rouge. Un taffetas orangé, un ruban orangé.

L'orangé nacarat des étoffes se fait en France avec le jaune & le rouge de garance, ou avec celui de bourre. On y emploie rarement le rouge écarlate,

parce qu'outre qu'il est plus cher, la couleur ne se fait pas si commodément.

L'orangé de garance veut le jaune de gaude avec un peu de *terra-merita* dans le garançage.

Les soies orangées se doivent teindre sur un feu de pur raucour, après avoir été alunées & gaudées fortement; si la couleur en est brune, elles sont de nouveau alunées, & même, s'il en est besoin, on leur donne un petit bain de brésil.

Les laines couleur de feu, orangées & nacarats, se teignent de bourre teinte en garance; & les fils orangés, isabelle couvert, isabelle pâle jusqu'au clair, aussi-bien que l'aurore, se teignent avec le fustel, le raucour & le gaude. Savary. (D. J.)

ORANGEADE, f. f. (*Cuisine & Diète*.) est une boisson qui se fait de jus d'orange, d'eau & de sucre, voyez ORANGE & LIMONADE. Lémery dit qu'on en peut donner à boire dans le plus fort de la fièvre.

ORANGEAZ, f. m. *en terme de Confiterie*, ce sont des dragées faites de tailladins d'oranges aigres, qui sont fort agréables lorsqu'on y a employé de bon sucre.

ORANGÉBOURG, (Géog.) ou pour suivre l'orthographe allemande, *Oranienbourg*, château & petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Brandebourg, sur la riviere de Havel, à 4 milles de Berlin. Le château est une maison de plaisance des rois de Prusse, située dans un pays qui ressemble fort à la Hollande. (D. J.)

ORANGER, *aurantium*, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, il est entouré de petites feuilles terminées par des étamines, & il devient dans la suite un fruit presque rond, & couvert d'une écorce charnue. Ce fruit se divise en plusieurs loges remplies d'une substance vésiculaire & charnue, & qui renferme des semences calleuses. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ont à leur origine la forme d'un cœur. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez PLANTE*.

ORANGER, (*Jardinage*.) arbre toujours verd, qui vient naturellement dans les climats les plus chauds de l'Asie & de l'Europe, même dans l'Amérique méridionale. Mais cet arbre, outre l'utilité de son fruit, a tant d'agrément & de beauté, qu'on le cultive encore bien avant dans les pays septentrionaux, où malgré qu'il soit trop délicat pour y passer les hivers en pleine terre, on a trouvé moyen de lui suppléer une température convenable, à force de soins & d'abris. C'est ce qui a donné lieu à la construction des orangeries qui sont à-présent inséparables des maisons de campagne où regne l'aisance.

L'oranger dans les pays chauds, devient un grand arbre & s'éleve souvent à 60 piés sur 6 ou 8 de circonférence. Mais comme dans la plus grande partie du royaume on ne le voit que sous la forme d'un arbrisseau, parce qu'on est obligé de le tenir en caisse, je ne traiterai ici de cet arbre que relativement à son état de contrainte. Quand l'oranger a été bien conduit de jeunesse, il fait une tige droite d'une belle hauteur, & une tête aussi réguliere que bien fournie de rameaux. Sa feuille est grande, longue & pointue, ferme, lisse & unie, d'un verd tendre, jaunâtre & très-brillant: cette feuille est singulièrement caractérisée par un petit appendice antérieur en maniere de cœur, qui sert à distinguer cet arbre du citronier & du limonier, dont les feuilles sont simples. L'oranger donne pendant tout l'été une grande quantité de fleurs blanches d'une odeur délicieuse, qui parfume l'air & se répand au loin. Elles sont remplacées par un fruit rond, charnu, succu-

lent, dont la couleur, le goût & l'odeur sont admirables. On ne peut en effet, refuser son admiration à un arbre qui conserve pendant toutes les saisons, une verdure des plus brillantes; qui réunit les agréments divers d'être en même tems chargé de fleurs & de fruits, dont les uns sont naissans & les autres en maturité; & dont toutes les parties, telles que le jeune bois, la feuille, la fleur & le fruit, ont une odeur suave & aromatique des plus agréables. L'*oranger* a encore le mérite d'être de très-longue durée; & quoiqu'il soit souvent renfermé, & toujours retenu dans d'étroites limites, on a vu de ces arbres subsister en caisse pendant deux siècles & au-delà.

L'*oranger* est plus aisé à multiplier, à élever & à cultiver qu'on ne se l'imagine communément. Tous les Jardiniers y mettent beaucoup de mystère, supposent qu'il y faut un grand art, & prétendent que cet arbre exige une infinité de préparations, de soins & de précautions. Cependant voici à quoi se réduit cet art si mystérieux de la culture des *orangers*. 1°. Leur faire une bonne préparation de terre, qui est fort simple; 2°. leur donner des caisses proportionnées à leur grosseur; 3°. leur former une tête régulière; 4°. les placer dans la belle saison à une exposition favorable; 5°. les mettre pendant l'hiver dans une orangerie suffisamment aérée, mais où la gelée ne puisse pénétrer; 6°. les arroser avec ménagement; 7°. les r'encasser au besoin; 8°. les rétablir des maladies ou accidens qui leur surviennent; 9°. enfin les garantir des insectes qui leur sont nuisibles. Avant d'entrer dans le détail de ces différens articles, il faut indiquer les moyens de se procurer des plants d'*oranger*. On y parvient de deux façons, ou en semant des pepins que l'on greffe ensuite, ou en achetant des plants greffés, que les marchands génois viennent vendre tous les ans, dans la plupart des grandes villes du royaume.

Pour élever de graine & greffer les *orangers*, je vais donner la pratique que conseille M. Miller, auteur anglois, très-versé dans la culture des plantes. Comme ses ouvrages n'ont point encore été traduits en notre langue, il sera avantageux de faire connoître sa méthode de cultiver les *orangers*. On pourra même s'en relâcher à quelques égards sans inconvénient, en raison de la différence du climat qui est un peu plus favorable dans ce royaume qu'en Angleterre.

Pour se procurer des sujets propres à greffer les différentes especes d'*orangers*, il faut, dit M. Miller, semer les pepins que l'on tire des citrons qui se trouvent pourris au printems. Les plants qui en viennent valent mieux que ceux des oranges, ni des limons pour servir de sujet; parce que le citronnier croît le plus promptement, & qu'il est propre à greffer toutes les différentes especes de ces arbres. Il faut donc semer au printems des pepins de citron dans des pots remplis de bonne terre, que l'on plongera dans une couche de fumier à l'ordinaire, ou de tannée qui sera encore plus convenable. On les arrosera souvent, on les couvrira de cloches un peu relevées pour laisser passer l'air, & on les garantira de la grande chaleur du jour avec des paillassons. Les graines leveront au bout de 3 semaines; & si le semis a été bien conduit, les jeunes plants seront en état d'être transplantés un mois après dans des petits pots d'environ 5 pouces de diamètre.

La terre dont on se servira pour cette plantation, & pour tout ce qui concernera les *orangers*, sera composée de 2 tiers de terre de pré la moins légère, & cependant la moins dure, mais qui soit grasse & limonneuse, qu'il faudra faire enlever avec le gazon de 10 pouces d'épaisseur; on y ajoutera une troisième partie de fumier de vache bien pourri; on mêlera le tout ensemble, même avec le gazon, pour le faire

pourrir, & on laissera reposer ce mélange pendant un an avant de s'en servir. Mais on aura soin de remuer le tout une fois le mois pour compléter le mélange, pour faire pourrir les racines, pour bien rompre les mottes & rendre cette terre bien meuble. Il faudra la cribler avant de s'en servir pour en ôter sur-tout les racines; il ne faut cependant pas que cette terre soit trop fine, car l'excès à cet égard est préjudiciable à la plupart des plantes, & particulièrement aux *orangers*.

En tirant les jeunes plants du pot où ils ont été semés, il faudra conserver le plus qu'il se pourra la terre qui tiendra aux racines. On mettra ces petits pots sous un chaffis, dans une couche qui aura été renouvelée; on les arrosera souvent & légèrement; on leur fera de l'ombre dans la grande chaleur du jour; & en y donnant les soins convenables, les plants auront 2 piés de haut dans le mois de Juillet de la même année. Alors on les laissera se fortifier en élevant par degré les chaffis de la couche. On profitera ensuite d'un tems favorable pour les ôter & les mettre à une exposition où la grande chaleur ne puisse pas les endommager. Vers la fin de Septembre, il faudra les mettre à l'orangerie, dans l'endroit le plus aéré, & les arroser souvent, mais modérément.

Au printems suivant, on les lavera pour ôter la poussière & la moisissure; & on les mettra encore dans une couche d'une chaleur modérée, ce qui les hâtera considérablement. Mais au commencement de Juin on cessera de les délicater, afin qu'ils soient propres à être écussonnés au mois d'Août. Alors on choisira sur des arbres fertiles & vigoureux de l'espece qu'on voudra multiplier, des rameaux ronds & forts, dont les boutons se levent plus aisément que ceux des branches foibles, plates ou anguleuses; & on les écussonnera à l'ordinaire. Ces greffes étant faites on les mettra dans l'orangerie pour les défendre de l'humidité; on tournera les écussons à l'opposite du soleil; on leur donnera de l'air le plus qu'il sera possible, & on les arrosera légèrement & souvent. On pourra s'assurer un mois après des écussons qui auront réussi; alors il faudra couper la ligature.

On ne fortira ces arbres de l'orangerie qu'au printems suivant, & après avoir coupé les sujets à 3 pouces au-dessus de l'écusson; on les plongera avec leur pot dans une couche d'écorce d'une chaleur tempérée; on leur donnera de l'air & de l'eau à proportion de la chaleur: mais il faudra les garantir avec soin de l'ardeur du soleil. En les conduisant ainsi, les greffes qu'ils pousseront vigoureusement auront au mois de Juillet 3 piés d'élévation pour le moins. Il faudra commencer à les accoutumer dans ce tems à la fatigue, afin qu'ils puissent mieux passer l'hiver dans l'orangerie. Comme la hauteur qu'ils auront prise sera suffisante pour la tige, on pourra arrêter le montant, afin de lui faire pousser des branches latérales. Il ne faudra pas manquer de les tenir chaudement pendant l'hiver qui suivra cette première pousse; car la couche de tannée les rend délicats en forçant leur accroissement: mais on ne peut guere se dispenser de les avancer ainsi, afin de leur faire prendre une grande élévation en une seule seve; car quand ces arbres sont plusieurs années à former leurs tiges, elles sont rarement droites. On conduira ces arbres ensuite de la même façon que les *orangers* qui ont pris leur accroissement, & dont il sera parlé après avoir donné la manière de cultiver ceux que l'on achete des marchands génois.

Le plus court moyen d'avoir de beaux *orangers*, c'est de les acheter de ces marchands; car ceux que l'on élève de graine dans ce climat, ne deviennent pas à beaucoup près si gros en 18 ou 20 ans: & quoique les têtes de ceux qu'on apporte d'Italie

soient petites, on peut cependant en 3 ans leur faire prendre de belles têtes, & les amener à fruit en les conduisant avec soin. Dans le choix de ces arbres, il faut préférer ceux qui ont de beaux écussons; car ceux qui n'en ont qu'un forment rarement une tête régulière. Il faut d'ailleurs que les tiges soient droites, les branches fraîches, l'écorce pleine & vive. On doit les mettre dans l'eau environ jusqu'à mi-tige; les y laisser 2 ou 3 jours selon qu'on les verra se gonfler; ensuite nettoyer leurs racines de la moisissure; retrancher celles qui sont sèches, rompues ou meurtries; rafraîchir celles qui sont faines; ôter tout le chevelu qui se trouve toujours desséché par la longueur du trajet; frotter les tiges avec une brosse de crin, puis avec un morceau de drap plus doux; & enfin couper les branches à environ 6 pouces de la tige. On se servira pour planter ces arbres d'une bonne terre neuve, mêlée avec du fumier de vache bien pourri; mais il ne faut pas les mettre dans de grands pots, il suffit pour cette première transplantation de les prendre de grandeur à pouvoir contenir les racines. On n'oubliera pas de mettre dans le fond des tuilots ou pierres plates, pour donner passage à l'eau. Ensuite on plongera les pots dans une couche tannée d'une chaleur modérée; on les arrosera largement pour affermir la terre autour des racines; on répétera les arrosemens aussi souvent que la saison l'exigera, & on aura soin de faire de l'ombre sur les châssis de la couche pour la garantir de la trop grande ardeur du soleil.

Si les arbres poussent aussi bien qu'on doit s'y attendre avec les soins que l'on vient d'indiquer, ils auront au commencement de Juin des rejettons vigoureux. Il faudra les arrêter alors pour faire garnir les têtes; on leur donnera aussi beaucoup d'air, & on commencera à ne les plus délicater à la mi-Juillet, en les mettant cependant à une exposition chaude, mais à l'abri du grand soleil & des vents; on ne les y laissera que jusqu'à la fin de Septembre: il faudra les mettre alors dans l'orangerie près des fenêtres que l'on tiendra ouvertes toutes les fois que la saison le permettra. Mais à la fin d'Octobre il faudra leur donner la place la plus chaude de l'orangerie; les arroser souvent & bien légèrement pendant l'hiver, & surtout avoir grand soin de les garantir de la gelée.

Lorsqu'au printemps suivant on sortira de l'orangerie les arbrisseaux les moins délicats, comme les grenadiers, &c. on fera bien de laver & de nettoyer les feuilles & les tiges des *orangers*; d'enlever la terre du dessus les pots pour en substituer de la nouvelle; de la couvrir d'une couche de fumier de vache bien pourri, & d'avoir grande attention que ce fumier ne touche pas la tige de l'arbre. Comme l'orangerie se trouve alors moins embarrassée, il sera très-à-propos d'éloigner les *orangers* les uns des autres, afin de faciliter la circulation de l'air qu'on laissera entrer plus ou moins selon la température de la saison. Mais il ne faudra les sortir que vers le milieu du mois de Mai, qu'on peut regarder comme le tems où la belle saison est assurée. Il arrive souvent quand on se presse de sortir ces arbres, que les matinées froides leur font un grand mal. Il faut les placer pour passer l'été, à une situation également à l'abri des grands vents & de l'ardeur du soleil: ces deux inconvéniens sont très-contraires aux *orangers*. A mesure que ces arbres pousseront il faudra arrêter leurs rejettons vigoureux qui poussent irrégulièrement, afin que les têtes se garnissent; mais notre auteur ne conseille pas de pincer le sommet de toutes les branches, comme quelques-uns le pratiquent, cela fait pousser une quantité de petits rejettons trop foibles pour porter du fruit. En s'attachant à donner de la régularité à la tête, il faut

ménager les branches vigoureuses, & ne pas craindre de supprimer les menus rejettons qui nuisent ou qui croissent, ou qui se chiffonnent.

Les *orangers* veulent être arrosés souvent & largement dans les grandes sécheresses de l'été, surtout lorsque les arbres sont formés. Il faut que l'eau ait été exposée au soleil, qu'elle soit douce & sans aucun mélange d'égoût de fumier; cette pratique, malgré la recommandation de quelques gens, est pernicieuse à ces arbres, ainsi qu'à quantité d'autres. Il en est de ceci comme des liqueurs spiritueuses qui, lorsqu'on en boit, semblent donner de la vigueur pour le moment présent, mais qui ne manquent jamais d'affaiblir ensuite.

Les *orangers* veulent être dépotés tous les ans. On préparera de la bonne terre pour cela, un an avant que de s'en servir, afin qu'elle soit bien mêlée & bien pourrie. La fin d'Avril est le tems le plus convenable pour cette opération, afin que les arbres puissent faire de nouvelles racines avant qu'on les sorte de la serre: il faudra même les y laisser quinze jours de plus qu'à l'ordinaire pour qu'ils aient le tems de se bien affermir.

Quand on dépose les *orangers* il faut y donner des soins, couper toutes les racines qui excèdent la motte, rechercher celles qui sont moïssies, puis avec un instrument de fer pointu, on tirera d'entre les racines toute la vieille terre qu'on en pourra ôter, sans les rompre ni endommager; puis mettre le pié des arbres dans l'eau pendant un quart d'heure, pour pénétrer d'humidité la partie inférieure de la motte. Ensuite on frottera la tige avec une brosse de crin; on nettoiera les têtes avec un morceau de drap & de l'eau. Puis les pots se trouvant préparés avec des pierres ou des tuilots au fond, on mettra dans chacun environ deux pouces de haut de nouvelle terre, sur laquelle on placera l'arbre bien dans le milieu du pot, que l'on achevera d'emplir avec de la bonne terre en la pressant fortement avec les mains: après quoi on arrosera l'arbre en forme de pluie par-dessus sa tête; ce qu'il faudra toujours pratiquer dans la serre la première fois après que l'on aura lavé & nettoyé les arbres, cela leur fera pousser de nouvelles racines & rafraîchir beaucoup leur tête. Quand on sortira les *orangers* nouvellement empotés, il sera très-à-propos de les mettre à l'abri d'une haie, & d'appuyer leurs tiges avec de bons bâtons, pour empêcher que le vent ne les dérrange. Son impétuosité renverse quelquefois les arbres récemment plantés, ou ébranle tout au moins les nouvelles racines.

Pour rétablir les vieux *orangers* qui ont été mal gouvernés, & dont les têtes sont chenues, la meilleure méthode est d'en couper la plus grande partie au mois de Mars; de les arracher des caisses; de secouer la terre qui tient aux racines; de retrancher toutes celles qui sont moïssies, & de couper tout le chevelu; de nettoyer ensuite le reste des racines, ainsi que la tige & les branches: puis on les plantera dans des pots ou dans des caisses que l'on plongera dans une couche de tannée, en suivant ce qui a été dit pour les *orangers* venus de loin, & les gouverner de la même façon. Par ce moyen ils formeront de nouvelles têtes, & reprendront leur beauté en moins de deux ans. Si cependant les *orangers* qu'il est question de rétablir sont fort gros, & qu'ils aient été en caisse pendant plusieurs années, il vaut mieux les planter avec de la bonne terre dans des manequins qui soient plus petits que les caisses, & que l'on mettra dans la couche de tannée au commencement de Juillet; lorsqu'ils auront bien poussé, on mettra les arbres avec leur manequin dans des caisses dont on remplira le vuide avec de la terre convenable. On évitera par ce moyen de mettre les caisses dans la

année, ce qui les pourriroit; d'ailleurs les arbres seront tout aussi bien de cette façon que s'ils avoient d'abord été plantés dans les caisses. Mais il ne faudra pas oublier de les faire rester pendant 15 jours ou 3 semaines dans l'orangerie avant de les mettre en plein air.

La taille des *orangers* n'est nullement difficile. Elle consiste à conserver les branches vigoureuses; à retrancher les rejettons qui se chiffonnent, se croisent & se nuisent; à supprimer tout le petit bois greffe & trop mince pour donner des fleurs & produire de bon fruit. Comme cet arbre est susceptible de différentes formes, & que sa verdure en fait le principal agrément, ou du moins le plus constant, on doit s'attacher à ce que sa tête soit uniformément garnie au moyen d'une taille assidue & bien ménagée; sans cependant y employer le ciseau du jardinier, qui en laissant une grande partie des feuilles coupées à demi, montre une décharnure désagréable: la précision de la forme ne dédommage pas de cet inconvénient; d'ailleurs les feuilles qui ont été atteintes du ciseau se fannent & font un mauvais effet. Il vaut beaucoup mieux laisser pointer légèrement toutes les branches, plus elles approcheront de l'ordre naturel, plus l'aspect en sera agréable.

S'il arrive que la grêle, le vent, la maladie, ou tel autre accident, viennent à endommager & défigurer un *oranger*, on rabattra l'arbre en coupant toutes ses branches jusqu'à l'endroit où il paroîtra de la vigueur & de la disposition à former un nouveau branchage, capable de donner une forme qui puisse se perfectionner. Dès qu'on s'aperçoit qu'un *oranger* est malade, ce qui s'annonce par la couleur jaune de ses feuilles, il faut chercher promptement à y remédier, soit en le mettant à l'ombre s'il a souffert de la trop grande chaleur, ou bien en visitant ses racines où se trouve ordinairement l'origine du mal: dans ce cas, on doit en retrancher les parties viciées & renouveler la terre. Mais les punaises sont le plus grand fléau de cet arbre; elles attaquent ses feuilles sur-tout en hiver. Dès qu'on s'en aperçoit, il faut y remédier en enlevant & en écrasant ces insectes avec les doigts, ou en frottant les branches avec une brosse & les feuilles avec un linge, après avoir trempé l'un & l'autre, soit dans du vinaigre, soit dans de l'eau empreinte d'amertume ou de sel.

L'agrément ne fait pas le seul mérite des *orangers*, on en retire aussi de l'utilité, ses fleurs servent à quantité d'usages; on en compose des eaux, des liqueurs, des confitures, &c. tout le monde connoît l'excellente qualité de ses fruits; ceux du plus grand nombre d'espèces d'*orangers* sont bons à manger. On tire aussi parti des oranges aigres. Voyez ORANGE.

Le bois de l'*oranger*, quoique de bonne qualité, est de bien peu de ressource même dans les pays très-chauds, où ces arbres deviennent très-gros, parce que le tronc se trouve toujours pourri dans le cœur.

Il y a une infinité de variétés de cet arbre; on se contentera de rapporter ici celles que l'on cultive ordinairement.

1. L'orange aigre ou la bigarade.
2. Le même à feuilles panachées.
3. L'orange douce ou de Portugal.
4. L'oranger à feuilles coquillées ou le bouquetier; ainsi nommé à cause de la quantité de fleurs qu'il donne.
5. Le même oranger à fleurs panachées.
6. L'orange cornue.
7. L'oranger hermaphrodite, dont le fruit participe de l'orange & du citron.
8. L'oranger de Turquie, dont la feuille étroite approche de celle du faule.
9. Le même à feuilles panachées.

10. Le pampelmousse: ce fruit est de la grosseur d'une tête humaine.

11. L'oranger femelle; ainsi nommé à cause de sa fécondité.

12. L'oranger tortu; a mérité ce nom à cause de sa difformité.

13. La grosse orange, dont la peau a des inégalités.

14. L'orange étoilée; ainsi nommée à cause des 5 sillons dont elle est marquée à la tête, & qui représentent une étoile.

15. L'orange à écorce douce.

16. L'oranger à fleur double.

17. L'oranger de la Chine.

18. Le petit oranger de la Chine.

19. L'oranger nain, à fruit aigre: il est différent de celui de la Chine.

20. Le même dont les fruits & les feuilles sont panachés.

Ces *orangers* nains sont d'un agrément infini; leurs feuilles sont très-petites, & garnissent bien les branches: ils donnent une quantité de fleurs qui couvrent l'arbre, & forment naturellement au bout de chaque branche, un bouquet d'une odeur délicieuse. Mais il faut des soins & des précautions pour entretenir ces arbres en vigueur: les ferrer plutôt, les fortir plus tard, & les tenir plus chaudement que les *orangers* ordinaires. Il en est de même du pampelmousse, de l'oranger de la Chine & de ceux à feuilles panachées. M. d'Aubenton le subdélégué.

ORANGER, (Chimie, Pharmacie, Diète & Mat. méd.) Il y a deux espèces d'oranger dont les hommes tirent des remèdes & des aliments: savoir l'oranger à fruit doux, & l'oranger à fruit aigre.

Les feuilles, les fleurs & les fruits de l'un & de l'autre, sont les parties de ces arbres qui sont en usage.

Les feuilles, les fleurs & l'écorce des fruits sont chargées d'une huile essentielle abondante qui est très-pénétrante & très-aromatique; cette huile est contenue dans des cellules assez considérables pour paroître distinctement à la simple vue, celles de l'écorce du fruit sont même si amples & si pleines, qu'il n'y a qu'à la plier, la froisser ou la racler avec un corps raboteux, pour en faire couler cette huile abondamment. C'est ce principe qui donne cette flamme vive & claire qui traverse rapidement celle d'une bougie lorsqu'on presse entre les doigts un zeste d'orange auprès de cette flamme: c'est ce même principe qui pique si vivement la langue & le palais, & qui met la bouche en feu lorsqu'on mâche l'écorce jaune d'une orange fraîche; c'est encore cette huile qui irrite si douloureusement les yeux lorsqu'on en approche de très-près une orange que l'on pele.

Nous avons exposé à l'article HUILE le procédé par lequel les Italiens ramassoient celle-ci aussi intacte qu'il est possible.

L'huile des fleurs d'orange, que les Italiens appellent *neroli*, n'en peut être séparée que par la distillation à l'eau, qui est le second procédé que nous avons décrit à l'article EAUX DISTILLÉES, voyez cet article; car la distillation des fleurs d'orange par le bain-marie que l'on emploie communément pour en retirer un autre produit beaucoup plus usuel, savoir l'eau essentielle dont nous allons parler dans un instant, ne fournit point d'huile essentielle. Voyez HUILE ESSENTIELLE au mot HUILE, & ce qui est dit du bain-marie à l'article FEU, Chimie.

Cet autre principe dont nous avons à parler, savoir le principe aromatique qui s'élève avec le principe aqueux surabondant ou libre (Voyez EAU DISTILLÉE) dans la distillation des fleurs d'orange au bain-marie, constitue la liqueur très-connue sous le nom d'eau de fleurs d'orange. Voyez à l'article EAU DISTILLÉE, la manière de la préparer, & son essence

chimique, aussi bien que ses propriétés médicinales communes, au mot ODORANT, *principe*.

Cette eau est très-communément appelée dans les ouvrages de Médecine latins, *aqua naphæ*.

On peut retirer une eau essentielle très-analogue à celle-ci, des feuilles d'oranger & des écorces du fruit.

Tout ce que nous avons dit jusqu'à présent convient également, non-seulement aux feuilles, aux fleurs & aux fruits de l'un & de l'autre *oranger*, mais encore, avec de très-légères différences, aux parties analogues du citronnier, du cédrat, du bergamotier, &c.

C'est encore indifféremment les fleurs de l'un ou de l'autre *oranger* qu'on prend pour en préparer des conserves solides & liquides ou molles, & des teintures ou ratafiats. Les confitures préparées avec l'écorce blanche de l'un & de l'autre fruit convenablement épuisée de leur extrait amer par des macérations ou des décoctions suffisantes, ont à-peu-près les mêmes qualités diététiques & médicamenteuses.

La chair, moëlle ou pulpe de l'orange douce, contient un suc abondant, doux & aigrelet, qui rend ce fruit très-rafraîchissant & calmant la soif. On mange cette chair dépouillée de son écorce, ou seule, ou avec du sucre; cet aliment opère manifestement sur l'estomac dans la plupart des sujets, cette sensation qui est désignée dans la plupart des livres de diète par l'expression de *réjouir l'estomac*, c'est-à-dire qu'il est assez généralement aussi salutaire qu'agréable. Cependant comme le parenchyme ou l'assemblage de cellules membraneuses où ce suc est enfermé, est coriace & indigeste; il vaut mieux sucer l'orange dans laquelle on a fait ce qu'on appelle un *puits*, c'est-à-dire qu'on a ouverte par un des bouts, & dont on a écrasé la chair encore enfermée dans le reste de l'écorce, en y plongeant à plusieurs reprises une fourchette ou un couteau à lame d'argent, y dissolvant ensuite, si l'on veut, une bonne quantité de sucre en poudre; & il vaut mieux, dis-je, avaler le suc d'orange ainsi préparé, que de manger l'orange entière. On peut rendre encore cette préparation plus gracieuse, si l'on mêle parmi le sucre qu'on y emploie une petite quantité d'*eleosaccharum* préparé sur-le-champ, en frottant un petit morceau de sucre contre l'écorce de la même orange; c'est le moyen d'unir le parfum de l'écorce à la faveur du suc. On peut préparer aussi avec le même suc une liqueur parfaitement analogue à la limonade, & qui a à peu-près les mêmes vertus, quoiqu'à un degré inférieur, parce que l'acide de l'orange douce est beaucoup plus tempéré que celui du citron. La première liqueur est connue sous le nom d'*orangeade*. Voyez CITRONNIER & LIMONADE.

Le suc de l'orange douce se conserve moins bien que celui du citron; aussi ne le garde-t-on que fort rarement dans les boutiques; il ne seroit pas même fort agréable, & il auroit assez peu de vertu si on le conservoit sous la forme de sirop.

L'orange amère n'est employée parmi nos aliments qu'à titre d'assaisonnement: on arrose de son suc la plupart des volailles & des gibiers qu'on mange rôtis; & il est sûr que cet assaisonnement en facilite la digestion. On fait entrer aussi leur rapure & même leur écorce entière sèche, dans quelques ragoûts assez communs; l'amertume qu'ils y portent peut être regardée aussi comme un assaisonnement utile. Il est bon sur-tout pour corriger la fadeur, l'inertie des poissons gras mangés en ragoûts, comme de l'anguille, &c. On fait aussi dans quelques provinces, en Languedoc, par exemple, avec l'orange amère non pelée & coupée par tranches, l'ail, la rapure de pain, & le jus de viande qu'on fait bouillir en-

semble, une sausse qu'on sert avec les volailles rôties; cette sausse ne peut qu'être & est en effet détestable, car les sucs acides végétaux sont entièrement dénaturés par l'ébullition, & acquièrent une faveur très-désagréable, que l'ail & l'extrait amer de l'écorce blanche & des pépins ne corrigent certainement point.

Les pépins d'orange, & sur-tout ceux de l'orange aigre, sont vermifuges comme toutes les substances végétales amères.

L'écorce d'orange amère est comptée parmi les fébrifuges les plus éprouvés: on la donne, soit en décoction, soit desséchée & réduite en poudre; elle est regardée aussi comme un bon emmenagogue, & comme un spécifique dans la rétention & dans l'ardeur d'urine; la dose en substance en est depuis demi-gros jusqu'à deux gros.

Les écorces d'orange, soit douce, soit amère, confites, peuvent être regardées, par leur légère amertume & par un reste de parfum qu'elles retiennent, comme stomachiques, fortifiantes, propres à aider la digestion lorsqu'on les mange à la fin des repas dans l'état de santé, & à réveiller doucement le jeu de l'estomac dans les convalescences. La confiture ou le gâteau de fleurs d'orange, dont il est bon de rejeter les fleurs après qu'on les a mâchées & que le sucre est fondu dans la bouche; & la marmelade ou confiture liquide, possèdent les mêmes qualités, & même à un degré supérieur. Le ratafiat de fleurs d'orange qui est préparé avec une teinture des fleurs, joint à l'efficacité de leur amertume & de leur parfum, celle de l'esprit ardent. Voyez LIQUEURS SPIRITUEUSES, *Diète*.

L'eau de fleurs d'orange qui est amère & chargée d'une matière aromatique très-concentrée, est non-seulement employée pour aromatiser des aliments, des boissons & des remèdes, mais même seule ou bien faisant la base d'un remède composé; on la mêle très-utilement au premier égard, c'est-à-dire comme assaisonnement au lait & à plusieurs de ses préparations, telles que la crème douce, le fromage frais à la crème, le caillé, les crèmes avec les œufs, &c. L'eau de fleurs d'orange pure ou seule est à la dose d'une ou de deux cuillerées, un remède puissamment stomachique, cordial, vermifuge; carminatif, emmenagogue, hystérique; elle remédie sur-tout très-efficacement, prise le matin à jeun, aux foiblesses & aux douleurs d'estomac; elle entre très-communément dans les juleps & dans les potions cordiales & hystériques, à la dose de deux jusqu'à quatre & même six onces. On prépare avec l'eau de fleurs d'orange & avec les écorces des fruits, des sirops simples qui ont à peu-près les mêmes vertus que ces matières.

Les fleurs & les écorces des fruits, aussi-bien que les divers principes & préparations simples qu'on en retire, & dont nous venons de parler, tels que l'eau distillée, l'huile essentielle, la teinture, &c. entrent dans un très-grand nombre de compositions pharmaceutiques officinales.

On trouve dans la plupart des pharmacopées la description d'une pommade de fleurs d'orange qui se prépare en aromatisant du sain-doux avec les fleurs d'orange qu'on fait infuser dans ce sain-doux *liquéfié* par la chaleur du bain-marie, en répétant plusieurs fois ces infusions sur des nouvelles fleurs, &c. Voyez POMMADE & ONGUENT. Cette pommade, outre les qualités médicinales du sain-doux, paroît posséder encore la qualité résolutive, tonique, fortifiante, propre aux huiles essentielles. Le sain-doux liquide & chaud se charge d'une certaine quantité de l'huile essentielle des fleurs d'orange, & sur-tout lorsqu'on les écrase dans le sain-doux. (b)

ORANGERIE, f. f. (*Architect. civile.*) c'est un bâtiment

bâtiment dans les grands jardins qui sert en hiver à préserver du froid les orangers, & en général toutes les plantes exotiques. Sa forme la plus ordinaire est celle d'un grand fallon ou plutôt d'une galerie, dont le côté de l'entrée est exposé au midi, & qui n'a point d'ouvertures du côté du nord; & afin que le froid ne puisse pas pénétrer de ce côté, il y a de petits appartemens; ces appartemens peuvent même servir à échauffer l'orangerie sans y faire du feu, & cela en y faisant passer des tuyaux de poêle, ou en pratiquant un poêle dans l'ouverture du mur mitoyen aux appartemens & à l'orangerie. Une des plus magnifiques orangeries qui ait été bâtie, est celle de Versailles, avec ailes en retour, & décorée d'un ordre toscan.

On appelle aussi *orangerie* le parterre où l'on expose les orangers pendant la belle saison.

Orangerie se dit encore des orangers mêmes enfermés dans les caisses. (D. J.)

ORARIUM, f. m. (*Hist. ecclési.*) partie du vêtement des prêtres, qu'on appelloit aussi *stola*, étole. Les évêques, les prêtres & les diacres le portoient, mais non les soudiacres, les lecteurs & les chantres. Oter l'*orarium* ou déposer, c'étoit la même chose. C'étoit aussi un linge que les diacres portoient sur le bras gauche; il n'étoit pas carré, mais oblong; il étoit à l'usage de tous les citoyens. On n'alloit point aux spectacles sans ce mouchoir, qu'on jettoit en l'air quand on étoit content. L'empereur Aurélien en fit distribuer au peuple. Paule de Samosate exigeoit le même applaudissement de ses auditeurs lorsqu'il prêchoit. Le mot *orarium* vient, selon quelques-uns, de *os*, *oris*, parce qu'on s'en servoit pour s'essuyer la bouche; selon d'autres d'*ora*, *oræ*, frange, bordure, parce qu'il étoit bordé & frangé.

ORATAVA, (*Géogr.*) ville de l'île de Ténériffe, une des Canaries, à l'ouest de l'île. C'est le port le plus célèbre qu'il y ait dans ce canton pour le commerce. Les Anglois y ont un consul. Selon l'observation du P. Feuillée en 1744, la différence du méridien entre *Oratava* & Toulon, est de 22 degrés 23 minutes, & par conséquent entre Paris 18^d. 45' 26". (D. J.)

ORATEUR, (*Eloquence & Rhétorique.*) Ce mot dans son étymologie s'étend fort loin, signifiant en général tout homme qui harangue. Ici il désigne un homme éloquent qui fait un discours public préparé avec art pour opérer la persuasion.

Quelque sujet que traite un tel orateur, il a nécessairement trois fonctions à remplir; la première est de trouver les choses qu'il doit dire; la seconde est de les mettre dans un ordre convenable; la troisième, de les exprimer avec éloquence: c'est ce qu'on appelle *invention*, *disposition*, *expression*. La seconde opération tient presque à la première, parce que le génie lorsqu'il enfante, étant mené par la nature, va d'une chose à celle qui doit la suivre. L'expression est l'effet de l'art & du goût. Voyez *INVENTION*, *DISPOSITION*, *EXPRESSION*.

On distingue trois devoirs de l'orateur, ou, si l'on veut, trois objets qu'il ne doit jamais perdre de vue, instruire, plaire & émouvoir. Le premier est indispensable, car à moins que les auditeurs ne soient instruits d'ailleurs, il faut nécessairement que l'orateur les instruisse: cette instruction est quelquefois capable de plaire par elle-même; il y a pourtant des agréments qu'on y peut répandre, ainsi que dans les autres parties du discours; c'est à quoi l'on oblige l'orateur par le second devoir qu'on lui prescrit, qui est de plaire. Il y en a un troisième, qui est d'émouvoir; c'est en y satisfaisant que l'orateur s'élève au plus haut degré de gloire auquel il puisse parvenir; c'est ce qui le fait triompher; c'est ce qui brise les cœurs & les entraîne.

Tome XI.

*Le secret est d'abord de plaire & de toucher;
Inventez des ressorts qui puissent m'attacher.*

Ces ressorts sont d'employer les passions, instrument dangereux quand il n'est pas manié par la raison; mais plus efficace que la raison même quand il l'accompagne & qu'il la sert. C'est par les passions que l'éloquence triomphe, qu'elle regne sur les cœurs; quiconque fait exciter les passions à propos, maîtrise à son gré les esprits, il les fait passer de la tristesse à la joie, de la pitié à la colère. Aussi véhément que l'orage, aussi pénétrant que la foudre, aussi rapide que les torrens, il emporte, il renverse tout par les flots de sa vive éloquence: c'est par là que Démosthène a régné dans l'Arcopage & Cicéron dans les rostrs.

Personne n'ignore que les *orateurs* chez les Grecs & les Romains étoient des hommes d'état, des ministres non moins considérables que les généraux, qui manioient les affaires publiques, & qui entroient dans presque toutes les révolutions. Leur histoire n'est point celle de particuliers, ni les matières qu'ils traitoient un spectacle d'un art inutile. Les harangues de Démosthène & de Cicéron offrent des tableaux vivans du gouvernement, des intérêts, des mœurs & du génie des deux peuples. Il me paroît donc important de tracer avec quelque étendue le caractère des *orateurs* d'Athènes & de Rome: ce sera l'histoire de l'éloquence même. Ainsi, voyez *ORATEURS GRECS*, *ORATEURS ROMAINS*.

Bossuet, Fléchier, Bourdalouë, ont été dans le dernier siècle de grands *orateurs* chrétiens. Les oraisons funèbres des deux premiers les ont conduits à l'immortalité; & Bourdalouë devint bien-tôt le modèle de la plupart des prédicateurs. Mais rien parmi nous n'engage aujourd'hui personne à cultiver le talent d'*orateur* au barreau, ce tribunal que Virgile appelle si bien *ferrea juga*, *insanumque forum*. C'est ce qui a fait dire à un de nos auteurs modernes:

*Egaré dans le noir dédale
Où le phantôme de Thémis
Couché sur la poupre & les lis,
Penche la balance inégale,
Et tire d'une urne vénale
Des arrêts dictés par Cypris.
Irois-je, orateur mercenaire
Du faux & de la vérité,
Chargé d'une haine étrangère
Vendre aux querelles du vulgaire
Ma voix & ma tranquillité? (D. J.)*

ORATEURS GRECS, (*Hist. de l'Eloquence.*) pour mettre de la méthode dans ce discours, nous partagerons les *orateurs grecs* en trois âges, conformément aux trois âges de l'éloquence d'Athènes.

PREMIER AGE. Périclès fut proprement le premier *orateur* de la Grece, avant lui nul discours, nul ornement oratoire. Quelques sophistes sortis des colonies grecques, avec un style sententieux, des termes amphatiques, un ton empoulé, & un amas fastueux d'hyperboles, éblouirent quelque tems les Grecs. Les Athéniens frappés du style fleuri & métaphorique de Gorgias de Léontium, le respectèrent comme un enfant des dieux; ses hypallages, ses hyperbates, ses caractères lui méritèrent une statue d'or massive dans le temple de Delphes. Hyppias d'Elée, fameux par sa prodigieuse mémoire, étoit comme l'*orateur* commun de toutes les républiques grecques. Périclès, guidé par un génie supérieur, & formé par de plus habiles maîtres, vint tout à coup éclipser la réputation que ces vains harangueurs avoient usurpée, & détromper ses compatriotes; ses vertus, ses exploits, son savoir profond, & ses rares qualités donnerent de l'éclat à cette magnifi-

B B b b

que éloquence, qui pendant quarante ans le rendit le maître absolu de sa patrie, & l'arbitre de la Grèce. Il n'a laissé aucun discours, mais les poètes comiques de son tems rapportent que la déesse de la persuasion, avec toutes ses graces, résidoit sur ses lèvres; qu'il foudroyoit, qu'il renversoit, qu'il mettoit en combustion toute la Grèce.

Socrate, sans être orateur ni maître de rhétorique, continua cette brillante réforme, & soutint ces heureux commencemens. Jules-César dans le traité qu'il composa pour répondre à l'éloge historique que Cicéron avoit fait de Caton d'Utique, comparoit le discours & la vie de ce romain à la conduite de Périclès, & au discours de Thérémène par Socrate, éloge accompli dans la bouche d'un si grand homme, qui, dit Plutarque, auroit effacé Cicéron même, si le barreau avoit pu être un théâtre assez vaste pour son ambition.

Lyfias brilla dans le genre simple & tranquille; il effaça par un style élégant & précis tous ses devanciers, & laissa peu d'imitateurs. Athènes s'applaudit de sa diction pure & délicate, & toute la Grèce lui adjugea plus d'une fois le prix d'éloquence à Olympie. Les graces de l'atticisme dont il orne ses discours, dit Denis d'Halicarnasse, sont prises dans la nature & dans le langage ordinaire. Il frappe agréablement l'oreille par la clarté, le choix & l'élégance de ses termes, & par l'arrangement harmonieux de ses périodes. Chez lui, chaque âge, chaque passion, chaque personnage a, pour ainsi dire, sa voix qui le distingue & le caractérise. Ses périodes sont exactes & mesurées, mais elles n'ont point ce pathétique qui ébranle & qui entraîne. Ce qu'on trouve de surprenant dans cet orateur, c'est une fécondité prodigieuse de génie. Dans environ deux cens plaidoyers qu'il débita ou composa pour d'autres, on ne remarquoit ni mêmes lieux, ni mêmes pensées, ni mêmes réflexions. Il trouva, ou au moins perfectionna l'art de donner aux choses une énergie, une force, & un caractère qui se reconnoit dans les pensées, dans l'expression, & dans l'arrangement des parties.

Thucydide vint frapper les Grecs par un nouvel éclat, & un nouveau genre d'éloquence. À un génie aussi élevé que sa naissance, à une fierté de républicain, à un caractère sombre & austère, à un tempérament chagrin & inquiet, son éducation & ses malheurs ajoutèrent cette noblesse de sentiment, ce choix de paroles, cette hardiesse d'imagination, cette vigueur de discours, cette profondeur de raisonnemens, ces traits, ces expressions qui le constituent le premier & le plus digne historien des républiques. Son style singulier ne participe que trop à une humeur violente & agitée par les revers de la fortune. Il emploie l'ancien dialecte attique. Il crée des mots nouveaux, & en affecte d'anciens pour donner un air mystérieux à certaines pensées qu'il ne fait que montrer. Il met le singulier pour le pluriel, le pluriel pour le singulier, l'infinif des verbes pour les noms verbaux, le genre féminin pour le masculin: il change les cas, les tems, les personnes, les choses mêmes, suivant le mouvement de son imagination, le besoin des affaires & les circonstances de son récit. Une figure qui lui est propre & qui porte avec soi le caractère véritable d'une passion forte & violente, c'est l'hyperbate, qui n'est autre chose que la transposition des pensées & des paroles dans l'ordre & la suite d'un discours. La méthode de raisonner par de fréquens enthymèmes, le distingue de tous les écrivains précédens.

Ses idées, d'un ordre supérieur, n'ont rien que de noble, & présentent même une espèce d'élévation aux choses les plus communes; on ne fait pas si ce sont les pensées qui ornent les mots, ou les mots

qui ornent les pensées; ses termes sont, pour ainsi dire, au même niveau que les affaires: vif, serré, concis, on diroit qu'il court avec la même impétuosité que la foudre qu'il allume sous les pas des guerriers dont il décrit les exploits.

Cicéron & Denis d'Halicarnasse exigeoient un grand discernement dans la lecture de ses harangues, parce qu'ils n'y trouvoient pas un style ni assez harmonieux, ni assez lié, ni assez arrondi; ils lui reprochoient d'avoir quelquefois des pensées obscures & enveloppées, des raisonnemens vicieux, & des caractères forcés.

SECOND AGE. *Isocrate* ouvrit ce beau siècle, & parut à la tête des orateurs qui s'y distinguèrent, comme un guide éclairé qui mène une troupe de sages par des chemins rians & fleuris. De son école, comme du cheval de Troie, dit Cicéron, sortit une foule de grands maîtres. Le genre d'éloquence qu'il introduisit est agréable, doux, dégagé, coulant, plein de pensées fines, & d'expressions harmonieuses; mais il est plus propre aux exercices de pur appareil qu'au tracé du barreau.

La multiplicité de ses antithèses, ses phrases de même étendue, de mêmes membres, fatiguent le lecteur par leur monotonie. Il sacrifie la solidité du raisonnement aux charmes du bel esprit. Par une sottise ambition de ne vouloir rien dire qu'avec emphase, il est tombé, dit Longin, dans une faute de petit écolier. Quand on lit ses écrits, on se sent aussi peu ému que si on assistoit à un simple concert. Ses réflexions n'ont rien de merveilleux qui enlève; Philippe de Macédoine disoit qu'il ne s'escrimoit qu'avec le fleuret.

Isocrate naquit 436 ans avant Jésus-Christ, & mourut de douleur à l'âge de 90 ans, ayant appris que les Athéniens avoient perdu la bataille de Chéronée. Il nous reste de lui vingt-une harangues que Wolfius a traduit du grec en latin. Il y a deux de ces oraisons pour Nicoclès roi de Chypre, qui sont parvenues jusqu'à nous. La première traite des devoirs des princes envers leurs sujets, & la seconde de ceux des sujets envers leurs princes. Nicoclès pour lui en témoigner sa reconnaissance, lui fit présent de vingt talens, c'est-à-dire de trois mille sept cens cinquante livres sterling, suivant le calcul du docteur Brerewood, ce qui revient à plus de quatre-vingt-trois mille livres de notre monnoie.

Platon, comme un nouvel athlète, vint, les armes à la main, disputer à Homère le prix de l'éloquence. Le dialecte dont il se sert est l'ancien dialecte attique qu'il écrit dans sa plus grande pureté. Son style est exact, aisé, coulant, naturel, tel qu'un clair ruisseau qui promène sans bruit & sans fierté ses eaux argentines à-travers d'une prairie émaillée de fleurs. Speusippe son neveu fit placer les statues des Graces dans l'académie où ce philosophe avoit coutume de dicter ses leçons, voulant par-là fixer le jugement qu'on devoit prononcer sur ses écrits, & l'idée véritable qu'il en falloit concevoir. Son défaut est de se répandre trop en métaphores; emporté par son imagination, il court après les figures, & surcharge ses écrits d'epithetes. Ses métaphores sont sans analogie, & ses allégories sans mesure, du-moins c'est ainsi qu'en juge Denis d'Halicarnasse après Démétrius de Phalère, & d'autres favans, dans sa lettre à Pompée.

Isée montra une diction pure, exacte, claire, forte, énergique, concise, propre au sujet, arrondie, & convenable au barreau. On apperçoit dans les dix plaidoyers qui nous restent des cinquante qu'il avoit écrits, les premiers coups de l'art, & cette source où Démétrius forgea ces foudres & ces éclairs qui le rendirent si terrible à Philippe & à Eschine.

Hypéride joignit dans ses discours les douceurs & les graces de *Lyfias*. Il y a dans ses ouvrages, dit *Longin*, un nombre infini de choses plaisamment dites: sa maniere de railler est fine, & a quelque chose de noble.

Eschine, enfant de la fortune & de la politique, est un de ces hommes rares qui paroissent sur la scene comme par une espece d'enchantement. La poussiere de l'école & du greffe, le théâtre, la tribune, la Grece, la Macédoine, lui virent jouer tour-à-tour différens rôles. Maître d'école, greffier, acteur, ministre, sa vie fut un tissu d'aventures; sa vieillesse ne fut pas moins singuliere: il se fit philosophe, mais philosophe souple, adroit, ingénieux, délicat, enjoué. Il charma plus d'une fois ses compatriotes, & fut admiré & estimé de *Philippe*. L'obscurité de sa naissance, l'amour des richesses & de la gloire piquerent son ambition, & ses malheurs n'altererent jamais son charmes & les graces de son esprit, il l'avoit extrêmement beau.

Une heureuse facilité que la nature seule peut donner, regne par-tout dans ses écrits; l'art & le travail ne s'y font point sentir. Il est brillant & solide; sa diction ornée des plus nobles & des plus magnifiques figures, est assaisonnée des traits les plus vifs & les plus piquans. La finesse de l'art ne se fait pas tant admirer en lui que la beauté du génie. Le sublime qui regne dans ses harangues n'altere point le naturel. Son style simple & net n'a rien de lâche ni de languissant, rien de resserré ni de contraint. Ses figures sortent du sujet sans être forcées par l'effort de la réflexion. Son langage châtié, pur, élégant, a toute la douceur du langage populaire. Il s'éleve sans se guinder; il s'abaisse sans s'avilir ni se dégrader.

Une voix sonore & éclatante, une déclamation brillante, des manieres aimables & polies, un air libre & aisé, une capacité profonde, une étude réfléchie des lois, une pénétration étendue lui concilierent les suffrages des tribus assemblées, & l'admiration des connoisseurs. Par tous ces talens que la nature lui prodigua, que son génie fut merveilleusement cultiver, le fils d'*Atromete* devint le digne rival de *Démosthène*, & le compagnon des rois.

Démosthène, le premier des orateurs grecs, mérite bien de nous arrêter quelque tems. Il naquit à Athènes 381 ans avant *Jésus-Christ*. Il fut disciple d'*Isocrate*, de *Platon*, & d'*Ilée*, & fit sous ce grand maître de tels progrès, qu'à l'âge de dix-sept ans il plaida contre ses tuteurs, & les fit condamner à lui payer trente talens qu'il leur remit.

Né pour fixer le vrai point de l'éloquence grecque, il eut à combattre en même tems les obstacles de la nature & de la fortune. L'étude & la vertu s'efforcèrent comme à l'envi, de le placer à la tête des orateurs & de lui soumettre ses rivaux. Point d'homme qui ait été tant contredit, & point d'homme qui ait été tant admiré: point d'orateur plus mal partagé du côté de la nature, & plus aidé du côté de l'art: point de politique qui ait eu moins de loisir, & qui ait su mieux employer le tems; son éloquence & sa vertu peuvent être regardées comme un prodige de la raison & le plus grand effort du génie.

C'est en effet un génie supérieur qui s'est ouvert une nouvelle carrière qu'il a franchie d'un pas audacieux, sans laisser aux autres que la seule consolation de l'admirer, & le desespoir de ne pouvoir l'atteindre. Lorsqu'il entra dans les affaires, & qu'il commença à parler en public, quatre orateurs célèbres s'étoient déjà emparés de l'admiration publique; *Lyfias* par un style simple & châtié; *Isocrate* par une diction ornée & fleurie; *Platon* par une élocution noble, pompeuse & sonore; *Thucydide* par un style ferré, brusque, impétueux. *Démosthène*

Tome XI.

réunit tous ces caracteres; & prenant ce qu'il y avoit de plus louable en chaque genre, il s'en forma un style sublime & simple, étendu & ferré, pompeux & naturel, fleuri & sans fard, austere & enjoué, véhément & diffus, délicat & brusque, propre à tracer un portrait & à enflammer une passion.

Tout ce que l'esprit a de plus subtil & de plus brillant, tout ce que l'art a de plus fin, & pour ainsi dire, de plus rusé, il le trouve, & le manie d'une maniere admirable. Rien de plus délicat, de plus ferré, de plus lumineux, de plus châtié que son style; rien de plus sublime, ni de plus véhément que ses pensées, soit par la majesté qui les accompagne, soit par le tour vif & animé dont il les exprime. Nul autre n'a porté plus loin la perfection des trois styles; nul n'a été plus élevé dans le genre sublime, ni plus délicat dans le simple, ni plus sage dans le tempéré.

Dans sa méthode de raisonner, il fait prendre des détours & marcher par des chemins couverts, pour arriver plus sûrement au but qu'il se propose: c'est ainsi que dans la harangue de la flotte qu'il falloit équiper contre le roi de Perse, il rend au peuple la difficulté de l'entreprise si grande, que voulant la persuader en apparence, il la dissuade en effet, comme il le prétendoit. Il supprime quelquefois adroitement des actions glorieuses à sa patrie, lorsqu'en les rapportant il pourroit choquer des alliés. Dans la quatrième Philippique, il dit qu'Athènes sauva deux fois la Grece des plus grands dangers, à Marathon, à Salamine. Il étoit trop habile pour rappeler l'honneur qu'Athènes s'étoit acquise en affranchissant la Grece de l'empire de Sparte, parce qu'il avoit tout à ménager dans les conjonctures critiques où il parloit. Il aime mieux dérober quelque chose à la gloire de sa république, que de faire revivre un souvenir injurieux à Lacédémone, alors alliée d'Athènes.

Ce qu'on doit sur-tout admirer en lui, ce sont ces couleurs vives, ces traits touchés & perçans, ces terribles images qui abattent & effrayent, ce ton de majesté qui impose, ces mouvemens impétueux qui entraînent, ces figures véhémentes, ces fréquentes apostrophes, ces interrogations réitérées qui animent & élevent un discours; en sorte que l'on peut dire que jamais orateur n'a donné tant de force à la colere, aux haines, à l'indignation, à tous ses mouvemens, ni à toutes ses passions.

Démosthène n'est point un déclamateur qui se joue librement sur des sujets de fantaisie, & qui, selon le reproche calomnieux de ses ennemis, s'inquiete bien plus de la cadence d'une période que de la chute d'une république. C'est un orateur dont le zele infatigable ne cesse de réveiller les léthargiques, de rassurer les timides, d'intimider les téméraires, de ranimer les voluptueux, qui ne vouloient ni servir la patrie, ni qu'il la servît: c'est enfin un ami du genre humain, qui ne s'occupe qu'à refondre des hommes accoutumés à n'user de la liberté & de la puissance, que pour se mettre au-dessus de la raison.

Un talent qu'il porta au souverain degré par des exercices continuels, c'est la déclamation. Le feu, l'action de son visage, le son de sa voix d'accord avec ses expressions & ses pensées, le ton de ses paroles, & l'air de son geste ébranloient quiconque venoit l'entendre. *Démétrius de Phalere*, qui avoit été son disciple, assure qu'il haranguoit comme un sage, plein de l'esprit du dieu de Delphes.

Les effets de son éloquence tiennent du prodige. *Philippe de Macédoine* par menaces, par ruses, par intrigues, par tromperies pénétra jusqu'aux *Thermophiles*, & vint montrer à la Grece les fers qu'il avoit forgés pour elle. Athènes & ses voisins sans

B B b ij

conseil, sans chefs, sans finances, sans vaisseaux, sans soldats, sans courage pâlisent & restent interdits. Démosthène monte à la tribune, il parle; aussitôt les troupes marchent, les mers sont couvertes de vaisseaux; Olynthe, Byzance, l'Eubée, Mégare, la Béotie, Rhodes, Chios, l'Hellepont sont secourus, ou rentrent dans l'ancienne alliance; Philippe lui-même tremble au milieu de sa redoutable phalange.

La prise d'Elatée par le même Philippe réduisit une seconde fois les Athéniens au désespoir. Démosthène les rassura, & se charge de faire rentrer les Thébains dans la ligue commune. Son éloquence, dit Théopompe, souffla dans leur cœur comme un vent impétueux, & y ralluma l'amour de la liberté avec tant d'ardeur, que transportés comme par une espèce d'enthousiasme & de fureur, ils coururent aux armes, & marchèrent avec audace contre le commun tyran de la Grèce: crainte, réflexion, politique, prudence, tout est oublié pour ne plus se laisser enflammer que par le feu de la gloire.

Antipater, un des successeurs de Philippe, comptoit pour rien les galères d'Athènes, le Pirée & les ports. Sans Démosthène, disoit-il, nous aurions pris cette ville avec plus de facilité, que nous ne nous sommes emparé de Thèbes & de la Béotie; lui seul fait la garde sur les remparts, tandis que ses citoyens dorment: comme un rocher immobile, il se rit de nos menaces, & repoussa tous nos efforts. Il n'a pas tenu à lui qu'Amphipolis, Olynthe, Pyle, la Phocylé, la Chersonèse, la côte de l'Hellepont, ne nous passent. Plus redoutable lui seul que toutes les flottes de sa république, il est aux Athéniens d'aujourd'hui ce qu'étoient aux anciens Thémistocle & Périclès. S'il avoit eu en sa disposition les troupes, les vaisseaux, les finances, les occasions; que n'auroit pas eu à craindre notre Macédoine, puisque par une seule harangue il souleva tout l'univers contre nous, & fait sortir des armées de terre?

Le roi de Perse donnoit ordre à ses satrapes de lui prodiguer l'or à pleines mains, afin de l'engager à susciter de nouveaux embarras à Philippe, & d'arrêter les progrès de cette cour qui sortie à peine de la poussière, osoit déjà menacer son trône. Alexandre trouva dans Sardes les réponses de Démosthène, & le bordereau des sommes qu'on lui envoyoit régulièrement par distinction entre tous les Grecs.

Nous ne pouvons trouver une idée plus juste ni plus belle de la perfection de l'éloquence grecque, que la réplique de cet orateur au plaidoyer d'Eschine contre Ctésiphon: l'antiquité ne nous fournit point de discours plus parfait. Cicéron paroît enchanté de l'exorde d'Eschine, & Quintilien parle avec étonnement de celui de Démosthène.

Quelques sophistes ont cependant trouvé des taches essentielles dans ces deux harangues; mais est-il à présumer que deux orateurs qui s'observoient mutuellement, qui connoissoient le génie de leurs compatriotes, formés tous deux par la nature, perfectionnés par l'art, distingués par leurs emplois, consommés par l'expérience, & de plus animés par une inimitié personnelle, ayent dit des choses nuisibles à leur cause? Dans une affaire aussi critique, où il s'agissoit de leur fortune & de leur réputation, qui croira que ces deux grands hommes auroient posé des principes faux, suspects, plus dignes d'un déclamateur qui ne cherche qu'à donner des termes, que d'un politique à qui il est essentiel de ménager l'estime de la république & sa propre gloire? Avouons plutôt qu'ils n'ont jetté dans leurs discours que ce degré de chaleur qui lui convient; c'est la moindre justice qu'on puisse rendre à leur mémoire.

Il est vrai qu'ils se chargent d'injures atroces, sans aucun ménagement. La politesse de nos mœurs & les lumières de notre foi condamnent ces manières féroces & barbares; mais plaçons-nous dans le même point de vue & dans la même situation, nous en jugerons différemment. Ce style étoit ordinaire au barreau d'Athènes, & passa même aux Romains; il est familier à Cicéron, ce modèle accompli de l'urbanité romaine, cet orateur si exact à observer les bienséances de son art & de sa nation: je ne vois pas qu'aucun ancien ait repris en lui ses invectives atroces contre Marc Antoine. En général un républicain se donne plus de liberté, & parle avec moins de ménagement qu'un courtisan de la monarchie.

Les envieux & les rhéteurs font encore d'autres reproches à Démosthène, mais qui ne sont que de légers défauts, & qui n'ont jamais pu nuire à sa réputation; je m'arrêteroie plus volontiers au parallèle que les anciens & les modernes ont fait d'Eschine & de lui; mais je dirai seulement que Démosthène ne pouvoit avoir un plus digne rival qu'Eschine, ni Eschine un plus digne vainqueur que Démosthène. Si l'un tient le premier rang entre les orateurs grecs, l'autre tient sans contredit le second. Trois des harangues d'Eschine furent nommées les trois grâces, & neuf de ses lettres méritèrent le surnom des neuf muses. Il nous en est resté quelques-unes qui sont fort supérieures à celles de son rival. Démosthène harangue dans ses lettres, Eschine parle, converse dans les siennes.

Ayant succombé dans son accusation contre Ctésiphon, il paya d'un exil involontaire une accusation témérairement intentée. Il alla s'établir à Rhodes, & ouvrit dans cette île une nouvelle école d'éloquence, dont la gloire se soutint pendant plusieurs siècles. Il commença ses leçons par lire à ses auditeurs les deux harangues qui avoient causé son bannissement: tout le monde lui donna de grands éloges; mais quand il vint à lire celles de Démosthène, les battemens de mains & les acclamations redoublèrent. Ce fut alors qu'il dit ce mot si louable dans la bouche d'un ennemi & d'un rival: « Eh! » que feroit-ce donc, messieurs, si vous l'aviez entendu lui-même! »

Il ne faut pas taire ici que le vainqueur usa noblement de la victoire; car au moment qu'Eschine sortit d'Athènes pour aller à Rhodes, Démosthène la bourse à la main courut après lui, & l'obligea d'accepter une offre inespérée, & une consolation solide; sur quoi Eschine s'écria: « Comment ne regretterai-je pas une patrie où je laisse un ennemi si généreux, que je desespere de rencontrer ailleurs des amis qui lui ressemblent? » Il arriva cependant que les Asiatiques étonnés plainquirent ses disgrâces, adoucirent ses malheurs, & rendirent justice à ses talens.

Pour ce qui regarde Démosthène, les Athéniens, après sa mort qui fut celle d'un héros, lui firent ériger une statue de bronze, & ordonnerent par un décret que d'âge en âge l'aîné de sa famille seroit nourri dans le Prytanée. Au bas de sa statue étoit gravée cette inscription: « Démosthène, si la force » avoit égalé en toi le génie & l'éloquence, ja- » mais Mars le macédonien n'auroit triomphé de la » Grèce ». Antipater prononça en quelque sorte son éloge funèbre en deux mots. Lorsqu'on lui raconta la manière généreuse dont il quitta la vie, pour s'arracher aux fers des successeurs d'Alexandre, il dit que ce grand homme avoit quitté la vie pour se hâter d'habiter dans les îles des bienheureux parmi les héros, ou pour marcher au ciel à la suite de Jupiter, protecteur de la liberté.

Personne n'ignore le cas infini qu'Hermogène, Photius, Longin, Quintilien, Denis d'Halicarnasse,

& Cicéron ont fait de ce grand homme. Wolfius a traduit en latin les harangues qui nous restent de lui; M. de Tourreil en a donné une traduction françoise, avec une préface qui passe pour un chef-d'œuvre.

Je ne parlerai pas ici de Dinarque, de Demade, & autres qui ont paru avec réputation, parce que ceux-ci ne nous ont laissé aucun écrit; ceux-là n'ont inventé aucun genre de style particulier, & n'en ont perfectionné aucun. D'ailleurs je ne me suis proposé ici que de crayonner quelques traits des principaux *orateurs grecs*, pour pouvoir tracer en passant la suite des progrès, & finalement la chute de l'éloquence dans ce beau pays du monde.

TROISIEME AGE. La perte de plusieurs grands hommes qui se détruisirent respectivement par les intrigues des princes de Macédoine, entraîna la perte de l'éloquence avec la ruine de la république. Des *orateurs* d'esprit & de mérite occupèrent encore le barreau avec éclat; mais ce n'étoit plus ni le même génie, ni la même liberté, ni la même grandeur: ils imposèrent quelque tems à la multitude, & parurent avoir remplacé les Eschines & les Démosthènes; mais les connoisseurs s'aperçurent bientôt du faux brillant qu'ils introduisoient, & du terrible déchet dont l'éloquence antique étoit menacée. Au lieu de cette éloquence noble & philosophique des anciens, on vit s'insinuer peu à peu, depuis la mort d'Alexandre, une éloquence insolente, sans retenue, sans philosophie, sans sagesse, qui, détruisant jusqu'aux moindres trophées de la première, s'empara de toute la Grèce: sortie des contrées délicieuses de l'Asie, elle travailla sourdement à supplanter l'ancienne, & y réussit en faisant illusion, & trompant l'imagination par des couleurs empruntées. Au lieu de ce vêtement majestueux, mais modeste, qui ornoit l'ancienne éloquence, elle prit une robe toute brillante & bigarrée de diverses couleurs, peu convenable à la poussière du barreau. Ce ne fut plus que jeux d'esprit, que pointes, qu'antithèses, que figures, que métaphores, que termes sonores, mais vuides de sens.

Démétrius de Phalere, grand homme d'état, aussi versé dans les lettres & la philosophie que dans la politique, donna la première atteinte au goût solide qu'il avoit puisé dans l'école de Démosthène, dont il se faisoit honneur d'avoir été l'élève. Cet *orateur*, soit par affectation, soit par choix, soit par nécessité, s'appliquoit plutôt à plaire au peuple & à l'amuser, qu'à l'abattre & qu'à exciter en lui une vive impression, comme faisoit Périclès, pour aiguillonner en quelque sorte son courage, & le tirer de sa létargie. Ecrivain poli, il s'étudioit à charmer les esprits, & non à les enflammer; à faire illusion, & non à convaincre. C'est plutôt un athlète de parade, formé pour figurer dans les jeux & les spectacles, qu'un guerrier terrible qui s'élançe de sa tente pour frapper l'ennemi. Son style rempli de douceur & d'agrément, mais dénué de force & de vigueur, avec tout son brillant & son éclat, ne s'élevoit point au-dessus du médiocre: c'étoient des grâces légères & superficielles, qui disparoisoient à la vue de l'éloquence sublime & magnifique de Démosthène. On le fait aussi auteur de la déclamation, genre d'exercice plus convenable à un sophiste qui cherche à faire parade d'esprit à l'ombre de l'école, qu'à un homme sensé, nourri & formé dans les affaires.

Cette nouveauté fut d'un exemple pernicieux, car ce style devint à la mode. Les sophistes qui succédèrent à Démétrius, raffinerent encore cette invention, & ne s'occupèrent plus qu'à subtiliser, qu'à terminer leurs périodes par des jeux de mots, des antithèses, des pointes d'esprit, des métaphores

outrées, des subtilités puérides; mais dévoilons plus particulièrement les causes de la chute de l'éloquence.

1°. La perte de la liberté dans Athènes fut celle de l'éloquence. Un homme né dans l'esclavage, dit Longin, est capable des autres sciences, mais il ne peut jamais devenir *orateur*; car un esprit abattu & comme dompté par la servitude n'a pas le courage de s'élever à quelque chose de grand: tout ce qu'il pourroit avoir de vigueur, s'évapore de lui-même, & il demeure toujours comme enchaîné dans une prison. La servitude la plus légitime est une espèce de prison, où l'âme décroît & se rapetisse en quelque sorte; au lieu que la liberté élève l'âme des grands hommes, anime, excite puissamment en eux l'émulation, & entretient cette noble ardeur qui les encourage à s'élever au dessus des autres; joignez-y les motifs intéressans, dont les républiques piquent leurs *orateurs*. Par eux leur esprit acheve de se polir, & se prête à leur faire cultiver avec une merveilleuse facilité les talens qu'ils ont reçus de la nature, sans les écarter un moment de ce goût de la liberté qui se fait sentir dans leurs discours, & jusque dans leurs moindres actions.

2°. A cet amour désintéressé de la liberté dans les républicains succéda sous une domination étrangère un desir passionné des richesses: on oublia tout sentiment de gloire & d'honneur, pour mandier servilement les faveurs des nouveaux maîtres, & ramper à leurs pieds. Or, dit Longin, comme il est impossible qu'un juge corrompu juge sans passion & sagement de tout ce qui est juste & honnête, parce qu'un esprit qui s'est laissé gagner aux présens, ne connoît de juste & d'honnête que ce qui lui est utile: comment pourrions-nous trouver de grandes actions dignes de la postérité dans ce malheureux siècle où nous ne nous occupons qu'à tromper celui-ci pour nous approprier sa succession, qu'à tendre des pièges à cet autre, pour nous faire écrire dans son testament, & qu'à faire un trafic infame de tout ce qui peut nous apporter du gain?

3°. La corruption des mœurs engloutit, pour ainsi dire, tous les talens. Les esprits comme abatardis par le luxe, se jetterent dans un désordre affreux. Si on donnoit quelque tems à l'étude, ce n'étoit que par pur amusement ou pour faire une vaine parade de sa science, & non par une noble émulation, ni pour tirer quelque profit louable & solide. Les Grecs, sous l'empire des étrangers, furent comme une nouvelle nation vendue à la mollesse & à la volupté. Vils instrumens des passions de leurs maîtres, ils trafiquerent honteusement leurs vrais intérêts & leur réputation, pour goûter les fades douceurs d'un lâche repos: nulle émulation, nul desir de la vraie gloire, tout étoit sacrifié au plaisir. Or dès qu'un homme oublie le soin de la vertu, il n'est plus capable que d'admirer les choses frivoles; il ne sauroit plus lever les yeux pour regarder au-dessus de soi, ou rien dire qui passe le commun; tout ce qu'il a de noble & de grand se fanne, se sèche, & n'attire plus que le mépris.

4°. La mauvaise éducation suivit de près la servitude & le luxe. Les études furent négligées & altérées, parce qu'elles ne conduisoient plus aux premières portes de l'état. On vouloit qu'un précepteur coûtât moins qu'un esclave; on fait à ce sujet le beau mot d'un philosophe: comme il demandoit mille drachmes pour instruire un jeune homme; c'est trop, répondit le père, il n'en coûte pas plus pour acheter un esclave. Hé bien, à ce prix vous en aurez deux, reprit le philosophe, votre fils & celui que vous achèterez.

Les rhéteurs avec un manteau de pourpre des mieux travaillés, avec des chaussures attiques, com-

me les dames les portoient , avec des fandaes de Sicyone arrêtées par une courroie blanche , apprenoient aux enfans une centaine de mots attiques , & leur expliquoient les plus ridicules impertinences , qu'ils enveloppoient sous des termes mêlés de barbarismes & de solécismes , qu'ils autorisoient du nom d'un poëte & d'un écrivain inconnu. Ils n'avoient à la bouche , & ne donnoient pour sujet de composition , que le mont Athos percé par Xerxès , l'Hellespont couvert de vaisseaux , l'air obscurci par les flèches des Perses , les lettres d'Othriades ; les batailles de Salamine , d'Artémise & de Platée , la mort de Léonidas , & la fuite de Xerxès. Quelquefois ils déclamoient & chantoient la guerre de Troye , les nœces de Deucalion & de Pyrrha , & se démenoitent comme des forcenés , pour se faire croire remplis de l'esprit des dieux : c'étoit à quoi aboutissoit toute leur rhétorique ; certes , je crois que celle de quelques-uns de nos colléges en est la copie.

5°. Les anciens *orateurs grecs* n'étoient point de ces spéculatifs qui repaissoient leur curiosité de connoissances stériles & singulieres ; ils travailloient pour le public , & se regardoient placés dans le monde par la providence , pour l'éclairer utilement. En vrais savans , ils appliquoient les préceptes de la philosophie au maniement des affaires. Mais depuis la mort de Démosthène , les *orateurs* & les savans n'écouteoient plus que leurs fantaisies & leurs idées. Chacun suivoit son intérêt particulier , & négligeoit le bien commun. On ne raisonnoit plus dans les écoles que sur des chimères ; les matieres absurdes qu'on y traitoit jetoient nécessairement la confusion dans les idées & dans le langage.

6°. La nécessité du commerce avec les Barbares , sujets de Macédoine ou des Romains , introduisit les mauvaises mœurs & le mauvais goût : jusques-là les Grecs nourris au grand & à l'honnête , s'étoient défendus de la corruption qui régnoit dans les provinces de l'Asie mineure , dont ils avoient tant de fois triomphé ; mais bien-tôt le mélange avec les étrangers , corrompit tout. Un je ne sai quel mauvais air infecta l'éloquence comme les mœurs. Dès qu'elle sortit du Pirée , dit Cicéron , & qu'elle se répandit dans les îles & dans l'Asie , elle perdit cet air de santé & d'embonpoint qu'elle avoit conservé si long-tems dans son terroir naturel , & désapprit presque à parler : de-là ce style pesant & surchargé d'une abondance fastidieuse , qui fut en usage chez les Phrygiens , les Cariens , les Misiens , peuples grossiers & sans politesse.

7°. Les discussions & les jalousies éternelles des petites républiques , qui changerent la face des affaires , altérerent aussi étrangement l'éloquence. Les Grecs des petits états corrompus par l'or étranger , étoient autant d'espions qui observoient d'un œil malin , les citoyens des plus grandes villes. Une parole forte & libre , un terme noble & élevé échappé dans un discours & dans le feu de la déclama-tion , étoit un crime pour ceux qui n'en avoient pas. On n'osoit plus raisonner , ni proposer un avis salutaire , parce que tout étoit suspecté. Dans les lieux mêmes où les savans , chassés de leur patrie par la cabale , ouvrirent des écoles de belles-lettres pour se ménager quelques ressources contre les rigueurs du sort , ce n'étoit que fureur & acharnement. Souvent un prince détruisoit les établissemens de son devancier dans les pays possédés par les successeurs d'Alexandre. Or , si les délices d'une trop longue paix , dit Longin , sont capables de corrompre les plus belles ames , à plus forte raison cette guerre sans fin qui trouble depuis si long-tems toute la terre , est-elle un puissant obstacle à nos desirs.

Il est vrai que Rome ouvrit une retraite honora-

ble à ces illustres bannis , & que le palais des Césars leur fut souvent un asyle assuré ; mais ils n'y parurent qu'en qualité de philosophes & de grammairiens. Leurs occupations consistoient à expliquer les écrits des anciens , suivant les regles de la grammaire & de la rhétorique , mais non à composer des harangues grecques. Leur langue naturelle leur devenoit inutile dans une ville , où la seule langue latine étoit en usage dans les tribunaux , & ils n'avoient aucune part aux affaires. Les peuples d'Italie , encore au tems des enfans de Théodose , méprisoient souverainement le grec : en un mot , c'étoient des gens d'esprit , des savans , des philosophes ; mais ce n'étoient pas des *orateurs*.

8°. Les dissensions civiles avoient passé jusques dans les écoles. Les maîtres entr'eux , formoient des partis & des sectes ; chaque opinion avoit ses disciples & ses défenseurs ; on dispuoit avec autant de fureur sur une question de rhétorique , que sur une affaire d'état. Tout avoit été converti en problème ; l'esprit de faction avoit comme saisi tous les Grecs , & ils étoient divisés entr'eux pour l'éloquence & les belles-lettres , encore plus qu'ils ne l'étoient pour le gouvernement de leurs républiques. Les maîtres s'applaudissoient puérilement de paroitre à la tête d'une nouvelle troupe , & monstroient avec une affectation ridicule leurs nouveaux élèves : ces disciples , comme des gens initiés à de nouveaux mystères , ne parloient qu'avec insolence du parti opposé. Les plus célèbres de ces maîtres furent Appollodore de Pergame & Théodore de Gardar ; le premier instruisit Auguste , & le second donna des leçons à Tibere. Peut-être que le génie différent de ces deux empereurs servit à étendre leur secte , & à lui donner du crédit ; quoi qu'il en soit , on distinguoit les Appollodoréens d'avec les Théodoréens , comme on distinguoit les philosophes du portique d'avec ceux de l'académie.

9°. L'arrangement des mots dans un discours , est à l'oreille ce que les couleurs sont à l'œil dans la peinture. Les écrivains des beaux siècles , convaincus de ce principe , s'appliquèrent sur-tout à acquérir ce talent qui donne tant de graces à leurs compositions ; mais les derniers écrivains contents de raisonner , ont regardé le brillant de l'élocution , comme peu nécessaire. Les sophistes , moins habiles & moins solides qu'eux , ont au contraire quitté le raisonnement pour se répandre en paroles ; ils composèrent des mots , refondirent de vieilles phrases , imaginèrent de nouveaux tours. Incapables d'inventer par eux-mêmes , ce fut assez pour eux de coudre des lambeaux de Démosthène , de Lyfias , d'Eschine , de fabriquer de nouvelles périodes , & d'emprunter des expressions & des couleurs poétiques pour voiler plus artificieusement leur indigence. On y remarquoit bien le son & la voix des anciens Grecs , mais on n'y reconnoissoit plus leur esprit. Athènes elle-même , dit Cicéron , n'étoit plus respectée qu'à cause de ses premiers savans , dont la doctrine étoit entièrement évanouie. Les Athéniens n'avoient plus conservé que la douceur de la prononciation qu'ils tenoient de la bonté de leur climat : c'étoit la seule chose qui les distinguoit des Asiatiques ; mais ils avoient laissé flétrir ces fleurs & ces graces du véritable atticisme que leurs peres avoient cultivés avec tant de soin.

10°. Les célèbres *orateurs* de la Grece possédoient au souverain degré toutes les parties de l'éloquence , la subtilité de la dialectique , la majesté de la philosophie , le brillant de la poésie , la mémoire des jurisconsultes , la voix & les gestes des plus fameux acteurs ; ils en faisoient une étude particulière. Les rhéteurs des derniers tems , au contraire , n'étoient que de purs dialecticiens , de frivoles gram-

mairiens, occupés à épulcher des syllabes & à forger des termes sonores.

11°. Ces maîtres éloignés des grandes affaires, & exclus des grandes assemblées, se renfermoient dans des matieres aussi bornées que leurs écoles, & peu susceptibles de ces efforts qui font l'éloquence; car on fait, dit Cicéron, que les grandes assemblées sont comme un vaste théâtre, où l'orateur déploie toutes les forces de son génie & toutes les regles de son art; & que, comme un habile musicien ne peut rien sans instrument, l'orateur ne sauroit être éloquent, s'il ne parle devant un grand peuple.

12°. Cette contrainte les resserroit dans une seule espece de science; en sorte que quand ils vouloient traiter de plus grands sujets, ils apportoient toujours le même esprit & la même méthode: ils ne favoient pas se diversifier, selon les différentes matieres qu'ils avoient à traiter; ils parloient des actions d'un empereur, d'un traité de paix, comme d'une question scholastique; ils s'obstinoient avec opiniâtreté à une opinion, comme des soldats liés par serment, ou des gens entêtés de certaines cérémonies. Il ne faut pas, dit Quintilien, que l'orateur épouse jamais ces sortes de querelles philosophiques; le rang où il aspire le met au-dessus de ces tracasseries de l'école. Auroit-on admiré une aussi grande abondance & une aussi grande étendue de génie dans Cicéron, s'il se fût renfermé dans les chicanes du barreau, & qu'il ne se fût pas donné le même essor que la nature même?

Telle fut l'éloquence attique; amie de la liberté, elle se forma sous la république dans les écoles des philosophes, & cessa de régner dès qu'elle cessa d'être libre. La philosophie lui inspira ces sentimens généreux, cette majesté qui fait imposer à la raison sans la contraindre; & l'état républicain lui donna ces manieres fieres, cette confiance, cette hardiesse, qui la fit triompher des souverains. Elle régna tant que les hommes eurent la liberté de penser: dès que la servitude changea les sentimens & les mœurs, elle disparut & s'éclipsa sans retour. Dans les beaux siècles, elle parla en reine, parce qu'elle avoit des rois à combattre; dans ce déclin, elle prit le ton affété & doucereux d'une courtisane, parce qu'elle avoit à plaire à des tyrans. Les célèbres orateurs d'Athènes étoient des philosophes nourris dans la liberté; les sophistes n'étoient que des esclaves, prêts à adorer quiconque les achetait. Démosthène & les savans magistrats qui partagerent les mêmes travaux & coururent la même carrière, pouvoient être appellés à juste titre, les enfans des héros. Les orateurs des derniers tems étoient moins que des hommes.

Dans Athènes un orateur étoit, pour ainsi dire, un ministre d'état, chargé de représenter à l'assemblée les intérêts de sa tribu, & de soutenir la majesté de la république devant les étrangers.

Les lois avoient séparé les orateurs du vulgaire, & on les regardoit comme une compagnie respectable, consacrée pour veiller à la garde de la liberté & au bon ordre de la république; toutes les affaires importantes leur passaient par les mains, ou leur étoient renvoyées. Dans les délibérations intéressantes on recueilloit leurs avis, & on les appelloit par un héraut au nom de la patrie pour expliquer leurs sentimens, & répondre aux ministres étrangers. Presque toujours on leur confioit à eux-mêmes le plan d'une affaire qu'ils venoient de tracer, avec un ample pouvoir de traiter suivant leurs lumieres & les circonstances: c'étoient des especes de souverains qui maitrisoient les esprits avec un empire absolu, mais fondé sur leur vaste capacité & sur leur droiture.

Tel fut le fameux Périclès pendant un gouverne-

ment de quarante années; il fut se maintenir par les seules forces de son éloquence, contre tous les efforts d'une foule de rivaux, la plupart d'un mérite & d'un rang distingué; il fut captiver l'inconstance de la multitude, & rendre son nom respectable au peuple, & terrible aux étrangers. Il fut roi, sans en avoir le titre. Finances, places, alliés, îles, troupes, flotte, tout obéissoit à ses ordres; ce pouvoir immense étoit le fruit de cette éloquence supérieure qui lui fit donner le surnom d'olympien. Comme un autre Jupiter, au seul son de sa voix, il ébranloit la Grece, & foudroyoit toutes les puissances conjurées contre sa république.

Les orateurs qui lui succederent, quoique avec moins d'habileté & de vertu, se conservèrent néanmoins la même autorité, & une grande partie de ce crédit étonnant jusques dans les colonies, & chez les peuples tributaires & alliés. Antiphon guérissant les malades dans Corinthe par sa seule éloquence, fut regardé comme le dieu de consolation. Isocrate réfugié dans l'île de Chio, pour se soustraire aux poursuites de ses envieux, devint le législateur de toute l'île; sa plume, au défaut de sa voix, dictoit aux rois, aux généraux leurs devoirs, prescrivait les regles de leurs dignités, & fixoit leur bonheur. Timothée, fils de Conon, Dioclès, roi de Chypre, & Philippe de Macédoine s'applaudirent de ses sages conseils. Hypéride fut chargé de plaider la cause des Athéniens contre les habitans de Délos, qui prétendoient avoir l'intendance du temple d'Apollon dans leur île, & celle de l'athlete Callipe contre les peuples de l'Elide. En un mot, quel crédit n'eurent pas les orateurs au tems de Philippe! Une seule parole de ce prince en fait foi. « Je frissonne, dit-il à ses » courtisans, quand je pense au péril auquel Dé- » mosthène nous a exposés par la ligue de Ché- » ronée: cette seule journée mettoit à deux doigts de » sa perte notre empire & notre couronne. Nous » ne devons notre salut qu'aux faveurs de la for- » tune ».

Cet orateur avoit en effet toutes les qualités les plus belles pour persuader, indépendamment de son éloquence. A un fond admirable de philosophie & de vertus il joignoit un zele infatigable pour les intérêts de sa patrie, une haine irrévocable contre la tyrannie & les tyrans, un amour de la liberté à toute épreuve, une sagacité merveilleuse pour percer dans l'avenir, & dévoiler les mysteres de la politique; une vaste érudition, une connoissance exacte de l'histoire & des droits de la nation; les vues les plus étendues & les plus nobles; une retenue, une sobriété qui brilloit jusques dans ses paroles; une droiture, une justesse de raison que rien n'étoit capable d'altérer; une dignité admirable quand il traitoit les affaires. Démosthène étoit ferme pour résister aux attraits de la cupidité; intègre pour maintenir l'autorité des conseils & la liberté de l'état; éclairé pour dissiper les préjugés d'une populace aveugle; hardi pour écarter les factieux, & plein de courage pour affronter les périls. Il n'est donc pas étonnant qu'avec de tels talens, il ait enchaîné les volontés des citoyens, fixé leurs irrésolutions, & gagné la confiance de tout le corps.

Rien ne prouve mieux la dignité des orateurs grecs en général, que la maniere dont leur élection se faisoit à Athènes. Chaque année on en choisissoit dix, un dans chaque tribu, ou on continuoit les anciens. D'abord on commençoit par tirer au sort ceux qui se présentoient, & on les menoit devant des juges proposés pour informer juridiquement de leurs mœurs & de leur mérite, suivant les réglemens établis par Solon. Il falloit avoir environ trente ans pour traiter les affaires d'état. Il falloit de plus avoir servi avec distinction, s'être élevé aux grades de la mi-

lice par sa valeur, & n'avoir jamais jetté son bouclier. Eschine emploie fort adroitement ce motif dans sa harangue contre Ctésiphon, en reprochant à Démosthène sa fuite de Chéronée. Il devoit épouser une Athénienne, & avoir ses possessions dans l'Attique, & non ailleurs. Démosthène accuse Eschine de posséder des terres en Béotie. Enfin on examinoit rigidelement le recipiendaire sur sa capacité, sur ses études & sur sa science. Il avoit encore besoin du témoignage des tribus assemblées, pour être élevé à la dignité d'orateur, & il confirmoit leur aveu public en jurant sur les autels.

Je finirai par dire un mot de leurs récompenses. Les orateurs tiroient leurs honoraires du trésor public; chaque fois qu'ils parloient pour l'état ou pour les particuliers, ils recevoient une drachme, somme modique par rapport à notre tems, mais fort considérable pour lors. En les gageant sur l'état, on vouloit mettre des bornes à l'avarice des particuliers, & leur apprendre à traiter la parole avec une vraie grandeur d'ame.

Cet emploi ne devoit cependant pas être stérile, si l'on en croit Plutarque. Il rapporte que deux Athéniens s'exhortoient à devenir orateurs, en se disant mutuellement: «ami, efforçons-nous de parvenir» à la moisson d'or qui nous attend au barreau». Le besoin qu'on avoit de leurs lumières & de leurs talens, piquoit la reconnoissance des particuliers. Isocrate prenoit mille drachmes, c'est-à-dire, 31 livres sterling pour quelques leçons de Rhétorique. L'éloquence étoit hors de prix. Gorgias de Léontium avoit fixé son cours de leçons à 100 mines pour chaque écolier, c'est-à-dire à environ 312 livres sterling. Protagore d'Abdere amassa dans cette profession plus d'argent que n'auroient jamais pu faire dix Phidias réunis. Lucien appelle plaisamment ces orateurs marchands, des Argonautes qui cherchoient la toison d'or. Mais j'aime la générosité d'Isée, qui charmé du génie de Démosthène, & curieux de laisser un digne successeur, lui donna toutes ses leçons gratuites.

Les honneurs qu'on leur prodiguoit pendant leur vie & après leur mort, chatouilloient encore plus l'ambition, que le salaire ne flattoit la cupidité. Au sortir de l'assemblée & du barreau, on les reconduisoit en cérémonie jusqu'en leur logis, & le peuple les suivoit au bruit des acclamations: les parties assembloient leurs amis pour faire un nombreux cortège, & montrer à toute la ville leur protecteur: on leur permettoit de porter la couronne dont ils étoient ornés, lorsqu'ils avoient prononcé des oracles salutaires à leur patrie: on les couronnoit publiquement en plein sénat, ou dans l'assemblée du peuple, ou sur le théâtre. L'agonothete, revêtu d'un habit de pourpre, & tenant en main un sceptre d'or, annonçoit à haute voix sur le bord du théâtre le motif pour lequel il décernoit la couronne, & présentoit en même-tems le citoyen qui devoit la recevoir: tout le parterre répondoit par des applaudissemens redoublés à cette proclamation, & les plus distingués des citoyens jettoient aux pieds de l'orateur les plus riches présens. Démosthène, qui fut couronné plus d'une fois, nous apprend dans sa harangue pour Ctésiphon, que cet honneur ne s'accordoit qu'aux souverains & aux républiques.

Sous Marc-Aurèle, Polémon, que toute la Grece assemblée à Olympie, appella un autre Démosthène, reçut, dès sa jeunesse, les couronnes que la ville de Smirne vint, comme à l'envi, mettre sur sa tête. On vit, d'après le même usage, des empereurs romains monter sur le théâtre pour y proclamer les savans dans les spectacles de la Grece. En un mot, Athènes ne croyoit rien faire de trop en égalant les orateurs aux souverains, & en prêtant à l'éloquence

l'éclat du diadème; tandis qu'elle refusoit à Miltiade une couronne d'olivier, elle prodiguoit des couronnes d'or à des citoyens puissans en paroles.

Non content de cette pompe extérieure, le peuple d'Athènes nourrissoit ses orateurs dans le prytanée, leur accordoit des privilèges, des revenus & des fonds: les portes de leur logis étoient ornées de laurier; privilège singulier, qui chez les Romains n'appartenoit qu'aux Flamines, aux Césars, & aux hommes les plus célèbres, comme le droit de porter la couronne sur la tête.

Après leur trépas, le public, ou des particuliers consacroient dans les temples, à leur honneur, les couronnes qu'ils avoient portées, ou érigeoient quelque monument fameux dans les places, ou sur leurs tombeaux. Timothée fit placer à Eleusine, à l'entrée du portique, la statue d'Isocrate, sculptée de la main de Léocharès: on y lisoit cette inscription simple & noble: «Timothée a consacré cette statue» d'Isocrate aux déesses, pour marque de sa reconnoissance & de son amitié. Quelque tems avant Plutarque, on voyoit sur le tombeau de cet orateur une colonne de trente coudées, surmontée d'une firene de sept coudées, pour désigner la douceur & les charmes de son éloquence. Tout auprès étoient ses maîtres. Gorgias entr'autres, tenant à ses côtés Isocrate, examinoit une sphere, & l'expliquoit à ce jeune élève. Enfin, dans le Céramique, on avoit érigé une statue à la mémoire de l'orateur Lycurgue qui avant que d'entrer dans le tombeau, prit à témoin de son désintéressement le sénat, & toutes les tribus assemblées.

Je supprime à regret plusieurs autres détails sur les orateurs de la Grece; mais j'ose croire qu'on ne désapprouvera pas cette esquisse tirée d'un des plus agréables tableaux qu'on ait fait du barreau d'Athènes; c'est à M. l'abbé d'Orgival qu'il est dû. Passons à la peinture des orateurs romains: elle n'est pas moins intéressante; je crains seulement de la trop affoiblir dans mon extrait. *Le Chevalier DE JAU-COURT.*

ORATEURS ROMAINS, (*Hist. de l'Eloq.*) je revolterai bien des gens en établissant des orateurs à Rome dès le commencement de la république; cependant plusieurs raisons me semblent assez plausibles pour ne point regarder cette idée comme chimérique, sous un gouvernement où rien ne se décideoit que par la raison, & par la parole; car sans vouloir donner les premiers Romains pour un peuple de philosophes, on est forcé de convenir qu'ils agissoient avec plus de prudence, plus de circonspection, plus de solidité qu'aucun autre peuple, & que leur plan de gouvernement étoit plus suivi. A la tête des légions ils plaçoient des chefs hardis, intrépides, entendus: dans la tribune aux harangues, ils vouloient des hommes éloquens & versés dans le droit.

En effet, les historiens ne célèbrent pas moins l'éloquence des magistrats romains, que l'habileté des généraux. Valérius Publicola prononça l'oraison funebre de Brutus son collègue. Valere Maxime dit que l'éloquence du dictateur Marcus Valerius sauva l'empire, que les discordes des patriciens & du peuple alloient étouffer dans son berceau. Tite-Live reconnoît des grâces dans le vieux style de Menenius Agrippa. Tullus, général des Volkques, ne permit pas à Coriolan de parler dans l'assemblée de la nation, parce qu'il redoutoit son talent dans la parole. Caius Flavius élevé dans la poussière du greffe, fut créé édile curule, à cause de la beauté de son élocution. Enfin Cicéron range dans la classe des orateurs romains les premiers magistrats de cet âge, & prouve par-là la perpétuité de l'éloquence dans la république.

Mais Cicéron ne parle-t-il point sur ce ton pour faire honneur à sa patrie, ou pour exciter par des exemples la jeunesse romaine à s'appliquer à un art qui rend les hommes qui le possèdent, si supérieurs aux autres? Je le veux bien: cependant peut-on refuser le talent de la parole au tribun Marcus Genucius, le premier auteur de la loi agraire; à Aulus Virginius, qui triomphe de tout l'ordre des patriciens dans l'affaire de Césion; à Lucius Sextus qui transmet le consulat aux plébéiens, malgré les efforts & l'éloquence d'Appius Claudius? L'opposition éternelle entre les patriciens & les tribuns exigeoit beaucoup de talens, de génie, de politique & d'art. Ces deux corps s'éclairoient mutuellement avec une jalousie sans exemple, & cherchoient à se supplanter auprès du peuple par la voie de l'éloquence.

D'ailleurs le savoir étoit estimé dans ces premiers siècles de la république; on y remarque déjà le goût & l'étude des langues étrangères. Scævola favoit parler étrusque: c'étoit alors l'usage d'apprendre cette langue, comme l'observe Tite-Live. On ne mettoit auprès des enfans que des domestiques qui la fussent parler. L'insulte faite à un ambassadeur romain dans la Tarente, parce qu'il ne parloit pas purement le grec, montre qu'on l'étudioit au moins & qu'on parloit les langues des autres peuples pour traiter avec eux. Dans les écoles publiques, des littérateurs enseignoient les belles-lettres. Du tems de nos aïeux, dit Suétone, lorsqu'on vendoit les esclaves de quelque citoyen, on annonçoit qu'ils étoient littérateurs, *litteratores*; pour marquer qu'ils avoient quelque teinture des sciences.

Je conviens que les séditions & les jalousies réciproques des deux corps qui agiterent l'état, répandirent l'aigreur, le fiel & la violence dans les harangues des tribuns; un esprit farouche s'étoit emparé de ces harangueurs impétueux: mais sous les Scipions, avec un nouvel ordre d'affaires, les mœurs changèrent, & les emportemens du premier âge disparurent. Annibal & Carthage humiliés, des rois traînés au capitolé, des provinces ajoutées à l'empire, la pompe des triomphes, & des prospérités toujours plus éclatantes, inspirèrent des sentimens plus généreux, & des manières moins sauvages. L'air brusque des Iciliens céda à l'urbanité & à la sagesse de Lælius. La tribune admira des orateurs non moins fermes, ni moins hardis que dans les premiers tems, mais plus insinuans, plus ingénieux, plus polis; l'âcreté d'humeur s'étant adoucie comme par enchantement, les reproches amers se convertirent en un sel fin & délicat; aux emportemens farouches des tribuns succéderent des faillies heureuses & spirituelles. Les orateurs transportés d'un nouveau feu, & changés en d'autres hommes, traitèrent les affaires avec magnificence en présence des rois & des peuples conquis, semèrent de la variété & de l'agrément dans leurs discours, & les assaisonnèrent de cette urbanité qui fit aimer les Romains, respecter leur puissance, & qui les rendent encore l'admiration de l'univers.

L'illustre famille des Scipions produisit les plus grands hommes de la république. Ces génies supérieurs, nés pour être les maîtres des autres, saisirent tout d'un coup l'idée de la véritable grandeur & du vrai mérite; ils furent adoucir les mœurs de leurs concitoyens par la politesse, & orner leur esprit par la délicatesse du goût. Instruits par l'expérience & par la connoissance du cœur humain, ils s'aperçurent aisément qu'on ne gagne un peuple libre que par des raisons solides, & qu'on ne s'attache des cœurs généreux que par des manières douces & nobles; ils joignirent donc à la fermeté des siècles précédens le charme de l'insinuation. Leur siècle fut l'aurore de la belle littérature, & le regne de la vé-

ritable vertu romaine. La probité & la noblesse des sentimens réglerent leurs discours comme leurs actions; leurs termes répondirent en quelque sorte à leurs hauts faits; ils ne furent pas moins grands, moins admirables dans la tribune, qu'ils furent terribles à la tête des légions: ils furent foudroyer l'ennemi armé, & toucher le soldat rebelle: les souverains & l'étranger furent frappés par l'éclat de leurs vertus, le citoyen ne put résister à la force de leurs raisons.

Les Romains qui approchèrent le plus près ces grands hommes, leurs amis, leurs clients, prirent insensiblement leur esprit, & le communiquèrent aux autres parties de la république. On accorda à Lælius un des premiers rangs entre les orateurs. Caius Galba, gendre de Publius Crassus, & qui avoit pour maxime de ne marier ses filles qu'à des savans & à des orateurs, étoit si estimé du tems de Cicéron, qu'on donnoit aux jeunes gens, pour les former à l'éloquence, la peroration d'un de ses discours. Les harangues de Fabius Maximus, graves, majestueuses, & remplies de solidité & de traits lumineux, marchoient de pair avec celles de Thucydide. L'éloquence harmonieuse de M. Corn. Cétégus fut chantée par le premier Homère latin.

Le génie de l'éloquence s'étoit emparé des tribunes, où il n'étoit plus permis de parler qu'avec élégance & avec dignité. Le sénat entraîné par l'éloquence du député d'Athènes, n'a pas la force de refuser la paix aux Étoiliens. Léon, fils de Scélias, comparoit dans sa harangue les communes d'Étolie à une mer dont la puissance romaine avoit maintenu le calme, & dont le souffle impétueux de Thoas avoit poussé les flots vers Antiochus, comme contre un écueil dangereux. Cette comparaison flatteuse & brillante charma cette auguste compagnie: on n'admira pas avec moins d'étonnement les éloquentes discours des trois philosophes grecs que les Athéniens avoient envoyés au sénat pour demander la remise d'une amende de cinq cens talens qui leur avoit été imposée pour avoir pillé les terres de la ville d'Orope. A peine pouvoit-on en croire le sénateur Cœcilius, qui leur servoit d'interprete, & qui traduisit leur harangue. La conversation de ces grecs & la lecture de leurs écrits, alluma une ardeur violente pour l'étude d'un art aussi puissant sur les cœurs.

Les deux Gracches s'attirèrent toute l'autorité par le talent de la parole; & firent trembler le sénat par cette seule voie. Sans diadème & sans sceptre, ils furent les rois de leur patrie. Elevés par une mere qui leur tint lieu de maître, ils puisèrent dans son cœur grand & élevé, une ambition sans bornes, & dans ses préceptes le gout de la saine éloquence & de la pureté du langage qu'elle possédoit au souverain degré. Ils ajouterent à cette éducation domestique leurs propres réflexions, & y mêlerent quelque chose de leur humeur & de leur tempérament.

Tiberius Gracchus avoit toutes les graces de la nature, qui sans être le mérite l'annoncent avec éclat. Des mœurs integres, de vastes connoissances, un génie brillant & son éloquence attiroient sur lui les yeux de tous ses concitoyens. Caius voulant comme son frere abaisser les patriciens, parloit avec plus de fierté & de véhémence, redemandant au sénat un frere dont le sang couloit encore sur les degrés du capitolé, & reprochant au peuple sa lâcheté & sa foiblesse, de laisser égorger à ses yeux le soutien de sa liberté.

Caton le censeur, non-moins véhément que le dernier des Gracches, montra tout le brillant de l'imagination, & tout le beau des sentimens; il ne lui manquoit qu'une certaine fleur de style, & un coloris qu'on n'imaginoit pas encore de son tems. Toujours aux prises avec les deux Africains & les deux Gracches, avec le sénat & le peuple, huit fois ac-

cusé & huit fois absous, à l'âge de 90 ans il maîtrisoit encore le barreau; & aussi respectable que Nestor par ses années & par le talent de la parole, il conserva jusque dans le tombeau l'estime & la vénération de tous ses concitoyens.

Les dames même profitèrent de cette heureuse réforme, & parurent sur les rangs avec autant de distinction que les plus grands *orateurs*: on en vit plaider leurs causes avec tant d'énergie, de délicatesse & de grâce, qu'elles méritèrent un applaudissement universel. Amœsia Sentia accusée d'un crime, soutint son innocence avec toute la précision & la force du plus habile avocat, & se concilia tous les suffrages dès la première audience. Au tems de Quintilien les savans lisoient, comme un modèle de la pureté & de l'éloquence romaine, les lettres de la célèbre Cornélie qui forma les Gracches. La fille de Lœlius, & dans l'âge suivant celle d'Hortensius, ne furent pas moins héritières du génie éloquent de leurs peres, que de leurs vertus & de leurs richesses.

L'esprit dominant de ce siècle étoit une noble fierté qui animoit tous les cœurs, & c'est ce qui fit que la plupart des *orateurs* de ce tems-là n'eurent pas la même politesse ni la même délicatesse que les Scipions & les Lœlius. Le style de Caton étoit sec & dur; celui de Caius Gracchus étoit marqué au coin de la violence de son caractère: enfin les *orateurs* de cet âge ébauchèrent seulement les premiers traits de l'éloquence romaine; elle attendoit sa perfection du siècle suivant, je veux dire, celui où regnerent les dictateurs perpétuels.

Jamais on ne vit les Romains plus grands ni plus magnifiques que dans ce troisième âge: Arts, Sciences, Philosophie, Grammaire, Rhétorique, tout se ressentit de l'éclat de l'empire, & eut, pour ainsi dire, part à la même élévation; tout ce qu'il y avoit de brillant au-delà des mers, se réfugioit comme à l'envi dans Rome à la suite des triomphes. A côté des rois enchaînés, & parmi les dépouilles des provinces conquises, on voyoit avec étonnement des philosophes, des rhéteurs, des savans cotiverts des mêmes lauriers que le vainqueur, monter en quelque sorte sur le même char, & triompher avec lui. Du sein de la Grece sortoient des essaims de savans, qui comme d'autres Carnéades venoient faire dans Rome des leçons de sagesse, & y transplanter, si j'ose ainsi parler, les talens des Isocrates & des Démosthènes. On ouvrit de nouvelles écoles: on expliqua les secrets de l'art: on développa les finesse de la Rhétorique: on étala avec pompe les beautés d'Homere: on ralluma ces foudres à demi-éteints, qui avoient causé tant d'alarmes à Philippe de Macédoine. Les Romains enchantés, entrèrent dans la même carrière pour disputer le prix à leurs nouveaux maîtres, & les effacer dans l'ordre des esprits, comme ils les surpassoient dans le métier des armes.

Quatre *orateurs* commencerent cette espece de défi; ce furent Antoine, Crassus, Sulpitius & Cotta, tous quatre rivaux, & ce qui paroîtra surprenant, tous quatre amis.

Antoine, ayeul du célèbre Marc-Antoine, fut comme le chef de cette illustre troupe, & leva pour ainsi dire la barrière. Une mémoire prodigieuse lui rappelloit sur-le-champ tout ce qu'il avoit à dire. On croyoit qu'il n'empruntoit de secours que de la nature, dans le tems même qu'il mettoit en usage toutes les finesse & les subtilités de l'art, pour séduire les juges les plus attentifs & les plus éclairés. Il affectoit une certaine négligence dans son style, pour ôter tout soupçon qu'il eût appris les préceptes des Grecs, ou qu'il en voulût à la religion de ses juges. Une déclamation brillante embellissoit tous ses discours, & le pathétique qu'il avoit le secret d'y ré-

pandre, attendrissoit tous les cœurs.

C'est principalement dans la cause de Caius Norbanus, & dans celle de Marcus Aquilius, que son art & ses talens sont les plus développés: le plan de ces deux pieces est tracé dans l'*orateur* de Cicéron, liv. II. n. 195. Dans l'exorde de la première, Antoine paroît chancelant, timide, incertain; mais lorsque l'on ne croit qu'excuser son embarras & la triste nécessité où il se trouve de défendre un méchant citoyen dont il est ami, on le voit tout-d'un-coup s'animer contre Cœpion, justifier la sédition de Norbanus, la rejeter sur le peuple romain, & forcer les juges à demi-séduits par le charme de son discours, à se rendre à la commiseration qu'il excite dans leur cœur. Il avoue lui-même qu'il arracha le coupable à la sévérité de ses juges, moins par l'évidence des raisons, que par la force des passions qu'il sut employer à-propos.

Dans la péroraison de la seconde piece, il représente d'une manière pathétique Marcus Aquilius consterné & fondant en larmes: il conjure Marius, présent à cette cause, de s'unir à lui pour défendre un ami, un collègue, & soutenir l'intérêt commun des généraux romains: il invoque les dieux & les hommes, les citoyens & les alliés; au défaut de la bonté de sa cause, il excite les larmes du peuple romain, l'attendrit à la vûe des cicatrices que ce vieillard avoit reçues pour le salut de sa patrie. Les soupirs, les gémissemens, les pleurs de cet *orateur*, & les plaies d'un guerrier vainqueur des esclaves & des Cimbres, conserverent un homme que des crimes trop avérés bannissoient de la société de ses concitoyens & de tout l'empire.

Lucius Crassus n'avoit que vingt-un ans, ou, selon Tacite, dix-neuf, quand il plaida sa première cause contre le plus célèbre avocat de son tems. Son caractère propre étoit un air de gravité & de noblesse, tempéré par une douceur insinuante, une délicatesse aisée, & une fine raillerie. Son expression étoit pure, exacte, élégante, sans affectation: son discours étoit véhément, plein d'une juste douleur, de répliques ingénieuses, par-tout semé d'agréemens, & toujours fort court. Il ne paroîsoit jamais sans s'être long-tems préparé; on l'attendoit avec empressement, on l'écoutoit avec admiration. Après sa mort les *orateurs* venoient au barreau recueillir cet esprit libre & romain, à la place même où par les seules forces de son éloquence il avoit abattu la témérité du consul Philippe, & rétabli la puissance du sénat consterné. Il paroît qu'il ne se chargeoit que de causes justes, car toute sa vie il témoigna un regret sensible d'avoir parlé contre Caius Carbon, & il se reprochoit à cette occasion sa témérité & sa trop grande ardeur de paroître. Antoine au contraire se chargeoit indifféremment de toutes les causes, & avoit toujours la foule. Crassus mourut pour ainsi dire les armes à la main; il fut enseveli dans son propre triomphe, & honoré des larmes de tout le sénat, dont il avoit pris la défense.

Cotta brilloit par une élocution pure & coulante. Plein de sa cause, il déduisoit ses motifs avec clarté & par ordre; il écartoit avec soin tout ce qui étoit étranger à son sujet, pour n'envisager que son affaire, & les moyens qui pouvoient persuader les juges; mais il avoit peu de force & de véhémence, & en cela il s'étoit sagement réglé sur la foiblesse de sa poitrine, qui l'obligeoit d'éviter toute contention de voix.

Sulpicius étoit *orateur*, pour ainsi dire, avant que de savoir parler; un heureux hasard contribua à sa perfection. Antoine s'amusant un jour à le voir plaider une petite cause parmi ses compagnons, fut étonné de trouver dans un âge si tendre un discours si vif & si rapide, des gestes si nobles, & des termes

pathétiques qui dans une espece de jeu & de badinage, dénotoient un génie supérieur. Il l'exhorta de fréquenter le barreau, & de s'attacher à Crassus ou à quelqu'autre *orateur*; il alla même jusqu'à s'offrir de lui servir de maître dans cet art. Sulpicius reconnoissant, fut tirer profit des instructions qu'il venoit de recevoir. Antoine fut bien étonné de le voir paroître quelque tems après contre lui dans l'affaire de Caius Norbanus, dont j'ai déjà parlé. Frappé de retrouver un autre Crassus, & non un novice dans la même carrière, il étoit sur le point d'abandonner son ami dans la questure, tant il désespéroit de pouvoir triompher de la force & du pathétique de son jeune rival. Sulpicius, à la grandeur du style, joignoit une voix douce & forte, le geste & le mouvement du corps, plein d'agrémens qui n'empruntoient rien du théâtre, & ressentoient toute la noblesse qui convient au barreau. Ses expressions graves & abondantes sembloient couler de source; c'étoit un don de la nature qui ne devoit rien à l'art.

Les exemples & les succès de ces fameux *orateurs* attirerent sur leurs pas une foule de rivaux qui briguerent le même titre. Au défaut de la naissance & des richesses qui ne donnent jamais le mérite, on s'efforça de parvenir par les talens de l'esprit. Dans un gouvernement mixte où chacun veut être éclairé, & a intérêt de l'être, l'art de la parole devient un mystère d'état. Les vieillards consommés par l'expérience, se faisoient un devoir d'y former leurs enfans, & de leur frayer par ce moyen la route des honneurs. Ils admettoient même à leurs leçons leurs esclaves, comme fit Caton le censeur, afin que nourris dans des sentimens vertueux, leur mauvais exemple ne corrompît pas leur famille. Les dames, aussi attentives que leurs maris, se faisoient une occupation sérieuse de perpétuer le vrai goût de l'urbanité qui distingua toujours les Romains. Dans les Gracchès, on reconnoissoit la fierté de Cornélie, & la magnificence des Scipions; dans les filles de Lælius & les petites-filles de Crassus, la politesse & la pureté de leurs peres. Vraies enfans de la sagesse, elles soutinrent par leurs paroles comme par leurs sentimens, l'éclat & la gloire de leurs maisons.

Comme on vit que l'art militaire ne suffisoit pas sans l'étude pour parvenir, ceux des plébéiens que leur naissance & leur pauvreté condamnoit à languir dans les honneurs obscurs d'une légion, se jetterent du côté du barreau pour percer la foule & paroître à la tête des affaires. D'un autre côté, les patriciens, par émulation, s'efforçoient de conserver parmi eux un art qui avoit toujours été un des plus puissans instrumens de leur ordre. C'étoit peu pour eux que de combattre des barbares, ils vouloient encore soumettre, par le secours de l'éloquence, des cœurs républicains jaloux de leur liberté. Enfin, jamais siecle ne fut si brillant que le dernier de la république romaine, par le nombre d'*orateurs* célèbres qu'elle produisit. Cependant Callidius, César, Hortensius, mais sur-tout Cicéron, ont laissé bien loin derrière eux leurs devanciers & leurs contemporains. Développons avec un peu de détail le caractère de leur éloquence.

Marcus Callidius brilla par des pensées nobles, qu'il savoit revêtir de toute la finesse de l'expression. Rien de plus pur ni de plus coulant que son langage. La métaphore étoit son trope favori, & il savoit l'employer si naturellement, qu'il sembloit que tout autre terme auroit été déplacé. Il possédoit au souverain degré l'art d'instruire & de plaire, & n'avoit négligé que l'art de toucher & d'émouvoir les esprits. Il eut tout lieu de reconnoître son erreur dans une cause qu'il plaida contre Cicéron; je veux dire celle où il accusoit Quintus Gallius de l'avoir voulu empoisonner. Il développa bien toutes les circon-

tances de ce crime avec ses graces ordinaires, mais avec une froideur & une indolence qui lui fit perdre sa cause. Cicéron triompha de toute l'élégance de son rival par une réplique impétueuse, qui comme une grêle subite, abattit toutes ses fleurs.

Jules-César, né pour donner des lois aux maîtres du monde, puisa à l'école de Rhodes dans les préceptes du célèbre Molon, l'art victorieux d'assujettir les cœurs & les esprits. S'il eut peu d'égaux en ce genre, il n'eut jamais de supérieur; dans sa bouche les choses tragiques, tristes & séveres, se paroient d'enjouement; & le sérieux du barreau s'embellissoit de tout l'agrément du théâtre, sans cependant affoiblir la gravité de ses matieres, ni fatiguer par ses plaisanteries. Il possédoit au souverain degré toutes les parties de l'art oratoire. Comme il avoit hérité de ses peres la pureté du langage, qu'il avoit encore perfectionnée par une étude sérieuse, ses termes étoient choisis & beaux, sa voix éclatante & sonore, ses gestes nobles & grands. On sentoit dans ses discours le même feu qui l'animoit dans les combats: il joignoit à cette force, à cette vivacité, à cette véhémence, tous les ornemens de l'art, un talent merveilleux à peindre les objets & à les représenter au naturel. Il quitta bien-tôt une carrière où il ne trouvoit personne pour lui disputer le premier rang; il courut à la tête des légions combattre les Barbares par émulation contre Pompée, qui par goût avoit choisi de moissonner les lauriers de Mars.

Déjà un phantôme de gloire éblouissoit les jeunes patriciens, & leur faisoit négliger l'honneur tranquille qu'on acquiert au barreau, pour les entraîner sur les pas des Cyrus & des Alexandres. La fureur des conquêtes les avoit comme enivrés; ils abandonnoient les affaires civiles pour se livrer aux travaux militaires. C'est ainsi que Publius Crassus, d'un esprit pénétrant soutenu par un grand fonds d'érudition, & lié d'un commerce de lettres avec Cicéron, renonça aux éloges qu'il avoit déjà mérités par son éloquence, pour chercher des périls plus grands & plus conformes à son ambition.

A l'âge de dix-neuf ans, Hortensius plaida sa première cause en présence de l'*orateur* Crassus & des consulaires qui s'étoient distingués dans le même genre: il enleva leurs suffrages. Avec un génie vif & élevé, il avoit une ardeur infatigable pour le travail, ce qui lui procura une érudition peu commune qu'une mémoire prodigieuse savoit faire valoir. Les graces de sa déclamation attiroient au barreau les fameux acteurs Esope & Roscius, pour se former sur le modele de celui qu'ils regardoient comme leur maître dans les finesse de leur art. Il mit le premier en usage les divisions & les récapitulations. Ses preuves & ses réfutations étoient semées de fleurs, & plus conformes au goût asiatique qu'au style romain. Sa mémoire lui rappelloit sur le champ toutes ses idées en ordre, & les preuves de ses adversaires. De plus, son extérieur composé, sa voix sonore & agréable, la beauté de son geste, & une propreté recherchée, prévenoit tout le monde en sa faveur. Il paroît cependant que la déclamation faisoit comme le fonds de son mérite & son principal talent; car ses écrits ne soutenoient pas à la lecture la haute réputation qu'il s'étoit acquise.

Toutes les plus belles causes lui étoient confiées, & il amassa des richesses prodigieuses sans aucun scrupule. Insensible aux sentimens de la probité, il se glissoit dans les testamens & en soutenoit de faux, pour partager les dépouilles du mort. L'esprit de rapine & de somptuosité, vice dominant de ses contemporains, fut sa passion favorite. Ses maisons de plaisance renfermoient des viviers d'une immense étendue. Au goût de la bonne chere il joignit la passion pour les beaux Arts. Comme il acquéroit sans

honneur, il dépensoit sans mesure. On trouva dix mille muids de vin dans ses caves après sa mort. Il est vrai que ses grands biens furent bien-tôt dissipés par les débauches de son fils, & ses petits neveux languirent dans une affreuse pauvreté. Auguste, touché du sort d'une famille dont le chef avoit tant fait d'honneur à l'éloquence romaine, fit donner à Marcus Hortensius Hortalus, neveu de cet orateur, dix mille sesterces pour s'établir, & perpétuer la postérité d'un homme si célèbre. Tibere, montant sur le trône, oublia totalement les Hortenses; seulement, pour ne pas déplaire au sénat, il leur distribua une seule fois deux cens sesterces, environ cinq mille gros écus.

Mais l'illustre Hortensia, fille d'Hortensius, fit admirer ses talens: héritière de l'éloquence de son pere, elle en fut faire usage dans la fureur des guerres civiles. Les triumvirs, épuisés d'argent & pleins de nouveaux projets, avoient imposé une taxe exorbitante sur les dames romaines: elles implorerent en vain la voix des avocats pour plaider leur cause, aucun ne voulut leur prêter son ministère: la seule Hortensia se chargea de leur défense, & obtint pour elles une remise considérable. Les triumvirs, touchés de son courage & enchantés de la beauté de sa harangue, oublièrent leur férocité par admiration pour son éloquence. Hortensius plaida pendant quarante ans, & mourut un peu avant le commencement des guerres civiles entre Pompée & César. Jusqu'à Cicéron personne ne lui avoit disputé le premier rang au barreau; & quand ce nouvel orateur parut, il mérita toujours le second avec la réputation d'un des plus beaux déclamateurs de son tems.

La Grece, soumise à la fortune des Romains, se vantoit encore de forcer ses vainqueurs à la reconnoître pour maîtresse de l'éloquence: mais elle vit transporter à Rome ces précieux restes de son ancien lustre, & fut surprise de trouver réuni dans le seul Cicéron toutes les qualités qui avoient immortalisé ses plus fameux orateurs.

Cicéron apporta en naissant les talens les plus propres à prévenir le public, & trouva des hommes tout préparés à les admirer: un génie heureux, une imagination féconde & brillante, une raison solide & lumineuse; des vûes nobles & magnifiques, un amour passionné pour les Sciences, & une ardeur incroyable pour la gloire. La fortune seconda ces heureuses dispositions & lui ouvrit tous les cœurs. L'orateur Crassus se chargea de ses études & cultiva avec soin un génie dont la grandeur devoit égaler celle de l'empire. Ses compagnons, comme par presentiment de sa gloire future, le reconduisoient en pompe au sortir des écoles jusques chez ses parens, & rendoient un hommage public à sa capacité. Sans se laisser éblouir par ces applaudissemens qui chatouilloient déjà son cœur si sensible à la gloire, il se prépara avec un soin infini à paroître sur un théâtre plus éclatant & plus digne de son ambition.

Comme il étoit seulement d'une famille ancienne & de rang equestre, il passoit pour un homme nouveau, parce que ses ancêtres contens de leur fortune avoient négligé de venir à Rome y briguer des honneurs. Pour Cicéron il visa aux premières charges de la république, & se flatta d'y parvenir par la voie de l'éloquence: mais il conçut qu'un parfait orateur ne devoit rien ignorer; aussi s'appliqua-t-il avec un travail assidu à l'étude du Droit, de la Philosophie & de l'Histoire. Toutes les Sciences étoient de son ressort, & il consultoit avec un soin infatigable tous les maîtres de qui il pouvoit apprendre quelque chose d'utile. Enfin, par une fréquente conversation avec les plus habiles orateurs de son siècle, & par la lecture assidue des ouvrages de ceux qui avoient fait honneur à Athènes, il se forma un style

& un genre d'éloquence qui le placèrent à la tête du barreau, & le rendirent l'oracle de ses citoyens. On admire en lui la force de Démosthène, l'abondance de Platon, & la douceur d'Isocrate: ce qu'il a recueilli de ces fameux originaux lui devient propre & comme naturel; ou plutôt la fécondité de son divin génie crée des pensées nouvelles, & prête l'ame à celles des autres.

Le premier adversaire avec lequel il entra en lice fut Hortensius. A l'âge de vingt-sept ans, il plaida contre lui pour Roscius d'Amérie, & ce plaidoyer fut infiniment par une foule de pensées brillantes, d'antitheses & d'oppositions. La multitude enchantée admira ce style asiatique, peigné, fardé, & peu digne de la gravité romaine. Cicéron connoissoit bien tout le défaut de ce mauvais goût; il convient que si son plaidoyer avoit été applaudi, c'étoit moins par la beauté réelle de son discours que par l'espérance qu'il donnoit pour l'avenir. Ce qui est vrai, est qu'il craignoit de fronder d'abord l'opinion publique: il lui falloit plus de crédit, plus d'autorité, & plus d'expérience. Desirant d'y parvenir, il quitta Rome pour aller puiser dans les vraies sources les trésors dont il vouloit enrichir sa patrie. Athènes, Rhodes & les plus fameuses villes de l'Asie, l'occupèrent tour à tour. Il examina les regles de l'art avec les célèbres orateurs de ces cantons, séjour de la véritable éloquence; & à force de soins, il vint à bout de retrancher cette superfluité excessive de style qui, semblable à un fleuve qui se déborde, ne connoissoit ni bornes ni mesures. Après quelques années d'absence, devenu un nouvel homme, enrichi des précieuses dépouilles de la Grece, il reparut au barreau avec un nouvel éclat, réforma l'éloquence romaine & la porta au plus haut point de perfection où elle pût atteindre: il en embrassa toutes les parties & n'en négligea aucune; l'élégance naturelle du style simple; les graces du style tempéré; la hardiesse & la magnificence du sublime. A ces rares qualités il joignit la pureté du langage, le choix des expressions, l'éclat des métaphores, l'harmonie des périodes, la finesse des pensées, la délicatesse des railleries, la force du raisonnement; enfin, une véhémence de mouvemens & de figures étonnoit & flattoit également la raison de tous ses auditeurs. Il n'appartenoit qu'à lui de s'insinuer jusques au fond de l'ame, & d'y répandre des charmes imperceptibles.

La nature qui se plaît à partager les especes de mérite & de goût les avoit tous réunis en sa personne. Un air gracieux, une voix sonore, des manieres touchantes, une ame grande, une raison élevée, une imagination brillante, riche, féconde, un cœur tendre & noble, lui préparoient les suffrages. A cette solidité qui renfermoit tant de sens & de prudence, il joignoit, dit le pere Rapin, une fleur d'esprit qui lui donnoit l'art d'embellir tout ce qu'il disoit; & il ne passoit rien par son imagination qui ne prit le tour le plus gracieux, & qui ne se parât des couleurs les plus brillantes. Tout ce qu'il traitoit, jusqu'aux matieres les plus sombres de la Dialectique, les questions les plus abstraites de la Physique, ce que la Jurisprudence a de plus épineux, & ce qu'il y avoit de plus embarrassé dans les affaires, se coloroit dans son discours de cet enjouement d'esprit & de ces graces qui lui étoient si naturelles. Jamais personne n'a eu l'art d'écrire si judicieusement, ni si agréablement en tout genre: il possédoit dans un degré éminent le talent singulier de remuer les passions & d'ébranler les cœurs. Dans les grandes affaires où plusieurs orateurs parloient, on lui laissoit toujours les endroits pathétiques à traiter; & il les manioit avec tant de succès, qu'il faisoit quelquefois retentir tout le barreau de larmes & de soupirs.

La fortune comme étonnée de tant de hautes qua-

lités, s'empresça de lui applanir la route des honneurs; toutes les dignités vinrent au-devant de lui. A peine sa réputation commença-t-elle à naître, qu'il obtint la questure de Sicile par les suffrages unanimes du peuple. Cette province dévorée par une famine cruelle & par les vexations énormes du préteur, trouva en lui un pere, un ami, un protecteur. Sa vigilance remédia à la stérilité des récoltes, & son éloquence répara les rapines de Verrès. Ces discours où brillent d'un éclat immortel la force de son imagination, la magnificence de son élocution, la justesse de ses raisonnemens, la solidité de ses principes, l'enchaînement de ses preuves, l'étendue de ses connoissances, son savoir prodigieux, & son goût exquis pour les Arts, lui attirèrent plus de visites que les richesses & les triomphes n'en procurèrent à Crassus & à Pompée, les premiers des Romains. Les étrangers passoient les mers pour admirer un orateur si surprenant; les Philosophes quitoient leurs écoles pour entendre sa sagesse; les généraux mendoient ses talens pour maintenir leur autorité & fixer les suffrages de la multitude; les tribunaux le redemandoient pour développer le cahos des lois; & partout, comme un astre bienfaisant, il portoit la lumière & ramenoit l'ordre & la paix.

On admira dans sa préture sa fermeté romaine pour la défense des lois & de l'équité, & son humanité pour les malheureux. La patrie l'appella à son secours contre les subtilités de Rullus & les violences de Catilina; & il mérita le premier d'en être appelé le pere. Le sénat, les rostrs, les tribunaux, les académies, se laissoient gouverner par les douces influences de son beau génie. Il étoit l'ame des conseils, l'oracle du peuple, la voix de la république; & comme s'il eût eu seul l'intelligence & la raison en partage, on ne décidoit ordinairement que par ses lumières.

Ses malheurs mêmes devenoient ceux de l'état, & son exil fut déploré comme une calamité publique. Les chevaliers, les sénateurs, les orateurs, les tribuns, le peuple prirent des habits de deuil, & regretterent sa perte comme celle d'un dieu tutélaire. Les rois, les villes, les républiques s'intéresserent à son rappel, & célébrerent avec pompe le jour de son retour. Telle fut sa gloire dans Rome & dans l'Italie, au delà des mers, & aux extrémités de l'empire. Les villes de son gouvernement enrichies par le commerce, les campagnes couvertes de moissons, les Arts rétablis, les Sciences cultivées, les forêts purgées des bêtes sauvages qui ravageoient les guérets; les publicains réduits à l'ordre, les usures éteintes, les impôts diminués, la vertu & le mérite estimés, le vice proscrit, firent adorer son regne philosophique digne du tems de Rhée, & lui éleverent des trophées plus glorieux que les triomphes qu'on avoit décernés aux destructeurs du genre humain.

Mais dans le monde il n'est point de vertu que n'attaque l'envie: on a accusé Cicéron d'avoir trop de confiance dans la prospérité, trop d'abattement dans la disgrâce. Il convient qu'il étoit timide; mais il prétend que cette timidité seroit plutôt à lui faire prévoir le danger qu'à l'abattre, quand il étoit arrivé, ce qui nous est confirmé par le courage & la fermeté qu'il fit éclater aux yeux même de ses bourreaux. On ne lui fait pas grâce de son amour desordonné pour la gloire; il n'en disconvient pas, & il explique lui-même quelle sorte de gloire il recherchoit. La vraie gloire, selon lui, ne consiste pas dans la vaine fumée de la faveur populaire, ni dans les applaudissemens d'une aveugle multitude, pour laquelle on ne doit avoir que du mépris; c'est une grande réputation fondée sur les services qu'on a rendus à ses amis, à sa patrie, au genre humain: l'abondance, les plaisirs & la tranquillité, ne font

pas les fruits qu'on doive s'en promettre, puisqu'on doit au-contre sacrifier pour elles son repos & sa tranquillité; mais l'estime & l'approbation de tous les honnêtes gens en est la récompense, & la dette que tous les honnêtes gens ont droit d'exiger.

Par rapport aux louanges qu'il se donnoit à lui-même, & auxquelles il étoit si sensible, c'étoit moins pour sa gloire, dit Quintilien, que pour sa défense: il n'avoit que ses grandes actions à opposer aux calomnies de ses ennemis; il se seroit pour les faire taire du moyen qu'avoit autrefois employé le grand Scipion; mais enfin la force fit périr celui qu'elle ne put déranger de ses principes. Une politique peut-être trop timide par la crainte de troubler la tranquillité publique; un amour ardent pour la liberté qu'il avoit conservée à ses citoyens; l'extrême ambition de maintenir son autorité, par laquelle il étoit l'ame & le soutien de la république; une haine irrconciliable contre l'ennemi de sa patrie, creuserent à cet illustre citoyen de Rome, le précipice dans lequel Marc-Antoine méritoit d'être enseveli: Cicéron fut tué à l'âge de 64 ans, victime de ses projets salutaires & de ses services. Rome en proie à la fureur des triumvirs, vit attachées à la tribune aux harangues, des mains qui avoient tant de fois rompu les fers que lui forgeoient les féditieux; perte d'autant plus déplorable, dit Valere-Maxime, qu'on ne trouve plus de Cicéron pour pleurer une pareille mort.

On dit cependant que le sénat, pendant le consulat de son fils, & par ses mains, brisa toutes les statues de Marc-Antoine, qu'il arracha ses portraits, & défendit qu'aucun de sa famille portât le nom de Marc. On ajoute encore qu'Auguste ayant surpris un traité de Cicéron dans les mains de son petit-fils qui le cachoit sous sa robe dans la crainte de lui déplaire, prit le livre, le parcourut, & le rendit à ce jeune homme, en lui disant; « c'étoit un grand homme, mon fils, un amateur zélé de la patrie », *λόγιος ἀνὴρ καὶ φιλοπατρις*.

Quoi qu'il en soit du discours d'Auguste, c'est assez pour nous d'avoir établi que Cicéron mérite d'être regardé comme un des plus grands esprits de la république romaine, & en particulier comme le plus excellent de tous les maîtres d'éloquence, excepté le seul Démosthène; on fait aussi qu'il en est l'éternel panégyriste & l'éternel imitateur. Je ne m'aviserai point, dit Plutarque, d'entreprendre la comparaison de ces deux grands hommes; je dirai seulement, que s'il étoit possible que la nature & la fortune entraissent en dispute sur leur sujet, il seroit difficile de juger laquelle des deux les a rendus plus semblables, ou la nature dans leurs mœurs & dans leur génie, ou la fortune dans leurs aventures, & dans tous les accidens de leur vie.

Les écrits, les succès, & l'exemple de Cicéron, sembloient devoir promettre à l'éloquence romaine une durée éternelle; il en arriva néanmoins tout autrement. En vain donna-t-il les plus excellens préceptes pour fixer le goût, il les donna dans un tems où le barreau ébranlé par l'anarchie du gouvernement, touchoit à sa décrépitude.

Les Romains avoient déjà éprouvé les atteintes de l'esclavage; la liberté en avoit été allarmée par la forge des fers de Sylla. Le corps de la république chanceloit comme un vaste colosse accablé sous le poids de sa grandeur. Les grands attachés à leur seul intérêt, trahissoient le sénat. Le sénat énervé par sa timidité, confioit à des particuliers redoutables, des droits qu'il n'osoit pas leur refuser. Les tribuns s'efforçoient vainement de rétablir leur puissance anéantie. Le peuple vendoit ses suffrages au plus hardi, au plus fort, ou au plus riche. Rome terrible aux barbares, n'avoit plus dans son sein que

des citoyens corrompus, avides de la domination suprême, & ennemis de sa liberté. La flatterie, la dépravation des mœurs, la servitude avoient gagné tous les membres de l'état. Enfin la solidité & la magnificence de l'éloquence romaine descendirent dans le même tombeau que Cicéron. Après lui le barreau ne retentit plus que des clameurs des sophistes, qui desespérés de ne pouvoir atteindre un si grand maître, déchirèrent une réputation qui terminoit la leur, & firent tous leurs efforts pour en effacer le souvenir; c'est ainsi que par leur odieuse critique ils vinrent à bout d'avilir l'éloquence, & de l'éteindre sans retour. Mais développons toutes les causes de ce changement.

1°. Les empereurs eux-mêmes, sans posséder le génie de l'éloquence, étoient jaloux d'obtenir le premier rang parmi les *orateurs*. Lorsque Tibère apportoit au sénat quelque discours préparé dans son cabinet, on n'y reconnoissoit que les ténèbres & les replis tortueux de sa politique. Il découvroit dans ses lettres la même inquiétude que dans le maniement des affaires; il vouloit que ses paroles fussent comme les mystères de l'oracle, & que les hommes en devinassent le sens, comme on conjecture la volonté des dieux. Il craignoit de profaner sa dignité & de découvrir sa tyrannie, en se montrant trop à découvert. Il relegua Montanus aux îles Baléares, & fit brûler le discours de Scaurus & les écrits de Crémétius Cordus. Caligula pensa faire périr Sénèque, parce qu'il avoit prononcé en sa présence un plaidoyer qui mérita les applaudissemens du sénat. Sans une de ses maîtresses, qui assura que cet *orateur* avoit une phthisie qui le meneroit bien-tôt au tombeau, il alloit le condamner à mort.

2°. Il falloit penser comme eux pour parvenir à la fortune, ou pour la conserver; parce qu'ils s'étoient réservé de donner le titre d'éloquent à celui des *orateurs* qu'ils en jugeroient le plus digne, comme autrefois les censeurs nommoient le prince du sénat.

3°. La grandeur de l'éloquence romaine avoit pour fondement la liberté, & s'étoit formée avec l'esprit républicain; une force de courage & une fermeté héroïque étoit le propre de ces beaux siècles. Tout étoit grand parce qu'on pensoit sans contrainte. Sous les Césars il fallut changer de ton, parce que tout leur étoit suspect & leur portoit ombrage. Crémétius Cordus fut accusé d'avoir loué Brutus dans ses histoires, & d'avoir appelé Cassius le dernier des Romains.

4°. Le mérite sans richesses étoit abandonné: un *orateur* pauvre n'avoit aucune considération, & restoit sans cause: un plaideur examinoit la magnificence de celui qu'il avoit dessein de choisir pour avocat, la richesse de ses habits, de son train, de ses équipages; il comptoit le nombre de ses domestiques & de ses clients. Il falloit imposer par des dehors pompeux, & s'annoncer par un fastueux appareil, *rara in tenui facundia panno*; c'est ce qui obligeoit les *orateurs* de surprendre des testamens, ou d'emprunter des habillemens, des bijoux, des équipages pour paroître avec plus d'éclat.

5°. Le bel esprit avoit pris la place d'une noble & solide érudition, & une fausse philosophie avoit succédé à la sage raison. Le style éclatant & sonore des vains déclamateurs, imposoit à une jeunesse oisive, & éblouissoit un peuple entierement livré au goût des spectacles. Il falloit du brillant, du pompeux pour réveiller des hommes affadis par le plaisir & par le luxe. Sénèque plaisoit à ces esprits gâtés à cause de ses défauts, & chacun tâchoit de l'imiter dans la partie qui lui plaisoit davantage: on quittoit, on méprisoit même les anciens, pour ne lire & n'admirer que Sénèque.

6°. Les juges ennuyés d'une profession qui devenoit pour eux un supplice depuis la monarchie, vouloient être divertis comme au théâtre: voilà pourquoi les *orateurs romains* ne cherchoient plus qu'à amuser, qu'à réjouir par des figures hyperboliques, par des termes empoulés, par des réparties ingénieuses, & par un déluge de bons mots. Junius Bassus répondit à l'avocat de Domitia qui lui reprochoit d'avoir vendu de vieux fouliers: « je ne m'en suis jamais vanté, mais j'ai dit que c'étoit votre » coutume d'en acheter ».

7°. Le nom respectable d'*orateur* étoit perdu; on les nommoit *causidici*, *advocati*, *patroni*, tant ils étoient tombés dans le mépris. L'éloquence étoit même regardée comme une partie de la servitude. Agricola pour humaniser les peuples de la Grande-Bretagne, leur communiqua les arts & les sciences des Romains, & instruisit leur noblesse dans l'éloquence romaine. Les gens peu habiles, dit Tacite, regardoient cet avilissement de l'éloquence comme des traits d'humanité, pendant que c'étoit une suite de leur esclavage.

8°. Les mêmes chaînes qui accabloient la république, opprimoient aussi le talent de la parole. Avant les dictateurs, l'*orateur* pouvoit occuper toute une séance, le tems n'étoit pas fixé; il étoit le maître de sa matière & parloit sans aucune contrainte. Pompée viola le premier cette liberté du barreau, & mit comme un frein à l'éloquence. Sous les empereurs la servitude devint encore plus dure; on fixoit le jour, le nombre des avocats, & la manière de parler. Il falloit attendre la commodité du juge pour plaider: souvent il imposoit silence au milieu d'un plaidoyer, & quelquefois il obligeoit l'*orateur* de laisser ses preuves par écrit. Enfin pour mieux marquer leur asservissement, on les dépouilla de la toge, & on les revêtit de l'habit des esclaves.

9°. Ainsi l'éloquence abâtardie, privée de ses nobles exercices disparut sans retour. Les grands sujets qui firent triompher Antoine, Crassus, Cicéron, ne subsistoient plus. Le sénat étoit sans autorité, le peuple sans émulation. Le tribun n'osoit plus parler de sa liberté, ni le consul étaler son ambition. On ne louoit plus de héros ni de vainqueur, & on ne présentoit plus à la tribune aux harangues les enfans des grands capitaines; on n'y discutoit plus ses prétentions; on ne recommandoit plus des rois malheureux ni des républiques opprimées. Les altercations de quelques vils plaideurs, & la défense de quelques misérables, étoient les sujets que traitoient ordinairement les *orateurs*, ils ne plaidoient plus que sur des rapines des chevaliers, des droits de péagers, des testamens, des servitudes, & des gouttières. Quelle ressource pour l'imagination & pour le génie, que de n'avoir à parler que de vol, d'usurpation, de succession, de partage, de formalités? Mais de quel feu n'est-on pas animé quand on attaque des guerriers chargés des dépouilles des ennemis vaincus, quand on brigue la souveraine magistrature de son pays, quand on s'élève contre l'ambition desordonnée d'un corps formidable, quand on soulève un peuple qui commande à l'univers, qu'on réforme les lois, qu'on soutient les alliés? C'est alors qu'on déploie toutes ses forces, que l'esprit devient créateur, & que l'éloquence prend tout son essor. Un génie sublime ne peut s'étendre qu'à proportion de son objet. Les héros ne se forment pas à l'ombre, ni l'*orateur* dans la poussière d'un greffe.

10°. Quels sentimens n'inspiroit point à un *orateur*, dans le tems que la république subsistoit, la vue d'un peuple entier qui distribuait les grâces & les honneurs; d'un sénat qui formoit les conseils, & dirigeoit le plan des conquêtes; d'une foule de

consulaires illustrés par vingt triomphes; d'une multitude de cliens qui composoient son cortège; d'une suite nombreuse d'ambassadeurs, de rois, de souverains, d'étrangers qui imploroient sa protection. L'homme le plus froid ne feroit-il point échauffé à la vûe d'un spectacle aussi auguste? Sous les empereurs quelle solitude dans les tribunaux, & quels gens les composoient!

Cependant après l'extinction des premiers Césars, sous le regne de Vespasien & celui de Trajan, deux *orateurs* vinrent encore lutter contre le mauvais goût de leur siècle, & rappeler l'éloquence des anciens; ce furent Quintilien, & Pline le jeune. Traçons leur caractère en deux mots, & cet article sera fini.

Le premier brilloit par une grande netteté, par un esprit d'ordre, & par l'art singulier d'ébranler les passions: on le chargeoit pour l'ordinaire du soin d'exposer le fait, quand on distribuoit les différentes parties d'une cause à différens *orateurs*. On le voyoit souvent en plaidant verser des larmes, changer de visage, pâlir, & donner toutes les marques d'une vive & sincère douleur. Il avoue que c'est à ce talent qu'il doit toute sa réputation. Il étoit comme l'avocat né des souverains; il eut l'honneur de parler devant la reine Bérénice pour les intérêts de cette princesse même. Non-content d'instruire par son exemple, & de marquer du doigt la route de l'éloquence, il voulut aussi en fixer les principes par ses leçons, & verser dans l'esprit des jeunes patriciens qui aspiroient à la gloire du barreau, & consultoient ses lumières, le goût solide des anciens maîtres.

Ses *institutions*, monument éternel de la beauté de son génie, peuvent nous donner une idée de ses talens & de ses mœurs: c'est-là où au défaut de ses pièces que les injures du tems n'ont pas laissé parvenir jusqu'à nous, il nous trace avec une franchise & une modestie qui lui étoit naturelle, le plan de la méthode qu'il suivoit dans ses narrations & ses peroraisons. Cependant il y a tout lieu de soupçonner, que pour obéir à la coutume qu'il avoit trouvée établie, & pour donner quelque chose au goût de son siècle, il employoit des armes brillantes, & ne rejettoit pas toujours les pensées fleuries, les antithèses, & les pointes. Loin de réprouver totalement la déclamation, qui comme chez les Grecs, ruina l'éloquence latine; il la juge très-utile. Il est vrai qu'il lui prescrivit des bornes étroites, & qu'il ne s'y foumet que par condescendance: mais enfin, auroit-il été entendu, s'il eût tenu un langage différent? Il faut parler la langue de ses auditeurs, & prendre en quelque sorte leur esprit, pour les persuader & les convaincre. Les hommes, soit que ce soit un don de la nature, soit que ce soit un préjugé de l'éducation, n'approuvent ordinairement que ce qu'ils trouvent dans eux mêmes.

Pline le jeune s'étoit proposé pour modèle Démétrius & Calvus; il chérissoit une éloquence impétueuse, abondante, étendue, mais égayée par des fleurs autant que la matière le permettoit; il vouloit être grave, & non pas chagrin; il aimoit à frapper avec magnificence; il n'aimoit pas moins à surprendre la raison par des agréments étudiés, que de l'accabler par le poids de ses foudres. Les armes brillantes étoient autant de son goût, que celles qui ont de la force: poli, humain, tendre, enjoué, droit, grand, noble, brillant; son esprit avoit le même caractère que son cœur. Sa composition tenoit comme le milieu entre le siècle de Cicéron, & celui de Sénèque; en sorte qu'il auroit plû dans le premier, comme il plaisoit dans le second. Son plaidoyer pour les peuples de la Bétique, & pour Accia Variola, montre toute la fermeté de son courage,

& tout le beau de son génie. Ses conclusions furent modestes, & firent admirer par-là l'équité des premiers siècles.

Mais dans son panégyrique de Trajan, il prodigua trop toutes les fleurs de son esprit, affectant sans cesse des antithèses & des tours recherchés. Les richesses de l'imagination, la pompe des descriptions, y sont étalées sans mesure; & cette abondance excessive répand sur le tribut de justes louanges, que la reconnaissance exigeoit, le dégoût qu'inspire la flatterie. Quelle beauté dans les éloges que Cicéron fait de Pompée & de César! Tout le barreau retentit de bruyantes acclamations. Que de fadeur dans le panégyrique de Trajan! Il choque par l'excès de ses louanges, & fatigue par sa prolixité.

Malgré ces défauts de Pline, qui étoient ceux de son siècle, plus d'une fois cet *orateur* admirable à plusieurs autres égards, eut la satisfaction de ne pouvoir parvenir qu'avec peine au barreau, tant étoit grande la foule des personnes qui venoient l'entendre plaider. Souvent même il étoit obligé de passer au-travers du tribunal des juges, pour arriver à sa place. A sa suite marchoit une troupe choisie de jeunes avocats de famille, en qui il avoit remarqué des talens; il se faisoit un plaisir de les produire, & de les couvrir de ses propres lauriers. L'amour de la patrie, un noble désintéressement, une protection déclarée pour la vertu & pour les Sciences, un cœur généreux & magnanime; ses vertus, ses bienfaits, sa fidélité à ses devoirs, sa bonté pour les peuples, son attachement aux gens de Lettres, le rendirent précieux & aimable à tout le monde. Il étoit l'admiration des Philosophes, & les délices de ses concitoyens. Goûté, estimé, & respecté, il régnoit au barreau en maître, & il commandoit en père dans les provinces. Il fut le dernier *orateur* romain, & malgré ses soins & son attention, il n'eut point d'imitateurs. Plus Rome vieillissoit, plus la chute de l'éloquence étoit sans remède.

Je fais bien qu'après le siècle heureux de Trajan, on vit encore quelques empereurs qui tâchèrent de la ranimer par leur voix, & par leur générosité; mais malheureusement le goût de ces princes étoit mauvais, & leur politique incertaine. Adrien, successeur immédiat de Trajan, n'aimoit que l'extraordinaire & le bizarre: esprit romancier, il couroit après le faux, & après l'hyperbole. Antonin le philosophe, transporté de l'enthousiasme du portique, n'avoit de considération que pour des philosophes & des jurisconsultes, & ne s'attachoit qu'aux Grecs. Enfin, leurs établissemens n'avoient aucune stabilité. Comme un empereur n'héritoit point du diadème, qu'il le tenoit de la fortune, de sa politique, de son argent, & de ses violences, il effaçoit jusqu'aux vestiges des grâces de son devancier. Des favans placés à côté du trône sous un regne, se voyoient contrains sous un autre de mendier dans les places les moyens de subsister. Les Sciences chancelantes comme l'état, esluvoient les mêmes revers.

Ainsi dégénéra, & finit avant l'empire l'éloquence romaine: arrachée de son élément, c'est-à-dire, privée de la liberté, & asservie au caprice des grands, elle s'affoiblit tout-d'un-coup; & après quelques efforts impuissans qui monroient plutôt un véritable épuisement qu'un fonds solide, elle s'enfvelit dans l'oubli; semblable à un grand fleuve qui s'étend au loin dès sa source, s'avance d'un pas majestueux à l'approche des grandes villes, & va se perdre avec fracas dans l'immense abîme des mers. *Le Chevalier DE JAUCOURT.*

ORATEUR, (*Hist. mod.*) dans le parlement d'Angleterre, c'est dans la chambre des communes le président, le modérateur. Il est élu à la pluralité des

voix ; c'est lui qui expose les affaires ; on porte devant lui une masse d'or couronnée.

ORATOIRE, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) petit édifice, ou partie d'édifice dans une grande maison près de la chambre à coucher, & consacré à la prière en particulier. L'oratoire d'une maison diffère de la chapelle, en ce que la chapelle a un autel où l'on célèbre les saints mystères ; au lieu que l'oratoire n'a point un pareil autel ; car quoiqu'il y ait une table en forme d'autel, on n'y célèbre point.

On commença à appeler *oratoire*, les petites chapelles qui étoient jointes aux monastères, où les moines faisoient leurs prières, avant qu'ils eussent des églises. Ce mot a passé depuis aux autels, ou chapelles qui étoient dans les maisons particulières, & même aux chapelles bâties à la campagne qui n'avoient point droit de paroisse.

Dans le vj. & vij. siècle, un *oratoire* étoit une espèce de chapelle placée souvent dans les cimetières, & qui n'avoient ni baptistère comme les églises titulaires, ni office public, ni prêtre cardinal. L'évêque y envoyoit un prêtre quand il jugeoit à propos d'y faire célébrer la messe ; cependant quelques *oratoires* avoient un prêtre cardinal pour y célébrer la messe quand le fondateur le desiroit, ou quand le concours des fideles le demandoit ; c'étoit comme de moindres titres. Enfin, il y avoit déjà dans ce tems-là comme à présent des *oratoires* chez les hermites, & dans les maisons particulières. Le conciliabule de Constantinople, tenu en 861 par Photius, défend de célébrer la liturgie, & de baptiser dans les *oratoires* domestiques.

On voit en France beaucoup de bourgs & de villages du nom d'*Oroir*, *Oroir*, *Orouer*, *Orouer*, *Arouer*, *Oradour*, qui prennent leur nom & leur origine de quelques *oratoires* de religieux retirés dans des hermitages de la campagne voisine. (*D. J.*)

ORATOIRE DES HÉBREUX, (*Critique sacrée.*) voyez PROSEUCHE.

ORATOIRE, (*Hist. des congrég.*) titre d'une congrégation particulière d'ecclésiastiques, instituée en France par le cardinal de Bérulle, sur le modèle de celle de Rome, qui a été établie par Philippe Néri florentin, sous le titre de l'*oratoire de sainte Marie en la Vaticelle*.

Il y a néanmoins cette différence entre la congrégation des peres de l'*oratoire* de Rome & celle de France, que la première n'a été fondée que pour la seule maison de Rome, sans se charger du gouvernement d'aucune autre maison ; au lieu que celle de France renferme plusieurs maisons qui dépendent d'un chef, lequel prend la qualité de supérieur général, & gouverne avec trois assistans toute cette congrégation.

Le cardinal de Bérulle obtint des lettres patentes de Louis XIII. datées du mois de Décembre 1611, & enregistrées au parlement de Paris, le 4 Décembre 1612, avec cette clause : « à la charge de rapporter dans trois mois le consentement de l'évêque, auquel ils demeureront sujets ».

M. de Bérulle desirant de répandre sa congrégation en France, obtint à cet effet en 1613, une bulle du pape Paul V. en conséquence de laquelle la congrégation de l'*oratoire* s'étendit en peu de tems en plusieurs villes du royaume.

Ces peres sont différens de tous les ordres religieux ; leur congrégation est la seule où les vœux sont inconnus, & où n'habite point le repentir. C'est une retraite toujours volontaire aux dépens de la maison ; on y jouit de la liberté qui convient à des hommes ; la superstition & les peuteuses n'y deshonnorent guere la vertu ; leur général demeure en France, idée si convenable à tous les ordres de l'Eglise ; leurs ouvrages méritent généralement des élo-

ges. Enfin, respectables à tous égards, ils devien- droient encore plus utiles au public, si leurs religieux s'appliquoient aux fonctions des collèges, des séminaires, & des hôpitaux. (*D. J.*)

ORATOIRE, *harmonie*, (*Elocut.*) l'*harmonie oratoire* est l'accord des sons avec les choses signifiées. Elle consiste en deux points : 1°. dans la convenance & le rapport des tons, des syllabes, des mots, avec les objets qu'ils expriment : 2°. dans la convenance du style avec le sujet. La première est l'accord des parties de l'expression avec les parties des choses exprimées. La seconde est l'accord du tout avec le tout.

L'harmonie des syllabes, des mots avec les objets qu'ils expriment, se fait par des sons imitatifs. On retrouve ces sons imitatifs dans toutes les langues : c'est ainsi qu'on dit en françois, *gronder*, *murmurer*, *tonner*, *siffler*, *gaspouiller*, *claquer*, *briller*, *piquer*, *lancer*, *bourdonner*, &c. L'imitation musicale saisit d'abord les objets qui font bruit, parce que le son est ce qu'il y a de plus aisé à imiter par le son ; ensuite ceux qui sont en mouvement, parce que les sons marchant à leur manière, ont pu, par cette manière, exprimer la marche des objets. Enfin, dans la configuration même & la couleur, qui paroissent ne point donner prise à l'imitation musicale, l'imagination a trouvé des rapports analogiques avec le grave, l'aigu, la durée, la lenteur, la vitesse, la douceur, la dureté, la légèreté, la pesanteur, la grandeur, la petitesse, le mouvement, le repos, &c. La joie dilate, la crainte rétrécit, l'espérance soulève, la douleur abat : le bleu est doux, le rouge est vif, le verd est gai ; de forte que, par ce moyen, & à l'aide de l'imagination, qui se prête volontiers en pareil cas, presque toute la nature a pu être imitée plus ou moins, & représentée par les sons. Concluons de là que le premier principe pour l'harmonie est d'employer des mots ou des phrases, qui renferment par leur douceur ou par leur dureté, leur lenteur ou leur vitesse, l'expression imitative qui peut être dans les sons. Les grands Poètes & les Orateurs ont toujours suivi cette règle.

Pour sentir tout l'effet de cette harmonie, qu'on suppose les mêmes sons dans des mots qui exprimeroient des objets différens : elle y paroitra aussi déplacée, que si on s'avoit de donner au mot *siffler* la signification de celui de *tonner*, ou celle d'*éclater* à celui de *soupirer* : & ainsi des autres.

De même que tous les objets qui sont liés entr'eux dans l'esprit, le sont par un certain caractère de conformité ou d'opposition qu'il y a dans quelqu'une de leurs faces ; de même aussi les phrases qui représentent la liaison de ces idées, doivent en porter le caractère. Il y a des phrases plus douces, plus légères, plus harmonieuses, selon la place qu'on leur a donnée, selon la manière dont on les a ajustées entr'elles. Quelque fine que paroisse cette harmonie, elle produit un charme réel dans la composition, & un écrivain qui a de l'oreille ne la néglige pas. Cicéron y est exact autant que qui que ce soit : *Etsi homini nihil est magis optandum, quam prospera, æquabilis perpetuaque fortuna, secundo vitæ, sine ulla offensione, cursu : tamen si mihi tranquilla & placata omnia fuissent, incredibili quâdam & penè divina, quâ nunc vestro beneficio fruor, lætitiâ voluptate caruissim.* Toute cette période est d'une douceur admirable ; nul choc désagréable de consonne, beaucoup de voyelles, un mouvement paisible & continu que rien n'interrompt, & qui semble aidé & entretenu par tous les sons qui le remplissent.

La seconde espèce d'*harmonie oratoire* est celle du ton général de l'orateur, avec le sujet pris dans sa totalité. L'essentiel est donc de bien connoître le sujet qu'on traite, d'en sentir le caractère & l'étendue,

due ; cela fait , il faut lui donner les pensées , les mots , les tours & les phrases qui lui conviennent. *Cours de Belles-Lettres , tome IV. (D. J.)*

ORATOIRE, f. m. *oratorio*, en musique ; c'est une espece de drame en latin ou en langue vulgaire , divisé par scenes , à l'imitation des pieces de théâtre , mais qui roule toujours sur des sujets pris de la religion , & qu'on met en musique pour être exécuté dans quelque église durant le carême , ou en d'autres tems. Cet usage , assez commun en Italie , n'est pas admis en France , où l'on ne trouve pas que la composition de ces pieces soit convenable à la majesté du lieu destiné à leur exécution. (S)

ORATORIEN, f. m. qui est de la congrégation de l'oratoire. *Voyez ORATOIRE , congrégation.*

ORAXI, MONTAGNE D' (*Géogr.*) ce sont les plus hautes qui soient au Japon ; elles sont situées dans le royaume d'Achita , le plus septentrional de l'île de Nippon. (D. J.)

ORBONNA, f. f. (*Myth.*) déesse qui veilloit à ce que les enfans ne fussent point enlevés.

ORBE, f. m. se dit , dans l'*Astronomie ancienne* , d'un corps ou espace sphérique terminé par deux surfaces , l'une convexe , qui est en-dehors , l'autre concave , qui est en-dedans. *Voyez SPHERE.*

Les anciens Astronomes regardoient les cieus comme composés de différens orbes très-vastes , de couleur d'azur , & transparens , qui étoient renfermés les uns dans les autres ; ou bien comme un assemblage de grands cercles , au-dedans desquels étoient renfermés les corps des planetes , & dont les rayons s'étendoient depuis le centre de la terre , qu'ils regardoient comme celui du monde , jusqu'à la plus grande distance où la planete pouvoit s'en éloigner. *Voyez CIEL.*

Le grand orbe, *orbis magnus*, est celui où l'on suppose que le soleil se meut , ou plutôt dans lequel la terre fait sa révolution annuelle. *Voyez ORBITE.*

Dans l'*Astronomie moderne* , l'orbe d'une planete est la même chose que son orbite. *Voyez ORBITE.*

ORBE, L' (*Géog.*) riviere de France dans le bas-Languedoc. Elle a sa source au nord de la ville de Lodeve , sur la frontiere de Rouergue , passe à Beziers , & se jette enfin dans le golfe de Lyon , par le Grau de Sérignan. (D. J.)

ORBE, L' (*Géog.*) riviere de Suisse , selon Scheuchzer. Elle est dans le mont Jura entre la Franche-Comté & le pays de Vaud ; en sortant de sa source , qui est en Suisse , elle entre dans le lac de Roffet , en sort ensuite pour porter ses eaux dans le lac de Joux , qui finalement se perd dans la terre. (D. J.)

ORBE, (*Géog.*) ancienne ville de Suisse au pays de Vaud , capitale d'un bailliage , dont la souveraineté est partagée entre les cantons de Berne & de Fribourg. Elle est à deux lieues du mont Jura , sur la riviere d'Orbe , à 16 lieues S. O. de Berne , 11 S. O. de Fribourg. *Long. 24. 22. lat. 46. 42.*

Quelques auteurs croient qu'Orbe étoit la capitale du canton nommé *Pagus Orbigenus*. Quoi qu'il en soit , cette ville a été florissante sous l'ancienne monarchie des Francs. Les rois de la premiere & de la seconde race y avoient un palais , où ils alloient quelquefois passer le tems. Toute cette ville est de la confession helvétique.

Le bailliage est un des treize du pays Romand , & s'avance vers le midi , jusqu'à 2 petites lieues au-dessus de Lausanne. Il fait avec celui de Grançon 17 à 18 paroisses.

Viret (Pierre) , fameux ministre calviniste , naquit dans la ville d'Orbe en 1511. Il fit ses études à Paris , & s'y lia d'une étroite amitié avec Farel. Il mourut à Pau en 1571 , après avoir écrit divers ouvrages qui ne sont plus recherchés. (D. J.)

ORBEGA, L' ou L'ORBEGO , (*Géog.*) riviere

Tome XI,

d'Espagne au royaume de Léon. Elle a deux sources dans les montagnes qui sont au couchant septentrional de Léon , & finit par tomber dans le Tage à San-Jago , au-dessous de Zamora.

ORBELUS, (*Géog. anc.*) montagne au nord de la Macédoine , entre l'Axius , au couchant , & le Strymon au levant , à l'O. d'Uscopia. Ptolomée , l. III. c. ix. Hérodote , l. V. c. xvij. & l'abréviateur de Strabon parlent de ces montagnes. Elles sont aujourd'hui pour la plus grande partie dans la Servie. Les rivieres de Morava , de l'Iperitza , & de l'Ietniza y prennent leurs sources. Le nom moderne de l'*Orbelus* est , selon Lazius , *Karopnitze*. (D. J.)

ORBICULAIRE, adj. (*Gram.*) qui a la figure d'un orbe , d'une sphere.

ORBICULAIRE, en. *Anat.* se dit des parties qui ont quelque rapport avec une figure plus ou moins approchante du cercle.

L'*orbiculaire des levres* , muscle propre des levres. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. Voyez aussi l'article LEVRE.*

Ses fibres sont une espece d'anneau autour de la bouche , d'où on l'appelle *orbiculaire*.

La plupart des auteurs veulent que ce ne soit qu'un muscle , & qu'il soit du genre des sphincteres , quoique le docteur Drac pense que c'est improprement ; en ce qu'il n'est pas dans une action continuelle , comme les sphincteres ; mais que son mouvement dépend de la volonté , marque distinctive entre un sphinctere & un autre muscle. *Voyez SPHINCTERE.*

Verheyen , au contraire , ne veut pas que ce soit un seul muscle , mais une paire de muscles , dont les fibres se rencontrent , & se joignent aux deux coins de la bouche , agissant chacun séparément , quoiqu'en même tems sur chaque levre.

L'*orbiculaire des paupieres* ; il vient de l'apophyse montante de l'os maxillaire à côté du grand angle de l'œil , & environne chaque paupiere par ses fibres circulaires placées les unes à côté des autres.

L'os orbiculaire est le plus petit de tous les os du corps humain , semblable à une graine de laitue ; il est situé entre la tête de l'étrier & la longue jambe de l'enclume.

ORBICULO-CILIAIRE, en *Anatomie* , nom d'un ceintre blanc formé par l'union de la choroïde à la cornée , & que M. Winslow appelle *ligament ciliaire*. *Voyez CHOROÏDE & CORNÉE.*

ORBILLIONS, voyez COURSON.

ORBIS, voyez POISSON ROND.

ORBIS ÉPINEUX, voyez POISSON ARMÉ.

ORBIS, (*Littérat. Géog.*) les significations de ce mot latin se rapportent toutes à la principale ; savoir , la rondeur. Comme la ligne que les planetes décrivent dans le ciel à notre égard , est circulaire , Cicéron appelle *orbis* signifier le zodiaque , & *orbis astrorum* , le mouvement des astres ; de même comme le globe de la terre & de l'eau est supposé une masse approchante de la ronde , les Latins l'ont exprimé par le mot *orbis* , ou par ceux-ci *orbis terrarum*. Dans le style géographique & astronomique , l'orbe de la terre , l'orbe du soleil , l'orbe de la lune , expriment le contour , la circonférence de ces corps. Enfin les Géographes qui écrivent en latin , appellent *orbis vetus* l'hémisphere que nous habitons , tel qu'il a été connu des anciens ; & *orbis novus* l'hémisphere où est l'Amérique ; nous disons en françois l'*ancien-monde* , & le *nouveau-monde*. (D. J.)

ORBITAIRES, en *Anatomie* ; sont des cavités différentes relatives aux orbites. *Voyez ORBITES.*

Le trou orbitaire externe.

Le trou orbitaire postérieur.

La fente orbitaire supérieure.

La fente orbitaire intérieure.

} *Voyez ORBITE.*

D D d d

Les sinus orbitaires de la dure-mere. Voyez SINUS & DURE-MERE.

ORBITE, f. f. se dit dans l'Astronomie du chemin d'une planete ou d'une comete, c'est-à-dire de la ligne qu'elle décrit dans les cieux par son mouvement propre. Voyez PLANETE.

L'orbite du Soleil ou plutôt de la Terre, est la courbe que la Terre décrit dans sa révolution annuelle; on l'appelle ordinairement *écliptique*. Voyez ÉCLIPTIQUE.

L'orbite de la Terre & celles de toutes les planetes premieres sont des ellipses, dont le soleil occupe le foyer commun: chaque planete se meut dans son ellipse, de maniere que son rayon vecteur, c'est-à-dire le rayon qu'on peut tirer continuellement d'elle au Soleil, décrit des aires ou secteurs proportionnels aux tems. Voyez TERRE, SOLEIL, &c.

Les anciens Astronomes supposoient que les planetes se mouvoient dans des orbites circulaires avec une vitesse uniforme. Copernic lui-même regardoit comme une chose impossible que cela fût autrement: *Fieri nequit*, dit-il, *ut caeleste corpus simplex uno orbe inaequaliter moveatur*. Aussi, pour expliquer les inégalités du mouvement des planetes, les anciens étoient obligés d'avoir recours à des épicycles & à des excentriques; embarras dont Copernic lui-même n'a pas su trop bien se démêler. Voyez ÉPI-CYCLE.

On est demeuré constant dans l'opinion que les astres se mouvoient dans des cercles, parce qu'on ne pouvoit s'imaginer que les mouvemens des astres fussent sujets à aucune inégalité réelle.

Mais après Copernic vinrent des astronomes qui, avec autant de génie & un peu plus de physique, ne tarderent pas à changer ces orbites circulaires en orbites elliptiques, & à supposer que les planetes se mouvoient dans ces ellipses avec une vitesse qui n'étoit pas uniforme.

C'est ce que Kepler a démontré le premier d'après les observations de Tycho. Il a fait voir que les mouvemens des planetes n'étoient point exempts d'inégalité réelle; que la Terre, par exemple, lorsqu'elle est à sa plus petite distance du Soleil, se meut réellement plus vite que quand elle est à sa plus grande distance de cet astre, & que sa vitesse apparente est à-peu-près en raison inverse du carré de la distance au Soleil, ou, ce qui revient au même, du carré du diametre apparent du Soleil, d'où il s'ensuit par les principes de la Géométrie, que la planete décrit autour du Soleil des aires proportionnelles aux tems.

Il y a eu deux especes d'ellipses qu'on a fait décrire aux planetes. Les premieres sont celles de Kepler, qui ne sont autre chose que l'ellipse ordinaire; Sethus Wardus a cru que l'on pourroit y substituer des orbites circulaires, en prenant deux points à égale distance du centre, qui représentassent les foyers. Cette supposition est démentie par les observations; & il faut avouer que Wardus ne l'a donnée que comme une conjecture. La seconde espece d'ellipse est celle de M. Cassini, dont la propriété consiste en ce que le produit de deux lignes tirées d'un même point de la circonférence aux deux foyers, est toujours la même; au lieu que dans l'ellipse ordinaire, c'est la somme de ces lignes qui est constante, & non pas le produit.

Comme cette ellipse de M. Cassini ne paroît guere s'accorder avec les observations, il est assez singulier qu'il en ait fait l'orbite des planetes; & on ne voit point par quelle raison il y a été porté. Cependant, si on veut faire là-dessus quelques conjectures, on peut croire que ce fut parce qu'il imagina que le mouvement des planetes, dans cette ellipse, seroit plus aisé à calculer, que dans l'ellipse ordinaire. Ceci

a besoin d'un peu plus d'explication; on la trouvera au mot ELLIPSE de M. Cassini.

Le demi-diametre de l'orbite terrestre est d'environ 11000 diametres de la Terre, ou de 33 millions de lieues, & le demi-diametre de l'orbite de Saturne est environ dix fois plus grand.

Au reste, les Astronomes ne sont point d'accord sur la grandeur précise du diametre de l'orbite terrestre; cette grandeur dépend de la parallaxe du Soleil, sur laquelle ils varient beaucoup. Voyez PARALLAXE.

Les orbites des planetes ne sont point toutes dans le plan de l'écliptique, c'est-à-dire dans le même plan que l'orbite de la Terre; mais elles sont différemment inclinées par rapport à l'écliptique, & entr'elles: néanmoins le plan de chaque orbite a pour commune section avec l'écliptique, une ligne droite qui passe par le Soleil. Voyez NEUD.

Voici à peu-près la quantité dont les orbites des planetes premieres sont inclinées au plan de l'écliptique: l'orbite de Saturne, de 2 degrés $\frac{1}{2}$; l'orbite de Jupiter, de 1 degré 20'; celle de Mars, d'environ 2 degrés, celle de Vénus, d'un peu plus de 3 degrés 20 minutes; celle de Mercure, d'un peu plus de 7 degrés. Voyez SATURNE, MARS, VÉNUS, &c.

L'orbite des cometes, selon M. Cassini, est une ligne droite; mais M. Halley a fait voir, d'après la théorie de M. Newton, que c'étoit toujours une parabole, ou au moins une ellipse fort allongée, dont le Soleil occupoit le foyer. En effet, calculant le mouvement d'une comete dans une parabole, ou dans une ellipse fort allongée, au foyer de laquelle soit placé le Soleil, on trouve que ce mouvement répond très-bien aux observations. Voyez COMETE, Chambers. (O)

ORBITES, en Anatomie, sont deux grandes cavités situées aux parties latérales du nez, dans lesquelles les yeux sont placés. Voyez aussi ŒIL.

Elles sont de figure pyramidale, & formées par le concours de sept os, dont trois, le coronal, l'os maxillaire & l'os de la pommette les limitent extérieurement; quatre autres, l'os unguis, le sphénoïde, l'ethmoïde & l'os du palais en achevent le fond. Voyez CORONAL, MAXILLAIRE, &c.

Ces os, par leur rencontre, font voir dans l'orbite différentes cavités, dont les unes sont simples, c'est-à-dire, appartiennent à un os seul, telles que la fente orbitaire supérieure, le trou optique qui est percé dans le sphénoïde, le trou sourcilier ou orbitaire supérieur; cet enfoncement dans le coronal qui répond à l'angle extérieur, où est placé la glande lacrymale, le trou orbitaire inférieur antérieur, & le postérieur qui sont les orifices d'un canal dans l'os maxillaire, le conduit lacrymal formé par l'union de l'os unguis avec l'apophyse montante de l'os maxillaire, le trou orbitaire interne par l'union du bord supérieur de l'os ethmoïde avec le coronal, la fente sphéno-maxillaire ou orbitaire inférieure, par l'union de l'os sphénoïde avec l'os maxillaire, & l'os du palais. Voyez CAVITÉ, &c.

ORBITELLO, (Géog.) ville forte d'Italie en Toscane, dans le Siennois, au milieu d'un étang salé, près de la riviere d'Albengia & de la mer, avec un fort, à 23 lieues S. O. de Sienne, 34 S. O. de Florence. Long. 28. 45. lat. 42. 28.

Cette ville, ou, comme Léandre l'appelle, *Castello*, n'a été bâtie qu'en 1210. L'empereur s'en rendit maître en 1735, & l'a depuis cédée à l'infant don Carlos.

ORBONA, (Mythol.) déesse qui étoit invoquée chez les Romains par les peres & meres, pour garantir leurs enfans de sa colere, *ne inciderent in orbitatem*, du verbe *orbare*, priver de la vie. D'autres disent que cette déesse étoit la protectrice des or;

phelins, appellés en latin *orbi*, ou *orbati parentibus*. Quoi qu'il en soit, elle avoit un autel à Rome, près du temple des Lares. (D. J.)

ORCA, (*Hist. nat.*) nom d'une pierre dont parle Pline, mêlée de noir, de jaune, de blanc & de verd. Voyez Plinii *hist. nat. lib. XXXVII. cap. x.*

ORCA, f. f. (*Hist. anc.*) vase de terre à deux anses, où l'on faisoit saler le lard, & où l'on gardoit des figues, du vin. L'*orca* étoit plus grande que l'*amphora*, mais on ignore de combien. *Orca* étoit encore le cornet à jouer aux dez.

ORCA, voyez ÉPAULARD.

ORCADES LES, (*Géog.*) îles au nord de l'île d'Albion, pour parler comme les anciens, & pour m'exprimer avec les géographes modernes, au nord de l'Ecosse. Pomponius Mela, *liv. III. ch. vi.* & Pline, *liv. IV. ch. xvj.* s'accordent à dire qu'elles ne sont séparées que par de petits détroits; mais ils ne s'accordent pas pour le nombre. Mela en compte trente, Pline quarante, & les modernes n'en mettent au plus que vingt-huit. Les Anglois les nomment *les îles d'Orkney*. Leur situation est au 22 degré 11 minutes de longitude, & à 59 degrés 2'. de latitude.

Elles sont séparées de l'Ecosse par un détroit nommé *Pentland-firth*, qui a 24 milles de longueur, 12 milles en largeur, & est plein de gouffres fort dangereux.

Les habitans de ces îles sont généralement vigoureux, robustes & bien faits. Leur commerce consiste en poissons, en bœufs, porc salé, beurre, cuirs, peaux, étoffes, sel, laine, jambons, grains germés, &c.

Il y a eu autrefois des rois des *Orcaides*; mais leur regne finit quand les rois d'Ecosse s'emparèrent de ces îles, après avoir subjugué les Pictes; ensuite elles passèrent entre les mains des Danois & des Norwégiens, mais elles furent reprises par les Ecoissois.

Les arbres n'y croissent que fort bas, & leur fruit vient rarement en maturité. En général l'hiver y est plus sujet à la pluie qu'à la neige, & elle y tombe quelquefois, non par gouttes, mais par des torrens d'eau, comme si des nuages entiers tomboient du ciel à-la-fois. Dans le mois de Juin 1680, après de grands coups de tonnerre, il tomba du ciel des morceaux de glace d'un pié d'épais, suivant la relation de ces îles par le docteur Wallace.

Apparemment que dans ce pays là, si l'atmosphère est assez chaude près de la terre, elle est cependant excessivement froide dans la région supérieure; de sorte qu'elle change en glace quelques-uns de ces torrens d'eau dans le tems qu'ils tombent, & forme ces glaçons d'une grosseur incroyable.

ORCADES Pierres des, *orcadum lapilli*, (*Hist. nat.*) nom donné par Luidius à des pierres cylindriques, ou eutrochites, lisses, pleines de nœuds, d'une couleur blanchâtre, qui se trouvent en Angleterre, dans le Flinshire. Voyez Luid. *Garophil. n°. 1154.* On les nomme aussi *kerrigysktor*, suiv. Klein, *Nomenclator litologicus*.

ORCANETTE, f. f. (*Botan.*) espèce de buglosse, qui est nommée *anchura monspelliana*, par J. B. 3. 583. Raii *hist. 496. anchusa puniceis floribus*, C. B. P. 255. Boerh. J. A. 189. *anchusa minor, purpurea*, Park. *theat. 517. buglossum perenne minus, puniceis floribus. hist. oxon. 3. 438. buglossum radice rubra, sive anchusa vulgator.* Tournef. *elem. Botan. 110.*

Cette plante pousse à la hauteur d'environ un pié, plusieurs tiges qui se courbent vers la terre. Ses feuilles sont semblables à celles de la buglosse sauvage, longues, garnies de poils rudes. Ses fleurs naissent aux sommités des branches; elles sont faites en entonnoir à pavillon découpé, de couleur purpurine. Quand cette fleur est passée, il paroît à sa place dans le calice qui s'élargit, quatre semences qui ont la figure

Tome XI.

re d'une tête de vipère, de couleur cendrée. La racine est grosse comme le pouce, rouge en son écorce, blanchâtre vers le cœur.

Cette plante croît dans le Languedoc, en Provence, aux lieux sablonneux, & fleurit en Mai. On fait sécher sa racine au soleil, & on l'envoie aux droguistes, qui la débitent. Elle sert en Pharmacie à donner une teinture rouge aux médicamens qu'on veut déguiser, à l'onguent rosat, à des pommades, à de la cire & à de l'huile étant infusée dedans; mais elle est sur-tout d'un grand usage en teinture. Galien nous apprend que les anciens en faisoient un fard. (D. J.)

ORCANETTE, (*Pharmacie.*) la racine de cette plante contient une partie colorante rouge, soluble par les huiles. Les apothicaires l'emploient souvent pour colorer des onguens & des huiles. Voyez COLORATION. (b)

ORCANETTE, (*Teint.*) c'est la racine de la plante de même nom, qui est employée par les Teinturiers pour teindre en rouge. La bonne *orcanette* de France doit être nouvelle, souple quoique sèche, d'un rouge foncé en-dessus, blanche en-dedans, avec une petite tête de couleur bleue. Cette racine étant mouillée ou sèche, doit teindre d'un beau vermeil, en la frottant sur l'ongle ou sur la main. Elle donne une couleur rouge aux cires, à certaines huiles & à quelques graisses; mais sa teinture ne provient que du rouge dont cette racine est couverte sur l'écorce.

On apporte du Levant en Europe l'*orcanette* de Constantinople. Cette *orcanette* du Levant est aussi une racine assez souvent grosse comme le bras, & longue à proportion. Elle ne paroît à la vue qu'un amas de feuilles assez larges, roulées & tortillées à la manière du tabac; au haut il y a une espèce de moisissure blanche & bleuâtre, qui est comme la fleur. Cette racine est mêlée de différentes couleurs, dont les principales sont le rouge & le violet; dans le milieu il y a une espèce de moëlle couverte d'une écorce très-mince, rouge par-dessus, & blanche en-dedans. Il y a grande apparence que tout cela est artificiel. Cette sorte d'*orcanette* est celle qui doit être défendue aux teinturiers du grand & du petit teint, parce qu'elle fait un rouge brun tirant sur le tanné, qui est une très-mauvaise couleur, & peu assurée. (D. J.)

ORCAORYCI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Asie mineure. Ils étoient selon Strabon, *liv. XII.* auprès de Perfinonte, aux confins des Tectofages, & de la grande Phrygie.

ORCELIS, (*Géog. anc.*) nom 1°. d'une ancienne ville de Thrace; 2°. d'une ancienne ville de l'Espagne tarragonnoise chez les Bastitains dans les terres: on croit que cette dernière *Orcelis* est présentement *Origuela*.

ORCHÉSOGRAPHE, f. f. (*Gramm.*) traité de la danse, ou art d'en noter les pas, comme ceux de la danse. Thoinet Arbeau, chanoine de Langres, a donné le premier l'idée de la manière d'écrire la danse; d'autres lui ont succédé & ont perfectionné ce qu'il avoit imaginé. Le traité d'Arbeau a été imprimé à Langres en 1588.

ORCHESTIQUE, L' (*Art gymnast.*) C'étoit un des deux genres qui composoient les exercices en usage dans les gymnases des anciens. L'autre genre d'exercices étoit la *palestique*, voyez PALESTRIQUE.

Le genre *orchestique* avoit trois espèces: 1°. la danse; 2°. la cubistique, ou l'art de faire des culbutes; 3°. la sphéristique, ou la paume qui comprenoit tous les exercices où l'on se servoit d'une balle. Voyez DANSE, CUBISTIQUE, SPHÉRISTIQUE.

DD d d ij

ORCHESTRE, f. m. (*Archit.*) quoique ce terme soit dérivé du grec *orchestomai*, qui signifie *sauter, danser*, c'est ce lieu où l'on place la symphonie dans les falles de spectacle, qui est un retranchement au-devant du théâtre. Chez les Grecs, l'*orchestre* étoit le lieu le plus bas du théâtre; sa forme étoit celle d'un demi-cercle enfermé au milieu, entouré de degrés, & destiné à y danser les ballets. Voyez ORCHESTRE, théâtre des anciens.

ORCHESTRE, f. f. ou ORQUESTRE, (*Théât. des anc.*) partie du théâtre destinée aux acteurs chez les Grecs, au lieu que c'étoit chez les Romains la place des sénateurs & des vestales.

Mais quoique l'*orchestre* eût des usages différens chez les deux nations, la forme en étoit à-peu-près la même en général. Comme elle étoit située entre les deux autres parties du théâtre, dont l'une étoit circulaire & l'autre quarrée, elle tenoit de la forme de l'une & de l'autre, & occupoit tout l'espace qui étoit entr'elles; sa grandeur varioit par conséquent suivant l'étendue des théâtres; mais sa largeur étoit toujours double de sa longueur, à cause de sa forme, & cette largeur étoit précisément le demi-diamètre de tout l'édifice.

Enfin c'étoit la partie la plus basse du théâtre, & l'on y entroit de plain-pié par les passages qui étoient sous les degrés, & qui répondoient aux portiques de l'enceinte. Son terrain alloit un peu en talus chez les Romains, afin que tous ceux qui étoient assis, pussent voir le spectacle les uns par-dessus les autres; mais chez les Grecs elle étoit de niveau, & avoit un plancher de bois pour donner du ressort aux danseurs; & comme ils avoient de deux sortes de danses qui s'exécutoient en différens endroits de ce département; savoir celles des mimes & celles des chœurs, & que d'ailleurs les musiciens & les joueurs d'instrumens y avoient aussi leurs places marquées, cette seconde partie de leur théâtre se subdivisoit en trois autres parties, dont la première & la plus considérable s'appelloit particulièrement l'*orchestre*, *ὄρχηστρα* dérive du mot grec *ὄρχησις*, *dansé*. C'étoit la partie affectée aux mimes, aux danseurs, & à tous les acteurs subalternes qui jouoient dans les entr'actes, & à la fin de la représentation.

La seconde s'appelloit *θομέλη*, parce qu'elle étoit quarrée, & faite en forme d'autel: c'étoit le poste ordinaire des chœurs, & l'endroit où ils venoient exécuter leurs danses.

Enfin la troisième étoit le lieu où les Grecs plaçoient leur symphonie, & ils l'appelloient *ὑποσκηνιον*, parce qu'il étoit au pié du théâtre principal, qu'ils nommoient en général *la scène*: je dis en général; car il ne faut pas s'imaginer que l'*ὑποσκηνιον* fût au pié de la scène proprement dite, c'est à-dire, de l'endroit où étoient placées les décorations. Les instrumens auroient été-là trop reculés des danseurs, & hors de la portée des spectateurs; au lieu qu'en les plaçant au pié du *προσκηνιον*, sur le plan même de l'*orchestre* & aux deux côtés du *θομέλη*, ils étoient justement au centre du théâtre, & également à la portée des mimes, des chœurs & des acteurs.

L'*orchestre* des Grecs étoit plus grande que celle des Romains de toute l'étendue du *θομέλη* & de l'*ὑποσκηνιον*; mais en récompense ces deux parties se prenoient sur la largeur de leur scène, & n'en étoient, à proprement parler, qu'un retranchement: ainsi, leur *προσκηνιον* étoit plus étroit que celui des Romains; & la raison en est bien naturelle. Il n'y avoit à Athènes que les acteurs de la pièce qui montassent sur le théâtre, tous les autres représentoient dans l'*orchestre*. Chez les Romains au contraire, l'*orchestre* étoit occupée par les sénateurs, & tous les acteurs jouoient sur le même théâtre; il étoit donc nécessaire que leur *proscenium* fût plus large que celui des

Grecs: il falloit aussi qu'il fût plus bas; car s'il eût été élevé de dix piés comme à Athènes, les sénateurs qui étoient assis dans l'*orchestre*, auroient eu de la peine à voir le spectacle. Mais ce n'étoit pas encore assez qu'ils en eussent réduit la hauteur à cinq piés, s'ils n'eussent laissé quelque espace entre le *proscenium* & l'*orchestre*; c'est pourquoi ils la bornèrent à quelque distance de la scène par un petit mur qui en faisoit la séparation, & qui n'avoit qu'un pié & demi de haut. Ce petit mur étoit orné d'espace en espace de petites colonnes de trois piés, & c'est ce que les Latins appelloient *podium*. On ne fait pas au juste à quelle distance il étoit du *proscenium*; mais il est certain qu'il y avoit encore entre ce mur & les premiers rangs de l'*orchestre* un autre espace vuide, où les magistrats plaçoient leurs chaires curules & les autres marques de leurs dignités.

Ce fut du tems de Scipion l'Africain, que les sénateurs commencèrent à être séparés du peuple dans l'*orchestre*; l'empereur mit ensuite son trône dans le *podium*; les vestales, les tribuns & l'édile, qui faisoient les frais du spectacle, furent aussi placés dans l'*orchestre*: de-là vient que Juvenal dit, *orchestram & populum*, pour distinguer les patriciens d'avec la populace.

L'*orchestre*, parmi nous, ne ressemble en rien à celui des Grecs & des Romains; ce n'est autre chose qu'un petit & chétif retranchement fait au-devant du théâtre, & dans lequel on place la symphonie. (D. J.)

ORCHIES, (*Géog.*) ville de France dans la Flandre françoise, chef-lieu d'une châtellenie de même nom entre Tournai & Douai, à 4 lieues de Lille. Ses revenus sont si peu de chose, qu'elle a bien de la peine à payer 18 mille livres qu'elle doit pour son contingent du don gratuit que la province fait au roi. Long. 20. 55. lat. 50. 28.

ORCHIS ou SATYRION, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur polypétale, anomale, & composée de six pétales inégaux, dont il y en a cinq qui occupent la partie supérieure de la fleur, & qui sont disposés de façon qu'ils ont en quelque sorte la figure d'un casque. Le pétale inférieur est profondément découpé, & garni d'une espèce de tête & de queue. Il a la figure d'un homme nud, d'un papillon, d'une abeille, d'un pigeon, d'un singe, d'un lesard, d'un perroquet ou d'une mouche, &c. Le calice devient dans la suite un fruit en forme de vessie, qui a trois ouvertures fermées chacune par un panneau. Ce fruit renferme des semences très-menues comme de la sciure de bois. Ajoutez aux caractères de ce genre, que les racines sont charnues, fibreuses, arrondies, & semblables à des tubercules, ou applaties, & découpées en main ouverte. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

Tournefort ne compte pas moins de 85 espèces de ce genre de plante; & il faut convenir qu'avant lui, les Botanistes, si on en excepte Ray, avoient jetté beaucoup de confusion sur toute leur histoire, & par leurs fausses descriptions, & par leurs figures.

Entre le grand nombre d'espèces d'*orchis* qui naissent dans les prés, dans les forêts, sur les collines & les montagnes, aux lieux ombrageux ou exposés au soleil, secs ou humides, & qui fleurissent en différens tems, on emploie d'ordinaire, pour l'usage de la Médecine, les espèces à racines bulbeuses, & particulièrement la commune mâle, à feuilles étroites, & celle qui est à larges feuilles.

L'*orchis* commune mâle, à feuilles étroites, est celle que Tournefort nomme *orchis morio mas*, *foliis maculatis*, I. R. H. 432. Sa racine est composée de deux tubercules presque ronds, charnus, gros comme des noix muscades, dont l'un est plein & dur, l'autre est ridé & fongueux, accompagné de grosses

fibres. Elle pousse d'abord six ou sept feuilles, & quelquefois davantage, longues, médiocrement larges, lisses, semblables à celles du lis, mais plus petites, ordinairement marquées en-dessus de quelques taches d'un rouge brun, & quelquefois sans taches. Sa tige est haute d'environ un pié, ronde, striée, embrassée par une ou deux feuilles; elle porte en sa sommité un long épi de fleurs agréables à la vue, purpurines, nombreuses, un peu odorantes, blanchâtres vers le centre, & parfemées de quelques points d'un pourpre foncé.

Chaque fleur est composée de six pétales inégaux, dont les cinq supérieurs forment, en se courbant, une sorte de coëffe. Elle commence par une maniere de tête ou de casque, & finit par une pointe aiguë comme un éperon. Les fleurs sont plus ou moins serrées dans l'épi. Quand la fleur est passée, le calice devient un fruit semblable à une lanterne à trois côtés, qui contient des semences aussi fines que de la sciure de bois.

Cette plante fleurit vers la fin de Mai: on la trouve fréquemment dans les prés & les brouffailles. M. Vaillant, après avoir observé que quelquefois ses feuilles se couchent à terre, ajoute qu'il a compté jusqu'à quarante-trois fleurs sur un pié.

L'*orchis* ou *satyrion* à larges feuilles, *orchis militaris major*, I. R. H. 432. a la racine composée comme l'espece précédente, de deux bulbes, ou tubercules charnus, en forme de grosses olives. Elle pousse une tige à la hauteur de près d'une coudée, chargée en sa sommité d'un épi long, pyramidal, plus ou moins ferré: il porte des fleurs amples, belles à la vue, blanchâtres en-dedans, pointillées de taches purpurines, plus rouges en-dehors, d'une odeur forte & désagréable, lesquelles représentent comme un homme armé, ou un soldat couvert d'un casque, sans mains & sans piés. Ses feuilles sont très-amples, longues & larges tout-ensemble, & sortent de terre, comme la plupart des *orchis*, dès le mois de Novembre.

Cette *orchis* fleurit en Mai. Ses fleurs ont une odeur de boue insupportable, & varient beaucoup pour la couleur. On lui trouve, de même qu'aux autres especes d'*orchis* bulbeux, une bulbe flasque, & l'autre pleine. C'est que tous les ans la bulbe de l'année précédente se flétrit, & qu'il en renaît une nouvelle à la place.

Jean Bauhin observe sur les *orchis* bulbeux qu'il faut prendre pour l'usage qu'on en veut faire, non les deux bulbes, mais la plus dure, la plus pleine, & celle qui a le plus de suc. Toutes les especes d'*orchis* contiennent beaucoup d'huile & de sel volatil. On en fait sécher les racines pour l'usage; mais entre les préparations différentes des racines ou bulbes d'*orchis*, il nous paroît que la meilleure est celle qui est décrite par M. Geoffroy dans les mém. de l'acad. des Scienc. année 1740.

Il faut prendre les bulbes d'*orchis* les mieux nourries, leur ôter la peau, les jeter dans l'eau froide; après qu'elles y ont séjourné quelques heures, on doit les cuire dans une suffisante quantité d'eau, & les faire égoutter: ensuite on les enfilera pour les faire sécher à l'air, choisissant pour cette préparation un tems sec & chaud. Elles deviennent ainsi transparentes, très-dures, & ressemblent à des morceaux de gomme adragant. On les peut conserver saines tant qu'on voudra, pourvu qu'on les tienne dans un lieu sec; au lieu que les racines qu'on a fait sécher sans cette préparation, s'humectent & moisissent pour peu que le tems soit pluvieux pendant plusieurs jours.

Les bulbes d'*orchis* ainsi préparées, se mettent en poudre aussi fine que l'on veut: on en prend depuis un scrupule jusqu'à une drachme, qu'on humecte

peu-à-peu d'eau bouillante; la poudre s'y fond entièrement, & forme un mucilage qu'on peut étendre par ébullition dans une chopine ou trois demisetiers d'eau: l'on est le maître de rendre cette boisson agréable, en y ajoutant du sucre & de légers parfums. Cette poudre peut aussi s'allier au lait; qu'on conseille ordinairement aux malades attaqués de la poitrine. C'est un remede très-adoucissant, propre à réprimer l'âcreté de la lympe, & convenable dans la phthisie, & dans les dysenteries bilieuses. (D. J.)

ORCHITES, (*Hist. nat.*) nom donné par les Naturalistes à une pierre qui en renferme une autre qui a la forme d'un testicule. Elle se nomme aussi *énorchites* & *triorchites*. *Diorchites* est celle qui renferme deux pierres de cette forme; *triorchites*, celle qui en renferme trois. Voyez Klein, *nomenclator litologicus*.

ORCHOMENE, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Grece en Béotie, une des plus belles & de plus agréables de cette province. Elle porta d'abord le nom de Minyée, comme Pausanias nous l'apprend, & comme Pline nous le confirme, liv. IV. ch. viij. en ces mots, *Orchmenus Minyæus antea dictus*.

Orchomenus étoit située au couchant du lac Copaide, à l'embouchure d'une riviere dans laquelle tomboit l'Hippocrene, si fameuse dans les écrits des poètes. C'est encore à *Orchomene* qu'étoit la fontaine Acidalie, où les Graces venoient se baigner. C'est à *Orchomene* que les trois déesses avoient un temple; qui passoit pour un des plus anciens de toute la Grece; enfin, c'est à *Orchomene* que Sylla, général de l'armée romaine contre Mithridate, fut par un trait mâle & délicat, rassurer le courage de ses troupes qui l'abandonnoient. Il s'arrêta seul, & leur dit: « Enfans, au moins de retour chez vous, quand on vous demandera où vous avez laissé votre général, n'oubliez pas de dire que c'est à *Orchomene* ». Il arrêta par ce peu de mots les fuyards, & gagna la bataille.

Il ne faut pas confondre l'*Orchomene* de Béotie avec l'*Orchomene* d'Arcadie. Homere, avant Pausanias, les a très-bien distinguées. Il caractérise cette dernière dans l'Iliade, B. v. 606. par l'épithete de *riche en troupeaux*. Cette *Orchomene* d'Arcadie, que Pline, liv. IV. ch. vj. appelle *Orchomenum*, étoit auprès de Phénée, le lac de Phénée entre deux, à l'orient du fleuve Ladon. (D. J.)

ORCHOMÉNOS, (*Géog. anc.*) riviere de Grece dans la Béotie, auprès du temple de Trophonius, qui, comme on sait, étoit dans le voisinage de Lebadié. Pline, liv. XXXI. ch. ij. parlant de cette riviere, dit qu'elle a deux sources, dont l'une donnoit de la mémoire, & l'autre procuroit l'oubli de toute chose. Il ne falloit pas s'y méprendre, quand on alloit y puiser de l'eau pour en boire.

ORCO, (*Géog.*) riviere d'Italie en Piémont. Elle a sa source dans les montagnes, au midi du duché d'Aouste, & va tomber dans le Pô, au-dessus & auprès de Chivas.

ORCOMENO, (*Géog.*) bourg de Grece en Livadie, au pays Atramelipa, à 5 lieues de la ville de Livadie. Il appartient aux Turcs. C'est l'ancienne *Orchomene* de Béotie, dont Homere, Pindare, Pausanias, Thucydide & Pline ont tant parlé, mais qui ne conserve que le seul nom de sa gloire passée, & le triste honneur d'être le débris d'une des plus anciennes villes du monde.

ORCOMOSION, (*Géog. anc.*) lieu de l'Attique, ou territoire d'Athènes; c'est-là que fut jurée la paix entre les Amazones & Thésée. Le verbe grec *ορκωμοσιον*, veut dire *jurer une paix, une alliance*, & *ορκωμοσιον* signifie le serment prêté en pareilles occasions.

ORCUS, f. m. (*Mythol.*) dieu des enfers, que les poètes prennent assez souvent pour l'enfer même. C'est ainsi que dans Virgile, *Georg. IV.* Caron est appelé *portitor orci*, le nocher des enfers. *Orcus* avoit un temple à Rome, dans le dixième quartier de la ville, sous le nom d'*orcus quietatis*, le dieu qui donne le repos à tout le monde. Les cyclopes firent présent à Pluton d'un casque qui le rendoit invisible; c'est ce célèbre casque que les Latins nommerent *orci galea*.

ORDA, (*Hist. des Tartares.*) on écrit *orde* ou *horde*, terme d'usage chez les Tartares. Ce terme désigne une tribu de leur nation, qui est assemblée pour aller contre les ennemis, ou pour d'autres raisons particulières. Chaque tribu a son chef particulier, qu'on nomme *mursa*. Voyez **MURSA**. (*D. J.*)

ORDALIE, *ordalium*, (*Jurisprud.*) étoit un terme générique, par lequel on désignoit les différentes épreuves du feu, du fer chaud, de l'eau bouillante, ou froide, du duel, & auxquelles on avoit autrefois recours dans l'espérance de découvrir par ce moyen la vérité. Ce terme venoit, selon plusieurs auteurs, du mot saxon *ordela*, lequel étoit composé de *ord*, qui signifie *grand*, & *duel* ou *dele*, qui signifie *jugement*: ainsi, selon cette étymologie, *o dela* & *ordalie* vouloient dire *grand jugement*; & par-là on vouloit désigner le jugement de Dieu, ou la purgation vulgaire.

Ne pourroit-on point aussi dire que *ordela* & *ordalium* venoient de *ordeum*, qui signifie *orge*, & que l'on appella d'abord *ordalie*, la purgation vulgaire qui se faisoit par le moyen d'un morceau de pain d'orge que l'on faisoit manger à l'accusé, dans la persuasion où l'on étoit que s'il étoit coupable, ce morceau de pain l'étrangeroit? & il se peut bien faire que dans la suite l'on appella *ordalie*, toute autre purgation vulgaire qui étoit faite à l'instar de celle du pain d'orge.

C'étoit sur tout en Angleterre que l'on se servoit du terme d'*ordalie*. Emme, mere de S. Edouard le confesseur, accusée d'une trop grande familiarité avec l'évêque de Lincastré, demanda l'*ordalie* du fer chaud; & elle passa nuds piés, les yeux bandés, sur neuf focs de charrue tous rouges sans se brûler.

Ces *ordalies* se pratiquoient aussi en Allemagne & en France. Yves de Chartres, dans une épître à Hildelbert, évêque du Mans, parlant des épreuves appelées *ordalies*, qui se faisoient par l'eau ou par le feu, ou en champ clos, dit que cette maniere de défendre l'innocence, est *innocentiam perdere*.

Outre les *ordalies* dont on vient de parler, il y en avoit encore plusieurs autres; telles que celles du potage judiciaire, du fromage beni, de la croix verte, celle des dez posés sur des reliques, dans une enveloppe de laine. Voyez le *Glossaire* de Ducange, au mot *Ordela*. Voyez aussi **CHAMP CLOS**, **DUEL**, **ÉPREUVE & PURGATION VULGAIRE**.

ORDESUS, **PORTUS**, ou **ORDESSUS PORTUS**, (*Geog. anc.*) port de la Sarmatie en Europe, sur l'Axiare. Arrien, *liv. III. chap. v.* nomme ce port *Odessus*. (*D. J.*)

ORDINAIRE, adj. ce qui arrive fréquemment: on dit le train *ordinaire* de la vie; c'est un événement *ordinaire*; c'est la maniere d'agir *ordinaire*, &c.

ORDINAIRE, (*Jurisprud.*) ce terme a dans cette matiere plusieurs significations différentes.

On appelle juges *ordinaires* ceux qui servent toute l'année, à la différence de ceux qui ne servent pas toute l'année. Il y a des conseillers d'état *ordinaires*, & d'autres semestres. Il y a des cours qui sont *ordinaires*, comme le parlement de Paris, d'autres qui sont semestres, comme la chambre des comptes, la cour des monnoies.

On entend aussi par juge *ordinaire* le juge propre

& naturel de chacun, à la différence des juges d'attribution & de privilege qui sont des juges extraordinaires.

Un procès *ordinaire* est un procès civil: on reçoit les parties en procès *ordinaire* quand on civilise l'affaire, sauf à reprendre la voie extraordinaire s'il y échet, c'est-à-dire la voie criminelle.

Suivant l'ancien style du parlement, toutes les causes qui étoient au rôle des provinces sont à l'*ordinaire*, c'est-à-dire aux audiences *ordinaires*, au lieu que celles qui se poursuivoient sur placets sont à l'extraordinaire, c'est-à-dire à des jours autres que ceux des rôles des provinces, c'est pourquoi les procureurs au parlement cotent encore les dossiers de ces sortes de causes de ce titre extraordinaire.

Les maîtres des requêtes & le tribunal des requêtes de l'hôtel jugent à l'*ordinaire*, étant souverains à l'*ordinaire*. Ils rendent des sentences au nombre de trois juges; au souverain ils rendent au nombre de sept des arrêts sur les matieres qui sont de leur juridiction au souverain. Voyez **REQUÊTES DE L'HÔTEL**.

On appelle frais *ordinaires* de criées, les procédures qui se font pour l'instruction du decret & la sûreté de la vente, lesquels sont dûs par l'adjudicataire outre le prix de l'adjudication: les frais extraordinaires sont ceux que l'on fait pour faire juger les oppositions formées au decret; ceux-ci se prennent par préférence sur le prix de la chose vendue.

À Paris la question *ordinaire* est de six pots d'eau que l'on fait boire au patient suspendu sur le petit treteau; la question extraordinaire est de six autres pots avec le grand treteau. Voyez **QUESTION & TORTURE**. (*A*)

ORDINAIRE, (*Jurisprud. canon.*) est l'archevêque, évêque, ou autre prélat qui a la juridiction ecclésiastique dans un territoire, *proprius pastor, seu iudex proprius*.

On entend aussi par collateur *ordinaire* tout bénéficiaire auquel appartient naturellement & de droit la collation d'un bénéfice.

Le pape renvoie aux collateurs *ordinaires*, c'est-à-dire aux évêques, l'examen de ceux qu'il pourroit de cures.

C'est à l'*ordinaire* à donner le visa des provisions qui ne sont point en forme gracieuse.

Depuis que dans le concile de Latran le pape s'est attribué la collation des bénéfices par prévention sur tous les collateurs *ordinaires*, on le qualifie *ordinaire des ordinaires*, & c'est en cette qualité que par le concordat il s'est réservé ce droit de prévention sur les collateurs *ordinaires*.

Les *ordinaires* qui ne sont pas évêques ne peuvent pas décerner des monitoires, pour en obtenir il faut s'adresser au pape, & cette expédition s'appelle *in formâ significavit*: l'exécution de ces monitoires est ordinairement adressée aux évêques voisins ou à leurs officiaux.

Il y a des chapitres & abbayes qui ont des exemptions de l'*ordinaire*. Voyez **EXEMPTION**. Voyez aussi **ALTERNATIVE**, **COLLATION**, **JURISDICTION ECCLÉSIASTIQUE**, **MOIS APOSTOLIQUE**, **OBÉDIENCE**, **VISA**. (*A*)

ORDINAIRES, f. m. (*Hist. anc.*) c'étoit autrefois le nom d'une sorte de gladiateurs qui devoient donner des combats à certains jours marqués. Voyez **GLADIATEUR**.

ORDINAIRE, (*Comm.*) jour de poste, auquel les couriers ont coutume de partir d'un lieu ou d'y arriver. Je vous ai écrit l'*ordinaire* dernier, c'est-à-dire par le dernier courier.

On dit l'*ordinaire* de Paris, de Lyon, de Venise, &c. pour signifier la poste établie pour porter les paquets de lettres destinés pour ces différentes vil-

les, ou le jour que les couriers en partent ou y arrivent.

Les marchands, négocians, banquiers, &c. qui sont chargés de beaucoup d'affaires doivent être exacts à ne point laisser passer d'ordinaires sans écrire à leurs correspondans.

Courier ordinaire, c'est un courier dont le départ est marqué à un jour fixé. Courier extraordinaire, c'est celui qu'on fait partir exprès suivant les affaires qui se présentent, ou pour faire plus de diligence.

Ordinaire. C'est aussi, en terme de Commerce de mer, ce que chaque matelot peut porter avec lui sur un vaisseau marchand de hardes ou de petites marchandises, qu'on nomme autrement portée & pacotille. Voyez PACOTILLE. Diction. de Comm.

ORDINAL, adj. (Gram.) on nomme ainsi en Grammaire tout mot qui sert à déterminer l'ordre des individus. Il y en a de deux sortes, des adjectifs & des adverbes.

Les adjectifs ordinaux sont premier, second ou deuxième, troisième, quatrième, cinquième, &c. dernier.

Les adverbes ordinaux sont premièrement, secondement ou deuxièmement, troisièmement, quatrièmement ; cinquièmement, &c. l'adverbe dernièrement n'est point ordinal comme l'adjectif dernier, il signifie depuis peu de tems : l'adverbe ordinal correspondant à dernier, est remplacé par en dernier lieu, enfin, &c. Voyez NOMBRE. (B. E. R. M.)

ORDINAL, terme d'Arithmétique, ce mot se dit des nombres qui marquent l'ordre des choses ou en quel rang elles sont placées. Le premier, le dixième, le centième, &c. sont des nombres ordinaux.

ORDINAL, s. m. (Hist. ecclesiast.) chez les Anglois est le nom qu'ils donnent à un livre qui contient la manière de conférer les ordres & de faire le service divin.

Ce livre fut composé après la réformation & le regne d'Henri VIII. sous celui d'Edouard VI. son successeur immédiat, pour le substituer au pontifical romain. Il fut revû par le clergé en 1552, & le parlement l'autorisa pour servir de règle dans tout le royaume.

Le pere le Quien, M. Fenel, & quelques autres qui dans ces derniers tems ont écrit contre la validité des ordinations angloises, ont pensé que l'ordinal d'Edouard étoit l'ouvrage de la puissance laïque ; mais le pere le Courayer dans la défense de sa dissertation sur la validité des mêmes ordinations, soutient que ce livre fut l'ouvrage du clergé, & que le roi & le parlement n'y eurent d'autre part qu'en l'autorisant pour avoir force de loi dans tout le royaume : on peut voir les preuves que cet auteur en apporte dans le livre que nous venons de citer, tom. II. part. II. liv. V. ch. j.

ORDINANT, s. m. (Gram.) il se dit de celui qui confère les ordres & de celui qui les reçoit : l'ordinal doit dire la messe. Les ordinans ont été sévèrement examinés. Le prélat a pensé qu'il y avoit moins d'inconvénient à risquer de fermer la porte de l'Eglise à un bon sujet que de l'ouvrir à un mauvais, parce qu'il n'y a rien de pire qu'un mauvais prêtre, quoique peut-être on ne puisse dire qu'il n'y a rien de meilleur qu'un bon.

ORDINATION, s. f. (Théolog.) est l'action de conférer les ordres sacrés, & , parmi les Protestans, la cérémonie d'installer un candidat d'église réformée, dans le diaconat ou dans la prêtrise. Voyez ORDRES & RÉORDINATION.

Selon un théologien moderne, l'ordination est le rit extérieur qui élève au ministère évangélique, & l'on ne doit pas la confondre avec l'ordre. La raison qu'il en apporte est que l'ordre est l'effet de l'ordi-

nation, & n'est à proprement parler que l'état dans lequel on est constitué par la voie de l'ordination.

Les Théologiens catholiques définissent l'ordination un sacrement de la nouvelle loi, qui donne le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques, & la grace pour les exercer saintement.

On est partagé dans les écoles sur la matière & la forme de ce sacrement : les uns admettant pour matière essentielle l'imposition des mains seules, & pour seule forme essentielle la prière ; & ne reconnoissant la porrection des instrumens, c'est à dire, du calice, de la patene, &c. qu'on fait toucher aux ordinans, que comme matière accessoire & intégrale. D'autres regardent cette dernière cérémonie comme matière essentielle, & un troisième sentiment les réunit toutes deux comme matière totale & adéquate. Voyez MATIERE & FORME. Le premier sentiment est le plus suivi.

L'ordination des évêques s'appelle plus proprement consécration. Voyez EVÊQUE & CONSÉCRATION.

L'ordination a toujours été regardée comme la principale prérogative des évêques, qui en regardent aussi les fonctions comme une espèce de marque de leur souveraineté spirituelle dans leur diocèse.

Sous l'ancienne discipline de l'église anglicane on ne connoissoit point d'ordination vague & absolue ; mais tout clerc étoit obligé de s'attacher à quelque église d'où il devoit être ordonné clerc ou prêtre. Dans le douzième siècle on se relâcha sur cette coutume, & on ordonna des clercs, sans qu'ils fussent pourvus d'aucun titre ou bénéfice. Voyez BÉNÉFICE.

Le concile de Trente a fait revivre l'ancienne discipline, & a défendu d'ordonner quiconque ne seroit point pourvu d'un bénéfice capable de le faire subsister. En Angleterre, on conserve encore une ombre de cette discipline. Voyez COMMANDE.

Les Réformés soutiennent que le choix du peuple est la seule chose qui soit essentielle pour la validité du ministère ecclésiastique, & ils enseignent que l'ordination n'est qu'une cérémonie qui rend le choix du peuple plus auguste & plus authentique.

Le concile de Rome, tenu en 744, ne permet de faire les ordinations que dans le premier, le quatrième, le septième & le dixième mois de l'année. En Angleterre, les jours des ordinations sont les quatre dimanches qui suivent immédiatement les quatre tems ; savoir, le second dimanche de carême, le dimanche de la Trinité, & les deux dimanches qui suivent le premier mercredi après le 14 de Septembre, & le 13 Décembre.

Le pape Alexandre II. condamne les ordinations qu'on appelle, après lui, *per saltum*, c'est-à-dire, lorsqu'on reçoit un des trois ordres majeurs sans avoir passé par les quatre mineurs ; ou plutôt encore un des ordres majeurs sans avoir reçu celui qui le précède, comme la prêtrise sans avoir reçu le diaconat : mais quelques Théologiens soutiennent que ces ordinations seroient illicites & non-invalides, qu'on peut être prêtre sans avoir été diacre, évêque sans avoir été prêtre, & ils croient le prouver par des exemples. On a vivement disputé dans ces derniers tems pour ou contre la validité des ordinations faites dans l'église anglicane, & cette question a occasionné divers écrits pleins de recherches & d'érudition.

Depuis la réformation, les Anglicans se sont toujours attachés à montrer que leurs évêques étoient véritablement consacrés, & par conséquent que la succession épiscopale n'avoit pas manqué dans leur église. Les Catholiques, dès le regne d'Elisabeth & depuis, leur ont contesté cette prérogative ; & , pour la sapper dans son fondement, ils ont prétendu que Parker & Barlow, la tige de tout l'épiscopat anglican

protestant, n'ayant pas été véritablement consacrés évêques, tous ceux qu'ils ont ordonnés en cette qualité & les successeurs de ceux-ci n'ont point eu le caractère épiscopal, & par une dernière conséquence qu'il n'y a plus d'épiscopat en Angleterre.

Cette question en embrasse nécessairement deux : l'une de fait, & l'autre de droit.

La question de fait consiste à savoir si Parker, qu'on regarde comme la tige de tout l'épiscopat anglican, a été réellement consacré évêque ; & si Barlow son consécrateur, qui a été évêque de Saint-David, & depuis évêque de Chichester, a lui-même été ordonné évêque : car s'il ne l'a pas été, il est certain qu'il n'a pu sacrer Parker.

La question de droit se réduit à prouver si la forme dont on s'est servie pour consacrer Barlow & Parker, a été défectueuse ou non, si elle a péché ou non dans quelque chose d'essentiel.

Nous allons donner une idée des principaux moyens qu'on a allégués pour & contre sur ces deux questions.

Sur la première, les Catholiques ont avancé que Barlow n'avoit jamais été véritablement évêque, parce qu'étant protestant dans le cœur, il avoit omis de se faire consacrer après sa nomination à l'évêché de Saint-David sous Henri VIII. ayant été dans ce tems occupé pour la cour à une négociation en Ecosse, qui consuma tout l'intervalle pendant lequel les Anglicans veulent qu'il ait été consacré ; 2°. qu'on ne trouve point l'acte de sa consécration ; 3°. que Parker fut consacré à Londres dans une auberge qui avoit pour enseigne la tête de cheval, & que cette cérémonie s'y passa d'une manière indécente & pleine de dérision ; 4°. que Parker ne fut point consacré à Lambeth, palais proche de Londres, qui appartient aux archevêques de Cantorbery, & que les registres qu'on apporte en preuve de ce fait ont été falsifiés.

Sur la seconde, les uns, comme le sieur Fenell, ont dit que l'ordinal d'Edouard VI. étant l'ouvrage de la puissance laïque, des évêques consacrés suivant ce rit, n'ont pu recevoir la consécration épiscopale. D'autres, comme le pere le Quien, dans son livre intitulé *Nullité des ordinations angloises*, se sont attachés à répandre des doutes légitimes sur ces ordinations, & capables, selon eux, de la faire réitérer. Pour cela ils ont entrepris de montrer que dans le nouvel ordinal les Anglicans avoient altéré essentiellement la forme de l'ordination, parce que, disent-ils, cette forme doit faire une mention ou expresse ou du-moins implicite du sacerdoce & du sacrifice, selon la foi de l'église catholique ; or la forme de l'ordinal anglican n'en fait nulle mention. D'ailleurs on fait que les Anglicans ont aboli chez eux le sacerdoce & le sacrifice, qu'ils rejettent la présence réelle & la transsubstantiation, qui entrent nécessairement dans l'idée du sacrifice de l'église catholique & qui en sont comme la base. Enfin, ils ont regardé comme une loi sur cette matière l'usage de l'église de Rome, qui réordonne tous les prêtres anglicans qui rentrent dans sa communion.

Les défenseurs de la validité des ordinations angloises, & principalement le pere le Courayer, chanoine régulier, ancien bibliothécaire de sainte Geneviève de Paris, soutiennent 1°. que Barlow a été réellement consacré, puisqu'il a assisté en qualité d'évêque aux parlemens tenus sous Henri VIII. depuis 1536 ; & qu'une des lois du royaume d'Angleterre interdit aux évêques non-consacrés la séance au Parlement. 2°. Que son voyage en Ecosse quoique réel est arrangé d'une manière romanesque par les auteurs dont nous venons de parler ; que Barlow a pu être de retour à Londres plutôt qu'ils ne prétendent & s'y faire consacrer ; que la perte de son acte de consécration n'est qu'une preuve négative qui

n'inferme nullement la réalité du fait. 3°. Que la cérémonie de l'auberge est une fable ridicule qui n'a été produite pour la première fois que plus de quatre-vingt ans après l'événement en question ; qu'elle se dément par les circonstances mêmes dont on l'accompagne, & aux autorités dont on l'étaie & qu'il détruit, il en oppose d'infiniment supérieures. 4°. Il démontre que la consécration de Parker s'est faite à Lambeth le 17 Décembre 1559 par Barlow, assisté de Jean Scory, élu évêque d'Hereford, de Miles Coverdale, ancien évêque d'Excester, & de Jean Hoogskius, suffragant de Bedford. L'acte de cette consécration se trouve dans les œuvres de Bramhall & dans l'histoire de Burnet. On le trouve aussi en original dans les registres de Cantorbery & dans la bibliothèque du college de Christ à Cambridge. Cet auteur a donné copie de tous ces actes & d'une infinité d'autres qui démontrent pleinement la question de fait.

Quant à celle de droit, il s'est proposé de montrer que l'imposition des mains & la prière étant la matière & la forme essentielle de l'ordination, l'une & l'autre étant prescrites dans le rituel d'Edouard VI. & ayant été observées dans la consécration de Parker & des autres, cela suffit pour la validité des ordinations. 2°. Que s'il faut dans la forme une mention virtuelle du sacerdoce & du sacrifice, on trouve dans la forme anglicane une analogie suffisante pour cela. 3°. Que les erreurs particulières des Anglois sur le sacerdoce & le sacrifice ne détruisent point la validité de leurs ordinations, parce que les erreurs des hommes ne font rien à la validité ou l'invalidité des sacremens, pourvu qu'en les administrant on emploie la matière & la forme prescrites. 4°. Que l'ordinal d'Edouard a été dressé par des évêques & des théologiens, sans que ni le roi ni le parlement y aient eu d'autre part que de l'autoriser, comme on fait en Angleterre toutes les pièces qui doivent avoir force de loi ; que Calvin ni les Calvinistes n'ont point concouru à la composition de cet ouvrage. 5°. Aux doutes de l'église romaine qu'il croit mal fondés & insuffisans pour en venir à une réordination, il oppose l'autorité de Cadsemius, de Walsh, de M. Bosfuet & de M. Snellaerts, d'où il conclut que la validité des ordinations angloises ne pourroit être qu'avantageuse à l'église romaine en facilitant la réunion des Anglicans avec elle.

Tels sont les divers points que cet auteur a traités avec beaucoup de force & d'étendue : 1°. dans sa dissertation sur la validité des ordinations angloises, imprimée en 1723 ; & 2°. dans la défense de la même dissertation qui parut en 1726, où en répondant aux diverses critiques qu'on avoit faites de son premier ouvrage, il en établit de nouveau les preuves par des actes ou par de nouveaux raisonnemens. La question de fait y est entièrement éclaircie. On ne peut pas dire exactement la même chose de celle de droit. Il eut été à souhaiter qu'en la traitant l'auteur eût évité certaines discussions théologiques sur la nature du sacrifice, qui l'ont conduit à des propositions erronées ou téméraires qui furent condamnées par l'assemblée du clergé de France en 1728 ; & qu'il n'eût pas eu la témérité de traiter d'insuffisans & de mal fondés les motifs qui ont porté l'Eglise à ordonner de nouveau ceux qui ont été ordonnés selon le rit anglican. Nous renvoyons les lecteurs aux écrits du pere le Courayer & de ses adversaires sur cette matière intéressante, que les bornes de cet ouvrage ne nous ont permis que d'indiquer.

Il est de principe parmi les Théologiens que quelque corrompu que soit un évêque, les ordinations qu'il fait sont valides quoiqu'illicites. Aussi voit-on par l'histoire que l'Eglise a toujours admis comme valides les ordinations faites par les simoniaques, les intrus,

intrus, les excommuniés, les schismatiques & les hérétiques.

Les évêques ne peuvent pas ordonner ni toutes sortes de personnes, ni des personnes de tout sexe : la discipline de l'Eglise les oblige à se restreindre à leurs diocésains, & de ne point ordonner d'étrangers sans le consentement des évêques auxquels ces étrangers sont soumis. C'est la décision du premier concile de Nicée, *can. xvij.* Les femmes ne peuvent être élevées aux saints ordres ; & , s'il est parlé dans l'Histoire de prêtresses, de diaconesses, &c. on fait que ce n'étoient point des noms d'ordre. Enfin, celui qu'on ordonne doit au-moins avoir été baptisé, parce que le baptême est comme la porte de tous les autres sacremens. L'ordination conférée à un homme contre son gré & son consentement, est nulle de plein droit.

ORDINATION *per saltum*, (*Droit canon.*) On appelle l'ordination *per saltum*, quand on confère ou qu'on reçoit un ordre supérieur sans avoir passé par les inférieurs ; par exemple, si on étoit ordonné prêtre sans avoir été auparavant ordonné diacre. Les ordinations *per saltum* ont toujours été prohibées ; & si l'on s'écartoit quelquefois en cela de l'exactitude des canons, ce n'étoit que pour des raisons les plus pressantes, comme on fit pour saint Cyprien & saint Augustin, qu'on éleva à la prêtrise sans les avoir fait passer par les ordres inférieurs. (*D. J.*)

ORDINGEN, (*Géog.*) On écrit aussi *Ordungen* & *Urdingen*, petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Cologne. Le maréchal de Guébriant y battit les Hessois en 1641, & prit la ville en 1642. Elle est sur le Rhin, aux confins du comté de Meurs. Gelelius la nomme *castra Ordeonii* ; & c'est près de-là qu'est le village de Gelb, qui paroît être la *Gelduba* des anciens. *Long. 24. 15. lat. 51. 35.* (*D. J.*)

ORDISSUS, (*Géog. anc.*) rivière de la Sarmatie en Europe ; c'est une de celles qui tombent dans le Danube. Peucer dit que les Hongrois la nomment *Craso* dans leur langue. (*D. J.*)

ORDONNANCE, *i. f.* (*Jurisprudence.*) est une loi faite par le prince pour régler quelques objets qui méritent l'attention du gouvernement.

Le terme d'ordonnance vient du latin *ordinare*, qui signifie ordonner, c'est-à-dire, arranger quelque chose, y mettre l'ordre. En effet, on écrivoit anciennement *ordenance*, pour exprimer quelque arrangement ou disposition. Ce terme se trouve employé en ce sens dans quelques anciennes chartes & ordonnances ou réglemens, comme dans l'accord ou concordat fait en 1275 entre Jean dit le Roux, duc de Bretagne, & quelques-uns des barons & grands nobles de la province ; sauf, y est-il dit, l'*ordenance raisonnable au juveigneur*, c'est-à-dire, sans préjudice de la disposition convenable que le puîné (*junior*) peut faire. Ce concordat est à la fin de la très-ancienne coutume de Bretagne : cependant le terme *ordinare* se trouve employé dans le tems de la seconde race, pour dire ordonner. Aimoin qui vivoit dans le neuvième siècle, dit en parlant des capitulaires de Charlemagne, *liv. V. chap. 35. placitum generale habuit ubi per capitula, qualiter signum Franciæ, filius suus Ludovicus regeret, ordinavit.*

Du latin *ordinare* on a fait *ordinatio* ; un grand nombre des anciennes ordonnances latines commençoient par ces mots, *ordinatum fuit.* De tout cela s'est formé le terme François d'ordenance ou ordonnance : on disoit aussi quelquefois *ordrenement* pour ordonnement ; & quoique dans l'origine ce terme d'ordonnance ne signifiat autre chose qu'arrangement ; néanmoins comme ces arrangemens ou dispositions étoient faits par une autorité souveraine, on a attaché au terme d'ordonnance l'idée d'une loi impérative & absolue.

Le terme François d'ordonnance, ni même le latin

ordinatio, dans le sens où nous le prenons pour loi, n'étoient point connus des anciens.

Les réglemens que firent les anciens législateurs chez les Grecs, étoient qualifiés de loi.

Il en fut de même chez les Romains : ils appelloient loi les réglemens qui étoient faits par tout le peuple assemblé à la réquisition de quelque magistrat du sénat.

Le peuple faisoit aussi des lois avec l'assistance d'un de ses magistrats, tels qu'un tribun ; mais ces lois étoient nommées *plébiscites*.

Ce que le sénat ordonnoit s'appelloit un *senatus-consulte*.

Les réglemens faits par les empereurs, s'appelloient *principum placita* ou *constitutiones principum*. On verra que cette dernière dénomination a été aussi employée par quelques-uns de nos rois.

Les constitutions des empereurs étoient générales ou particulières.

Les générales étoient de trois sortes : savoir, des édits, des rescripts & des decrets.

Les édits étoient des constitutions générales que le prince faisoit de son propre mouvement pour la police de l'état ; il y avoit d'autres édits qui étoient faits par les magistrats, mais qui n'étoient autre chose que des especes de programmes publics, par lesquels ils annonçoient la forme en laquelle ils se proposoient de rendre la justice sur chaque matière pendant l'année de leur magistrature. Nous n'avons pas en France d'édits de cette espece ; mais nos rois font aussi des édits qui ont le même objet que ceux des empereurs, & qui sont compris sous le terme général d'ordonnances.

Les rescripts des empereurs étoient des réponses aux requêtes qui leur étoient présentées, ou aux mémoires que les magistrats donnoient pour savoir de quelle manière ils devoient se conduire dans certaines affaires. Nous avons aussi quelques anciennes ordonnances, ou lettres de nos rois, qui sont en forme de rescripts.

Les decrets étoient des jugemens que le prince rendoit dans son consistoire, ou conseil sur les affaires des particuliers ; ceci revient aux arrêts du conseil privé. Les qualifications de decret ou d'édit se trouvent employées indifféremment dans quelques anciennes ordonnances de nos rois.

Enfin, les constitutions particulières étoient celles qui étoient faites seulement pour quelque personne ou pour un certain corps, de manière qu'elles ne tiroient point à conséquence pour le général. On trouve quelques anciennes ordonnances latines de nos rois, qui sont pareillement qualifiées de constitutions : présentement ce terme n'est plus usité. Ces sortes de constitutions revenoient aux lettres-patentes que nos rois accordent à des particuliers, corps & communautés.

Les ordonnances qui avoient lieu en France du tems de la première race, reçurent divers noms : les plus considérables furent nommées lois, comme la loi gomberte, la loi ripuaire, la loi salique ou des Francs.

Il y eut encore quelques autres lois faites par nos rois de la première race, pour d'autres peuples qui étoient soumis à leur obéissance, telles que la loi des Allemands, celles des Bavares & des Saxons, celle des Lombards, &c. Toutes ces lois ont été recueillies en un même volume sous le titre de lois antiques.

La loi salique ou des Francs, qui est une des plus fameuses de ces lois, est intitulée *placitum legis salicæ* ; il est dit qu'elle a été résolue de concert avec les Francs.

La loi des Allemands faite par Clotaire, porte en titre dans les anciennes éditions, qu'elle a été ré-

solue par Clotaire, par ses princes ou juges, c'est-à-dire par trente-quatre évêques, trente-quatre ducs, soixante-douze comtes, & même par tout le peuple.

La loi Bavaroise, dressée par le roi Thiery, revue par Childebert, par Clotaire, & en dernier lieu par Dagobert, porte qu'elle est l'ouvrage du roi, de ses princes & de tout le peuple chrétien qui compose le royaume des Mérovingiens.

La loi gombette contient les souscriptions de trente comtes, qui promettent de l'observer, eux & leurs descendans.

La principale matière de ces lois, ce sont les crimes & sur tout ceux qui étoient les plus fréquens chez des peuples brutaux, tels que le vol, le meurtre, les injures; la peine de chaque crime y est réglée selon les circonstances, à l'égard desquelles la loi entre dans un fort grand détail, voyez ce qui est dit de ces lois dans l'*histoire du Droit françois* de M. l'abbé Fleury, & ce qui a été dit ici au mot *code* des lois antiques, & au mot *lois* antiques, & aux articles où il est parlé de chacune de ces lois en particulier.

Il y eut quelques lois de la première race qui furent nommées *édits*, tel que l'édit de Théodoric, roi d'Italie, qui se trouve dans ce code des lois antiques.

D'autres furent nommées en latin *constitutiones*.

D'autres enfin furent appelées *capitulaires*, parce que leurs dispositions étoient distinguées par chapitres ou plutôt par articles que l'on appelloit *capitula*. Ces capitulaires se faisoient par nos rois dans des assemblées, composées d'évêques & de seigneurs; & comme les évêques y étoient ordinairement en grand nombre, & que l'on y traitoit d'affaires ecclésiastiques, ces mêmes assemblées ont souvent été qualifiées de *concile*. Le *recueil des capitulaires* de l'édition de M. Baluze, comprend quelques capitulaires du tems de la première race, lesquels remontent jusqu'au règne de Childebert.

Les *ordonnances* qui nous restent des rois de la seconde race, sont toutes qualifiées de *capitulaires*, & comprises dans l'édition qu'en a donnée M. Baluze en deux volumes *in-folio* avec des notes.

Les capitulaires de Charlemagne commencent en l'an 768, première année de son règne; il y en a des règnes suivans, jusques & compris l'an 921, tems fort voisin de la fin du règne de Charles le Simple.

La collection des capitulaires porte en titre *capitula regum & episcoporum, maximè que nobilium francorum omnium*.

Et en effet, ils sont appelés par les rois *leur ouvrage & celui de leurs féaux*. Charlemagne en parlant de ceux faits pour être insérés dans la loi salique, dit qu'il les a fait du consentement de tous; celui de 816 porte, que Louis le Débonnaire a assemblé les grands ecclésiastiques & laïcs pour faire un capitulaire pour le bien général de l'église; dans un autre il remet à décider jusqu'à ce que les féaux soient en plus grand nombre.

Charles le Chauve dit, tels sont les capitulaires de notre père que les Francs ont jugé à propos de reconnoître pour loi, & que nos fideles ont résolu dans une assemblée générale, d'observer en tous tems; & dans un édit qu'il fit à Poissy en 844. pour une nouvelle fabrication de monnoie, il est dit que cet édit fut fait *ex consensu*, par où l'on entend que ce fut dans une assemblée du peuple.

Les capitulaires sont distingués en plusieurs occasions d'avec les autres lois qui étoient plus anciennes; & en effet, il y avoit différence en ce que les capitulaires n'avoient été faits que pour suppléer ce qui n'avoit pas été prévu par les lois, cependant ils avoient eux-mêmes force de lois; & l'on voit

dans plusieurs capitulaires de Louis le Débonnaire & de Charles le Chauve, qu'ils ordonnent que les capitulaires seront tenus pour loi.

Ceux de Charlemagne forment même un corps complet de législation politique, ecclésiastique, militaire, civile & économique.

Les lois & capitulaires, tant de la première que de la seconde race, se faisoient donc dans des assemblées de la nation qui se tenoient en plein champ, & qu'on a appelées *parlement*, parce que c'étoit dans ces assemblées que l'on *parloit* & traitoit des affaires sur lesquelles le roi vouloit bien se concerter avec ses sujets.

Sous la première race, ces assemblées se tenoient au mois de Mars, d'où on les appelloit quelquefois *champ de Mars*; d'abord toutes les personnes libres y étoient admises, le peuple comme les grands; mais la confusion que cause toujours la multitude, fit que l'on changea bien tôt la forme de ces assemblées. On assembla chaque canton en particulier, & l'on n'admit plus aux assemblées générales que ceux qui tenoient quelque rang dans l'état; les évêques y furent admis de fort bonne heure, c'est de-là que Grégoire de Tours, Reginon & autres auteurs nomment souvent ces assemblées *synodes* ou *conciles*.

Ces mêmes assemblées sont nommées dans la loi salique *mallus*, mot tudesque qui veut dire *parole*; c'étoit-là en effet que la nation parloient avec le roi, c'est-à-dire conféroit, communiquoit avec lui; elles furent aussi appelées *judicium francorum & placitum*, & dans la suite *parlamentum* parlement.

C'est dans ces assemblées que se faisoient les nouvelles lois & capitulaires, ou autres ordonnances; on y délibéroit entr'autres choses de la conservation des lois & des changemens qui pouvoient être nécessaires.

Au reste, ces assemblées, soit générales ou réduites à un certain nombre de personnes, ne se tenoient point par une autorité qui fût propre à la nation; & l'on ne peut douter, suivant les principes universellement reconnus parmi nous, que rien ne se faisoit dans ces assemblées que par la permission du roi.

Aussi voit-on que nos rois en changerent la forme, & même en interrompirent le cours, selon qu'ils le jugerent à propos: le pouvoir & la dignité de ces assemblées ne furent pas long-tems uniformes; elles ne restèrent pas non plus long-tems dans leur intégrité, tant à cause des différens partages qui se firent de la monarchie, qu'à cause des entreprises de Charles Martel, lequel irrité contre le clergé qui composoit la plus grande partie de ces assemblées, les abolit entièrement pendant les vingt-deux ans de sa domination, ses enfans les rétablirent. Pepin les transféra au mois de Mai, il y donna le premier rang aux prélats; Charlemagne rendit ces assemblées encore plus augustes, tant par la qualité des personnes qui s'y trouvoient, que par l'ordre qu'il y établit & par la bonté qu'il avoit d'écouter les avis de son peuple au sujet des lois que l'on proposoit dans ces assemblées, cherchant ainsi à prévenir toutes les difficultés & les inconvéniens qui auroient pu se trouver dans la loi.

Les lois antiques de la première race continuèrent à être observées avec les capitulaires jusques vers la fin de la seconde race, dans tous les points auxquels il n'avoit pas été dérogré par les capitulaires; la loi salique fait même encore une de nos plus saintes lois par rapport à l'ordre de succéder à la couronne.

Du reste, toutes ces lois anciennes & le surplus de la loi salique elle-même, ainsi que les capitulaires, sans avoir jamais été abrogés formellement,

tomberent peu-à-peu dans l'oubli, à cause du changement qui arriva dans la forme du gouvernement, lequel introduisit aussi un nouveau droit.

En effet, les inféodations qui furent faites vers la fin de la seconde race & au commencement de la troisième race, introduisirent le droit féodal.

Sous Louis le Gros, lequel commença à affranchir les fiefs de son domaine, tout se régloit en France par le Droit des fiefs, celui des communes & bourgeoises, & des main-mortes.

Tous ces usages ne furent point d'abord rédigés par écrit dans une révolution, telle que celle qui arriva dans le gouvernement; on étoit beaucoup plus occupé à se maintenir par les armes, que du loin de faire des lois.

Depuis les capitulaires qui finissent, comme on l'a dit, en 921, l'on ne trouve aucune ordonnance faite par les rois de la seconde & de la troisième races jusqu'en 1051, encore jusqu'à S. Louis; si l'on en excepte une ordonnance de 1188. sur les décimes, & celle de Philippe Auguste en 1190, ce ne sont proprement que des chartres ou lettres particulières; dans le premier volume des ordonnances de la troisième race, on n'a inséré que dix de ces lettres, qui ont été données depuis l'an 1051. jusqu'en 1190, étant les seules qui contiennent quelques réglemens, encore ne sont-ce que des réglemens particuliers pour une ville, ou pour une église ou communauté, & non des ordonnances générales faites pour tout le royaume.

Les ordonnances que nous avons depuis Henri I. sont toutes rédigées en latin jusqu'à celle de S. Louis de l'année 1256. qui est la première que l'on trouve écrite en françois, encore est-il incertain si elle a été publiée d'abord en françois ou en latin. Il y en eut en effet encore beaucoup depuis ce tems qui furent rédigées en latin; on en trouve dans tous les regnes suivans jusqu'au tems de François I., lequel ordonna en 1539. que tous les actes publics seroient rédigés en françois; mais pour ce qui est des ordonnances, elles étoient déjà la plupart en françois, si ce n'est les lettres patentes qui regardoient les provinces, villes & autres lieux des pays de droit écrit, qu'on appelloit alors la *languedoc*, lesquelles étoient ordinairement en latin: les ordonnances générales, & celles qui concernoient les pays de la *languedoc* ou pays coutumier étoient ordinairement rédigées en françois, du-moins depuis le tems de S. Louis.

Les anciennes ordonnances, chartes ou lettres de nos rois ont reçu selon les tems diverses qualifications.

Henri I. dans des lettres de l'an 1051, portant un réglement pour la ville d'Orléans, qualifie lui-même sa chartre *testamentum nostræ autoritatis, quasi testimonium*; on remarque encore une chose dans ces lettres & dans quelques autres postérieures, c'est que quoique la personne de nos rois fût ordinairement qualifiée de *majesté*, ainsi que cela étoit usité dans le tems de Charlemagne, néanmoins en parlant d'eux-mêmes, ils ne se qualifioient quelquefois que de *serénité* & de *celitude*, *celitudinem nostræ serenitatis adierit*, mais le style des lettres de chancellerie n'étoit alors ni bien exact, ni bien uniforme, car dans ces mêmes lettres on trouve aussi ces mots *nostræ majestatis autoritate*.

Les lettres de l'an 1105. par lesquelles Philippe I. défend de s'emparer des meubles des évêques de Chartres décédés, sont par lui qualifiées en deux endroits *pragmatica sanctio*; on entendoit par-là une constitution que le prince faisoit de concert avec les grands de l'état, ou, selon Hotman, c'étoit un rescrit du prince non pas sur l'affaire d'un simple particulier, mais de quelque corps, ordre ou com-

munauté; on appelloit un tel réglement *pragmaticque*, parce qu'il étoit interposé après avoir pris l'avis des gens *pragmaticques*, c'est-à-dire des meilleurs praticiens, des personnes les plus expérimentées; *sanctio* est la partie de la loi qui prononce quelque peine contre les contrevenans.

Ce réglement n'est pas le seul qui ait été qualifié de *pragmaticque sanctio*; il y a entr'autres deux ordonnances fameuses qui portent le même titre; l'une est la *pragmaticque* de S. Louis du mois de Mars 1268; l'autre est la *pragmaticque-sanctio* faite à Bourges par Charles VII. au mois de Juillet 1438.

Les lettres de Louis le Gros, de l'année 1118, concernant les serfs de l'église S. Maur des fossés, sont qualifiées dans la piece même de *decret*; & dans un autre endroit d'*edit, nostræ institutionis edictum*; mais dans ces premiers tems il se trouve fort peu d'édits: ce terme n'est devenu plus usité que depuis le xvj. siècle, pour exprimer des lois générales, mais ordinairement moins étendues que les ordonnances proprement dites.

Le terme d'*institution* dont on vient de parler se trouve employé dans d'autres lettres du même prince, de l'an 1128, où il dit *instituo & decerno*, ce qui annonce encore un *decret*.

Dans d'autres lettres de l'an 1134, il dit *volumus & precipimus*.

Louis VII. dans des lettres de l'an 1145, dit, en parlant d'un réglement fait par son pere, *statutum est à patre nostro*.

Les lettres du même prince touchant la régale de Laon, sont intitulées *carta de regalibus laudunensibus*; mais on ne peut assurer si ce titre vient du copiste ou de l'original.

La plupart de ces lettres sont plutôt des privilèges particuliers que des ordonnances; cependant, comme elles ont fait en leur tems une espece de droit, on les a compris dans la collection des ordonnances. Philippe-Auguste étant sur le point de partir pour la Terre-sainte, en 1190, fit une ordonnance, qui est intitulée *testamentum*; c'est un réglement pour la police du royaume: il a été qualifié *testament*, soit parce que le roi y fait plusieurs dispositions pour la distribution de ses trésors, au cas que lui & son fils vinssent à mourir pendant ce voyage, ou plutôt cette ordonnance a été qualifiée *testament*, dans le même sens que la chartre d'Henri premier, *quasi testimonia nostræ autoritatis*: quoi qu'il en soit, ce testament est regardé par quelques-uns comme la plus ancienne ordonnance proprement dite, du tems de la troisième race. Le roi ne s'y sert pourtant point du terme *ordonnons*, mais de ceux-ci *volumus, precipimus, prohibemus*, qui reviennent au même; & il ne qualifie ce testament à la fin que de *presentem paginam*, de même que d'autres lettres qu'il donna en 1197. Cette expression se trouve encore dans plusieurs autres lettres postérieures; mais ces mots sont désignatifs & non qualificatifs.

Les premières lettres où il se soit servi du terme *ordinamus*, sont celles qu'il accorda à l'université en 1200.

Ce terme *ordinamus* ou *ordinatum fuit*, fut souvent employé dans la suite pour exprimer les volontés du prince: cependant elles n'étoient pas encore désignées en françois par le terme d'*ordonnance*.

En faisant mention que les lettres alloient être scellées du sceau du prince, & souscrites de son nom; on mettoit auparavant à la fin de la plupart des lettres cette clause de style, *quod ut firmum & stabile maneat*, ou bien *quod ut stabilitatis robur obtineat*; on forma de-là le nom de *stabilimentum* ou établissement, que l'on donna aux ordonnances du roi.

Beaumont dans ses coutumes de Beauvais dit, que quand le roi faisoit quelque établissement spé-

cialement en son domaine, les barons ne laissoient pas d'en user en leurs terres, selon les anciennes coutumes; mais que quand l'établissement étoit général, il devoit avoir cours par-tout le royaume; & nous devons croire, dit-il, que tel établissement étoit fait par très-grand conseil, & pour le commun profit.

Les seigneurs barons s'ingéroient alors de faire aussi des établissemens ou *ordonnances* dans leurs domaines, ce qui étoit un attentat à l'autorité royale, lequel fut depuis réprimé.

La premiere *ordonnance* que l'on trouve, intitulée *établissement*, est celle de Philippe Auguste, du premier Mai 1209. Il n'y a cependant pas dans le corps de la piece la qualification de *stabilimentum*, comme elle se trouve dans plusieurs autres semblables établissemens: il est dit en tête de celui-ci, que le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Boulogne & de S. Pol, le seigneur de Dampierre, & plusieurs autres grands du royaume de France, sont convenus unanimement, & ont confirmé par un consentement public, qu'à l'avenir on en useroit pour les fiefs, suivant ce qui est porté ensuite; ce qui feroit croire que les établissemens étoient des *ordonnances* contestées avec les barons, & pour avoir lieu dans leurs terres, aussi bien que dans celle du domaine.

Cependant le roi faisoit aussi des *ordonnances* qui n'avoient lieu que dans son domaine, & qu'il ne laissoit pas de qualifier d'établissement, ce qui se trouve conforme à la distinction de Beaumanoir.

C'est ainsi que Philippe-Auguste fit, en Mars 1214, une *ordonnance* touchant les Croisés, qui est intitulée *stabilimentum cruce signatorum*, dans le second registre de Philippe-Auguste, qui est au trésor des chartres; & néanmoins dans le premier registre il y a d'autres lettres touchant les Croisés, qui sont intitulées *carta*.

On remarque seulement dans cet établissement, que le roi y annonce, que du consentement du légat, il s'est fait informer par les évêques de Paris & de Soissons de quelle maniere la sainte Eglise avoit coutume de défendre les libertés des Croisés, & qu'information faite pour le bien de la paix entre le sacerdoce & l'empire, jusqu'au concile qui devoit se tenir incessamment, ils avoient arrêté que l'on observeroit les articles qui sont ensuite détaillés à la fin de cet article; le roi ordonne qu'ils seront observés dans tout son domaine jusqu'au concile; mais il a soin de mettre, que c'est sans préjudice des coutumes de la sainte Eglise, du droit & des coutumes du royaume de France, & de l'autorité de la sainte Eglise romaine: on voit par-là qu'il n'avoit pas fait tout seul ce réglemeut; qu'il n'avoit fait qu'adopter ce qui avoit été réglé par le légat & par deux évêques, & c'est apparemment pour cela qu'il le nomme *établissement*.

Son *ordonnance* du mois de Février 1218 touchant les Juifs, est qualifiée par lui de *constitution*: elle commence par ces mots *hæc est constitutio*; ainsi, toute *ordonnance* n'étoit pas qualifiée d'établissement.

On a encore de ce prince deux établissemens sans date; l'un intitulé *stabilimentum*, qui est rédigé dans le goût des capitulaires: en effet, il commence par ces mots *primum capitulum est*, & ensuite *secundum capitulum*, & ainsi des autres: chaque capitule contient une demande faite au roi, laquelle est suivie de la réponse; celle qui est faite au premier article, est conçue en cette forme: *responsio; in hoc concordati sunt rex & barones*. Les autres réponses contiennent les accords faits avec le clergé: ce concordat ne doit pourtant pas être considéré comme une simple convention, parce que le roi, en se prêtant à ce concordat, lui donnoit force de loi.

L'autre établissement, qui est la dernière *ordonnance* que l'on rapporte de Philippe-Auguste, commence par ces mots, *hoc est stabilimentum quod rex facit judæis*. Celui-ci est fait par le roi, du consentement de la comtesse de Troyes & de Guy de Dampierre; & il est dit à la fin, qu'il ne durera que jusqu'à ce que le roi, ces deux seigneurs, & les autres barons, dont le roi prendra l'avis, le jugeront à propos.

Ce que l'on vient de remarquer sur ces deux derniers établissemens, confirme bien que l'on ne donnoit ce nom qu'aux réglemens qui étoient faits de concert avec quelques autres personnes, & principalement lorsque c'étoit avec d'autres seigneurs, & pour que l'*ordonnance* eût lieu dans leurs domaines.

Les historiens font mention de plusieurs autres *ordonnances* de Philippe-Auguste; mais que l'on n'a pu recouvrer; & il est probable que dans ces tems tumultueux, où l'on étoit peu versé dans les lettres, & où l'on n'avoit point encore pensé à mettre les *ordonnances* dans un dépôt stable, il s'en est perdu un grand nombre.

Ce fait est d'autant plus probable, que l'on sait qu'en 1194, Philippe-Auguste ayant été surpris près de Blois par Richard IV. roi d'Angleterre & duc de Normandie, avec lequel il étoit en guerre, il y perdit tout son équipage, les scels, chartres, & beaucoup de titres & papiers de la couronne.

Quelques auteurs néanmoins du nombre desquels est M. Brussel (usage des fiefs), tiennent que les Anglois n'emportèrent point de registres, ni de titres considérables; qu'on ne perdit que quelques pieces détachées.

Mais il est toujours certain, suivant Guillaume Brito, que cette perte fut très-grande, & que dans le grand nombre de chartres qui furent perdues, il y avoit sans doute plusieurs *ordonnances*, ou comme on disoit alors, *établissmens*. Le roi donna ordre de réparer cette perte, & chargea de ce soin frere Gautier ou Guerin, religieux de l'ordre de saint Jean de Jerusalem, évêque de Senlis, lequel étoit aussi garde des sceaux sous Philippe-Auguste, & fut ensuite chancelier sous Louis VIII. & saint Louis. Guerin recueillit tout ce qu'il put trouver de copies des chartres, & rétablit le surplus de mémoire le mieux qu'il put: il fut résolu de mettre ce qui restoit, & ce qui seroit recueilli à l'avenir en un lieu où ils ne fussent point exposés à tant de hasards; & Paris fut choisi, comme la ville capitale du royaume pour la conservation de ces titres; & il est à croire que les plus anciens furent enlevés par les Anglois, puisqu'il ne se trouve rien au trésor des chartres, que depuis le roi Louis le Jeune, dont la premiere *ordonnance* est de l'an 1145.

Telle fut l'origine du trésor des chartres, dans lequel une partie des *ordonnances* de la troisième race se trouve conservée tant dans les deux registres du tems de Philippe-Auguste, que dans d'autres pieces qui sont dans ce dépôt.

Il y en a néanmoins cinq ou six qui sont antérieures à ces registres, qui ont été tirées de divers autres dépôts, comme de quelques monastères, & une de 1137 tirée de la chambre des comptes.

Nous n'avons de Louis VIII. que deux *ordonnances*.

L'une de l'an 1223, touchant les Juifs, dans le préambule de laquelle il dit, *fecimus stabilimentum super Judæos*; & un peu plus loin, *stabilimentum autem tale est*, c'est encore un concordat fait avec divers seigneurs, qui sont dénommés dans le préambule, tant archevêques qu'évêques, comtes, barons & chevaliers *militum*, lesquels, est-il dit, ont juré d'observer cet établissement.

L'autre, qui est de l'année suivante, concernant des mauvaises coutumes de la ville de Bourges, qui avoient été abolies, fait mention d'une ordonnance de Philippe-Auguste, qu'il qualifie *in litteris suis*. Louis VIII. ne désigne point celle-ci par le terme de *stabilimentum*; mais il met à la fin la clause ordinaire *ut autem hæc omnia stabilitatis robur obtineant, præfatam paginam sigilli nostri auctoritate, &c.* C'est le prince qui ordonne seul de l'avis toutefois de son conseil, *magno nostrorum & prudentium consilio*.

S. Louis, dans son ordonnance de 1228, se sert tantôt du terme *ordinamus*, & tantôt de ceux de *statuimus* ou *mandamus*.

Dans celle de 1230, il dit *statuimus*, & plus loin, *hæc statuta faciamus servari*; & vers la fin il ajoute *hæc volumus & juravimus*. Cette ordonnance est faite par le roi, *de sincerâ voluntate nostrâ & de communi consilio baronum*: le roi ordonne tant pour ses domaines que pour les barons; cette ordonnance n'est pourtant pas qualifiée d'établissement: les réglemens qu'elle contient ne sont qualifiés que de *statuts*; mais le roi déclare qu'il veut qu'elle soit gardée par ses héritiers, & par ses barons & leurs héritiers, & l'ordonnance est signée par sept barons différens, lesquels mettent chacun *ego.. T... eadem volui, consului & juravi*.

Son ordonnance de 1230 commence par *anno domini institutum est à Ludovico, &c.* Le premier article porte *sciendum est*, & les suivans commencent par *præceptum est*.

Celle qu'il fit en 1235 commence par *ordinatum fuit*: il y a lieu de croire qu'elle fut faite dans un parlement, attendu que cette forme annonce un procès-verbal plutôt que des lettres du prince.

Mais ce qui mérite plus d'être remarqué, c'est que les lettres ou ordonnances de ce prince du mois de Juin 1248, par lesquelles il laisse la régence à la reine sa mere pendant son absence, sont émanées de lui seul.

On en rapporte une autre faite par ce prince en 1245, avec la traduction françoise à côté; le tout est tiré d'une ordonnance du roi Jean, où celle-ci est rapportée, & la traduction paroît être du tems de S. Louis, tant l'ouvrage en est barbare.

Ses lettres du mois d'Avril 1250, contenant plusieurs réglemens pour le Languedoc, sont proprement un rescrit: en effet, il s'y exprime en ces termes, *consultationibus vestris duximus respondendum taliter*, & ailleurs on trouve encore le terme de *respondimus*.

L'ordonnance qu'il fit en 1254 pour la réformation des mœurs dans le Languedoc, & dans le Languedoil, est intitulée dans les conciles de la Gaule narbonoise de M. Baluze, *hæc stabilimenta per dominum regem Franciæ, &c.* Au commencement de la piece saint Louis dit *subscripta duximus ordinanda*; & plus loin, en parlant d'une ordonnance qui avoit été faite pour les Juifs, il la qualifie d'*ordinationem*.

Dans une autre, du mois de Février de la même année, il dit *ordinavimus*, & ailleurs *ordinamus & præcipimus*; & à la fin, enjoint de mettre cette ordonnance avec les autres, *inter alias ordinationes prædictas conscribi volumus*, ce qui fait connoître qu'il y avoit dès-lors un livre où l'on transcrivoit toutes les ordonnances.

Il en fit une françoise en 1256 pour l'utilité du royaume, laquelle commence par ces mots: *Nous établissons que, &c.* Ces termes sont encore répétés dans un autre endroit; & ailleurs il dit: nous voulons, nous commandons, nous défendons; celle-ci ne paroît qu'une traduction de celle de 1254, avec néanmoins quelques changemens & modifications; mais ce qui est certain, c'est que le texte de cette ordonnance françoise n'a point été composé tel qu'il

est rapporté, le langage françois que l'on parloit du tems de saint Louis étant presque inintelligible aujourd'hui sans le secours d'un glossaire.

Quoique saint Louis se servît volontiers du terme d'établissement, ce style n'étoit pourtant pas uniforme pour toutes les ordonnances; car celle qu'il fit dans la même année touchant les mairies, commence par *nous ordonnons*, & ce terme y est répété à chaque article.

De même, dans celle qu'il fit touchant l'élection des maires de Normandie, il commence par ces mots, *nos ordinavimus*, & à chaque article il dit, *nos ordinamus*.

On s'exprimoit souvent encore autrement, par exemple, l'ordonnance que saint Louis fit en 1262 pour les monnoies, commence ainsi, *il est égardé*, comme qui diroit *on aura égard* ou *attention* de ne pas faire telle chose: ce réglement avoit pourtant bien le caractère d'ordonnance, car il est dit à la fin *facta fuit hæc ordinatio, &c.*

Un autre réglement qu'il fit en 1265, aussi touchant les monnoies, commence par l'*attirement* que le roi a fait des monnoies est *tiex* (tel); on entendoit par *attirement* une ordonnance par laquelle le roi attiroit à ses hôtels les monnoies à refondre ou à réformer, ou plutôt par laquelle il remettoit ou attiroit les monnoies affoiblies à leur juste valeur: peut-être *attirement* se disoit-il par corruption pour *attirement*, comme qui diroit un réglement qui mettoit les monnoies à leur juste titre; & ce qui justifie bien que cet attirement étoit une ordonnance, c'est que le roi l'a qualifié lui-même ainsi. Il veut & commande que cet ordonnement soit tenu dans toute sa terre & es terres de ceux qui n'ont point de propre monnoie, & même dans les terres de ceux qui ont propre monnoie, sauf l'exception qui est marquée, & il veut que cet attirement soit ainsi tenu par tout son royaume.

Il fit encore dans la même année une ordonnance pour la cour des esterlins, laquelle commence par ces mots, *il est ordonné*, & à la fin il est dit, *facta fuit hæc ordinatio in parlamento, &c.*

Quand le roi donnoit un simple mandement, on ne le qualifioit que de *lettres*, quoiqu'il contiât quelque injonction qui dût servir de règle. C'est ainsi qu'à la fin des lettres de saint Louis du mois de Janvier 1268 il y a, *istæ litteræ missæ fuerunt clausæ omnibus baillivis*.

Quelquefois les nouvelles lois étoient qualifiées d'*édits*; on en a déjà fait mention d'un de Louis-le-Gros en 1118. Saint-Louis en fit aussi un au mois de Mars 1268, qu'il qualifie d'*editto consultissimo*; cet édit ou ordonnance est ce qu'on appelle communément la *pragmatique* de saint Louis.

On voit par les observations précédentes que les ordonnances recevoient différens noms, selon leur objet, & aussi selon la maniere dont elles étoient formées. Quand nos rois faisoient des ordonnances pour les pays de leur domaine, ils n'employoient que leur seule autorité; quand ils en faisoient qui regardoient le pays des barons ou de leurs vassaux, elles étoient ordinairement faites de concert avec eux, ou scellées ou souscrites d'eux; autrement les barons ne recevoient ces ordonnances qu'autant qu'ils y trouvoient leur avantage. Les arriere-vassaux en usoient de même avec les grands vassaux; & il paroît que l'on appelloit *établissement* les ordonnances les plus considérables & qui étoient concertées avec les barons dans des assemblées de notables personnages.

La dernière ordonnance connue sous le nom d'*établissement*, est celle de saint Louis en 1270. Elle est intitulée *les établissemens* selon l'usage de Paris & de cour de baronnie: dans quelques manuscrits

ils sont appelés les *établissements le roi de France*.

Quelques-uns ont révoqué en doute que ces établissements aient eu force de loi ; ils ont prétendu que ce n'étoit qu'une compilation ou traité du droit françois, d'autant qu'ils sont remplis de citations de canons, de decrets, de chapitres, des decretales, & de lois du digeste & du code, ce qui ne se voit point dans toutes les *ordonnances* précédentes de la troisieme race.

Il est néanmoins vrai que ces établissements furent autorisés par saint Louis ; c'est une espece de code qu'il fit faire peu de tems avant sa seconde croisade ; l'on y inféra des citations pour donner plus d'autorité ; ce qui ne doit pas paroître extraordinaire, puisque nous avons vu de nos jours cette méthode renouvelée dans le code Frédéric : les établissements de saint Louis sont distribués en deux parties, & chaque partie divisée par chapitres : ils contiennent en tout 213 chapitres.

Charles VI. s'est pourtant encore servi du terme d'*établissement* dans des lettres de 1394 touchant les Juifs. Il ordonne par maniere d'*établissement* ou *constitution irrévocable*, c'est ainsi qu'il explique lui-même le terme d'*établissement*.

Dans la plupart des *ordonnances* qui furent faites par nos rois depuis le tems de saint Louis, ils s'expriment par ces mots, *ordinatum fuit* ; il se trouve un assez grand nombre de ces *ordonnances* faites au parlement, même depuis qu'il eut été rendu sédentaire à Paris : cela étoit encore assez commun vers le milieu du xiv. siecle ; il s'en trouve même encore de postérieures, notamment des lettres de 1388, comme on l'a dit au mot ENREGISTREMENT.

Mais la premiere loi de cette espece qui ait été qualifiée en françois *ordonnance*, est celle de Philippe-le Bel, faite au parlement de la pentecôte en 1287, touchant les bourgeois, qui commence par ces mots : » c'est l'*ordonnance* faite par la cour de » notre seigneur le roi, & de son commandement.

Depuis ce tems, le terme d'*ordonnance* ou *ordonnance* devint commun, & a été enfin consacré pour exprimer en général toute loi faite par le prince.

Il y en a pourtant de postérieures à celle de 1287, qui sont encore intitulées autrement, telle que celle du 3 Mai 1302 pour les églises de Languedoc, qui est intitulée *statutum regium*, d'autres sont encore qualifiées *ordinationes*.

On comprend sous le terme général d'*ordonnance* du roi, tant les *ordonnances* proprement dites que les édits, déclarations, & lettres patentes de nos rois.

Les *ordonnances* proprement dites, sont des réglemens généraux sur une ou plusieurs matieres, & principalement sur ce qui est du droit public, & ce qui concerne les formes de rendre la justice.

Les édits sont des lettres de chancellerie, que le roi donne de son propre mouvement, pour servir de loi à ses sujets sur une certaine matiere.

Les déclarations sont aussi des lettres de chancellerie, par lesquelles le roi déclare sa volonté sur l'exécution d'un édit ou d'une *ordonnance* précédente, pour l'interpréter, changer, augmenter ou diminuer.

On trouve un exemple d'une déclaration du roi dès le 26 Décembre 1335, donnée sur une *ordonnance* du 11 Mai 1333. Les gens des comptes avoient supplié le roi d'expliquer sa volonté sur un objet qui n'étoit pas spécifié dans son *ordonnance* ; & le roi dit qu'il vouloit en avoir sa *déclaration & savoir son entente*, & en conséquence il explique son intention & sa volonté : on trouve pourtant peu d'*ordonnances* qui aient été qualifiées de *déclarations* jusqu'au commencement du xvj. siecle : les édits sont encore en plus petit nombre que les déclarations.

Le pouvoir de faire de nouvelles *ordonnances*, édits ou déclarations, de les changer, modifier, n'appartient en France qu'au roi, dans lequel seul réside tout le pouvoir législatif.

Mais comme on ne fauroit apporter trop d'attention à la rédaction des *ordonnances*, nos rois ont coutume de prendre l'avis de personnes sages & éclairées de leur conseil.

Les anciennes *ordonnances* se faisoient de deux manieres ; les unes étoient arrêtées dans le conseil intime & secret du roi ; celles qui paroissent plus importantes, étoient délibérées dans des assemblées plus nombreuses.

Les premieres chartres ou lettres qui nous restent des rois de la troisieme race, sont signées des grands officiers de la couronne, & de quelques autres notables personages.

Quelques auteurs ont avancé que toutes celles qui n'étoient pas signées des grands officiers de la couronne, étoient délibérées en parlement, comme en effet cela se pratiquoit assez ordinairement, mais on n'en trouve pas des preuves pour toutes les *ordonnances*.

Les lettres d'Henri I. de l'an 1051, que l'on met en tête des *ordonnances* de la troisieme race, sont d'abord scellées du scel du roi, comme c'étoit la coutume : il est dit *sigillo & annulo* : dans d'autres il est dit *sigillo nostræ majestatis*.

Quelquefois, outre son scel, le roi mettoit sa signature ; dans d'autres *ordonnances* il n'en est point parlé, quoiqu'elles fussent souscrites de plus grands du royaume.

Une autre singularité qui se trouve dans les lettres données à Orléans l'an 1051, dont on a déjà parlé, c'est que la signature de l'évêque d'Orléans y est avant celle du roi ; ensuite celle de l'archevêque de Reims, de Hugues Bardoul, celle de Hugues Bouteiller (c'étoit le grand bouteiller de France) : il y a encore quelques autres signatures de divers particuliers qui paroissent être des officiers du chapitre : enfin est celle de Baudouin chancelier, lequel signa le dernier, ce qu'on exprime par ce mot *subscripsit*.

Les lettres de Philippe I. en 1105, qui ne sont proprement qu'un rescript, sont signées de lui seul ; il n'y est même pas fait mention qu'il eût pris l'avis de personne ; il dispose de sa seule autorité, *nostræ majestatis autoritate res prætaxatas à pravâ consuetudine liberamus*.

Quelquefois les lettres de nos rois étoient données de l'avis des évêques & grands du royaume, & néanmoins elles n'étoient signées que des grands officiers de la couronne : c'est ainsi que les lettres de Louis le Gros en 1118 sont données, *communi episcoporum & procerum consilio & assensu & regia autoritatis decreto*. Les grands, comme on voit, ne donnoient qu'un avis & consentement ; le roi parloit seul avec autorité. Ces lettres ne sont point signées de ces évêques & grands, il est seulement dit qu'elles furent données à Paris publiquement, *publicè*. Il y en a beaucoup d'autres où la même chose se trouve exprimée ; ce qui fait voir que l'on a toujours reconnu la nécessité de donner aux nouvelles lois un caractère de publicité par quelque forme solennelle. Enfin, il est dit que ces lettres furent données *adstantibus in palatio nostro quorum nomina substituta sunt & signa* ; & ensuite sont les noms & seings du grand maître *dapiferi*, du connétable, du bouteiller, du chambere, & il est fait mention que ces lettres ont été données par la main du chancelier, *data per manum Stephani cancellarii*, ce qui se trouve exprimé de même à la fin de plusieurs lettres.

Louis le Gros, dans des lettres de 1128, après

avoir énoncé l'avis & le consentement des évêques & grands, fait mention qu'il a pris aussi l'avis & consentement d'Adélaïde sa femme, & de Philippe son fils, désigné roi. Cependant cette princesse ni son fils ne signèrent point non plus que le roi; il n'y eut que trois des grands officiers de la couronne. Il est dit que l'office de grand-maître n'étoit point rempli, *dapifero nullo*, & l'on ne fait point mention du chancelier.

Dans des lettres que ce même prince donna en 1134, il dit, *annuente Ludovico nostro filio in regem sublimato*; dans celles de 1137, il dit *assentiente*. Ces dernières lettres sont faites en présence de deux fortes de personnes; les unes à l'égard desquelles il est dit *in presentia*, & qui ne signent point; savoir, l'évêque de Chartres, légat du saint siège, Etienne évêque de Paris, Suger abbé de saint Denis, c'étoit le ministre de Louis le Gros, Girard abbé de Josaphat, Algrin qui est qualifié *à secretis nostris*, c'est-à-dire secrétaire du roi. A l'égard des autres personnes, ce sont les grands officiers de la couronne, qui sont dits *asstantibus in palatio nostro*, & dont les noms & seings se trouvent ensuite. Ceux-ci étoient aux côtés du prince, les autres étoient présents, mais n'approchoient pas si près de la personne du roi; cette distinction se trouve observée dans plusieurs autres lettres & ordonnances.

L'ordonnance de 1190, connue sous le nom de *testament* de Philippe Auguste, ne fait point mention qu'il eût pris l'avis d'aucun des grands; le roi dit qu'il l'a fait *consilio altissimi*. Elle est néanmoins signée des grands officiers de la couronne, quoiqu'elle ne soit pas dite faite *publicè*; il s'en trouve plusieurs autres semblables, où ils ont pareillement souscrit; celle-ci est donnée *vacante cancellaria*, & est signée du roi.

Plusieurs anciennes ordonnances ne font aucune mention des signataires & seings, soit que cette partie de la pièce ait été adhirée, soit parce qu'elles aient été extraites d'autres ordonnances où l'on avoit retranché cette forme comme inutile.

Quelquefois tous les grands qui étoient présents à la confection d'une ordonnance, y apposoient leurs sceaux avec les grands officiers de la couronne; cela se pratiquoit sur-tout dans les établissemens, comme il paroît par celui de 1223, fait par Louis VIII. touchant les Juifs. Il est dit que tous les comtes, barons, & autres, qui y sont dénommés, y ont fait mettre leurs sceaux. C'étoit ainsi que l'on souscrivoit alors les actes; car l'ignorance étoit si grande, sur-tout chez les laïcs, que peu de personnes savoyent écrire. On faisoit écrire le nom de celui qui vouloit apposer son sceau, en ces termes, *signum Hugonis*, ou autre nom; & ensuite celui dont le nom étoit écrit apposoit son sceau à côté de ce nom.

Quand le roi ne se trouvoit pas accompagné des grands officiers de la couronne, à leur défaut on appelloit d'autres personnes à la confection des ordonnances, pour y donner la publicité; on prenoit ordinairement les personnages les plus notables du lieu; dans quelques occasions de simples bourgeois furent appellés.

Par exemple, dans l'ordonnance que saint Louis fit à Chartres en 1262 touchant les monnoies, il est dit qu'à la confection de cette ordonnance, assistèrent plusieurs bourgeois qui y sont dénommés, & qui sont dits *jurati*, c'est-à-dire, qui avoyent prêté serment; savoir trois bourgeois de Paris, trois bourgeois de Provins, deux bourgeois d'Orléans, deux de Sens, & deux de Laon. Il paroît assez singulier que l'on eût ainsi rassemblé à Chartres des bourgeois de différentes villes, & qu'il n'y en eût aucuns de la ville même; on n'avoit apparemment appelé que

ceux qui étoient le plus au fait des monnoies.

Au reste, il se trouve fort peu d'ordonnances du tems de saint Louis, qui fassent mention que l'on y ait apposé d'autres sceaux que celui du roi.

La formule de la plupart des ordonnances de ce regne, de celui de Philippe le Hardy, & de celui de Philippe-le-Bel, énonce qu'elles furent faites au parlement; le roi étoit présent à ces délibérations, & les ordonnances que l'on y proposoit y étoient corrigées quand il y avoit lieu.

Le roi Jean finit une ordonnance en disant, que s'il y a quelque chose à y ôter, ajouter, changer, ou interpréter, cela sera fait par des commissaires qu'il députera à cet effet, & qui en délibéreront avec les gens du parlement; elles sont relatées dans le registre des enquêtes, ou dans les registres *olim* dont elles tirent toute leur authenticité.

Ce que l'on trouve de plus remarquable du tems de Philippe-le-Bel par rapport à la manière dont se faisoient les ordonnances, c'est premièrement celle de 1287, qui fut faite au parlement touchant les bourgeoisies; il est dit qu'elle fut faite par la cour de notre seigneur le roi; mais il y a tout de suite ces mots, & de son commandement.

On trouve au bas d'une ordonnance de 1288, qu'elle fut enregistrée *inter judicia consilio & arrestra expedita in parlamento omnium sanctorum*.

Celle de 1291, touchant le parlement, fut faite au parlement même tenu à Paris.

Philippe-le-Bel en fit une autre à Paris en 1295, par laquelle il promit de dédommager ceux qui prendroient de sa nouvelle monnoie; il y obligea son domaine, ses héritiers & successeurs, & généralement tous ses biens & les leurs, & spécialement tous ses revenus & produits de la province de Normandie, & ce de la volonté & consentement de sa très-chère femme Jeanné reine de France. Il finit en ordonnant l'apposition de son sceau; ensuite la reine parle à son tour, & ratifie le tout, & y fait mettre son scel avec celui du roi; il y a encore une ordonnance semblable de la même année.

Celle de 1298, concernant le jugement des hérétiques, fut donnée en présence d'un archevêque, & de trois évêques.

Dans un mandement du 25 Août 1302, il est dit qu'il a été accordé ensemblement de plusieurs de ses amis & seaux prélats & barons avec son conseil; il y en a un semblable de 1303, & deux ordonnances de 1306, qui sont faites de même.

L'ordonnance du mois de Novembre concernant le châtelet, fut faite par le roi & son conseil; mais il paroît que ce conseil n'étoit autre chose que le parlement que l'on appelloit encore communément *le conseil du roi*. Dans quelques ordonnances postérieures, il est dit qu'elles furent faites par délibération du grand conseil du roi; & dans quelques-unes, il ajoute & de ses barons.

Depuis que le parlement eut été rendu sédentaire à Paris, les ordonnances ne se firent plus guère au parlement, mais dans le conseil particulier du roi. Il fut même ordonné en 1359, que dorénavant il ne se feroit plus aucunes ordonnances, que ce ne fût par délibération de ceux du conseil; quelquefois ce conseil se tenoit en la chambre des comptes; quelquefois dans la chambre du parlement; c'est pourquoi l'on trouve encore quelques ordonnances qui furent faites au parlement jusqu'en 1388.

Dans ces premiers tems, le roi envoyoit quelquefois ses ordonnances à la chambre des comptes pour y être enregistrées; on en trouve des exemples en 1320, 1323, & 1361: il chargeoit même aussi quelquefois la chambre d'en envoyer des copies vidimées aux baillifs & sénéchaux. On appelloit vi-

dimus, un transcrit de l'ordonnance qui étoit collationné par quelque officier public.

Le prévôt de Paris faisoit quelquefois des ordonnances pour la police de son siège, lesquelles étoient ensuite adoptées & autorisées par le roi; témoin l'ordonnance de Philippe-le-Bel, du premier Mai 1313, qui homologue un règlement de cette espèce.

Depuis que l'on eut introduit de faire assembler les trois états, ce qui commença sous Philippe, il y eut plusieurs ordonnances faites aux états, ou sur leurs remontrances, doléances, & supplications; mais dans tous les tems, ç'a toujours été le roi qui a ordonné, les états ne faisoient que requérir. Voyez ÉTATS.

Une grande partie des ordonnances, faites jusqu'au tems de S. Louis, commence par ces mots, *in nomine sanctæ & individuæ trinitatis*; quelques-unes par *in nomine domini*; plusieurs commencent par le nom du roi, comme *Ludovicus Dei gratiâ Francorum rex*; dans quelques-unes au lieu de *Dei gratiâ*, il y a *Dei misericordiâ*. Cet intitulé répond à celui qui est encore usité présentement: *Louis, par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre*.

Les établissemens qui étoient des espèces de concordats faits avec les barons, commencent la plupart comme on l'a déjà dit par ces mots, *hoc est stabilimentum*.

Les ordonnances qui commencent par *ordinatum fuit*, sont celles qui avoient été formées dans l'assemblée du parlement.

Il s'en trouve plusieurs autres qui commencent de diverses manières, soit que l'intitulé en ait été retranché, soit parce que ces pièces sont plutôt une relation des ordonnances que ces ordonnances mêmes. Telle est celle de Philippe Auguste, du mois de Juillet 1219, qui commence par ces mots, *dominus rex statuit*, &c.

Pour ce qui est de ceux à qui les ordonnances sont adressées, les plus anciennes sont adressées à tous les fideles présens & à venir: *notum fieri volo*, dit Henri I. en 1051, *cunctis fidelibus sanctæ Dei ecclesiæ, tam presentibus quam futuris*. Louis le Gros dans plusieurs de ses lettres dit de même, *omnibus Christi fidelibus*. Mais avant lui Philippe I. adressa des lettres, *universis in regno francorum*. Louis le Gros adresse un mandement en 1134, *tam presentibus quam futuris*: Il y en a beaucoup d'autres semblables. Cette clause est encore d'usage dans les ordonnances & édits, lesquels sont adressés au commencement, à tous présens & à venir.

Au surplus, il faut observer que la différence de l'adresse dépendoit beaucoup de la qualité de l'ordonnance; quand elle étoit générale, & qu'elle devoit avoir lieu dans tout le royaume, l'adresse étoit plus générale; quand son objet étoit limité à certains pays ou personnes, elle étoit adressée à ceux qu'elle concernoit.

Ainsi quand Louis le Gros en 1137, abolit dans l'Aquitaine le droit d'hommage & d'investiture, en faveur des archevêques, évêques & autres prélats, ses lettres sont adressées à l'archevêque de Bordeaux, ses suffragans, aux abbés de la province, & à leurs successeurs à perpétuité.

L'ordonnance de 1190, appelée le testament de Philippe Auguste, ne contient aucune adresse: il se trouve plusieurs autres ordonnances dans lesquelles il n'y en a point non plus.

Les premières lettres où l'on trouve l'origine de cette forme d'adresse, à nos amés & féaux, ce sont celles de Philippe Auguste en 1208 ou 1209, pour les patronages de Normandie, l'adresse en est faite, *amicis & fidelibus suis, Rothomagensi episcopo, & universis episcopis Normanniæ ejus suffraganis*; cette

forme est encore usitée présentement dans l'adresse ou mandement qui se met à la fin des ordonnances, édits & déclarations en ces termes: *si mandons à nos amés & féaux*, &c. clause qui s'adresse aux cours souveraines, & autres officiers auxquels le roi envoie ses nouvelles ordonnances pour les faire exécuter.

Philippel e Bel, dans des lettres du mois de Mars 1299, dit à la fin, *damus igitur ballivis nostris. . . . in mandamentis*; d'où a été imitée cette clause, *si donnons en mandement*, qui revient au même que la clause *si mandons*, &c.

On lit aussi dans les lettres de Philippe Auguste de 1209, après l'adresse qui est au commencement ces mots, *salutem & dilectionem*, d'où est venu la clause *salut savoir faisons*, usitée dans les ordonnances & autres lettres, & dans l'intitulé des jugemens.

On trouve deux autres lettres ou ordonnances de Philippe Auguste, de l'an 1214, adressées *universis amicis & fidelibus suis baronibus, & aliis ad quos presentes litteræ pervenerint*. C'est de cette adresse qu'est encore venue cette clause usitée dans les déclarations du roi. Le préambule des anciennes ordonnances commençoit ordinairement par *notum facimus*, ou *notum fieri volumus*, ou *noveritis, noverint universis*. Les lettres de S. Louis, en 1234, touchant les Juifs, commencent par *sciendum est*: on reconnoît encore là ce style de *savoir faisons que*, &c. usité dans quelques déclarations, & dans les jugemens & actes devant notaires.

S. Louis dans des lettres du mois d'Avril 1250, mande à ses baillifs, & à ceux des seigneurs, de tenir la main à l'exécution; dans sa pragmatique de l'an 1260, il mande à tous ses juges, officiers & sujets, & lieutenans, chacun en droit soi, de garder cette ordonnance.

L'ordonnance françoise de Philippe III. faite au parlement de la Pentecôte en 1273, est adressée à tous ses amés & féaux.

Présentement toutes les ordonnances, édits & déclarations, sont des lettres intitulées du nom du roi, & signées de lui, contresignées par un secrétaire d'état, scellées du grand sceau, & visées par le garde des sceaux.

Les ordonnances & édits contiennent d'abord après le nom du roi cette adresse, à tous présens & à venir salut; ils ne sont datés que du mois & de l'année, & on les scelle en cire verte sur des lacs de soie verte & rouge; au lieu que dans les déclarations il y a ces mots, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut: elles ne sont scellées qu'en cire jaune sur une double queue de parchemin, & sont datées du jour du mois & de l'année.

Il y a pourtant quelques édits rédigés en forme de déclarations, comme l'édit de Cremerie, après le préambule où le roi annonce les motifs de sa loi il dit: « A ces causes, de l'avis de notre conseil, & de » notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, nous avons dit & déclaré, d'ions, » déclarons, ordonnons, voulons & nous plaît ce » qui suit ».

Quand le prince est mineur, il ordonne de l'avis du régent; on y ajoute quelquefois les princes du sang & quelques autres grands du royaume, pour donner plus de poids à la loi.

A la suite des dispositions des ordonnances, édits & déclarations, est la clause, *si mandons*, qui contient l'adresse que le roi fait aux cours & autres tribunaux, pour leur enjoindre de tenir la main à l'exécution de la nouvelle ordonnance, & est terminée par cette clause: *car tel est notre plaisir*, dont on dit que Louis XI. fut le premier qui s'en servit.

Outre la date du jour du mois & de l'année, on marque aussi l'année du regne. Anciennement on marquoit

marquoit aussi l'année du regne de la reine, & même celle du prince qui étoit désigné pour successeur: il y en a quelques exemples au commencement de la troisième race; mais cela ne se pratique plus.

Il y a des *ordonnances* que le roi fait pour régler certaines choses particulières, comme pour la police de ses troupes, pour l'expulsion des vagabonds, la défense du port d'armes, &c. celles-ci sont ordinairement en cette forme: *De par le roi, sa majesté étant informée, &c.* elles sont simplement signées du roi, & contresignées d'un secrétaire d'état.

Depuis que le parlement fut rendu sédentaire à Paris, on ne laisse pas de trouver encore des *ordonnances*, mandemens & autres lettres, adressés directement au prévôt de Paris, & aussi aux baillifs & sénéchaux du ressort, au maître des forêts, au duc de Bretagne & à d'autres officiers, chacun pour ce qui les concernoit. Philippe de Valois, dans des lettres du mois de Novembre 1329, dit à la fin à tous ducs, comtes, barons, sénéchaux, baillifs, prévôts, viguiers, baillifs, châtelains & à tous autres justiciers de notre royaume, lesdites clauses être gardées, &c. Il se trouve plusieurs adresses semblables faites en divers tems.

Philippe le Bel adresse en 1308 des lettres, « à nos amés & féaux les gens de l'échiquier de Rouen »: *dilectis & fidelibus gentibus nostris scacarii Rothomagensis*. Il en adresse de semblables en 1310, « à nos amés & féaux les gens de nos comptes ».

Les premières lettres que nous ayons trouvées qui soient adressées au parlement de Paris, sont celles de Philippe V. dit le Long, de l'an 1318, dont l'adresse est faite au commencement: *dilectis & fidelibus gentibus nostri parliamenti*. Dans d'autres de 1328, il est dit, *parlamentii Parisius*; & dans d'autres encore de la même année, *gentibus nostris parlamentum tenentibus*, comme on a dit depuis, *les gens tenans notre cour de parlement*.

Une chose remarquable dans les lettres de Philippe de Valois, du premier Juin 1331, qui sont adressées à nos amés & féaux les gens des comptes, c'est qu'il leur mande que cette présente *ordonnance* ils fassent signifier & publier à tous les sénéchaux & baillifs du royaume, ce qui depuis long-tems ne se pratique plus ainsi, les nouvelles *ordonnances* étant envoyées par le procureur-général du parlement aux baillifs & sénéchaux.

Les juges royaux ont toujours eu seuls le droit de faire crier & publier les nouvelles *ordonnances* dans tout leur district.

Anciennement nos rois faisoient quelquefois jurer aux principaux personnages de leur état, l'observation des *ordonnances* qui leur paroissent les plus importantes. C'est ainsi que Charles VI. ayant fait le 7 Janvier 1400, une *ordonnance* concernant les officiers de justice & des finances, voulant qu'elle fût inviolablement observée, il ordonna que son observation seroit jurée par les princes du sang, les grands officiers étant en son conseil, par les gens du parlement, de la chambre des comptes, les trésoriers & autres semblables.

Le roi faisoit lui-même serment d'observer inviolablement certaines *ordonnances*, comme fit le même Charles VI. pour l'*ordonnance* du dernier Février 1401, touchant le domaine; il fit serment le premier de l'observer inviolablement, & fit faire ensuite le même serment en sa présence, à ses oncles, à son frère, aux autres princes du sang, au connétable, au chancelier, aux gens du grand conseil (qui étoit le conseil du roi), à ceux du parlement & de la chambre des comptes, & aux trésoriers de Paris.

Le serment que faisoit alors le roi, & qui ne se pratique plus, doit paroître d'autant moins extraordinaire que le roi à son sacre fait serment d'observer

les lois, ce qui signifie qu'il se conformera en toutes choses à la justice & à l'équité, & aux lois subsistantes.

Il ne s'enfuit pas de-là que le roi soit tellement astreint de se conformer à ses propres *ordonnances*, ni même à celles de ses prédécesseurs, qu'il ne puisse jamais s'en écarter; en effet il est certain que le roi peut par de nouvelles *ordonnances*, édits & déclarations, déroger aux anciennes *ordonnances*, les abroger, changer ou modifier.

Mais tant qu'elles ne sont point abrogées, elles ont toujours force de loi, le roi lui-même fait gloire de s'y conformer; elles doivent pareillement être observées par tous les sujets du roi, & les juges sont également obligés de s'y conformer pour leurs jugemens; c'est ce qui fut ordonné par Clotaire I. en 560, par l'édit de Rouffillon, *article xxxvj*. l'édit de Louis XIII. du mois de Janvier 1629, *article j. 53 & 54*. il est enjoint aux cours d'observer les *ordonnances* anciennes & nouvelles qui n'ont point été abrogées; & l'édit de Moulins, *art. iv.* ordonne que les cours de parlement procéderont à rigoureuses punitions des juges & officiers de leur ressort qu'elles trouveroient avoir contrevenu aux *ordonnances*.

C'est dans cet esprit que l'on a établi de tems immémorial l'usage de faire la lecture des *ordonnances* à la rentrée du parlement & des autres tribunaux.

Mais les lois ayant été trop multipliées pour pouvoir les lire toutes, la lecture que fait le greffier se borne à quelques articles qui concernent la discipline des tribunaux, & n'est plus qu'une vaine cérémonie; on suppose que chacun doit les relire en son particulier pour s'en rafraichir la mémoire.

Il faut néanmoins convenir qu'il y a certaines dispositions d'*ordonnances*, qui sans avoir été formellement abrogées, sont tombées en désuétude, parce qu'elles ne conviennent plus aux mœurs présentes; mais il dépend toujours de la volonté du roi de les remettre en vigueur & d'en prescrire l'observation.

Les cours & autres juges doivent tenir la main à l'exécution des *ordonnances*.

Les principales *ordonnances* de la troisième race, & auxquelles le titre d'*ordonnance* proprement dite convient singulièrement, sont celles du roi Jean en 1356 pour le gouvernement du royaume; celle de Charles VII. en 1446 touchant le style du parlement; celle que ce même prince fit au Montil-lès-Tours en 1453; celle de Louis XII. faite à Blois en 1498; l'*ordonnance* de François I. en 1535 concernant l'administration de la justice; son *ordonnance* de Villers-Coterets en 1539 pour l'abréviation des procès; l'*ordonnance* donnée par Charles IX. aux états d'Orléans en 1560; celle de Rouffillon en 1463, qui est une suite de l'*ordonnance* d'Orléans; celle de Moulins en 1566 pour la réformation de la justice; celle de 1579, dite de Blois, faite sur les plaintes des états assemblés à Blois; celle de 1629, appelée le *code Michault*.

Sous le regne de Louis XIV. on fit plusieurs grandes *ordonnances* pour la réformation de la justice, savoir l'*ordonnance* de 1667 pour la procédure; celle de 1669 pour les *commitimus*; une autre pour les eaux & forêts; une en 1670 pour les matières criminelles; une en 1673 pour le commerce; une en 1676 pour le bureau de la ville; une en 1680 pour les gabelles; une autre pour les aides; une en 1681 pour les fermes; une autre pour la marine; & en 1687 une *ordonnance* pour les cinq grosses fermes.

Nous avons aussi plusieurs *ordonnances* célèbres publiées par Louis XV. savoir l'*ordonnance* des donations en 1731; la déclaration de la même année sur les cas prévotaux & présidiaux; l'*ordonnance* des testamens en 1735; la déclaration concernant les registres des baptêmes, mariages, sépultures, vêtus-

res, &c. en 1736; l'ordonnance du faux & celle des évocations en 1737; le reglement de 1738 pour le conseil; enfin l'ordonnance des substitutions en 1747.

Nous avons déjà vû ci-devant que dès le tems de Philippe Auguste il y avoit un dépôt pour les ordonnances; que ce dépôt étoit le trésor des chartres; que dès le xij. siecle il y avoit un livre ou registre dans lequel on transcrivoit les ordonnances, afin qu'elles ne se perdissent point.

Mais depuis que le parlement fut rendu sédentaire à Paris, le véritable dépôt des ordonnances a toujours été au greffe de cette cour; si quelquefois on a négligé de les y envoyer, ou si on les a adressées ailleurs, c'est parce qu'il n'y avoit pas encore d'ordre certain bien établi.

Les registres des enquêtes & registres *olim* contiennent quelques ordonnances depuis 1252 jusqu'en 1318; mais ces registres ne sont pas des livres uniquement composés d'ordonnances, elles y sont mêlées avec des arrêts, des enquêtes, des procédures.

Les quatre plus anciens registres d'ordonnances sont cotés par les lettres *A, B, C, D.*

Le premier coté, *A* est intitulé *ordinationes antiquæ*, il comprend depuis 1337 jusqu'en 1415; il s'y trouve cependant quelques ordonnances antérieures à 1337. La plus ancienne ce sont des lettres-patentes de saint Louis, données à Fontainebleau au mois d'Août 1229, qui confirment les privileges de l'université de Paris, & la plus moderne est une déclaration donnée à Rouen le 7 Novembre 1415, pour la déliyrance de ceux qui avoient été emprisonnés à cause des troubles.

Le second coté *B*, est le *Volume croisé*, ainsi appelé parce qu'il y a une croix marquée dessus, il comprend depuis 1415 jusqu'en 1426: il y a pourtant aussi quelques ordonnances antérieures à 1415. La plus ancienne est un édit fait par Philippe de Valois à Gondreville le 13 Juillet 1342, portant reglement pour le service des maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi; la plus moderne faite par Charles VI. est une déclaration donnée à Saint-Faron près Meaux le 25 Janvier 1421, portant reglement pour l'alternative dans la collation des bénéfices, le reste de ce registre est rempli des ordonnances d'Henri VI. roi d'Angleterre, soi disant roi de France.

Le troisieme registre coté *C*, est intitulé *liber accordorum ordina. Pictavis*; on l'appelle *liber accordarum*, parce qu'il contient des accords, lesquels ne pouvoient alors être faits sans être homologués au parlement, il comprend depuis 1418 jusqu'en 1436. Ce sont les ordonnances registrées au parlement de Paris transféré à Poitiers, faites par Charles VII. depuis l'année 1418, qu'il prit la qualité de régent du royaume, & depuis son avènement à la couronne jusqu'au 9 Avril 1434.

Le quatrieme registre coté *D*, est intitulé *ordinationes barbinæ*; on croit que ces ordonnances ont été ainsi appelées du nom de celui qui les a recueillies & mises en ordre, il commence en 1427, & contient jusqu'au folio 33, la suite des ordonnances du roi d'Angleterre, & la dernière est du 16 Mars 1436, & ensuite jusqu'au folio 207 sont transcrites celles de Charles VII. depuis la réduction de la ville de Paris à son obéissance jusqu'à son décès arrivé le 22 Juillet 1461; la première qui est au folio 34, est un édit du 15 Mars 1435, qui confirme les arrêts & jugemens rendus par les officiers tenans le parti du roi d'Angleterre, & ensuite sont les premières ordonnances faites par Louis XI.

Ces quatre premiers volumes sont suivis de trois volumes des ordonnances de ce roi, d'une de Charles VIII. d'une de Louis XII. de cinq de François I. de sept d'Henri II. de huit de Charles IX. de huit

d'Henri III. d'une des ordonnances d'Henri III. & d'Henri VI. registrées au parlement de Paris séant à Tours, de six d'Henri IV. de huit de Louis XIII. & de celles de Louis XIV. dont il y a d'abord quarante-cinq volumes jusques & compris partie de l'année 1705, & le surplus de ses ordonnances jusques & compris 1715.

Les ordonnances du regne de Louis XV. composent déjà un très-grand nombre de volumes, sans compter les suivantes qui ne sont encore qu'en minute.

On a fait en divers tems différens recueils imprimés des ordonnances de nos rois de la troisieme race.

Le plus ancien est celui que Guillaume Dubreuil donna vers 1315, & dont il composa les trois parties de son style du parlement de Paris; il ne remonta qu'au tems de saint Louis, parce que les ordonnances plus anciennes n'étoient pas alors bien connues.

Dumoulin revit ce style vers l'an 1549, & y ajouta plusieurs dispositions d'ordonnances latines de saint Louis & de ses successeurs, jusques & compris Charles VIII. Il divisa cette compilation en cinquante titres, & morcela ainsi les ordonnances pour ranger leurs dispositions par ordre de matieres.

Il parut quelques années après une autre compilation d'ordonnances, rangées par ordre homologique, de l'impression des Etiennes, divisées en deux petits volumes *in-folio*, dont le premier contient seulement quarante-cinq ordonnances, qui sont presque toutes françoises, entre lesquelles sont les grandes ordonnances du roi Jean, de Charles VI. de Charles VII. de Louis XI. de Louis XII. dont quelques-unes néanmoins ne sont que par extrait; le second volume ne contient que des ordonnances de François I. tant sur le fait de la guerre que sur d'autres matieres, depuis le 3 Septembre 1514 jusqu'en 1546.

En 1549 Rebuffe donna un recueil des mêmes ordonnances distribuées par ordre de matieres avec des longs commentaires.

Il y eut encore quelques autres collations d'ordonnances; mais comme il n'y en avoit aucune qui fût complete, Fontanon, avocat au parlement, aidé par Pierre Pithou, Bergeron, & autres jurisconsultes de son tems, donna en 1580 un recueil plus ample d'ordonnances qui ne remonte cependant encore qu'à saint Louis. Il divisa ce recueil en quatre tomes *in-folio*, reliés en deux volumes: les ordonnances y sont rangées par matieres.

La Rochemaillet revit cet ouvrage par ordre de M. le chancelier de Syllery, & en donna en 1611 une seconde édition en trois volumes *in-folio*, augmentée d'un grand nombre d'ordonnances anciennes & nouvelles qui n'avoient pas encore été imprimées; mais au-lieu de les placer suivant l'ordre de Fontanon sous les titres qui leur convenoient, il les mit par forme d'appendice, & avec une telle confusion qu'il n'y a seulement pas observé l'ordre des dates.

Henri III. ayant conçu dès 1579 le dessein de faire, à l'imitation de Justinien, un recueil abrégé de toutes les ordonnances de ses prédécesseurs & des siennes, il chargea de cette commission M. Brisson, avocat général, & ensuite président au parlement de Paris. Le président Brisson s'en acquitta avec autant de soin que de diligence; il fit une compilation des ordonnances par ordre de matieres, qu'il mit sous le titre de *code Henri & de Basliques*. Il comptoit faire autoriser & publier cet ouvrage en 1585, c'est pourquoi il a mis sous cette date toutes les nouvelles dispositions qu'il avoit projetées; ce